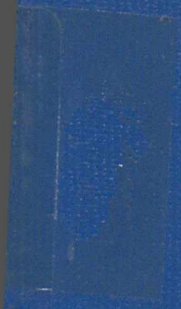

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Canada. Parliament.
J House of Commons.
103 Standing Committee on
H7 Human Rights.
33-2 Minutes of proceedings.
H79
DATE NAME — NOM

J
103
H7
33-2
H79
A1
no. 22-36

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 22

Thursday, November 19, 1987

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 22

Le jeudi 19 novembre 1987

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Human Rights

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

RESPECTING:

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3), an examination of allegations respecting human rights violations in Iran affecting the Baha'i Community.

CONCERNANT:

En conformité avec son mandat en vertu de l'article 96(3), du Règlement, un examen de certaines allégations relatives aux violations des droits de la personne en Iran touchant la Communauté baha'ie.

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987

27449—1

STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

Chairman: Reginald Stackhouse

Vice-Chairman: Andrew Witer

Members

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Président: Reginald Stackhouse

Vice-président: Andrew Witer

Membres

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, NOVEMBER 19, 1987
(32)

[*Text*]

The Standing Committee on Human Rights met in Room 701, Promenade Building, at 10:25 o'clock a.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Howard McCurdy and Reginald Stackhouse.

In Attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer.

Witnesses: *From the Baha'i Community of Canada*: Dr. Hossain Danesh, General Secretary; Nancy Ackerman, Director, Department of Public Affairs; Dr. Ferida Khanjani, Member.

In conformity with its mandate under Standing order 96(3), the Committee commenced consideration of certain allegations of human rights violations in Iran affecting the Baha'i Community.

The witnesses made statements and answered questions.

The Chairman read a proposed draft resolution reflecting the views expressed by the witnesses.

At 11:17 o'clock a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 19 NOVEMBRE 1987
(32)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit, aujourd'hui à 10 h 25, dans la pièce 701 de l'Édifice La Promenade, sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Howard McCurdy, Reginald Stackhouse.

Aussi présent: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche.

Témoins: *De la Communauté baha'ie du Canada*: Hossain Danesh, secrétaire général; Nancy Ackerman, directeur, Affaires publiques; Ferida Khanjani, membre.

Conformément au mandat que lui confie le paragraphe 96(3) du Règlement, le Comité entreprend d'examiner certaines allégations selon lesquelles il y a violation des droits de la personne en Iran, violation qui se répercute sur la Communauté baha'ie.

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

Le président lit un projet de résolution qui reflète les vues exprimées par les témoins.

À 11 h 17, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Thursday, November 19, 1987

• 1025

The Chairman: This meeting of the Human Rights Committee will come to order. The orders of the day are to receive allegations about human rights violations in Iran affecting the Baha'i community.

On behalf of the committee I welcome representatives of the Baha'i Community of Canada: Dr. Hossain Danesh, General Secretary; Nancy Ackerman, Director, Department of Public Affairs; and Dr. Ferida Khanjani, a member. We appreciate your coming and we look forward to your presentation.

Ms Nancy Ackerman (Director, Department of Public Affairs, Baha'i Community of Canada): We would like to express our appreciation for allowing us to come to meet directly with committee. We do not want to take a lot of time with a prior briefing. We have already done that with various members of the committee.

It is an honour for me to meet members of the committee and to present Dr. Hossain Danesh, the General Secretary of the Baha'is of Canada, and Dr. Ferida Khanjani, whose father is one of the imprisoned Baha'is in Iran at present. Her father occupies the same position on the former national assembly of the Baha'is of Iran as Dr. Hossain Danesh does in Canada.

We feel these individuals can share some of the feelings of the Baha'i community, some of the current facts about the situation and our views about the role of Canada in helping to alleviate the situation and, most immediately, to address the issue of the lives of 17 individual Baha'is in Iran whose names we have furnished to the committee.

We greatly appreciate the statements individual members of the committee are making. We are aware that Mr. Attewell made a statement the day before yesterday in the House and raised a question to the Minister. These are extremely important steps for the Baha'is in Iran which we in no way want to minimize by our meeting here. We feel these are very important.

Rather than giving you any further background, I would like to introduce Dr. Danesh and ask him to make some preliminary comments.

Dr. Hossain Danesh (General Secretary, Baha'i Community of Canada): I would like to thank you for receiving us.

As you know, the persecution of the Baha'is in Iran is not something new. It has occurred ever since the Baha'i faith appeared in 1844. During the years over 24,000 Baha'is have been killed.

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le jeudi 19 novembre 1987

Le président: Je déclare ouverte la séance du comité des Droits de la personne. Aujourd'hui, nous allons entendre des allégations concernant la violation des droits de la Communauté baha'ie en Iran.

Au nom du comité, je souhaite la bienvenue aux représentants de la Communauté baha'ie du Canada: M. Hossain Danesh, secrétaire général; Mme Nancy Ackerman, directrice, département des Affaires publiques; et Mme Ferida Khanjani, membre de la Communauté. Nous sommes heureux de vous recevoir et sommes impatients de vous entendre.

Mme Nancy Ackerman (directrice, département des Affaires publiques, Communauté baha'ie du Canada): Nous tenons à vous remercier de nous permettre de rencontrer directement les membres du comité. Nous n'allons pas consacrer beaucoup de temps à vous faire un exposé; cela a déjà été fait auprès de divers membres du comité.

Je suis honorée de faire connaissance des membres du comité et de vous présenter M. Hossain Danesh, secrétaire général des baha'is du Canada et Mme Ferida Khanjani, dont le père compte parmi les baha'is incarcérés en Iran à l'heure actuelle. Son père occupe le même poste à l'ancienne assemblée nationale des Baha'is d'Iran que M. Hossain Danesh ici au Canada.

Ces personnes pourront vous transmettre les sentiments de la Communauté baha'ie et vous communiquer certains faits sur la situation ainsi que ce que le Canada pourrait accomplir pour corriger la situation et, dans l'immédiat, sauver la vie des 17 baha'is iraniens dont nous avons fait tenir le nom au comité.

Nous sommes très reconnaissants des déclarations qui ont éfé faites par les membres du comité. Nous savons que M. Attewell est intervenu avant hier à la Chambre et a soulevé la question auprès du ministre. Ces gestes comptent beaucoup pour les baha'is iraniens et notre présence ici n'enlève rien de leur importance, au contraire.

Sans plus attendre, laissez-moi vous présenter M. Danesh qui fera une courte déclaration.

M. Hossain Danesh (secrétaire général, Communauté baha'ie du Canada): Je vous remercie d'avoir accepté de nous entendre.

Comme vous le savez, la persécution des Baha'is en Iran n'est pas chose nouvelle. Mes coreligionnaires en sont victimes depuis l'apparition de la foi baha'ie en 1844. Depuis, 24,000 d'entre eux ont été tués.

[*Texte*]

Since the current regime in Iran came to power the situation has been very different in the sense that there is a systematic, well-planned program to completely uproot the Baha'i faith in Iran. This is not a statement we are making. This is the statement the officials of the government of Iran and the clergy leaders have made many times: their objective is to uproot the Baha'i faith in Iran.

There are at least 300,000 Baha'is in Iran, if not more. They come from all walks of life and are spread throughout Iran. They all come from the same background of Iranian society. They are primarily of Islamic background; a good number of them are of Jewish and Zoroastrian background. These people's relatives are Muslims, Jews or Christians.

• 1030

So the Iranian government decided that they would do this first by arresting and killing what they called the leaders of the Baha'i Community, which are the elected members of the national and local assemblies in Iran.

They closed all the administrative and institutional structures of the Baha'i faith in Iran. They closed schools; they closed the Baha'i businesses. They took over enormous financial resources of the Iranian Baha'i Community.

Then they began a campaign of not allowing the students to go to school. All of the people who were employees of the government were fired. The majority of them were asked to pay back their salaries. They closed most of the major financial institutions that belonged to individual Baha'is. They confiscated Baha'i centres; Baha'i cemeteries were destroyed. The holiest Baha'i shrine in Iran was destroyed.

Then, after they had killed the first national spiritual assembly members, nine of them disappeared, never to be heard of again. Then the second national spiritual assembly was elected by the Iranian Baha'i community. They all also were taken and killed.

Then the third national spiritual assembly was elected by the Iranian Baha'is. The Government of Iran declared them outlaws and said that they were not to exist.

However, the members of it were sought. Several of the members of this national assembly have been killed, and several of them, including the father of Dr. Khanjani, are now in prison, amongst the names that we have given you.

The situation in Iran involved a systematic plan for creating a concentration camp for Iranian Baha'is. This was reported in the *London Times* a number of years ago. It involved a systematic activity that indicates that the Iranian government and the clergy would not stop at anything until they totally destroyed the Baha'i community.

[*Traduction*]

Toutefois, depuis l'avènement du régime actuel en Iran, la situation a beaucoup changé. En effet, il existe aujourd'hui un programme systématique et coordonné visant à faire disparaître la foi baha'ie en Iran. Cette affirmation n'est pas de nous; elle vient des membres du gouvernement iranien et des dirigeants religieux de ce pays; leur objectif maintes fois répété est l'extinction de la foi baha'ie en Iran.

Il y a au moins 300,000 Baha'is en Iran sinon plus. On les retrouve partout en Iran et dans toutes les classes de la société. Ils sont pour la plupart d'origine musulmane, mais aussi juive ou zoroastrienne et comptent donc parmi les membres de leur famille des musulmans, juifs ou chrétiens.

Le gouvernement iranien a donc décidé de commencer par arrêter et mettre à mort ceux qu'ils appelaient les dirigeants de la Communauté baha'ie, c'est-à-dire les membres élus des assemblées locales et nationale d'Iran.

Les autorités ont ordonné la fermeture de tous les établissements qui formaient l'armature de la foi baha'ie en Iran et demantelé ses institutions administratives. Elles ont fermé les écoles ainsi que les commerces baha'is. Elles se sont accaparées des vastes ressources financières de la Communauté baha'ie iranienne.

Une campagne a été lancée pour interdire aux étudiants baha'is de fréquenter l'école. Les fonctionnaires de l'état ont été congédiés et la plupart d'entre eux ont été tenus de rembourser leur traitement. La plupart des grands établissements financiers appartenant à des baha'is ont été fermés. Les centres baha'is ont été confisqués; les cimetières baha'is ont été profanés. Le plus grand lieu saint de la foi baha'ie en Iran a été rasé.

Après la mise à mort des premiers membres de l'assemblée spirituelle nationale, neuf autres ont disparu, pour ne plus jamais reparaître. Une nouvelle assemblée spirituelle nationale fut alors élue par la communauté baha'ie: tous ses membres furent aussi emmenés et tués.

Une troisième assemblée spirituelle nationale fut alors élue. Le gouvernement de l'Iran a alors déclaré que cette assemblée n'existait pas.

Pourtant ses membres furent inquiétés, plusieurs d'entre eux ont été tués tandis que d'autres, dont le père de Mme Khanjani, ont été emprisonnés. Son nom figure sur la liste que je vous ai donnée.

Des plans existent en Iran pour la création de camps de concentration à l'intention des baha'is. L'information a paru dans le *London Times* il y a quelques années. On y faisait état d'activités montrant bien que les autorités et le clergé iraniens ne reculeraient devant rien pour anéantir la communauté baha'ie.

[*Text*]

The response of the world to this process has at one level been very encouraging. The Canadian Parliament was the first anywhere in the world to raise its voice in unanimous assent deploring these activities against the Baha'is of Iran. The Canadian Parliament so far has done it twice.

This encouraged other western countries to raise their voice in defence of the Iranian Baha'is. The Canadian government spearheaded the first attempts in the United Nations to bring the issue of the rights of the Iranian Baha'is to the attention of the General Assembly, which condemned by a majority vote the activities of the Iranian government.

Furthermore, the Canadian government and press have over the years paid attention to this. If I am correct, 12 Members of Parliament have made statements about the Iranian situation. Other nations have followed. The Canadian government was the first to accept Baha'i Iranian refugees. However, we have to look and see whether these activities have been sufficient, and whether anything else might be done.

• 1035

However admirable these activities have been, they are obviously not sufficient because they have not stopped what is happening in Iran. Have they been effective? From the perspective of the Baha'i community, they have been very effective. It is the opinion of the Baha'i community, and this is a considered opinion of the Baha'i community, that the greater the voice of the governments, the media, and the people of the world is in defence of the human rights of the Baha'is in Iran, the greater is their ultimate safeguard. We know that the Iranian government is very sensitive to public opinion. Even though they try to show that they are not, they are extremely sensitive and responsive. The number of Iranian Baha'is who have been killed has been relatively small, although the anguish and the pain have been immense.

So we feel we are in a certain time in history, that we have a very peculiar situation before us. We have a government whose political activities make headlines in the news constantly. It is a country with that kind of political clout, if you wish, and a systematic attempt is being made to destroy the Baha'i faith. Because this systematic effort is being done without many headlines, gradually, insidiously, it is not catching the attention of the people who are in power in this world, the governments, the leaders of society. It is not catching their attention as it ought to. There is no nation that has risen up to completely, unequivocally defend the rights of the Iranian Baha'is, to make sure that we do not, ten, twenty years from now, look back and see a similar phenomenon as what happened in Nazi Germany.

We are afraid that these gradual systematic activities are going to have the ultimate effect of destroying that community—thousands and thousands of people—without

[*Translation*]

Devant cette campagne, la réaction de la Communauté internationale a été très encourageante. Le Parlement du Canada a été le premier à s'élever contre la persécution des baha'is iraniens. A deux occasions déjà, le Parlement du Canada s'est prononcé, ce qui a encouragé d'autres pays occidentaux à se porter à la défense des baha'is iraniens.

C'est au gouvernement du Canada qu'on doit les premiers efforts en vue de saisir l'assemblée générale des Nations unies de la question des droits des baha'is iraniens. C'est à la majorité des voix que celle-ci a condamné les activités du gouvernement de l'Iran.

Au fil des ans, ni le gouvernement ni les médias canadiens n'ont négligé la question. Si je ne m'abuse, douze députés se sont prononcés sur la situation iranienne. D'autres pays ont emboité le pas. Le gouvernement du Canada a été le premier à accepter des réfugiés baha'is iraniens. Toutefois, il reste encore à voir si ces mesures sont suffisantes et s'il y a moyen de faire plus.

Pour admirables que soient ces mesures, elles ne sont à l'évidence pas suffisantes puisqu'elles n'ont pas réussi à mettre fin à ce qui se déroule en Iran. Ont-elle donné des résultats? Les baha'is affirment que oui. Après mûre réflexion, la communauté baha'ie est d'avis que plus se feront entendre les gouvernements, les médias et les citoyens de tous les pays en faveur des droits des baha'is iraniens, plus leur sécurité sera grande. Nous savons que le gouvernement de l'Iran est très sensible à l'opinion. Même s'il le cache, il y est très sensible et réagit en conséquence. Relativement peu de baha'is iraniens ont été tués, même si la souffrance et l'angoisse ont été grandes.

Nous avons le sentiment d'être à un tournant de l'histoire et de faire face à une situation très particulière. Nous sommes aux prises avec un gouvernement dont l'activité politique fait continuellement la manchette. C'est dire le poids politique de ce pays. Pourtant, il s'emploie systématiquement à anéantir la foi baha'ie. Mais comme cette entreprise ne fait pas les manchettes, elle est peu à peu oubliée des dirigeants et des gouvernements de la communauté mondiale. Cette campagne ne retient pas leur attention comme elle le devrait. Aucun pays ne s'est carrément porté à la défence des droits des baha'is iraniens pour veiller à ce que dans dix ou vingt ans d'ici nous n'assistions pas à ce qui s'est produit en Allemagne nazie.

Nous redoutons que cette campagne graduelle et systématique n'aboutisse à l'anéantissement de la communauté—des milliers de gens—sans pour autant

[*Texte*]

ever really catching the headlines in the West and the rest of the world. When we become aware of it, it will be too late.

So while on the one hand we are extremely grateful for what has happened, while we do not have any doubts that everything that has been done has been done with sincerity and with true consent, we really feel that the time has come for a major statement on the part of the nations of the world. We would hope that without fear, and with enormous courage, they would say that this is a repetition of another major tragedy in the history of humanity which should not be allowed to continue. Of course, any nation that does that will be the target of anguish of the Iranian government. There is no doubt. Any nation that does that may find itself for a while isolated, as though it is making overstatements about this issue. But we know that there is no overstatement in this regard.

Similar situations are happening in the world right now—for example, in South Africa. It is remarkable that the Canadian government is functioning and acting towards that atrocity the way that it is. I think we should be congratulated for what our country is doing.

• 1040

Could the Iranian situation, the Baha'i situation, be raised to that level of importance in the eyes of the people? We do not know. The Baha'i faith is not known. The Iranian Baha'is are not known. The region is much more politically sensitive than the other regions. There are a lot of considerations.

Nevertheless the fact remains that the human rights of a large number of people who are totally peaceful, who are totally non-violent and who have never been and never will be involved in acts of destruction or disobedience to the government or acts of anarchy, people whose principles, the centre of principle teachings, are the unity of humanity, eradication of prejudice, eradication of the inequality and injustice that is in this world, are being killed in Iran because of only one reason; that is, they are Baha'is and they adhere to these principles.

These are the principles that the civilized world is trying to establish all over, including in their countries. Here are 300,000 people in Iran who are saying they cannot deny these principles and therefore are willing to be killed, if the choice is between denying these principles and being killed. The voice of humanity, by and large, is silent.

There are only a few countries in the world that even have the courage to create this auspicious event, as far as I am concerned, to listen to these issues. Aside from Canada and a few other countries, there are no places where one can go and talk like this and to be immune and safe and be listened to and accepted.

We have come to you to thank you, on the one hand, and to share with you our very profound, deep concern

[*Traduction*]

faire la une des journaux dans l'Occident et le reste du monde. Le jour où nous saurons, il sera trop tard.

C'est donc dire que même si nous sommes très reconnaissants des mesures prises, même si nous ne doutons pas un seul instant qu'elles ont été inspirées par la plus grande sincérité, nous avons la conviction que l'heure est venue pour les nations de la Terre de porter un grand coup. Sans crainte et avec courage, nous voudrions qu'elles dénoncent cette tragédie comme la répétition d'une autre grande tragédie de l'histoire humaine à laquelle un terme doit être mis. Évidemment, le pays qui fera cette dénonciation sera la cible du gouvernement de l'Iran. Cela ne fait pas de doute. Ce pays risque de se trouver isolé pour un temps et de se voir accusé de faire des déclarations à l'emporte-pièce. Mais nous savons qu'il ne saurait être question de dire les choses trop crûment.

Des situations semblables se retrouvent actuellement ailleurs dans le monde. Je pense à l'Afrique du Sud. Les actes du gouvernement du Canada contre ces atrocités sont remarquables. Il y a lieu de féliciter notre pays pour ce qu'il fait.

Est-il possible de faire accorder par la population autant d'importance à la situation des baha'is en Iran? Je l'ignore. La foi baha'ie est méconnue; les baha'is d'Iran sont méconnus. La région est dans une situation politique beaucoup plus délicate que d'autres. Beaucoup de facteurs jouent.

Néanmoins, il reste que meurt en Iran une large population paisible, non violente, qui n'a jamais commis et ne commettra jamais d'actes de destruction, d'anarchie ou de désobéissance civile et dont la foi repose sur l'unité de l'humanité et la fin des préjugés, de l'inégalité et de l'injustice dans le monde. Pourquoi? Pour une seule raison: ce sont des baha'is et ils pratiquent cette foi.

Les objectifs de cette foi sont ceux que le monde civilisé cherche à réaliser partout. Trois cent mille personnes en Iran, pénétrées de ces convictions, sont prêtes à mourir si elles doivent choisir entre leur foi et la mort. Et dans son ensemble, l'humanité est muette.

À peine quelques pays dans le monde ont suffisamment de courage pour nous écouter, comme vous le faites. À l'exception du Canada et de quelques autres pays, nulle part ailleurs peut-on parler comme je le fais et être écouté et entendu sans risque.

Nous sommes ici d'abord pour vous remercier, ensuite pour vous faire partager combien nous nous inquiétons de

[*Text*]

about the fact that the issue of the Baha'is in Iran is being lost in the host of other news: people being killed in the subway, bombs dropping on ships, you just name it, they are all there and it gets lost. When you look back, you will realize how tragic it was that we missed the point.

The poignant part of the whole thing is, for example... Dr. Ferida Khanjani lives in the United States. Her father and myself were contemporaries and were living in the same city. We were engaged in a host of activities together during the years that I was in medical school.

At that time she was very, very small and her father then stayed in Iran while I came here. He served the Baha'i community there and he was elected as the secretary general of the Baha'i community of Iran in the third National Assembly, whose members are all now either killed or in prison. I have the honour of being elected the secretary general of the Baha'i community in Canada.

A few weeks ago, we were holding the 12th annual conference of the Association For Baha'i Studies, which is an international learned organization. Its headquarters are here in Ottawa at the University of Ottawa Centre for Baha'i Studies.

This year we were holding our conference at Princeton University, and Ferida was there. It was only a day or two after her father had been arrested. We were looking at the reality that here we had this huge major conference at Princeton University, whose topic was converging realities, and we were discussing the world of humanity, science, religion, and other issues that are coming together and converging together. The board is beginning to look at the reality of humanity and the nobility of humanity differently than in the past.

• 1045

I think I have made my point and I wish, with your permission, Mr. Chairman, to ask Dr. Khanjani say a few words.

Dr. Ferida Khanjani (Member of the Baha'i Community of Canada): Thank you for this opportunity. As Dr. Danesh said, about four weeks ago, before I went to the Baha'i Association Study Conference in Princetown, I got a call from home saying my father had been arrested and captured by the revolutionary guard. Actually at the time they did not know who captured him; they just knew he was captured on his way to a Baha`i meeting. He had been with a few other people.

At the time there were committees of three or four people. The National Special Assembly of Iran had been disbanded and they were functioning at the level of small committees. Apparently he was followed to the meeting and he and four or five other people were arrested. For four or five days we did not know what had happened to

[*Translation*]

voir la question baha'ie enfouie sous la masse des autres questions d'actualité: les gens qui meurent dans le métro, les attaques de missiles contre les navires et ainsi de suite. On perd de vue la question baha'ie. Avec le temps, on réalisera tout ce qu'à de tragique c'est oubli.

Ce qu'il y a de tragique dans tout cela... Madame Ferida Khanjani vit aux États-Unis. Son père et moi-même sommes du même âge et nous habitions la même ville. Nous avons participé à beaucoup d'activités ensemble pendant les années que j'ai passées à la faculté de médecine.

À l'époque, elle était une enfant et son père est resté en Iran lorsque je suis venu ici. Il a travaillé au service de la communauté baha'ie là-bas et a été élu secrétaire général de la communauté baha'ie d'Iran au sein de la troisième assemblée nationale, dont les membres sont aujourd'hui morts ou en prison. J'ai l'honneur d'avoir été élu secrétaire général de la communauté baha'ie du Canada.

Il y a quelques semaines, nous avons tenu la deuxième conférence annuelle de l'Association d'études baha'ie, société savante internationale. Son siège est ici à Ottawa, au Centre d'études baha'ies de l'Université d'Ottawa.

Cette année, nous tenions notre conférence à l'Université de Princeton, et Ferida y était. Cela se passait à peine un jour ou deux après l'arrestation de son père. Et cela nous a frappé: nous participions à une conférence d'envergure à l'Université de Princeton, placée sous le thème des «réalités convergentes», et nous discutions des sciences humaines, de la religion, de la science et d'autres questions actuellement en train de converger les unes vers les autres. On commence à regarder avec des yeux différents l'humanité toute entière et l'image de noblesse qu'elle peut projeter.

Voilà ce que j'avais à dire. Avec votre permission, monsieur le président, je céderai maintenant la parole à Mme Khanjani.

Mme Ferida Khanjani (Communauté baha'ie du Canada): Merci. Comme l'a dit le Dr Danesh, il y a environ quatre semaines, avant que je me rende à Princetown pour assister à la Conférence de l'Association des études baha'ies, j'ai reçu un appel de chez moi m'informant que mon père avait été arrêté et enlevé par la garde révolutionnaire. En fait, nous ne savions pas encore à ce moment-là qui l'avait enlevé; on savait uniquement qu'il avait été enlevé alors qu'il se rendait à une réunion baha'ie en compagnie de quelques autres personnes.

Mon père faisait partie à ce moment-là de comités de trois ou quatre personnes, étant donné que l'Assemblée nationale d'Iran avait été dissoute et que les baha'is ne pouvaient plus fonctionner qu'en petits comités. Il semble qu'il ait été suivi alors qu'il se rendait à cette réunion et qu'il ait été arrêté avec ses quatre ou cinq

[*Texte*]

them or the condition of the arrest. Later we found they were in the national jail of Iran called Evin.

They searched for him for the past eight years. He and my mother were constantly running and hiding in different locations. They had no home and their sole purpose was to support the the Baha`i community. On the national level it was his voluntary function; it was not forced on him. It was his desire and devotion to do so.

For the safety of the troop they would travel in the middle of the night to meet Baha`is who had been under pressure, their houses being burned or their family members having been taken to local or national jail. My father had been travelling for inspiration and to help in any way he could.

The revolutionary guards were very upset. Eight years ago he managed to escape in a very wise way. They could never get him. Finally they got him.

I heard that about 10 of them were very significant, but I have not heard about many of them because I have been away from home for about nine years, since a year before the revolution.

They were after him for eight years, night and day, and very upset and angry that they could not get him. He had been functioning under such pressure. His devotion and spirit of service are the highest of the Baha'i faith. It is a function of the spirit of service. In my opinion he exemplified it.

• 1050

His other function was like that of Dr. Danesh in Canada. Much correspondence was going through him, and many documents in the past eight or nine years have been confiscated because of that. After they caught my father, they came back for my mother and my whole family. At present my mother, my two sisters, and one brother are running and hiding. I do not know their situation either, because I cannot talk to them unless they call me or I have a number to call.

What he has done in Iran has been important to the Baha`i community, and it upset the Baha`i community very much when this happened. It shook the Baha`i community at the national and international level.

Recently he was also involved in a correspondence college for the Baha`i students who could not go to college. They are not permitted to go to college in Iran. About two years ago a correspondence school from Indiana University in the United States was started. A

[*Traduction*]

coreligionnaires. Pendant quelques jours, personne n'a su ce qui lui était arrivé ni dans quelles circonstances il avait été arrêté. C'est plus tard que l'on a appris qu'il était détenu à la prison nationale d'Iran, la prison d'Evin.

Cela fait huit ans que la Garde révolutionnaire le recherche. Pendant ces huit années, ma mère et lui ont été constamment en fuite et ont dû se cacher un peu partout. Sans foyer à eux, leur seul objectif était d'aider la communauté baha'ie. C'était la tâche que mon père s'était donnée volontairement à l'échelle nationale; personne ne l'y avait obligé. C'est lui qui en avait exprimé le désir et qui avait choisi d'y consacrer sa vie.

Afin d'assurer la sécurité du groupe, mes parents voyageaient au beau milieu de la nuit pour y rencontrer les baha'is sur qui s'exerçaient des pressions, de qui on avait brûlé les maisons ou dont les membres de la famille étaient détenus dans des prisons locales ou nationales. Mon père voyageait un peu partout pour les inspirer et pour les aider autant qu'il le pouvait.

C'est ce qui indisposait justement la garde nationale qui n'arrivait jamais à mettre la main sur lui. D'ailleurs, il y a huit ans, mon père avait réussi très judicieusement à leur échapper. Mais enfin, elle a réussi à le capturer.

J'ai su qu'environ dix de ceux qui avaient été arrêtés occupaient des postes importants, mais je n'en sais pas plus, étant donné que j'ai quitté l'Iran depuis déjà neuf ans, c'est-à-dire depuis un an avant la révolution.

Pendant huit ans, nuit et jour, la Garde révolutionnaire a fait des pieds et des mains pour retrouver mon père. Vous pouvez vous imaginer les pressions qui s'exerçaient sur lui quotidiennement. Mais sa dévotion à la cause de la foi baha'ie et son esprit de service n'en était que plus forts. A mon sens, il était un exemple vivant de ce qu'est vraiment l'esprit de sacrifice.

Ses autres fonctions étaient semblables à celles qu'a remplies le docteur Danesh au Canada. Il faisait passer beaucoup de correspondance; d'ailleurs, c'est en partie à cause de cela que l'on a confisqué depuis huit ou neuf ans bon nombre de nos documents. Après avoir enlevé mon père, la garde révolutionnaire est revenue chercher ma mère et le reste de ma famille. À l'heure qu'il est, ma mère, mes deux soeurs et un de mes frères sont en fuite et obligés de se cacher. Je ne sais pas vraiment ce qui leur est advenu, parce que je ne suis pas en mesure de leur parler à moins que ce soit ma famille qui m'appelle et me donne un numéro à joindre.

Mon père jouait un rôle très important auprès de la Communauté baha'ie, et c'est pourquoi son arrestation a énormément bouleversé tous les baha'is sur le plan national et sur le plan international.

Il s'était récemment occupé d'un cours par correspondance pour les étudiants baha'is à qui on interdisait de fréquenter les collèges en Iran. Il y a environ deux ans, on a mis sur pied un cours par correspondance auprès de l'université d'Indiana aux États-

[*Text*]

couple of hundred Baha`i youths have been taking courses from the United States.

If you have any questions, I will be glad to answer them.

The Chairman: Thank you very much, Dr. Danesh and Dr. Khanjani.

We have prepared a resolution that we cannot pass, I am advised by the clerk, because of lack of sufficient quorum; but I would like to read it into the record of this meeting, and the committee may in the near future dispose of it as the committee chooses. At least it will be in our record and can be communicated to others.

The proposed draft resolution reads as follows:

Having learned of the imprisonment and execution of members of the Baha`i Community in Iran on the basis of religious belief, and wishing to lend its support to consideration and alleviation of their plight during the current session of the United Nations General Assembly;

—the Committee expresses its earnest wish that the lives of the following seventeen Baha`is, being held in the Islamic Republic of Iran, be spared:

Ramidan-`Ali Amu`i
`Issatu`llah Khurram
Bihnam Pasha`i
Faraju`llah Sa`adati
Mihran Tashakkur
Farid Dhakiri
Muhammad Dihqani
Shahrukh Hovayda`i
Mrs. Parvin Fana`iyan-idilkhani
Jamalu`d-Din Khanjani
Hasan Mahbubi
Vahid Qudrat
Bahman Samandari
Ihsanu`llah A`yadi
Subrab Dustdar
Changuiz Fana`iyan
Suhrab Haji

The Committee urges that the Baha`is imprisoned in Iran be granted their full rights under the International Covenant on Civil and Political Rights, to which Iran is signatory.

The Committee recommends that the Government consider the advisability of taking all steps necessary to support current efforts at the United Nations to ensure that persecution of Baha'is in Iran ceases.

• 1055

Having put that on the record of this meeting, I propose that in the very near future the full committee give consideration to that resolution.

[*Translation*]

Unis, ce qui a permis à quelques centaines de jeunes baha'is de suivre des cours d'une université américaine.

Si vous avez des questions, j'y répondrai volontiers.

Le président: Merci beaucoup, docteur Danesh et madame Khanjani.

Nous avons préparé une résolution que nous ne pouvons malheureusement pas adopter, me dit le greffier, étant donné que nous n'avons pas le quorum, mais nous voudrions en faire la lecture officielle pour qu'elle soit portée au procès-verbal et pour que le comité puisse dans un avenir rapproché la mettre aux voix s'il le désire. Lorsqu'elle aura été lue, elle pourra ainsi être communiquée à d'autres.

Voici le texte de notre projet de résolution:

Attendu que le comité a appris l'emprisonnement et l'exécution de membres de la Communauté baha'ie en Iran pour des motifs de croyance religieuse et attendu que le comité a l'intention d'appuyer l'assemblée générale des Nations unies au cours de la session actuelle dans sa tentative de faire connaître et de soulager le sort des baha'is;

—nous formons le souhait que la vie des dix-sept baha'is suivants détenus par la République islamique d'Iran soit épargnée:

Ramidan-'Ali Amu'i
'Issatu'llah Khurram
Bihnam Pasha'i
Faraju'llah Sa'adati
Mihran Tashakkur
Farid Dhakiri
Muhammad Dihgani
Shahrukh Hovayda'i
Mrs. Parvin Fana'iyan-Idilkhani
Jamalu'd-Din Khanjani
Hasan Mahbubi
Vahid Qudrat
Bahman Samandari
Ihsanu'llah A'yadi
Subrab Dustdar
Changuiz Fana'iyan
Suhrab Haji

Nous demandons qu'on accorde aux baha'is emprisonnés en Iran tous les droits garantis parle Pacte international des droits civils et politiques auquel a adhéré l'Iran.

Le Comité recommande que le gouvernement étudie la possibilité de prendre toutes les mesures nécessaires pour appuyer les efforts actuels des Nations Unies destinés à mettre un terme à la persécution des baha'is en Iran.

Cela étant dit, je propose que notre Comité examine très bientôt cette résolution.

[*Texte*]

We have about 15 minutes available to the two members. I will turn first to Mr. McCurdy, and then to Mr. Attewell, and they could divide the time approximately evenly between themselves.

Mr. McCurdy: Thank you, Mr. Chairman. Thank you, too, for taking the time to come to the committee to tell us in dramatic and stark fashion what justifies action on the part of this committee as well as, I would hope, the House.

Mr. Chairman, since time is short, and I think one does not need to be convinced of the seriousness of the matter, I would prefer to take a look at the resolution first of all and then after that ask maybe one or two questions of our witnesses. Is that possible?

The Chairman: Yes. While you are looking at it, could I turn to Mr. Attewell?

Mr. McCurdy: Well, no, I just wanted to make a couple of comments with respect to the resolution.

There are two things with respect to the resolution that I think are lacking. One is there is only the implication of condemnation of the actions of the Iranian government. There should be some element in our resolution of deploring what is occurring there.

Secondly, with respect to the operative portion:

> The Committee recommends that the Government consider the advisability of taking all steps necessary to support current efforts at the United Nations to ensure that persecution of Baha'is in Iran ceases.

it seems to me this is kind of limited to what has already occurred and implies a restriction, and I know unintentionally, of what the Canadian government might itself do in addition, or indeed prescribes further steps the United Nations should consider. It would be desirable from my point of view to strenthen the resolution to indicate that the government take all possible steps in respect to bringing about the change in the circumstances in Iran, either in terms of its own initiative or further United Nations' initiatives.

Our witnesses have made reference to the strong actions the Canadian government has taken with respect to South Africa. I think that is a point well taken. I do not mean by that to suggest there is necessarily the same circumstances or whatever. But certainly in terms of the principles for which this committee exists to advance, I think we should make this resolution as strong as possible.

One of the things I think one must take note of is there is with respect to South Africa and other matters a stronger reaction against conflicts and oppression and brutality as it derives from racism or politics. I think, Mr. Chairman, you would agree with me that ideologies and religion often are the basis for terrible oppression. Even

[*Traduction*]

Nous disposons d'environ 15 minutes pour la discussion. Je vais d'abord donner la parole à M. McCurdy, puis à M. Attewell.

M. McCurdy: Merci, monsieur le président. Je vous remercie également d'avoir pris le temps voulu pour donner au Comité, de manière particulièrement dramatique et franche, des informations sur ce qui devrait faire l'objet d'une intervention énergique de notre Comité ainsi que de la Chambre.

Puisqu'il nous reste un peu de temps, monsieur le président, et puisque chacun est certainement convaincu de l'importance de cette question, je préférerais consacrer quelques instants à l'examen de cette résolution, pour ensuite poser une ou deux questions à nos témoins. Cela vous convient-il?

Le président: Oui. En attendant, puis-je donner la parole à M. Attewell?

M. McCurdy: Non, je souhaitais faire quelques remarques au sujet de la résolution.

Il me semble qu'il manque deux éléments importants. Premièrement, la résolution laisse entendre que l'on va simplement condamner les actions du gouvernement iranien. Pour ma part, je pense qu'elle devrait également préciser que nous déplorons ce qui s'y passe actuellement.

Deuxièmement, en ce qui concerne la partie opérante de la résolution, voulant que

> Le Comité recommande au gouvernement d'étudier la possibilité de prendre toutes les mesures nécessaires pour appuyer les efforts actuels des Nations Unies destinés à mettre un terme à la persécution des baha'is en Iran,

j'ai l'impression que cela se limite aux actions du passé et sous-entend une restriction, certes involontaire, quant à ce que le gouvernement canadien pourrait faire de plus à l'avenir ou à ce qu'il pourrait recommander de plus aux Nations Unies. À mon sens, il serait bon de renforcer la résolution pour indiquer que le gouvernement prendra toutes les mesures possibles afin de favoriser un changement de situation en Iran, soit de sa propre initiative, soit dans le cadre des initiatives des Nations Unies.

Les témoins ont évoqué la fermeté des mesures adoptées par le gouvernement canadien à l'égard de l'Afrique du Sud, et c'est là une remarque tout à fait pertinente. Certes, la situation n'est pas nécessairement la même dans les deux cas, mais je suis convaincu que nous devrions renforcer le plus possible cette résolution, si nous croyons vraiment aux principes que nous proclamons.

Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue, au sujet de l'Afrique du Sud et d'autres situations semblables, que les actes d'oppression et de brutalité d'origine raciste ou politique suscitent souvent des réactions plus violentes que les autres. Vous conviendrez cependant, monsieur le président, que les idéologies et les religions peuvent

[*Text*]

among presumably the most civilized countries in the world we have not managed to find ways in which religious groups can avoid attacking one another, fighting one another, or brutalizing one another and justifying it by their beliefs.

We made a comparison between the oppression of the Baha'i versus the holocaust. Even there was a racial element because there was always the comparison between the Jews and the Aryans. Here it is plain and clear and simple.

• 1100

I have a couple of questions, not about the facts but about the campaign. I would be interested in knowing what kind of response and what kind of action has taken place on the part of the churches and church organizations, whether national or international, and whether there has been outside of that context any response outside of Iran on the part of Islamic and other religious leaders of the world with respect to what is going on in Iran.

I think it is important to examine the particular set of circumstances obtaining in Iran versus, say, Pakistan or Egypt, for example. Perhaps you might elaborate on the way in which Muslim leaders as well as Christian leaders are responding to this circumstance of religious oppression.

Dr. Danesh: It is a very important question. The response from the Christian leaders by and large has been quiet and lukewarm. No major statement has been made by any of them that has really greatly caught the attention of the media. If it does not catch the attention of the media, it does not catch the attention of anybody because it does not go far enough to reach to the Iranian government and the Iranian people and so forth.

As far as Islam and Muslim countries are concerned, the situation is very different. As you know, there are fundamentally two groups in Islam, the Sunnis and the Shi'ites. Iran and Pakistan are Shi'a. At the present time, the Shi'a fundamentalists are becoming an extreme threat to many of the established governments around the Arab world and the Islamic world.

For example, in Egypt Baha'is have been taken to prison and many Baha'is have been put under serious restrictions. We have been in touch with our government here too in defence of the Egyptian Baha'is. In Morocco the Baha'is have been put into prison and the situation is such that some of them may be killed, but they are still in the process of being tried and so forth.

As for the Baha'i faith and the Baha'is who have been tolerated in some other countries such as Pakistan, how long the situation would continue remains to be seen. All of the Baha'i refugees now leave from Iran-Pakistan borders and their number is decreasing. A number of them were returned for the first time by the Pakistani

[*Translation*]

souvent produire aussi une oppression terrible. Même les pays que l'on dit les plus civilisés ne savent pas comment empêcher que des groupes religieux s'attaquent les uns les autres, ou commettent des atrocités au nom de leur religion.

D'aucuns ont fait une comparaison entre l'oppression que subissent les baha'is et l'holocauste. Même dans ce dernier cas, il y avait un élément racial, puisqu'on faisait une distinction entre les juifs et les aryens. Ici, la situation est on ne peut plus simple, claire et évidente.

Je voudrais poser quelques questions, non sur les faits même, mais plutôt sur la campagne. Je voudrais savoir quelles réactions elle a suscité et quelles mesures ont été prises par les Églises et les organisations religieuses, nationales ou internationales. D'autre part, je voudrais savoir s'il y a eu une réponse quelconque de l'Iran ou des autorités religieuses, islamiques ou autres, de la communauté mondiale, au sujet de la situation qui prévaut actuellement en Iran.

Je crois qu'il est important d'examiner les circonstances particulières de la situation en Iran, par rapport au Pakistan ou à l'Égypte, par exemple. Peut-être pourriez-vous donc nous dire comment des leaders musulmans, aussi bien que chrétiens, réagissent à ce phénomène d'oppression religieuse.

M. Danesh: C'est là une question très importante. Dans l'ensemble, les autorités religieuses chrétiennes ont réagi de manière tiède et peu énergique. Aucune n'a fait de déclaration suffisamment retentissante pour capter l'intérêt des médias. Or, si on ne réussit pas à intéresser les médias, on ne peut avoir aucun effet sur le gouvernement et la population iranienne.

En ce qui concerne les pays musulmans, la situation est très différente. Comme vous le savez, il existe deux grands groupes religieux au sein de l'Islam, les Sunnites et les Shi'ites, l'Iran et le Pakistan faisant partie de la branche Shi'ite. Actuellement, les tenants du fondamentalisme Shi'ite représentent une menace très grave pour bon nombre de gouvernements établis dans le monde arabe et dans le monde islamique.

Par exemple, en Égypte, des baha'is ont été emprisonnés et beaucoup sont assujettis à de graves restrictions. Nous nous sommes d'ailleurs également adressés à notre gouvernement pour nous porter à la défense des baha'is égyptiens. Au Maroc, des baha'is ont également été emprisonnés et la situation est telle que certains risquent d'être tués, lorsque des procès se seront achevés.

En ce qui concerne les autres pays qui ont toléré jusqu'à présent la présence et la foi des baha'is, comment savoir combien de temps cela durera? Tous les réfugiés baha'is quittent l'Iran par le Pakistan. Or, leur nombre ne cesse de diminuer et pour la première fois, le gouvernement pakistanais a renvoyé certains de ceux-ci en

[*Texte*]

governments to Iran, which means a definite death for those people.

The situation of the Islamic world basically is that of considerable fear of the Shi'a extremists and appeasement of the Shi'ite government in Iran.

Ms Ackerman: With regard to your specific question about statements by churches, there have been a number of sympathetic statements by church organizations during the course of the revolution. The first was the Swiss Federation of Protestant Churches and then later the United Church of Canada and a number of religious organizations, including the National Council of Churches in the United States, the Canadian Council of Churches, and B'nai Brith International, which has made a statement.

There have been statements of this kind. We can certainly give you the documentation. Nothing was concerted internationally. There was an attempt earlier and some discussion among various faith groups in Canada to come together to make a statement among Christians, Jews and perhaps other bodies. We have been deeply distressed that there have been no major statements and I think only one minor one. There have been no statements of any consequence by any Muslim leaders about the travesty being done to Islam.

• 1105

So far as the Baha'i community is concerned, we feel the major victim of the persecution of the Baha'is in Iran is not the Baha'is. As you know, the Baha'i faith will survive around the world. The major victim is Islam itself. It has suffered from tremendous distortion in the west over many centuries and certainly does not need this onslaught on its image in the west.

Islam is a faith of great tolerance and very high principles, which Baha'is have taught to their children as they do the principles of Christianity and Judaism. We believe the principles of all great religions are in essence the same. You see this in the education Baha'is give to their children. We consider it a tremendous loss for the Islamic world not to have had statements by Muslim leaders. We know many Muslims feel this way. They feel deeply ashamed that such activities are carried on in the name of Islam.

A couple of years ago the ABC network had a major program on the persecution of the Baha'is in Iran called, *In the Name of Islam*. I cannot imagine worse publicity for a great major religion.

Mr. McCurdy: What about the Pope?

Ms Ackerman: So far as I know there have been no statements from either the Greek Orthodox or the Catholic Church. I regret to say that.

[*Traduction*]

Iran, ce qui revenait purement et simplement à les condamner à mort.

En résumé, la situation qui prévaut dans le monde islamique se caractérise par une crainte très vive des extrémistes Shi'ites et par le souci d'appaiser le gouvernement Shi'ite de l'Iran.

Mme Ackerman: En ce qui concerne les questions que vous avez posées au sujet des autorités religieuses, je dois dire qu'il y a eu certaines déclarations favorables des organisations religieuses. La première émanait de la Fédération suisse des Églises protestantes, et il y en a eu ensuite de l'Église unie du Canada, du Conseil national des Églises des États-Unis, du Conseil canadien des Églises, et de l'organisation «B'nai Brith international».

Si vous le souhaitez, nous pourrons vous adresser des exemplaires de ces déclarations. Il n'y a pas eu de concertation au niveau international. Cependant, des discussions avaient été entreprises plus tôt par divers groupes religieux du Canada, afin de produire un texte commun de la part des chrétiens, des juifs et d'autres confessions. Je puis vous dire que nous sommes profondément déçus de voir qu'il n'y a eu aucune déclaration importante à cet égard. Il y a eu une déclaration mineure, mais rien de vraiment sérieux de la part des autorités musulmanes au sujet de la manière tragique dont l'Iran interprète l'islam.

En ce qui concerne les baha'is, nous estimons que ce ne sont pas eux les premières victimes des persécutions que subit leur collectivité en Iran. Comme vous le savez, la foi baha'ie réussira à survivre dans le monde entier. Non, la première victime, c'est l'islam lui-même qui a déja souvent été présenté de manière déformée dans le monde occidental et qui n'avait certainement pas besoin de ce qui lui arrive maintenant.

L'islam est une religion qui se caractérise par une grande tolérance et des principes très nobles, tout comme la religion baha'ie, chrétienne ou juive. Selon nous, toutes les grandes religions se nourrissent des mêmes principes, et on peut le constater dans l'éducation que les baha'is donnent à leurs enfants. Nous estimons par conséquent qu'il est extrêmement regrettable qu'aucune voix ne se soit fait entendre à ce sujet dans le monde islamique. Nous savons cependant qu'un bon nombre de musulmans pensent comme nous et sont profondément choqués par des actions qui sont prises en Iran au nom de l'islam.

Il y a quelques années, le réseau ABC avait présenté une émission importante sur la persécution des baha'is en Iran, en l'intitulant *Au nom de l'islam*. Peut-on imaginer pire publicité pour une grande religion?

M. McCurdy: Et le pape?

Mme Ackerman: A ma connaissance, il n'y a eu aucune déclaration des autorités grecques orthodoxes ni de l'Église catholique. Je le regrette.

[*Text*]

Mr. Attewell: I honestly need to know more background. I cannot pretend to get it today, but I would like to work further with you on this.

In a lot of ways it is like a slow painful genocide occurring over decades as opposed to over a few months as it did in Armenia over 70 years ago. I want to follow it up. I am proud to be a Canadian and of our country's record.

As you know, I was at the United Nations last year and we were the sponsor of that resolution. Does the one being discussed now focus just on your situation or is it a general one?

Dr. Danesh: Yes.

Mr. Attewell: It is similar to last year's motion. Is there anything different about it? Do we have more support this year?

Ms Ackerman: The text of the resolution is apparently somewhat stronger than last year. We just received a cable to that effect. Canada has co-sponsored the resolution. That was never a question. We hope the vote will be better sustained. There is the same reference to the Baha'is in virtually the same two places, in the preambular section and in the operative parts of the resolution. It is a resolution on the general human rights situation of the Baha'is in Iran.

One difference this year deserves to be mentioned. It is the report of the special rapporteur of the Human Rights Commission, Reynaldo Pohl. This year his interim report to the General Assembly, which will be tabled before the Human Rights Commission in Geneva, is much stronger than it has been in the past. He has seen witnesses and interviewed people of all walks of life in Iran, from the Mujaheddin to the former communists to individual intellectuals to Baha'is. His report is filled with specific references which—

Mr. Attewell: Do you have a copy of it?

Ms Ackerman: Yes, we have a copy and we can send it to your office. It should help elevate the vote.

Mr. Attewell: Yes, and the general awareness of the situation. Are the Baha'is actually breaking a specific law on the books in Iran?

• 1110

Dr. Danesh: Yes, their existence breaks the law because the Baha'i faith, as far as the constitution of Iran is concerned, does not exist. No recognition is given to the Baha'i faith in Iran in the constitution. The people who have rights under the constitution of Iran all have been mentioned, and anybody not included in that, which is

[*Translation*]

M. Attewell: Je voudrais avoir plus d'information sur tout cela. Nous ne pourrons pas obtenir toutes les informations voulues aujourd'hui, mais je voudrais examiner cela de plus près avec vous.

En fait, nous assistons ici à un lent génocide qui prendra plusieurs décennies, au lieu d'un génocide brutal exécuté en quelques mois, comme cela s'est passé en Arménie il y a plus de 70 ans. Je veux poursuivre l'étude de cette question. Je suis fier d'être Canadien et des actions de mon pays à ce sujet.

Comme vous le savez, j'étais aux Nations unies l'an dernier, lorsque le Canada a parrainé cette résolution. Celle dont on discute actuellement porte-t-elle seulement sur votre situation ou est-elle de nature plus générale?

M. Danesh: Oui.

M. Attewell: Elle est semblable à celle de l'an dernier. Y a-t-il quelque chose de différent? A-t-elle recueilli plus d'appui que l'an dernier?

Mme Ackerman: La résolution de cette année est apparemment un peu plus ferme que celle de l'an dernier. Nous avons reçu un télégramme à ce sujet. Vous savez que c'est le Canada qui a coparrainé cette résolution. Nous espérons que le vote sera plus positif. On y lit la même chose au sujet des baha'is, aussi bien dans le préambule que dans la recommandation elle-même. Il s'agit d'une résolution sur la situation générale des baha'is en Iran.

Il convient toutefois de mentionner une différence par rapport à l'an dernier. Il s'agit du rapport du rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, Reynaldo Pohl. Son rapport provisoire de cette année destiné à l'Assemblée générale, qui sera déposé devant la Commission des droits de l'homme à Genève, est beaucoup plus ferme que par le passé. Il a rencontré des témoins et discuté avec des personnes de tous les milieux en Iran, allant des Mujaheddin à des anciens communistes, en passant par des intellectuels et des baha'is. Son rapport contient beaucoup d'informations précises. . .

M. Attewell: En avez-vous un exemplaire?

Mme Ackerman: Oui, nous pourrons l'envoyer à votre bureau. Ce rapport devrait nous permettre d'obtenir plus de voix que l'an dernier.

M. Attewell: Et de mieux faire connaître la situation. Pouvez-vous me dire si les baha'is violent une loi quelconque qui ait pu être adoptée par le gouvernement iranien?

M. Danesh: Oui, c'est leur existence même qui viole la loi iranienne, car, d'après la Constitution de ce pays la foi baha'ie n'existe pas. Elle n'est aucunement reconnue dans la Constitution. Toutes les catégories de citoyens dont les droits sont protégés par la Constitution sont spécifiquement mentionnés dans celle-ci, ce qui signifie

[*Texte*]

only Baha'is, therefore become non-beings. They do not exist.

Mr. Attewell: I am of the Baptist faith. I could practice my faith there?

Dr. Danesh: Yes, you could. Christians, Jews, Zoroastrians, have been specifically given rights in the constitution of Iran. But Baha'is are specifically excluded from that. As far as religious doctrines are concerned, the very fact of being Baha'i is tantamount to breaking all of the Islamic laws, and whoever does this is subject to death.

Dr. Khanjani: You could compare the relation of Islam and the Baha'is with that of Judaism and Christianity at the beginning of Christianity. The belief of Islamic fanaticism—the blind belief, I would call it—is that after Mohammed, the founder of the Islamic faith, nobody else will come. But Baha'u'llah, the founder of the Baha'i faith, believed that the grace of God will always come, and that God sends different divine teachers for further spiritual and material advancement of humanity. That will continue for as long as human beings exist. Baha'u'llah, we believe, is the last divine teacher for humanity for the next thousand years. That is blasphemy to the Islamic belief.

Mr. McCurdy: You are heretics.

Dr. Khanjani: Exactly.

Dr. Danesh: Yes, we are heretics.

Mr. Attewell: Dr. Danesh, it is a fact that countries do not like to be criticized; they do not like that type of publicity. It is ironic that some of the situations where the worst things are happening are the most sensitive of all.

I am chairman of the Canadian parliamentary group for Soviet Jewry. We have been very aggressive with a number of Soviets, those who have visited here. I was in Russia earlier this year. Dr. McCurdy was part of the contingent on that particular trip, and I am sure he would concur quickly. They like to be proud of Moscow. The Soviet Union is trying to host a human rights convention in Moscow, for instance, which on the surface sounds a bit ludicrous. So they do not like it. I am sure you can depend on a number of us, especially as we learn more about the facts, to be speaking up in the strongest terms possible. As a matter of fact, the week after next, I intend to make a speech in the House on an adjournment debate as a follow-up to my question. I will be in Toronto all of next week, and maybe we could get together. I would like to look at the rapporteur's report to get some of the up-to-date facts. I will be making about a 10-minute speech in the House the week after next; and while I need to learn more, I think it is fair to say that I know a little bit about it from our previous discussions. Still, I want a sounder grasp of the real issues.

[*Traduction*]

que quiconque n'est pas mentionné, et seuls les baha'is ne le sont pas, est considéré comme inexistant.

M. Attewell: Je fais moi-même partie de l'Eglise baptiste. Pourrais-je pratiquer ma religion en Iran?

M. Danesh: Oui. Les chrétiens, les juifs, les zoroastriens sont tous spécifiquement mentionnés dans la Constitution de l'Iran. Par contre les baha'is en sont spécifiquement exclus. En ce qui concerne les doctrines religieuses, le simple fait d'être baha'i équivaut à violer toutes les lois islamiques de l'Iran, ce qui rend la personne passible de la peine de mort.

Mme Khanjani: On pourrait comparer la relation qui existe entre l'islam et les baha'is à celle qui existait entre les juifs et les chrétiens, au début de l'ère chrétienne. Les fondamentalistes islamiques sont fermement convaincus, aveuglement, pourrais-je dire, que personne ne viendra après Mohammed, le fondateur de l'Islam. Par contre, Baha'u'llah, le fondateur de la foi baha'ie estimait quant à lui que la grâce de Dieu sera toujours présente dans le monde et que Dieu envoie des enseignants divins différents pour favoriser le progrès spirituel et matériel de l'humanité. Ce processus continuera aussi longtemps qu'il y aura des êtres humains sur terre. Nous croyons que Baha'u'llah est le dernier enseignant divin que l'humanité connaitra durant les mille prochaines années. Cela représente un blasphème pour les musulmans.

M. McCurdy: Vous êtes des héritiques.

Mme Khanjani: Exactement.

M. Danesh: C'est cela.

M. Attewell: Le problème est que les gouvernements nationaux n'aiment pas à être critiqués. Ils n'aiment pas recevoir ce genre de publicité. Il est ironique de constater que certains des gouvernements coupables des pires choses sont apparemment les plus susceptibles.

Je suis président du groupe parlementaire canadien qui défend les juifs soviétiques, et je puis vous dire que nous avons pris des positions très fermes devant certains représentants soviétiques en visite au Canada. J'étais moi-même en Russie au début de l'année, avec M. McCurdy, et il pourra vous confirmer mon impression. Les Soviétiques sont fiers de Moscou. Par exemple, l'Union soviétique essaie actuellement d'organiser un congrès sur le droit de la personne à Moscou, ce qui est à première vue une initiative particulièrement originale. Elle n'aime donc pas être critiquée sur ce sujet. Je puis vous garantir que certains d'entre nous vont s'exprimer avec beaucoup de fermeté à ce sujet, à mesure que nous en saurons plus. De fait, j'ai l'intention de faire un discours en Chambre, la semaine prochaine, dans le cadre du débat d'ajournement. Comme je serai à Toronto la semaine prochaine, peut-être pourrions-nous en profiter pour nous rencontrer? J'aimerais examiner le rapport que vous avez mentionné, pour obtenir les informations tout à fait récentes. Je vais faire un discours d'une dizaine de minutes en Chambre, la semaine prochaine, et je voudrais pouvoir aborder cette question. J'ai besoin d'en savoir

[*Text*]

I want to thank all three of you for appearing today, and I am sure you can count on a number of people to be vocal on this vital issue.

• 1115

The Chairman: I want to thank the witnesses for coming and assure them that this subject will not terminate as a matter of interest and concern of this committee with today's meeting. I will undertake to raise the question with the members of the full committee at an early date. I think we will also want to inform the Secretary of State for External Affairs of our concern. I am confident he will want to take appropriate action.

Just for information, it is my understanding that at least one Christian minority in Iran has suffered persecution, namely the Anglican Church there. It has been active in Iran for many years. It has had its own bishop. The current bishop is an Iranian, and most of the clergy, if not all, are now Iranians. For reasons of which I am not aware, they have suffered considerable persecution since the revolution. One of the dimensions of this that certainly concerns me is the way in which it is an assault on human rights, not just a matter of religious conflict. We will want to address ourselves to all dimensions of it.

We are planning to meet as a steering committee on the morning of December 1, and hopefully a full committee on the afternoon of December 1.

We will now adjourn to the call of the Chair.

[*Translation*]

plus, mais je crois pouvoir dire que j'en sais déjà beaucoup plus qu'auparavant.

Je tiens à vous remercier tous les trois d'être venus aujourd'hui devant notre Comité. Vous pourrez compter sur notre appui sur cette question.

Le président: Je voudrais remercier nos témoins d'aujourd'hui et les assurer que l'intérêt que le comité porte à ce sujet continuera après la fin de la séance d'aujourd'hui. J'ai d'ailleurs l'intention d'aborder la question avec tous les membres du comité, le plus vite possible. Nous voudrons également communiquer nos préoccupations au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je suis certain qu'il voudra prendre des mesures appropriées.

Je crois savoir qu'au moins une minorité chrétienne a également fait l'objet de persécutions en Iran, à savoir la minorité anglicane, qui est active dans ce pays depuis longtemps. Son évêque actuel est un Iranien, ainsi que la plupart des membres de son clergé. Pour des raisons que j'ignore, elle a subi des persécutions considérables depuis la révolution. L'un des aspects du problème qui me préoccupe est qu'il s'agit d'une atteinte aux droits de la personne, et pas seulement d'un conflit de nature religieuse. Nous examinerons plus tard tous les aspects du problème.

Nous avons l'intention de réunir le comité directeur le matin du 1er décembre, et de tenir une séance du comité lui-même l'après-midi du même jour.

La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 23

Le mardi 1er décembre 1987

Président: Reginald Stackhouse

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

CONCERNANT:

En conformité avec son mandat en vertu de l'article 96(3) du Règlement, une étude des droits de la personne au Canada et de la

TÉMOINS:

(Voir à l'intérieur)

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Baha'i Community of Canada:

Dr. Hossain Danesh, General Secretary;

Nancy Ackerman, Director, Department of Public Affairs;

Dr. Ferida Khanjani, Member.

TÉMOINS

De la Communauté baha'ie du Canada:

Hossain Danesh, secrétaire général;

Nancy Ackerman, directeur, Affaires publiques;

Ferida Khanjani, membre.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 23

Tuesday, December 1, 1987

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 23

Le mardi 1er décembre 1987

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Human Rights

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

RESPECTING:

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3), an examination of Human Rights Behind the Iron Curtain

CONCERNANT:

En conformité avec son mandat en vertu de l'article 96(3) du Règlement, une étude des droits de la personne derrière le rideau de fer

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987

27490

STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

Chairman: Reginald Stackhouse
Vice-Chairman: Andrew Witer

Members

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Président: Reginald Stackhouse
Vice-président: Andrew Witer

Membres

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 1, 1987
(33)

[*Text*]

The Standing Committee on Human Rights met in Room 269, West Block, at 3:37 o'clock p.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Roland de Corneille, Howard McCurdy, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay and Andrew Witer.

Other Member present: John Oostrom.

In Attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer.

Witnesses: *From Keston College Canada*: Maureen Giroux, Chairman and Director; Linards Lukss, Director. *Individual*: Rolands Silaraups.

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3), the Committee resumed consideration of human rights behind the Iron Curtain.

Linards Lukss made a statement on behalf of Rolands Silaraups.

Mrs. Maureen Giroux made a statement and, with the other witnesses, answered questions, Linards Lukss interpreting from Latvian for Rolands Silaraups.

The Chairman presented a report from the Sub-committee on Agenda and Procedure, which reads as follows:

The Sub-Committee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on Human Rights met earlier this day and agreed to make the following recommendations:

—That the Committee invite the appearance on either December 15 or 16 of Maxwell Freeman Yalden to examine, pursuant to the provisions of Standing Order 103 and 104, his appointment as Chief Commissioner of the Canadian Human Rights Commission;

—That the Committee invite the Ambassador of the USSR or his delegates to appear on the other of the two days mentioned above.

—That the Committee invite the appearance of the following ambassadors to Canada for meetings on human rights behind the Iron Curtain during the course of this month or where their schedules do not so permit, following the resumption of Parliament in January 1988, at times to be arranged by the Clerk that best satisfy the availability of the members and of the witnesses:

The Ambassador of Czechoslovakia

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 1er DÉCEMBRE 1987
(33)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit, aujourd'hui à 15 h 37, dans la pièce 269 de l'Édifice de l'Ouest, sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Roland de Corneille, Howard McCurdy, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay, Andrew Witer.

Autre député présent: John Oostrom.

Aussi présent: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche.

Témoins: *De Keston College Canada*: Maureen Giroux, présidente et directrice; Linards Lukss, directeur. *À titre individuel*: Rolands Silaraups.

Conformément au mandat que lui confie le paragraphe 96(3) du Règlement, le Comité examine de nouveau la question des droits de la personne derrière de rideau de fer.

Linards Lukss se fait le truchement de Rolands Silaraups.

Mme Maureen Giroux fait une déclaration, puis elle-même et les autres témoins répondent aux questions, Linards Lukss se faisant l'interprète de Rolands Silaraups, du letton vers l'anglais.

Le président présente un rapport du Sous-comité du programme et de la procédure, libellé en ces termes:

Le Sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni plus tôt ce jour et a convenu de recommander ce qui suit:

—Que le Comité invite M. Maxwell Freeman Yalden à comparaître, soit le 15, soit le 16 décembre, afin d'examiner, conformément aux provisions des articles 103 et 104 du Règlement, sa nomination comme Président de la Commission canadienne des droits de la personne;

—Que le Comité invite l'Ambassadeur de l'URSS ou ses délégués à comparaître dans l'un des deux autres jours ci-haut mentionnés, sur les droits de la personne derrière le rideau de fer.

—Que le Comité invite les ambassadeurs suivants à comparaître sur la question des droits de la personne derrière le rideau de fer, soit en décembre, soit, dans le cas où ils ne sont pas disponibles, suite à la reprise du Parlement en janvier 1988, selon un horaire arrangé par le greffier en tenant compte de la disponibilité des membres et des témoins:

L'ambassadeur de la Tchécoslovaquie

The Ambassador of Bulgaria

The Ambassador of Romania

On motion of Roland de Corneille, it was agreed,—That the first paragraph of the Report be concurred in.

On motion of Andrew Witer, it was agreed,—That the second paragraph of the Report be concurred in.

And debate arising on the third paragraph of the Report.

Roland de Corneille moved,—That the third paragraph be amended by deleting therefrom "The Ambassador of Bulgaria" and "The Ambassador of Romania".

After debate, the question being put on the amendment, it was, by a show of hands, agreed to: Yeas: 3; Nays: 2.

Paragraph 3 of the Report, as amended, carried.

Roland de Corneille moved,

That the Committee invite the Secretary of State for External Affairs or his designated substitute, with the relevant officials, to appear on an urgent basis for the purpose of discussing Canadian foreign aid to and Canadian policy respecting Haiti, in the light of recent developments there.

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

At 5:15 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

L'ambassadeur de la Bulgarie

L'ambassadeur de la Roumanie

Sur motion de Roland de Corneille, il est convenu,—Que le premier alinéa du rapport soit adopté.

Sur motion de Andrew Witer, il est convenu,—Que le deuxième alinéa du rapport soit adopté.

Un débat s'élève sur le troisième alinéa du rapport.

Roland de Corneille propose,—Que le troisième alinéa du rapport soit modifié en retranchant les mots «L'ambassadeur de la Bulgarie» et «L'ambassadeur de la Roumanie».

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté par vote à main levée: Pour: 3; Contre: 2.

Le troisième alinéa du rapport, sous sa forme modifiée, est adopté.

Roland de Corneille propose,

Que le Comité invite le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ou la personne désignée par ce dernier pour le remplacer, ainsi que les hauts fonctionnaires en cause, à comparaître dans les plus brefs délais pour échanger des vues sur la question de l'aide canadienne aux pays étrangers et de la politique du Canada à l'égard de Haïti, à la lumière des récents événements là-bas.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée.

À 17 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, December 1, 1987

• 1536

The Chairman: We have a quorum for the purpose of taking evidence. I will call the meeting to order. We are called together to resume consideration of the study of human rights behind the Iron Curtain. We are to receive testimony from witnesses who are here in the name of Keston College Canada.

Present at this time are Dr. Linards Lukss, a director of the college and I am glad to say a physician practising medicine in the riding of Scarborough West. He has other distinctions, but that is the one I always begin with. We also have Mr. Rolands Silaraups, who we welcome to this committee and to Parliament Hill, as to Canada. Mr. Silaraups has been with us, I believe, just a few days. The presentation will be made by Dr. Lukss because Mr. Silaraups does not yet speak either of our official Canadian languages, but he will be prepared to answer questions. Dr. Lukss is acting as interpreter. We also expect to receive Mrs. Maureen Giroux, chairman and director of the college. I think in view of the time and in view of a quorum being present, we will begin forthwith. So I will turn to you, Dr. Lukss.

Dr. Linards Lukss (Director, Keston College Canada): Thank you, Mr. Chairman. I propose to give a brief background while introducing Mr. Silaraups, and that background perhaps would then enable the members of the committee to ask appropriate questions.

To introduce Mr. Silaraups, it is essential to address him as part of the group Helsinki 86. Even though he was serving a five-year prison term in the gulag at the time when the group was founded in 1986, nevertheless, upon his release he took charge of the group at a crucial time when the leaders of the group were detained or drafted in the armed forces to isolate them from participation at the June 14 demonstration at the Freedom Monument in Riga, Latvia.

The activities of the group Helsinki 86 have caused much concern to the Soviet regime, requiring the resort to such measures as expulsions of individual members of the group, which incidentally still continues, and making use of visas to Israel. It may be of value to briefly review and summarize for you what this group was founded for and what were its intentions.

The group's founding document may give us the necessary information, and I quote:

> Taking into consideration articles 49 and 50 of the Latvian S.S.R. Constitution, we agree to establish a group which will monitor how our people's economic, cultural and individual rights are being observed. We agree openly and without censure or pressure from outside to inform international organizations about

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 1er décembre 1987

Le président: Nous avons le quorum pour entendre des témoignages. Nous allons donc reprendre notre étude des droits de la personne derrière le Rideau de fer. Nous entendrons aujourd'hui les témoignages des représentants du *Keston College Canada*.

Le Dr Linards Lukss, directeur du collège est un médecin pratiquant dans la circonscription de Scarborough-Ouest. Il a d'autres qualifications également. Il y a aussi M. Rolands Silaraups à qui nous souhaitons la bienvenue devant notre Comité, sur la Colline parlementaire et au Canada. M. Silaraups n'est avec nous, je crois, que depuis quelques jours. M. Lukss fera l'exposé parce que M. Silaraups ne parle pas encore l'une ou l'autre de nos langues officielles, mais il est prêt à répondre à des questions. M. Lukss se fera son interprète. Nous devrions aussi recevoir le témoignage de Mme Maureen Giroux, présidente et directrice du collège. Je pense que, vu l'heure et comme il y a quorum, nous allons commencer sans plus tarder. Je vous cède donc la parole, monsieur Lukss.

M. Linards Lukss (directeur, Keston College Canada): Merci, monsieur le président. J'aimerais vous faire un bref historique en présentant M. Silaraups et cet historique devrait aider les membres du Comité à poser des questions pertinentes.

Pour présenter M. Silaraups, il faut dire qu'il a oeuvré au sein du groupe Helsinki 86. Même s'il était en train de purger une peine d'emprisonnement de cinq ans dans un goulag au moment de la fondation du groupe en 1986, à sa libération, il en a pris la tête à un moment crucial où les chefs du groupe étaient détenus ou intégrés dans les forces armées pour les empêcher de participer à la démonstration du 14 juin au Monument de la liberté à Riga, en Lettonie.

Les activités du groupe Helsinki 86 ont causé beaucoup de soucis au régime soviétique, l'obligeant à avoir recours à des mesures comme l'expulsion de membres du groupe, ce qui se fait encore, et l'imposition de visa à destination d'Israël. Il pourrait être bon de vous rappeler brièvement les raisons de la fondation de ce groupe et ses objectifs.

Le document constitutif du groupe peut nous fournir les renseignements nécessaires, et je cite:

> Compte tenu des articles 49 et 50 de la Constitution de la R.S.S. de Lettonie, nous convenons d'établir un groupe qui veillera au respect des droits économiques, culturels et individuels de notre peuple. Nous convenons d'informer ouvertement et sans censure ou pression de l'extérieur les organisations internationales

[*Text*]

violations that are being carried out against our people's material and spiritual values, including those against our nation itself. Our principle: to block the path of lies and terror; to grant all nations the freedom of self-determination; to observe the Helsinki Accord's closing document's agreed to principles. We agree to name the group Helsinki 86.

• 1540

This document was signed by Mr. Linards Grantins, born in 1950, an amber and metal jewellery craftsman; Mr. Raimonds Bitenieks, born in 1944, employed at the Liepajas central hospital as a driver; and Mr. Martins Bariss, born in 1947, employed at the Liepajas garment manufacturing plant.

Despite the new Soviet policy of *glasnost*, of democratization and restructuring, where greater openness was advocated in anticipation of changes in Soviet lifestyle, Helsinki 86 was not part of these plans—in particular, the letters the group wrote to the central committee, to the Pope, and to others.

The letter addressed to the World Federation of Free Latvians asked that the group's activities be monitored, as well as the group's fate. What happened to the group? We could resort to document two, written by Linards Grantins. In a few words, he is explaining what happened in 1986 after the first few documents were sent and how they were arrested and how they were treated. I quote from his document number two:

> I would like to tell in a few words how we have been since the founding of the group Helsinki '86. In the early morning of August 21, 1986, I was deceptively lured from my house.

He is explaining that he has two places of employment. He works at the gas works and also as a jewellery craftsman.

> I was on vacation from the gas works at the time of my arrest. I was told that there was something happening at the gas works and I had to be immediately present at that site. Approaching the gas works, I saw a van parked in front. Our car had not yet stopped when the three doors of the van flew open. Three men came rushing toward the car, blocking my path. I had seen the exact same scene in Russian films, where they showed how the Gestapo arrested communist patriots, the only difference being that they had firearms under their belts. But I, if one can draw a comparison, only had a letter to the central committee.

Bitenieks was arrested in a similar manner at the city hospital, and so was Martins Bariss.

Regarding Bitenieks, who is one of the founders of the group, in 1983 he took a motor boat across the sea to Sweden, but had a misfortune with the motors and fell into the hands of Russian border guards 18 km from Gotland. In the boat with Bitenieks was his older daughter and his friend. For wanting to see how the

[*Translation*]

des atteintes portées aux valeurs matérielles et spirituelles de notre peuple, y compris celles de notre propre pays. Nos objectifs sont de dénoncer les mensonges et la terreur, d'assurer à tous les peuples le droit à l'autodétermination et de veiller au respect des principes convenus dans le document de clôture de l'Accord d'Helsinki. Nous convenons de nommer le groupe Helsinki 86.

Ce document a été signé par M. Linards Grantins, né en 1950, artisan qui travaille l'ambre et le métal; M. Raimonds Bitenieks, né en 1944, qui travaillait à l'hôpital Central de Liepajas comme conducteur; M. Martins Bariss, né en 1947, qui travaillait à l'atelier de confection de vêtements de Liepajas.

En dépit de la nouvelle politique soviétique de *glasnost*, de démocratisation et de restructuration qui laisse entrevoir des changements possibles dans le style de vie soviétique, Helsinki 86 n'a pas été reconnu, pas plus que les lettres que le groupe a envoyé au comité central, au Pape et à d'autres.

Dans la lettre qu'il a envoyée à la *World Federation of Free Latvians*, le groupe demandait qu'on veille sur ses activités et son sort. Qu'est-il arrivé au groupe? Nous pouvons nous référer aux document numéro deux rédigé par Linards Grantins. Il explique brièvement ce qui est arrivé en 1986 après l'envoi des premiers documents, comment ils ont été arrêtés et comment ils ont été traités. Je cite un extrait de ce document numéro deux:

> J'aimerais vous dire brièvement ce qui nous est arrivé depuis la création du groupe d'Helsinki 86. Tôt le matin du 21 août 1986, on a réussi à m'éloigner de ma maison en me mentant.

Il explique qu'il a deux emplois. Il travaille à l'usine de gaz et comme artisan en bijouterie.

> J'étais en vacances de l'usine au moment de mon arrestation. On m'a dit qu'il se passait quelque chose à l'usine et qu'il fallait que je m'y rende immédiatement. En y arrivant, j'ai vu une camionnette; notre auto ne s'était pas encore arrêtée que les trois portes de la camionnette se sont soudainement ouvertes. Trois hommes en sont sortis et se sont rués vers l'automobile. J'avais vu la même chose dans les films russes où on montrait comment la gestapo arrêtait les patriotes communistes, la seule différence était qu'ils avaient des armes à feu à la ceinture. Mais je n'avais qu'une lettre adressée au comité central.

Bitenieks a été arrêté d'une manière semblable à l'hôpital municipal, et Martins Bariss aussi.

À propos de Bitenieks, qui est un des fondateurs du groupe, en 1983, il avait essayé de gagner la Suède par la mer en bateau à moteur, mais a eu des problèmes avec les moteurs et il est tombé entre les mains des gardes-frontière soviétiques à 18 km du Gotland. Dans le bateau avec Bitenieks se trouvaient sa fille aînée et son ami. Pour

[*Texte*]

Swedes lived without permission from the Russians, they each had a chance to spend several years behind barbed wire.

I spent my first month after my arrest together with Rolands Silaraups. His investigator was the section head Strautmans. Strautmans was polite and open with Silaraups, and informed him that he was the third generation in his family to have dealings with the KGB. The first had been his grandfather, who was a policeman during Latvia's independence. His father had been a volunteer in the Latvian legion; he earned 10 years for that. His grandson again seems to have no use for the Soviet regime or Russians. Strautmans announced to Silaraups: "None of you enjoyed the Stalin era, but for us those were the best times".

Grantins is asking Silaraups permission to use these words.

My investigator was a special investigator of important matters, Major Stikauns. When we fixed my views on paper specifically where I had asked that a referendum be held in Latvia so that Latvians themselves, without Russian help, could decide their own fate, Stikauns explained that a referendum is a primitive social approach to determining the will of the people. He then goes to say that back then two baskets were placed on the ground and each person was given a stone to throw into the basket of his choice, and this is how he feels a choice should be made.

I also had more serious confrontations with Stikauns. Stikauns called my grandfather a criminal because he had once owned land and livestock. That is why all bourgeois, he said, were sent to Siberia. I waited until he finished his attack and then asked him whether it was a crime to keep livestock on the land, is there such a law? Stikauns answered no. I answered if there is no law then there is no criminal violation. Therefore you have committed a crime against my family.

• 1545

My grandfather and his family were deported to Siberia. Even that was not enough, for there he was apprehended and sentenced to 10 years. The documents used as evidence against him were fabricated and the signature was forged. In prison he was brought before some officer who put his muddy feet on the table, lit a cigarette and said: "I know that you are not guilty, but I will give you 10 years anyway".

In other words, very briefly showing what happened to the members of the group during the time of their arrest in 1986... They were awaiting a trial to be held in January 1987. When the trial date approached, apparently due to lack of information, the trial was not held and the

[*Traduction*]

avoir voulu voir comment vivaient les Suédois sans avoir obtenu la permission des soviétiques, ils ont chacun eu l'occasion de passer plusieurs années derrière les fils barbelés.

J'ai passé le premier mois après mon arrestation avec Rolands Silaraups. Son enquêteur était le chef de section Strautmans. Strautmans a été poli et ouvert avec Silaraups, il lui a dit qu'il était la troisième génération dans sa famille à avoir des rapports avec le KGB. Le premier avait été son grand-père, qui était policier pendant l'indépendance de la Lettonie. Son père avait été volontaire dans la Légion lettone et avait eu droit à 10 ans pour cela. Son petit-fils ne semble pas lui non plus apprécier le régime soviétique ni les soviétiques. Strautmans a dit à Silaraups: «aucun de vous n'a aimé l'ère de Staline, mais, pour nous, c'était la belle époque».

Grantins demande à Silaraups la permission de se servir de ces mots.

Mon enquêteur, la major Stikauns était spécialisé dans les questions importantes. Quand nous avons couché mes vues sur papier, là où j'avais demandé qu'un référendum ait lieu en Lettonie pour permettre au Lettons de décider eux-mêmes de leur sort sans l'aide des Russes, Stikauns m'a expliqué qu'un référendum était une façon sociale primitive de déterminer la volonté du peuple. Il a ajouté qu'à cette époque on plaçait deux paniers par terre et on donnait une pierre à chaque personne pour qu'elle la lance dans le panier de son choix et que c'est, d'après lui, ainsi qu'on devrait faire un choix.

J'ai aussi eu des confrontations plus graves avec Stikauns. Il a traité mon grand-père de criminel parce qu'il avait déjà été propriétaire d'une terre et de bétail. C'est pourquoi l'on envoyait tous les bourgeois en Sibérie, avait-il dit. J'ai attendu qu'il ait fini son attaque et je lui ai demandé si c'était un crime d'élever du bétail sur une terre, s'il y avait une telle loi? Stikauns a dit que non. Je lui ai dit que s'il n'y avait pas de loi, alors il n'y avait pas de crime. Vous avez donc commis un crime contre ma famille.

Mon grand-père et sa famille ont été déportés en Sibérie. Même cela n'était pas assez parce qu'il y a été appréhendé et condamné à 10 ans. Les documents utilisés comme preuve contre lui ont été fabriqués de toutes pièces et la signature contrefaite. En prison, il a été amené devant un officier qui a mis ses pieds boueux sur la table, s'est allumé une cigarette et lui a dit: «je sais que vous n'êtes pas coupable, mais je vais vous donner quand même 10 ans».

Autrement dit, pour vous montrer brièvement ce qui est arrivé aux membres du groupe pendant leur arrestation en 1986... ils attendaient leur procès en janvier 1987. Le moment arrivé, apparemment à cause d'un manque d'information, le procès n'a pas eu lieu et

[*Text*]

people were released. Upon their release they again engaged in human rights activities. When Mr. Silarups was released from his five-year term in February 1987, he joined the group Helsinki '86.

The group issued certain demands and also announced June 14 as a date to commemorate the victims of 1941 when there were mass deportations in Latvia. I would like to read some of the demands of the Helsinki '86 group to you, because that again gives a background to the stance the group has taken. The group states in a letter to the Council of Ministers of the Latvian S.S.R.:

> We do not recognize the forceable occupation of the Latvian republic or its annexation to Russia, the so-called U.S.S.R. We demand the return to the status of 1938. Since this is a goal that cannot be accomplished in a matter of weeks or even months, for the interim until the eradication of the consequence of violence, we demand the following:
>
> 1. That the Latvian language be reinstated in Latvia as the chief legal, mandatory language.
>
> 2. That the Latvian National Army be re-established. The national army is the moral and physical bulwark of any nation.
>
> 3. That the 1939 borders of Latvia be renewed, that is the borders which Lenin recognized as those of independent and sovereign Latvia.
>
> 4. That discrimination against religious believers be discontinued, the church's dependence on the state be done away with, and the church be given complete freedom in its religious activities in accordance with the Universal Declaration of Human Rights.
>
> 5. That interference with radio broadcasts cease. The jamming of broadcasts would be considered shameful by any civilized state.
>
> 6. That censorship be completely eradicated. Censorship is the product of tyranny and violence.
>
> 7. That those sectors of industry not traditional in Latvia be done away with and migrants that have illegally entered Latvia be expelled.
>
> 8. That an international tribunal under the jurisdiction of the United Nations be created to try those criminals who are guilty of crimes committed during the Sovietization of Latvia.

This perhaps paints a little bit of a background as to what the group was all about and to which Mr. Rolands Silaraups belonged as a member. Prior to the June 14 demonstration, which the group announced and invited people to participate in, the founding members were either drafted in the army. . . At least they were given the draft orders—which Mr. Grantins did not obey, producing evidence of ill health, and consequently he was arrested, tried, and received a six-month jail sentence.

[*Translation*]

les gens ont été libérés. Ils ont alors repris leurs activités concernant les droits de la personne. Quand M. Silarups a été libéré après sa peine de cinq ans en février 1987, il s'est joint au groupe Helsinki 86.

Le groupe a formulé certaines revendications et a annoncé la date du 14 juin pour commémorer les victimes des déportations massives de 1941. J'aimerais vous lire certaines des revendications du groupe Helsinki 86 parce que cela nous montre encore une fois leurs objectifs. Le groupe déclare dans une lettre au Conseil des ministres de la R.S.S. de Lettonie:

> Nous ne reconnaissons pas l'occupation par la force de la République de Lettonie ou son annexation à la Russie, la prétendue U.R.S.S. Nous exigeons le retour au statut de 1938. Comme cela ne pourra pas se faire pendant des semaines, voire des mois, jusqu'à ce que les conséquences de la violence soient disparues, nous exigeons ce qui suit:
>
> 1. Que le Letton soit rétabli en Lettonie comme la principale langue officielle obligatoire.
>
> 2. Que soit rétablie l'Armée nationale lettonne. L'armée nationale est le rempart moral et physique de tout pays.
>
> 3. Que soient rétablies les frontières de la Lettonie de 1939, soient les frontières que Lenine avait reconnues comme étant celles de la Lettonie indépendante et souveraine.
>
> 4. Qu'on mette fin à la discrimination contre les croyances religieuses, qu'on brise la dépendance de l'église sur l'état et qu'on donne à l'église entière liberté dans ses activités religieuses conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme.
>
> 5. Que cesse toute intervention dans les émissions de radio. Tout état civilisé aurait honte de brouiller les émissions.
>
> 6. Que disparaisse toute censure. La censure est le produit de la tyrannie et de la violence.
>
> 7. Que disparaissent les secteurs de l'industrie non traditionnels en Lettonie, et qu'en soient expulsés les immigrants qui sont entrés illégalement.
>
> 8. Que soit mis sur pied un tribunal international sous la juridiction des Nations Unies pour juger les criminels qui ont commis des crimes pendant la soviétisation de la Lettonie.

Ce bref historique vous donne peut-être une idée de ce qu'était ce groupe auquel M. Rolands Silaraups a appartenu. Avant la démonstration du 14 juin, que le groupe avait annoncée et à laquelle il avait invité la population à participer, les membres fondateurs avaient été ou intégrés dans l'armée. . . du moins avaient-ils reçu leurs ordres d'intégration, auxquels M. Grantins n'a pas obéi, prouvant qu'il était malade, suite à quoi il fut arrêté, jugé, et a écopé une peine de six mois de prison.

[*Texte*]

• 1550

During the absence of these three founding members, Mr. Rolands Silaraups, with a 19-year-old young lady, led the demonstration at the Freedom Monument in Riga, which caused quite a lot of repercussions from the side of the regime because they tried to prevent this demonstration by changing a sports event to the centre of the city of Riga at the same time as the original time given for the demonstration.

Nevertheless people did come in thousands, and their expression commemorating the victims of 1941 was laying flowers at the foot of the monument. This was seen by the regime as anti-state activity, and for that activity Mr. Rolands Silaraups was expelled in July of this year.

The events this particular group planned after his expulsion were a demonstration or similar event on August 23 to commemorate the Yalta pact, the secret protocol of which dealt with the Baltic area and the sphere of influence of Soviet Russia, and also on November 18, which is Latvia's independence day. The August 23 event was again certainly interfered with, and as you perhaps have heard, November 18, 1987 seemed to create a lot of problem for the officials, specifically because of the resolution of the Congress of the United States that was sent to Gorbachev. They perceive that as interference in internal affairs, and there was quite a harsh reaction.

Mr. Silaraups is 22 years of age. He does have an older sister and mother still living in Latvia. He was expelled and is now travelling in North America through various Latvian communities relating his experiences during this last summer. With that, I think I have given you enough background to ask questions.

The Chairman: I want to welcome Mrs. Giroux, and we are very pleased to have the chairman of the Keston College Canada with us today. Mrs. Giroux, if you would like to make a presentation to the committee, it might be best if you did it now, and then members of the committee can question you or Dr. Lukss and Mr. Silaraups at the same time.

Mrs. Maureen Giroux: To those of you who do not know of Keston College, it is a college in Kent in England, 13 miles southeast of London. Keston was started by an Anglican priest, Reverend Michael Bourdeaux, nearly 20 years ago as a direct response to Christians in the Soviet Union asking him to be their voice to the west. We have a staff of 30 there, over 20 full-time researchers on the Soviet Union and eastern Europe. Most of our material is self-published, and we also receive daily phone calls, letters, and information from the Soviet Union.

I would like to speak for a moment on *glasnost* and the work of Keston College. What is *glasnost*, and what has it actually meant so far for religious believers in the Soviet

[*Traduction*]

Durant l'absence de ces trois membres fondateurs, M. Rolands Silaraups, avec une jeune dame de 19 ans, a dirigé la démonstration au monument à la liberté à Riga ce qui a entraîné beaucoup de répercussions de la part du régime parce qu'il avait essayé d'empêcher la démonstration d'avoir lieu en changeant un évènement sportif au centre de la ville de Riga au même moment que l'heure qui avait été initialement prévue pour la démonstration.

Néanmoins, les gens sont venus par milliers et ils ont décidé de commémorer la mémoire des victimes de 1941 en déposant des fleurs au pied du monument. Le régime y a vu un acte dirigé contre l'état et a décidé d'expulser M. Rolands Silaraups en juillet de cette année.

Après son expulsion, le groupe a décidé d'organiser une démonstration le 23 août pour commémorer le Pacte de Yalta dont les dispositions secrètes traitaient de la région baltique et de la zone d'influence de la Russie soviétique, ainsi que le 18 novembre qui est l'anniversaire de l'indépendance de la Lettonie. La démonstration du 23 août a provoqué des remous et, comme vous l'avez probablement entendu, le 18 novembre 1987 semble avoir causé une vive inquiétude chez les dirigeants, surtout à la suite de la résolution du Congrès des États-Unis qui a été envoyée à Gorbachev. Les Soviétiques y ont vu une ingérence dans leurs affaires internes et cela a causé toute une réaction.

M. Silaraups a 22 ans. Il a une soeur plus vieille que lui et sa mère qui vivent toujours en Lettonie. Il a été expulsé et est en train de visiter diverses communautés lettonnes en Amérique du Nord pour leur relater ses expériences cet été. Je pense vous avoir donné une assez bonne idée pour vous permettre de poser des questions.

Le président: J'aimerais accueillir Mme. Giroux; nous sommes très heureux de compter la présidente de *Keston Collage Canada* parmi nous aujourd'hui. Madame Giroux, si vous vouliez faire un exposé au comité, il serait peut-être préférable que vous le fassiez tout de suite, après quoi les membres du comité pourront vous poser des questions ainsi qu'à MM. Lukss ou Silaraups.

Mme Maureen Giroux: Pour ceux de vous qui ne connaissez pas *Keston College*, c'est un collège situé dans le Kent, en Angleterre, à 13 milles au sud-est de Londres. C'est un prêtre anglican, le Rev. Michael Bourdeaux, qui a fondé Keston il y a presqu'une vingtaine d'années parce qu'on lui avait demandé d'être le porte-parole dans l'ouest des chrétiens d'Union soviétique. Nous avons 30 employés, dont plus de 20 font de la recherche à plein temps sur l'Union soviétique et de l'Europe de l'est. Nous publions nous-mêmes la plupart de nos documents et nous recevons aussi tous les jours des appels téléphoniques, des lettres et des renseignements d'Union soviétique.

J'aimerais parler un instant du *glasnost* et du travail de *Keston College*. Qu'est-ce que le *glasnost* et quelles en ont été les conséquences jusqu'ici pour les croyants d'Union

[*Text*]
Union? When a new leader comes to power in the Soviet Union he often announces there must be reforms to avert economic catastrophe, and blames his predecessor for mistakes in the application of Marxism-Leninism. But Gorbachev seems to be talking of more than just reform. He has called for openness, democratization, revolutionary change. His program looks more radical than that of any Soviet leader since Khrushchev.

Nevertheless it must be said that the limits within which change is to take place remain clearly defined. There has been no suggestion that the ruling ideology is to be challenged, or that the Communist Party should abdicate its leading role in political, social, or cultural life. Gorbachev's actual achievements so far, and they are substantial, should be seen in this light. We should surely welcome the changes that have taken place so far, but they do not yet mean that individuals who disagree with Marxism-Leninism are suddenly able to speak and act freely in accordance with their own convictions.

• 1555

In a statement concerning the publication of Keston College's latest list of Christian prisoners in the U.S.S.R., the recently released Soviet dissident psychiatrist Anatoly Koryagin warned the west against false euphoria about Soviet *glasnost*.

As we come to the area that concerns Keston College, the situation for religious believers and reform in this area so far are piecemeal and provisional. There has been talk for some time about a basic revision of the laws governing religious activity, but so far no details have been released. Some of the laws have been applied less vigorously than in the past few years, but religious believers are still being arrested.

In the past few months, some 60 prominent religious believers have been released early, but there are at least 265 known to be in prison for practising their faith, and certainly hundreds more whose names and details we do not know. Andrei Sakharov suggests there are 10,000 prisoners of conscience in the Soviet Union, 2,000 of whom would be religious believers.

The prisoners freed by Gorbachev have not been amnestied. One such Latvian Baptist, Janis Rozkalns, who has emigrated, was told by the prosecutor from his trial: "You have not been amnestied; you have not been pardoned. You are released on instructions from the top. When instructions come to imprison you again, we shall do so".

We recently had a release from five Jewish activists in the Soviet Union: Josif Begun, Alexander Kholmiansky, Alexei Magarik, Vladimir Kislik, and Leonid Volvovsky. They are determined not to accept the status of pardoned criminal. In a letter handed into the Supreme Soviet and

[*Translation*]
soviétique? Quand un nouveau dirigeant arrive au pouvoir en Union soviétique, il annonce souvent qu'il doit y avoir des réformes pour éviter une catastrophe économique et accuse son prédécesseur d'avoir fait des erreurs dans l'application du Marxisme-Léninisme. Mais Gorbachev semble avoir plus qu'une simple réforme en tête. Il a parlé d'ouverture, de démocratisation, de changements révolutionnaires. Son programme semble plus radical que celui de tout autre dirigeant soviétique depuis Khrushchev.

Néanmoins, il faut dire que les limites dans lesquelles les changements doivent s'opérer restent clairement définies. Il n'a pas été question de changer l'idéologie politique ni de faire perdre au Parti communiste son rôle prédominant dans la vie politique, sociale ou culturelle. C'est dans ce contexte qu'on doit voir les réalisations, et elles sont importantes, de Gorbachev jusqu'ici. Nous devrions assurément nous réjouir des changements qui ont eu lieu jusqu'ici, mais cela ne veut pas encore dire que ceux qui ne sont pas d'accord avec le marxisme-léninisme sont soudainement devenus libres de parler et d'agir selon leurs convictions.

Dans une déclaration concernant la dernière liste qu'a publiée le *Keston College* des prisonniers chrétiens en URSS, Anatoly Koryagin, le psychiatre soviétique dissident qui a été récemment libéré, a mis l'Ouest en garde contre une fausse euphorie au sujet du *glasnost* soviétique.

Pour ce qui est du domaine dont s'occupe *Keston College*, les réformes que souhaiteraient les croyants ont été jusqu'ici fragmentaires et incertaines. Il a été question depuis un certain temps d'une révision fondamentale des lois régissant les activités religieuses, mais, jusqu'ici, les détails n'en ont pas été rendus publics. On applique certaines des lois avec moins de vigueur que ces dernières années, mais on arrête encore des croyants.

Ces derniers mois, quelque 60 croyants bien connus ont été libérés plus tôt que prévu, mais il y en a au moins 265 qui sont en prison parce qu'ils pratiquent leur foi et il y en a certainement des centaines d'autres dont nous ne connaissons pas les noms. Andrei Sakharov pense qu'il y a 10,000 prisonniers de conscience en Union soviétique, dont 2,000 seraient des croyants.

Les prisonniers que Gorbatchev a libérés n'ont pas été amnistiés. Le procureur qui avait mené le procès de Janis Rozkalns, un baptiste letton qui a émigré après avoir été libéré, lui a dit: «Vous n'avez pas été amnistié; vous n'avez pas été grâcié. Vous avez été libéré sur des instructions d'en haut. Quand les instructions arriveront de vous réincarcérer, nous le ferons».

Cinq activistes juifs en Union soviétique, Josif Begun, Alexander Kholmiansky, Alexei Magarik, Vladimir Kislik et Leonid Volvovsky, ont récemment déclaré qu'ils étaient décidés à ne pas accepter leur statut de criminels grâciés. Dans une lettre qui a été remise au Soviet suprême et qui

[*Texte*]

signed by other refuseniks, they stress they were campaigners for a cause who broke no law and were falsely imprisoned.

A statement from Anatoly Koryagin says he was sentenced in 1981 to seven years strict regime camp to be followed by five years internal exile for speaking out against the abuse of psychiatry in the U.S.S.R.

Anna Chertkova, a Soviet Baptist, has been in psychiatric prison for 14 years. At the moment there is a vigorous campaign in England to have her released.

Dr. Koryagin started talking about the current situation in the U.S.S.R. regarding *glasnost* and the changes this has supposedly brought to society. We must realize that these changes have not and will not bring a true liberalization as we think of it. It has not affected religious legislation. The 1929 laws which limit the activities of believers are still in force. He believes that people in the west must press for change in the basic attitudes of the Soviets towards beliefs that differ from their own, especially religious beliefs. Pressure must be exerted at this time in all possible ways. At present the opportunities are great as the doors are open as never before for an exchange of information. We must take this opportunity to unite in a strong front against Soviet oppression. Koryagin called for a consensus among leaders of all the major world religions to support their fellow believers.

There is one believer, Alexander Riga, who has been at normal psychiatric hospitals, not in the terrible special psychiatric hospitals in Blagoveshchensk. In one year they gave him 30 injections of insulin, causing shock. But in April of last year they stopped the injections and now have a re-examination. They have transferred him to Riga. They are not giving him injections, only some kind of tablets, but nothing terrible. His mother says he will be there another six months and then re-examined.

• 1600

There are letters from the Baptist and Psychiatric Hospital from Vladimir Titov, who was just released.

> I have to thank you for the very fact that I am still alive and have not been finished off by the "treatment", for many around me have disappeared off the face of the earth simply because nobody knew of them.

The "treatment" he was at one time receiving consisted of three daily doses of neuroleptic drugs, which can completely immobilize a person and send the body temperature soaring up to 40 degrees Celsius. Titov now suffers from diseases of the liver and stomach and has contracted tuberculosis.

Dr. Lukss has probably mentioned this gentleman, but I would like to mention him again, Gederts Melngailis. He is a Latvian Lutheran, and for doing Christian charity

[*Traduction*]

était signée par d'autres qui refusaient la même chose, ils soulignent qu'ils se battent pour une cause et qu'ils n'ont violé aucune loi et ont été injustement emprisonnés.

Anatoly Koryagin a récemment dit qu'il avait été condamné en 1981 à sept ans de camp d'internement puis de cinq ans d'exil interne parce qu'il avait parlé des abus de la psychiatrie en URSS.

Anna Chertkova, une baptiste soviétique, est dans une prison psychiatrique depuis 14 ans. Une importante campagne est actuellement en cours en Angleterre pour essayer d'obtenir sa libération.

Le Dr Koryagin a commencé à parler de la situation actuelle en Union soviétique et des changements que la politique de *glasnost* est censée avoir apporté. Nous devons nous rendre compte que ces changements ne résulteront pas en une vraie libéralisation comme nous la concevons. Les lois religieuses n'ont pas été changées. Les lois de 1929 limitant les activités des croyants sont encore en vigueur. Ils croient que les Occidentaux doivent essayer d'amener les Soviétiques à changer leur attitude fondamentale concernant les croyances qui diffèrent des leurs, surtout en ce qui a trait aux croyances religieuses. Il faut exercer des pressions de toutes les façons possibles. Les possibilités sont grandes aujourd'hui parce que les portes n'ont jamais été aussi ouvertes. Nous devons en profiter pour présenter un front fort et uni à l'oppression soviétique. Koryagin a parlé d'un consensus parmi les dirigeants de toutes les grandes religions mondiales.

Il y a un croyant, Alexander Riga, qui a été dans des hôpitaux psychiatriques normaux, pas aux terribles hôpitaux psychiatriques spéciaux de Blagoveshchensk. Une année, on lui a donné 30 injections d'insuline, ce qui lui a causé un choc. Mais en avril de l'année dernière, on a arrêté les injections et procédé à un réexamen. On l'a transféré à Riga. On ne lui donne plus d'injection, seulement une sorte de comprimé, mais rien de terrible. Sa mère dit qu'il y restera encore six mois avant d'être réexaminé.

Il y a des lettres comme celles du Baptiste Vladimir Titov qui vient d'être libéré d'un hôpital psychiatrique.

> J'aimerais vous remercier du simple fait d'être encore en vie et de ne pas avoir été achevé par le «traitement» parce que beaucoup de gens autour de moi sont disparus simplement parce que personne ne les connaissait.

Le «traitement» qu'ils recevaient à un moment donné consistait en trois injections quotidiennes de drogues neuroleptiques qui peuvent complètement immobiliser une personne et faire grimper la température du corps jusqu'à 40 degrés Celsius. Titov souffre maintenant de maladies du foie et de l'estomac et a contracté la tuberculose.

Le docteur Lukss a probablement déjà mentionné Gederts Melngailis. C'est un Luthérien letton et, pour avoir fait du travail de charité chrétienne, il a été

[*Text*]

work he has been incarcerated four years in a special psychiatric hospital. He has lost all his teeth. He is 35 years old, his hair is completely grey. His mother is not allowed to visit him at the hospital, as he is in a forbidden zone in the far east.

Vasili Shipilov, a Russian Orthodox prisoner of conscience who was previously thought to have been sent to an old people's home, is reported to be still in a psychiatric hospital in Krasnoyarsk region. Shipilov, 65, was first tried in 1939 for his religious activities and sentenced to ten years deprivation of freedom. He served the full term and was released in 1949. In 1950, however, he was rearrested and placed by court in psychiatric hospital on the basis of his religious convictions. He has been in the psychiatric hospital since 1950.

The Pentecostals, whom you have probably heard a lot about recently, suffer the most of any religious group in the Soviet Union. Pastor Vladimir Walter has been arrested and imprisoned, as has his brother Viktor, and summoned three times for interrogation. In prison he was told that he would be

> charged with as many "violations" as I need, then I'll put you into the internal camp prison, then we'll charge you under Article 188-3 (violation of camp regulations). My job is to annihilate you.

The Pentecostals have resisted being registered as a church. In the Ukraine the same thing is happening, the Pentecostals wish to emigrate because of the brutal way they are treated by the Soviets:

> We are not allowed to print any newspapers. We live as second class citizens, our children are forbidden access to higher education and they cannot receive important jobs. The religious laws are in essence directed against us as believers. If we follow them we go against the law of God. If we follow the commands of Christ then we seem to violate the laws of the state.

So many of them are appealing to emigrate.

The Chairman: Mrs. Giroux, I am sorry to interrupt. I wonder if you think you might have made sufficient presentation that the members have a picture of the situation you are reporting on, and more information might come out during the questioning.

Mrs. Giroux: All right.

The Chairman: Would that be agreeable? We will turn to questions now and I will recognize members in this order: Messrs. Tremblay, McCurdy, de Corneille, Witer, and Attewell—and Mr. Oostrom, if he wishes, and the members concur later on.

I assume the committee would like to adjourn at 5 p.m. We have a bit of business to do in terms of ratifying or amending the report of the steering committee, which met this morning, so we will try to ration the time accordingly. We will begin with Mr. Tremblay.

[*Translation*]

incarcéré pendant quatre ans dans un hôpital psychiatrique spécial. Il a perdu toutes ses dents. Il a 35 ans et ses cheveux sont complètement gris. Sa mère ne peut pas aller le voir à l'hôpital parce qu'il est dans une zone interdite complètement dans l'Est.

Vasili Shipilov, un prisonnier de conscience orthodoxe Russe qu'on croyait dans une maison de vieux serait encore dans un hôpital psychiatrique de la région de Krasnoyarsk. Shipilov, qui a 65 ans, avait subi son premier procès pour activités religieuses en 1939 et avait été condamné à 10 ans de privation de liberté. Il avait servi sa peine au complet et avait été libéré en 1949. En 1950, toutefois, il avait été de nouveau arrêté et envoyé par la Cour dans un hôpital psychiatrique à cause de ses convictions religieuses. Il y est toujours depuis 1950.

Les croyants pentecostaux dont vous avez probablement beaucoup entendu parler récemment, sont le groupe religieux qui souffre le plus en Union soviétique. Pastor Vladimir Walter a été arrêté et emprisonné, tout comme son frère Viktor, et a dû subir trois interrogatoires. En prison, on lui a dit qu'il serait

> accusé d'autant de «violations» qu'il m'en faut, après quoi je vous enverrai dans un camp d'internement, après quoi vous serez accusé en vertu de l'article 188-3 (violations des règlements du camp). Ma tâche est de vous annihiler.

Les croyants pentecostaux n'ont pas voulu se faire reconnaître comme appartenant à une Église. En Ukraine, c'est la même chose, ils veulent émigrer à cause du traitement brutal auquel les soumettent les Soviétiques:

> On ne nous permet pas de publier de journaux. Nous sommes considérés comme des citoyens de deuxième classe, nos enfants n'ont pas accès à l'enseignement supérieur et n'ont pas le droit d'occuper des emplois importants. Les lois religieuses nous frappent durement. Si nous les suivons, nous allons contre la Loi de Dieu. Si nous suivons les commandements du Christ, alors nous semblons violer les lois de l'État.

Beaucoup demandent donc à émigrer.

Le président: Madame Giroux, je suis désolé de vous interrompre. Je me demande si vous n'avez pas brossé un assez bon tableau pour que les députés aient une bonne idée de ce qui se passe et s'il ne serait pas plus utile d'éclaircir la situation par des questions.

Mme Giroux: Très bien.

Le président: Cela vous conviendrait-il? Nous passerons maintenant aux questions et je cèderai la parole dans l'ordre à MM. Tremblay, McCurdy, de Corneille, Witer et Attewell—et M. Oostrom, s'il le désire et si les députés sont d'accord plus tard.

J'imagine que le Comité aimerait terminer à 17 heures. Nous avons un peu de travail à faire pour ratifier ou modifier le rapport du Comité de direction, qui a eu une réunion ce matin, et nous essayerons donc d'organiser notre temps en conséquence. Nous allons commencer par M. Tremblay.

[*Texte*]

M. Tremblay (Lotbinière): J'aimerais souhaiter la bienvenue à Mme Giroux, au Dr Lukss et à M. Silaraups. Ma question s'adressera à M. Silaraups.

Vous avez 22 ans, ce qui est extrêmement jeune pour avoir vécu une expérience ayant trait aux droits de l'homme. D'autre part, on nous dit que vous êtes l'un des fondateurs du groupe Helsinki '86, ce qui est très récent. Il s'est produit un événement extrêmement violent dans votre pays, la Lettonie: il y a eu une déportation massive en 1941.

• 1605

Pourquoi avez-vous été appelé si jeune à former un groupe en 1986? Est-ce qu'il y a eu d'autres activités importantes dans le but de sauvegarder les droits de l'homme de 1941 à 1986? Si oui, pouvez-vous nous faire le bilan de ces événements?

Dr. Lukss: I would like to correct the member of the committee. Mr. Silaraups joined the Helsinki '86 group as he was freed this spring from his 1986 sentence of five years in the gulag and two years in internal exile. He was freed in February of this year. The Helskinki group was formed last year during the summer months. He is not the founder, but he is a member.

Mr. Tremblay (Lotbinière): The group was founded in 1986 and he took charge of it just prior to June 14 of this year. Mr. Grantins, the founder, was arrested because he did not comply with the draft order.

If we analyse the fact that there was a massive deportation in 1941, what happened between 1941 and 1986 in terms of human rights?

Dr. Lukss: During 1941, the first occupation of Latvia prior to World War II, mass deportations were carried out in the Baltic areas specifically referring to Latvia. Up to this time nothing has been rectified about the victims and those who lost their lives in the Stalin era. No rectifying measures have been taken and nothing has been done to compensate either the members or the victims.

• 1610

The oppression of people continues, perhaps in a slightly different form from what happened during the 1940-1941 occupation of Latvia. First the human rights... this a very big subject. We could not get into dealing with it, but perhaps the answer is that the oppression has continued in various spheres of what we refer to as human rights, perhaps not in as harsh a way as it was in that particular year.

M. Tremblay (Lotbinière): On sait que son peuple a été russifié en 1941, mais un groupe s'est formé en 1986 pour lutter contre cette russification. Où en sont les choses actuellement? Est-ce qu'ils ont conservé leur langue? Est-ce qu'ils ont conservé une certaine forme de culture? Est-ce qu'ils ont conservé certaines institutions? Pourquoi un groupe s'est-il formé en 1986 pour lutter davantage?

[*Traduction*]

Mr. Tremblay (Lotbinière): I would like to welcome Mrs Giroux, Dr. Lukss and Mr. Silaraups. My question is for Mr. Silaraups.

You are 22, which is extremely young to have lived a human rights experience. On the other hand, I am told that you are one of the founders of the Helsinki '86 group, which is quite recent. There was an extremely violent event in your country, Latvia: there was a massive deportation in 1941.

Why were you called upon at such a young age to set up a group in 1986? Were there other significant activities to safeguard human rights from 1941 to 1986? If so, could you tell us about those?

M. Lukss: J'aimerais corriger le membre du Comité. M. Silaraups s'est joint au groupe Helsinki 86 quand il a été libéré ce printemps de la peine de cinq ans dans le gulag et deux ans d'exil interne qui lui avait été imposé en 1986. Il a été libéré en février de cette année. Le groupe Helsinki avait été formé l'été dernier. Il n'est pas le fondateur, mais en est membre.

M. Tremblay (Lotbinière): Le groupe a été fondé en 1986 et il en a pris la tête tout juste avant le 14 juin de cette année. M. Grantins, le fondateur, a été arrêté parce qu'il n'a pas voulu se conformer à l'ordre de conscription.

Si on considère qu'il y a eu une déportation massive en 1941, que s'est-il passé en fait dans le domaine des droits de la personne entre 1941 et 1986?

M. Lukss: En 1941, année de la première occupation de la Lettonie avant la Seconde guerre mondiale, il y a eu des déportations massives dans les régions baltiques surtout en ce qui touche la Lettonie. On n'a rien fait jusqu'ici pour compenser les victimes et ceux qui ont perdu leur vie à l'époque de Stalin. Rien n'a été fait pour corriger la situation ou compenser les victimes ou les membres de leur famille.

L'oppression continue, peut-être d'une façon un peu différente de ce qu'elle était pendant l'occupation de la Lettonie en 1940-1941. Premièrement, les droits de la personne... c'est là un sujet très vaste. Peut-être la réponse est-elle que l'oppression se poursuit, que les droits de la personne continuent à être bafoués, mais peut-être pas d'une façon aussi brutale que cette année-là.

Mr. Tremblay (Lotbinière): We know that his people were Russianized in 1941 but a group was formed in 1986 to fight against that Russianization. Where do things stand now? Did they keep their language? Did they keep a certain form of culture? Did they keep certain institutions? Why was a group formed in 1986 to fight even more?

[*Text*]

Dr. Lukss: One detail—it is Latvia.

Mr. Tremblay (Lotbinière): Okay, I am sorry.

Dr. Lukss: The group is engaged in an activity which is peaceful, trying to draw the attention of the world and make it aware of what is happening in Soviet-occupied Latvia. As the group is engaged in activity that would draw the attention of the world to the problems in Latvia, it is also trying to demand that the Soviet government comply with its own constitution, and also with the principles adopted and signed for at the Helsinki conference in 1975.

Mr. McCurdy: Let me welcome all of you here, particularly Mr. Silaraups, who has had firsthand experience of the tyranny of the Soviet regime. It is interesting to hear that he is, from the Soviet point of view, almost a congenital rebel, having been the offspring of a father and a grandfather who also challenged the human rights practices of the Soviet regime.

• 1615

I think it is fair to paraphrase what Mrs. Giroux said, suggesting that *glasnost* constitutes a quantum change in what has been done, promised and articulated by Soviet leadership in the history of the U.S.S.R..

I think all of us on this committee are by now substantially familiar with the scope of human rights abuses within the Soviet Union, the history of the Baltic states and the prosecution of religious groups, etc. Parenthetically, I take note of the vast religious diversity within the Soviet Union and the emphasis provided in the presentation on Christians and, sub-parenthetically, Jews. There are Muslims, Buddhists, and just about everything else imagined there.

I wonder to what extent this general religious grouping you said was attempting to deal with human rights abuses of religious groups in the Soviet Union was constituted exclusively of Christians or if there was a relationship established with those other religious groups whose members share the oppression of the Soviet Union.

It seems to me that this committee must go beyond a mere characterization of what is going on in the Soviet Union. You get to a point where one becomes saturated with citations and evidence of what has already been well proven. We are faced with a very delicate set of circumstances. As you said, we have a regime undergoing substantial change.

Last night on CBC I believe there was a citation of Latvia within the Soviet Union representing a more advanced model of *perestroyka* than the U.S.S.R. itself. It was suggested that the people of Latvia, being of a different mentality than the Russians, were more adaptable to the kinds of changes Mr. Gorbachev wishes to invoke.

Given this delicate situation and the characterization of the Soviet Union as undergoing changes even in terms of

[*Translation*]

M. Lukss: Un détail: c'est la Lettonie.

M. Tremblay (Lotbinière): Oui, je m'excuse.

M. Lukss: Le groupe se livre à des activités pacifiques et essaie d'attirer l'attention du monde sur ce qui se passe en Lettonie qui est occupée par les Soviétiques. Dans le cadre de ces efforts visant à attirer l'attention du monde sur les problèmes en Lettonie, le groupe essaie aussi d'exiger du gouvernement soviétique qu'il respecte sa propre constitution et qu'il respecte les principes qu'il a adoptés et acceptés à la Conférence d'Helsinki en 1975.

M. McCurdy: Je vous souhaite tous la bienvenue ici, surtout M. Silaraups, qui a été victime de la tyrannie du régime soviétique. Il est intéressant d'entendre que les Soviétiques le considère presque comme un rebelle-né, étant le descendant d'un père et d'un grand-père qui ont aussi contesté les pratiques du régime soviétique en matière de droit de la personne.

Mme Giroux disait que le *glasnost* est un changement marqué par rapport à ce qui a été fait, promis et planifié antérieurement par les meneurs de l'URSS.

Je pense que tous les membres du Comité connaissent désormais suffisamment l'ampleur des abus faits contre les droits de la personne en Union soviétique, l'histoire des États de la Baltique, la persécution des groupes religieux, etc. Je prends bonne note de la vaste diversité religieuse qui existe en Union soviétique et de l'importance accordée par le mémoire aux chrétiens et, évidemment, aux juifs. On trouve là-bas des musulmans, des bouddhistes et à peu près tous les autres groupes religieux.

Je me demande dans quelle mesure ce regroupement général par religion qui, selon vous, visait à brosser un tableau des abus faits contre les droits des groupements religieux en Union soviétique, était constitué exclusivement de chrétiens ou s'il y avait un rapport manifeste avec les autres groupements religieux dont les membres sont opprimés en Union soviétique.

Il me semble que le Comité doit aller au-delà d'une simple caractérisation de ce qui se passe en Union soviétique. Il arrive un moment où on est saturé de citations et de témoignages sur ce qui est déjà abondamment prouvé. Nous sommes en présence d'une situation délicate. Comme vous le faisiez remarquer, c'est un régime qui subit des changements importants.

Hier soir, au réseau anglais de Radio-Canada, on disait que la Lettonie était un modèle plus avancé de *perestroyka* que l'URSS elle-même. On laissait entendre que les Lettons, en raison de leur mentalité différente des Russes, s'adaptaient plus facilement aux types de changements que M. Gorbachev souhaite instaurer.

Compte tenu de cette situation délicate et du fait que l'Union soviétique est dans une période de changement,

[*Texte*]

human rights, I think the real question is not the characterization and how far and in how much detail we should be looking at it, but what the Canadian government should be doing to influence Soviet internal behaviour.

Mr. Attewell and I were in the Soviet Union in the spring. One essential position we took was that if the Soviet Union is to gain increasing trust in the rest of the world, to engage in agreements or accords on any matter with the rest of the world, it must live up to its international undertakings through the UN and the Helsinki accords.

We are have argued that and sensed they are reacted positively, but there is more involved than talk. Surely the main purpose for your presence here is to advise Members of Parliament what they may advise the government to do as a Canadian response to those abuses you have cited.

One of the things which must provide difficulties, just to take the most extreme proposals. . . In a letter to the Council of Ministers of the Latvian S.S.R., we have to ask if we can realistically obtain a situation in which the Soviet Union, while Latvia is still a part of it and regardless of the history, would allow the erection of a Latvian army among other things.

I think two questions must be posed. What do you want us to do and with what specific targets of achievement? Over what time would you have us act?

• 1620

Mr. Rolands Silaraups (Interpretation): The concrete suggestion here is that what has been promised be translated into deeds within the Soviet Union itself, because in a sense nothing truly has changed in practical terms. If based on these promises, the people within the republics demand something more, then they are oppressed for such demands. That particular demand was given to you as a backgrounder describing the group's activities, which may not exactly be what we would currently ask here. But it is important that what is being promised be also acted upon.

Mr. McCurdy: With all due respect, that was not my question. My question was what does Canada do? We are members of Parliament. We are not the Soviet regime. We can only recommend actions here for the initiative of the Canadian government. I think what we are after is to help to formulate an appropriate policy that will in some way further the goals of those within the Soviet Union who are oppressed. I know I limit this question simply to Mr. Silaraups. He is unfamiliar with this, and I understand where he is going, but I cited his examples because of course we hear from many of those, the Ukranians, the Latvians, the Lithuanians and so on, that the ultimate goal is the release of those nations from captivity in essence.

Well we have to raise questions whether this is a realistically attainable goal. We would have to have some

[*Traduction*]

même sous le rapport des droits de la personne, je crois que la véritable question n'est pas de définir la portée de notre étude, mais de savoir ce que le gouvernement du Canada devrait faire pour exercer une influence sur l'orientation du gouvernement d'URSS.

M. Attewell et moi sommes allés en Union soviétique au printemps. Une des principales positions que nous avons prises était celle-ci: si l'Union soviétique souhaite une présence de plus en plus grande dans le reste du monde, conclure des ententes ou des accords de divers types avec le reste du monde, elle doit respecter ses engagements internationaux pris à l'ONU et à Helsinki.

C'est ce que nous avons dit et nous avons senti une réaction favorable. Mais il faut plus que des paroles. Il est évident que l'objet principal de votre présence ici est de conseiller les députés sur ce qu'ils doivent demander au gouvernement de faire, en tant que réponse du Canada aux abus que vous avez mentionnés.

Parmi les points qui peuvent créer des difficultés, prenons simplement les propositions les plus extrêmes. . . Dans une lettre au Conseil des ministres de la RSS de Lettonie, nous devons demander s'il est réaliste de croire à une situation où l'Union soviétique autoriserait notamment la création d'une armée lettonne, sans égard à l'histoire et même si la Lettonie fait encore partie de l'URSS.

Je crois qu'il faut d'abord poser deux questions. Que voulez-vous que nous fassions et dans quels délais précis? Combien de temps nous donnez-vous pour agir?

M. Rolands Silaraups (interprétation): Dans la pratique, on demande que les promesses débouchent sur des actes, en Union soviétique, car, dans un certain sens, rien n'a vraiment changé dans la pratique. Si, d'après ces promesses, les citoyens des républiques demandent quelque chose de plus, on les opprime pour avoir formulé ces demandes. Cette demande en particulier vous a été présentée pour décrire en contexte les activités du groupe, ce qui n'est peut-être pas exactement le genre de choses que nous pourrions demander ici. Cependant, il est important de tenir ces promesses.

M. McCurdy: Avec tout le respect que je vous dois, ce n'était pas ma question. Je voulais savoir ce que le Canada doit faire. Nous sommes des députés. Nous ne sommes pas le régime soviétique. Notre seul pouvoir est de recommander des mesures au gouvernement du Canada. Notre propos est d'aider le gouvernement à formuler une politique adéquate et susceptible d'appuyer les objectifs des opprimés d'Union soviétique. Cette question ne s'adresse qu'à M. Silaraups. Pour lui, c'est un monde nouveau. Je sais où il veut en venir, mais j'ai cité ses exemples parce que, bien sûr, beaucoup d'entre eux, les Ukrainiens, les Lettons, les Lithuaniens, etc., ont comme objectif ultime de libérer ces pays de leur captivité.

Nous devons nous poser la question à savoir si cet objectif est réaliste et réalisable. Il nous faudra préciser les

[*Text*]

delineation of what goals you want to be achieved over some particular time, and how the Canadian government can encourage the achievement of those goals. That, after all, is our role.

Dr. Lukss: My quick answer to that would be there are vehicles and there are avenues along which those goals have been set by 35 nations who agreed to certain principles. Principles of human rights and also national rights, they are all contained within those 35 principles. There are 35 nations reviewing compliance, and within the timeframe set by these 35 nations, if those 35 nations were to live up to those principles that they agreed to, solemnly signed for, development of peace and—

Mr. McCurdy: Excuse me, the problem is the Soviet Union is not living up to them.

Dr. Lukss: But this is why it is being reviewed. This is where Canada can come in and does very effectively with Ambassador Bauer, leader of the Canadian delegation, influencing that particular nation to comply to those principles, to implement some of this, and this probably will be—

Mr. McCurdy: Can I attempt to put words in your mouth? I want to tie this down. If you are talking about diplomatic agencies, that is fine. But are there sanctions you want to have applied? With a carrot is there to be a stick? What means do we have besides talk, to put it crudely, to influence the Soviet Union, and in what measure should we use alternatives? Are there any, or should we just continue to do as we have presently been doing, to attempt it by means of consultation and diplomatic means, opening up access to the Soviet Union and so on?

• 1625

I am not trying to... well, in a sense I am putting words in your mouth, but I am trying to draw you out. As I said, the committee is familiar with that background, and I think one of the frustrations we have is a sense that perhaps things are not moving quite as fast as they should be. And on the other hand, are there dangers in trying to push them too far, and what means do we use to find that narrow path between the two extremes which will permit us to make a substantial gain through the influence of the Canadian government?

Mrs. Giroux: I believe that now is the time to voice strong opposition to the Soviet violations of human rights and religious freedom. We have used quiet diplomacy for too many years with the Soviet Union. And as our government leader now is speaking out against violations of human rights in South Africa, he should do the same thing for the Soviet Union. Gorbachev could be gone tomorrow. We will never have this opportunity again. We must stop using quiet diplomacy and voice strong opposition. Call in the ambassador regularly, send delegations to the Soviet Union, have press conferences—

[*Translation*]

objectifs que vous voulez voir atteints et dans quel délai, et la façon dont le gouvernement du Canada peut travailler à la réalisation de ces objectifs. Après tout, c'est notre rôle.

M. Lukss: En quelques mots, il y a des moyens et des orientations d'après lesquels ces buts ont été établis par 35 pays qui ont adopté certains principes. Les principes des droits de la personne, ainsi que les droits nationaux, tous figurent dans ces 35 principes. Il y a 35 pays qui vérifient si on respecte ces principes, dans les délais établis par eux et si ces 35 pays faisaient honneur aux principes qu'ils ont acceptés, qu'ils ont entérinés officiellement, le développement de la paix et...

M. McCurdy: Excusez-moi, la difficulté est que l'Union soviétique ne les respecte pas.

M. Lukss: C'est pourquoi ils font l'objet d'une révision. C'est là que le Canada peut intervenir, ce qu'il fait très efficacement avec l'ambassadeur Bauer, chef de la délégation canadienne: pousser ce pays à se conformer à ces principes, à en appliquer certains et cela sera probablement...

M. McCurdy: Je voudrais que nous nous entendions une fois pour toutes sur certains aspects fondamentaux. Si vous parlez d'organismes diplomatiques, c'est très bien. Mais y a-t-il des sanctions que vous voulez voir appliquées? Faut-il que la carotte s'accompagne d'un bâton? En réalité, en plus des pourparlers, quels autres moyens avons-nous, pour influencer l'Union soviétique et dans quelles mesures devons-nous recourir à ces autres moyens? Y a-t-il d'autres possibilités ou devons-nous tout simplement continuer à faire ce que nous faisons, c'est-à-dire faire des tentatives, par la consultation et la diplomatie, chercher une voie d'accès, et cetera?

En un sens, je vous souffle les réponses, mais j'essaie de vous mettre sur la voie. Comme je le disais, le Comité connaît bien ces faits et je pense que l'une de nos principales frustrations est que peut-être les choses ne changent pas assez vite. Par ailleurs, y a-t-il des risques à essayer d'aller trop loin; comment trouver cette voie étroite entre les deux extrêmes, qui nous permettra de réaliser des progrès appréciables grâce à l'influence du gouvernement du Canada?

Mme Giroux: Je crois que le temps est venu de dire à haute voix notre réprobation à l'égard des violations des droits de la personne et de la liberté religieuse en Union soviétique. Il y a trop longtemps que nous jouons le jeu de la diplomatie avec l'Union soviétique. Le chef de notre gouvernement s'élève contre les violations des droits de la personne en Afrique du Sud; il devrait faire de même à l'égard de l'Union soviétique. Gorbachev pourrait s'en aller plus tôt qu'on ne le croit. Jamais plus nous n'aurons cette possibilité. Nous devons abandonner diplomatie tranquille et proclamer notre opposition. Téléphonez

[*Texte*]

whatever instrument is available to you, use it, because we may never get this chance again.

Right now, religious groups from all over the Soviet Union are sending petitions in to Gorbachev—the Czechs, the Slovaks, the Hungarians, 31 religious activists from different countries. They are demanding now... they want their churches back. They want to be able to teach their children under 18 years of age. They want to be able to send a minister or a priest to a hospital when someone is dying. Now they are stepping out, and it is up to us now to back them up. We may never have this little opening again. So in whatever way we can do it, we should do it now.

Mr. de Corneille: First of all, I would like to address some concerns to Keston College and about Keston College. I learned from what you said that it was founded by an Anglican clergyman, and of course that makes me feel good.

Mrs. Giroux: Yes.

Mr. de Corneille: But I am not meaning this in a sectarian vein; it is only in a sense of humour, because I think it is important though that there be a religious community too, or a religious input which is concerned about that aspect of human rights. So I commend you for it.

What I would like to ask you is how long have you been with Keston College?

Dr. Lukss: Keston College Canada started two years ago and was formally founded last year.

Mr. de Corneille: How long have you been with them?

Dr. Lukss: From the very inception.

Mr. de Corneille: Immediately before that, what was your position?

Dr. Lukss: I am from the Latvian community and I have had a variety of duties within that community. Do you want me to elaborate on that?

Mr. de Corneille: Well, just immediately preceding your work, were you with the Latvian church, or the Latvian community? What were you doing immediately before your work with Keston?

Dr. Lukss: No, I am with the Latvian National Federation, which is not part of the church. It includes all organizations. It is a central organization of Canada.

Mr. de Corneille: Were you yourself in Latvia, and also a refugee from Latvia?

Dr. Lukss: Yes.

Mr. de Corneille: I see. I would like to ask Madam Giroux the same kind of question: How long have you been with the organization?

[*Traduction*]

souvent à l'ambassadeur, envoyez des délégations en Union soviétique, convoquez des conférences de presse, quels que soient les moyens dont vous disposez, utilisez-les, car cette chance pourrait ne jamais se représenter.

Actuellement, des groupements religieux de toutes les régions de l'Union soviétique envoient des pétitions à Gorbachev, les Tchèques, les Slovaques, les Hongrois, 31 activistes religieux de divers pays. Ce qu'ils demandent, ils le veulent maintenant... ils veulent récupérer leurs églises. Ils veulent pouvoir enseigner à leurs enfants de moins de 18 ans, envoyer un prêtre ou un ministre du culte dans un hôpital, quand quelqu'un se meurt. Ils sortent du rang; c'est à nous de les soutenir. Cette petite ouverture ne se représentera peut-être plus jamais. Ainsi, quels que soient les moyens dont nous disposons, c'est maintenant que nous devons y recourir.

M. de Corneille: Tout d'abord, j'aurai quelques remarques pour le Keston College. J'ai appris par vous qu'il a été fondé par un pasteur anglican, ce qui, bien sûr, n'est pas pour me déplaire.

Mme Giroux: Oui.

M. de Corneille: Mais loin de moi l'idée d'être sectaire; j'ai un sens de l'humour assez particulier et je crois qu'une collectivité religieuse doit s'intéresser aux droits de la personne. Toutes mes félicitations.

Depuis combien de temps faites-vous partie du Keston College?

M. Lukss: Au Canada, Keston College a commencé il y a deux ans et a été officiellement fondé l'an dernier.

M. de Corneille: Depuis combien de temps en faites-vous partie?

M. Lukss: Depuis le début.

M. de Corneille: Et un peu avant cela, où vous situiez-vous?

M. Lukss: Je suis de la collectivité lettone, où j'ai occupé diverses fonctions. Voulez-vous plus de précisions?

M. de Corneille: Juste avant votre travail actuel, étiez-vous de l'église lettone ou de la collectivité lettone? Que faisiez-vous, immédiatement avant votre travail au College Keston?

M. Lukss: Non, je suis de la *Latvian National Federation*, qui n'est pas un organisme religieux. Cette fédération englobe tous les organismes. C'est une organisation centrale du Canada.

M. de Corneille: Êtes-vous originaire de Lettonie, réfugié de Lettonie?

M. Lukss: Oui.

M. de Corneille: Je vois. J'aimerais poser à Mme Giroux le même genre de questions: Depuis combien de temps faites-vous partie de l'organisme?

[*Text*]

Mrs. Giroux: Since it began two years ago. Prior to that I was co-chairman of the Inter-religious Task Force for Human Rights and Religious Freedom, and founder of that group.

Mr. de Corneille: In Canada?

Mrs. Giroux: Yes.

Mr. de Corneille: So are you working professionally too, with the organization?

Mrs. Giroux: Yes, I work full-time.

Mr. de Corneille: I take it there is a strong organization in the United States as well, and it is linked with Keston College in the States, and in Great Britain as well.

Mrs. Giroux: And Australia and New Zealand.

• 1630

Mr. de Corneille: In the thinking of communism, one of the things I have wondered about is a philosophical view negative towards religion, which emanates as early as the writing of Lenin, Engels, and Marx. It views religion as an opiate of the people. Yet there has been some kind of accommodation of some religious groups, and particularly the Russian Orthodox Church.

I am now addressing myself to Keston College: what is your view on prospects of change of direction or of lessening ideological determinism and moving toward pragmatism? What signs of this do you see? What can we do to help encourage that shift away from dogmatism and ideology toward a greater pragmatism and accommodation in the area of religion, because, as I read through some of your works, you have been focusing specifically on religious issues and religious communities in the Soviet Union.

Mrs. Giroux: Many people feel that Gorbachev is strengthening the system as it works now. He is quoted in Tashkent, where he told a French interviewer: In our country, persecution of citizens for their beliefs does not exist. But his stern warning to party leaders a year ago was anything but charitable. This speech, his first on religion in 22 months in office, called for an uncompromising struggle against religious manifestations and the strengthening of atheistic propoganda.

The only answer I can give to that is we must voice strong opposition to violations of human rights and religious freedom. My personal belief and that of many others is that the Soviets respect strength, and they will only give you something if they get something back. Right now they want the west's trade, technology and money. In order to give them this, we would like something in return. I also believe we should start sending more church delegations, not through the official councils, but small groups, and speaking to officials in the Soviet Union and demanding the same freedoms people in the Soviet Union want themselves, and that we have here in the free

[*Translation*]

Mme Giroux: Depuis le début, il y a deux ans. Auparavant, j'étais co-présidente du Groupe de travail inter-confessionnel sur les droits de la personne et la liberté religieuse et fondatrice de ce groupe.

M. de Corneille: Au Canada?

Mme Giroux: Oui.

M. de Corneille: Ainsi donc, vous travaillez vous aussi professionnellement avec cet organisme?

Mme Giroux: Oui. Je travaille à plein temps.

M. de Corneille: Je crois savoir qu'il existe également une forte organisation aux États-Unis et qu'elle est liée avec le Keston College des États-Unis et celui de la Grande-Bretagne également.

Mme Giroux: Et l'Australie, et la Nouvelle-Zélande.

M. de Corneille: Dans la pensée communiste, une chose me frappe, c'est l'opposition philosophique à la religion qui remonte aux écrits de Lenin, d'Engels, de Marx. On y considère la religion comme l'opium du peuple. Pourtant, on observe une certaine tolérance à l'égard de quelques groupements religieux, notamment l'Eglise Orthodoxe Russe.

Je m'adresse maintenant au Keston College: Quel est votre point de vue sur les perspectives de réorientation ou d'amoindrissement du déterminisme idéologique en faveur du pragmatisme? Quels signes percevez-vous? Que pouvons-nous faire pour favoriser l'éloignement du dogmatisme et de l'idéologie et le rapprochement du pragmatisme et de la tolérance dans le domaine de la religion car, à la lecture de certains de vos ourvrages, je constate que vous vous préoccupez spécifiquement des problèmes religieux et des collectivités religieuses en Union soviétique.

Mme Giroux: Beaucoup de gens pensent que Gorbachev travaille à raffermir le système actuel. A Tashkent, il a déclaré à un journaliste français qui l'interviewait: Dans notre pays, persécuter les citoyens pour leurs croyances, cela n'existe pas. Cependant, son avertissement laconique aux chefs du parti, il y a un an, était loin d'être charitable. Ce discours, le premier sur la religion en 22 mois de pouvoir, prônait une lutte sans merci contre les manifestations religieuses et le raffermissement de la propagande athée.

La seule réponse que je peux faire, c'est que nous devons proclamer notre opposition aux violations des droits de la personne et de la liberté religieuse. Je crois, comme bien d'autres, que les Soviétiques respectent la force et qu'ils ne donneront rien, s'ils n'obtiennent quelque chose en retour. Seulement, ils veulent le commerce, la technologie et l'argent de l'Occident. Si nous leur donnons cela, nous voudrons quelque chose en retour. Je crois aussi que nous devons commencer à envoyer davantage de délégations religieuses, non pas par les conseils officiels, mais par petits groupes; nous devons parler aux responsables, en Union soviétique, et

[*Texte*]

country, that the Soviets have agreed to in the signing of the various accords and agreements.

Mr. de Corneille: In terms of Keston College, I notice the lists of the various groups on whose behalf you have spoken include Hare Krishna and Pentecostal. What about the Muslims, Buddhists, and other communities? Have you or do you seek that kind of information from the Soviet Union?

Mrs. Giroux: We have information on Muslims, and they are persecuted as well. As I did not know whether the Muslim group had been covered by this committee, I did not mention it today. The reason I chose the Pentecostals, Evangelicals, and Hare Krishnas is because no one I heard had represented them. But the Muslims and Buddhists are persecuted as well.

Mr. de Corneille: When we have suppression, is it the practice of religion that is being suppressed or also some kind of nationalism? Is it a matter of being concerned about a nationalistic religious group, or is it the philosophy of the religion itself they are trying to repress?

Dr. Lukss: This really entails both. For instance, in Latvia at the present time the state controls the church through the cultic affairs ministry, whereby religious efforts cannot in any way be promoted but atheism is free to be promoted, where all religious activities are constricted, or rather confined to church buildings, where for various activities permissions are required. Church building repairs, for instance, require permission. Congregations or parishioners cannot just go and do as they please within their own area.

• 1635

Nevertheless, at the same time the state claims it is not interfering in religious affairs and people are free to choose. This is not true, and at the present time I think I promised to compile some information for the committee, which I will do, which will give you a better insight specifically to that question, which is fairly lengthy. But you will receive that. You will have that reply.

Mr. de Corneille: There are people I know in England, Anglican clergymen for example, but there are others as well, I am sure, who make a point of trying to visit during the summertime behind the Iron Curtain, so to speak, or into the eastern European countries, in order to create relationships, normal relationships, with people who either are clergy or who are civilians in the community. Do you see any opportunities for Canada to engage in the same kind of normal relations, in other words to create a dialogue or a communication to help to open up for those people some contact with the west, without it appearing that these people, because they are going there, are therefore sympathetic with communism.

There are efforts, for example, by Keston College, or by groups that are connected, to carry out that same kind of

[*Traduction*]

demander les mêmes libertés que les gens d'URSS veulent et que nous avons ici dans les pays libres, ces libertés que les Soviétiques ont acceptées, en signant les divers traités et accords.

M. de Corneille: Quant au Keston College, je vois que la liste des divers groupes que vous avez appuyés comprend les Hare Krishna et les Pentecôtistes. Qu'en est-il des Musulmans, des Bouddhistes et des autres collectivités? Avez-vous cherché à obtenir ce genre d'information en l'Union soviétique?

Mme Giroux: Nous avons des renseignements sur les Musulmans, qui sont également persécutés. Ne sachant pas si le groupe musulman faisait partie du mandat du Comité, je n'en ai pas parlé. La raison pour laquelle j'ai choisi les Pentecôtistes, les Evangélistes et les Hare Krishnas est que personne, parmi ceux que j'ai entendus, n'a fait de pression en leur faveur. Il reste que les Musulmans et les Buddhistes sont également persécutés.

M. de Corneille: Quand on parle de répression, est-ce l'exercice de la religion que l'on supprime ou également un certain type de nationalisme? Est-ce qu'on s'inquiète d'un groupement religieux nationaliste ou tente-t-on de réprimer la philosophie même de la religion?

M. Lukss: Les deux à la fois. Par exemple, en Lettonie, l'État contrôle actuellement l'Eglise par le ministère des Cultes: les efforts religieux ne peuvent en aucune façon être favorisés, mais on peut librement promouvoir l'athéisme; toutes les activités religieuses font l'objet de restrictions ou sont confinées aux églises; il faut des permissions pour diverses activités. Par exemple, il faut une permission pour réparer les églises. Les congrégations ou les paroissiens ne peuvent circuler et faire ce qu'ils veulent dans leur propre secteur.

Néanmoins, l'État proclame en même temps qu'il ne s'oppose pas aux affaires religieuses et que les gens sont libres de choisir. Ce n'est pas vrai. Je crois que j'ai promis au comité de rassembler certaines informations, et je le ferai, des informations qui vous donneront un meilleur aperçu de cette question assez complexe. Je préparerai cette réponse.

M. de Corneille: Je connais des gens en Angleterre, des pasteurs anglicans, par exemple, mais je suis certain qu'il y en a d'autres, qui se font un point d'honneur d'aller en visite, pendant l'été, derrière le Rideau de Fer, ou dans les pays d'Europe de l'Est afin de créer des liens, des liens normaux avec des pasteurs ou des civils de la collectivité. Croyez-vous que le Canada pourrait faire de même et établir des relations normales, en d'autres termes établir un dialogue ou une communication afin d'aider ces gens à prendre contact avec l'Ouest sans paraitre, en se rendant là-bas, sympathiser avec le communisme.

Par exemple, le Keston College ou d'autres groupes affiliés font des efforts pour établir le même type de

[*Text*]

communication that I know is going on on the part of English clergymen, who are going in the summertime to eastern Europe to make contact with people there.

Mrs. Giroux: Keston College Canada is going to be taking a delegation to the Soviet Union in March of 1988. Some MPs will be with us and some clergy, and we hope to make these contacts with church leaders and some officials. Keston College in England is going to be doing the same through the summer. A group is going in as well.

Mr. Witer: Let me start by welcoming Mrs. Giroux and congratulating Keston College on establishing a branch in Canada. Many of us welcome this development, because we know that over the decades Keston has established an impeccable reputation for providing accurate information about what goes on behind the Iron Curtain vis-à-vis religious rights, and as a matter of fact is relied on by many governments as an authority. So I congratulate you for establishing a Canadian branch and welcome you today.

I would also like to briefly extend a very warm welcome to Mr. Silaraups for his courageous stand. Some of us do not appreciate what it means to stand up and speak out in a country where people are penalized and put in prison for expressing opinions that do not comply with Soviet ideology.

Let me proceed, because time is very limited, with some very brief questions. Mr. Silaraups was sentenced to five years and spent part of that sentence... I was wondering if Mr. Silaraups could give us some indication as to whether or not there was any trial held. If so, what does a trial look like in the Soviet Union? I would like to get some indication as to whether there is a defence lawyer, whether it is held in the kind of atmosphere that we understand a trial to be held in Canada or indeed in the western world.

• 1640

Mr. Silaraups (Interpretation): In my particular case last year, my trial was behind closed doors with the judge presiding, the prosecutor, and as for the defence, there really was no defence. My particular case was already concluded prior to the process itself. The outcome was not only predictable but already conceived before the trial itself. The defence is chosen by the officials. My particular counsel would not really be defending me, as much as going through the steps of being neutral, and often trying to justify the steps of the prosecution at the same time.

Mr. Witer: I would like to ask some questions of Mrs. Giroux if I may, but first of all, there was reference made in the presentation to Soviet war criminals and war crimes that were committed during the invasion of Latvia in 1941. First of all, have the Soviets ever acknowledged or admitted to any of these atrocities they committed? Secondly, have they tried anybody for war crimes or crimes against humanity in Latvia?

[*Translation*]

communication que ces pasteurs anglais qui vont l'été en Europe de l'Est pour prendre des contacts.

Mme Giroux: Le Keston College doit emmener une délégation en Union soviétique en mars 1988. Certains députés seront avec nous et certains pasteurs et nous espérons établir ces contacts avec les chefs religieux et certaines personnalités. Le Keston College d'Angleterre fera de même pendant l'été. Un autre groupe ira aussi.

M. Witer: Je souhaite d'abord la bienvenue à Mme Giroux et j'offre mes félicitations au Keston College, qui s'est implanté au Canada. Nombre d'entre nous accueillent avec plaisir cet événement, car nous savons que, depuis des décennies, le Keston College s'est acquis un réputation sans faille et fournit des renseignements précis sur ce qui se passe derrière le rideau de fer en matière de libertés religieuses. En fait, plusieurs gouvernements considèrent le Keston College comme une autorité en la matière. Je vous félicite donc d'avoir créé une filiale canadienne et je vous souhaite la bienvenue.

Je veux également souhaiter la bienvenue à M. Silaraups et le féliciter de sa position courageuse. Certains d'entre nous ne savent pas ce que cela signifie de se lever et de s'exprimer, dans un pays où les gens sont pénalisés et emprisonnés pour avoir exprimé des opinions non conformes à l'idéologie soviétique.

Pour mettre un terme à ce préambule, car le temps m'est compté, voici quelques questions. M. Silaraups a été condamné à cinq ans d'emprisonnement et a purgé une partie de sa peine... M. Silaraups peut-il nous dire si un procès a eu lieu ou non. Si oui, à quoi ressemble un procès en Union soviétique? Je veux savoir par exemple s'il y a un avocat de la défense, si les choses se passent dans l'atmosphère à laquelle nous sommes habitués, dans un procès au Canada ou en Occident.

M. Silaraups (interprétation): En ce qui a trait à mon procès, l'an dernier, il a eu lieu à huis clos, avec le juge qui présidait, et le procureur. Il n'y avait vraiment pas de défense. Mon affaire était déjà réglée avant le procès. Le résultat était non seulement prévisible, mais déjà fixé avant le procès. La défense est choisie par le gouvernement. Mon avocat n'aurait pas osé me défendre; il se contentait d'être neutre et, souvent, essayait même de justifier en même temps les mesures prises par le procureur.

M. Witer: J'ai des questions pour Mme Giroux mais, tout d'abord, je reviens à la partie de l'exposé où il était question des criminels de guerre soviétiques et des crimes de guerre commis pendant l'invasion de la Lettonie, en 1941. En premier lieu, est-ce que les Soviétques ont jamais reconnu ou admis l'une des atrocités qu'ils ont commises? En second lieu, ont-ils jamais fait un procès aux crimes de guerre contre l'humanité en Lettonie?

[*Texte*]

Mr. Silaraups (Interpretation): The answer to that is no. There have not been any such war crimes identified. Not only have they not been identified, but also—

Mr. Witer: Identified or admitted to? I am sorry.

Dr. Lukss: They have not admitted to such criminal activities, nor have those people who have committed them been identified. Some of them have even been living. . . I should not say living in hiding, but at least they have not been criticized. Consequently, they have been concealed so they would not be in the public's eye. None of this has ever come out.

Mr. Witer: Mrs. Giroux, as you will know, 1988 marks the millenium of the introduction of Christianity into Kiev and Rus, which is the Ukraine. You will also probably know that the Soviet government, which officially promotes—never mind promotes but has requested that it be given equal time in promoting atheism—finds itself in a position of not only promoting but sponsoring the celebration of this millenium, not in Kiev but in Moscow. As a matter of fact, we have been advised that there will be no celebrations in Kiev whatsoever. I wonder if you might give me some indication, first of all, why an atheistic government would be sponsoring and promoting such a celebration. Secondly, why would it be doing this in Moscow, when Moscow was not founded until the eleventh century? It was not even around in 988. I would appreciate getting some insight or some thoughts on why this happened.

• 1645

Mrs. Giroux: I think one of the greatest propaganda moments they will ever have is to promote the values of Christianity in the Soviet Union rather than in the Ukraine. Of course, they do not admit to the Ukraine being a separate state now. There are a lot of church groups, unfortunately, that are swayed by the Soviets letting the Russian Orthodox meet at councils outside the Soviet Union. The West is being duped. I believe this. I believe it is the greatest propaganda coup they could use for so-called peace and goodwill.

Mr. Witer: Mr. Chairman, as we have heard, there appear to be even in this sphere of religious freedoms several categories. There appears to be a group of churches that are allowed to operate in the Soviet Union, provided that it is done under state control by registration. There is also another group that is against the law; it is a crime to practise certain religions. I believe the Ukrainian Catholic Church is one and the Jehovah's Witnesses another. Could Mrs. Giroux give us some indication as to what happens to people who actually have the courage to try to practise as, for example, Ukrainian Catholics or Jehovah Witnesses? What happens to these people?

[*Traduction*]

M. Silaraups (interprétation): La réponse est non. Aucun crime de guerre n'a été identifié. Et non seulement cela, mais. . .

M. Witer: Identifié ou reconnu? Je suis désolé.

M. Lukss: Ils n'ont jamais reconnu d'activités criminelles de ce genre; les personnes qui les ont commises n'ont pas été identifiées. Certaines étaient encore vivantes. . . Il faut dire qu'elles se cachaient, mais elles n'ont pas été réprimandées ou critiquées. En conséquence, on les a cachées, pour que l'opinion n'en sache rien. Rien n'a jamais été dévoilé.

M. Witer: Comme vous le savez, madame Giroux, 1988 marque le millénaire de l'introduction du christianisme à Kiev et à Rus, c'est-à-dire en Ukraine. Vous n'ignorez certainement pas que le gouvernement soviétique, qui favorise officiellement. . . Peu importe ce mot, le gouvernement, qui a demandé qu'on accorde autant de temps à la promotion de l'athéisme, se retrouve devant une situation où, non seulement il doit promouvoir, mais parainné les fêtes de ce millénaire, non pas à Kiev mais à Moscou. Soit dit en passant, nous avons appris qu'il n'y aura pas de fête à Kiev. Peut-être pourrez-vous m'éclairer sur certains points. Tout d'abord, pourquoi un gouvernement athée irait-il parainner et promouvoir une manifestation comme celle-là? En second lieu, pourquoi le ferait-il à Moscou, quand Moscou n'a été fondé qu'au XI siècle? On est loin de l'an 988. Pourriez-vous me faire part de vos réflexions sur ces raisons.

Mme Giroux: Je crois que l'une des meilleures occasions de propagande qu'ils auront jamais est de promouvoir les valeurs du christianisme en Union soviétique, plutôt qu'en Ukraine. Bien sûr, ils n'admettent pas que l'Ukraine devienne un État séparé. Malheureusement, un grand nombre de groupements religieux sont ébranlés quand les Soviétiques laissent les orthodoxes russent tenir des conseils à l'extérieur de l'Union soviétique. C'est l'Ouest que l'on trompe. C'est mon opinion. Je crois que c'est le plus grand truc de propagande qu'ils pouvaient choisir, pour la «paix» et la «bonne volonté».

M. Witer: Monsieur le président, il semble, d'après ce que nous venons d'entendre qu'il existe, même dans cette sphère de libertés religieuses, plusieurs catégories. Il semble que certains groupes d'église soient autorisés en Union soviétique, pourvu que cela se fasse sous le contrôle de l'État, par un mécanisme d'enregistrement. Il existe également un autre groupe, qui est illégal; c'est un crime de faire partie de certaines religions. Je crois que l'Église catholique ukrainienne fait partie de ce groupe, tous comme les témoins de Jéhovah. Mme Giroux peut-elle nous donner une idée de ce qui arrive aux personnes qui ont le courage d'être, par exemple, des Catholiques ukrainiens ou des témoins de Jéhovah praticants? Qu'arrive-t-il à ces personnes?

[*Text*]

Mrs. Giroux: There are also the Reformed Baptists who have not joined the All Union Council of Evangelical Baptists, which is registered and whose leaders are allowed to leave the country; the Pentecostals are others.

The Ukrainian Catholic Church, as you all know, has been outlawed for 40 years now and has this year asked for legalization. Two of their bishops have come out from underground and said they have 5 million adherents. They want support from the West now to have the Ukrainian Catholic Church legalized. The other churches do not want to be legalized because they do not want to be controlled. The Ukrainian Catholic Church wants legalization just to worship freely; again they do not want to be controlled by the state. They want separation from church and state. It is their right to have this. It is up to the West to support these churches and groups that have been so persecuted at this time.

Mr. Attewell: I would like to ask a couple of questions. However, I think you have a couple of other things to get on on the agenda. I have been interested in the questions and the answers I have heard so far. I welcome the delegation and Mrs. Giroux. We have talked on the phone, but this is the first time we have had a chance to actually meet.

I have known a couple of local residents who have visited the Soviet Union within the last three our four months. One man left there originally in 1974. His parents are still there and he went back this time to see if changes were indeed happening. He was struck by—I will not say freedom of the press—the number of articles he saw that were openly critical of some of the Soviet practices. It quite amazed him. Just chatting with people he saw was the most remarkable thing he saw this particular time back. I have heard it from a couple of other sources. I am wondering whether this has affected the ability of people to get religious materials or has affected their ability to conduct Bible study meetings and so on. In the religious area, are there any signs of improvement?

Mrs. Giroux: No. The only thing that they have allowed in. . . this year 100,000 Bibles are going to be sent in, which really does not mean very much at all. The Mennonites and Baptists are taking in 15,000 copies of commentaries. They negotiated for six years to do this. Bibles are still being confiscated at the border. No, you are not allowed to hold any bible studies in the Soviet Union; they are only clandestine.

• 1650

Mr. Attewell: You made an earlier remark to the effect that this is a unique time, a unique opportunity to present it to countries like Canada. I agree with you 100%. I think the door is open, whether you want to say it is open a foot or six inches, but it is certainly open and I think we should take every opportunity we get. Not to totally condemn the Soviet Union in every breath, but certainly

[*Translation*]

Mme Giroux: Il y a aussi les Baptistes réformés qui n'ont pas adhéré au *All Union Council of Evangelical Baptists*, qui est enregistré et dont les dirigeants sont autorisés à quitter le pays; mais il y en a d'autres, par exemple les Pentecôtistes.

Comme vous le savez, l'Église catholique ukrainienne est maintenant hors la loi depuis 40 ans et, cette année, a demandé à être légalisée. Deux de ses évêques sont sortis au grand jour et ont dit qu'ils avaient 5 millions d'adhérents. Ils veulent le soutien de l'Ouest, afin que l'Église catholique ukrainienne soit légalisée. Les autres églises ne veulent pas être légalisées parce qu'elles ne veulent pas être contrôlées. L'Église catholique ukrainienne veut être légalisée, mais simplement pour avoir la liberté de culte; encore une fois, elle ne veut pas être contrôlée par l'État. Ils veulent la séparation de l'Église de l'État. C'est leur droit. Maintenant, c'est à l'Ouest d'appuyer ces églises et ces groupes qui ont été persécutés.

M. Attewell: J'aimerais poser des questions, mais je crois qu'il vous reste des points à éclaircir. Les questions et réponses jusqu'à maintenant m'ont vivement intéressé. Je souhaite la bienvenue à la délégation et à Mme Giroux. Nous nous sommes entretenus au téléphone, mais c'est la première fois que nous avons l'occasion de nous rencontrer.

Quelques-uns de mes commettants se sont rendus en Union soviétique au cours des trois ou quatre derniers mois. Parmi eux, il y en a un, un homme, qui a quitté l'Est en 1974. Ses parents sont encore là-bas. Il y est retourné pour voir s'il était vrai que la situation changeait. Il a été frappé, je ne dirais pas par la liberté de presse, mais par le nombre d'articles qu'il a lus et qui critiquaient ouvertement certaines pratiques soviétiques. Cela l'a étonné. Le simple fait de pouvoir converser avec les gens lui a semblé la chose la plus remarquable. D'autres personnes m'ont fait les mêmes observations. Je me demande si cela a influé sur la capacité des gens d'obtenir du matériel religieux ou de tenir des réunions bibliques, etc. Dans le domaine de la religion, y a-t-il des signes d'amélioration?

Mme Giroux: Non. La seule chose dont ils ont autorisé l'entrée. . . Cette année 100,000 bibles seront envoyées, ce qui n'est vraiment pas beaucoup. Les Mennonites et les Baptistes envoient 15,000 exemplaires de leurs commentaires. Ils ont négocié pendant six ans pour y parvenir. Les bibles sont encore confiquées à la frontière. Non, on n'a pas le droit de tenir des réunions bibliques en Union soviétique; elles sont strictement clandestines.

M. Attewell: Vous avez dit plus tôt que c'était une occasion unique de présenter cela à des pays comme le Canada. Je suis entièrement d'accord avec vous. Je crois que la porte est ouverte ou entrebâillée, mais certainement pas fermée et je suis d'avis que nous devons saisir toutes les occasions. Je ne veux pas condamner l'Union soviétique constamment, mais il est certain que la

[*Texte*]

when you use the polite diplomatic approach I think they just laugh at you.

I think this is an opportunity to be aggressive. You may or may not know there is a very large demonstration in the Jewish community happening in Washington. We have over 500 people who are going down from Canada for this Sunday afternoon, on the eve of Gorbachev's visit, and there will be tens of thousands of people from the American Jewish community there too, in Washington. It is another way of demonstrating to the world that all is not right in the Soviet Union.

My question is does your group have an overall strategy in mind that "exploits", in the good sense of this word, that would really maximize the pay-out? Are you stepping up your fact-finding of cases, or just what are you doing?

Mrs. Giroux: We have a strategy, which we took one year to develop. First of all, we have had to educate the churches in Canada. They are the largest organized bodies of groups willing to do something. We have acquainted the leaders of the churches with the situation in the Soviet Union. Many knew it, many did not. Now they are going to organize their people and press our government to do something for Christians in the Soviet Union. . . believers, I should say, of all faiths.

We also believe it is time to do something for the Jews in the Soviet Union. The Christians, again, would like to help do this.

Also, the Catholics would like to help the Ukranians' church become legalized now. I think we are going to be hearing more from them. We also should take groups into the Soviet Union and make the demands to Gorbachev, because as you know, the Ethiopian Jews were taken out of Ethopia and the door closed very, very quickly. I do not think we will have this opportunity again to get the Jews out of the Soviet Union, to get out people like this Soviet Baptist who has been in a psychiatric hospital since 1950. Also I believe that Wallenburg is still alive, in prison in the Soviet Union. Now is the time to act, to really voice our opinions strongly to the Soviet Union. If there have to be sanctions, why can we not have sanctions?

The Chairman: Thank you very, very much. I am told by the clerk that this committee is exchanging copies of its meetings with the similar committee of the Congress of the United States. Mr. Silaraups appeared before that committee. We will receive the benefit of the record of his testimony given there to supplement his testimony given here. On behalf of this committee, I would like to thank him, Mrs. Giroux, Dr. Lukss, for their presentation today and assure them that it adds to and elaborates testimony of a similar kind given by other witnesses and will certainly be duly recognized in the report that this committee intends to submit to the House of Commons. So thank you very much.

[*Traduction*]

démarche diplomatique polie ne fonctionne pas. Ils se moquent de nous.

Je crois qu'en cette occasion, nous devons être plus agressifs. Peut-être savez-vous que la collectivité juive organise une grande manifestation à Washington. Plus de 500 Canadiens s'y rendront, ce dimanche après-midi, avant la visite de Gorbachev; des dizaines de milliers de personnes de la collectivité juive-américaine seront également à Washington. C'est une autre façon de montrer au monde que tout n'est pas pour le mieux en Union soviétique.

Ma question est la suivante: est-ce que votre groupe envisage une stratégie globale «exploitant» dans le meilleur sens du terme ou tirant le meilleur parti des occasions offertes? Ferez-vous davantage que de présenter des faits?

Mme Giroux: Nous avons une stratégie, il nous a fallu un an pour la mettre au point. Tout d'abord il fallait «éduquer» les églises du Canada. Ce sont les grands groupes organisés qui désirent faire quelque chose. Nous avons informé les dirigeants des églises de la situation qui prévaut en Union soviétique. Beaucoup d'entre eux la connaissaient, mais nombre n'en savaient rien. Ils vont maintenant organiser leurs effectifs et faire pression sur notre gouvernement pour que ce dernier fasse quelque chose pour les Chrétiens de l'Union soviétique, les croyants, devrais-je dire, de toutes les confessions.

Nous croyons en outre qu'il est temps de faire quelque chose pour les Juifs soviétiques. Les Chrétiens, encore une fois, souhaitent faire quelque chose.

De plus, les Catholiques souhaitent aider l'église ukrainienne à obtenir sa légalisation. Je crois que nous en entendrons parler. Nous devons également emmener des groupes en Union soviétique et présenter les requêtes à Gorbachev car, vous ne l'ignorez sans doute pas, les Juifs éthiopiens ont été expulsé d'Éthiopie et la porte a été fermée rapidement, très rapidement. Je ne crois pas que l'occasion se représentera de tirer les Juifs hors de l'Union soviétique, d'en faire sortir des gens comme ce Baptiste soviétique qui se trouve dans un hôpital psychiatrique depuis 1950. Je crois en outre que Wallenburg vit toujours dans une prison soviétique. C'est le temps d'agir, de vraiment faire connaître avec force nos opinions à l'Union soviétique. S'il faut prendre des sanctions, pourquoi ne pas le faire?

Le président: Merci beaucoup. Le greffier me dit que le Comité échange les comptes rendus de ces réunions avec un comité analogue du Congrès des États-Unis. M. Silaraups a comparu devant ce comité. Nous pourrons tirer les enseignements du témoignage qu'il a fait là-bas et qui complètera celui qu'il vient de nous faire. Au nom du Comité, je veux le remercier, lui, Mme Giroux, ainsi que le docteur Lukss, de l'exposé qu'ils nous ont fait aujourd'hui. Cela donne un éclairage plus précis aux témoignages analogues d'autres témoins; il en sera certainement tenu compte dans le rapport que le Comité compte remettre à la Chambre des communes. Merci beaucoup.

[*Text*]

Mrs. Giroux: Thank you very much for inviting us here today, and we really appreciate your interest.

The Chairman: Now we will turn to the business of the committee, which is to deal with the report of the steering committee and proposals for future activity.

• 1655

We have this written summary of this morning's meeting. I believe the clerk has some information orally to give us about a proposed emergency meeting, which I believe he has discussed with the Secretary of State for External Affairs office.

Has everyone a written copy of the recommendations of the committee this morning? These are recommendations that require the ratification of the full committee before we can act upon them. Let us go over them briefly:

That the committee invite the appearance in either December 15 or 16 of Maxwell Yalden, the newly-appointed Chief Commissioner of the Canadian Human Rights Commission.

He is available on either day. Is that agreeable to the committee? Any discussion?

Motion agreed to.

The Chairman: Further:

That the committee invite the Ambassador of the U.S.S.R. or his delegates to appear on the other of the two days mentioned above.

Motion agreed to.

The Chairman: Further:

That the committee invite the appearance of the following ambassadors to Canada for meetings on human rights behind the Iron Curtain during the course of this month or, where their schedules do not so permit, following the resumption of Parliament in January, 1988 at times to be arranged by the clerk that best satisfy the availability of the members and of the witnesses.

And these are the ambassadors of Bulgaria, Czechoslovakia, and Romania. So moved? No.

Mr. McCurdy: This last recommendation comes out of a steeering committee meeting lacking fulsome representation, and I am not opposing it on that basis. My question is: having proceeded as far as the third invitation, is this in the context of any defined determination of this study?

I think at this stage of the game, Mr. Chairman, what we do has to be weighed within the context of other priorities that we might want to consider. It is quite a different matter to agree to continue to this point and then end it, or look at this and have the expectation that

[*Translation*]

Mme Giroux: Je vous remercie de nous avoir invités; nous vous sommes vraiment reconnaissants de votre intérêt.

Le président: Nous allons revenir à l'ordre du jour du Comité, qui est d'étudier le rapport du comité directeur et les projets d'activités.

J'ai devant moi le résumé écrit de la réunion de ce matin. Je crois que le greffier a quelques renseignements à nous transmettre, verbalement, sur un projet de réunion d'urgence dont, je crois, il a discuté avec le bureau du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Tout le monde à reçu un exemplaire des recommandations du Comité formulées ce matin? Ces recommandations qui doivent être approuvées par le Comité plénier pour que nous puissions lui donner suite. Passons-les brièvement en revue:

Que le Comité invite M. Maxwell Yalden à comparaître, le 15 ou le 16 décembre, afin d'examiner, conformément aux dispositions des articles 103 et 104 du Règlement, sa nomination comme président de la Commission canadienne des droits de la personne.

Il peut venir l'un ou l'autre jour. Cela convient-il au Comité? Rien à discuter?

La motion est adoptée.

Le président: En outre:

Que le Comité invite l'ambassadeur de l'URSS ou ses représentants à comparaître dans l'un des deux autres jours ci-haut mentionnés.

La motion est adoptée.

Le président: En outre:

Que le Comité invite les ambassadeurs suivants à comparaître sur la question des droits de la personne derrière le rideau de fer, soit en décembre soit, dans les cas où ils ne sont pas disponibles, suite à la reprise du Parlement, en janvier 1988, selon un horaire arrangé par le greffier en tenant compte de la disponibilité des membres et des témoins.

Ce sont les ambassadeurs de Bulgarie, de Tchécoslovaquie et de Roumanie. La motion est-elle adopté? Non.

M. McCurdy: Cette dernière recommandation vient d'un Comité directeur où la représentation n'était pas complète. Cependant, je ne m'y oppose pas pour ce motif. Ma question est la suivante: puisque nous sommes allés jusqu'à la troisième invitation, faut-il conclure que cette étude doit avoir une orientation déterminée?

Je pense qu'à ce stade, monsieur le président, nous devons peser ce que nous faisons dans le contexte des autres priorités que nous voudrions envisager. C'est une toute autre question que d'accepter d'aller jusque-là, pour ensuite s'arrêter, ou d'attendre beaucoup pour ensuite

[*Texte*]

there is more to follow, and then be faced with not having made our plans within a prioritized context.

The Chairman: My understanding of this morning's meeting following your own departure from it was that there was a consensus: to call these ambassadors as representative of certain issues in eastern Europe; if at all possible to hear them in December before the Christmas recess; if not, to hear them as early in the new year as possible; and that other things being equal, these would be the last witnesses that would be called. Is that in general agreement?

I also understood us to have an agreement that the researchers could begin writing a draft report, notwithstanding the possible delay of hearing these ambassadors if they were to be delayed till January.

• 1700

Mr. McCurdy: In the preparation of the draft report, have there been deliberations? If not, when will there be deliberations to decide the general outline of the report and what the report will contain in general? We still have to agree on the program of the committee subsequent to the termination of this particular study.

You will recall our discussions this morning. Taking as a point of departure the invitation to Max Yalden to appear before the committee within the context of his appointment, we discussed that we should move to a broader consideration of the functions of the Human Rights Commission and its enforcement of anti-discrimination legislation, not exclusively with respect to age, and that with respect to age, it should be closely specified in terms of what is said here by witnesses. It should be expanded particularly in terms of the effectiveness of the processes of legislation in the Human Rights Commission's mandate to enforce anti-discrimination for race as well.

The Chairman: My expectation on the matter of the draft report was that part of our meeting of the steering committee this Thursday morning would be devoted to that. Is that correct?

Mr. de Corneille: There was no discussion about the meeting this Thursday being devoted to it or including it.

The Chairman: I thought there was.

Mr. de Corneille: I do not recall any mention of it. In terms of dealing with the Iron Curtain countries, I think it was mentioned that we also thought we should try to invite somebody from the United Nations. When you said the last ones would be these, I think we agreed that we wanted to have the opportunity to bounce this off people from the Helsinki group or the United Nations or both if possible. I think we thought it was more important to hear at least from them than to just get on with the job and slam the door, if I may amend your comments on it.

The Chairman: You are quite correct. I stand corrected, and it should have been on this list.

[*Traduction*]

constater que nous avons oublié les priorités et le contexte.

Le président: Si je me souviens bien de la réunion de ce matin, après votre départ, il existait un consensus: inviter ces ambassadeurs comme représentants sur certaines questions en Europe de l'Est; autant que possible, les entendre en décembre, avant le congé des Fêtes; dans le cas contraire, les entendre dès que possible au début de la nouvelle année; ce serait les derniers témoins. Sommes-nous d'accord là-dessus?

Nous nous sommes également entendus, je crois, pour que les recherchistes commencent à rédiger un rapport provisoire, malgré le retard éventuel, si nous devons entendre ces ambassadeurs en janvier.

M. McCurdy: En ce qui a trait à la préparation du rapport provisoire, y a-t-il eu des discussions? Dans le cas contraire, quand discuterons-nous afin de décider du plan général du rapport et de ce qu'il contiendra? Il nous reste encore à nous entendre sur le programme du Comité, après la présente étude.

Vous vous souvenez de nos discussions de ce matin. En prenant comme point de départ l'invitation adressée à M. Max Yalden de se présenter devant le Comité pour nous parler de sa mission, nous avons décidé qu'il serait opportun d'élargir le débat et de parler des fonctions de la Commission des droits de la personne et à la façon dont elle applique la Loi contre la discrimination, et pas seulement en ce qui concerne l'âge. A ce sujet, il faudrait préciser clairement ce que les témoins diront. Il faudrait notamment élargir notre étude et parler de l'efficacité des mécanismes législatifs du mandat de la Commission pour faire respecter également la législation contre la discrimination raciale.

Le président: A propos de l'ébauche du rapport, je comptais consacrer à cela une partie de la réunion du comité de direction jeudi matin. Ca va?

M. de Corneille: Il n'en a pas été question, pas même une partie de la réunion de jeudi.

Le président: Je croyais que oui.

M. de Corneille: Je ne me souviens pas qu'il en ait été question. Quant aux pays derrière le rideau de fer, on a parlé d'inviter quelqu'un des Nations Unies. Lorsque vous avez dit que ce seraient les derniers, nous voulions pouvoir entendre le point de vue des gens du groupe de Helsinki ou des Nations Unies, ou les deux à la fois si possible. Nous avons, je crois, jugé qu'il était important d'entendre leur point de vue et de ne pas passer à autre chose et fermer la porte. Je me permets de corriger vos observations.

Le président: Vous avez raison. C'est exact et cela devrait figurer sur la liste.

[*Text*]

Mr. Witer: Mr. Chairman, the other issue on which we gave no clear direction to the Chair—it was brought up in reference to the Bulgarian ambassador—is that it would be important to get the other side of the issue, that of minority Turks in Bulgaria. There was also the subject of inviting the Turkish ambassador or someone who could give us a clear indication of the violations from the Turkish side. I do not believe we gave any clear direction to the Chair, but I know it was brought up by both Mr. de Corneille and myself. If the committee agrees, perhaps we could include the Turkish ambassador.

Mr. McCurdy: Are you going to talk about the treatment of the Turkish minorities in Bulgaria, or are you going to talk about the Turkish treatment of their minorities as well?

Mr. Witer: We are talking about behind the Iron Curtain, but if you would care to move, I certainly would support and investigate—

Mr. McCurdy: We are going to have a meeting on Thursday. I gather the chairman wants us to get through this and we can go on Thursday—

The Chairman: I would like to get through this. However, I want to be sure we are putting before you something that had a consensus of support this morning. I think this statement outlines it fairly, with the correction Mr. de Corneille has made.

There was reference to the point Mr. Witer makes, but I do not think we made a general agreement on it. Could we deal with these three plus a reference to spokespersons for the United Nations or Ambassador Bauer?

• 1705

Mr. de Corneille: I believe there was consensus on the subject of the ambassador of Czechoslovakia, but I do not think it was satisfactorily discussed. I suggest the other two be left until the meeting on Thursday. There are complications involved, which have just been brought up. As well, there is the need to hear other testimony and the problem of dealing with the Turkish violations of human rights, etc. I suggest we deal with the other two at the meeting on Thursday and go ahead to at least pass this one on Czechoslovakia right now.

The Chairman: Is the suggestion agreeable, or do you prefer to stay with what is here?

Mr. Witer: Mr. Chairman, I prefer to stay with what has been suggested, with the addition of the CSCE personnel and the UN personnel.

Mr. Attewell: I agree with this point. If we are lucky and can get both, I would suggest we try to have them at the very end of the process so to speak, after these other ambassadors. I think they will give us kind of a final—not an overview—look at where we can then bounce any and

[*Translation*]

M. Witer: Monsieur le président, l'autre point sur lequel nous ne possédons pas d'indications précises, a été soulevé à propos de l'ambassadeur de Bulgarie. On a dit qu'il serait bon de voir l'autre côté de la médaille, celui des minorités turques en Bulgarie. Il a également été question d'inviter l'ambassadeur de Turquie ou quelqu'un qui pourrait nous fournir des renseignements précis sur les violations, en Turquie. Je ne me souviens qu'on ait donné des instructions précises au président, mais je sais cela a été mentionné par M. de Corneille et par moi. Si le Comité est d'accord, nous pourrions peut-être inclure l'ambassadeur de Turquie.

M. McCurdy: Parlerons-nous du traitement des minorités turques en Bulgarie ou allons-nous parler également du traitement que réservent les Turcs à leurs minorités?

M. Witer: Nos discussions portent sur ce qui se passe derrière le rideau de fer, mais si vous voulez présenter une résolution pour étudier ces questions, je l'appuyerai volontier. . .

M. McCurdy: Nous nous réunirons jeudi. Je crois que le président veut que nous mettions un terme à ce débat et que nous attendions jeudi. . .

Le président: Je veux terminer. Cependant, je veux être sûr que nous sommes bien d'accord. Je pense que cet énoncé est assez fidèle, avec la correction apportée par M. de Corneille.

Il a été question du point soulevé par M. Witer, mais je ne crois pas que nous nous soyons mis d'accord là-dessus. Pouvons-nous discuter de ces trois cas et du porte-parole des Nations-Unies ou de l'ambassadeur Bauer?

M. de Corneille: Je crois qu'il y avait consensus à propos de l'ambassadeur de Tchécoslovaquie, mais, à mon avis, nous n'en avons pas discuté suffisamment. Je propose que nous laissions les deux autres de côté jusqu'à la réunion de jeudi. Certaines complications viennent d'être mentionnés. En outre, nous devons entendre un autre témoignage; il y a aussi la question des violations des droits de la personne en Turquie, et cetera. Je propose que nous débattions des deux autres points à la réunion de jeudi. Je veux discuter au moins du cas de la Tchécoslovaquie et règler cela.

Le président: Cela vous convient-il ou bien préférez-vous vous en tenir à ce qui se trouve ici?

M. Witer: Monsieur le président, je préfère m'en tenir à ce qui a été proposé, en ajoutant le personnel des Nations Unies et de la CSCE.

M. Attewell: Je suis d'accord. Si la chance nous sourit et que les deux peuvent venir, je veux qu'on essaye de les entendre à la toute fin, après les autres ambassadeurs. Je pense qu'ils nous donneront, non pas un aperçu, mais une sorte de vue définitive de la façon dont nous pouvons

[*Texte*]

all of the evidence we have had off them. I am saying I would rather have them last.

Mr. McCurdy: I have a creative proposal to make in respect of this area. I am perfectly willing to agree that we can hear anybody who wants to be heard if we have a specified deadline. If we were to agree that this phase of our work would terminate on February 15 and if we have a time by which we we will have completed this work, then I think it becomes less troublesome how we handle whom is invited and the rest.

I would be perfectly willing to suggest it for your entertainment. I think it might solve some of the problems. One of the problems we have here is that we keep adding and so on. It has no indefinite end. However, if we were to stipulate that we are going to terminate our work on this issue by say February 15, allowing time for the spring to proceed with some other work, then this would be fine with me.

Mr. Witer: I think it was after Mr. McCurdy left this morning that there was a consensus to try to get something completed by the end of February on this subject-matter vis-à-vis a report written, concluded and tabled by the end of February, if possible.

The Chairman: We have several suggestions here, one to defer part of this to Thursday's meeting, one for a date in February, and one for another date in February. Could somebody make a motion we can dispose of?

Mr. McCurdy: I move that we make a definitive decision now with respect to the termination of our study; I would suggest February 15. This would allow us sufficient time in the spring to do some significant work on another matter before we recess. Since these are scheduled for either December or January and since we have only two or three possible other delegations, it seems to me that we are better off to stipulate a closer rather than farther date in order to do it. I would move February 15.

Mr. Witer: On a point of clarification, February 15 would be the date for the conclusion of hearing of evidence.

Mr. McCurdy: This is right.

Mr. Witer: How about making a start on drafting a report?

Mr. McCurdy: No.

The Chairman: Is there any debate on Mr. McCurdy's motion?

Motion agreed to.

The Chairman: Do you want to deal further with this third paragraph here?

Mr. de Corneille: Mr. Chairman, I would like to suggest that this is not a great time to try to deal with these subjects. It is a little short on time now to try to come up with some understanding on how we are going to deal with Bulgaria, Romania, or Albania and so on. I

[*Traduction*]

orienter les témoignages que nous aurons recueillis. Je préférerais que nous les entendions en dernier.

M. McCurdy: À cet égard, j'ai une proposition originale. Je sais que nous pouvons entendre tous ceux qui le désirent, si on nous impose un délai précis. Cependant, si nous décidons que cette partie de notre travail doit prendre fin le 15 janvier et si nous avons un délai nous permettant de terminer nos travaux, je crois que nous n'aurons pas à nous préoccuper autant de la liste et de l'ordre de comparution.

Peut-être cette suggestion vous sera-t-elle agréable. Je crois qu'elle pourrait résoudre une partie des problèmes. Un de ces problèmes est que nous en ajoutons contamment, sans fin. Cependant, si nous nous fixons, par exemple, le 15 février pour terminer l'étude de cette question et que nous nous gardons une partie du printemps pour autre chose, cela me conviendrait.

M. Witer: Je crois que c'était après le départ de M. McCurdy ce matin, mais nous nous sommes entendus pour en terminer avec une partie de cette question d'ici la fin de février, pour mettre la dernière main à un rapport et le présenter fin février, si possible.

Le président: Nous avons plusieurs suggestions, l'une de reporter une partie de ce débat à la réunion de jeudi, une autre touchant une certaine date en février et une autre pour arrêter une autre date en février. Peut-on me donner une résolution, que nous la mettions aux voix?

M. McCurdy: Je propose de prendre tout de suite la décision ferme de terminer à notre étude le 15 février. Cela nous donnera assez de temps pour passer à autre chose avant l'ajournement. Puisque ces témoignages sont prévus pour décembre ou janvier et que nous ne pensons recevoir que deux ou trois autres délégations, il me semble que le plus tôt sera le mieux. Je serais en faveur du 15 février.

M. Witer: Pour mettre les choses au clair, le 15 février serait la date de clôture pour les témoignages.

M. McCurdy: C'est exact.

M. Witer: Et pourquoi ne pas commencer à rédiger un rapport?

M. McCurdy: Non.

Le président: Y a-t-il des interventions sur la résolution de M. McCurdy?

La résolution est adoptée.

Le président: Avez-vous autre chose à dire sur le troisième paragraphe?

M. de Corneille: Monsieur le président, je pense que le moment n'est peut-être pas idéal pour traiter de ces questions. Nous n'avons pas assez de temps pour préciser notre stratégie sur la Bulgarie, la Roumanie, l'Albanie, et cetera. Nous pourrions y revenir mais adopter en

[*Text*]

suggest we come back to it and just pass this, at the present time at least, on Czechoslovakia, which has consensus from everybody. It does not rule out these others but I submit to you it would be a fast way to get rid of this particular agenda at this moment.

Mr. McCurdy: In this connection, Mr. Chairman, would it be possible for research to give us an ordered priority of potential invitees on the basis of which ones will contribute the most, on the basis of informed judgment, which we can then review in making the determination?

• 1710

Mr. Witer: I am not sure how much new information we are going to get from any of these embassies, but I think in order to give the report a balance of witnesses it is important to hear from both sides. I do not expect any of these embassies to support any of the evidence we have heard from the NGOs before this committee.

To emphasize Mr. de Corneille's point about Czechoslovakia, I believe Czechoslovakia and Romania are falling into the same boat on violations, and that is in the case of Hungarian minorities.

The Chairman: We have a motion.

Mr. de Corneille: I did. I have the section here. The committee invites the ambassadors. . . including Czechoslovakia, but excluding Bulgaria and Romania, which will be left until the next session.

Motion agreed to: yeas, 3; nays, 2

The Chairman: The motion is passed. We will discuss the matter of Bulgaria and Romania at the Thursday meeting.

Mr. McCurdy: Excuse me. Can we get some input from research as to the criteria for witnesses? Perhaps we can take a look at what substantial testimony we have gotten from which countries, and take a look at who we will invite within that time.

The Chairman: Could you meet that need?

A voice: I can certainly answer that orally. Whether I can provide a written answer is another issue.

The Chairman: We have one more point, namely the proposal that we hold an emergency meeting of the committee Thursday at noon on the subject of Haiti and the recent massacre there. The motion is before us

> That the committee invite the Secretary of State for External Affairs or his designated substitute, with the relevant officials, to appear on an urgent basis for the purpose of discussing Canadian foreign aid to and Canadian policy respecting Haiti, in the light of recent developments there.

We are informed that the Minister may be available on Thursday at noon.

[*Translation*]

attendant une stratégie pour la Tchécoslovaquie, puisque nous sommes d'accord là-dessus. Cela n'élimine pas les autres, mais j'estime que ce serait un moyen rapide de régler, pour le moment, cette question.

M. McCurdy: À ce propos, monsieur le président, est-ce que les chargés de recherche peuvent nous donner un ordre de priorité des invités éventuels, selon l'importance de leur intervention nous pourrons nous en inspirer pour établir le calendrier?

M. Witer: Je ne sais pas si nous pourrons tirer beaucoup de renseignements nouveaux de l'une ou l'autre de ces ambassades, mais je crois que pour équilibrer les témoignages utilisés pour préparer le rapport, il est important d'entendre les deux parties. Je ne crois pas qu'une seule de ces ambassades appuiera l'un ou l'autre des témoignages présentés au Comité par les ONG.

J'irai même plus loin que M. de Corneille à propos de la Tchécoslovaquie; je crois que la Tchécoslovaquie et la Roumanie sont dans le même bateau en ce qui a trait aux violations des droits de la personne dans le cas des minorités hongroises.

Le président: Nous avons une résolution.

M. de Corneille: Oui. J'ai l'article devant les yeux. Que le Comité invite les ambassadeurs. . . y compris la Tchécoslovaquie, mais à l'exclusion de la Bulgarie et de la Roumanie, dont nous discuterons à la prochaine séance.

La motion est adoptée par 3 voix contre 2.

Le président: La motion est adoptée. Nous discuterons de la question de la Bulgarie et de la Roumanie à la réunion de jeudi.

M. McCurdy: Excusez-moi. Pouvons-nous avoir quelques renseignements des recherchistes, à propos des critères applicables aux témoignages? Nous pourrions peut-être examiner les témoignages importants que nous avons reçus, voir de quels pays ils viennent, et décider qui nous inviterons à tel ou tel moment.

Le président: Pouvez-vous le faire?

Une voix: Je peux le faire oralement. Quant à une réponse écrite, c'est autre chose.

Le président: Nous avons un point supplémentaire, qui porte sur une réunion d'urgence du Comité, jeudi midi, pour discuter de Haïti et des massacres récents. Nous avons ici le texte de la motion:

> Que le Comité invite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou son substitut désigné, ainsi que les hauts fonctionnaires autorisés, à comparaître de toute urgence, afin de discuter l'aide canadienne au développement et la politique canadienne envers Haïti, compte tenu des événements récents.

Je sais que le ministre pourrait venir jeudi midi.

[*Texte*]

Motion agreed to

The Chairman: Is there further discussion? Is there a motion to adjourn?

Mr. de Corneille: I so move.

Motion agreed to.

The Chairman: Thank you. We are now adjourned.

[*Traduction*]

La motion est adoptée.

Le président: Quelqu'un a-t-il quelque chose à ajouter? Qui veut faire une motion de clôture?

M. de Corneille: Moi.

La motion est adoptée.

Le président: Merci. La séance est levée.

Book Tariff
Tarif des livres

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 21

Le mardi 15 décembre 1987

Président: Reginald Stackhouse

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

CONCERNANT:

En conformité avec son mandat en vertu de l'article 96(3) du Règlement, une étude des droits de la personne derrière le rideau de fer

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Deuxième session de la trente-troisième législature; 1986-1987

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Keston College Canada:

Maureen Giroux, Chairman and Director;

Linards Lukss, Director.

Rolands Silaraups.

TÉMOINS

De Keston College Canada:

Maureen Giroux, présidente et directrice;

Linards Lukss, directeur.

Rolands Silaraups.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 24

Tuesday, December 15, 1987

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 24

Le mardi 15 décembre 1987

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Human Rights

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

RESPECTING:

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3), an examination of Human Rights Behind the Iron Curtain

CONCERNANT:

En conformité avec son mandat en vertu de l'article 96(3) du Règlement, une étude des droits de la personne derrière le rideau de fer

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987

27558

STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

Chairman: Reginald Stackhouse
Vice-Chairman: Andrew Witer

Members

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Président: Reginald Stackhouse
Vice-président: Andrew Witer

Membres

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 15, 1987
(34)

[*Text*]

The Standing Committee on Human Rights met in Room 269, West Block, at 11:12 o'clock a.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Roland de Corneille, Walter McLean, Howard McCurdy, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay and Andrew Witer.

Acting Member present: Girve Fretz for Bill Attewell.

In Attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen, Research Officer.

Witnesses: *From the Embassy of the Union of Soviet Socialist Republics*: Alexei P. Makarov, Minister Counsellor; I.P. Lobanov, Press Attaché; A.A. Choupin, First Secretary.

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3), the Committee resumed consideration of its inquiry into human rights behind the Iron Curtain.

Alexei P. Makarov made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 12:47 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 15 DÉCEMBRE 1987
(34)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit, aujourd'hui à 11 h 12, dans la pièce 269 de l'Édifice de l'Ouest, sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Roland de Corneille, Walter McLean, Howard McCurdy, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay et Andrew Witer.

Membre suppléant présent: Girve Fretz remplace Bill Attewell.

Aussi présent: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche.

Témoins: *De l'Ambassade de l'Union des républiques socialistes soviétiques*: Alexei P. Makarov, ministre conseiller; I.P. Lobanov, attaché de presse; A.A. Choupin, premier secrétaire.

Conformément au mandat que lui confie le paragraphe 96(3) du Règlement, le Comité poursuit son étude des droits de la personne derrière le rideau de fer.

Alexei P. Makarov fait une déclaration, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

À 12 h 47, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, December 15, 1987

• 1112

The Chairman: I call to order this meeting of the Standing Committee on Human Rights. Our agenda has been circulated. We will proceed immediately to hear testimony from witnesses representing the Embassy of the Union of Soviet Socialist Republics: Messrs. Alexei P. Makarov, Minister-Counsellor; A.A. Choupin, First Secretary; and I.V. Lobanov, Press Attaché. On behalf of the committee, I say welcome and invite Mr. Makarov to make an opening statement.

Mr. Alexei P. Makarov (Minister-Counsellor, Embassy of the Union of Soviet Socialist Republics): Thank you very much. Mr. Chairman and members of the committee, the delegation of the Soviet embassy appreciates the opportunity to display the Soviet approach on human rights at the meeting of your committee. We are ready to talk about human rights with any representative from the West and elsewhere.

Since we are dealing with these questions frankly in the spirit of *glasnost* and new thinking, I have to point out that we cannot accept the description of this hearing as consideration of the inquiry into human rights behind the Iron Curtain. First of all, it is offensive. We came here to be engaged in dialogue with you on equal terms. There is no doubt that the term "Iron Curtain" is a reflection of the old thinking, of a hostile attitude towards the Soviet Union. We are sure that the "Iron Curtain" term remains an anachronism in the heads of Western politicians, a self-imposed illusion as far as the Soviet Union is concerned.

I have read carefully the *Minutes of Proceedings and Evidence* of your standing committee on the situation with the observance of human rights in the Soviet Union as of June this year. I cannot help but be appalled sometimes by the biased, unfriendly approach, Cold War—I would say even "cave"—terminology of some witnesses, the one-sidedness of irresponsible evidence gathered from people mainly representing anti-Soviet organizations, disillusioned émigrés wallowing in anti-Soviet rhetoric, who often present the committee with a deliberately distorted picture on the human rights issue in the U.S.S.R.

The question arises as to why the committee has waited so long to invite representatives of the Soviet Union to have a balanced view of the picture on human rights in order to make an objective assessment. I would suggest that, in the spirit of co-operation and extending dialogue and contacts between the Soviet Union and Canada, your

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 15 décembre 1987

Le président: La séance est ouverte. Vous avez tous reçu un exemplaire de l'ordre du jour d'aujourd'hui. Nous allons donc accueillir immédiatement les représentants de l'Ambassade de l'Union des républiques socialistes soviétiques: MM. Alexei P. Makarov, ministre conseiller; A.A. Choupin, premier secrétaire; et I.V. Lobanov, attaché de presse. Au nom du Comité, je vous souhaite la bienvenue et j'invite M. Makarov à nous faire une déclaration d'ouverture.

M. Alexei P. Makarov (ministre conseiller, Ambassade de l'Union des républiques socialistes soviétiques): Merci beaucoup. Monsieur le président et membres du Comité, la délégation de l'Ambassade soviétique est heureuse de l'occasion qui lui est faite aujourd'hui d'exposer la position soviétique à l'égard des droits de la personne. Nous sommes disposés à discuter des droits de la personne avec tout représentant de l'Ouest ou d'ailleurs.

Puisque nous discutons de ces questions avec franchise, dans l'esprit de la *glasnost* et avec une attitude nouvelle, je dois faire remarquer que nous ne pouvons pas accepter la formulation de l'ordre du jour qui veut que le Comité étudie les droits de la personne derrière le Rideau de Fer. Je dirai tout d'abord que cette expression est blessante. Nous sommes ici aujourd'hui pour discuter avec vous sans arrière pensée. Il ne fait aucun doute que l'expression «Rideau de Fer» est le reflet d'une ancienne notion, d'une attitude hostile à l'égard de l'Union soviétique. Nous sommes persuadés que l'expression demeure un anachronisme dans l'esprit des politiciens de l'Ouest, une illusion qui s'est imposée de soi, pour ce qui est de l'Union soviétique.

J'ai lu attentivement les procès-verbaux des délibérations et témoignages de votre Comité permanent sur la situation du respect des droits de la personne en Union soviétique depuis juin dernier. Je n'ai pu m'empêcher, parfois, d'être consterné devant l'attitude hostile et partiale, l'esprit de guerre froide—je dirais même l'esprit rétrograde—qui se dégageait de la terminologie utilisée par certains témoins, les témoignages irresponsables à sens unique livrés par des personnes qui représentent en grande partie des groupes anti-soviétiques, des immigrés désillusionnés imbibés d'une réthorique anti-soviétique qui présentent souvent intentionnellement au Comité une fausse image de la situation des droits de la personne en URSS.

Nous nous demandons pourquoi le Comité a tellement tardé à inviter des représentants de l'Union soviétique afin de connaître l'envers de la médaille et de pouvoir ainsi se faire une idée plus objective de la réalité. Dans l'esprit de collaboration et d'échanges qui anime l'Union soviétique et le Canada, je dirai que votre Comité, ainsi que d'autres

[*Texte*]

committee as well as other committees of the Canadian Parliament should not limit themselves to views of those who are only happy to smear our country or whose approach toward the Soviet Union is unconstructive, completely hostile, and leading nowhere.

• 1115

I appeal to you to act in the spirit of the new thinking. If you are interested in the objectivity, you have to hear the Soviet views and opinions in the first place to make a judgment reflecting the real situation. There are a lot of Soviet delegations coming to Canada whose views might be of interest to you. Or the embassy could specially assist in providing Soviet participants from the U.S.S.R. at a mutual convenience.

We come upon the question of human rights from a broad political, social, economic, and humanitarian attitude. The revolution of 1917 was for the purpose of assuring better human rights for the people. The crux of the matter lies in the fact that the revolution has taken away the power from landowners; it has given factories, plants, and private property to the working people. On that basis we eliminated exploitation of man by man.

The constitution, which was adopted in 1977, provides more guarantees for exercising all rights and freedoms that were written down in the earlier constitution—the right to work, education, rest and leisure, social security, health protection, and so on. Besides, it proclaims new rights such as the right to housing and the right to enjoy cultural values; and the constitution embodies the principles of the Helsinki Act, guaranteeing basic human rights on an equal basis for everyone.

We built up a new planned economy. We guaranteed to each individual the right to work. We have had no unemployment for 50-odd years. The state has largely taken upon itself care for the provision of homes for the working people. We firmly believe that, in terms of social guarantees, our society is much higher than the Western one. May I cite Mr. Ilya Gerol from *The Ottawa Citizen*, whose dislikes of our country are known. This is what he said about human rights in the Soviet Union:

> Yet it is undeniable that the Soviet regime has brought most of the political amenities that make life at least decent if not prosperous—free medical care, education from kindergarten to university, and a roof over one's head.

One of your recent witnesses, Prof. Cotler, said that there is indeed a new Soviet reality. He acknowledged that the Helsinki Final Act was an integral part of the Soviet domestic law. Only the Soviet Union has printed the entire text of the Helsinki Act in *Pravda*.

[*Traduction*]

comités du Parlement canadien, ne devraient pas se limiter à n'entendre que les opinions de ceux qui ne sont que trop heureux de salir la réputation d'un autre pays ou dont l'attitude à l'égard de l'Union soviétique est destructrice, tout à fait hostile et sans issue.

Je vous demande d'agir dans l'esprit du renouveau. Si vous voulez faire preuve d'objectivité, vous devez prêter l'oreille aux positions soviétiques afin d'être en mesure de porter un jugement qui s'inspire de la situation réelle. Il y a de nombreuses délégations soviétiques qui viennent au Canada et dont les opinions pourraient présenter de l'intérêt pour vous. Notre ambassade pourrait même vous aider à faire venir des gens d'Union soviétique que vous voudriez entendre.

Nous abordons la question des droits de la personne avec une attitude ouverte sur les plans politique, social, économique et humanitaire. La révolution de 1917 était motivée par le profond désir d'obtenir l'amélioration des droits de la personne pour le peuple soviétique. L'élément crucial de la Révolution est qu'elle a enlevé le pouvoir aux propriétaires de l'époque pour le remettre aux travailleurs dans les usines. Elle nous a permis d'éliminer l'exploitation de l'homme par l'homme.

Notre Constitution, que nous avons adoptée en 1977, offre davantage de garanties à l'égard de l'exercice de tous les droits et toutes les libertés énoncés dans l'ancienne constitution—le droit au travail, à l'éducation, au repos et au divertissement, à la sécurité sociale, à la protection de la santé, et le reste. En outre, elle proclame de nouveaux droits, comme le droit à l'habitation et le droit aux valeurs culturelles; et la Constitution reconnaît les principes énoncés dans l'Acte d'Helsinki, qui garantissent des droits égaux à tous.

Nous avons bâti une nouvelle économie planifiée. Nous avons assuré à chacun le droit au travail. Le chômage est inexistant en Union soviétique depuis quelque 50 ans. L'État a vu en bonne partie à fournir des logements à tous les travailleurs. Nous sommes fermement convaincus que notre société offre beaucoup plus de garanties sociales que les sociétés de l'Ouest. Dans *The Ottawa Citizen*, M. Ilya Gerol, dont les critiques à l'égard de notre pays sont connues, disait, à propos des droits de la personne en Union soviétique:

> Il est indéniable que le régime soviétique a amené la plupart des bienfaits politiques qui rendent la vie à tout le moins décente, pour ne pas dire prospère—la gratuité des soins de santé et de l'éducation de la maternelle à l'université, et un toit pour chacun.

L'un des derniers témoins que vous avez reçus, M. Cotler, reconnaissait qu'il y avait effectivement une nouvelle réalité soviétique. Il reconnaissait que l'Acte final d'Helsinki faisait partie intégrante de la loi soviétique. L'Union soviétique est le seul pays qui a publié le texte intégral de l'Acte d'Helsinki dans sa *Pravda*.

[*Text*]

However, we admit openly, and this we consider to be our strength, that all these facets of life need to be improved so that the advantages of socialist society can be utilized by the community of people and by individuals to the fullest extent in order to satisfy their material and spiritual needs.

We have proposed to discuss the complex of human rights in the framework of the Moscow conference devoted to human contacts, information, culture, and education, and invite Canada to participate in it. This is a major proposal, and the reluctance in the West to accept it astonishes us, or at least casts shadows on the motives of the activities in the human rights issue.

Judging by the evidence of your committee, you limit yourself to a small variety of human rights issues like the right of the individual to exit, or some religious problems, or non-recognition of Baltic Republics as part of the Soviet Union, mistrust in *glasnost* and *perestroika* in the U.S.S.R., and likewise.

First, I would like to touch upon the co-operation in humanitarian fields, and especially the right to exit. The Soviet Union is a signatory of the International Covenant of Civil and Political Rights. Clause 3, article 12, recognizes the legitimacy of restriction of the right to leave and also the right of free movement and free choice of residence, when it is necessary:

> to protect national security, public order, public health or morals, or the rights and freedoms of others.

The Helsinki Act deals with contacts and regular meetings on the basis of family ties, reunification of families, marriage between citizens of different states, travel for personal or professional reasons, meeting among young people, and so on.

• 1120

I think there is no unlimited right to exit; that is a political reality still. There is also no free entry. However, on the basis of our national legislation, and in the spirit of the Helsinki Act, the Soviet Union, in the last decades treated Canadian requests for a reunification of families and visits favourably and with sympathy.

A lot has been done in this respect on a Soviet-Canadian bilateral basis. Since 1971 more than 17,000 Soviet citizens have been able to join permanently or visit their relatives in Canada. In 1986, there were 500 cases of family reunification and family visits. This year, after only 11 months, 1,300. No problem whatsoever exists for us in this question.

[*Translation*]

Nous avouons toutefois volontiers, et c'est là que réside notre force, que toutes ces nouvelles facettes de la vie doivent être améliorées afin que la population et les individus puissent profiter le plus possible des avantages que procure la société socialiste pour satisfaire à leurs besoins matériels et spirituels.

Nous avons proposé de discuter de toute la question des droits de la personne dans le cadre de la Conférence de Moscou qui portera sur les contacts humains, l'information, la culture et l'éducation, et nous invitons le Canada à y participer. C'est une proposition importante, et l'hésitation des pays de l'Ouest à accepter notre invitation nous étonne ou, à tout le moins, nous porte à remettre en question les raisons qui sous-tendent certaines activités dans le domaine des droits de la personne.

Si on en juge d'après les témoignages que vous avez reçus, vous vous limitez à très peu de questions intéressant les droits de la personne, comme le droit de l'individu à l'émigration, quelques problèmes d'ordre religieux, la non-reconnaissance des Républiques de la Baltique au sein de l'Union soviétique, la méfiance à l'égard de la *glasnost* et de la *perestroika* en URSS, et d'autres problèmes du même ordre.

Je voudrais tout d'abord aborder la question de la coopération dans les domaines humanitaires, et notamment le droit à l'émigration. L'Union soviétique est signataire des pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques. A l'article 12 de la troisième clause, on reconnaît la légitimité de restreindre le droit d'émigrer ainsi que la liberté de mouvements et le choix du lieu de résidence, en cas de nécessité:

> afin d'assurer la sécurité nationale, l'ordre public, ou de protéger la santé publique, la morale ou les droits et les libertés d'autres personnes.

L'Acte d'Helsinki traite des contacts et des rencontres régulières en se fondant sur les liens familiaux, la réunification des familles, le mariage entre des citoyens d'états différents, les déplacements pour des motifs personnels ou professionnels, les réunions de jeunes, et le reste.

La restriction du droit d'émigrer demeure une réalité politique. Or, l'immigration est aussi limitée. Toutefois, nous inspirant de notre loi nationale, et dans l'esprit de l'acte d'Helsinki, l'Union soviétique a reçu favorablement et avec sympathie les demandes canadiennes à l'égard de la réunification de familles et de visites au cours des dernières décennies.

La situation a beaucoup progressé à cet égard dans le contexte des relations bilatérales entre l'Union soviétique et le Canada. Depuis 1971, plus de 17,000 citoyens soviétiques ont pu rejoindre de façon permanente ou visiter leurs parents au Canada. En mai 1986, il y a eu 500 cas de réunifications familiales et de visites à des membres de la famille. Cette année, après seulement 11 mois, nous

[*Texte*]

Just possibly, I just come from the text away. I have to mention that this year the consulate division of the Soviet Embassy already issued 11,000 visas for Canadians, plus if you take the visas issued by the Consul General in Montreal, 2,800—almost 14,000 visas.

These figures on the family and reunification basis are in sharp contrast with what, for instance, one of your witnesses you had here earlier, Mr. Jamarsky, claimed at one of your meetings. He said Ukrainians were smuggled out either through mixed marriages or even through some specific permission they have given. We are just astonished by such blatant lies.

The statistics are available in the Department of External Affairs, in your immigration offices, in Ottawa and elsewhere. There are thousands who came here from the Ukraine and other parts of the Soviet Union, and either stayed here or returned home later. This approach taken by Mr. Yorwarski is unworthy of serious people.

We came to the conclusion that the Canadian reunification of family lists has now practically exhausted itself. In 1986 there were only 42 family cases when Mr. Clark conferred with Mr. Shevardnadze in Ottawa. There remain only eight cases now. Eight cases unresolved and 1,300 positive solutions that nobody discusses. We discuss it possibly for the first time.

As early as on December 7 this year, Mr. Clark said:

> Continuing progress on this and other humanitarian matters helped to improve the climate of East-West relations by contributing to the building of confidence.

He noted the Soviet willingness to discuss the issue as a normal part of Canada-Soviet relations, and we agree with this assessment. On the highest possible level in Canada, as the embassy feels, this Soviet attitude was welcomed as a constructive step and as movement on issues of special importance to Canada, especially on family reunification.

New cases will be considered carefully, quickly, and in a favourable atmosphere. Now, when there is a shift in the attitude of the West—and Canada is not excluded from this process—with regard to the exit of Soviet citizens, especially Jews, you do not even speak at your proceedings here about the exit to Canada. You speak in general terms of the free exit to other countries. I find in this position some element of political opportunism and expediency.

[*Traduction*]

en sommes à 1,300. Cela ne pose absolument aucune difficulté pour nous.

Si je peux me permettre de m'écarter un peu de mon texte. . . Je dois mentionner que cette année, le service consulaire de l'ambassade soviétique a déjà émis 11,000 visas à des Canadiens, ce qui s'ajoute aux 2,800 qu'a délivrés le Consul général à Montréal—pour un total de près de 14,000 visas.

Ces chiffres sur la famille et la réunification contrastent fortement avec les propos, par exemple, de l'un des témoins que vous avez reçu il y a quelques temps, M. Jamarsky, qui disait que des Ukrainiens devaient compter sur des artifices comme des mariages pour obtenir des permissions spéciales afin de pouvoir sortir de l'URSS. Nous sommes tout simplement étonnés que l'on puisse se permettre de colporter des mensonges aussi flagrants.

Les chiffres à ce propos sont disponibles à votre ministère des Affaires extérieures, dans vos bureaux d'immigration, à Ottawa et ailleurs encore. Il y a des milliers de personnes qui sont venues d'Ukraine et d'autres parties de l'Union soviétique, et qui ont décidé de rester au Canada ou de retourner en Union soviétique par la suite. Cette attitude qu'adopte M. Yorwarski ne mérite pas que des gens sérieux y prêtent l'oreille.

Nous sommes venus à la conclusion que la liste canadienne des familles à réunifier est presque épuisée. En 1986, il ne restait plus que 42 cas de familles à régler lorsque M. Clark et M. Shevardnadze se sont rencontrés à Ottawa. Il n'en reste plus que huit aujourd'hui. Il ne reste plus que huit cas à régler, et 1,300 cas ont trouvé une solution positive que personne ne remet en cause. Nous en discutons peut-être aujourd'hui pour la première fois.

Le 7 décembre, M. Clark disait:

> Que le progrès continue sur ce plan et sur d'autres questions d'ordre humanitaire avait aidé à améliorer le climat dans les relations entre les pays de l'Est et de l'Ouest en contribuant à raffermir la confiance.

Il faisait ressortir la bonne volonté de l'Union soviétique à discuter de la question dans le cadre de ses relations courantes avec le Canada, et nous sommes d'accord avec lui. Nous avons l'impression que l'on a perçu cette attitude de l'Union soviétique, dans les plus hautes sphères au Canada, comme une étape positive sur les questions qui présentent un intérêt particulier pour le Canada, et notamment en ce qui a trait à la réunification des familles.

De nouveaux cas seront encore considérés minutieusement, rapidement, et dans une atmosphère favorable. Toutefois, alors même que s'effectue ce changement dans l'attitude de l'Ouest—et le Canada n'est pas étranger à ce processus—à l'égard de l'immigration de citoyens soviétiques, et particulièrement de juifs, vous ne parlez même pas, dans le cadre de vos délibérations, de l'immigration vers le Canada. Vous parlez en termes généraux de l'immigration vers d'autres pays. Je décèle dans cette position un soupçon d'opportunisme politique.

[*Text*]

There are wild members in the West indicating homebrewed conclusions that are far from reality. My friend from the Canadian Jewish Congress, Mr. Allen Rose, recently told the committee there are allegedly 400,000 Soviet Jews waiting to emigrate. This is a wishful thinking. As far back as August 1987, the official number of applications for the exit from the Soviet Union—and this is contained in the official report of our Ministry of Foreign Affairs—amounted to 1,000.

• 1125

I think one can lull himself into absurdities and claim fantastic figures. We never will push our people to emigrate. That is offensive to them, first of all.

Let us talk now about the so-called refuseniks. I do not mean to be rude, but if we gathered all the refuseniks from the Soviet Union who have been refused exit they could be accommodated, albeit tightly, in this hall. As early as last Thursday, Mr. Gorbachev said in Washington that only 22 individuals in the Soviet Union are in prison for violations of two articles of the Criminal Code, supposedly connected with human rights. I do not know; he did not mention this. And only 220 people were refused exit on state security reasons. By the way, all other applications have already been considered very quickly. How other than political unconscientiousness and expediency could be termed allegations on mass repressions in the U.S.S.R. in this regard.

The committee heard again the distorted view, and nobody corrected it, as presented by Ms Stern, that travel is restricted to first-degree relatives—father, mother, son, or daughter. That is a deliberate misrepresentation, or just an ignorance of Soviet laws.

Here allow me to make a short reference to one of Mr. Attewell's assertions. Is he here? Oh, not here, I am sorry. He said that the Soviet authorities promised to kind of relax their emigration policies as of January 1, 1987; but in some of the evidence we have seen the measures are regressive. And here, if you study your proceedings, he goes on to repeat constantly that he considers this legislation very regressive. He likes this word "regressive"; I do not. I personally do not understand how facts can be ignored. We should not lull ourselves into self-deception.

Let me quote from these rules. These are:

Enforced supplements as from January 1 this year to the statute on the entry into and exit from the U.S.S.R. concerning the travel of citizens for personal reasons.

[*Translation*]

Il y a des gens de l'ouest qui émettent des conclusions qu'ils se sont concoctés eux-mêmes et qui sont loin de refléter la réalité. Mon ami du Congrès juif canadien, M. Allen Rose, disait dernièrement au Comité qu'il y aurait 400,000 juifs soviétiques qui attendent la permission d'émigrer. Cela ressemble davantage à un voeu qu'à la réalité. Depuis le mois d'août 1987, le nombre officiel de demandes d'émigration d'Union soviétique—et ce chiffre est confirmé dans le rapport officiel de notre ministère des Affaires étrangères—s'élève à 1,000.

On peut bien se laisser bercer par des absurdités et lancer des chiffres fantastiques si l'on veut, mais nous ne pousserons jamais nos gens à émigrer, car tout d'abord, c'est offensant pour eux.

Et parlons donc un peu des soi-disant refuseniks. Je ne voudrais pas être impoli, mais si nous réunissions tous les refuseniks de l'Union soviétique qui se sont vus refuser la permission d'émigrer, cette salle serait probablement suffisamment grande pour les accueillir. Pas plus tard que jeudi dernier, M. Gorbachev disait à Washington que seulement 22 personnes étaient en prison en URSS pour avoir enfreint deux articles du Code criminel, et ces infractions sont probablement liées aux droits de la personne. C'est ce que je pense, il ne l'a pas précisé. Seulement 220 personnes se sont vues refuser la permission d'émigrer pour des raisons de sécurité publique. Soit dit en passant, toutes les autres demandes ont déjà été traitées très rapidement. Comment peut-on qualifier autrement que d'inconscience et d'opportunisme politique les allégations de répression en URSS que l'on entend à cet égard.

Le Comité s'est encore une fois fait présenter une image déformée de la réalité, que personne n'a corrigée, par Mme Stern qui disait que les visites étaient limitées aux parents au premier degré—père, mère, fils ou fille. C'est une représentation délibérément faussée des lois soviétiques, ou qui en dénote tout simplement l'ignorance.

Permettez-moi de vous parler un peu d'une affirmation de M. Attewell. Est-il ici? Non. J'en suis désolé. Il disait que les autorités soviétiques avaient promis de relâcher quelque peu leurs politiques en matière d'émigration à partir du premier janvier 1987, mais que les mesures paraissaient dans certains cas régressives. Et si vous lisez vos procès-verbaux, vous constaterez qu'il répétait constamment que cette loi était très régressive. Il aime le mot «régressif» mais pas moi. Je ne comprend pas comment on peut ignorer les faits. Nous devrions résister à de telles déclarations.

Voici ce que disaient ces règles:

A partir du premier janvier de cette année, mettre en vigueur les annexes à la Loi relativement à l'immigration et à l'émigration concernant les déplacements des citoyens pour des motifs personnels.

[*Texte*]

These rules are supplements to the previously existing procedures. The claim was they were not facilitating but impeding human contacts and narrowing the number of persons leaving the U.S.S.R. That is false. Contrary to the facts, the category of persons allowed to leave the U.S.S.R. for permanent residence abroad has been extended considerably. Now citizens can leave the country not only at the invitation of their close relatives—husband, wife, father, mother, son—but also on the invitation of brothers and sisters.

After the publication of a document regulating travel for private business, it was amended in compliance with the views expressed by many Soviet citizens. Mutual trips are now possible with any other relative or acquaintance. Possibly this is a figure that was never pronounced at your proceedings and in Canada. I now state that within seven months of this year, 15,000 persons, several times more than in the whole previous year, left the Soviet Union for these purposes. We have as of August this year only 1,000 applications. All other applications were considered quickly and positively. This is how the question is being solved in reality, not how it is represented at the deliberations here by some unscrupulous witnesses.

• 1130

Now possibly I have to mention that within only the last 10 years about 50 million foreign tourists visited the Soviet Union while about 40 million Soviet people went abroad.

Let me address now, briefly, some other questions discussed in your committee. In the course of your meetings questions were raised repeatedly about the non-recognition of Baltic Soviet republics being an integral part of the federation of Soviet nations. We regret this, and we regard it as an open violation of the Helsinki Act, which provides:

> The participating states will respect the territorial integrity of each of the participating states and they will refrain from any actions against the territorial integrity, political independence, or the unity of any participating state.

Therefore, we do not see any justification whatsoever for revision of the diplomatic list to include so-called consuls of non-existing bourgeois states in the Baltic. We shall continue to oppose the course of events if these ideas are to be moved forward, and we expect that the Canadian side, including the Parliament, will seriously listen to our argumentation.

Let me cite some figures of the work of the consular division this year connected with the Baltic republics. From Estonia there were 111 people coming to visit or

[*Traduction*]

Ces règles sont des ajouts aux procédures existantes. On a prétendu qu'elles nuisaient aux contacts humains plutôt que de les faciliter, et qu'elles réduisaient le nombre des personnes qui quittaient l'URSS. C'est faux. Au contraire, on a considérablement élargi la catégorie des personnes auxquelles on permet de quitter l'URSS en vue de leur établissement permanent dans un autre pays. Aujourd'hui, des citoyens peuvent quitter le pays, non seulement à l'invitation de proches parents—époux, épouse, père, mère, fils—mais aussi à l'invitation de leur frère ou de leur soeur.

Un document régissant les déplacements pour affaires privées a été modifié après publication pour répondre aux demandes formulées par de nombreux citoyens soviétiques. On peut maintenant rendre visite à n'importe quel autre parent ou connaissance. On ne vous a probablement jamais donné ce chiffre à l'occasion de vos délibérations, et il n'a probablement jamais été donné non plus au Canada, mais je vous dirai que dans les sept derniers mois, 15,000 personnes, bien davantage qu'au cours de toute l'année précédente, sont sorties de l'Union soviétique pour ces raisons. Depuis le mois d'août dernier, nous n'avons reçu que 1,000 demandes. Toutes les autres demandes ont été traitées avec célérité et ont reçu une réponse affirmative. C'est comme cela que vont les choses en réalité, et non pas comme viennent de vous le dire certains témoins sans scrupules.

Je devrais peut-être aussi mentionner qu'au cours des dix dernières années, environ 50 millions de touristes étrangers sont venus visiter l'Union soviétique, tandis qu'environ 40 millions de Soviétiques se sont rendus à l'étranger.

Permettez-moi maintenant d'aborder brièvement quelques autres questions dont on a discuté à votre Comité. Au cours de vos audiences, on a souvent soulevé le fait que nous ne reconnaissons pas les républiques soviétiques de la Baltique dans le cadre de la Fédération des nations soviétiques. Nous regrettons cela, et nous considérons cette ingérence comme une violation de l'Acte d'Helsinki qui stipule que:

> Les états participants respecteront l'intégrité territoriale de chacun des autres états et se garderont de toute mesure qui pourrait entamer l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou l'unité d'un état participant.

Nous ne voyons donc absolument rien qui puisse justifier d'ajouter à notre liste diplomatique des soi-disant consuls d'états bourgeois non existants de la Baltique. Nous continuerons à nous y opposer si ces idées persistent, et nous espérons que le gouvernement canadien, et le Parlement canadien, prêteront vraiment l'oreille à notre argumentation.

Permettez-moi de donner quelques chiffres à propos des activités de la division consulaire, cette année, liées aux républiques de la Baltique. De l'Estonie, 111

[*Text*]

permanently stay in Canada; from Latvia, 120; from Lithuania, 133. So if the consulates of non-existing Baltic states will be here, their activity inevitably will jeopardize the proper work of our consular division. But first of all, the situation with visits by Canadians of Baltic origin to their country, with legalization of documentation they need, because the amount of this work done by our consular division is just huge. So I think people of Baltic origin here in Canada will then be frustrated. They will be misled and those consulates that might be engaged in such work will be getting nowhere, into cul-de-sacs.

Further, we believe that our rights have been infringed for 23 years, or even more, where the extradition of a couple of dozen war criminals hiding in Canada is concerned. We were prepared to co-operate with the Deschênes commission to the fullest extent, and we are ready to assist the Canadian side now to gather in the U.S.S.R. any evidence whatsoever so that war criminals are punished in the Soviet Union or in Canada. We are prepared to co-operate with the Canadian Department of Justice in gathering the evidence implicating the war criminals, as we supplied materials in the case of Rauca, who was extradited to Europe but unfortunately died before the court proceedings started.

We are interested that the Soviet citizens coming to Canada should not face any discrimination in their political, social, professional, and humanitarian rights. Sometimes it is the case. For instance, Canada does not recognize Soviet diplomas in university education, which puts our citizens in an inferior position in the Canadian society. Our proposal to conclude an agreement on the issue has not found any constructive solution.

The case of Mrs. Sidorova testifies very much that even the embassy for two days was not able to have consular access to her. The case is very indicative for us in showing the aura of politicizing around it. Mrs. Sidorova did not have money, shelter, clothes, or work when she fled from her husband, who savagely beat her and their one-year-old son. Within two days everything was found only for her, while dozens of battered Canadian wives, sharing the same shelter, did not get any assistance. We think that is funny. In communications with the embassy, the Canadian officials state their interest stops when the immigrants from the Soviet Union cross the border. But we care further. They should not be second-class citizens in this country if they immigrate. It is our view that their interest in jobs, housing, education, and a profession should be upheld.

[*Translation*]

personnes sont venues en visite ou s'installer en permanence au Canada; de la Lettonie, 120, et de la Lithuanie, 133. Donc, s'il doit y avoir des consulats d'états non existants de la Baltique au Canada, leur activité nuira inévitablement au bon fonctionnement de notre division consulaire. Citons tout d'abord la situation des visites de Canadiens d'origine baltique dans leur pays, avec l'approbation des documents dont ils ont besoin, en raison de l'engorgement de notre division consulaire que provoquent ces formalités. Je pense donc que les Canadiens d'origine baltique seront très frustrés. Ils vont être mal renseignés, et ces consulats qui s'engageront dans de telles activités n'aboutiront nulle part.

En ce qui concerne l'extradition d'au moins une bonne vingtaine de criminels de guerre qui se cachent au Canada, nous nous croyons en outre lésés dans nos droits depuis 23 ans, ou même davantage. Nous étions tout à fait disposés à collaborer avec la Commission Deschênes, et nous sommes aujourd'hui prêts à aider le gouvernement canadien à réunir des preuves en URSS afin que des criminels de guerre reçoivent le châtiment qu'ils méritent en Union soviétique ou au Canada. Nous sommes disposés à collaborer avec le ministère canadien de la Justice à réunir les preuves incriminant les criminels de guerre, comme nous l'avons fait dans le cas de Rauca, qui a été extradé d'Europe, mais qui est malheureusement décédé avant le début de son procès.

Nous comptons aussi que les citoyens soviétiques qui viennent s'établir au Canada ne fassent l'objet d'aucune discrimination en ce qui a trait à leurs droits à caractère politique, social, professionnel et humanitaire. C'est parfois le cas. Par exemple, le Canada ne reconnaît pas les diplômes soviétiques dans le contexte de l'éducation universitaire, ce qui place nos citoyens dans une situation d'infériorité au sein de la société canadienne. Notre proposition de conclure un accord sur cette question n'a toujours pas eu de suite.

Le cas de Mme Sidorova illustre très bien le fait que même notre ambassade s'est vue interdire pendant deux jours tout contact avec elle. Cette situation nous paraît très révélatrice de la politisation de toute cette question. Mme Sidorova n'avait ni argent, ni abri, ni vêtements, ni travail, quand elle s'est sauvée de son mari qui la battait sauvagement, ainsi que son fils d'un an. En l'espace de deux jours, elle avait tout ce qu'il lui fallait, tandis que des douzaines de femmes canadiennes battues, qui partagaient le même abri, ne recevaient aucune assistance. Cela nous paraît plutôt ironique. À l'ambassade, les fonctionnaires canadiens nous disent que leur intérêt s'arrête quand les émigrants de l'Union soviétique traversent la frontière. Mais notre intérêt va plus loin. Les Soviétiques qui émigrent au Canada ne devraient pas y être traités comme des citoyens de deuxième classe. Nous croyons qu'il faudrait tenir compte de leurs intérêts à l'égard d'un emploi, d'un logement, de l'éducation et d'une profession.

[*Texte*]

• 1135

I came with some constructive proposals for your commission:

1. We request that the committee exert its influence on the Parliament and Government of Canada in supporting the Soviet proposal to participate in the Moscow Human Rights Conference, which will present a possibility for a thorough discussion on human rights issues.

2. I reiterate my suggestion that your committee provide for the presence of specialists in human rights issues from the Soviet Union or from Soviet delegations visiting Canada. It will help just to get an objective view of the issue.

3. We firmly believe that unconstructive, unfriendly attitude towards the non-recognition of the Soviet-Baltic Republic's adherence to the Soviet Union should be changed so this irritant in the bilateral relations is permanently removed.

4. Being ready to assist the Canadian authorities in gathering evidence in the U.S.S.R about war criminals, we still expect Canada will fulfil its pledges on their punishment.

5. We feel the support given by the Canadian MPs and officials to the anti-Soviet organizations that proclaim as their goal fighting Communism or, even more, dismantling our societies goes contrarily to the Helsinki Accords, and we expect this support to cease.

I think it was Mr. Brodar, a witness here at your commission, who spoke about dismantling our society. We have been facing this menace since the revolution. There was an intervention against the Soviet state. They tried to dismantle us, and then strangle us in the cradle. Then Hitler came with the assault on the Soviet Union. I think there are now people who dare enough to say they would like to dismantle the Soviet Union.

I think this is an insidious statement. Even the Criminal Code of Canada says everyone who speaks seditious words, publishes a seditious libel, or is party to a seditious conspiracy is guilty on an indictable offence and liable to imprisonment for 14 years. So let Mr. Brodar come to our country and try to dismantle it.

6. We would appreciate if our proposals on the Soviet diplomas would be further processed, federally and provincially, to find a constructive solution.

Generally, we would appreciate also if our views, laid out here, will be represented authentically in the proceedings of your committee.

Thank you.

[*Traduction*]

J'ai quelques propositions constructives à vous offrir:

1. Nous demandons au Comité d'exercer son influence pour que le Parlement et le gouvernement du Canada acceptent de participer à la Conférence sur les droits de la personne à Moscou, qui offrira l'occasion de discuter en profondeur de questions relatives aux droits de la personne.

2. Je répète ma suggestion que votre Comité s'assure de la présence de spécialistes en matière de droits de la personne d'Union soviétique ou de délégations soviétiques en visite au Canada. Cela vous permettra de vous faire une opinion objective sur la question.

3. Nous sommes fermement convaincus qu'il faudrait modifier cette attitude destructrice et hostile à l'égard du fait que nous ne reconnaissions pas la république des états soviétiques de la mer Baltique au sein de l'Union soviétique afin d'éliminer pour de bon cette épine dans le contexte de nos relations bilatérales.

4. Étant disposé à collaborer avec les autorités canadiennes afin de réunir des preuves en URSS au sujet des criminels de guerre, nous espérons que le Canada maintiendra ses intentions à l'égard de leur châtiment.

5. Nous croyons que l'appui que manifeste la police militaire canadienne et les fonctionnaires canadiens à l'égard des groupes anti-soviétiques qui se dévouent, soi-disant, à la lutte contre le communisme, ou encore, qui cherchent à démanteler nos sociétés, va à l'encontre des accords d'Helsinki, et nous nous attendons à ce que l'on y mette un terme.

Je pense que c'est M. Brodar, un témoin que vous avez reçu, qui parlait du démantèlement de notre société. C'est une menace à laquelle nous faisons face depuis la révolution. On a déjà tenté d'intervenir contre l'état soviétique. On a voulu démanteler notre société et nous étrangler dans le berceau. Puis, ce fut l'assaut d'Hitler. Il y a aujourd'hui des gens qui ont suffisamment d'audace pour dire qu'ils souhaiteraient démanteler l'Union soviétique.

C'est un énoncé qui me paraît insidieux. Même le Code criminel canadien dit que quiconque tient des propos séditieux, publie des écrits séditieux, ou participe à une conspiration séditieuse, peut être accusé et se voir imposer une peine d'emprisonnement d'une durée de 14 ans. Laissez donc M. Brodar venir dans notre pays et essayer de le démanteler.

6. Nous apprécierions que l'on donne suite à nos propositions au sujet des diplômes soviétiques, tant sur le plan fédéral que provincial, afin d'aboutir à une solution constructive.

D'une manière générale, nous apprécierions aussi que les opinions que nous exprimons ici aujourd'hui soient fidèlement reproduites dans les procès-verbaux de votre Comité.

Merci.

[*Text*]

Mr. Witer: I welcome our witnesses today and thank them for their presentation.

• 1140

Speaking about your presentation, you presented a very positive, upbeat and optimistic view of human rights in the Soviet Union. May I give the tone to this meeting by quoting your Secretary General, Mr. Gorbachev, from a speech he made during his visit to Prague in April? I quote:

> The problem-free portrayal of reality has done us a disservice. A gap has formed between word and deed, giving rise to public passiveness and disbelief in proclaimed slogans.

Mr. Chairman, this is where we find ourselves: in a gap between what we have heard today and what we have heard from witnesses over the last five or six months. Let me zero in on a specific problem, if I may. Article 52 of the Soviet Constitution guarantees its citizens freedom of conscience and the right to profess any religion. I wonder if the witnesses can tell us, in light of this, why the Ukrainian Catholic Church is outlawed in the Soviet Union. Why is it against the law to belong to or to profess to belong to the Ukrainian Catholic Church?

Mr. Makarov: First of all, I think you are speaking about the Greek Catholic Church or, as it is called, the Ukrainian Catholic Church. There was a union of Brest in 1596 when this Catholic Church was forcibly imposed on the believers in the Ukraine and in the Soviet Union. It was always an alien element in our church life. The church is separated from the state in our country, as you know. During the war there was a process of collaboration between the hierarchy of the Ukrainian Catholic Church and the Germans. I possibly have to cite one example by Professor Julian Shullmeister, a professor in our country, who dug into the archives and made the following discovery about the Metropolitan Sheptisky statements when the war broke out against the Soviet Union. On July 5, 1941 he said:

> We welcome the victorious German army with joy and gratitude for liberation from the enemy. In order to thank the all-highest for everything he gave us and to request of him grace for the future, every shepherd of souls will serve a mass of gratitude on the site Sunday, nearest to the arrival of this appeal and, after singing the *Te Deum*, we will pray for the prolongation of the days of the victorious German army and the Ukrainian people.

This church has discredited itself in the eyes of the believers. There were millions of Soviet citizens who perished during the war—Russians, Jews, and Ukrainians. It is not by chance that in Luov in 1946 there was a council of the priests of the Catholic Church who made a

[*Translation*]

M. Witer: Je souhaite la bienvenue à nos témoins, et je les remercie de leur exposé.

Dans votre exposé, vous nous avez justement présenté la situation des droits de la personne en Union soviétique sous un jour très positif et optimiste. Puis-je me permettre de donner le ton à cette rencontre en citant un discours que prononçait à Prague, en avril, votre Secrétaire général, M. Gorbachev?

> L'image d'une réalité sans problème que l'on projette nous a porté préjudice. Un écart s'est dessiné entre la parole et le geste, ce qui engendre la passivité et l'incrédulité à l'égard des slogans énoncés.

Et voilà où nous en sommes aujourd'hui, monsieur le président: devant un écart entre ce que nous venons d'entendre et ce que nous ont dit les témoins que nous avons reçus au cours des cinq ou six derniers mois. Permettez-moi d'aborder un problème bien précis. L'article 52 de la Constitution soviétique garantit à ses citoyens la liberté de conscience et le droit de pratiquer quelque religion que ce soit. Ceci étant dit, nos témoins pourraient-ils nous dire pourquoi l'Église catholique ukrainienne est bannie en Union soviétique. Pourquoi est-il interdit de par la loi d'appartenir ou de dire que l'on appartient à l'Église catholique ukrainienne?

M. Makarov: Tout d'abord, je pense que vous parlez de l'Eglise catholique grecque, ou, comme on l'appelle, l'Eglise catholique ukrainienne. C'est par l'union de Brest, en 1596, que l'on a imposé cette Église aux croyants d'Ukraine et de l'Union soviétique. Elle a toujours été un élément étranger à nos traditions religieuses. L'église est distincte de l'état dans notre pays, comme vous le savez. Pendant la guerre, les hautes instances de l'Église catholique ukrainienne ont collaboré avec les Allemands. Je devrais peut-être citer un exemple qu'a déniché M. Julian Shullmeister, un chercheur de notre pays, en fouillant dans les archives, qui a fait la découverte suivante au sujet des déclarations du métropolite Sheptisky quand la guerre a atteint l'Union soviétique. Le 5 juillet 1941, il disait:

> Nous accueillons avec joie et gratitude l'armée victorieuse allemande qui nous libère de l'ennemi. Pour remercier le très haut de tous ses bienfaits et de lui demander grâce, tous les gardiens des âmes célébreront une messe de gratitude le dimanche suivant immédiatement cet appel et, après avoir chanté le *Te Deum*, nous prierons pour la prolongation des jours de la victorieuse armée allemande et du peuple d'Ukraine.

Cette église s'est elle-même discréditée aux yeux des croyants. Il y a des millions de citoyens soviétiques qui sont morts pendant la guerre—autant Russes que juifs, et qu'Ukrainiens. Ce n'est pas par hasard qu'à Luov, en 1946, un conseil de prêtres catholiques a décidé de

[*Texte*]

decision about dissolving these organizations and returning to the lap of the Russian Orthodox Church, which always was there.

• 1145

So in that case the Uniate Church has served not only the landlords in Poland, Hungary, and Austria, but after that they have always helped foreign enslavers, including Hitler's Nazis, to oppress the Ukrainian people by creating obstacles to their economic, political, cultural, and national progress. That is why at Lvov or Lwow in the Ukraine, in a church assembly of 1946, the believers themselves abolished the Uniate Church in the Ukraine as an agent of anti-popular forces. That is why the Russian Orthodox Church has now taken all the believers into, as we call, its lap.

Mr. I.V. Lobanov (Press Attaché, Embassy of the Union of Soviet Socialist Republics): In the Ukraine not only the Russian Orthodox Church but as well the Roman Catholic Church functions. I would like to draw your attention to the fact that during one of your proceedings here, it was claimed that next year we are going to mark 1,000 years of Christianity in Russia.

Mr. Witer: Where?

Mr. Lobanov: In the Soviet Union, 1,000 years—

Mr. Witer: There is a difference. I wonder if you might clarify that. There is Russia and then there is the Soviet Union. Russia is only, as you know, one republic.

Mr. Lobanov: It was claimed here that there are attempts to exclude Kiev from these celebrations. That is completely untrue. Kiev will be one of the major centres for these celebrations. At the opening ceremony during the counsel at the beginning of June next year, the major speech or presentation will be done by the Metropolitan Filaret of Kiev. That is just a matter of fact. I would like to say that here in the West there are always attempts to misrepresent the real events and the real happenings in the Soviet Union.

Mr. Witer: I can see that we have a witness on unfamiliar ground, because their facts and their answers are certainly not those that comply with historical fact. It seems to be convenient to dismiss any human rights or any people who are standing up for the right to practice their religion by smearing them with a trademark of collaboration. By the way, that seems to be the case for those who were not even born in 1940, who today are less than 40 years old, who want to practice under the Ukrainian Catholic religion, and are prohibited from doing so. Therefore, clearly you are violating your commitments under the Helsinki Accord.

You made reference to the millenium. Let me remind you that your delegation was here in October at a meeting with a Joint External Affairs Committee of the House and

[*Traduction*]

dissoudre ces groupes et de réintégrer l'église orthodoxe russe, qui avait toujours été là.

Ainsi, dans ce cas bien précis, l'Église Uniate n'a pas seulement servi les intérêts des propriétaires terriens de Pologne, de Hongrie et d'Autriche, mais a toujours aidé les esclavagistes étrangers, y compris les Nazis de Hitler, à opprimer le peuple ukrainien en créant des obstacles à son développement économique, politique, culturel et national. C'est pour cette raison qu'à Lvov, en Ukraine, à l'occasion d'une assemblée, en 1946, les croyants ont eux-mêmes aboli l'Église Uniate en Ukraine en tant qu'agents des forces anti-populaires. C'est pourquoi tous les croyants appartiennent aujourd'hui à l'Église orthodoxe russe.

M. I.V. Lobanov (attaché de presse, Ambasse de l'Union des républiques socialistes soviétiques): En Ukraine, il y a aussi l'Église catholique romaine en plus de l'Église orthodoxe russe. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'on a dit au cours de l'une de vos audiences que l'année prochaine marquerait le 1000ième anniversaire du christianisme en Russie.

M. Witer: Où?

M. Lobanov: En Union soviétique. Ce sera le 1000ième anniversaire. . .

M. Witer: Il y a une distinction. Vous pourriez peut-être éclaircir cela pour nous. Il y a la Russie et il y a l'Union soviétique. La Russie, comme vous le savez, n'est qu'une république.

M. Lobanov: On a dit que l'on tentait d'exclure Kiev de ces célébrations. C'est totalement faux. Kiev sera l'un des principaux centres dans le cadre de ces célébrations. À l'occasion de la cérémonie d'ouverture, au début de juin prochain, ce sera le métropolite Filaret de Kiev qui fera le plus important discours ou la plus importante présentation. C'est un fait reconnu. Je voudrais dire qu'ici, dans l'Ouest, on tente toujours de fausser les événements qui se déroulent en Union soviétique.

M. Witer: Nous semblons avoir là un témoin qui me paraît bien mal informé, parce que les faits et ses réponses ne correspondent sûrement pas à la réalité historique. C'est bien facile de balayer du revers de la main des droits ou des personnes qui défendent leurs droits de pratiquer leur religion en leur accollant l'étiquette de la collaboration. Soit dit en passant, cela semble aussi s'appliquer à ceux qui n'étaient même pas nés en 1940, qui ont aujourd'hui moins de 40 ans, qui veulent pratiquer leur religion au sein de l'Église catholique ukrainienne, mais qui n'en ont pas le droit. Vous manquez donc, de toute évidence, aux engagements que vous avez pris en vertu de l'accord d'Helsinki.

Vous avez fait allusion au 1000ième anniversaire du christianisme. Je me permets de vous rappeler que votre délégation, en octobre dernier, à l'occasion d'une

[*Text*]

the Senate, and your delegation insisted that celebrations be in Moscow. I found that a little unusual and I will tell you why. First of all, we are talking about a millenium. In 988 Moscow did not exist, so we find it unusual that you would celebrate the millennium of Christianity in the Ukraine in Moscow.

• 1150

Second, someone mentioned here that this is the millennium of. . . first he said Russia, then he corrected it to the Soviet Union. I find that unusual, too. Lithuania, which is part of the Soviet Union, this year is celebrating its six hundredth year of the acceptance of Christianity.

So we would appreciate it if you would be accurate in your historical facts and not attempt to smear an obvious violation of the Helsinki Accord by the Soviet Union by presenting answers not in line with known historical facts.

I would appreciate your answering the following question: Do you find it unusual that an avowed atheist state, which portrays religion as the opiate of the masses and the church as a tool of reaction, is sponsoring and promoting the celebration of the millennium of Christianity and that it is doing so in Moscow and not in Kiev? I wonder if you might explain that to us, because some of us would like to know what the purpose of this is. There have been all sorts of claims. We would like to hear from you what your view is. How is it that a state that proclaims to be atheistic and promotes atheism and asks for an equal opportunity to promote atheism in Vienna at the Helsinki Accord is promoting the millennium of Christianity at one and the same time?

Mr. Makarov: First I think I shall engage in some historic research. We think the old Rus, Kievskaya Rus, Kiev Rus, is just the statehood that gave the directions for the creation of three nationalities: Great Russian, Ukrainian, and Belorussian. Everything came from the Kiev Rus. You know that Christianity was introduced into Kiev Rus in 998 by Prince Vladimir, and it was introduced not from Rome but from Byzantium. All those areas of Kiev Rus that now embrace the western provinces of Ukraine were under the power of Kiev Rus. Nobody would reject it. Then with time, as nations established themselves in the 12th, 13th, and 14th Centuries, the Ukraine became a nation, Russia became a nation, and Belorussia became a nation.

So in Moscow, we are considered the inheritors of the old Russian Kiev Rus, because the statehood came from Kiev to Moscow to other northern parts of the country. That is why we consider that the orthodox religion was the dominant one in the Russian Orthodox religion, dominant in the whole three nations: Ukrainian, Great Russian and Belorussian. That is the history.

[*Translation*]

audience avec le Comité mixte des affaires extérieures de la Chambre des communes et du Sénat, répétait que les célébrations auraient lieu à Moscou. J'ai trouvé cela un peu bizarre, et je vais vous dire pourquoi. Tout d'abord, il s'agit d'un 1000ième anniversaire. Or, en l'an 988, Moscou n'existait pas. Nous trouvons donc quelque peu bizarre que l'on célèbre le millième anniversaire du christianisme en Ukraine à Moscou.

Deuxièmement, quelqu'un ici a mentionné que c'était le millième anniversaire de. . . il a tout d'abord dit en Russie, et s'est ensuite repris pour dire en Union soviétique. Je trouve aussi cela bizarre. En Lithuanie, qui fait aussi partie de l'Union soviétique, on célèbre cette année le 600e anniversaire du christianisme.

Nous nous saurions gré d'être un peu plus précis et de ne pas tenter de camoufler une violation évidente de l'accord d'Helsinki de la part de l'Union soviétique en donnant des réponses qui ne reflètent pas la réalité historique.

Je voudrais que vous répondiez à la question suivante: ne trouvez-vous pas inhabituel qu'un État qui s'avoue athée, et qui dépeint la religion comme l'opium des masses, et l'Église, comme un instrument réactionnaire, parraine et promeuve la célébration du millième anniversaire du christianisme, et qu'il le fasse à Moscou et non à Kiev? Vous pourriez peut-être nous expliquer cela parce que certains d'entre nous se demandent à quoi tout cela peut bien rimer. Nous avons entendu toutes sortes de choses à ce sujet. Nous voudrions savoir ce qu'il en est de votre bouche. Comment se fait-il qu'un État qui se veut athée et qui veut répandre l'athéisme, et qui réclame le droit de le faire à Vienne, dans le cadre de l'accord d'Helsinki, promulgue en même temps le millième anniversaire du christianisme?

M. Makarov: Je devrais peut-être faire quelques recherches historiques. Nous pensons que l'ancienne Russie, Kievskaya, Kiev, n'est que l'élément qui a mené à la création des droits de nationalité que nous connaissons: la Grande Russie, l'Ukraine et la Biélorussie. Toutes ont leur origine dans la grande région de Kiev. Vous savez que le christianisme y a été introduit en l'an 998 par le prince Vladimir, et que ce n'était pas le christianisme de Rome, mais de Byzante. Toutes ces régions de Kiev, qui comprennent aujourd'hui les provinces de l'Ouest d'Ukraine, étaient sous la domination de Kiev. Personne ne nierait cela. Puis, avec le temps, au fur et à mesure que les nations s'établissaient au cours du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, l'Ukraine est devenue une nation, tout comme la Russie et la Biélorussie.

Ainsi, à Moscou, on nous considère comme les héritiers de l'ancienne Kiev russe, parce que le pouvoir est passé de Kiev à Moscou, vers d'autres parties nordiques du pays. C'est pourquoi nous considérons que la religion orthodoxe était la religion dominante dans l'ensemble des trois nations, la nation ukranienne, la Grande Russie et la Biélorussie. C'est ce que révèle l'histoire.

[*Texte*]

Now, the millennium of Christianity in Russia—we call it the Soviet Union now, embracing Russian areas, Ukrainian areas, Belorussian areas—is a church jubilee, a church festivity, not generally a people or state festivity, as the attempt was made abroad. Last year the synod of our Russian Orthodox Church adopted a program in which from June 6 to June 9, 1988, if I am not mistaken, in the St. Trinity-Sergieva Lavra Cathedral in Zagorsk, there will be the General Council of the Russian Orthodox Church. There will be this very festive occasion in Moscow on June 10 in the Troysk Trinity Cathedral of the St. Daniel's Monastery in Moscow. That is during the week of All Saints.

• 1155

There will be also festivities in Kiev, Leningrad, and Vladimir. There will be sermons. Every city would provide some very broad festivities, church meetings, church sermons; and these festivities will finish I think on July 10, 1988.

Mr. A.A. Choupin (First Secretary, Embassy of the Union of Soviet Socialist Republics): I find no contradiction that the state is taking part in the festivities of the 1,000th anniversary of Christianity in Russia. Of course the main organizer and promoter will be the church, but we recognize it is a very important event in the history of our country, in the history of Russians, Bello Russians, Ukrainians. In my opinion it is only logical that the states will also take some part, will assist the church with its approval and agreement to celebrate this important event in the history of our country.

Mr. de Corneille: First of all I would like to express gratitude for your presence here before our committee. I think you are complimenting our committee by your awareness of our hearings, and by the seriousness in which you have looked over the records and have tried to deal with them.

I am not certain that in all cases you have the time nor have we necessarily agreed that all of the issues have been dealt with in your presentation, but at the same time I have a problem. I can take either one of two tacks. I could on the one hand try to argue about specifics, or I could instead try to move towards some actual progress in terms of the dialogue that might take place from this meeting.

I do not think there is any doubt even in the minds of Soviet leaders that the Stalinist era was not a great era in terms of human rights observations. Therefore there are things we can share in terms of understanding that there were problems. The development of the idea of the Iron Curtain began at that time. Of course I can understand why you might at this particular moment in history feel that the use of that terminology is provocative rather than constructive.

I accept that observation as well, because I would like to take a different tack, and rather than use the moments we have to pick up specific items, which I could, such as the fact that when I tried to make an appointment with

[*Traduction*]

Le millième anniversaire du christianisme en Russie—que nous appelons aujourd'hui l'Union soviétique, qui embrasse les régions russes, ukrainiennes et biélorusses—est une célébration de l'Église, et non pas du peuple ou de l'État, comme on a voulu le faire croire. L'année dernière, le synode de notre Église orthodoxe-russe a adopté un programme qui prévoit que le conseil général de l'Église se tiendra du 6 au 9 juin 1988, sauf erreur, à la cathédrale Sainte-Trinité Sergieva Lavra de Zagorsk. Il y aura ensuite cette grande célébration à Moscou, le 10 juin, à la cathédrale de la Trinité de Troysk du Monastère Saint-Daniel à Moscou. Ce sera pendant la semaine de la Toussaint.

Il y aura aussi des festivités à Kiev, Leningrad et Vladimir. Il y aura aussi des sermons. Chaque ville aura ses festivités, ses rencontres et ses sermons, et le tout devrait prendre fin aux environs du 10 juillet 1988.

M. A.A. Choupin (premier secrétaire, Ambassade de l'Union des républiques socialistes soviétiques): Je ne vois aucune contradiction à ce que l'État participe aux festivités du millième anniversaire du christianisme en Russie. Évidemment, le principal organisateur sera l'Église, mais nous reconnaissons qu'il s'agit là d'un événement très important dans l'histoire de notre pays, dans l'histoire des Russes, des Biélorusses et des Ukrainiens. Il m'apparaît logique que l'État veuille aider l'Église par son approbation et son accord à célébrer cet important événement dans l'histoire de notre pays.

M. de Corneille: Je voudrais tout d'abord vous remercier de votre présence ici aujourd'hui. Je pense que vous adressez indirectement des félicitations à notre Comité par la connaissance que vous possédez de nos audiences et le sérieux que vous avez mis dans l'examen des procès-verbaux et tout ce qui en ressort.

Je ne suis pas convaincu que vous ayez le temps de tout couvrir mais cela vaut pour nous également. Or j'éprouve une certaine difficulté. Je pourrais m'étendre sur les détails, ou je pourrais plutôt choisir de faire ressortir le progrès réel dans le dialogue auquel peut mener la rencontre d'aujourd'hui.

Je ne crois pas que l'on puisse douter un seul instant, même chez les dirigeants soviétiques, que l'époque de Staline n'a pas été une bien belle époque en ce qui a trait aux droits de la personne. Nous pouvons donc sûrement tous nous entendre pour reconnaître qu'il y a eu des difficultés. C'est à ce moment-là qu'est née l'idée du Rideau de fer. Je peux évidemment très bien comprendre pourquoi, à ce moment-ci, vous trouvez ce terme plus offensant que constructif.

J'accepte cette observation, parce que je voudrais aborder la question dans une optique différente plutôt que d'utiliser les moments que nous avons ensemble pour relever certains événements précis, ce que je pourrais

[*Text*]

the Soviet Embassy about the subject of talking about the question of Raoul Wallenberg, just to talk about it along with some other Members of Parliament, I was refused an interview. I was told you would not meet with us about that.

This is an example of past personal experiences. I just wanted to indicate that I am not totally satisfied with the past, but I want to talk about the present and the future. In that connection, I wanted to get your comments on a conversation I had for about an hour and a half with Ambassador Yakovlev. It was in the course of a celebration of a grain purchase by the Soviet Union when he was ambassador to Canada, and I had the pleasure of being one of the Liberal Members of Parliament invited to be present.

In that conversation we discussed the whole matter of perceptions of human rights. I raised the issue that we in the West tend to emphasize political and human rights, civil human rights, and that we do not discuss as much social, cultural, and economic rights. There is an emphasis on our part—of a great sensitivity because of our history—on the importance of being able to speak freely, because we believe that out of freedom of speech can emerge progress in other areas. He agreed that this was an emphasis and a difference. We have two United Nations documents: one that emphasizes the civil and political aspect—the United Nations International Covenant on Human Rights—and the other that emphasizes the social, cultural and economic aspects.

• 1200

I asked the ambassador if he thought that if we in the West were to agree that we should be more concerned about economic human rights, especially in the Third World, but even in our own countries, that the Soviet Union could accept our criticisms and concerns about the political and civil human rights, and we could thereby come to an approach where we are not each claiming we are perfect and the other is not, but make progress one with the other.

Do you feel that kind of approach—and I am talking now in an overall view of trying to come together as Canadians and as Soviets, or as West and East, as we term it—to finding an accommodation in terms of human rights might accord a vehicle for us to find respect for one another, and yet progress to improve both realms? This way the Soviet Union and the Eastern countries would begin to feel not as beset upon, but more active in the whole area of looking at human rights, in terms of political and civil human rights, as we should be also more concerned about economic rights.

Mr. Makarov: First of all about the meeting on the question of Raoul Wallenberg, I have been at the embassy possibly too long, about seven years, and we have

[*Translation*]

faire, comme le fait, par exemple, que lorsque j'ai essayé d'obtenir un rendez-vous auprès de l'Ambassade soviétique pour discuter du cas de Raoul Wallenberg, tout simplement pour en discuter avec d'autres députés, j'ai essuyé un refus. On m'a dit que vous ne vouliez pas discuter de cette question avec nous.

Ce n'est qu'un exemple d'expérience personnelle passée. Je voulais tout simplement indiquer que je ne suis pas complètement satisfait du passé, mais je veux plutôt parler du présent et de l'avenir. À ce propos, je voulais obtenir vos commentaires au sujet d'une conversation que j'ai eue avec l'ambassadeur Yakovlev, et qui a duré environ une heure et demie. C'était à l'occasion d'une réception pour célébrer un achat de céréales de la part de l'Union soviétique à l'époque où il était ambassadeur au Canada. J'avais eu l'honneur d'être invité en tant que député libéral.

Au cours de cette conversation, nous avons discuté de toute la question des perceptions à l'égard des droits de la personne. Je lui disais que dans l'Ouest, nous avions plutôt tendance à mettre l'accent sur les droits politiques et les droits de la personne, les droits civils, et que nous ne discutions pas autant des droits sociaux, culturels et économiques. Nous insistons beaucoup—c'est une question à laquelle nous sommes sensibles à cause de notre histoire—sur le fait de pouvoir parler librement parce que c'est la liberté d'expression qui pourra faire avancer les choses dans d'autres domaines. Il a convenu qu'il s'agit là d'un trait dominant qui marquait une distinction entre nous. Il y a deux textes des Nations unies: le premier porte sur les droits civils et politiques—le Pacte international relatif aux droits de la personne—l'autre sur les droits culturels, sociaux et économiques.

J'ai demandé à l'ambassadeur si, selon lui, nous pourrions réaliser des progrès si l'Ouest acceptait d'accorder une plus grande importance aux droits économiques, surtout dans le Tiers monde mais aussi chez nous. L'Union soviétique pourrait accepter nos critiques concernant les droits civils et politiques. De cette façon, ni l'un ni l'autre ne prétendrait à la perfection et ne jetterait l'odieux sur l'autre.

Pensez-vous que ce genre de rapprochement entre les Canadiens et les Soviétiques, entre l'Ouest et l'Est sur la question des droits de la personne pourrait nous amener à nous respecter mutuellement et aboutir à des progrès dans les deux camps? De cette façon, l'Union soviétique et les pays de l'Est ne se sentiraient pas aussi assaillis et feraient une plus large place aux droits civils et politiques, cependant que nous en ferions autant pour les droits économiques.

M. Makarov: D'abord, au sujet de la rencontre concernant l'affaire Raoul Wallenberg, je suis peut-être resté trop longtemps à l'ambassade, à peu près sept ans, et

[*Texte*]

discussed this question on many occasions. We very much regret that the violations of legality took place even in this case with Raoul Wallenberg. We were informed, I think in 1947, that he had died, and there were rumours about his ressurrection all the time. I think if you are eager to continue the discussion, I can continue; but from our point of view, this matter is closed. We consider it in the light of the violations of legality.

As far as your conversation with Dr. Yakovlev is concerned, I think this would be a very good opportunity for the Canadian and the Soviet people to get together and discuss it within the framework of the Moscow Human Rights Conference. Let us do it. We are still waiting for the reply from the Canadian government as to whether it will participate or not. So we are urging the Canadian government, even through the U.S. . . I tried to describe in my opening remarks that there is a positive decision with regard to the Moscow Human Rights Conference, which will present a very good opportunity to discuss the whole complex of social, political and economic rights. Why not? Otherwise, we are discussing these questions with Canada on our bilateral basis with the Department of External Affairs. These discussions are always present there, and we never avoid discussing these problems.

Mr. de Corneille: What I am actually asking, sir, is that in view of the fact that Ambassador Yakovlev was favourably inclined towards such an accommodation, do you think there is a willingness now for, say, your country to be less sensitive when we do raise issues and to really look at them, as we are doing? Not that you would agree with all of them, but if you would look at them constructively, you might move towards a proper appreciation of what we mean by human rights.

• 1205

It is my contention that the West, when thinking of human rights, almost automatically thinks only in terms of civil and political rights, which are important. We do not think enough about the question of the most basic human rights issue of all, the right to life, which means the right to eat and to have a shelter over your head. If we were to move towards each other, do you think there would be more meetings as a committee to deal with human rights, to look at both aspects of this in order to get more answers?

I take it from what you say that you are prepared to meet with me and perhaps other parliamentarians to talk about Wallenberg. Whether he is alive or dead does not exhaust the subject. How was he treated and how was he viewed by the Soviet Union? What happened to him? What is the Soviet Union now saying? Would the U.S.S.R. like to recognize his role, etc.? There are many other issues that I would like to talk to your embassy about. Are you saying that your door is now open for discussion?

[*Traduction*]

c'est une question dont nous avons discuté souvent. Nous regrettons beaucoup ces infractions à la loi, même dans le cas de Raoul Wallenberg. On nous a informés, en 1947 je pense, qu'il était mort et depuis les rumeurs de sa résurrection n'ont pas cessé. Si vous tenez à poursuivre la discussion, je peux poursuivre, mais de notre point de vue, l'affaire est classée. Pour nous, il s'agit d'une infraction à la loi.

Pour ce qui est de votre conversation avec le Dr Yakovlev, je pense qu'il s'agit là d'une occasion rêvée pour les Canadiens et les Soviétiques de se rencontrer et d'en discuter dans le cadre de la Conférence de Moscou sur les droits de l'homme. N'hésitons pas. Nous attendons toujours la réponse du gouvernement du Canada sur sa participation éventuelle. Nous exhortons le gouvernement du Canada, même par l'intermédiaire des États-Unis. . . Dans mon exposé, j'ai essayé de montrer qu'une décision positive a été prise au sujet de la Conférence de Moscou sur les droits de l'homme, ce qui serait un excellent cadre pour discuter des droits sociaux, politiques et économiques. Pourquoi pas? Sinon, nous discutons de ces questions avec le Canada sur une base bilatérale avec le ministère des Affaires extérieures. Nous avons toujours des discussions de ce genre, et jamais nous n'évitons d'en parler.

M. de Corneille: Ce que je vous demande, monsieur, c'est qu'étant donné que l'ambassadeur Yakovlev s'est dit en faveur d'un rapprochement de ce genre, pensez-vous que votre pays serait peut-être disons moins chatouilleux lorsque nous soulevons ces questions et plus disposé à s'y pencher sérieusement? Je ne dis pas que vous seriez d'accord avec nous sur toutes ces questions, mais si vous les envisagiez dans un esprit constructif, peut-être arriveriez-vous à mieux comprendre ce que nous entendons par droits de la personne.

Quand l'Ouest parle de droits de la personne, je trouve, on pense presque uniquement aux droits civils et politiques, qui sont importants, j'en conviens. On ne pense pas suffisamment au droit le plus fondamental de tous, le droit à la vie, c'est-à-dire le droit de manger et de trouver un abri. S'il y avait un rapprochement entre nous, pensez-vous qu'il y aurait plus de rencontres au sujet des droits de la personne pour voir les deux côtés de la médaille et chercher des réponses?

D'après ce que vous m'avez dit, je crois comprendre que vous seriez prêt à me rencontrer moi et peut-être d'autres parlementaires pour parler de Wallenberg. Qu'il soit mort ou qu'il soit vivant, la question n'en finit pas là. Comment a-t-il été traité et comment a-t-il été perçu par l'Union soviétique? Que lui est-il arrivé? Quelle est la position actuelle de l'Union soviétique? L'URSS voudrait-elle reconnaître le rôle qu'il a joué, et ainsi de suite? Il y a beaucoup d'autres points dont j'aimerais discuter avec votre ambassade. Êtes-vous en train de me dire que la porte est ouverte?

[*Text*]

Mr. Makarov: Yes, our door is open for discussions on any question. I think our presence here is a historic one for the embassy. This is the first time we have been present at your committee, and we will be eager to discuss anything you raise.

Of course, I agree with you when you mention that we might not agree with what is being said during the proceedings. We do not agree. A lot of witnesses who were before the committee, speaking about the Soviet Union had no right to represent the Soviet Union. Their views lead to a distortion of the conclusions you might have.

I think an open meeting presents a very good opportunity to discuss these problems. However, we could arrange to meet with you the day after tomorrow to discuss all of the problems you are eager to discuss with us.

Mr. Lobanov: You are quite right. For a long time, we were talking about human rights in different languages. We will continue to do that if we can come to the common understanding that human rights, as a concept, as an issue, is not some sort of abstraction taken out of real life. Human rights as a concept is connected with several factors. First of all, we believe it is based on the socio-economic system of society. That is the basic material foundation of human rights in any country.

Second, it reflects the cultural and historical background of a certain society or nation.

Third, I would say that it reflects the cultural, political, and general education of the people.

Fourth, and this is also very important, it is directly connected with a specific international situation and international relations. We cannot deny that. If you see human rights just as an abstraction, then wrong decisions and conclusions would always be made—for example, economic and social rights.

Mr. de Corneille: I think the critical issue is whether or not the embassy agrees that this is a basis on which we can relate. Ambassador Yakovlev agrees with me that this is a basis on which we could relate. If people are starving in the world, it is a human right to take care of their needs in order that they may live. Therefore, economic human rights are as important as political and civil human rights. We need to come towards one another in understanding and work together to correct the violations in both realms. I am wondering if there is a preparedness to accept the need for us to do that, and whether you are going to feel you can be co-operative in looking at issues like psychiatric hospitals, the justice system, or whatever it may be, in areas that might be called the Eastern European areas, and to look at things that concern you in terms of economic and social justice in western countries, and particularly in the Third World. That was really the basis of my question.

[*Translation*]

M. Makarov: Oui, notre porte est ouverte pour des discussions de tout genre. Le fait que l'ambassade soit ici aujourd'hui revêt une importance historique. C'est la première fois que nous sommes devant votre Comité, et nous serons heureux de discuter de toutes les questions que vous voudrez soulever.

Évidemment, comme vous, je dirai que nous ne serons peut-être pas toujours d'accord avec ce qui est dit pendant les délibérations. Nous ne sommes pas d'accord. Beaucoup de témoins qui ont déjà comparu ici parlent de l'Union soviétique sans avoir le droit de représenter l'URSS. Leurs vues faussent les conclusions auxquelles vous pouvez arriver.

Je pense qu'une rencontre franche offrirait une excellente occasion de discuter de ces problèmes. Nous pourrions peut-être prendre rendez-vous pour après demain pour discuter des questions que vous voulez soulever.

M. Lobanov: Vous avez tout à fait raison. Pendant longtemps, nous avons parlé des droits de la personne en parlant chacun une langue différente. Cela va continuer si nous n'arrivons pas à comprendre que les droits de la personne comme idée ou question ne sont pas une abstraction coupée de la réalité. Les droits de la personne ont bien des facettes. D'abord, pour nous, ils se fondent sur le régime socio-économique de la société. Ce sont les assises fondamentales des droits de la personne, quel que soit le pays.

En deuxième lieu, ils reflètent les acquis culturels et historiques de la société ou de la nation.

En troisième lieu, je dirais qu'ils sont à l'image du bagage culturel et politique ainsi que des connaissances générales de la population.

En quatrième lieu, et cela aussi est très important, ils sont directement reliés à une situation internationale donnée. Si les droits de la personne ne sont perçus que comme une abstraction, alors il y aura toujours de mauvaises décisions et de mauvaises conclusions—par exemple, les droits sociaux et économiques.

M. de Corneille: Pour moi, l'important c'est de savoir si l'ambassade accepte qu'il s'agisse là de la base de nos rapports. L'Ambassadeur Yakovlev est d'accord avec moi et pense que cela peut servir de base à nos rapports. Si les gens meurent de faim dans le monde, cela relève des droits de la personne de leur venir en aide. C'est donc dire que les droits économiques sont aussi importants que les droits politiques et civils. Il faut que nous nous rapprochions et essayons de nous comprendre pour chercher ensemble à corriger les violations des droits de la personne des deux côtés. Je me demande si de notre côté, nous sommes prêts à le faire, et si vous êtes prêts à parler des hôpitaux psychiatriques, de l'appareil judiciaire, ou de quoi que ce soit d'autre dans les pays d'Europe de l'Est et de parler de questions qui vous intéressent vous, dans le domaine de la justice sociale et économique dans les pays de l'Ouest, notamment dans le Tiers monde. C'est cela ma question.

[*Texte*]

• 1210

Mr. Choupin: We feel the best forum for such a discussion, and we are prepared for it, provided it is conducted in a businesslike atmosphere, with the aim of finding the point of contacts, not an exchange of recrimination and rhetoric. . .

We now attach great importance to human rights. We consider it a very important element of the all-embracing system of international peace and security, which is one of the major directions of our foreign policy. We believe the best forum to discuss all the concerns of both sides, as far as human rights are concerned, will be the Human Rights Conference in Moscow. We are prepared to discuss all the questions of human rights within the framework of this conference.

Mr. McCurdy: Mr. Chairman, I find this extremely interesting. I want to express my gratitude that you have come to appear before our parliamentary committee. It does seem to be an historic occasion.

Mr. Makarov: An historic occasion for the embassy.

Mr. McCurdy: It may be for us, if we are going to make significant progress on the issues that concern us. It sounds as though we are hearing indications that progress may indeed be made. Are we given to understand, as my colleague suggested earlier, that the Human Rights Conference in Moscow will entertain mutual, frank discussions about human rights practises within the Soviet Union, as viewed by those of us who live in the West, as well as criticisms of the West viewed from the perspective of the economic, social, and cultural perspective of the Soviet attitude toward human rights, and that this will be public, and the citizens of the Soviet Union will know through the vehicle of *glasnost* the substance of such discussions? Is the Soviet Union willing to engage in that kind of frank and open discussion that will allow a measure of participation, if it is only in terms of awareness of what those discussions are all about?

Mr. Choupin: As to the openness of this conference, we are prepared that the meetings of the conference will be open, without exception, to the foreign and, of course, the Soviet press. This conference will be widely covered in the Soviet press. The Soviet and foreign citizens will be aware of what questions are discussed and how the discussions are going on.

Mr. McCurdy: Then I guess we should not read too much into Mr. Gorbachev's remark, while holding a joint press conference with the President of the United States, that he found some of the moral proselytizing from the Americans was. . . He responded to that moral proselytizing by saying he was not the accused and they were not the prosecutor. I gather that did not indicate a

[*Traduction*]

M. Choupin: Le meilleur cadre pour ce genre de discussions, selon nous, et nous sommes tout disposés, pourvu que cela se déroule dans une atmosphère de travail sérieux dans le but de trouver des points de contact et non pas pour échanger des reproches et des sermons. . .

Nous attachons maintenant une grande importance aux droits de la personne. Nous considérons qu'il s'agit d'un élément très important de l'ensemble du réseau international de paix et de sécurité, ce qui est un des grands axes de notre politique étrangère. Nous pensons que le meilleur cadre de discussion pour les questions qui préoccupent les deux camps, pour ce qui est du droit de la personne, sera la Conférence sur les droits de l'homme qui se tiendra à Moscou. Nous sommes prêts à discuter de toutes les questions relatives aux droits de la personne dans le cadre de cette conférence.

M. McCurdy: Monsieur le président, je trouve ceci très intéressant. Je tiens à vous remercier d'être venus devant notre Comité parlementaire. Cela semble effectivement être un événement historique.

M. Makarov: Un événement historique pour l'ambassade.

M. McCurdy: Pour nous aussi peut-être, si nous parvenons à réaliser des progrès notables sur la question qui nous préoccupe. Je crois voir des signes qu'il sera effectivement possible de réaliser des progrès. Doit-on comprendre, comme mon collègue l'a laissé entendre tout à l'heure, que la Conférence des droits de l'homme de Moscou permettra de tenir des discussions franches sur l'exercice de ces droits en Union soviétique, tels que les Occidentaux les conçoivent, ainsi que de critiquer l'Ouest en fonction de la conception soviétique des droits de la personne, qui comprennent les droits socio-économiques, et que cela sera public et que les citoyens de l'Union soviétique, grâce à la *glasnost*, seront mis au courant de la teneur de ces discussions? L'Union soviétique est-elle disposée à participer à ce genre de discussions ouvertes et franches qui permettra un certain degré de participation, ne serait-ce que de savoir sur quoi ces discussions portent?

M. Choupin: Pour ce qui est du caractère ouvert de la conférence, nous sommes disposés à ouvrir toutes les séances de la conférence à la presse étrangère et bien sûr, à la presse soviétique. Cette conférence sera largement couverte par la presse soviétique. Les citoyens de l'Union soviétique et des pays étrangers sauront de quelles questions il s'agira et comment se dérouleront les discussions.

M. McCurdy: Je suppose qu'il ne faut donc pas accorder trop d'importance à la remarque que M. Gorbatchev a faite pendant sa conférence de presse avec le Président des États-Unis lorsqu'il a dit trouver que les sermons donnés par les Américains. . . face à ces remontrances, il a répondu qu'il n'était pas l'accusé et que le Président n'était pas le procureur. Cela ne veut pas

[*Text*]

real rejection of criticism of the Soviet Union from the West's perspective of individual civil and human rights.

• 1215

Mr. Lobanov: We are open to any kind of discussion, debate, and we are not against any kind of critical remarks about us. We cannot say that we are fully satisfied with the position of human rights in our country. We do not pretend that, but we do not see that the West can also say that they have solved all human rights issues here.

What we are against is to deal with the human rights questions in terms of confrontation, which was going on for a long time. We are for equal dialogue, because we believe that in our country the basic human rights are guaranteed. We would be happy to see the same economic and social rights to be given in the West.

Still, we believe we can improve our social justice in our country. We still have bureaucratic abuses and violations of the law. We still have to fight things our society inherited, not only from the recent past but from the very remote past, even pre-revolutionary Russia. We are ready for criticism, but we are not ready for and will not accept the concept of confrontation on every issue in international affairs and especially on the human rights issue.

Mr. Makarov: That possibly would characterize our general attitude toward the issues of co-operation in the humanitarian field and human rights. I think Mr. Gorbachev expressed at the meeting with Mr. Reagan a few days ago the readiness to hold comprehensive discussions on the whole range of these problems. The scenario of the dialogue envisaged a constructive exchange of views and seeking points of convergence and, where it would be possible, mutual understanding and equality, identifying areas of disagreement and existing differences in the positions of the sides.

So we appeal to the United States and the rest of the western world that we are ready to renounce the practice of mutual rebukes and claims, and this would contribute on the whole to business-like talks also on these sharp issues. So we are inviting you again—Canada, the Canadian government, the Canadian Parliament—to take part in the Moscow human rights conference. It will present a unique opportunity to display your views, and I do not think they will be distorted in any way.

Mr. McCurdy: When we were in the Soviet Union we had a good deal of discussion about the question of the exit policy, and of course the Helsinki Accord calls for freedom to exit subject to very strict limitations on when exit can be denied. You have mentioned security considerations.

[*Translation*]

dire, je suppose, que l'Union soviétique refuse toute critique de l'Ouest au sujet des droits civils et des droits de la personne.

M. Lobanov: Nous sommes prêts à tenir n'importe quelle sorte de discussions ou de débats et nous n'avons rien contre les critiques qui pourraient nous être adressées. Nous n'affirmons pas être entièrement satisfaits de la situation des droits de la personne chez nous. Nous ne prétendons pas être satisfaits mais l'Ouest ne semble pas être prêt à admettre que toutes les questions des droits de la personne n'ont pas été résolues ici.

Ce contre quoi nous en avons ce sont les discussions sur les droits de la personne dans un climat d'affrontement, ce qui a longtemps été le cas. Nous voulons un dialogue d'égal à égal, parce que nous croyons que dans notre pays les droits fondamentaux sont garantis. Nous serions heureux de voir les mêmes droits socio-économiques garantis à l'Ouest.

Il reste cependant que la justice sociale peut être améliorée chez nous. Les bureaucrates commettent encore des abus et des infractions à la loi. Il nous faut encore lutter contre l'héritage du passé, non seulement du passé récent mais aussi du passé éloigné, des choses qui remontent à la Russie pré-révolutionnaire. Nous sommes prêts à recevoir des critiques, mais nous n'accepterons pas des affrontements chaque fois qu'une question internationale surgira, surtout une question relative aux droits de la personne.

M. Makarov: Cela donne une assez bonne idée de notre attitude dans le domaine de la coopération humanitaire et des droits de la personne. Lors de sa rencontre avec M. Reagan il y a quelques jours, M. Gorbachev s'est, je crois, dit prêt à tenir des discussions complètes sur tout l'éventail de ces questions. Le dialogue anticipé prendrait la forme d'un échange de vues constructif et de la recherche de points de convergence et, lorsque cela est possible, d'en arriver à une entente réciproque sur un pied d'égalité et de reconnaître les points de désaccord et de divergence.

Nous disons donc aux États-Unis et au reste du monde occidental que nous sommes disposés à briser le cycle des attaques et des contre-attaques de manière à conduire ces entretiens de façon sérieuse et concrète. C'est pourquoi nous invitons à nouveau le Canada, le gouvernement du Canada, le Parlement, vous-mêmes, à participer à la Conférence de Moscou sur les droits de la personne. Cela vous donnera une occasion unique de faire valoir vos vues et je ne crois pas qu'elles seront faussées de quelque manière que ce soit.

M. McCurdy: Quand nous avons été en Union soviétique, nous avons beaucoup discuté de la politique d'émigration. En vertu de l'accord d'Helsinki, il n'existe qu'un petit nombre de motifs pour lesquels un visa de sortie peut être refusé. Vous avez parlé de la sûreté nationale.

[*Texte*]

We have said also, during these discussions, that one of the problems we have is that you are signatories to a great number of international covenants, agreements and conventions related to human rights, and how you behave in the implementation of those international agreements with respect to human rights determines to a very large degree the extent of trust the West will accord to the Soviet Union in any number of areas. I find it, therefore, curious that your colleague to your left, whose name I do not know—I apologize—

Mr. Makarov: His name is Lobanov.

Mr. Lobanov: A very easy Russian name, Lobanov.

Mr. McCurdy: —said that the changes in human rights in the Soviet Union or conditions respecting human rights in the Soviet Union are predicated on certain specific international situations.

• 1220

We did hear from the director of the Human Rights Directorate in Moscow that one of the things that impinged upon whether or not refuseniks would be granted exits was the state of relations with Israel. Are we to be given to understand that this push for discussion and consultation in areas of human rights is a means of responding to the West in the context I described earlier? Are we exerting pressure on you to change your practices? Or is there a realization that the very health of the Soviet Union depends upon an increase in human rights guarantees to its own citizens in the West's sense?

We understand the social and economic aspect, but what is motivating you? If we can take it that there is a real change going on here and you want to discuss human rights issues that mutually concern us, is this because you perceive the need to proceed with an evolution in your system that will make your system work better, be more humane? Or are you just simply reacting to the pressures we are exerting?

Mr. Lobanov: It is exactly the opposite. I raised this question about interrelations and the international situation as a whole and what we have in mind in this case. The history of international relations, especially around the Soviet Union, is quite known to you, I suppose. From the very beginning, from the start of our history, the Soviet Union was encircled by hostile states. And these two articles in the Soviet law, known to you and concerning anti-Soviet activities, were introduced into the Soviet legislation not by somebody through his fancy or by his caprice, but through the necessities of the times.

During the Civil War, there was unleashed opposition against the Soviet young republic with the help of the 14 foreign countries, including by the way Canada. What we oppose now is when we see some Members of your Parliament and some officials here in Canada trying to support, morally or otherwise, the different kinds of anti-

[*Traduction*]

Pendant cette discussion, il a aussi été dit que l'une des difficultés que nous avons est que vous êtes signataires d'un grand nombre de pactes, accords et conventions internationaux reliés aux droits de la personne. Il a aussi été dit que la façon dont vous appliquez ces ententes internationales dans le domaine des droits de la personne détermine pour beaucoup la confiance que l'Ouest accordera à l'Union soviétique dans d'autres domaines. Je trouve donc curieux que votre voisin de gauche, dont je ne connais pas le nom—je m'excuse. . .

M. Makarov: Il s'appelle Lobanov.

M. Lobanov: Un nom russe très simple, Lobanov.

M. McCurdy: . . . a dit que tout changement à propos des droits de la personne en Union soviétique est fonction de certaines situations internationales données.

Le directeur du service chargé des droits de la personne nous a dit à Moscou que l'un des facteurs qui influaient sur la question de savoir si les refuseniks allaient obtenir des visas de sortie était l'état des relations avec Israël. Doit-on comprendre que cette offensive de discussions et de consultations sur les droits de la personne est une façon de répondre aux préoccupations de l'Ouest telles que je les ai décrites plus tôt? Exerçons-nous sur vous des pressions pour vous faire changer vos pratiques? Ou se rend-on compte que la vitalité même de l'Union soviétique dépend d'un affermissement des droits octroyés à ses citoyens, tels que les conçoivent les occidentaux?

Pour les questions économiques et sociales, je comprends, mais qu'est-ce qui vous motive? S'il se produit des changements véritables et si vous voulez discuter des questions des droits de l'homme qui nous préoccupent tous les deux, est-ce parce que vous voyez la nécessité d'opérer une évolution qui rendra votre régime plus efficace, plus humain? Ou au contraire réagissez-vous seulement aux pressions que nous exerçons?

M. Lobanov: C'est tout à fait le contraire. J'ai soulevé cette question à propos des interrelations et de la situation internationale dans son ensemble et ce à quoi nous songeons dans ce cas. L'histoire des relations internationales, surtout en ce qui concerne l'Union soviétique, vous la connaissez très bien, je suppose. Depuis le début de son histoire, l'Union soviétique a été encerclée par des états hostiles. Ces deux articles du droit soviétique, que vous connaissez et qui portent sur les activités anti-soviétiques n'ont pas été adoptés par pur caprice, mais bien parce que la situation l'exigeait.

Pendant la Guerre civile, 14 pays étrangers, dont, au fait, le Canada, s'en sont pris à la jeune république soviétique. Ce contre quoi nous en avons aujourd'hui, c'est de voir certains de vos députés et certains fonctionnaires appuyer, moralement ou autrement, les divers organismes anti-soviétiques canadiens. Je ne veux

[*Text*]

Soviet organizations in Canada. We do not want to think these people here would like to maintain and preserve this old anti-Communist crusade mentality.

We live now in a different time and what we are looking for is that no single country shall be interested in taking any action against any other country, or to provoke or to maintain hostile actions. Generally speaking, we would like to see humane and democratic international relations. That is the major essence of the Soviet program of a comprehensive, international system of security and co-operation. In these conditions we would see that any country in the world would be dealing with all issues, all problems, including human rights, more easily. I would say in these conditions your committee should deal more with the human rights in Canada, not in the Soviet Union.

Mr. McCurdy: One gets the notion, Mr. Chairman, that what has been going on in the Soviet Union is the application of martial law since 1917 and perhaps it is beginning to be lifted just a little bit. That sounds like what is going on here.

• 1225

We would find this difficult not to see, in what is happening within the context of glasnost and peristroyka. There is indeed a response going on in the Soviet Union to what we say are our concerns about the way in which human rights are guaranteed within the Soviet Union. I think we do it because we have after all signed agreements with you according to which you will live up to certain international standards. If you do not live up to those international standards, we must be concerned about the legitimacy and the credibility of any agreements we have with you.

On the other hand, is there concern? I thought I got an inference from what was said just moments ago that it may be the case. For example, in Riga you had on June 14, August 23, and November 18 demonstrations of Latvian nationals. On December 6, there were demonstrations in Moscow that were seen virtually by the whole world. One gets the notion that around the periphery of the Soviet Union—Latvia, Lithuania, the south, the Asian borders, Afghanistan and so on—there are real problems. Is it that a too-relaxed atmosphere provided by the kind of human rights guarantees that we would like to see would be just too troublesome in some of those areas among the other nationalities? Even in Moscow we heard rumours of demonstrations, riots, and so on among some of the nationalities. Is there a concern that too-rapid movement to complete freedom of the sort that we would like to see would cause you internal problems with which you might not be able to deal, especially if the West supported groups on the outside who seek as, for example, Latvian organizations do the—

The Chairman: Excuse me.

Mr. McCurdy: —independence of Latvia?

[*Translation*]

pas croire que ces gens veulent continuer d'avoir la vieille mentalité de la croisade anti-communiste.

Nous vivons aujourd'hui à une époque différente et nous voulons faire en sorte qu'aucun pays ne cherche à prendre des mesures contre un autre ou à provoquer des actes hostiles. Essentiellement, nous voudrions que les relations internationales soient humaines et démocratiques. C'est l'essentiel du programme soviétique pour la coopération et la sécurité internationales. Dans des conditions comme celles-là, tous les pays pourraient discuter de toutes les questions et de tous les problèmes, y compris les droits de la personne, avec plus de facilité. Dans des conditions comme celles-là, votre Comité devrait s'intéresser davantage aux droits de la personne au Canada qu'en Union soviétique.

M. McCurdy: Monsieur le président, j'ai l'impression que ce qui se passe en Union soviétique depuis 1917 c'est l'application de la loi martiale et que l'on commence à peine à la faire disparaître un peu. On dirait que c'est ce qui se passe.

Avec la *glasnost* et la *peristroyka*, il serait très difficile de ne pas le voir. Il y a effectivement en Union soviétique une réaction aux préoccupations que nous avons au sujet de l'exercice des droits de la personne en Union soviétique. Si nous intervenons, c'est parce que, après tout, nous avons signé avec vous des accords par lesquels vous vous êtes engagés à respecter certaines normes internationales. Si vous ne respectez pas ces normes, il y a lieu de nous inquiéter de la légitimité et de la crédibilité des accords que nous signons avec vous.

D'un autre côté, y a-t-il chez vous des inquiétudes? Tout à l'heure, j'ai cru comprendre que c'était le cas. Par exemple, à Riga, des Lettons ont manifesté le 14 juin, le 23 août et le 18 novembre. Le 6 décembre, il y a eu à Moscou des manifestations qui ont été vues presque partout dans le monde. On a l'impression qu'à la périphérie de l'Union soviétique... la Lettonie, la Luthuanie, le sud, le long de la frontière asiatique, l'Afghanistan et ainsi de suite... il y a de véritables problèmes. Est-ce que l'atmosphère trop détendue amenée par des garanties de droits de la personne comme celles que nous souhaitons ne risque pas de provoquer trop d'ennuis parmi les différentes nationalités? Même à Moscou, nous avons eu vent de manifestations, d'émeutes et d'autres choses de ce genre parmi certaines nationalités. Craint-on qu'une libéralisation trop rapide comme celle que nous souhaitons ne provoque des problèmes intérieurs difficiles à contrer, surtout si l'Ouest appuyait des groupes de l'extérieur qui cherchent comme, par exemple, les organismes lettons à...

Le président: Excusez-moi.

M. McCurdy: ... obtenir l'indépendance de la Lettonie?

[*Texte*]

The Chairman: That is a big question. Nonetheless, I am going to ask for a brief answer because I need to turn to other members.

Mr. Lobanov: We hope that the West would not behave in this case as it did in regard to Afghanistan or Nicaragua, that they would not provoke the same kind of hostilities or insurgent actions in our country as they did in support of the Contras or Mujaheddins. That is what we mean.

Le président: Monsieur Tremblay.

M. Tremblay (Lotbinière): J'aimerais poser ma question en français.

Mr. Makarov: May I ask you to speak in English?

The Chairman: The Parliament of Canada and its committees has since Confederation recognized both languages.

Mr. Makarov: Then let him ask in Russian. It would be easier for us.

The Chairman: As yet, that is not an official language of Canada.

Mr. Makarov: It is not an official language of the Soviet Union either.

The Chairman: Then we have something in common after all.

M. Tremblay (Lotbinière): Je remercie les témoins d'être venus nous rencontrer, et je les félicite pour leur exposé.

Quelques points m'ont frappé. Ils démontrent très bien qu'il y a des conceptions différentes quant aux droits de la personne. Le représentant de l'Union soviétique nous a dit qu'il aurait dû être invité beaucoup plus tôt par notre Comité, question de mieux faire valoir les vues de son pays. Il a également nommé très clairement certains témoins, un en particulier, en affirmant qu'ils ne disaient pas la vérité. Je trouve curieux qu'un représentant d'ambassade puisse affirmer une telle chose concernant des témoins. Les témoins que nous avons entendus et que nous entendrons ne sont pas représentants de l'Union soviétique, évidemment. Ils font simplement état de faits qu'ils ont vécus et vus dans leur travail.

• 1230

Deuxièmement, je suis parfaitement d'accord avec le représentant de l'Union soviétique lorsqu'il fait état de droits internes en parlant des droits de la personne, par exemple le droit au travail, le droit à l'éducation, le droit à l'égalité, le droit à des garderies, le droit à l'instruction. On est parfaitement d'accord sur cette définition. Dans les relations internationales, il est très facile pour un pays de dire à un autre pays de se mêler de ses affaires. Chaque pays peut très bien dire à l'autre: Vous aussi, vous devez évoluer en matière de droits de la personne. Cependant, en relations internationales, on parle plutôt de droits

[*Traduction*]

Le président: C'est une grosse question. Toutefois, je vais demander au témoin de répondre brièvement parce que je veux donner la parole à d'autres députés.

M. Lobanov: J'espère que l'Ouest ne se conduira pas dans ce cas-ci comme il l'a fait dans le cas de l'Afghanistan ou du Nicaragua, qu'il ne provoquera pas le même type d'hostilité ou d'insurrection dans notre pays comme il l'a fait par son appui aux Contras ou aux Moujaheddines. C'est ce que nous voulons dire.

The Chairman: Mr. Tremblay.

Mr. Tremblay (Lotbinière): I would like to ask my question in French.

M. Makarov: Puis-je vous demander de parler en anglais?

Le président: Depuis la Confédération, le Parlement du Canada et ses comités reconnaissent les deux langues.

M. Makarov: Qu'il la pose en russe. Ce sera plus facile pour nous.

Le président: Ce n'est pas encore une langue officielle au Canada.

M. Makarov: Ce n'est pas une langue officielle en Union soviétique non plus.

Le président: Nous avons bien quelque chose en commun, après tout.

Mr. Tremblay (Lotbinière): I wish to thank the witnesses for coming to meet us and I congratulate them for their presentation.

A few things struck me. They were very good at making us see that there are different human rights concepts. The representative from the Soviet Union told us that he should have been invited much earlier by our committee so as to better express the views of his country. He also very clearly named some witnesses, one in particular, asserting that they were not telling the truth. I find it curious that an embassy representative could assert such a thing about witnesses. Obviously, witnesses we heard and we will hear are not representative of Soviet Union. They simply state their experience and what they have seen in their work.

Secondly, I agree completely with the representative of Soviet Union when he speaks of internal rights, human rights, for example the right to work, to education, to equality, to day care, to education. We completely agree with this definition. In international relations, it is easy for a country to tell another one to mind its own business. Each country can very well say to the other, you too must evolve as far as human rights are concerned. However, in international relations, the debate is rather on political and religious rights, and among others, on the right to leave the country.

[*Text*]

politiques, de droits religieux, de droits de sortie entre autres.

Le représentant de l'Union soviétique nous a donné d'intéressantes statistiques sur les centaines, sinon les milliers de cas dans lesquels les choses se passent normalement. Je trouve cependant malheureux qu'il dise que seulement huit cas ont fait l'objet de discussions entre M. Clark, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et son homologue, M. Shevardnadze. Il parle également de 22 cas d'emprisonnement en rapport avec les droits de la personne ou encore de 220 cas d'internement pour des motifs de sécurité.

Évidemment, nous ne parlerons pas des centaines ou des milliers de cas où tout se passe bien, car ce n'est pas le rôle des intervenants au niveau des pays. Le représentant de l'Union soviétique peut-il nous citer huit cas de personnes internées ou qu'on refuse de laisser sortir pour des raisons humanitaires au Canada? Peut-il nous citer 22 cas de personnes que nous avons fait interner au Canada pour des questions de droits de la personne, ou encore 220 cas de personnes qu'on a fait interner au Canada pour des raisons de sécurité? Lorsqu'on parle des droits de la personne, il faut faire la distinction entre les droits de la personne internes, à l'intérieur d'un pays, et les droits de la personne au niveau des relations entre pays.

J'aimerais avoir son point de vue. Pour moi, 8, 22 et 220 cas, c'est énorme. Même un seul cas de ce genre, c'est trop pour moi.

Mr. Makarov: I think I was right when I suggested it would be better if these questions were asked in Russian. Possibly the translation is not good enough. But I make two points.

When witnesses from the anti-Soviet organizations made statements in this committee, they are dealing very freely with facts and statements, at their will. They misrepresent and distort the situation in the Soviet Union.

I would like to cite one example. I think a member of your committee stated that even after this year there were restrictions to leave, even at the invitation of relatives, close relatives only. I will try to explain. Even acquaintances are now included. We should consider this question closed. But they are repeated and repeated and repeated as if there is no movement whatsoever. That is wrong. That is why I say you are being misled.

• 1235

Where the statistics are concerned, I think we have very reliable statistics. Seventeen thousand Soviet citizens have left the Soviet Union within 16 years, since Mr. Trudeau's time, since this question was first raised in Moscow during his negotiations with Mr. Kosygin. Out of 42 cases of specific attention, which have been raised by Mr. Clark in his conversations with Mr. Shevardnadze, we have now solved, with good will and with sympathy, 34 cases. Only 8 are remaining. That is practically nothing.

[*Translation*]

The representative of Soviet Union gave us interesting statistics on the hundreds if not thousands of cases where everything is working normally. However, I was sorry to hear him say that only eight cases raised discussions between Mr. Clark, our Secretary of State for External Affairs, and his counterpart, Mr. Shevardnadze. He said also that there were 22 cases of imprisonment in connection with human rights or still 220 cases of internment for security reasons.

Obviously, we will not talk about hundreds or thousands of cases where everything works well, because such is not our role at the level of the countries. Could the representative of Soviet Union tell us about eight cases of people interned or who are refused to live in Canada, in defiance of humanitarian rights? Can he cite 22 cases of people we had interned in Canada, regardless of human rights, or else 220 cases of people interned in this country for security reasons? When you talk about human rights, it is important to distinguish between internal rights inside a country and human rights at the level of relations among countries.

I would like to have his position. For me, 8, 22 and 220 is enormous. Even a single such case is too much for me.

M. Makarov: J'avais sans doute raison de dire qu'il vaudrait mieux que ces questions soient posées en russe. L'interprétation n'est peut-être pas suffisamment bonne. Mais je voudrais dire deux choses.

Lorsque des témoins d'organisations anti-soviétiques font des déclarations devant le Comité, ils interprètent les faits de façon très subjective. Ils présentent sous un faux jour la situation qui prévaut en Union soviétique.

Je voudrais vous donner un exemple. Je crois qu'un des membres du Comité a dit que même après cette année, il existait des restrictions pour ceux qui voulaient quitter le pays, même sur invitation de parents, de parents proches seulement. Je vais essayer de vous l'expliquer. On accepte maintenant même les connaissances. Voilà qui devrait mettre un terme à cette question. Or, elle revient constamment sur le tapis, comme s'il n'y avait eu aucun progrès. Ce n'est pas juste. C'est pourquoi je dis que vous avez été induits en erreur.

Quant aux statistiques, je pense que les nôtres sont très fiables. Dix-sept mille citoyens soviétiques ont quitté l'Union soviétique en 16 ans, depuis l'époque de M. Trudeau, depuis que cette question a été posée pour la première fois à Moscou au cours de ses négociations avec M. Kossyguine. Quarante-deux cas méritaient une attention spéciale, et M. Clark les a soulevés dans ses conversations avec M. Shervardnadze. Mus par la bonne volonté et la sympathie, nous en avons maintenant résolu

[*Texte*]

You said that every case in itself is a problem. Maybe. But you do not take into account our pre-occupation with security reasons. You should take it into account.

Now we have, on one scale, 34 cases mentioned by Mr. Clark. Altogether with every family that would be about 100 persons. But altogether 1,300 persons have come here. Our statistics possibly are not 100% complete, but 1,400 people have come to Canada and only 8 cases are remaining. You should recognize that is a drastic movement. I do not know what will be with these 8 cases. Possibly they will be considered positively next year, but I do not know. But there must be, or there are some cases when security preoccupations should prevail. We are still not living in a disarmed world. This is the case.

You said about 220 refuseniks. In your proceedings, figures of 2,000, 4,000 refuseniks, and even more, are mentioned. Excuse me, but where in the hell were these figures taken from? The Russian saying is possibly that is because they have been "sucked from the fingers". I do not know the proper proverb and citation in English.

Mr. Witer: I will be happy to answer that question, Mr. Chairman.

Mr. Makarov: We are presenting the facts, and the facts say otherwise than what you have been told. They are, as we say, "on very thin legs". That is another Russian proverb. They do not stand if they are faced with statistics, with the facts we are presenting.

Mr. Fretz: Gentlemen, in your opening statement, I made a few notes as a result of what you said in regards to the right to housing, to recreation, to work, and that in the U.S.S.R. there is no unemployment; life is decent if not prosperous.

Mr. Makarov: Mr. Ilya Gerol said this.

Mr. Fretz: Thank you. And you were quoting him.

Mr. Makarov: Yes. We did not only quote him, we recently invited him to the Soviet Union.

Mr. Fretz: On this desire to satisfy material and spiritual needs, is that your recognition, or an admission that there is the right to recognize material and spiritual needs?

Mr. Makarov: Of course.

Mr. Fretz: I want to follow up on the questioning by my colleague, Mr. Witer, regarding the Ukrainian Catholic Church. Why do Soviet Jews, Pentecostals, Baptists, Jehovah Witnesses, have to practice their religion clandestinely rather than publicly?

• 1240

Mr. Makarov: There were some kinds of religions or religious movements in the Soviet Union, especially in

[*Traduction*]

34. Il n'en reste que huit. Ce n'est pratiquement rien. Vous avez dit qu'en soi chaque cas représente un problème. Peut-être. Mais vous ne tenez pas compte de notre préoccupation quant à la sécurité, et vous avez tort.

Nous avons d'une part les 34 cas mentionnés par M. Clark. Au total, avec toutes les familles, cela représente environ 100 personnes. Mais 1,300 personnes sont déjà venues ici. Nos statistiques ne sont peut-être pas absolues, mais 1,400 personnes sont venues au Canada et il ne reste que huit cas. Vous devriez reconnaître que les choses ont considérablement progressé. Je ne sais pas ce qu'il adviendra de ces huit cas. Ils seront peut-être examinés avec sympathie l'an prochain, je n'en sais rien. Mais il doit y avoir. . . ou il y a certains cas où des considérations de sécurité devraient l'emporter. Le désarmement n'est pas encore chose faite dans le monde. Voilà où nous en sommes.

Vous avez parlé d'environ 220 refuseniks. Dans vos délibérations, il est question de 2,000, 4,000 voire même plus de refuseniks. Excusez-moi, mais enfin, où prenez-vous ces chiffres? Les Russes disent que c'est peut-être parce qu'on les a «sucés à même les doigts». Je ne connais pas le proverbe exact et je le traduis mal dans votre langue.

M. Witer: Je serais heureux de répondre à cette question, monsieur le président.

M. Makarov: Nous présentons les faits, et ils disent autre chose que ce que l'on vous a dit. Pour citer un autre proverbe russe, ils se tiennent sur des «jambes très peu solides». Ils ne tiennent pas s'ils sont confrontés aux statistiques et aux faits que nous présentons.

M. Fretz: Messieurs, dans votre déclaration préliminaire à propos de laquelle j'ai pris quelques notes, vous avez parlé du droit au logement, aux loisirs, au travail, et vous avez dit qu'il n'existait pas de chômage en URSS, que la vie était décente, sinon prospère.

M. Makarov: C'est ce qu'a dit M. Ilya Gerol.

M. Fretz: Merci. Et vous le citiez.

M. Makarov: Oui. Nous n'avons pas fait que le citer, nous l'avons récemment invité en Union soviétique.

M. Fretz: Quand au désir de satisfaire des besoins matériels et spirituels, reconnaissez-vous ou admettez-vous qu'il existe un droit à reconnaître ces besoins?

M. Makarov: Bien sûr.

M. Fretz: Je voudrais reprendre une question posée par mon collègue, M. Witer, concernant l'Église catholique ukrainienne. Pourquoi les Juifs, les Pentecôtistes, les Baptistes, les Témoins de Jéhovah soviétiques doivent-ils pratiquer leur religion de façon clandestine plutôt que publiquement?

M. Makarov: Il existait toutes sortes de religions ou de mouvements religieux en Union soviétique, en particulier

[*Text*]

the past, which were not recognized by the state or the Russian Orthodox religion.

Under persecution were those religions which in the eyes of the state and the Russian Orthodox Church inflicted moral, physical, or other damage.

There were religious sects that deviated from any accepted pattern of religion, be it Orthodox, Catholic, Moslem, or something like that. And there were distortions in religious behaviour. They were prohibited by law and condemned by the Russian Orthodox Church as excessive.

That is why some of the religions were not allowed in Russia and not allowed in the Soviet Union. But main religions, Christianity or something like that, are practised very widely in the Soviet Union.

Mr. Fretz: If mankind has a spiritual need, as I was both astonished and pleased to hear you say, then why does the U.S.S.R prohibit people under 18 years from practising the religion of their choice?

Mr. Makarov: The school is separated from the church. It is not allowed—under state order in the Soviet Union—to practise religion in schools or something like that. So until the youngsters are 18 years old, they are not encouraged by the state to practise religion officially in schools.

Mr. Fretz: There was nothing about schools in my question.

Mr. Makarov: We do not know what will happen in the families. There are some religious youngsters. They might be representing the Russian Orthodox Church, Catholic Church, Moslems, or something like that. This is so to say the internal matter of every family.

Please understand that in the conditions of the Soviet Union atheism is a very widely spread belief, if I may say so. It depends on every family how they educate. If they educate them in the Hebrew or Catholic religion, that is their own business. But in school it is prohibited. When they are grown up, 18 years old, they are free to choose any religion.

The Chairman: I take it Mr. Witer wants to have another question. Is there anyone else? If we are going to get into a second round, I would like to know ahead of time. Is there anybody else? We are well over time now. I think many of us would like to adjourn. Is that agreed? It is necessary for the chairman to leave, I will tell you that.

Mr. Witer: I would be happy to sit in the Chair.

The Chairman: I would be happy to have you take the Chair if a quorum will stay with you.

• 1245

Mr. de Corneille: On a point of order. I believe we should consider reviewing the points the embassy has

[*Translation*]

par le passé, que ne reconnaissaient ni l'État ni la religion orthodoxe russe.

Étaient persécutées les religions qui, selon l'État et l'Église orthodoxe russe infligeaient des dommages moraux, physiques ou autres.

Certaines sectes religieuses s'écartaient des schémas acceptés de la religion, qu'elle soit orthodoxe, catholique, musulmane ou semblable à ces dernières. Il y avait des déformations dans le comportement religieux. La loi interdisait donc ces sectes, et l'Église orthodoxe russe les condamnait comme excessives.

C'est pourquoi certaines de ces religions n'étaient pas autorisées en Russie ni en Union soviétique. Mais les principales religions, le christianisme et d'autres religions de ce genre sont beaucoup pratiquées en Union soviétique.

M. Fretz: Si l'humanité a des besoins spirituels, comme j'ai été à la fois étonné et heureux de vous l'entendre dire, dans ce cas, pourquoi l'Union soviétique empêche-t-elle les jeunes de moins de 18 ans de pratiquer la religion de leur choix?

M. Makarov: L'enseignement est séparé de l'Église. D'après une ordonnance de l'État en Union soviétique, il est interdit de pratiquer la religion dans les écoles ou dans des établissements d'enseignement. Par conséquent, l'État n'encourage pas les jeunes de moins de 18 ans à pratiquer officiellement la religion à l'école.

M. Fretz: Il n'y avait rien sur les écoles dans ma question.

M. Makarov: Nous ignorons ce qui se passe au sein des familles. Certains jeunes sont religieux. Ils pourraient représenter l'Église russe orthodoxe, l'Église catholique ou l'Islam, par exemple. C'est pour ainsi dire une question interne à chaque famille.

Je vous demande de bien vouloir comprendre qu'en Union soviétique l'athéisme est une croyance très largement répandue, si je peux m'exprimer ainsi. C'est à chaque famille de décider de l'éducation des enfants. Si elle veut les éduquer dans la religion juive ou catholique, c'est son affaire. Mais à l'école, c'est interdit. Lorsque les jeunes deviennent adultes, à 18 ans, ils sont libres de choisir n'importe quelle religion.

Le président: Je crois que M. Witer veut poser une autre question. Quelqu'un d'autre? Si nous passons à un deuxième tour, j'aimerais le savoir d'avance. Y a-t-il quelqu'un d'autre? Nous sommes déjà en retard. Je pense que nombre d'entre nous voudraient lever la séance. Est-ce d'accord? Je dois vous dire que le président doit partir.

M. Witer: Je serais heureux de le remplacer.

Le président: Je serais heureux de vous céder mon siège s'il y a toujours quorum.

M. de Corneille: J'invoque le Règlement. Je crois qu'il faudrait examiner les points que l'ambassade nous a

[*Texte*]

suggested we look at as a committee and also invite them on a future occasion to come back for further questioning. I do not think at this point it is fair, because we have other commitments and I do not want to miss being here if something is being exchanged.

Mr. Witer: Just a quick supplementary. As a matter of fact, it relates well to the point Mr. de Corneille raised about the seven points that were suggested and recommended. With your indulgence, perhaps we can pose it in such a way that it will elicit a brief answer.

The Chairman: Not unless it is a very brief question. I really think we should adjourn, Mr. Witer.

Mr. Witer: Of course I will comply with the decision of the Chair.

The Chairman: If you would not mind.

We all note the suggestion that has been made by two members that a further meeting with these representatives be held. That is something the committee, through its steering committee or the Committee of the Whole, may wish to consider, and then we would be in touch with them.

I thank the representatives of the Soviet Embassy for coming here today. I wish the chairman had time to respond along with other members, but there may be another opportunity.

In any case, we gave you an open invitation. We are pleased that you accepted it. I ask you to take our greetings to the ambassador, and we hope that he might come on another occasion if it can be arranged.

This meeting stands adjourned to the call of the Chair.

[*Traduction*]

proposé de revoir comme Comité, et nous devrions inviter ses membres à venir une autre fois pour d'autres questions. Il ne serait pas juste de les rappeler maintenant, car nous avons d'autres engagements, et je ne voudrais pas être absent si la discussion se poursuivait.

M. Witer: Une brève question supplémentaire. En fait, elle reprend ce que disait M. de Corneille à propos des sept points qui avaient été suggérés et recommandés. Avec votre indulgence, nous pourrions peut-être poser la question de telle façon qu'elle amène une réponse brève.

Le président: Ce n'est possible qu'avec une question très brève. Mais je pense que nous devrions lever la séance, monsieur Witer.

M. Witer: Bien sûr, je respecterai la décision du président.

Le président: Avec votre permission.

Nous avons tous entendu la proposition faite par deux membres du Comité: qu'une autre réunion soit tenue avec ces représentants. Le Comité, par le biais de son comité directeur ou par celui du Comité plénier pourrait examiner cette question, et nous communiquerons ensuite avec eux.

Je voudrais remercier les représentants de l'ambassade de l'Union soviétique d'être venus ici aujourd'hui. J'aurais voulu que le président ait le temps d'intervenir avec les autres membres du Comité, mais il se présentera peut-être une autre occasion.

Quoi qu'il en soit, nous vous avions lancé une invitation, nous sommes heureux que vous l'ayez acceptée. Je vous demande de bien vouloir transmettre nos salutations à l'ambassadeur; nous espérons qu'il pourra venir une autre fois, si c'est possible.

La séance est levée.

Book Tarif
Rate
K1A 0S9
OTTAWA

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 25

Tuesday, December 15, 1987

Chairman: Reginald Stackhouse

Human Rights

RESPECTING:

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3), resuming consideration of Canadian Foreign Aid and Human Rights

APPEARING:

The Honourable Monique Landry, Minister for External Relations

WITNESS:

From the Embassy of the Union of Soviet Socialist Republics:

Alexei P. Makarov, Minister Counsellor;

A.A. Chouplin, First Secretary;

I.P. Lobanov, Press Attaché.

(See back cover)

Second Session of the Thirty-third Parliament,
1986-87

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 25

Le mardi 15 décembre 1987

Président: Reginald Stackhouse

Droits de la personne

CONCERNANT:

En conformité avec son mandat en vertu de l'article 96(3) du Règlement, reprise de l'étude de l'aide canadienne au développement et les droits de la personne

COMPARAÎT:

L'honorable Monique Landry, ministre des Relations extérieures

TÉMOINS:

De l'Ambassade de l'Union des républiques soviétiques:

Alexei P. Makarov, ministre conseiller;

A.A. Chouplin, premier secrétaire;

I.P. Lobanov, attaché de presse.

(Voir à l'endos)

Deuxième session de la trente-troisième législature,
1986-1987

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Embassy of the Union of Soviet Socialist Republics:

Alexei P. Makarov, Minister Counsellor;

A.A. Choupin, First Secretary;

I.P. Lobanov, Press Attaché.

TÉMOINS

De l'Ambassade de l'Union des républiques socialistes soviétiques:

Alexei P. Makarov, ministre conseiller;

A.A. Choupin, premier secrétaire;

I.P. Lobanov, attaché de presse.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 25

Tuesday, December 15, 1987

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 25

Le mardi 15 décembre 1987

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Human Rights

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

RESPECTING:

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3), resuming consideration of Canadian Foreign Aid and Human Rights

CONCERNANT:

En conformité avec son mandat en vertu de l'article 96(3) du Règlement, reprise de l'étude de l'aide canadienne au développement et les droits de la personne

APPEARING:

Hon. Monique Landry,
Minister for External Relations

WITNESS:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Monique Landry,
Ministre des Relations extérieures

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987

27563

STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

Chairman: Reginald Stackhouse

Vice-Chairman: Andrew Witer

Members

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Président: Reginald Stackhouse

Vice-président: Andrew Witer

Membres

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 15, 1987
(35)

[*Text*]

The Standing Committee on Human Rights met in Room 269, West Block, at 3:26 o'clock p.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Roland de Corneille, Howard McCurdy, Walter McLean, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay and Andrew Witer.

In Attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Jack Stilborn, Research Officer.

Appearing: Hon. Monique Landry, Minister for External Relations.

Witness: *From the Department of External Affairs*: Christopher Westdal, Director General, International Organizations.

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3), the Committee resumed consideration of its inquiry into Canadian Foreign Aid and Human Rights.

The Minister made a statement and, with the other witness, answered questions.

On motion of Walter McLean, it was agreed,—That the Committee adjourn.

Accordingly, at 4:45 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 15 DÉCEMBRE 1987
(35)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit, aujourd'hui à 15 h 26, dans la pièce 269 de l'Édifice de l'Ouest, sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Roland de Corneille, Howard McCurdy, Walter McLean, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay, Andrew Witer.

Aussi présent: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Jack Stilborn, attaché de recherche.

Comparaît: L'honorable Monique Landry, ministre des Relations extérieures.

Témoin: *Du ministère des Affaires extérieures*: Christopher Westdal, directeur général, Organisations internationales.

Conformément au mandat que lui confie le paragraphe 96(3) du Règlement, le Comité continue d'étudier la question de l'aide canadienne au développement et celle des droits de la personne.

Le Ministre fait une déclaration, puis elle-même et l'autre témoin répondent aux questions.

Sur motion de Walter McLean, il est convenu,—Que le Comité s'ajourne.

Le Comité s'ajourne donc à 16 h 45, jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, December 15, 1987

• 1536

The Chairman: Our order today is the consideration of human rights in Canadian foreign aid and human rights with particular reference to Haiti. We are very pleased to welcome the Hon. Monique Landry, Minister for External Relations, with officials of the Department of External Affairs and of CIDA.

I invite Mrs. Landry to make a statement, following which she will receive questions from members.

L'honorable Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Il me fait énormément plaisir de me retrouver devant votre Comité. Je voudrais d'abord vous présenter les gens qui m'accompagnent. Ce sont, de l'ACDI, M. François Pouliotte, vice-président, directeur général des politiques; M. Marcel Custeau, directeur des programmes pour Haiti. Il y a également M. Christopher Westdal, *Director General, International Organizations and Human Rights*; M. Michael Bell, *Assistant Deputy Minister, Latin America and Caribbean Branch*; et M. John Graham, directeur général des Antilles et de l'Amérique centrale.

Mr. Chairman and members of the committee, I welcome the invitation of your committee to meet with you, because it provides an excellent opportunity for all of us to review recent developments in Haiti. It is also significant that we are now for the first time focusing the government's policy on human rights, as enunciated in *To Benefit a Better World*, the government's response to the Winegard report. I trust we will all benefit from this sharing of information, views, and approaches.

Les événements qui ont marqué la préparation et l'annulation des élections du 29 novembre dernier en Haïti, constituent évidemment un accroc très grave au processus de démocratisation de ce pays. À l'instar d'autres donateurs, le Canada avait accordé un appui technique et matériel pour faciliter la démarche électorale tant désirée par la population haïtienne. Il est donc normal que nous cherchions maintenant à nous resituer dans un contexte où les populations haïtiennes sont de nouveau victimes d'actes violents.

Dès le départ, je veux clairement établir que le Canada motive sa présence en Haïti par quatre principes qui jettent de la lumière sur tout l'exposé qui va suivre.

Premièrement, le Canada respecte le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays. Il appartient donc aux Haïtiens eux-mêmes de décider de leur avenir.

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 15 décembre 1987

Le président: Nous étudions aujourd'hui les droits de la personne dans le cadre du Programme canadien de l'aide extérieure, en particulier en ce qui a trait à Haïti. Nous sommes ravis de souhaiter la bienvenue à l'honorable Monique Landry, ministre des Relations extérieures, qui est accompagnée de fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et de l'ACDI.

J'invite Mme Landry à prononcer une allocution, et ensuite les députés lui poseront des questions.

Hon. Monique Landry (Minister of External Relations): I am extremely pleased to appear before your committee. I would like, first, to introduce the people who came with me. We have from CIDA Mr. Francois Pouliotte, Vice-Chairman, Director General, Policies; Mr. Marcel Custeau, Director of Programs for Haiti. We have also Mr. Christopher Westdal, Director General, International Organizations and Human Rights; Mr. Michael Bell, Assistant Deputy Minister, Latin American and Caribbean Branch and Mr. John Graham, Director General for the Caribbean and Central America.

Monsieur le président, messieurs les députés, j'ai été heureuse d'accepter l'invitation de votre comparaître devant vous car cela nous donne à tous la possibilité de passer en revue les événements récents qui se sont déroulés à Haïti. Le fait que pour la première fois nous mettons l'accent sur la politique du gouvernement relativement aux droits de la personne, telle qu'énoncée dans le rapport intitulé *Benefit a Better World*, la réponse gouvernementale au rapport Winegard, est également significatif. Je suis sûr que cet échange d'informations, de points de vue et de démarches nous sera utile à tous.

The events that have characterized the preparation and the cancellation of the elections of November 29 in Haiti, represent a serious infringement upon the democratization process in this country. Along with other countries, Canada had provided technical and material support to further the election process so favoured by the Haitian population. It is thus quite normal for us to try to find out where we stand, the Haitian population having become, once again, the victims of acts of violence.

Right from the start, I want to state clearly that Canada justifies its presence in Haiti through four principles which will enlighten the following presentation.

First of all, Canada is in favour of the principle of non-interference in the internal affairs of other countries. It is thus up to the Haitians themselves to determine their future.

[*Texte*]

Deuxièmement, les droits de la personne englobent non seulement les droits civiques et politiques, mais également le droit de tout individu à son plein épanouissement sur le plan économique, social et culturel. Ces droits sont indivisibles et interdépendants dans la mesure où ils contribuent tous, sous différents aspects, à assurer le développement de l'individu en toute liberté et dignité. Dans ce sens, droits de la personne et développement se fondent dans un concept plus fondamental qui est celui de la dignité humaine.

Troisièmement, le Canada appuie, partout dans le monde, tout effort visant une participation accrue des populations aux décisions qui touchent leur vie. Le Canada estime que les individus et les sociétés ont le droit de se doter d'institutions capables de protéger leurs intérêts.

Quatrièmement, le Canada est conscient de sa responsabilité de protéger ses citoyens, sur son territoire ou à l'étranger. Chaque Canadien doit pouvoir compter sur son gouvernement au moment où il en a le plus besoin, en particulier si sa vie peut être menacée.

• 1540

Cela dit, passons à l'analyse de la situation.

Contribution du Canada au processus électoral: Le Canada, par l'intermédiaire de l'ACDI, a mis en oeuvre deux actions susceptibles d'aider à la préparation des élections. En mars, nous avons accueilli six Haïtiens en vue de les former à l'organisation et à la pratique d'élections. Par la suite, nous avons fourni du matériel léger nécessaire à la tenue du scrutin: papier pour l'impression des bulletins de vote, boîtes à scrutin, isoloirs, lampes et calculatrices. Cette aide, dispensée en coopération avec celle d'autres pays, a été fort appréciée par les Haïtiens et devait s'avérer capitale pour assurer la préparation d'élections. En outre, à l'approche du scrutin, j'ai jugé opportun de déléguer une équipe de trois observateurs à la suite d'une invitation faite à cet effet par les autorités haïtiennes et le Conseil électoral provisoire. Dans ce contexte, nous tenions pour acquis que le déroulement de l'élection se ferait dans les conditions prévues.

Les raisons de l'échec électoral: Dès le début de l'été, l'affrontement entre le CNG, le Conseil national de gouvernement, et le CEP, le Conseil électoral provisoire, a démontré qu'un clivage s'installait entre ces deux institutions essentielles au bon déroulement de l'élection. Ensuite, la décision du CEP, en octobre, d'exclure 12 candidats de la course présidentielle a non seulement aggravé les divergences entre ces deux institutions, mais aussi ravivé l'activité de groupes parallèles armés. Enfin, dans le mois précédant l'élection, il devenait fortement inquiétant de constater une croissance de tension entre le CEP et le CNG. L'action de ce dernier s'avéra nécessaire pour contrer la campagne d'intimidation lancée par les partisans des candidats exclus.

[*Traduction*]

Secondly, human rights cover not only civil and political rights but also the right of an individual to fulfill himself in the economic, social and cultural areas. These rights are inalienable and inter-dependent inasmuch as they all contribute in various ways to ensure the development of the individual in freedom and dignity. In this sense, human rights and development are based on the more fundamental concept of human dignity.

Thirdly, Canada supports throughout the world any effort to increase participation of the population in the decision-making process in every facet of their life. Canada believes that individuals and societies have the right to give themselves institutions able to protect their interests.

Fourthly, Canada is conscious of its responsibility to protect its own citizens, here and abroad. Every Canadian must be able to count on his government when he needs it the most, particularly if his life is threatened.

This being said, let us analyse the situation.

Canada's Contribution to the elections process: Canada, through CIDA, in preparation for the election, took two initiatives. Last March, we welcomed six Haitians to train them and teach them how to organize an election. Later on, we provided them with light supplies—voting slips, ballot boxes, voting booths, lamps and calculators. This support, provided in co-operation with other countries, was very much appreciated by the Haitians and turned out to be crucial for the preparation of the elections. Furthermore, a few days before the elections, I thought it advisable to delegate a team of three observers, following an invitation made by the Haitian authorities and the Conseil électoral provisoire. In this context, we took it for granted that the elections would take place as anticipated.

Reasons for the failure of the elections. Right from the beginning of summer, confrontations between the CNG, le Conseil national de gouvernment, and the CEP, le Conseil électoral provisoire, pointed a sift between the very institutions that were essential to the proper holding of elections. The decision made by the CEP last October to exclude 12 candidates to the presidency, not only increased the antagonism between both institutions, but also revived the activities of parallel armed forces. Finally, during the month preceeding the elections, tensions between the CEP and CNG became quite apparent. The latter felt compelled to react to an intimadation campaign launched by the partisans of the excluded candidates.

[*Text*]

Nos analyses, de même que celles de plusieurs autres pays, nous portaient raisonnablement à croire aux possibilités de la tenue d'élections en dépit d'une situation tendue. Bien peu d'observateurs pouvaient croire que le CNG allait demeurer passif devant ces groupes parallèles armés, et on pouvait penser, surtout après la déclaration du ministre de l'Intérieur haïtien à la veille de l'élection, qu'en son temps le CNG allait prendre les dispositions nécessaires à un retour à l'ordre pour la tenue des élections.

Les perspectives d'action pour le Canada: Les actes violents qui ont conduit à l'annulation de l'élection ont profondément choqué les Canadiens. Le gouvernement canadien, de son côté, a vivement réagi. Il faut nous garder d'actions impulsives. Toute réduction ou coupure de nos liens diplomatiques pourrait se retourner contre les activités des Canadiens en Haïti et, au niveau de notre programme d'aide, punirait des populations innocentes. Nous avons exploré la possibilité d'actions constructives du côté des organisations multilatérales ou d'autres pays. Nous sommes attentifs aux initiatives qu'ils pourront prendre, mais nous demeurons conscients du droit de la société haïtienne de déterminer elle-même son avenir.

Ce qui apparaît toutefois clair, c'est que le CNG garde, à l'égard des circonstances violentes de l'annulation de l'élection du 29 novembre, une lourde responsabilité. Le Canada devra mesurer avec attention les promesses faites par le CNG. Nos relations avec lui sont donc maintenant soumises à une analyse étroite et constante.

Quant au processus électoral lui-même, le Canada ne pourra s'engager à l'appuyer par des actions concrètes sans avoir toutes les garanties que des conditions démocratiques seront réunies.

Les droits de la personne en Haïti: Il semble intéressant de noter que la poussée démocratique notée en Haïti à la suite du départ de Jean-Claude Duvalier a, dans un premier temps, produit un effet des plus positifs au niveau des individus. C'est ce qu'avait constaté, en décembre 1986, le rapporteur spécial de la Commission spéciale de l'ONU sur les droits de l'homme en Haïti. Le rapport déposé par M. Michel Gauvin devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, pour sa session de mars 1987, l'a incitée à retirer Haïti de la liste des pays expressément condamnables. Hélas! la situation semble s'être par la suite progressivement dégradée, suivant une courbe qui pourrait assez bien accompagner celle de la détérioration du dialogue politique interne. On a d'abord rapporté des cas de brutalité, d'incarcération arbitraire et de disparition d'individus. Puis ce furent les actes de violence électorale marqués par l'assassinat de deux candidats à la course présidentielle et la montée graduelle d'une campagne d'intimidation qui allait déboucher sur les horreurs du 29 novembre.

[*Translation*]

Our analysis, as well as those of several other countries, lead us to believe that in spite of this tense situation, elections could be held properly. Very few observers could believe that the CNG would remain passive before those two parallel armed forces especially after the Haitian Minister of the Interior let us think on the eve of the elections that the CNG was would intervene at the appropriate time to re-establish order for the holding of the elections.

Possible course of action for Canada: The acts of violence that lead to the cancellation of the elections deeply shocked Canadians. The Canadian government reacted quite strongly. But we should beware of our impulsions. And in curtailing our diplomatic relationship with Haiti, we may jeopardize the activities of Canadians in that country and any reduction of our aid program would affect innocent people. We studied the possibility of constructive moves through multi-lateral organization or through other countries. We are keeping informed of any outside initiative but we remain conscious of the right of the Haitian society to self-determination.

However, what appears obvious, is the fact that the CNG is in great part responsible for the acts of violence that lead to the cancellation of the November 29 elections. Canada will have to monitor closely the implementation of the promises made by the CNG, though our relationship with the latter should be under constant close scrutiny.

As to the electoral process per se, in order to back it with concrete moves, Canada will have to be assured beforehand that the democratic process will prevail.

Human Rights in Haiti: It is interesting to note that the democratic trend observed in Haiti following the departure Jean-Claude Duvalier had a very positive effect on individuals at first. This was noted in December 1986 by a special reporter of the Special UN Commission on Human Rights in Haiti. The report tabled by Mr. Michel Gauvin before the Human Rights Commission of the United Nations in the March 1987 session, led him to remove Haiti from the list of delinquent countries. Unfortunately, the situation then progressively deteriorated, probably at the same rate as the internal political dialogue. We became aware of cases of brutality, arbitrary incarceration and disappearance of individuals. Then followed acts of violence during the elections, with the assassination of two presidential candidates and the gradual increase of an intimidation campaign that would lead to the horrors of November 29th.

[*Texte*]

• 1545

En ce moment, on se retrouve précisément dans une situation où un gouvernement essaie d'imposer, selon un échéancier serré, un processus électoral. Ce processus ne bénéficie manifestement plus d'un soutien représentatif avec, selon toute probabilité, ce qu'une telle opération peut impliquer de répression et de coercition.

Le programme d'aide: Le programme d'aide du Canada n'est pas techniquement affecté par les événements en cours, ce qui veut dire que les Canadiens continuent d'accomplir leurs tâches. Quant à savoir si le gouvernement devrait stopper ses activités d'aide, il faut se référer à la réponse qu'il a récemment donnée au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, au chapitre 3.

Premièrement, s'agit-il d'une situation où les violations des droits humains sont si flagrantes qu'elles remettent en question notre capacité même à prêter secours aux gens qui en ont le plus besoin? Évidemment que non.

Deuxièmement, est-il possible de maintenir un dialogue politique et de réaliser un programme de développement? Oui. Le gouvernement disait que, dans ce cas, il doit être maintenu s'il peut aider les éléments les plus démunis de la population. Le gouvernement va même plus loin en disant que, même dans des cas de violations systématiques, flagrantes et persistantes, il faut s'assurer que les victimes des violations des droits de la personne ne soient pas doublement pénalisées par l'élimination de l'aide extérieure.

En terminant, j'aimerais signaler au Comité que j'ai eu l'occasion de voyager en Haïti et de me rendre compte de la nature et de la complexité des problèmes qui s'y posent. Il m'a aussi été donné d'observer l'évolution du programme d'aide qui a vu son origine dans le contexte des régimes didactoriaux des Duvalier et s'est progressivement adapté à l'évolution de la situation qui a abouti au 29 novembre. Le Canada ne regrette pas de s'être associé sans ambages à l'idéal démocratique qu'a nourri le peuple haïtien au cours des deux dernières années et reste attentif à l'avenir.

There is one other important point. I trust all members of the committee will understand that during this public meeting I am not able to discuss aspects of the situation that may affect the security of Canadians in Haiti both now and in the future. As you are probably aware, there are over 2,500 Canadians living and working in that country and it will be important to bear this in mind as our discussion proceeds.

Je serai heureuse de répondre aux questions des membres du Comité.

M. de Corneille: Aujourd'hui, j'ai posé des questions à la ministre à la période des questions. Je lui ai dit ceci: Le régime militaire d'Haïti s'est rendu coupable de flagrantes violations des droits de la personne. Tout dernièrement, des dizaines de citoyens qui attendaient paisiblement leur tour pour voter ont été sauvagement abattus. Le gouvernement a annulé ces élections démocratiques et

[*Traduction*]

Right now, the government is trying to impose an electoral process at very short notice. Quite obviously, that process does not have the support of the majority and in all probability, it will only serve the cause of repression and coercion.

The aid program: The Canadian aid program is not technically influenced by these events, which means that Canadians are still fulfilling their responsibilities. As to whether the government should cancel its aid programs or not, you have to refer to the answer given recently in the report of the Standing Committee on External Affairs, Chapter 3.

First of all, are human rights violations so obvious that we have to question our very capacity to come to the rescue of the people who need it the most? Quite obviously, the answer is no.

Secondly, is it possible to maintain a political dialogue and carry out a development program? Yes, the government told us that in this case the program must be maintained if it is meant to help the most under privileged segments of society. Our government went as far as to state that even in cases of systematic, flagrant and persistent violations, we have to make sure that the victims of human rights violations are not doubly penalized through the elimination of outside aid.

In closing, I would like to tell the committee that I have had the opportunity to travel to Haiti and to see for myself the nature and the complexity of the problems there. I was also able to follow the evolution of the aid program launched during the Duvalier dictatorship that little by little adapted to the situation that lead to the events of November 29th. Canada does not regret its decision to fully support the democratic ideal embraced by the Haitian people these the last two years and we intend to keep abreast of future developments.

Il reste un point important. Je pense que les membres de ce comité savent qu'au cours d'une réunion publique, il m'est impossible de discuter de certains aspects de la situation qui risquent d'influer sur la sécurité des Canadiens en Haïti, aujourd'hui et demain. Vous savez probablement qu'il y a plus de 2,500 Canadiens qui vivent et travaillent dans ce pays et c'est important de ne pas le perdre de vue lors de nos discussions.

I will be pleased to answer the questions of the members.

Mr. de Corneille: Today, I asked some questions of the Minister during Question Period. I told her the following: The military regime in Haiti is guilty of obvious human rights violations. Quite recently, dozens of citizens who were peacefully waiting for their turn to vote, were brutually murdered. The government cancelled the democratic elections and is now planning to hold an

[*Text*]

projette maintenant de tenir un scrutin illégal le 17 janvier prochain. Devant ces événements, quelles actions concrètes son gouvernement entreprendra-t-il enfin pour soutenir le peuple haïtien en quête de justice et de démocratie?

What are we going to do about the situation in concrete terms?

• 1550

I appreciated your courteous reply, Madam Minister; you also obviously are concerned. What I was asking for, though, was, as I said: What concrete actions are we taking? This is what Canadians are asking. Not only people of Haitian descent, but also Canadians are concerned about what we do as a nation.

I agree with the Minister's assessment concerning aid and that one does not cut off aid that is going to the poor; that is, to NGOs, because we know it will get there. Of course, one has reason to be concerned about aid that may be going to economic aid in general, say, moneys that might go to electric power, and then diverted.

I understand the limitations we have in terms of concrete action and economic aid, but at the same time I believe some very pragmatic issues are at stake. I raised these pragmatic issues in the House in my supplementary and even made suggestions as to what some of these things are. It is not quite sufficient from our point of view to say that we are watching, observing and so on. We have to have some kind of program in mind.

If we support the present projected elections or if we do not complain about them and protest them, then the people who are on the election committee and who are in hiding in some cases, people who were assassinated, people who certainly are still alive, at least, who are opposition people, are going to be in a situation of even graver danger because the elections are held. It is going to be a mockery, and their lives will be gravely endangered. They face possible torture or death, as do their families, and so on.

These elections are illegal. The present election committee has been arbitrarily dismissed and a new one appointed and they are talking about going ahead on January 17.

The first thing therefore is: What Canada is saying about those elections. What kind of analysis has our government made about that election? How can they possibly feel this is a legal election? Have we declared our view that it is illegal?

Secondly, you mention, Madam Minister, that Canada is taking steps in international fora. We as Canadians and we as Members of Parliament see no effort. We hear of no proclamations at the United Nations by our ambassador. Maybe things are said, but I have not seen them or heard them. What practical steps are we taking that are

[*Translation*]

illegal election on January 17, next. Faced with these events, what concrete measures is the government planning to take in order to help the Haitian people to fulfill its quest for justice and democracy?

Autrement dit, quelles mesures concrètes envisageons-nous de prendre?

Je remercie la ministre de sa réponse courtoise, qui témoigne de son intérêt. Mais je demandais quelles mesures concrètes le gouvernement envisageait. C'est là la question que se posent les Canadiens, pas seulement ceux qui sont d'origine haïtienne, mais tous les Canadiens qui s'intéressent à la question.

Je suis bien d'accord avec la ministre, en ce sens qu'il ne devrait pas être question de supprimer l'aide que l'on accorde aux plus démunis, soit aux ONG qui se chargent de l'acheminer comme il se doit. Bien entendu, nous devons nous assurer que cette aide soit prodiguée comme on l'entend, que l'aide prévue à des fins précises ne serve pas à réaliser d'autres objectifs.

Je sais que nous ne pouvons pas nécessairement prendre les mesures voulues sur le plan de l'aide économique, mais je pense qu'il y a quand même des questions très fondamentales qui sont en jeu. J'ai posé pour cela des questions complémentaires en Chambre et j'ai même donné quelques précisions sur ces questions. À notre avis, il ne suffit pas de dire que nous gardons l'oeil ouvert et surveillons la situation. Nous devons envisager un programme quelconque.

Si nous appuyons les élections actuellement envisagées, si nous ne présentons aucune objection à ce qu'elles se tiennent, les représentants du comité d'élections et ceux qui doivent se cacher dans certains cas, les gens qui ont été assassinés, ceux qui sont encore vivants et qui font partie de l'opposition, vont se trouver dans une situation encore plus périlleuse à cause de ces élections. Cela va tourner à la farce et leur vie ne tiendra qu'à un fil. Ils risquent la torture ou la mort, tout comme leur famille.

Les élections sont illégales. Le comité d'élections actuel a été dissout arbitrairement et un nouveau comité a été nommé qui souhaite tenir des élections le 17 janvier.

La première chose à faire pour le Canada, c'est de dire ce que nous pensons de ces élections. Quel genre d'analyse notre gouvernement a-t-il effectué en l'occurrence? Comment peut-on s'imaginer qu'il s'agit là d'une élection légale? Avons-nous déclaré officiellement que nous la considérions illégale?

En outre, madame la ministre, vous avez mentionné que le gouvernement envisageait des mesures dans le domaine international. Nous n'avons aucune preuve de ce que le gouvernement ait agi. Notre ambassadeur n'a fait aucune déclaration auprès des Nations unies. Si des mesures ont été prises, je n'ai rien là-dessus et je n'en ai

[*Texte*]

understood by Haiti where other nations would join us in expressing our outrage at this farce that is about to take placed called elections?

Thirdly, in my supplementary question I made the suggestion that at least Canada could offer some kind of protection to the opposition leaders and to the officials of the election committee by registering them at our embassy, by making contacts, by involving other nations in the same thing, and by letting Colonel Namphy understand that we regard this as a grave violation of human rights.

I believe once we have been involved in this election to the degree we have been, we cannot act like other nations. We have a massive role to play now because we were involved in talking about these elections, in helping them, and in sending observers. Therefore we cannot, like other nations, say, it is just another human rights violation in some other country. This is a Canadian issue now, more than almost any other nation on earth.

Therefore I want to express disappointment that in the reply that you gave, Madam Minister, in the House—especially to my second question—no comment was made by you at all, even to my rather modest suggestion that we offer to register these people in our Canadian embassy. You said nothing at all other than that you are certainly shocked by all this.

Could you perhaps come to grips with the issues I brought up and am bringing up here, I would hope with force? We are not happy with the Canadian government's lack of clarity on what its actions are, practical action in this case. It is very serious.

• 1555

Mme Landry: Monsieur de Corneille, par vos questions et votre intérêt, vous avez traduit l'inquiétude de tout le peuple canadien quant à la situation en Haïti.

Vous me demandez ce que nous faisons dans le cas le processus électoral. Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, depuis le début du changement politique en Haïti, la position du Canada a été très claire. Nous avons voulu, dès le début, appuyer le processus électoral, et c'est dans cet esprit que j'avais fait mon voyage l'an dernier, en novembre. J'avais bien indiqué à ce moment-là que mon voyage se voulait un appui au processus démocratique que le peuple voulait se donner.

Dans cet esprit, nous avons offert de l'aide en fonction de l'élection d'une façon bien concrète. Les Haïtiens sont venus ici pour apprendre le processus électoral. Également, nous avons fourni du matériel technique afin de contribuer d'une façon bien concrète au processus électoral. Les boîtes de scrutin, les sceaux sont des éléments très importants. Nous avons également envoyé des observateurs ayant une connaissance du processus électoral afin de voir si tout se déroulerait selon les règles.

[*Traduction*]

pas entendu parlé. Quelles sont les mesures concrètes que nous prenons, de concert avec d'autres nations, pour faire comprendre à Haïti l'indignation que nous ressentons face à cette comédie électorale qui est sur le point de se dérouler?

Troisièmement, dans une question complémentaire, j'ai laissé entendre que le Canada pourrait au moins offrir une certaine protection aux chefs de l'opposition et aux membres du comité d'élections en leur demandant de s'inscrire dans notre ambassade, de prendre contact, en invitant d'autres nations à suivre notre exemple et en faisant savoir au colonel Namphy que nous considérons qu'il y a une grave violation des droits de la personne.

Nous ne pouvons plus nous permettre de faire comme les autres nations, étant donné notre engagement dans ce processus électoral. Nous nous devons d'agir à cause du rôle que nous avons joué dans ces élections, que nous avons facilitées, et parce que nous avons envoyé des observateurs. Nous ne pouvons donc pas agir comme les autres nations comme s'il s'agissait de simples violations des droits de la personne. En définitive, le problème est devenu un problème canadien.

J'ai donc été extrêmement déçu par la réponse que vous m'avez donnée en Chambre, madame la ministre, en particulier la réponse à ma deuxième question à laquelle vous n'avez vraiment pas répondu, pas plus que vous n'avez réagi à mon humble suggestion d'inviter ces gens-là à s'inscrire auprès de notre ambassade canadienne. Vous vous êtes contentée de manifester votre indignation.

Pensez-vous pouvoir réagir de façon concrète à ces questions que j'ai soulevées et que je soulève à nouveau? Nous déplorons le fait que le gouvernement n'ait pas précisé quelles mesures il prenait, et je parle de mesures pratiques. La question est fort grave.

Mrs. Landry: Mr. de Corneille, your questions and your interest reflect the concern of all Canadians vis-à-vis the situation in Haiti.

You are asking me what we are doing about the electral process. As mentioned at the begining of my presentation, since the early days of political change in Haiti, Canada's position was made quite clear. Right from the start, we stated our intention to further the electral process and that was the reason for my trip last year in November. I mentioned at the time that my presence signalled our intention to further the democratic goals of the population.

In this frame of mind, we offered some concrete help for the holding of elections. Haitians came here to learn about the electral process. We naturally provided them with some technical support to contribute concretely to the electral process. Boxes and seals are very important. We also sent observers with expertise in the electral process to make sure that the rules were being observed.

[*Text*]

Depuis les événements tragiques du 29 novembre, nous avons posé différents gestes pour démontrer notre préoccupation, notre indignation. Nous avons essayé de voir quels gestes positifs nous pouvions poser pour que le peuple haïtien ait une autre élection démocratique. Depuis les événements tragiques du 29 novembre, j'ai multiplié personnellement les rencontres. J'ai rencontré les observateurs canadiens qui sont revenus de Haïti. J'ai également rencontré les observateurs du Droit international de la personne qui avaient demandé à me rencontrer. J'ai également rencontré notre ambassadeur que j'avais rappelé afin de pouvoir mieux évaluer la situation avec lui. Hier, j'ai rencontré un groupe de l'épicospat haïtien. J'ai fait toutes les démarches possibles afin de pouvoir évaluer la situation le plus clairement possible et déterminer quels gestes le gouvernement pouvait poser.

Vous avez parlé de nos projets d'aide. Permettez-moi de vous les rappeler brièvement. Il y a souvent confusion dans les écrits des journaux où on parle d'aide économique. Le gouvernement canadien n'accorde pas d'aide économique à Haïti, mais une aide humanitaire. Tous nos projets sont en fonction des populations les plus démunies, d'un appui institutionnel et d'un appui aux programmes énergétiques. Si vous voulez avoir plus de détails, je peux élaborer. Même, on a souvent l'impression que quand on parle de projets bilatéraux. . .

Mr. de Corneille: I have only so much time, and you have given a lot of background about discussions, and you are reviewing material on which I am in agreement with you.

I have asked some concrete things about the actions I was asking about. Please focus on those things, because I am pressed for time, and my time is just being used up.

The Chairman: You have one minute left, so could you zero in on the subject that he was questioning on?

Mme Landry: Je pensais qu'il était important de faire une récapitulation, car je voulais démontrer à quel point nous nous étions impliqués et avions pris tous les moyens possibles pour trouver, si solutions il y a, des solutions pour appuyer le peuple haïtien.

Vous avez parlé de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Nous avons analysé les possibilités de ce côté-là. Le Canada n'est pas membre de la Commission des droits de la personne des Nations Unies, mais observateur. Cependant, nous pensons pouvoir faire pression auprès des membres afin que la question des droits de la personne en Haïti soit soulevée lors d'une session spéciale qui sera tenue en février et mars.

• 1600

Pour revenir plus précisément à la situation qui prévaut actuellement en Haïti, le premier ministre Mulroney, dans une lettre qu'il a transmise dimanche au général Namphy par l'intermédiaire de notre ambassadeur, lui a clairement indiqué notre forte

[*Translation*]

Since the tragic events of November 29, various actions were taken to show our concern and our indignation. We tried to see what concrete measures could be taken to make sure the Haitian population would have another democratic election. Since the tragic events of November 29, I have had many personal contacts. I met with the Canadian observers returning from Haiti. I also met the observers from International Human Rights at their request. I also met our embassador whom I have called back to review the situation with him. Yesterday, I met a group of Haitian bishops. I did everything possible to have as clear an idea as possible of the situation and to determine what measures our government could take.

You also mention our aid programs. Please allow me some brief comments in this respect. Quite often the media appear confused as to the meaning of economic aid. The Canadian government is not providing Haiti with economic aid but rather humanitarian aid. All our projects are aimed at the most underprivileged, and we finance programs and institutions in the field of energy. I can give you more details if you want. We often have the impression when we are talking about bilateral projects. . .

M. de Corneille: Je n'ai guère de temps à ma disposition et vous avez déjà longuement parlé des discussions que vous avez eues et en quelque sorte vous prêchez à un converti.

Je vous ai demandé quelles étaient les mesures concrètes que le gouvernement allait prendre. Je vous prie de me répondre car il ne me reste guère de temps.

Le président: Il ne reste qu'une minute, pourriez-vous répondre à la question précise qui vous a été posée?

Mrs. Landry: I thought that a recap would be helpful, since I wanted to show the nature of our commitment and how we took all available means to find a solution, if there is one, to help the Haitian population.

You mentioned the United Nations Human Rights Commission. We analyzed the possibility of intervening through them. Canada is not a member of the Human Rights Commission of the United Nations, but is only there as an observer. However, we think we can put some pressure on the members in to have the issue of the human rights in Haiti raised at the special meeting that will take place in February and March.

To go back to the actual situation in Haiti, Prime Minister Mulroney, in a letter sent last Sunday to General Namphy through our ambassador, clearly indicated our deep concern. He stated that we counted on General Namphy was to make sure that the elections he was

[*Texte*]

préoccupation en des termes non équivoques. Il a dit que nous comptions énormément sur le fait que le général Namphy s'assurerait que les élections qu'il est en train de préparer se dérouleraient de façon démocratique et sécuritaire. D'ailleurs, nous suivrons constamment l'évolution des événements.

Je voudrais maintenant insister sur un point que j'ai mentionné au début, à savoir le principe de la non-ingérence dans la politique d'un autre pays. Il y a des choses que nous pouvons faire, et il y a des choses que nous ne pouvons pas faire. Actuellement, nous utilisons tous les moyens à notre portée pour essayer d'influencer la situation, mais il ne faut pas oublier que ce sont les Haïtiens qui auront à se donner un nouveau gouvernement.

The Chairman: Thank you very much. I am going to move to Mr. McCurdy, because we have not used up the 10 minutes.

Mr. de Corneille: Mr. Chairman, I am sorry, but I really think one question is not adequate.

The Chairman: Members are not allotted a number of questions, but a number of minutes. We have used 10 minutes for the question and answer. The Minister has advised me she must be away by 4.30 p.m. I would like to get Dr. McCurdy and the lead questioner from the Conservative Party in. Five minutes to each of the others will take us to 4.30 p.m.

Mr. de Corneille: A point of order. I did not talk about the United Nations Human Rights Commission alone. I was talking about action at the United Nations.

The Chairman: What is the point of order?

Mr. de Corneille: I hope we will not have to terminate with just this one round, because I have not really had an answer to my questions.

The Chairman: We will note you would like another round. Dr. McCurdy.

Mr. McCurdy: It is good to see you on this important issue. In this communication to General Namphy, did the Prime Minister say the kind of election they are about to schedule is unacceptable to Canada?

Mme Landry: Vous comprenez que la lettre du premier ministre est confidentielle. Comme je l'ai dit tout à l'heure, dans sa lettre, le premier ministre a signalé au général Namphy, en des termes très fermes, notre indignation face au déroulement des événements et a rappelé au général Namphy sa responsabilité d'assurer un vote libre et démocratique lors de l'élection qu'il a annoncée. La lettre du premier ministre était on ne peut plus claire sur les attentes du gouvernement canadien face à la protection du droit des Haïtiens à se doter d'un gouvernement démocratique.

Mr. McCurdy: Surely, Mr. Chairman, what we had was a situation in which an election was organized by the

[*Traduction*]

preparing would take place in a democratic and safe environment. Besides, we are constantly watching for new developments.

I would now like to stress a point I mentioned at the beginning, that is the principle of non-interference in another country's politics. There are things we can do and things we cannot do. Indeed, we are using all available means to try and influence the situation; however, one should not lose track of the fact that it is up to the Haitian to elect their new government.

Le président: Merci beaucoup. Je vais donner la parole à M. McCurdy parce que les 10 minutes ne sont pas encore écoulées.

M. de Corneille: Monsieur le président, excusez-moi, mais une question ne suffit pas.

Le président: Les députés n'ont pas le droit à un nombre de questions particulier mais plutôt à un certain nombre de minutes. Cela a pris 10 minutes pour une question et pour une réponse. La ministre m'a signalé qu'elle devait nous quitter à 16h30. J'aimerais donner la parole à M. McCurdy et permettre ensuite au principal représentant du Parti conservateur d'avoir son tour. Si l'on accorde cinq minutes à chacun des autres, il sera déjà 16h30.

M. de Corneille: Un rappel au Règlement. Je n'ai pas parlé uniquement de la Commission des droits de la personne des Nations unies.

Le président: Pourquoi ce rappel au Règlement?

M. de Corneille: J'espère que mon tour n'est pas terminé car je n'ai vraiment pas eu de réponse à ma question.

Le président: Nous prenons note du fait que vous voulez avoir la parole à nouveau. Monsieur McCurdy.

M. McCurdy: Je suis heureux de la présence de la ministre vu l'importance du sujet. Dans sa communication adressée au général Namphy, est-ce que le premier ministre a précisé quel genre d'élection le Canada jugerait inacceptable?

Mrs. Landry: You must understand that the Prime Minister's letter is confidential. As mentioned a while ago, in his communication to General Namphy, the Prime Minister indicated our indignation ragarding the state of affairs and reminded General Namphy of his responsibility to ensure a free and democratic vote during the next election. The Prime Minister's letter was as a clear as could be on the Canadian government's expectations vis-à-vis the protection of the right of Haitians to elect a government democratically.

M. McCurdy: Il est clair monsieur le président qu'il s'agit là d'une élection organisée par le conseil électoral.

[*Text*]

Electoral Council. There is no question that the Governing Council of Generals failed to protect the people, and have now usurped the Electoral Council. They have overrun the arrangements whereby a number of organizations name people to the Electoral Council. The governing council formed its own Electoral Council to hold elections in the fall. Most of the candidates say they will not run. Has Canada supported those who want decent, straightforward, democratic elections, to have an election held in the fashion intended in the first place? Has Canada indicated in any way the unacceptability of the governing council-run elections, CNG-run elections?

Mme Landry: Nous avons indiqué notre position quant à la tenue possible d'une élection. Actuellement, nous pouvons constater, entre autres, que le refus des principaux candidats de se présenter aux élections du 17 janvier jette un doute sérieux sur la crédibilité de cette consultation.

• 1605

Nous avons indiqué clairement au général Namphy qu'il avait la responsabilité de s'assurer que le peuple puisse aller voter dans la sécurité et la liberté. Comme je l'ai mentionné au début, le gouvernement canadien respecte toujours le principe de non-ingérence. Nous pouvons poser certains gestes, mais nos actions ne doivent pas aller trop loin.

Mr. McCurdy: Is it true or is it not true that whatever the aid is for, $3.58 million of it is government to government?

Mrs. Landry: As a matter of fact, it is more than $3.5 million.

Mr. McCurdy: Direct, government to government?

Mrs. Landry: I will explain it for you. What we call "government to government" is the bilateral projects. It means, to start with, those budgets that would be utilized are discussed between government and government, and then we do identify priorities. In the case of bilateral programs with Haiti we have defined three objectives, which are. . .

l'aide aux plus démunis, l'appui à des réformes institutionnelles et l'appui au système énergétique.

L'appui aux populations les plus démunies est également distribué par des organismes non gouvernementaux et est destiné aux populations des campagnes qui ont des problèmes fondamentaux de survie. Ce sont des projets—et je les ai moi-même visités à Saint-Michel-de-l'Atalaye—où on enseigne à la population la culture du sol et les soins élémentaires de santé. Ce sont véritablement des projets à la base.

Mr. McCurdy: Excuse me. We have some information obtained through the Library of Parliament that indicates

[*Translation*]

Il est aujourd'hui clair que le conseil des généraux n'a pas protégé la population et usurpe les prérogatives du conseil électoral. Il n'a pas tenu compte des dispositions aux termes desquelles un certain nombre d'organisations pouvaient envoyer des représentants au conseil électoral. Le conseil de gouvernement a formé son propre conseil électoral pour les élections de l'automne. La plupart des candidats ont manifesté leur intention de ne pas se présenter. Est-ce que le Canada a ouvertement appuyé ceux qui souhaitent des élections ouvertes, justes et démocratiques, qui veulent que les élections se déroulent comme on l'avait prévu? Le Canada a-t-il indiqué qu'il ne tolérerait pas des élections organisées par le CNG, par le conseil du gouvernement?

Mrs. Landry: We indicated our position as to the proposed election. Among other things, the fact that the main candidates are refusing to run for the January 17 election puts in serious doubt the credibility of such a process.

We told General Namphy in no uncertain terms that it was up to him to see to it that the people can vote freely. As I said at the outset, the Canadian government has a policy of non-interference, so we can just go so far but no further.

M. McCurdy: Est-ce vrai que les 3.58 millions d'aide sont versés directement à l'État?

Mme Landry: L'aide s'élève à plus de 3.5 millions de dollars.

M. McCurdy: Mais cette aide est bien versée directement par notre gouvernement au gouvernement haitien?

Mme Landry: En fait, cet argent est versé dans le cadre de projets bilatéraux. Nous discutons donc conjointement des projets pour lesquels ces crédits doivent être utilisés et c'est nous qui fixons les priorités. En ce qui concerne les programmes bilatéraux avec Haiti, trois objectifs ont été retenus. . .

. . . assistance to those most in need, support for institutional reforms and the energy system.

NGO's also help but the most under-priviledged who in Haiti are mostly people living in the rural areas where basic survival is a problem. I visited one of those projects myself at St. Michel-de-L'Atalaye where people are taught agricultural methods and basic health care.

M. McCurdy: D'après les renseignements qui nous sont parvenus de la Bibliothèque du Parlement, sur les 7.67

[*Texte*]

that of $7.67 million in aid, $3.58 million is government to government. Wherever it goes, is it not channelled through government?

Mrs. Landry: Not one cent is government to government. All projects, even in the bilateral—

Mr. McCurdy: I understand it goes to aid for the government. Is it not channelled through the government?

Mrs. Landry: It is not channelled through the government.

Mr. McCurdy: Then why is it described as government-to-government aid?

Mme Landry: Parce que le programme bilatéral de l'ACDI, au départ, fait l'objet de discussions entre les deux gouvernements. Cependant, la mise en application des programmes est par la suite faite par l'ACDI qui choisit elle-même un agent d'exécution. Par exemple, dans le cadre de l'appui institutionnel, nous avons donné de l'appui à une faculté d'agriculture, à une faculté de gestion et à une faculté d'administration. Nous avons choisi trois universités canadiennes, dont l'Université d'Ottawa et l'Université Laval, qui ont envoyé de leurs professeurs enseigner à l'université en Haïti.

Alors, même dans les programmes bilatéraux, c'est au Canada que nous trouvons les agences d'exécution qui mettent en application sur place le programme qui a été défini au départ par les deux gouvernements.

Mr. McCurdy: On that basis, then, you have no levers with the Government of Haiti or means of convincing them, by withholding aid or however, they should act in an appropriate way.

Mme Landry: Nous ne croyons pas que nos projets d'aide doivent être utilisés pour exercer des pressions. Nos projets d'aide ont pour but de répondre aux besoins de la population. Ce sont des projets humanitaires.

Mr. McCurdy: If the needs of the population are being met in any part by government-to-government aid that the government has at its disposal, it would represent a lever. I gather this is not the case.

You mentioned the possible involvement of the Canadian government in a multilateral response to the situation in Haiti. What is that all about? You used the word "multilateral" intervention, as a matter of fact; multilateral initiatives on Haiti. Is Canada prepared to enter into any multilateral response to the situation in Haiti?

Mme Landry: Pour ce qui est de l'intervention multilatérale, j'ai mentionné entre autres la Commission des droits de la personne des Nations Unies. Nous pourrions essayer d'avoir une influence quelconque par l'intermédiaire de la Commission des droits de la personne.

[*Traduction*]

millions de dollars d'aide, 3.58 millions de dollars sont versés par le gouvernement canadien au gouvernement haitien. Je voudrais savoir si c'est exact.

Mme Landry: Pas un sous de cette aide n'est versé d'un gouvernement à l'autre. Tous les projets, même les projets bilatéraux. . .

M. McCurdy: Il paraît que cet argent sert à aider le gouvernement. Est-ce que ce n'est pas le gouvernement qui touche directement cet argent?

Mme Landry: Non, l'argent n'est pas versé par le truchement du gouvernement.

M. McCurdy: Dans ce cas pourquoi parle-t-on d'aide de gouvernement à gouvernement?

Mrs. Landry: Because at the outset CIDA's bilateral programs are always discussed by the two governments. However afterwards, the programs are implemented by CIDA who chooses project officers. For instance, as far as institutional support is concerned, we have supported a school of agriculture, a school of management, and a school of administrative studies. Three Canadian universities were selected among which the University of Ottawa and Laval University who sent a number of their professors to teach at the University of Haiti.

So even bilateral programs are implemented in Haiti by Canadian institutions after these programs have been determined by both our governments.

M. McCurdy: Ce qui voudrait dire que vous ne pouvez pas faire pression sur le gouvernement de Haïti par exemple en refusant l'aide, pour les obliger à changer leur façon de faire?

Mrs. Landry: We do not feel that these projects should be used to exert pressure on them. Our eight projects are meant to meet the needs of the population. They are humanitarian projects.

M. McCurdy: Si ne serait-ce qu'une partie de cet argent que le gouvernement haïtien a à sa disposition servait aux besoins à la population, on aurait pu s'en servir pour faire pression sur les autorités haïtiennes. Mais vous dites que tel n'est pas le cas.

Vous avez également évoqué la possibilité pour le gouvernement canadien de participer à une action multilatérale face à la situation en Haïti. De quoi s'agit-il au juste? Je voudrais donc savoir si le Canada est disposé à participer à une action multilatérale face à la situation actuelle en Haïti.

Mrs. Landry: I mentioned among other possibilities for multilateral action the United Nations Human Rights Commission. We could try to exert pressure through that commission.

[*Text*]

• 1610

M. Westdal peut-il ajouter quelque chose sur les projets multilatéraux?

Mr. Chris Westdal (Director General, International Organizations, Department of External Affairs): I think both bilateral and multilateral means are under consideration. If you look at multilateral means to try to address the situation, in New York the General Assembly is winding down. This is not a matter appropriately discussed by the Security Council, but attention is directed to the Commission for Human Rights, which will be meeting again in Geneva in February. We are not a member of the commission this year, but we are an observer. It means we can participate in all but being able to table resolutions. We can work carefully with—

Mr. McCurdy: We have not even managed to discover if the government approves or disapproves what Namphy has done. We have not had any indication of any standard Canada expects to have met by the present government in Haiti. Now we hear we are not on the Human Rights Commission, but we are going to be on it in February perhaps. I am trying to figure out what in the world is to be done, short of an American invasion of Haiti, to keep the whole thing from crumbling into blood and dust.

Mr. Westdal: Multilaterally, at the Commission for Human Rights, we can take a variety of actions ranging from a resolution to the action used in several countries, naming a special reporter whose job would be to visit the country and to make a report. I understand the frustration of looking at multilateral means for the kind of dramatic action violations of human rights seem to beg for—

Mr. McCurdy: Do we really think this kind of thing is going to keep the U.S. from sooner or later going into Haiti to straighten things out? Is there any possibility a multilateral response would be possible to protect Haiti's independence, to provide for elections and the growth of democracy, short of an occupation, which would be a repeat of history?

Is the international community, of which Canada is part, going to respond in some material way to ensure that they get a democracy there? At some future date, will they be recolonialized to protect the interest of the U.S. in terms of stability in the Caribbean? Are we going to act in a fashion that has some chance in this world besides report after report from the UN or anybody else?

Mme Landry: Dans le cadre des projets multilatéraux, nous ne sommes pas le seul pays souhaitant implanter une démocratie en Haïti. Par conséquent, nous discutons avec d'autres pays partageant nos intérêts pour voir quels moyens sont à notre disposition pour influencer la situation.

Je dois vous signaler que le premier ministre Seaga de la Jamaïque et ses collègues des Antilles ont rencontré le

[*Translation*]

Maybe Mr. Westdal could add somelthing concerning multilateral projects.

M. Chris Westdal (directeur général, Organisations internationales, ministère des Affaires extérieures): On envisage la possibilité d'avoir recours à des mesures tant bilatérales que multilatérales. En ce qui concerne les mesures multilatérales, je vous ferai remarquer que l'Assemblée générale des Nations unies à New York est sur le point de terminer sa session. Par ailleurs ce n'est pas un problème dont le conseil de sécurité peut normalement se saisir. Par contre la Commission des droits de l'homme qui doit se réunir à Genève en février pourrait en être saisie. Cette année le Canada bien que n'étant pas membre de la Commission assiste en qualité d'observateur. Nous pourrons donc participer au débat mais nous ne pourrons pas proposer de résolution.

M. McCurdy: Nous ne savons toujours pas si le gouvernement approuve ou désapprouve de ce que Namphy a fait. Nous ne savons pas non plus si le Canada s'attend à ce que l'actuel gouvernement de Haïti se conforme à certaines normes. Vous nous dites qu'à partir de février, nous allons siéger à la Commission des droits de l'homme. Je me demande ce qu'on peut bien faire pour éviter un bain de sang à Haïti si ce n'est peut-être souhaiter une invasion américaine.

M. Westdal: À la Commission des droits de l'homme, nous pouvons adopter des résolutions ou bien prendre des mesures comme ce qui a déjà été fait dans différents pays ou encore charger une personne de se rendre sur place pour faire rapport de la situation. Il est vrai que les mesures multilatérales face à des violations aussi flagrantes des droits de l'homme peuvent paraître insuffisantes.

M. McCurdy: Est-ce que vous allez nous faire croire que c'est ce genre de mesure qui empêchera les États-Unis d'intervenir tôt ou tard à Haïti pour essayer de mettre bon ordre là-dedans? N'y aurait-il pas moyen d'envisager des mesures multilatérales qui assureraient l'indépendance de Haïti tout en organisant des élections libres et l'éclosion de la démocratie plutôt que d'attendre une nouvelle invasion?

La communauté internationale dont le Canada fait partie ne pourrait-elle pas prendre des mesures susceptibles d'instaurer la démocratie à Haïti? Haïti doit-elle être condamnée à être colonisée à nouveau afin d'assurer la stabilité dans les Antilles et protéger ainsi les intérêts des États-Unis? Est-ce que nous allons faire quelque chose de concret ou bien allons-nous nous borner à rédiger un rapport après l'autre?

Mrs. Landry: We are not the only country who would like to see democracy flourish in Haiti. We are therefore discussing with other countries to see what means are at our disposal in order to change the situation there.

I would point out to you that Mr. Seaga, the Prime Minister of Jamaica, and his colleagues from the

[*Texte*]

général Namphy pour lui offrir une aide quelconque. Donc, il y a quand même des initiatives qui se prennent actuellement. Nous sommes en communication avec ces pays et nous espérons pouvoir trouver un moyen de jouer un rôle quelconque dans la tenue d'élections libres et démocratiques en Haïti.

M. Tremblay (Lotbinière): Madame la ministre, je vous remercie infiniment d'être venue nous rencontrer, compte tenu de la situation difficile.

Vous dites que nous avons reçu des Haïtiens chez nous, question de les instruire sur le processus électoral, et que nous avons accordé un appui matériel à l'élection. Est-ce que cela s'est fait avec l'approbation du conseil présidé par le général Namphy?

Mme Landry: Oui, parce qu'au départ, notre gouvernement transige toujours avec un autre gouvernement. J'ai moi-même offert de l'aide au général Namphy quand je suis allée en Haïti l'an dernier. Je lui ai dit que s'il le souhaitait, nous serions prêts à lui donner un appui quelconque en fonction des élections. À ce moment-là, ils nous avaient indiqué qu'ils étaient intéressés et ils nous avaient demandé de voir quelles propositions on pouvait faire. Étant donné qu'ils n'avaient pas de personnes formées au processus électoral, nous leur avons suggéré, et ils ont trouvé notre idée excellente, de nous envoyer des stagiaires. Donc, six stagiaires sont venus au Canada et ont suivi un cours de formation à Élections Canada afin de comprendre à fond le processus électoral.

• 1615

M. Tremblay (Lotbinière): Nous avions donc son approbation.

Mme Landry: Oui, sans aucun doute.

M. Tremblay (Lotbinière): Est-ce que d'autres pays ont accordé de l'aide à Haïti sur le plan électoral?

Mme Landry: Comme je ne connais pas les détails, mes collègues pourront m'aider. Je sais que d'autres pays avaient offert leur aide et qu'il y a eu, entre autres, d'autres observateurs. Cependant, je ne sais pas si d'autres pays ont fourni de l'aide technique, comme nous l'avons fait.

M. Tremblay (Lotbinière): Vous parlez de quatre principes: la non-ingérence, le respect des droits de la personne, etc. Vous dites que la société haïtienne est capable de se protéger elle-même. Vous avez parlé également de la protection des Canadiens à l'étranger.

Déjà au mois d'octobre, le gouvernement ou le comité, peu importe, a exclus 12 candidats à l'élection. Évidemment, la violence s'est accentuée au cours des trois derniers jours, mais elle était déjà omniprésente quelques semaines auparavant. J'aimerais avoir votre point de vue sur ces faits. Tout le monde est d'accord, le premier ministre le premier comme en témoigne sa lettre, qu'il y a eu violation flagrante des droits de la personne. Où est la limite de la non-ingérence? En fin de compte, la non-

[*Traduction*]

Caribbean have met with General Namphy to offer their assistance. There are a number of initiatives being taken at the present time. We have communicated with these countries and we hope to be able to play a role in organizing free and democratic elections in Haiti.

Mr. Tremblay (Lotbinière): Thank you, Madam Minister, for having come before this committee in the present difficult situation.

You are saying that Haitians have come to Canada to study the electoral process and that we have given them financial aid for the elections. Was this done with the approval of the council headed by General Namphy?

Mrs. Landry: Yes, because in principle the Canadian government always holds talks at governmental level. I, myself, offered assistance to General Namphy when I was in Haiti last year. I told him that we were willing to help him with the elections. We were told that they were interested and that they would take our proposals under advisement. Since they did not have anyone with expertise in the electoral process, we suggested that we could train some of their people. So they sent us six trainees who took courses on the electoral process at Elections Canada.

Mr. Tremblay (Lotbinière): So we had his approval.

Mrs. Landry: Absolutely.

Mr. Tremblay (Lotbinière): Did other countries help Haiti with their elections?

Mrs. Landry: I do not know all the details. But I do know that other countries did offer to help and that there were other foreign observers. I do not know, however, whether other countries supplied technical aid.

Mr. Tremblay (Lotbinière): You mentioned the following four principles: non-interference, respect of human rights, etc. You also said that Haiti is quite capable of protecting itself. You also spoke about the protection of Canadians abroad.

As far back as October, the Haitian government excluded 12 candidates. Violence increased during the last three days preceding the election but there was already a lot of violance several weeks before the elections. Everybody including the prime minister agree that there were flagrant violations of human rights. Where is the limit of non-interference? If pushed too far, non-interference can be interpreted as tacit support.

[*Text*]

ingérence peut devenir un appui tacite au régime en place.

Mme Landry: Au cours des mois qui ont précédé les élections, le Canada n'était pas le seul pays à croire qu'une élection démocratique pouvait avoir lieu. Nous étions conscients des difficultés, surtout quand elles ont semblé augmenter au moment où le Conseil électoral provisoire a exclus une douzaine de candidats de la liste des élections. On a senti à ce moment-là un clivage entre le CNG et le CEP. Cependant, nous croyions que, malgré les difficultés et la violence qui était déjà manifeste dans l'île, il pouvait y avoir des élections démocratiques. Le peuple haïtien voulait tellement des élections démocratiques que nous avons cru qu'il pouvait y avoir des élections démocratique, comme l'ont cru tous les pays qui ont suivi de près les événements.

M. Tremblay (Lotbinière): En ce qui concerne l'aide à Haïti, vous dites qu'elle ne se fait pas de gouvernement à gouvernement. Cependant, il y a approbation des projets ou du programme par les deux gouvernements. Est-ce strictement de l'aide financière ou s'il y a aussi de l'aide alimentaire?

Mme Landry: Je peux vous donner un plus de détails sur la division des budgets. Dans le cadre du programme bilatéral, nous avons déboursé 7.9 millions de dollars en 1986-1987.

M. Tremblay (Lotbinière): Il s'agit d'aide apportée sous forme d'argent?

Mme Landry: Écoutez, ce n'est pas offert en argent là-bas. Quand on parle du programme bilatéral, cela veut dire que notre gouvernement s'entend avec le gouvernement de Haïti pour définir des priorités. Ensuite, on élabore des projets. Une fois les projets élaborés, dans le cadre de l'aide aux plus démunis, d'un appui institutionnel et d'un appui à l'énergie, c'est nous, ici au Canada, qui choisissons les agences d'exécution et qui envoyons des personnes et des groupes là-bas pour livrer nos programmes. Jamais on n'envoie d'argent. On envoie des gens qui vont livrer des projets.

De plus, nous avons les programmes spéciaux. Ce sont des programmes livrés par nos organismes non gouvernementaux dont le coût, en 1986-1987, s'est élevé à 4.5 millions de dollars. De ce montant, 3.4 millions de dollars ont été octroyés à des ONG pour la réalisation de 237 projets en collaboration avec 36 organismes; 0.8 million de dollars ont été alloués à des ING, des organismes non gouvernementaux internationaux, pour le financement de dix projets en collaboration avec cinq institutions; finalement, 0.3 million de dollars ont été utilisés au titre du programme canadien d'immunisation internationale.

De plus, l'an dernier, on a eu des programmes de coopération industrielle pour financer des iniatives prises par des entreprises canadiennes visant principalement la réalisation d'études de préfaisabilité, de viabilité, de démarrage et de soutien de projets. Nous avons déboursé, en 1986-1987, 0.7 million de dollars.

[*Translation*]

Mrs. Landry: During the months preceeding the elections, Canada was not the only country to believe that free democratic elections could take place in Haiti. We were aware of the difficulties, especially when the provisional electoral council excluded 12 candidates from the electoral list. This pointed to a rift between the CNG and the CEP. We believed however that despite the difficulties and the violence in Haiti, that democratic elections would nevertheless be held. The Haitian people wanted democrtic elections so badly that we believed they would take place. And other countries thought likewise.

Mr. Tremblay (Lotbinière): You said that Canadian aid to Haiti is not government to government. However, both governments must approve programs. Is Canadian aid only financial aid or is there also food aid?

Mrs. Landry: In 1986-87, we spent $7.9 million under the bilateral program.

Mr. Tremblay (Lotbinière): So this is financial aid.

Mrs. Landry: We do not send money to Haiti. By bilateral program we mean that the Canadian government together with its Haitian counterpart determines a number of priorities and then we work out a number of projects. We have projects for aid to the most underpriviledged, for institutional aid or aid to the energy sector and it is Canada who chooses the agencies responsible for this aid as well as the project officers we send to Haiti to deliver the programs. We never send money, just the people who deliver the programs.

Furthermore, we have special programs delivered by our NGOs and they amounted to $4.5 million in 1986-87. Of this amount $3.4 million were given to NGOs for the implementation of 237 projects in co-operation with 36 organizations; $0.8 million to INGs, which is international non-governmental organizations to pay for ten projects implemented in co-operation with five institutions; lastly, $0.3 million were used under the Canadian International Immunization Program.

Last year we also had industrial co-operation programs to finance initiatives by Canadian companies for pre-feasibility studies, viability studies and project support. In 1986-87, we spent $.07 million.

[*Texte*]

• 1620

La dernière tranche, ce sont des programmes d'urgence, soit des programmes d'aide alimentaire qui nous ont coûté 3 millions de dollars.

Ce sont vraiment des projets d'appui au peuple. Qu'il s'agisse de programmes alimentaires, de programmes d'aide aux populations démunies ou de programmes d'appui aux institutions, ce sont des programmes qui répondent aux besoins fondamentaux du peuple haïtien.

M. Tremblay (Lotbinière): Étant donné l'évolution du climat, tout le monde était d'accord pour dire qu'avec ou sans élection, les choses n'auraient pas été plus démocratiques qu'il ne le fallait. Vous dites que l'aide canadienne va aux organismes et que vous êtes allée vous-même en Haïti pour vérifier la situation. Vous avez fait cela il y a un certain temps, madame Landry.

Mme Landry: C'est cela.

M. Tremblay (Lotbinière): Compte tenu de ce qui vient de se passer, n'estimez-vous pas qu'il y a peut-être lieu de réviser notre politique? En fait, le but recherché n'a peut-être pas été atteint, compte tenu de ce qui vient de se passer. Ce n'est pas à moi de vous conseiller, madame, mais ne devriez-vous repenser, selon l'évolution des choses, votre position quant à l'aide alimentaire à ce pays-là, peut-être pour une période de temps très courte mais. . .?

Mme Landry: Je dois vous dire que depuis les événements, j'ai participé à une conférence téléphonique avec des dirigeants d'organismes gouvernementaux sur place. J'ai également été mise au courant de la situation par notre ambassadeur qui a réuni à sa résidence à Port-au-Prince les organismes non gouvernementaux qui sont sur place pour évaluer la situation. Tant que nous croirons que les projets d'aide peuvent être livrés comme prévu, il ne sera pas nécessaire de faire des changements, croyons-nous. Par contre, nous devrons peut-être réviser nos programmes d'aide si nous constatons que la sécurité de nos gens est en danger ou que nos projets d'aide ne peuvent pas être livrés comme prévu. Si jamais un de ces problèmes se présentait, nous pourrions sûrement penser à réviser nos projets. Nous sommes également en train d'analyser la possibilité de poursuivre les projets commencés, mais d'interrompre la planification des projets bilatéraux que nous devions entreprendre l'an prochain, pour que nous puissions acheminer plus directement cet argent au peuple qui crève de faim.

M. Tremblay (Lotbinière): On sait qu'il y a au Canada une communauté haïtienne très importante qui, depuis ces événements, est très présente au niveau des médias. Vous n'avez pas ménagé vos efforts pour rencontrer ses membres et obtenir de l'information, et je vous en félicite.

Quand on entend ces groupes, on a l'impression que leur information est totalement différente de la nôtre. La communauté haïtienne locale a un réseau d'information assez *up to date*, je suppose. Ils sont extrêmement agressifs à l'endroit de votre ministère à cause de la position très

[*Traduction*]

Lastly, there are emergency programs or food aid programs which amounted to $3 million.

So all these projects provide direct help to the people. Our food aid programs, our aid programs to the most underpriviledged, our institutional aid programs, all meet the basic needs of the Haitian people.

Mr. Tremblay (Lotbinière): In view of the way the situation was evolving, everybody seemed to be saying that with or without elections, democracy did not stand much of a chance. You are saying that Canadian aid is given to organizations and that you went to Haiti to see for yourself; but that was some time ago, Madam Landry.

Mrs. Landry: That is right.

Mr. Tremblay (Lotbinière): In view of what happened, will you not say that we should review our policy? It is not up to me to give you advice but would you not think that in view of the way things turned out, you might review your position regarding food aid, for instance, at least for a very short period of time?

Mrs. Landry: Since these recent events, I participated in a telephone conference with people in charge of government organizations in Haiti. I am also being kept informed by our ambassador at Port-au-Prince who met with the people in charge of our NGOs in order to evaluate the situation. As long as we feel that the aid projects can be delivered as planned, we do not see the need to change anything. We may have to change them, however, should the security of our people be at risk or if our aid projects can no longer be delivered as planned. If that should happen, we might decide to review our projects. We are also examining the possibility of continuing the projects now under way but of interrupting work on bilateral projects which we were planning to undertake next year so as to send the money directly to those who do not have enough to eat.

Mr. Tremblay (Lotbinière): We have a large Haitian community in Canada which, since the recent events in Haiti, has been quite outspoken through the media. I wish to congratulate you for having spared no effort to meet with members of the Haitian community in order to get information.

Their information seems to be totally different from ours. I would imagine that the local Haitian community has quite a sophisticated information network. They have been extremely critical of your department because of your non-commital position. I do not wish to criticize you

[*Text*]

prudente que vous avez adoptée. Je ne veux pas vous critiquer, mais étant donné ce qu'on entend, estimez-vous que ces groupes locaux auraient avantage à réviser leur information?

The Chairman: A brief answer please, then we will move to Mr. McLean.

Mme Landry: L'information qu'on reçoit de part et d'autre est la même; les renseignements se complètent. Je comprends la communauté haïtienne. Je pense que nous partageons tous leur émotion, leur peine, leur tristesse face aux événements. Je vous avoue que quand je les rencontre—hier j'ai rencontré un groupe de l'épiscopat de sept ou huit personnes—et qu'on leur explique nos projets. . . Actuellement, le public a l'impression qu'on envoie de l'argent au général Namphy. J'ai montré des listes au groupe. Quand on leur donne des explications, ils comprennent très bien le pourquoi de nos projets et ils ne sont absolument pas contre notre position. On parle aussi de notre ambassadeur quand on rencontre ces gens-là. Quand on leur explique pourquoi on conserve des liens diplomatiques et pourquoi on a besoin d'un ambassadeur en Haïti, ils comprennent. Nous nous disons que tant que nous gardons le contact, tant que nous assurons une présence, nous pouvons jouer un rôle. Si on rappelle notre ambassadeur et qu'on ferme notre ambassade, on perd le contact avec le pays. Quand on leur explique, ils comprennent très bien notre position. Je ne vous dis pas qu'on a réponse à tout ou qu'on a des réponses miracles, mais je pense que les gens comprennent et approuvent notre position face à la situation actuelle. Ils souhaiteraient qu'on puisse faire davantage, mais je pense qu'ils comprennent bien notre position.

• 1625

The Chairman: Thank you. Mr. McLean, five minutes.

Mr. McLean: Thank you Mr. Chairman.

The Chairman: Welcome to our committee. Mr. McLean has been one of our representatives in the General Assembly of the United Nations.

Mr. McLean: Madam Minister, I can well understand your reluctance to respond, and I commend you for your measured statements.

I noticed that the hon. member from Eglinton is not quoting Senator Molgat, who was there, and has the sense, as I read the press scan, of the kind of complex situation we are dealing with. I would like, Mr. Chairman, to take the committee back to 1982, the visit to Haiti of a parliamentary committee at that time.

We were looking at the infamous DRIP program, and $24 million the previous government had, as I recall, invested bilaterally into that situation, which we discovered had gone down the drain due to the lack of infrastructural assistance there.

[*Translation*]

but would you not say that these local groups should review their information?

Le président: Je vous demanderais de bien vouloir répondre brièvement, après quoi je donnerai la parole à M. McLean.

Mrs. Landry: The information we received both from Haiti and from the local Haitian community is complementary. I understand the local Haitian community and we share their emotion and their grief in the face of these events. Just yesterday I met with a group of seven or eight members of the Haitian church to explain our projects to them. Some people think that we are actually sending money to General Namphy. I showed them our lists. When they are given all these explanations, they understand how our projects work and they are no longer against our position. I also spoke to them about keeping our ambassador in Haiti and they do understand why we maintain diplomatic relations with Haiti. We feel that as long as we have contacts with that country, we still have a role to play. If we recall our ambassador and close our embassy, we will lose all contacts. So these people do understand our position when we explain it to them. I do not claim to have miracle solutions but I feel that people understand our position, even though they may wish that we could do more.

Le président: Merci beaucoup. Monsieur McLean, vous avez cinq minutes.

M. McLean: Merci monsieur le président.

Le président: Bienvenue au Comité. M. McLean a représenté le Canada à l'Assemblée générale des Nations unies.

M. McLean: Je comprends madame la ministre que vous hésitiez à répondre et j'approuve entièrement vos déclarations très pondérées.

Le député de Eglinton n'a pas cité le sénateur Molgat qui s'est rendu sur place et qui a donc une très bonne idée de la complexité de la situation sur le terrain. En 1982, un Comité parlementaire s'était rendu à Haïti.

A l'époque le gouvernement alors en place avait affecté 24 millions de dollars au titre de l'aide bilatérale dans le cadre du PIRD, aide qui n'avait servi à strictement rien, faute d'infrastructure.

[*Texte*]

At that time the Standing Committee on Canada's Relations with Latin America and the Caribbean was seized with the whole situation of the lack of any infrastructure and the lack of resource management in order to take any aid we gave.

The committee came out of that particular situation seized with the emergency needs of the people of Haiti and also seized with great concern about the stability of the country and the lack at that point of the Duvalier government to be in any way representative of the people. We felt that the best conduit would be the NGO community.

There were statements of outrage at that time about the infamous police force, the kinds of brutality that angered the world community.

When I hear calls for statements of outrage at this moment, let us remind ourselves first of all of history. This is something that is a cancer on the world community, as well as the pain being felt in Canada.

There are efforts being taken by the government through various governments to respond to the situation. This is not a partisan issue; this is a human tragedy. This issue last week in New York was certainly being discussed in the corridors.

The problem was that there is no instrument for intervening where there is no invitation from the government. There have been overtures, and it has been reflected around the table, from Caribbean neighbours. The matter was raised at the OAS meetings in Washington, and in each case there was no response from the Haitian government themselves towards this kind of action.

We have seen, as I read the record and the brief Mr. Chairman, a violation of diplomatic immunity. We have sought through Canadians, both members of the other place and NGOs, Reverend McLeod and others, to have observers on the election. They come back and tell us there is not the political will within the government to make these sorts of things happen.

It is my understanding, from being a part of the Canadian delegation to the UN, that we are seeking within the Commonwealth and our Caribbean contacts there, as well as within *la francophonie* to see what kind of pressure we can bring collectively.

We are doing the same with other instruments, and Mr. Westdal and others have referred to the action of the Human Rights Committee. We are working with our colleagues in the European Economic Community. The Lomé convention brings a good deal of development assistance.

A few weeks ago I spoke to the annual meeting of Child Care International, which CIDA funds a good deal as one of the conduits.

[*Traduction*]

Le Comité permanent des relations entre le Canada, l'Amérique Latine et les Antilles avait été saisi de la question de l'absence d'infrastructure et de capacité de gestion des ressources ce qui empêchait notre aide d'être utilisée convenablement.

Le Comité s'était rendu compte que le peuple haïtien se trouvait dans une situation déplorable, que la stabilité politique du pays était en danger et qu'en outre le gouvernement Duvalier ne représentait absolument pas le peuple haïtien. Nous étions arrivés à la conclusion que la meilleure façon d'aider Haïti était de passer par les organisations non gouvernementales.

On parlait beaucoup à l'époque de la terrible police de Haïti qui se conduisait comme des brutes.

Ceux qui invitent le gouvernement à crier au scandale devraient se souvenir des leçons d'histoire. Ce qui se passe actuellement à Haïti est un véritable cancer à l'échelon mondial.

Le gouvernement a pris toute une série de mesures pour faire face à la situation, y compris d'être en contact avec d'autres états. C'est une véritable tragédie humaine et non pas une question partisane. On a justement discuté de cette question la semaine dernière dans les couloirs de New York.

La difficulté c'est que nous ne pouvons rien faire tant que le gouvernement de Haïti ne nous demande rien. Différents pays des Antilles ont proposé leur aide. La question a également été évoquée à une réunion de l'OEA à Washington, mais les autorités de Haïti n'ont donné suite à aucune de ces propositions.

Il y aurait donc eu violation de l'immunité diplomatique. Les observateurs canadiens appartenant notamment au Sénat et aux organisations non gouvernementales ainsi que le Révérend McLeod étaient présents à Haïti au moment des élections. Tous ils nous ont dit que l'actuel gouvernement de Haïti n'avait pas la volonté d'organiser des élections démocratiques.

Grâce à nos relations au sein du Commonwealth, avec les pays des Antilles au sein de la francophonie, il faudra voir si on ne pourrait pas exercer des pressions collectives.

Par ailleurs M. Westdal a évoqué l'action de la Commission des droits de l'homme. Nous travaillons également avec nos collègues de la CEE. La convention de Lomé pour sa part accorde de l'aide au développement.

Il y a quelques semaines, j'ai pris la parole à l'occasion de la réunion annuelle de Child Care International, organisation par le truchement de laquelle l'ACDI achemine de l'argent à Haïti.

[*Text*]

Our records some years ago showed there were some 400 NGOs seeking in a sense to try to avoid the government, and meet the needs of the people.

I think we are in the situation in which we have to hate the sin and love the sinner, in the sense that we have to somehow say we have no truck with this kind of government any more than we did with Duvalier in the past.

• 1630

As for what we do responsibly, we have alluded to Haitian-Canadians who have relatives there, and precipitous actions on the part of the Minister or the government can put them in jeopardy. We have spoken also about Canadians working there. We have seen that obviously the colour of your skin—many Canadians being white—has not prevented you from being shot at. There is no passport for the delivery of humanitarian assistance.

The question of drawing together the non-governmental organizations, providing a network of information, co-ordinating that activity, and finding out what we can do if the international Red Cross and other such instruments can be safe conduits, are the types of things I expect the government would be doing, but without announcing them, so it does not become a target.

In a situation like this, it is important that we have an opportunity to discuss the issue. I also think it verges on irresponsibility to try to suggest that every card being played by the government should be immediately indicated, since there are almost no cards we can play alone. First of all, we are dependent on others in the delivery there, and secondly, we are dependent upon a measure of goodwill from the authoritarian and military regime, which rules with apparently little regard for the things that Canadians would think important.

I would hope we can continue, as and when the climate presents itself, to offer our services, whether it is in the training assistance for election processes or elsewhere. My instinct is there can be no early election, given the climate of fear now present.

I wonder whether or not we need to to be looking rather at longer term. We already have a report being studied by the government on support of democratic institutions. This is maybe a case in point. What kinds of things can we offer, if the government is persuaded to receive them, in terms of basic literacy, infrastructure, training of armed forces, police and others to respect these types of democratic institutions?

Mr. Witer: I think it is important to convey to the Minister—she may already be aware—that Canadians are terribly frustrated and angry. Despite the fact that some 34 Haitians were brutally murdered on their way to the voting polls on November 29, which is a gross violation of fundamental human rights, it would appear Canada is conducting business with Haiti as usual. It is terribly frustrating because, aside from some quiet diplomacy, we appear to be helpless. I was wondering if the Minister

[*Translation*]

Il y a quelques années, 400 organisations non gouvernementales travaillaient sur le terrain pour aider les gens.

Donc tout en continuant à aider les Haïtiens, nous devons néanmoins trouver le moyen de faire savoir que l'actuel gouvernement ne trouve pas plus grâce à nos yeux que le gouvernement Duvalier.

Parlant des Canadiens d'origine haïtienne ayant de la famille à Haïti, il ne faut pas oublier que toute mesure inconsidérée de la part des ministres du gouvernement risque de leur porter préjudice. Il a également été fait état des Canadiens qui travaillent sur place. Le fait d'être blanc n'était pas en l'occurence une protection contre les balles des tueurs. Il n'existe pas de passeport pour l'aide humanitaire.

Le gouvernement va sans doute sans tambour ni trompette réunir les organisations non gouvernementales, assurer un réseau d'information et coopérer avec la Croix Rouge Internationale et d'autres organisations du même genre.

Il faut pouvoir discuter de la question. Il est par ailleurs tout à fait irresponsable de prétendre que le gouvernement devrait abattre toutes ses cartes, d'autant que dans cette affaire nous ne pouvons pas agir isolément. Nous dépendons d'autres pays pour nos programmes d'aide ainsi d'ailleurs que de la bonne volonté des militaires haïtiens eux-mêmes qui n'ont cure de nos principes.

J'espère que nous pourrons continuer à aider Haïti, entre autres pour leur enseigner le processus électoral. Je pense pour ma part qu'étant donné le climat de terreur qui règne actuellement, des élections ne pourront pas avoir lieu de sitôt.

Il faudrait peut-être envisager la situation à plus long terme. Le gouvernement est en train d'examiner une étude sur le soutien à apporter aux institutions démocratiques. Si les autorités haïtiennes étaient d'accord, qu'est-ce que nous pourrions offrir comme aide au titre de l'alphabétisation, des infrastructures, de la formation de l'armée ou de la police et de l'aide aux institutions démocratiques?

M. Witer: Il faut que la ministre comprenne que les Canadiens sont frustrés et furieux. 34 Haïtiens ont été brutalement assassinés le 29 novembre alors qu'ils se rendaient aux urnes, ce qui est une atteinte grossière aux droits de l'homme; or malgré cela, le Canada ne semble avoir rien changé à ses relations avec le gouvernement haïtien. C'est extrêmement frustrant car on dirait que nous ne pouvons rien faire. La ministre pourrait-elle donc nous dire ce que le gouvernement peut faire car je puis

[*Texte*]

might indicate what she can do, or the government can do, in a concrete way, to dispel that frustration, which is indeed very real, I am sure not only in Canada, but also in other countries.

Mme Landry: Vous avez raison de dire que la population, les membres du gouvernement, les Canadiens et les Haïtiens partagent tous cette frustration et cette indignation quant aux événements du 29 novembre.

Vous dites que le gouvernement continue de faire *business as usual* avec Haïti. Ce n'est pas ma perception. Si c'était le cas, nous n'aurions pas démontré notre consternation et notre indignation de la façon dont nous l'avons fait. Les gestes que nous avons posés indiquent clairement notre frustration. Nous avons posé des gestes très concrets, toujours avec les moyens qui sont à notre disposition. Ce n'est pas tous les jours qu'on rappelle notre ambassadeur pour le consulter. Si on l'a fait, c'est parce qu'on voulait avoir une perception plus juste des événements.

• 1635

Les rencontres avec les observateurs canadiens ou les observateurs du Québec, les différentes conversations que j'ai pu avoir avec des gens qui revenaient de Haïti nous ont aidés à évaluer la situation et ont incité le Canada à réagir fortement, avec indignation. Les termes me manquent pour dire à quel point nous avons fait part de notre indignation au général Namphy dans la lettre du premier ministre. C'est là un acte très concret qu'un premier ministre ne fait pas tous les jours. Remettre à son ambassadeur une lettre personnelle qu'il doit transmettre au général Namphy et demander à ce dernier de prendre certaines mesures, c'est poser un geste très révélateur de la position du Canada.

Nous nous sentons souvent un peu dépourvus de moyens. Nous continuons à faire quotidiennement des demandes, et nous suivons les événements tout en étant conscients que les enjeux ne sont pas faciles.

Mr. Witer: Mr. Chairman, this may have been answered in the opening remarks, which unfortunately I missed. I would like to know what percentage, if any, of the total aid that goes to Haiti is not channelled through the NGOs to the Haitian people. Secondly, would the Minister be prepared to consider cutting off the portion of aid that is not directed directly through NGOs to Haiti as a strong message of the position Canada takes with regard to the events that have occurred in Haiti in the last two or three weeks?

Mrs. Landry: Fourteen percent would be by non-governmental organizations. I explained, and maybe you were not here at the time, about our support to institutional groups over there, though it may not be NGOs; those are programs that help the Haitian people. When we send a group of teachers from the University of Ottawa or from the Univeristy of Laval, who are there to teach the population of Haiti, though this may not be considered to be through a non-governmental

[*Traduction*]

l'assurer que nous sommes très frustrés non seulement au Canada mais dans d'autres pays.

Mrs. Landry: You are quite right in saying that the government, Canadians and Haitians, all feel very frustrated and angry after what happened on November 29.

You say that the government is continuing business as usual with Haiti. I do not agree because if it were so, we would not have declared that we were aghast and indignant at the way things turned out. We did whatever we could to show our frustration. We do not recall our ambassador every day for consultations. If we did it, it is because we wanted to have a clearer view of those events.

The meetings we had with the Canadian observers or the Quebec observers, and the various talks I was able to have with people who were coming back from Haiti, helped us to evaluate the situation and have encouraged Canada to react strongly and show its indignation. I lock the words to say how strongly we showed our indignation to General Namphy in the letter sent by the Prime Minister. This is a very concrete gesture that a Prime Minister does not do every day. By giving to the embassador a personal letter addressed to General Namphy himself and by requesting him to take some action, he revealed very clearly Canada's position.

We have often felt our lack of resources. We shall continue to make daily such requests, and we shall wait for developments, though we are still aware that the situation is not an easy one.

M. Witer: Monsieur le président, la réponse à ma question se trouve peut-être dans les remarques d'ouverture, que j'ai malheureusement ratées. J'aimerais savoir quel pourcentage, s'il en est, de notre aide globale envers Haïti n'est pas canalisé par le truchement des ONG. Deuxièmement, la ministe serait-elle disposée à abolir le pourcentage d'aide qui n'est pas fournie à Haïti par le truchement direct des ONG, afin de signifier que le Canada prend vraiment au sérieux ce qui s'est passé à Haïti depuis deux ou trois semaines?

Mme Landry: C'est 14 p. 100 pour les organismes non gouvernementaux. Alors que vous étiez absent, peut-être, j'ai parlé de notre appui envers les groupes institutionnels haïtiens, bien que ce ne soit pas toujours des ONG; il s'agit de programmes destinés à la population haïtienne elle-même. Lorsqu'un groupe d'enseignants de l'Université d'Ottawa ou de l'université Laval se rend à Haïti pour enseigner à la population haïtienne, quoiqu'on ne puisse parler en l'occurrence d'organisme

[*Text*]

organization, to me it is delivering something to the people of Haiti, and is not, to my understanding, any *appui au gouvernement.*

As I said before, right now we feel all those programs are directed towards the needs of the population. If we feel there is some security problem for our Canadians there or the program cannot be delivered, then we may consider cutting down. Right now, as we have evaluated all our programs, we feel they are directed, even if it is not by a non-governmental organization, to the needs of the population and serve the purpose to which they are being directed.

The Chairman: We have all had a round. The Minister indicated she had to leave by 4.30 p.m. Two opposition members want a second round. How do the other members feel?

Mr. McLean: Adjourn.

Mr. Witer: Mr. Chairman, on a point of order. If the Minister has to leave, unless we want to sit and debate some further issues among ourselves, I am not sure this is an issue we should even be making a decision on.

Mr. de Corneille: Mr. Chairman, on a point of order.

The Chairman: Just before taking the point of order, I point out that if the Minister has to leave, it would be possible, if it is the wish of members, to request that the officials stay for dialogue.

Mr. de Corneille: Mr. Chairman, when I asked a question, I had a rather helpful but interesting preparatory reply, which did go on for most of my time, from the Minister explaining the history of what went on in the past. I did have a specific question that was asked in Question Period and still has not been answered. I asked it again, and again the Minister did not answer. I wonder if it is not possible for me to pose that one very brief question one more time.

• 1640

The Chairman: It is possible—

Mr. McLean: Mr. Chairman, I was here this morning and there was no time left within the allotted time for any comments on that particular issue. I noted that time was apportioned and we ran out of it. So people have had a kick at the can. I would suggest that if the hon. member has a question, he can put it in writing. I am sure the Minister will get back to him. We can either have an agreement and go with it, and if we want to extend it by unanimous consent, all right—

The Chairman: Or you can move an amendment and we can debate it.

Mr. McCurdy: I thought the Minister was assenting to 10 more minutes of questioning, and we have taken up five minutes of it already talking about whether we are

[*Translation*]

non gouvernemental, il s'agit pour moi d'un service offert à la population haïtienne et cela ne constitue pas, à mon avis, un appui au gouvernement.

Je l'ai déjà dit, nous estimons en ce moment que tous ces programmes visent à répondre aux besoins de la population. Si nous voyons qu'ils posent un problème de sécurité pour les Canadiens établis à Haïti ou qu'ils ne peuvent être administrés, nous pourrons alors envisager de les réduire. À l'heure actuelle, après avoir évalué tous nos programmes, nous estimons que tous, même si ce n'est pas le fait d'un organisme non gouvernemental, répondent aux besoins de la population et accomplissent les fins pour lesquelles ils ont été conçus.

Le président: Nous avons tous eu un premier tour. La ministre a laissé entendre qu'elle devait partir vers 16h30. Deux députés de l'opposition veulent un second tour. Quel est l'avis des autres membres?

M. McLean: Ajournez.

M. Witer: Monsieur le président, rappel au Règlement. Si la ministre doit nous quitter, à moins que nous ayons d'autres questions à débattre entre nous, je ne crois pas que c'est le genre de question à propos de laquelle nous devrions même prendre une décision.

M. de Corneille: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Avant d'accepter ce rappel au Règlement, je dois signaler que si la ministre doit nous quitter, nous pouvons toutefois, si les députés le désirent, prier les fonctionnaires de poursuivre le dialogue avec nous.

M. de Corneille: Monsieur le président, j'ai reçu une réponse utile mais non pas définitive à ma question, car la ministre a pris beaucoup de temps pour nous donner une sorte de cours d'histoire. J'ai posé une question bien précise que j'ai d'ailleurs posée à la période des questions mais qui reste toujours sans réponse. Je l'ai posée à nouveau, et encore une fois la ministre ne m'a pas répondu. Je me demande si je ne pourrais pas brièvement la reposer encore une fois.

Le président: Il se peut que. . .

M. McLean: Monsieur le président, j'étais ici ce matin et le temps qui nous était alloué ne nous a pas permis de commenter cette question en particulier. Je note que le temps qui nous était accordé a été trop court. Néanmoins, tout le monde a pu exprimer son opinion. Je propose donc au député qu'il pose sa question par écrit. Je suis sûr que la ministre lui répondra. Si nous sommes d'accord, nous pouvons poursuivre, s'il y a consentement unanime, très bien. . .

Le président: Ou bien vous pouvez proposer un amendement et nous pourrons le débattre.

M. McCurdy: J'ai cru que la ministre avait consenti de prolonger de dix minutes la période des questions, dont nous avons déjà perdu cinq minutes simplement pour

[*Texte*]

going to have questions or not. I do not know why this is necessary. It is usually the practice that opposition members—if not everyone—get a second round, and normally our sessions last an hour and a half.

If it is not possible for the Minister to entertain five more minutes of questioning by each of the opposition, then I, for one, would hasten to say that on the face of it, an hour is hardly enough to thoroughly explore an issue as complex as this. I am sure the questions we have are not of overwhelmingly fundamental significance, but helpful for us, I think, in trying to understand what is going on both in Haiti and in respect to what our government is doing. If it is not possible to continue this, then I would seek from you, Mr. Chairman, that the witness be called back at another time when we can continue the questioning.

The Chairman: Is the Minister able to stay?

Mme Landry: Monsieur le président, je dois quitter. Si cela convient aux députés de l'opposition, mes officiels peuvent rester. Cela me fera plaisir de revenir plus tard, mais on sait très bien qu'on arrive à la période des vacances. Je suppose donc que ce sera remis à janvier.

The Chairman: What is the view of the committee?

M. Tremblay (Lotbinière): Nous avions décidé au préalable de siéger jusqu'à telle heure. On savait que la ministre devait quitter à telle heure. Maintenant on a l'indécence de lui tordre le bras pour voir si elle ne consentirait pas à rester une petite minute ou deux de plus. Ce n'est pas une question de plus qui va vider le débat. Mme la ministre est disposée à revenir. Encore une fois, on doit respecter ce qu'on a dit ce matin.

The Chairman: We have no motion to adjourn.

Mr. McLean: Mr. Chairman, I move we adjourn. We settled the time when we came; it was announced, and the Minister stated she had commitments. I do not understand why we are into the question of embarrassing her.

The Chairman: Order, please. I am advised by the clerk that the motion is not debatable, so I will put the motion to adjourn.

Motion agreed to.

The Chairman: Thank you very much. The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

savoir si nous allons poser des questions, oui ou non. J'ignore pourquoi cela est nécessaire. Selon l'usage courant, les députés de l'opposition—sinon tous—ont droit à un deuxième tour, d'autant plus que nos séances durent normalement une heure et demie.

S'il est impossible au ministre d'accorder cinq minutes de questions à chacun des parties de l'opposition, alors je m'empresse de dire, pour ma part, qu'une heure est loin de suffire pour approfondir une question aussi complexe que celle-ci. Non pas que nos questions aient une importance fondamentale, bien entendu, mais cela peut nous être utile si nous voulons chercher à comprendre ce qui se passe à Haïti et ce que fait le gouvernement en l'occurrence. Si c'est impossible de prolonger la séance, monsieur le président, je vous prierais de rappeler le témoin à une date ultérieure pour que nous puissions continuer à l'interroger.

Le président: La ministre peut-elle rester?

Mrs. Landry: Mr. Chairman, I must leave. If this is agreeable to the opposition members, my officials can stay. I shall be pleased to come back later on. But we are getting quite close to the holiday period. I would imagine it might be some time in January.

Le président: Qu'en pense le comité?

Mr. Tremblay (Lotbinière): We had already decided to sit up to a certain time. We knew that the Minister had to leave at a certain time. Now we have the gall to try to twist her arm to see if she would not agree to stay one or two minutes more. It is not one more question that will put an end to his debate. The Minister has expressed the wish to come back. Once again, we should respect what we agreed on this morning.

Le président: Il n'y aucune motion d'ajournement.

M. McLean: Monsieur le président, je propose l'ajournement. Nous avons fixé l'heure de la séance, nous l'avons annoncée, et la ministre nous a dit qu'elle avait des engagements. Je ne comprends pas pourquoi nous cherchons à lui causer une certaine gêne.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le greffier m'informe que la motion n'est pas débattable, je mets donc la motion d'ajournement aux voix.

La motion est adoptée.

Le président: Merci bien. La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From the Department of External Affairs:

Christopher Westdal, Director General, International Organizations.

TÉMOIN

Du ministère des Affaires extérieures:

Christopher Westdal, directeur général, Organisations internationales.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 26

Wednesday, December 16, 1987

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 26

Le mercredi 16 décembre 1987

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Human Rights

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

RESPECTING:

Examination pursuant to Standing Order 103 and 104 of the appointment of the Chief Commissioner of the Canadian Human Rights Commission

CONCERNANT:

Conformément aux articles 103 et 104 du Règlement, un examen de la nomination par décret du Président de la Commission canadienne des droits de la personne

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987

STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

Chairman: Reginald Stackhouse
Vice-Chairman: Andrew Witer

Members

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Président: Reginald Stackhouse
Vice-président: Andrew Witer

Membres

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, DECEMBER 16, 1987
(36)

[*Text*]

The Standing Committee on Human Rights met in Room 371, West Block, at 3:40 o'clock p.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Roland de Corneille, Walter McLean, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay and Andrew Witer.

Alternates present: Peter Peterson for Bill Attewell; Svend J. Robinson for Howard McCurdy.

In Attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Jack Stilborn and Philip Rosen, Research Officers.

Witness: Maxwell Freeman Yalden, Chief Commissioner, Canadian Human Rights Commission.

In accordance with its mandate under the provisions of Standing Order 103 and 104, the Committee examined the appointment of Maxwell Freeman Yalden as Chief Commissioner of the Canadian Human Rights Commission, by Order in Council P.C. 1987-1919 (Sessional Paper No. 332-6/12C), deemed referred to the Committee on Friday, October 30, 1987, pursuant to Standing Order 103(1).

The witness made a statement and answered questions.

Andrew Witer moved,—That the Chairman be authorized to convene meetings to hear evidence from groups already agreed to by the Committee, following the resumption of the House in the New Year.

Roland de Corneille moved,—That the motion be amended by adding thereto the words "after an effort has been made to find times convenient to at least one member of each Party."

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

The motion, as amended, was agreed to.

Roland de Corneille moved,—That the Chairman be authorized to convene a meeting of the Committee early in 1988 for the purpose of inquiring urgently into allegations of genocide and subsequent discrimination and other human rights violations in Rwanda-Burundi; and that Irwin Cotler and Rose Ndayahoze be invited to appear on this subject at that meeting.

After debate, by unanimous consent, the motion was withdrawn and the matter referred for consideration to the Sub-committee on Agenda and Procedure.

It was agreed,—That the suggestion of Svend J. Robinson that the Minister of Justice be invited to appear early in the New Year on issues raised at this meeting be referred for consideration to the Sub-committee on Agenda and Procedure.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 16 DÉCEMBRE 1987
(36)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit, aujourd'hui à 15 h 40, dans la pièce 371 de l'Édifice de l'Ouest, sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Roland de Corneille, Walter McLean, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay et Andrew Witer.

Suppléants présents: Peter Peterson remplace Bill Attewell; Svend J. Robinson remplace Howard McCurdy.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Jack Stilborn et Philip Rosen, attachés de recherche.

Témoin: Maxwell Freeman Yalden, président, Commission canadienne des droits de la personne.

Conformément au mandat que lui confient les articles 103 et 104 du Règlement, le Comité examine la nomination de Maxwell Freeman Yalden au poste de président de la Commission canadienne des droits de la personne, nomination par décret du conseil P.C. 1987-1919 (Documentaire parlementaire n° 332-6/12C), tenue pour déférée au Comité, le vendredi 30 octobre 1987, conformément au paragraphe 103(1) du Règlement.

Le témoin fait une déclaration et répond aux questions.

Andrew Witer propose,—Que le président soit autorisé à convoquer une réunion pour entendre le témoignage de groupes dont le Comité a déjà convenu, à la reprise des travaux de la Chambre, l'année prochaine.

Roland de Corneille propose,—Que la motion soit modifiée en y ajoutant les mots suivants: «après qu'on aura eu fait l'effort de trouver le temps qui convient à au moins un député de chaque parti.»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

La motion ainsi modifiée est adoptée.

Roland de Corneille propose,—Que le président soit autorisé à convoquer une réunion du Comité, tôt en 1988, pour enquêter sur les allégations de génocide de traitements différentiels subséquents et autres violations des droits de la personne au Rwanda-Burundi; et que Irwin Cotler et Rose Ndayahoze soient invités à comparaître à ce sujet à cette réunion.

Après débat, par consentement unanime, la motion est retirée et la question est déférée au Sous-comité du programme et de la procédure.

Il est convenu,—Que la proposition de Svend J. Robinson, à savoir que le ministre de la Justice soit invité à comparaître au début de l'année prochaine relativement aux questions soulevées à la présente réunion soit déférée au Sous-comité du programme et de la procédure.

At 4:52 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

À 16 h 52, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Wednesday, December 16, 1987

• 1540

The Chairman: Order. Our agenda today is to have a presentation from Maxwell Freeman Yalden, newly appointed Chief Commissioner of the Canadian Human Rights Commission. On behalf of the committee, I would like to welcome Mr. Yalden.

Mr. Maxwell Freeman Yalden (Chief Commissioner, Canadian Human Rights Commission): Mr. Chairman, I am very pleased to have this early opportunity to appear before the Standing Committee on Human Rights. This is an important occasion for me, and I hope today's session will form the basis of a working relationship between my office and this committee that will carry us through the months ahead.

I think members will know I have taken up my duties as chief commissioner only very recently. Since that time I have been in the process of familiarizing myself with the many and various issues that come within the responsibility of the Canadian Human Rights Commission. I think it would be premature for me today to try to single out any one issue as more significant than the others. I would like to say very simply that all instances of discrimination are of concern to the commission. As chief commissioner I intend, in the words of the act, to endeavour by persuasion, by publicity, and by any other means to discourage and reduce such practices.

J'aimerais ajouter que si je suis un nouveau venu à la Commission canadienne des droits de la personne, j'ai cependant une certaine expérience dans le domaine des droits à l'égalité.

En effet, en tant que commissaire aux langues officielles, j'ai pu me rendre compte qu'il fallait une grande dose de persévérance et de détermination pour transporter dans le quotidien les nobles idéaux liés à l'égalité. J'ai également appris que pour savoir où en est exactement le droit des minorités, il faut interroger ces minorités. En effet, leurs vues sur la question sont sans doute beaucoup plus exactes et plus fidèles à la réalité que celles des bureaucrates.

Les connaissances que j'ai ainsi acquises m'incitent, dès le départ, à travailler à établir des relations étroites avec les nombreux groupes sollicitant la protection de la Loi sur les droits de la personne. De même, je me propose de fixer les priorités de la Commission en consultant directement les représentants des groupements féminins et des organisations minoritaires, c'est-à-dire les personnes les mieux placées pour signaler les secteurs où persiste la discrimination.

I also believe the key to attitudinal and practical change is education. There is no doubt in my mind that

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mercredi 16 décembre 1987

Le président: La séance est ouverte. Nous entendrons aujourd'hui M. Maxwell Freeman Yalden, nouveau président de la Commission canadienne des droits de la personne. Au nom du Comité, je souhaite la bienvenue à M. Yalden.

M. Maxwell Freeman Yalden (président, Commission canadienne des droits de la personne): Monsieur le président, je suis heureux d'avoir si tôt l'occasion de comparaître devant le Comité permanent des droits de la personne. C'est une importante occasion pour moi et j'espère que la rencontre d'aujourd'hui servira de base à nos relations de travail dans les mois à venir.

Comme vous le savez, j'assume la présidence de la Commission canadienne des droits de la personne depuis le 9 novembre dernier. C'est dire que j'en suis encore à m'orienter et que je commence à peine à me familiariser avec les dossiers nombreux et divers qui relèvent de la Commission. J'estime donc qu'il serait un peu prématuré de parler des dossiers que je juge prioritaire. Permettez-moi tout simplement de dire que la Commission se préoccupe de tous les cas de discrimination et qu'en ma qualité de président, je me propose, pour reprendre les termes de la loi, de «tenter» par tous les moyens que la Commission estime indiqué d'empêcher la discrimination.

I might add, Mr. Chairman, that while I am here as a new boy on the Human Rights Commission, I am not altogether new to the problem of equality of rights.

As Commissioner of Official Languages, I learned firsthand that it requires a sustained and determined effort if this principle is to take on everyday tangible meaning. I also learned that if you want to know how minority rights really look, you should ask the minorities. Their views are probably more accurate and closer to reality than those of the bureaucrats.

The inside is one which bears directly on my new job and which leads me at the outset to work to establish close relations with the many groups which seek protection under a Human Rights Act. My sense of the priorities to set for this commission will be shaped by firsthand accounts from representatives of womens' groups and minority organizations—people who are perhaps in the best position to identify areas where discrimination persists.

Je crois aussi que l'éducation du public est la clé de toute réforme des attitudes et des pratiques. La Loi sur les

[*Text*]

this is the decisive battleground. The Canadian Human Rights Act, moreover, speaks directly to this function when it requires the commission to develop and conduct information programs "to foster public understanding" of the principles enshrined in the act. I intend to make full use of that authority.

• 1545

While recognizing the importance of education as a tool for building genuine equality of opportunity, I am, however, also mindful that educative efforts bear fruit gradually and slowly over time. We must also work with quicker acting remedies to ensure enhanced opportunities in the shorter term. This means that we must make full use of the investigative mechanism provided for in the act and bring about a tighter integration of the dual functions of education and investigation.

Finally, Mr. Chairman, I want to underline the importance I attach to the contribution that I feel parliamentarians can make to informing and to educating Canadians about human rights questions. Members of Parliament are in the front line in efforts to reduce discrimination. I hope to work closely with you in that endeavour.

Perhaps I might end, before questions from members, by saying that I have taken on my new duties with enthusiasm, I hope with open-mindedness, and with a keen desire to build upon the legacy of my very distinguished predecessor and his colleagues.

Merci, monsieur le président.

The Chairman: Thank you very much. I do not want to pre-empt questioning by any of the committee members, but I wonder if I could just work one question in. Do you have much of a budget for education? You say at one point you hope to make education a big part of your work. I wonder if you have the wherewithal to do it.

Mr. Yalden: We certainly have a substantial budget for what are called public programs and they would include what I would call education. The figure for the 1987-88 fiscal year is $1.162 million, with some 20-plus person-years assigned to that function. We have certainly a substantial budget and a substantial personnel commitment. Whether it is adequate, I would not want to say at this early stage. Maybe I will have to come back and ask you gentlemen to support me in looking for something additional.

The Chairman: All right. I knew I left myself open to that one.

M. de Corneille: Monsieur Yalden, je vous souhaite la bienvenue. Vous avez fait une carrière remarquable, et nous sommes très heureux que vous soyez maintenant président de la Commission.

[*Translation*]

droits de la personne met d'ailleurs l'accent sur ce secteur en engage la Commission à élaborer et à exécuter des «programmes de sensibilisation publics» touchant les principes énoncés dans ladite loi. Je compte utiliser du mieux possible le pouvoir qui m'est ainsi conféré.

Bien que je reconnaisse l'importance que revêt l'éducation dans la promotion d'une véritable égalité des chances, je n'ignore pas que les efforts dans ce domaine sont lents à porter fruit. Il importe donc de jouer sur un autre plan en cherchant par des mesures immédiates à améliorer la situation à court terme. J'estime qu'il nous faut exploiter au maximum les mécanismes d'enquête prévus par la loi et réaliser une fusion plus étroite entre les rôles d'éducation et d'enquête.

Finalement, monsieur le président, je tiens à souligner l'importance que j'attache à la contribution que les parlementaires peuvent apporter au chapitre de l'information et de la sensibilisation des Canadiens relativement aux questions touchant les droits de la personne. Des députés conscientisés occupent la première ligne dans la lutte que nous avons entreprise pour combattre la discrimination. C'est pourquoi j'espère travailler en étroite collaboration avec vous, dans cette optique.

Permettez-moi d'ajouter, avant de passer aux questions, que c'est avec enthousiasme que j'assume mes nouvelles fonctions. J'espère que je saurai y apporter l'ouverture d'esprit et le désir de bâtir que m'ont laissé en héritage mon distingué prédécesseur et ses collègues.

Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Merci beaucoup. Je ne veux pas anticiper sur les questions de mes collègues, mais permettez-moi d'en poser une. Le budget dont vous disposez pour la sensibilisation est-il appréciable? Vous dites espérer en faire un aspect important de votre travail. Je me demande si vous avez les fonds nécessaires.

M. Yalden: Nous disposons certainement d'un budgtet considérable pour ce qu'on appelle les programmes publics, ce qui comprend d'après moi la sensibilisation. Pour l'année financière 1987-1988, ce budget atteint 1.162 million et un peu plus de 20 années-personnes sont attribuées à cette fonction. Le budget et l'effectif sont donc assez important. Quant à savoir s'ils sont suffisants, je ne peux pas le dire pour l'instant. Je devrai peut-être revenir pour vous demander d'appuyer une demande de fonds supplémentaires.

Le président: Très bien. Je savais que je risquais qu'on me fasse cette observation.

Mr. de Corneille: Welcome, Mr. Yalden. You have had a remarkable career and we are very glad that you are now Chief Commissioner.

[*Texte*]

I thought I should say a few words in French in tribute to your past career and your past efforts to make sure that our country had a sense of equality and respect for our two official languages.

Mr. Yalden, I thank you for being here. I think because you are taking over in this area that, on the one hand, we should give you an opportunity to become familiar with the entire effort that is being made in the sphere of human rights through the commission. At the same time we hope we can intensely apply pressure on your commission in such a way that it will be working at its maximum level of performance and straining with its resources to achieve greater and greater things.

Your pledge, which you made in the beginning, was a humble one. I know your job is one of dedication. I am sure you will do your utmost to bring about an end to discrimination, no matter how small.

• 1550

My first question has to do with concern about the Canadian Human Rights Commission and its capacity to function. I believe the Canadian Human Rights Commission went along for quite some time without an adequate number of commissioners. There were a number of vacancies for quite some time. It was and is a concern to us in the Liberal Party that this has been the case, because obviously it is important that all areas of the country be represented and that all constituencies and concerns and emphases of human rights from different parts of the country be represented.

Is it true there still is no commissioner from the Atlantic region?

Mr. Yalden: Yes, that is the case. I should point out in fairness that there was such a person until the departure of my predecessor, Mr. Fairweather. It is the case that now there is no one on the commission east of Montreal. Of course, I think there should be. There is one vacancy, and I would like to see that vacancy filled as soon as possible. I take it everyone would agree there should be equitable geographical representation on the commission. Therefore I have to presume the government would wish to see a person from Atlantic Canada appointed to fill that spot.

Mr. de Corneille: One would think so, although the slowness of which people were appointed to positions before that does not necessarily reassure me. I hope you will take back with you, at least on behalf of myself—and I trust this is the opinion of this committee—that we would like to see the government give it a priority of urgency.

The other thing is about basic functioning. It has to do with the question of the speed with which cases are dealt with. There may be some cases that are particularly hard to deal with, and therefore they have lengthy periods of

[*Traduction*]

J'ai pensé dire quelques mots en français pour rendre hommage à votre carrière précédente et les efforts que vous y avez déployés en vue d'assurer l'égalité à nos deux langues officielles.

Monsieur Yalden, merci d'être venu. D'une part, nous devrions vous donner amplement l'occasion de vous familiariser avec tous les rouages de la Commission. En même temps, nous espérons exercer assez de pressions sur votre Commission pour qu'elle fonctionne à son plus haut niveau d'efficacité et accomplisse de plus en plus de choses avec des ressources limitées.

Vous avez fait preuve d'humilité dans votre introduction. Je sais que vos nouvelles fonctions exigent du dévouement. Je suis sûr que vous ferez votre possible pour mettre fin à toute discrimination, aussi diffuse soit-elle.

Ma première question porte sur les préoccupations qui existent à l'égard de la Commission canadienne des droits de la personne et de sa capacité de fonctionnement. Je crois que pendant un certain temps la Commission n'a pas eu assez de commissaires à cause des postes restés vacants. Cela préoccupait et préoccupe toujours le Parti libéral, car il importe évidemment que toutes les régions du pays soient représentées pour qu'on tienne compte de leurs préoccupations et de leurs priorités dans le domaine des droits de la personne.

Est-il vrai qu'il n'y a toujours pas de commissaire de la Région de l'Atlantique?

M. Yalden: Oui, c'est vrai. En toute justice, je vous fais remarquer qu'il y en avait un jusqu'au départ de mon prédécesseur, M. Fairweather. Mais il est vrai que pour l'instant il n'y a pas de commissaire représentant les régions à l'est de Montréal et c'est anormal. Il y a une vacance et j'espère qu'elle sera comblée dès que possible. Tout le monde conviendra, j'en suis sûr, que la Commission doit assurer une représentation géographique équitable. Je suppose donc que le gouvernement voudra nommer à ce poste une personne de l'Atlantique.

M. de Corneille: Il y a lieu de le croire, bien que la lenteur des nominations antérieures ne sont pas faites pour me rassurer. J'espère que vous transmettrez notre conviction, du moins la mienne et aussi je pense celle du Comité, que le gouvernement doit y accorder la priorité.

Ma deuxième question se rapporte au fonctionnement général et la rapidité avec laquelle les cas sont réglés. Il se peut que certains cas posent de réelles difficultés et qu'ils prennent beaucoup plus de temps. Mais on peut faire un

[*Text*]

time. One can misuse statistics by saying it has been two and a half years for this case and two years for that and so on.

At the same time, some of those cases do seem to have been dealt with too slowly by anybody's standards. The average speed with which some of the cases are dealt with leads me to wonder if you have any comments about what the situation is, as you see it, and what is going to be done about it, or what can be done about it.

Mr. Yalden: Mr. Chairman, I first of all will agree with the hon. member that the the capacity of the commission to deal expeditiously with the cases that come to it is not satisfactory. The commission is too slow. I think this was of concern to my predecessor. I know it is of concern to me.

I think there are factors that work in mitigation. For example, a number of cases involve respondents who for one reason or another, not to put too fine a point on it, drag the issue out. They have their lawyers, and they question what the commission is up to at every step of the way. They use the latitude in the law. They use, if I may so put it, the requirements of natural justice to insist that everything is done in a more-than-according-to-Hoyle way. That slows things down.

I have found, secondly, since getting to the commission, that compared with my previous experience as a commissioner in the language business, the human rights business is extremely—I would dare to say "excessively"—litigious. A great deal is litigated. A result is that the people on our own commission, on the legal side particularly, are of the opinion that every "i" must be dotted and every "t" must be crossed lest we get into difficulties later on in the Federal Court. I think this slows things down. I do not doubt there are other reasons.

• 1555

Having said all this, my first concern is not to be any slower than we should be, simply because we are slow or inefficient. Insofar as I am able and insofar as I know anything about administration, I will certainly try to reduce that type of slowness to an absolute minimum. If we can do so and if it can be shown that we have reduced that aspect to a minimum, then I think I would want to come back to this committee to discuss with you whether there are inherent problems in the way the law is drafted or in the way the commission is obliged to approach its business to see whether any changes need to be made.

You are quite right—the old saw is the correct one—that justice delayed is justice denied. Some of the cases I have seen take two, three, or four years and sometimes after all of that, they end in a dismissal. That is not satisfactory.

Mr. de Corneille: I am glad you mention that and we do look forward to your looking into the matter and being able to report to us at a later time. I am sure the chairman and the committee will want to invite you back again to discuss this very point and others.

[*Translation*]

maivais usage des statistiques en disant que tel cas a pris deux ans et demi et tel autre deux ans, etc.

Toutefois, il semble quand même qu'on ait réglé certains cas beaucoup trop lentement quelle que soit la norme appliquée. Cette lenteur des procédures me portent à me demander si vous avez des commentaires à faire sur la situation actuelle, telle que vous la percevez, et sur ce qu'on peut faire à cet égard.

M. Yalden: Monsieur le président, je conviens tout d'abord que la Commission ne règle pas avec une célérité satisfaisante les questions qui lui sont soumises. Elle est trop lente. C'était une préoccupation de mon prédécesseur, et c'est aussi la mienne.

Il existe quand même des circonstances atténuantes. Par exemple, un certain nombre de cas concernent des gens qui font traîner les choses pour une raison ou une autre. Ils ont recours à des avocats et contestent chaque mesure de la Commission. Ils utilisent au maximum toute la latitude que leur donne la loi. Si je puis dire, ils invoquent les principes de la justice naturelle pour exiger que tout soit fait selon les règles les plus strictes. Cela ralentit les choses.

Deuxièmement, en comparant mes nouvelles fonctions à celles de commissaire aux langues officielles, j'ai pu constater que les droits de la personne étaient un domaine extrêmement—je dirais même excessivement—litigieux. Beaucoup de choses donnent lieu à des litiges. Par conséquent, les membres de notre Commission, surtout du côté juridique, insistent pour que l'on mette les points sur tous les i afin d'éviter toute difficulté par la suite devant la Cour fédérale. Cela aussi ralentit les choses. Je suis sûr qu'il y a aussi d'autres raisons.

Cela dit, je ne voudrais pas que nous devenions plus lents et inefficaces. Dans la mesure de mes capacités et de mes compétences en administration, je ferai tout pour réduire ces délais. Quand nous y aurons réussi, je pourrai revenir devant votre Comité pour discuter des problèmes inhérents que pose peut-être la loi ou le fonctionnement de la Commission et des changements éventuels à y apporter.

Vous avez tout à fait raison, comme le dit le dicton, un retard dans la justice équivaut à un déni de justice. J'ai été témoin de cas qui duraient deux, trois ou quatre ans pour finir par être rejetés. C'est inadmissible.

M. de Corneille: Je suis content que vous en parliez et je suis impatient que vous vous penchiez sur la question et nous présentiez les résultats. Je suis sûr que le président et le Comité vous réinviteront pour discuter de cette question et d'autres encore.

[*Texte*]

The next question is very urgent and important too, and has to do with the carrying out of the responsibilities by the Canadian Human Rights Commission of the monitoring and the carrying through of the expectations of the equity bill.

I would like to just give the background that when the bill was passed in the House, I was very strongly opposed to the bill because there were opinions expressed that it was a monitoring bill or a reporting bill, but not yet an equity bill and that we needed an equity bill. By this question, I am not in any way endorsing the bill itself.

I questioned your predecessor about one of the things that was brought up and asked: Was the Canadian Human Rights Commission in a position to be effective in terms of monitoring the equity bill? At that time his testimony was in the affirmative. However, later on I saw media reports, which may not have been correct, that seemed to suggest your predecessor should have been unhappy with his own comments in his reply to me, which were not borne out. Since then he seems to have had second thoughts about the matter.

Can you tell me what you see is the role and the capacity of your commission to be even able to carry out the minimum requirements that this bill has in terms of seeing to equity for the native peoples, equity for women, equity for the handicapped, equity for the people of other races and colors and because of their minority status?

Mr. Yalden: Mr. Chairman, I think it is probably not possible for anyone to give the hon. member a satisfactory answer now because we have not begun this process.

As I understand it, we will begin to get the figures as to the participation of the groups he has just mentioned towards the middle of next year and only when we begin to get those figures will we know whether we are in a position to monitor, to encourage, and to push for changes in that area.

This is a truism obviously, but I think having figures for participation, having those participation figures broken out by salary band, by administrative function, by whether people are senior or junior or what have you, is a great deal better than not having any figures at all.

I believe, and I have been led to believe by the staff of the commission, that a lack of data has been one of the problems that has very severely reduced the effectiveness of the commission in this area over the 10 years it has been in existence. The feeling has been you could not go after Crown corporation A or agency B because you could not prove they were not doing as well as they ought to in this way, and I think the figures would permit us to do that a lot better.

• 1600

To the extent it will be effective and to the extent we will be able to make good use of those figures, I will have to say it will be somewhat later in the game.

[*Traduction*]

Ma question suivante est tout aussi urgente et importante. Elle se rapporte aux responsabilités de la Commission à l'égard de la surveillance et de la mise en oeuvre des dispositions du projet de loi sur l'équité.

À cet égard, je vous rappelle que j'étais fortement opposé au projet de loi lorsqu'il a été adopté à la Chambre parce qu'on avait dit qu'il concernait la surveillance, mais pas encore l'équité proprement dite, ce dont nous avions pourtant besoin. Ma question ne doit pas être prise pour un appui au projet de loi.

J'ai déjà interrogé votre prédécesseur au sujet de ces préoccupations, à savoir si la Commission canadienne des droits de la personne était en mesure de surveiller de façon efficace la mise en oeuvre du projet de loi sur l'équité? Il avait répondu par l'affirmative. Toutefois, j'ai lu plus tard des articles, peut-être erronés, où l'on disait que votre prédécesseur n'aurait pas dû être satisfait de cette réponse. On dirait qu'il a changé d'avis.

À votre avis, quel est le rôle de la Commission à cet égard et sera-t-elle capable de faire respecter les exigences minimales du projet de loi pour les autochtones, les femmes, les handicapés, les Canadiens de différentes races et couleurs et les minorités?

M. Yalden: Monsieur le président, je crois que personne ne peut répondre de façon satisfaisante puisque ce processus n'a pas encore été amorcé.

D'après ce que je sais, nous commencerons à obtenir des chiffres sur la participation des groupes que le député vient de mentionner au milieu de l'année prochaine et c'est seulement alors que nous saurons si nous sommes en mesure d'exercer une surveillance, de prodiguer des encouragements et d'exercer des pressions dans ce domaine.

C'est peut-être une évidence, mais il vaut mieux disposer de chiffres sur cette participation, et de la répartition suivant les salaires, les postes et le niveau hiérarchique que de ne rien avoir du tout.

Je crois, et c'est aussi l'opinion qu'a exprimée la Commission, que l'absence de données est un des problèmes qui a grandement réduit l'efficacité de la Commission dans ce domaine depuis ses 10 ans d'existence. On avait l'impression de ne pouvoir réprimander telle société de la Couronne ou tel organisme parce qu'il était impossible de prouver qu'ils manquaient à leurs responsabilités, et je crois que ces chiffres nous permettront de le faire.

Quant à savoir s'ils seront utiles et si nous pourrons nous en servir à bon escient, il est encore trop tôt pour le dire.

[*Text*]

Mr. de Corneille: There has to be a plan, does there not? There have to be a budget and a plan in advance.

Mr. Yalden: There is a budget and there are positions. Our people are gearing up for this exercise, and I hope we will be able to do it effectively.

M. Robinson: Je tiens tout d'abord à féliciter M. Yalden pour sa nomination au poste de président de la Commission. Alors qu'il était commissaire aux langues officielles, il a vigoureusement défendu les droits des minorités au Canada, les minorités francophones surtout. Je suis sûr qu'il va s'acquitter de ses nouvelles fonction dans le même esprit de défense des droits des minorités et des femmes. Encore une fois, je le félicite pour sa nomination.

I want to ask Mr. Yalden one question about the structure of his office. At this point it is a bit of an anomaly in the sense that he reports to Parliament through the Minister of Justice, rather than reporting directly to Parliament, as do a number of other federally appointed commissioners, including the Privacy Commissioner, the Commissioner of Official Languages, the Information Commissioner, and others. I wonder if Mr. Yalden agrees that on balance it would be preferable if he were to report directly to Parliament as opposed to reporting through the Minister of Justice.

Mr. Yalden: I thank Mr. Robinson, first, for his kind remarks and just add that I think and hope that I also made a great effort to defend the anglophone minority in Quebec.

With respect to the structure of my office and the manner in which we report to Parliament, I would have to say yes, I agree with the hon. member. I do not believe that in practice there has been cause to complain, that governments—in the plural, of whichever party—have intervened or interfered in the workings of the Canadian Human Rights Commission. Nevertheless, I personally find it anomalous—indeed, I would go further than that; I would say objectionable—that a person who has this ombudsman-like function and who shares many of the duties and functions of the other commissioners Mr. Robinson mentioned should report not directly to Parliament but through a Minister—as it happens, the Minister of Justice.

That does not mean, of course, that any report I might wish to make would ever be suppressed, or indeed even changed. Certainly I would not agree to its being changed or suppressed. The law does require the Minister to lay any report on the table within 15 days of its being sent to him if the House is sitting, in the usual way.

This is not, in and of itself, the problem. The problem arises in that, for example, the language commissioner or the others we have mentioned would defend their own budgets before a parliamentary committee whereas the Minister of Justice would do it for the Canadian Human Rights Commission. If there are questions about the conduct of the commissioner, they would have to be put to the commissioner himself in the case of those other

[*Translation*]

M. de Corneille: Il doit y avoir un plan d'action, n'est-ce pas? On doit prévoir un budget et un plan d'action.

M. Yalden: Il y a un budget et des postes. Notre personnel se prépare à cette mission et j'espère que nous pourrons la mener à bien.

Mr. Robinson: I want first of all to congratulate Mr. Yalden for his appointment to the position of Chief Commissioner. As the Commissioner for Official Languages, he defended vigorously minority rights in Canada, mainly French-speaking minorities. I am sure he will put to his new role the same willingness to defend minority rights and women's rights. Once again, I congratulate him for his appointment.

Je voudrais poser une question à M. Yalden au sujet de la structure de son bureau. Il existe actuellement une anomalie étant donné qu'il fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de la Justice plutôt que directement comme d'autres commissaires nommés par le gouvernement fédéral, notamment le commissaire à la Protection de la vie privée, le commissaires aux Langues officielles, le commissaire à l'Information, etc. M. Yalden convient-il de façon générale qu'il serait préférable qu'il fasse rapport directement au Parlement plutôt que par l'entremise du ministre?

M. Yalden: Tout d'abord, je remercie M. Robinson de ses propos et voudrais seulement ajouter ceci: je pense et j'espère avoir également cherché à défendre la minorité anglophone du Québec.

Pour ce qui est de la structure de mon bureau et de la façon dont nous faisons rapport au Parlement, je dois dire que je suis d'accord avec le député. Je ne crois qu'en pratique il y ait eu lieu de se plaindre que des gouvernements—de quelque parti que ce soit—se soient immiscés dans le fonctionnement de la Commission canadienne des droits de la personne. Néanmoins, je trouve personnellement anormal—et je dirais même inacceptable—qu'une personne ayant plus ou moins les responsabilités d'un ombudsman et ayant les mêmes devoirs et responsabilités que les autres commissaires que vient de mentionner M. Robinson ne fasse pas rapport directement au Parlement mais plutôt par l'entremise d'un ministre, le ministre de la Justice en l'occurrence.

Évidemment, cela ne veut pas dire qu'on ne tenterait jamais de censurer ou même de modifier un rapport que je souhaiterais présenter. Je n'approuverais certainement jamais ce genre de chose. La loi stipule que le ministre doit déposer tout rapport dans les 15 jours de sa réception si la Chambre siège, de façon habituelle.

Là n'est pas le problème. Le problème découle plutôt du fait, par exemple, que le commissaire aux Langues ou les autres viennent eux-mêmes défendre leur budget devant un comité parlementaire alors que le ministre de la Justice s'en charge au nom de la Commission canadienne des droits de la personne. Les autres commissaires peuvent répondre eux-mêmes à toutes les questions portant sur leur conduite alors que dans le cas

[*Texte*]

officers but to the Minister of Justice in the case of the Human Rights Commission.

It is not just the Minister. Indeed, it is probably not primarily the Minister. When you have that kind of relationship, Ministers have deputy ministers and deputy ministers have bureaucrats. If they feel that somehow or other they have responsibility for you or that you come under the Minister of Justice, then the officials and bureaucrats who work in that department are going to feel they have, I think, more of an influence on your day-to-day life, and even on your administration, than they should.

You begin, in other words, in some people's eyes to be treated as if you were another person in a deputy minister relationship with the Minister, which is wrong for someone in the position I occupy. I would greatly prefer to see the human rights commissioner report directly to Parliament. To be absolutely honest about it, Mr. Chairman, I have yet to meet anybody who knows why it is different for the Canadian Human Rights Commission than the Information Commissioner, Privacy Commissioner, Language Commissioner, Auditor General and so on. No one can tell me that.

• 1605

Mr. Robinson: Thank you very much. Certainly, I am pleased to hear the call for the perception of independence as well as the reality of independence. I will be suggesting that this committee recommend to the Minister of Justice that the appropriate changes be made to the Canadian Human Rights Act to ensure that the reporting mechanism is to Parliament directly.

I would like to turn to a question that relates to amendments to the Canadian Human Rights Act. The predecessor to Mr. Yalden, Gordon Fairweather, in speaking at a conference in Moncton, New Brunswick, in October 1987, stated that he was leaving the commission with a sense that there remained unfinished business and unresolved issues. He said:

> This feeling of further battles to be won applies especially in the case of individuals who are identifiable on the basis of their sexual orientation and who have been fighting to be included in the fundamental protection of the law which our legislatures have extended to other minority groups.

Mr. Yalden will know that the Special Committee on Equality Rights reported in October 1985, over two years ago, recommending an addition to the Canadian Human Rights Act to add sexual orientation as a prohibited ground of discrimination. Indeed, I see here one of my fellow members on that committee, the member for Lotbinière, who played an exceptional role in the work of the committee. In March 1986, a year and a half ago, the government promised that it would take whatever measures are necessary to ensure that sexual orientation is

[*Traduction*]

de la Commission des droits de la personne cela imcombe au ministre de la Justice.

Il ne s'agit pas seulement du ministre; en fait, ce n'est pas surtout lui qui est en cause. Dans ce genre de circonstances, les ministres ont des sous-ministres et les sous-ministres des subalternes. S'ils ont l'impression d'être responsables de vous d'une façon et d'une autre et que vous relevez du ministre de la Justice, les fonctionnaires de ce ministère auront tendance à vouloir exercer trop d'influance sur vos activités quotidiennes, et même sur votre gestion.

Autrement dit, certaines personnes commencent à vous considérer comme un autre sous-ministre relevant du ministre, ce qui n'est pas normal pour le genre de poste que j'occupe. Je préférerais de loin que le président de la Commission des droits de la personne fasse rapport directement au Parlement. En toute franchise, monsieur le président, personne n'a pu me dire encore pourquoi le cas de la Commission canadienne des droits de la personne est différent de celui de la Commission à l'information, de la Commission à la protection de la vie privée, de la Commission aux langues officielles, du vérificaateur général, etc. Personne ne peut me le dire.

M. Robinson: Merci beaucoup. Je suis heureux d'entendre que l'on souhaite l'indépendance de la Commission, dans la perception des gens et dans la réalité des faits. Je proposerai que le Comité recommande au ministre de la Justice d'apporter les changements appropriés à la Loi canadienne sur les droits de la personne afin que le président fasse rapport directement au Parlement.

J'aimerais passer maintenant à des amendements à la Loi canadienne sur les droits de la personne. Le prédécesseur de M. Yalden, Gordon Fairweather, a déclaré lors d'une conférence tenue à Moncton au Nouveau-Brunswick en octrobre 1987 qu'il quittait la Commission en ayant le sentiment qu'il restait du travail à abattre et des questions en suspens. Il a dit ceci:

> Cette impression d'une lutte sans merci se fait sentir surtout dans le cas des personnes identifiables du point de vue de leur orientation sexuelle et qui ont cherché à obtenir de nos assemblées législatives la même protection juridique que celle d'autres groupes minoritaires.

M. Yalden saura que le Sous-comité sur les droits à l'égalité a présenté son rapport en octobre 1985, il y a plus de deux ans, où il recommandait qu'on ajoute l'orientation sexuelle aux motifs de discrimination interdit par la Loi canadienne sur les droits de la personne. En fait, un de mes collègues ici présent, le député de Lotbinière, avait joué un rôle exceptionnel au sein de ce comité. En mars 1986, une année et demie plus tard, le gouvernement avait promis de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire de l'orientation sexuelle un motif

[*Text*]

a prohibited ground of discrimination in relation to all areas of federal jurisdiction. This was a year and a half ago.

Finally, Mr. Fairweather said in concluding his remarks:

> This is the last time that I can in any official sense highlight the very real need to draw homosexuals into the ambit of the Human Rights Act. I hope others will continue to speak out.

I would like to ask Mr. Yalden for his views with respect to the importance of amending the Canadian Human Rights Act to include sexual orientation and also, assuming he agrees with Mr. Fairweather's remarks in this area, whether he does indeed intend to continue speaking out, as Mr. Fairweather so courageously did during his tenure as commissioner.

Mr. Yalden: Mr. Chairman, the answer to the last question is yes, I certainly intend to speak out, as did my predecessor. I find it very unfortunate that this ground of sexual orientation has not been included in the act. I am particularly sorry to see that this is the case, given that we are going on two years from the recommendations of the Special Committee on Equality Rights.

I think the way the government should act is clear. I think the government itself has recognized as much by accepting in 1986 that this should be included in the act, that those amendments should go forward. If we are to show ourselves as a civilized society, a tolerant society, a society that does not rest on unfortunate, often inaccurate stereotyping, I think we need to include this ground.

I think my predecessor often said this, and I will say today that I am not arguing in favour of what the cliché calls one lifestyle against another. I am not endorsing the state of homosexuality, nor am I opposing it. I am saying that the idea it is still possible in this society of ours to deny a service or housing or a government job on grounds of sexual preference is one I would prefer to see removed as quickly as possible.

I not only favour, as does our commission collectively, including this ground in the act as a prohibited ground of discrimination, but also I believe very profoundly that we would be making an important step forward if we did. I hope the government will do it with dispatch.

Mr. Robinson: I take it this would include an amendment to the current practices of the Canadian Armed Forces, which were described by Mr. Fairweather in May this year as being contrary and inimical to what the commission stands for and very likely in breach of the provisions of the Canadian Charter of Rights and Freedoms as well.

[*Translation*]

prohibé de discrimination dans tous les domaines de compétence fédérale. C'était il y a un an et demi.

Finalement, M. Fairweather a conclu par les mots suivants:

> C'est la dernière occasion que j'aurai à titre officiel de souligner le besoin très réel d'inclure les homosexuels dans le champ d'application de la Loi sur les droits de la personne. J'espère que d'autres personnes continueront d'exprimer ce souhait.

Je voudrais demander à M. Yalden ce qu'il pense de l'importance de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour y inclure l'orientation sexuelle et aussi, en supposant qu'il est d'accord avec les observations de M. Fairweather à cet égard, s'il a effectivement l'intention de continuer à l'exiger, comme M. Fairweather l'a fait si courageusement au cours de son mandat.

M. Yalden: Monsieur le président, ma réponse à la dernière question est affirmative, j'ai certainement l'intention d'exprimer ma pensée là-dessus, comme mon prédécesseur. Je trouve très dommage que l'orientation sexuelle ne figure pas dans la loi. Je le déplore tout particulièrement étant donné que les recommandations du Sous-comité sur les droits à l'égalité remontent déjà à deux ans.

Pour moi, la voie que doit emprunter le gouvernement est claire. Il a d'ailleurs lui-même reconnu en 1986 que ces amendements devraient être apportés à la loi. Pour prouver que nous formons une société civilisée, tolérante et qui ne croit pas à de purs stéréotypes, nous devons inclure ce motif.

Mon prédécesseur l'a souvent dit, et je répéterai aujourd'hui que je ne parle pas en faveur d'un mode de vie par rapport à un autre. Je n'appuie pas ici l'homosexualité, mais je ne la conteste pas non plus. Je dis simplement que je préfère qu'on empêche le plus rapidement possible qu'on puisse encore dans notre société refuser un service, un logement ou un emploi pour des motifs d'orientation sexuelle.

Non seulement suis-je favorable, comme notre commission dans son ensemble, à l'inclusion de ce motif dans la loi comme motif prohibé de discrimination, mais je suis également convaincu que ce serait un progrès important. J'espère que le gouvernement le fera dans les plus brefs délais.

M. Robinson: Je suppose qu'il y aurait également un amendement aux pratiques actuelles des forces armées du Canada que M. Fairweather a qualifiées en mai dernier de contraires à la position de la Commission et même aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés.

[*Texte*]

• 1610

Mr. Yalden: The Canadian Armed Forces come under the Canadian Human Rights Act and would be included in any amendment made here. I think we should add that it does not mean that in any area of armed forces activities or other government agencies or institutions coming under the Canadian Human Rights Act, there would never be occasions when those who are in the position of command or authority could not justify some type of limitation on what we are talking about. The Canadian Human Rights Act provides for bona fide justifications or occupational requirements. It may well be that it exists in the armed forces, but as a general rule they would be subject it.

Mr. Witer: I would like to join my colleagues in welcoming Mr. Yalden to the committee and to congratulate him not only on his appointment, but also on the excellent job he did over the years in his previous position. I am glad to see that members from all parties view this as an excellent appointment.

Mr. Yalden, you mentioned in your opening remarks that you have been spending some time familiarizing yourself with the commission and its surroundings, people, budgets, etc. Do you believe you have an adequate budget and sufficient personnel to fulfil your mandate?

Mr. Yalden: Mr. Chairman, I would love to be able to respond in ringing tones that we are stone broke and that if I do not get a a 50% increase in personnel forthwith, the whole cause of human rights would go down the tube, but after one month in the office I cannot do that. I cannot take the very generous offer of the hon. member and turn it to the advantage of my commisssion. We have something in the order of 175 to 180 personnel and something just short of $11 million in the budget. Those seem like considerable sums, especially at my age looking back at what government agencies used to get.

To be a little more discriminating, it could be that if we are to do a better job of publicizing the activities of the commission, of bringing to Canadians a clearer message about the meaning of the Canadian Human Rights Act, the requirements of it and the possibilities to advance Canadian society in a direction we want, perhaps it would require something more on the side of public education and public information.

The people who are already engaged in the public programs process, who are trying to handle our training programs and to deal with groups that want to hear about our activities, and who are going into schools to put out pamphlets are, to the best of my knowledge, already fully and actively engaged. If we were to do more in this area, I think we would have to ask for more resources. I do not think it would be a large new injection, but it would perhaps be something.

[*Traduction*]

M. Yalden: La Loi canadienne sur les droits de la personne ainsi que tout amendement qui y serait apporté s'appliquent aux Forces armées canadiennes. Cela ne signifie pas pour autant que toute restriction du genre dont nous parlons ne pourrait être justifiée, à l'occasion, par ceux qui sont aux postes de commande, qu'il s'agisse de l'armée ou d'autres institutions ou organismes publics. La Loi canadienne sur les droits de la personne prévoit des dérogations justifiées par exemple par les nécessités professionnelles. Mais en règle générale, cette loi s'applique à l'armée, même s'il y a dérogation sur certains points.

M. Witer: Je me joins à mes collègues pour souhaiter la bienvenue à M. Yalden et le féliciter non seulement de sa nomination, mais aussi de la façon remarquable dont il a rempli ses fonctions au poste précédent. Je suis heureux de constater que les députés, toutes tendances confondues, se félicitent de cette nomination.

Dans votre déclaration d'ouverture, monsieur Yalden, vous disiez avoir mis du temps à vous familiariser avec la Commission, son climat, les gens, les budgets, et cetera. Etes-vous satisfait des ressources dont vous disposez, tant financières qu'humaines, pour remplir votre mandat?

M. Yalden: Monsieur le président, j'aimerais pouvoir pleurer misère et clamer que si l'on ne m'augmente pas sur le champ de 50 p. 100 mon personnel, les droits de la personne iront à vau-l'eau mais après un mois à ce poste cela m'est vraiment impossible. Le député me tend généreusement la perche, mais je ne saurais la prendre pour la tourner à l'avantage de ma Commission. Nos effectifs comptent 175 à 180 personnes, notre budget atteint un peu moins de 11 millions de dollars. Cela paraît une somme mirobolante, en particulier pour quelqu'un comme moi qui se rappelle de la pitance que touchaient autrefois les organismes publics.

Mais pour nuancer un peu cette réponse, nous aurions peut-être besoin d'un peu plus de ressources pour l'éducation et l'information du public afin de mieux faire connaître les activités de la Commission, de mieux sensibiliser les Canadiens à la signification de la Loi canadienne sur les droits de la personne, à ce que cette loi exige et à faire progresser la société canadienne dans le sens que nous voudrions lui voir prendre.

Les gens qui sont déjà chargés de cet aspect de nos activités, qui s'occupent de nos programmes de formation et qui font connaître notre mission auprès de groupes intéressés, ceux qui se rendent dans les écoles pour nous faire connaître et distribuer de la documentation sont déjà, à ma connaissance, pleinement occupés. Si nous voulons étendre le champ de nos activités, nous devrions demander plus de ressources; il ne s'agirait pas de grande somme, mais d'une modeste augmentation.

[*Text*]

Mr. Witer: I wonder if we could get some indication about how the budget and the complement of staff compares with the budget for the Official Languages Commission and staff.

Mr. Yalden: It would be very difficult for me to do so because I have been away for a little more than three years, but very much off the top of my head, I think they are comparable. The Office of the Commission of Official Languages would be more or less in the $10 million ballpark and 140 or 150 would not be very far from what he would have in personnel. Similarly we have regional offices. It would be about 60 people in Ottawa and there are offices in Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montreal, Halifax, and Vancouver, so we are left with something in the order of 100 to 110 at headquarters. I would think this might be slightly more than the language commissioner has, but it is a ballpark figure.

• 1615

Mr. Witer: Mr. Chairman, as Mr. Yalden probably knows, a few weeks ago the government introduced a multicultural bill in the House, which included is a statement of principle and aim.

One of those aims is to see that all of the departments in government offer an equal opportunity to the many third-language groups of ethnocultural Canadians, which to date is sadly not the case, based on the information we have from witnesses who appeared before another committee of the house.

One of the biggest criticisms of the bill is that apparently it has no teeth and no instruments to carry out these aims and principles. During hearings recently in Toronto, one of the serious suggestions was that in fact the responsibility be attached to the Canadian Human Rights Commission to implement the multicultural bill, once it is passed.

There were some witnesses who suggested that apparently there had even been some discussions initiated by the Commissioner on this very subject-matter.

I would like to ask Mr. Yalden if he can confirm whether there have been any discussions, and if he believes that with his current budget and staff, he could take on that extra responsibility.

Mr. Yalden: First, let me say I agree with the hon. member that all is not rosy in terms of representation in government of the various cultural, ethnic and other groups that make up the Canadian society.

As far as so-called visible minorities are concerned, we know the participation rates to be woefully low. I think it is probably true of a whole variety of ethnic groups.

[*Translation*]

M. Witer: Pourriez-vous nous donner une comparaison entre votre budget et vos effectifs, et ceux de la Commission des langues officielles.

M. Yalden: Cela me serait fort difficile parce qu'il y a déjà trois ans que je n'y suis plus, mais je penserais, à première vue, qu'ils sont comparables. Le Bureau de la Commission des langues officielles reçoit approximativement 10 millions de dollars et ses effectifs s'élèvent probablement à 140 ou 150 personnes. Les deux organismes ont des bureaux régionaux. Les effectifs comportent une soixantaine de personnes à Ottawa, mais avec les bureaux d'Edmonton, de Winnipeg, de Toronto, de Montréal, de Halifax et de Vancouver, il nous reste 100 à 110 personnes au siège. C'est un chiffre approximatif, mais je crois qu'il est légèrement supérieur à celui des effectifs de la Commission des langues officielles.

M. Witer: Monsieur le président, M. Yalden n'ignore sans doute pas qu'il y a quelques semaines, le gouvernement a présenté à la Chambre un projet de loi sur le multiculturalisme qui comportait une déclaration de principe d'objectifs.

L'un de ces objectifs est de promouvoir la participation entière et équitable des nombreux groupes ethnoculturels de langue tierce, ce qui à l'heure actuelle n'est malheureusement pas le cas d'après l'information de témoins qui ont comparu devant un autre des Comités de la Chambre.

L'une des critiques les plus sévères portées contre le projet de loi est qu'il manque de muscles et que rien n'est prévu pour la mise en application de ces principes et objectifs. Au cours d'audiences qui ont eu récemment lieu à Toronto, l'une des propositions les plus intéressantes visait à confier à la Commission canadienne des droits de la personne la responsabilité d'appliquer la Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme lorsque celle-ci aurait été adoptée.

D'après certains témoins, le commissaire aurait même pris l'initiative d'entamer des discussions sur ce sujet.

J'aimerais demander à M. Yalden s'il peut confirmer si ces discussions ont effectivement eu lieu et s'il penserait pouvoir se charger de cette responsabilité supplémentaire avec le budget et le personnel dont il dispose actuellement.

M. Yalden: Je voudrais tout d'abord dire au député que je suis tout à fait de son avis, à savoir qu'en matière de représentation au gouvernement, des divers groupes culturels, ethniques ou autres qui composent la société canadienne, tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes.

En ce qui concerne les minorités dites visibles, leur taux de participation est lamentable. Et c'est vrai également de toute une variété de groupes ethniques.

[*Texte*]

I hope the new multiculturalism bill will have some effect on improving the situation. When I was Commissioner of Official Languages, I always promoted the multicultural cause, and I would continue to do so.

As for a possible role for the Canadian Human Rights Commission in the implementation of the future act, we are not asked to do so in the bill, but I think a connection may be made, and I think further a connection with what my predecessor may have said on the matter could be made.

There was in the recommendation of the Standing Committee on MULTIculturalism, which was not followed by the government, that there would be a multiculturalism commissioner and a multiculturalism office, said commissioner and said office having more or less the functions of the Commissioner of Official Languages and his office. It was rejected on the grounds it was not necessary.

My predeceasor in expressing a view on the matter did say he felt this probably was unnecessary, that there already was a human rights commissioner if there were clear cases of discrimination, and that the Canadian Human Rights Commission had a mandate in this area and could carry it out. There was also a suggestion in some of the submissions to the Standing Committee on Multiculturalism that one of the things the multiculturalism commissioner would do was have a look at whether the commissioner of human rights was operating adequately in this area. With respect, Mr. Chairman, I think there are already quite a lot of commissioners around town, and if you added yet another one to look into the activities of his fellow commissioners, we might be exaggerating.

• 1620

I think it is already within the responsibilities of the Canadian Human Rights Commission and the human rights commissioner to look into cases of discrimination against individuals. In other words, if someone is denied a promotion or a job, or is retired or otherwise treated in a discriminatory way, on the basis of ethnic origin, then he has a *prima facie* complaint under the Canadian Human Rights Act, and I would hope he would act on that.

This does not mean the Human Rights Commission is in a position to act effectively to deal with so-called systemic ethnic discrimination against, let us say, a department, an agency or a Crown corporation that systematically did not hire or did not have the effective participation rate it should. I would hope, certainly in the case of visible minorities, these figures will emerge with the Employment Equity Act. Subject to what my colleagues on the commission would think, I would like

[*Traduction*]

J'espère que le nouveau Projet de loi sur le multiculturalisme aura des effets bénéfiques sur la situation. Dans mes fonctions de commissaires aux langues officielles, je me suis toujours efforcé d'encourager la cause du multiculturalisme et j'entends bien continuer.

Quant au rôle éventuel de la Commission canadiaenne des droits de la personne pour la mise en application de la future loi, le projet de loi ne contient rien à cet effet, mais ce n'est pas impossible et je pourrais également reprendre ce que mon prédécesseur peut avoir dit sur la question.

Le Comité permanent sur le multiculturalisme, dans une recommandation qui n'a pas été adoptée par le gouvernement, proposait la création d'un poste de commissaire et d'un bureau du multiculturalisme, dotés plus ou moins des mêmes fonctions que le Commissaire aux langues officielles. La proposition a été rejetée comme n'étant pas nécessaire.

Mon prédécesseur, commentant la chose, a déclaré que cela ne lui paraissait peut-être pas nécessaire, qu'il existe déjà un commissaire des droits de la personne dans les cas bien tranchés de discrimination et que la Commission canadienne des droits de la personne avait, en l'occurrence, un mandat qui lui permettait d'assumer cette responsabilité. Certains mémoires présentés au Comité permanent du multiculturalisme avaient également proposé, que le commissaire au multiculturalisme soit chargé, entre autres, d'examiner si le commissaire aux droits de la personne s'acquittait de façon satisfaisante de ses responsabilités en la matière. En toute déférence, monsieur le président, il me semble que nous ne manquons pas de commissaires par ici et que ce serait aller un peu loin que d'en ajouter un pour s'occuper de ce que font les autres.

La Commission canadienne des droits de la personne et son commissaire sont chargés d'examiner les cas de discrimination contre les particuliers. Cela revient à dire qu'une personne à qui on refuse un emploi ou une promotion, que l'on oblige à prendre sa retraite ou qui est traitée de l'une ou l'autre façon discriminatoire, pour ses origines ethniques, peut porter plainte, en invoquant la Loi canadienne sur les droits de la personne, et j'espère que le commissaire interviendrait dans un cas pareil.

Cela ne signifie pas pour autant que la Commission des droits de la personne soit en mesure d'agir efficacement contre la discrimination ethnique dite systémique dans le cas, par exemple, d'un ministère, d'un organisme ou d'une Société de la Couronne qui, systématiquement, s'abstient d'engager certaines personnes ou ne les embauche pas en nombre suffisant. J'espère que dans le cas des minorités visibles, en particulier, ces chiffres seront régis par la Loi sur l'égalité de l'emploi. Après

[*Text*]

to see us take a more active and activist role in that kind of area.

The Canadian Human Rights Act does after all empower the commission to launch complaints on its own initiative. We do not have to wait for an individual to come to us. It seems to me if we can detect reasonable grounds to think there is a systematic type of discrimination, we should go on the offensive and try to do something about it.

All of that, Mr. Chairman, is within the present mandate of the commission, and therefore should be done insofar as is humanly possible with present resources. If someone were to come along and say, in addition to that, Mr. Commissioner, you have to do this, this and the other, perhaps we would need more.

Le président: Monsieur Tremblay.

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur Yalden, je me joins à mes collègues pour vous souhaiter la bienvenue et surtout vous féliciter. Comme vous avez une expérience très vaste et spécialisée dans le domaine, je suis certain que la Commission vient d'acquérir un membre extrêmement valable.

Dans votre exposé, vous faites état de votre expérience, particulièrement en tant que commissaire aux langues officielles. Je suis d'accord avec vous quand vous dites qu'il vous fallait «une grande dose de persévérance et de détermination». Au début de mon mandat, en 1984, j'ai été coprésident du Comité des langues officielles, ce qui m'a permis de travailler d'un peu plus près à l'application de la Loi sur les langues officielles. Vous conviendrez avec moi que 17 ou 18 ans après la mise en vigueur de la loi, il reste encore un très long chemin à parcourir dans nos propres sociétés de la Couronne.

Vous dites à la page 3 de votre texte que, bien que vous reconnaissiez les vertus de l'éducation au public, il faudra attendre un certain temps avant d'en voir les résultats. Vous faites donc allusion à votre persévérance et votre patience. À court terme, cependant, vous mettez nettement l'accent sur l'aspect juridique de la Commission.

Votre objectif est-il de mettre davantage l'accent sur l'application de la loi?

M. Yalden: Je crois qu'il faut mettre l'accent sur les deux aspects. Il est exact que l'éducation prend du temps. On ne peut pas se fier uniquement et exclusivement à un processus d'éducation parce qu'on n'en finirait jamais. Par contre, se contenter de résoudre telle ou telle plainte particulière ne règle pas le problème de base, le problème dit systémique. Il faut donc emprunter les deux voies en même temps.

• 1625

Je disais tout à l'heure que j'accorderais une certaine importance à l'éducation parce que je trouve que cette partie-là manque un peu. À la Commission, on a

[*Translation*]

consultation avec mes collègues de la Commission, j'aimerais que nous prenions des initiatives plus hardies dans ce domaine.

Tout bien pesé, la Loi canadienne sur les droits de la personne habilite la Commission à engager des poursuites de sa propre initiative. Nous n'avons pas besoin d'attendre que quelqu'un vienne porter plainte. Si nous avons de bonnes raisons de soupçonner un cas de discrimination systémique, nous devrions, à mon avis, passer à l'action et essayer d'intervenir.

Tout ceci, monsieur le président, fait partie du mandat actuel de la commission et devrait donc, dans toute la mesure du possible, se faire avec les ressources dont nous disposons. Il n'en serait peut-être plus de même si l'on nous demandait de nous charger de responsabilités supplémentaires.

The Chairman: Mr. Tremblay.

Mr. Tremblay (Lotbinière): I would like to join my colleagues and wish you welcome and congratulate you. Your experience is so vast and so specialized in this field that you will certainly be a precious asset for the Commission.

In your brief, you were mentioning your experience, in particular as the Commissioner for Official Languages. You said you needed a lot of perseverance and determination. I could not agree more with you. In 1984, at the beginning of my mandate, I was a co-chairman of the Committee for Official Languages. I was therefore in a position to work more closely for the implementation of the Official Languages Act. You will agree with me that 17 or 18 years after the implementation of this law, there is still a lot to be done for the full implementation in our own Crown corporations.

You also say, on page 3 of your brief, that while recognizing the importance of education as a tool for building genuine equality of opportunity, I am also mindful that educative efforts bear fruit gradually and slowly over time. You also mentioned your tenacity and patience but in the short term, you underline the legal aspect of the Commission's mandate.

Do you intend to emphasize the implementation of the law?

Mr. Yalden: I think both aspects must be emphasized. Education indeed takes time and you cannot entirely rely on it because it might very well be a never-ending process. Nor is it good enough to try and solve the problem peacemeal. Because you do not make a dent into the basic problem, the systemic discrimination. You have to use a two-pronged approach.

I was saying a little earlier that I would recognize the importance of education because I found that aspect somewhat lacking. On the Commission, we tend a little

[*Texte*]

tendance à vivre un peu trop en fonction des plaintes individuelles, d'enquêter sur une plainte, de décider en commission si le plaignant ou la personne mise en cause a raison, et ainsi de suite. On a même tendance à s'engager de temps à autre dans un processus un peu trop litigieux à mon goût. On finit devant la Cour fédérale avec de beaux jugements qui ne règlent pas le problème de la discrimination contre les femmes, contre tel ou tel groupe ethnique ou contre des personnes handicapées. Ces jugements ne règlent pratiquement que les cas individuels.

Si on veut faire accepter dans les faits que les handicapés ont le droit de travailler au niveau fédéral, dans les sociétés de la Couronne et dans les compagnies réglementées par le gouvernement fédéral, il faut un processus d'éducation. Tous sont vaguement d'accord en principe pour dire que les handicapés doivent avoir leur chance, mais ils ne sont pas prêts à travailler à côté d'un aveugle, parce que cela les gêne ou Dieu sait quoi. Ce processus d'éducation est donc nécessaire, mais en même temps, il faut que les handicapés, pour prendre encore cet exemple, aient la possibilité de venir à la Commission canadienne des droits de la personne pour obtenir satisfaction dans leur cas personnel. C'est aussi très important.

M. Tremblay (Lotbinière): Juste une brève question. On aura sûrement le plaisir de revoir M. Yalden, mais j'aimerais lui poser une dernière question. Prévoyez-vous que la Commission ira davantage devant les tribunaux *proprio motu* pour exercer cette fonction judiciaire sans nécessairement attendre que les plaintes aboutissent devant les tribunaux?

M. Yalden: Ce n'est pas ce qu'on a fait dans le passé, mais personnellement, en tant que président de la Commission, et si mes collègues sont d'accord, je préférerais que la Commission joue un rôle plus actif, ce qui implique la possibilité d'agir *proprio motu* vis-à-vis d'une agence, d'un ministère, d'une société de la Couronne. La réponse est oui, monsieur le président.

The Chairman: We have had a request for a second round. Is that agreeable?

Mr. de Corneille: Mr. Chairman, there is problem. I think the Minister is presenting a statement in the House and some people will want to be there. I have no objection because I have a list of questions, but I wonder if we could invite our guest at a future time when he has more time as well. I have questions I would love to ask.

Mr. Witer: Mr. Chairman, I want to be in the House, but I think it would be an honour to have a brief second round. I want to have a clarification on one of my questions.

• 1630

The Chairman: Could we agree to a brief attempt at a second round, with the understanding that we will work

[*Traduction*]

bit too much to operate on individual complaints, to investigate a complaint, to decide whether the plaintiff or the accused are right or wrong, and so. Sometimes we even tend to get bogged down in a process that is overly legal. It all ends up before the Federal Court with bringing sentences which do not settle the problem of discrimination against women, against such ethnic groups, or against handicapped people. A sentence practically only solves an individual case.

If you want to make it possible for handicapped people to work for the federal government, in Crown corporations or in companies regulated by the federal government, it is an education process which is needed. Everybody agrees in principal that handicapped people need a break, but everybody is not prepared to work side by side with a blind person, for instance, because it embarasses or God knows what. Education is therefore necessary but simultaneously there is a need for handicapped people, to come back to that category, to turn to the Canada Commission for Human Rights in order to make themselves heard. That is also very important.

Mr. Tremblay (Lotbinière): One brief question, the last one, for I am sure we will have the pleasure of hearing again Mr. Yalden. Do you envisage the Commission to take matters more often in its own hands and of its own initiative go to court without necessarily waiting for complaints to be brought before it?

Mr. Yalden: This has not been done in the past, but as the chairman of the Commission and provided my colleagues agree. I would prefer the Commission to take things more in its own hands which implies being able to act of its own initiative with regard to an agency, department, a Crown corporation. The answer is yes, Mr. Chairman.

Le président: On nous a demandé un deuxième tour de question, si vous y consentez.

M. de Corneille: Monsieur le président, il y a une difficulté. Le ministre va faire une déclaration à la Chambre et certains d'entre nous vont vouloir y assister. Je ne vois pas d'objections à un second tour, car j'ai une série de questions, mais ne vaudrait-il pas mieux inviter notre hôte à revenir lorsque lui également aura davantage de temps. Il y a des questions que je tiendrais beaucoup à poser.

M. Witer: Monsieur le président, je voudrais me rendre à la Chambre mais ce serait un honneur, je pense, que d'avoir un second tour, tout bref qu'il soit. Je voudrais une précision à propos de l'une de mes questions.

Le président: Nous pourrions peut-être convenir d'avoir un second tour de questions, mais très bref et de

[*Text*]

out a return visit by the chief commissioner early in the new year? All right.

Mr. de Corneille: I want to take this opportunity, on a point of order, to ask or to serve notice that I would ask the compassionate concern of this committee to have a special emergency meeting in the new year, perhaps immediately after we get back, or something of a special nature, to deal with the testimony of a woman named Rose Ndayahoze and Irwin Cottler on a matter relating to a genocide in Rwanda Burundi and presently to gross discrimination in that country. I serve notice that I hope you would kindly think about this and that members of the committee would think about it.

The Chairman: Thank you.

Mr. de Corneille: My question has to do with the subject of our prison system and living conditions, and specifically, also, alleged discrimination against native peoples. Have you had any such complaints? Is this a category that is of special concern to the commission? If so, what kinds of time and effort are being given by the commission to this area of penal issues and the native peoples in our penal institutions? Also, do you regard this as an area of your concern?

Mr. Yalden: In response to the last part of the question, of course, I would regard it as a matter of concern to us. Certain things are excluded from the commission that come under the Indian Act, but that is not one of them. Had we complaints from native peoples who were in prisons, we would treat them, I would hope, with as much dispatch as we could and certainly give them as much importance as we could.

My understanding, on the generality of the question, is that we do not have a great number of complaints from native peoples. If we do, then they tend to have more to do with denial of rights of persons who leave the band—women, for example—or occasionally problems of non-natives vis-à-vis band councils, and that kind of thing. I am not aware of complaints, that are current at least, from native peoples who are in prison. This may be an inadequate answer. If it is, then I will report to you the next time I come here.

As to prisons in general, of course, we have had a considerable amount of action on that front, having to do with prison guards, with cross-sexual searches, etc. This kind of thing has been a matter of some controversy and has certainly been given quite a lot of attention by the commission and by the courts.

Mr. Robinson: Would the chief commissioner undertake to provide to this committee, at the earliest possible time, as much background information as possible on delays in the commission? The commissioner has expressed concern about this. Certainly, many of the groups and individuals who are active in the field of human rights have raised serious concerns about, if not

[*Translation*]

demander à ce que le Commissaire principal revienne au début de la nouvelle année? Parfait.

M. de Corneille: Je voudrais intervenir pour demander au Comité de tenir une réunion spéciale d'urgence au début de la nouvelle année, peut-être dès notre retour afin d'entendre le témoignage de Mme Rose Ndayahoze et de M. Irwin Cottler sur un génocide au Ruanda Burundi et sur un cas grave de discrimination dans ce pays. Je voudrais demander aux membres du Comité d'accorder à cette question une bienveillante attention.

Le président: Je vous remercie.

M. de Corneille: Ma question porte sur les conditions de vie dans notre régime pénitentiaire, en particulier sur des allégations de discrimination contre les autochtones. Avez-vous reçu des plaintes sur ce point? Est-ce une catégorie dont s'occupe particulièrement la Commission? Dans l'affirmative, quel est le temps et quels sont les efforts consacrés par la Commission à la façon dont les détenus autochtones sont traités dans nos établissement pénitentiaires? Considérez-vous que cette question relève de vos attributions?

M. Yalden: Je répondrai à la dernière partie de votre question que cela relève, bien entendu, de notre compétence. Il y a d'autres questions qui relèvent de la Loi sur les Indiens, mais ce n'est pas le cas de celle-là. Si nous recevions des plaintes d'autochtones détenus dans les prisons, nous les étudierions, j'espère, avec la plus grande célérité possible et certainement avec la plus grande attention.

Mais pour répondre à la question d'une façon générale, nous ne recevons pas, à vrai dire, beaucoup de plaintes émanant d'autochtones. Celles que nous recevons portent plutôt sur le déni des droits de ceux qui quittent la bande—les femmes, par exemple, où parfois les difficultés suscités par les conseils de bande aux non-autochtones. A ma connaissance, nous n'avons pas en ce moment de plaintes d'autochtones qui se trouvent en prison. Cette réponse n'est peut-être pas safisfaisante, auquel cas je me renseignerai et vous en parlerai plus en détail lors de ma prochaine comparution.

Quant aux prisons en général, nous sommes intervenus à bien des reprises qu'il s'agisse de gardes de prison, de fouilles par une personne de l'autre sexe, etc. Ce genre d'action soulève des controverses et a certainement fait l'objet de l'attention de la Commission et des tribunaux.

M. Robinson: Est-ce que le commissaire principal pourrait entreprendre de fournir au Comité, dans les plus brefs délais, le maximum d'information sur les délais de la commission? Le commissaire a dit qu'il les déplorait. Un grand nombre de groupes et de particuliers qui s'occupent des questions des droits de la personne ont parlé à maintes reprises de cette lenteur qui s'apparente plus à la paralysie

[*Texte*]

the paralysis, certainly the extensive and unacceptable delays in dealing with some complaints.

There is as well the whole question of the absence of any representation from the Atlantic provinces.

It would be very helpful if we could get some figures as to, for example, the average length of time it takes to resolve a complaint, the trend line in that and so on. I would just ask by way of representation to Mr. Yalden if he could provide such information to the committee.

In his remarks to the committee, Mr. Yalden indicated that he intends to set priorities for the commission by firsthand accounts from representatives of women's groups and minority organizations. Could I ask him to elaborate on that particular point? How does Mr. Yalden intend to establish the priorities of these groups? Is he going to be embarking upon a process of consultation with representatives of these groups and organizations in the near future? What exactly does he have in mind in this area?

• 1635

Mr. Yalden: Firstly, on the matter of delays and the average length of time of our processing complaints and so forth, Mr. Chairman, yes, we will try to bring back whatever we can. As we get more information, we will either communicate it to the chairman or to the staff of the committee or do so when I come back here.

As for the matter of the Atlantic provinces, you know I am as concerned about it as you are. I hope the committee's concern will one way or another be transmitted to the Minister, as the government makes that appointment, not me.

As to the matter of contacts and consultations, yes, this is exactly what I would intend to do. As soon as I can get moved into my new house and after the Christmas period is passed, I would like to begin to travel. I would like to see as many of these groups as I can. I would like to see them in the place where they are, and not in Ottawa, from Mr. Robinson's constituency to the constituency of whoever we are fortunate enough to have from the Maritimes when we get someone.

Mr. Robinson: Mr. McGrath's former constituency.

Mr. Yalden: All right, that is fine. From one end of the country to the other, in other words, I would like to meet with the groups concerned about human rights problems, and probably concerned about the way the Canadian Human Rights Commission works, or in their eyes, does not work, and to lay the cards on the table with them. I did this frequently and consistently when I had the language job, and I would certainly like to do it now.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Robinson: Finally, Mr. Chairman, I want to ask for your guidance with respect to a suggestion that flows from

[*Traduction*]

et des délais interminables et inacceptables apportés à l'examen de certaines plaintes.

Il faut également ajouter l'absence de toute représentation des provinces de l'Atlantique.

Il serait fort utile d'obtenir certains chiffres sur le temps qu'il faut en moyenne pour étudier et régler une plainte, la tendance générale, etc. Je voudrais donc demander à M. Yalden de nous fournir ces renseignements.

Monsieur Yalden, dans ses remarques, se proposait de fixer les priorités de la Commission en consultant directement les représentants des groupements féminins et des organisations minoritaires. Puis-je lui demander de nous en parler plus en détail? Comment M. Yalden entend-il fixer les priorités de ces groupes? Va-t-il entreprendre de consulter, dans un proche avenir, les représentants de ces organisations? Peut-il nous préciser ses intentions?

M. Yalden: En ce qui concerne les délais et le temps qu'il faut à la Commission pour examiner les plaintes, c'est vrai, monsieur le président, nous nous efforcerons de les réduire au maximum. Au fur et à mesure que nous recevons des informations, nous les ferons parvenir au président ou au personnel du Comité, et je vous en reparlerai lors de ma prochaine comparution.

Quant à la question des provinces de l'Atlantique, vous savez qu'elle me tient à coeur autant qu'à vous. J'espère que le Comité saura en faire part au ministre car c'est le gouvernement qui procède à cette nomination, et non moi.

Quant aux contacts et consultations, c'est certainement ce que j'ai l'intention de faire. Sitôt que j'aurai terminé d'emménager, et une fois passées les fêtes de Noël, j'aimerais me mettre à voyager. Je voudrais rencontrer le plus grand nombre possible de ces groupes, sur place, là où ils se trouvent et non à Ottawa, depuis la circonscription de M. Robinson jusqu'à toute circonscription où nous sommes représentés dans les Maritimes.

M. Robinson: L'ancienne circonscription de M. McGrath.

M. Yalden: Parfait, d'accord. Autrement dit, d'un bout à l'autre du pays, j'aimerais rencontrer les groupes qui s'intéressent aux questions des droits de la personne ainsi que fort probablement à la façon dont opère—ou n'opère pas à leur avis—la Commission canadienne des droits de la personne, afin que nous puissions nous entretenir en toute franchise. C'est ce que j'ai souvent et systématiquement fait dans mon poste antérieur et j'aimerais recommencer.

Le président: Merci beaucoup.

M. Robinson: Enfin, monsieur le président, je voudrais vous demander ce que vous pensez d'une proposition qui

[*Text*]

the remarks of the chief commissioner. I believe it is long overdue that this commission hear directly from the Minister of Justice, that we have an opportunity to question the Minister with respect to a number of the issues raised in the course of our questioning today of the chief commissioner. I would move, if it is appropriate now—and if not, at the conclusion of the meeting—that we invite the Minister of Justice to appear before the committee early in the new year so that we might pursue a number of these important issues.

Mr. Witer: On a point of order, Mr. Chairman, this is not a steering committee meeting. I know it does not preclude such a motion, but perhaps we can have some clarification on who the official member is for the New Democratic Party on this committee, if Mr. Robinson is a substitute. If he is a substitute, does it entitle him to make that kind of motion?

The Chairman: Mr. Robinson is representing his party today and has the right, but I am advised by the clerk that the motion would not be in order at this time. I suggest we look to an early meeting of the steering committee, at which time this would be on the agenda, and deal with it early in the new year.

An hon. member: Short notice.

Mr. Robinson: Could I ask why the motion is not in order, Mr. Chairman? The motion arises from the evidence being given by the witness before the committee.

The Chairman: I am advised that we are under the *Orders of the Day*, and until we finish that, we are not able to deal with your motion.

Mr. Robinson: Should I bring it up at the conclusion of the *Orders of the Day*?

The Chairman: You could, or considering we are hoping to adjourn as soon as possible—

Mr. Robinson: Fine. I would hope it would not require any great debate. I have raised it at previous—

The Chairman: If there is any debate, could we take it as notice?

Mr. Robinson: Yes.

Mr. Witer: Mr. Chairman, in response to an earlier question I put to the chief commissioner about the implementation of the multicultural bill—which has not yet passed, but I hope it will—I would like a point of clarification. I thought I heard the commissioner indicate that someone had recommended the formation of a commission and a multicultural commissioner. I am aware that the Standing Committee on Multiculturalism made such a recommendation, but I am not aware anyone else did. I thought the commissioner mentioned it in response to my question, and if so, could he clarify it?

[*Translation*]

découle des remarques du Commissaire principal. Il est grand temps, d'entendre directement le ministre de la Justice, de l'interroger sur un certain nombre de points qui se sont dégagés aujourd'hui de notre entretien avec le Commissaire principal. Je proposerais donc, si vous y consentez maintenant—et sinon, à la fin de la réunion—que nous invitions le ministre de la Justice au début de la nouvelle année afin d'examiner avec lui certaines de ces importantes questions.

M. Witer: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Ceci n'est pas une réunion du Comité directeur. Je sais que rien n'empêche de présenter une motion dans ce sens, mais nous pourrions peut-être obtenir auparavant une précision sur le député qui représente officiellement le Nouveau parti démocratique à ce comité, si M. Robinson est un suppléant. Dans ce dernier cas, a-t-il le droit de présenter une motion pareille?

Le président: M. Robinson représente aujourd'hui son parti et a ce droit, mais le greffier me dit que la motion ne serait pas réglementaire à ce stade. Je propose de réunir sous peu le comité directeur, pour en discuter. Nous pourions examiner cela au début de la nouvelle année.

Une voix: Avec un petit préavis.

M. Robinson: Puis-je demander pourquoi la motion n'est pas réglementaire, monsieur le président. Elle découle en effet du témoignage présenté aujourd'hui.

Le président: Il semble que nous devions suivre l'ordre du jour; quand il aura été épuisé, nous pourrons examiner votre motion.

M. Robinson: Est-ce que je dois la présenter de nouveau à la fin de l'*ordre du jour*?

Le président: Si vous voulez, mais puisque nous voulons lever la séance aussi rapidement que possible. . .

M. Robinson: Très bien. J'espère qu'une longue discussion ne sera pas nécessaire. J'ai présenté cette motion à d'autres. . .

Le président: S'il y a une discussion, pouvons-nous la considérer comme préavis?

M. Robinson: Si vous le voulez.

M. Witer: Monsieur le président, en réponse à une question que j'ai posée tout à l'heure au Commissaire principal sur l'application du projet de loi sur le multiculturalisme—projet de loi qui n'a pas encore été adopté, mais qui le sera, je l'espère—j'aimerais une précision. Je crois avoir entendu le commissaire dire que la constitution d'une commission et la nomination d'un commissaire au multiculturalisme avaient été proposées. Je sais que le Comité permanent sur le multiculturalisme a fait une telle recommandation, mais je pensais qu'il était le seul. Le Commissaire en a parlé en réponse à ma question et j'aimerais qu'il nous donne là-dessus des précisions.

[*Texte*]

Mr. Yalden: No, Mr. Chairman, if I seemed to suggest that, it was not my intention. I was referring to the recommendation of the Standing Committee on Multiculturalism, which was not accepted by the government.

Mr. Witer: Thank you for the clarification. In his remarks, the chief commissioner referred to possible systemic discrimination in the Public Service against ethnocultural and racial minorities. If the Canadian Human Rights Commission were asked to deal with systemic discrimination in the Public Service and indeed other areas that currently do not fall under its mandate of human rights, is it fair to conclude that the commissioner would endorse, or at least recommend, a separate commissioner and commission for multiculturalism be established?

• 1640

Mr. Robinson: Mr. Chairman, Mr. Witer's question assumes the Canadian Human Rights Commission cannot deal with systemic discrimination. My understanding of the ruling of the Supreme Court of Canada is it indeed can.

The Chairman: Perhaps the chief commissioner could answer this.

Mr. Robinson: Basing it on an answer to a previous question I put to the chief commissioner, and I believe he was talking about this kind of discrimination in this one particular area as opposed to the general topic of systemic discrimination—

Mr. Yalden: I do not think I would recommend any more than my predecessor there be or not be a multiculturalism commissioner. This is not the area of the human rights commissioner. I believe my predecessor said, and I would agree with him, that as far as the activities we are empowered to look after, another commissioner is not necessary.

Under the act, the Canadian Human Rights Commission certainly has the power to initiate a complaint on its own, and it would seem to me this would allow us to begin to look at systemic discrimination. This has not been done much in the past. Furthermore, the commissioner and the commission have the power and are indeed enjoined by the act to endeavour by persuasion, publicity or any other means it considers appropriate to discourage and reduce discriminatory practices.

I think those two paragraphs taken together give the commission and the commission's chief commissioner pretty wide authority to look into this thing and try to deal with it. I would like to see us do just that.

The Chairman: Thank you. We have a notice of motion from Mr. de Corneille and the desire for a motion by Mr. Robinson and Mr. McLean.

[*Traduction*]

M. Yalden: Non, monsieur le président, j'ai dû me faire mal comprendre. Je parlais de la recommandation du Comité permanent sur le multiculturalisme, qui n'a pas été acceptée par le gouvernement.

M. Witer: Merci de la précision. Le commissaire principal, dans ses remarques, parlait d'une éventuelle discrimination systémique, au sein de la Fonction publique, contre les minorités ethnoculturelles et raciales. Si l'on demandait à la Commission canadienne des droits de la personne de se pencher sur les cas de discrimination systémique de la Fonction publique, ou sur certains autres cas ne relevant pas de ses compétences, son commissaire recommanderait-il la création d'une commission distincte chargée du multiculturalisme?

M. Robinson: Monsieur le président, la question de M. Witer présuppose que la Commission canadienne des droits de la personne n'est pas compétente en matière de discrimination systémique. La décision rendue par la Cour suprême prouve, à mon avis, le contraire.

Le président: Peut-être pourrions-nous demander au commissaire de répondre.

M. Robinson: J'ai déjà posé une question là-dessus, et d'après la réponse qu'a donnée le commissaire, dans laquelle il parlait, si je ne me trompe, de ce cas particulier de discrimination, par opposition à toute discrimination systémique, de façon générale. . .

M. Yalden: Je ne pense pas pouvoir recommander, plus que mon prédécesseur, que l'on crée ou que l'on ne crée pas de poste de commissaire au multiculturalisme. Ce genre de recommandation n'est pas de la compétence du commissaire des droits de la personne. Mon prédécesseur avait dit, si je ne me trompe, et là-dessus je le suivrai, que pour ce qui est des domaines qui nous sont confiés, nous n'avons pas besoin de créer un autre poste de commissaire.

D'après la loi, la Commission canadienne des droits de la personne n'a pas besoin d'attendre qu'une plainte lui soit soumise pour ouvrir une enquête, ce qui à mon avis, doit lui permettre de se pencher sur n'importe quel cas de discrimination systémique. Elle n'a pas jusqu'ici eu très souvent recours à ce genre de procédure, mais le commissaire et la Commission ont par ailleurs toute latitude, et la loi les encourage d'ailleurs, pour lutter, par la propagande, l'information, etc., contre toutes les formes de discrimination.

Il s'agit donc de deux paragraphes de la loi qui donnent à la Commission et à son commissaire en chef une marge de manoeuvre assez large dans ce domaine. J'aimerais donc que nous nous y conformions.

Le président: Merci. Nous avons reçu un avis de motion de M. de Corneille, ainsi que de MM. Robinson et McLean.

[*Text*]

Mr. McLean: Mr. Yalden, thank you for coming. I apologize for being late in reading your introductory comments. For a future meeting, perhaps, it might be helpful to pick up the comments you make about education and the role of Members of Parliament. In my experience in dealing with these issues of systemic discrimination, whether with the disabled, women's issues or other marginalized or disadvantaged groups, one of the major problems is the ongoing, systematic educational activities that hopefully in the long run can minimize the numbers of legal encounters that are a part of the process.

I think it might be useful to discuss in larger context what initiatives we might take, and to have some kind of round table discussion as to how we can move on that educational front. Everybody gives it lip service. We all agree it needs to be done. The question is how you do that and where are the instruments, everything from looking at cable-TV licensing to imaging and acceptance, and how you do it in a way that does not become so propagandistic it turns people off. I am delighted to see this focus, but I think there may be some cost-effective ways that could help move these issues forward.

• 1645

Mr. Yalden: I included this remark about Parliament in my opening comments because I believe, in the light of seven years' experience in the language business, that Parliament as an institution and a committee like this can have a very important impact on governmental operations and on the operations of Crown corporations and institutions regulated federally by calling their chief executives and deputy ministers to account for themselves and what they are doing in this area.

I know it was done and still is done by the Standing Joint Committee on Official Languages. I think it has a very sobering effect on a department of government to be told by its chief administrative person that they are simply not coming up to scratch. When I was language commissioner, I was able to work with that committee in a positive and constructive way to push departments, agencies and institutions to do that. I would hope it is possible to do it within the context of this committee. It is an educational experience for those who are involved in it.

The Chairman: Thank you very much. We have a procedural motion that the chairman be authorized to convene meetings to hear evidence from groups already agreed to by the committee following the resumption of the House in the new year. Would anyone care to move it?

Mr. Witer: It is so moved.

[*Translation*]

M. McLean: Monsieur Yalden, merci d'être venu. Excusez-moi d'avoir pris connaissance de votre allocution avec quelque retard. Je pense qu'il pourrait être utile, en vue d'une réunion future, de revenir à certaines des choses que vous avez dites à propos de l'information, de l'éducation, et du rôle des députés. Lorsque l'on parle de discrimination systémique, qu'il s'agisse des handicapés, des femmes, ou de tout autre groupe marginalisé et défavorisé, je pense qu'un programme systématique d'éducation de la population devrait permettre, à long terme, de faire baisser le nombre de recours en droit.

Il pourrait être donc utile d'en débattre très largement, et d'organiser une espèce de table ronde pour savoir quelles initiatives nous pourrions prendre dans ce sens. Du bout des lèvres tout le monde approuve, et tout le monde est d'accord pour que l'on prenne des mesures. La question est de savoir de quelle façon l'on veut s'y prendre, de quel moyen on dispose, qu'il s'agisse des licences octroyées aux câblodiffuseurs, du contrôle de l'image qui peut être donnée de telle ou telle minorité, etc., tout cela en profilant le message de façon telle qu'ils ne prennent pas trop l'allure d'une campagne de propagande qui aurait l'effet inverse de l'effet désiré. Je suis ravi que vous orientiez vos commentaires dans ce sens, mais en même temps j'aimerais que l'on agisse de façon aussi efficace et rentable que possible.

M. Yalden: Sept années d'expérience dans le domaine de la politique des langues officielles m'ont montré que le Parlement, et un comité comme celui-ci, peuvent faire pression sur l'administration, sur les sociétés de la Couronne et sur les organismes qui relèvent du palier fédéral, en demandant aux chefs de l'administration, et aux sous-ministres, de venir justifier leurs actions. C'est le sens, dans mon allocution, de mon allusion au rôle des députés.

C'est précisément ce que fut, et ce qu'est, le rôle du Comité mixte permanent des langues officielles. Le chef d'une administration peut lui aussi jouer un rôle déterminant en faisant, au sein de cette administration, les mises au point qui s'imposent. Lorsque j'étais commissaire aux langues officielles, j'ai travaillé étroitement et de façon très constructive avec le Comité, afin que des pressions soient exercées sur les ministères et organismes d'État. Je pense que le même chose devrait être possible avec ce Comité-ci. Tous ceux qui participent à ce genre d'action participent en même temps à un processus éducatif.

Le président: Merci beaucoup. Nous avons un avis de motion demandant que le président soit autorisé à convoquer, lorsque la Chambre reprendra ses travaux, les témoins et groupes dont nous avons arrêté la liste. Quelqu'un veut-il prendre la responsabilité de la motion?

M. Witer: Oui.

[*Texte*]

Mr. de Corneille: May I amend it by adding the words "after an effort is made to find the time convenient to at least one member of the three parties"?

The Chairman: Is the amendment acceptable? It means meetings would be called after an effort has been made to see at least one member from each of the three parties. Mr. de Corneille, you were giving notice of motion. Do you want it dealt with today?

Mr. de Corneille: If there is any problem with it, I would like to make the motion that the chairman be authorized to convene a meeting of the committee early in 1988 for the purpose of inquiring urgently into the allegations of genocide and subsequent discrimination of the human rights violations in Rwanda-Burundi, and that Irvin Cottler and Rose Ndayahoze be invited to appear on this subject at that meeting. By saying early 1988, I did not mean in January, but when the House resumes.

The Chairman: Would you be willing to put it before the steering committee early in the new year?

Mr. Robinson: I wanted to suggest that it might be appropriate because my colleague Howard McCurdy is our spokesperson on this particular area. I do not have any objection to the motion, but I think I would have to ask that he be given the opportunity to consider this.

Mr. Witer: I would prefer it to come before the steering committee.

Mr. Robinson: Mr. Chairman, I want to, seek some guidance from the Chair. At a steering committee meeting, I raised the suggestion that the committee hear from the Minister of Justice, the Minister responsible for the Canadian Human Rights Commission at this time and for legislative changes in the area of human rights.

The Chairman: We did not have a chance to discuss it, but I recall referring to it.

Mr. Robinson: The concern I have is that if this is put off until the middle or latter part of January, the scheduling of the Minister is such that it may be difficult to get him before March. If it could be agreed in principle now that we would want to ask the Minister to appear before the committee early in the new year, I do not necessarily have to move it as a motion. Perhaps the clerk could consult with the Minister's office about acceptable dates and when the House reconvenes in January, we could consider the matter at that time.

Mr. Witer: Mr. Chairman, I would prefer that this matter be brought before a steering committee, examined, discussed fully and a decision made. We have been through this kind of procedure in the past and it leads to circumventing the whole procedure of going to the steering committee.

• 1650

We have had some criticism from members of the opposition about the fact that we take up subject-matters

[*Traduction*]

M. de Corneille: Pourrais-je modifier cette motion en ajoutant: «à condition que les dates et heures des séances conviennent à au moins un des membres de chacun des trois partis»?

Le président: L'amendement est-il recevable? Cela signifierait que nous devons nous efforcer d'avoir au moins un membre de chacun des trois partis. Monsieur de Corneille, c'est vous qui avez déposé l'avis de motion. Voulez-vous que nous en discutions aujourd'hui?

M. de Corneille: Si cela pose quelque problème que ce soit, j'aimerais proposer que le président soit autorisé à convoquer le Comité au début de l'année 1988 en vue de débattre le plus rapidement possible de la situation des droits de la personne au Rwanda-Burundi, et du génocide qui y serait perpétré; je demande également que Irvin Cottler et Rose Ndayahoze soient invités à cette séance. Je demande que le Comité se réunisse lorsque la Chambre reprendra ses travaux.

Le président: Seriez-vous disposé à proposer cette motion au Comité directeur, au début de l'année?

M. Robinson: Ce serait peut-être effectivement préférable, puisque dans ce domaine bien particulier c'est mon collègue Howard McCurdy qui est notre porte-parole. Je n'ai rien à objecter à cette motion, mais je pense qu'il serait bon qu'il puisse en prendre connaissance.

M. Witer: Je préférerais également que l'on en discute en comité directeur.

M. Robinson: Monsieur le président, j'ai également un avis à vous demander. Lors d'une réunion du Comité directeur j'ai proposé que le Comité entende le ministre de la Justice, qui est le ministre responsable de la Commission chargée des droits de la personne, et de toutes modifications de la loi dans ce domaine.

Le président: Nous n'avons pas encore eu la possibilité d'en discuter, mais je m'en souviens.

M. Robinson: Si nous reportons cette discussion au mois de janvier, le programme du ministre pourrait être tel qu'il lui soit difficile de comparaître avant le mois de mars. Nous pourrions alors déjà nous entendre sur le principe d'un témoignage du ministre au début de la nouvelle année, et je n'ai pas à ce moment-là besoin de déposer de motion. Le greffier pourrait peut-être contacter le bureau du ministre, lui demander ses dates, et nous pourrons à la reprise des travaux de la Chambre prendre notre décision.

M. Witer: Monsieur le président, je préférerais que la question soit soumise en bonne et due forme au Comité directeur, qu'il en discute et qu'il prenne sa décision. Je ne suis pas d'accord avec cette façon de procéder qui nous a déjà donné l'occasion de court-circuiter le Comité directeur.

Les députés de l'opposition eux-mêmes se sont plaints de ces discussions qui se situaient parfois à la limite de

[*Text*]

that from time to time seem to be going off on tangents. We have argued that it is important to have that kind of flexibility. It seems to me, Mr. Chairman, that if we had these kinds of meetings on a continuous basis, first of all it sets a precedent. By continually bringing up motions that should be on our agenda, we are not resolving the problem I think all of us have identified, specifically, problems that Mr. de Corneille has identified and has brought some constructive criticism and suggestions. I would urge us to deal with this very important matter at the first steering committee meeting we have in the new year.

The Chairman: Could this satisfy all points if it were agreed that this be referred to the first meeting of the steering committee after the recess and that the chairman undertake to discuss dates with the Minister.

Mr. Robinson: That is fine, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you.

This meeting is adjourned.

[*Translation*]

notre domaine. Nous avions demandé le bénéfice d'un minimum de souplesse, mais si nous commençons à organiser les séances de cette façon, monsieur le président, j'ai l'impression que cela fera précédent. Je ne pense pas qu'il soit opportun de procéder en permanence par motion, alors que cela devrait figurer à l'ordre du jour; je ne pense pas que cela contribue à résoudre le problème dont nous avons tous reconnu l'existence, et notamment M. de Corneille, qui a d'ailleurs fait un certain nombre de propositions très constructives. La question est importante et j'aimerais que l'on en discute à la première réunion du comité directeur que nous aurons au début de l'année prochaine.

Le président: Êtes-vous d'accord pour que nous en discutions donc à la première réunion du comité directeur, à la reprise de la session, et que le président discute des dates possibles avec le ministre?

M. Robinson: Parfait, monsieur le président.

Le président: Merci.

La séance est levée.

Books Tariff
Livres Tarif

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 27

Tuesday, January 28, 1969

Chairman: Reginald Stackhouse

Human Rights

RESPECTING:

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3), the consideration of matters relating to Age Discrimination

WITNESSES:

(See back cover)

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 27

Le mardi 28 janvier 1969

Président: Reginald Stackhouse

Droits de la personne

CONCERNANT:

En vertu de son mandat aux termes de l'article 96(3) du Règlement, un examen de la question de traitement fondée sur l'âge

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS

Maxwell Freeman Yalden, Chief Commissioner, Canadian Human Rights Commission.

TÉMOIN

Maxwell Freeman Yalden, président, Commission canadienne des droits de la personne.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 27

Tuesday, January 26, 1988

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 27

Le mardi 26 janvier 1988

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Human Rights

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

RESPECTING:

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3), the examination of human rights relating to Age Discrimination

CONCERNANT:

En vertu de son mandat sous l'article 96(3) du Règlement, un examen de l'inégalité de traitement fondée sur l'âge

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987-1988

27597—1

STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

Chairman: Reginald Stackhouse
Vice-Chairman: Andrew Witer

Members

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Président: Reginald Stackhouse
Vice-président: Andrew Witer

Membres

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JANUARY 26, 1988
(37)

[*Text*]

The Standing Committee on Human Rights met in Room 705 of the Promenade Building at 10:40 o'clock a.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Roland de Corneille, Howard McCurdy, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay and Andrew Witer.

Alternate present: Fred King for Walter McLean.

In Attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Jack Stilborn and Philip Rosen, Research Officers.

Witnesses: *From the Department of Labour*: Jennifer McQueen, Deputy Minister; and Greg Traversy, Assistant Deputy Minister, Policy. *From the International Labour Office*: John Harker, Director.

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3), the Committee resumed consideration of human rights relating to Age Discrimination.

The Deputy Minister of the Department of Labour made a statement and, with the other departmental witness, answered questions.

The Director of the International Labour Office (Canada) made a statement and answered questions.

The Chairman presented a report from the Sub-committee on Agenda and Procedure which reads as follows:

The Sub-committee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on Human Rights met on Wednesday, January 20, 1988 and agreed to make the following recommendations:

1. That in addition to others already scheduled, the Very Rev. Ihor Kutash of Montreal be invited to appear before the Committee on behalf of the Ukrainian Orthodox Church of Canada at the meeting scheduled for Tuesday afternoon, January 26, 1988;

2. That a meeting be scheduled for Tuesday morning, January 26, 1988 at 10:30 a.m. to hear testimony relating to Age Discrimination from Labour Canada and the International Labour Office;

3. That the Committee proceed to consider a draft of its report to the House on Human Rights behind the Iron Curtain at meetings in the morning and afternoon of Tuesday, February 2, 1988;

4. That the Minister of Justice be invited to appear before the Committee on Tuesday, March 1, 1988

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 26 JANVIER 1988
(37)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 10 h 40, dans la pièce 705 de l'Édifice La Promenade, sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Roland de Corneille, Howard McCurdy, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay et Andrew Witer.

Membre suppléant présent: Fred King remplace Walter McLean.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Jack Stilborn et Philip Rosen, attachés de recherche.

Témoins: *Du ministère du Travail*: Jennifer McQueen, sous-ministre, et Greg Traversy, sous-ministre adjoint, Politique. *Du Bureau international du travail*: John Harker, directeur.

Conformément au mandat que lui confie le paragraphe 96(3) du Règlement, le Comité examine de nouveau la question des droits de la personne sous le rapport de l'inégalité de traitement fondée sur l'âge.

Le sous-ministre du ministère du Travail fait une déclaration, puis elle-même et l'autre témoin du Ministère répondent aux questions.

Le directeur du Bureau international du travail fait une déclaration et répond aux questions.

Le président présente un rapport du Sous-comité du programme et de la procédure libellé en ces termes:

Le Sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent des droits de la personne s'est réuni le mercredi 20 janvier et a convenu de faire les recommandations suivantes:

1. Qu'en plus des témoins dont la comparution est déjà prévue au calendrier, le Très Révérend Ihor Kutash, de Montréal, soit invité à comparaître devant le Comité, au nom de l'Église orthodoxe ukrainienne du Canada, à la réunion prévue pour le mardi après-midi, 26 janvier 1988;

2. Qu'on prévoie la tenue d'une séance le mardi matin, 26 janvier 1988, à 10 h 30, afin d'entendre des représentants de Travail Canada et du Bureau international du travail au sujet de la discrimination fondée sur l'âge;

3. Que le Comité entreprenne l'étude d'un projet de son rapport à la Chambre sur les droits de la personne derrière le rideau de fer, aux séances qui auront lieu dans la matinée et dans l'après-midi du mardi 2 février 1988;

4. Que le ministre de la Justice soit invité à comparaître devant le Comité le mardi 1er mars

at 10:30 a.m. on Main Estimates referred to the Committee;

5. That selected non-governmental organizations (NGOs) be invited to make written submissions concerning the operations of the Canadian Human Rights Commission with respect to race relations, and that the Sub-committee on Agenda and Procedure be empowered to select the NGOs to appear before the Committee on this subject in advance of a meeting on the same subject with the Chief Commissioner;

6. That the Committee invite Dr. William Winegard to appear on Canadian Foreign Aid and Human Rights at a meeting to be convened by the Chairman at an early suitable date;

7. That the Canadian Ambassador to the United Nations (Mr. Lewis), or officials designated by the Secretary of State for External Affairs, be invited to appear before the Committee on Wednesday, January 27, 1988 to discuss the human rights situation in Israeli-occupied territories on the West Bank of the Jordan River and in Gaza;

8. That representatives of the Government of Israel and of the Palestinian Liberation Organization be invited severally to appear before the Committee at a subsequent meeting;

9. That the Sub-committee on Agenda & Procedure be authorized to plan a meeting at which Armenian allegations concerning treatment of their fellow nationals by Turkish authorities would be considered and witnesses selected by the Sub-committee would be heard.

And debate arising thereon

Paragraph 1 was agreed to.

The Chairman ruled Paragraph 2 out of question, as being fulfilled.

Paragraph 3 was agreed to.

On Paragraph 4

It was agreed,—That Paragraph 4 be amended to read as follows:

"—That the Minister of Justice be invited to appear before the Committee on or after Tuesday, March 1, 1988 at 10:30 o'clock a.m. on Main Estimates referred to the Committee, and that the Chief Commissioner of the Canadian Human Rights Commission be invited to appear on the same subject on a subsequent occasion;"

On Paragraph 5

It was agreed,—That Paragraph 5 be amended to read as follows:

1988, à 10 h 30, afin de traiter des crédits du Budget des dépenses principal renvoyés au Comité;

5. Que certaines organisations non gouvernementales (ONG) soient invitées à présenter des mémoires au sujet des activités de la Commission canadienne des droits de la personne à l'égard des relations interraciales, et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à choisir les ONG qui comparaîtront devant le Comité avant la tenue d'une séance sur le même sujet à laquelle sera invité le président de la Commission;

6. Que le Comité invite M. William Winegard à entretenir le Comité de l'aide canadienne au développement et des droits de la personne au cours d'une séance que convoquera le Président le plus tôt possible;

7. Que l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies (M. Lewis) ou des représentants désignés par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et des représentants de la Commission des droits de la personne de l'ONU soient invités à comparaître devant le Comité le mercredi 27 janvier 1988, afin de discuter des droits de la personne dans les territoires occupées par Israël sur la rive occidentale du Jourdain et à Gaza;

8. Que des représentants du gouvernement d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine soient invités à comparaître séparément devant le Comité au cours des séances ultérieures;

9. Que le sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à prévoir la tenue d'une séance en cours de laquelle on étudiera les allégations des Arméniens au sujet du traitement infligé à leurs concitoyens par les autorités turques et au cours de laquelle des témoins choisis par le Sous-comité seront entendus.

Un débat s'engage.

L'alinéa 1 est adopté.

Le président du Comité déclare que l'alinéa 2 ne peut être proposé car la réunion a déjà eu lieu.

L'alinéa 3 est adopté.

Alinéa 4

Il est convenu,—Que l'alinéa 4 soit modifié de façon à se lire comme il suit:

«—Que le ministre de la Justice soit invité à comparaître devant le Comité, le mardi 1er mars 1988, à 10 h 30, ou après cette date, pour traiter des crédits du Budget des dépenses principal renvoyés au Comité; et que le président de la Commission canadienne des droits de la personne soit invité à comparaître plus tard pour traiter du même sujet.

Alinéa 5

Il est convenu,—Que l'alinéa 5 soit modifié de façon à se lire comme il suit:

"—That selected non-governmental organizations (NGOs) be invited to make written submissions with respect to the enforcement of the racial discrimination provisions of federal Human Rights legislation through the activities of the Canadian Human Rights Commission, and that the Sub-committee on Agenda and Procedure be empowered to select NGOs to appear before the Committee on this subject in advance of a meeting on the same subject with the Chief Commissioner;"

On Paragraph 6

After debate, it was agreed,—That Paragraph 6 be amended to read as follows:

"—That the Committee invite Dr. William Winegard to appear at a meeting to be convened by the Chairman at an early suitable date as part of a series of discussions on Canadian Foreign Aid and Human Rights."

On Paragraph 7

After debate, it was agreed,—That Paragraph 7 be amended to read as follows:

"—That notwithstanding Paragraph 3, the Committee invite the Director General of the Middle East Bureau, Department of External Affairs (A.P. Sherwood) to appear before the Committee, if he is available, at one of the meetings scheduled for Tuesday, February 2, 1988, to discuss the human rights situation in Israeli-occupied territories on the West Bank of the Jordan River and in Gaza;"

On Paragraph 8

Bill Attewell moved,—That Paragraph 8 be amended by striking out the words "the Palestinian Liberation Organization" and replacing them with the words "the Palestinian people".

After debate, the question being put on the motion, it was, by a show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 0.

Roland de Corneille moved,—That the paragraph be amended by adding, immediately after the words "the Palestinian people" the words "provided they are not clearly identified with the Palestine Liberation Organization."

And debating arising thereon

On motion of Andrew Witer, it was agreed,—That the debate on Paragraph 8 and on the amendment thereto be adjourned.

On Paragraph 9

After debate, Paragraph 9 was agreed to.

Roland de Corneille moved,—That the Report be amended by adding as Paragraph 10:

"—That Professor Irwin Cotler be invited to appear before the Committee to make a presentation on two

«—Que certaines organisations non gouvernementales (ONG) soient invitées à présenter des mémoires touchant l'application des dispositions relatives à l'inégalité de traitement fondée sur la race, dispositions contenues dans la Loi canadienne des droits de la personne, par le biais de l'activité de la Commission canadienne des droits de la personne; et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à choisir les ONG appelés à comparaître devant le Comité avant la tenue d'une séance sur le même sujet, séance à laquelle sera invité le président de la Commission;»

Alinéa 6

Après débat, il est convenu,—Que l'alinéa 6 soit modifié de façon à se lire comme il suit:

«—Que le Comité invite M. William Winegard à comparaître devant lui à l'occasion d'une réunion que convoquera le président dès que possible, cette réunion s'inscrivant dans le cadre d'une série de discussions sur l'Aide canadienne à l'étranger et les droits de la personne.»

Alinéa 7

Après débat, il est convenu,—Que l'alinéa 7 soit convoqué de façon à se lire comme il suit:

«—Que nonobstant l'alinéa 3, le Comité invite le directeur général du Bureau du Moyen-Orient du ministère des Affaires extérieures, A.P. Sherwood, à comparaître devant lui, à condition qu'il puisse se libérer, à une des réunions prévues pour le mardi 2 février 1988, pour traiter de la situation des droits de la personne dans les territoires occupés par Israël sur la rive occidentale du Jourdain et à Gaza.»

Alinéa 8

Bill Attewell propose,—Que le paragraphe 8 soit modifié en substituant aux mots «de l'Organisation de libération de la Palestine», les mots: «des Palestiniens».

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée par vote à main levée: Pour: 5; Contre: 0.

Roland de Corneille propose,—Que l'alinéa soit modifié en ajoutant à la suite des mots «les Palestiniens», les mots «à condition qu'ils soient clairement identifiés à l'Organisation de libération de la Palestine.»

Un débat s'engage.

Sur motion de Andrew Witer, il est convenu,—Que le débat sur l'alinéa 8 et sur l'amendement proposé soit remis à plus tard.

Alinéa 9

Après débat, l'alinéa 9 est adopté.

Roland de Corneille propose,—Que le rapport soit modifié en ajoutant à titre d'alinéa 10 ce qui suit:

«—Que le professeur Irwin Cotler soit invité à comparaître devant le Comité pour donner un exposé

subjects: one, on the human rights situation in Burundi, and two, on the results of his recent visit to the Soviet Union as the only Canadian on a human rights mission."

After debate, the motion was agreed to.

By unanimous consent, debate was resumed on Paragraph 8 and on the amendment of Roland de Corneille.

By unanimous consent, Roland de Corneille withdrew his amendment.

Paragraph 8, as previously amended, was agreed to.

Accordingly, the Report, as amended, was adopted.

On motion of Roland de Corneille, it was agreed,—That the Committee adjourn.

Accordingly, at 12:58 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m. this day.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

bipartite: la situation en Burundi en ce qui a trait aux droits de la personne; et les résultats de sa récente visite en Union Soviétique en tant que seul Canadien faisant partie d'une mission chargée d'étudier les droits de la personne.»

Après débat, la motion est adoptée.

Par consentement unanime, le débat reprend sur l'alinéa 8 et sur l'amendement proposé par Roland de Corneille.

Par consentement unanime, Roland de Corneille retire son amendement.

L'alinéa 8, tel que précédemment modifié, est adopté.

Le rapport, sous sa forme modifiée, est donc adopté.

Sur motion de Roland de Corneille, il est convenu,—Que le Comité lève la séance.

Le Comité interrompt donc les travaux à 12 h 58 pour les reprendre aujourd'hui à 15 h 30.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, January 26, 1987

• 1039

The Chairman: Order, please. A quorum being present for the purpose of hearing witnesses, with the concurrence of the members present I will ask the invited witnesses on the subject of age discrimination to present their testimony.

First, from the Department of Labour, is Ms Jennifer McQueen, deputy minister. I also have here "other officials", if you would like them to come to the table, Ms McQueen.

Ms Jennifer McQueen (Deputy Minister, Department of Labour): Yes, I would, Mr. Chairman. If they will come and join me, then I will introduce them to you.

• 1040

The Chairman: I have heard of the only man on the island, but you are reversing it.

Ms McQueen: We waited a long time.

The Chairman: That makes the victory all the sweeter.

Ms McQueen: I will introduce my colleagues who have accompanied me here today. They are Greg Traversy, *sous-ministre adjoint, politiques*, Michael Lascelles, the chief of conditions of work, Hugues Lacombe, *directeur général, communications*, Peter Sorokan, our general counsel in legal services, and Michael McDermott, the director general of mediation and conciliation.

The department is grateful for an opportunity to appear before your committee and to assist you in your investigation of this most important matter of age discrimination. The issues you are addressing will become increasingly important as the Canadian population continues to age over the coming years. The changes that will take place are quite startling. By the year 2026, only 38 years from now, persons who are 50 years of age and older will make up almost half the total population, compared to only one-quarter at present. Age discrimination, particularly against older persons, has the potential to affect significantly a greater number of Canadians in the future and a thorough investigation of age discrimination is a welcome initiative.

The purpose of my presentation today is to provide you with an overview from my department's perspective of the experience of older workers in the world of work and the resources within Labour Canada available to you. The jurisdiction of the federal government in the workplace includes interprovincial industries and sectors such as transportation, communications, banking and the federal

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 26 janvier 1988

Le président: La séance est ouverte. Comme nous avons le quorum, avec le consentement des députés présents, j'invite les témoins, invités pour nous parler de la discrimination fondée sur l'âge, à prendre place.

Tout d'abord, du ministère du Travail, nous avons Mme Jennifer McQueen, sous-ministre. Je lis ici également «autres fonctionnaires». Madame McQueen, veuillez prendre place.

Mme Jennifer McQueen (sous-ministre, ministère du Travail): Oui, monsieur le président. Je vais demander à mes collaborateurs de m'accompagner et je vais vous les présenter.

Le président: J'avais entendu parler du seul homme sur l'île, mais avec vous c'est le contraire.

Mme McQueen: Nous avons attendu longtemps.

Le président: La victoire n'en est que plus douce.

Mme McQueen: Je vais vous présenter les personnes qui m'accompagnent aujourd'hui. Il y a M. Greg Traversy, sous-ministre adjoint, politiques; Michael Lascelles, chef de la section conditions de travail; Hugues Lacombe, directeur général, communications; Peter Sorokan, avocat principal au service du contentieux; et Michael McDermott, directeur général de la médiation et de la conciliation.

Le ministère vous est reconnaissant d'avoir été invité à vous aider dans votre enquête sur cette question si importante qu'est la discrimination fondée sur l'âge. Les problèmes sur lesquels vous vous penchez revêtiront au cours des prochaines années de plus en plus d'importance au fur et à mesure que la population canadienne vieillit. Les changements qui s'annoncent sont extraordinaires. En 2026, c'est-à-dire dans 38 ans à peine, les personnes âgées de 50 ans ou plus constitueront presque la moitié de la population alors qu'elles n'en représentent actuellement que le quart. La discrimination fondée sur l'âge, et en particulier à l'égard des personnes âgées, risque donc de toucher de très nombreux Canadiens. C'est pourquoi une enquête approfondie sur la question nous paraît extrêmement opportune.

L'objet de mon exposé aujourd'hui est de vous donner un aperçu global, vu de mon ministère, de la situation des travailleurs âgés sur le marché du travail et des ressources qui vous sont offertes par Travail Canada. La compétence du gouvernement fédéral en matière de travail touche les secteurs à caractère interprovincial comme les transports, les communications, les banques et la fonction publique

[*Text*]

public service. These account for roughly 10% of Canada's work force. For these sectors and their workers my department directly regulates industrial relations, conditions of work and occupational health and safety.

Beyond this direct jurisdiction, the federal Department of Labour also plays a central role in the general improvement of the conditions of all Canada's workers and the development and maintenance of a constructive labour climate in Canada. We have a legislative responsibility to make generally available information on labour relations developments and we represent Canada internationally in the labour affairs area.

Depuis sa création au tournant du siècle, le ministère du Travail a subi de nombreuses transformations au fur et à mesure des nouvelles priorités du Canada. Il a été, à un moment ou à un autre, responsable des centres et des programmes d'emploi, de l'assurance-chômage, de l'immigration, des pensions de vieillesse et de la citoyenneté. De plus, Statistique Canada trace ses origines avec le ministère du Travail. Aujourd'hui, soucieux d'assurer à tous les Canadiens un cadre de travail stable, le Ministère s'occupe uniquement des questions du travail qui touchent les travailleurs syndiqués et non syndiqués, les syndicats et les employeurs.

I would like to briefly outline certain salient facts about older persons in the labour market and tell you how Labour Canada's activities relate to this special group of workers. Almost 2.4 million Canadians are 55 to 64 years of age. Of these, half work and half do not. This is a low participation rate compared to other age groups, but one which varies significantly between provinces. Cultural as well as economic forces contribute to an older person participation rate which ranges from only 37% in Newfoundland to almost 60% in Saskatchewan.

While workers in the 55 to 64 age group form only 9% of the Canadian labour force they are often very vulnerable to changes in the labour market. Many consider themselves too young or without sufficient resources to retire, but also find it difficult to train and adapt. Fortunately long tenure and seniority rules help to protect older workers from lay-offs. Their unemployment rate is traditionally on the low side and in 1986 only 7.3% were unemployed compared to 9.6% for all age groups.

• 1045

Male-female ratios within the older worker labour force do not differ markedly from that found in the labour market overall. Males form 65% of the older

[*Translation*]

fédérale, c'est-à-dire environ 10 p. 100 de la population active du Canada. Dans ces secteurs, le mot ministère réglemente directement les relations industriels, les conditions de travail et l'hygiène et la sécurité professionnelle.

Outre cette fonction directe, le ministère fédéral du travail joue un rôle central dans l'amélioration générale et la situation de tous les travailleurs canadiens, ainsi que dans l'instauration et le maintien d'un climat de travail constructif au Canada. En vertu de la loi, c'est au ministère qu'il incombe de diffuser l'information sur l'évolution des relations de travail et de représenter le pays au niveau international dans le domaine des affaires du travail.

Since its creation at the turn of the century, the Department of Labour has been shaped and reshaped to reflect the priorities of a changing Canada. At one time or another, the department has been responsible for employment centres and programs, umemployment insurance, immigration, old age pensions, citizenship, and we were the genesis of what is known as Statistics Canada. Today, recognizing that all Canadians have a stake in a stable labour environment, the Department deals solely with labour matters as they affect organized and unorganized workers, unions, and employers.

J'aimerais maintenant vous indiquer brièvement certains faits saillants concernant les personnes âgées qui se trouvent sur le marché du travail et vous montrer le lien entre les activités de Travail Canada et ses catégories spéciales de travailleurs. Presque 2,4 millions de Canadiens ont entre 55 et 64 ans. De ce nombre, la moitié travaille. Ce taux de participation à la population active est relativement basse si on le compare aux autres groupes d'âge, mais il varie sensiblement d'une province à l'autre. Des forces tant culturelles qu'économiques jouent sur le taux de participation des travailleurs âgés, qui va de 37 p. 100 seulement à Terre-Neuve à presque 60 p. 100 en Saskatchewan.

Bien que les travailleurs âgés de 55 à 64 ans ne constituent que 9 p. 100 de la population active canadienne, ils sont souvent vulnérables face aux changements qui se produisent sur le marché du travail. Beaucoup se trouvent trop jeunes ou n'ont pas les ressources suffisantes pour prendre leur retraite, mais en même temps, ils trouvent difficile de suivre des cours de formation et de s'adapter. Heureusement, les règles concernant la permanence et l'ancienneté de ces travailleurs les protègent des licenciements. Leur taux de chômage a toujours été assez bas et, en 1986, seulement 7,3 p. 100 d'entre eux étaient en chômage comparativement à 9,6 p. 100 pour l'ensemble de la population.

La proportion d'hommes et de femmes au sein du groupe des travailleurs âgés ne varie pas sensiblement par rapport à l'ensemble du marché du travail. Les hommes

[*Texte*]

worker labour force compared with 57% of all workers. Likewise, part-time employment among workers in the 55 to 64 age group is about as common as among the 25 to 54 age group at just over 10%. It is only among the very youngest and the oldest workers, those below age 24 and above age 65, where as many as one-third worked part time.

Let me now tell you about the activities of my department and how they relate to your investigation of older workers. You have indicated under your terms of reference that you are interested in either medical information or other data related to older persons in the workplace. I would like to point out that Labour Canada's Occupational Safety and Health Branch develops policy and regulations dealing with industrial safety and hygiene. It also conducts research and develops educational material for the use of training programs.

Larger employers who are subject to the Canada Labour Code are required to report accident data to my department. Some of this information may be useful in dispelling stereotypes of older workers being more accident prone. Accident incident rates are highest for younger workers, especially those under age 20, where there are as many as 37 accidents per 100 workers. This rate drops quickly to about five accidents per 100 workers after age 25 and remains constant throughout the older age groups.

While older workers have lower accident rates, the average work days lost per incident increase significantly when a worker reaches age 60. Workers who are 60 to 64 years of age and are involved in an accident, lose on average 26 working days, compared with only 17 days lost for workers under age 50. It is not clear whether this increase in days lost is because of the gravity of accidents, or the longer period of time needed for older persons to recover. Should your committee wish to further explore the relationship between on-the-job accidents and the age of workers, the resources of the accident reporting system at Labour Canada are readily available to you.

Safety in the workplace is a responsibility shared by workers, employers and unions, all of whom can call on Labour Canada for advice and assistance. Our labour affairs officers are occupational safety and health specialists, on the job from coast to coast, serving workers and employers under federal jurisdiction. For a firsthand view of the on-the-job accident issue among older workers, you may at some time wish to talk with some of our officers in the field.

Safety and health committees can play an important role in preventing accidents and illness. The Canada Labour Code requires every workplace in the federal jurisdiction with 20 or more employees to have a joint

[*Traduction*]

représentent 65 p. 100 des personnes âgées qui travaillent, 57 p. 100 de tous les travailleurs. De même, la proportion de travailleurs à temps partiel dans le groupe des 55 à 64 ans est à peu près la même que dans le groupe des 25 à 54 ans, soit un peu plus de 10 p. 100. Ce n'est que parmi les très jeunes et les très âgés soit les moins de 24 ans et les plus de 65 ans qu'il y a jusqu'à 1/3 de travailleurs à temps partiel.

Permettez-moi maintenant de vous montrer le lien entre les activités de mon ministère et votre mandat d'enquête sur la discrimination fondée sur l'âge. Vous nous avez indiqué que vous désirez obtenir des renseignements d'ordre médical ou tout autre concernant les travailleurs âgés. J'aimerais souligner que la Direction de la sécurité et de l'hygiène au travail de Travail Canada élabore des politiques et des règlements concernant la sécurité et l'hygiène industrielles. Elle fait aussi des recherches, prépare des documents didactiques qui sont utilisés dans le cadre des programmes de formation.

Les grands employeurs qui sont assujettis au Code canadien du travail sont tenus de transmettre à mon ministère des données sur les accidents dans leurs entreprises. Certains de ces renseignements pourraient contribuer à effacer le stéréotype du travailleur âgé sujet aux accidents. Les taux d'accidents sont plus élevés parmi les jeunes travailleurs, en particulier chez les moins de 20 ans, où l'on enregistre jusqu'à 37 accidents pour 100 travailleurs. Ce taux tombe rapidement à environ 5 accidents pour 100 travailleurs après 25 ans et reste constant dans les groupes d'âge suivants.

Bien que le taux d'accidents des travailleurs âgés soit peu élevé, le nombre moyen de jours de travail perdus par accident augmente sensiblement lorsque le travailleur atteint 60 ans. Entre 60 et 64 ans, les travailleurs blessés dans un accident perdent en moyenne 26 jours de travail comparativement à 17 jours seulement chez les moins de 50 ans. On ne sait pas si cette augmentation est due à la gravité des accidents ou à la période de rétablissement plus longue dont auraient besoin les personnes âgés. Si vous désirez étudier plus à fond le rapport entre les accidents du travail et l'âge des travailleurs, vous pourrez consulter le système de rapport sur les accidents de Travail Canada.

La sécurité au travail est la responsabilité conjointe des travailleurs, des employeurs et des syndicats qui peuvent faire appel à Travail Canada pour obtenir aide et conseils. Nos agents des affaires du travail sont des spécialistes de l'hygiène et de la sécurité professionnelles qui, d'un bout à l'autre du pays servent les travailleurs et les employeurs dans les secteurs de compétence fédérale. Si vous voulez des renseignements de première main sur la question des accidents du travail parmi les travailleurs âgés, vous pourrez vous entretenir avec des agents qui se rendent dans les entreprises.

Les comités d'hygiène et de sécurité peuvent jouer un rôle important dans la prévention des accidents et des maladies. Le Code canadien du travail exige la constitution d'un comité patronal-syndical d'hygiène et de

[*Text*]

labour-management safety and health committee unless it has been exempted on the basis of low hazards, such as an ordinary office situation. Safety and health representatives must be appointed in workplaces with five or more but fewer than 20 employees and in those workplaces exempted from the committee requirement.

Now, effective safety and health committees mobilize workers and employers to prevent work-related accidents and illnesses. Labour Canada offers assistance to companies, organizations and groups interested in establishing effective committees and in training committee members and safety representatives. Perhaps these committees could play a greater role in fostering a safer workplace for older workers and fighting any stereotypes about older workers being more accident prone.

Another major issue which you propose to study under your terms of reference is discrimination against older employees. I should point out that the Canada Labour Code does not deal with the issue of age discrimination because the Canadian Human Rights Act, which covers the federal jurisdiction, prohibits discrimination on the basis of age. At one time Labour Canada did have responsibility for fair employment practices which prohibited discrimination in the workplace. This responsibility, however, was moved to the Canadian Human Rights Commission in 1978.

In this area, Labour Canada's Employment Relations and Conditions of Work Branch monitors and updates federal labour standards, consults with unions and employers regarding regulatory changes, and administers a financial assistance program that supports labour education.

Part III of the Canada Labour Code establishes minimum standards for benefits, minimum wages, vacation entitlement, statutory holidays, sick leave, and other benefits for workers in the federal jurisdiction. These standards are designed to help protect workers from such occurrences as losing a job due to temporary illness or receiving no notice of termination of employment.

• 1050

Failure to adhere to federal labour standards is more often due to misunderstanding than to wilful neglect. Whether the problem is simple confusion or deliberate failure to comply with the law, Labour Canada assists in resolving problems. Should your committee wish to examine complaints under federal labour standards, particularly those brought forward by older workers, I would invite you to make use of information available through the Employment Relations and Conditions of Work Branch.

[*Translation*]

sécurité dans tous les lieux de travail de compétence fédérale comptant 20 employés et plus, qui ne sont pas exemptés en raison des faibles risques présents, comme les bureaux ordinaires par exemple. Les lieux de travail comptant plus de cinq mais moins de 20 employés, ainsi que ceux qui sont exempts, doivent nommer des représentants pour les questions d'hygiène et de sécurité.

Un comité d'hygiène et de sécurité efficace obtient la collaboration des travailleurs et des employeurs en vue d'éviter les accidents et les maladies professionnelles. Travail Canada offre son aide aux entreprises, aux organisations et aux groupes qui désirent établir des comités efficaces et aide à former les membres des comités et les représentants à l'hygiène et à la sécurité. Ces comités pourraient peut-être contribuer à l'assainissement des conditions de travail pour les travailleurs âgés et à lutter contre l'idée préconçue que les travailleurs âgés ont plus souvent des accidents.

Un autre point important que vous vous proposez d'étudier dans le cadre de votre mandat est la discrimination à l'égard des travailleurs âgés. Je dois souligner que le Code canadien du travail n'en traite pas puisque la Loi canadienne des droits de la personne, qui régit la sphère de compétence fédérale, interdit déjà ce genre de discrimination. Travail Canada était autrefois responsable de l'application des «justes méthodes d'emplois» qui interdisait la discrimination au travail. Cependant, en 1978, cette responsabilité a été confiée à la toute nouvelle Commission canadienne des droits de la personne.

Dans ce domaine, la Direction des relations en matière d'emploi et des conditions de travail suit et met à jour les normes fédérales du travail, consulte les syndicats et les employeurs sur les modifications à apporter à la réglementation et applique un programme d'aide financière à la formation syndicale.

La partie III du Code canadien du travail délimite les normes minimales à suivre en matière d'avantages sociaux, de salaire minimum, de vacances, de jours fériés, de maladies et d'autres avantages accordés aux travailleurs dans la sphère de compétence fédérale. Ces normes ont pour objet la protection des travailleurs. Ces normes protègent les travailleurs contre les congédiements en raison d'une maladie temporaire ou la mise à pied sans préavis.

Les cas de non-respect des normes fédérales du travail sont plus souvent dûs à un manque de compréhension qu'à un refus délibéré de se conformer à la loi et dans un cas comme dans l'autre, travail Canada intervient pour chercher une solution au problème. Si votre Comité désire examiner les plaintes déposées aux termes des normes fédérales du travail, en particulier celles provenant de travailleurs âgés, je vous invite à vous enquérir auprès de la Direction des relations en matière d'emplois et des conditions de travail.

[*Texte*]

With regard to your investigation of whether senior workers may be laid off in disproportionately high numbers, I would like to point out that Part III of the Canada Labour Code also protects workers against wrongful dismissal. Labour Canada's regional offices investigate complaints from workers under the federal jurisdiction who feel that their jobs have been unjustly or improperly terminated. In cases appearing to involve age discrimination, the individuals are advised to file a complaint with the Canadian Human Rights Commission, and you may wish to contact the commission regarding information on unjust dismissal complaints based on age.

Our women's bureau works to achieve equality for women in the labour force through its program of research, policy development, education, and information. In the research area, the Women's Bureau examines important issues facing women in the workplace and develops policy initiatives to improve the conditions of work for women. For example, women are more directly affected than men by the trend of part-time employment, and this is particularly true for older women, even though the labour force participation rate for women in the age group 55 to 64 is only half that of men—33% versus 68%. Of those older women who do work, 28% work part time compared to only 5% for men. In fact, 75% of all older part-time workers are women.

The women's bureau recently completed two reports on part-time employment under the federal jurisdiction. The first, released in July 1986, looked at the benefits employers offered to part-time and full-time employees. They also assessed the costs of offering the benefits given to full-time workers to part-time workers on a prorated basis. The second report, released last January, focused on the demands for benefits by part-time employees and their willingness to contribute to the financing of those benefits. These studies found that within federally regulated industries benefit coverage was already available to part-timers in the following proportions: life insurance, 64%; dental, 63%; extended health care, 62%; short-term disability insurance, 59%; long-term disability insurance, 41%; and pensions, 33%.

You may be interested in the fact that age was found to be a significant determinant of how part-time workers evaluated three of these benefits. Older employees attached greater importance to pensions and long-term disability insurance, whereas younger persons valued dental plans more highly. In the case of pension plans, for example, 83% of the respondents who were 50 years of

[*Traduction*]

En ce qui concerne votre enquête visant à déterminer si les travailleurs âgés peuvent être visés par un nombre beaucoup plus élevé de licenciements que les autres, j'aimerais souligner que la Partie III du Code canadien du travail protège également les travailleurs contre les congédiements injustes. Les bureaux régionaux de Travail Canada font enquête sur les plaintes déposées par les travailleurs dans la sphère de compétence fédérale qui estiment avoir été congédiés injustement ou à tort. Dans les cas où la discrimination fondée sur l'âge semble avoir joué un rôle, on conseille aux plaignants de s'adresser à la Commission canadienne des droits de la personne. Vous pourrez donc également communiquer avec la Commission pour obtenir des renseignements sur les plaintes de congédiement en raison d'âge.

Notre Bureau de la main-d'oeuvre féminine travaille pour l'égalité des travailleuses par son programme de recherche, d'élaboration des politiques, d'éducation et d'information. Dans le domaine de la recherche, le Bureau de la main-d'oeuvre féminine étudie les problèmes importants auxquels les femmes sont confrontées au travail et élabore des projets de politiques visant à améliorer les conditions de travail des femmes. Par exemple, les femmes, et surtout les femmes âgées, sont plus directement touchées que les hommes par la tendance du travail à temps partiel, bien que le taux de participation des femmes à la population active dans le groupe des 55 à 64 ans ne corresponde qu'à la moitié de celui des hommes, soit 33 p. 100 contre 68 p. 100. Parmi les femmes âgées qui travaillent, 28 p. 100 sont à temps partiel comparativement à 5 p. 100 chez les hommes. En fait, 75 p. 100 des travailleurs âgés à temps partiel sont des femmes.

Le Bureau de la main-d'oeuvre féminine a produit récemment deux rapports sur le travail à temps partiel dans la sphère de compétence fédérale. Le premier, publié en juillet 1986 examine les avantages sociaux offerts par les employeurs aux employés à plein temps et à temps partiel. Il examine aussi le coût des avantages offerts aux employés à plein temps calculé au prorata dans le cas des travailleurs à temps partiel. Le second rapport, publié en janvier dernier, porte sur l'intérêt que manifestent les travailleurs à temps partiel à l'égard des avantages sociaux et leur volonté de cotiser. Ces études ont révélé que dans les secteurs de compétence fédérale, les travailleurs à temps partiel bénéficiaient déjà de la protection des avantages sociaux dans les proportions suivantes: assurance-vie, 64 p. 100; assurance dentaire, 63 p. 100; assurance-maladie complémentaire, 62 p. 100; assurance-invalidité de courte durée, 59 p. 100; assurance-invalidité de longue durée, 41 p. 100; et régime de retraite, 33 p. 100.

Signalons que l'âge s'est avéré être un facteur déterminant dans la façon dont les travailleurs à temps partiel ont évalué trois de ces avantages. Les travailleurs âgés attachaient une plus grande importance à la retraite et à l'assurance-invalidité de longue durée, tandis que les jeunes accordaient plus de valeur au régime d'assurance dentaire. Dans le cas des régimes de retraite, 83 p. 100 des

[*Text*]

age and over ranked this benefit as very important, compared to only 43% for those who were under 30. Labour Canada is currently consulting with employers, unions, and women's groups on the findings of these two surveys.

Another issue of growing importance is the need to adjust the workplace to the changing nature of the family. The women's bureau has begun research on the issue of family responsibility leave, particularly as it relates to child-bearing and -rearing. However, the aging of the population suggests that an increasingly important issue may involve workers who must combine a job with the family responsibility of caring for a dependent elderly parent. Activity in this area is very difficult to document, but it is an issue you may want to look at.

You may wish also to examine the extent to which collective agreements consider age-related issues.

I would like to point out that in order to strengthen the department's ability to collect useful labour information and ensure that it is available to the department's clients, the policy program set up a new bureau designed to keep Canadian employers and employees fully informed about the latest collective bargaining developments in all jurisdictions.

The Bureau of Labour Information uses both Labour Canada's skilled staff and the best of available computer technology. It has a comprehensive data base of collective agreements, consisting of agreements covering 100 or more employees, with full details available for all those that cover 500 or more workers. Our consultants produce summaries of contracts to identify agreements that contain specific monetary or non-monetary provisions.

• 1055

The data base and collective agreement library may be of particular use to you if you wish to investigate collective agreement clauses dealing with age-related issues. For example, while many companies may have a policy of offering older workers less strenuous work, only 1% of collective agreements specify the right of older employees to transfer to a lighter or more suitable job, and only 6% indicate a willingness of the employer to transfer an older employee if a lighter job is available.

In the area of age discrimination, 56% of agreements contain no provision dealing with anti-discrimination. Of course, in the absence of such a collective agreement clause most workers are still covered by the human rights codes of the various jurisdictions. Should your committee want to know details about age-related clauses and collective agreements, I would invite you to make full use of the resources of the Bureau of Labour Information.

[*Translation*]

répondants de 50 ans et plus considèrent cette avantage très important, contre 43 p. 100 seulement chez les moins de 30 ans. Travail Canada consulte actuellement les employeurs, les syndicats et les groupes de femmes au sujet des résultats de ces deux enquêtes.

Un autre point qui revêt également de plus en plus d'importance est celui de l'adaptation du milieu de travail à la nature changeante de la famille. Le bureau de la main-d'oeuvre féminine a fait des recherches sur la question du congé pour obligations familiales surtout à la naissance des enfants et lorsque ceux-ci sont en bas âge. Cependant, le vieillissement de la population pourrait faire surgir de nouveaux problèmes, celui des travailleurs âgés qui doivent en même temps s'occuper de leurs vieux parents. Il est difficile de trouver de la documentation sur le sujet, mais cela peut être un aspect intéressant de la question.

Vous voudrez peut-être aussi savoir dans quelle mesure les dispositions des conventions collectives traitent des questions reliées à l'âge.

J'aimerais à ce propos souligner qu'afin de permettre au Ministère de recueillir plus facilement des renseignements utiles sur le travail et de s'assurer que ses clients ont accès à ces renseignements, le programme des Politiques a créé un nouveau Bureau chargé d'informer les employeurs et les travailleurs canadiens sur l'évolution de la négociation collective.

Le Bureau de renseignements sur le travail met à profit à la fois le personnel qualifié de Travail Canada et la meilleure technologie informatique. Il a une base de données détaillées sur les conventions collectives, laquelle renferme les conventions visant 100 employés et plus et contient tous les détails sur les conventions touchant plus de 500 travailleurs. Nos conseillers produisent des résumés de conventions et peuvent dégager celles qui contiennent telles ou telles dispositions pécuniaires ou non.

La base de données et la série de conventions collectives peuvent vous être utiles si vous désirez enquêter sur les clauses des conventions portant sur des questions liées à l'âge. Par exemple, bien qu'un grand nombre de sociétés aient pour politique de confier du travail moins ardu aux travailleurs âgés, 1 p. 100 seulement des conventions collectives précisent le droit des travailleurs âgés d'être mutés à un poste qui comporte des tâches exigeant moins d'effort ou leur convenant mieux, et 6 p. 100 seulement font état de la bonne volonté de l'employeur à cet égard si un tel poste est disponible.

En outre, 56 p. 100 des conventions ne contiennent aucune disposition interdisant la discrimination exercée en matière d'âge. Evidemment, en l'absence de dispositions de cette nature, la plupart des travailleurs sont protégés par les codes des droits de la personne des diverses sphères de compétence. Si votre Comité désire obtenir des détails au sujet des clauses des conventions collectives qui prévoient des conditions variant en

[*Texte*]

You may be interested in labour standards in other Canadian jurisdictions, and this is an area where our Federal-Provincial Relations Branch could be of assistance to you. This branch analyses trends and developments in the various Canadian labour jurisdictions and co-ordinates the department's activities with provincial Ministers of Labour.

You may be interested in a regular publication entitled *Highlights of Major Developments in Labour Legislation*, which deals with employment standards, industrial relations, and health and safety legislation in all jurisdictions. This publication summarizes recent changes to Ontario's labour standards, for example, which now provide for longer notice of employment termination and extended severence pay entitlement.

You should be aware of our similar activity at the international level through Labour Canada's International Relations Branch. This branch manages the department's relations and broader Canadian interests in the International Labour Organization, the ILO, and in other international bodies, and it could be a useful resource for you should you decide to look at how other countries deal with various elements of age discrimination. But I am not going to go into detail about ILO activities in this area, because you will be hearing the ILO representative in Ottawa later this morning.

You may be interested to know that under our Labour Outreach Initiative, Labour Canada has funded initiatives carried out by the private sector on issues related to the older worker. The Labour Assignment Program encourages and assists labour organization staff and federal public servants to get hands-on experience in each other's environment. For example, this program recently helped the assistant director of research with the Canadian Union of Public Employees to take a 24-month assignment with the National Advisory Council on Aging to gain exposure to the increasingly important issues around an aging population. The assignment includes studying socio-economic issues and trends as they pertain to the economic needs of the aging in Canada, as well as assessing the need for specific initiatives related to economic opportunities for the aged.

Our technology impact program, another component of the labour outreach initiative, funds studies on the human and social impact of the introduction of new technology in the workplace. A number of studies deal

[*Traduction*]

fonction de l'âge, n'hésitez pas à faire appel au Bureau de renseignements sur le travail.

Il est probable que vous vous intéresserez aux normes du travail des autres sphères de compétence canadienne et si c'est le cas, notre Direction des relations fédérales-provinciales sera en mesure de vous aider. Cette direction analyse les tendances et les faits nouveaux dans les diverses sphères de compétence canadienne en matière de travail et coordonne les activités qui lient Travail Canada aux ministères provinciaux du Travail.

Un périodique intitulé *faits saillants de l'évolution de la législation du travail*, qui traite de la législation sur les normes du travail, les relations industrielles et l'hygiène et la sécurité dans toutes les sphères de compétence, pourraient vous intéresser particulièrement. Cette publication présente par exemple un sommaire des récentes modifications apportées aux normes du travail de l'Ontario, qui prévoient désormais un avis de cessation d'emploi plus long et des critères d'admissibilité moins sévères concernant l'indemnité de départ.

Vous devriez être au courant des activités semblables que nous menons au niveau international, qui sont du ressort de la Direction des relations internationales de Travail Canada. Cette direction gère les relations du ministère et les intérêts généraux du Canada à l'Organisation internationale du travail, l'OIT, ainsi qu'auprès d'autres organismes internationaux; cette direction pourra vous être utile si vous décidez d'examiner comment les autres pays traitent les divers éléments de la discrimination selon l'âge. Je ne vous décrirai pas en détail les activités de l'OIT dans ce domaine puisque vous entendrez plus tard le témoignage du représentant de cet organisme à Ottawa.

Votre Comité apprendra peut-être aussi avec intérêt qu'en vertu de notre Initiative pour le rapprochement en milieu de travail, Travail Canada a financé des initiatives venant du secteur privé sur les questions relatives aux travailleurs âgés. Le programme d'affectation d'employés incite et aide des membres d'organisations de travailleurs et des fonctionnaires fédéraux à acquérir une expérience pratique dans leurs milieux de travail réciproque. Par exemple, ce programme a permis récemment au directeur adjoint de la recherche, au Syndicat canadien de la Fonction publique, d'accepter une affectation de deux ans auprès du Conseil consultatif national sur le vieillissement, pour lui permettre de se familiariser avec le problème croissant du vieillissement de la population. L'affectation consiste à étudier des questions et des tendances socio-économiques, dans la mesure où elles relèvent des besoins économiques d'une population vieillissante et des personnes âgées au Canada, ainsi que d'évaluer le besoin d'initiatives bien précises relativement aux possibilités économiques qui s'offrent aux personnes âgées.

Le Programme sur les répercussions de la technologie est une autre composante de l'initiative pour le rapprochement en milieu de travail; il finance la réalisation d'études sur les répercussions de la nouvelle

[*Text*]

with issues related to retraining and labour adjustment. For example, the New Brunswick Federation of Labour conducted a study in 1985 on the social and economic impacts of technological change in the forest industry. The report made recommendations about job and income security and made suggestions to facilitate adjustment, which included earlier retirement, shorter work weeks, and job sharing.

Another project, currently being undertaken by the United Steelworkers of America, is a research study focused on employees of Inco in Sudbury, Ontario who were displaced as a result of the introduction of new technology. The study will attempt to determine the effectiveness of measures designed to cushion the dislocation of early retirees and laid-off workers. Your committee may be interested in these and other studies produced under the TIP program.

The Labour Issues Assistance Fund provides support for the involvement of labour in public policy issues. One study funded by this program and completed last March was entitled *L'articulation de la défense des droits des personnes retraitées ou agées avec le monde du travail.* The study focused on concerns and activities of the Quebec labour movement that were in support of older workers. The study notes that the labour movement's interests over the last 15 years have grown gradually from concerns about benefits after retirement to early retirement options and work conditions in the last few years preceding retirement. Your committee may be interested in the conclusions of that particular study.

• 1100

The challenge of facilitating labour market adjustment of laid-off older workers will undoubtedly be an important element of your investigation. I would now like to focus on some of the problems faced by older workers.

The unemployment rate is the most visible indicator of the effects of adjustment. Unemployment rates are traditionally lowest for the oldest age group. This remains true today, but the gap has narrowed. Since the employment peak of 1981, when workers, aged 55 to 64, experienced an unemployment rate of only 4.4%, or just above half of the national rate, the unemployment rate for older workers has increased to 7.3%, or to just over three-quarters of the national rate.

A recent study by Statistics Canada, which focused on displaced workers, highlighted some of the special problems faced by the growing numbers of unemployed older workers. It is significant, if not surprising, to find that older workers, who are laid off, face longer spells of

[*Translation*]

technologie en milieu de travail. Certaines de ces études traitent du recyclage et de l'adaptation des travailleurs. Par exemple, la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick a réalisé en 1985 une étude sur les répercussions sociales et économiques du changement technologique dans l'industrie forestière. Le rapport contient des recommandations concernant la sécurité d'emploi et de revenu, ainsi que des propositions destinées à faciliter l'adaptation, notamment par la retraite anticipée, une semaine de travail plus courte et le travail partagé.

Les Métallurgistes unis d'Amérique mènent actuellement un autre projet, soit une recherche sur les employés de l'Inco à Sudbury, en Ontario, qui ont été licenciés par suite de l'avènement d'une nouvelle technologie. L'étude cherche à déterminer l'efficacité des mesures prises pour atténuer la désorganisation de ceux qui ont pris une retraite anticipée et des travailleurs licenciés. Votre comité sera peut-être intéressé par ces études et certaines autres qui ont été réalisées dans le cadre du Programme sur les répercussions de la technologie PRT.

Enfin, le Fonds d'aide pour les affaires du travail facilite, du point de vue financier, la participation d'organisations de travailleurs à des débats de politiques publiques. Une étude financée par ce programme et achevé en mars 1987 s'intitulait: «L'articulation de la défense des droits des personnes retraitées ou âgées avec le monde du travail.» Le document portait sur les préoccupations et les activités du mouvement syndical québécois en faveur des travailleurs âgés. On y signale que les intérêts du mouvement syndical, durant les 15 dernières années, sont passés graduellement des prestations de retraite à la retraite anticipée et aux conditions de travail au cours des années précédant la retraite. Les conclusions de cette étude pourront intéresser votre Comité.

Le défi de l'adaptation des travailleurs âgés au marché du travail sera sans doute un élément important de votre enquête. J'aimerais aborder certains problèmes auxquels fait face cette classe de travailleurs.

Le taux de chômage est l'indicateur le plus évident des effets de l'adaptation. Depuis toujours, c'est dans la catégorie des travailleurs âgés que l'on enregistre les taux de chômage les plus bas. Il en va de même aujourd'hui, mais l'écart s'est rétréci. Depuis que l'emploi a atteint son sommet, en 1981, où les travailleurs de 55 à 64 ans connaissaient un taux de chômage de 4,4 p. 100 seulement, soit un peu plus de la moitié du taux national, le taux de chômage des travailleurs âgés est passé à 7,3 p. 100, soit un peu plus des trois quarts du taux national.

Une étude récente de Statistiques Canada sur les travailleurs licenciés a mis en lumière certains problèmes particuliers auxquels se heurtent un nombre croissant de travailleurs âgés en chômage. Une constatation importante, voire surprenante, veut que les travailleurs

[*Texte*]

unemployment, compared to younger workers. The study found that 40% of laid-off older workers stayed unemployed for over six months, compared to only 25% for the 25 to 44 age group.

Older workers were also found to have a greater tendency to get discouraged from their prolonged job search, and to withdraw from the labour market. Of permanently laid-off older workers, 29% did not find a job, and simply dropped out of the labour force. The tendency of older workers to get discouraged and to withdraw from the labour market contributes to a low participation rate among this age group. Only half of the persons aged 55 to 64 are in the labour market, compared to approximately 80% of those in the 25 to 54 age group. For those permanently displaced older workers who do find another job, they accept an earnings reduction, on average, of almost 12%, the most severe reduction of any age group.

It seems that limited retraining and geographic mobility among older workers contribute to the problems they face. The Statistics Canada study found that retraining of older workers is less common, with only 6% of laid-off older workers taking some training, compared to 18% of younger workers. Your committee may wish to have a close look at the training and retraining needs of older workers.

The study also found that among workers permanently laid off during the 1981-82 recession, less than half as many older workers, 9%, moved to new jobs, than workers under age 55, 18%. Long-established community roots may be difficult for older workers to abandon.

Ce problème de l'adaptation des travailleurs âgés est un domaine dans lequel Travail Canada a acquis une certaine expérience en appliquant le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs (PAT). Ce programme procure un revenu de dernier recours sous forme de prestations aux travailleurs de 54 à 65 ans qui ont travaillé pendant de nombreuses années dans les secteurs du textile, du vêtement, de la chaussure ou du tannage, ou dans d'autres industries désignées d'un certain nombre de collectivités, lorsque ces travailleurs ont été licenciés définitivement, ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage et n'ont aucune perspective d'être réembauchés.

The number of older men and women receiving benefits under LAB rose tenfold over the last five years, to 8,600 claimants at the end of March 1987. In 1986-87 alone, expenditures on the LAB program increased by 50% over the previous year, from $60 million to $90 million. At least part of the reason for this increase was the federal government's decision, announced in December 1985, to extend the LAB program to designated industries in seven more communities than had previously participated.

[*Traduction*]

âgés mis à pied traversent de longues périodes de chômage, par rapport aux jeunes travailleurs. L'étude a révélé que 40 p. 100 des travailleurs âgés licenciés sont restés sans emploi pendant plus de six mois, contre 25 p. 100 seulement dans le groupe des 25 à 44 ans.

On a constaté également que les travailleurs âgés sont plus enclins à se décourager après avoir cherché longtemps un emploi, et à se retirer du marché du travail. Vingt-neuf p. 100 de ces travailleurs mis à pied de façon définitive ne trouvent pas d'emploi et décrochent tout simplement. La tendance des travailleurs âgés à se décourager et à sortir du marché du travail contribue à faire baisser le taux de participation chez les gens de ce groupe d'âge. Seulement la moitié des personnes âgées de 55 à 64 ans sont sur le marché du travail, contre environ 80 p. 100 dans le groupe d'âge des 25 à 54 ans. Quant aux travailleurs âgés licenciés définitivement qui trouvent un autre emploi, ils acceptent en moyenne une baisse de salaire de presque 12 p. 100, soit la baisse la plus forte observée pour tous les groupes d'âge.

Il semble que les problèmes des travailleurs âgés sont dus en partie à un recyclage insuffisant et au manque de mobilité. L'étude de Statistiques Canada a montré que le recyclage est moins fréquent chez eux: 6 p. 100 de ceux qui ont été licenciés suivent une formation quelconque, contre 18 p. 100 chez les jeunes travailleurs. Il se peut que votre comité désire se pencher sur les besoins de formation et de recyclage des travailleurs âgés.

L'étude a révélé également que chez les travailleurs qui ont été licenciés définitivement au cours de la récession de 1981-1982, deux fois moins de travailleurs âgés ont trouvé un nouvel emploi, soit 9 p. 100, contre 18 p. 100 pour les travailleurs de moins de 55 ans. Il peut être difficile, pour les travailleurs âgés, de rompre des liens de longue date avec leur collectivité.

This problem of older worker adjustment is an area where Labour Canada has some experience which was gained through the operation of the Labour Adjustment Benefits (LAB) Program. This program provides last-resort income maintenance benefits for workers between 54 and 65 years of age who have worked many years in the textile, clothing, footwear or tanning industries, or in other designated industries in selected communities, when those workers have been permanently laid off, have exhausted unemployment insurance benefits, and have no re-employment prospects.

Le nombre d'hommes et de femmes âgés qui touchent des prestations du PAT a décuplé au cours des cinq dernières années, passant à 8,600 requérants à la fin mars 1987. En 1986-1987 uniquement, les dépenses au titre du programme PAT ont augmenté de 50 p. 100 par rapport à l'année précédente, passant de 60 millions à 90 millions de dollars. Ce qui explique en partie au moins cette augmentation, c'est la décision du gouvernement fédéral, annoncée en décembre 1985, d'étendre le programme PAT à des industries désignées dans sept autres collectivités.

[*Text*]

At the end of this presentation I will give you a table that provides a breakdown of expenditures under the LAB program in fiscal year 1986-87.

Let me tell you about some of the characteristics of LAB claimants. On average, they are 60 years of age, and have only seven years of education. Moreover, they have been employed in the same industry for an average of 29 years, employed in fact by the same company for 24 years. Only 11% of LAB claimants have a pension they can fall back on before the age of 65. LAB claimants, like many other displaced older workers, face severe adjustment difficulties.

• 1105

A policy review of the Labour Adjustment Benefits Program was undertaken in 1985, and it revealed a number of limitations to the flexibility of the program in dealing with labour adjustment problems. Due to its highly selective focus and narrow coverage, LAB was found to be able to deal with only a small number of older workers who require this type of assistance. The LAB program was also found to create inequity between individuals in similar circumstances by applying strict criteria based on age and years of employment in designated industries.

Moreover, the policy review revealed that the program completely discouraged private sector involvement, because benefits offered by employers, or under collective agreements, are deducted from LAB payments. Likewise, the review found that even though LAB is an exclusively federal program, benefits under the program are heavily concentrated in one or two provinces, and no provincial governments contribute.

Given these limitations, the February 1986 budget announced the government's intention to develop a new initiative in co-operation with the provinces. This proposed program for older worker adjustment would assist older workers who lose their jobs through major lay-offs or plant closures, and who have no immediate prospects for re-employment. Negotiations between my Minister and his provincial counterparts on this new initiative are currently underway.

Mandatory retirement is an issue your committee may also wish to consider. In 1985, Labour Canada was able to assist the work of the parliamentary subcommittee on equality issues by examining the question of the Charter's impact on industrial relations and collective bargaining. We consulted with labour and employer groups on the issues of mandatory retirement. I am not at liberty to give you the views expressed by individual organizations, but here are some of the key points that emerged. Mandatory retirement is a matter of concern because it is one component of a complex industrial relations system. For example, retirement age is closely tied to the pension system, to seniority, and according to some views, to wage

[*Translation*]

Afin de vous renseigner davantage, je vais vous donner un tableau qui contient le détail des dépenses au titre du programme PAT pour l'année financière 1986-1987.

Voici certaines caractéristiques des prestataires du PAT: ils ont en moyenne 60 ans et n'ont que sept années de scolarité. Ils ont travaillé dans le même secteur pendant 29 ans en moyenne et, de fait, ils ont été au service de la même entreprise pendant 24 ans. Onze p. 100 seulement des prestataires du PAT ont une retraite sur laquelle ils peuvent compter avant l'âge de 65 ans. À l'instar de nombreux autres travailleurs âgés licenciés, les requérants du PAT font face à de grandes difficultés d'adaptation.

Un examen de la politique du Programme d'aide à l'adaptation des travailleurs entrepris en 1985 a révélé un certain manque de souplesse dans le programme face aux problèmes d'adaptation des travailleurs. Étant donné son caractère hautement sélectif et son champ d'action restreint, le PAT a-t-on estimé, ne répondait aux besoins que d'un nombre restreint de travailleus âgés. On a constaté également que le PAT créait des inégalités entre des personnes se trouvant dans des circonstances analogues, par suite de l'application stricte des critères de l'âge et des années de service dans les industries désignées.

En outre, l'examen en question a révélé que le programme décourageait toute participation du secteur privé, parce que les prestations offertes par les employeurs ou prévues dans les conventions collectives diminuaient d'autant les versements au titre du PAT. L'examen a montré aussi, que même si le PAT était un programme exclusivement fédéral, les prestations étaient surtout concentrées dans une ou deux provinces et qu'aucun gouvernement provincial n'y contribuait.

Compte tenu de ces limites, le gouvernement fédéral a annoncé dans le budget de février 1986 son intention d'élaborer une nouvelle initiative en collaboration avec les provinces. Une fois en vigueur, ce programme d'adaptation des travailleurs âgés viendra en aide aux travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi à la suite d'un licenciement massif ou d'une fermeture d'usine ou qui n'ont aucune perspective d'emploi immédiate. Les négociations se poursuivent au sujet de cette nouvelle initiative entre le ministre dont je relève et ses homologues provinciaux.

Votre Comité voudra peut-être aussi se pencher sur la question de la retraite obligatoire. En 1985, Travail Canada a pu prendre part aux travaux du sous-comité parlementaire sur les questions de l'égalité grâce à son examen de l'incidence de la Charte sur les relations industrielles et les négociations collectives. Nous avons consulté des groupes de travailleurs et d'employeurs au sujet de la retraite obligatoire. Même si je ne suis pas libre de vous faire part des opinions exprimées par chaque organisation, voici quelques points saillants qui sont ressortis des consultations. La retraite obligatoire est un sujet épineux parce qu'elle s'imbrique dans tout le système complexe des relations industrielles. Par exemple,

[*Texte*]

levels throughout the career. Changes in this part of the system—that is, prescribing mandatory retirement—could give rise to changes in other aspects of the industrial relations system.

Some groups expressed views about guaranteeing a date by which workers can stop working. This would have some relationship to providing jobs for younger workers, and it raises implications for pension plans. Other groups mentioned issues involving personnel planning and the possible need for more rigorous performance testing to weed out unproductive workers.

As you will know, at present most people retire from the work force at or before age 65. Only 7% of persons 65 years of age or older are in the labour force, and one-third of these work part-time. In recent years there has been a clear trend towards earlier retirement. Estimates suggest that about 0.1% of the labour force choose to retire after the age of 65. This suggests that ending mandatory retirement would likely have a limited impact.

Au Québec, où la retraite obligatoire a été abolie le 1er avril 1982, les habitudes de retraite n'ont pas changé considérablement. En fait, la retraite avant l'âge de 65 ans devient de plus en plus répandue. Depuis l'abolition de la retraite obligatoire, il y a eu certains cas, au Québec, où les employeurs ont dû monter un dossier pour prouver l'inaptitude d'un travailleur âgé à s'acquitter de ses fonctions adéquatement.

In the U.S., legislative changes made in 1978 removed mandatory retirement for federal civil servants and raised the age from 65 to 70 for most other employees. Studies of the impact of these changes, such as those carried out by the Congressional budget office and the Department of Labour, indicate that they have had limited effect. It is important to clarify what is meant by "limited". In proportional terms, less than 1% of the work force has chosen to work past age 65, but at the same time the number of such persons has grown threefold.

In sum, then, the evidence available to us seems to indicate that the impact of changing mandatory retirement regulations is limited under existing circumstances. But at the same time it should be noted that, as the U.S. studies have shown, economic factors, including pension provisions, are the critical element in retirement decisions. Should inflation increase and pension benefits fail to keep pace, the possibility of a markedly later retirement pattern would exist.

[*Traduction*]

l'âge de la retraite est étroitement lié au régime de retraite, à l'ancienneté et, d'après certains, au niveau de salaire tout au long de la carrière. Apporter des changements à cette partie du système, c'est-à-dire interdire la retraite obligatoire, pourrait entraîner des changements dans les autres aspects du système des relations industrielles.

Certains groupes ont parlé de garantir une date à laquelle les travailleurs pourraient arrêter de travailler. Cela aurait une incidence sur la disponibilité d'emplois pour les jeunes, et cette question a des répercussions sur les régimes de retraite. D'autres groupes ont parlé de la planification du personnel et de la nécessité de faire subir des tests de rendement plus rigoureux afin d'éliminer le bois mort.

Comme vous le savez, à l'heure actuelle, la plupart des gens prennent leur retraite à 65 ans ou moins. Seulement 7 p. 100 des personnes de 65 ans et plus demeurent dans la population active, et un tiers d'entre elles travaillent à temps partiel. Depuis quelques années, la tendance vers une retraite plus précoce est de plus en plus marquée. Selon certaines prévisions, seulement 0,1 p. 100 des membres de la population active décident de prendre leur retraite après 65 ans. Mettre fin à la retraite obligatoire n'aurait donc sans doute que très peu de répercussions.

Evidence from Quebec, which abolished compulsory retirement as of April 1, 1982, shows that since abolition, retirement patterns have not changed significantly. Indeed retirement before age 65 continues to grow. In the years since the change, there have been some cases in Quebec in which employers have felt the need to build a case documenting an older worker's inability to carry out his job adequately.

Aux États-Unis, des modifications législatives apportées en 1978 visaient à supprimer la retraite obligatoire pour les fonctionnaires fédéraux et à porter de 65 à 70 ans l'âge de la retraite pour la plupart des autres travailleurs. Il ressort des études effectuées à ce sujet, notamment par le Congressional budget office et le département du Travail, que ces changements ont eu une incidence restreinte. Il importe de préciser ce qu'on entend par «restreinte». Toute proportion gardée, moins de 1 p. 100 de la population active a choisi de continuer à travailler après 65 ans, mais en même temps, le nombre de ces travailleurs a triplé.

En somme, les données dont nous disposons prouvent que la modification du règlement relatif à la retraite obligatoire auraient une incidence restreinte dans les circonstances actuelles. Par ailleurs, il convient de signaler que, comme l'ont révélé les études américaines, certains facteurs économiques, notamment les prestations de retraite, jouent un rôle déterminant dans les décisions concernant la retraite. Si l'inflation augmente et que les prestations de retraite ne sont pas majorées en conséquence, il est possible qu'on observe une tendance vers une retraite passablement plus tardive.

[*Text*]

• 1110

Evidence from Canada indicates that nearly one third of pension plan members have some form of full or partial pension indexing. The indexing is concentrated in the public sector where 66% of pension plan members have full or partial indexing, compared with only 6% in the private sector. In view of the recent settlements in the auto industry and with Air Canada, it is likely that the indexation of pension benefits to the cost of living will assume significance as a bargaining item.

The issue of mandatory retirement age raises interesting questions, not only about when people should retire, but also how they should retire. For example, your committee may wish to look at the concept of phased-in retirement where older persons could gradually work fewer days per week. This approach might provide possibilities for job sharing between young and old and for a smoother transfer of valuable skills from those who are experienced to those who are learning.

In closing, I wish to emphasize that we live in a world of increasingly complex labour issues. Among the most crucial are the evolving relationship between labour and management in a tough and competitive world economy, the need for more sophisticated responses to workplace safety and health concerns, at a time when the hazards of many substances are finally being acknowledged. And probably most basic is the need to ensure that all those in the labour market are treated equally, irrespective of their sex, race or age.

I want to thank you once again for the privilege of appearing before your committee. I hope that by coming here today I have made you aware of Labour Canada's activities and how they may relate to your mandate. I would encourage you to follow up with my department as the need arises.

Une tâche d'envergure vous attend, et je vous souhaite beaucoup de succès dans cette importante enquête sur la discrimination exercée en raison de l'âge.

Merci.

The Chairman: Thank you very much, Ms McQueen.

Before we proceed to questioning, I would like to consult the members. We have another witness to appear, and I am going to suggest to you that we question Ms McQueen and her delegation until 11.30 a.m. and then ask the representatives of the International Labour Organization to make their presentation; we would go on until 12.30, at which time we could deal with the business part of our program, which has to be discussed. That is a proposal on which I would ask your advice.

Mr. McCurdy: I have to leave at 12.30 p.m.

[*Translation*]

Au Canada, près d'un tiers des participants à un régime de pension bénéficient d'une indexation entière ou partielle. L'indexation des pensions est concentrée dans le secteur public, où 66 p. 100 des participants à un régime de pension ont droit à l'indexation totale ou partielle, contre seulement 6 p. 100 dans le secteur privé. Compte tenu des règlements survenus récemment dans l'industrie automobile et avec Air Canada, il est probable que l'indexation des prestations de pensions au coût de la vie représentera une importante revendication à la table des négociations.

La retraite obligatoire soulève des questions intéressantes, non seulement au sujet du moment où l'on doit partir à la retraite, mais également quant à la façon de le faire. Par exemple, votre comité désire peut-être se pencher sur le principe de la retraite progressive, selon lequel les travailleurs âgés travaillent progressivement moins de jours par semaine. Ce système permettra peut-être le partage des emplois entre les jeunes et les vieux et la transmission en douceur de connaissances précieuses de ceux qui ont de l'expérience à ceux qui sont en apprentissage.

Pour conclure, je tiens à souligner que le monde du travail devient aujourd'hui de plus en plus complexe. Parmi les problèmes les plus épineux, mentionnons l'évolution des rapports entre les syndicats et le patronnat dans une économie mondiale difficile et concurrentielle, la nécessité de trouver des réponses plus perfectionnées aux problèmes d'hygiène et de sécurité au travail, maintenant que sont enfin reconnus les dangers de nombreuses substances. Enfin, et c'est sans doute le plus important, il faut s'assurer que tous les participants au marché du travail sont traités sur un pied d'égalité, quelque soit leur sexe, leur race ou leur âge.

Je tiens à vous remercier à nouveau de m'avoir permis de comparaître devant le comité. J'espère que ma visite vous aura sensibilisé aux activités de Travail Canada ainsi qu'à la façon dont elle recoupe votre mandat. Je vous incite vivement à faire appel au besoin à mon ministère.

You have a major task ahead of you and I wish you every success in your important investigation of age discrimination.

Thank you.

Le président: Merci beaucoup, madame McQueen.

Avant de passer aux questions, je voudrais consulter les membres du comité. Nous devons entendre un autre témoin, et je propose de poser nos questions à Mme McQueen et à ses collaborateurs jusqu'à 11h30, après quoi nous demanderons aux représentants de l'Organisation internationale du travail de faire leur exposé; nous poursuivons jusqu'à 12h30, heure à laquelle nous passerons à l'étude de nos travaux, dont nous devons parler. Je voudrais connaître votre avis à ce sujet.

M. McCurdy: Je dois partir à 12h30.

[*Texte*]

Mr. de Corneille: So do I.

The Chairman: We have another meeting of this committee this afternoon. Could we deal with the business this afternoon? There could be some debate when we get to the business portion and I do want to give time to the International Labour Organization presentation.

Mr. Attewell: Mr. Chairman, I was going to be flying out about 2.30 p.m. today. And I understand Mr. King is not available this afternoon. Is this afternoon's session totally set as far as witnesses?

The Chairman: We have three witnesses. We could perhaps deal with the business this afternoon at 3.30 p.m., but I do not see getting together before then.

Mr. Attewell: Is there any chance of us starting the business at, say, 12.10 p.m., or something like this? And if we do not finish with the second witness, make it a two-part and they would start at 3 p.m. or whenever we reconvene.

The Chairman: I do not know whether that is possible for them. There is one other way, and that is to postpone the business discussion until another day, which is next week.

Mr. de Corneille: That is not satisfactory either.

The Chairman: Okay, we have various suggestions.

Mr. Attewell: Mr. Chairman, I flew up especially for this session, as you know, and I would certainly appreciate trying to do it this morning some time.

The Chairman: I understand that.

Mr. de Corneille: Mr. Chairman, I would suggest that the suggestion made to have the business meeting a 12.10 p.m. would be quite acceptable, and to have the witnesses come in later on. You see, I think this should not have been allowed to go until 11.45 a.m. before any questions could be posed. So I think that is the regrettable part of this. It is either that or else to have a reasonably short presentation. If you have this for say 20 minutes now, for questions, and then have the next witness and have short questions again, that is the other way to do it. But since there is supposed to be a business meeting that is important, I think it ought to be held when it was said it would be held.

• 1115

The Chairman: The suggestion is that we terminate our discussion of the second presentation at 12.10 p.m. and then deal with business. That is suggested by Mr. Attewell. Is there general agreement on that?

Some hon. members: Yes.

The Chairman: Now, about Ms McQueen, we will carry on then until 11.30. Agreed?

[*Traduction*]

M. de Corneille: Moi aussi.

Le président: Le comité doit siéger à nouveau cet après-midi. Pourrons-nous examiner nos travaux à ce moment-là? Nous pourrions discuter au moment de l'étude des travaux et je tiens à consacrer suffisamment de temps à l'audition des représentants de l'OIT.

M. Attewell: Monsieur le président, je devais prendre l'avion à 14h30. Sauf erreur, M. King ne sera pas là cet après-midi. La séance de cet après-midi est-elle entièrement organisée en ce qui concerne l'audition de témoins?

Le président: Nous aurons trois témoins. Nous pourrions peut-être examiner les travaux du comité cet après-midi à 15h30, mais je ne vois pas comment nous pourrions nous réunir avant cela.

M. Attewell: Serait-il possible de commencer l'étude des travaux, disons, à 12h10 à peu près? Si nous n'en avons pas terminé avec le deuxième témoin, pourrait-on reprendre la discussion à 15 heures ou dès que la séance reprendra?

Le président: Je ne sais pas si cela convient aux témoins. L'autre solution consiste à reporter la discussion des travaux à un autre jour, la semaine prochaine.

M. de Corneille: Ce n'est pas non plus une bonne idée.

Le président: Très bien, il y a donc plusieurs propositions.

M. Attewell: Monsieur le président, j'ai pris l'avion spécialement pour assister à cette séance, comme vous le savez, et j'apprécierais vivement que cette discussion ait lieu ce matin.

Le président: Je comprends bien.

M. de Corneille: Monsieur le président, je suis tout-à-fait d'accord pour tenir la séance à huis-clos à 12h10 et entendre les témoins plus tard. Je pense que nous n'aurions pas dû attendre 11h45 pour commencer à poser des questions. C'est un peu dommage, à mon avis. C'est la seule solution, ou bien il faudra limiter la durée de l'exposé. L'autre façon de faire serait de consacrer 20 minutes maintenant aux questions pour le premier témoin, d'entendre le deuxième témoin et, encore une fois, de consacrer une courte période aux questions. Mais étant donné que nous sommes censés discuter de ces questions ce matin, je pense qu'on devrait le faire.

Le président: Il est donc proposé que nous terminions notre discussion avec le deuxième témoin à 12h10 pour parler ensuite de nos projets. Voilà ce que nous suggère M. Attewell. Êtes-vous d'accord?

Des voix: Oui.

Le président: Nous allons donc continuer à interroger Mme McQueen jusqu'à 11h30. D'accord?

[*Text*]

Some hon. members: Yes.

M. Tremblay (Lotbinière): Madame McQueen, je vais essayer de vous faire part de certaines de mes préoccupations. Lorsque j'entends parler de discrimination dans l'emploi envers les personnes âgées, cela me fait un peu sourire. Je m'explique. Essentiellement, je consacre une demi-journée par semaine aux travailleurs d'usine. Je vais visiter les usines pour voir quels sont leurs problèmes et comprendre un peu la situation. Je constate, comme vos propos de la fin en témoignaient, que de plus en plus de gens veulent prendre leur retraite le plus tôt possible. Actuellement, la plupart des gens prennent leur retraite à 65 ans, mais on veut abaisser l'âge de la retraite à 60 ans, et la tendance, autant que je sache, est de l'abaisser à 55 ans.

Vous parliez également de la retraite obligatoire. Autant que je sache, le Québec a été la première province, et c'est peut-être encore la seule, à avoir une clause permettant aux gens de travailler après l'âge normal de retraite, qui est 65 ans. Il semble cependant que les travailleurs ne soient pas beaucoup portés à continuer à travailler après l'âge de 65 ans.

Nous avions le programme PATA, mais il a pris fin le 17 août 1986, si ma mémoire est bonne.

Une voix: C'est cela.

M. Tremblay (Lotbinière): Vous me dites que c'est cela. On est en négociations avec les provinces. Pour ma part, j'exerce beaucoup de pressions auprès du ministre pour parvenir à avoir de l'information et à savoir ce qui se passe. J'espère de tout mon coeur que les ententes seront bientôt conclues. Je veux bien croire que lorsqu'il y a des négociations, il y a toujours certaines difficultés, mais nous sommes sans entente depuis déjà un an et demi. Le 17 août, cela fera deux ans.

Dans mon comté, et je présume que mon comté n'est pas unique, qu'il est semblable aux autres comtés du Canada, la plupart des gens de 55 ans et plus, comme l'indiquent toutes vos statistiques et vos nombreux rapports, sont des gens qui n'ont pas d'instruction. Ils ont une septième année, ils ont été pendant 24 ans au service du même employeur et ils ont travaillé pendant 29 ans dans le même secteur. Quand on parle de discrimination dans l'emploi, je pense que le gouvernement doit d'abord se regarder et se dire: Qu'est-ce qu'on fait?

Je comprends qu'on doit être en mesure de modifier les lois, mais pourquoi n'est-on pas en mesure de le faire actuellement afin de régler un problème aussi important? Si on n'est pas capables de regarder ce qui se passe actuellement, comment voulez-vous qu'à l'avenir. . . Dans 28 ans, la moitié de la population sera âgée de plus de 65 ans.

Je terminerai en vous donnant une autre dimension, mais j'aimerais d'abord avoir vos commentaires à ce sujet.

[*Translation*]

Des voix: Oui.

Mr. Tremblay (Lotbinière): Mrs. McQueen, I am going to attempt to express some of my concerns to you. When I hear people talk about discrimination against older workers in the area of employment, I must admit I am inclined to smile. Let me explain myself. I basically devote one-half day per week to meeting with factory workers. I visit the factories to hear about their problems and try and understand what their situation is. I have noted—and your closing remarks touched on this very point—that more and more people want to retire as early as possible. Right now, most people retire at the age of 65, but there is a desire to lower the retirement age to 60, and I believe the tendency is even to lower it to 55.

You also mentioned mandatory retirement. As far as I know, Quebec was the first province—and indeed, it may still be the only one—to have a clause that allows people to work past the normal age of retirement, which is 65. However, it would seem that workers are not particularly interested in continuing to work past the age of 65.

We did have the POWA program, but it ended on August 17, 1986, if memory serves me well.

A Voice: Yes, that is correct.

Mr. Tremblay (Lotbinière): You confirmed that, then. We are currently negotiating with the provinces. I, for one, am putting a lot of pressure on the minister so that we can get some information and find out just what is going on. I hope with all my heart that agreements will soon be reached. I am certainly aware that when negotiations are involved, problems always arise, but we have been without an agreement for a year and a half now. On August 17, it will be two years.

In my riding, and I presume my riding is not unique in that regard, and that many other ridings in Canada are experiencing something similar, most people aged 55 and over, as all your many statistics and reports indicate as well, are people with no education. They may have a grade seven education, and probably worked for 24 years for the same employer and for 29 years in the same sector. When we talk about employment discrimination, I think the government's first step should be to take a look at its own programs and initiatives and to ask itself: What exactly are we doing?

I realize we must be in a position to amend legislation, but why can we not do it at this time in order to solve such a significant problem? If we are unable to take a look at what is happening right now, how can we possibly start thinking about the future. . . in 28 years, half of the population will be over the age of 65.

I will conclude by touching on one other aspect of the problem, but I would first like to get your comments on what I have just said.

[*Texte*]

The Chairman: We are going to run out of time before the question is posed. So could you just ask it?

M. Tremblay (Lotbinière): On peut bien adopter toutes les lois qu'on voudra sur la retraite obligatoire et sur les avantages sociaux pour les travailleurs à temps partiel, parce que c'est ce qui s'en vient, mais qu'est-ce qu'on fait au niveau des programmes visant à faciliter la transition que vit actuellement notre génération? Qu'est-ce qu'on fait pour s'assurer qu'il y aura vraiment des possibilités ainsi que de l'information et des programmes adaptés aux personnes de 55 ans et plus dans le milieu du travail?

• 1120

Ms McQueen: I think there is a range of programs that help in transition, most of which come under the purview of the Department of Employment and Immigration. I am assuming you are talking to them, that some time you will be hearing witnesses from that department.

In terms of why it has taken us so long with POWA, it is a very complicated negotiation. It has been made even more complicated by changes of governments in certain provinces and changes of cabinet portfolios in the middle of the negotiations. But my Minister is I think coming to some conclusion about these negotiations, and will be making some decisions very shortly.

The Chairman: Excuse me. I wonder if we could get a longer answer, in written form, because of the time pressure.

Ms McQueen: Certainly.

The Chairman: I would request that you answer this question about programming in as full a way as you can in a written reply to us.

M. Tremblay (Lotbinière): Je représente un comté semi-urbain et semi-rural. Chez moi, on constate que les employeurs hésitent encore à embaucher des personnes de 55 ans et plus. Par contre, dans les secteurs urbains comme Montréal et Toronto, il semble que les employeurs soient plus enclins à embaucher des personnes de 55 ans et plus. De plus en plus, les employeurs qui embauchent des personnes âgées semblent constater que c'est extrêmement intéressant. Il y a moins de maladies, etc.

The Chairman: Excuse me. We really have run out of time already. Is there a particular short question?

M. Tremblay (Lotbinière): Est-ce qu'il y a des programmes d'information pour les employeurs des régions semi-urbaines et semi-rurales comme la mienne où il y a encore de la réticence? Est-ce qu'on essaie de les renseigner sur ce que représente l'embauche d'une

[*Traduction*]

Le président: Nous allons manquer de temps avant même que vous ayez posé votre question. Pourriez-vous, donc, la poser tout de suite?

Mr. Tremblay (Lotbinière): We can certainly pass all the laws we want on mandatory retirement and benefits for part-time workers, because that is what is coming, but what are we actually doing with respect to programs that would help our generation to make the transition? What are we doing to ensure that there will be opportunities, as well as information and programs suitable for people aged 55 and over in the labour market?

Mme McQueen: Je pense qu'il y a tout un éventail de programmes qui nous aideront à faire la transition, mais la majorité de ces programmes relèvent du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Je présume que vous discutez de cela avec eux également, et que vous allez éventuellement inviter des représentants de ce ministère à comparaître devant vous.

Quant au PATA, je dois vous dire que les négociations à ce sujet-là sont très compliquées. Et ce qui a compliqué encore plus ces négociations, c'est qu'il y a eu un changement de gouvernement dans plusieurs provinces et dans certains cas, le ministre a également été changé—tout cela en plein milieu des négociations. Mais je crois que mon ministre va bientôt parvenir à conclure ces négociations et prendra donc des décisions à cet égard sous peu.

Le président: Excusez-moi de vous interrompre, mais je me demande si vous ne pourriez pas nous envoyer une réponse plus complète par écrit, étant donné que nous n'avons pas beaucoup de temps.

Mme McQueen: Oui, bien sûr.

Le président: Je vous demande donc de répondre par écrit à cette question au sujet des programmes de la façon la plus complète possible.

Mr. Tremblay (Lotbinière): I represent a riding which is semi-urban and semi-rural. Where I am from, it seems that employers are still hesitant to hire people who are 55 and over. On the other hand, in urban areas like Montreal and Toronto, employers seem to be a lot more inclined to hire people 55 and over. To an increasing degree, employers who hire older workers seem to feel it is a very worthwhile move. There is less sickness, and what have you.

Le président: Excusez-moi, mais nous n'avons vraiment plus de temps. Avez-vous une question particulière à poser au témoin?

Mr. Tremblay (Lotbinière): Are there any information programs aimed at employers from semi-urban and semi-rural regions like mine where this hesitancy I mentioned is still a factor. Is any attempt being made to inform them about the differences between hiring someone 55 and over

[*Text*]

personne de 55 et plus par rapport à l'embauche d'une personne de 20 ans? C'est de l'information qu'il faut donner à ces employeurs-là; non pas des lois, mais de l'information pour leur montrer qu'il vaut la peine d'embaucher une personne de 55 ans.

The Chairman: Would you include that in your answer, please?

Ms McQueen: Yes, I will, Mr. Chairman, although I think I must point out to you that a lot of these issues fall under the mandate of the Department of Employment and Immigration.

The Chairman: We understand that.

Ms McQueen: But we will either give you the information ourselves or explain very clearly where it is.

Mr. de Corneille: I want to express my concern about the fact that we have two major presentations, both of them extremely important, in the same timeframe. Maybe hindsight is unfortunate, but it seems to me it would really have been useful if we had had the opportunity to have the whole session to question Ms McQueen and her staff. I just express that briefly.

To go on from there, though, I hope we will be able to perhaps have her back, to be able to have much more time. This is an extremely complex issue. The terms of reference of this committee on what we are studying are extremely vague in terms of what our goals and objectives are, by the words age discrimination. That covers a multitude of things: It includes young people; it includes middle-aged people; it includes older people. Middle-aged people too are discriminated against sometimes, because it is perceived that they are not going to be able to do certain things as well as a younger person would, or they may be ending up in the longer range, and so on.

So it is a vast field. It seems to me it would require a lot of presentation, a lot of opportunity to question you and your officials. I therefore hope we will have the privilege, and that you would like to come back again if our committee chooses to invite you. I hope it will.

So the matter is extremely complex. I am just going to try to focus on one issue. All of the other issues you brought up are terribly important and deserve discussion—pensions and all this. But what I am concerned about is what has the department done in terms of its assessment of the impact of the so-called free trade agreement, and what impact it will have upon people who are in the senior areas, the older work force, if they are displaced and closing down—particularly in villages and towns where they have one-industry operations—shoe companies, textile companies and so on? Have you been asked by your Minister to make a study, and has such a study been made available to us?

[*Translation*]

and hiring someone 20 years of age? What these employers really need is information—not laws, but information showing them that it is in their interest to hire people 55 and over.

Le président: Pourriez-vous inclure cette information dans votre réponse, s'il vous plaît?

Mme McQueen: Oui, avec plaisir, monsieur le président, mais je me dois de vous signaler que bon nombre de ces questions relèvent en fait du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Le président: Oui, nous en sommes conscients.

Mme McQueen: Mais nous allons soit vous fournir l'information que vous cherchez, soit vous expliquer où vous pouvez la trouver.

M. de Corneille: Je tiens d'abord à vous faire part de mon insatisfaction en raison du fait que nous recevons deux témoins très importants à une seule séance. Il est malheureux que je sois obligé de vous dire cela après coup, mais il me semble qu'il aurait été plus utile que nous consacrions toute la séance à notre premier témoin, c'est-à-dire Mme McQueen et ses collaborateurs. C'est la première chose que je voulais vous dire.

Cependant, j'espère que nous pourrons la réinviter à comparaître à un moment où nous pourrons lui consacrer beaucoup plus de temps. C'est une question fort complexe. Le mandat de ce comité est d'ailleurs extrêmement vague quant aux objectifs que nous devrions nous fixer en étudiant la discrimination fondée sur l'âge. Ce terme couvre beaucoup de possibilités: les jeunes, les travailleurs dans la quarantaine et les gens plus âgés. Il faut se rappeler que les gens dans la quarantaine font parfois l'objet de discrimination également, puisque'on a l'impression qu'ils ne vont pas pouvoir s'acquitter de leur tâche aussi bien qu'un jeune.

C'est donc un domaine très vaste. Il me semble qu'il nous faudrait beaucoup de temps pour vous poser des questions, à vous et à vos collaborateurs. J'espère donc que nous aurons ce privilège-là, et que vous accepterez de revenir si notre comité décide de vous lancer une invitation. J'espère qu'il le fera.

C'est donc une question extrêmement complexe. Mais je voudrais attirer votre attention sur une question en particulier. Tous les autres aspects que vous avez mentionnés sont très importants aussi et méritent que l'on en discute—je fais allusion aux pensions et aux questions connexes. Mais ce qui m'intéresse surtout, c'est ce qu'à fait le ministère pour évaluer l'incidence de ce soi-disant accord de libre-échange, et de savoir quel sera l'impact de celui-ci sur les travailleurs plus âgés si leurs postes disparaissent à cause de la fermeture de compagnies qui fabriquent des chaussures et des textiles, etc.—surtout dans les villages et les petites villes où il n'y a qu'une industrie? Votre ministre vous a-t-il demandé d'examiner cette question et nous avez-vous donné cette étude?

[*Texte*]

• 1125

Ms McQueen: On the impact of the free trade agreement on elderly persons, we have not undertaken any particular studies. We did start to do some work on the impact on women, and we are working in an inter-departmental committee, under the direction of Minister McDougall, that is now looking at that whole issue.

Mr. de Corneille: In other words, you are saying that this government before entering the deal has not made an assessment of, or called for an assessment of, the impact this will have on our seniors and on the people in—

Ms McQueen: Mr. Chairman, I said Labour Canada did not undertake a specific study on the impact on elderly people.

Mr. de Corneille: You have not been asked; Labour Canada has not been asked. Have you any intention on your own to conduct any surveys on where things are going in terms of part-time work and so on in areas that are going more and more into a part-time service situation for seniors?

Ms McQueen: We have this major study on part-time, which I outlined in the presentation, which is still under way.

Greg, would you like to give more detail about the timing on that study?

Mr. Greg Traversy (Assistant Deputy Minister, Labour Canada): The study itself, Mr. Chairman, has two major components. One was a survey of employers and their perspectives on the part-time work issue. The further element was a survey of employees as to their desires and willingness to pay for part-time benefits. Both volumes of that study could certainly be made available to the committee.

Subsequent to that, the completion of the studies and surveys, there have been wide-ranging consultations undertaken by Labour Canada's women's bureau with representatives of unions and employer groups throughout Canada. Currently the women's bureau personnel are preparing—

Mr. de Corneille: This is a study on the trend as things stand at the present time on part-time and its impact. Do you know, as the person who works in your position in Labour Canada, of any study that has been made by any other federal department on what would happen to seniors and to the work force situation for seniors and people in smaller communities—one-industry towns and so on—under the free trade agreement? Do you know of any other department that has conducted such a research?

[*Traduction*]

Mme McQueen: Nous n'avons effectué aucune étude particulière de l'incidence de l'accord de libre-échange sur les personnes âgées. Nous avons entrepris certains travaux qui portent sur les ramifications pour les femmes, et ce au sein d'un comité interministériel, sous la direction de la ministre McDougall qui examine toute cette question.

M. de Corneille: En d'autres termes, vous voulez dire que le gouvernement actuel a conclu cet accord sans faire d'évaluation ni même en demander sur l'incidence que ce projet aura sur nos aînés et sur les personnes dans. . .

Mme McQueen: Monsieur le président, j'ai dit que le ministère du Travail n'avait entrepris aucune étude précise de l'incidence sur les personnes âgées.

M. de Corneille: On ne vous a pas demandé de le faire; on n'a pas demandé au ministère du Travail de le faire. Avez-vous l'intention, de votre propre chef, d'entreprendre des enquêtes sur l'avenir du travail à temps partiel et ce surtout dans les secteurs où les personnes âgées travaillent de plus en plus à temps partiel?

Mme McQueen: Nous avons, toujours en cours d'ailleurs, cette étude approfondie du travail à temps partiel dont j'ai parlé dans mon exposé.

Greg, voulez-vous donner de plus amples détails sur l'échéancier de cette étude?

M. Greg Traversy (sous-ministre adjoint, ministère du Travail): L'étude comme telle, monsieur le président, comprend deux volets principaux. Il y a d'abord eu une enquête auprès des employeurs afin de connaître leurs points de vue sur le travail à temps partiel. Nous avons ensuite effectué une enquête auprès des employés afin de connaître leurs désirs d'obtenir et de payer pour des avantages à temps partiel. Nous pouvons certainement faire parvenir aux membres du comité les deux volumes de cette enquête.

Par la suite, après avoir terminé les études et les enquêtes, le Bureau de la main d'oeuvre féminine du ministère du Travail a entrepris des consultations exhaustives auprès des représentants syndicaux et des associations patronales à travers le Canada. À l'heure actuelle, le personnel du Bureau de la main d'oeuvre féminine prépare. . .

M. de Corneille: Il s'agit d'une enquête sur les tendances actuelles quant au travail à temps partiel et ses ramifications. Mais savez-vous, en votre qualité professionnelle au ministère du Travail, si d'autres ministères du gouvernement fédéral ont effectué des enquêtes sur le sort des aînés et sur les possibilités d'emploi pour eux et pour les habitants des petites localités—des villes à une seule industrie, etc.—suite à l'accord de libre-échange? Savez-vous si d'autres ministères ont effectué des recherches sur cette question?

[*Text*]

Mr. Traversy: I am not aware of any reasearch on single-industry communities and the impact on seniors. I am not personally aware of that.

Mr. de Corneille: Thank you. And the deputy minister, you are not aware of that. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. McCurdy: That is absolutely outrageous. What studies are you engaged in with respect to patterns of employment as affected by free trade?

Ms McQueen: As I mentioned, we are part of an interdepartmental committee effort to examine the possible effects of the agreement on women. That is being run out of Minister McDougall's department.

Mr. McCurdy: How about minorities, visible minorities?

Ms McQueen: We have no studies going on on visible minorities.

Mr. McCurdy: Excuse me, Mr. Chairman, I think this is very important. I think Mr. de Corneille has hit on a very significant point. You are in a cross-departmental committee studying the employment impacts, labour impacts, of the free trade agreement?

Ms McQueen: No, a special study on the free trade agreement and its possible effect on women.

Mr. McCurdy: Are you aware of any other studies being done on any other category of worker—for example those designated as target groups—or the aged?

Ms McQueen: And their relationship to the free trade agreement?

Mr. McCurdy: The free trade agreement, yes.

Ms McQueen: No, I am not aware of that. We of course are involved in the monitoring of discrimination in the workplace and the reference of cases, as I outlined earlier in my presentation, to the Canadian Human Rights Commission of what is actually going on in the workplace right now. But in terms of the impact of the free trade agreement on visible minorities, I am not aware of any studies that are going on.

• 1130

Mr. McCurdy: Or the aged.

Ms McQueen: No.

Mr. McCurdy: If one looks at the pattern of industries to be affected by the free trade agreement, it ought to be abundantly evident to almost anybody that the most significant impact will be on the aged. Is it not true that

[*Translation*]

M. Traversy: Je ne connais aucune recherche effectuée particulièrement sur les localités à une seule industrie et sur les ramifications pour les aînés. Pas que je sache, personnellement.

M. de Corneille: Merci. Et madame la sous-ministre, vous n'en connaissez pas non plus. Merci, monsieur le président.

M. McCurdy: Mais c'est absolument scandaleux. Quelles études avez-vous entreprises sur l'incidence du libre-échange sur l'emploi?

Mme McQueen: Comme je l'ai mentionné, nous participons à un comité interministériel qui essaie d'examiner quels effets l'accord pourrait éventuellement avoir sur les femmes. C'est le ministère de Mme McDougall qui dirige ce travail.

M. McCurdy: Et les minorités, les minorités visibles?

Mme McQueen: Nous n'avons aucune étude en cours sur les minorités visibles.

M. McCurdy: Excusez-moi, monsieur le président, mais je pense que c'est très important. M. de Corneille a mis dans le mille. Vous dites faire partie d'un comité interministériel qui examine l'incidence sur l'emploi et sur le travail de l'accord de libre-échange?

Mme McQueen: Non, nous effectuons une étude spéciale de l'accord de libre-échange et de ses ramifications éventuelles sur les femmes.

M. McCurdy: Y a-t-il, à votre connaissance, d'autres études sur toute autre catégorie de travailleurs—par exemple ceux qu'on a désignés comme groupes visés—ou les personnes âgées?

Mme McQueen: Et de ce que l'accord de libre-échange signifie pour eux?

M. McCurdy: Oui.

Mme McQueen: Non, pas à ma connaissance. Évidemment, nous surveillons de près les cas de discrimination en milieu de travail, et comme je l'ai expliqué précédemment lors de mon exposé, nous renvoyons à la Commission canadienne des droits de la personne les plaintes concrètes sur ce qui se passe vraiment en milieu de travail. En ce qui concerne l'incidence de l'accord de libre-échange sur les minorités visibles, à ma connaissance, il n'y a aucune étude en cours.

M. McCurdy: Ni sur les personnes âgées.

Mme McQueen: Non.

M. McCurdy: Si l'on songe au genre d'industrie qui sera touchée par l'accord de libre-échange, il devrait manifestement être clair à presque tous que ce sont les personnes âgées qui seront le plus touchées. N'est-il pas

[*Texte*]

those who are laid off at 45 or more become increasingly unlikely to return to the labour force?

Ms McQueen: Well, as I pointed out, our studies indicate that they do have more trouble finding work and when they do find work it is often at a lower rate than they were originally paid.

Mr. McCurdy: Do you have any specific data on that?

Mr. Traversy: Yes. Statistics Canada has compiled the recent study which we have certainly drawn on, both in the presentation made by the deputy minister and in other internal work. Some of the highlights are that older workers who are laid off face long spells of unemployment compared to younger workers, 40%—

Mr. McCurdy: Excuse me. Those are not data, those are conclusions.

Mr. Traversy: Yes.

Mr. McCurdy: Do you have data?

Mr. Traversy: Forty percent of laid-off older workers stayed unemployed for over six months.

Mr. McCurdy: How many older workers is that?

Mr. Traversy: We could certainly provide a copy of the studies.

Mr. McCurdy: Would you give us the percentages, the actual numbers and the impact on the size of the labour force, and how that impacts on the statistics for unemployment—perhaps give us a number of what the unemployment rate would be if those persons remain in the labour force.

The Chairman: If we are going to hear from the next delegation and go into business at 12, I think we had better recess this hearing. It seems to me the questions that have been raised and the presentation have been very important. I hope the committee will agree that we arrange a return engagement with Miss McQueen and her department. We might even ask her if there are any studies on the impact on the aged and others if we do not have a free trade agreement.

Mr. King: The impact of the whole international trade scene on unemployment in Canada I think would be very—

Mr. McCurdy: Excuse me. We know what the situation is with respect to the aged under present economic circumstances.

The Chairman: Under what may become changed economic circumstances.

[*Traduction*]

vrai que les travailleurs licenciés à 45 ans et plus risquent de plus en plus de ne pas retourner sur le marché du travail?

Mme McQueen: Comme je l'ai souligné, nos études révèlent que ces travailleurs éprouvent plus de difficulté à se trouver de l'emploi et que lorsqu'ils en trouvent, c'est souvent à un salaire inférieur à ce qu'ils gagnaient auparavant.

M. McCurdy: Avez-vous des données précises à ce sujet?

M. Traversy: Oui. Statistique Canada a effectué une étude récente dont nous nous sommes certainement inspirés pour préparer l'exposé du sous-ministre aujourd'hui, ainsi que certains travaux internes. L'étude a notamment révélé que les travailleurs plus âgés qui perdent leur emploi risquent une période plus longue de chômage que les travailleurs plus jeunes, 40 p. 100. . .

M. McCurdy: Excusez-moi. Ce ne sont pas là les données, ce sont les conclusions.

M. Traversy: Oui.

M. McCurdy: Avez-vous des données?

M. Traversy: Quarante p. 100 des travailleurs plus âgés qui sont licenciés sont en chômage pendant plus de six mois.

M. McCurdy: Cela fait combien de travailleurs plus âgés?

M. Traversy: Nous pouvons certainement vous donner un exemplaire de ces études.

M. McCurdy: Pouvez-vous nous donner des pourcentages, les chiffres réels et l'incidence sur l'ensemble de la main-d'oeuvre ainsi que l'incidence de cette situation sur les statistiques du chômage—peut-être en nous disant à combien se chiffrerait le taux de chômage si ces travailleurs demeuraient sur le marché du travail.

Le président: Mais si nous voulons entendre les témoins suivants et si nous voulons discuter de nos projets à midi, je pense qu'il nous faut faire une pause. Je pense que les questions soulevées et les faits qu'on nous a donnés sont des plus importants. J'espère que les membres du comité accepteront que nous invitions à nouveau Mme McQueen et les représentants de son ministère. Nous pourrions alors peut-être même lui demander quelle serait la situation pour les personnes âgées et pour d'autres, s'il n'y avait pas d'accord de libre-échange.

M. King: Les répercussions de toute la scène commerciale internationale sur le chômage au Canada serait, je pense, très. . .

M. McCurdy: Excusez-moi. Nous connaissons la situation pour les travailleurs âgés dans la conjoncture actuelle.

Le président: Mais dans une conjoncture qui pourrait évoluer.

[*Text*]

Mr. McCurdy: That is right. We do have specific studies by the government on what industries are going to be negatively affected. We know what industries are likely to be positively impacted. We know by and large that the the greatest impact is going to occur in industries that are older, more established industries, and we know that by and large the new jobs are going to be created in newer industries. That sets out the parameters.

We also know that this agreement has a lot more to do with trade than the lowering of tariffs. There are other considerations in the bilateral agreement that would not be implied by a multilateral agreement. We do not have a multilateral agreement. We have no scenario for a multilateral agreement, so it is not possible to have any definitive figures on that arrangement.

Mr. King: That is not true.

The Chairman: We have the GATT. We are working on the renewal and expansion of the GATT agreement.

Mr. King: That is a ridiculous statement.

Mr. de Corneille: If they can dream up some sort of an idea of what that would be, that is fine. If they cannot, they will have to deal with what exists.

The Chairman: It is germane to the argument.

Ms McQueen: Mr. Chairman, I think we might be able to provide a better answer if we could spend a bit of time with your research staff, and not take up your time here. I am concerned that you are leading us into areas that are beyond our mandate and that really belong with Employment and Immigration, and in one case Statistics Canada.

The Chairman: Well, we will be working with them too. Thank you very much.

Ms McQueen: So we can make sure that you get the answer one way or another.

• 1135

The Chairman: Thank you very much, all of you.

We will ask Mr. Harker and his delegation to come, please. I am sorry about the time pressure, Mr. Harker, and I would not be surprised that the conclusion will be that we will be asking you to return if you will. But let us get into it as we can and have such questions as we can before the time runs out.

Mr. J. Harker (Director, International Labour Organization): Thank you, Mr. Chairman. I would just like to say that I represent the International Labour Organization, which maintains an office here in Ottawa, and I am accompanied by Mrs. Carol MacKinnon, my administrative assistant.

I will be very brief with respect to my opening remarks, Mr. Chairman, but I would like to say that the

[*Translation*]

M. McCurdy: Justement. Le gouvernement n'a effectué aucune étude précise afin de déterminer quelles industries souffriront. Nous savons quelles industries y gagneront probablement. Dans l'ensemble, nous savons que ce sont les industries les plus anciennes, les mieux établies, qui seront le plus touchées, et nous savons également que d'une façon générale, c'est dans les nouvelles industries qu'il se créera de nouveaux emplois. Ce sont les paramètres.

Et nous savons également que cet accord vise beaucoup plus le commerce que la réduction des droits de douanes. Un accord bilatéral entraîne d'autres considérations qu'un accord multilatéral. Nous n'avons pas d'accord multilatéral. Rien n'est prévu en ce sens, et donc nous ne pouvons pas avoir de chiffres précis sur un tel accord.

M. King: Ce n'est pas juste.

Le président: Il y a le GATT. Nous négocions le renouvellement et l'élargissement du GATT.

M. King: C'est ridicule.

M. de Corneille: S'ils peuvent composer un modèle de ce que cela serait, parfait. Sinon, ils n'auront qu'à nous parler de ce qui existe.

Le président: C'est dans la même veine.

Mme McQueen: Monsieur le président, nous serions peut-être en mesure de mieux vous répondre, si nous pouvions en discuter avec vos attachés de recherche afin de ne pas prendre votre temps ici. Je crains que vous n'essayez de nous entraîner dans des domaines qui ne relèvent pas de notre mandat, qui relèvent en réalité du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et même dans un cas, de Statistique Canada.

Le président: Nous allons travailler de concert avec ces ministères aussi. Merci beaucoup.

Mme McQueen: Afin de nous assurer que d'une façon ou d'une autre, vous obtiendrez une réponse.

Le président: Merci beaucoup à vous tous.

Nous allons maintenant demander à M. Harker et à ses collaborateurs de venir s'asseoir à table. Je suis désolé que nous ayons si peu de temps à vous consacrer, M. Harker, et je ne serai pas étonné que nous décidions de vous inviter à comparaître de nouveau, si vous voulez bien le faire. Mais essayons de faire ce que nous pouvons avec le temps qui reste et de permettre quelques questions si possible.

M. J. Harker (directeur, Organisation Internationale du Travail): Merci, monsieur le président. Je représente l'organisation internationale du travail, qui a un bureau ici à Ottawa, et je suis accompagné par Mme Carol MacKinnon, mon adjointe administrative.

Mes remarques liminaires seront très brèves, monsieur le président, mais je tiens à vous dire, au cas où vous ne

[*Texte*]

ILO, in case people are not too familiar with it, is an organization formed in 1919 as a tripartite organization to promote united action in the cause of social justice and better living conditions everywhere.

In 1969, on its 50th anniversary, the ILO, by then a specialized agency of the United Nations, was awarded the Nobel Peace Prize for its human rights work in the labour field. Our work continues and is greatly assisted by the work of parliamentary bodies such as yours, and I want to thank you for the invitation to appear here and the subject of all the work is on their rights.

The subject has for many years received attention from the International Labor Organization. But I must acknowledge that our attention has rarely been focussed so directly as it is at this time. I have provided, through the clerk of the committee, news of our organization's latest research efforts in this area. I would like to speak about those in a moment, but first I would like to say a few words about an ILO report which we have recently received, and I believe you now have, that suggests that early retirement schemes are not trouble-free.

Early retirement for older workers in western industrialized countries seemed a convenient way to improve on unemployment statistics, but it stores up trouble for tomorrow, an ILO report warns.

As early as 1977, a job relief scheme was set up in the United Kingdom to enable older wage earners to retire before the statutory age on condition that employers gave up their jobs to unemployed workers. France introduced solidarity contracts in 1981, granting pension rights at age 55 provided that enterprises exchanged those who retired early with equal numbers of young people or unemployed.

While the employment situation has not always been the decisive criterion, several countries have lowered the statutory age of entitlement to pension, specifically in favor of the long-term unemployed, our report maintains.

Among the countries that have lowered their age of entitlement to pension for all workers, the most striking is France, where it fell from 65 to 60 in 1983. More than 800,000 French older workers employed accepted early retirement between 1972 and 1984.

What remains to be ascertained, however, is whether this kind of relief has brought about a reduction in the number of job seekers, or whether it has not resulted primarily in a reduction of the volume of employment in which the departure of older workers has led to reorganization with a view to increasing labor productivity. More bluntly, to what extent have people made room for machines?

[*Traduction*]

connaissiez pas bien notre organisation, que l'OIT est une organisation tripartite créée en 1919 pour permettre une action concertée en faveur de la justice sociale et l'amélioration des conditions de vie partout dans le monde.

En 1969, année de son 50ième anniversaire, l'OIT qui était alors devenu un organisme spécialisé des Nations unis, s'est vu décerné le prix Nobel de la paix pour son travail humanitaire dans le secteur du travail. Nous poursuivons notre oeuvre, et nous sommes grandement aidés en cela par l'intérêt énergique que manifestent les organismes parlementaires tel que le vôtre. Je tiens donc à vous remercier de l'invitation qui nous a été faite de venir témoigner sur la questions des travailleurs âgés et de leurs droits.

Cette question retient depuis de nombreuses années l'attention de l'Organisation Internationale du Travail. Je dois cependant avouer que nous avons rarement examiné la question d'aussi près, et j'ai fourni au greffier du comité de l'information sur nos plus récents efforts de recherche dans ce domaine. Je reviendrai là-dessus dans quelques instants, mais j'aimerais d'abord vous parler brièvement d'un rapport de l'OIT que nous avons récemment reçu, et dont vous devriez avoir reçu copie, et qui laisse entendre que les formules de retraite anticipée ne sont pas sans présenter des difficultés.

La retraite anticipée des travailleurs dans les pays occidentaux industrialisés paraissait un moyen commode d'améliorer les statistiques du chômage, mais elle accummule des difficultés pour demain, estime un rapport du BIT.

Dès 1977, par exemple, un plan de libération des emplois a été mis en place au Royaume-Uni pour permettre aux salariés âgés de se retirer avant l'âge légal de la retraite à condition que les employeurs les remplacent par des chômeurs. La France a lancé en 1981 les contrats de solidarité octroyant le droit à pension dès 55 ans, contre l'obligation pour les entreprises de remplacer nombre pour nombre les pré-retraités par des jeunes ou des chômeurs.

La situation à l'égard de l'emploi n'a pas toujours été le critère déterminant, mais plusieurs pays ont abaissé l'âge légal de l'admission à pension spécifiquement en faveur des chômeurs de longue durée, constate le rapport.

Parmi les pays qui ont abaissé l'âge d'admission à pension pour tous les travailleurs, le cas de la France, qui l'a avancé de 65 à 60 ans en 1983, est le plus frappant. Plus de 800,000 travailleurs âgés français ont accepté la pré-retraite entre 1972 et 1984.

Il importe cependant de savoir si cet allègement a permis de réduire le nombre de demandeurs d'emplois ou ne s'est pas traduit surtout par une réduction du volume des emplois, le départ des travailleurs âgés entraînant des aménagements en vue d'accroître la productivité du travail. Posée plus brutalement, la question est de savoir dans quelle mesure les hommes ont cédé la place aux machines.

[*Text*]

Early retirement policies are storing up other troubles. There is the loss of productive potential and the waste of experience. Above all, those who retire are deprived of social contacts too early and are exposed to the risk of premature aging. In the long term, some of the schemes will involve an increase in public expenditures and higher social costs to enterprises which are likely to act as a deterrent to employment creation. Thus a vicious circle is created, the existence of which should not be overlooked.

• 1140

Finally in this respect, it may be wondered whether it is desirable to resort to a long-term benefit, whose financial burden will be felt for a long time, in order to combat a cyclical phenomenon.

Now a short word about our research, which underpins our technical assistance programs and our role in elaborating international standards. We are now carrying out a research project on the policy of training and retraining older workers in industrialized countries. The research will aim at examining training and retraining needs that could allow older workers to retain their jobs and reduce the chances of them being discharged or retired unwillingly. At this time we do not have any available reports on such practices, but we think they occur and our research project should help uncover them.

The ILO is of the view that the problems of older workers have to be dealt with as part of a balanced and overall strategy, ensuring that employment problems are not shifted from one age or population group to another. Thank you.

Mr. de Corneille: I am very grateful for your presence; and as the chairman has indicated, we hope you will be able to return, because as we go into this matter further we obviously will be able to benefit from questioning you after we have done more studies on some of the things you have reports on.

I had the privilege of visiting your headquarters in Geneva, and they very graciously gave a briefing to our mixed delegation of parliamentarians of all parties. It was very much appreciated to be able to see and understand the work you have done over many years.

One of the matters I want to take up with you is the matter of whether or not on a world-wide basis we are seeing an increasing trend toward part-time work, or is that only a Canadian phenomenon, or a North American phenomenon, or whatever?

[*Translation*]

D'autre part, les politiques de retraite anticipée accummulent d'autres difficultés. On doit tenir compte de la perte de capacité productive, du gaspillage d'expérience et surtout du fait que les retraités se voient privés trop tôt de contacts sociaux et courent un risque certain de vieillissement prématuré. À long terme, certaines de ces mesures entraîneront une augmentation des dépenses publiques et un alourdissement des charges sociales pour les entreprises, ce qui risque d'être défavorable à l'emploi. Un cercle vicieux se dessine ainsi dont il faut avoir conscience.

Enfin, on peut se demander s'il est souhaitable d'avoir recours à une prestation à long terme, dont le poids financier pèsera longtemps, pour lutter contre un phénomène cyclique.

Maintenant je voudrais vous parler un petit peu de nos recherches, qui sont à la base de nos programmes d'aide technique et du rôle que nous jouons dans l'élaboration de normes internationales. Nous avons actuellement un projet de recherche sur les politiques de formation et de recyclage visant les travailleurs âgés dans les pays industrialisés. Le but de ces recherches est de déterminer dans quelle mesure la formation et le recyclage pourraient permettre aux travailleurs âgés de retenir leurs emplois et ainsi réduire les possibilités qu'ils soient licenciés ou mis à la retraite malgré eux. Pour l'instant, nous n'avons pas de rapport sur de telles pratiques, mais nous avons l'impression qu'elles existent et notre projet de recherche devrait permettre d'en savoir plus long là-dessus.

L'OIT estime que les problèmes des travailleurs âgés doivent être abordés dans le cadre d'une stratégie globale et équilibrée, de façon à s'assurer que les problèmes en matière d'emplois ne sont pas simplement rejetés sur un autre groupe d'âge. Merci.

M. de Corneille: Je vous remercie de votre comparution aujourd'hui; d'ailleurs, comme le président l'a déjà indiqué, nous espérons que vous pourrez revenir, puisqu'au fur et à mesure que nous étudierons cette question, nous pourrons vous poser des questions plus pertinentes, une fois que nous aurons eu l'occasion d'approfondir certaines des questions que vous avez déjà étudiées.

J'ai eu le privilège de visiter votre siège social à Genève, et ils ont eu la gentillesse d'offrir une séance d'information à notre délégation mixte de parlementaires représentant tous les partis. Nous avons beaucoup apprécié la possibilité de voir et de comprendre les travaux que vous effectuez depuis de si nombreuses années.

L'une des questions que je voudrais soulever avec vous est celle de savoir si nous constatons ou non à l'échelle mondiale une tendance toujours grandissante vers le travail à temps partiel; ou s'agit-il uniquement d'un phénomène canadien ou nord-américain?

[*Texte*]

How do you see the impact of lower wages and of other methods of companies to go offshore, influencing and impacting on people who are older?

Above all, I am interested in the impact of the so-called free trade pact. Have you, as an organization, had experience with other similar programs where trade has been reduced? Obviously GATT agreements have brought about changes. Have you had any opportunity to discover whether this phenomenon has had any impact in any other situations where tariff barriers are put down to put people out of work and whether it makes it more difficult for seniors to find employment? Have you made any studies, finally, on the impacts of the Canadian proposal—what might be the impact on Canadian workers?

Mr. Harker: Certainly the ILO, which brings together virtually every nation state, has responsibilities that encompass research into employment prospects and actualities world-wide, and under our program of promotion of world-wide employment we do carry out research into such things, primarily, as the impact of trade liberalization on employment prospects in both industrialized and developing countries.

At no time am I aware of research being carried out into the proposed Canada-U.S. trade agreement, which is very new, in the life of the United Nations bureaucracy anyway; but research, especially from the 1970s on, has focused on the ways in which those hesitant steps at trade liberalization world-wide have generally resulted in job increases in both developing and industrialized countries.

I can provide copious publications for the committee on those issues; but specifically on the free trade agreement, or any agreement that is similar—and quite frankly I am not an expert in whether or not there are similar agreements in place today—I would not be able to do more than tell you it is very unlikely that our organization would have a study of that specificity.

• 1145

Mr. de Corneille: Have you been asked by any Canadian government department or by the Canadian government at all for any information on the impact that such a free trade agreement would make on the work force in Canada?

Mr. Harker: No, but I ought to say that one of our responsibilities here is to ensure that decision-makers in this country are aware of ILO research and output. So anything we produce on adjustment or on the impact of trade liberalization is, I would say, automatically forwarded to the Canadian government and its major departments and can be made available to Members of Parliament and others. But although we provide our

[*Traduction*]

Pour vous, quelle est l'incidence sur les personnes âgées des salaires moins élevés et de toutes ces autres méthodes que trouvent les grandes compagnies pour s'établir à l'étranger?

Ce qui m'intéresse surtout, c'est l'incidence de ce qu'on appelle l'accord de libre-échange. Est-ce que votre organisation a déjà eu l'occasion d'évaluer l'impact de programmes semblables ayant pour effet de réduire le commerce? Certes, le JATT a provoqué certains changements. Mais est-ce que vous avez eu l'occasion d'étudier ce phénomène et de déterminer si une réduction des obstacles tarifaires provoque nécessairement des pertes d'emplois et rend les emplois moins accessibles aux travailleurs âgés? Enfin, avez-vous étudié l'incidence sur les travailleurs canadiens de la proposition canadienne?

M. Harker: Il est certain que les responsabilités de l'OIT, qui regroupe presque tous les pays, comprennent les recherches sur les possibilités d'emploi et la situation en matière d'emploi dans le monde entier, et dans le cadre de notre programme de promotion de l'emploi dans le monde entier, nous effectuons des recherches sur ce genre de questions, et surtout sur l'impact d'une plus grande liberté des échanges sur les possibilités d'emploi dans les pays non seulement industrialisés mais en voie de développement.

Mais autant que je sache, il n'existe aucun projet de recherche à l'heure actuelle visant l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui est très récent, du moins en ce qui concerne la bureaucratie des Nations unis; mais à partir des années 1970, nous avons surtout cherché à établir si ces toutes premières tentatives de libéralisation des échanges créeraient des emplois, tant dans les pays industrialisés qu'en développement.

Je peux évidemment fournir au comité de nombreuses publications là-dessus; mais quand à l'accord de libre-échange, ou tout autre accord semblable—et je dois vous avouer que j'ignore s'il existe des accords semblables ailleurs, n'étant pas moi-même spécialiste du domaine—tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il est peu probable que notre organisation ait fait une étude sur ce sujet précis.

M. de Corneille: Un ministère du gouvernement canadien ou le gouvernement lui-même vous a-t-il demandé quelque renseignement que ce soit sur les répercussions d'un tel accord de libre échange sur la population active du Canada?

M. Harker: Non, mais je dois dire que nous cherchons justement ici à renseigner les décideurs de notre pays sur les recherches et les publications de l'OIT. Par conséquent, tout ce que nous produisons sur les répercussions de la libéralisation des échanges ou sur les rajustements qu'elle entraînera est envoyé automatiquement au gouvernement du Canada et à ses principaux ministères et peut être mis à la disposition des

[*Text*]

information as well as we can, we have not been asked to provide it in that specific reference.

Mr. de Corneille: Finally, have you any studies that indicate to us for say the Canandian scene or the North American scene what the impact is on older people—that is, the older part of the work force—in the light of developments at the present time in North America, first, on part-time jobs, and second, on the impact of modern technology in bringing about implosions, bringing about take-overs, bringing about adjustments in the way corporations deal with their labor problems and also the impact of offshore solutions to those market problems? Have you studies that show how that is dealt with?

Mr. Harker: The first aspect you mentioned was really the impact of technological change. In September last year our organization held a conference of European member states and carried out a major program of research about these issues as they pertain to European countries, both east and west. At this time, the same kind of preparatory work is being undertaken with respect to advanced industrialized countries outside the European area.

As yet, all I can do is bring to your attention older studies, but nothing has been concentrated in the manner we were able to do with respect to Europe. But we do have material that touches on these things. We have also studies of specific industries and the way they are now coping and the way their work force is being adjusted. The most recent to be produced will be coming out within weeks about the steel industry in North America, and when that is available I will be glad to give it to you. But as for whether or not it will touch particularly on the older workers employed in steel, I am not yet sure.

Mr. Attewell: I would like to echo our thoughts again. I am sure we will be back to you with the wealth of information you have on the subject.

I have one question. In terms of the problems of rehiring older workers who have been laid off—when I say "older", I mean whether they are 45, 50 or 55—have you done any studies that would rank the main reasons employers are giving in terms of the problem of hiring a 55-year-old?

Mr. Harker: I mentioned to you at the outset a report on employment promotion and social policy. When that was elaborated on last year, it was found that, once schemes are introduced to encourage people to take early retirement, obviously you would expect that, because they have voluntarily taken it, they would not be looking for work again.

The idea of leaving the work force and then trying to return to it is very, very difficult. Our studies have shown that it is not impossible, but it is almost so, especially if there is a climate of utilizing any form of early

[*Translation*]

députés et d'autres. Bien que nous diffusions de notre mieux cette information, on ne nous a pas demandé spécifiquement notre contribution à cet égard.

M. de Corneille: Finalement, avez-vous des analyses des répercussions sur les travailleurs plus âgés, dans le contexte canadien ou nord-américain, de certaines nouvelles tendances comme, le travail à temps partiel, et deuxièmement, du progrès technologique qui entraine des prises de contrôle, des rajustements dans la façon dont les sociétés traitent de leurs problèmes de main-d'oeuvre etc.? Avez-vous effectué des études là-dessus?

M. Harker: Vous avez mentionné en premier lieu l'impact du virage technologique. En septembre de l'an dernier, notre organisation a tenu une conférence des états européens membres et a mené d'intenses recherches sur ces questions en ce qu'elles se rapportent aux pays européens, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest. A l'heure actuelle, nous amorçons les mêmes préliminaires à l'égard des pays industrialisés non européens.

Pour l'instant, je ne peux attirer votre attention que sur des études plus anciennes, mais rien d'aussi fouillé que ce que nous avons fait pour l'Europe. Mais nous disposons quand même de renseignements sur ces questions. Nous avons aussi des études sur certaines industries en particulier, et sur la façon dont elles s'adaptent à ce nouveau climat. La plus récente sera publiée dans quelques semaines et porte sur l'industrie de sidérurgie en Amérique du Nord, et nous vous la ferons parvenir volontiers. Mais je ne sais pas si elle aborde de façon particulière le cas des travailleurs plus âgés de cette industrie.

M. Attewell: J'aimerais répéter ce qu'on a déjà dit. Je suis sûr que nous communiquerons à nouveau avec vous étant donné la mine de renseignements dont vous disposez.

J'aurais une question à poser. Pour ce qui est des problèmes que connaissent les travailleurs plus âgés—soit de 45, 50 ou 55 ans—qui ont été mis à pied et qui se cherchent un emploi, avez-vous des études qui nous permettraient de connaître les principales raisons que donnent les employeurs pour refuser d'embaucher une personne de 55 ans?

M. Harker: J'ai mentionné au départ un rapport sur les promotions dans l'emploi et la politique sociale. Lorsqu'il a été préparé l'an dernier, on s'est rendu compte qu'en présence de programmes visant à encourager les employés à prendre leur retraite anticipée, on s'attend tout naturellement à ce qu'ils ne cherchent pas à se placer ailleurs étant donné que la décision a été la leur.

Il est extrêmement difficile de quitter la population active et de chercher ensuite à la réintégrer. Nos études ont démontré que ce n'était pas impossible, mais presque, surtout dans un climat où on favorise la retraite anticipée,

[*Texte*]

retirement, whether it is voluntary or the application of social pressure. If that is geared in the consciousness of either the legislative bodies or employers to create employment prospects for the young, for example, it gets to be almost impossible for older people to return to the work force.

• 1150

When this was discussed in detail in 1979 and 1980, when there was a major discussion of discrimination in employment, our records show the Canadian participants on that occasion very specifically talked in terms of, yes, we want to avoid age-based discrimination, but we have to have a major focus on providing jobs for younger people. That was, I guess, the mentality of the age when we in this country, and others, embarked on a major recession. I do not know if it has changed greatly now. But that is why we in the ILO maintain you cannot solve the problems of one age group by visiting them on another.

Mr. King: Good to see you, Mr. Harker and Carol McKinnon.

Ms Carol McKinnon (Executive Assistant to the Director, International Labour Organization): Thank you.

Mr. King: A previous witness made the statement that economic factors are the dominant consideration in retirement. I wonder if you would agree with that statement.

Mr. Harker: Do you mean in an individual's decision when to retire? I think our research—and I would not like to try to be too categorical—would bear out that the majority of people working in the world today are not affluent by any means, and whether or not they retire has to be based in no small measure on their estimation of their circumstances. I would think the majority of people who retire early voluntarily would be found to have indexed pensions.

Yes, I cannot believe the two are in any way separable. The majority of people in the world who are working—and that does not encompass the numbers who would like to work—are not financially very well off.

Mr. King: In my limited experience. . . and I have to say I am becoming increasingly qualified to speak on this subject; I applied for my pension the other day, so that is coming up this year; age 65.

Among the people I meet who have retired, either early or at age 65, I have found almost unanimous euphoria about the new lifestyle. So it makes me believe perhaps what Jennifer McQueen said is very appropriate. It is a new entry into a new life, and the only inhibiting factor for many people, I would believe, is the economic factor.

It leads me to ask you if you would elaborate on the invalidity pensions. Would you explain how they are being implemented in other jurisdictions? I note you point out the substantial cost factor in your material, but

[*Traduction*]

qu'elle soit volontaire ou découlant des pressions sociales. Si cela est fait dans le but de créer des débouchés pour les jeunes dans l'esprit des législateurs ou des employeurs, par exemple, il devient presque impossible pour les personnes plus âgées de retrouver du travail.

On en a beaucoup parlé en 1979 et en 1980 lorsqu'on a discuté à fond de la discrimination dans l'emploi, et nos archives montrent que tout en disant souhaiter éviter toute discrimination fondée sur l'âge, les participants canadiens disaient qu'il fallait aussi trouver des emplois pour les jeunes. C'était l'attitude qui prévalait à l'époque où notre pays et d'autres ont connu une grave récession. Je ne sais pas si elle a beaucoup changé. Mais c'est pourquoi les membres de l'OIT maintiennent qu'on ne peut résoudre les problèmes d'un groupe d'âge en les faisant retomber sur un autre.

M. King: Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Harker et Carol McKinnon.

Mme Carol McKinnon (adjointe au directeur, Organisation internationale du travail): Merci.

M. King: Un autre témoin a déclaré que l'aspect financier était le facteur le plus important lorsqu'on envisageait la retraite. Êtes-vous d'accord avec cette assertion?

M. Harker: Voulez-vous dire lorsqu'une personne en particulier envisage de prendre sa retraite? Nos recherches—et je ne voudrais pas être trop catégorique—semblent indiquer que la majorité des gens qui travaillent à l'heure actuelle sont loin de vivre dans l'aisance et le choix de prendre sa retraite ou non dépend dans une grande mesure de leur position financière. Je dirais que la majorité des personnes qui prennent volontairement une retraite anticipée reçoivent une pension de retraite indexée.

Oui, je suis sûr qu'il y a une relation de cause à effet. La majorité des gens qui travaillent dans le monde—et cela n'inclut même pas ceux qui souhaiteraient travailler—ne sont pas à l'aise financièrement.

M. King: Selon mon expérience limitée. . . et je dois dire que je deviens de plus en plus compétent en la matière car je viens de faire ma demande de pension l'autre jour étant donné que j'aurai 65 ans cette année. . .

La plupart des gens que je rencontre qui ont pris leur retraite, que ce soit de façon anticipée ou à 65 ans, semblent presque tous dans l'euphorie quant à leur nouveau mode de vie. Cela me porte donc à croire les propos de Jennifer McQueen. C'est l'amorce d'une vie nouvelle, et le seul facteur qui empêche bien des gens de le faire est le facteur économique.

Je vous demanderai là-dessus de nous donner plus de détails sur les pensions d'invalidité. Pourriez-vous nous expliquer comment elles fonctionnent dans d'autres pays? Vous signalez dans votre mémoire qu'elles coûtent fort

[*Text*]

you also note in one case that this is offset to at least some extent by the fact that other social benefits would have to be paid if these were not being paid.

Mr. Harker: Yes, this is an area dealt with in the report we have made available to you, and it is probably more commonly seen in a number of other countries. In the abbreviated form of the report I had before me this morning, which I chose to excise in the interests of brevity, mention was made of the German decision to grant these what they call invalidity pensions, which means disability in normal Canadian parlance not just for physical incapacity, but for having the incapacity to earn a living, which is really allowing everyone to be flexible and getting people to take voluntary retirement, even though they are not physically incapable.

• 1155

It is something perhaps not seen as much in a country like Canada as it is in Europe. Greece is also mentioned in our report. Here they have regarded certain occupations so arduous that they entitle people to this kind of almost disability pension. It is not the normal kind of retirement pension, just diminished somewhat by actuarial calculation. It is a disability pension, but more and more used in the sense of how we can find any instrument to allow people to take early retirement.

Our research is finding that may well get people out of the work force, but you are increasing other burdens, because rarely do any of these forms of pension entitlement in fact provide the kind of financial support to maintain what you refer to as euphoria. If you do not have an indexed pension, that euphoria pretty well evaporates after a few years. Then people are not able to get back into the work force. Social policies, welfare systems or what have you come into play much more than was first thought to be the case. It is this level of having to try to balance how you spend your public money the ILO felt has to be very closely examined.

Mr. King: Have you looked at the programs in effect in The Netherlands?

Mr. Harker: The report mentions they are also pursuing this question of using pension schemes for disabilities in order to attract people out of the work force. I am sure that the people who put the report together have individual working papers we can have access to, but beyond that, I am certainly not familiar with them in detail. If we are perhps able, through the clerk, to get a list of specifics, our office in Geneva would be more than happy to provide whatever working material we have.

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur Harker, je vous félicite pour votre présentation. C'est extrêmement intéressant.

Vous dites que certains pays européens, entre autres la France, le Royaume-Uni, la Belgique et l'Espagne, ont

[*Translation*]

cher, mais vous signalez également que cela est compensé dans une certaine mesure par le fait que d'autres avantages sociaux devraient être versés si elles n'existaient pas.

M. Harker: Oui, c'est une question que nous abordons dans le rapport que nous vous avons distribué, et une situation qui se retrouve plus souvent dans d'autres pays. Dans la version abrégée du rapport que je vous ai présenté ce matin, j'ai mentionné que l'Allemagne avait décidé d'accorder ce qu'elle appelle ses pensions d'invalidité, qui incluent non seulement l'incapacité physique comme au Canada, mais aussi l'incapacité de gain, ce qui permet en fait une grande souplesse et encourage les gens à prendre leur retraite même s'ils ne sont pas physiquement incapables.

C'est quelque chose qu'on ne voit peut-être pas autant au Canada qu'en Europe. Nous mentionnons aussi la Grèce dans notre rapport. On considère là-bas que certains métiers sont tellement difficiles qu'on autorise ceux qui les pratiquent à prendre ce genre de pension d'invalidité. Il ne s'agit pas de la pension de retraite normale, mais d'une pension quelque peu diminuée selon des calculs actuariels. C'est une pension d'invalidité qui sert de plus en plus à permettre aux travailleurs de prendre une retraite anticipée.

D'après nos recherches, on parvient peut-être ainsi à faire quitter la population active à certains travailleurs, mais on augmente d'autres fardeaux parce que ces genres de pensions sont rarement assez généreuses pour maintenir l'euphorie dont vous parlez. En l'absence d'une pension indexée, cette euphorie s'évapore après quelques années, et ces personnes ne peuvent plus revenir sur le marché du travail. C'est alors qu'on doit avoir recours beaucoup plus qu'on ne le pensait au départ aux mesures de sécurité sociale. C'est cette répartition équilibrée des dépenses publiques qui doit être examinée de près d'après l'OIT.

M. King: Vous êtes-vous penché sur les programmes en vigueur aux Pays-Bas?

M. Harker: Le rapport mentionne qu'ils envisagent également d'utiliser les pensions d'invalidité pour encourager les travailleurs à prendre leur retraite. Je suis sûr que les responsables de ce rapport disposent de documents de travail auxquels nous pourrions avoir accès, mais je n'en sais pas plus là-dessus. Si nous pouvions obtenir une liste de questions précises, par l'entremise du greffier, notre bureau de Genève vous fournirait volontiers la documentation que nous avons là-dessus.

Mr. Tremblay (Lotbinière): Mr. Harker, congratulations on a very interesting presentation.

You mentioned that some European countries, including France, the United Kingdom, Belgium and

[*Texte*]

pris, il y a quelque temps, des mesures pour libérer le marché du travail des personnes âgées et ce pour faire de la place aux jeunes. Vous faites évidemment mention de certains problèmes que cela cause sur le plan social.

On sait fort bien que ces pays ont pris ces mesures à la suite de pressions des travailleurs qui voulaient avoir droit à leur pension de retraite plus tôt d'une part, et parce que le taux de chômage chez les jeunes était élevé d'autre part. L'expérience a-t-elle donné lieu à des pressions inverses, peut-être à cause des problèmes sociaux qu'éprouvent les personnes de 60 ou 62 ans qui prennent leur retraite alors qu'elles sont encore en bonne santé? Est-il trop tôt pour dire qu'il n'y a pas de pressions inverses pour que les gouvernements se préoccupent davantage de leurs activités sociales ou autres? Il y a évidemment la question des coûts, qui est un phénomène bien réel, mais l'expérience démontre-t-elle que cela a amené tellement de désavantages qu'il vaudrait peut-être mieux revenir à ce qui existait auparavant? Y a-t-il des solutions envisagées ou envisageables en ce moment?

• 1200

Mr. Harker: You mentioned France. Our report emphasized the volume of French older workers who accepted early retirement in the heaviest period of their recession. I did not mention it this morning, but it is available in the written text. In France, it does look as if 95% of those retiring older workers were replaced by unemployed young workers, rather than interrupting new technology to deny all those jobs. This is a very significant achievement.

It is highlighted, not because of its uniqueness, but because it is very important and was brought about, as far as I understand, by very strong action on the part of the social partners in France of government, employers and labour. The French government at the time appointed a senior labour official, a man called Jacques Chirac, whose only job was to go around the industries of France to see how older people could go, younger people could come in, older industries revitalized, and the French industrial base maintained.

These kinds of activity with consultation on the one hand and involvement of the people concerned on the other are the things our organization was really created to promote. Where they are in place, it does appear to us that you are more than likely to find the benefits are marginally larger than the disadvantages. Where you do not have it, social policies sometimes hit and miss, and the costs are usually hidden for a while until we see their full impact.

Beyond this, I think it is obvious to us that not enough has been done—and we ourselves readily recognize this—to look at the particular plight of older workers in a period of economic decline. We recognize this, and we have begun to be very suspicious of the fact that maybe older workers are being expected to carry a greater share of the burden than any other segment of society. This is

[*Traduction*]

Spain, recently took action to free the work force of older workers and make way for young people. You of course referred to some problems it brings on the social side.

We know very well that these countries were reacting to pressure from workers who wanted the right to retire earlier on the one hand, and to the high unemployment rate among the young on the other. Since we now know the social problems older workers are faced with when they retire in good health were there pressures from those who did not want to retire? Is it too soon to say that governments are pressured to take a more active role in providing social or other activities? There is also the matter of cost, which is very real, but has experience shown that we would be better off going back to the previous system? Are there possible solutions, and are they being considered?

M. Harker: Dans le cas de la France, notre rapport soulignait le nombre de travailleurs français âgés qui avaient accepté une retraite anticipée au plus fort de la récession de ce pays. Je n'en ai pas parlé ce matin, mais cela se trouve dans le rapport. Il semble que 95 p. 100 de ces travailleurs retraités aient été remplacés par de jeunes chômeurs, plutôt que de voir tous ces emplois disparaître par le recours à la technologie. C'est une réalisation de grande importance.

Nous la soulignons, non seulement à cause de son caractère unique, mais parce qu'elle a résulté de mesures vigoureuses de la part des partenaires sociaux de la France, soit le gouvernement, le patronat et les syndicats. A l'époque, le gouvernement français avait nommé un haut responsable des relations de travail, qui s'appelait Jacques Chirac et qui était uniquement chargé de visiter les industries françaises pour voir comment les travailleurs âgés pouvaient prendre leur retraite, les jeunes les remplacer, comment revitaliser les vieilles industries et maintenir la base industrielle française.

Ce genre de consultation d'une part et de participation des personnes concernées d'autre part est justement ce que cherche à promouvoir notre organisation. Lorsqu'elles existent, d'après notre expérience, les avantages sont plus nombreux que les inconvénients. En leur absence, les politiques sociales ne sont pas toujours suffisantes et les coûts demeurent souvent cachés pendant un certain temps jusqu'à ce que leur plein impact se fasse sentir.

Pour le reste, il nous semble évident qu'on ne s'est pas assez intéressé—et nous sommes les premiers à plaider coupable—au sort particulier des travailleurs âgés en période de récession. Nous reconnaissons ce fait et commençons fort à nous douter qu'on demande peut-être aux travailleurs âgés d'assumer une part plus lourde du fardeau que tout autre segment de la société. C'est

[*Text*]

why we have embarked on a research project and why, in the initial papers I put to the committee for study prior to Christmas, we made it clear we expect to learn more of this process from you than you will from us.

The focus unfortunately has been initially on not even regarding age as a worthy item of a discrimination policy. In our initial instrument of 1958, discrimination by age was not even mentioned; it has moved from there to saying yes, discrimination by age is important, but the real focus is to get jobs for younger people. We are looking at all of these aspects, and the picture is still very unclear.

Mr. McCurdy: You raise a number of questions, and it is not going to be possible to get to them all. Your latter citation of the introduction of provisions in human rights legislation against age discrimination raises a question that I think is really quite pertinent to this committee's work. How many complaints of age discrimination under human rights legislation, provincial or federal, have been successfully pursued?

Mr. Harker: I could not even tell you how many have been lodged. We have our own complaints mechanism. We have international labour standards and a supervisory system. There are many complaints lodged. I am familiar with the fact that with respect to Canadian legislation there have been a number of complaints lodged in the last little while. I am not aware of any being lodged on the basis of discrimination by age.

Mr. McCurdy: In spite of the fact that the legislation provides for it.

Mr. Harker: As I say, our instrument, which was adopted in 1958, neglected to include age. It was discussed again in 1980, and at the time—and our organization is made up of governments, workers and employers—it was felt there ought to be a change. There ought to be a provision for saying that discrimination on the grounds of age is wrong. However, although adopted, it was not put into the form of a. . . We have two forms of international standard convention that are legally binding: it is part of UN international law, and a recommendation—which is not binding, but which is meant to be followed by states of good intent.

• 1205

Discrimination by age was put into a recommendation. It is still possible to complain, but complaints generally come from trade union organizations. I think once in the history of the ILO an employer has complained, but never a government. Trade union organizations in virtually every country have also had a different focus until recently. In part maybe it is because—and I would not like to do more than offer a guess—those trade union organizations are preoccupied with current concerns of those who remain as their members, and those who have

[*Translation*]

pourquoi nous avons lancé un projet de recherche et nous avons bien précisé, dans les documents préliminaires que j'ai soumis au comité avant Noël, que nous nous attendions à apprendre plus de ce processus que vous de nous.

Malheureusement, au départ, l'âge n'a même pas été considéré comme un élément important parmi ceux pouvant provoquer la discrimination. Dans notre document initial de 1958, la discrimination fondée sur l'âge n'était même pas mentionnée; ensuite, on a reconnu qu'elle avait son importance, mais qu'elle visait avant tout à créer des emplois pour les jeunes. Nous nous penchons sur tous ces aspects, et la confusion demeure.

M. McCurdy: Vous soulevez plusieurs questions, et nous ne pourrons pas les aborder toutes. Votre dernière observation au sujet de l'inclusion de la discrimination fondée sur l'âge dans les lois relatives aux droits de la personne soulève une question qui se rapporte tout à fait aux travaux de notre comité. Combien de plaintes de discrimination fondée sur l'âge invoquées aux termes de lois sur les droits de la personne, au niveau provincial ou fédéral, ont donné des résultats positifs?

M. Harker: Je ne pourrais même pas vous dire combien de plaintes ont été déposées. Nous avons notre propre mécanisme pour les plaintes. Nous avons des normes internationales de travail et un système de surveillance. Un grand nombre de plaintes sont déposées. Je sais qu'en ce qui concerne la loi canadienne, un certain nombre de plaintes ont été logées récemment. Je ne crois pas qu'il y en ait à l'égard de la discrimination fondée sur l'âge.

M. McCurdy: Malgré que la loi le prévoit.

M. Harker: Comme je l'ai déjà dit, le document que nous avons adopté en 1958 avait omis d'inclure l'âge. Nous en avons reparler en 1980, et nos membres—des gouvernements, des travailleurs et des employeurs—ont estimé qu'il fallait inclure une disposition stipulant que la discrimination fondée sur l'âge n'était pas acceptable. Toutefois, bien que cette résolution ait été adoptée, elle n'a pas pris la forme de. . . Nous avons deux types de conventions internationales qui sont exécutoires: si cela fait partie d'une loi internationale de l'ONU, et une recommandation—qui n'est pas exécutoire, mais qui doit être observée par les États de bonne volonté.

La discrimination en fonction de l'âge d'une personne a fait l'objet d'une recommandation. Il demeure possible de formuler une plainte mais les plaintes proviennent en général des organisations syndicales ouvrières. Depuis la fondation de l'OIT, je pense qu'on ne relève qu'un seul cas de plaintes formulées par un employeur et aucun d'une plainte formulée par le gouvernement. Dans la quasi totalité des pays, les organisations ouvrières avaient, jusqu'à une époque récente, une attitude différente. Cela est peut-être dû au fait—et ce n'est de ma part qu'une

[*Texte*]

retired under pressure on the basis of their age, who have been discriminated against on grounds of age, are not able to successfully break into that focus of preoccupation. I do not know. There have been no complaints that I am aware of concerning our own instruments. I guess that will likely change in the future. However, with respect to Canadian ones, I am not familiar with—

Mr. McCurdy: There have been no studies on that.

Mr. Harker: I do know that there have been no complaints on the grounds of age in our system, but as for the others, I do not know.

Mr. McCurdy: Yes, but we have legislation that says you should not discriminate because of race, colour, creed, age. Do you not have any data on how this is in force?

Mr. Harker: No, we are in the process right now and we are collecting all the information we can from every government agency in the country.

Mr. McCurdy: Okay. One of the strong advocates of early retirement—maybe the strongest advocate in the country—is the Canadian Auto Workers, and the logic behind this is to provide jobs for young people, I suppose coming from the point of view that in longstanding industries it is not the aged who are laid off, it is the young who are laid off. That is an argument, as you know, that does not lack merit.

Then there is your reference to France, and of course the application of social contact there. It addresses, at least in part, the industrial needs of France. However, one of the characteristics of industry in this country, particularly the automobile industry—let us take the automobile industry. It is certainly pretty clear that the vast majority of employees are employees who are semi-skilled or unskilled and with very little formal training. They in fact have little training even in machine work, and they are not really well equipped for training in the technologies that are becoming more pervasive.

Is there any validity in the argument that says given that somebody is going to be laid off, and given that the logic of the market—and I do not disparage that—is that the more technological an industry becomes, the more productive it becomes, and in the longer run the more economic growth we will obtain and the more jobs ultimately will be produced. . .? The argument becomes that if you are going to expand industry, achieve industrial growth, increase productivity, enhance ability to trade, and if you have a work force that is aging and in a certain sense becoming archaic, it is desirable to see if

[*Traduction*]

hypothèse—que ces organisations syndicales ouvrières s'occupent beaucoup plus des choses qui inquiètent ou intéressent leurs membres actuels. Ceux qui ont été obligés de prendre leur retraite à cause de leur âge, ceux qui ont souffert d'une discrimination en fonction de leur âge ne sont pas parvenus à faire partager leur inquiétude par les centrales syndicales. À vrai dire, je ne sais pas. Je n'ai pas connaissance de plaintes visant nos propres instruments mais j'imagine que cela est appelé à changer. En ce qui concerne la situation canadienne, je ne suis pas vraiment en mesure de. . .

M. McCurdy: Aucune étude n'a été faite sur ce point.

M. Harker: Je sais qu'au sein de notre système, nous n'avons enregistré aucune plainte visant des discriminations fondées sur l'âge mais je ne sais pas ce qu'il en est des autres.

M. McCurdy: Nous disposons de textes législatifs qui interdisent la discrimination en fonction de la race, de la couleur de la peau, de la religion ou de l'âge. Possédez-vous des renseignements sur l'efficacité de ces dispositions?

M. Harker: Non, nous sommes en train de recueillir, à l'heure actuelle, toutes les informations disponibles auprès des divers organismes gouvernementaux du pays.

M. McCurdy: Entendu. Un des organismes les plus favorables à la retraite anticipée—et c'est peut-être même le partisan le plus farouche d'une telle mesure—c'est le syndicat canadien des travailleurs de l'automobile. Son objectif est de faire place aux jeunes travailleurs et je suppose que cela découle du fait que dans les secteurs industriels les plus anciens, ce ne sont pas les travailleurs âgés qui sont licenciés mais plutôt les jeunes. Ce point de vue n'est certes pas dénué de justification.

Vous avez également parlé de la France et du contrat social en vigueur dans ce pays. Ce contrat social répond, du moins en partie, aux exigences industrielles de la France. Pourtant, un des traits caractéristiques de l'industrie de ce pays et notamment de l'industrie de l'automobile. . . prenons l'industrie de l'automobile. Il est clair que la grande majorité des employés sont soit non spécialisés, soit semi-spécialisés et, en toute hypothèse, n'ont bénéficié que d'une formation très réduite. Et ils n'ont que peu de formation même en ce qui concerne l'outillage et en fait, ils ne sont guère à même de bénéficier d'une formation aux technologies nouvelles qui se répandent assez rapidement.

Peut-on soutenir que dans la mesure où il faut licencier quelqu'un et tenant compte de la dynamique des marchés—attitude que je ne critique d'ailleurs pas—plus une industrie intègre des progrès technologiques, plus elle devient productive et, à la longue, plus nous ferons croître l'économie et plus nous créerons d'emplois. . .? On en vient donc à l'argument suivant: si vous voulez faire progresser tel ou tel secteur industriel, si vous voulez accroître la production industrielle, la productivité, améliorer les exportations, et si vous disposez d'une main-d'oeuvre qui vieillit et qui risque même, dans une

[*Text*]

you can replace your work force with more malleable, more trainable, more easily educated persons, qua the young.

Mr. Harker: I am not sure where in there lies the question, but—

Mr. McCurdy: Well, do you think there is a validity to this proposition and does it justify the kinds of programs being introduced?

Mr. Harker: One of the reasons for our current research may be illustrated by the fact that is being handled primarily by our training department, which is a very large body, but in the past many of our research efforts have been handled by our employment promotion people. There seems to be an assumption, which I think you mentioned, that the older worker is less able to be trained. Certainly our assumption has been that they are being offered less training and that is creating the circumstance whereby they are not then going to be either promoted or kept on when the work force is reduced. The assumption has been that it is more difficult to train the older worker.

• 1210

Our training people have a lot of experience of offering training courses, vocational training. We have an international centre for this and they themselves challenge that assumption. Our researchers are going to try to uncover if in fact older workers are being denied training and what the real basis for this might be. Our feeling is that it is not altogether true. It is correct to say that the nature of work and its organization is going to be changing rapidly.

I mentioned a conference we held in Europe last September. The conference was about training for new technological change. New technology can lead to massive job losses and it can also lead to an improved quality of work and even create jobs. But people have to bear in mind you must reorganize the work.

It has been found, especially in the Italian auto workers industry, that if the work is reorganized and auto workers work in conjunction with computers and robots in teams, it may result in some job losses but you are leading to the productive kind of industry you have talked about. They have not found that the older workers are any less able to work in those teams than younger workers. In fact, they may well be no different from the

[*Translation*]

certaine mesure, d'être dépassée par le progrès technique, il semble bon de chercher à remplacer la main-d'oeuvre actuelle par une main-d'oeuvre plus malléable, plus à même de profiter d'un surcroît de formation, une main-d'oeuvre plus éduquée, c'est-à-dire une main-d'oeuvre plus jeune.

M. Harker: Je ne suis pas sûr que ce soit là la question, mais. . .

M. McCurdy: Pensez-vous que cette hypothèse soit valable et pensez-vous qu'elle justifie le type de programmes qu'on est en train d'instaurer?

M. Harker: C'est peut-être une des raisons pour lesquelles les recherches que nous menons actuellement dans ce domaine ont été confiées à notre service de la formation qui est un service très important alors qu'auparavant, la plupart de nos travaux de recherche étaient confiés au service chargé de la promotion de l'emploi. On semble tenir pour acquis, et je pense que vous en avez parlé, que les moins jeunes sont plus réfractaires à la formation. Nous semblons être d'accord pour dire que les travailleurs plus âgés ont moins d'occasions de formation et que cela a pour conséquence qu'on leur ferme la route de l'avancement et qu'on réduit leur chance de conserver leur emploi en cas de licenciements au sein de l'entreprise. L'hypothèse semble être donc qu'il est plus difficile de former un employé d'un certain âge.

Nos services de formation offrent des cours professionnels depuis longtemps. Nous disposons d'un centre international de formation, et aux yeux de nos spécialistes, l'hypothèse dont nous venons de parler n'est pas valable. Nos spécialistes et nos chercheurs tentent de déterminer s'il est vrai que les travailleurs plus âgés se voient refuser des occasions de formation et tentent de déceler les raisons d'une pareille attitude. À notre avis, cela ne correspond pas vraiment à la situation, bien que nous puissions affirmer que la nature du travail et son organisation sont appelées à changer rapidement.

J'ai évoqué une conférence que nous avions organisée en Europe en septembre dernier. La conférence portait sur les nouveaux besoins en matière de formation face aux changements technologiques. Les nouvelles technologies peuvent entraîner une grande perte d'emplois, mais peuvent également entraîner la création d'emplois et améliorer la qualité des tâches. Il ne faut pas cependant perdre de vue qu'effectivement, les tâches vont devoir être réorganisées.

On a découvert, et notamment dans l'industrie automobile italienne, que si les tâches sont réorganisées et que les travailleurs de l'automobile travaillent, en équipes, à l'aide d'ordinateurs et de robots, il y aura une baisse du nombre des emplois, mais ce mouvement est censé aboutir à une industrie beaucoup plus productive. D'après les recherches effectuées, il ne semble pas que les ouvriers plus vieux soient moins capables de travailler au

[*Texte*]

younger workers in terms of adapting to this new form of work organization.

The Chairman: I would suggest that we end on that positive note. I hope that we can arrange another time when you would be willing and able to come back and meet with us again. Between now and then I hope we can have put into our hands material that will elaborate what you have introduced today. I find myself excited about some of the options you have reported from other countries. Thank you both very much.

Mr. Harker: Thank you.

The Chairman: We will now turn to the recommendations of the Subcommittee on Agenda and Procedure. I believe these have been distributed in both languages. I am going to suggest that I go through them one by one and see if there is general agreement without much debate. I think there will be debate on and perhaps division on only one of the recommendations. Is that agreeable?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Recommendation 1: That in addition to others already scheduled the Very Reverend Dr. Ihor Kutash of Montreal be invited to appear before the committee on behalf of the Ukrainian Orthodox Church of Canada at the meeting scheduled for Tuesday afternoon, January 26, 1988.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: We have already deal with recommendation 2.

Recommendation 3: That the committee proceed to consider a draft of its report to the House on human rights behind the Iron Curtain at meetings in the morning and afternoon of Tuesday, February 2, 1988. Such a draft will be distributed in both languages.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Recommendation 3: That the Minister of Justice be invited to appear before the committee on Tuesday, March 1, 1988 at 10.30 a.m. on main estimates referred to the committee. There is no confirmation yet whether the Minister will be available. I am also advised that the estimates of last year were not tabled until March 3, but I think the intent of this recommendation is that we arrange a meeting with the Minister very shortly after the estimates have been made available. If that is agreeable, I would like to add that we do the same thing with the chief commissioner. We should hear from him at a separate meeting in connection with the estimates.

[*Traduction*]

sein de ces équipes que les ouvriers plus jeunes. Il est même possible que sur le plan de l'adaptation aux nouvelles formes d'organisation du travail, il n'y ait pas de différence entre les jeunes ouvriers et les ouvriers plus âgés.

Le président: Je propose que nous terminions sur cette note optimiste. J'espère que nous pourrons prévoir une autre séance à une date ultérieure, où vous seriez en mesure de revenir devant nous pour reprendre le débat. En attendant, j'espère que nous pourrons disposer d'une documentation qui viendra compléter les idées que vous nous avez présentées aujourd'hui. Je suis très enthousiasmé par certaines solutions envisagées dans d'autres pays. Je vous remercie tous les deux d'avoir bien voulu venir devant nous pour en faire état.

M. Harker: Je vous remercie.

Le président: Nous devons maintenant passer aux recommandations du sous-comité du programme et de la procédure. Je pense que ces recommandations ont été distribuées dans les deux langues officielles. J'aimerais les parcourir une à une afin de voir si nous pouvons assez largement nous entendre sans avoir à en débattre trop longuement. Je pense qu'il n'y a peut-être qu'une seule recommandation sur laquelle l'accord sera moins facile à obtenir. Sommes-nous d'accord sur ce point?

Des voix: D'accord.

Le président: La recommandation numéro 1: qu'en plus des autres personnes déjà inscrites à l'ordre du jour, on invite devant le Comité M. Ihor Kutash, de Montréal, représentant l'Église ukrainienne orthodoxe du Canada, à la réunion prévue pour mardi après-midi, le 26 janvier 1988.

Des voix: Entendu.

Le président: Nous nous sommes déjà penchés sur la recommandation numéro 2.

Recommandation 3: que le Comité passe à l'examen de son projet de rapport à la Chambre sur la question des droits de la personne dans les pays de l'Est lors des réunions du matin et de l'après-midi du mardi 2 février 1988. Le texte préliminaire sera distribué dans les deux langues.

Des voix: Entendu.

Le président: Recommandation 3: que l'on invite le ministre de la Justice à venir devant le Comité le mardi 1er mars 1988, à 10h30, afin d'examiner avec lui le budget des dépenses principal confié au Comité. Le ministre n'a pas encore confirmé sa venue parmi nous. J'ai également appris que le budget de l'année dernière n'a été présenté que le 3 mars, et je pense que cette recommandation va nous permettre de prévoir une réunion avec le ministre dans les quelques jours qui suivent la publication du budget. Si nous sommes d'accord, j'aimerais proposer que nous procédions de la même manière avec le commissaire principal. Nous devrions recueillir ses déclarations au cours d'une réunion distincte, mais portant également sur le budget.

[*Text*]

Some hon. members: Agreed.

• 1215

The Chairman: Five, that selected non-governmental organizations, NGOs, be invited to make written submissions concerning the operations of the Canadian Human Rights Commission with respect to race relations and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to select the NGOs to appear before the committee on this subject in advance of a meeting on the same subject with the chief commissioner.

I take it that the meeting with the chief commissioner is not to be construed as the meeting we have vis-à-vis the estimates, that we will meet with him particularly on the matter of race relations as well.

Mr. McCurdy: There needs to be a little more specificity about the issue of race and the Canadian Human Rights Commission. I think it should state "with respect to the enforcement of the racial discrimination provisions of the federal human rights legislation".

The Chairman: That is how I had understood it, but I am quite happy to accept the changed phrasing. Are others agreed to that change? I take it they are. Agreement for item 5, with the change of wording Dr. McCurdy recommends.

Six, that the committee invite Dr. William Winegard to appear on Canadian foreign aid and human rights at a meeting to be convened by the chairman at an early suitable date.

Mr. McCurdy: This fails to communicate what I thought we agreed to; to wit, that we start a series of meetings committed to an examination of appropriate relationships between Canadian foreign aid and human rights, to which I had suggested we invite not only Dr. Winegard but several other people involved with the issue, and that we furthermore have witnesses in attendance who would be examined in respect to human rights, perhaps in particular countries. I am talking about the possibility of countries Mr. de Corneille had suggested, as well as others, in a particular context, so we could arrive at some recommendations on item 6.

The Chairman: The clerk reminds me that the committee had authorized the study of Canadian foreign aid and human rights a year ago, but obviously it would be pertinent to refer to that in this clause.

Can we say then "that the committee invite Dr. William Winegard to appear as part of a series of discussions on Canadian foreign aid and human rights"? Is that all right?

[*Translation*]

Des voix: D'accord.

Le président: Cinquièmement, que certaines organisations non gouvernementales (ONG) soient invitées à présenter des mémoires au sujet des activités de la Commission canadienne des droits de la personne à l'égard des relations inter-raciales, et que le sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à choisir les ONG qui comparaîtront devant le Comité avant la tenue d'une séance sur le même sujet à laquelle sera invité le président de la commission.

Je pense qu'il faut comprendre que cette réunion avec le président de la commission ne sera pas la réunion que nous avons à propos du budget, mais que nous le rencontrerons particulièrement pour discuter aussi des relations inter-raciales.

M. McCurdy: Il faudrait être un peu plus précis sur la question raciale et la question de la Commission canadienne des droits de la personne. Je pense qu'il faudrait dire: «à l'égard de l'application des dispositions concernant la discrimination raciale de la Loi fédérale sur les droits de la personne».

Le président: C'est comme cela que je l'entendais, mais je suis tout à fait d'accord pour accepter cette formulation. Êtes-vous tous d'accord? Je considère que oui. La recommandation 5 est acceptée avec la modification recommandée par M. McCurdy.

Sixièmement, que le Comité invite M. William Winegard à entretenir le Comité de l'aide canadienne au développement et des droits de la personne au cours d'une séance qui sera convoquée par le président le plus tôt possible.

M. McCurdy: Cette recommandation ne dit pas ce sur quoi nous nous étions mis d'accord, à savoir que nous devions entamer une série de rencontres consacrées à l'examen des rapports pertinents entre l'aide étrangère canadienne et les droits de la personne, et auxquelles j'avais proposé d'inviter non seulement M. Winegard, mais plusieurs autres personnes concernées par cette question, et à savoir, d'autre part, que nous allions faire comparaître des témoins sur la question des droits de la personne éventuellement dans certains pays particuliers. Je parle de l'éventualité de pays tels que ceux que M. de Corneille a suggérés, ainsi que d'autres, dans un contexte particulier, ce qui nous permettrait de déboucher sur des recommandations concernant le point 6.

Le président: Le greffier me rappelle que le Comité avait autorisé, il y a un an, une étude de l'aide étrangère canadienne et des droits de la personne, mais il serait manifestement pertinent d'y faire allusion dans cet article.

Pourrions-nous, dans ce cas, dire: «que le Comité invite M. William Winegard à comparaître dans le cadre d'une série de discussions sur l'aide canadienne au développement et les droits de la personne»? Vous êtes d'accord?

[*Texte*]

Mr. de Corneille: That is fine.

The Chairman: Seven, that the Canadian Ambassador to the United Nations, Mr. Lewis, or officials designated by the Secretary of State for External Affairs and representatives of the United Nations Commission on Human Rights be invited to appear before the committee on Wednesday, January 27, 1988 to discuss the human rights situation in Israeli-occupied territories on the West Bank of the Jordan River and in Gaza.

I am advised by the clerk that neither Mr. Lewis is available nor other representatives of the United Nations but that Mr. Percy Sherwood, director general of the appropriate branch of the Department of External Affairs, is available for such a meeting if we wished it.

Mr. Attewell: Do we know when Mr. Lewis would be available?

The Chairman: We do not know. He is out of the country right now.

Mr. Attewell: Could that be pursued? He would be certainly so well versed.

The Chairman: Would you be happy to meet with Mr. Sherwood tomorrow or at another date acceptable to the committee, plus Mr. Lewis or other UN representatives?

Mr. Attewell: At an appropriate date.

The Chairman: Yes, at an appropriate date available to him and to us.

Mr. de Corneille: I would like to ask that this be modified by saying that advance notice be given. One day, like this, would not be advance notice. That should indicate that such meetings should provide members with an opportunity to be present to listen to and to question witnesses. Therefore, I think part of the agreement should be that there be at least three days' notice for this kind of thing rather than a few hours.

• 1220

The Chairman: You will recognize, as a member of the steering committee, that this is in response to an agreement of last week.

Mr. de Corneille: Yes, I hope what I am suggesting is an amendment to this—

The Chairman: But I agree quite fully with what you are saying.

Now, let me get this clear. Is there agreement to hear Mr. Sherwood, as director general of the appropriate branch? Is there agreement to meet tomorrow, or would you rather meet at another date?

Some hon. members: At another date.

The Chairman: Can you suggest a suitable date?

Mr. de Corneille: Next week.

[*Traduction*]

M. de Corneille: D'accord.

Le président: Septièmement, que l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies (M. Lewis), ou des représentants désignés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et des représentants de la Commission des droits de la personne de l'ONU soient invités à comparaître devant le Comité le mercredi 27 janvier 1988, afin de discuter des droits de la personne dans les territoires occupés par Israël en cisjordanie et à Gaza.

Le greffier me signale que ni M. Lewis ni d'autres représentants des Nations unis ne sont disponibles, mais que M. Percy Sherwood, directeur général de la direction pertinente du ministère des Affaires extérieures, pourra se présenter lors d'une telle réunion si nous le souhaitons.

M. Attewell: Sait-on quand M. Lewis pourrait être disponible?

Le président: Nous l'ignorons. Il est actuellement à l'étranger.

M. Attewell: Pourrions-nous essayer de nous renseigner un peu plus? C'est quelqu'un qui serait particulièrement bien renseigné sur la question.

Le président: Seriez-vous d'accord pour rencontrer M. Sherwood demain ou à une autre date convenant au Comité, ainsi que M. Lewis ou d'autres représentants des Nations unis?

M. Attewell: À une date pertinente.

Le président: Naturellement, à une date qui conviendrait aux deux parties.

M. de Corneille: J'aimerais préciser qu'il faudra donner un certain préavis. Une simple journée, comme dans le cas présent, ne serait pas suffisante. Il faudrait préciser que ces réunions permettront aux députés qui pourront y assister d'écouter et d'interroger les témoins. Je pense donc qu'il faudrait préciser que nous devrons avoir un préavis d'au moins trois jours pour ce genre de chose plutôt que simplement quelques heures.

Le président: Vous constaterez, en tant que membre du comité directeur, qu'il s'agit de la réponse à une entente de la semaine dernière.

M. de Corneille: Oui, j'espère que ce que je propose est un amendement à. . .

Le président: Mais je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites.

Mettons-nous donc bien d'accord. Êtes-vous d'accord pour entendre M. Sherwood, en tant que directeur général de la direction pertinente? Êtes-vous d'accord pour que nous ayons une réunion demain, ou préférez-vous une autre date?

Des voix: Une autre date.

Le président: Pouvez-vous en proposer une?

M. de Corneille: La semaine prochaine.

[*Text*]

The Chairman: We are meeting next Tuesday to discuss the draft report.

Mr. McCurdy: We could try Wednesday. I think it was understood in the steering committee last week that we would try to get these people as soon as possible, and I think at that stage of the game the steering committee suggested Wednesday.

In accordance with what Mr. de Corneille said, I think it would useful, if the steering committee has a suggestion of that sort that has not been approved by the entire committee, that we nevertheless indicate to them that this is the suggestion, so when we come to a situation like this we can reach quick agreement. If we had done that, we might have been in shape to make a decision about tomorrow. But in any case, I suggest we try for next Wednesday.

Mr. de Corneille: Mr. Chairman, the clerk instructs me that the committee on handicapped and disabled, which is also a human rights issue committee, is meeting on Wednesday afternoons.

The Chairman: So you are not available.

Mr. de Corneille: I am indicating that this is a problem not just for me, but it is the issue of human rights itself.

The Chairman: We understand that. Another option would be to do it in one of the Tuesday meetings. Would you agree to that?

Mr. King: I had hoped we would not get into a circumstance like this again.

The Chairman: Would you agree that we devote the full morning or the full afternoon? That is assuming Mr. Sherwood is available. Is that an agreeable proposal?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: All right, number 7 is that Mr. Sherwood be invited and that we devote one of the meetings on Tuesday, February 2, to discussion with Mr. Sherwood. That is rather than the draft report.

Mr. Attewell: But when you get to number 8—

The Chairman: We are at number 8 now.

Mr. Attewell: I would like to speak to it, Mr. Chairman. I have some real trouble with that wording. This came from a steering committee meeting, and of course, I was not at that. It gets very specific. I have concerns about our inviting a representative of the PLO.

Now, having said that, it is essential that we hear an articulate, in-depth analysis from the Palestinian point of view and also from the Israeli point of view. It is essential if we are to have integrity in following through on this process.

[*Translation*]

Le président: Nous nous rencontrons mardi prochain pour discuter du projet de rapport.

M. McCurdy: Nous pourrions essayer mercredi. Je crois que nous étions d'accord au comité directeur, la semaine dernière, pour essayer de faire comparaître ces personnes le plus rapidement possible, et il me semble que le comité directeur avait proposé mercredi.

Conformément à ce qu'a dit M. de Corneille, je pense qu'il serait bon, si le comité directeur a fait une suggestion de ce genre qui n'a pas été approuvée par le Comité tout entier, de lui préciser néanmoins que c'est là ce qui est proposé, de façon à nous permettre de nous entendre rapidement sur ce genre de situation. Si nous l'avions fait, nous aurions pu prendre une décision à propos de demain. Quoi qu'il en soit, je propose que nous essayions mercredi prochain.

M. de Corneille: Monsieur le président, le greffier me signale que le Comité sur les invalides et les handicapés, qui s'occupe aussi des droits de la personne, siège le mercredi après-midi.

Le président: Donc, vous n'êtes pas libre à ce moment-là.

M. de Corneille: Je veux dire que ce n'est pas simplement pour moi que cela pose un problème, mais pour toute la question des droits de la personne.

Le président: Nous comprenons. Il y aurait aussi la possibilité de le faire lors d'une des réunions du mardi. Seriez-vous d'accord pour cela?

M. King: J'espérais que ce genre de problème ne se poserait plus.

Le président: Seriez-vous d'accord pour que nous consacrions à la question toute la matinée ou tout l'après-midi? À supposer naturellement que M. Sherwood soit disponible. Seriez-vous d'accord?

Des voix: Oui.

Le président: Bon. La recommandation 7 vise donc à inviter M. Sherwood et à consacrer l'une de nos réunions, le mardi 2 février, à un entretien avec lui. Cela remplace le projet de rapport.

M. Attewell: Mais quand nous arriverons au point 8. . .

Le président: Nous y sommes.

M. Attewell: J'aimerais faire une remarque à ce sujet, monsieur le président. Le texte de cette recommandation me pose des problèmes. Il a été rédigé lors d'une réunion du comité directeur à laquelle, naturellement, je n'assistais pas. Le texte est extrêmement précis. J'ai personnellement quelques hésitations à inviter un représentant de l'OLP.

Cela dit, il est essentiel que nous entendions une analyse cohérente et approfondie du point de vue palestinien comme du point de vue israélien. C'est essentiel si nous voulons mener cette entreprise à bien.

[*Texte*]

I have some recommendations of some people who know the Israeli side very clearly and the Palestinian side. I do not have a motion framed here. I would just like to air some thoughts that we consider one or two—whatever the committee might decide—spokespersons from each of these groups, assuming they are available and would like to speak. I have not contacted them.

My main point is that I would be very uncomfortable with a representative of the PLO when one of their mandates is that they simply do not even recognize Israel. But let us make sure that we get full and complete information on both sides of this tragic, fragile situation that does exist there.

• 1225

Mr. McCurdy: I deposit my vote in favour of the statement I am just about to make. I really do not care how many people we would like. I think that we have to face a fact: there is not the slightest question in the world to anybody that has talked to anybody in Palestine or Israel, including the Government of Israel, in spite of their rejection of PLO delegates to any kind of conference, as was suggested by Jordan in its attempt to bring about discussions, that the PLO is supported by over 70% of the Palestinian people.

Now, we are going to invite the Israeli Government and we know for whom they speak. And we are looking at this matter within the context of well publicized abuses by the Israeli army, terrorism if you will, against the Palestinian people, in a circumstance that we all admit is a very difficult one for Israel. But the reason we are going to have these hearings is because of the excesses of the Israeli army.

On the other hand, Mr. de Corneille is going to point out that the PLO has been characterized, number one, by what are described as acts of terrorism, and number two, by the purported denial of the existence of Israel.

These are issues we can examine by questioning them. But it would be, it seems to me, a severe limitation of our ability to make reasonable judgments if the only group recognized by the Palestinians are excluded from questioning. It is not our right to choose who will speak for the Palestinians, however we may regret the character of their representation. We have had people before this committee on many occasions to whom many would object, the Soviet ambassador, for example; nevertheless, in order to achieve objectivity and full information, we have them here. And I think on that basis we must also accept that if we are going to carry out a reasonably complete study, we have to have the PLO here. So it may very well be that I can support other delegations being heard, but I could not support a situation in which the PLO would not be heard.

[*Traduction*]

J'ai des recommandations formulées par des gens qui connaissent très bien le point de vue israélien comme le point de vue palestinien. Je n'ai pas rédigé de motion. J'aimerais simplement suggérer ici que nous envisagions de convoquer un ou deux—c'est au Comité de choisir—porte-parole de chacun de ces groupes, à supposer qu'ils soient disponibles et disposés à accepter. Je ne les ai pas contactés.

Je veux simplement dire que mon principal problème vient de ce que je serais très gêné d'inviter un représentant de l'OLP alors qu'un des principes de cette organisation est de refuser de reconnaître Israël. Mais nous devons veiller à nous renseigner de façon approfondie et complète sur les deux aspects de la situation délicate et tragique de cette partie du monde.

M. McCurdy: Je me prononce en faveur de la déclaration que je vais faire. Peu m'importe le nombre de personnes que nous voudrons faire comparaître. Je crois qu'il faut reconnaître une chose: il est incontestable pour quiconque s'est entretenu de la question avec des gens, que ce soit en Palestine ou en Israël, y compris avec des représentants du gouvernement israélien, en dépit de son refus d'accepter la présence d'un délégué de l'OLP à quelque conférence que ce soit, comme l'avait proposé la Jordanie pour essayer d'entamer un débat, que l'OLP a l'appui de plus de 70 p. 100 du peuple palestinien.

Nous allons inviter le gouvernement israélien et nous savons qui il représente. Nous étudions cette question à la lumière d'excès de l'armée israélienne dont nous avons eu un vaste écho, de manifestations de terrorisme, si vous voulez, à l'égard du peuple palestinien, dans une conjoncture très délicate pour Israël, tout le monde l'admet. Mais si nous tenons ces audiences, c'est à cause des excès de l'armée israélienne.

D'un autre côté, M. de Corneille va souligner que l'OLP se caractérise d'une part par ce que l'on qualifie d'actes de terrorisme et d'autre part par son refus d'admettre l'existence d'Israël.

Ce sont des questions que nous pouvons approfondir en interrogeant les témoins. Mais j'ai l'impression que nous risquons d'entraver sérieusement notre capacité de juger de façon raisonnable de la situation si nous refusons d'interroger des représentants du seul groupe reconnu par les Palestiniens. Nous n'avons pas le droit de choisir le porte-parole des Palestiniens, si regrettable que puisse être leur représentation. Il nous est déjà arrivé de faire comparaître à maintes reprises des gens qui ne plaisent pas à tout le monde, l'ambassadeur soviétique par exemple; nous l'avons cependant fait au nom de l'objectivité et de la pleine information. Je pense que nous devons accepter au même titre d'entendre des représentants de l'OLP si nous voulons vraiment effectuer une étude complète de la question. Par conséquent, je pourrais être tout à fait d'accord pour accepter la présence d'autres délégations, mais je ne serai pas d'accord pour qu'on refuse le droit de parole à l'OLP.

[*Text*]

The Chairman: Do you want to take the vote?

Mr. King: Who is going to invite the representatives of the government of Israel, the Chair?

The Chairman: The Chair would do it on behalf of the committee, using the office of the clerk.

Mr. King: The question is to determine the process. Would the Chair be selecting who would represent the Government of Israel?

The Chairman: No, we would consult the ambassador, as we did with the Soviet Union.

Mr. King: I was wondering if representatives of the Government of Israel and of the Palestinian people be invited instead of specific. . . This leaves it perhaps up to the steering committee to work their way through that.

The Chairman: Perhaps we should come back to that, if you are moving an amendment.

Mr. Witer: I realize this is a very sensitive item. I have been giving it a lot of thought, and I have spoken to quite a few people since our last steering committee. I have come to the conclusion after a lot of deliberation that if we exclude a group that represents, from everything we can gather, the views of anywhere from 70% to 93% of the people that are having their human rights violated I am not convinced how much justice we can do this entire study.

• 1230

I point out to the committee that during the summer of 1986, when we were studying apartheid in South Africa, although there was some reservation and heated debate, in the end we decided to invite the NAC before this committee. Their representative appeared and spoke and was questioned and was grilled thoroughly by members of this committee. In the end, even though I was one of those who opposed his appearance before this committee, after it was all over I agreed and concurred that because of the appearance of the NAC we had made a more thorough and complete report.

The same thing has been said this morning about certain embassies. I am not convinced we can allow politics to interfere with the course of our study, however painful it may be. I am not one of those who believes that because a group appears before a committee we automatically give it some kind of recognition. I think in the interest of this committee getting all of the facts, and indeed grilling those who appear before us on the tactics they use, we should invite representatives of the PLO.

M. Tremblay (Lotbinière): Je suis parfaitement conscient des conséquences politiques d'une telle recommandation. Tout d'abord, je trouve extrêmement bizarre qu'il soit de notoriété publique qu'on a discuté d'une telle chose au Comité directeur. Je ne sais pas

[*Translation*]

Le président: Êtes-vous d'accord pour voter?

M. King: Qui va inviter les représentants du gouvernement israélien? La présidence?

Le président: C'est la présidence qui le fera au nom de notre Comité par le biais de notre greffier.

M. King: Il faut élaborer la procédure. La présidence va-t-elle choisir les représentants du gouvernement israélien?

Le président: Non, nous allons consulter l'ambassadeur, comme nous l'avons fait pour l'Union soviétique.

M. King: Je me demandais si l'on allait inviter des représentants du gouvernement israélien et du peuple palestinien au lieu de préciser. . . peut-être vaut-il mieux que le comité directeur s'en occupe.

Le président: Nous devrions peut-être y revenir si vous proposez un amendement.

M. Witer: Je suis conscient du caractère particulièrement délicat de ce point. J'y ai longuement réfléchi et j'ai eu un certain nombre d'entretiens avec diverses personnes depuis notre dernière réunion du comité directeur. J'en suis venu à la conclusion, après mûre réflexion, que si nous excluons un groupe qui représente, pour autant que nous le sachions, le point de vue de 70 à 93 p. 100 des personnes dont les droits sont violés, il me semble difficile de mener à bien toute cette étude.

Je précise au Comité que lors de l'été 1986, quand nous nous penchions sur la question de l'apartheid en Afrique du Sud, nous avions fini par décider, malgré certaines réserves et des discussions passionnées, d'inviter un représentant de l'ANC. Il est venu, il a pris la parole et les membres du Comité l'ont soumis à un interrogatoire en règle. Finalement, alors que j'avais été de ceux qui n'étaient pas d'accord pour sa comparution, j'ai changé d'avis et j'ai conclu que grâce à cette comparution du représentant de l'ANC, nous avions pu rédiger un rapport beaucoup plus complet et poussé.

On a dit la même chose ce matin à propos de certaines ambassades. Je ne suis pas convaincu que nous puissions laisser la politique entraver le cours de notre étude, si pénible que ce soit. Je ne suis pas de ceux qui estiment que le simple fait de faire comparaître un groupe devant un comité entraîne automatiquement sa reconnaissance. Je pense que pour pouvoir obtenir tous les faits, et d'ailleurs pour pouvoir soumettre à un interrogatoire en règle sur leurs tactiques les représentants que nous entendrons, nous devrions inviter des représentants de l'OLP.

Mr. Tremblay (Lotbinière): I am fully aware of the political consequences of such a recommendation. In the first place, I find it very strange that it is publicly known that such a matter was discussed by the steering committee. I do not know how this came about, but I

[*Texte*]

comment cela a pu se produire, mais je trouve cela extrêmement malheureux. Je puis vous dire que des gens de l'extérieur de la Colline du Parlement m'ont téléphoné à mon bureau pour me dire qu'on avait discuté de tels sujets. Je trouve cela extrêmement désagréable et malheureux. Il est évident qu'on n'a pas besoin de ces appels téléphoniques pour se rendre compte de la difficulté du sujet. Je suis d'avis que lorsque nous étudions un problème, nous devons faire face à la réalité et aux faits et essayer d'avoir, autant que possible, une vision complète du problème.

Je vous ferai part de mon expérience récente au Sous-comité sur les droits à l'égalité. Le Sous-comité a entendu tous les groupes, les hétérosexuels, les homosexuels, les lesbiennes, etc., sans faire de politique partisane. D'ailleurs, c'était l'un de nos rôles.

Il semble que ce débat, du moins ici au Canada, soit maintenant sur la place publique. Pour ma part, je n'ai entendu personne témoigner à un comité à ce sujet, et je préfère entendre l'opinion d'autres avant de me prononcer. Fondamentalement, je suis d'avis qu'il faut entendre tout le monde, peut-être dans un ordre prédéterminé, afin qu'on ne soit pas accusés de prendre position politiquement. C'est au gouvernement à prendre position. Le Comité a d'autres mandats, d'autres rôles que celui-là. Donc, je préfère attendre et prendre une décision en fonction des discussions que nous poursuivrons.

The Chairman: Mr. King made one suggestion: that the name Palestinian Liberation Organization be replaced by the words Palestinian people. I do not know whether you want to make that an amendment.

Mr. King: I am not going to push that. It is a suggestion. . .

The Chairman: I am not just sure how you would do it.

Mr. King: I am not a permanent member of this committee, and I. . .

The Chairman: Okay. When we come back, I say—

Mr. Attewell: Mr. Chairman, if it is appropriate, I like his suggestion. I would be prepared to make that recommended amendment.

• 1235

The Chairman: All right. So the amendment has been moved that in clause 8 the words "the Palestinian Liberation Organization" be deleted and be replaced by the words "the Palestinian people".

Mr. Witer: I just have a question to the mover. I think we should make the intent of the motion clear. That motion, as far as I understand it, would not exclude inviting representatives of the PLO. If that is correct you might include that in your amendment.

Mr. Attewell: You are right. It is not specific enough.

Mr. Witer: It does not explicitly exclude the PLO.

[*Traduction*]

think it is very unfortunate. I can tell you that people outside Parliament Hill called me in my office to tell me that such matters had been discussed. I think it is most unfortunate and upsetting. Obviously, we do not need those telephone calls to realize that it is a very sensitive matter. I feel that when we are studying a problem, we should face realities and facts and try to have inasmuch as possible a thorough assessment of the whole problem.

I wish to tell you about a recent experience that I had in the Subcommittee on Equality Rights. The subcommittee heard representatives from all groups, heterosexuals, homosexuals, lesbians, etc., without taking partisan sides. In fact, that was one of our roles.

This debate, at least here in Canada, seems to have become a public debate. For my part, I have not yet heard anyone testify before a committee on this matter, and I had rather wait until I hear other people's opinion before taking sides. Basically, I feel we should get the opinions of all the people involved, possibly in a predetermined order, so that we may not be accused of taking political sides. It is up to the government to take a political stand. The committee has other mandates, other roles to play. I therefore wish to wait and see and make my decision on the basis of further discussion.

Le président: M. King a fait une proposition: que l'on parle du peuple palestinien au lieu de l'Organisation de libération de la Palestine. Je ne sais pas si vous voulez proposer cet amendement.

M. King: Je ne vais pas poursuivre cette intervention. C'était une simple suggestion. . .

Le président: Je ne sais pas comment vous voudriez procéder.

M. King: Je ne suis pas membre permanent du Comité, et. . .

Le président: Bon. Quand nous allons revenir. . .

M. Attewell: Monsieur le président, si je peux intervenir, je suis d'accord avec cette proposition. Je serais disposé à proposer un amendement en conséquence.

Le président: D'accord. On propose donc la modification suivante: qu'à l'article 8, les mots «l'Organisation de libération de la Palestine» soient supprimés et remplacés par les mots «le peuple palestinien».

M. Witer: J'ai une seule question pour l'auteur de la motion. Je crois que nous devrions préciser l'intention de la motion. Si je ne me trompe, cette motion n'exclurait pas la possibilité d'inviter des représentants de l'OLP. Si tel est le cas, l'amendement pourrait le mentionner.

M. Attewell: Vous avez raison. Ce n'est pas assez précis.

M. Witer: Cela n'exclut pas explicitement l'OLP.

[*Text*]

Mr. King: No.

Mr. Witer: I guess what I would like to know is whether the discretion lies in the hands of the Chair, in the hands of the steering committee, or in the hands of this committee as a whole.

The Chairman: The calling of witnesses always lies in the hands of the committee as a whole. If authorized, the chairman can certainly negotiate with an approved witness to come, but the chairman does not have authority to decide that a person represents the Palestinian people and that we will invite him. That decision would still have to be taken by the committee.

Mr. Witer: In that case, Mr. Chairman, with all due respect to my colleagues, I think what we are simply doing, and I do not mind doing it but I think we should be aware, is simply tabling a decision at another time, but we are not resolving this issue.

The Chairman: I think really that is what it would do. It would in effect refer it back to the steering committee.

Mr. de Corneille: Mr. Chairman, I would like to suggest that first of all it makes it clear that this committee wishes to hear the opinions of people but it does not therefore specify that we recognize the appropriate group only to be representatives of some special group. I would like to speak to what we do after we deal with this motion, but I think we should first of all pass the motion for that reason. So I request that we have a vote on that and then get on with the next part.

The Chairman: Is there further discussion on the amendment?

Mr. King: I was just going to say that it removes the exclusitivity, and I hope my use of that word gets in the record.

The Chairman: Oh, yes, along with invalidity. Any further discussion?

Mr. Attewell: Just one question. If this is passed, what is the process for inviting representatives?

The Chairman: A possible process is for the chairman to call the steering committee together and perhaps present to that committee some suggestions. Members of the steering committee may make suggestions, and then we would have to come back and report.

Mr. Attewell: So the full committee would still have a say.

The Chairman: I see no alternative to that. It is in the Standing Orders.

Mr. de Corneille: Well, that is fine. It seems, Mr. Chairman, that it is possible for us to discuss that still further even now at this committee if we wish to so. . .

The Chairman: The clerk advises that any invitation to representatives of Israel and the Palestinian people would

[*Translation*]

M. King: Non.

M. Witer: Ce que j'aimerais savoir, c'est si la décision relève du président, du comité de direction ou de l'ensemble du Comité.

Le président: La convocation des témoins relève toujours de l'ensemble du Comité. S'il y est autorisé, le président peut négocier la venue d'un témoin approuvé, mais il n'a pas le pouvoir de décider qu'une telle personne représente le peuple palestinien et que nous l'inviterons. C'est le Comité qui devrait prendre cette décision.

M. Witer: Dans ce cas, monsieur le président, malgré tout le respect que je dois à mes collègues, je crois que ce que nous faisons—et cela ne me dérange pas, mais je crois que nous devrions en prendre conscience—c'est tout simplement de reporter la décision à plus tard; nous ne résolvons pas ce problème.

Le président: Je crois que cela serait effectivement l'effet. La question serait renvoyée au comité de direction.

M. de Corneille: Monsieur le président, j'aimerais dire que, tout d'abord, cette motion précise que le Comité désire entendre les opinions du peuple, mais sans préciser qu'il doit s'agir uniquement des représentants d'un groupe donné. J'aimerais parler de ce que nous ferons après avoir réglé cette motion, mais je crois que nous devrions tout d'abord adopter la motion pour cette raison. Je demande donc que nous passions au vote, puis à la prochaine partie.

Le président: Y a-t-il d'autres discussions sur l'amendement?

M. King: J'allais dire que cela élimine l'exclusivité, et j'espère que le dossier mentionnera que j'utilise ce mot.

Le président: Oui, de même que l'invalidité. Y a-t-il d'autres discussions?

M. Attewell: Une seule question. Si cette motion est adoptée, quel est le mécanisme pour inviter des représentants?

Le président: Un mécanisme possible est que le président réunisse le comité de direction et, peut-être, présente quelques suggestions à ce Comité. Les membres du Comité pourraient faire également des suggestions, puis nous reviendrions faire rapport.

M. Attewell: Ainsi, l'ensemble du Comité aurait toujours son mot à dire.

Le président: Je ne vois pas d'autres solutions. C'est ce que prévoit le Règlement.

M. de Corneille: Eh bien, c'est très bien. Il me semble, monsieur le président, qu'il nous est possible de pousser la discussion plus avant même maintenant au Comité, si nous désirons le faire. . .

Le président: Le greffier m'apprend que si nous invitons des représentants d'Israël et du peuple

[*Texte*]

be to appear before us at meetings subsequent to the meeting with Mr. Sherwood and others. We are going to meet with them first. That is next week.

The amendment is that paragraph 8 be amended by striking out the words "the Palestinian Liberation Organization" and replacing them by the words "the Palestinian people".

Motion agreed to.

Mr. de Corneille: I would now like to extend the discussion on this subject a bit more; that is to say that precisely for this reason I oppose the notion of inviting someone to speak to us who is a representative of the PLO per se.

• 1240

I would like to express my views on the following reasons. First of all, the PLO is not a single organization. To hear from them is not to hear a representation of a clear voice. For example, we know that members of the PLO armies have killed one another in shellings of camps. Syrian PLO and other units of the PLO have killed large numbers of people in various places like Tripoli and so on. PLO units have driven other PLO units out of Lebanon. We know there are great divisions amongst various groupings. The PLO is a grouping of organizations, many of which have not even indicated a desire to give up terror. Certainly the constitution of the PLO, as it still stands today, maintains that it calls not only for the elimination of Israel but also for the use of terror and any other methods in order to achieve that end. Secondly, we know that at the present time in Egypt, Iraq, Jordan and Tunisia, elements of the PLO have been rounded up by Arab governments because of their concern about the nature and tactics that this organization uses.

In other words, it is not merely on the say-so or on what Israel thinks or on what some people think. I am looking at this strictly from the point of view of how we as a committee regard the morality of the situation and our own actions. For this reason I support the idea that we should hear from people who want to express their concerns and views from the point of view of the Palestinian people, as this resolution has been presented. However, to invite an official representative of the PLO, I suggest, is unacceptable for us. To officially do so is to give some kind of recognition to an organization that is not clear, first of all, in its own point of view, is not unified, and in fact is being rejected by elements not only of Israel but also of Arabs as well. We are familiar with the fact that Jordan drove the PLO out of that country, even though over two-thirds of the population of Jordan are Palestinians and are related to the people on both sides of the banks of the Jordan River.

For these reasons, I would move that we do not, contrary to the views of at least one of my colleagues, invite representatives of the Palestinian Liberation Organization, but that we do invite people who are not

[*Traduction*]

palestinien, ils comparaîtraient devant nous après la rencontre avec M. Sherwood et les autres. Nous allons les rencontrer d'abord. C'est la semaine prochaine.

L'amendement est de modifier le paragraphe 8 en éliminant les mots «l'Organisation de libération de la Palestine» pour les remplacer par les mots «le peuple palestinien».

La motion est adoptée.

M. de Corneille: J'aimerais poursuivre encore un peu la discussion sur ce sujet; c'est précisément pour cette raison que je m'oppose à l'idée d'inviter quelqu'un qui soit un représentant de l'OLP comme tel.

J'aimerais exprimer mes vues sur les raisons suivantes. Tout d'abord, l'OLP n'est pas un organisme unique. Cette organisation n'a pas une voix unique. Par exemple, nous savons que des membres des armées de l'OLP se sont entre-tués dans les camps. L'OLP de Syrie et d'autres unités de l'OLP ont tué un grand nombre de gens en divers endroits, comme Tripoli, et ainsi de suite. Des unités de l'OLP ont chassé d'autres unités de l'OLP du Liban. Nous savons qu'il y a de grandes divisions entre les divers groupes. L'OLP est un regroupement d'organisations, dont bon nombre n'ont même pas manifesté le désir de renoncer à la terreur. La constitution de l'OLP prévoit toujours non seulement l'élimination d'Israël, mais aussi l'usage de la terreur et de toute autre méthode pour réaliser cet objectif. Deuxièmement, nous savons qu'à l'heure actuelle, en Égypte, en Irak, en Jordanie et en Tunisie, des éléments de l'OLP ont été emprisonnés par les gouvernements arabes, qui s'inquiètent des tactiques utilisées par cette organisation.

En d'autres termes, il ne s'agit pas uniquement de ce que pense Israël ou de ce que pensent certaines gens. Je me place strictement du point de vue de la moralité de la situation et de nos propres gestes, pour nous en tant que Comité. C'est pourquoi j'appuie l'idée d'entendre des gens qui désirent exprimer leurs préoccupations et leurs opinions du point de vue du peuple palestinien, comme le veut la résolution. Toutefois, j'estime qu'il est inacceptable pour nous d'inviter un représentant officiel de l'OLP. Le faire officiellement reviendrait à reconnaître en quelque sorte une organisation dont, tout d'abord, le point de vue n'est pas clair, qui n'est pas unifiée et qui est en fait rejetée par certains éléments, non seulement en Israël, mais également chez les Arabes. Nous savons que la Jordanie a chassé l'OLP, même si les deux tiers de la population de la Jordanie sont des Palestiniens apparentés à des gens des deux rives du Jourdain.

C'est pourquoi je propose, contrairement à l'opinion d'au moins un de mes collègues, que nous n'invitions pas de représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, mais que nous invitions des gens qui ne sont pas

[*Text*]

very clearly identified with this organization, who may hold the same opinions, but who are not representatives of the organization. I would like to clarify that distinction.

The Chairman: Just for clarity, a person, I take it, might not be a representative of the PLO but he might be a member of the PLO.

Mr. de Corneille: What does a member mean? I am trying to clarify—

The Chairman: By way of illustration, I am a member of certain organizations that I am not authorized to represent. I do not hold an office in them; I am just a member. I am trying for clarification here. Are you excluding any member of the PLO from coming here, even if he came just as an expert on the subject and as a member of the Palestinian people?

Mr. de Corneille: I do not know whether we would know about their membership, because I do not know what that means. All I want to clarify is that this person is not coming here as a representative of the PLO. That is my point.

The Chairman: I follow that part.

Mr. de Corneille: That is fine.

The Chairman: I was just trying to get at what you exclude.

Mr. de Corneille: As long as it includes that point, I am not adding to my definition anything beyond this, because I do not know what otherwise a member of the PLO is. I am saying no one who represents that organization per se.

The Chairman: I get that point. We have agreed to item 8 as amended. I think we are obviously in steering committee and in full committee going to have to debate this further.

Mr. de Corneille: We are a full committee. Why cannot the full committee make the decision on this subject?

• 1245

Mr. Witer: I would like to table this motion at least until we have had a chance to have another steering committee meeting, so we can come back and say here is what we have looked at, all the possibilities, and here is what we have: the following people, with the following affiliations, and they will probably present the following point of view—i.e., Palestinians. I think then we can make some kind of an intelligent decision.

But automatically, off the top, simply to say "we exclude this"... because one particular party has expressed a strong opposition to it is fine. I might even agree with that party. I do not disagree with a lot of what Mr. de Corneille says. I certainly do not condone the activity, certainly not the terrorist activity of the PLO. But

[*Translation*]

clairement identifiés à cette organisation, qui peuvent avoir les mêmes opinions, mais qui ne sont pas des représentants de l'organisation. J'aimerais préciser cette distinction.

Le président: Pour plus de précision, dois-je comprendre que la personne que nous inviterions ne pourrait pas être un représentant de l'OLP, mais pourrait en être membre?

M. de Corneille: Qu'est-ce que cela signifie d'être membre? J'essaie de préciser...

Le président: En guise d'exemple, je suis membre de certaines organisations que je ne suis pas autorisé à représenter. Je n'y détiens aucune fonction officielle, j'en suis tout simplement membre. J'essaie de préciser. Est-ce que vous excluez tout membre de l'OLP, même s'il ne vient qu'à titre d'expert en la matière et de membre du peuple palestinien?

M. de Corneille: Je ne sais si nous pourrions savoir s'ils en sont membres, car je ne sais pas ce que cela veut dire. Tout ce que je veux préciser, c'est que cette personne ne doit pas venir ici en tant que représentant de l'OLP. C'est ce que je veux dire.

Le président: Je comprends.

M. de Corneille: Bien.

Le président: J'essayais tout simplement de préciser ce que vous excluez.

M. de Corneille: Si ce point est inclus, je n'ajoute rien d'autre à ma définition, car je ne sais pas par ailleurs ce qu'est un membre de l'OLP. Je dis tout simplement que nous ne voulons entendre personne qui représente cette organisation comme telle.

Le président: Je comprends. Nous avons adopté l'article 8 modifié. Je crois que nous sommes manifestement en comité de direction et que le comité plénier devra discuter de nouveau ce sujet.

M. de Corneille: Nous sommes un comité plénier. Pourquoi le comité plénier ne pourrait-il prendre la décision à cet égard?

M. Witer: J'aimerais reporter cette motion au moins jusqu'après la prochaine réunion du comité de direction, de sorte que nous puissions revenir et dire: voici ce que nous avons examiné, toutes les possibilités, et voici ce que nous avons: les personnes suivantes, membres des organismes suivants, et qui présenteront probablement le point de vue suivant—c'est-à-dire les Palestiniens. Je crois que nous pourrons alors prendre une décision relativement intelligente.

Mais de dire automatiquement dès le départ: «nous excluons ceci» parce qu'une partie a exprimé une forte opposition, c'est très bien. Je pourrais même être d'accord avec cette partie. Je ne suis pas en désaccord avec une bonne partie de ce que dit M. de Corneille. Je n'approuve certes pas l'activité, en tout cas pas l'activité terroriste, de

[*Texte*]

I think for us to make decisions before we have had some information before us on an entire group of people is completely and totally unfair.

The Chairman: We have not yet ratified item 8. Mr. de Corneille is proposing another amendment, in effect. So now it has been suggested that this amendment be tabled.

Mr. de Corneille: Mr. Chairman, a vote on tabling is ahead of anything else. Although I have moved a motion, a motion for tabling comes ahead of anything else. However, I just want to point out on a point of order that we are feeling free to discuss all these other things, and I am proposing a principle, and I have as much right to propose a principle of procedure defining our approach as anyone else at this table does. It is a motion to table and it should be voted on.

The Chairman: There has been a motion to amend item 8 in a second way. The amendment would exclude the phrase that the witnesses invited not include representatives of the Palestinian Liberation Organization. Mr. Witer moves that this amendment be tabled.

Mr. Witer: On a point of order, Mr. Chairman, tabling is a debatable motion, if I am not mistaken.

The Chairman: It is not debatable.

Motion agreed to.

The Chairman: So we leave item 8 for the time being and we deal with item 9, that the steering committee be authorized to plan a meeting at which Armenian allegations concerning treatment of their fellow nationals by Turkish authorities would be considered and witnesses selected by the subcommittee would be heard.

Mr. Witer: Mr. Chairman, at the steering committee meeting when this subject was brought up Mr. McCurdy quite rightfully brought it out that it would be appropriate for us also to invite representatives from the Turkish community, or at least from the embassy, to present their views on this subject-matter. I thought it would have appeared in this item 9. I thought that was the agreement we came to.

The Chairman: I think as the clause is phrased witnesses from Turkey would be included. It speaks of planning a meeting at which Armenian allegations concerning treatment of their fellow nationals by Turkish authorities would be considered and witnesses selected by the subcommittee would be heard. They are not necessarily solely Armenians.

Mr. Attewell: Mr. Chairman, as you know, I was the original person to suggest and promote such a meeting where the Armenian people would be able to present their causes. We heard the Baha'i community, as you recalled a little while ago, about the problems of their

[*Traduction*]

l'OLP. Mais je crois qu'il est parfaitement et totalement injuste que nous prenions des décisions avant d'être saisis de certains renseignements à l'égard de tout un groupe.

Le président: Nous n'avons pas encore ratifié l'article 8. M. de Corneille propose en fait un autre amendement. Maintenant, il a été suggéré que cet amendement soit reporté.

M. de Corneille: Monsieur le président, le vote sur le report passe avant tout le reste. Bien que j'aie présenté une motion, la motion de report vient avant tout. Toutefois, j'aimerais souligner, en invoquant le Règlement, que nous nous sentons libres de discuter toutes ces autres choses, et je propose un principe; j'ai tout autant le droit que n'importe qui d'autre de proposer un principe de procédure définissant notre approche. Il s'agit d'une motion de report, et le vote devrait être pris.

Le président: Il y a eu motion d'amendement de l'article 8 d'une seconde façon. L'amendement exclut les mots selon lesquels les témoins invités ne doivent pas comprendre des représentants de l'Organisation de libération de la Palestine. M. Witer propose de reporter cet amendement.

M. Witer: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le report peut faire l'objet d'un débat, si je ne m'abuse.

Le président: Non.

La motion est adoptée.

Le président: Nous laissons donc l'article 8 pour le moment et nous passons à l'article 9: que le comité de direction soit autorisé à prévoir la tenue d'une séance au cours de laquelle on étudiera les allégations des Arméniens au sujet du traitement infligé à leurs concitoyens par les autorités turques et au cours de laquelle des témoins choisis par le sous-comité seront entendus.

M. Witer: Monsieur le président, lorsque ce sujet a été abordé à la réunion du comité de direction, M. McCurdy a souligné à juste titre qu'il conviendrait que nous invitions également des représentants de la communauté turque, ou au moins de l'ambassade, à présenter leurs opinions sur ce sujet. Je croyais que cela figurerait à l'article 9. Je croyais que c'était sur cela que nous nous étions entendus.

Le président: Selon le libellé actuel de l'article, je crois que des témoins de Turquie seraient inclus. Il s'agit d'une séance de planification au cours de laquelle on étudiera les allégations des Arméniens au sujet du traitement infligé à leurs concitoyens par les autorités turques et au cours de laquelle des témoins choisis par le sous-comité seront entendus. Il ne s'agit pas nécessairement uniquement d'Arméniens.

M. Attewell: Monsieur le président, comme vous le savez, c'est moi qui ai suggéré et préconisé une telle séance au cours de laquelle les Arméniens pourraient présenter leur cause. Nous avons entendu la communauté Baha'i, comme vous l'avez rappelé il y a quelque temps, à

[*Text*]

persecution in Iran in particular. We did not have witnesses giving the Iranian point of view.

I do not know how to suggest this. What I would like is the opportunity to find out from the Armenian people if they want to put on record a statement dating back historically to 1914-15, as opposed to the full debate, so to speak, on both. I might be able to get a better rationale on why they would want to do that, if that is what they want to do, and then bring it back to the committee for deliberation.

• 1250

I guess I am suggesting taking this off the agenda at the moment until I can come back with a little further clarification of their wishes. It might be something along the lines—I know the situations are quite different—of what we did with the Baha'i group.

The Chairman: As this is written, the striking committee is authorized to plan a meeting. It does not say what the committee is to do. Members of the full committee could make suggestions to it, including yours.

Mr. Attewell: Maybe that is good enough. Okay.

The Chairman: All in favor of item 9?

Some hon. members: Agreed.

Mr. de Corneille: Mr. Chairman, I would like to move that we add a tenth item: that we invite Irwin Cotler to come to a meeting of our committee to make a presentation on two subjects—one dealing with the problem in Burundi, and the second to report on the results of his visit as the only Canadian on a human rights mission to the Soviet Union. As you know, he is making representations on behalf of many groups—dissidents, Christians, Jews—and also on behalf of Raoul Wallenberg, and therefore I would like to ask for support that we invite him to speak about matters in Burundi, as well as his Soviet visit, as early as possible on his return.

The Chairman: Professor Cotler on two specified subjects: the Soviet Union and Burundi. Any discussion?

Mr. Witer: No discussion. As a matter of fact, I am quite supportive of the suggestion. But I do have a request to Mr. de Corneille. At the last steering committee, Mr. de Corneille, upon a request from me, had indicated that he would make some notes available to those of us who wanted to have a little more information prior to the witness appearing on the issue of Burundi human rights violations. I would simply urge and request that we get that information as soon as possible, certainly prior to the witness appearing before us.

Mr. de Corneille: Mr. Chairman, I was speaking yesterday to his assistant, and they are preparing such a dossier. There is a great deal of information on this, some

[*Translation*]

propos de leurs problèmes de persécution, notamment en Iran. Nous n'avons pas entendu de témoins pour donner le point de vue iranien.

Je ne sais comment suggérer ceci. J'aimerais avoir l'occasion d'apprendre des Arméniens s'ils veulent verser au dossier une déclaration qui remonte à 1914-1915, par opposition au débat complet, pour ainsi dire, sur les deux. Je pourrais peut-être être en mesure de mieux comprendre pourquoi ils voudraient faire cela, si c'est cela qu'ils veulent faire, puis revenir au Comité pour délibération.

Je suggère en somme d'enlever cet article de l'ordre du jour pour le moment jusqu'à ce que je puisse apporter quelques autres précisions quant à leurs désirs. Cela pourrait ressembler un peu—je sais que la situation est bien différente—à ce que nous avons fait à l'égard du groupe Baha'i.

Le président: Selon le libellé actuel, le comité de direction est autorisé à prévoir une séance. Il n'y a aucune mention de ce que le Comité doit faire. Les membres du comité plénier pourraient faire des suggestions à cet égard, y compris la vôtre.

M. Attewell: Peut-être cela suffit-il? D'accord.

Le président: Tous en faveur de l'article 9:

Des voix: Adopté.

M. de Corneille: Monsieur le président, j'aimerais proposer d'ajouter un dixième article: que nous invitions Irwin Cotler à une séance de notre Comité pour faire un exposé sur deux sujets: le premier sur le problème du Burundi et le second sur les résultats de sa visite à titre de seul membre canadien d'une mission sur les droits de la personne en Union soviétique. Comme vous le savez, il parle au nom de nombreux groupes—les dissidents, les Chrétiens, les Juifs—et aussi au nom de Raoul Wallenberg, et c'est pourquoi j'aimerais que nous l'invitions à parler du Burundi, de même que de sa visite en Union soviétique, le plus tôt possible après son retour.

Le président: Le professeur Cotler sur deux sujets précis: l'Union soviétique et le Burundi. Y a-t-il des discussions?

M. Witer: Aucune discussion. En fait, je suis tout à fait en faveur de cette suggestion. Mais j'aurais une demande à faire à M. de Corneille. A la dernière réunion du comité de direction, M. de Corneille a déclaré en réponse à ma demande qu'il mettrait certaines notes à la disposition de ceux d'entre nous qui désirent se renseigner davantage avant que le témoin ne comparaisse sur la question des atteintes aux droits de la personne au Burundi. Je demande que nous obtenions cette information le plus tôt possible, en tout cas avant que le témoin ne comparaisse devant nous.

M. de Corneille: Monsieur le président, j'ai parlé hier à mon assistant, et ils sont en train de préparer un tel dossier. Il y a beaucoup de renseignements à cet égard, des

[*Texte*]

three inches of material, concerning the problem of genocide and problems both past and present and feared future. In that respect, I certainly have been assured that this package will be coming, as well as a letter from Mr. Cotler. Most definitely it will be circulated.

Motion agreed to.

The Chairman: I take it, subject to a correction by the clerk, that we have to return to item 8 at a future meeting for its disposal.

Mr. King: It is not possible to pass item 8, as was agreed, and that the amendment be tabled? That was my understanding of what the process was.

The Chairman: Apparently not. We have had a motion to amend item 8. We had a motion to table the amendment, so we cannot pass item 8 until we have disposed of the amendment one way or another.

Mr. Attewell: Mr. Chairman, I was sure we passed—

The Chairman: No, we passed an amendment substituting the words "the Palestinian people", but we have not yet passed item 8. We have amended it, but we have not given it approval.

• 1255

Mr. Witer: The motion moved by Mr. de Corneille was a separate motion as opposed to an amendment. Is that correct?

The Chairman: In effect it was an amendment.

Mr. Witer: But it still referred to item 8.

The Chairman: That is correct. It has to be treated as an amendment. At a future meeting we will simply have to deal with item 8.

Mr. Attewell: I am not an expert on procedures, Mr. de Corneille, but was it really an amendment? Would you be happy to finish item 8 as is with that one amendment, the Palestinian people?

Mr. de Corneille: Yes, so long as we discuss it again in terms of who and what at a future time.

The Chairman: We have amended item 8. The words "Palestian Liberation Organization" have been deleted from it and the words "Palestinian people" have been inserted, but we have not approved it as a whole.

Mr. Attewell: I would like to ask if we could approve it now.

The Chairman: By unanimous consent we return to item 8 and to the amendment of Mr. de Corneille, which you could withdraw if you chose to with consent.

Mr. de Corneille: I will withdraw it at this time to reopen—

[*Traduction*]

documents qui font quelque trois pouces, concernant le problème du génocide et concernant les problèmes passés et futurs, de même que ceux que l'on craint pour l'avenir. A cet égard, on m'a assuré que cette documentation arrivera, de même qu'une lettre de M. Cotler. Le tout sera très certainement distribué.

La motion est adoptée.

Le président: Je crois—et le greffier me corrigera si je me trompe—que nous devrons revenir à l'article 8 pour en disposer à une séance ultérieure.

M. King: N'est-il pas possible d'adopter l'article 8, comme il a été convenu, et que l'amendement soit reporté? Je croyais que c'était là le processus.

Le président: Apparemment non. Nous avons eu une motion pour amender l'article 8. Nous avons eu une motion pour reporter l'amendement, de sorte que nous ne pouvons adopter l'article 8 tant que nous n'aurons pas disposé de l'amendement d'une façon ou d'une autre.

M. Attewell: Monsieur le président, j'étais certain que nous avions adopté. . .

Le président: Non, nous avons adopté un amendement substituant les mots «le peuple palestinien» au texte antérieur, mais nous n'avons pas encore adopté l'article 8. Nous l'avons amendé, mais nous ne l'avons pas approuvé.

M. Witer: La motion proposée par M. de Corneille était une motion distincte, et non un amendement. Est-ce exact?

Le président: C'était effectivement un amendement.

M. Witer: Mais qui mentionnait néanmoins l'article 8.

Le président: C'est exact. Il faut la traiter comme un amendement. À une séance ultérieure, nous devrons tout simplement nous occuper de l'article 8.

M. Attewell: Je ne suis pas un expert en procédure, monsieur de Corneille, mais était-ce vraiment un amendement? Accepteriez-vous d'en finir avec l'article 8 tel qu'il se lit présentement, avec ce seul amendement, sur le peuple palestinien?

M. de Corneille: Oui, à condition que nous en discutions encore plus tard pour savoir qui et quoi.

Le président: Nous allons amender l'article 8. Les mots «Organisation de libération de la Palestine» ont été supprimés et les mots «peuple palestinien» ont été ajoutés, mais nous ne l'avons pas approuvé dans son ensemble.

M. Attewell: Est-ce que nous pourrions l'approuver maintenant?

Le président: Par consentement unanime, nous revenons à l'article 8 et à l'amendement de M. de Corneille, que vous pourriez retirer, si vous le vouliez, avec un consentement unanime.

M. de Corneille: Je le retire pour l'instant. . .

[*Text*]

The Chairman: Is there unanimous consent to return to discussion of item 8 as amended and to permit the withdrawal of Mr. de Corneille's proposed amendment?

Mr. Attewell: Yes.

Mr. Witer: I am sorry if you addressed this earlier, but if we pass item 8 as amended, who would determine which witnesses to call before this committee?

The Chairman: This committee.

Mr. Witer: The steering committee would have to come back with a list of proposals to be approved by this committee.

The Chairman: Yes, exactly.

Motion agreed to.

Mr. de Corneille: I move we adjourn, Mr. Chairman.

The Chairman: It is unanimous.

[*Translation*]

Le président: Y a-t-il consentement unanime pour en revenir à la discussion de l'article 8 sous sa forme modifiée et pour permettre le retrait de l'amendement proposé par M. de Corneille?

M. Attewell: Oui.

M. Witer: Excusez-moi si vous avez déjà traité de ce sujet, mais si nous adoptons l'article 8 tel qu'il est amendé, qui déciderait quels témoins seraient convoqués devant le Comité?

Le président: Le Comité.

M. Witer: Le comité de direction devrait soumettre une liste de propositions à l'approbation de ce Comité.

Le président: Oui, c'est bien cela.

La motion est adoptée.

M. de Corneille: Je propose de lever la séance, monsieur le président.

Le président: Adopté à l'unanimité.

Book Tarif
rate

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 28

Tuesday, January 26, 1988

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 28

Le mardi 26 janvier 1988

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings of the Standing Committee on Human Rights

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des Droits de la personne

RESPECTING:

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3)(b), an examination of Human Rights behing the Iron Curtain

CONCERNANT:

En conformité avec son mandat en vertu de l'article 96(3)b) du Règlement, une étude des droits de la personne derrière le rideau de fer

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament,
1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature,
1986-1987-1988

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Labour:

Jennifer McQueen, Deputy Minister;

Greg Traversy, Assistant Deputy Minister, Policy.

From the International Labour Office (ILO):

John Harker, Director.

TÉMOINS

Du ministère du travail:

Jennifer McQueen, sous-ministre;

Greg Traversy, sous-ministre adjoint, Politique.

Du Bureau international du travail (BIT):

John Harker, directeur.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 28

Tuesday, January 26, 1988

Chairman: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Human Rights

RESPECTING:

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3)(b), an examination of Human Rights behing the Iron Curtain

WITNESSES:

(See back cover)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87-88

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 28

Le mardi 26 janvier 1988

Président: Reginald Stackhouse

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

CONCERNANT:

En conformité avec son mandat en vertu de l'article 96(3)b) du Règlement, une étude des droits de la personne derrière le rideau de fer

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987-1988

STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

Chairman: Reginald Stackhouse
Vice-Chairman: Andrew Witer

Members

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Président: Reginald Stackhouse
Vice-président: Andrew Witer

Membres

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JANUARY 26, 1988
(38)

[*Text*]

The Standing Committee on Human Rights met in Room 371, West Block, at 3:41 o'clock p.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Roland de Corneille, Howard McCurdy, Reginald Stackhouse, Andrew Witer.

Alternates present: Bruce Halliday for Bill Attewell.

In Attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Jack Stilborn and Philip Rosen, Research Officers.

Witnesses: *From the Embassy of the Czechoslovak Socialist Republic: Karel Zoubek, Counsellor; Rudolf Hromadka, Consul-General (Montreal). From the Ukrainian Orthodox Church*: Very Rev. Dr. Ihor Kutash; Rev. Roman Bozyk. *From the Canadian Council of Churches*: Paula Butler, Staff; Dr. Bonnie Green, Chair, Helsinki Working Group, United Church of Canada.

In accordance with its mandate under Standing order 96(3)(b), the Committee resumed consideration of human rights behind the Iron Curtain.

The witnesses from the Embassy of the Czechoslovak Socialist Republic made statements and answered questions.

The Very Rev. Dr. Ihor Kutash made a statement.

The witnesses from the Canadian Council of Churches made statements and, with the witnesses from the Ukrainian Orthodox Church, answered questions.

At 5:00 o'clock p.m., the Vice-Chairman took the Chair.

The witnesses continued to answer questions.

At 5:19 o'clock p.m., the meeting adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 26 JANVIER 1988
(38)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 15 h 41, dans la pièce 371 de l'Édifice de l'ouest, sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Roland de Corneille, Howard McCurdy, Reginald Stackhouse, Andrew Witer.

Susbtitut présent: Bruce Halliday remplace Bill Attewell.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Jack Stilborn et Philip Rosen, attachés de recherche.

Témoins: *De l'Ambassade de la République socialiste de Tchécoslovaquie*: Karel Zoubek, conseiller; Rudolf Hromadka, Consul général (Montréal). *De l'Église orthodoxe ukrainienne*: Le Très Révérend Ihor Kutash; le Révérend Roman Bozyk. *Du Conseil canadien des Églises*: Paula Butler, membre du personnel; Bonnie Green, présidente, Groupe de travail de Helsinki Église Unie du Canada.

Conformément au mandat que lui confie l'alinéa 96(3)b) du Règlement, le Comité examine de nouveau la question des droits de la personne derrière le rideau de fer.

Les témoins de l'Ambassade de la République socialiste de Tchécoslovaquie font des déclarations et répondent aux questions.

Le Très Révérend Ihor Kutash fait une déclaration.

Les témoins du Conseil canadien des Églises font des déclarations, puis eux-mêmes et les témoins de l'Église orthodoxe ukrainienne répondent aux questions.

À 17 heures, le vice-président occupe le fauteuil.

Les témoins continuent de répondre aux questions.

À 17 h 19, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, January 26, 1988

• 1541

The Chairman: I call the committee to order to hear evidence presented by various delegations in connection with the committee's study and inquiry into human rights behind the Iron Curtain. First, from the Embassy of the Czechoslovak Socialist Republic, Messrs Karel Zoubek, counsellor of the embassy; Rudolf Hromadka, consul-general in Montreal; and Ludek Stavinoha, third secretary.

We will ask for a short presentation because we have other witnesses to hear, and I know that members of the committee would like to ask some questions. Please.

Mr. Karel Zoubek (Counsellor, Embassy of the Czechoslovak Socialist Republic): Mr. Chairman, esteemed members of the committee, I wish to express first of all appreciation of the embassy of Czechoslovakia for having been invited to take part in the meeting of the human rights committee. We understand we have the right to make an opening statement of about 15 to 20 minutes, which we are going to use in full. I will share the time allotted with my colleague, Consul-General Mr. Hromadka.

We are glad to be given the opportunity to meet members of the Canadian Parliament; such a chance does not come by every day. I have attempted many times in the past, and so has Mr. Ambassador, to make appointments with MPs, but received in the majority of instances either a negative answer or no answer. Had there been more frequent contacts in the past, most of your questions might have been answered by now.

Before proceeding any further we would like to point out that we are ready to engage in a constructive and open dialogue on equal terms about human rights. Such an exchange of opinions can, in our view, be to the advantage of both sides. Unfortunately, minutes of previous proceedings led us to believe that the objective overall assessment of the human rights situation in Czechoslovakia was not the priority of previous deliberations.

As you know, our federal assembly delegation visited Canada only four months ago. At that time, this committee was already discussing and examining human rights in eastern Europe. Thus, you had a great chance to discuss the topic with the official representatives, with lawmakers, if I may say so. It is a pity you did not take this opportunity and opted instead for someone else to brief you on human rights in Czechoslovakia.

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 26 janvier 1988

Le président: Je déclare la séance ouverte. Nous entendrons aujourd'hui les témoignages présentés par diverses délégations relativement à l'étude des droits de la personne derrière le rideau de fer. Nous entendrons d'abord de l'Ambassade de la République socialiste de Tchécoslovaquie, MM. Karel Zoubek, conseiller de l'ambassade; Rudolf Hromadka, consul général à Montréal et Ludek Stavinoha, troisième secrétaire.

Nous vous demanderons de faire un court exposé parce que nous avons d'autres témoins à entendre, et je sais que les membres du Comité aimeraient poser des questions. Vous avez donc la parole.

M. Karel Zoubek (conseiller, Ambassade de la République socialiste de Tchécoslovaquie): Monsieur le président, mesdames et messieurs, permettez-moi d'abord de vous remercier au nom de l'Ambassade de Tchécoslovaquie de nous avoir invités à participer aux délibérations du Comité des droits de la personne. Si j'ai bien compris, nous disposons de 15 à 20 minutes pour faire un exposé. Je partagerai le temps qui nous est accordé avec mon collègue, le consul général, M. Hromadka.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de venir renconter les députés du Parlement canadien; ce n'est pas tous les jours qu'une telle occasion se présente. Par le passé, moi-même et M. l'Ambassadeur avons essayé de prendre rendez-vous avec des députés, mais dans la plupart des cas notre requête a été rejetée ou est demeurée sans réponse. Si nous avions eu des rapports plus fréquents par le passé, vous auriez maintenant réponse à la plupart de vos questions.

Avant d'aller plus loin, je tiens à souligner que nous sommes prêts à nous engager dans un dialogue ouvert et constructif, d'égal à égal, au sujet des droits de la personne. A notre avis, un tel échange de points de vue peut être à l'avantage des deux parties. Malheureusement, les procès-verbaux des délibérations précédentes nous portent à croire que l'évaluation globale, objective de la situation des droits de la personne en Tchécoslovaquie n'a pas été prioritaire au cours de ces délibérations.

Comme vous le savez, une délégation de notre assemblée fédérale a visité le Canada il y a à peine quatre mois. A l'époque, votre Comité se penchait déjà sur la question des droits de la personne en Europe de l'Est. Vous aviez donc une bonne occasion de discuter du sujet avec les représentants officiels, avec les législateurs, si je puis m'exprimer ainsi. Il est dommage que vous n'ayez pas saisi cette occasion et que vous ayez plutôt choisi d'inviter quelqu'un d'autre pour vous renseigner sur les droits de la personne en Tchécoslovaquie.

[*Texte*]

The choice made was in our view quite unfortunate for two reasons mainly. First, some of the witnesses have completely lost touch with the reality in Czechoslovakia and their objectivity in relation to it. They left the country some 20 years ago and have not visited it since. They even take credit for it and exert pressure on other immigrants of Czechoslovak origin who have regular contacts with home. What knowledge can they have about the current situation in our country?

Secondly, their only interest is to bring about a change in the political system in Czechoslovakia. It was expressed explicitly enough in the speech of the chairman of the Czechoslovak Association of Canada in May last year, calling for the common fight against communism. In our view, this is in contradiction with the foreign policy line as stated by your government as well as by the highest representatives of the Canadian Parliament, calling for the development of relations between our two countries.

We found equally alarming that Canadian MPs still view eastern Europe as a group of countries situated behind the Iron Curtain. We had thought these words were only part of the fierce anti-communist propaganda vocabulary.

• 1545

Now we will try to bring some light to the dim and blurred picture drawn by those who briefed you about Czechoslovakia before. Because of the lack of time, as you mentioned before, I will comment only on some of their most biased statements.

It was a surprise to me that no one in this committee found it difficult to digest Professor Skilling's remarks: "In many ways Czechoslovakia is a more repressive regime than Chile or South Africa". Do you really believe this? Democracy can hardly be measured by the number of opposition movements or parties. If we accept this idea, then Italy would provide more democracy than Canada, and Canada more than the United States, and perhaps Chile would be as democratic as Canada.

How can anyone take Professor Skilling's remarks seriously? Gloom, bleak, drab, uniform: all these words are commonly used to describe socialist countries by western propaganda machines, but perhaps the most common word of all is grey. It probably means that for people there life is all work and no play, no entertainment, that we have little fun, and that our culture is dreary, usually meaning not westernized enough. Of course it is not the truth. If you wish, I can give you figures later on that should help you find out what our cultural life is like.

[*Traduction*]

Votre choix était à notre avis plutôt regrettable pour deux raisons principales. D'abord, certains des témoins ne sont absolument plus au courant de ce qui se passe en Tchécoslovaquie de sorte qu'ils ne peuvent en parler objectivement. Ils ont quitté le pays il y a une vingtaine d'années et n'y sont pas revenus depuis. Ils pensent même que cela est tout à leur honneur et ils font des pressions auprès d'autres immigrants tchécoslovaques qui sont régulièrement en rapport avec leur pays d'origine. Comment peuvent-ils savoir ce qui se passe actuellement dans notre pays?

Ensuite, leur seul intérêt consiste à provoquer un changement de régime en Tchécoslovaquie. C'est ce que le président de l'Association tchécoslovaque du Canada a dit clairement dans son discours en mai dernier, dans lequel il demandait que l'on fasse front commun contre le communisme. A notre avis, cela est contraire à la politique étrangère de votre gouvernement et des plus hauts représentants du Parlement canadien, qui vise plutôt à développer les relations entre nos deux pays.

Nous trouvons également alarmant que les députés canadiens considèrent toujours l'Europe de l'Est comme un groupe de pays situés derrière le rideau de fer. Nous pensions que ces mots faisaient seulement partie du vocabulaire de la propagande acharnée contre le communisme.

Nous allons maintenant essayer d'éclairer un peu le tableau vague que vous ont brossé ceux qui sont déjà venus vous parler de la Tchécoslovaquie. Par manque de temps, comme vous l'avez déjà dit, mes commentaires ne porteront que sur leurs déclarations les plus tendancieuses.

J'ai trouvé très surprenant que personne de votre Comité n'ait eu de la difficulté à digérer les remarques du professeur Skilling: «sous plusieurs aspects, la Tchécoslovaquie a un régime beaucoup plus répressif que le Chili ou l'Afrique du Sud». Croyez-vous réellement une telle chose? On ne peut pas mesurer la démocratie au nombre de mouvements ou de partis d'opposition. Si nous acceptons ce principe, alors l'Italie serait plus démocratique que le Canada, et le Canada le serait davantage que les États-Unis, et le Chili serait peut-être même plus démocratique que le Canada.

Comment peut-on prendre au sérieux les remarques du professeur Skilling? Sombres, tristes, mornes, uniformes: tous ces mots sont communément utilisés pour décrire les pays socialistes par la propagande occidentale, mais le mot le plus communément utilisé de tous est gris. Cela veut sans doute dire que pour les gens là-bas, la vie n'est que travail, sans loisirs, sans divertissements, que nous avons très peu de plaisir et que notre culture est ennuyeuse, ce qui signifie habituellement qu'elle n'est pas assez occidentalisée. Tout cela est évidemment faux. Si vous voulez, je pourrai plus tard vous donner des chiffres à ce sujet pour vous aider à découvrir notre vie culturelle.

[*Text*]

As I have discovered, some people even believe we do not smile. See Mr. Dobrovolny's previous statement. I am very sorry that Mr. Chairman, who visited Czechoslovakia three years ago for a few days, has brought back the same bad experience as he mentioned once during the deliberations.

I wish to make a short reference to statements regarding alleged corruption toward students of high party officials, while on the other hand kids of human rights activists were said not to have any chance of making it to the university. It is not difficult to prove that this is an unfounded lie. All or most children of so-called Prague Spring protagonists and dissidents have already graduated from or still study at universities. It is true some of them were not accepted immediately the first time they enrolled. Many students are not. No one is guaranteed he will.

Perhaps the major difference between our school system and yours is the total absence of the private sector in our education, the most discriminatory feature in the mode of entry to university. To support this, let me read you just a small part from an article published in *The Toronto Star* on January 5. It deals with 25 children in a kindergarten class, saying that they are part of a 15-year effort by educators to grapple with the problem of large numbers of less-advantaged students dropping out of school or being streamed into low-level courses that bar them from going to university. I could proceed, but I do not think it is necessary.

Now let me touch upon a very popular topic, and that is alleged discrimination against non-members of the Communist Party. Apparently what is perceived as discrimination in Czechoslovakia is not discrimination in Canada. To demonstrate, let me quote the Prime Minister of Canada, who in an interview with CTV on December 27 said: "Of course I need members of my party to help me implement programs that I believe in". Those members of the Liberal Party and the New Democratic Party will recall this statement. Need we add that Mr. Mulroney talked about appointments to government agencies and other positions?

No one should be surprised that the Communist Party of Czechoslovakia might take the same precautions. You are right in saying that the majority of leading state positions are held by members of the Communist Party, but not all of them are. You can hardly talk about any preferences for communists. On the contrary, we are expected to work harder.

You can imagine how surprised I was at reading the statement that Soviet troops are needed to preserve the regime. Few people would suggest that the functioning of

[*Translation*]

Comme je l'ai constaté, certaines personnes croient même que nous ne sourions pas. Reportez-vous à l'exposé présenté par M. Dobrovolny. Je regrette beaucoup que ce président, qui a passé quelques jours en Tchécoslovaquie il y a trois ans, ait eu la même mauvaise expérience dont il a parlé une fois au cours des délibérations.

J'aimerais parler brièvement des déclarations sur la présumée corruption concernant les étudiants, fils et filles des hauts dignitaires du parti tandis que d'un autre côté, les enfants de ceux qui militent pour les droits de la personne n'auraient aucune chance d'aller à l'université. Il n'est pas difficile de prouver que ce mensonge n'est pas fondé. La plupart des enfants des protagonistes et dissidents du Printemps de Prague ont déjà obtenu leur diplôme ou poursuivent encore actuellement leurs études dans les universités. Il est vrai que certains d'entre eux n'ont pas été immédiatement acceptés la première fois qu'ils se sont inscrits. C'est le cas pour bon nombre d'étudiants. Aucun étudiant n'est sûr d'être accepté.

La principale différence entre notre système scolaire et le vôtre est sans doute l'absence totale du secteur privé dans l'enseignement, qui constitue l'élément le plus discriminatoire du mode d'entrée à l'université. Pour vous le démontrer, permettez-moi de vous lire un petit extrait d'un article publié dans le *Toronto Star* du 5 janvier. Il concerne 25 enfants d'une classe de maternelle. On dit qu'ils font partie d'un programme échelonné sur 15 ans visant à résoudre le problème d'un grand nombre d'élèves moins avantagés qui abandonnent l'école ou que l'on dirige vers des cours de niveau inférieur qui ne leur permettent pas d'aller à l'université. Je pourrais poursuivre, mais je ne pense pas que ce soit nécessaire.

Permettez-moi maintenant d'aborder un sujet très populaire, c'est-à-dire la présumée discrimination contre les non-membres du parti communiste. Il semble que ce qui est perçu comme étant de la discrimination en Tchécoslovaquie n'est pas de la discrimination au Canada. Pour vous le démontrer, permettez-moi de citer le Premier ministre du Canada qui a dit ce qui suit, lors d'une entrevue à CTV le 27 décembre dernier: «Il va de soi que j'ai besoin des membres de mon parti pour m'aider à mettre en oeuvre les programmes auxquels je crois». Les députés du Parti libéral et ceux du Nouveau parti démocratique se rappelleront cette déclaration. Est-il nécessaire d'ajouter que M. Mulroney a parlé de nominations à des postes dans des organismes gouvernementaux et autres?

Il ne devrait surprendre personne que le parti communiste de Tchécoslovaquie puisse prendre les mêmes précautions. Vous avez raison de dire que la majeure partie des postes de direction de l'État sont occupés par des membres du parti communiste, mais ils ne le sont pas tous. Il est difficile de dire que l'on a des préférence pour les communistes. Au contraire, on s'attend à ce que nous travaillions plus fort.

Vous pouvez vous imaginer jusqu'à quel point j'ai été surpris lorsque j'ai lu qu'on disait que les troupes soviétiques étaient nécessaires pour préserver le régime.

[*Texte*]

the U.S. forces in F.R.G., in Britain, and in other countries is the military occupation of these countries and a suppression of the population to protect the regime. Neither would they do so when explaining the role of Canadian troops in F.R.G. Soviet troops indeed are in Czechoslovakia, but their functioning is not the suppression of the local population; they would have to be armed and on the streets in order to do that.

• 1550

Czechoslovakia shares the border with West Germany in which influential figures both within and outside the government refuse to recognize the postwar boundaries of Europe and talk of returning formerly "German" areas to the Reich. Czechoslovakia has a western border that the western democracies refused to safeguard against Hitler when the U.S.S.R. urged them to join in doing so in 1938.

There are of course other statements that I would like to comment on—for example, the jazz section, religion, pluralism, trade unions, allegedly housing being applied as pressure, minorities and so on.

Perhaps we will find time to discuss these topics later on. But before giving the floor to Mr. Hromadka, I want to say this. We are ready to indulge in a constructive exchange of views. We will learn from one another what aspects of human rights are better secured in our respective countries in order to improve the practices.

We are well aware that there can never be an ideal situation anywhere. As the societies progress, the need for the broadening of human rights increases. We are not going to try to convince you that Czechoslovakia has reached the highest point. Neither has Canada. You know very well your own problems: almost a million unemployed, nearly 100,000 homeless, native people, and so on.

For a long time, we have been talking about human rights from different angles. Mutual understanding can hardly be reached if the socio-economic system is not taken into account. Our concept of human rights is broader.

One aspect should be clearly understood though. The distinguishing factor between the socialist and capitalist-socialist system when examining human rights is the principle of unity of civil rights, freedoms, and duties. The unity of rights and duties rests on the fact that the right of one subject is secured through the duty of another subject, that one and the same subject simultaneously has a definite set of rights and duties, and that the rights,

[*Traduction*]

Rares sont ceux qui laisseraient entendre que la présence des forces américaines en République fédérale d'Allemagne, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays signifie l'occupation militaire de ces pays et la répression de la population afin de protéger le régime. Rares sont ceux qui affirmeraient la même chose pour expliquer le rôle des troupes canadiennes en RFA. Les troupes soviétiques se trouvent effectivement en Tchécoslovaquie, mais elles ne s'y trouvent pas pour réprimer la population locale; il faudrait pour cela qu'elles soient armées et qu'elles patrouillent dans les rues.

La Tchécoslovaquie partage une frontière avec l'Allemagne de l'Ouest où des personnes haut placées à l'intérieur comme à l'extérieur du gouvernement refusent de reconnaître les nouvelles frontières d'Europe établies après la guerre et parlent de retourner au Reich les régions qui étaient auparavant «allemandes». La Tchécoslovaquie a une frontière occidentale que les démocraties occidentales ont refusé de protéger contre Hitler lorsque l'URSS les a exhorté à se joindre à elle en 1938.

Il y a évidemment d'autres déclarations sur lesquelles j'aimerais faire des commentaires—par exemple, les musiciens de jazz, la religion, le pluralisme, les syndicats, les logements qui seraient supposément utilisés comme moyen de pression, les minorités, etc.

Nous trouverons peut-être le temps de nous entretenir de ces questions plus tard. Mais avant de donner la parole à M. Hromadka, j'aimerais dire ce qui suit. Nous sommes prêts à nous engager dans un échange constructif. Nous apprendrons les uns des autres quels aspects des droits de la personne sont le mieux garantis dans nos pays respectifs afin d'améliorer les pratiques.

Nous savons tous très bien qu'il ne peut y avoir de situations idéales où que ce soit. À mesure que les sociétés progressent, le besoin d'élargissement des droits de la personne se fait de plus en plus ressentir. Nous n'allons pas essayer de vous convaincre que la Tchécoslovaquie a atteint son apogée dans ce domaine. Le Canada ne l'a pas atteint non plus. Vous connaissez très bien vos propres problèmes: presqu'un million de Canadiens sont sans emploi, près de 100,000 sans abri, les autochtones, etc.

Pendant longtemps, nous avons parlé des droits de la personne sous différents aspects. Il est difficile d'en arriver à une entente mutuelle sans tenir compte du régime socio-économique. Nous avons une idée plus large des droits de la personne.

Il y a cependant un aspect qu'il faut bien comprendre. Ce qui différencie le régime socialiste du régime capitaliste, lorsqu'on étudie les droits de la personne, c'est le principe de l'unité des droits civils, des libertés et des obligations. L'unité des droits et des obligations repose sur le fait que le droit d'un sujet est garanti par l'obligation d'un autre sujet, que ce même sujet a en même temps une série définie de droits et d'obligations, et que les droits, les

[*Text*]

freedoms, and duties are the same for all citizens. In a socialist society, it is not possible for an individual to enjoy rights and freedoms only without having any obligations and duties towards society.

Before finishing, I wish to say that we understand the reasons for the over-sensitivity of Canada to certain aspects of human rights, which is a result of the immigrant composition of your society. But you should understand that there are also other important areas where we should know each other better: culture, economy, and sports. We are ready to discuss these matters with your colleagues in other House of Commons committees. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Rudolf Hromadka (Consul-General (Montreal), Embassy of the Czechoslovak Socialist Republic): Mr. Chairman and hon. members of the committee, the Helsinki Conference on Security and Co-operation in Europe in 1975 stressed the intention to facilitate wide travel of citizens of the participating states. Thanks to many measures taken by the government of my country today we can talk about the substantial increase of tourism both to and from Czechoslovakia.

In 1985, 7.9 million inhabitants of our country travelled abroad, including 466,000 to non-socialist countries. In 1970, it was only 3.5 million, including 212,000 people travelling to non-socialist countries. We experienced large growth of the number of foreign visitors to Czechoslovakia. In 1985 it was 15.2 million people, including 1.3 million from non-socialist countries.

• 1555

The Czechoslovak visa policy is one of the most flexible. Embassies and consulates of Czechoslovakia abroad can issue visas to foreigners, including Canadian citizens, either right away on the spot or in a short term of 48 hours or by return mail. This applies also to holders of valid Czechoslovak passports permanently living abroad; for example, in Canada.

Only for certain categories of foreigners, like members of police and army forces and a few other people released from Czechoslovak citizenship, is there a longer waiting time to process the applications.

Being a transit country in the heart of Europe, Czechoslovakia since January of this year is issuing transit visas valid for 48 hours, instead of for 24 hours as before. Compare this, please, with the general waiting time of two to three weeks to get a visa maintained by the majority of western embassies in Prague and you will get a somewhat

[*Translation*]

libertés et les obligations sont les mêmes pour tous les citoyens. Dans une société socialiste, il n'est pas possible pour une personne de jouir de droits et libertés sans avoir des obligations et des devoirs envers la société.

Avant de terminer, j'aimerais dire que nous comprenons les raisons pour lesquelles certains aspects des droits de la personne préoccupent au plus haut point les Canadiens, c'est-à-dire que votre société est composée en grande partie d'immigrants. Mais il vous faut bien comprendre qu'il y a également d'autres domaines importants où nous devrions mieux nous connaître les uns les autres: la culture, l'économie, les sports. Nous sommes prêts à nous entretenir de ces questions avec vos collègues dans d'autres comités de la Chambre des communes. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

M. Rudolf Hromadka (consul général (Montréal), Ambassade de la République socialiste de Tchécoslovaquie): Monsieur le président, mesdames et messieurs, la conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe en 1975 a souligné l'intention de faciliter les déplacements des citoyens des États participants. Grâce à de nombreuses mesures prises par le gouvernement de mon pays, aujourd'hui nous pouvons parler d'une augmentation importante du tourisme à la fois dans notre pays et à partir de la Tchécoslovaquie.

En 1985, 7,9 millions d'habitants de notre pays ont voyagé à l'étranger, dont 466,000 dans des pays non socialistes. En 1970, ce chiffre ne s'élevait qu'à 3,5 millions d'habitants, dont 212,000 vers des pays non socialistes. Le nombre de visiteurs étrangers en Tchécoslovaquie a augmenté de façon importante. En 1985, 15,2 millions de touristes ont visité notre pays, dont 1,3 millions de pays non socialistes.

La politique de la Tchécoslovaquie en ce qui concerne les visas est l'une des plus souples. Les ambassades et les consulats de la Tchécoslovaquie à l'étranger peuvent délivrer des visas aux étrangers, y compris aux citoyens canadiens, soit immédiatement sur place, soit dans les 48 heures, soit par retour du courrier. Cette politique s'applique également aux détenteurs d'un passeport tchécoslovaque valide et qui résident en permanence à l'étranger, par exemple au Canada.

Le traitement du dossier me prend pas plus de temps que pour certaines catégories d'étrangers, comme les membres de la police ou des forces armées et quelques autres personnes qui n'ont plus la citoyenneté tchèque.

Étant donné que la Tchécoslovaquie est un pays de transit au coeur de l'Europe, depuis janvier dernier nous délivrons des visas de transit valable pendant 48 heures, plutôt que pendant 24 heures comme c'était le cas auparavant. Comparez cela au délai courant de deux ou trois semaines pour obtenir un visa dans la plupart des

[*Texte*]

different picture than the one painted about us by anti-socialist propaganda.

Since December 15, 1987, applications for exit permission to travel to non-socialist countries of people who receive a gift in the form of hard currency from abroad for this purpose through the Czechoslovak bank will be considered.

The total number of immigrants from Czechoslovakia to Canada, according to the statistics of Employment and Immigration Canada in recent years, is decreasing. In 1983 it was 1,259 people; in 1984, 924; in 1985, 903; in 1986, 827. It follows the well-known general trend of the continuing decrease of emigration from Europe to this country. In 1986 the percentage of immigrants with their last permanent residence in Czechoslovakia to Canada represented only 0.8% of the total immigration to Canada.

I fully agree with your federal Minister of Employment and Immigration, the Hon. Benoît Bouchard, that many refugees are not coming to Canada because of persecution in their countries but because of a desire to improve their standard of living.

Further, from our daily experience in the consular work we know very well that many so-called refugees actually came here due to marriage break-ups, bad personal relations with their boss or colleagues at the workplace, a desire to start a new life in a completely different environment, etc.—in short, for things that are common in every country.

It might sound strange to you, but many refugees who claim political asylum in non-socialist countries, including Canada, regularize their status and now travel freely to our country, which they left supposedly for political persecution. No doubt some west European countries are now very reluctant to grant political asylum to immigrants from Czechoslovakia.

I hope my remarks will help you to see some facts and aspects differently from those presented to you by people who turn their backs on their motherland. We are not pretending that everything is perfect in our country. We are fully aware of our shortcomings and problems, but let me assure you that there is a strong desire in our socialist country to go ahead and to broaden our socialist democracy also in areas I was talking about. Thank you for your attention.

The Chairman: Thank you very much.

We have after this two other delegations to hear from. Would the committee be content with 15 minutes of questioning, or would you try for more?

[*Traduction*]

ambassades occidentales à Prague et vous obtiendrez un tableau quelque peu différent que celui dépeint par la propagande anti-socialiste.

Depuis le 15 décembre 1987, les demandes de séjour dans des pays non socialistes présentées par les personnes ayant reçu de l'étranger, par l'intermédiaire de la banque tchèque, un cadeau sous forme de devises fortes, en vue de voyager, seront prises en considération.

Selon les statistiques d'Emploi et Immigration Canada au cours des dernières années, le nombre total d'immigrants tchécoslovaques est en baisse. En 1983, il s'élevait à 1,259 personnes; en 1984, à 924 personnes; en 1985, à 903; en 1986, à 827 personnes. Cette baisse s'inscrit dans la tendance générale de l'immigration en provenance de l'Europe. En 1986, le pourcentage d'immigrants installés au Canada dont la dernière résidence permanente se trouvait en Tchécoslovaquie ne représentait que 0,8 p. 100 de l'immigration.

Je suis tout à fait d'accord avec votre ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, M. Benoît Bouchard, lorsqu'il dit que bon nombre de réfugiés ne viennent pas au Canada parce qu'ils sont persécutés dans leur pays, mais bien parce qu'ils veulent améliorer leur niveau de vie.

En outre, d'après notre expérience quotidienne au consulat, nous savons très bien que bon nombre de ces soi-disant réfugiés sont en réalité venus ici suite à un échec de leur mariage, de mauvaises relations personnelles avec leurs patrons ou leurs collègues au travail, un désir de commencer une nouvelle vie dans un milieu totalement différent, etc.—bref, pour les mêmes raisons que les émigrants d'autres pays.

Cela vous semble peut-être étrange, mais bon nombre de réfugiés qui demandent l'asile politique dans des pays non socialistes, y compris le Canada, régularisent leur statut et voyagent maintenant librement dans notre pays, qu'ils ont supposément quitter pour des raisons de persécution politique. Il ne fait aucun doute que certains pays de l'Europe de l'Ouest hésitent maintenant beaucoup à accorder l'asile politique à des émigrants de la Tchécoslovaquie.

J'espère que mes remarques vous aideront à voir certains faits et certains aspects de façon différente de celle qui vous avait été présentée par des gens qui ont tourné le dos à leur mère patrie. Nous ne prétendons pas que tout est parfait dans notre pays. Nous sommes tout à fait conscients de nos carences et de nos problèmes, mais permettez-moi de vous assurer que notre pays socialiste désire vivement élargir sa démocratie socialiste dans les domaines dont je vous ai parlé. Merci de votre attention.

Le président: Merci beaucoup.

Il nous reste encore à entendre le témoignage de deux autres délégations. Une période de 15 minutes réservée aux questions conviendrait-elle aux membres du Comité, ou aimeriez-vous avoir plus de temps?

[*Text*]

Mr. de Corneille: That is a little short. Out of respect for the presence of this delegation, it should be 10 minutes for each party, at least.

The Chairman: Thirty minutes? Agreed? Okay. Mr. McCurdy.

• 1600

Mr. McCurdy: Recently Alexander Dubcek indicated in UNITA his support for *glasnost* and *perestroika* in the Soviet Union, and reports in the western press indicate quite a considerable round of criticism of those observations of the appropriateness of extending *glasnost* and *perestroika* to Czechoslovakia. May we have your comments on that?

Mr. Zoubek: You remember that about four to five years ago Czechoslovakia was criticized for following the Soviets' policies too closely. Now we are criticized for not following the Soviets' policies closely. I have here the statement made by Alexander Dubcek through UNITA. I expected someone would ask the question.

We of course stated our support for *perestroika*, for restructuring, for democratization of the society. As was stated last time at the seventh plenary meeting of the Communist Party of Czechoslovakia, we are proceeding in this direction. As a matter of fact, we made attempts to reconstruct the economy even before the Soviet Union started. There was a lot of experimenting in our economy with different kinds of enterprises before—perhaps not on such a scale.

Mr. McCurdy: It might well be argued that things indeed have changed since some 20 years ago, when Dubcek tried the same thing.

Mr. Zoubek: I will use the statement Alexander Dubcek made during an interview at UNITA:

> One cannot make an automatic comparison between R-68 and *perestroika*. But time has shown there are similarities here and there between the fundamental sources of inspiration. Not an identity, but a notable similarity links the original concepts and ideas.

I think we could all sign the statement, even our leadership. They are of the same opinion, that the inspiration is the same. But we are not making a trip through history, are we? We are talking here about human rights, Mr. Chairman.

Mr. McCurdy: Is it part of this trend that you describe in Czechoslovakia to expand freedom of expression?

Mr. Zoubek: To democratize the society and to expand freedom of expression—to enlarge the involvement of people in the affairs of the society, yes.

[*Translation*]

M. de Corneille: C'est un peu court. Par respect pour la présente délégation, on devrait accorder au moins dix minutes à chaque parti.

Le président: Trente minutes? D'accord? Très bien. Monsieur McCurdy.

M. McCurdy: Tout récemment, Alexander Dubcek a déclaré au journal italien l'UNITA qu'il appuyait la *glasnost* et la *perestroïka* adoptées par l'Union soviétique; la presse occidentale rapporte qu'on a beaucoup reproché à M. Dubcek d'avoir préconisé l'application de ces deux politiques à la Tchécoslovaquie. Qu'en pensez-vous?

M. Zoubek: Vous vous souvenez certainement qu'il y a environ quatre ou cinq ans, on avait reproché à la Tchécoslovaquie de trop s'aligner sur les politiques soviétiques. Maintenant, on nous reproche de ne pas les suivre d'assez près. J'ai entre les mains la déclaration d'Alexander Dubcek telle qu'elle a été rapportée par l'UNITA. Je m'attendais justement à ce que quelqu'un me pose la question.

Nous nous sommes bien sûr déclarés favorables à la *perestroïka*, à la restructuration et à la démocratisation de la société. C'est dans cette direction que nous évoluons, et la dernière fois que nous l'avons affirmé publiquement, c'était lors de la septième assemblée plénière du Parti communiste de Tchécoslovaquie. En fait, c'est bien avant l'adoption des nouvelles politiques soviétiques que nous avons, nous, commencé à reconstruire notre économie. Nous avons expérimenté différents types d'entreprises, mais peut-être pas à une échelle aussi grande.

M. McCurdy: On pourrait fort bien prétendre que la situation a évolué par rapport à il y a une vingtaine d'années, lorsque Dubcek avait essayé de faire la même chose.

M. Zoubek: Permettez-moi de vous lire exactement la déclaration qu'a faite Alexander Dubcek au journal l'UNITA.

> On ne peut pas faire une comparaison automatique entre nos événements de 1968 et la *perestroïka*. Toutefois, les concepts émotifs fondamentaux de ces deux phénomènes présentent des similitudes remarquables, sans pour autant être identiques.

Je crois que nous pourrions tous endosser cette déclaration, même les membres de notre gouvernement. Nous reconnaissons tous que la source d'inspiration est la même. Toutefois, notre propos, ici, monsieur le président, n'est pas de faire un retour dans l'histoire mais plutôt de parler des droits de la personne, n'est-ce pas?

M. McCurdy: Cela participe-t-il de cette nouvelle évolution de la société tchèque qui conduira, selon vous, à une plus grande liberté d'expression?

M. Zoubek: Oui, l'objectif étant la démocratisation de la société, une plus grande liberté d'expression et la participation accrue du peuple aux affaires publiques.

[*Texte*]

Mr. McCurdy: Then perhaps you can explain how that is consistent with the reported imprisonment of members of such groups as Chapter 77, the jazz section, and so on.

Mr. Zoubek: As you may know, as far as the jazz section is concerned, they all have been released by now—

Mr. McCurdy: Why were they arrested in the first place?

Mr. Zoubek: Of course we are talking about the jazz section. They, as other musical groups in Czechoslovakia, have to have a licence. They did not have it. Then they did not pay taxes. I think Czechoslovakia is known for having a lot of jazz festivals, and it is known that we have enjoyed jazz since the very beginning of its introduction to Europe. But when people are not ready to pay taxes, as the jazz group did not pay, then of course they have to stand trial.

I have an article here reading "Tax Evader Nabbed During Visit to Dying Wife". It is a case from Canada from January 6. If someone is not ready to pay taxes, then of course he has to be punished. This is the case of the jazz section.

Mr. McCurdy: That is it? They just did not pay their taxes, so they are going to jail?

Mr. Zoubek: Right.

Mr. McCurdy: So what about Charter 77? Did they not pay their taxes either?

• 1605

Mr. Zoubek: Charter 77, I do not know who specifically you are talking about. Charter 77 is a group of people that was formed nearly two years after the adoption of the Final Act of the Helsinki Conference to monitor human rights in Czechoslovakia and whether we comply with the Final Act. They never grew to more than 200 people and they are viewed by Czechs and Slovaks with nothing more than a little curiosity.

Mr. McCurdy: I could understand why an organization such as, for example, on January 17, 1988 tried to have a demonstration and had that demonstration broken up and 10 of its members detained. I think I would hesitate to join that organization myself. Would you?

Mr. Zoubek: I do not know of the demonstration you are talking about.

Mr. McCurdy: Well perhaps you can look it up. Oh, I am sorry, it was the Committee for the Defence of the Unjustly Prosecuted, VONS.

Mr. Zoubek: I do not know about it.

Mr. McCurdy: You do not know about that either.

Mr. Zoubek: No.

[*Traduction*]

M. McCurdy: Comment pouvez-vous concilier cette démocratisation et l'emprisonnement des membres du groupe de la Charte des 77, de musiciens de jazz, etc.?

M. Zoubek: Comme vous le savez, tous les musiciens de jazz en question ont été, depuis, libérés. . .

M. McCurdy: Mais pourquoi ont-ils été arrêtés?

M. Zoubek: En ce qui concerne les musiciens de jazz, comme n'importe quel groupe musical de Tchécoslovaquie, ils doivent avoir un permis. Or, ils n'en avaient pas. De plus, ils ne payaient pas leurs impôts. La Tchécoslovaquie est réputée pour ses nombreux festival de jazz, et le peuple tchèque a toujours apprécié ce genre de musique depuis qu'elle a été introduite en Europe. Toutefois, lorsque les gens refusent de payer leurs impôts, et c'est ce qui s'est produit avec ces musiciens de jazz, il a bien fallu leur faire un procès.

J'ai ici un article intitulé «Un fraudeur fiscal se fait prendre au chevet de sa femme moribonde». Cela s'est passé au Canada, et l'article date du 6 janvier dernier. Si quelqu'un refuse de payer ses impôts, il doit être puni. C'est exactement ce qui s'est passé dans le cas de ces musiciens de jazz.

M. McCurdy: C'est tout? Ils ont refusé de payer des impôts, alors vous les avez mis en prison?

M. Zoubek: Exactement.

M. McCurdy: Et les membres du groupe de la Charte des 77? Eux non plus ne payaient pas leurs impôts?

M. Zoubek: Je ne sais pas de qui vous voulez parler. La Charte des 77 est un groupe qui s'est formé il y a près de deux ans après l'adoption de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki; l'objectif de ce groupe était de s'assurer que la Tchécoslovaquie respectait bien les dispositions de l'Acte final en ce qui concerne les droits de la personne. Ce groupe n'a jamais compté plus de 200 personnes, que les Tchèques et les Slovaques ne prennent pas très au sérieux.

M. McCurdy: Permettez-moi de vous donner un autre exemple. Le 17 janvier dernier, un organisme a essayé d'organiser une manifestation, mais celle-ci a été interdite et 10 personnes ont été arrêtées. Dans ces conditions, j'hésiterais beaucoup à devenir membre de cet organisme. Et vous?

M. Zoubek: J'ignore de quelle manifestation vous voulez parler.

M. McCurdy: Vous pourriez peut-être vous renseigner. Excusez-moi, je viens de retrouver le nom de cet organisme. Il s'agit du Comité pour la défense de ceux qui sont emprisonnés injustement.

M. Zoubek: J'ignore tout de cet organisme.

M. McCurdy: Vous ne savez donc rien non plus de cet organisme.

M. Zoubek: Non.

[*Text*]

Mr. McCurdy: Is freedom of religion guaranteed in Czechoslovakia?

Mr. Zoubek: Yes, yes it is. I expected this question so I have some statistics here. Religion is one of the examples where propaganda can do miracles. Tourists still are coming—

Mr. McCurdy: Oh, I do not believe propaganda. I am just asking you a straightforward question.

Mr. Zoubek: People are coming to Czechoslovakia wondering whether masses can be held in churches and synagogues and they are getting up early in the morning to find out whether they really are held and people are in churches. They are surprised when they see people in churches and masses being held. Then they realize they have been lied to. I tell you, there are 8,230 churches in Czechoslovakia, 4,860 priests. When it comes to the number of population per one priest, we are better off than our neighbour, Austria, for example. There are six theological colleges, all giving status to some 500-odd future priests. It is paid by the state, as you may know. Churches in Czechoslovakia, if they wish to have the benefits outlined above, as I mentioned, and the right to hold public services and gatherings, must be prepared to state their acceptance of the country's constitution, as anyone else.

Mr. McCurdy: Do religious groups have to be registered?

Mr. Zoubek: We have 18 religions in Czechoslovakia.

Mr. McCurdy: Is that registered religions?

Mr. Zoubek: Yes, 18—

Mr. McCurdy: Do they have to be registered?

Mr. Zoubek: There are 18 registered that are allowed to function. There are, for example, sects such as what is called Jehovah's Witnesses, who are not allowed to work under the constitution because they do not accept it. They do not accept certain parts of the constitution, and they are not allowed. One of them, for example, is that they are not ready to go into military service, which is compulsory for men in Czechoslovakia. And you yourselves have tremendous problems here with these sects. I may refer to Satanism, and the question arises whether it is to the detriment of the society to let these sects exist or not. It is purely because when they start beating small kids—

Mr. McCurdy: We recognize conscientious objectors, we recognize that people may in fact not agree with such a decision as that there should be universal military training. Indeed, we allow that if we enter a war there are certain people who because of their religious beliefs may not wish to fight and are not required to do so.

If Jehovah's Witnesses are not registered, what freedom do they have to pursue their religious practices, to worship?

[*Translation*]

M. McCurdy: La liberté de religion est-elle garantie en Tchécoslovaquie?

M. Zoubek: Oui. Comme je pensais que quelqu'un me poserait cette question, j'ai apporté avec moi certaines statistiques. La religion est justement un exemple qui montre bien comment la propagande peut faire des miracles. Les touristes. . .

M. McCurdy: Non, je ne crois pas à la propagande. Je vous ai posé une question très directe.

M. Zoubek: Les touristes qui viennent en Tchécoslovaquie se demandent toujours si on célèbre encore la messe dans les églises et les synagoques, et ils se lèvent de bonne heure pour aller le vérifier. Ils sont assez surpris de voir que des gens assistent aux messes qui sont célébrées dans les églises. C'est alors qu'ils se rendent compte qu'on leur a menti. En Tchécoslovaquie, il y a 8,230 églises et 4,860 prêtres. En ce qui concerne le nombre d'habitants par prêtre, nos chiffres sont meilleurs que ceux de l'Autriche, notre voisin. Nous avons six séminaires, qui accueillent à peu près 500 futurs prêtres. Ces séminaires sont financés par l'État. Pour pouvoir célébrer la messe et organiser toutes sortes d'activités, les églises doivent accepter publiquement la constitution du pays, comme n'importe qui d'autre.

M. McCurdy: Les groupes religieux doivent-ils se faire enregistrer?

M. Zoubek: On compte 18 religions en Tchécoslovaquie.

M. McCurdy: Toutes ces religions sont-elles enregistrées?

M. Zoubek: Oui, 18. . .

M. McCurdy: Doivent-elles être enregistrées?

M. Zoubek: Dix-huit religions sont enregistrées et sont donc autorisées en Tchécoslovaquie. Il y a des sectes, comme les Témoins de Jéhovah, qui sont interdites parce qu'elles n'acceptent pas certains éléments de la constitution. Certains, par exemple, refusent le service militaire, alors que tous les jeunes Tchèques sont obligés de le faire. Vous aussi, vous avez de graves problèmes avec ce genre de secte. Il y a aussi la secte de Satan, et il faut se demander si, en tolérant ces sectes, on ne le fait pas au détriment de la société. Vous savez, quand ils commencent à battre de jeunes enfants?

M. McCurdy: Chez nous, nous tolérons les objecteurs de conscience, car nous acceptons que des gens s'opposent à une décision comme le service militaire universel. Nous reconnaissons même à certains le droit de ne pas faire la guerre, si leurs convictions religieuses les en empêchent.

Si les Témoins de Jéhovah ne sont pas enregistrés en Tchécoslovaquie, dans quelle mesure peuvent-ils pratiquer leur religion?

[*Texte*]

Mr. Zoubek: I am afraid I am not able to answer your question as I have never met a Jehovah's Witness and have not discussed this with any of them.

Mr. McCurdy: Are they in jail?

Mr. Zoubek: I am afraid I am not able to answer this question.

The Chairman: Mr. de Corneille.

• 1610

Mr. de Corneille: First of all, I want to express my appreciation, and I think that of all of us, for your presence here. I think it does augur well that we have an interest in hearing from the countries whose human rights we are discussing and that we invite the official representatives of that country. Since we have diplomatic relations with your country and carry on normal relations, it seems all the more healthy.

In your inaugural comments you said that you hope that through this process we were not wanting to change your economic system or your system of government. I think it is fair to say that I am hoping also that the Canadian government and the Canadian people would not want to change your economic system.

There are some parties and some individuals in our country and certainly in the United States who in fact might dedicate their government to assuming that by changing the economic system they are providing democracy and God's service by making everybody capitalistic and serving free enterprise in a style that regards the survival of the fittest as the motto by which they should live.

I do not think that we, at least in Canada, accept that as our approach. However, I think on the other hand we would advance the idea that the presence of a two-party system, or more, does lead to a democracy and does allow for such progress that allows people to enjoy all human rights. Also, freedom of speech is essential to a two-party or more system.

So I think we cannot on the other hand turn the other way and say that we are not concerned about your system of government. It does concern us because of the very basis of the view that only in a democratic system with freedom of speech can one move towards criticism and improvements. Therefore, I was pleased to hear you speak about an open dialogue, at least between us, and I would like therefore to pursue, positively if I can, what is happening now.

I think to go over the past is difficult for any nation. We do not have perfect records in our past either, but the question is in which direction are you moving? I would like to ask therefore specifically about the lead which is allegedly being given by the Soviet Union in wishing to open up towards greater competition, greater freedom of speech, and more openness with other countries to discuss differences.

[*Traduction*]

M. Zoubek: Malheureusement, je ne peux pas vous répondre car je n'ai jamais rencontré de témoins de Jéhovah et ne sais donc pas comment ils font.

M. McCurdy: Sont-ils emprisonnés?

M. Zoubek: Je ne le sais pas.

Le président: Monsieur de Corneille.

M. de Corneille: Je suis sûr de me faire le porte-parole de tous les membres du Comité en vous remerciant très sincèrement d'être venus nous rencontrer. C'est une bonne chose, à mon avis, que nous ayons décidé de convoquer les représentants de pays dont nous étudions la situation en ce qui concerne le respect des droits de la personne, surtout lorsque le Canada entretient des relations diplomatiques avec ce pays, comme c'est le cas avec la Tchécoslovaquie.

Dans votre déclaration liminaire, vous avez dit espérer que nous chercherions pas, au cours de ces discussions, à changer votre système économique ou votre régime politique. J'espère aussi que le gouvernement et le peuple canadiens n'essaieront pas de faire changer votre système économique.

Au Canada et aux États-Unis, certains partis et certains individus prétendent que le capitalisme et la libre entreprise favorisent la démocratie et la liberté de religion; ces gens-là ont pour devise la survie du plus fort.

Chez nous tout au moins, on n'accepte pas tout à fait cette approche. Nous estimons qu'un système au moins bipartite favorise la démocratie et le libre exercice de tous les droits de la personne. De même, la liberté d'expression est absolument essentielle dans un système bipartite, tripartite ou plus.

D'un autre côté, donc, on ne peut pas dire que votre système de gouvernement ne nous préoccupe pas. Au contraire, il nous préoccupe car nous sommes convaincus que seul un système démocratique autorisant la liberté d'expression permet la critique et, partant, des améliorations. J'ai donc été ravi de vous entendre parler d'un dialogue qui va s'établir, au moins entre nous, et c'est dans cet esprit que je voudrais maintenant aborder certaines questions.

Évoquer le passé, c'est souvent difficile pour n'importe quel pays, et nous n'avons pas, nous non plus, une histoire et un passé absolument limpides. J'aimerais par contre savoir dans quelle direction vous vous orientez? L'Union soviétique semble avoir donné le ton en préconisant une plus grande concurrence, une plus grande liberté d'expression et une plus grande ouverture vis-à-vis des autres pays.

[*Text*]

I would like to ask you just in view though of the past, what is your position now? Is there an affirmation in Czechoslovakia, a recognition of this newer direction for reform? Countries have to reform from time to time. What is now the position of Czechoslovakia to reform?

Mr. Zoubek: I partly answered this question before. I said that we pronounced in favour of the process in the Soviet Union and that we are going to do similar things; that means to democratize the society, to reconstruct it. When talking about these two phenomena, one should understand why we are doing so, the main reason being the fact that in the past the central organs were too assertive in pronouncing the goals and the tasks, not only outlining the goals, but also in many instances outlining the ways and means. Thus the lower bodies of the state administration and the organization of the party system began to be passive; the passivity surfaced and the initiative diminished and thus—

Mr. de Corneille: Sir, in—

Mr. Zoubek: May I just have a couple of words more?

Mr. de Corneille: Yes, I just want to point out that my time, unfortunately, is limited.

Mr. Zoubek: I see.

Mr. de Corneille: They allow us each only so much time and I wanted to take the opportunity to ask as many questions as I could.

• 1615

I would like to ask about specifics. You probably know that we, as a committee talking about human rights, must of course think about economic, social, and cultural rights, but we also look at political and civil rights. We are troubled by reading things from a very worthwhile organization, Amnesty International—and I think your country also respects the work Amnesty International does in other countries that are repressive. We are deeply disturbed by the problem concerning human rights in terms of the society, in terms of law, in terms of arrest, in terms of bail, in terms of courts and access to the opportunity for fair trials, and so on.

How do you react to the criticisms of Amnesty International? Are steps being taken seriously to look at what Amnesty International is saying at this time under the new plans, new directions?

Mr. Zoubek: We are not looking at what Amnesty International is saying; we are looking at what we can do to improve our system. I do not think Amnesty International has the right to interfere in internal affairs, but I would like to tell you that we currently are preparing the text of the new constitution. The previous one was adopted in 1960. That is more than a quarter of a century ago. Of course the society has progressed. The constitution does not reflect exactly the developments that have happened in the meantime, and we want to put all

[*Translation*]

Par rapport au passé, qu'avez-vous l'intention de faire, maintenant? Le gouvernement tchèque va-t-il tenir compte de ces nouvelles réformes? N'importe quel pays doit entreprendre des réformes, de temps à autre. Quelle est l'attitude du gouvernement tchèque à cet égard?

M. Zoubek: J'ai déjà répondu en partie à cette question. J'ai dit en effet que nous nous étions déclarés favorables au processus entamé en Union soviétique, et que nous allions entreprendre des choses semblables, à savoir la démocratisation de la société, la reconstruction de l'économie etc. Lorsqu'on parle de ces deux phénomènes, il faut bien comprendre que, si nous en avons pris la décision, c'est surtout parce que, dans le passé, les organes centraux déterminaient les objectifs et les tâches de façon péremptoire, et je veux parler non seulement des grands objectifs, mais aussi de la façon de les atteindre. Par conséquent, les instances inférieures de l'administration et la base du parti étaient devenues trop passives, de sorte qu'il n'y avait plus d'initiative. . .

M. de Corneille: Monsieur. . .

M. Zoubek: Je n'ai pas terminé.

M. de Corneille: Je vous en prie, je voulais simplement vous signaler que, malheureusement, mon temps d'intervention est limité.

M. Zoubek: Je comprends.

M. de Corneille: Nous avons droit, chacun, à tant de minutes, et je voudrais donc en profiter pour poser le maximum de questions.

J'aimerais avoir des détails précis. Notre Comité étudie la situation des droits de la personne dans différents pays, et cela nous amène bien sûr à parler des droits économiques, sociaux, culturels, politiques et civils. Or, les rapports de certains organismes très réputés, comme Amnistie internationale, nous inquiètent beaucoup. Je suis sûr que votre pays respecte le travail qu'accomplit Amnistie internationale dans d'autres pays où sévit la répression. Le respect ou plutôt non-respect des droits de la personne a des conséquences au niveau de la société, de l'appareil judiciaire, des arrestations, des cautions, du déroulement des procès, et cetera.

Que répondez-vous aux critiques d'Amnistie internationale? Les prenez-vous au sérieux, d'autant plus que de nouveaux plans et de nouvelles orientations ont été arrêtés?

M. Zoubek: Amnistie internationale a beau dire ce qu'elle veut, c'est notre gouvernement qui a la responsabilité d'améliorer notre système. Amnistie internationale n'a pas le droit de s'ingérer dans nos affaires internes, et à ce propos, j'aimerais simplement vous dire que nous avons entamé la rédaction d'une nouvelle Constitution. La précédente remonte à 1960, ce qui fait plus qu'un quart de siècle. Depuis, la société a évolué, et la Constitution a donc besoin d'être actualisée afin de mieux refléter cette nouvelle situation et,

[*Texte*]

these new developments into the constitution in order to reflect the new situation and perhaps also to enlarge the freedoms as you have suggested before.

Mr. de Corneille: I am troubled by one concern because of one of your remarks. Do you believe that it is not the business of nations to meet together and to look at one another's human rights? If you are suggesting that it is not somebody else's business, then the whole matter of the discussion of human rights between nations becomes impossible. If on the other hand we are listening with an open dialogue, trying to understand, trying to eliminate some of the propaganda that is unfair and that is part of the business of certain groups that are against say your country or your set of countries, at the same time then we have to ask the question: do you not believe that it is the business of countries to challenge one another, inquire and respect one another's concerns about human rights?

Do we not accept now, on the basis of what I believe is the Soviet Union's position now that they want to have international conferences on human rights where we would look at one another's human rights. . . and that organizations and NGOs are often, in our society at least, more reliable than government agencies or propaganda groups; that NGOs, like Amnesty and certain churches and so on, are genuinely trying, in Central America and other countries, to bring open International the truth of what is happening behind some of those "iron curtains" and to find out what is happening, and we respect the importance of organizations as part of our attempts to be honest and open about this?

Mr. Zoubek: We are interested and ready to discuss openly the problems of human rights among countries, among governments—and not only human rights, of course.

Mr. de Corneille: Including your own?

Mr. Zoubek: Of course, sure. I suggested that in my opening statement.

Mr. de Corneille: My concern was that you said, sir, that Amnesty International, for example, should not interfere in other people's business. Well, that is in fact their whole business, to interfere. The very reason for their existence is to challenge all governments, everywhere in the world, and to bring to the world's attention violations of human rights in every country. I am just a little worried about if you are feeling that Amnesty International should not be exploring your human rights as well.

Mr. Zoubek: I was talking about exchange of opinions among governments. But whenever Amnesty International raises a question, whenever we have the information—and I am talking about the embassy here and about embassies elsewhere—we try to answer the question they raise.

[*Traduction*]

éventuellement, d'accroître les libertés dont vous avez parlé tout à l'heure.

M. de Corneille: Vous avez fait une remarque qui m'inquiète beaucoup. Croyez-vous vraiment que la communauté internationale ne devrait pas surveiller dans quelle mesure les droits de la personne sont respectés dans les différents pays? Si vous estimez que cela ne regarde personne, il est alors impossible de discuter des droits de la personne à l'échelle internationale. Si, par ailleurs, on essaie de mieux se comprendre afin de faire la part des choses lorsque certains opposants du système socialiste se lancent dans une propagande parfois injuste, il faut bien pouvoir à ce moment-là, s'intéresser à ce qui se passe dans les autres pays. . .?

Ne devons-nous pas en conclure, d'après la nouvelle politique soviétique, que ce gouvernement préconise des conférences internationales sur les droits de la personne, où les différents pays pourront surveiller ce qui se passe chez les uns et chez les autres. . . Or, ces organismes et les ONG sont souvent, dans notre société tout au moins, beaucoup plus fiables que les organismes gouvernementaux ou les groupes de propagande; ne pensez-vous pas que les ONG, comme Amnistie internationale et certaines églises, essaient sincèrement, en Amérique centrale et ailleurs, de savoir vraiment ce qui se passe derrière certains pays «du rideau de fer» afin de le révéler au monde entier? Ne pensez-vous pas qu'il faut respecter le travail de ces organismes car ils nous permettent d'être plus honnêtes et plus ouverts?

M. Zoubek: Nous sommes tout à fait disposés à discuter librement entre gouvernements des problèmes qui peuvent se présenter en ce qui concerne les droits de la personne, mais non seulement de cela, bien entendu.

M. de Corneille: Même des problèmes qui peuvent se poser dans votre propre pays?

M. Zoubek: Bien sûr. Je l'ai dit dans ma déclaration liminaire.

M. de Corneille: Ce qui m'a inquiété, c'est que vous avez affirmé qu'Amnistie internationale, en l'occurrence, ne devrait pas s'ingérer dans les affaires des États. Or, c'est là la raison d'être de ce genre d'organisme. Leur objectif est justement de contester les actes des gouvernements, quels qu'ils soient, et d'attirer l'attention du monde entier sur les pays qui ne respectent pas les droits de la personne. Je ne comprends donc vraiment pas pourquoi vous estimez qu'Amnistie internationale ne devrait pas s'intéresser au problème des droits de la personne.

M. Zoubek: Je parlais d'échanges de vue entre les gouvernements. Chaque fois qu'Amnistie internationale soulève une question, nous sommes toujours prêts, et je veux parler de notre ambassade ici au Canada et dans les autres pays, nous sommes toujours prêts, donc, à lui fournir les réponses nécessaires, si nous avons les informations, bien sûr.

[*Text*]

• 1620

Mr. de Corneille: Mr. Chairman, I welcome the future dialogue that I hope will take place. Thank you very much.

Mr. Witer: Mr. Chairman, in the presentation I noted that there appeared to be a tone of hostility towards those the witnesses described as the *émigré* community. In the presentation they are referred to as those people who turn their back on their motherland. Perhaps you may want to address that term specifically in answering the question. But in view of those comments, I wonder if you might tell us what, if any, restrictions exist for people in Czechoslovakia who want to leave for whatever reason. Are there any restrictions whatsoever; and if so, what are they?

Mr. Hromadka: Mr. Witer, in Czechoslovakia everybody has a right to apply to travel abroad; everybody has a right to apply to emigrate. Of course there are certain restrictions that are recognized by international law. For example, some countries, such as your country, do not have the institution of exit visas. We have exit visas in Czechoslovakia—they are recognized by international law, by the international covenant for political and civl rights—but it does not mean we do not give permission to people to leave or to travel abroad. I have already indicated in my statement that many people travel abroad and many people also emigrate.

Mr. Witer: You mentioned there is a difference between application and obtaining a so-called exit visa. Can I conclude from your remarks that the state does in fact impose restrictions on certain people or groups of people who wish to leave the country?

Mr. Hromadka: There are restrictions for reasons of national security. In general I would say maybe for economic reasons, say special experts, if they would like to leave. Frankly speaking, we would like to keep people in Czechoslovakia.

When we compare our two countries, everybody knows there are two political systems, two different economic systems. We would like to have people in our country working, and we are guaranteeing full employment. It seems to me we have a right to regulate in a way, which is also recognized by international law, travelling abroad. It does not mean that we are refusing permission to travel abroad. I would say 95%, 99% maybe, I do not know, of people are granted permission; but we regulate it.

Mr. Witer: I think it is important, Mr. Chairman, for the witnesses to know that we are not questioning the right of a country to regulate or do what it wants within its own borders. What we are asking for is clarification in certain concerns we have, that have been expressed by witnesses who have appeared before this committee. We appreciate that our interpretation of freedoms may not be yours, but that is one of the reasons we are asking

[*Translation*]

M. de Corneille: Monsieur le président, je me réjouis d'avance du dialogue qui, je l'espère, s'engagera. Merci beaucoup.

M. Witer: Monsieur le président, il m'a semblé que le ton de l'exposé manifestait une certaine hostilité à l'égard des témoins qui font partie de ce qu'on appelle les «émigrés». On les présente, en effet, comme des gens qui ont tourné le dos à leur mère-patrie. Peut-être pourriez-vous nous dire ce que ce terme signifie exactement pour vous lorsque vous répondrez à la question. Quoi qu'il en soit, compte tenu de ces remarques, pourriez-vous nous dire quelles sont les restrictions éventuelles imposées aux Tchécoslovaques qui veulent quitter leur pays pour quelque raison que ce soit. Y a-t-il en fait des restrictions; et si oui, que sont-elles?

M. Hromadka: Monsieur Witer, en Tchécoslovaquie tout le monde a le droit de faire une demande de sortie du pays; tout le monde a le droit de demander à émigrer. Certes, il existe certaines restrictions reconnues par le droit international. Par exemple, certains pays, tels que le vôtre, ne délivrent pas de visas de sortie. En Tchécoslovaquie, nous en avons—ces visas sont reconnus par le droit international, par la charte internationale des droits politiques et civils—mais cela ne signifie pas que nous interdisions aux gens d'émigrer ou de voyager à l'étranger. J'ai déjà précisé dans ma déclaration que beaucoup de gens le font.

M. Witer: Vous avez mentionné le fait qu'il y a une différence entre demander un visa de sortie et l'obtenir. Puis-je en conclure que l'État impose en fait des restrictions à certaines personnes ou groupes de personnes qui désirent quitter le pays?

M. Hromadka: Il existe des restrictions pour des raisons de sécurité nationale. Il en existe aussi peut-être pour des raisons économiques, dans le cas, par exemple, de spécialistes qui voudraient émigrer. Franchement, nous tenons à ce que les Tchécoslovaques restent chez eux.

Lorsque nous comparons nos deux pays, tout le monde sait qu'ils ont un système politique et un système économique différents. Nous tenons à ce que les gens travaillent chez nous, et nous garantissons le plein emploi. Il me semble que nous avons le droit de réglementer les voyages à l'étranger, d'autant plus que cela est reconnu par le droit international. Cela ne signifie pas que nous refusions la permission de faire de tels voyages. A vue de nez, je dirai que 95 ou peut-être même 99 p. 100 des requérants en obtiennent l'autorisation; mais nous réglementons effectivement les sorties.

M. Witer: Monsieur le président, je crois qu'il est important pour les témoins de savoir que nous ne mettons pas en doute le droit d'un pays d'imposer des règlements ou de faire ce qu'il veut à l'intérieur de ses propres frontières. Ce que nous voudrions, ce sont des éclaircissements sur certains sujets de préoccupation qui ont été exprimés par les témoins qui ont comparu devant ce Comité. Nous comprenons fort bien que notre

[*Texte*]

questions; and I am sure there will be an opportunity for you to ask us questions. It is in that spirit that I want to get the information out, and I hope you will appreciate that.

There are certain things that are of significant concern to us, and I will get to those in a second, but freedom to move is important to Canadians, and indeed to most people in the western hemisphere who live in democracies. We wanted to hear your perspective of emigration, of the freedom to move. You have indicated to us that there are certain restrictions. I understand those restrictions are based on either economic or security reasons. I do not have enough time to get into the detail of all of that, but you can understand that is an area that I think is worthy of further pursuit.

• 1625

If I may, let me get into another area on which we would like to have some answers. I would appreciate it if they are brief. I would like to know if there is anybody incarcerated or whatever in Czechoslovakia because of his or her religious beliefs.

Mr. Zoubek: As I suggested, of those who belong to one of the 18 religions allowed to function under the constitution, I do not know of anyone who might be. I myself do not know of anyone who would be imprisoned for his beliefs. I do not know. As long as he or she does not indulge in activities that are contrary to the constitution or our laws, then there is no reason for them to be imprisoned.

Mr. Witer: That brings about an interesting question. You seem to put a proviso, a condition, on it: "as long as". I would like to get a clarification. Is the Czechoslovakian government an atheist government? Is the party an atheist party?

Mr. Zoubek: Sure it is.

Mr. Witer: This is where we run into a little bit of a conflict. If in fact the official position of the government is atheism, then it is very easy for any religion to run into conflict with the official position of the party. Of course, the next question is what happens when that occurs?

Mr. Zoubek: Mr. Chairman, I was not talking about the official position of the party; I was talking about the constitution, of course. Thus, whoever acts along the constitutional lines and along the code of law of Czechoslovakia cannot get into conflict with the laws, and thus he cannot be put in prison, as you tried to suggest.

But let me say one thing. In capitalist states, atheists mostly cannot function in state institutions, and children

[*Traduction*]

interprétation des libertés ne soit pas la même que la vôtre, mais c'est précisément une des raisons pour lesquelles nous posons des questions; et je suis certain que vous aurez aussi l'occasion de nous en poser. C'est dans cet esprit que je voudrais obtenir des précisions, et j'espère que vous le comprenez.

Certaines choses nous préoccupent beaucoup; j'y viendrai dans un instant; mais la liberté de déplacement est importante pour les Canadiens, et en fait, pour la plupart des habitants des démocraties occidentales. Ce que nous voulions avoir c'est votre point de vue sur l'émigration, sur la liberté de déplacement. Vous nous avez dit que certaines restrictions existent. Si je comprends bien, ces restrictions sont fondées sur des raisons économiques ou des raisons de sécurité. Je ne dispose pas de suffisamment de temps pour entrer dans le détail de tout cela, mais vous comprendrez certainement qu'il s'agit là d'un domaine qui mérite un examen plus approfondi.

Si vous me le permettez, je voudrais aborder un autre sujet sur lequel nous aimerions avoir quelques réponses. Je vous serais obligé d'être bref. Je voudrais savoir si quelqu'un est incarcéré ou soumis à des restrictions quelconques en Tchécoslovaquie à cause de ses convictions religieuses.

M. Zoubek: Comme je l'ai déjà indiqué, aucun membre des 18 religions dont la pratique est autorisée en vertu de la Constitution ne se trouve, à ma connaissance, dans cette situation. Personnellement, je ne connais personne qui soit emprisonné à cause de ses convictions. Je ne sais pas. Aussi longtemps qu'une personne ne se livre pas à des activités contraires à la Constitution ou à nos lois, il n'y a aucune raison pour qu'elle soit emprisonnée.

M. Witer: Vous soulevez là une question intéressante. Vous semblez attacher une réserve, une condition, au terme «aussi longtemps que». J'aimerais une précision. Le gouvernement tchécoslovaque est-il un gouvernement athée? Le parti est-il un parti athée?

M. Zoubek: Certainement.

M. Witer: C'est là où il y a une petite contradiction. Si l'athéisme est la position officielle adoptée par le gouvernement, il est très facile pour une religion, quelle qu'elle soit, d'entrer en conflit avec la position officielle du parti. Bien entendu, la question suivante est de savoir ce qui se passe lorsque cela arrive.

M. Zoubek: Monsieur le président, je ne parlais pas de la position officielle du parti; je parlais bien entendu de la Constitution. Donc, quiconque agit dans le respect des règlements constitutionnels et du droit en vigueur en Tchécoslovaquie ne peut entrer en conflit avec les lois, et ne peut donc être emprisonné, comme vous essayez de le laisser entendre.

Permettez-moi d'ajouter quelque chose. Dans les États capitalistes, les athées ne peuvent pas, la plupart du

[*Text*]

cannot learn the scientific world outlook. The U.S.A. accepted the motto "In God We Trust". In some of the United States—for example, New Jersey, Maryland—evidence in court is not accepted without a religious oath. North Carolina, Texas and other states will not allow anyone not prepared to swear a religious oath to hold any elected office. Is this not discrimination? We are talking about discrimination based on religion.

Mr. Witer: Mr. Chairman, just to make the record perfectly clear, I would challenge the witnesses to bring me even one example in either the United States or Canada of where someone is in prison because of his or her religious beliefs. I would challenge you to do that.

But before we get to that, let me ask you a quick question in the time that is permitted. I want to know if there is anybody incarcerated because of his or her political beliefs, and if it is against the law of Czechoslovakia to give religious instruction to children under the age of 18; and if so, why?

Mr. Zoubek: I will start with the last part of the question. It is not. Any child can believe, of course. The consent of both parents has to be given in order that he receive religious education at school. He can receive religious education at school; there are classes, but both parents have to agree and there is no age limit.

Mr. Witer: Are there any political prisioners, people incarcerated for their political opinions?

Mr. Zoubek: None that I know of. Can you bring me examples in the same way as you suggested I do in relation to the United States and Canada?

• 1630

Mr. Witer: I will be happy to forward you a list of people that has been submitted to me. They are people who are incarcerated solely for their opinions or opinions they have expressed. I think Mr. McCurdy referred to a group of them, members of Charter 77, which you have said are incarcerated for tax offences, the members of the jazz section and members of VONS, who of course were arrested in Prague as recently as January 17 of this year.

Mr. Zoubek: One last comment, Mr. Chairman. I will be happy to receive the list and I will forward it to my government.

The Chairman: Fine. Thank you very much. We appreciate your coming and we appreciate the exchange we have had. I wish it could be longer.

[*Translation*]

temps, travailler dans des institutions d'État, et les enfants ne peuvent pas acquérir une vision scientifique du monde. Les États-Unis ont accepté la devise *In God We Trust* (Nous avons foi en Dieu). Dans certains des États de ce pays—par exemple, au New Jersey ou au Maryland—il n'est pas possible de témoigner au tribunal sans prêter serment sur la Bible. La Caroline du Nord, le Texas et d'autres États interdisent à tous ceux qui refusent de prêter ainsi serment d'occuper un poste électif. N'est-ce pas là une forme de discrimination? Nous parlons de discrimination fondée sur la religion.

M. Witer: Monsieur le président, pour que les choses soient bien claires, je défie les témoins de me donner un seul exemple d'emprisonnement d'une personne pour ses convictions religieuses aux États-Unis ou au Canada. Je vous mets au défi de le faire.

Mais avant d'en arriver là, permettez-moi de vous poser une petite question si le temps nous le permet. Ce que je veux savoir, c'est si quelqu'un est incarcéré à cause de ses convictions politiques, et s'il est illégal en Tchécoslovaquie de donner des cours d'instruction religieuse aux enfants de moins de 18 ans; et si oui, pourquoi?

M. Zoubek: Commençons par la dernière partie de votre question. Ce n'est pas illégal. N'importe quel enfant peut croire en Dieu, bien sûr. Pour qu'il puisse suivre des cours d'éducation religieuse à l'école, il lui faut le consentement de ses deux parents. Il peut donc suivre ses cours à l'école; il y a des classes pour cela, mais il faut le consentement du père et de la mère, et il n'y a pas de limite d'âge.

M. Witer: Y a-t-il des prisonniers politiques, des personnes incarcérées pour leurs opinions politiques?

M. Zoubek: A ma connaissance, il n'y en a pas. Pourriez-vous me donner des exemples analogues à ce que j'aurais donné, selon vous, à propos des États-Unis et du Canada?

M. Witer: Je vous communiquerai volontiers une liste qui m'a été soumise. Il s'agit de personnes qui sont incarcérées uniquement pour leurs opinions, pour des opinions qu'elles ont exprimées. Je crois que M. McCurdy a fait allusion à un groupe de ces gens-là, les membres de la Charte 77, qui, selon vous, sont incarcérés pour des délits de nature fiscale, les membres de la section de jazz et les membres du VONS, qui, comme on le sait, ont été arrêtés à Prague pas plus tard que le 17 janvier de cette année.

M. Zoubek: Une dernière remarque, monsieur le président. J'aimerais beaucoup obtenir cette liste et je la transmettrai à mon gouvernement.

Le président: Très bien. Merci beaucoup. Nous vous sommes reconnaissants d'être venus et avons apprécié cet échange d'idées. Dommage qu'il ne puisse pas se poursuivre.

[*Texte*]

Mr. Zoubek: We are ready to return.

The Chairman: Well, we may be able to do that. I am glad to have had the opportunity to visit your country, as you referred to it. I wish my last memory was not of the visible Iron Curtain, but that is my last memory. I hope it will come down as part of the restructuring you are referring to. Thank you.

Mr. Zoubek: May I add just one last comment—just 20 seconds? While being here before this committee I would like to ask the committee, which deals with human rights, to help Czechoslovakia to solve one case of reunification of families. The name of the child who is here in Canada is Milan Fabianic. I have a list that will tell you more about it. We have officially presented and notified the Canadian Embassy in Prague. He is here with his mother. He is five years old and father and daughter are living in Czechoslovakia. The mother left Czechoslovakia with this child, does not want to return, and the father requests that the child be returned to the country where he was born and lived and where he is part of a family. If you can help us through the—

The Chairman: You have had your 20 seconds and I am going to reply this way. If you would like the committee to consider that, I ask you to write me and I will share that material with the committee.

Mr. Zoubek: We will do so. Thank you.

The Chairman: We will hear now from the next delegation, the Ukrainian Orthodox Church of Canada, the Very Reverend Dr. Ihor Kutash and the Reverend Father Roman Bozyk.

Thank you very much for coming, gentlemen, we look forward to your presentation. I am going to ask members of the committee if we could aim at concluding this part of the discussion at 5 p.m. because we have another delegation to hear from. I think you would like to terminate by 5.30 p.m., is that right? Is that agreeable?

Mr. Halliday: A point of order, Mr. Chairman. I have another meeting at 5 p.m. that I have to attend.

The Chairman: All right. What about the other two?

Mr. Halliday: Where you should be too.

The Chairman: I agree, I should be, but. . .

Mr. McCurdy: I have a meeting at 5 p.m. too.

The Chairman: What would you suggest then? We have two delegations. Do we hear each delegation without questioning?

Mr. Witer: Oh no, Mr. Chairman.

The Chairman: Well, I am trying to find a way. If you want to question I hope that means you are going to stay.

Mr. Witer: Oh, I am staying for sure.

Mr. Halliday: I cannot.

The Chairman: I know you cannot stay.

[*Traduction*]

M. Zoubek: Nous sommes prêts à revenir.

Le président: Peut-être cela sera-t-il possible. Je suis heureux d'avoir pu visiter votre pays, comme vous l'avez mentionné. J'aurais préféré que la dernière image que j'ai emportée n'ait pas été celle du Rideau de fer visible, mais c'est ainsi. J'espère qu'il disparaîtra dans le cadre de la réorganisation à laquelle vous faites allusion. Merci.

M. Zoubek: Puis-je ajouter une dernière remarque? Je voudrais profiter de ma présence devant ce Comité qui s'occupe des droits de la personne pour lui demander d'aider la Tchécoslovaquie à régler un cas de réunification de famille. L'enfant est au Canada et s'appelle Milan Fabianic. J'ai ici une liste qui vous en apprendra plus sur la question. Nous avons officiellement notifié l'ambassade du Canada à Prague. Cet enfant se trouve ici avec sa mère. Il a cinq ans et son père et sa soeur vivent en Tchécoslovaquie. La mère a quitté son pays avec son enfant, ne veut pas y retourner et le père réclame le retour de l'enfant dans le pays où il est né et a vécu et où il a sa famille. Si vous pouviez nous aider grâce à. . .

Le président: Vos 20 secondes sont écoulées et voici ma réponse: Si vous voulez que le Comité examine cette question, veuillez m'écrire et je communiquerai les documents au Comité.

M. Zoubek: Nous le ferons. Merci.

Le président: Nous allons maintenant entendre la délégation suivante, qui est l'Église orthodoxe ukrainienne du Canada, représentée par le Très Révérend Ihor Kutash et le Révérend Père Roman Bozyk.

Merci beaucoup d'être venus, messieurs; nous attendons votre exposé avec intérêt. Je vais demander aux membres de ce Comité d'essayer de conclure cette partie de la discussion à 17 heures car nous avons une autre délégation à entendre. Je crois que vous voudriez en avoir fini à 17h30, n'est-ce pas; cela vous convient-il?

M. Halliday: Je rappelle le Règlement, monsieur le président. J'ai une autre réunion à 17 heures à laquelle je suis tenu d'assister.

Le président: Très bien. Et les deux autres?

M. Halliday: À laquelle vous devriez également assister.

Le président: Je sais que je devrais le faire, mais. . .

M. McCurdy: J'ai également une réunion à 17 heures.

Le président: Que proposez-vous? Nous avons deux délégations. Faut-il entendre chacune sans poser de questions?

M. Witer: Oh non, monsieur le président.

Le président: Eh bien, je vais essayer de trouver une solution. Si vous voulez poser des questions, j'espère que cela signifie que vous allez rester.

M. Witer: Oh, certainement.

M. Halliday: Je ne peux pas le faire.

Le président: Je sais que vous ne le pouvez pas.

[*Text*]

Mr. McCurdy: I have an important meeting at 5 p.m. and there is no way I can miss it.

The Chairman: Because we should have an opposition member present, would it be agreeable to hear the two presentations and then follow with questioning by any members who are here?

Mr. Witer: Sure.

Mr. Halliday: It is on the record.

The Chairman: All right. So we will hear your presentation and then we will hear from the other delegation and then, if you could remain, we could have questioning of you by members who are present. Is that agreed? All right.

We will hear from Dr. Kutash and Father Bozyk.

The Very Rev. Dr. Ihor Kutash (Ukrainian Orthodox Church of Canada): First of all I would like to say it is a pleasure for us and an honour for us to be addressing you today and I will proceed directly to the presentation.

• 1635

I might mention that we have copies of the brief available to you, and there is also a copy of a brochure that is relevant to what we are talking about.

I declare that I consider and have always considered myself a member of the Ukrainian Autocephalous Orthodox Church.

These words were written in 1977 by Father Vasyl Romaniuk, a priest of the Orthodox Church in the Ukrainian Soviet Socialist Republic. Unfortunately this church, although comprising the largest religious body in that republic, cannot designate itself or be designated as a Ukrainian Orthodox church.

The inhabitants of Ukraine, a nation known in ancient times as Rus', became Christians in 988 under the reign of Volodymyr the Great. Asiatic invasions in the ensuing centuries so destabilized the state that the metropolitan of the church fled north to Novgorod, and later Moscow. These metropolitans retained the title "Metropolitan of Kiev" until the 15th Century, when the Moscow church declared itself to be autocephalous; that is, self-headed. The Patriarchal See of Constantinople, which held jurisdiction over the church of Kiev-Rus', once more appointed a metropolitan actually to reside in Kiev.

Turbulent times continued. The Kiev church was divided in 1596, when the majority of bishops at the time accepted union with the See of Rome, creating what came to be the Ukrainian Catholic Church. A new hierarchy was consecrated by Constantinople, in whose jurisdiction the Orthodox Church of Ukraine remained until 1686, when Moscow, the newly emerging power, using its political pressure, won transfer of the Kiev Metropolia to the church of Moscow. It was at about this time that the

[*Translation*]

M. McCurdy: J'ai une réunion importante à 17 heures et je ne peux pas me permettre de la manquer.

Le président: Comme il faut qu'un membre de l'opposition soit présent, seriez-vous d'accord pour que nous entendions les deux exposés après lesquels les membres présents pourront poser des questions?

M. Witer: Certainement.

M. Halliday: C'est dans le compte rendu.

Le président: Bien. Nous allons donc entendre votre exposé et ensuite celui de l'autre délégation, après quoi, si vous voulez bien rester, les membres présents pourraient vous poser des questions. Sommes-nous d'accord là-dessus? Très bien.

Le rév. Kutash et le Père Bozyk ont la parole.

Le Très Révérend Ihor Kutash (Église orthodoxe ukrainienne du Canada): Je voudrais tout d'abord vous dire que c'est un plaisir et un honneur pour nous que de témoigner devant vous aujourd'hui et sans plus attendre, je passerai à notre exposé.

Je précise que nous avons d'autres exemplaires de notre mémoire à votre disposition, ainsi qu'un exemplaire d'une brochure qui touche à ce dont nous parlons.

Je déclare que je me considère et me suis toujours considéré comme membre de l'Église orthodoxe autocéphale ukrainienne.

Ces propos ont été écrits en 1977 par le Père Vasyl Romaniuk, prêtre de l'Église orthodoxe de la République socialiste soviétique d'Ukraine. Malheureusement, cette Église, bien qu'elle représente l'organisme religieux le plus important de cette république, ne peut se considérer ou être considérée comme l'Église orthodoxe ukrainienne.

Les habitants de l'Ukraine, nation qui portait autrefois le nom de Rus', sont devenus chrétiens en 988 sous le règle de Volodymyr le Grand. Les invasions asiatiques des sciècles suivants ont tellement déstabilisé cet État que le métropolite de l'Église s'est enfui dans le Nord à Novgorod, et plus tard à Moscou. Ces métropolites ont conservé le titre de «métropolite de Kiev» jusqu'au XVe siècle, où l'Église moscovite s'est déclarée autocéphale; c'est-à-dire autonome. Le Siège patriarcal de Constantinople dont l'autorité s'étendait à l'Église de Kiev-Rus', nommant une nouvelle fois un métropolite qui résiderait effectivement à Kiev.

L'instabilité continua à régner et en 1596, l'Église de Kiev fut divisée et la majorité des évêques de l'époque acceptèrent l'union avec le Saint-Siège, créant ce qui allait devenir l'Église catholique ukrainienne. Une nouvelle hiérarchie fut consacrée par Constantinople qui continua à exercer son autorité sur l'Église orthodoxe d'Ukraine jusqu'en 1686, année où Moscou, nouvelle puissance émergeante, exerça des pressions politiques pour obtenir le transfert du métropolite de Kiev du siège métropolitain

[*Texte*]

ruler of Moscow came to use the title "Tsar of All the Russias", and his church became an instrument in the consolidation of the new Russian empire.

After several centuries of Russian ecclesiastical domination, the revolution and subsequent formation of the—unfortunately short-lived—Ukrainian National Republic brought the opportunity to realize the dream of a Ukrainian Autocephalous Orthodox Church. It was born in the midst of strife and troubles, only to be suppressed by the Russian-dominated Soviet regime in the 1930s. Thousands of bishops, priests, and faithful lost their freedom, their property, and their very lives in their labours on behalf of this indigenous Orthodox Church.

The conflict of World War II brought another opportunity to re-establish the church, this time with the blessing of Metropolitan Dionisy of Warsaw, a Russian who evidently paid for his Christian charity with his life when the Russian Soviet regime gained control over Poland after the war. Once more the Ukrainian heirarchs had to flee, this time to the West, where they found a Ukrainian Orthodox Church that had already been organized by Ukrainian emigres.

What then is the position of Ukrainian Orthodoxy in the Soviet Union today? This is not an easy question to answer. Where the Ukrainian Catholic Church exists as a defined, although underground, entity, the Ukrainian Orthodox exists, as Dr. Frank Sysyn, associate director of the Harvard Ukrainian Research Institute, notes, "more as a preference and a tradition than as an active movement". He continues:

> But it is clear that a substantial number of Orthodox believers in Ukraine see themselves as Ukrainian Orthodox, and numerous believers would be attracted to a movement to establish a Ukrainian Orthodox Church were it to be feasible to do so.

The Ukrainian Orthodox question becomes very poignant this year, which marks the millennium of the baptism of Ukraine into the Christian faith. This millennium has been appropriated by the Church of Moscow with the support and undoubtedly the directive of the Soviet government, which sees it as an opportunity to enhance the positive image of Russia in the world. It is called "the Millennium of Russian Orthodoxy", and by similar titles. The main celebration of the millennium is scheduled to be held in Moscow in June, with only subsidiary celebrations to be held in Kiev and other cities.

[*Traduction*]

de Kiev à l'Église de Moscou. C'est vers la même époque que le souverain qui régnait à Moscou a pris le titre de «Tsar de toutes les Russies», et que son église est devenue un instrument d'unification du nouvel empire russe.

Après plusieurs siècles de domination ecclésiastique russe, la révolution et la formation ultérieure de la République nationale d'Ukraine—dont l'existence fut malheureusement fort brève—ont offert la possibilité de réaliser le rêve d'une église orthodoxe autocéphale ukrainienne qui vit le jour en plein milieu d'une période déchirée par les luttes et les troubles, pour être bientôt écrasée par le régime soviétique dominé par les Russes des années 1930. Des milliers d'évêques, de prêtres, et de fidèles ont alors perdu leur liberté, leurs biens, et leur vie même dans leur défense de cette Église orthodoxe autochtone.

La Seconde Guerre mondiale a offert une nouvelle occasion de rétablir l'église, cette fois avec la bénédiction du métropolite de Varsovie, un Russe qui paya naturellement sa charité chrétienne de sa vie lorsque le régime soviétique eût pris le contrôle de la Pologne après la guerre. Une fois de plus les dignitaires de l'Église ukrainienne furent contraints de fuir, cette fois vers l'Ouest, où ils retrouvèrent une Église orthodoxe qui avait déjà été organisée par les émigrés ukrainiens.

Quelle est donc la situation de l'orthodoxie ukrainienne en Union soviétique aujourd'hui? Il est difficile de répondre à cette question. Alors que l'Église catholique ukrainienne existe en tant qu'entité bien définie, encore que clandestine, l'Église orthodoxe ukrainienne existe, comme le note M. Frank Sysyn, directeur adjoint de l'Institut des études ukrainiennes de Havard, «plus comme préférence et comme tradition que comme mouvement actif». Il poursuit en ces termes:

> Mais il est clair qu'un nombre appréciable d'orthodoxes en Ukraine se considèrent comme des orthodoxes ukrainiens, et que de nombreux croyants seraient attirés par un mouvement en faveur de l'établissement d'une église orthodoxe ukrainienne s'il était possible de le faire.

La question de l'orthodoxie ukrainienne devient particulièrement poignante cette année qui marque le millénaire du baptême de l'Ukraine et de son entrée dans la foi chrétienne. Ce millénaire a été accaparé par l'Église de Moscou avec le soutien et, sans aucun doute, sur les directives du gouvernement soviétique, qui y voit une occasion d'améliorer la réputation de la Russie dans le monde. On l'a baptisé «le millénaire de l'orthodoxie russe», et d'autres titres semblables. La principale célébration de ce millénaire doit se dérouler à Moscou en juin, et seules des manifestations accessoires auront lieu à Kiev et dans d'autres villes.

[*Text*]

• 1640

In its concern for human rights, for which Canada holds a justifiably prominent place in the world community, our country should raise its voice

(a) for the re-establishment of a Ukrainian Orthodox Church in Ukraine;

(b) for the respect of religious and national rights of believers of Ukrainian and other ethnic origins in the U.S.S.R.;

(c) For the free exercise of the right to emigrate from the U.S.S.R. for Ukrainian Orthodox priests, Fathers Romaniuk, Sas-Zhuravsky, and other Soviet citizens;

(d) For the accurate designation of the millennium here mentioned as the millennium of the baptism or Christianization of Kiev-Rus'—in modern terms, Ukraine—rather than Russia. This millennium should be celebrated chiefly in Kiev, where the baptism actually took place, in the ancient and historical Cathedral of St. Sophia, which unfortunately is not functioning now, rather than in Moscow. Canada should not participate officially in millennium celebrations which are wrongly and in fact incorrectly titled and publicized as the millennium of Russian Orthodoxy.

The Chairman: Thank you. Did Father Bozyk have a presentation?

Reverend Roman Bozyk (The Ukrainian Orthodox Church of Canada): No.

The Chairman: If you would not mind, gentlemen, we will hear from the other delegation and then we will ask you to return to the table for questioning.

We will now hear from the Canadian Council of Churches spokespersons, Dr. Bonnie Green and Ms Paula Butler.

Ms Paula Butler (Canadian Council of Churches): Dr. Bonnie Green is the chairperson of the Helsinki Working Group of the Canadian Council of Churches. The Canadian Council of Churches has, since 1980, been part of a joint program of the Canadian Churches, the National Council of Churches of the U.S., and the Conference of European Churches in a human rights program set up to monitor the Helsinki Final Act implementation.

The purpose of the program is to develop a consensus among the churches of key human rights issues which need to be addressed on a domestic and foreign policy level in order to strengthen and improve the human rights standards set up in the Helsinki Final Act.

Out of that process we have developed three documents which Dr. Green is going to present today. The first one is a brief on the proposed UN convention on religious liberty and elimination of all forms of intolerance. The second one is our recommendations of

[*Translation*]

Soucieux des droits de la personne, domaine dans lequel le Canada occupe une place justement privilégiée dans le monde, notre pays devrait élever la voix pour réclamer:

a) le rétablissement d'une Église orthodoxe ukrainienne en Ukraine;

b) le respect des droits religieux et nationaux des fidèles d'origine ukrainienne et d'autres origines ethniques en URSS

c) le libre exercice du droit d'émigrer d'URSS pour les prêtres orthodoxes, les Pères Romaniuk, Sas-Zhuravsky, et d'autres citoyens soviétiques;

d) la désignation exacte du millénaire que nous nommons dans ce mémoire le millénaire du baptême ou de la christianisation de Kiev-Rus'. . . ou de son nom moderne, l'Ukraine. . . plutôt que de la Russie. Ce millénaire devrait surtout se célébrer à Kiev, où l'acte de baptême eut effectivement lieu, l'ancienne et historique cathédrale de Sainte-Sophie, qui ne sert malheureusement pas les fidèles maintenant, plutôt qu'à Moscou. Le Canada ne devrait pas participer officiellement aux fêtes du millénaire présenté à tort, et en fait incorrectement, comme le millénaire de l'orthodoxie russe.

Le président: Merci. Le père Bozyk a-t-il un exposé à faire?

Le révérend Roman Bozyk (Église orthodoxe ukrainienne du Canada): Non.

Le président: Si vous nous le permettez, messieurs, nous allons maintenant entendre l'autre délégation, après quoi nous vous demanderons de revenir pour que nous vous posions des questions.

Nous allons maintenant entendre les porte-parole du Conseil canadien des Églises, Mme Bonnie Green et Mme Paula Butler.

Mme Paula Butler (Conseil canadien des Églises): Mme Bonnie Green est présidente du groupe de travail d'Helsinki du Conseil canadien des Églises. Depuis 1980, le Conseil fait partie d'un programme qui associe les Églises canadiennes, le Conseil américain des Églises et la Conférence des Églises européennes; ce programme de défense des droits de la personne a été établi pour superviser l'application de l'Acte final d'Helsinki.

Ce programme a pour objet d'amener les Églises à se mettre d'accord sur les questions clés relatives aux droits de la personne qui doivent être réglées au niveau des politiques intérieures et étrangères afin de renforcer et d'améliorer les normes relatives à ces droits et qui ont été fixées dans l'Acte final d'Helsinki.

Cela nous a permis d'élaborer trois documents que Mme Green va vous présenter aujourd'hui. Le premier est un mémoire sur la proposition de Congrès des Nations unies sur la liberté religieuse et l'élimination de toutes les formes d'intolérance. Le second contient les

[*Texte*]

the churches for the concluding document of the Vienna Review Process of the CSCE, and the third one is a basic set of data of the religious groups to which we are relating in the Helsinki area.

Dr. Bonnie Green (Canadian Council of Churches): Because of the time, I am going to suggest that the most helpful thing to do would be to turn to appendix 1, the suggestions on convention on religious liberty and elimination of all forms of religious intolerance. Turn to the summary of recommendations at the back of appendix 1. I would suggest that the committee append this summary of recommendations to the record of today's proceedings.

That may seem an indirect way to get at the issues that are on your agenda, but in actual fact the process of elaborating a convention from the declaration that we have today, and from the covenants that we had in the early days of the UN's work is a time-consuming one and will in the long run set the standard by which those communities of believers, who are our colleagues in Eastern Europe and in the U.S.S.R., will be able to order their lives and will be able to appeal for better treatment under their own government. Therefore, those recommendations set out the terms and the conditions, which churches have come to agree on, that would make life better for communities of religious believers.

The process of going to a convention is critical and will have a great deal to do with the quality of faith life and the life of religious communities in future. We do not want things to get a lot worse, so those are some recommendations for a little bit of preventive medicine.

That summary of recommendations lays out at the top of the page the conditions under which the churches of the Canadian council would support a convention.

You will notice that our first concern is that the UN and the states that participate in the UN would put equal amounts of energy into the protection of the rights of believers which already exist. There needs to be a review of ways in which religious communities are denied those rights that are already in place, as well as the elaboration of new standards.

• 1645

The second condition is that the convention needs to be cast in such a way that it protects the rights and interests of religious communities and that it resists the trend to weakening the protection afforded believers. There has been a trend over the 20 or 25 years we have been pursuing some sort of standards on this to move from the rights of believers and communities of faith to have the right to hold, manifest and change one's religion to, these days, having only the right to hold a religion. That is a fairly restricted belief, given what most

[*Traduction*]

recommandations des Églises concernant le document final du processus d'examen de Vienne de la CSCE, et le troisième est une simple série de données sur les groupes religieux avec lesquels nous entretenons des liens à propos de l'Acte d'Helsinki.

Mme Bonnie Green (Conseil canadien des Églises): Et compte tenu du temps qui m'est imparti, la meilleure chose à faire serait de passer immédiatement à l'annexe I et qui contient les suggestions relatives à un Congrès sur les libertés religieuses et l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse. Reportez-vous au sommaire des recommandations à la fin de cet annexe. Je recommande au Comité de l'annexer au compte rendu des débats d'aujourd'hui.

C'est peut-être là une façon détournée de s'attaquer aux questions qui sont à votre ordre du jour, mais en fait, l'établissement d'une convention à partir de la déclaration que nous avons aujourd'hui, ainsi que des pactes conclus au début des Nations unies, demande énormément de temps et à long terme, établira la norme selon laquelle ces communautés de fidèles, qui sont nos collègues en Europe de l'est et en URSS pourront organiser leur vie et réclamer un meilleur traitement de leur propre gouvernement. Ces recommandations établissent donc les conditions dont les Églises ont convenu et qui amélioreraient les conditions de vie des communautés de fidèles.

Une convention est une chose déterminante et aura un effet profond sur la qualité de la vie religieuse et de la vie tout court des collectivités religieuses à l'avenir. Nous ne voulons pas que les choses s'aggravent beaucoup plus, c'est pourquoi nous vous présentons quelques recettes de médecine préventive.

Le sommaire des recommandations, au haut de la page, présente les conditions dans lesquelles les Églises du Conseil canadien seraient favorables à l'idée d'une convention.

Vous remarquerez que notre premier souci est que les États membres des Nations unies consacrent le même trésor d'énergie à la protection des droits dont les fidèles bénéficient déjà. Il est indispensable que l'on examine les divers moyens utilisés pour refuser aux collectivités religieuses les droits en vigueur, et qu'on établisse de nouvelles normes.

La seconde condition est que cette convention soit rédigée de telle manière qu'elle protège les droits et les intérêts des collectivités religieuses et qu'elle résiste à toute volonté d'affaiblir la protection accordée aux fidèles. Depuis 20 ou 25 années que nous poursuivons l'établissement de normes dans ce domaine, on constate une tendance à délaisser le droit des fidèles et des collectivités religieuses d'avoir une religion, de la pratiquer et d'en changer, au profit du simple droit d'avoir une religion. Cela me paraît une conception assez

[*Text*]

Christians, at least, believe about the implications of having confessed their God.

To manifest one's faith has to do with taking part in the social life of the nation, with the ethical values a faith community espouses, being part of the way they participate in the life of the nation. It has to do with the ability to have diaconal ministry, as we call it, in the church or deeds of mercy for people who are in hard times, those kinds of questions. Those are the basic conditions under which we could pursue it.

The rest of our recommendations concern actions we have requested the Department of External Affairs to undertake at this year's meeting of the UN Commission on Human Rights. It begins in February and continues through March, and this item will be on the agenda. We met as churches world-wide at the World Council of Churches in Geneva last June, and as churches within Canada reviewed the recommendations and came up with this document expressing what we want to see come out of the United Nations at the end of that session.

The one last thing that I think needs to be said about this is that there needs to be some way in which the Canadian government continues to consult with religious communities as the convention is elaborated. The questions that have to be decided are critical questions, and if those who are affected by them are not consulted, the convention will be likely to define the interests of the state rather than the interests of religious communities.

Those would be questions, for instance, about what the legitimate limits on religious liberty are. We have committed ourselves to addressing those kinds of questions as communities that do not necessarily agree with one another. We are committed to saying something about that and developing a consensus, and we would ask the Department of External Affairs to ensure that religious communities within Canada are consulted as that convention is elaborated.

The other document there is the document we have presented to the Canadian delegation at Vienna around the Conference on Security and Co-operation in Europe. The first six pages concern the matter of religious intolerance, primarily, and religious liberty. Those are consensus items that have been developed on the basis of the working texts tabled by the governments that participate in Vienna. We have had two representatives of the churches in the entire region in Vienna every month since the conference opened because we are very serious about living in the spirit of Helsinki. We do not have NGO status, as you know—CSCE does not allow for that—but we have to be there in whatever way we can.

[*Translation*]

étriquée des choses, compte tenu de la foi, du moins chez la plupart des chrétiens, dans les conséquences d'une confession à leur Dieu.

Manifester sa foi implique la participation à la vie sociale de la nation, aux valeurs éthiques épousées par une collectivité religieuse, une participation à la vie de la nation. Cela implique également la possibilité d'avoir un ministère diaconal, comme nous l'appelons ou de pouvoir secourir les personnes en difficulté, etc. Ce sont là les conditions de base que nous exigeons.

Le reste de nos recommandations ont trait à des mesures que nous avons demandées au ministère des Affaires extérieures de prendre à la réunion de cette année de la Commission des Nations unies sur les droit de l'homme. Cette réunion débute en février et se poursuivra en mars, et ce point est à l'ordre du jour. Nous nous sommes rencontrés, en tant que représentants des Églises mondiales, au Conseil mondial des Églises, à Genève, en juin dernier. Et en tant que représentants des Églises au Canada, nous avons examiné ces recommandations et rédigé ce document dans lequel nous indiquons les résultats que nous attendons des Nations unies à la fin de cette session.

La dernière chose qui mérite d'être dite à ce sujet est qu'il faut trouver un moyen pour le gouvernement canadien de continuer à consulter les collectivités religieuses pendant la préparation du Congrès. Les questions à régler ont une importance critique, et si ceux qu'elles touchent ne sont pas consultés, il est probable que ce Congrès définira les intérêts de l'État plutôt que ceux des collectivités religieuses.

Des questions pourraient, par exemple, se poser sur la définition des limites légitimes de libertés religieuses. Nous avons pris l'engagement d'étudier ce genre de question en tant que collectivités qui ne sont pas nécessairement toujours d'accord les unes avec les autres. Nous nous sommes engagés à exprimer notre avis là-dessus et à établir un consensus, et nous demandons au ministère des Affaires extérieures de veiller à ce que les collectivités religieuses du Canada soient consultées pendant la préparation de ce Congrès.

L'autre document que vous avez sous les yeux est celui que nous avons présenté à la délégation canadienne à Vienne à propos de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Les six premières pages ont trait à l'intolérance religieuse, surtout, et à la liberté religieuse. Ce sont là des points sur lesquels nous nous sommes mis d'accord et qui ont été élaborés d'après les textes de travail déposés par le gouvernement participant à la conférence de Vienne. Deux représentants des Églises de toute la région ont été présents à Vienne chaque mois depuis les débuts de la conférence, car nous considérons qu'il est très important de vivre dans l'esprit d'Helsinki. Nous n'avons pas le statut d'une ONG, comme vous le savez. La CSCE ne le permet pas: mais nous tenons à être présents, d'une façon ou d'une autre.

[*Texte*]

As churches in the entire region, we have therefore examined the texts and come to agreement on what ought to appear in the concluding texts, especially on the question of religious intolerance. Therefore, what is there represents what we have come to agree on as wording. At the moment, our representatives there say it looks as if we may get four out of six of the items we are asking for, so it looks relatively positive at this stage.

I do need to say one thing about the document we tabled. Appendix 3 gives you some data on communities that are our partners. I need to say that data coming from that part of the world was almost non-existent until Helsinki was signed. It now comes sporadically and on different date-lines, so you will recognize that you do not have figures that are comparative for 1976 or 1980 on all those communities. Therefore, that is not scientific data; it is only to give you a rough estimate of the kinds of communities we are dealing with and the kinds of questions we are beginning to put on the agenda of the churches in the region about religious liberty.

The Chairman: Now we will enter the question period. I suggest you stay at the table and that the Ukrainian Orthodox representatives also come to the table.

Mr. Witer: Mr. Chairman, I have a point of clarification first to the Canadian Council of Churches.

• 1650

Looking at your list-of-countries supplement—where you have the country, denominations, members, place of worship, clergy, theologies, school students, that chart—under the U.S.S.R. I have looked down your list and I have seen Eastern-Rite Uniate, but nowhere on your list do I see a reference to. . . I know that this is referred to as Ukrainian, but is there a good reason why you have not referred to the Ukrainian Catholic or the Ukrainian Orthodox Churches?

Dr. Green: Only that we do not have personal direct information on them. We are beginning to develop our own data base. One of the reasons why we have asked for the special rapporteur of the United Nations to develop an accurate data base is that the data base on the situation for religious communities is fragmentary and spotty and prone to great inaccuracies. We did not have access to it ourselves, if you mean why our colleagues to our left are not there. In fact, just before this session we talked about how to get into the same working committee. So we have encountered one another not knowing of each other's work in this group, but we are developing this out of the sources we have available to us here.

[*Traduction*]

En temps qu'Église de toute la région, nous avons donc étudié les textes et nous nous sommes mis d'accord sur ce qui devrait apparaître dans les textes définitifs, en particulier en ce qui concerne l'intolérance religieuse. Ce que vous voyez dans ce document représente donc le libellé dont nous sommes convenus. Pour le moment, nos représentants là-bas nous disent qu'ils se pourraient que nous obtenions gain de cause pour quatre des six points que nous faisons valoir; à ce stade, la situation est donc assez encourageante.

Il faut que je vous dise une chose au sujet du document que nous avons déposé. L'annexe 3 vous fournit quelques données sur les collectivités auxquelles nous sommes associés. Je tiens à préciser que les données provenant de cette partie du monde étaient absolument non existantes jusqu'à la signature de l'accord d'Helsinki. Nous en recevons maintement sporadiquement et elles correspondent à des dates différentes, ce qui explique que nous n'avons pas de chiffres comparatifs pour 1976 ou 1980 pour toutes ces collectivités. Ces données ne sont donc pas scientifiques; nous vous les soumettons simplement pour vous donner une idée approximative du genre de collectivités auxquelles nous avons affaire et du genre de questions que nous commençons à mettre à l'ordre du jour des exigences de la région en ce qui concerne la liberté religieuse.

Le président: Nous allons maintenant passer aux questions. Je vous propose de demeurer à la table et j'invite les représentants orthodoxes ukrainiens à se joindre à vous.

M. Witer: Monsieur le président, je voudrais commencer par demander une précision au Conseil canadien des Églises.

Je viens de parcourir votre annexe qui contient la liste des pays—dans laquelle vous indiquez le pays, les confessions, les membres des fidèles, le lieu de culte, le clergé, les théologies, les étudiants, et lorsque je suis arrivé à l'URSS, j'ai trouvé les Uniates de rite oriental, mais je n'y trouve nulle part. . . je sais qu'on utilise le terme ukrainien, mais y a-t-il une raison valable pour que vous n'ayez pas mentionné l'Église catholique ukrainienne et l'Église orthodoxe ukrainienne?

Mme Green: C'est simplement parce que nous n'avons pas de renseignements directs personnels sur elles. Nous commençons seulement à rassembler nos propres données. Une des raisons pour lesquelles nous avons demandé au rapporteur spécial des Nations unies d'élaborer une base de données exactes est que celle qui existe sur la situation des collectivités religieuses est fragmentaire et incomplète et comporte de graves inexactitudes. Nous n'y avons pas eu accès nous-mêmes, et cela explique nos collègues à notre gauche, n'y figurent pas. En fait, juste avant cette séance, nous avons discuté de la possibilité de participer au même comité de travail. Nous nous sommes donc rencontrés sans avoir la moindre idée du travail effectué par les uns et les autres dans ce

[*Text*]

Mr. Witer: So these would be the UN sources?

Dr. Green: No. They come out of research work that is done either through Keston College or through the British Council of Churches. In some cases it will be through organizations like the Lutheran World Federation; in some cases the Seventh Day Adventists or other organizations that have a world body provide us with the information.

Mr. Witer: Certainly Keston College would be aware of the Ukrainian Catholic Church and its activities.

Dr. Green: Yes, that is right.

Mr. Witer: I certainly think they would appreciate it if you would refer to them in your charts.

Dr. Green: Yes, that is right, but Keston College has in fact not created this kind of data. Their data is anecdotal data at the moment. In fact, one of the researchers from Keston College is on our working committee. So what we have attempted to do is to take the raw data we get from human rights monitoring organizations and translate it into the format of the standards that have been developed internationally, so that we know in fact how many situations we have where people are being allowed to educate their children or where denominations are being allowed to conduct religious education in their buildings. We have not even gone that far, and I am certainly not tabling that kind of information for you.

What we are doing is taking raw data from Amnesty International and from Keston and other sources and translating that to see what it reads in terms of the international standards established. For us, that is the critical question, because we want compliance with the international standards.

Mr. Witer: I do not argue with that. The only thing I am still trying to get an answer to is why you use the term "Eastern Rite" as opposed to "Ukrainian Catholic".

Dr. Green: It happened to be the name that was used in the text we had.

Mr. Witer: Oh, so you have nothing against using the term?

Dr. Green: Oh no.

Mr. Witer: Fine. Okay.

Dr. Green: We will use any term they want.

Mr. Witer: That is great.

I would like to ask a question of our witnesses—whoever would like to answer—from the Ukrainian Orthodox Church. Not too long ago representatives of the Soviet embassy appeared before this committee, and, when we asked questions as to why, of all the religions, they would single out Ukrainian Catholics and Ukrainian

[*Translation*]

groupe, mais nous établissons cette liste grâce aux sources dont nous disposons ici.

M. Witer: Il s'agit de sources des Nations unies?

Mme Green: Non. Il s'agit d'un travail de recherche efffectué par le Keston College ou par le British Council of Churches. Dans certains cas, les recherches sont effectuées par des organisations telles que la Fédération luthérienne mondiale, dans d'autres, les Adventistes du septième jour ou d'autres organisations qui ont une structure mondiale nous fournissent les renseignements.

M. Witer: Keston College doit certainement être au courant de l'existence de l'Eglise catholique urkrainienne et de ses activités.

Mme Green: Oui, bien sûr.

M. Witer: Je suis certain que cette Eglise serait heureuse que vous la mentionniez dans vos tableaux.

Mme Green: Oui, c'est exact, mais ce n'est pas le genre de données qui ont été données par Keston College. Pour le moment, ces données ont un caractère anecdotique. En fait, un des chercheurs du collège fait partie de notre comité de travail. Ce que nous avons donc tenté de faire, c'est de prendre les données brutes que nous obtenons des organisations de surveillance des droits de la personne et de les adapter aux normes élaborées internationalement, ce qui nous permet de savoir dans combien de cas les gens sont autorisés à assurer l'instruction de leurs enfants ou des églises sont autorisées à dispenser un enseignement religieux dans leurs bâtiments. Nous n'en sommes même pas encore là, et ce n'est certainement pas là le genre de renseignements que je dépose aujourd'hui.

Ce que nous faisons, c'est prendre des données brutes fournies par Amnistie internationale et par Keston et d'autres sources et nous les interprétons pour voir ce que cela donne par rapport aux normes internationales. Pour nous, la question est d'une importance décisive, car nous voulons nous conformer aux normes internationales.

M. Witer: Je n'ai rien contre cela. Tout ce que je voudrais savoir c'est pourquoi vous utilisez le terme «Rite oriental» au lieu de «Catholique Ukrainien».

Mme Green: C'était le nom utilisé dans le texte dont nous disposions.

M. Witer: Oh, c'est donc que vous n'avez rien contre l'utilisation du terme?

Mme Green: Bien sûr que non.

M. Witer: Bon. D'accord.

Mme Green: Nous sommes prêts à utiliser les termes qu'ils veulent.

M. Witer: C'est parfait.

J'aimerais maintenant poser une question à nos témoins de l'Eglise orthodoxe ukrainienne. Il n'y a pas très longtemps, des représentants de l'ambassade soviétique ont comparu devant ce comité, et lorsque nous leur avons demandé pourquoi, de toutes les religions, ils ont distingué les catholiques ukrainiens et les orthodoxes

[*Texte*]

Orthodox and make it against the law to practise those religions, their answer was that it was because both of those churches collaborated with the Nazis in World War II and that is why they have outlawed both of those churches since 1946. I wonder if you might give us some clarification on that. That is a pretty serious accusation, which was made by members of the Soviet delegation that appeared before this committee.

Rev. Kutash: The charge is ridiculous. There is no evidence that the church hierarchy in any way collaborated with anyone. As for individual members of the church groups, Ukrainian Orthodox or Ukrainian Catholic, they may have been on any side of the conflict. Some of them may have been on the partisan side, the nationalists who were fighting against both the communists and the Nazis. Some of them may have been with the forces, for various reasons, collaborating. Some of them may indeed have been on the side of the Soviet partisans. But as for the hierarchies themselves, the churches themselves taking a stand, that is certainly not the case.

• 1655

Mr. Witer: I am sure you can anticipate my next question. If that is the case, which is what I suspected—I mean your explanation—why is it, in your opinion, that the Soviets have moved so harshly against the Ukrainian Catholic groups and the Ukrainian Orthodox Church, and indeed Jehovah's Witnesses, in Ukraine? There are 15 republics in the Soviet Union, and it would appear, based on the evidence we have heard, that it is in the Ukraine that the Soviets have singled out these harsh rules, regulations, laws; indeed, they have imprisoned people only because they may want to worship as Ukrainian Catholics or as Ukrainian Orthodox. Why, in your opinion, have the Soviets singled out, if you will, Ukraine?

Rev. Kutash: I think you will note that there is no religious body in Ukraine that uses the name "Ukrainian". I think that is indicative of the problem the Soviets have with anything calling itself "Ukrainian", because of the fact that it may help to foster sentiments of national consciousness that might weaken the structure of the Soviet state, which is dependent upon a homogeneous unit of people. Everyone should feel hiself or herself to be a citizen of a Soviet motherland rather than of Ukraine, and Russian seems to be the language and culture most compatible with the Soviet motherland.

As a result, the Ukrainian Orthodox and Ukrainian Catholic Churches are not tolerated. The Russian Orthodox Church, because it is called "Russian", because Russian is the predominating language in it, is the lesser of two evils, and as a matter of fact even a useful tool, in many instances gaining the Soviet government the opportunity to have contacts with the West, and again to present a favourable picture of the Soviet Union as a place where religion is tolerated and so on.

[*Traduction*]

ukrainiens et ont rendu illégale la pratique de leur foi, ils nous ont répondu que c'était parce que ces deux églises avaient collaboré avec les nazis pendant la seconde guerre mondiale et que cela expliquait pourquoi elles étaient illégales depuis 1946. Pourriez-vous nous apporter des éclaircissements là-dessus. C'est une accusation assez grave, qui a été faite par des membres de la délégation soviétique qui ont comparu devant ce comité.

Le rév. Kutash: Cette accusation est ridicule. Rien ne prouve que les dignitaires de cette Église aient collaboré avec qui que ce soit. Quant à certains membres des groupes religieux, qu'ils s'agissent des orthodoxes ou des catholiques ukrainiens, ils ont pu être d'un bord ou d'un autre. Certains ont peut-être été du côté des partisans, ces nationalistes qui combattaient à la fois les communistes et les nazis. Certains d'autres ont peut-être, pour divers raisons été membres des forces armées et ont collaboré. Certains étaient peut-être effectivement du côté des partisans des Soviétiques. Mais en ce qui concerne une prise de position des hiéarchies ou des Églises elles-mêmes, ce n'est certainement pas le cas.

M. Witer: Vous me voyez sans doute venir avec ma question suivante. Si tel est le cas, comme je le soupçonnais—je parle de votre explication—pourquoi, à votre avis, les Soviétiques sont-ils intervenus si vigoureusement contre les groupes catholiques ukrainiens et l'Église orthodoxe ukrainienne, voire les témoins de Jéhovah en Ukraine? Il y a quinze républiques en Union soviétique, et il semblerait bien, d'après les témoignages que nous avons recueillis, que c'est en Ukraine que les Soviétiques s'en sont pris à ces règles, à cette réglementation et à ces lois dures; de fait, des gens ont été emprisonnés pour le seul motif qu'ils étaient des catholiques ukrainiens ou des orthodoxes ukrainiens. Pourquoi, selon vous, les Soviétiques s'en sont-ils pris, si vous voulez, à l'Ukraine?

Le rév. Kutash: Vous noterez qu'aucun organisme religieux d'Ukraine n'utilise le qualificatif «ukrainien». Cela fait ressortir le problème qu'ont les Soviétiques avec tout ce qui s'appelle «ukrainien», car cela peut contribuer à alimenter des sentiments de conscience nationale qui pourrait affaiblir la stucture de l'État soviétique, qui dépend d'une unité homogène de population. Chacun doit se sentir citoyen de la patrie soviétique plutôt que de l'Ukraine et le russe semble être la langue et la culture plus compatibles avec la mère patrie soviétique.

Par conséquent, les Églises orthodoxe ukrainienne et catholique ukrainienne ne sont pas tolérées. Une Église orthodoxe russe, parce qu'elle s'appelle «russe»—le russe y étant la langue prédominante—est le moindre de deux maux, voire un instrument utile, qui donne bien souvent au gouvernement soviétique l'occasion d'avoir des contacts avec l'Occident et de présenter encore une fois une image favorable de l'Union soviétique comme lieu où la religion est tolérée et ainsi de suite.

[*Text*]

As for Jehovah's Witnesses, I imagine the only reason for that would be that they simply are conscious objectors and would not go into the army.

Mr. Witer: I wanted a clarification. As a matter of fact, this is something I would like to ask both sets of witnesses, because we have heard conflicting reports on this issue, and I think it could be central in the subject-matter of religious freedoms in the Soviet Union.

We have been advised by some groups that there is no separation between religion and state in the Soviet Union, that the state or the Communist Party controls the Russian Orthodox Church. There have been others who have expressed a contrary opinion. I wonder if you might give us some feedback or indication, based on your knowledge and experience, on whether or not the Russian Orthodox Church is indeed an independent entity, free of control from the Communist Party.

• 1700

Rev. Bozyk: I think when we talk about the Russian Orthodox Church as a body, to an extent we have to differentiate between the everyday life in small parishes, whether they be in Ukraine or in Russia. . . I think to a certain extent pastors of the churches or the priests of the Orthodox Church do some decent work, even though with their allowing the interference of the law, such as no charity work and no visible visiting of hospitals, no giving of communion to people under the age of majority and things like this. There are a lot of laws that make day-to-day life difficult, but I think in that case there are some clergy that are doing a decent job.

When it comes to the hierarchy of the Russian Orthodox Church, and specifically those that will have contact with western sources or western journalists or government agencies, most Ukrainian Orthodox at least would not possibly accept that the hierarchs that we see visiting the West are really operating as, you might say, the Christ-loving people of the body of Christ. They are working more as the representatives of the government, because I do not think anybody in the higher positions of the hierarchy can hold that type of position unless they are collaborating with the atheistic government in Moscow.

The Vice-Chairman: Thank you.

Dr. Green: I think one of the things, in our experience, that has become apparent is that there is a conscious decision on the part of many of the people who are in the hierarchy to act as a buffer between the government and the people of the church, who are in fact the church, and to carry out those activites that mean that the Gospel is self-declared and preached.

That does not mean that people are necessarily, even in their position as members of the buffer zone, happy with those restrictions. That is one of the reasons that the

[*Translation*]

Pour ce qui est des témoins de Jéhovah, j'imagine que la seule raison, c'est qu'ils sont des objecteurs de conscience qui refusent de s'enrôler.

M. Witer: Je voudrais une précision. De fait, je voudrais poser cette question aux deux groupes de témoins, car nous avons reçu des rapports contradictoires à ce sujet et il me semble que cela pourrait se situer au coeur même du problème des libertés religieuses en Union soviétique.

Certains groupes nous ont confié qu'il n'y a pas séparation entre l'Église et l'État en Union soviétique, que l'État ou le Parti communiste a la haute main sur l'Église orthodoxe russe. D'autres ont exprimé l'opinion contraire. Peut-être pourriez-vous nous dire, à la lumière de vos connaissances et de votre expérience, si l'Église orthodoxe russe est effectivement un organisme indépendant, qui échappe à la mainmise du Parti communiste.

Le rév. Bozyk: Lorsque nous parlons de l'Église orthodoxe russe comme telle, nous devons faire la distinction, dans une certaine mesure, entre la vie quotidienne dans les petites paroisses, qu'elles soient en Ukraine ou en Russie. . . Dans une certaine mesure, les pasteurs des églises ou les prêtres de l'Église orthodoxe font du bon travail, même s'ils doivent tolérer l'ingérence de la loi, qui interdit par exemple toute oeuvre de charité et toute visite ostentatoire dans les hôpitaux, qui interdit la distribution de la communion aux personnes qui n'ont pas l'âge de la majorité, et ainsi de suite. Une foule de lois compliquent la vie quotidienne, mais dans ce cas-là, certains clercs font du bon travail.

Pour ce qui est de la hiérarchie de l'Église orthodoxe russe, et particulièrement des dirigeants qui ont des contacts avec des sources occidentales ou des journalistes ou organismes gouvernementaux de l'Occident, la plupart des orthodoxes ukrainiens tout au moins ne reconnaîtraient peut-être pas que les dignitaires qui se rendent à l'Ouest se comportent véritablement comme, pourrait-on dire, s'ils étaient membres du corps du Christ et aimaient le Christ. Ils se comportent davantage comme les représentants du gouvernement, car il n'y a personne, à mon sens, aux échelons supérieurs de la hiérarchie qui pourraient s'y trouver à moins de collaborer avec le gouvernement athée de Moscou.

Le vice-président: Merci.

Mme Green: L'expérience nous a appris qu'il y a une décision consciente de la part de bien des membres de la hiérarchie de se constituer un tampon entre le gouvernement et les gens de l'Église, qui sont effectivement l'Église, et de se livrer aux activités qui signifient l'auto-déclaration et la prédication de l'Évangile.

Cela ne signifie pas que les gens sont nécessairement, même dans leur position de membres de la zone tampon, heureux de ces restrictions. C'est une des raisons pour

[*Texte*]

Orthodox Church has encouraged the kind of work that we have been doing in the Helsinki program that we have had, because they themselves are in favour of more rights for the people in terms of worship. Now, there is a deep concern and longing that there will be a change in the way things are going on their country. That does not mean that they feel themselves free to withdraw the buffer from the people.

I think as well they are not the only ones who are in great difficulty there. There are many, many other denominations besides those that are well-known who have much less protection, and therefore the pursuit of international standards and the monitoring of how well those standards are applied to the small communities that do not have the large hierarchy of the Orthodox Church is a priority to extend the blessing of international human rights standards to everybody, not just to one denomination, like the orthodox.

The Vice-Chairman: Can I ask you a question about the Jewish religion, which we have heard some evidence on? We have been advised by virtually every Jewish group that has appeared before us that there is outright discrimination against Jews, even though they are allowed to register. In fact they have to carry almost like a special passport identifying their religion. Could you give us some indication? Is that a fair question to ask you? If not, then just say so, and I will move on to another one.

Dr. Green: No, we are dealing with the needs of members of the Christian faith, because there are many organizations, including the Jewish Congress, which deal with questions related to the Jewish faith. We collaborate from time to time around the consultation which the government has with the human rights family when we go to the United Nations Commission, with people from the Jewish Congress and from B'nai Brith, but we would not be able to say very much about that.

I think there is clear discrimination that we know of regularly. Many of our colleagues who work in our Helsinki program are themselves people who were not able to secure an education because they were members of Christian families. The church has educated them and has found places for them and has put them into human rights work. Those people are the examples; they are not Jewish, but they are Christian examples of people who because of their faith were denied citizenship rights, not just religious rights.

The Vice-Chairman: Do you know of a similar discrimination against Ukrainians?

Dr. Green: I did not realize I would have to speak for that.

• 1705

Rev. Kutash: I think certainly the same situation would apply, that people in Ukraine who are religious or who

[*Traduction*]

lesquelles l'Église orthodoxe a favorisé le genre de travail que nous avons fait dans notre programme d'Helsinki, parce qu'elle favorise elle-même une extension des droits de culte. Or, on craint vivement et ardemment un changement de la façon de faire dans ce pays. Il ne s'estime pas pour autant libre de retirer le tampon.

Par ailleurs, ils ne sont pas les seuls en grande difficulté là-bas. Outre les confessions bien connues, il y en a une foule d'autres qui jouissent d'une bien moins grande protection; par conséquent, la recherche de normes internationales et le contrôle de l'application de ces normes dans les petites communautés qui n'ont pas la puissante hiérarchie de l'Église orthodoxe est une priorité pour ceux qui veulent que chacun, et non pas une seule confession comme les Orthodoxes, puissent jouir des bienfaits des normes internationales en matière de droits de la personne.

Le vice-président: Puis-je vous poser une question au sujet de la religion juive, à propos de laquelle nous avons recueilli certains témoignages? À peu près tous les groupes juifs qui se sont présentés ici nous ont confié que les Juifs sont victimes d'une discrimination flagrante, même s'ils ont le droit de s'enregistrer. De fait, ils doivent presque être porteurs d'un passeport spécial précisant leur religion. Pourriez-vous nous donner une indication quelconque? Est-ce une question qu'on peut vous poser? Sinon, dites-le nous, et je passerai à autre chose.

Mme Green: Non, nous nous occupons des besoins des membres de la foi chrétienne, parce que de nombreux organismes, dont le Congrès juif, s'occupent des questions touchant la foi juive. Nous collaborons de temps à autre dans le cadre de la consultation que le gouvernement tient avec la famille des droits de la personne lorsque nous allons à la Commission des Nations unies, avec des représentants du Congrès juif et des B'nai Brith, mais nous ne saurions vous en dire bien davantage.

Il y a une discrimination manifeste dont nous avons régulièrement conscience. Un grand nombre de nos collègues qui travaillent à notre programme d'Helsinki sont eux-mêmes de ceux qui n'ont pu se faire instruire parce qu'ils étaient membres d'une famille chrétienne. L'Église les a instruits et leur a trouvé des places dans le domaine des droits de la personne. Ces gens-là sont des exemples: ils ne sont pas juifs, mais ce sont des exemples chrétiens de personnes qui, à cause de leur foi, se sont vu refuser les droits de citoyenneté, et non pas seulement les droits religieux.

Le vice-président: Êtes-vous au courant d'une discrimination semblable à l'endroit des Ukrainiens?

Mme Green: Je ne prévoyais pas avoir à parler de cela.

Le rév. Kutash: Bien sûr, c'est la même chose: les Ukrainiens qui sont religieux ou qui viennent de familles

[*Text*]

come from religious families would have difficulties in employment, in advancement, in gaining access to universities. For example, I personally know that although a good many babies are baptized in the Soviet Union, very frequently it is knowingly done without the knowledge of the father or mother who would be in some important position. It is often done by the grandmother who brings the baby to the priest, be he Orthodox or Catholic, and they are baptized without the official knowledge of the parents. This in itself I think speaks about the situation of religion in Ukraine.

The Vice-Chairman: To our Canadian Council of Churches witnesses, this may be addressed in your rather large brief; if it is, just advise me. But as you may know, religious instruction to individuals, to citizens under the age of 18, is against the law. Could you give me some indication as to what action the Canadian Council of Churches is doing to try and correct this situation or to change the situation in the Soviet Union?

Dr. Green: We obviously cannot change it from here because we are not in the Soviet Union. We have agreed with our colleagues there, as well as in the rest of the Helsinki region, that one of the agreements we want is the right of religious communities to provide instruction for their young in their church buildings. In fact, that is one of the elements that we recommended be included in the concluding document from the Vienna Review Conference. At the moment, those who are talking in the corridors indicate there is a possibility that this will be included. It looks like there may be a concession on that. We hope fervently that the Canadian delegation will push for it very hard.

We have also pushed for that kind of right to be protected and we expect the Canadian delegation that goes to the UN commission to argue fervently that that be included. We do not get to go to those meetings. We have to rely on the officials from External Affairs and therefore on the interests of people here in this committee to provide pressure that encourages them to do that.

The Vice-Chairman: Same witnesses. We received reports recently that in Estonia and Latvia there has been a significant increase in the defrocking of Lutheran preachers. Have you heard of such reports and can you confirm them? And could you speculate as to why these repressive measures would be on the increase at this particular point in time?

Dr. Green: I cannot speculate. I would not do that. I think we would have to ask the Lutheran World Federation to say what they know about that. That is one of our ground rules for participating, that we come into it with the knowledge of our partner in the part of the world from which we come. I am the chairperson of the committee because the United Church has no outside tentacles.

[*Translation*]

religieuses ont de la difficulté à trouver un emploi, à obtenir de l'avancement, à se faire admettre dans les universités. Par exemple, je sais personnellement que, même si de nombreux bébés sont baptisés en Union soviétique, cela se fait très souvent à l'insu du père ou de la mère occupant un poste important. C'est souvent la grand-mère qui apporte le bébé au prêtre, orthodoxe ou catholique, et le baptême est administré sans que les parents le sachent officiellement. Voilà qui en dit long, à mon sens, sur la situation de la religion en Ukraine.

Le vice-président: Je m'adresse à nos témoins du Conseil canadien des églises. Vous avez peut-être traité de cette question dans votre volumineux mémoire; si c'est le cas, dites-le moi. Mais, comme vous le savez peut-être, l'enseignement religieux des particuliers, des citoyens de moins de 18 ans, est contre la loi. Pourriez-vous me donner une idée des mesures que le Conseil canadien des églises prend pour tâcher de corriger cette situation ou pour changer la situation en Union soviétique?

Mme Green: Nous ne pouvons manifestement rien y changer à partir d'ici, car nous ne sommes pas en Union soviétique. Nous sommes convenus avec nos collègues de là-bas, ainsi que du reste de la région d'Helsinki, que l'un des accords que nour recherchons est le droit des collectivités religieuses de dispenser l'enseignement à leurs jeunes dans leurs églises. De fait, tel est l'un des éléments dont nous avons recommandé l'inclusion dans le document de clôture de la Conférence de revue de Vienne. En ce moment, on évoque en coulisses la possibilité que cela soit inclus. Il semble qu'il pourrait y avoir une concession sur ce point. Nous espérons ardemment que la délégation canadienne le réclame vigoureusement.

Nous avons également réclamé la protection de ce genre de droits et nous prévoyons que la délégation canadienne à la Commission des Nations unies défendra avec ardeur notre point de vue. Nous n'allons pas à ces réunions. Nous devons nous en remettre aux fonctionnaires des Affaires extérieures et, donc, aux intérêts des membres de votre Comité pour exercer les pressions qui les encourageraient à le faire.

Le vice-président: Mêmes témoins. Nous apprenions récemment qu'il y a eu une augmentation sensible du nombre de prédicateurs luthériens qui ont défroqué en Estonie et en Lettonie. Avez-vous entendu la même chose et pouvez-vous le confirmer? Et pourriez-vous vous iivrer à certaines conjectures sur les raisons pour lesquelles ces mesures de répression augmenteraient à ce stade-ci?

Mme Green: Pas de conjectures, non. Je ne permettrais pas. Je pense qu'il faudrait demander à la Fédération luthérienne mondiale ce qu'elle en sait. Une des règles de base de notre participation, c'est que nous connaissions notre partenaire dans la région du monde d'où nous venons. Je préside le comité, parce que l'Eglise unie n'a pas de ramifications à l'extérieur.

[*Texte*]

The Vice-Chairman: To our Ukrainian Orthodox witnesses, as has been both stated and acknowledged by Soviet witnesses, they clearly acknowledge that theirs is an atheistic government and yet they are, as you mention in your brief, anxious to celebrate a millenium in Moscow. I wonder if you can give us some indication as to why they would be so anxious to celebrate a religious, indeed a Christian holiday, in view of the fact of their clear statement of being atheist and in view of their representations recently in Vienna demanding that atheism be given equal time with those that propose and are proponents of religious beliefs.

Rev. Kutash: I think the fact that Mr. Gorbachev in his interview with Mr. Brokaw recently specifically mentioned that there will be a celebration of the millenium of Russian Christianity shows the fact that the Soviet Union probably intends to get some good propaganda mileage out of these celebrations. People will be focusing their attention on Moscow. It will be nice, in view of the image.

• 1710

The other thing is if they do not do it, then attention may be focused on the Ukrainian *émigré* community, which of course is having celebrations all over the place. One of the aims of Soviet propaganda, we have noticed, is to discredit the Ukrainian *émigré* community, because they speak things that are uncomfortable for the Soviet authorities to hear. So in one sense it is to steal the thunder, and on the other hand it is to give a good picture of the Soviet Union to the world, which is very important for them in their politics right now.

The Vice-Chairman: The next question I have is an important one, because it is a current concern and I think it may have some impact on the report this committee will hopefully table in the House by the first week of March. As you may have heard, there is a possibility of our Prime Minister's visiting the Soviet Union in the spring of this year. In view of some of the representations you have made, what would your recommendation be? Would you recommend that the Prime Minister and a Canadian delegation participate or not participate in any religious functions commemorating the millenium of Christianity in Moscow?

Rev. Kutash: I believe in our brief we did mention that we feel Canada ought not to participate officially. We say this not only because the Ukrainian Orthodox are being slighted. The Belorussian people are also celebrating this millenium. Although Christianity was first accepted by Kiev in Ukraine, missionaries did go to the lands of Belorussia and Russia. We do not deny the fact that both of those peoples can celebrate this millenium in their own way. But to conceal or cover up the fact that it is in fact a Ukrainian millenium, it is a millenium that is focused on Kiev, is something unfair to the Ukrainian people.

The Vice-Chairman: Are there any other comments any of the witnesses wanted to offer in closing?

[*Traduction*]

Le vice-président: A nos témoins orthodoxes-ukrainiens maintenant. Comme l'ont affirmé et clairement reconnu les témoins soviétiques, leur gouvernement est athée, et pourtant ils tiennent, comme vous le mentionnez dans votre mémoire, à célébrer un millénaire à Moscou. Pourriez-vous nous dire pourquoi ils tiennent tellement à célébrer une fête religieuse, une fête chrétienne, étant donné qu'ils se proclament athées et qu'ils ont récemment réclamé à Vienne que l'athéisme obtienne un temps d'antenne égal à ceux qui proposent ou défendent des convictions religieuses.

Le rév. Kutash: Le fait que M. Gorbachev ait spécifiquement mentionné dans son interview récente avec M. Brokaw qu'il y aura une célébration du millénaire de la chrétienté russe indique bien que l'Union soviétique compte probablement profiter de ces célébrations pour se faire pas mal de propagande. L'attention des gens sera tournée vers Moscou. Ce sera bon pour l'image.

Ensuite, s'ils ne le font pas, l'attention pourrait bien se porter sur la collectivité d'émigrés ukrainiens, qui, bien sûr, célébrera partout. L'un des objectifs de la propagande soviétique, avons-nous remarqué, consiste à discréditer la collectivité des émigrés ukrainiens, car ils disent des choses qui ne font pas plaisir aux autorités soviétiques. Donc, en un sens, c'est pour leur couper l'herbe sous le pied, et, d'un autre côté, pour présenter au monde une bonne image de l'Union soviétique, ce qui est très important pour leurs politiques à l'heure actuelle.

Le vice-président: Ma prochaine question est importante, car c'est un problème d'actualité et elle risque d'être de conséquence sur le rapport que le Comité espère déposer à la Chambre dans la première semaine de mars. Comme vous l'avez peut-être entendu, il se pourrait que notre premier ministre visite l'Union soviétique au printemps. Compte-tenu de certaines des instances que vous avez fait valoir, quelles recommandations lui feriez-vous? Recommanderiez-vous que le premier ministre et une délégation canadienne participent ou s'abstiennent de participer à des fonctions religieuses commémorant le millénaire du christianisme à Moscou?

Le rév. Kutash: Nous avons mentionné dans notre mémoire que le Canada devrait s'abstenir de toute participation officielle. Si nous parlons ainsi, ce n'est pas seulement parce que les Orthodoxes ukrainiens sont méprisés. Les Biélorussiens célèbrent aussi ce millénaire. Même si le christianisme a d'abord été accepté par Kiev en Ukraine, les missionnaires sont allés en Biélorussie et en Russie. Nous ne nions pas que ces deux peuples peuvent célébrer ce millénaire à leur façon. Mais il est injuste envers les Ukrainiens de cacher le fait qu'il s'agit d'un millénaire ukrainien, d'un millénaire où Kiev est à l'honneur.

Le vice-président: Y a-t-il d'autres commentaires de la part des témoins avant de terminer?

[*Text*]

Rev. Kutash: I would like to mention that recently a news story has been reported in the Ukrainian press that a man by the name of Alexi Chevchienko has written a letter to Moscow asking for the legalization of a Ukrainian Autocephalous Orthodox Church, and that he speaks on behalf of a group of like-minded people and there are similar organizations in other cities in Ukraine. Prior to coming here today we tried to trace the source of that story. We have called a number of places. We have not been able to trace it so far. But it is an interesting item, one I think would bear watching. Hopefully this committee would be able to lend its support to such a movement.

The Vice-Chairman: I trust you would forward any additional material you get on this particular development to the chairman of the committee as soon as it becomes available to yourself. I can assure you we will indeed consider not only that request but the brief and representation both you and others have made on this particular subject-matter.

Rev. Kutash: We will do so. I also wanted to mention that the primate of our church has had representations from Orthodox priests in Ukraine who are interested in emigrating to Canada. Once more, we hope this committee will be able to lend support to such a move.

The Vice-Chairman: Let me echo the words of our chairman, Mr. Stackhouse, when a similar request was made by other witnesses. I wonder if you could get some of the specifics on paper and send it to our chairman, so that we can proceed with your request expeditiously.

• 1715

Rev. Kutash: Thank you very much.

The Vice-Chairman: Thank you. Any other closing comments from the—

Dr. Green: Yes, Mr. Chairman, I do want to say one thing. I would like to suggest that in your report you consider noting the need for regular reflection on the progress that is being made in the intergovernmental arenas around standard setting and review of actual human rights situations. That means Helsinki, and it also means the UN.

We do not yet regularly have a review from the department to the public that is reviewed by the Parliament of Canada; nor do we have an arena in which the assessment of the actual situation for human rights in the region is reviewed. There needs to be some reporting on what progress is being made, what openings are available, what governments are doing. But you would also need to hear from time to time from the very professional NGOs that exist within Canada. I think that you need to be aware of Helsinki Watch, for instance.

We associate with Helsinki Watch and are at the moment attempting to create one within Canada, so that we are not dependent on what goes on in the United

[*Translation*]

Le rév. Kutash: J'aimerais mentionner que, selon une nouvelle récente parue dans la presse ukrainienne, un homme du nom d'Alexis Chevchienko a écrit à Moscou pour réclamer la légalisation de l'Eglise orthodoxe autocéphale ukrainienne, et que cet homme parle au nom d'un groupe de personnes qui pensent comme lui, et qu'il y a des organismes semblables dans d'autres villes d'Ukraine. Avant de venir ici aujourd'hui, nous avons tenté de trouver la source de cette nouvelle. Nous avons téléphoné à plusieurs endroits. Nous n'avons pas encore réussi à la retrouver. Mais c'est un point intéressant, qu'il faudrait retrouver. J'espère que votre Comité pourra prêter son appui à ce mouvement.

Le vice-président: Je suppose que vous transmettrez au président du Comité les autres documents que vous pourriez obtenir sur ce point particulier dès que vous en prendrez connaissance. Je puis vous assurer que nous étudierons non seulement cette demande, mais le mémoire et les instances que vous et d'autres groupes avez présentées sur cette question.

Le rév. Kutash: Nous y verrons. Je voulais mentionner également que le primat de notre église a reçu des instances des prêtres orthodoxes d'Ukraine qui souhaiteraient émigrer au Canada. Encore une fois, nous espérons que votre Comité pourra prêter son appui à cette initiative.

Le vice-président: Permettez-moi de faire écho aux mots de notre président M. Stackhouse, lorsque d'autres témoins ont formulé une demande semblable. Pourriez-vous nous mettre les détails sur papier et l'envoyer à notre président, de manière que nous puissions donner une suite expéditive à votre demande.

Le rév. Kutash: Merci beaucoup.

Le vice-président: Merci. D'autres commentaires de la part de. . .

Mme Green: Oui, monsieur le président, j'ai une chose à dire. J'aimerais suggérer que vous songiez à noter, dans votre rapport, la nécessité d'une réflexion périodique sur les progrès accomplis dans les milieux intergouvernementaux au sujet de l'établissement et de la revue des normes en matière de droits de la personne. Cela veut dire Helsinki, mais aussi l'ONU.

Il n'arrive pas souvent au ministère de rendre public une revue que le Parlement du Canada étudie; nous n'avons pas non plus de tribune pour examiner l'évaluation qui est faite de la situation des droits de la personne dans la région. Il faut faire connaître les progrès accomplis, les possibilités qui s'ouvrent, les initiatives gouvernementales. Mais vous devriez également avoir des nouvelles, de temps à autre, des ONG très professionnelles qui existent au Canada. Vous devriez connaître, par exemple, Helsinki Watch.

Nous nous rallions à Helsinki Watch et cherchons à l'heure actuelle à en créer un comité au Canada, pour ne pas être tributaire de ce qui se passe aux États-Unis. Il

[*Texte*]

States. It is important that Canada have an initiative that allows us to have a helpful presence in the Helsinki arena as well as the United Nations. I hope you will consider putting something as proactive as that into your report.

The Vice-Chairman: Thank you very, very much for some excellent recommendations and for your excellent presentations. Thank you for coming.

The meeting is adjourned to the call of the Chair.

[*Traduction*]

importe que le Canada ait une initiative qui nous permette d'avoir une présence utile sur la tribune d'Helsinki ainsi qu'aux Nations unies. J'espère que vous songerez à faire figurer dans votre rapport une initiative aussi proactive.

Le vice-président: Merci beaucoup, merci beaucoup de vos excellentes recommandations et de vos excellents exposés. Merci d'être venus.

La séance est levée jusqu'à convocation de la présidence.

Canada Post
Poste Canada
Book Tarif
Tarif des livres

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 29

Tuesday, February 2, 1988
Tuesday, February 9, 1988
Tuesday, March 8, 1988

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 29

Le mardi 2 février 1988
Le mardi 9 février 1988
Le mardi 8 mars 1988

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Human Rights

Droits de la personne

RESPECTING:

Consideration of a draft report

Business of the Committee

Consideration of Main Estimates 1988-89: Vote 10 under JUSTICE

CONCERNANT:

Étude d'un projet de rapport

Travaux du Comité

Étude du Budget des dépenses 1988-1989: crédit 10 sous JUSTICE

WITNESSES:

TÉMOINS:

Second Session of the Thirty-third Parliament,
1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature,
1986-1987-1988

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Embassy of the Czechoslovak Socialist Republic:

Karel Zoubek, Counsellor;

Rudolf Hromadka, Consul-General (Montreal).

From the Ukrainian Orthodox Church:

Very Rev. Dr. Ihor Kutash;

Rev. Roman Bozyk.

From the Canadian Council of Churches:

Paula Butler, Staff;

Dr. Bonnie Green, Chair, Helsinki Working Group, United Church of Canada.

TÉMOINS

De l'Ambassade de la République socialiste de Tchécoslovaquie:

Karel Zoubek, conseiller;

Rudolf Hromadka, Consul-général (Montréal).

De l'Église orthodoxe ukrainienne:

Le Très Rév. Ihor Kutash;

Rév. Roman Bozyk.

Du Conseil canadien des églises:

Paula Butler, Personnel;

Dr Bonnie Green, présidente, Groupe de travail Helsinki, Église Unie du Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 29

Tuesday, February 2, 1988
Tuesday, February 9, 1988
Tuesday, March 8, 1988

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 29

Le mardi 2 février 1988
Le mardi 9 février 1988
Le mardi 8 mars 1988

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Human Rights

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

RESPECTING:

Consideration of a draft report

Business of the Committee

Consideration of Main Estimates 1988-89: Vote 10 under JUSTICE

CONCERNANT:

Étude d'un projet de rapport

Travaux du Comité

Étude du Budget des dépenses 1988-1989: crédit 10 sous la rubrique JUSTICE

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987-1988

27735—1

STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

Chairman: Reginald Stackhouse
Vice-Chairman: Andrew Witer

Members

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Président: Reginald Stackhouse
Vice-président: Andrew Witer

Membres

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Tuesday, February 23, 1988:

Pursuant to Standing Orders 82(15) and 83, on motion of Mr. Mazankowski, seconded by Mr. Wilson (Etobicoke Centre), it was ordered,—That the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1989, laid upon the Table earlier this day, be referred to the several Standing Committees of the House as follows:

To the Standing Committee on Human Rights

Justice Vote 10

ATTEST

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du mardi 23 février 1988:

Conformément à l'article 82(15) et à l'article 83 du Règlement, sur motion de M. Mazankowski, appuyé par M. Wilson (Etobicoke-Centre), il est ordonné,—Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989, déposé sur le Bureau plus tôt aujourd'hui, soit déféré aux divers Comités permanents de la Chambre, ainsi qu'il suit:

Au Comité permanent des droits de la personne

Justice, crédit 10

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 2, 1988
(39)

[*Text*]

The Standing Committee on Human Rights met *in camera* in Room 701 of the Promenade Building at 10:50 o'clock a.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Howard McCurdy, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay and Andrew Witer.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament: Philip Rosen, Research Officer.*

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3)(b), the Committee resumed consideration of its inquiry into human rights behind the Iron Curtain.

The Committee took under consideration a draft of a report to the House of Commons.

ORDERED,—That the Committee resume consideration of its draft report to the House and of revisions thereto proposed this day, on Tuesday, February 9 at 3:30 o'clock p.m.

ORDERED,—That the Committee meet *in camera* at 3:30 o'clock p.m. this day to consider future business.

At 12:28 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m. this day.

AFTERNOON SITTING
(40)

The Standing Committee on Human Rights met *in camera* in Room 701 of the Promenade Building at 3:54 o'clock p.m., the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Roland de Corneille, Howard McCurdy, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay, Andrew Witer.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Jack Stilborn and Philip Rosen, Research Officers.

Pursuant to an order made earlier this day, the Committee considered its future business.

ORDERED,—That these deliberations of the Committee be neither transcribed nor recorded.

ORDERED,—That Rashad Saleh be invited to appear before the Committee as a spokesman for the Palestinian people or, if he is not available, that Ismaël Zayid be invited instead.

ORDERED,—That a spokesman for the Palestinian people who is resident in the Middle East be selected and invited to appear in Ottawa by the method of contacting

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 2 FÉVRIER 1988
(39)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit à huis clos, aujourd'hui à 10 h 50, dans la pièce 701 de l'Édifice de La Promenade, sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Howard McCurdy, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay et Andrew Witer.

Aussi présent: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen, attaché de recherche.

Conformément au mandat que lui confie l'alinéa 96(3)b) du Règlement, le Comité réexamine son enquête sur les droits de la personne derrière le rideau de fer.

Le Comité étudie un projet de rapport à la Chambre des communes.

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité réexamine son projet de rapport à la Chambre et les revisions y proposées aujourd'hui, le mardi 9 février à 15 h 30.

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité se réunisse à huis clos, aujourd'hui à 15 h 30, pour déterminer ses futurs travaux.

À 12 h 28, le Comité interrompt les travaux jusqu'à 15 h 30 aujourd'hui.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(40)

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit à huis clos, aujourd'hui à 15 h 54, dans la pièce 701 de l'Édifice de La Promenade, sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Roland de Corneille, Howard McCurdy, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay et Andrew Witer.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Jack Stilborn et Philip Rosen, attachés de recherche.

Conformément à un ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le Comité détermine ses futurs travaux.

IL EST ORDONNÉ,—Que les présentes délibérations du Comité ne soient ni transcrites, ni enregistrées.

IL EST ORDONNÉ,—Que Rashad Saleh soit invité à comparaître devant le Comité en qualité de porte-parole du peuple palestinien ou, s'il ne peut se présenter, qu'Ismaël Zayid soit invité à sa place.

IL EST ORDONNÉ,—Qu'un porte-parole du peuple palestinien, venu du Moyen-Orient, soit invité à se présenter à Ottawa, et que le choix de ce porte-parole se

in turn the following persons to solicit the agreement of one of them to appear:

— Hanna Siniora, a Palestinian journalist;

— Jonathan Khattub, a Palestinian-American lawyer;

— Faez Aburhame, a human rights lawyer resident in Gaza;

— The Anglican Bishop of Jerusalem

ORDERED,—That Abdullah Abdullah of the Palestine Information Office in Ottawa be invited to appear before the Committee.

ORDERED,—That the Chairman be authorized to convene the first meeting in the series agreed upon this day, provided that it be before the end of March 1988.

At 4:53 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, FEBRUARY 9, 1988
(41)

The Standing Committee on Human Rights met *in camera* in Room 306, West Block, at 3:35 o'clock p.m., this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Roland de Corneille, Reginald Stackhouse, Andrew Witer.

Acting Members present: Jim Jepson for Maurice Tremblay; John Oostrom for Walter McLean and Svend Robinson for Howard McCurdy.

In Attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen and Jack Stilborn, Research Officers. From the Office of the Chief Government Whip: Luc Morin, Caucus Liaison Staff.

Pursuant to an order made on Tuesday, February 2, 1988, the Committee resumed consideration of a draft report to the House.

RESOLVED,—That the Committee proceed to consider future business.

RESOLVED,—That the motion adopted by this Committee on Tuesday, February 2, 1988 and reading as follows:

"That Abdullah Abdullah of the Palestine Information Office in Ottawa be invited to appear before the Committee"

be rescinded.

ORDERED,—That the Committee adjourn.

fasse en communiquant, tour à tour, avec les personnes dont les noms suivent pour les prier de comparaître devant le Comité:

— Hanna Siniora, journaliste palestinien;

— Maître Jonathan Khattub, avocat palestino-américain;

— Maître Faez Aburhame, avocat de Gaza voué à la cause des droits de la personne;

— L'évêque anglican de Jerusalem.

IL EST ORDONNÉ,—Que Abdullah Abdullah, du bureau de renseignements d'Ottawa sur la Palestine, soit invité à comparaître devant le Comité.

IL EST ORDONNÉ,—Que le président soit autorisé à convoquer la première d'une série de réunions dont il a été convenu, pourvu qu'elle ait lieu avant la fin mars 1988.

À 16 h 53, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 9 FÉVRIER 1988
(41)

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit à huis clos, aujourd'hui à 15 h 35, dans la pièce 306 de l'Édifice de l'ouest, sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Roland de Corneille, Reginald Stackhouse, Andrew Witer.

Membres suppléants présents: Jim Jepson remplace Maurice Tremblay; John Oostrom remplace Walter McLean; Svend Robinson remplace Howard McCurdy.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen et Jack Stilborn, attachés de recherche. *Du bureau du whip en chef du gouvernement*: Luc Morin, personnel de liaison du caucus.

Conformément à un ordre du mardi 2 février 1988, le Comité réexamine un projet de rapport à la Chambre.

IL EST RÉSOLU,—Que le Comité entreprenne de déterminer ses futurs travaux.

IL EST RÉSOLU,—Que la motion adoptée par le présent Comité, le mardi 2 février 1988, libellée en ces termes:

«Que Abdullah Abdullah, du bureau de renseignements d'Ottawa sur la Palestine, soit invité à comparaître devant le Comité»

soit annulée.

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité s'ajourne.

Accordingly, at 4:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, MARCH 8, 1988
(42)

The Standing Committee on Human Rights met in Room 112-N of the Centre Block at 3:47 o'clock p.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Walter McLean, Reginald Stackhouse, and Andrew Witer.

Acting Member present: Svend J. Robinson for Howard McCurdy.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament: Jack Stilborn, Research Officer.*

Witnesses: *From the Canadian Human Rights Commission*: Maxwell Yalden, Chief Commissioner; Rita Cadieux, Deputy Chief Commissioner.

The Order of Reference dated Tuesday, February 23, 1988, relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1989 being read as follows:

> *ORDERED*,—That Vote 10, Justice be referred to the Standing Committee on Human Rights.

The Chairman called Vote 10 Justice: Program Expenditures of the Canadian Human Rights Commission.

The Chief Commissioner of the Canadian Human Rights Commission made a statement and, with the other witness, answered questions.

Svend J. Robinson moved,—That the expenses incurred by Hanna Siniora in appearing before this Committee be borne by the Committee.

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

Andrew Witer moved,—That the expenses incurred by a representative of the Government of Israel in appearing before the Committee be borne by the Committee.

And debate arising thereon.

On motion of Svend J. Robinson it was agreed,—That debate on the motion be adjourned.

Svend J. Robinson moved,—That Abdullah Abdullah of the Palestine Information Office be invited to appear immediately following the appearance of Hanna Siniora on Tuesday, March 15.

And debate arising thereon.

On motion of Andrew Witer, it was agreed,—That debate on the motion be adjourned until after the Committee has heard from Hanna Siniora: Yeas: 2; Nays: 1.

À 16 h 50, le Comité s'ajourne donc jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 8 MARS 1988
(42)

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 15 h 47, dans la pièce 112-N de l'Édifice du centre, sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Walter McLean, Reginald Stackhouse et Andrew Witer.

Membre suppléant présent: Svend J. Robinson remplace Howard McCurdy.

Aussi présent: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Jack Stilborn, attaché de recherche.

Témoins: *De la Commission canadienne des droits de la personne*: Maxwell Yalden, président; Rita Cadieux, vice-présidente.

Lecture de l'ordre de renvoi du mardi 23 février 1988 relatif au Budget des dépenses principal portant sur l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989 est donnée en ces termes:

> *IL EST ORDONNÉ*,—Que le crédit 10, inscrit sous la rubrique Justice, soit renvoyé au Comité permanent des droits de la personne.

Le président met en délibération le crédit 10 inscrit sous la rubrique Justice—Dépenses du programme de la Commission canadienne des droits de la personne.

Le président de la Commission canadienne des droits de la personne fait une déclaration, puis lui-même et l'autre témoin répondent aux questions.

Svend J. Robinson propose,—Que le Comité assume les frais qu'a entraînés la comparution de Hanna Siniora.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée.

Andrew Witer propose,—Que le Comité assume les frais qu'a entraînés la comparution d'un représentant du gouvernement israélien.

Un débat s'engage.

Sur motion de Svend J. Robinson, il est convenu,—Que le débat sur cette question soit reporté.

Svend J. Robinson propose,—Que Abdullah Abdullah, du bureau de renseignements sur la Palestine, soit invité à comparaître aussitôt après la comparution de Hanna Siniora, le mardi 15 mars.

Un débat s'engage.

Sur motion d'Andrew Witer, il est convenu,—Que le débat sur la motion soit reporté jusqu'à ce que Hanna Siniora ait communiqué avec le Comité: Pour: 2; Contre: 1.

Svend J. Robinson moved,—That the Minister of Justice be invited to appear before the Committee before Wednesday, March 30, and, should a date not be confirmed with the Minister for his appearance on or before that time, that the Committee send for the Minister, by summons, to appear on Tuesday, March 29 at 3:30 p.m.

And debate arising thereon.

Walter McLean moved,—That the motion be amended by deleting all the words after "March 30".

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to, on division.

After debate, the question being put on the main motion, as amended, it was agreed to.

At 5:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

Svend J. Robinson propose,—Que le ministre de la Justice soit invité à comparaître devant le Comité avant le mercredi 30 mars et, advenant qu'aucune date n'ait été arrêtée avec le Ministre d'ici là, que le Comité somme le Ministre, par sommation, de comparaître le mardi 29 mars, à 15 h 30.

Un débat s'engage.

Walter McLean propose,—Que la motion soit modifiée en retranchant tous les mots à la suite des mots «30 mars».

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté avec voix dissidente.

Après débat, la motion principale, sous sa forme modifiée, est adoptée.

À 17 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, March 8, 1988

• 1547

The Chairman: I now call the meeting to order. This meeting is called in accordance with the announced order of reference, main estimates 1988-89, Justice vote 10.

JUSTICE

Canadian Human Rights Commission

Vote 10—Program expenditures..... $10,419,000

The Chairman: Our witness today is Mr. Maxwell Yalden, Chief Commissioner, Canadian Human Rights Commission.

Mr. Robinson: On a point of order, Mr. Chairman, the points I just made with respect to the rather pathetic functioning of this committee when it comes to the area of domestic human rights may not have been formally on the record. I am not going to repeat them all. I do not know whether or not they were taken down; that is not particularly my concern. I wanted to convey these concerns to you, as the Chair, and my colleagues on the committee. But I do want to ask what action the Chair has taken to ensure that at long last we finally get the Minister of Justice to appear before this committee.

The Chairman: I can inform the members of the committee that, in accordance with the undertaking I gave the members, I approached the Minister of Justice and apprised him of our desire that he meet with us to discuss the estimates of the Department of Justice, in particular, the section of the department's budget relating to the Canadian Human Rights Commission. That was the undertaking I gave, and I fulfilled it.

The Minister has indicated to me that he is prepared to meet with us, and we are presently negotiating a date, recognizing that the committee has until the end of May before it exhausts its opportunity to deal with estimates and with the Minister's presentation. By that, I do not imply that we will be waiting until the end of May; I am just making the point that it has not been necessary in terms of the House's regulations or proceedings for us to meet with the Minister today or last week.

Now, I have no reason to believe the Minister will not fulfil his undertaking. Since I have been the chairman, he has met with us twice. He met with us less than a year ago, and I am looking forward to his meeting with us again.

I would also point out that this committee has been one of the most active committees of the House of Commons. The member may not have been with us at every meeting—indeed, he has not been—and that is no reflection on him; nor is his presence or absence a

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 8 mars 1988

Le président: La séance est ouverte. Nous nous réunissons, conformément à notre mandat, pour examiner le budget principal pour 1988-1989 du ministère de la Justice, crédit 10.

JUSTICE

Commission canadienne des droits de la personne

Crédit 10—Dépenses du programme..... 10,419,000$

Le président: Notre témoin d'aujourd'hui est M. Maxwell Yalden, président de la Commission canadienne des droits de la personne.

M. Robinson: Rappel au Règlement, monsieur le président. Les remarques que je viens de faire au sujet du fonctionnement plutôt lamentable de notre Comité dans le domaine des droits de la personne au Canada n'ont peut-être pas été officiellement enregistrées. Je ne vais pas les répéter toutes. Je ne sais pas si mes propos ont été consignés ou non, ce n'est pas vraiment cela qui compte. Je voulais simplement vous faire part de mon point de vue, à vous en tant que président, ainsi qu'aux autres membres. Je voudrais savoir quelles mesures vous avez prises pour obtenir que le ministre de la Justice comparaisse enfin devant notre Comité.

Le président: Je peux informer les membres du Comité que, conformément à l'engagement que je leur ai donné, j'ai pris contact avec le ministre de la Justice et lui ai fait part de notre désir de le rencontrer pour traiter du budget de son ministère, et en particulier du poste relatif à la Commission canadienne des droits de la personne. Cet engagement que j'ai donné, je l'ai tenu.

Le ministre m'a indiqué son accord, et nous négocions actuellement une date, sachant que le Comité a jusqu'à la fin du mois de mai pour approuver le budget et recevoir le ministre. Cela ne signifie pas que nous allons devoir attendre jusque-là; je veux dire simplement que le Règlement de la Chambre ne nous impose pas d'entendre le ministre aujourd'hui, ou de l'avoir fait la semaine dernière.

Je n'ai aucune raison de croire que le ministre ne tiendra pas sa promesse. Depuis que je préside ce Comité, il est venu deux fois, la dernière il y a moins d'un an, et je suis impatient de le recevoir à nouveau ici.

Je voudrais faire remarquer également que nous sommes l'un des comités les plus actifs de la Chambre des communes. Le député n'a peut-être pas assisté à chacune de nos séances—il ne l'a effectivement pas fait—mais ce n'est pas un reproche, pas plus que sa présence ou son

[*Texte*]

reflection on the committee. We have met, I think, with perhaps the exception of one committee of the House, more frequently since last August than any other committee of the House.

We have dealt with issues that are germane to the honouring of human rights in this country, such as age discrimination, a subject I wish to raise with the chief commissioner this afternoon. As well, we have dealt with subjects of great concern to communities of Canadians. If the issues are not directly active in Canada, such as human rights behind the Iron Curtain, human rights in Haiti. . . They are certainly of concern to communities of Canadians throughout this country. We have responded to their concerns. We have held hearings and taken evidence, and I think have met the aspirations of those Canadian people. I would wonder at any member reflecting negatively on the activities of this committee, with respect to our mandate within this country or outside it.

• 1550

Mr. Robinson: Mr. Chairman, just on that point, I might note that those groups in Canada who are particularly active and particularly vigilant in the area of human rights have certainly voiced their deep concern and indeed in some cases their anger at the unwillingness of this committee to take its responsibilities seriously with respect to the question of equality.

We have held hearings on one particular aspect of equality, the question of age discrimination. I am not suggesting that is not an important area. But we have a situation in which the Canadian Human Rights Commission has, over a period of years, called for amendments to legislation. We have a situation in which a parlimentary committee unanimously made strong recommendations for amendments to legislation in the area of human rights. We have a commission that has vacancies which have remained unfilled for some time. Yet this committee refuses to even deal with those concerns, depite the fact that our primary mandate is set out in the Standing Orders as being in the area of domestic rights. Instead, the committee looks at other areas. Again, I am not suggesting these are not important areas. But surely we have an obligation to take our responsibility seriously in the area of human rights in Canada. I am suggesting that has not been done.

The Chair suggests the Minister has until May to appear before the committee. He has spoken to him, and he will be coming some time. We do not know when. With respect, Mr. Chairman, we did not have to wait until the estimates were tabled to call the Minister before this committee. We could have called him many, many months ago on his annual report, and asked him: despite the fact that the Canadian Human Rights Commission tabled a special report on reasonable accommodation, for

[*Traduction*]

absence n'est imputable au Comité. Depuis le mois d'août dernier, nous nous sommes réunis plus fréquemment que n'importe quel autre comité de la Chambre, à une seule exception près peut-être.

Nous nous sommes penchés sur les questions qui touchent de près au respect des droits humains dans notre pays, telles que la discrimination selon l'âge, dont je voudrais d'ailleurs traiter avec le président de la commission cet après-midi. Nous nous sommes penchés également sur des sujets qui préoccupent grandement des groupes de Canadiens. S'ils ne concernent pas directement la situation au Canada, lorsque nous traitons des droits de la personne derrière le rideau de fer, en Haïti. . . La situation dans ces pays préoccupe des collectivités de Canadiens dans tout le pays, et nous avons répondu à leur attente. Nous avons tenu des audiences et entendu des témoignages et répondu ainsi, je pense, aux aspirations de ces Canadiens. Je ne vois guère comment un membre du Comité pourrait juger de façon négative la manière dont nous nous sommes acquittés de notre mandat à l'égard des droits de la personne, tant au Canada qu'à l'étranger.

M. Robinson: Monsieur le président, à ce sujet, permettez-moi de vous dire que ce sont particulièrement les groupes canadiens les plus actifs et les plus vigilants dans le domaine des droits de la personne qui ont exprimé leur préoccupation, et parfois même leur colère, devant le refus de notre Comité d'assumer sérieusement ses responsabilités sur le plan de l'égalité.

Nous avons tenu des audiences sur un aspect particulier de l'égalité, la discrimination selon l'âge. Je ne dis pas que ce n'est pas là un sujet important. Mais il se trouve que la Commission canadienne des droits de la personne réclame depuis plusieurs années une refonte de la loi. Il se trouve qu'un comité parlementaire a recommandé à l'unanimité une refonte de la législation en matière de droits de la personne. Nous avons une commission dont plusieurs sièges sont vacants depuis pas mal de temps. Or, notre Comité refuse de s'attaquer à ces problèmes, en dépit du fait que notre mandat premier, tel qu'énoncé dans le Règlement de la Chambre, concerne les droits au Canada même. Le Comité préfère étudier la situation à l'étranger. Encore une fois, je ne dis pas que ce ne sont pas des sujets importants, mais nous avons tout de même l'obligation de nous acquitter avec sérieux de notre mandat à l'égard des droits de la personne au Canada même et, cela, nous ne l'avons pas fait, à mon avis.

Vous dites, monsieur le président, que le ministre a jusqu'au mois de mai pour comparaître devant nous. Vous lui avez parlé, il a dit qu'il viendrait, nous ne savons pas quand. Sauf votre respect, monsieur le président, nous n'avions pas besoin d'attendre jusqu'au dépôt du budget pour convoquer le ministre. Nous aurions pu le faire il y a de nombreux mois, dans le cadre de l'étude de son rapport annuel, et lui demander ceci: en dépit du fait que la Commission canadienne des droits de la personne ait

[*Text*]

example, and the former Minister of Justice said yes, this is a priority and we are going to act on it, why is it, Mr. Minister, you were paralyzed by inaction? Why is it, Mr. Minister, you are not doing anything?

The clerk can perhaps clarify this, but I understood that at least tentatively the Minister of Justice was to appear at today's meeting. I may be wrong on that, but that is my understanding. I would like the clerk to clarify that. Mr. Chairman, if that is the case, I want to know why he cancelled.

Mr. Witer: Mr. Chairman, just on this point of order, I am not sure if it is a point of order with members of the committee or not, to be very frank. In any case, may I remind members that we have witnesses who have taken some trouble to come and give evidence before this committee, witnesses who were here at precisely 3.30 p.m. when they were supposed to be and when members were not here—with the exception of what the member stated about the Minister of Justice or the activity of this committee.

Perhaps we can continue this debate, Mr. Chairman, after we have heard from our witnesses and have had a chance to question them. I would so move, if that is required. If there is consent from other members, then I would request we proceed with giving our witnesses a chance to present their evidence.

The Chairman: The member raised a point of order. The Chair does not recognize the point of order. The Chair has listened to the member's comments and to another member's comments. I am going to rule that we do not have a point of order here but a point of debate. I will then proceed, with the committee's concurrence, to invite the Chief Commissioner—

Mr. Robinson: Mr. Chairman, may I ask a question with respect to the appearance of the Minister of Justice? When specifically can we expect to hear from the Minister?

The Chairman: The question is one that cannot be answered specifically at this point. There is to be further discussion. I recommend to the committee that we discuss it near the end of the meeting. I did answer the questions in terms of saying an invitation has been extended, and we have not had a positive response from the Minister as to a specific date, although we have had a positive response from the Minister as to his willingness to come.

Mr. Robinson: He told us that a year ago. I am not going to pursue the debate, but I will be moving at the appropriate time in this meeting that the Minister of Justice be subpoenaed—as this committee has the power to do—to appear before this committee on a date that we shall determine.

• 1555

Mr. Witer: This is precisely one of the reasons—I know that we are getting into debate, but bear with me for 30

[*Translation*]

publié un rapport spécial sur l'adaptation raisonnable, par exemple, et que le précédent ministre de la Justice se soit engagé à agir à ce sujet prioritairement, comment se fait-il, monsieur le ministre, que vous soyez paralysé par l'inaction? Comment se fait-il, monsieur le ministre, que vous ne fassiez rien?

Le greffier pourra peut-être le confirmer, mais il m'avait semblé que le ministre de la Justice devait comparaître aujourd'hui. Je me trompe peut-être, mais c'est ce que j'avais compris. J'aimerais que le greffier le confirme ou l'infirme. Si c'est le cas, monsieur le président, je veux savoir pourquoi il n'est pas là.

M. Witer: Monsieur le président, à ce propos, je ne suis pas certain du tout qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement valide, pour parler très franchement. Quoi qu'il en soit, puis-je rappeler aux membres du Comité que nous avons des témoins qui ont pris la peine de venir témoigner à notre Comité, qui étaient là à 15h30 précises, comme nous le leur avions demandé, alors que les membres du Comité, eux, étaient en retard? Je voudrais, pour ma part, réfuter ce que le député a dit concernant le ministre de la Justice ou l'activité de notre Comité.

Nous pourrions peut-être poursuivre ce débat, monsieur le président, après avoir entendu nos témoins et leur avoir posé nos questions. S'il le faut, je déposerai une motion en ce sens. Si les autres membres sont d'accord, je demanderais que nous passions maintenant à l'audition de nos témoins.

Le président: Le député a fait un rappel au Règlement, mais son intervention n'en constitue pas un. J'ai écouté ce qu'il avait à dire et l'intervention d'un autre député. Je dois trancher que ceci n'est pas un rappel au Règlement, mais un débat. Je vais de ce fait, avec votre permission, inviter le président de la Commission. . .

M. Robinson: Monsieur le président, pourrais-je poser une question au sujet de la comparution du ministre de la Justice? À quelle date précise viendra-t-il?

Le président: Je ne peux vous répondre pour l'instant. Cela reste à déterminer. Je propose que nous en parlions en fin de séance. J'ai répondu à vos questions, indiquant que nous avons lancé l'invitation et que le ministre ne nous a pas encore indiqué de date précise, bien qu'il se soit dit disposé à venir.

M. Robinson: Il nous a déjà dit cela il y a un an. Je ne vais pas prolonger ce débat, mais je vais présenter une motion en temps voulu demandant que le ministre de la Justice soit sommé—et notre Comité possède ce pouvoir de sommation—de comparaître à une date que nous fixerons.

M. Witer: C'est précisément l'une des raisons—je sais que nous ouvrons là un débat, mais je vous prie de

[*Texte*]

seconds—for precisely what went on and why this committee did nothing active for the first six months of its existence: because members opposite insisted on extending the antics that go on during Question Period to this committee, and as a matter of fact at one point used to run out to see if the media were there so they could record what in fact they were saying in this committee. This is completely and totally unacceptable.

I would be happy to debate the member on this issue and any other issue after we have heard from our witnesses and had a chance to question them.

The Chairman: I invite Chief Commissioner Maxwell Yalden to make his presentation.

Mr. Maxwell Yalden (Chief Commissioner, Canadian Human Rights Commission): Mr. Chairman, members of the committee, I am happy to be here with you today to talk about the estimates of the Canadian Human Rights Commission for 1988-89. My opening remarks will be brief. I think you will agree that the more time we can leave for an exchange of views, the better. The members of the committee can then focus on areas where they have concerns, because from the point of view of my colleagues and myself, identifying those concerns is the most important reason for our being here today.

As you can see from the spending plan before you, the commission is a small organization, but one that has a quite sizeable job. In the coming fiscal year we project a person-year requirement of 180, or 4 more than in the current year, and our projected operating budget is something over $11.5 million, or, roughly speaking, $600,000 more than in the current year. With these resources, we are charged with ensuring equal opportunity in federal jurisdiction for individuals who face discrimination on the 10 prohibited grounds stated in the act, which will be familiar to members around the table.

Our mandate, as you know, extends to both employment and the provision of goods, services, facilities, and accommodations. Because our program is as ambitious as it is, we obviously need to concentrate our efforts on a certain number of more precise objectives. Members will find a description of these objectives at page 6 of the expenditure plan. I shall not repeat them today. I would, however, like to mention a few of the principal points where we are particularly anxious that Parliament should provide leadership.

As far as the difference in salaries between men and women is concerned, we in the commission believe that it is more than time that the Canadian Parliament follow the example of Manitoba and of Ontario in insisting upon equality of pay for work of equal value, and that it be rendered a more express and explicit obligation for these employers, and that the commission be given the powers necessary to look to and monitor progress employers are making in this area. We believe that the actual and present mechanisms at our disposal, which rest essentially

[*Traduction*]

patienter 30 secondes—de ce qui s'est passé et pourquoi le Comité n'a fait aucun travail réel pendant les six premiers mois de son existence, le fait que les députés d'en face ne peuvent s'empêcher de reproduire ici la comédie de la période des questions, à tel point que l'un d'entre eux avait pour habitude de courir dehors voir si la presse était là et de répéter aux journalistes tout ce qui se disait ici. Cela est totalement inacceptable.

Je me ferai un plaisir de débattre avec le député de ce point et de tout autre point une fois que nous aurons entendu nos témoins et leur aurons posé nos questions.

Le président: J'invite le président de la commission, M. Maxwell Yalden, à nous présenter son exposé.

M. Maxwell Yalden (président, Commission canadienne des droits de la personne): Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, c'est un plaisir pour moi que de me trouver parmi vous aujourd'hui pour traiter des prévisions budgétaires pour 1988-1989 de la Commission canadienne des droits de la personne. Mes remarques liminaires sont brèves. Car plus nous aurons de temps pour procéder à un échange de vues et mieux cela vaudra. Les membres du Comité pourront ainsi concentrer leur attention sur les domaines qui les préoccupent le plus, dont la détermination est justement un des premiers objets de notre venue ici, à mes collègues et à moi-même.

Ainsi que vous pouvez le voir d'après le plan de dépenses que je vous ai soumis, la commission est une petite organisation, mais dont la tâche est loin d'être négligeable. Nous prévoyons l'année prochaine un besoin de 180 années-personnes, soit 4 de plus que cette année, pour un budget opérationnel d'environ 11,5 millions de dollars, soit à peu près 600,000$ de plus que cette année. Nous sommes chargés, avec ces ressources, d'assurer l'égalité des chances dans le domaine de compétence fédérale des personnes qui souffrent de discrimination selon les dix motifs énoncés dans la loi et que vous connaissez sans doute tous.

Notre mandat, ainsi que vous le savez, porte tant sur l'emploi que sur l'accès aux biens, services, installations et logements. Étant donné que notre programme est si ambitieux, il nous faut manifestement concentrer nos efforts sur un certain nombre d'objectifs plus précis. Vous en trouverez une description à la page 6 du plan de dépenses. Et je ne vais donc pas les répéter. Je voudrais cependant mentionner quelques-uns des points principaux au sujet desquels nous attendons des directives du Parlement.

En ce qui concerne l'égalité des salaires des hommes et des femmes, nous pensons qu'il est grand temps que le Parlement canadien suive l'exemple du Manitoba et de l'Ontario et exige que des salaires égaux soient versés pour un travail de valeur égale, que cela devienne une obligation explicite pour les employeurs et que la commission dispose des pouvoirs nécessaires pour en superviser l'application. Nous pensons que les mécanismes actuels dont nous disposons, qui reposent essentiellement sur les plaintes individuelles, sont trop

[*Text*]

on individual complaints, are too slow and too ineffective. We therefore believe that modifications to the Canadian Human Rights Act are necessary.

We are also particularly anxious to see other amendments that have been promised in respect of the law brought into legislation as soon as possible. These amendments, as members know, relate, among other things, to the important principle of reasonable accommodation and also to the matter of adding sexual orientation to the proscribed grounds of discrimination mentioned in the act.

In addition to the objectives set out at page 6 of our plan, there are two areas of activity I would like our commission to move more quickly and more vigorously on. In the first place I have in mind programs of information and education. The persons and agencies covered by the Canadian Human Rights Act should be more carefully and more consistently sensitized to their rights and to the recourse they have to the commission. Employers also need and should have the right to expect that the programs of assistance can be elaborated for them in order to assist them in following their obligations more effectively.

• 1600

Secondly, I should like the commission to exercise the powers of investigation that we believe it has now but that we do not think have been in the past exercised quite as vigorously as they might have been.

It is widely recognized the experience of 10 years has shown that complaints and the complaints process are not up to the challenge of ending systemic discrimination. If we rely solely on the settlement of individual complaints, we will be at it for a very long time. To have a real impact, we must look beyond complaints to other opportunities.

One is to strengthen our ability to help employers replace systems, policies, and procedures that stand in the way of equal opportunity. Another is for us to monitor the performance of employers on a continuing basis. Perhaps also this committee would wish to play a part, following the model of the Standing Committee on the Status of Disabled Persons, which monitors implementation of the *Obstacles* recommendations by federal departments and agencies. We in the commission believe this parliamentary committee could have a very great influence indeed if it were to call employers and departments, agencies, and institutions to explain the gaps detected by the commission in their human rights record.

Monitoring, we think, is particularly relevant to employment equity. As members of the committee know, the reports employers make under the Employment

[*Translation*]

lents et inefficaces. Nous pensons par conséquent qu'il y a lieu de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Nous sommes particulièrement impatients de voir adopter aussi rapidement que possible d'autres amendements promis. Il s'agit, entre autres, du principe important de l'adaptation raisonnable et de l'ajout de l'orientation sexuelle aux motifs de discrimination prohibés par la loi.

En sus des objectifs énoncés à la page 6 de notre plan, il y a deux autres domaines d'activité dans lesquels je souhaite que la commission puisse s'engager plus rapidement et plus vigoureusement. Je pense d'abord au programme d'information et de sensibilisation. Les personnes et organismes visés par la loi doivent être davantage sensibilisés à leurs droits et aux recours dont ils disposent en s'adressant à la commission. Les employeurs sont également en droit de s'attendre à des programmes d'aide élaborés à leur intention afin de les aider à s'acquitter de leurs obligations plus efficacement.

Deuxièmement, je voudrais que la commission exerce les pouvoirs d'enquête dont elle dispose actuellement de façon plus vigoureuse qu'elle n'a semblé le faire par le passé.

Il est clair, d'après l'expérience des dix années passées, que la méthode actuelle de réception des plaintes ne réussit pas à faire cesser la discrimination systémique. Si nous attendons uniquement pour ce faire de voir se régler les plaintes individuelles, nous attendrons encore longtemps. Pour avoir une véritable force de frappe, nous devons dépasser le stade des plaintes pour étudier d'autres avenues.

Nous pourrions, notamment, aider beaucoup plus efficacement les employeurs à remplacer les structures, les politiques et les procédures qui nuisent à l'avènement d'une véritable égalité des chances. Nous pourrions également surveiller à intervalles réguliers les employeurs pour voir s'ils se conforment à nos normes. Votre Comité pourrait vouloir jouer un rôle, tout comme l'a fait le Comité permanent sur le statut des personnes handicapées, qui vérifie la mise en oeuvre des recommandations du rapport *Obstacles* par les ministères et organismes du gouvernement fédéral. Notre commission, quant à elle, croit fermement que votre Comité pourrait jouir d'une grande influence, si vous choisissiez de convoquer les employeurs, ministères, organismes et institutions pour qu'ils expliquent de vive voix les lacunes que nous aurions décelées dans la façon dont ils sont censés respecter les droits de la personne.

Il est particulièrement pertinent d'exercer une surveillance dans le domaine de l'équité en matière d'emploi. Comme vous le savez, les employeurs devront

[*Texte*]

Equity Act start coming to us in June, less than three months from now. There is a strong expectation in Parliament and among the public that we will examine these reports closely for evidence of systemic discrimination.

The more vigorous approach I am suggesting to working with employers and to monitoring has, we think, budgetary implications that were not foreseen earlier on. I was asked by members of the committee when I appeared before you last December whether we might require additional resources. I think this is a case in point. If the commission is to meet its responsibilities for the success of the Employment Equity Act, it is likely going to need additional staff and funds.

A final note on another matter. I would like to draw the committee's attention again to the long-standing vacancy on the commission and to the fact that Atlantic Canada is unrepresented.

May I say, Mr. Chairman, that with me are Madame Rita Cadieux, *la vice-présidente de la Commission*, and the acting secretary general, Mr. S. Lal. Also present are Ms Hanna Jenson, our director of complaints and compliance, and Ms Margaret McDavid of our financial services, in case you have more detailed queries.

With that introduction, sir, we would be happy to have your questions.

The Chairman: We will turn to questions by members. Mr. Robinson is not, I am advised, formally representing his party this afternoon, but if the committee concurs, I think he should be given the opportunity to ask questions.

Mr. Robinson: I would like to welcome the chief commissioner and his staff back before the committee. My apologies for whatever my involvement was in the delay before you were able to speak, but you will understand, I think, in the circumstances, that I thought it was important to make the points that were made.

• 1605

In that light, I would just like to ask the chief commissioner—and I realize he has joined the commission recently—to perhaps indicate his view with respect to the importance of the amendments which have been proposed by the commission, in some cases over a period of several years, both in terms of expanding the prohibited grounds of discrimination and in the area of reasonable accommodation, a subject on which his predecessor actually filed a special report to Parliament, a subject on which the most recent annual report indicates the commission has very grave concern.

How does the chief commissioner respond to the apparent total lack of any initiative on the part of the government to the recommendations that have been made in the past by the commission?

[*Traduction*]

commencer à nous envoyer leurs rapports, comme le prévoit la Loi sur l'équité en matière d'emploi, d'ici le mois de juin, c'est-à-dire d'ici moins de trois mois. Le Parlement et les Canadiens s'attendent à ce que nous étudiions de très près ces rapports pour y déceler toute preuve de discrimination systémique.

La méthode beaucoup plus vigoureuse que je suggère auprès des employeurs, et qui implique des vérifications périodiques, suppose évidemment des augmentations de budget qui n'avaient pas été prévues. Lorsque j'ai comparu en décembre dernier, vous m'avez demandé si nous aurions besoin de ressources supplémentaires. Voilà un domaine pour lequel nous en aurons besoin. Si notre commission doit aider à la mise en oeuvre de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, elle aura vraisemblablement besoin de personnel et de budgets supplémentaires.

Passons enfin à une autre question. J'attirerais l'attention du Comité sur la vacance, trop prolongée, d'un de nos postes de commissaire et sur l'absence de représentation de la région de l'Atlantique.

Monsieur le président, m'accompagnent aujourd'hui Mme Rita Cadieux, vice-présidente de la commission, et le secrétaire général suppléant, M. S. Lal. Sont ici également Mme Hanna Jenson, directrice des plaintes et de la mise en oeuvre, et Mme Margaret McDavid, de nos services financiers, qui se feront un plaisir de vous fournir tous les renseignements que vous voudrez.

Cela dit, nous sommes tout disposés à répondre à vos questions.

Le président: Je cède la parole aux membres du Comité. M. Robinson ne représente pas officiellement son parti cet après-midi, mais si le Comité accepte, nous pourrions lui permettre de poser ses questions.

M. Robinson: Bienvenue au président de la commission et à ses collègues. Veuillez accepter mes excuses d'avoir été entre autres la cause du retard que nous avons mis cet après-midi à démarrer, mais vous comprendrez que, dans les circonstances, il était important que je m'exprime.

Je sais que le président est nouvellement arrivé à la commission, mais j'aimerais néanmoins lui demander s'il peut nous expliquer quelle est l'importance qu'ont les amendements proposés par la commission au cours des dernières années; je parle ici de l'élargissement des motifs prohibés de discrimination et des adaptations raisonnables, qui ont fait l'objet d'un rapport spécial déposé par son prédécesseur au Parlement et à l'égard desquels la commission semble avoir de graves préoccupations, comme elle le mentionne dans son rapport annuel le plus récent.

Comment réagissez-vous devant ce qui semble être une absence totale d'initiatives de la part du gouvernement vis-à-vis des recommandations émises par le passé par la commission?

[*Text*]

Mr. Yalden: We have responded, and I personally have responded over what is now the last three or four months, that we are disappointed—that is a very mild word—we are disturbed that any process in which it is normal and to be expected that a commission such as ours, which comprises not only Madam Cadieux and myself but members from across the country, should, after careful consideration and serious deliberation, make recommendations to the government with respect to altering the act in a way that we may think will make it more a reflection of a vigorous human rights statute, and that in the face of these recommendations we should find inaction—I cannot call it anything else. There is a series of recommendations which I see in front of me in our last year's annual report, some of which were of course in the annual report of the year preceding that and the year before that one, and so on, and none of which has been brought into legislation.

In answer to the member's question, I cannot say any more than that we are disturbed that there has not been action taken and we very much hope there will be. We will go on pushing for action in respect of the amendments, as I personally have done with a number of Ministers and members of the appropriate parliamentary committees since I took office as chief commissioner.

Mr. Robinson: With respect to the vacancy to which the chief commissioner has made reference, the longstanding vacancy on the commission, the fact that an entire region of Canada remains unrepresented, of course Gordon Fairweather was from New Brunswick, and although he was not officially the Atlantic Canada representative at least there was someone on the commission from Atlantic Canada. How long has this particular vacancy gone unfilled?

Mme Rita Cadieux (vice-présidente de la Commission canadienne des droits de la personne): Depuis octobre 1986.

Mr. Robinson: It has been a year and a half that this vacancy has remained unfilled.

Mr. Yalden: That is correct.

Mr. Robinson: Has the chief commissioner met personally with the Minister of Justice to express his concern as to the failure of the government to fill this particular vacancy? And could the chief commissioner perhaps indicate to the committee why it is important that this vacancy finally be filled?

Mr. Yalden: The answer to that question, Mr. Chairman, is yes, I have met with the Minister of Justice. Indeed, I have met with other Ministers and with a number of their officials, including the Prime Minister's officials, and I have made the point repeatedly that this vacancy should be filled.

Why is it important that it be filled? I think the answer is pretty clear. We are a human rights commission which is supposed to be working on behalf of all Canadians and which I believe all members of this committee would

[*Translation*]

M. Yalden: J'ai personnellement fait valoir au cours des trois ou quatre derniers mois que nous étions déçus, voire perturbés, par le fait que l'on s'attende à ce qu'une commission comme la nôtre, qui, outre Mme Cadieux et moi-même, regroupe des représentants de partout au Canada, présente au gouvernement, après mûre réflexion et délibération, ses recommandations sur la meilleure façon d'amender une loi pour qu'elle tienne mieux compte des droits de la personne, et que, malgré tout, ce même gouvernement ne bouge pas d'un pouce. Dans le rapport annuel de l'année dernière, j'ai sous les yeux toute une série de recommandations qui avaient déjà été émises dans le rapport de l'année précédente et dans celui de l'année précédente encore, mais qui, pourtant, n'ont jamais fait l'objet d'un projet de loi.

Monsieur Robinson, je ne puis que répéter à quel point nous sommes perturbés devant cette inertie, qui, nous l'espérons, se transformera néanmoins en des mesures concrètes. Nous allons continuer à réclamer des amendements, comme je l'ai personnellement déjà fait auprès d'un certain nombre de ministres et de membres de comités parlementaires concernés depuis que j'occupe mes fonctions.

M. Robinson: En ce qui concerne la vacance dont a parlé le président de la commission, il reste que toute une région du Canada en est absente; bien sûr, même si Gordon Fairweather ne représentait pas officiellement l'Atlantique, il reste que, puisqu'il était originaire du Nouveau-Brunswick, la commission comptait au moins un représentant, si officieux qu'il fût, de cette région. Depuis quand ce poste est-il vacant?

Mrs. Rita Cadieux (Deputy Chief Commissioner, Canadian Human Rights Commission): Since October 1986.

M. Robinson: Donc, cela fait un an et demi.

M. Yalden: En effet.

M. Robinson: Avez-vous rencontré personnellement le ministre de la Justice pour lui faire savoir votre mécontentement du fait que le gouvernement n'avait nommé personne à ce poste? Le président de la commission peut-il nous dire pourquoi il est si important que ce poste soit enfin comblé?

M. Yalden: Monsieur le président, j'ai en effet rencontré le ministre de la Justice. J'ai d'ailleurs rencontré certains autres ministres et leurs fonctionnaires, y compris ceux du bureau du premier ministre, à qui j'ai répété qu'il était important de combler cette vacance.

Pourquoi est-ce important? Cela me semble évident. Nous sommes une commission des droits de la personne qui est censée parler au nom de tous les Canadiens et, par conséquent, vous conviendrez tous que nous devons

[*Texte*]

agree should therefore be representative of all Canadians, and we have not been for some time in terms of a member from the maritime provinces. I think, as the member on my right mentioned, this was perhaps not so troubling a matter as long as Mr. Fairweather was the chairman, since he is from New Brunswick, but I am proud to or regret to—depending on how you look at these matters— inform members of the committee that I am from Toronto, so—

The Chairman: Be proud of it.

Mr. Yalden: I am proud to inform members of the committee, Mr. Chairman, that I am from Toronto and therefore cannot be considered a representative of the Maritimes. Indeed, we do not have anyone on the committee from east of Montreal, and we members of the commission believe that this should be rectified as soon as possible.

• 1610

Mr. Robinson: Could the commissioner give some indication of what he views as appropriate criteria in naming this new part-time commissioner? Mr. Yalden will be aware of the fact that there has been some controversy in the past as to the criteria that are appropriately used for the selection of commissioners. We questioned a number of those who were named some time ago, and to say the least, they did not display a particularly eloquent grasp of the field of human rights. In fact, one of them proudly said he did not know anything about it, and he felt that was an advantage. Could Mr. Yalden indicate what he feels are appropriate criteria for the government to be using in appointing a person to fill this vacancy?

Mr. Yalden: Mr. Chairman, I do not think, in all conscience, I could begin today with members of the committee to list a series of particular talents that I think are especially required or suited to the job. I would hope part-time commissioners who are named to the commission would have good sense and, moreover, sensitivity, a sense of tolerance and compassion, and a concern for minorities, because after all, we are dealing mostly with minority groups or, in the case of women, with people who have been treated as such for too long.

Therefore, these are the qualities I should have thought important. I do not think it is necessarily wise—indeed, I could not think so, given my own experience—or necessarily required that one have a profound or lengthy experience in the matter of human rights. I do not doubt that would be an advantage, but I do not think it is necessary; nor do I think it is necessary that one be learned in the law, although I think that would be helpful on occasion too. I think the qualities I have mentioned, plus a desire to take these matters seriously and conscientiously, is what should be looked for in the candidates for membership on the commission.

[*Traduction*]

représenter tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, alors que nous n'avons pas depuis quelque temps représenté les habitants des Maritimes. Comme l'a fait remarquer le député avec raison, ce n'était peut-être pas si grave que cela tant que M. Fairweather était président de la commission, puisqu'il était originaire du Nouveau-Brunswick, mais malheureusement, je suis moi-même fier—tout dépend de l'angle sous lequel on voit les choses—d'informer les membres du Comité que je suis originaire de Toronto. . .

Le président: Vous pouvez en être fier.

M. Yalden: Je suis donc fier de vous informer que je viens de Toronto et que je ne puis, par conséquent, être considéré comme un représentant des Maritimes. Il n'y a personne à la commission qui soit originaire de la région à l'est de Montréal, et c'est une situation que nous voudrions corriger au plus vite.

M. Robinson: Pouvez-vous nous dire quels sont les critères que vous voudriez voir considérés en vue de la nomination de ce nouveau commissaire à temps partiel? M. Yalden sait sans doute qu'il y a déjà eu quelques controverses entourant les critères choisis pour la sélection des commissaires. Nous avions déjà interrogé certains de ceux qui avaient été nommés il y a de cela quelque temps, et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils n'étaient pas tous très ferrés en matière de droits de la personne. En fait, l'un d'entre eux s'était même vanté de ne rien savoir sur la question, ce qui, pour lui, était un avantage. D'après vous, monsieur Yalden, quels sont les critères que le gouvernement devrait considérer lorsqu'il choisira un candidat pour ce poste vacant?

M. Yalden: Monsieur le président, je ne pourrais pas, honnêtement, énumérer auprès des membres du Comité la liste des talents particuliers qui me semblent nécessaires ou appropriés à cette fonction. J'ose espérer que les commissaires nommés à temps partiel feront preuve de bon sens et de sensibilité, de tolérance, de compassion, et d'un grand intérêt à l'égard des minorités, puisque après tout, nous faisons affaire principalement avec des groupes minoritaires ou, dans le cas des femmes, avec des gens qui ont été traités comme tels beaucoup trop longtemps.

Voilà les qualités qui me semblent importantes. À la lumière de ma propre expérience, je ne crois pas qu'il soit ni sage ni souhaitable d'exiger des candidats qu'ils aient une longue expérience dans le domaine des droits de la personne. Ce serait peut-être un avantage, mais ce n'est pas nécessaire; il n'est pas nécessaire non plus d'être homme de loi, même si cela peut parfois s'avérer utile. Les qualités que j'ai énumérées, en plus d'un désir de prendre toutes ces questions à coeur, voilà ce qu'il faut rechercher chez les candidats.

[*Text*]

Mr. Robinson: Finally, Mr. Chairman, I might say, of course, that Mr. Yalden indicates he did not have a background in the area of human rights. Of course, in the very distinguished work he did as Official Languages Commissioner, he was particularly sensitive to the concerns of an important minority in this country, the francophone minority, as well as, of course, the anglophone minority in Quebec. So that awareness of minority rights obviously is an important one that he has demonstrated.

I would like to ask the commissioner to elaborate on a concern he has addressed in the past with respect to the reporting role of the commission. The chief commissioner has in the past indicated that he feels it is appropriate that he report to Parliament as opposed to the Minister of Justice. Why is it that he feels that is important? He did not refer to it specifically in this particular context, but I take it that he does feel strongly on this point. Could he perhaps elaborate on why he feels this is an important recommendation?

Mr. Yalden: Mr. Chairman, I think it is important because I think that not only should the Canadian Human Rights Commission be in fact independent of the government of the day, but it should be seen to be so. In fact, we are independent, and I certainly so regard myself. However, as long as we report to Parliament through a Minister rather than directly to the House of Commons or the House and the Senate, as is the case with another officer of Parliament, as long as we are not in a position, as are several officers of Parliament, to report directly, I think we are placed in an invidious and unacceptable situation.

I think this is not only because we send our annual report to a Minister, but because in day-to-day dealings with the ministry... I underline the ministry because often it is not the Minister who is concerning us. But the Minister has officials who, if we report to him, as does any other entity coming under his tutelage, are going to treat us like any other entity and are going to wish to exercise controls over us or to issue directives to us that we do not think are appropriate for a commission that should be manifestly independent and in a direct relationship with the Parliament of Canada. Those are our reasons. I think they are very simple and very straightforward. There is nothing complicated or hidden about them.

• 1615

Mr. Robinson: I might just say that the commissioner certainly has displayed admirable independence in the course of his tenure to date.

Mr. Witer: Welcome to the commissioner and his staff. I would like to follow up on an earlier question. There is some indication that the current setup does not offer the kind of independence that the commissioner believes the commission should have from any political influence or from any Minister or ministry. Could the commissioner

[*Translation*]

M. Robinson: Monsieur le président, M. Yalden admet par le fait même qu'il n'avait aucune expérience dans le domaine des droits de la personne. Mais, avouons-le, lorsqu'il s'est distingué comme commissaire aux langues officielles, il a prouvé qu'il était particulièrement sensible aux doléances d'une de nos minorités les plus importantes au Canada, la minorité francophone, de même qu'à celle de la minorité anglophone du Québec. Il a donc prouvé qu'il pouvait être très au fait des droits des minorités.

Le président de la commission pourrait-il nous donner plus de détails sur une doléance qu'il a déjà exprimée par le passé au sujet de la façon dont la commission devait rendre des comptes? Il a déjà dit qu'il lui semblait plus approprié de rendre des comptes directement au Parlement plutôt qu'au ministre de la Justice. Pourquoi est-ce si important? Vous n'en avez pas particulièrement parlé aujourd'hui, mais j'ai l'impression que vous avez une opinion très arrêtée sur cette question. Pouvez-vous nous dire pourquoi cela vous semble important?

M. Yalden: Monsieur le président, cela me semble important parce que la commission doit non seulement être indépendante du gouvernement de l'heure, mais aussi être perçue comme telle. Dans les faits, nous sommes tout à fait indépendants, en tout cas en ce qui me concerne. Cependant, tant que nous aurons à rendre des comptes au Parlement par l'entremise d'un ministre plutôt que directement à la Chambre et au Sénat, comme le font d'autres commissaires et titulaires de postes semblables, nous nous trouverons dans une position délicate et inacceptable.

Et ce n'est pas uniquement parce que nous devons envoyer notre rapport annuel à un ministre; c'est aussi dans nos contacts quotidiens avec le ministère... Je parle ici du ministère, puisque c'est souvent à d'autres qu'au ministre que nous avons affaire. Mais ce ministre a des fonctionnaires qui nous traiteront comme n'importe quelle autre entité, puisque, en déposant notre rapport chez lui, nous sommes en quelque sorte sous sa tutelle; ils chercheront donc à exercer des contrôles sur nous ou à émettre des directives qui ne nous semblent pas appropriées, puisque nous devons manifestement être indépendants et que nos liens directs ne doivent être qu'avec le Parlement. Voilà nos raisons, qui me semblent fort simples et aisées à comprendre. Il n'y a rien de caché.

M. Robinson: Je conclus avec des félicitations à l'égard du président de la commission pour l'admirable indépendance dont il a fait preuve jusqu'à maintenant dans ses fonctions.

M. Witer: Bienvenue au président de la commission et à ses collègues. Dans la même veine, on pourrait croire que la structure actuelle n'offre pas le genre d'indépendance que vous souhaitez pour une commission qui doit être libre de toute influence politique de la part d'un ministre ou d'un ministère. Depuis que vous êtes en

[*Texte*]

tell us if in fact during his tenure there has been any evidence or any incident where the Minister has either interfered, either directly or indirectly, or tried to give some indication of what he would like to see or not see? The reason I ask this is that I suspect there may be some substance and reason for the position the commissioner has taken, other than a general argument for that particular position. If so, I would like to hear about it and I am sure other members of the committee would like to hear about it.

Mr. Robinson: Sorry, are you saying the Minister, or people in the ministry as well?

Mr. Witer: As well.

Mr. Yalden: No. Had there been any indication of any over interference in our affairs, you can rest assured that I would have brought it to the attention of members of the committee before now. That is not the case, as far as I am aware, nor has it been the case as far as I am aware in the past.

Our position is simply one of principle, that Parliament has seen fit to appoint for example the Information Commissioner, the Privacy Commissioner, the Official Languages Commissioner, not to mention other persons like the Auditor General and the Chief Electoral Officer. For various reasons they have to be seen to be completely independent of the government and therefore report directly to Parliament.

That is not the case in respect of the Canadian Human Rights Commission. No one, by the way, has been able to tell me why it is not the case. No one to whom I have spoken has suggested that it should not be the case; on the contrary, they seem to think that perhaps it should. But it is not the case. This is a curious state of affairs. For example, the Official Languages Act was passed before the Canadian Human Rights Act and the Privacy Act and the Access to Information Act passed after. So you have different sorts of commissioners, some appointed before, some appointed afterwards. They all have this direct relationship with either the House of Commons or with the House and the Senate, whereas the Human Rights Commission does not. If there is some reason why it does not, then no one has been able to tell me what it is.

Our belief is that it could be important in practice, and is important in principle that it be so. I think the last time I appeared before the committee I made it plain that we were not alleging that there had been any attempt to influence or push us around. It is simply that the possibility is there.

Mr. Witer: The answer given by the commissioner leads me to believe the commissioner has done some homework on this whole question. I am wondering if his investigation or questioning led him back to when the commission was originally formed under the previous administration. Perhaps he may have asked some questions regarding the reasoning for the set-up that we

[*Traduction*]

fonction, pouvez-vous nous dire s'il y a eu des cas où le ministre a tenté de s'ingérer directement ou non dans vos affaires, ou s'il a tenté de vous imposer son opinion? Si je vous pose la question, c'est que j'ai l'impression que votre prise de position est due à un événement particulier plutôt qu'à une opinion générale. Si c'est vraiment le cas, nous voudrions le savoir.

M. Robinson: Avez-vous parlé du ministre ou de ses fonctionnaires?

M. Witer: Des deux.

M. Yalden: Ce n'est pas le cas. S'il y avait eu quelques signes que ce soit d'une ingérence quelconque dans nos affaires, vous pouvez être assuré que je l'aurais portée depuis longtemps à l'attention des membres du Comité. À ce que je sache, ce n'est pas le cas, et cela ne l'était pas non plus avant mon arrivée.

Nous ne faisons qu'énoncer un principe, et c'est celui qui a présidé à la création par le Parlement des postes de commissaire à l'information, de commissaire à la protection des renseignements personnels, de commissaire aux langues officielles, sans oublier celle des postes de vérificateur général et de président des élections. Pour diverses raisons, tous ces gens doivent être perçus comme étant complètement indépendants du gouvernement, et c'est pourquoi ils rendent directement des comptes au Parlement.

Or, ce n'est pas le cas pour la Commission canadienne des droits de la personne. Personne n'a d'ailleurs pu m'expliquer pourquoi. Tous ceux à qui j'en ai parlé semblent être du même avis que nous. Mais ce n'est pas ce qui se passe en réalité, ce qui est curieux. Après tout, la Loi sur les langues officielles a été adoptée avant la Loi sur les droits de la personne, mais la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur l'accès à l'information l'ont été après. Il y a donc différentes catégories de commissaires, certains qui ont été nommés avant et d'autres après. Mais ils ont tous ce lien direct avec la Chambre des communes, ou avec la Chambre et le Sénat, contrairement à la Commission des droits de la personne. Et personne n'a pu m'expliquer pourquoi.

Il nous semblerait important d'uniformiser tous ces postes en pratique, mais aussi en principe. La dernière fois que j'ai comparu, j'ai expliqué clairement que nous ne cherchions pas à prétendre qu'il y avait eu un jour ou l'autre ingérence ou tentative d'ingérence. Mais cela reste toujours possible.

M. Witer: D'après votre réponse, je vois que vous avez fait un peu de travail de recherche. Vos recherches vous ont-elles ramené à l'époque de la création de la commission, sous le gouvernement précédent? Vous avez sans doute dû demander pourquoi les liens d'imputabilité de la commission étaient différents des autres. C'est une question importante, voire fondamentale. En remontant à

[*Text*]

currently have, which is different and unusual. I think this is an important and fundamental issue. Sometimes we can find these answers by going back to the original source. Perhaps we should try to figure out the reasoning of the administration of the day in setting up the commission the way it is currently set up.

• 1620

Mr. Yalden: I have certainly asked the question, Mr. Chairman, because apart from anything else, it is one that interests me. But I have not had an answer. The only person I have been able to ask with a direct experience of it is sitting beside me, and I think her answer was that it was not clear to her either. I will let her answer for herself, if she wishes.

Mme Cadieux: Lorsque la Commission a été créée, la loi disait qu'elle rendait compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Justice. C'était un fait, et nous n'avions à le remettre en question. Cependant, nous avons demandé à l'occasion, dans l'un ou l'autre de nos rapports annuels, qu'on change cette situation. Nous avons abandonné la question, non pas parce que nous n'y tenions plus, mais surtout parce qu'il y avait d'autres priorités à ce moment-là.

Je suis tout à fait d'accord avec l'actuel président à savoir qu'il est important non seulement que la Commission soit indépendante, mais aussi qu'elle soit perçue comme indépendante du gouvernement par les groupes et les individus qui veulent y avoir recours lorsqu'ils sont victimes de discrimination et qui, par exemple, portent des plaintes contre le gouvernement alors que la Commission ne semble pas complètement indépendante du gouvernement. C'est une question importante du point de vue de la perception des groupes que nous servons.

Mr. Yalden: I think that is a very important point. After all, not infrequently it is government agencies that are being complained against. If there is the slightest suggestion that this commission is in some sense or other a creature of the government, that puts us in a situation in which we lose credibility; and I do not believe it is the wish of either the government or the Parliament of Canada that we lose credibility. So it is an important point to us, but I do not have a historical explanation for it. Not all that many of the people who were around then are still here. But if I find one, I will ask him; and if I get an answer, you can sure I will bring it to the committee.

Mr. Witer: The commisssioner indicated we do have someone in the room, Ms Cadieux, I believe, who has been with the commission for some time. I wonder if I could ask her a question similar to the one I asked the commissioner. The commissioner indicated that at no time during his mandate has the current Minister of government or anybody in the department interfered or tried to interfere with any of the matters that are before

[*Translation*]

la source, on trouve parfois la réponse. Il faudrait peut-être se demander quel était le raisonnement du gouvernement précédent lorsqu'il a donné à la commission cette structure.

M. Yalden: Monsieur le président, si j'ai posé la question, c'est entre autres parce qu'elle m'intéresse, évidemment; mais je n'ai pu obtenir de réponse. Ma collègue que voici est la seule personne ayant des connaissances pertinentes de l'affaire que j'ai pu contacter et, si je me rappelle bien, elle aussi n'a remarqué aucune ingérence évidente. Je lui cède la parole.

Mrs. Cadieux: When the Commission was created, the act specified that the Commission would report to Parliament through the Minister of Justice. That reporting relationship was a given that we were not called upon to question. However, in occasional annual reports, we have requested that this relationship be changed. We let the issue rest, not because we no longer cared about it, but mainly because we had other priorities at that time.

I fully agree with the current Commissioner that the Commission must not only be independent, but must also be seen to be independent from the government by individuals and groups victimized by discrimination and wishing to have recourse to the Commission. For example, people would hesitate to lay complaints against the government if the Commission did not appear to be completely independent of it. The Commission's image among the groups it serves is an important issue.

M. Yalden: Oui, c'est une question importante, surtout qu'il n'est pas rare qu'on porte plainte contre des organismes gouvernementaux. Si on soupçonnait que la commission dépend de quelque façon que ce soit du gouvernement, sa réputation serait atteinte; et il n'est pas dans l'intérêt du gouvernement ni du Parlement du Canada que cette réputation soit ternie. Voilà pour l'importance de la question, mais je ne saurais vous expliquer la raison d'être de ces formalités administratives. La plupart des personnes employées par la commission lors de sa création l'ont quittée. Si je trouvais un employé qui connaissait l'historique de la commission, je lui poserais la question, et si j'obtenais une réponse, j'en informerais le Comité, bien sûr.

M. Witer: Le président de la commission a rappelé que Mme Cadieux est membre depuis un certain temps de la commission. J'aimerais lui poser une question semblable. Le président de la commission a dit que jamais pendant sa présidence, ni le ministre actuel ni aucun fonctionnaire du ministère n'a influencé ou tenté d'influencer l'issue d'une question dont était saisie la commission. Le gouvernement antérieur a-t-il jamais tenté d'intervenir ou

[*Texte*]

the commission. In view of the requests that were put forward in the past and rejected, were there in the previous administration any incidents where the government of the day attempted to influence or suggest some course of action to the commission regarding a matter that was before the commission?

Mme Cadieux: Je ne me souviens d'aucun incident de la sorte. Comme l'a dit M. Yalden, ce n'est pas la raison de notre demande actuelle. Je pense que le prédécesseur de M. Yalden, M. Fairweather, dirait la même chose. Les ministres de la Justice qui se sont succédé—il y en a eu neuf ou dix depuis le début de la Commission—n'ont essayé à aucun moment d'influencer le travail ou les décisions de la Commission.

Mr. Witer: On another subject-matter, the commissioner will know that on page 10 of the estimates, under "Expenditures", in fact there was a 3.4% or $335,000 lower expenditure than provided for in the 1986-87 estimates, as well as some lapsing of supplementary funding. All of this is there on page 10. The explanation provided for it is that the delays occurred because of gazetting, certain guidelines, administration functions, which I suppose are always there.

• 1625

The question that comes to mind is what reason the commissioner can give us to believe that some of these administrative hurdles have in fact been overcome and we will not be looking at those kinds of differences or lapses in the year to come. The commissioner might want to comment on the whole methodology of this forecast. We would like to, and I am sure do, believe that the methodology is sound and that any shortcomings or lapses in the coming year will not be attributed to administration, to delays, to that sort of thing. I am not convinced that those kinds of explanations are acceptable.

Mr. Yalden: I should observe first of all, of course, that these lapses occurred at a time when I was not with the commission, and therefore I can only give something by way of indirect or hearsay evidence as to why they occurred. The explanations I have been given are the ones you see on page 10 in the part III expenditure plan.

The delay in gazetting the guidelines is something for which the agencies in which we work on the guidelines—Justice, the Privy Council Office, Treasury Board—were, I suppose, equally responsible. The equal pay study being conducted by the Treasury Board is something outside our hands. I think that members, who know very well the system through which we get positions and person-years, will realize that it was the Treasury Board who gave us the person-years and positions, and therefore it will not come to them as any surprise why we asked for them and what we intended to do with them, and why we have not been able to use them, since it was the slowness of their study that meant we were not able to use them.

[*Traduction*]

de proposer une orientation à la commission concernant une question dont elle était saisie?

Mrs. Cadieux: I do not remember any such incident. As Mr. Yalden said, that is not the reason for our request today. I think Mr. Yalden's predecessor, Mr. Fairweather, would agree. At no time did any of the nine or ten Ministers of Justice who have succeeded each other since the Commission was created try to influence the work or the decisions of the Commission.

M. Witer: Dans un autre ordre d'idées, le président de la commission est sans doute au courant que sous la rubrique «Dépenses», à la page 10 du budget des dépenses, on voit que 3,4 p. 100 des 335,000$ prévus dans le budget des dépenses pour 1986-1987 restent inutilisés. De plus, toujours à la page 10, il est indiqué que certains crédits supplémentaires ne sont pas complètement utilisés. On explique cette différence en invoquant des retards attribuables à la publication dans la *Gazette du Canada*, à certaines directives, à des formalités administratives, qui sont toujours en vigueur, je présume.

Je me demande si le président de la commission peut nous assurer que ces obstacles administratifs ont été franchis, et si tous les crédits accordés pour l'année 1987-1988 seront utilisés. Le président peut-il nous expliquer la méthode générale ayant servi à établir ce budget? Je ne suis pas le seul membre du Comité qui aimerait s'assurer de la solidité du processus budgétaire au sein de la commission. Par ailleurs, je ne pense pas qu'il sera permis d'invoquer à nouveau des retards et des formalités administratives pour justifier ces écarts budgétaires.

M. Yalden: Naturellement, je tiens à rappeler aux membres du Comité que, ayant été nommé à la commission après cet exercice financier-là, je ne peux vous en fournir que des explications indirectes, de seconde main, pour ainsi dire. Ces explications vous sont fournies à la page 10 de la partie III du plan de dépenses.

J'ose dire que les organismes—le ministère de la Justice, le Bureau du Conseil privé et le Conseil du Trésor—avec lesquels nous collaborons à la publication dans la *Gazette du Canada* de ces principes directeurs partagent également la responsabilité des retards. Nous n'avons aucun contrôle de la recherche sur la parité salariale entreprise par le Conseil du Trésor. Les membres du Comité connaissent bien le système d'attribution des postes et des années-personnes et ne sont pas sans savoir que c'est le Conseil du Trésor qui nous les a accordés. Par conséquent, inutile de préciser pourquoi nous les avons demandés et pourquoi nous n'avons pu les utiliser. C'est la lenteur de son étude qui nous a empêchés d'utiliser les ressources accordées.

[*Text*]

However, this is a matter of the past; 1986 and 1987 we are talking about. I am assured by our financial people that this year, 1987-88, we are not going to lapse. So this problem is no longer with us. We are using fully the resources that have been given us, and our anticipation is, as I indicated, that we will probably need more when we get into full production, if that is the term, with employment equity and of course if Parliament sees fit to give us a more active role in pay equity.

We are a bit hostages to fortune on both these issues, even with employment equity. Although the law has been in effect for some time, we do not have and will not have until June of this year the data being submitted by the firms and institutions covered by the act. Whilst we have made projections of what we will need to monitor and cover these issues, we cannot be absolutely sure until we get started. But we have no doubt that we are going to use what we have now, and that we are going to need, very likely, more, and that, in any event, the underutilization that occurred in 1986-87 will not occur again.

Mr. McLean: I join in welcoming the commissioner and his colleagues.

When we are talking about resource deployment, I recall at the time the Employment Equity Act was being discussed that commitments were made on the part of the government, or recognition at least, that there would be resource implications when the act came in. I wonder if the commissioner can give us some idea of what type of forecast he has in terms of future needs. You spoke about the need for additional resources. With the act coming into force, it seems to me that is potentially a major quantum leap forward. I wonder what your scenario is for meeting that.

• 1630

Mr. Yalden: Well, we think something in the order of 15 to 20 additional person-years may be required, Mr. Chairman. Of course, in the terms in which many departments and agencies deal this is peanuts. For us it is a fairly important percentage. Depending on the outcome of our proposed amendments to section 11 of the act, which deal with pay equity, and depending in particular whether we were given by Parliament a more active regulatory monitoring role in that area, we could anticipate perhaps about the same figure for pay equity. But that is very much up in the air because as yet the amendments have not been passed, and until they are I cannot predict any more accurately than that.

We know that employment equity, that is to say a greater participation of the groups with which members of the committee will be familiar—women, visible minorities, aboriginal persons and the disabled—is going to become over the years an enormous task. I think it is one to which the government and Parliament are committed, and certainly we in the commission are, but

[*Translation*]

Ce sont de vieilles histoires; passons aux années 1986 et 1987. Les experts en finances à la commission m'assurent que nous allons faire plein usage des ressources accordées pour 1987-1988: le problème sera réglé pour l'année en cours. Je disais même—et je le répète—que lorsque les plaintes concernant la parité salariale seront chose courante, et si le Parlement nous accorde un rôle plus actif dans ce domaine, nous aurons probablement besoin de ressources supplémentaires.

Dans les deux cas, nous ne pouvons tout contrôler. Même si la Loi sur l'équité en matière d'emploi est entrée en vigueur depuis un certain temps déjà, ce n'est qu'au mois de juin 1988 que nous recevrons les données que devront soumettre les entreprises et établissements visés par la loi. Et même si nous avons établi les prévisions des ressources nécessaires afin de contrôler ces données et de mener à bien notre travail dans ce domaine, on ne peut pas tout prévoir avec exactitude. Cela dit, nous aurons assurément besoin de nos ressources actuelles et très probablement besoin d'autres ressources encore; de toute façon, nous n'aurons plus de crédits inutilisés comme cela a été le cas en 1986-1987.

M. McLean: J'aimerais moi aussi souhaiter la bienvenue au président de la commission et à ses collègues.

Au sujet de l'affectation des ressources, je me rappelle que lors de l'examen de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, le gouvernement voulait reconnaître, sinon satisfaire, les besoins en ressources supplémentaires qu'entrainerait l'entrée en vigueur de la loi. Vous avez parlé de besoins futurs en ressources supplémentaires; pouvez-vous nous chiffrer ces besoins? Il me semble que l'entrée en vigueur de la loi pourra faire grimper vos besoins de façon astronomique. Comment prévoyez-vous y répondre?

M. Yalden: Monsieur le président, je dirais qu'il nous faudra entre 15 et 20 années-personnes supplémentaires. Je me rends bien compte que pour bien des ministères et organismes, ce chiffre ne serait pas impressionnant, mais en termes de pourcentage, ces années-personnes sont importantes pour la commission. Par ailleurs, nous anticiperions une augmentation du même ordre de grandeur si les amendements que nous avons proposés à l'article 11 de la loi, concernant la parité salariale, étaient adoptés, et surtout si le Parlement nous accordait un rôle élargi en tant qu'agence de contrôle de la parité salariale. Tant que les amendements ne seront pas adoptés, je ne pourrai pas vous en dire plus.

Nous prévoyons qu'avec les années, la participation accrue de groupes cibles, comme les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées, entrainera un travail énorme pour la vérification de la parité salariale. D'ailleurs, le gouvernement, le Parlement et, évidemment, la commission se sont engagés à respecter ce principe. Cela

[*Texte*]

to move the 600-odd companies and 100 and whatever it would be departments of government and government agencies down that track toward better participation of those groups will not be easy to accomplish and we shall certainly need additional resources.

As I say, we look forward in the immediate future perhaps to asking in the form of supplementaries later this year for perhaps between 15 and 20 person-years, but I cannot be more accurate than that. That would be a 10% increase on what we have at present.

Mr. McLean: Thank you. In your comments to us you spoke about one of the possibilities of the committee having conversations with numbers of departments and agencies that are involved. Obviously just as the commission has what I would say is a horrendous job and therefore has to review continually its agenda, and in the light of staff and time available, assuming the committee were to agree that they might wish to undertake that function, it would be impossible to do it all, or at least it would take a long period of time, so the committee would then have to priorize. In the light of the commission's review of the sensitivity of departments and agencies, assuming that we are doing in part an educational or a prompting procedure by having such a conversation about these issues, just off the top of your head could you suggest or recommend to the committee—without necessarily saying this is number one or number two, but within those larger numbers—where we should begin if we were to decide to go that route?

Mr. Yalden: Mr. Chairman, I would say perhaps three things. One, whichever agencies or firms were chosen, simply doing it would have a very salutary effect on the others. So in a manner of speaking, no matter which ones you chose, it would be useful. However, I think the committee could doubtless be more selective than that. I think when we receive the data, which also will be made public in due course by the Minister of Employment and Immigration, it should be clear, I think, which of the various firms we are talking about are doing less well than the others, and I would have thought the committee would want to call some of the persons involved with institutions that are doing less well. As far as the government is concerned, government agencies that is, I believe the Treasury Board would be in possession of an indication of who is doing well and who is not doing well, and perhaps they could be asked, and subsequently other agencies of government could be dealt with in terms of their performance.

• 1635

I think it would be important, and that was the third point I wanted to make, that in any event because of the significance of showing that the government, through its own agencies, is following is own legislation, it would be of the first importance to look at what government departments are doing. I would suggest that you can pick the representative ones and the bigger ones and the more

[*Traduction*]

dit, le travail visant à encourager plus de 600 entreprises et une centaine de ministères et organismes du gouvernement à accepter la participation accrue de ces groupes ne sera pas facile et exigera des ressources supplémentaires.

Comme je le disais, mais sans pouvoir être plus précis, nous avons l'intention, à une étape plus avancée de l'année financière en cours, de soumettre un budget supplémentaire des dépenses afin de nous faire accorder entre 15 et 20 années-personnes, une augmentation de 10 p. 100 par rapport à nos ressources actuelles.

M. McLean: Merci. Vous avez soulevé la possibilité de faire comparaître devant le Comité certains ministères et organismes visés par la loi. La tâche de la commission est démesurée, et il lui faut revoir régulièrement ses priorités et son échéancier, toujours en fonction de ses ressources humaines. De la même façon—et en supposant que le Comité soit d'accord pour assumer cette responsabilité—il serait impossible de tout faire en temps voulu, et il faudrait que le Comité, lui aussi, établisse des priorités. Étant donné les connaissances de la commission concernant le degré de sensibilisation de chaque ministère et organisme, et étant donné la fonction de sensibilisation qu'entreprendrait le Comité en faisant comparaître leurs représentants, pouvez-vous nous proposer, de façon très générale, bien entendu, les groupes qu'il faudrait voir en premier lieu?

M. Yalden: Monsieur le président, je vous ferai remarquer trois points. Premièrement, le simple fait de faire comparaître un organisme ou une entreprise mettrait la puce à l'oreille des autres. Quel que soit le choix du Comité, ces comparutions seraient utiles, même si je crois que vous voudriez faire un choix judicieux. Les données que nous recevrons—et qui seront rendues publiques plus tard par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration—feront le point sur la parité salariale dans ces entreprises. D'après moi, le Comité ferait comparaître des représentants des entreprises dont le dossier laisse à désirer. En ce qui concerne les organismes du gouvernement, je crois que le Conseil du Trésor aurait une idée de la performance de chacun, on pourrait peut-être lui demander et passer ensuite aux autres.

Troisièmement, étant donné que le gouvernement se doit de respecter sa propre loi à l'égard de ces organismes, il est très important de vérifier quelles mesures prennent les ministères. Je pense qu'on peut facilement choisir les plus représentatifs et les plus importants, surtout si les données sont une indication de leur performance.

[*Text*]

important ones pretty easily, especially if there is some indication from the data as to who is doing well and who is not doing well.

Mr. McLean: On the basis of your own investigation or feedback, turn the subject around so that we are not cursing the darkness but rather trying to light some candles, have you any suggestions or illustrations you can give us of what I would call success stories in this stage of development within agencies or departments?

One of the problems is that in the early stages there is obviously so much to be done. One of the questions is where are there some models where people are showing some innovation in management that can be encouraging to others? And also they can talk about the costs involved and the concerns that are regularly thrown up to us as to why these things cannot happen.

Mr. Yalden: I think that is a very helpful approach and one in which I would agree. We are not in a position, any more than we are at this moment, to specify who is doing badly. We are not in a position to specify who is doing well, because as I say, companies covered by the act are not required to submit the data until June 1 and when they have done so we have to get it from the Employment and Immigration Commission and we will not get it presumably for a few weeks, let us say. Therefore, it will not be until the summer that we will be able to answer the hon. member's question, Mr. Chairman.

However, both questions are good ones and certainly ones that we will take to heart. I would be very happy to come back to the committee at any time the chairman wishes to call me and my colleagues to try to deal with both those questions when we have the data.

The Chairman: Thank you. I would like to put a couple of questions to the commissioner. One is with regard to the highlights you outline on page 6. I note that in spite of the study this committee has been conducting with regard to age discrimination, the commission does not regard as a highlight being increasingly effective in eliminating employment barriers, especially those faced by women, etc. There is no reference to age.

I could wish, Mr. Commissioner, that you might consider reviewing that. It is a serious problem, as our study has already revealed. We have made the effort to go to four cities in addition to Ottawa, to take testimony from spokepersons of age groups, institutions, and companies dealing with the employment problems of the aging. We have heard from departments of the government, we are aware of statistics made available through Statistics Canada and the Unemployment Insurance Commission, and I would wish, in light of the mandate that the commission has and to which you have made reference elsewhere in the documents you have presented to us, that you would give some priority to this.

You have before you already a case of age discrimination involving employees of the government who transferred from one to department to another and hence came under different regulations. I do not know

[*Translation*]

M. McLean: Sur une note plus optimiste, vos propres renseignemnts vous permettent-ils de nous donner des exemples de réussite à ce stade au sein d'organismes ou de ministères?

Un des problèmes, c'est qu'il y a tellement à faire dans les premiers temps. Je me demande s'il existe certains modèles d'innovation dont pourrait s'inspirer les autres? On pourrait nous parler aussi des coûts et des préoccupations souvent invoqués pour justifier l'inaction.

M. Yalden: Je conviens que ce serait très utile. Nous ne sommes pas en mesure pour l'instant de dire qui s'en sort bien parce que, comme je l'ai déjà dit, les sociétés visées par la loi ne sont pas tenues de soumettre ces données avant le 1er juin, et il faudra encore quelques semaines avant que la commission de l'Emploi et l'Immigration nous les fasse parvenir. Par conséquent, nous ne pourrons pas répondre à la question du député avant l'été, monsieur le président.

Toutefois, ces deux questions sont valables et nous en tiendrons certainement compte. Je reviendrai volontiers devant vous, au gré du président, pour répondre à ces deux questions lorsque nous disposerons des données nécessaires.

Le président: Merci. J'aimerais poser quelques questions au commissaire. La première se rapporte au point que vous énoncez à la page 6. Malgré l'étude de notre comité sur la discrimination fondée sur l'âge, la commission n'envisage pas d'orienter son action vers une suppression plus efficace des obstacles contre l'emploi, en particulier ceux rencontrés par les femmes. L'âge n'est pas mentionné.

Je vous demanderais de repenser à la question, monsieur le président. C'est un problème grave, comme notre étude l'a déjà révélé. Nous avons pris la peine de visiter quatre villes en plus d'Ottawa pour y rencontrer des groupes intéressés, des institutions, des sociétés qui s'occupent des problèmes auxquels font face les personnes de certain âge lorsqu'elles recherchent un emploi. Nous avons entendu des ministères, nous savons qu'il existe des chiffres à Statistique Canada et à la commission de l'Assurance chômage, et j'aimerais que vous donniez une certaine importance à la question étant donné le mandat de votre commission auquel vous avez déjà fait allusion.

Vous avez déjà été saisi du cas de discrimination fondée sur l'âge qu'ont subie par les fonctionnaires qui ont été mutés d'un ministère à un autre couvert par des règlements différents. J'ignore quel progrès votre

[*Texte*]

what progress your commission has made with regard to the pilots who were transferred from the Department of Transport to the Department of National Defence, but it is one illustration of the way age discrimination is a serious matter that is often overlooked. In this case, I say with no disrespect intended that it is perhaps overlooked by members of the Canadian Human Rights Commission as a priority item.

• 1640

One of the problems I have had with the legislation dealing with discrimination against women, disabled individuals and persons identifiable because of their race, colour or national or ethnic origin, including aboriginal peoples, is that as right as that provision is, it does not eliminate the possibility of a member of any of those groups suffering discrimination because of age. A company, for example, could report that it has a quite impressive number of women working for it or disabled people or members of identifiable minorities, yet they may all be under 45.

We have a critical problem here being suffered by both men and women, but certainly by women to an extent at least equal to that of men; I think more in terms of loss of income. I do urge upon you the giving of a higher priority to this matter, perhaps including it in your highlights for the forthcoming year.

I do not know whether or not you would like to respond to my remarks, but I put them to you—

Mr. Yalden: I entirely agree with you. Some of these priorities, may I say—you know how these things are prepared—were put together before I got here. I am not saying I disagree with them. I would say there are questions of coloration, a shade here and a shade there. I think probably we have listed front and centre the elimination of employment barriers for those four types of person who are identified on page 6. In the life of our commission the adoption of the Employment Equity Act was a major event, and those are the four target groups, as one calls them, that are identifed in that act.

That does not mean—and I should be very emphatic about that—that the other prohibited grounds of discrimination are not important to us. As a commission, we take the position that all 10 prohibited grounds of discrimination are equally important to us. Indeed, some are not yet prohibited grounds of discrimination that I personally, my colleagues on the commission and, I believe, some members of this committee would wish to see taken very seriously as well.

So that is not our problem. I think, Mr. Chairman, you will have noted in our last annual report—I do not want to scoop myself, but you will see it in our next annual report as well—that the matter of mandatory retirement is one of the first of our recommendations to Parliament for an amendment to the act. It still has a place of priority and will continue to have.

[*Traduction*]

commission a accompli à l'égard des pilotes qui ont été mutés du ministère des Transports au ministère de la Défense nationale, mais cet exemple montre comment la discrimination fondée sur l'âge est un problème grave qu'on oublie souvent. Ici, sans vouloir vous offenser, les membres de la Commission canadienne des droits de la personne ont peut-être oublié d'en faire une priorité.

Bien que la disposition ayant trait à la discrimination contre les femmes, les handicapés et les personnes identifiables du fait de leur race, de leur couleur et de leur origine nationale ou ethnique (les autochtones, notamment) soit tout à fait justifiée, elle n'empêche pas que n'importe quel membre de ces groupes peut être victime de discrimination fondée sur l'âge. Par exemple, une société pourrait déclarer un nombre impressionnant de femmes, de handicapés ou de membres de minorités identifiables parmi ses employés, sans que l'on sache qu'ils ont tous moins de 45 ans.

Il s'agit d'un problème grave auquel font face aussi bien les hommes que les femmes, mais peut-être plus les femmes du point de vue de la perte de revenus. Je vous demande instamment d'accorder la priorité à cette question, en l'incluant peut-être dans vos points saillants l'an prochain.

Je ne sais pas si vous voulez répondre à mes observations, mais je vous. . .

M. Yalden: Je suis entièrement d'accord avec vous. Permettez-moi de signaler que certaines de ces priorités—vous savez comment cela fonctionne—ont été choisies avant mon arrivée. Je ne dis pas que je je les rejette, mais il y a des nuances à apporter. Disons que nous avons comme première priorité la suppression des obstacles contre l'emploi des quatre catégories de personnes identifiées à la page 6. L'adoption de la loi sur l'équité en matière d'emploi a été un événement majeur pour notre commission, et ce sont les quatre groupes cibles identifiés dans cette loi.

Cela ne veut pas dire—et je tiens à souligner—que les autres motifs prohibés de discrimination n'ont pas leur importance pour nous. En tant que commission, nous avons pour position que les 10 motifs prohibés de discrimination sont d'une importance égale. En fait, il y a même des motifs de discrimination qui ne sont pas encore prohibés et auxquels j'aimerais aussi qu'on accorde beaucoup d'importance, comme mes collègues de la commission et aussi certains membres du comité d'ailleurs.

Ce n'est donc pas notre problème. Vous aurez remarqué dans notre dernier rapport annuel—et je ne veux pas anticiper, mais vous le verrez aussi dans notre prochain rapport annuel—que l'un des premiers amendements que nous recommandons au Parlement d'apporter à la loi touche la retraite obligatoire. C'est une question qui demeure et demeurera importante.

[*Text*]

With respect to the Transport pilots, Mr. Chairman, you will appreciate that because our commission deliberations go on in private I cannot give the exact details of what will be decided. I also think my colleagues, the part-time commissioners, would probably question me if I were to predict how they were going to decide. But I can tell members of the committee that we will be considering that issue next week when the commission has its March meeting. It is a very important issue, the loss of employment by those pilots through no fault of their own, and certainly it is alleged, at least in part, on grounds of age.

The Chairman: Thank you very much for that information. I will conclude by drawing to your attention that, the legislation notwithstanding as it is, the point is still valid that the legislation, in my judgment, would have been better had it included some reference to age. But I am glad you are moving on that.

I think it also illustrates the way the commission cannot be faulted for not dealing with everything. There is an old saying of a Greek philosopher: all things are possible, but not at the same time. You cannot cope with 10 priorities at the same time. It behoves this committee from time to time to take up something that is not being given sufficient attention and by the means available to a parliamentary committee, focus attention on it, which we are endeavouvring to with age discrimination. I hope when we submit our report to the House, which I hope will be not many months longer, it will help to raise the consciousness of many bodies and authorities throughout Canada on this subject.

• 1645

Mr. Yalden: If I might add one thing which reflects priorities, the last figures we have given in the annual report for 1986 showed age-based complaints to be about 17%, coming, as far as I can make out from the pie chart I am glancing at, in third place out of those 10 types of discrimination.

The Chairman: I think that may be related to the number of people involved in the Transport pilots case.

Mr. Yalden: It could be, yes.

The Chairman: That does not denigrate the importance of that case, but it does indicate that we are perhaps only in the incipient stage of developing this issue. That is no reflection on the commission or the committee.

Mr. Robinson: I would note that one of the recommendations the commission has been repeatedly urging on the government since 1979 does deal with the question of mandatory retirement and the repeal of subsections 9.(2) and 14.(c). So I know the Chair would want to join with me in pressing the Minister to move forward on this recommendation as well.

Two questions. I would like to ask Mr. Yalden, the Chief Commissioner, whether he has any views he wishes to share with the committee on the fundamental denial of equality to the women of Canada as a result of the way in

[*Translation*]

Pour ce qui est des pilotes des Transports, vous comprendrez monsieur le président, que je me tiens de garder le secret quant aux délibérations de notre commission. Je pense aussi que mes collègues, les commissaires à temps partiel, me mettraient sur la sellette si je devais pronostiquer maintenant l'issue de ces délibérations. Mais je peux dire aux membres du comité que cette question sera abordée lors de la réunion de mars de la commission la semaine prochaine. Le cas des pilotes qui ont perdu leur emploi en raison de leur âge, comme on le prétend du moins en partie est très grave.

Le président: Merci beaucoup de ces renseignements. Je terminerai en disant qu'il aurait quand même mieux valu que la loi fasse mention de l'âge. Mais je suis heureux que vous fassiez quelque chose à cet égard.

Cela montre aussi qu'on ne peut pas blâmer la commission de ne pas s'occuper de tout. Comme l'a dit un ancien philosophe grec: toutes choses sont possibles, mais pas en même temps. On ne peut pas s'attaquer à dix priorités en même temps. Il revient donc à notre comité d'attirer de temps à autre l'attention sur un aspect un peu oublié, ce que nous tentons de faire avec la discrimination fondée sur l'âge. J'espère que le rapport que nous présenterons à la Chambre, et qui devrait être terminé dans quelques mois, contribuera à sensibiliser aux problèmes un grand nombre d'organismes et d'administrations au Canada.

M. Yalden: Si vous me permettez d'ajouter quelque chose au sujet des priorités, le chiffre du rapport annuel de 1986 montrait que 17 p. 100 des plaintes se rapportait à l'âge, ce qui situe ce motif à la troisième place sur dix motifs de discrimination.

Le président: C'est peut-être à cause des pilotes des Transports.

M. Yalden: C'est possible.

Le président: Je ne veux pas du tout en sous-estimer ainsi l'importance, mais cela montre peut-être que nous en sommes encore au premier stade. Cela n'a rien à voir avec la commission ou le comité.

M. Robinson: Je remarque que la commission a recommandé à plusieurs reprises au gouvernement depuis 1979 d'abroger les paragraphes 9.(2) et 14.(c) qui ont trait à la retraite obligatoire. Je sais que le président voudra comme moi inciter le ministre à mettre en oeuvre cette recommandation.

Deux questions. J'aimerais demander à M. Yalden, au président, s'il souhaite partager avec le comité ses opinions sur l'absence d'égalité pour les femmes qui résulte de la façon dont la décision de la Cour suprême

[*Texte*]

which the decision of the Supreme Court of Canada on Morgentaler has been implemented in a number of provinces, and whether in particular in the federal angle, that is, the Canada Health Act assurance of comprehensiveness and accessibility to medical procedures that are necessary for health, the Chief Commissioner recognizes there is a denial of this very fundamental right of the women of Canada to full equality in a matter of considerable concern.

Mr. Yalden: I am not going to duck that question, as I might. I will say, however, that I am not here today, and I do not suppose members of the committee are either, to criticize persons from other jurisdictions who have taken stands on other issues.

Having said that, however, and having also remarked that the question to which the member refers is quite clearly one of the most difficult and controversial questions those Canadians who are concerned with social policy have before them at the moment, and particularly quetions the government has to wrestle with at the moment—I thought the Prime Minister expressed himself quite exactly the other day in saying it was one of the most difficult problems he has had to deal with—quite obviously, viewed from the position of Chief Commissioner of the Human Rights Commission, a treatment that would be less than equal, that would represent discrimination in these matters with some women in some provinces as against what other women in other provinces could expect, would be unacceptable.

I have to speak when I say that not personally as Max Yalden, but certainly from the position in which I sit, although I could not pretend that represents the unanimous view of our commission, because we have not had the time to discuss it. I rather think they would agree, however. I think some equality of treatment for all women, with the public purse involved, is a *sine qua non* of whatever is going to be decided by the government and by Parliament in this issue. I think most Canadians would feel a new regime in the matter of abortion that resulted in unequal treatment, or in some women being able to be paid for and others not, would not be acceptable, whatever the substantive regime—and that, I repeat, must be one of the most difficult questions facing parliamentarians. Whatever substantive regime is chosen, I would have thought that in those terms we would wish equality above all, in such a difficult and sensitive matter.

• 1650

Mr. Witer: Again I find myself continuing a line of questioning originated by our colleagues opposite. I was listening very carefully to the answer the commisioner gave to this very, very difficult question. The commissioner, in answering the question, stated a principle I am not convinced anybody in Canada can argue with, and that is equality of all women. Of course the commissioner probably realizes that the whole subject-matter of abortion deals with more than women's rights. It deals with the rights of the fetus, which not everyone

[*Traduction*]

du Canada dans l'affaire Morgentaler a été mise en oeuvre dans les différentes provinces. De plus, étant donné que la Loi canadienne sur la santé vise à assurer l'existence et l'accessibilité de toutes les procédures médicales nécessaires à la santé, le président reconnaît-il qu'on refuse ainsi de reconnaître le droit des femmes du Canada à la pleine égalité sur cette question fort importante.

M. Yalden: Je ne chercherai pas à éluder la question, comme je pourrais le faire. Toutefois, je ne suis pas ici aujourd'hui, comme les membres du comité d'ailleurs, pour critiquer la position prise par des personnes d'autres juridictions.

Ceci dit, toutefois, et vu aussi que cette question est manifestement l'une des plus difficiles et des plus controversées de la politique sociale, et surtout parmi les questions dont le gouvernement doit s'occuper—je pense que le Premier ministre a eu tout à fait raison de dire l'autre jour que c'était un des problèmes les plus difficiles qu'il ait rencontré—il est évident qu'en tant que président de la Commission des droits de la personne, je ne pourrais accepter un traitement inégal, une discrimination à cet égard contre les femmes selon leurs provinces de résidence.

Je dis en tant que président et non pas nécessairement à titre personnel, bien que je ne pourrais prétendre qu'il s'agit de l'opinion unanime de notre commission étant donné que nous n'avons pas eu le temps d'en discuter. Mais je suis porté à croire qu'il serait d'accord. Quoique décide le gouvernement et le Parlement à cet égard, il faut que l'égalité pour toutes les femmes soit assurée. Je pense que la plupart des Canadiens jugeraient inadmissible qu'un nouveau régime à l'égard de l'avortement permettre un traitement inégal, c'est-à-dire le remboursement de certaines femmes seulement, quelle que soit la nature de ce régime—et il s'agit-là d'une des décisions les plus difficiles qu'auront à prendre les parlementaires. Quel que soit le régime que l'on adopte, j'aurais cru que les qualités auraient été au premier plan dans les discussions entourant une question aussi difficile et délicate.

M. Witer: J'approfondis encore une fois des questions amorcées par nos collègues de l'autre côté. J'ai écouté très attentivement la réponse que donnait le président à cette question extrêmement difficile. Ce faisant, il a énoncé un principe que tous les Canadiens reconnaissent, à savoir l'égalité de toutes les femmes. Mais, le président sait probablement que la question de l'avortement va bien au-delà de la question des droits de la femme. Elle a aussi trait au droit du foetus, ce que tout le monde n'admet pas forcément, mais il n'en demeure pas moins que c'est une

[*Text*]

accepts, but the fact is that it is a position advocated by many Canadians, and indeed many individuals throughout the world.

I of course find myself in a difficult position of arguing strongly for the rights of all women at the expense of someone else's rights. That is why this is such a difficult issue. If you take the other position, then of course you are violating the equal rights of all women, as has been eloquently stated by the commissioner.

I wonder if the commissioner might comment on those other rights I have referred to, and in fact by doing so recognize that those rights do exist. I am not asking the commissioner to define at what point they begin, but I would appreciate a recognition of, or at least a response from the commissioner on, the rights of the fetus.

Mr. Yalden: I confess that I was not anticipating a discussion of this issue this afternoon, but perhaps had I been wiser I would have. It is nothing if not topical.

The rights of the fetus. . . I think this is a term which is. . . I will not say bandied about, but which is discussed by many people on many occasions and in many contexts without perhaps very careful consideration of what that term might mean.

We usually use the word "right" in the context of persons who have, for example, both rights and duties. We speak of one's rights and one's duties as a member of Canadian society. I do not suppose that anyone would suggest that a fetus had duties. One might, I suppose, if one were addressing a philosophy class, therefore ask whether fetuses have rights. Personally, I would prefer to put that debate to one side, as unlikely to lead us anywhere, either in philosophical terms or indeed even in theological terms.

To come to another issue, which is directly related, but which does not express the problem in quite the same way—in other words, instead of talking about the rights of the fetus versus the rights of the mother versus the rights of society versus what we do in a moral society and a caring society and so on—I think, as I listen to Canadians debating these things without having to express a view on that very difficult philosophical conundrum of when a fetus starts having rights if indeed a fetus does have rights, that many Canadians seem to be agreed that there is a point prior to which the issue is one between the mother and her doctor. Not all Canadians, of course—there are those who believe that from the moment of conception it would be immoral and unacceptable to go in for a procedure of abortion however it is done and under whatever circumstances. But if what I read in the papers is correct, there appears to be a very large number of Canadians who agree that there is a period of time within which it would be legitimate to consider abortion. They do not agree necessarily on what that period of time should be, whether it should be 12, 14, 16, 18 weeks and so on, but they do feel there is a period of time.

[*Translation*]

opinion que défendent bien des Canadiens et bien des gens de par le monde.

J'ai beaucoup de difficulté à continuer de défendre fortement les droits des femmes aux dépens des droits de quelqu'un d'autre. C'est pourquoi cette question est si difficile. En se portant à la défense des droits du foetus, par exemple, on s'attaque, en quelque sorte, aux droits à l'égalité de toutes les femmes, comme l'a si éloquemment démontré le président.

Le président pourrait-il nous dire ce qu'il pense des droits du foetus, et peut-être nous dire, tout d'abord, s'il croit qu'ils existent? Je ne lui demande pas de nous dire à quel moment ils commencent à s'appliquer, mais je souhaiterais qu'il nous dise s'il reconnaît qu'ils existent.

M. Yalden: Je dois admettre que je ne m'attendais pas à discuter de cette question cet après-midi, mais j'aurais peut-être dû m'y attendre.

Les droits du foetus. . . Oui. . . C'est une expression qui est, je n'irai pas jusqu'à dire galvaudée, mais qui anime bien des discussions, dans bien des milieux, sans qu'on s'interroge peut-être vraiment sur sa signification réelle.

Habituellement, quand on applique le mot «droit» à des personnes, c'est à partir du moment où ces personnes ont des droits et des devoirs. Le citoyen canadien a des droits et des devoirs. Personne ne soutiendra, du moins je n'en ai pas l'impression, que le foetus a des devoirs. Il serait donc intéressant de demander à une classe de philosophie de disserter sur les droits du foetus. Personnellement, je serais tenté de penser que ce débat ne nous mènera nulle part, que ce soit sur le plan philosophique ou sur le plan théologique.

Pour aborder la question sous un autre angle, quelque peu différent, plutôt que d'en discuter en opposant les droits du foetus à ceux de la mère, les droits de la mère à ceux de la société, et à ce qui doit animer le sens moral d'une société, et le reste—il faudrait peut-être considérer que bien des Canadiens semblent s'accorder pour dire qu'il y a un moment où c'est l'affaire de la mère et de son médecin. Les Canadiens ne sont pas tous de cet avis, bien entendu—il y en a un bon nombre qui croient que dès la conception, il serait immoral et inacceptable de procéder à un avortement, quelle que soit la méthode utilisée et quelles que soient les circonstances. Mais, si j'en juge par ce que je lis dans les journaux, il semblerait y avoir énormément de Canadiens pour qui, à un certain moment, il serait légitime de songer à un avortement. Ils ne sont pas forcément tous d'accord sur le moment précis, soit après 12, 14, 16, ou 18 semaines, mais ils pensent qu'il y aurait un moment où ce serait possible.

[*Texte*]

• 1655

I would have thought, with great respect, Mr. Chairman, that those who have to deal with these intensely difficult questions would be better to keep their eye on the ball and deal with that question and not to allow themselves to be led down the byways and pathways of philosophical disputes as to when and how and in what manner fetuses come to have rights or duties.

Mr. Witer: Well, Mr. Chairman, that is an interesting response, but certainly not—

Mr. Robinson: Not the one you wanted.

Mr. Witer: No, it is not a question of what I wanted or did not want; it is the one that I did not expect, because I expected the commissioner to recognize the rights of the fetus, and indeed I did not ask him at what point. That is not what happened. But in his response the commissioner did indicate an interesting concept about rights, and the reason it is interesting is because I now question myself—and I will question the questioner in a second as to whether in fact he carries that principle of rights and duties, a correlation, in all of his duties and all of his outlooks on all rights.

I would ask the commissioner what duties someone has who is clinically dead, but is alive? What duty does someone who has reached the age at which he or she is considered to be senile have? Yet are we to conclude from the remarks of the commissioner that those people have no rights, no say, no right to life?

Now, I do not want to come to any conclusions or put words into the mouth of the commissioner, but I am wondering about those kinds of things, based on the argument which was presented to us by the commissioner, and I would be interested in knowing first whether that in fact is the philosophy and approach of the commissioner to these other issues, and secondly if in fact he will not recognize that at some point—and he alluded to it, although he specifically did not state it—I would ask him to say when a fetus does in fact have rights.

Mr. Yalden: Well, Mr. Chairman, I think what I was trying to say—and I was not necessarily attributing the view to myself—was that the concept of rights as generally discussed in the history of philosophical literature does relate to persons living in society who either have had or currently do have a status within that society, have played a role within that society, have had duties within that society and have had rights within that society. It is another sense in which you may use the expression that a fetus has rights or that someone who is senile has rights, or what have you.

Of course, a person who is senile in a civilized society and a reasonable society has the right in some other sense of that term to expect reasonable, sensible, and caring treatment, but there is another sense of rights—and it is that one I am trying to get at, I think, and I may look at the Canadian Human Rights Act—under which in a

[*Traduction*]

Je serais d'avis, avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, que ceux qui devront se pencher sur ces questions d'une extrême difficulté feraient bien de demeurer les deux pieds sur terre, et ne pas se laisser entraîner à discuter de tous les tenants et aboutissants philosophiques à propos du moment où le foetus commence à avoir des droits ou des devoirs.

M. Witer: Oui. . . monsieur le président, c'est une réponse intéressante, mais sûrement pas. . .

M. Robinson: Sûrement pas celle que vous vouliez entendre.

M. Witer: Non, ce n'est pas cela; mais je ne m'attendais pas à cette réponse, parce que je voulais que le président reconnaisse les droits du foetus, et je ne lui avais pas demandé de nous dire à quel moment il les acquérait. Ce n'est pas ce que je lui avais demandé. Toutefois, dans sa réponse, le président a soulevé une notion plutôt intéressante à propos des droits, et ce pourquoi je la trouve particulièrement intéressante, c'est que maintenant je m'interroge—et je vais demander au président, dans une seconde, s'il applique ce principe des droits et des devoirs dans toutes ses fonctions et dans toutes les façons dont il conçoit les droits.

Dans l'esprit du président, quel devoir a celui dont les fonctions vitales sont toutes arrêtées? Quel devoir a celui qui est considéré comme sénile? Partant de ce qu'il nous disait tout à l'heure, faudrait-il conclure que ces personnes n'ont aucun droit, n'ont rien à dire, n'ont pas droit à la vie?

Je ne veux pas prêter d'intention au président, mais je m'interroge un peu à propos de ces questions, partant de ce que disait le président tout à l'heure, et je voudrais savoir si c'est dans cet esprit qu'il les abordera, et qu'il nous dise à quel moment un foetus a bel et bien des droits.

M. Yalden: Monsieur le président, ce que j'essayais de dire—sans forcément m'en attribuer l'idée—c'est que la notion de droits, généralement discutée dans les écrits à caractère philosophique, se rattache à des personnes qui vivent dans la société, qui ont eu ou qui ont toujours un statut quelconque dans cette société, qui y ont joué un rôle, qui avaient des devoirs dans cette société, et qui y avaient des droits. C'est une autre façon de déterminer si un foetus a des droits ou si quelqu'un qui est sénile a des droits.

Évidemment, dans une société civilisée et raisonnable, une personne sensible peut s'attendre à un traitement raisonnable et sensible, mais il y a un autre sens au mot droit—et c'est à cet autre sens que j'en ai, et pour le démontrer, je pourrais peut-être citer le cas de la Loi canadienne sur le droits de la personne, selon laquelle, en

[*Text*]

manner of speaking a person who is not a Canadian, who is not resident in Canada, for example, does not have any rights under the Canadian Human Rights Act because he or she cannot bring a complaint and a complaint from such a person would not be receivable. That does not mean they do not have a right to pass unmolested on our streets or to live as visitors, or what have you, or even to have a broader sort of series of rights, but it does mean, in the context of the law—the Canadian Human Rights Act, I cite as an example—that some people are not covered and therefore in that other sense do not have rights.

• 1700

All I am suggesting is that we do not need to engage in that debate with respect. . . I mean, I am not saying you are not going to engage in it; I think you are going to engage in it. I am offering a personal opinion this time, not one that I necessarily offer as Chief Commissioner of the Human Rights Commission. It is that it is not necessary to debate that question in order to come up with a policy which takes full account of what needs to be done in the law to deal with this matter.

The Chairman: Thank you very much. I think we have heard extensively from the chief commissioner on this subject. Perhaps there could be fuller discussion at some other point.

I have a couple of business items of the committee that I would like to address. I believe there is a motion coming from a member of the committee. Do I have the concurrence of the committee to thank the chief commissioner and his officials for being with us this afternoon, and we look forward to a return engagement? Is that agreeable?

Some hon. members: Agreed.

Mr. Yalden: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: On the business of the committee, I wish to announce that arrangements have been made for Mr. Hanna Siniora to appear on behalf of the Palestinian people on Tuesday, March 15, a week today. I would also inform the committee that negotiations have proceeded with respect to arranging for a spokesman for the Government of Israel. We have had agreement in principle for the Israeli government having such a spokesman appear before us. The request has been made that the committee cover his or her expenses. Now, the clerk and I have given agreement to Mr. Siniora that the committee would cover his expenses from some point in North America—he is coming to North America for other reasons than our committee—and that is normal procedure. But would the committee agree to our committing ourselves to cover the expenses of not only Mr. Hanna Siniora, but those of the spokesman of the Israeli government? I just add this word before you speak.

[*Translation*]

quelque sorte, quelqu'un qui n'est pas Canadien, qui ne réside pas au Canada, par exemple, n'a aucun droit, parce que cette personne ne peut pas faire de plaintes, et qu'une plainte d'une telle personne ne serait pas recevable. Ceci ne veut pas dire que ces personnes n'ont pas le droit de se promener dans nos villes en toute quiétude ou de séjourner au Canada en tant que visiteurs ou qu'elles ne peuvent pas bénéficier de toutes sortes de droits plus importants encore, mais que dans le contexte de la loi—de la Loi canadienne sur les droits de la personne—le cas de certaines personnes n'est pas prévu et, par conséquent, ces personnes n'ont aucun droit au Canada.

Tout ce que je dis, c'est que nous n'avons pas à nous engager dans ce débat au sujet. . . Non, je ne dis pas que vous n'allez pas vous y engager, car ce sera le cas, qu'on le veuille ou non. C'est uniquement une opinion personnelle que j'émets, et pas forcément celle du président de la Commission canadienne des droits de la personne. À mon avis, il n'est pas nécessaire de débattre de cette question pour établir une politique qui tienne pleinement compte de tout ce qui doit figurer dans la loi pour régler cette question.

Le président: Merci beaucoup. Je pense que nous avons suffisamment discuté de cette question pour l'instant. Nous aurons probablement l'occasion de l'approfondir à un autre moment.

Il y a une ou deux questions administratives dont je voudrais que nous discutions. Nous avons reçu une motion de l'un des membres du comité. Sommes-nous tous d'accord pour remercier le président et ses hauts fonctionnaires de leur présence cet après-midi, et prévoir une autre rencontre? Cela convient-il à tous?

Des voix: D'accord.

M. Yalden: Merci, monsieur le président.

Le président: Tout est arrangé pour que M. Hanna Siniora vienne témoigner devant notre comité, au nom du peuple palestinien, le mardi 15 mars prochain. Je voudrais aussi informer les membres du comité qu'il y a eu des négociations visant à inviter un porte-parole du gouvernement d'Israël. Nous avons obtenu l'autorisation, en principe, qu'un représentant du gouvernement israélien vienne témoigner devant notre comité. On a demandé que le comité défraie les dépenses de cette personne. Le greffier et moi avons donné notre accord pour que le comité défraie les dépenses de M. Siniora à partir d'un certain endroit en Amérique du Nord—puisqu'il y vient déjà pour d'autres raisons—ce qui est habituel dans un tel cas. Seriez-vous d'accord pour que le comité s'engage aussi à défrayer les dépenses du représentant du gouvernement israélien? Une petite précision, avant de vous laisser la parole. . . au sujet d'Israël, je pense que nous avons tout avantage à recevoir

[*Texte*]

I think there is obvious value in having the Israeli testimony given by somebody who is coming fresh from Israel and from the experiences we wish to examine.

Mr. Robinson: Two points, Mr. Chairman. I certainly agree with respect to the invitation to Hanna Siniora and the expenses. However, with respect to a spokesperson for the Israeli government, presumably the Ambassador of Israel, who is here in Ottawa, is perfectly equipped to play that important role. I would therefore be opposed to any suggestion that we spend taxpayers' money to bring a representative from Israel to speak on behalf of the Government of Israel. I mean, that is the role of the ambassador. If the ambassador wishes to have additional people speak with him, then certainly that is his decision and the Government of Israel can make that decision and can make the necessary expenditure to facilitate that decision.

Secondly, Mr. Chairman, just on this particular point, I will be proposing a motion that following the appearance of Mr. Siniora, we invite Mr. Abdulah Abdulah, who is the representative of the Palestine Information Office in Ottawa, to appear before the committee immediately following the appearance of Mr. Hanna Siniora. However, I will make that motion as soon as this has been dealt with.

The Chairman: So a motion to cover the points I have made, namely the committee undertaking the expenses of Mr. Siniora's visit to Toronto, and also the expenses of a spokesman for the Government of Israel.

Mr. Witer: Mr. Chairman, just a question. I know this committee had approved approaching the Israeli embassy to request that they appear before this committee. As a matter of fact, I think that was something that was very easy to agree on and we unanimously agreed on it. I would appreciate it, before we proceed with this motion, if we could get a report from the clerk whether in fact the embassy has been approached and what the response has been, if any.

The Clerk of the Committee: Yes, Mr. Chairman. The motion adopted in committee from a subcommittee report, as amended, was that representatives of the Government of Israel and of the Palestinian people be invited severally to appear before the committee at a subsequent meeting.

• 1705

The request to the Government of Israel was put through the ambassador. I have not spoken with the ambassador directly, but with the person designated by him to deal with me on that question. I have had several conversations, and the upshot is that the ambassador would not appear, nor someone from their embassy, but the Government of Israel would agree to send a representative if the committee is hearing a representative of the Palestinian side. They are aware that we have invited Hanna Siniora. In effect, their request in response to the invitation would be for parity. They would like

[*Traduction*]

quelqu'un qui arrive tout juste d'Israël et qui connaît bien les questions que nous voulons aborder.

M. Robinson: J'ai deux points à soulever, monsieur le président. Je n'ai évidemment aucune objection à ce que nous invitions M. Hanna Siniora et à ce que nous défrayons ses dépenses. Toutefois, pour ce qui est du représentant du gouvernement israélien, je pense que l'Ambassadeur d'Israël, en poste à Ottawa, serait tout indiqué pour jouer ce rôle important. Je ne voudrais donc pas que nous utilisions l'argent des contribuables pour faire venir d'Israël un représentant du gouvernement. C'est précisément le rôle de l'ambassadeur. Si l'ambassadeur ne veut pas venir témoigner seul, libre à lui, et c'est au gouvernement d'Israël qu'il appartient d'en décider et de consentir les dépenses nécessaires.

Deuxièmement, monsieur le président, à ce sujet, précisément, je déposerai une motion qui voudra qu'après la comparution de M. Siniora, nous invitions M. Abdulah Abdulah, qui est le représentant du Bureau d'information de la Palestine à Ottawa. Je présenterai cette motion dès que cette question sera réglée.

Le président: Nous devons donc nous prononcer sur une motion qui voudrait que le comité s'engage à défrayer des dépenses de la visite de M. Siniora à Toronto, ainsi que celle d'un représentant du gouvernement d'Israël.

M. Witer: Monsieur le président, j'ai une question à poser, si vous me le permettez. Je sais que nous avons convenu de demander à l'ambassade Israélienne de déléguer quelqu'un pour venir témoigner à notre comité. Soit dit en passant, c'était une requête fort justifiée, et nous l'avons appuyée à l'unanimité. Avant d'aborder cette motion, je voudrais demander au greffier s'il a communiqué avec l'ambassade, et s'il a reçu une réponse.

Le greffier du Comité: Oui, monsieur le président. La motion modifiée, qui a été adoptée par le comité, voulait que des représentants du gouvernement d'Israël et de la Palestine soient invités, séparément, à comparaître devant le comité à une séance ultérieure.

Nous avons transmis l'invitation à l'ambassadeur. Je n'ai pas parlé à l'ambassadeur, en personne, mais à son représentant. Après plusieurs conversations avec cette personne, il est ressorti que l'ambassadeur ne viendrait pas témoigner, ni qui que ce soit d'autre de l'ambassade, mais que le gouvernement d'Israël consentirait à déléguer un représentant, si le comité devait entendre un représentant des Palestiniens. Le gouvernement d'Israël sait que nous avons invité Hanna Siniora. En fait, il voudrait que si quelqu'un de la Palestine vient témoigner, qu'il y ait aussi quelqu'un d'Israël. Il voudrait que

[*Text*]

someone resident in Israel to appear to put their side of the question, in view of the fact that the committee is inviting Mr. Siniora to appear. They have requested that expenses from Israel be paid for that purpose.

Mr. Robinson: Mr. Chairman, could I suggest that we split the motion and we deal first with the expenses of Mr. Siniora and then—

The Chairman: Yes, we could do that. We do not have a motion at all yet.

Mr. Robinson: I would move that the expenses incurred by Hanna Siniora be borne by the committee.

Motion agreed to.

Mr. Witer: For the purpose of debate, Mr. Chairman, I move that a representative of the Israeli government be summoned by this committee and that his or her expenses be covered.

Having made the motion, Mr. Chairman, I am trying to figure out what the implications of this refusal of the Israeli embassy to appear before this committee are. The implications are serious. First of all, the Government of Israel, through its embassy, is incurring cost for the Canadian taxpayer by refusing to have someone for this committee. Why are they doing that? Why is that the case? The case is very simple. I am not convinced this committee or any member would want to support an idea where we would hear only one side of the issue. I think it is encumbent on this committee and members of this committee to endeavour in all reasonable fashion to hear both sides of the issue. But I am put in a bit of a quandary on this issue, because we are talking about significant expenditures being imposed on the taxpayers of Canada primarily because of the refusal of a government to have its legitimate representative appear before this committee.

I realize there is another side to the argument. Perhaps the embassy do not have anybody residing in Canada they feel can present their case effectively. If that is the case, then perhaps that would be a justification for us to incur this particular expense.

Being put in this kind of a quandary, I obviously have to choose some priorities. The priority I am going to choose, Mr. Chairman, is to have equal representation on a very sensitive issue, not only to people who are living in the occupied territories, but to many Canadians who have expressed their concerns to me on this issue, in writing, via the telephone, and in personal conversation. Having said that, I would be more than happy to hear the comments of other members of the committee.

Mr. Robinson: My suggestion, Mr. Chairman, is that we table this particular motion until next week—we will be hearing from witnesses next week, as I understand it, on March 15—and that we seek some further clarification from the Israeli embassy of exactly why they are not prepared to send their ambassador. Is it that he does not feel he is able adequately to address the concerns? Let us just try to get some clarification on this. I think that

[*Translation*]

quelqu'un qui demeure actuellement en Israël puisse venir défendre la cause d'Israël, compte tenu que le comité invite M. Siniora à venir témoigner. Il a demandé que les dépenses de cette personne soient défrayées par le comité.

M. Robinson: Monsieur le président, pourrions-nous tout d'abord régler la question des dépenses de M. Siniora, et nous pourrons ensuite. . .

Le président: Oui, nous pourrions très bien faire cela. Mais, aucune motion n'a encore été présentée.

M. Robinson: Je propose que le comité défraie les dépenses de M. Hanna Siniora.

La motion est adoptée.

M. Witer: Pour fins de discussion, monsieur le président, je propose que le présent comité convoque un représentant du gouvernement d'Israël, et qu'il défraie ses dépenses.

Ceci dit, monsieur le président, j'essaie de voir ce que signifie ce refus de la part de l'ambassade Israélienne. Les conséquences sont graves. Premièrement, le gouvernement d'Israël, par l'entremise de son ambassade, oblige le gouvernement canadien à dépenser des deniers publics en refusant d'envoyer lui-même un représentant à ce comité. Pourquoi agit-il ainsi? C'est très simple, à mon avis. Je ne pense pas que ce comité ou l'un de ses membres accepterait de n'entendre que l'une des versions. Ce comité et ses membres ont le devoir de tout faire pour entendre les deux parties. Ceci dit, j'ai un peu de difficulté à accepter le fait de devoir dépenser des deniers publics à cause du refus d'un gouvernement de permettre que son représentant légitime vienne comparaître devant ce comité.

Je comprends qu'il peut y avoir d'autres raisons. Il n'y a peut-être personne, à l'ambassade, qui puisse bien faire valoir la cause du gouvernement israélien. Si c'est le cas, cela justifierait peut-être d'accepter sa proposition.

Pris dans ce dilemme, je dois évidemment établir des priorités. Et ma première priorité, en l'occurrence, monsieur le président, sera d'entendre les deux parties au sujet de cette question très délicate, non seulement pour les gens qui vivent dans les territoires occupés, mais pour bien des Canadiens qui m'ont exprimé leurs inquiétudes à cet égard, par écrit, au téléphone, et à l'occasion de conversations. Ceci dit, je voudrais bien entendre ce que d'autres en pensent.

M. Robinson: Monsieur le président, je proposerais de reporter cette motion à la semaine prochaine—puisque nous devons entendre des témoins, sauf erreur, le 15 mars—et de tenter d'obtenir, de l'ambassade israélienne, des précisions au sujet du refus de l'ambassadeur. Refuse-t-il de venir nous rencontrer parce qu'il ne pense pas pouvoir bien justifier la position d'Israël? Essayons donc d'obtenir des éclaircissements là-dessus. Ce serait

[*Texte*]

might be the way to go. I would move that motion, Mr. Chairman.

The Chairman: The suggestion was made that if we were to agree to the tabling, the committee would agree to the clerk's sharing with the Israeli embassy the blues of today's meeting on this point, so they could be apprised of the opinions of the members.

Mr. Witer: First of all, Mr. Chairman, I have no difficulty agreeing with that. But in the interest of moving on with this, would it be possible, with the concurrence of Mr. Robinson, to amend the motion that is currently on the floor to allow for seeking such an explanation? Upon receiving or not receiving a satisfactory response we could go with option B. As members will know, this has been something that has been ongoing for an extensive period of time. Again, a week's delay is not a week's delay because it normally leads to more time than just seven days. In the interest of getting this thing going I would request and urge the member to put in an amendment to address his concerns and to allow us to proceed immediately.

• 1710

Mr. Robinson: It could be tabled for one week, to the meeting of the March 15, and in the interim clarification could be requested of the purpose for the suggestion that the ambassador not appear.

The Chairman: I do not find that an unreasonable suggestion. There are difficulties with our acting now. One of the points that presses me is that a member of the embassy staff will not have seen the events that Mr. Siniora has seen or anything comparable to it. He will not have seen events that members of the House of Commons have seen on recent trips. It seems to me not unreasonable for them to want a spokesman for their government that is coming fresh from Israel.

Mr. Robinson: In the next week we could—Mr. McLean has been in Cabinet, so he would know far more than I on this—ask External Affairs for their advice with respect to the precedent that we may be establishing by paying for a representative of a foreign government to appear before a parliamentary committee. I think that is something we may want to look at as well.

The Chairman: Yes, good enough. Considerable taxpayers' money has been expended to fund a visit to Israel on the part of one committee or group sent by External Affairs. I do not find that money misspent. I think it increases the understanding of the House of Commons for several members to have seen with their own eyes... Along that line it would seem to me not a waste of taxpayers' money to fund the visit to our committee by somebody who can give a fresh and first-hand account which a member of an embassy could not

[*Traduction*]

probablement la meilleure solution. Ceci dit, j'en fais la proposition, monsieur le président.

Le président: Nous pourrions convenir que notre greffier fasse parvenir à l'ambassade israélienne le procès-verbal de la séance d'aujourd'hui pour qu'elle puisse prendre connaissance des opinions qui ont été émises par les membres du comité.

M. Witer: Monsieur le président, je n'ai absolument aucune objection, mais, pour faire avancer les choses, avec l'accord de M. Robinson, ne pourrait-on pas modifier la motion dont nous débattons à l'heure actuelle de manière à ce qu'elle permette d'obtenir cette explication? Selon que la réponse serait ou non satisfaisante, nous pourrions opter pour l'autre solution. Comme nous le savons tous, c'est une question qui traîne depuis pas mal de temps. Repousser quelque chose d'une semaine, c'est souvent plus long que cela, parce qu'il faut normalement davantage que sept jours. Pour accélérer les choses, j'inciterais fortement les députés à proposer une modification qui permettra de tenir compte de ces inquiétudes et de procéder immédiatement.

M. Robinson: On pourrait la reporter d'une semaine, à la séance du 15 mars, et, entre-temps, on pourrait demander des précisions au sujet du refus de l'ambassadeur de venir nous rencontrer.

Le président: Cela ne me paraît pas déraisonnable. J'entrevois certaines difficultés à ce que nous procédions immédiatement. Un élément qui me vient à l'esprit, c'est qu'un membre de l'ambassade n'aura pas été témoin des mêmes événements que M. Siniora, ou de quoi que ce soit de comparable. Il n'aura pas vu non plus ce qu'ont vu les députés de la Chambre des communes à l'occasion de leurs récentes visites. Je peux comprendre que le gouvernement d'Israël veuille être représenté par quelqu'un qui aura vu toutes ces choses sur place.

M. Robinson: Dans la semaine qui vient—M. McLean en sait sûrement beaucoup plus long que moi sur le sujet, puisqu'il a déjà fait partie du Conseil des ministres—nous pourrions demander au ministère des Affaires extérieures ce qu'il pense du précédent que nous sommes peut-être en train de créer en payant les dépenses d'un représentant d'un gouvernement étranger pour venir témoigner devant un comité parlementaire. C'est une question qu'il serait peut-être intéressant d'examiner.

Le président: Oui, l'idée me convient parfaitement. On a dépensé une somme considérable pour permettre à un comité ou à un groupe des Affaires extérieures d'aller constater sur place ce qui se passait en Israël. Ce n'est pas du gaspillage, selon moi. Je pense que de telles visites permettent à des députés de la Chambre des communes de mieux comprendre les événements, pour avoir vu de leurs propres yeux ce qui se passait... Dans le même ordre d'idées, il ne me semblerait pas déplacé de dépenser des deniers publics pour permettre que quelqu'un qui serait

[*Text*]

give. This will give us all a chance to think about this for a week. We will now formalize the motion.

Motion agreed to.

Mr. Robinson: As I have indicated, I have another motion. I move that immediately following the appearance of Mr. Hanna Siniora on March 15, Mr. Abdulah Abdulah, the representative of the Palestine Information Office, be invited to appear as a witness.

The Chairman: I am wondering if you would consider tabling that motion after we have heard from one spokesman for Israel and one representing the Palestinian people. This does not preclude this committee from doing it. It is just that we may well want to ask ourselves how long do we wish to extend these meetings.

Mr. Robinson: I think it would be entirely appropriate and contextual to hear from Mr. Abdulah immediately following Mr. Siniora's appearance before the committee. Since Mr. Abdulah in fact is the representative in Canada of the Palestine Information Office, Mr. Siniora would be able to bring his perspective directly from there. Immediately following that we could hear from Mr. Abdulah with respect to his position here. I think that is entirely appropriate and advisable.

Mr. Witer: Mr. Chairman, I think my position on this is well known, well recorded, and there is nothing that has occurred in the last seven or eight weeks which could change my opinion on this particular motion or subject matter. However, I am aware, as the Chair will know, that this particular motion or a similar one was moved once, approved by the committee. At a subsequent meeting there was a motion to rescind the motion, again approved. I do not want to get into a situation again where we are moving a motion that no doubt next week, or ten days from now, will again be rescinded.

Mr. Robinson: Next week, at the next meeting of the committee, is when Mr. Abdulah will be appearing.

• 1715

Mr. Witer: It is not impossible to have a meeting and to have eight people show up and debate for seven hours whether or not someone should appear, as opposed to listening to the witnesses.

With respect to my colleagues, I believe that in a democracy if I hold a point of view my duty and responsibility is to present that point of view in trying to convince others on the committee to support it. I did this. Others did as well. We failed. The expressed will of this committee was for the time being to defer calling the specific witness referred in the motion. Therefore, Mr. Chairman, out of respect for that decision made by members after a debate of an hour and a quarter, I would

[*Translation*]

mieux placé qu'un membre d'une ambassade pour venir raconter ce qu'il a vu au comité puisse le faire. Nous aurons donc une semaine pour y penser.

La motion est adoptée.

M. Robinson: Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'ai une autre motion à présenter. Je propose qu'immédiatement après la comparution de M. Hanna Siniora, le 15 mars, M. Abdulah Abdulah, le représentant du Bureau d'information de la Palestine soit invité à comparaître à titre de témoin.

Le président: Consentiriez-vous à ne présenter cette motion qu'après que nous aurons entendu un représentant du gouvernement d'Israël et un représentant de la Palestine? Ceci ne veut pas dire que nous ne le ferons pas, mais nous voudrions peut-être considérer combien de temps nous souhaiterions que nos travaux durent encore.

M. Robinson: Je pense qu'il serait tout à fait indiqué d'entendre M. Abdulah immédiatement après la comparution de M. Siniora. Puisque M. Abdulah représente, en fait, le Bureau d'information de la Palestine au Canada, M. Siniora pourrait s'en inspirer pour nous dire ce qu'il pense de la situation. Tout de suite après, M. Abdulah pourrait nous parler de sa position au Canada. Ceci me paraît tout à fait approprié et souhaitable.

M. Witer: Monsieur le président, je pense que ma position à cet égard est bien connue, et rien n'est survenu, au cours des sept ou huit dernières semaines, pour me faire changer d'avis au sujet de cette motion ou de cette question. Je sais toutefois comme vous, monsieur le président, que l'on a déjà présenté cette motion, ou une motion analogue, et que le comité l'a adoptée. Je sais aussi qu'à une séance ultérieure, on a présenté une autre motion visant à annuler cette motion, et que la chose a été acceptée. Je ne veux pas discuter encore une fois d'une motion qui sera sans nul doute encore une fois annulée la semaine prochaine ou dans dix jours.

M. Robinson: M. Abdulah viendra témoigner la semaine prochaine, à la prochaine séance du comité.

M. Witer: On pourrait très bien réunir huit personnes et débattre pendant sept heures de l'opportunité de convoquer quelqu'un, plutôt que d'entendre des témoins.

Je m'excuse auprès de mes collègues, mais je crois que dans une démocratie, lorsque j'ai une opinion à faire valoir, j'ai le devoir de le faire pour convaincre d'autres membres du comité de l'appuyer. C'est ce que j'ai fait. Et d'autres aussi l'ont fait. Mais nous avons échoué. Le comité a décidé, pour l'instant, de reporter la convocation du témoin mentionné dans la motion. Par conséquent, monsieur le président, par respect à l'égard d'une décision prise par des députés après une discussion qui a duré 75

[*Texte*]

move we table this motion and deal with it after we have heard from Mr. Siniora.

Mr. Robinson: On the motion tabled, I would point out to my colleague, Mr. Witer, that the motion in question, to which he referred, rescinding the earlier invitation, involved the participation of a number of members in his caucus who had never before participated in this committee, and were in fact brought along. . . I will not impute motives; that is not reasonable. In any event, I will certainly as a factual observation note that they had not participated in this committee in any way before, and I think it is entirely appropriate that those who are members of this committee, Mr. McLean, Mr. Witer, and I, who have participated for some time, make this decision at this point.

The Chairman: Yes, I think the record will show that when the vote was taken at that meeting all but one member present at voting was a regular member participant of the committee. But we now have a motion to table.

Motion agreed to.

Mr. Robinson: It is tabled for next week then?

The Chairman: That is right.

Mr. McLean: Just as a procedure, and I recognize that because of other responsibilities, I have not been here, so I should know, but when we get into questions like this, does the steering committee not bring a recommendation so that all parties are represented, so that we have a. . .?

Mr. Robinson: We have done that, Walter. We had a steering committee Wednesday.

The Chairman: Let us be fair now. It is part of the procedure of all House committees that decisions are not finalized until approved by the committee as a whole, and that is where the changes have been made. All decisions are made by a majority of the committee.

Mr. Robinson: I move, Mr. Chairman, that the Minister of Justice be invited to appear before the committee before Wednesday, March 30, 1988, and that should a date not be confirmed with the Minister on or before that time a subpoena do issue from the committee requiring the Minister to appear on Tuesday, March 29, 1988 at 3.30 p.m.

The purpose of this motion is to give the Minister ample notice. He has been invited for some time now, in excess of three weeks in fact, to appear before the committee. Invite him. If we establish a date, that is fine. But if the Minister insists he just will not come before March 30, the committee say we want you here on March 29, 1988.

I think there are a number of issues of very grave importance we must address to the Minister, and I would certainly obviously hope it would not be necessary to

[*Traduction*]

minutes, je proposerais que nous reportions cette motion et que nous en rediscutions après que nous aurons entendu M. Siniora.

M. Robinson: Je ferai remarquer à mon collègue, M. Witer, que lorsqu'il a été question de cette motion qui avait été présentée, celle par laquelle on avait annulé l'invitation, plusieurs députés de son caucus, qui n'avaient jamais participé aux travaux de ce comité sont tout à coup venus. . . Mais je ne voudrais pas prêter d'intentions à qui que ce soit; ce ne serait pas raisonnable de ma part. Quoi qu'il en soit, je peux sûrement faire quand même remarquer que ces députés n'avaient absolument jamais participé aux travaux de ce comité, et je pense qu'il serait tout à fait approprié que des membres du comité, comme M. McLean, M. Witer et moi-même, qui participent aux travaux du comité depuis un bon bout de temps, prennent cette décision.

Le président: Oui, je pense que le procès-verbal démontrera qu'au moment du vote, sur cette question, tous les députés qui étaient présents, à l'exception d'un seul, et qui ont pris part au vote, étaient des députés qui participaient régulièrement aux travaux du comité. Mais nous devons nous prononcer sur une motion.

La motion est adoptée.

M. Robinson: C'est donc remis à la semaine prochaine?

Le président: C'est juste.

M. McLean: Je devrais être au courant, je le sais, mais j'ai été retenu ailleurs. . . Quand une question de ce genre se pose, le comité directeur n'est-il pas sensé formuler une recommandation qui rejoigne les voeux de tous les partis, de manière à ce que. . .?

M. Robinson: Nous l'avons déjà fait, Walter. Nous avons eu une séance du comité directeur mercredi.

Le président: Soyons justes. La procédure de tous les comités de la Chambre veut que des décisions ne soient pas définitives tant qu'elles n'ont pas été approuvées par le comité plénier, et c'est là que les modifications ont été apportées. Toutes les décisions sont prises à la majorité.

M. Robinson: Monsieur le président, je propose d'inviter le ministre de la Justice à venir témoigner avant le mercredi 30 mars 1988, et s'il advenait que le ministre ne nous confirme pas qu'il viendra nous rencontrer le 30 mars ou avant, que nous lui envoyons une convocation à comparaître le mardi, 29 mars 1988, à 15h30.

Le but de cette motion est de donner suffisamment de temps au ministre pour réagir. Il y a maintenant plus de trois semaines que nous l'avons invité à venir nous rencontrer. Invitez-le. Si nous nous entendons sur une date, très bien. Mais si le ministre dit qu'il ne pourra venir avant le 30 mars, je voudrais que nous lui disions que nous voulons le rencontrer le 29 mars 1988.

Je pense qu'il y a de nombreuses questions, très importantes, dont nous devons discuter avec le ministre, et j'espère que bien entendu, que nous n'aurons pas à

[*Text*]

follow through on the second element of the motion. But I think the point has come at which we have to indicate to the Minister we are serious about having him appear.

Mr. Witer: Mr. Chairman, first of all, a point of clarification, and I guess a previous action would clarify this. But for these kinds of motions, do we need to have representatives from both opposition parties, or simply one?

The Chairman: I am now advised it is necesssary to have both opposition parties represented.

Mr. Witer: If I may address the motion, first of all, I should point out to Mr. Robinson that the Minister has appeared before this committee on at least two occasions I can recall.

Mr. Robinson: What was the last date?

Mr. Witer: I cannot give you a specific date as to when, but I do know he appeared before this committee on at least two occasions. The chairman has indicated in his report that the Minister has indicated his complete and total willingness to appear before this committee. The only uncertain thing has been a specific date. Now all of us know, Mr. Chairman, that not only Ministers travel but members also, and they are not always available when the Minister is available.

• 1720

In the absence of evidence to indicate to this committee, or at least to me, that there has been some kind of contrived plan to avoid appearing before this committee, I would have real difficulty supporting that kind of harsh motion, at least the latter part of it. There are a lot of indications to that kind of reference to a particular subpoena. I do not think it is warranted, I think it is inappropriate. I can only conclude that this part of the motion is included for political purposes, for grandstanding, for the kind of extension of the antics I have referred to—

The Chairman: Order, please.

Mr. Witer: But I would simply ask that in the absence of evidence I have to have that kind of conclusion.

The Chairman: I think it is our practice and our rule that we do not impute motives to one another.

Mr. Witer: Let me simply ask, Mr. Chairman, that the member present some evidence that there has been some kind of unwillingness on behalf of the Minister to appear before this committee—some negative response, some indication that he will not appear. I have not seen or heard any, but I would be willing to consider any evidence.

Mr. McLean: On a point of procedure, I would be prepared to move an amendment to the motion, which delineates the last part of the motion as presented by Mr. Robinson.

[*Translation*]

appliquer la deuxième partie de la motion. Toutefois, je crois qu'il est temps de faire savoir au ministre que nous ne plaisantons pas.

M. Witer: Monsieur le président, j'aurais une précision à demander... un précédent pourrait probablement permettre de clarifier cela. Pour ce genre de motion, faut-il que les deux partis de l'opposition soit représentés?

Le président: Oui, les deux partis de l'opposition doivent être représentés.

M. Witer: Si je peux discuter un peu de la motion, je voudrais tout d'abord faire remarquer à M. Robinson que le minsitre a déjà comparu au moins à deux reprises devant le présent comité.

M. Robinson: À quand remonte sa dernière visite?

M. Witer: Je ne peux pas vous en donnez la date précise, mais je sais qu'il est venu à deux reprises. Le président a indiqué dans son rapport que le ministre avait manifesté sa volonté totale de venir témoigner devant ce Comité. Tout ce qu'il faut maintenant, c'est arrêter une date. Nous savons tous, monsieur le président, qu'il n'y a pas que les ministres qui voyagent, mais aussi les députés, et les députés ne sont pas toujours libres en même temps que le ministre.

En l'absence de preuve que le ministre veuille intentionnellement éviter de rencontrer le Comité, je serais plutôt réticent à appuyer une telle motion, en tout cas, sa dernière partie. Une telle convocation laisse supposer bien des choses. Je ne pense pas que ce soit justifié. La conclusion qui s'impose, c'est que la dernière partie de la motion a des raisons politiques. On veut faire de l'esbroufe, par toutes sortes de singeries...

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Witer: En l'absence de preuve, c'est la seule conclusion qui me vient à l'esprit.

Le président: Nous avons comme règle de ne pas faire de procès d'intention.

M. Witer: Monsieur le président, tout ce que je demande, c'est que le député prouve que le ministre est de mauvaise foi. Je n'ai rien vu ni entendu qui puisse le laisser supposer. Mais je serais prêt à considérer de telles preuves.

M. McLean: Je veux bien proposer qu'on élimine la dernière partie de la motion présentée par M. Robinson.

[*Texte*]

The Chairman: If my memory serves me, by your amendment the motion would read that we request or invite the Minister to come before March 30.

Mr. McLean: Right, I think that does not defeat the substance or direction of the amendment.

The Chairman: The motion now reads:

That the Minister of Justice be invited to appear before the committee before Wednesday, March 30, and that should a date not be confirmed with the Minister on or before that time the committee send for the Minister, by warrant, to appear on March 29, 1988 at 3.30 p.m.

You are moving an amendment that would take out all the words after "March 30".

Mr. Robinson: Just in brief response to Mr. Witer's point, the clerk has as yet been unable to get any confirmation from the Minister, despite apparently repeated efforts to do so, as to a date on which the Minister will appear. I do not know what more evidence we need that this.

Mr. Witer: Let me also confirm the Minister's willingness to appear before this committee. The only difficulty is in arranging a date convenient to both the members and Minister. There is no sense in the Minister showing up and our not having quorum. This has happened before with other witnesses.

Mr. Robinson: Mr. Chairman, it is not a question of this committee not having quorum. It is a question of the Minister taking his responsibilities toward this committee seriously.

Mr. McLean: Mr. Witer mentions the Minister has been here twice before. I wonder if the clerk, in his records, can tell us when that was.

Mr. Robinson: The last time was nine months ago, on May 19.

The Clerk: According to my records, the last occasion on which the Minister appeared before the committee was Tuesday, May 19, 1987. I must confess not to have been with the committee at that time, and if I have erred in omitting some appearance, I apologize.

The Chairman: Was that in connection with the estimates last year, or some other matter?

The Clerk: It was in relation to the estimates.

The Chairman: Let us just make the point that if we waited until that date a year ago to hear the Minister vis-à-vis estimates, it does not seem to me that we are in some crisis because in March we have not met him to discuss the estimates.

Mr. Robinson: We do not just discuss the estimates with the Minister. We discuss his annual reports as well.

[*Traduction*]

Le président: Oui, nous nous bornerons à inviter le ministre à comparaître avant le 30 mars.

M. McLean: Oui, c'est à peu près cela.

Le président: À l'heure actuelle, la motion se lit comme suit:

Inviter le ministre de la Justice à comparaître devant le Comité avant le mercredi 30 mars, et si le ministre ne confirme pas sa présence pour le 30 mars ou avant, lui faire parvenir une convocation à comparaître devant le Comité le 29 mars 1988, à 15h30.

Vous proposez d'éliminer tout ce qui suit «30 mars».

M. Robinson: Pour répondre brièvement à M. Witer, le greffier n'est toujours pas parvenu à obtenir une confirmation de la part du ministre, malgré des efforts répétés pour obtenir une date, semble-t-il. Quelle preuve voulez-vous de plus?

M. Witer: Je voudrais aussi réaffirmer la volonté du ministre à comparaître devant ce Comité. La seule difficulté est de trouver une date qui convienne en même temps aux députés du Comité et au ministre. Il serait inutile que le ministre se déplace pour venir nous rencontrer, et qu'il n'y ait pas quorum. Cela s'est déjà produit avec d'autres témoins.

M. Robinson: Monsieur le président, la difficulté, ce n'est le quorum. Ce qui importe avant tout, c'est que le ministre prenne les choses au sérieux.

M. McLean: M. Witer disait que le ministre était venu témoigner à deux reprises. Le greffier pourrait-il nous dire à quand cela remonte?

M. Robinson: La dernière fois, c'était il y a neuf mois, le 19 mai.

Le greffier: Selon les renseignements que j'ai, la dernière fois que le ministre a comparu devant le Comité, c'était le mardi 19 mai 1987. Je dois dire que je ne travaillais pas pour ce Comité, à ce moment-là, et si j'ai omis de mentionner une autre comparution, je m'en excuse.

Le président: Était-ce à propos des prévisions budgétaires, l'année dernière?

Le greffier: Oui, en effet.

Le président: Disons donc que si nous avons pu attendre jusqu'au 19 mai, l'année dernière, pour rencontrer le ministre, la situation, aujourd'hui, n'est sûrement pas à ce point critique qu'il faille le rencontrer en mars pour discuter des prévisions budgétaires.

M. Robinson: Mais, nous ne discutons pas uniquement des prévisions budgétaires avec un ministre. Nous discutons aussi de ses rapports annuels.

[*Text*]

The Chairman: That is true, no matter when he comes to deal with estimates. We are doing what the House of Commons and the committee as a whole used to do with respect to estimates. You can debate almost any issue that is of concern to Members of Parliament under the heading of estimates.

• 1725

Mr. Robinson: You do not wait for annual estimates, Mr. Chairman, with respect. If the committee takes its job seriously and is concerned about the Minister's failure to act on human rights legislation, it does not have to wait for estimates.

The Chairman: We do not have to wait, and we have not waited in the past. He has not come only about estimates.

Mr. Robinson: Yes, he did. That is why he was here on May 19.

The Chairman: But that is not the only time he has come.

Mr. Robinson: When was he here before?

The Chairman: We can find the date. But I can remember at least twice since I have been chairman.

Mr. McLean: Could I suggest, Mr. Chairman, that we have a vote on the matter?

Amendment agreed to.

The Chairman: Now we have to deal with the motion as amended. Is there any further debate?

Mr. Witer: Could you read back the motion as amended, Mr. Chairman?

The Clerk: That the Minister of Justice be invited to appear before the committee before Wednesday, March 30.

Mr. Witer: For clarification, does that mean the invitation should go out by March 30 or that we are requesting that he appear prior to March 30?

The Chairman: No, it is that the Minister be invited to appear before the committee before Wednesday, March 30. I would not conclude from this that we would fulfil the motion by sending an invitation before March 30.

Mr. Robinson: The intent is that he appear before March 30.

The Chairman: Yes.

Mr. Witer: Are we going to put any provisos on that? Will we assume any time limitation?

The Chairman: The motion as amended does not make any other provisos. Are you ready to vote on it?

[*Translation*]

Le président: Oui, c'est juste. Nous faisons ce que la Chambre des Communes et le Comité plénier avaient l'habitude de faire pour les prévisions budgétaires. Oui, on peut discuter de presque n'importe quoi quand vient le temps des prévisions budgétaires.

M. Robinson: Excusez-moi, monsieur le président, mais nous n'attendons pas les prévisions budgétaires pour le faire. Lorsque le Comité s'inquiète de la lenteur du ministre à agir au sujet de la Loi sur les droits de la personne, il n'a pas à attendre que vienne le temps des prévisions budgétaires.

Le président: Non, c'est vrai, et nous ne l'avons jamais fait. Le ministre n'est pas venu seulement pour discuter des prévisions budgétaires.

M. Robinson: Oui, c'est pour cette raison qu'il était là le 19 mai.

Le président: Mais ce n'est pas la seule fois qu'il est venu.

M. Robinson: Quand est-il déjà venu témoigner auparavant, alors?

Le président: Nous arriverons bien à trouver la date précise. Mais, depuis que je suis président du Comité, je me souviens de deux fois où il est venu.

M. McLean: Monsieur le président, je propose le vote.

La modification est adoptée.

Le président: Nous devons maintenant nous occuper de la motion. Y a-t-il d'autres interventions au sujet de la motion?

M. Witer: Pourriez-vous lire la nouvelle motion, monsieur le président?

Le greffier: Inviter le ministre de la Justice à comparaître devant le Comité avant le mercredi, 30 mars.

M. Witer: Cela veut-il dire que l'invitation devrait être faite pour le 30 mars, ou que nous demandons au ministre de comparaître avant le 30 mars?

Le président: Non, inviter le ministre à comparaître devant le Comité avant le mercredi, 30 mars. Cela ne veut pas dire que l'invitation doit lui être faite avant le 30 mars.

M. Robinson: Non, nous voulons qu'il comparaisse avant le 30 mars.

Le président: Oui.

M. Witer: Allons-nous ajouter des conditions à cela? Allons-nous présumer de certaines limites de temps?

Le président: Non, la nouvelle motion ne comporte aucune condition. Sommes-nous prêts à passer au vote?

[*Texte*]

Mr. Witer: Not really, Mr. Chairman. As a matter of fact, I move that we table this motion until our next meeting.

Mr. McLean: If I may say so, Mr. Chairman, in amending it the issue is straightforward. If the Minister enters into negotiations because he is in Timbuctoo for the next three weeks, then the committee will receive something. But I think it is a straightforward one and assumes good faith. You will have to assume good faith or you are ending up with a hostile witness or whatever. I think we are assuming good faith, and let us let the motion go forward.

Mr. Witer: Mr. Chairman, it is a very important clarification that Mr. McLean just made, the one about good faith. Obviously if the Minister is indisposed for the next three weeks, I am sure this committee would indicate some flexibility. It is with that understanding of flexibility that I withdraw my tabling motion.

The Chairman: If this motion passes, I will certainly undertake to contact the Minister as soon as possible, this week, and I have no doubt that a suitable date will be arranged.

Motion as amended agreed to.

The Chairman: This meeting is adjourned to the call of the Chair.

[*Traduction*]

M. Witer: Pas vraiment, monsieur le président. En fait, je propose de reporter cette motion à notre prochaine séance.

M. McLean: Si je peux me permettre, monsieur le président, en modifiant ainsi la motion, la question est très directe. Si le ministre doit passer les trois prochaines semaines à Tombouctou, il va nous le dire. Nous allons recevoir quelque chose. Mais je pense que l'invitation est très directe. Il faut présumer, au départ, de la bonne foi du ministre, faute de quoi nous aurons devant nous un témoin hostile. Je pense que c'est ce que nous faisons dans cette motion, et je propose de l'adopter.

M. Witer: Monsieur le président, c'est une précision très importante que vient tout juste d'apporter M. McLean, à propos de la bonne foi. Si le ministre avait un empêchement pendant les trois prochaines semaines, je suis évidemment persuadé que le Comité ferait preuve d'une certaine souplesse. Puisque j'en suis convaincu, je retire ma motion.

Le président: Si cette motion est adoptée, je verrai à communiquer dès que possible avec le ministre, cette semaine, et je suis persuadé que nous parviendrons à nous entendre sur une date.

La motion, telle que modifiée, est adoptée.

Le président: La séance est levée.

Book Tarif
rais des livres
K1A 0S9
OTTAWA

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 30

Tuesday, March 15, 1988

Chairman: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings of the Standing Committee on Human Rights

RESPECTING:

An examination of the human rights situation in the West Bank and Gaza

WITNESS:

(See back cover)

Second Session of the Thirty-third Parliament,
1986-87-88

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 30

Le mardi 15 mars 1988

Président: Reginald Stackhouse

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des Droits de la personne

CONCERNANT:

Examen de la situation des droits de la personne en Cisjordanie et à Gaza

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Deuxième session de la trente-troisième législature,
1986-1987-1988

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Human Rights Commission:

Maxwell Yalden, Chief Commissioner;

Rita Cadieux, Deputy Chief Commissioner.

TÉMOINS

De la Commission canadienne des droits de la personne:

Maxwell Yalden, président;

Rita Cadieux, vice-présidente.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 30

Tuesday, March 15, 1988

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 30

Le mardi 15 mars 1988

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Human Rights

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

RESPECTING:

An examination of the human rights situation in the West Bank and Gaza

CONCERNANT:

Examen de la situation des droits de la personne en Cisjordanie et à Gaza

---

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987-1988

STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

Chairman: Reginald Stackhouse
Vice-Chairman: Andrew Witer

Members

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Président: Reginald Stackhouse
Vice-président: Andrew Witer

Membres

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 15, 1988
(43)

[*Text*]

The Standing Committee on Human Rights met in Room 253-D of the Centre Block at 6:09 o'clock p.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Roland de Corneille, Reginald Stackhouse and Andrew Witer.

Other Members present: Warren Allmand, Marcel Prud'homme and Robert Kaplan.

Acting Members present: John Bosley for Walter McLean; John Oostrom for Maurice Tremblay and Svend J. Robinson for Howard McCurdy.

In Attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen and Jack Stilborn, Research Officers.

Witness: Hanna Siniora, Editor, *Al Fajr* (Jerusalem).

In conformity with its mandate under Standing Order 96(3), the Committee commenced an examination of the human rights situation in the West Bank and Gaza.

The witness made a statement and answered questions.

On motion of Andrew Witer, it was agreed,—That the meeting be adjourned: Yeas: 5; Nays: 1.

Accordingly, at 8:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 15 MARS 1988
(43)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 18 h 09, dans la pièce 253-D de l'Édifice du centre, sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Roland de Corneille, Reginald Stackhouse et Andrew Witer.

Autres députés présents: Warren Allmand, Marcel Prud'homme et Robert Kaplan.

Membres suppléants présents: John Bosley remplace Walter McLean; John Oostrom remplace Maurice Tremblay; Svend J. Robinson remplace Howard McCurdy.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen et Jack Stilborn, attachés de recherche.

Témoin: Hanna Siniora, éditeur, *Al Fajr* (Jérusalem).

Conformément au mandat que lui confie le paragraphe 96(3) du Règlement, le Comité entreprend d'examiner la situation en Cisjordanie et à Gaza en ce qui a trait aux droits de la personne.

Le témoin fait une déclaration et répond aux questions.

Sur motion d'Andrew Witer, il est convenu,—Que la séance soit ajournée: Pour: 5; Contre: 1.

À 20 h 30, le Comité lève donc la séance jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, March 15, 1988

• 1808

The Chairman: I call this meeting of the Standing Committee on Human Rights to order. In conformity with its mandate under Standing Order 96(3), the committee commences examination of the human rights situation in the West Bank and Gaza. Relevant orders of the committee date from Tuesday, January 26, 1988, and Tuesday, February 2, 1988.

Our witness this evening is Mr. Hanna Siniora, the well-known and widely respected editor of the Jerusalem and Palestinian publication *Al Fajr*. We are very pleased that during the course of a larger North American visit we could arrange for Mr. Siniora to come to our committee tonight. It is not the firt time that he has addressed parliamentarians in Ottawa, but we certainly welcome him to Parliament Hill this evening and to the Standing Committee on Human Rights.

I am going to invite Mr. Siniora to make a presentation to the committee, after which we will follow the usual pattern with questions by members of the committee. I see that there are two Members of Parliament who are not members of our committee at the table. With the concurrence of the committee, I will later give them an opportunity for questions.

• 1810

Mr. Robinson: Just on a brief point of order, Mr. Chairman, at the conclusion of the last meeting of this committee I had proposed a motion with respect to the hearing of a witness, Mr. Abdullah Abdullah, the representative of the Palestine Information Office here in Ottawa. That motion was tabled to the next meeting of the committee, which presumably would be this evening's meeting. Is it in fact your intention, sir, that this motion would be dealt with at the conclusion of Mr. Siniora's evidence this evening?

The Chairman: On the agenda for today I have two motions: your motion, plus Mr. Witer's motion with respect to the expenses incurred by a representative of the Government of Israel appearing before the committee to be borne by the committee. It is up to the committee to deal with those motions as the committee wishes, after we have had Mr. Siniora's presentation and questions. Obviously these motions have to be dealt with some time. They have both been tabled.

Mr. Robinson: Right. Thank you.

The Chairman: Now, I will invite Mr. Siniora to make his presentation to us.

Mr. Hanna Siniora (Editor, *Al Fajr* (Jerusalem)): I am honoured to be here appearing and testifying in front of

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 15 mars 1988

Le président: La séance du Comité permanent des droits de la personne est ouverte. Conformément au mandat relevant du paragraphe 96(3) du Règlement, le Comité entreprend l'examen de la situation des droits de la personne en Cisjordanie et à Gaza. Les décisions pertinentes du Comité sont celles du mardi 26 janvier 1988 et du mardi 2 février 1988.

Le témoin de ce soir est M. Hanna Siniora, de Jérusalem, rédacteur en chef très connu de la publication palestinienne *Al Fajr*. Nous sommes très heureux d'avoir pu profiter de la visite de M. Siniora en Amérique du Nord pour l'inviter à la séance de ce soir. Ce n'est pas la première fois qu'il s'adresse à des parlementaires canadiens, et nous sommes très heureux de lui souhaiter à nouveau la bienvenue.

Je vais inviter M. Siniora à faire une déclaration liminaire, après quoi nous pourrons lui poser des questions. Je vois que nous avons autour de cette table deux députés qui ne sont pas membres du Comité. Si les membres du Comité sont d'accord, nous leur permettrons également de poser leurs questions, plus tard.

M. Robinson: J'invoque le Règlement, monsieur le président. À la fin de la dernière séance de ce Comité, j'avais proposé une motion au sujet d'une invitation qui pourrait être adressée à M. Abdullah Abdullah, représentant à Ottawa du Bureau d'information sur la Palestine. La motion avait été renvoyée à la séance suivante du Comité, ce qui signifie à la séance de ce soir. Avez-vous l'intention d'ouvrir le débat sur cette motion lorsque nous aurons terminé le témoignage de M. Siniora?

Le président: Nous avons deux motions à l'ordre du jour de ce soir, la vôtre et celle de M. Witer concernant les frais encourus par un représentant du gouvernement d'Israël venu témoigner devant le Comité. Il appartient au Comité de décider quand il souhaite engager le débat sur ces motions, avant ou après l'audition de M. Siniora. Il faudra de toute façon en discuter. Pour l'instant, toutes deux ont été mises de côté.

M. Robinson: Merci.

Le président: Je donne maintenant la parole à M. Siniora.

M. Hanna Siniora (rédacteur en chef, *Al Fajr*, Jérusalem): C'est un honneur pour moi, monsieur le

[*Texte*]

the Standing Committee on Human Rights of the Canadian Parliament. I am certain that this is a very courageous and important step that the Canadian Parliament is taking because it puts human rights above party lines. It is discussing the human rights of a people that has lived for more than 20 years under suppression, under occupation.

While I am appearing here and testifying about what is happening in the occupied territories, specifically during the present uprising, I am also talking about a consistent policy that has been pursued for 20 years. I would like to say that in regard to human rights, we would like the Canadian Parliament, this committee, and the Canadian government to talk to the Israeli government about human right infringements. These infringements should be stopped and Palestinians should be allowed to practise their national aspirations. The Canadian Parliament should also impress on the Government of Israel that the national aspirations, the right of self-determination of every people on earth, including the Palestinian people, should be respected.

I would like to start by saying that Palestinians have lived for more than 20 years under a long-term, harsh occupation which tries in various ways to make it difficult to survive, to live and to enjoy their lives on their own national soil. Actually the policy that the Government of Israel has pursued for many years is to keep the land and make it impossible for the Palestinian people to survive, actually force them to pick up and leave their homeland. The Government of Israel pursues a policy where they want to keep the larger borders, the broader borders and in this way not make it possible for the Palestinians to exercise their national aspirations on their home soil.

This policy is apparent by various means. The most important one, which has been used very effectively for many years, is a law that was enacted by the British mandate in 1945. Actually that law was enacted to try to control the activities of people like the former Prime Minister of Israel, Mr. Begin and the present Prime Minister of Israel, Mr. Shamir. Those laws were called the emergency regulations of 1945. They are mandatory laws and they were at that time actually attacked by people from the Israeli camp, the Jewish people in Palestine, saying that those laws were illegal, unconstitutional, and actually should be struck off the book.

• 1815

When the British mandate ended in Palestine in 1948, the British government rescinded those emergency regulations of 1945. Those same regulations are being used today, exercised to suppress and put the activities of the Palestinian people under a lot of pressure. Today these laws are illegal and the Palestinians are asking that they be rescinded.

One of the foremost actual uses of this emergency regulation is deportation. In 20 years of occupation, the Israeli government has deported over 2,200 Palestinians.

[*Traduction*]

président, de témoigner devant le Comité permanent des droits de la personne du Parlement canadien. Je suis certain qu'en m'invitant votre Comité a fait preuve d'un courage remarquable, confirmant que les droits de la personne transcendent la partisanerie politique. Je voudrais discuter avec vous des droits d'un peuple qui vit depuis plus de 20 ans sous l'occupation et la répression.

En venant vous parler de ce qui se passe actuellement dans les territoires occupés, je vais également parler d'une politique appliquée de manière cohérente depuis 20 ans. Je voudrais dire qu'en ce qui concerne les droits de la personne, notre voeu le plus cher est que votre Comité, le gouvernement du Canada et le Parlement du Canada s'adressent directement au gouvernement israélien au sujet des violations qu'il commet. Celles-ci doivent cesser et les Palestiniens doivent être autorisés à exercer leurs aspirations nationales. Le Parlement du Canada devrait également insister auprès du gouvernement d'Israël pour qu'il respecte les aspirations nationales, notamment le droit à l'autodétermination de chaque peuple sur terre, y compris du peuple palestinien.

Je vais commencer en vous disant que les Palestiniens vivent depuis plus de 20 ans sous l'occupation, ce qui signifie que la vie quotidienne est pour eux extrêmement difficile, sur leur propre sol national. En fait, la politique appliquée depuis longtemps par le gouvernement d'Israël est de conserver les territoires mais de faire en sorte que la vie y soit impossible pour les Palestiniens, pour qu'ils soient obligés de partir. Ce gouvernement veut préserver des frontières élargies et, ce faisant, empêcher les Palestiniens d'exercer leurs aspirations nationales sur leur territoire national.

Cette politique s'applique de nombreuses manières. La plus importante, utilisée de manière très efficace depuis plusieurs années, relève d'une loi qui avait été adoptée lors du mandat britannique en 1945. En fait, cette loi était destinée à l'époque à réprimer les activités de personnes comme l'ex-premier ministre d'Israël, M. Begin, et son premier ministre actuel, M. Shamir. C'est en vertu de cette loi qu'ont été adoptés les règlements d'urgence de 1945, comme on les a appelés ensuite. À l'époque, ces règlements avaient suscité une opposition considérable de la part des Israéliens, c'est-à-dire des Juifs établis en Palestine, qui disaient qu'ils étaient illégaux, anticonstitutionnels et inacceptables.

Lorsque le mandat britannique en Palestine a pris fin, en 1948, le gouvernement britannique a abrogé les réglements d'urgence de 1945. Ce sont ces mêmes règlements qui sont appliqués aujourd'hui en vue de contrôler les activités palestiniennes et de les éliminer. De nos jours, ces lois sont illégales et les Palestiniens demandent qu'elles soient abrogées.

Ces règlements d'urgence sont surtout invoqués pour justifier les expulsions. En 20 ans d'occupation, le gouvernement israélien a déporté plus de 2,200

[*Text*]

This is an act that the United Nations just recently voted as being illegal. The United Nations Security Council has come out as part of the international community, as part of the moral voice of the world today, saying loudly and clearly that deportation is illegal. Yet this action is still being taken and continued under occupation today. Actually, in the present uprising nine Palestinians have been ordered deported. Five of them have already been deported and still the five of them continue to reside in Israeli jails and at any time, at any moment, could be deported out of the country.

One of the major protests occurring in the occupied territories for the past 20 years is that this deportation should be stopped. The State of Israel should not banish Palestinians for life from their homeland. This is something no one can accept. The international community has said so, and I hope the Canadian Parliament will join the world community in saying that deportation cannot continue.

Under those same emergency regulations, there is also an order called "administrative detention", which is putting Palestinians in jail for six months without due process of law. They are accused of being security risks. Today, during this uprising, this regulation has been used extensively. We have many Palestinian national figures and many Palestinian activists under such an order languishing in Israeli jails because they dare speak out about their national rights. They say they want the Palestinians to exercise their right of national self-determination.

At the same time, those same Palestinians who are today under administrative detention in Israeli jails have said very clearly that they are for a two-state solution. They are willing to live in peace with the State of Israel, but because they are vocal about their national rights they have suffered such administrative detention orders. As a result of that, we have in jail Palestinian figures like Faisal Husseini, who is the head of an Arab research institute in Jerusalem. We have also the head of the journalists' association in the occupied territories, Mr. Radwan Abu Ayyash. We have several members of the journalists' association and many trade unionists and Palestinian activists suffering under such an order.

Under those same emergency regulations, Israel restricts the movements of Palestinians and keeps them in a bigger prison, in their villages, in their towns and restricts them from movement or leaving their home towns. If they do should do that, they will actually be jailed permanently.

• 1820

This order has been used extensively in the occupied territories, and it has also been applied to Palestinian activists, trade unionists, and student leaders. Many students today, because of this order, are not able to continue their higher studies. Today these restrictions

[*Translation*]

palestiniens. Ces expulsions ont récemment été déclarées illégales par les États-Unis. Je crois que c'est le Conseil de sécurité de l'ONU qui s'est fait le porte-parole de la communauté internationale, l'interprète des valeurs morales contemporaires pour déclarer haut et fort que ces expulsions étaient illégales. Et pourtant, les expulsions se poursuivent toujours dans les territoires occupés. Depuis le début des manifestations actuelles, neuf Palestiniens ont été condamnés à l'expulsion. Cinq d'entre eux ont déjà été expulsés et se trouvent toujours dans des prisons israéliennes. Ils peuvent à tout moment être chassés du pays.

Depuis 20 ans, les manifestants des territoires occupés ne cessent de demander la fin des expulsions. L'État d'Israël ne devrait pas chasser pour toujours les Palestiniens de leur patrie. C'est une chose que personne ne peut accepter. La Communauté internationale a condamné l'attitude d'Israël et j'espère que le Parlement canadien se joindra à elle pour affirmer que les expulsions doivent cesser.

Les règlements d'urgence autorisent également la «détention administrative» qui consiste à incarcérer les Palestiniens pendant six mois sans procédure équitable. Ils sont accusés de menacer la sécurité . Les Israéliens ont invoqué ce règlement à de nombreuses reprises lors du soulèvement actuel. Beaucoup de personnalités palestiniennes et beaucoup de militants croupissent actuellement dans les prisons israéliennes parce qu'ils ont osé revendiquer leurs droits. Ils demandent que les Palestiniens soient autorisés à exercer leurs droits à l'autodétermination nationale.

Pourtant, ces mêmes Palestiniens qui se trouvent en ce moment en détention administrative dans les prisons israéliennes ont précisé clairement qu'ils sont favorables à la coexistence de deux États différents. Ils souhaitent vivre en paix avec Israël, mais ils sont punis pour avoir revendiqué leurs droits nationaux. C'est la raison pour laquelle certaines personnalités palestiniennes sont actuellement emprisonnées. C'est le cas de Faisal Husseini, le chef de l'Institut de recherche arabe de Jérusalem, et de M. Radwan Abu Ayyash, directeur de l'Association des journalistes des territoires occupés. Plusieurs membres de l'Association des journalistes et de nombreux syndicalistes et militants palestiniens sont également victimes de cette ordonnance.

Israël invoque les mêmes réglements d'urgence pour restreindre le mouvement des Palestiniens et les parquer dans une prison plus grande, dans leur village ou dans leur ville, et les empêcher de quitter leur ville de résidence. Tous ceux qui contreviennent à ce règlement sont emprisonnés de manière permanente.

Cette ordonnance est couramment invoquée dans les territoires occupés et s'applique également aux militants, aux syndicalistes et aux dirigeants des mouvements étudiants palestiniens. Beaucoup d'étudiants ont dû interrompre leurs études supérieures à cause de cette

[*Texte*]

actually are the essence of human right infringements in the occupied territories. Those same emergency regulations today allow demolition of homes. Thousands of Palestinian homes in the past 20 years of occupation have been demolished as a result of these emergency regulations.

I would also like to explain that these orders, these regulations, those mandatory laws that have been called illegal by people like Shamir, by people like Mr. Begin, are being used to oppress and suppress the Palestinians. They suppress by the orders I have mentioned. They also suppress freedom of expression.

Today the Palestinian newspapers, which are published in Jerusalem and distributed in the occupied territories, suffer heavy military censorship also, as a result of these emergency regulations. Today in Israel there is a double standard about freedom of expression and actually the regulations of how the Palestinian press is published. The Israeli press is allowed to publish almost exactly like the Canadian press—free expression of opinion. Actually all the material in the Israeli press is allowed, with the exception of security matters. Exactly the opposite is the lot of the Palestinian press.

Every year, every newspaper receives an order from the military censor, telling the Palestinians that they have to send every single word that they have to publish to a military censor. Nothing can be published in the Palestinian press without its going prior to publication to the military censor.

The effects of censorship are not allowed to be seen in the newspapers. Whenever something is taken out by the military censor, we have to fill in something else in its place. Today, even translations, even pictures that appear in the Israeli press. . . when we translate and we want to republish something in our newspapers, we have to send it back again to the Israeli censors. So what appears for the Israeli audience is not allowed to appear for the Palestinian audience. Many things that are read in Israel are not allowed to be read in the West Bank and in the Gaza Strip.

This issue was even taken to the Israeli High Court. I will try to quote two cases which were recent ones. One case is that of a Palestinian professor from Al-Naijah University, Dr. Saeb Arakiat, who used to be the public relations officer of Al-Naijah University in Nabulus. He used to have a newsletter. He was accused because he published a newsletter that reflected what is happening on campus at Al-Naijah University. He was taken to a military court in Nabulus and was fined and actually ordered to have a suspended term in prison because he was suspected of thinking about incitement. He appealed to the Israeli High Court and the Israeli High Court ruled that in Israel there is freedom of expression, that in the occupied territories it is a military situation and there is no freedom of expression.

The same thing developed again for a Palestinian newspaper, *Al-Quds*. It was suspended and not allowed to

[*Traduction*]

ordonnance. Ces restrictions imposées aux Palestiniens constituent une parfaite illustration des violations des droits de la personne dans les territoires occupés. Les règlements d'urgence autorisent la démolition des maisons. En vingt années d'occupation, des milliers de maisons palestiniennes ont été démolies, à cause des règlements d'urgence.

J'aimerais également expliquer que ces ordonnances, ces règlements, ces lois qui ont été déclarées illégales par des personnes comme MM. Shamir et Begin servent à opprimer et supprimer les Palestiniens. Les ordonnances que j'ai mentionnées suppriment également la liberté d'expression.

De nos jours, les journaux palestiniens publiés à Jérusalem et distribués dans les territoires occupés font l'objet d'une censure militaire stricte. Aujourd'hui, en Israël, la liberté d'expression n'est pas la même pour tous et la presse palestinienne est défavorisée. La presse israélienne est pratiquement libre, comme la presse canadienne, de publier ce que bon lui semble. En fait, la presse israélienne peut parler de tout, sauf de certaines questions de sécurité. Pour la presse palestinienne, c'est exactement le contraire.

Chaque année, tous les journaux palestiniens reçoivent une ordonnance exigeant qu'ils soumettent à la censure militaire tous les textes qu'ils publient. Tout ce que publie la presse palestienne doit être visé au préalable par la censure militaire.

Les journaux doivent camoufler les passages censurés. Nous devons remplacer par autre chose les passages interdits par la censure militaire. Actuellement, si nous voulons traduire ou republier des textes ou des photos parus dans la presse israélienne, nous devons les soumettre aux censeurs israéliens. En conséquence, les lecteurs israéliens ont accès à des informations qui sont interdites à la population palestinienne. Bien des informations autorisées en Israël sont interdites en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

La Cour supérieure israélienne a même été saisie de cette question. Je vais vous parler de deux affaires récentes. La première est celle du professeur palestinien Saeb Arakiat de l'Université Al-Naijah qui était relationniste de l'Université Al-Naijah à Naplouse. Il a été accusé de mentionner, dans le bulletin qu'il publiait, les événements qui se déroulaient sur le campus de l'Université d'Al-Naijah. Il a été jugé par un tribunal militaire à Naplouse et condamné à payer une amende et à une peine de prison avec sursis parce qu'on l'a reconnu suspect de provocation. Il a fait appel à la Cour supérieure israélienne et cette dernière a conclu que la liberté d'expression existe en Israël mais pas dans les territoires occupés, étant donné qu'ils sont placés sous régime militaire.

La même chose s'est passée pour le journal palestinien *-Al-Quds*. Le journal a été suspendu et interdit de

[*Text*]

circulate in the West Bank and in the Gaza Strip for 45 days because its editor forgot to send a news item to the Israeli military censor. He appealed to the Israeli High Court, and it ruled again that he could appear in Jerusalem because east and west Jerusalem is treated as all Israel and there is freedom of expression, yet he could not appear in the West Bank and the Gaza Strip. He had to suspend distribution to the West Bank and the Gaza Strip for 45 days, because there is not equality of expression, there is not freedom of expression in the West Bank and the Gaza Strip.

• 1825

This is the situation today. We are not allowed to meet. More than five people in the occupied territories is an illegal gathering. Palestinians cannot speak their thoughts freely. Palestinians cannot even write and express their refusal of the situation, that they cannot live under occupation; this is censored out.

We are not allowed even to have the basic ingredient that every Canadian enjoys, which is the right of elections. In the occupied territories, we have lived now under occupation for over 20 years. In the Gaza Strip, no elections have been allowed since the Israeli occupation. In the West Bank, elections were allowed twice, once in 1972 and once again in 1976, for municipal councils.

The elections were run freely. The Palestinians participated. Yet Israel, after the 1976 elections, stopped elections because those elections indicated one basic element—which I want you to understand carefully, because there is a motion under consideration at this hearing, which is should a Palestinian who represents the PLO appear and testify in front of this committee? I want to tell you that elections in the occupied territories were disallowed because the Palestinians, when they voted, voted for Palestinians who ran on a PLO platform. They indicated their support for the PLO because it represents Palestinian aspirations.

So since 1976, because the results of elections indicate that the Palestinians support the PLO, this Israel wanted to suppress, this Israel wanted to show as not the case. They tried to create authoritatively the shift of the Palestinian people. But in September 1986 my newspaper tried to answer the question, because at that time many people, especially in Jordan, said that the silent majority of Palestinians supported, instead of the PLO, a Jordanian option, the representation of Jordan.

So my paper, because of lack of elections, carried the next best thing, which is a poll. Not to be accused of manipulating that poll, I asked the participation of two foreign media representatives: one an American newspaper, *Newsday*, from Long Island, New York, and the other a television station in Australia, ABC. The result of that poll, of which I have copies here and of which you can have copies, showed that 93% of the Palestinian

[*Translation*]

publication en Cisjordanie et dans la bande de Gaza pendant 45 jours parce que l'éditeur avait oublié de soumettre certaines informations à la censure militaire israélienne. Il a fait appel à la Cour supérieure israélienne qui a décidé à nouveau que le journal pourrait paraître à Jérusalem, étant donné que les secteurs est et ouest de Jérusalem bénéficient de la liberté d'expression, tout comme les autres régions d'Israël, mais que le journal ne pourrait paraître en Cisjordanie ni dans la bande de Gaza. Il a donc fallu suspendre la publication du journal en Cisjordanie et la bande de Gaza pendant 45 jours car, dans ces régions, la liberté d'expression n'est pas la même.

Telle est la situation aujourd'hui. Le droit de réunion est supprimé. Dans les territoires occupés, toute assemblée de plus de cinq personnes est interdite. Les Palestiniens ne peuvent s'exprimer librement. Ils ne peuvent même pas protester par écrit et déclarer qu'ils ne peuvent vivre sous l'occupation; tout cela est censuré.

Nous ne pouvons même pas bénéficier du droit fondamental, le droit de vote, dont jouissent tous les Canadiens. Dans les territoires occupés, l'occupation dure depuis plus de 20 ans. Les élections sont interdites dans la bande de Gaza depuis le début de l'occupation israélienne. En Cisjordanie, des élections municipales ont été autorisées deux fois, en 1972 et 1976.

Ces élections furent libres et les Palestiniens y participèrent. Et pourtant, Israël a décidé de supprimer les élections après 1976, car ces élections avaient révélé un élément important. . . dont j'aimerais vous faire prendre conscience, car une motion a été préparée au sujet de la possibilité d'entendre le témoignage, au cours de la présente audience, d'un Palestinien représentant l'OLP. Je veux souligner que les élections ont été interdites dans les territoires occupés parce que les Palestiniens, quand ils étaient autorisés à voter, accordaient leur suffrage aux partisans de l'OLP. Ils accordaient leur appui à l'OLP qui représente les aspirations palestiniennes.

C'est pourquoi Israël a supprimé les élections depuis 1976, étant donné qu'elles permettaient aux Palestiniens d'exprimer leur appui à l'OLP. Israël veut faire taire la réalité. Les Israéliens ont tenté de manipuler les Palestiniens; en septembre 1986, mon journal a tenté de remédier à l'absence d'élections, car, à cette époque, beaucoup de gens prétendaient, surtout en Jordanie, que la majorité silencieuse palestinienne n'accordait plus son appui à l'OLP, mais à l'Option jordanienne.

C'est pourquoi mon journal a décidé, pour pallier l'absence d'élections, de réaliser un sondage. Pour ne pas être accusé de manipulations, j'ai demandé la participation de deux représentants de médias étrangers: le journal américain *Newsday*, de Long Island, New York, et la station de télévision australienne, ABC. Ce sondage a révélé, comme le prouvent les résultats que j'ai en main ici et dont vous pouvez avoir des copies, que 93 p. 100 des

[*Texte*]

people support the PLO and only 3.5% support somebody else, like Jordan, to speak on their behalf.

So it should be clear that the national aspiration of the Palestinians is to find a peaceful settlement through negotiations with their adversary, the Israeli government, but that the party, the group, that represents those national aspirations that can negotiate, that can represent the Palestinians, is the PLO.

That is why I would like this committee to look favourably on the motion that Palestinians who reflect the PLO position should be heard, because the PLO today stands for two important facts. They want a peaceful settlement, a political accommodation with the State of Israel in negotiations to be carried out under an international conference. They have also adopted a plan called the Fez Peace Plan, which is an Arab peace plan calling for peace and acceptance of Israel in return for the creation of a Palestinian state within the borders of 1967.

• 1830

I would also like to mention here an important clause under human rights infringements, and that is economic repression. Instead of being allowed to develop in the occupied territories in the past 20 years—trying to make room for progress and create jobs for the coming generation—the Palestinian economy today is in tatters. At the same time, the Palestinian economy has become part of a captive, cheap labour pool for Israeli services and factories, and a dumping ground for Israeli products.

Today, after 20 years, we do not have any outlet on the Mediterranean. Twenty years ago we had a port in Gaza, and Gaza City thrived. Gaza supported itself on trade and export of its agriculture, especially its citrus products. Today it is suffering a lot. The citrus crop used to be about 250,000 tons per year in the 1970s. Because of a lack of markets, and because the Israelis do not allow the Palestinians to export to western Europe, this year it has decreased to 150,000 tons.

Palestinians are not allowed to run their own economy. In the past 20 years, there has been interference in every law and every aspect of daily life. There have been more than 1,200 military orders changing laws present in the occupied territories when Israel took over during the war of 1967. Those orders were to facilitate control of the territories by Israel. Yet today, when the Palestinians ask Israel to abrogate a law that has actually been called illegal... The British government sent a note to one of our human rights organizations in the occupied territories, Al-Haq—Law in the Service of Man. The foreign office in London said the emergency regulations of 1945 had been abrogated by the British government.

[*Traduction*]

Palestiniens accordent leur appui à l'OLP et que seulement 3,5 p. 100 acceptent d'être représentés par quelqu'un d'autre, comme la Jordanie.

Il devrait donc être clair que les aspirations nationales des Palestiniens consistent à trouver une solution pacifique grâce à des négociations avec leur adversaire, le gouvernement israélien et que le parti ou le groupe qui représente ces aspirations nationales et qui peut négocier au nom des Palestiniens est l'OLP.

C'est pourquoi je demande respectueusement au Comité d'entériner la motion demandant que des Palestiniens représentant l'OLP soient entendus par le Comité. En effet, la position de l'OLP comprend deux volets importants. L'OLP souhaite un règlement pacifique, une solution politique négociée avec l'État d'Israël et appliquée sous l'égide d'une conférence internationale. L'OLP a également adopté le plan de paix de Fez, un plan de paix arabe préconisant la paix et la reconnaissance d'Israël en échange de la création d'un État palestinien à l'intérieur des limites de 1967.

Par ailleurs, j'aimerais dénoncer comme une violation aux droits de la personne la répression économique qui est pratiquée actuellement. L'économie palestinienne est actuellement en ruine, parce qu'il est impossible, depuis longtemps, de faire place aux progrès et de créer des emplois pour la génération future dans les territoires occupés. Parallèlement, l'économie palestinienne constitue un bassin de main-d'oeuvre captif et bon marché pour les industries de services et les usines israéliennes ainsi qu'un marché pour l'écoulement des produits israëliens.

Aujourd'hui, après 20 ans d'occupation, nous n'avons plus d'accès à la Méditerranée, alors qu'auparavant, nous avions le port de Gaza qui était une ville florissante. Gaza était autonome grâce à ses activités commerciales et ses exportations de produits agricoles, en particulier les agrumes. Aujourd'hui, Gaza connaît de grandes difficultés. La production d'agrumes atteignait environ 250,000 tonnes par an dans les années 1970. Cette année, la production a chuté à 150,000 tonnes, en raison de l'absence de marchés et parce que les Israéliens n'autorisent pas les Palestiniens à exporter leurs produits en Europe occidentale.

Les Palestiniens n'ont pas le droit de gérer leur propre économie. Depuis 20 ans, les Israéliens ont bouleversé toutes les lois et tous les aspects de la vie quotidienne. Parce que les Israéliens ont occupé nos territoires pendant la guerre de 1967, ils ont émis plus de 1,200 ordonnances militaires destinées à modifier les lois existantes. Ces ordonnances avaient pour but de faciliter le contrôle des territoires par Israël. Et pourtant, lorsque les Palestiniens demandent maintenant à Israël d'abroger une loi qui a été reconnue illégale... Le gouvernement britannique a fait parvenir une note à une de nos organisations pour la protection des droits de la personne dans les territoires occupés, à l'Al-Haq, organisation pour le droit au service

[*Text*]

Yet this law continues to be applied to repress the Palestinians.

I also want to talk here about collective punishment, curfews, bans on travel. You have also seen this during the present uprising, which has cost the Palestinians many lives. Today, over 120 Palestinians have died because of the repressive measures of the occupation. They have died either from live ammunition, live bullets or rubber bullets, or things you have seen clearly on your TV screens—through beatings. Many Palestinians have lost their lives because of the indiscriminate beatings. At the same time, we have over 1,000 casualties suffered from live ammunition, rubber bullets, and beatings.

• 1835

In this uprising, we have also more than 3,000 Palestinians detained in Israeli jails. It should be clearly understood that this occupation is against the will of the Palestinian people. They do not want it to continue. That is why, during the past 20 years, more than one out of three Palestinians have seen the inside of the Israeli jails for trying to resist the occupation and to tell the Israeli people and the Israeli government:

> We do not want you here. We want you to leave the occupied territories. We want to live in peace. We want to negotiate a settlement, but we want our national rights and we cannot accept an occupation and oppression of another people over the Palestinian people.

During the uprising, the Palestinians have also demonstrated that this uprising does not mean we are fighting against the existence of the State of Israel. Today, this uprising is telling the State of Israel that the occupation by force of another people should not be allowed. The Palestinians should have the right to live like normal people. The Palestinians should have an identity of their own, a flag of their own, a passport of their own. I believe every Canadian has a Canadian passport. Many of the Palestinians are caught stateless. They do not have travel documents and many of them cannot travel because they are refugees. This cannot continue. People should be able to enjoy a normal life. They should have the rights of a human being and they should not be suppressed by force.

Here I have a report that has been compiled by the Palestinian Centre for the Study of Non-violence. I have asked Mr. Reid to make a copy for all the members of the committee. This document is addressed to your committee with our hope that your concern and commitment to human rights will move you, personally and collectively, to take specific action to protect our children and our people. Please consider adopting a resolution encouraging

[*Translation*]

de la personne. Le Foreign Office de Londres précisait dans cette note que les règlements d'urgence de 1945 avaient été abrogés par le gouvernement britannique. Pourtant, Israël continue d'appliquer cette loi afin de réprimer les Palestiniens.

Je veux également mentionner les punitions collectives, les couvre-feu, les interdictions de voyager. Vous êtes également au courant des récents soulèvements au cours desquels de nombreux Palestiniens ont perdu la vie. Plus de 120 Palestiniens sont morts suite aux mesures répressives appliquées par l'occupant. Ces Palestiniens ont été tués par des explosifs, des balles ou des balles en caoutchouc ou sont morts après avoir été battus, comme vous l'avez vu vous-mêmes sur vos écrans de télévision. Beaucoup de Palestiniens sont morts après avoir été battus de manière inconsidérée. Par ailleurs, on dénombre plus de 1,000 personnes blessées par des explosifs, des balles en caoutchouc et par des objets contondants.

Par ailleurs, depuis le début des événements, plus de 3,000 Palestiniens sont détenus dans des prisons israéliennes. Il faut bien comprendre que cette occupation va à l'encontre du peuple palestinien. Les Palestiniens veulent la fin de l'occupation. C'est pourquoi, depuis 20 ans, plus d'un Palestinien sur trois a fait un séjour dans les prisons israéliennes pour avoir résisté à l'occapation et pour avoir fait savoir au peuple et au gouvernement israéliens:

> Vous êtes des indésirables. Nous voulons la libération des territoires occupés. Nous voulons vivre en paix. Nous voulons négocier un règlement, mais nous voulons recouvrer nos droits nationaux et le peuple palestinien ne peut accepter d'être occupé et opprimé par un autre peuple.

Au cours du soulèvement, les Palestiniens ont également fait savoir qu'ils n'étaient pas contre l'existence de l'État d'Israël mais que l'occupation armée doit cesser. Les Palestiniens doivent avoir le droit de vivre comme tout être normal. Les Palestiniens doivent avoir leur propre identité, leur drapeau, un passeport. Tous les citoyens canadiens ont droit d'obtenir un passeport. Beaucoup de Palestiniens sont apatrides. Ils n'ont pas de pièce d'identité pour voyager et beaucoup d'entre eux ne peuvent voyager car ce sont des réfugiés. Cette situation ne peut durer. Les gens devraient pouvoir vivre normalement. Les Palestiniens devraient avoir les mêmes droits que les autres êtres humains et ne devraient pas subir la répression armée.

J'ai en main un rapport établi par le Centre palestinien pour l'étude de la non-violence. J'ai demandé à M. Reid d'en tirer des copies pour tous les membres du Comité. Ce document s'adresse à votre Comité, dans l'espoir que l'intérêt que vous portez aux droits de la personne vous amènera personnellement et collectivement, à prendre les mesures nécessaires pour protéger nos enfants et notre peuple. Veuillez adopter une résolution demandant au

[*Texte*]

the Government of Israel to end the inhuman treatment of the Palestinian people under occupation, especially our children.

We would be pleased to provide you with additional information or conduct follow-up studies on any of the cases in this document. This document actually talks about the repression of children—people under age who have been jailed, people from the age group of 12, 13, and 15 years who have suffered in Israeli jails and have been beaten and tortured. I have personally heard that Israelis used electric shock on some of those children and they have beaten them mercilessly. There are several cases documented here, but there are many more.

This has been brought to the attention of the Assistant Secretary of State, Mr. Richard Murphy. In the document here, he said that he approached the central commander of the occupied territories of the West Bank, General Amram Mitzna, and he said that he has taken some of those people to court who have violated Palestinian human rights. Here there is clear admission that Palestinian human rights have been abused.

Also in this document, Palestinians have, with the help of social workers, documented what has been happening on the Gaza Strip and the West Bank for the past three months. There have been many severe cases of repression. I can tell you of an account that has been documented by UNRWA, which is the relief branch of the United Nations, where in the camps in the Gaza Strip, under curfew, in a period of two hours, in an area of two blocks, 51 Palestinians were injured, beaten, and this actually of a range of men, women, and children between the ages of 10 and 70. Copies of this have been sent to the State Department, to the United Nations, and at the same time to the Canadian government.

• 1840

Also in this report you will see that an Israeli judicial committee, called the Landau Committee, made investigations and has shown, through its own findings, that the Israeli Secret Service, the Shin Bet, for the past 16 years has been lying to Israeli courts about the use of torture to get confessions. This committee has shown, without doubt, that the secret service in Israel, the Shin Bet, have used inhuman methods, torture, as a way of getting confessions in order to get convictions, and many of those people were innocent. Some of them were actually members of the Israeli army. In this case it was a Druse officer who served in the Israeli army.

Also in this report there is documentation that during the present uprising food was prevented from reaching some of the camps, food that was supposed to be supplied by UNRWA, food that was donated by Palestinians from Israel. It showed that under curfew a lot of things have happened to the Palestinians, that there has been quite a lot of abuse and infringement of human rights.

[*Traduction*]

gouvernement d'Israël de cesser le traitement inhumain infligé par les forces d'occupation au peuple palestinien, en particulier aux enfants.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir des renseignements supplémentaires ou effectuer des études complémentaires sur n'importe lequel des cas relatés. Le présent document fait état de la répression dont font l'objet des enfants, mentionne les mineurs qui ont été emprisonnés, les enfants de 12, 13 et 15 ans qui ont soufferts et ont été battus et torturés dans les prisons israéliennes. On m'a rapporté personnellement que les Israéliens utilisent la torture électrique sur certains de ces enfants et les battent sans pitié. Plusieurs cas sont relatés dans le présent document, mais il en existe beaucoup d'autres.

Ces actes ont été signalés au sous-secrétaire d'État M. Richard Murphy. Il rapporte dans le document, qu'il a communiqué avec le responsable du commandement central des territoires occupés de Cisjordanie, le général Amram Mitzna, ce dernier lui a répondu que certains militaires coupables d'avoir violé les droits des Palestiniens ont été traduits devant les tribunaux. Les Israéliens admettent donc ouvertement que les droits des Palestiniens ont été bafoués.

Dans le présent document, des Palestiniens relatent, avec l'aide de travailleurs sociaux, les événéments qui ont lieu dans la bande de Gaza et en Cisjordanie depuis trois mois. On connaît de nombreux cas graves de répression. L'Office de secours et de travaux des Nations unies rapporte que 51 Palestiniens, hommes, femmes et enfants de 10 à 70 ans ont été battus et blessés dans les camps de la bande de Gaza, pendant le couvre-feu, dans un laps de temps de deux heures, dans une zone occupée par deux pâtés de maisons. Des copies du document qui relate ces évènements ont été transmises au Département d'État, aux Nations unies et au gouvernement canadien.

Le présent rapport révèle également qu'un comité judiciaire israélien, appelé le Comité Landau, a fait enquête et découvert que le service secret israélien, le Shin Bet, ment aux tribunaux israéliens depuis 16 ans au sujet de l'usage qu'il fait de la torture pour obtenir des aveux. Le comité a prouvé que le service secret israélien a recouru à des méthodes inhumaines, à la torture, afin d'obtenir les aveux des personnes apréhendées pour les faire condamner. Or, bon nombre de ces personnes sont innoncentes. Certaines, comme un certain officier druse, faisait même partie de l'armée israélienne.

Le rapport révèle également que l'occupant a empêché l'approvisionnement de certains camps en nourriture, alors que cette nourriture était fournie par l'Office de secours et de travaux des Nations unies et donnée par des Palestiniens d'Israël. Il est clair que le couvre-feu a donné lieu à beaucoup d'abus et de violation des droits de la personne, au détriment des Palestiniens.

[*Text*]

I would like to conclude that although I came here to speak about the infringement of human rights, and at the same time in the Palestinian camp people are revolting against the Israeli occupation, in the highest offices of the Palestinian leadership within the PLO the objective is still reconciliation. We have a lot of grievances, and we can prove those grievances. I have documents here that will tell you in detail about what is happening under occupation. Yet we want to live as a constructive, peaceful nation, a people in freedom, next to our adversaries, and at the same time hopefully to end a long chapter of conflicts that have caused a lot of blood to be shed, of hate, of suspicion beween the two peoples.

We are ready to sit down and negotiate such a settlement. But at the same time, I want you to understand that as the Canadian people are exercising their national right of self-determination, we Palestinians want you to stress to the world, to the Government of Israel, that the Palestinian people should have the right to exercise their right of national self-determination. We want to live in peace. We have actually given a lot of our dream, a lot of our land, in order to make peace with our adversary, with the State of Israel. Yet today, at this crucial moment, Mr. Shamir is a guest of the United States. He is still adamant that he wants peace, but he wants to keep the land.

• 1845

You are saying that today the Palestinians are revolting against being kept under occupation against their human rights, their right of expression and their right of practising democratic processes such as elections being suppressed. They want freedom, they want identity, they want a flag. So please give them that. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Siniora. I will now turn to questions by members.

Mr. de Corneille: In this brief time I am going to try to deal with three questions. First of all, it is helpful to have you present here in our midst, because you talk about the problems and the difficulties of human rights in the West Bank, which is a territory under a kind of military occupation in the wake of a war between Israel and her neighbours which has not yet been settled. There is, in effect, a state of war existing, even though there is a truce. But those countries do not recognize Israel as existing; her neighbours do not.

Since you are here to reveal to us these problems that exist in terms of the Israeli occupation, you also have an ability to tell us something about the human rights situation as it pertains to Palestinians and Arabs within their own community. For example, you are courageous in a sense because you have, I understand, been intimidated by the Popular Front for the Liberation of Palestine, who threatened you and burned your car and that of your wife over the matter of your running for municipal elections in Jerusalem.

[*Translation*]

En terminant, je voudrais faire remarquer que, même si je dénonce les violations des droits de la personne et même si les habitants des camps palestiniens se révoltent contre l'occupation israélienne, l'objectif des plus hautes instances de l'OLP est toujours la réconcialiation. Nous pouvons présenter, preuves à l'appui, de nombreux griefs. J'ai en main des documents qui dépeignent en détail la situation dans les territoires occupés. Pourtant, nous voulons vivre comme une nation constructive, paisible et libre, à côté de nos adversaires et nous espérons mettre fin aux nombreux conflits qui ont fait couler le sang et provoquer la haine et l'hostilité entre nos deux peuples.

Nous sommes prêts à négocier un accord mais, parallèlement, je veux que vous compreniez et que vous fassiez savoir au monde entier, et au gouvernement d'Israël, que le peuple palestinien doit pouvoir exercer, tout comme le peuple canadien, sont droit a l'auto-détermination. Nous voulons vivre en paix. Nous avons déjà sacrifié une grande partie de nos rêves, une grande partie de notre pays pour faire la paix avec notre adversaire, l'État d'Israël. Et pourtant, en ce moment capital, M. Shamir est l'hôte des États-Unis. Il prétend toujours qu'il souhaite la paix quand c'est le territoire qui l'intéresse.

Vous devez proclamer que les Palestiniens se révoltent contre l'occupation, contre la violation de leurs droits, de leur liberté d'expression et qu'ils réclament le rétablissement des institutions démocratiques que sont les élections. Les Palestiniens veulent recouvrer leur liberté, leur identité; ils veulent un drapeau, ils veulent un pays. Nous vous demandons d'intercéder pour eux. Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Siniora. Nous allons maintenant passer aux questions.

M. de Corneille: J'aimerais disposer de la brève période qui m'est impartie pour vous poser trois questions. Tout d'abord, votre présence parmi nous est très utile, puisque vous êtes venu nous parler des problèmes et des difficultés que l'on rencontre pour faire respecter les droits de la personne en Cisjordanie, territoire sous occupation militaire, en raison de la guerre qui oppose Israël à ses voisins. En effet, même si une trève a été décrétée, c'est bel et bien un état de guerre qui règne dans la région. L'existence d'Israël n'est pas reconnue par les pays voisins.

Étant donné que vous êtes ici pour nous parler des problèmes qui découlent de l'occupation israélienne, vous êtes également en mesure de nous parler du respect des droits de la personne dans les localités palestiniennes et arabes. Par exemple, vous faites preuve d'un certain courage, puisque le Front populaire de libération de la Palestine a tenté de vous intimider en vous faisant parvenir des menaces et en incendiant votre voiture et celle de votre femme après que vous ayez décidé de vous présenter aux élections municipales à Jérusalem.

[*Texte*]

Regarding the PLO and its record, it was driven out of Jordan in 1971 in a bloody battle, which killed many people. It shelled its own camps in Tripoli, Lebanon, not that long ago. In view of the violence that goes on within that community, who speaks for the PLO, and in what way do you feel one can talk about human rights within that community if more Arabs by far have been killed—hundreds of times more—by PLO than the PLO has killed Jews and Israelis? What about the human rights situation within the Palestinian community?

Mr. Siniora: Mr. de Corneille, I am aware that at the moment some of what you have said might be correct. But at the same time, you are not trying to show the facts as they are. Actually, today when you talk about peace and the Arabs and that they are in a state of war with Israel, since 1982 when they met in Morocco and Fez the Arabs have come to the State of Israel with a peace plan, and that peace plan is called the Fez Peace Plan.

Actually, King Hassan of Morocco invited the present Foreign Minister of Israel, Mr. Shimon Perez, when he was Prime Minister, and explained to him personally that the Arabs as well as the Palestinians would like to negotiate with the State of Israel to exchange peace for land. Let Israel, if it is willing, sit down and negotiate with the Palestinians and the Arabs at an international conference. The present situation of war will end, and peace will develop between Israel, the Palestinians, and their neighbours.

Today, neither the PLO nor the Arab countries are an obstacle to peace. The PLO has adopted this Arab peace plan. The PLO has also endorsed negotiation with the State of Israel, while Mr. Shamir, until today, says no to withdrawal from a single inch of land, no to negotiations with the PLO, and no to an international conference.

• 1850

Today the situation of the Arab world is for political accommodation, for a two-step solution, for peace with its neighbour. Now, peace has a price. The Palestinians have given a lot of land, a lot of their dreams, a lot of their hopes in order to bring about peace with the State of Israel. Also, for Israel to have peace with the Palestinians, with the Arab world, they have also to give up the land they occupied in 1967. On this land there are today—

Mr. de Corneille: With respect to our distinguished guest, because my time is running, I was not discussing the question of peace between Israel and the Arab countries; I only pointed out that a state of war still exists. I could also point out that a huge amount of land was exchanged with Egypt by Israel and peace was able to be brought about.

I was asking about the conditions of human rights within the Palestinian community itself in view of the fact that many people were arrested who were Palestinians when this outbreak of violence took place—in Egypt,

[*Traduction*]

L'OLP a été chassée de Jordanie en 1971 suite à une bataille sanglante qui a fait de nombreux morts. Récemment, l'OLP a bombardé ses propres camps de Tripoli, au Liban. Compte tenu de la violence qui règne au sein même de l'organisation, pouvez-vous nous dire qui représente vraiment l'OLP et dans quelle mesure les Palestiniens peuvent exiger le respect des droits de la personne alors que l'OLP a tué beaucoup plus d'Arabes que de Juifs et d'Israéliens? Pouvez-vous nous parler des droits de la personne dans la communauté palestinienne?

M. Siniora: Monsieur de Corneille, je sais qu'en ce moment, certains des faits que vous avez mentionnés sont exacts. Cependant, il faut essayer de présenter la situation de manière impartiale. C'est vrai que les Arabes sont en guerre avec Israël, mais, depuis 1982, les Arabes se sont rencontrés au Maroc, à Fez, afin d'élaborer un plan de paix, le plan de paix de Fez qu'ils ont soumis à Israël.

En fait, le roi Hassan du Maroc avait invité l'actuel ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Shimon Perez, alors qu'il était premier ministre, et lui avait expliqué personnellement que les Arabes ainsi que les Palestiniens étaient prêts à négocier avec l'État d'Israël afin d'obtenir la paix en échange de territoires. Invitant Israël à s'asseoir à la table de négociation avec les Palestiniens et les Arabes dans le cadre d'une conférence internationale. Ce serait un moyen de mettre fin à la guerre et d'instaurer la paix entre Israël, les Palestiniens et leurs voisins.

Aujourd'hui, ni l'OLP ni les pays arabes ne sont contre la paix. L'OLP a adopté le plan de paix arabe. L'OLP a approuvé également les négociations avec l'État d'Israël alors que, jusqu'à présent, M. Shamir refuse de céder un seul pouce de terre, s'oppose à toutes négociations avec l'OLP et refuse une conférence internationale.

Actuellement, le monde arabe est prêt à négocier politiquement une solution en deux étapes, une formule de paix avec ses voisins. Mais la paix a un prix. Les Palestiniens ont cédé de grandes parties de leur territoire, une bonne part de leurs rêves et de leurs espérances. Pour vivre en paix avec l'État d'Israël. De leur côté, les Israéliens doivent, pour faire la paix avec les Palestiniens et le monde arabe, céder les territoires qu'ils occupent depuis 1967. Sur ces territoires, aujourd'hui. . .

M. de Corneille: Sans vouloir manquer de respect à notre distingué témoin, j'aimerais préciser, étant donné que le temps qui m'est imparti est limité, que ma question ne portait pas sur la paix entre Israël et les paix arabes. J'ai simplement mentionné l'état de guerre dans cette région. Je pourrais également rappeler qu'Israël a rendu à l'Egypte un énorme territoire afin de rendre possible la paix entre les deux pays.

Ma question portait sur le respect des droits de la personne dans la communauté palestinienne elle-même. En effet, de nombreux Palestiniens ont été arrêtés au début des manifestations de violence, en Egypte, il y a

[*Text*]

PLO people arrested just a few months ago, and in Jordan and in Iraq. It obviously means that those countries still are nervous about the PLO and its own insurrections against Arabs and against the kind of terrorism they use. We are talking about human rights, and I only thought that possibly, since you were yourself within that community, you might be kind enough to give us some insights into the problems of human rights as faced by Palestinians in the face of terror and the kind of terror and threats and intimidation that we know are taking place.

Mr. Siniora: I want to tell you that within this PLO structure we have people in the higher offices who are members of the Anglican Church. Actually, a member of the PLO executive committee is Bishop Elia Khowry, who is an Anglican bishop.

The PLO actually had terror used against it: Palestinians from the PLO like the former Mayor of Hebron who was deported by the Israelis, who was elected Mayor of Hebron, Fahed Qawasmph. Terror was exercised against him. So Palestinians in the PLO suffer from terrorism, and actually this is because they do not have a homeland. In a homeland of their own, they would have democratic institutions. They would be able to practise their freedom and their expression of that freedom. Today this suppression of human rights is because the Palestinians lack a homeland.

Mr. de Corneille: They were thrown out of Jordan. We know that there was great hostility towards the terrorism of the PLO in Lebanon by the Christian community. We know that the PLO is divided against itself and that the human rights of Palestinians is, certainly in terms of the number of deaths, enormously greater at the hands of Palestinians taking, if you will, violence against fellow Palestinians than anything that has been measured against the Israelis.

It brings up another question, since my time is running rather rapidly, another point I would like to ask you. This has to do with the question of the resettlement of Palestinians out of the refugee camps into modern new homes and neighbourhoods. We know that for many decades there has been a deliberate desire on the part of Arab nations to keep these people in camps in order to maintain the fiction that they should go back and take over Israel and resettle this, and that they therefore should stay in camps on its borders. There has been a resistance to allowing those people to be let out of those camps. In fact, when Israel has made attempts along these lines, we know that United Nations resolutions have been passed which say that they should desist from the removal and the resettlement of Palestinian refugees from the Gaza Strip and that Israel should abandon these plans and refrain from any action that leads to the removal and resettlement of Palestinian refugees in the West Bank.

[*Translation*]

quelques mois, en Jordanie et en Irak. Cela prouve que ces pays sont encore mal à l'aise vis-à-vis de l'OLP et de ses propres insurrections contre les Arabes et par rapport au type de terrorisme qu'ils pratiquent. Notre débat porte sur les droits de la personne et je pensais que vous pourriez, en tant que membre de la communauté palestinienne, nous parler des problèmes auxquels font face les Palestiniens dans le contexte de terreur, de menace et d'intimidation où ils vivent actuellement.

M. Siniora: Je peux vous dire que l'OLP compte parmi ses adhérents d'éminents membres de l'Eglise anglicane. En fait, un évêque anglican, monseigneur Elia Khowry, siège au comité exécutif de l'OLP.

L'OLP a pratiqué la terreur contre ses propres membres: des Palestiniens de l'OLP, comme l'ancien maire de Hebron, qui avait été déporté par les Israéliens, puis le maire de Hebron, M. Fahed Qawasmph, a été la cible d'actes terroristes. Les Palestiniens de l'OLP sont donc victimes d'actes terroristes, pour la simple raison qu'ils n'ont pas de patrie. En effet, s'ils étaient maîtres chez eux, ils seraient protégés par des institutions démocratiques. Ils seraient libres et pourraient exprimer cette liberté. Le manque de respect des droits de la personne qui règne actuellement chez les Palestiniens, est dû au fait qu'ils n'ont pas de patrie.

M. de Corneille: Ils ont été expulsés de Jordanie. Nous savons que la communauté chrétienne libanaise était très hostile au terrorisme pratiqué dans l'OLP. Nous savons que l'OLP est divisée et que les Palestiniens sont à l'origine de la majorité des violations des droits de la personne subies par leurs compatriotes, tout au moins si l'on tient compte du nombre de morts, et que les actes de violence entre Palestiniens sont plus nombreux que ceux auxquels se livrent les Israéliens.

Mais le temps passe et j'aimerais vous poser une autre question concernant l'évacuation des camps de réfugiés et l'installation des Palestiniens dans des maisons et quartiers nouveaux et modernes. Nous savons que, pendant plusieurs décennies, les nations arabes ont délibérément souhaité que les Palestiniens demeurent dans des camps de réfugiés le long de la frontière, afin d'entretenir l'espoir qu'ils reviennent un jour s'installer en Israël. Les nations arabes ont hésité à laisser les Palestiniens sortir des camps. En fait, Israël a fait des tentatives dans ce sens et nous savons que les Nations unies ont adopté des résolutions selon lesquelles Israël devait abandonner l'idée de relocaliser les réfugiés palestiniens de la bande de Gaza ainsi que tout plan et toute mesure destinés à déplacer et à relocaliser les réfugiés palestiniens de Cisjordanie.

[*Texte*]

• 1855

Mr. Siniora: I have many Israeli friends who do not have as many grievances as you have.

Mr. de Corneille: My question is about the resettlement of these people. If they are resettled in the neighbourhood, not at a distant point, why are they not allowed to have their human rights and to be able to be resettled like every other refugee situation in the entire world? Everywhere else they have been allowed to be resettled. Only in this situation are they maintained in camps. Why?

Mr. Siniora: First of all, many Israelis are fighting for the right of Soviet Jews to immigrate and come to Israel. Palestinians should have the same rights. We have many Palestinians who want to be reunited to their countries. You should ask Palestinians in the refugee camps where they would like to be resettled. They will tell you they want to be settled in their own homeland.

Now, you cannot force Palestinians to be settled in Syria or in Lebanon or in Egypt. If he wants to come back and live in his own homeland, this should be the right of the Palestinian people. Here in Israel, there is a law of return that any Jew wherever he is has the right to go back to his country and become a citizen. Why is this right not also for the Palestinians who were born in their own homeland? There were many Palestinians who had their families dismembered because in 1967 when the war took place some of our children were studying outside the country. Those same people were not allowed back to their homeland. This is what human rights is; it is equality for everybody.

Mr. de Corneille: How can he find an analogy between Jews in the Soviet Union or any of the dissidents who are asking for the human rights to leave the Soviet Union? The human rights issue in the Soviet Union is the right to leave the country, not the right to go to that country. It is a complete distortion or confusion of subjects to make an analogy between the people who want to leave the Soviet Union with human rights and those who want to go into Israel, who are Arabs who, unlike any other refugee situation in the world, are being kept in camps as hostages on the theory that they must stay there until some day Israel will open its borders, instead of allowing at least those people to step out of those camps and be able to have resettlement. Now some have gone, as you know, from Lebanon. Some of them are working in the oil fields in Saudi Arabia and making very constructive lives. Why are they not allowed out of Gaza and the West Bank?

Mr. Siniora: Sir, because they want to continue to live in Gaza and the West Bank. You should go there and ask them where they want to live.

Mr. de Corneille: They cannot.

Mr. Siniora: This is their choice.

Mr. de Corneille: They cannot even do that.

[*Traduction*]

M. Siniora: J'ai beaucoup d'amis israéliens qui sont prêts à faire beaucoup plus de concessions que vous.

M. de Corneille: Ma question concerne le relogement des réfugiés palestiniens. Pourquoi ne pas respecter leurs droits et les autoriser à se reloger dans le voisinage, comme tous les réfugiés de par le monde? Partout ailleurs, on autorise les réfugiés à se reloger. Pourquoi les réfugiés palestiniens sont les seuls à être cantonnés dans des camps?

M. Siniora: Tout d'abord, beaucoup d'Israéliens se battent pour faire respecter les droits des Juifs soviétiques afin qu'ils soient autorisés à émigrer en Israël. Les Palestiniens devraient avoir les mêmes droits. Nombreux sont les Palestiniens qui souhaitent revenir dans leur pays. Si vous demandez aux Palestiniens des camps de réfugiés où ils veulent s'installer, ils vous répondront tous qu'ils veulent retourner dans leur patrie.

On ne peut pas forcer les Palestiniens à s'installer en Syrie, au Liban ou en Egypte. Si le peuple palestinien veut retourner dans sa patrie, c'est son droit. En Israël, la loi prévoit que tout Juif, d'où qu'il vienne, a le droit de retourner dans sa patrie et d'obtenir la citoyenneté israélienne. Pourquoi les Palestiniens n'ont-ils pas le droit de retourner dans leur patrie? De nombreux Palestiniens, en particulier les jeunes qui étudiaient à l'étranger, ont été séparés de leurs familles, lorsque la guerre a éclaté, en 1967. Ces personnes n'ont pas été autorisées à retourner chez elles. Pourtant, les droits de la personne garantissent l'égalité pour tous.

M. de Corneille: Comment peut-on faire une comparaison avec la situation des Juifs d'Union soviétique ou de n'importe quel dissident qui demande à quitter l'Union soviétique? Ce qui est contesté, en Union soviétique, c'est le droit de quitter le pays, non pas le droit de se rendre dans un autre pays. Le témoin déforme complètement la situation afin de faire un parallèle entre les dissidents qui souhaitent quitter l'Union soviétique et les Arabes qui veulent s'installer en Israël et que l'on tient en ôtages dans les camps, contrairement aux autres réfugiés, dans l'espoir qu'un jour Israël ouvrira ses frontières, alors qu'il serait logique de permettre à ces réfugiés de quitter les camps pour s'installer ailleurs. D'ailleurs vous savez certains réfugiés se sont installés au Liban. Certains d'entre eux travaillent dans les champs pétrolifères d'Arabie Saoudite et s'en sortent très bien. Pourquoi ne pas les laisser sortir de la bande de Gaza et de Cisjordanie?

M. Siniora: Mais, parce qu'ils veulent continuer à vivre à Gaza et en Cisjordanie. Vous pouvez vous-même leur poser la question.

M. de Corneille: C'est impossible.

M. Siniora: C'est pourtant leur choix.

M. de Corneille: Ils n'ont même pas le droit de choisir.

[*Text*]

The Chairman: I am going to move on now to Mr. Robinson. I think if the committee is happy about it we can have a second round if there are further questions.

Mr. Robinson: I would like to welcome Mr. Siniora before the committee. I met with Mr. Siniora during my recent visit to the occupied territories and Israel last month, and indeed I met with him in 1985 when I was there as a guest of the Canada-Israel Committee, as a long-time friend of Israel.

I must say that it was with a sense of anger and shock that I witnessed personally many of the very serious human rights abuses which have been spoken of today. Members of the committee will know, as I indicated to them previously, that I did spend time in a refugee camp in Shu'fat. I witnessed first-hand some of the horrors that were taking place there. I visited a hospital in Gaza and saw personally the victims of the beatings, the shootings, and the other victims of what can only be described as a kind of reign of terror in the occupied territories in which the oppressed have become the oppressors and the victims have become the victimizers.

I was saddened at the response to Joe Clark in speaking the simple truth when he spoke of the violence, the brutality that has taken place in the West Bank. I have commended him for speaking out, just for speaking the truth. I must say I was sorry that the Leader of the Official Opposition chose not to speak out on this important question.

• 1900

I want to ask a couple of questions of Mr. Siniora with respect to the role that Canada can play in this area, but before doing that I want to ask him about the specific question he touched upon in terms of this committee and this committee's discussion and examination of human rights abuses and violations in the occupied territories, and also the longer term.

I believe fundamentally that the Palestinians as a people are entitled to dignity, to respect, to self-determination, to statehood, and that this should be discussed in the context of an international peace conference.

I would like to ask Mr. Siniora, through you, Mr. Chairman, what the implication would be, from his perspective, of this committee studying the question of human rights in the West Bank and Gaza and not hearing from a representative of the Palestinians. I speak here now of Mr. Abdullah Abdullah, a member of the Palestine National Council, a member, yes, of the PLO, a member of the International Affairs Committee of that body. Could Mr. Siniora indicate how he would view the comprehensiveness, or the approach in this area, were we to refuse to give a voice to the representatives of the Palestinians themselves?

Mr. Siniora: I have recently been to Washington with a colleague of mine from the Gaza Strip who is the head of the Bar Association, Mr. Sayiz Abu Rahme. We met Mr.

[*Translation*]

Le président: La parole est maintenant à M. Robinson. Si personne ne s'y oppose, nous pourrons avoir une deuxième série de questions.

M. Robinson: Je souhaite la bienvenue à M. Siniora, que j'ai rencontré lors de mon récent voyage dans les territoires occupés et en Israël, le mois dernier, et que j'avais déjà rencontré en 1985, lorsque j'avais été l'invité du Comité Canada-Israël, à titre de sympathisant d'Israël depuis de nombreuses années.

Je dois dire que j'ai éprouvé un sentiment de colère et d'horreur quand j'ai constaté personnellement bon nombre des abus qui ont été évoqués aujourd'hui. J'ai déjà signalé aux membres du Comité que j'ai séjourné pendant quelque temps dans un camp de réfugiés à Shu'fat. J'ai pu constaté moi-même certaines horreurs. J'ai visité un hôpital à Gaza et j'ai rencontré personnellement les personnes qui avaient été battues ou blessées par balles, ainsi que d'autres victimes de règne de terreur qui s'est instauré dans les territoires occupés, situation dans laquelle les opprimés deviennent les oppresseurs et les victimes les bourreaux.

J'ai été attristé par la réaction qu'a suscité la déclaration de Joe Clark quand il a évoqué les actes de violence et la brutalité qui ont lieu en Cisjordanie. Je l'ai félicité d'avoir eu le courage de dire la vérité. J'ai été déçu que le chef de l'opposition officielle décide d'éluder cette question importante.

J'aimerais poser quelques questions à M. Siniora au sujet du rôle que peut jouer le Canada, mais auparavant, j'aimerais lui demander de nous parler plus précisément de ce que peut faire notre comité lors de l'étude des abus et violations des droits de la personne dans les territoires occupés ainsi qu'à plus long terme.

Je suis intimement convaincu que les Palestiniens ont droit à la dignité, au respect à l'autodétermination, à une patrie, et qu'une conférence internationale doit être convoquée pour étudier les options de paix.

J'aimerais demander à M. Siniora comment il conçoit que le présent comité chargé d'étudier les droits de la personne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ne puisse entendre un représentant des Palestiniens, en l'occurence M. Abdullah Abdullah, membre du Conseil national de la Palestine, membre de l'OLP et du Comité des affaires internationales de cette organisation. M. Siniora croit-il que nous pourrions estimer avoir accompli notre mission si nous refusons d'entendre les témoignages des Palestiniens eux-mêmes?

M. Siniora: Je me suis rendu récemment à Washington avec un de mes collègues de la bande de Gaza, M. Sayiz Abu Rahme, président du Barreau. Nous avons rencontré

[*Texte*]

Shultz and we told Mr. Shultz exactly what we would like to tell the Government of Canada. It is that in order to bring peace into the area, the Palestinians should be recognized as a people and their right of self-determination should also be recognized. The Palestinians also should be part of an international conference where there would be negotiations with their representative, the PLO there, to discuss the future of such a settlement and to end the occupation of the territories that were taken in 1967.

I believe Canada can do exactly like western Europe today. Western Europe since 1980 has adopted the Venice Declaration. The Venice Declaration calls for two important basic things. The first one is that Europe today has recognized the right of self-determination of the Palestinian people. Europe has also recognized the role and the association of the PLO in future negotiations. The Government of Canada should also take this lead.

This is what we asked Mr. Shultz in order to help bring peace and initiate negotiations between the various parties in the conflict in the area. I hope this committee will assume this responsibility too, and will invite an official representative of the Palestinian people, Mr. Abdullah, to testify on behalf of the Palestinian people.

Mr. Robinson: Of course, you have pointed out that to date Canada has not yet recognized the fundamental right of self-determination of the Palestinians. Indeed, we were the sole voice to vote against that fundamental principle at the recent francophone summit in Quebec City and I am hoping that perhaps our government, our Prime Minister, our Secretary of State for External Affairs will recognize that the time has come—indeed is long overdue—for Canada to move forward on that fundamental principle of self-determination.

In terms of what is happening at the present time in the West Bank and Gaza, it was clear to me that we are dealing here with a popular uprising. It is an uprising of hope. It is an uprising of defiance, in a sense, of a generation that in some cases has spent its entire life in the occupied territory, since 1967. Could you indicate, sir, your view with respect to the likelihood that the iron fist policy adopted by Rabin and by the Israeli government may be successful in crushing this popular uprising?

• 1905

The sense I had when I was there was that this uprising will continue. Indeed, we have seen recently the resignation of a significant number of Palestinian members of the police force in the West Bank and Gaza. What message do you have for us in terms of the extent to which this uprising will continue, may even grow, unless there is a recognition of the fundamental rights of the Palestinian people?

Mr. Siniora: The uprising today is in its fourth month. Mr. Rabin, the Defence Minister of Israel, when the uprising started December 9 told the Israeli government

[*Traduction*]

M. Shultz et le message que nous lui avons livré est le même que nous voulons transmettre au gouvernement du Canada. Le message est le suivant: pour ramener la paix dans la région, il faut que les Palestiniens soient reconnus comme un peuple ayant le droit à l'autodétermination. Les Palestiniens devraient également participer, dans le cadre d'une conférence internationale, à des négociations auxquelles seraient invités leurs représentants, l'OLP, afin d'étudier les possibilités de rapatriement et la libération des territoires occupés depuis 1967.

J'estime que le Canada a emboîté le pas aux pays de l'Europe de l'Ouest qui ont adopté la Déclaration de Venise depuis 1980. La Déclaration de Venise comporte deux points fondamentaux. Premièrement, l'Europe reconnaît désormais le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Elle reconnaît également que l'OLP doit être associée et participer aux négociations futures. Le gouvernement du Canada devrait endosser une telle initiative.

Nous avons donc demandé à M. Shultz d'intervenir en ce sens afin de restaurer la paix et de rendre possible les négociations entre les diverses parties au conflit. J'espère que le comité prendra également cette responsabilité et invitera le représentant officiel du peuple palestinien, M. Abdullah, à témoigner au nom des Palestiniens.

M. Robinson: Vous avez bien fait de souligner que le Canada n'a toujours pas reconnu le droit fondamental des Palestiniens à l'autodétermination. En effet, le Canada a été seul à voter contre ce principe fondamental, lors du récent sommet francophone à Québec et j'espère que notre gouvernement, notre premier ministre, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, comprendront que le moment est venu et qu'il est même grand temps que le Canada reconnaisse le principe fondamental de l'autodétermination.

Quant aux évènements qui secouent actuellement la Cisjordanie et la bande de Gaza, il est clair, à mon sens, qu'il s'agit d'un soulèvement populaire. C'est le soulèvement de l'espoir. C'est en quelque sorte le soulèvement d'une génération qui, dans certains cas, a passé toute sa vie dans le territoire occupé, depuis 1967. Pensez-vous que Rabin et le gouvernement d'Israël, avec la politique de fer qu'ils ont adoptée, peuvent écraser ce soulèvement populaire?

Quand je suis allé là-bas, j'ai eu l'impression que ce soulèvement se poursuivrait. Nous savons que, dernièrement, plusieurs membres des forces policières palestiniennes ont démissionné en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Pensez-vous que le soulèvement du peuple va se poursuivre, et qu'il peut même prendre plus d'ampleur, à moins que l'on reconnaisse au peuple palestinien ses droits fondamentaux?

M. Siniora: Le soulèvement du peuple palestinien dure maintenant depuis plus de trois mois. Quand le peuple a commencé à se soulever, le 9 décembre, le ministre de la

[*Text*]

that these were riots and that he could control them and he would smash them and repress them and contain them. This is what he said at the beginning. Then after a few weeks Mr. Rabin himself said that this uprising is actually a popular upheaval of the Palestinians against occupation, that today the repressive measures of the Israeli government, the policy of shooting and beating, are not going to stop or crush the uprising. Today, even Mr. Rabin himself says that the only way to contain the situation is a political message on the part of the Israeli government.

Unfortunately, as everyone here is aware, the present coalition government of Israeli is paralyzed to take such a political decision, and that is why they needs their friends, the governments of Canada and the United States, to tell them they have to stop repressive measures, that they have to respect the human rights of another people, that this is a loud cry from the Palestinians living under occupation telling the international community that the Palestinians should have freedom like the rest of the people on earth, that the Palestinians should have the right of self-determination respected.

This uprising will continue and will actually spread, and it is spreading to every corner of the occupied territories because it cannot be stopped by repressive measures. The only way to contain it is to send a political message. This is what we are asking the Israeli government and the Israeli people to do, and we hope this is also a message coming from the Canadian government and Canadian people.

Mr. Robinson: My final question, Mr. Chairman, is with respect to the prospects for peace. There is the immediate horror of the violence and brutality that is taking place in the occupied territories, the attempts to prevent the press from actually witnessing this first-hand. But in the longer term, of course, we now have the so-called Shultz plan; we have Shamir in Washington.

An essential element of the Shultz plan is with respect to the representation of Palestinians, that there would be a joint Jordanian-Palestinian delegation. I heard over and over again when I was in the occupied territories that the Palestinians say their political representative is the PLO. Would you care to comment on the likelihood of acceptance of this particular plan by the Palestinians in view of the fact that the plan as it is presently conceived does not grant the Palestinians representation as such, but rather, they would be merely part of a Jordanian-Palestinian delegation?

Mr. Siniora: The Palestinian people actually are saying very loud and clear that they have the right to represent themselves. They are a people; they can speak clearly on their own behalf. The credible way of determining who represents the Palestinians is allowing the Palestinians to say so under a process of democratic representation. These are the elections.

[*Translation*]

Défense d'Israël, M. Rabin, disait au gouvernement d'Israël que ce n'était que quelques émeutes, mais qu'il arriverait à les contrôler, qu'il materait le peuple palestinien. C'est ce qu'il a dit au début. Puis, après quelques semaines, M. Rabin reconnaissait qu'il s'agissait en fait davantage d'un soulèvement populaire des Palestiniens contre l'occupation, et qu'aujourd'hui, les mesures de répression du gouvernement d'Israël ne permettraient pas de mettre un terme au soulèvement ou de l'écraser. Aujourd'hui, même M. Rabin dit que la seule façon de parvenir à contrôler la situation serait que le gouvernement d'Israël émette un message politique.

Malheureusement, comme tout le monde le sait, ici, le gouvernement de coalition actuel en Israël ne peut prendre une telle décision politique, et c'est pour cela que les Israéliens ont besoin de leurs amis, des gouvernements du Canada et des États-Unis, pour leur dire qu'ils doivent mettre un terme à ces mesures répressives, qu'ils doivent respecter les droits d'un autre peuple, que les Palestiniens ont droit à la liberté comme tous les autres peuples du monde, et que le droit des Palestiniens à l'autonomie devrait être respecté.

Le soulèvement va se poursuivre et prendre même de l'ampleur, et c'est même précisément ce qui se passe à l'heure actuelle partout dans les territoires occupés, parce qu'on ne peut l'arrêter par des mesures répressives. La seule façon de le contenir part d'une décision politique du gouvernement d'Israël. C'est ce que nous demandons au gouvernement et au peuple israéliens, et nous espérons que c'est aussi le message du gouvernement canadien et du peuple canadien.

M. Robinson: Ma dernière question, monsieur le président, a trait aux possibilités de paix. Il y a tout d'abord l'horreur immédiate de la violence et de la brutalité qui sévissent dans les territoires occupés, et les tentatives pour empêcher les médias d'en faire le constat sur place. Mais, à plus long terme, il y a maintenant le plan Shultz, et Shamir est actuellement à Washington.

L'un des éléments essentiels du plan Shultz a trait à la représentation des Palestiniens, à savoir une délégation mixte de la Jordanie et de la Palestine. Pendant mon séjour dans les territoires occupés, j'ai entendu à maintes et maintes reprises que, pour les Palestiniens, leur représentant politique, c'est l'OLP. Selon vous, quelles sont les chances que les Palestiniens acceptent ce plan, compte tenu qu'il ne prévoit pas que les Palestiniens soient réellement représentés, mais plutôt qu'ils fassent partie d'une délégation de la Jordanie et de la Palestine?

M. Siniora: Les Palestiniens disent à qui veut l'entendre, et même à ceux qui ne veulent pas l'entendre, d'une façon on ne peut plus claire, qu'ils ont le droit de se représenter eux-mêmes. Ils forment un peuple tout à fait compétent pour défendre ses propres intérêts. La façon la plus valable de déterminer qui représente le peuple palestinien consisterait à permettre aux Palestiniens de décider de leurs propres représentants

[*Texte*]

• 1910

Previously, in 1972 and 1976, the Palestinians indicated by electing people running on a PLO platform that they favour the PLO to represent them. The poll I have mentioned also clearly shows the Palestinians, with a majority of 93%, favour the PLO to represent them. If there is any doubt today who represents the Palestinians, this doubt can be dispensed through elections. The Palestinians will demonstrate again, clearly, through free elections held under the auspices of a neutral body. We would welcome the Government of Canada to run those elections. It will show clearly that the sentiment of the Palestinian people is for the PLO to represent them.

Mr. Witer: I would like to extend a welcome to Mr. Siniora for appearing before our committee and for the information he has imparted to us and his courage in coming here and speaking up. Mr. Siniora painted a fairly grim picture about events on the West Bank and Gaza.

Recently there have been many comments in this country about events on the West Bank and Gaza. If I may, I would like to quote a couple of sentences about something that has been said very recently on the situation on the West Bank and Gaza. I quote:

> Human rights violations, such as we have witnessed on the West Bank and Gaza in these past agonizing weeks, are totally unacceptable, and in many cases are illegal under international law. The use of live ammunition to restore civilian order, the withholding of food supplies to control and collectively penalize civilian populations, the use of tear gas to intimidate families in their homes, of beatings to maim so as to neutralize youngsters and pre-empt further demonstrations have all been witnessed these past months.
>
> UN officials, Red Cross observers, international teams of doctors and lawyers, to say nothing of the media report that these actions almost certainly are deliberate instruments of the so-called "iron-fist" policy designed to re-establish control by force and by fear.

Sir, my question to you is in your opinion, coming from there, would you say that the passage I have just read is an overstatement or an understatement of the situation in Gaza and on the West Bank?

[*Traduction*]

d'une manière démocratique, c'est-à-dire par voie d'élections.

En 1972 et en 1976, en se prononçant en faveur de gens de l'OLP, les Palestiniens ont indiqué que c'est par elle qu'ils entendaient être représentés. Cette élection démontre aussi clairement que les Palestiniens veulent être représentés par l'OLP, et ce, dans une proportion de 93 p. 100. S'il y a aujourd'hui quelque doute à propos de la représentation des Palestiniens, que l'on précise les choses au moyen d'élections. Les Palestiniens exprimeront encore une fois leur volonté, clairement, dans le cadre d'élections contrôlées par un organisme neutre. Nous serions d'ailleurs fort heureux que le gouvernement du Canada le fasse. Ces élections dissiperont tout doute au sujet de la volonté du peuple palestinien d'être représenté par l'OLP.

M. Witer: Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Siniora, le remercier des renseignements qu'il nous a fournis, et lui manifester mon admiration devant le courage dont il fait preuve en venant ici aujourd'hui et en exprimant ainsi le fond de sa pensée. M. Siniora nous a brossé un tableau plutôt sinistre des événements qui se déroulent en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Au Canada, dernièrement, il y a eu bien des commentaires à ce sujet. Si vous me le permettez, je voudrais vous citer une ou deux observations qui ont été formulées dernièrement à propos de la situation que l'on connaît:

> Des violations des droits de la personne, comme celles dont nous avons été témoins en Cisjordanie et dans la bande de Gaza au cours de ces quelques dernières semaines atroces, sont tout à fait inacceptables et, dans bien des cas, illégales, en vertu du droit international. Au cours des quelques derniers mois, nous savons que l'on a fait usage des armes pour ramener l'ordre, que l'on a retenu des approvisionnements en nourriture pour contrôler et punir collectivement la population, et que l'on a utilisé des grenades lacrymogènes pour intimider des familles dans leurs foyers, et que l'on a battu jusqu'à les mutiler des jeunes afin de les neutraliser et d'empêcher d'autres manifestations.
>
> Des représentants des Nations unies des observateurs de la Croix-Rouge et des équipes internationales de médecins et de juristes, sans compter les médias, rapportent que ces actions sont presque à n'en pas douter des instruments de la politique de la «poigne de fer», que l'on utilise de façon délibérée pour reprendre le contrôle par la force et par la peur.

Monsieur, puisque vous arrivez d'Israël, je voudrais que vous me disiez ce que vous pensez de ces observations. Sont-elles exagérées ou non?

[*Text*]

Mr. Siniora: I would like to mention that the extensive use of tear gas has lead to abortion for over 30 women in the occupied territories. The tear gas bombs have shown clearly that those bombs should not be used indoors. I want to say here that those tear gas bombs have been used indoors and that has led to the forced abortion for over 30 women. They have also led to many Palestinian children dying because of the use of tear gas.

At the same time, I want to say that this tear gas has been used against sacred places too. It appeared on TV that in the most holy mosques in Jerusalem Israeli soldiers actually shot tear gas inside these sanctuaries. There has been an overuse of tear gas. There has been an overuse of many repressive measures and beatings. Many Palestinians have died of beatings. On the television screens you have seen many Palestinians who were beaten with sticks, with stones and have had their limbs broken. This is actually here. You will see hundreds of cases in those documents available to you, which explain in detail that such human rights infringements have taken place. Many of them have become public, but certainly more of them are still unknown to the press and to members of this committee. I would like each member to carefully read those documents. Thank you, sir.

• 1915

Mr. Witer: The picture painted today is indeed a grim one. It has been stated that this has been the case, the circumstances described by Mr. Siniora—the denial of self-determination, the deportations, the restraint on movement, the censorship of the press, demolition of homes, violation of civil liberties, the use of torture in prison, the use of cheap labour. That is a grim situation, and it has been painted as one that has existed for at least 20 years.

My question to Mr. Siniora is how is it the world has not expressed an interest, has not voiced an opinion on what has happened—and what has been going on for 20 years—until three months ago? This reflects back to my first question, of course. Is it because there was a milder form of this, or what? I would be anxious to know how no one has really picked up on this and brought it to the light of day in the last 20 years. How could this possibly happen?

Mr. Siniora: I mentioned here very clearly that an Israeli judicial committee, the Landau committee, has said for the past 16 years the Israeli Secret Service has been lying to the Israeli courts about the use of torture. What is happening in the occupied territories is not what has been seen today during the uprising.

Today, the coverage of what is happening has actually awakened the conscience of the international community. But occupation can never be benevolent. Occupation is military and repressive, and what you see today has also

[*Translation*]

M. Siniora: Je voudrais mentionner que l'utilisation exagérée de grenades lacrymogènes dans les territoires occupés a provoqué des avortements chez plus de 30 femmes. L'utilisation qu'on en a faite a démontré clairement qu'il ne faudrait pas avoir recours aux grenades lacrymogènes dans les maisons. C'est malheureusement ce que l'on a fait, et cela a provoqué des avortements chez plus de 30 femmes. Un grand nombre d'enfants palestiniens sont morts à cause de ces grenades lacrymogènes.

Je veux aussi mentionner, en même temps, qu'on les a aussi utilisées dans des endroits sacrés. On a pu constater, à la télévision, que des soldats israéliens ont bel et bien lancé des grenades lacrymogènes dans les sanctuaires les plus sacrés de Jérusalem. On a abusé des grenades lacrymogènes. On a aussi exagéré dans les mesures répressives que l'on a appliquées. De nombreux Palestiniens sont morts après avoir été battus. On a pu voir à maintes reprises à la télévision des images de Palestiniens que l'on battaient à coups de bâton, qu'on lapidaient, et auxquels on brisaient les membres. C'est la triste réalité. Vous serez à même de relever des centaines de cas dans ces documents qui expliquent en détail que de telles violations des droits de la personne ont eu lieu. Nombre d'entre elles sont connues, mais il y en a sûrement davantage qui sont encore cachées aux médias et aux membres de ce Comité. Je souhaiterais que chacun de vous lise avec attention ces documents. Merci, monsieur.

M. Witer: Le tableau que vous nous avez brossé aujourd'hui est en effet sinistre. On a dit que les situations dénoncées par M. Siniora correspondaient bel et bien à la réalité—le refus de l'autonomie, les expulsions, la limitation des déplacements, la censure des médias, la démolition des maisons, la violation des libertés civiles, l'utilisation de la torture en prison, l'exploitation des travailleurs. C'est une situation bien triste, et l'on a dit qu'elle existe depuis au moins 20 ans.

Monsieur Siniora, pourquoi le monde n'a-t-il pas manifesté un certain intérêt, pourquoi n'a-t-on exprimé aucune opinion jusqu'à tout dernièrement, il y a trois mois, à propos de cette situation qui dure depuis 20 ans? Ceci se rattache à ma première question, bien entendu. Est-ce parce que la situation était moins pire auparavant? Je voudrais bien savoir comment il se fait que personne n'a vraiment étalé la situation sur la place publique au cours des 20 dernières années. Comment est-ce possible?

M. Siniora: J'ai mentionné très clairement qu'un comité judiciaire israélien, le comité Landau, a déclaré que les services secrets israéliens avaient menti aux tribunaux, au cours des 16 dernières années, au sujet de l'utilisation de la torture. Ça n'a pas toujours été comme aujourd'hui dans les territoires occupés.

Aujourd'hui, le suivi de ce qui s'y passe a réveillé la conscience de la communauté internationale. Mais l'occupation d'un territoire n'est jamais bienvenue. L'occupation d'un territoire est militaire et répressive, et

[*Texte*]

occurred in the past 20 years. Yet the international community has been complacent for many years. I hope what you heard today and what you have been seeing for the past three months will bring forth a commitment from you that human rights infringements should never continue anywhere—not against the Palestinians, not against any people.

I know this committee had hearings about Haiti, and other places in the world where there are human rights infringements. I believe the duty of this committee, of Canada, and of the international community is to see that repression, wherever it exists, should stop.

Mr. Witer: Mr. Chairman, as committee members may know, the remarks of our witness bring to mind the eloquent statements of Elie Wiesel when he accepted his Nobel Prize for peace. He said, and I believe this is a fairly accurate paraphrase, that silence always benefits the oppressor and never the oppressed, and neutrality helps the tormentor, never the tormented. I think, Mr. Chairman, those are words that should be heeded not only by members of this committee, but indeed by members of the international community.

On that subject, let me just address a final question, if I may. I was very glad to hear Mr. Siniora state on at least three or four occasions during his presention that the Palestinians are ready and willing to recognize the right of the State of Israel to exist and are prepared to exist side by side with the State of Israel. That has been a central point in a lot of the concerns that have been expressed not only in this country but around the world.

• 1920

I wonder if you might explain, sir, a comment you made during an interview which was shown in this country on February 25 on an edition of *The Journal*. You are alleged to have stated, and I quote, "Now there are no moderates". I wonder if you could explain the meaning of that statement to the committee, and perhaps indicate your reasons for making that comment.

Mr. Siniora: When I say that now there are no moderates, it does not mean that there is a difference in the Palestinian camp between being a Palestinian and a moderate. Today there is a majority in the Palestinian camp which stands for peace, which stands for a negotiated settlement. This is apparent in the occupied territories. And at the same time the Palestine National Council has adopted a resolution calling for an end to the conflict through negotiations. The Palestine National Council has a resolution, which has been standing since April 1987, endorsing negotiation with the State of Israel under an international conference.

Actually, another important resolution taken at the same meeting was that while the State of Israel has

[*Traduction*]

la situation que vous êtes à même de constater aujourd'hui a toujours existé au cours des 20 dernières années. Pourtant, la communauté internationale n'en a jamais fait grand cas pendant bien des années. J'espère que ce que vous aurez entendu aujourd'hui et ce que vous aurez vu au cours des trois derniers mois vous inciteront à dire que des violations des droits de la personne ne devraient jamais continuer où que ce soit—et pas seulement contre les Palestiniens, mais à l'endroit de quelqu'autre peuple que ce soit.

Je sais que vous avez tenu des audiences au sujet d'Haïti et d'autres régions du monde où l'on foule au pied les droits de la personne. Je pense qu'il est du devoir de ce Comité, du Canada et de la communauté internationale de faire en sorte que la répression cesse partout où elle existe.

M. Witer: Monsieur le président, comme le reconnaîtront probablement les membres du Comité, les observations de notre témoin rappellent les déclarations éloquentes de Elie Wiesel, quand il a reçu son prix Nobel de la paix. Il a dit que le silence profite toujours à l'oppresseur, et jamais à l'opprimé et que la neutralité sert le persécuteur, et jamais le persécuté. Monsieur le président, je pense que ce sont là des paroles que devraient retenir non seulement les membres du présent Comité, mais aussi la communauté internationale.

À ce sujet, précisément, permettez-moi d'aborder une dernière question. J'ai été heureux d'entendre M. Siniora répéter au moins à trois ou quatre reprises au cours de son exposé que les Palestiniens sont disposés à reconnaître l'existence de l'État d'Israël, et qu'ils sont aussi prêts à vivre à ses côtés. C'est un élément central à bien des inquiétudes qui ont été exprimées, non seulement au Canada, mais partout dans le monde.

Pourriez-vous m'expliquer, monsieur Siniora, une observation que vous avez faite au cours d'une entrevue que vous accordiez dans le cadre de l'émission *The Journal*, le 25 février. Vous auriez dit qu'aujourd'hui, il n'y a pas de modérés. Pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendiez par là, et nous dire pourquoi vous avez dit cela.

M. Siniora: Quand je dis qu'il n'y a pas de modéré aujourd'hui, cela ne signifie pas que le camp palestinien est divisé aujourd'hui en Palestiniens et en modérés. La majorité des Palestiniens est aujourd'hui en faveur de la paix, d'un arrangement négocié. Cette attitude est évidente dans les territoires occupés. Parallèlement, le Conseil national de la Palestine a adopté une résolution par laquelle on veut mettre fin au conflit au moyen de négociation. Depuis avril 1987, cette résolution favorise la négociation avec l'État d'Israël dans le cadre d'une conférence internationale.

Une autre importante résolution qui a été adoptée à la même occasion stipule que bien que l'État d'Israël ait en

[*Text*]

actually legislated against meetings and contacts and dialogue between Israelis and Palestinians, specifically the PLO, today the PLO actually encourages meetings, dialogue, and contacts between Palestinians and Israelis on the basis of mutual recognition.

It shows that although we are under occupation, we are under suppression, we cannot freely express our opinion in our newspapers, yet we say loud and clear that a majority of the Palestinian people want peace through negotiations.

Mr. Attewell: I too would like to welcome Mr. Siniora here as our first witness on this subject. I have three or four questions concerning the overall peace process. I am not sure if I will get through them in my first 10 minutes.

Last year you announced your intention to run in the Jerusalem municipal elections, and you said that the day after that announcement your cars were bombed and your family received death threats. Subsequently you backed off from the initiative. Is this not but another example of the intimidation imposed by the rejectionist Palestinian leadership on those willing to consider compromise or reconciliation with Israel? This is kind of an extension of Mr. Witer's question. Are you, or is there anyone in the Palestinian community, capable of bucking the PLO all-or-nothing line and leading the Palestinians towards political moderation?

Mr. Siniora: On this issue of elections, I continue to believe that in any future settlement the issue of Jerusalem has to be dealt with in a very specific way, in a very unique way. Jerusalem is dear to both Palestinians and Israelis. Today in Jerusalem two communities live. There are 140,000 Palestinians also living in Jerusalem. I believe, and will continue to believe, that Jerusalem should be an open and undivided city, and that the people, the two nationalities, the two groups living in Jerusalem, should be fully enfranchised. When I said I wanted to run for municipal election, at the same time I said I do not accept unilateral annexation and I am calling for full enfranchisement for the people living there.

• 1925

Some Palestinians misunderstood this. And yes, my cars got burned, but I want to tell you that the whole Palestinian community—and it was published in many of the Palestinian newspapers—came to my support. They said that every Palestinian should have the right of freedom of expression, that he should be able to speak out very loudly about what he wants, and that intimidation of this sort should not be allowed. So in the Palestinian

[*Translation*]

fait légiféré contre toute rencontre, tout contact et tout dialogue entre Israéliens et Palestiniens, notamment avec l'OLP, aujourd'hui, l'OLP, de son côté, encourage les rencontres, le dialogue et les contacts entre Palestiniens et Israéliens dans un contexte de reconnaissance mutuelle.

Cela montre que malgré que notre territoire soit occupé, que nos droits soient supprimés, et que nous ne puissions pas exprimer librement notre opinion dans nos journaux, nous disons à qui veut l'entendre, clairement, qu'une majorité des Palestiniens souhaite la paix par le biais de négociations.

M. Attewell: Je voudrais moi aussi souhaiter la bienvenue à M. Siniora. J'ai trois ou quatre questions au sujet du processus qui devrait permettre de faire la paix. Je ne sais pas si j'aurai assez des 10 minutes qui me sont accordées pour en faire le tour.

L'année dernière, vous avez manifesté votre intention de vous faire élire au conseil municipal de Jérusalem, et vous avez dit que le lendemain du jour où vous en avez fait l'annonce, on a placé des bombes dans vos automobiles et votre famille a reçu des menaces de mort. Vous avez donc par la suite décidé de ne pas vous présenter aux élections. N'est-ce pas là un autre exemple de l'intimidation, de la part de certains Palestiniens réfractaires, à l'égard de ceux qui favorisent le compromis ou la réconciliation avec Israël? Ceci rejoint, en quelque sorte, la question de M. Witer. Y a-t-il quelqu'un, en Palestine, qui peut se manifester contre la ligne dure, du tout ou rien, de l'OLP, et amener davantage les Palestiniens vers la modération politique?

M. Siniora: Pour ce qui est des élections, je persiste à croire que dans tout arrangement futur, il faudra tenir compte de la question de Jérusalem d'une façon très particulière, trouver une solution tout à fait unique. La ville de Jérusalem est très chère, tant aux Palestiniens qu'aux Israéliens. Il y a aujourd'hui deux collectivités différentes qui vivent à Jérusalem. Il y a aussi 140,000 Palestiniens qui y vivent. Je crois, et je continue de croire, que Jérusalem devrait être une ville ouverte et unique, et que les peuples, les deux nationalités, les deux groupes qui y vivent, devraient être complètement libérés de toute contrainte. Quand j'ai annoncé mon intention de me faire élire au conseil municipal de Jérusalem, j'ai dit, en même temps, que je n'acceptais pas l'annexion unilatérale, et que je prônais la pleine liberté pour tous ceux qui y vivent.

Certains Palestiniens ont mal interprété mes paroles. Oui, mes automobiles ont été brûlées, mais je veux vous dire que l'ensemble de la collectivité palestinienne—et cela a été confirmé dans de nombreux journaux palestiniens—m'a appuyé. On m'a dit que chaque Palestinien devrait avoir le droit de s'exprimer, qu'il devrait pouvoir s'exprimer, sans gêne, à propos de tout ce qu'il veut, et que l'intimidation de ce genre ne devrait pas

[*Texte*]

camps there exists a majority that would allow every Palestinian to speak out loudly.

Many Palestinians differ with the Palestinian leadership. That is why we have a parliament. In this parliament, which is called the Palestine National Council, there are different views, and yet it is the majority view that should be respected.

I believe in the same thing here, that if I can come out with a proposal, if there is a constituency for it, then this proposal will be carried out. At the moment, the proposal I have carried out for elections in the municipality of Jerusalem has no great backing in the Palestinian camp. That is why today probably it is ahead of its time. But I feel that in the future the same proposal I can bring forward, hopefully, when we have a settlement and both people are living in peace together.

Mr. Attewell: I would like to read a quote from the February 6 issue of *The Economist*:

> "In the Arab east, the existence of Israel is like a dagger that has severed the Arab world and dismembered it." So says Dr. Kamel Abu Jaber, a professor of political science at the University of Jordan. Dr. Jaber is no fire-eater. Sentiments like his, expressed in similar terms, pepper conversations on university campuses, in coffee bars and in government offices everywhere in the Arab world, not least in Egypt, the one Arab country to have made peace with Israel.

I just want to get on to a couple of comments, and I guess my underlying question in a way is if the PLO is really exploiting that type of deep-rooted feeling.

I want to say that at the Palestinian National Council last year in Algiers the PLO reaffirmed its commitment to armed struggle—that is, terrorism against Israel—formally rejected UN Resolutions 242 and 338; formally repudiated the accord on diplomatic approaches to Israel, which it had signed with King Hussein of Jordan in February 1985 in Amman; and re-elected to its executive committee the terrorist chieftain Abbu Abbas, who was behind, I understand, the *Achille Lauru* ship highjacking.

How can you expect Canadians to take the PLO seriously as a credible partner in any peace talks when its words and deeds clearly indicate that it is not really ready for genuine, serious peace negotiations?

Mr. Siniora: I believe that if you make a careful study of the Israeli Knesset you will hear somebody like Rabbi Kahane saying that the Palestinians should be expelled, should be thrown out of their homeland. You have also someone like Geula Cohen, who believes in deportation of Palestinians, and a general like Rafael Eitan, who is a member of the Knesset, talking the same thing. In every party there are different—

[*Traduction*]

être permise. Ainsi, dans le camp palestinien, il y a une majorité de gens qui permettraient à tout Palestinien de s'exprimer comme il le veut.

De nombreux Palestiniens ne sont pas d'accord avec leurs dirigeants. C'est pourquoi nous avons un Parlement. Dans ce Parlement, notre Conseil national de la Palestine, il y a des opinions qui diffèrent, et il faudrait que l'on respecte le voeu de la majorité.

Je n'ai pas changé d'avis. Si je peux faire une proposition, et si suffisamment de gens l'appuient, cette proposition sera acceptée. À l'heure actuelle, la proposition que j'ai faite à l'occasion des élections au conseil municipal de Jérusalem ne recueille pas tellement d'appui dans le camp palestinien. C'est probablement parce qu'elle est encore trop avant-gardiste. Je crois toutefois que je pourrai un jour ramener cette proposition sur le tapis quand la poussière sera retombée et que nos deux peuples vivront en paix.

M. Attewell: Je voudrais vous lire un passage d'un article paru dans *The Economist*, le 6 février:

> Dans l'est du monde arabe, l'existence d'Israël est perçue comme une épée qui a séparé le monde arabe et qui l'a disloqué. C'est ce que dit M. Kamel Abu Jaber, professeur en sciences politiques à l'Université de Jordanie. M. Jaber n'est pas le dernier venu. Des sentiments de ce genre, exprimés d'une telle manière, animent les conversations dans les campus universitaires, les cafés et les bureaux gouvernementaux partout dans le monde arabe, sans compter en Égypte, le pays arabe qui a fait la paix avec Israël.

Je voudrais faire une ou deux observations à ce sujet, et ce faisant, je suppose que je voudrais savoir si l'OLP n'exploiterait pas, en réalité, ce genre de sentiment.

L'année dernière, devant le Conseil national de la Palestine, à Alger, l'OLP a réaffirmé son engagement à l'égard de la lutte armée—c'est-à-dire le terrorisme à l'endroit d'Israël—elle a rejeté officiellement les résolutions 242 et 338 des Nations unies; elle a répudié officiellement l'accord sur les approches diplomatiques à l'endroit d'Israël, accord qui avait été conclu avec le Roi Hussein de Jordanie, en février 1985, à Amman; et elle a réélu à son comité exécutif le terroriste Abbu Abbas qui, sauf erreur, était derrière le détournement du navire *Achille Lauru*.

Comment pouvez-vous espérer que les Canadiens considèrent l'OLP comme un partenaire digne de foi dans des pourparlers, quand on sait que ces paroles et ces gestes indiquent clairement qu'elle n'est pas disposée à discuter de paix en toute bonne foi?

M. Siniora: Si vous examinez avec attention la Knesset israélienne, vous serez à même de constater que quelqu'un comme le rabbin Kahane soutient que les Palestiniens devraient être expulsés, qu'il faudrait les expulser de leur territoire. Il y aussi des gens comme Geula Cohen, qui croient en l'expulsion des Palestiniens, et comme le général Rafael Eitan, qui fait partie de la Knesset, qui sont du même avis.

[*Text*]

Mr. Attewell: But how can you, after 40 years—

The Chairman: I wonder if we could just have Mr. Siniora sum up his answer. The time is up. I am going to suggest that if we are going to have a second round then you might wish to come back to that.

Mr. Attewell: But perhaps as he sums up he could answer. This is the 40th year of the State of Israel. How could an organization still deny its basic existence?

Mr. Siniora: We are not denying the basic existence. We are saying we are ready to sit—

Mr. Attewell: You do not recognize them.

Mr. Siniora: We do not recognize formally.

Mr. Attewell: Why?

Mr. Siniora: We say we have to sit down and negotiate—

Mr. Attewell: Why, after 40 years?

Mr. Siniora: Because also, sir, Israel denies the existence of the Palestinian people. The Prime Minister of Israel today says no to negotiations. We are saying that we are willing to negotiate, while the Prime Minister, the official spokesman of the State of Israel, denies the right of the existence of a Palestinian state. We want both sides to accept the fact of negotiations and arrive to terms through negotiations.

Mr. Oostrom: Thank you, Mr. Siniora, for taking so much time to come here and testify for our benefit, and for the frank remarks you gave. You talked earlier about there being restrictions on travelling and so on. Do Palestinians have the right to a Jordanian passport?

• 1930

Mr. Siniora: I carry a Jordanian passport, but I cannot travel on it. Even if Palestinians have the right to a Jordanian passport, they cannot freely travel on it. There are 650,000 Palestinians who do not have a Jordanian passport and do not have the right to a Jordanian passport. The Palestinians want to have a Palestinian passport, like Canadians have a Canadian passport.

Mr. Oostrom: Do you think any country has the right to have emergency measures when there is violence and terrorism in a country?

Mr. Siniora: I believe if a country is suppressing another country, the people have the right to express an objection to this occupation. Now, what is happening today is that this violence is directed against the Palestinians. In the past three months not one single Israeli soldier has died because of the uprising. Actually, the leadership of the Palestinian people, the PLO, has said that firearms should not be used in the present uprising, that this uprising should not use lethal weapons. I hope that the Palestinians will be able to continue to keep their

[*Translation*]

M. Attewell: Mais après 40 ans, comment pouvez-vous. . .

Le président: Je pourrais peut-être demander à M. Siniora d'achever sa réponse. Votre temps est écoulé. Si vous voulez revenir à cette question, je vous suggérerais de le faire au deuxième tour de table.

M. Attewell: Mais, en se résumant, il pourrait peut-être répondre à ma question. L'État d'Israël existe depuis 40 ans. Comment peut-on encore en nier l'existence?

M. Siniora: Non, nous ne nions pas que l'État d'Israël existe. Nous disons que nous sommes prêts à discuter. . .

M. Attewell: Vous ne reconnaissez pas l'État d'Israël.

M. Siniora: Non, pas officiellement.

M. Attewell: Pourquoi?

M. Siniora: Nous disons que nous devons négocier avec Israël. . .

M. Attewell: Mais pourquoi, après 40 ans?

M. Siniora: Pourquoi, monsieur? Parce qu'Israël nie l'existence du peuple palestinien. Le premier ministre d'Israël vient encore de dire non aujourd'hui aux négociations. Nous disons que nous voulons négocier et, de son côté, le premier ministre, le représentant officiel de l'État d'Israël, nie l'existence de l'État palestinien. Nous voulons que les deux côtés acceptent de négocier et parviennent ainsi à s'entendre.

M. Oostrom: Monsieur Siniora, je vous remercie du temps que vous avez accepté de nous consacrer et des observations franches que vous nous avez faites. Vous avez dit plus tôt que la liberté de mouvement était restreinte. Les Palestiniens peuvent-ils tous obtenir un passeport jordanien?

M. Siniora: J'ai un passeport jordanien, mais je ne peux pas m'en servir pour voyager. Même si les Palestiniens peuvent obtenir un passeport jordanien, ils ne peuvent pas s'en servir pour voyager librement. Il y a 650,000 Palestiniens qui n'ont pas de passeport jordanien, et qui n'ont pas le droit d'en obtenir un. Tout comme les Canadiens possèdent un passeport canadien, les Palestiniens veulent pouvoir obtenir un passeport qui leur est propre.

M. Oostrom: Un pays est-il justifié de prendre des mesures d'urgence quand il est confronté à de la violence et du terrorisme sur son territoire?

M. Siniora: Lorsqu'un pays essaie d'en supprimer un autre, je crois que le peuple a le droit de s'objecter à cette occupation. Mais aujourd'hui, la réalité, c'est que ce sont les Palestiniens qui sont victimes de cette violence. Depuis les trois mois que dure le soulèvement des Palestiniens, pas un seul soldat israélien n'a été tué. Les dirigeants du peuple palestinien, l'OLP, ont même dit qu'il ne faudrait pas recourir aux armes dans la situation actuelle, que les Palestiniens ne devraient pas utiliser d'armes mortelles. J'espère que les Palestiniens réussiront à se contenir,

[*Texte*]

control, because every day you hear of another Palestinian dying, another Palestinian giving up his life so that the world will awaken to its responsibility, that Palestinians should also have the right to determine their own future.

Mr. Oostrom: A bus was apprehended the other day and innocent people got killed. We had a similar incident in Canada where people got killed. Would you have denied the right of Canada to have emergency measures when we had the FLQ crisis here? We exiled some of the leaders of that uprising. What do you think about this?

Mr. Siniora: Sir, Canada is not occupying other people's land; Canada is running its own law and order. I believe every country should have law and order and I believe the Palestinians will have law and order in their own state.

Mr. Oostrom: You talked briefly about freedom of expression. I suppose one can even express the support of the right of Israel to exist and the right to Israel's secure borders, except I do not see that in any written form. I do not see it in the PLO charter; I do not see it in their constitution or in any written document. Words are sometimes said to be cheap, but I would like that stated somewhere. Could you elaborate on why it has not taken place?

Mr. Siniora: I believe it is easy. Israel has to challenge the PLO and the Palestinian people for peace, and should sit down and talk to them. If they fail in that, then they have the right to keep all the country. But in the absence of such a challenge for peace, they cannot say that we do not recognize them. We are ready to recognize them when they recognize us. Today we are the people who are suffering; we are the ones who are occupied. We are the ones who have no human rights. We are not allowed to freely express ourselves.

We are ready to sit down and negotiate with our enemy. Peace is made between enemies and we want to end this chapter of conflict, grievances, bloodshed, and start a new chapter where both Israelis and Palestinians can live in peace and become constructive. We want open roads and economic co-operation. But how can we start that when we are denied the basic things, a national identity?

Mr. Oostrom: I have one more question, Mr. Chairman. You mentioned earlier that Prime Minister Shamir is not willing to give up any lands. I hope that you can elaborate a bit on that, because as was pointed out earlier, Israel has given up lands to Egypt. The evidence is there that they are willing to give up land. Yet you state they are not willing to give up any land.

[*Traduction*]

parce que chaque jour, on entend dire qu'un autre Palestinien est mort, qu'un autre Palestinien s'est sacrifié pour que le monde prenne conscience de sa responsabilité, à savoir que les Palestiniens devraient aussi avoir le droit de décider de leur avenir.

M. Oostrom: On a arrêté un autobus, l'autre jour, et des innocents ont été tués. Nous avons eu un incident de ce genre, au Canada, et ici aussi, des personnes ont été tuées. Auriez-vous refusé au Canada le droit de prendre des mesures d'urgence quand nous avons vécu la crise du FLQ? Nous avons exiler un certain nombre des têtes dirigeantes de ce soulèvement. Quelle est votre opinion là-dessus?

M. Siniora: Monsieur, le Canada n'occupe pas le territoire d'un autre peuple; il applique ses lois et assure l'ordre sur son territoire. Je pense que chaque pays devrait avoir ses lois et assurer l'ordre sur son territoire, et je crois que les Palestiniens auront leurs propres lois et assureront l'ordre dans leur propre État.

M. Oostrom: Vous avez parlé brièvement de la liberté d'expression. Je suppose que l'on peut même exprimer son appui à l'égard de l'existence d'Israël et de son droit d'établir ses frontières, sauf que ce n'est écrit nulle part. Ce n'est pas mentionné dans la Charte de l'OLP; ce ne l'est pas non plus dans sa constitution, et la reconnaissance d'Israël ne figure dans aucun document écrit. On dit parfois que les mots s'envolent, mais que les écrits restent. Pourriez-vous nous dire pourquoi la reconnaissance d'Israël n'est écrite nulle part?

M. Siniora: C'est simple. Israël doit mettre au défi l'OLP et le peuple palestinien de faire la paix, et devrait s'asseoir et discuter avec eux. Si les Palestiniens n'y arrivent pas, Israël sera alors justifié de conserver tout le territoire. Mais si l'État d'Israël ne le fait pas, il ne peut pas dire que nous ne le reconnaissons pas. Nous le reconnaîtrons quand il nous reconnaîtra. Aujourd'hui, c'est le peuple palestinien qui souffre; c'est son territoire qui est occupé. C'est au peuple palestinien que l'on refuse ses droits. On ne nous permet pas de nous exprimer librement.

Nous sommes prêts à nous asseoir et à discuter avec notre ennemi. C'est entre ennemis que se fait la paix, et nous voulons mettre fin à ce chapitre de conflits, de griefs et d'effusion de sang, et nous voulons ouvrir un nouveau chapitre où les Israéliens et les Palestiniens pourront vivre en paix et devenir constructifs. Nous voulons que nos routes soient ouvertes à la libre circulation et collaborer sur le plan économique. Mais comment même amorcer un tel mouvement quand on nous refuse au départ un élément fondamental, notre identité nationale?

M. Oostrom: J'ai encore une autre question, monsieur le président. Vous avez dit plus tôt que le Premier ministre Shamir ne veut pas céder de territoires. J'espère que vous pouvez nous en dire un peu plus long là-dessus, parce que comme on l'a fait remarquer plus tôt, Israël en a cédé à l'Égypte. Ceci démontre qu'il consent à le faire. Pourtant, vous dites qu'Israël refuse de céder du territoire.

[*Text*]

• 1935

Mr. Siniora: I am quoting Mr. Shamir. He said he is not willing to change the status quo. He is not willing to talk with the Palestinian leadership. He is not willing to have a Palestinian state next door. He wants to keep the land. I mean, if he says he is ready for negotiations to give up land, then basically we are also ready to sit down and negotiate with him. We are saying very clearly that we are ready to sit down and negotiate with Mr. Shamir, with the Israeli government, under an international conference. And this is a resolution of our highest body.

The Chairman: Mr. Bosley, do you wish to question?

Mr. Bosley: Yes. I am impressed by your presentation; we all are, I think. I think perhaps it is important to say back to you almost the kinds of things Mr. Oostrom and Mr. Attewell are saying, and it is important that you understand why we feel them, I suppose, just as you feel as strongly about the things you have to say.

It is difficult for me to. . . If I know that you have tried to run for office and have been intimidated from doing so, why would I believe that the PLO would allow anybody to negotiate peace? That is the sense that is out there in our communities. You see, we perceive that is what happened to Anwar Sadat. We perceive it happens to others, and we say where is the proof?

Mr. Siniora: First of all, the elections never have taken place. We have elections in the occupied territories. The Palestinians want to participate in them. Why are such elections not allowed? Why take just an isolated individual case? I believe what I have said about elections in Jerusalem. I have said here very clearly that they are premature at the moment, that in the context of settlement between the two peoples, they would become valid. And I will also be able to do them then. But at the moment there are also elections that could be conducted in the West Bank and the Gaza Strip. This is a basic institution that every country believes in dearly: elections. Why should they not be allowed to the Palestinians under occupation?

Mr. Bosley: Let me ask you this question: if Israel conducted elections in the West Bank or the Gaza Strip, as the occupying power in your view, would you not be saying to me that by Israel holding elections in territory that you say they occupy improperly, you would in fact be participating—or someone else would say this—in a validation of the occupation? Is that not exactly the argument that some made in trying to prevent people from running in 1972 and 1976?

Mr. Siniora: Yes, it was said. Yet the Palestinian people participated and elected municipal leaders, and those

[*Translation*]

M. Siniora: Je ne fais que rapporter ce que disait M. Shamir. Il a dit qu'il tenait au statu quo. Il n'est pas disposé à discuter avec les dirigeants palestiniens. Il ne veut pas d'un État palestinien à côté d'Israël. Il veut conserver tout le territoire. S'il se dit prêt à négocier et à céder une certaine partie du territoire, je suppose que nous pourrons aussi dire que nous sommes disposés à négocier avec lui. Nous sommes prêts à négocier avec M. Shamir et avec le gouvernement israélien dans le cadre d'une conférence internationale. Ce n'est un secret pour personne. C'est une résolution de notre plus haute instance.

Le président: Monsieur Bosley, vous avez une question à poser?

M. Bosley: Oui. Je suis moi aussi impressionné par votre exposé, comme tous mes collègues d'ailleurs, je pense. Il me paraît important de vous répéter un peu ce que disaient M. Oostrom et M. Attewell, parce qu'il est important que vous compreniez pourquoi nous avons de tels sentiments, un peu comme ceux que vous entretenez, je suppose, à l'égard des choses que vous nous racontez aujourd'hui.

J'ai de la difficulté à admettre. . . Sachant que vous avez voulu vous faire élire, et qu'on vous en a découragé, par les moyens que l'on sait, j'ai de la difficulté à croire que l'OLP permettrait à qui que ce soit de négocier en vue de la paix. C'est un peu le sentiment qui est répandu dans nos collectivités. Vous voyez, nous avons le sentiment que c'est ce qui est arrivé à Anwar Sadat et à d'autres, et nous cherchons des preuves.

M. Siniora: Il faut tout d'abord dire que les élections n'ont jamais eu lieu. Nous en avons dans les territoires occupés. Les Palestiniens veulent y participer. Pourquoi de telles élections ne sont-elles pas permises? Pourquoi prendre ainsi un cas isolé? Je crois en ce que j'ai dit à propos des élections à Jérusalem. J'ai dit, sans détour, qu'elles étaient prématurées, pour l'instant, et que dans le contexte d'un arrangement entre les deux peuples, elles deviendraient valides. Et je pourrais aussi y participer à ce moment-là. Mais, pour l'instant, il y a aussi des élections qui pourraient être permises en Jordanie et dans la bande de Gaza. Les élections sont un élément fondamental qui est cher à tout pays démocratique. Pourquoi les Palestiniens ne pourraient-ils pas tenir d'élections malgré que leur territoire soit occupé?

M. Bosley: Mais si Israël tenait des élections en Jordanie, ou dans la bande de Gaza, ne croyez-vous pas qu'y participer serait en quelque sorte reconnaître l'occupation? N'est-ce pas précisément l'argument dont on s'est servi pour dissuader des gens de se présenter aux élections en 1972 et en 1976?

M. Siniora: Oui, cela a été dit. Pourtant, les Palestiniens ont participé aux élections et ont élu des

[*Texte*]

same municipal leaders were deposed, some of them, by the Israeli military occupation. And some of them were deported out of the country, like Mr. Fahed Qawasmph and Mr. Mohamad Milhem.

Mr. Bosley: Part of it for us, you see, is how are we to believe that an organization that refuses to accept officially the right of Israel to exist be believed on the questions that are so important that you raise? We ask you that as someone who has a history as a moderate.

Mr. Siniora: I am certain that this is not the case. What the PLO and Mr. Arafat are saying today is: we accept Israel if Israel accepts a Palestinian state. We would negotiate with Israel without pre-conditions; we accept a peace plan which would lead us to negotiations. What does negotiations with the Israel government mean? It means we want to find a negotiated settlement, and that means that the result of this negotiated settlement is recognition. But when a party is occupied, when a party does not have the ability to express itself on its own national soil, how could you expect it to say that it recognizes Israel when at the same time we hear the Prime Minister of Israel telling us they are not ready to negotiate with us, they are not willing to sit down with us, they are not willing to give us a state?

Mr. Bosley: How could you expect Israel, after being invaded that often, to expect or to assume that the people they have been dealing with in a war situation now, simply because they say so, want peace? I mean, that is the argument you are making to me, that one is to assume, because you make the statement.

• 1940

Mr. Siniora: It is not we assume; we have given straight answers, resolutions, legislative acts saying we want to sit down and negotiate in peace.

Mr. Bosley: And you want me to believe that—

Mr. Siniora: This has also been represented to the U.S. government as far back as February 1986, when the Americans asked if the PLO would be ready to sit down and negotiate with the Israeli government. The PLO said that they were ready to sit down and negotiate with the Israeli government.

Mr. Bosley: Then I take it they would be ready to sign a document that—

Mr. Siniora: This is a document that has been presented by King Hussein to the U.S. administration, so there is recorded proof.

Mr. Bosley: Am I to understand that Mr. Arafat is now ready to say publicly, and sign a document, that he recognizes the right of Israel to exist under the UN resolutions?

Mr. Siniora: Is it possible to ask the Israeli government about that at the same time? I am certain Mr. Arafat has said many times that we are ready mutually,

[*Traduction*]

dirigeants municipaux, et certains de ces dirigeants ont été déposés par les soldats israéliens. Certains d'entre eux ont même été expulsés, comme M. Fahed Qawasmph et M. Mohamad Milhem.

M. Bosley: Pour nous, vous voyez, la difficulté tient en partie à la confiance que l'on peut avoir envers un organisme qui refuse d'accepter officiellement l'existence d'Israël à l'égard des questions qui ont l'importance que vous dites. Nous vous demandons cela parce que nous savons que vous êtes un modéré.

M. Siniora: Je suis persuadé que ce n'est pas juste. L'OLP et M. Arafat disent aujourd'hui que nous acceptons Israël si Israël reconnaît un État palestinien, que nous négocierions avec Israël, sans conditions, que nous acceptons une proposition de paix qui déboucherait sur des négociations. Mais que signifient des négociations avec le gouvernement d'Israël? Que nous voulons parvenir à un arrangement négocié, et le résultat de cet arrangement, c'est la reconnaissance. Mais, quand l'une des parties est occupée, quand l'une des parties n'a pas le droit de s'exprimer sur son propre territoire, comment peut-on compter qu'elle reconnaisse Israël, quand on sait que le premier ministre dit qu'il n'est pas prêt à négocier avec nous, qu'il n'a pas l'intention de discuter avec nous, et qu'il ne veut pas céder de territoire?

M. Bosley: Comment peut-on espérer qu'Israël, après avoir été aussi souvent envahi, suppose que le peuple avec lequel il est en guerre désire maintenant la paix, tout simplement parce qu'il le dit? C'est ce que vous me dites, et il faut que je vous crois, parce que vous me le dites.

M. Siniora: Nous ne demandons pas qu'on nous croie sur parole; nous avons donné des réponses directes, nous avons adopté des résolutions et des lois qui démontrent que nous voulons négocier en paix.

M. Bosley: Et vous voulez que je vous croie. . .

M. Siniora: On en a déjà donné la confirmation au gouvernement des États-Unis en février 1986. À cette époque, les Américains avaient demandé à l'OLP si elle serait disposée à négocier avec le gouvernement d'Israël, et l'OLP a répondu oui.

M. Bosley: Donc, je suppose qu'elle accepterait de signer un document dans lequel. . .

M. Siniora: Mais, cet engagement existe déjà dans un document qu'a présenté le roi Hussein à l'administration américaine. C'est donc là une preuve écrite.

M. Bosley: Dois-je en conclure que M. Arafat est aujourd'hui disposé à dire publiquement, et à signer un document à cet effet, qu'il reconnaît l'existence d'Israël en vertu des résolutions des Nations unies?

M. Siniora: Mais il faudrait peut-être aussi poser la question au gouvernement d'Israël? Je suis persuadé que M. Arafat a dit à plusieurs reprises que nous sommes prêts

[*Text*]

simultaneously, to recognize the right of Israel to exist, if Israel recognizes our right to exist. He is not against that recognition, but it has to be mutual. You do not have to ask the Palestinians alone; you have also to ask the Israelis too.

Mr. Bosley: What territory do you think the PLO wants in the national state?

Mr. Siniora: The PLO has accepted a clear plan, which is called the Arab peace plan. They accepted also another plan, which is called the Brezhnev peace initiative. In both plans it is an exchange of land for peace, recognition, and acceptance. Actually, this plan talks about the West Bank and the Gaza Strip, so this is clear and definite.

Mr. Bosley: And that is all?

Mr. Siniora: That is all. Well, this is what is on the record.

Mr. Bosley: Well I am not sure that is quite what is on the record.

The Chairman: We have had requests for a second round—Mr. Robinson and Mr. Attewell, Mr. de Corneille, Mr. Witer, Mr. Oostrom, Mr. Bosley. We will start off with Mr. de Corneille. Shall we make this five minutes each? Is that agreeable? Okay.

Mr. de Corneille: I think there are many things that are helpful in trying to understand the feelings and the concerns of the Palestinian people. I can imagine the frustration they have and feel under the circumstances with the lot that has befallen them, and their situation in the light of the developments throughout the last 50 or 60 years in the Middle East.

One of the things that we have to look at, I think, when you talk about human rights—and I am just trying to draw out this point, and I tried to before—and when we talk about the 120 people, less or more, who have died in the violence that has been initiated by those who are protesting is the fact that two-thirds of the people of Jordan, or more, are themselves Palestinian. That state was a Palestinian state, in a sense established by the mandate. Their relatives are very often cousins and brothers across the river. In view of the fact that it is a Palestinian state already, in the sense that two-thirds of the people of Jordan are Palestinians, and in view of the fact that there is then a request that there be an additional Palestinian state, which is supposed to be—I do not know how economically it would be possibly viable—the West Bank and Gaza, and then also that there are Palestinians who want to go into Israel and establish themselves and take residence there, just what is left for the Jewish state to be? Or is there no room in all of that Middle East, with 150 or more million in the whole Arab world, for a Jewish state to be a Jewish state? Is that the idea, that the Palestinians must invade the whole thing and have it all? Is that your suggestion?

[*Translation*]

à reconnaître Israël, dans la mesure où Israël reconnaît en même temps notre existence. Il n'est pas contre le fait de reconnaître Israël, mais cette reconnaissance doit être mutuelle. Il ne faut pas poser la question uniquement aux Palestiniens, mais aussi aux Israéliens.

M. Bosley: Quel territoire l'OLP réclame-t-elle pour constituer l'État national de la Palestine?

M. Siniora: L'OLP a accepté une proposition très claire, la proposition de paix arabe. Elle a accepté aussi une autre proposition, l'initiative de paix de Brejnev. Les deux propositions prévoient l'échange de territoire pour la paix et la reconnaissance mutuelle. Dans cette proposition on parle de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. C'est donc un territoire très précis.

M. Bosley: Et c'est tout?

M. Siniora: Oui. En tout cas, c'est ce qui est consigné officiellement.

M. Bosley: Je n'en suis pas si sûr que cela.

Le président: Nous allons entreprendre un second tour de table: M. Robinson, M. Attewell, M. de Corneille, M. Witer, M. Oostrom et M. Bosley ont demandé la parole. Nous commencerons avec M. de Corneille. Cinq minutes chacun? Très bien.

M. de Corneille: Je pense qu'il y a bien des éléments qui sont utiles pour la compréhension des sentiments et des inquiétudes du peuple palestinien. Je peux comprendre la frustration qu'éprouvent les Palestiniens après tous les évènements qu'ils ont vécus et compte tenu de la situation qui prévaut au Moyen-Orient depuis 50 ou 60 ans.

L'un des principaux aspects qu'il faut considérer quand on examine la situation des droits de la personne—et je veux seulement attirer votre attention là-dessus, j'ai essayé de le faire plus tôt—quand nous parlons des quelque 120 personnes qui sont mortes à cause de la violence qui a été provoquée par les contestataires, il ne faut pas oublier que les deux tiers des habitants de Jordanie sont des Palestiniens. Cet État était un État palestinien, qui avait été créé par le mandat. Leurs parents sont très souvent des cousins et des frères qui vivent sur l'autre rive. Compte tenu que la Jordanie est déjà un État palestinien, puisque la population est aux deux tiers palestinienne, que l'on réclame un autre État palestinien, qui devrait englober—je ne sais pas comment un tel État pourrait être viable sur le plan économique—la Cisjordanie et la bande de Gaza, et compte tenu qu'il y a aussi des Palestiniens qui veulent s'établir en Israël, que reste-t-il à l'État juif? Y a-t-il de la place, quelque part, au Moyen-Orient, avec quelque 150 millions de population dans tout le monde arabe, pour qu'un État juif puisse vraiment s'établir? Vous voulez que les Palestiniens s'emparent de tout le territoire et ne laissent rien aux autres? Est-ce bien cela que vous voulez?

[*Texte*]

Mr. Siniora: Well actually this is the argument of Mr. Ariel Sharon, who does not want peace in the area.

Mr. de Corneille: It is not his argument.

Mr. Siniora: Today the Government of Canada and the people of Canada recognize Jordan as a sovereign state and they do not recognize it as a Palestinian state. So you are actually trying to say that Canada today does not recognize the Hashemite dynasty and Jordan as a Jordanian state, but that this is a Palestinian state?

Mr. de Corneille: Mr. Chairman, I think Mr. Siniora knows perfectly well that two-thirds of the population of Jordan originally are Palestinians and that this was the Palestinian state, as was recognized initially. Then there was an attempt to divide the remaining part between Israel and the Palestinians and to give them still another state. That was abrogated by the Arab armies, and we know that.

• 1945

Therefore, one of the questions I was trying to get at is human rights. When you look at the fact that the Amal Militia was starving out and shelling and slaughtering off Palestinians literally by the thousands and thousands and thousands, where is the concentration of concern and interest for human rights in the Middle East?

I am going to bring forth a resolution before this committee asking this committee to widen its terms of reference from looking at human rights in Gaza and the West Bank to a comprehensive concern about human rights, including Gaza and the West Bank, in the Middle East; that is, to look at the problems that face all these people who are used as tools and who are suffering under oppressive administrations such as in Syria, where at least 10,000 people were killed quietly in Hama and eliminated. It is these kinds of human rights that are the context in which Israel lives, and I suggest to you that, since you yourself have experienced intimidation, you know perfectly well what I am referring to.

Mr. Siniora: Actually, when the war camps were taking place, we urged Canada also to speak out for the human rights of the Palestinians in the refugee camps. I believe when there is infringement of human rights, this has to be spoken out clearly. I do not believe there should be discrimination wherever there is infringement of human rights.

However, at the moment we are discussing a situation where a whole people are not being allowed to express their national aspirations, and this is by forced occupation. These people, you can see, for the past three months have been actually revolting. There is an uprising, a costly uprising, telling Canada and the international community that this should not continue.

[*Traduction*]

M. Siniora: En réalité, c'est l'argument qu'invoque M. Ariel Sharon, qui ne veut pas voir régner la paix dans la région.

M. de Corneille: Non, pas du tout.

M. Siniora: Aujourd'hui, le gouvernement du Canada et les Canadiens reconnaissent la Jordanie comme un État souverain, et ne la reconnaissent pas comme un État palestinien. Vous êtes donc en train de me dire, en fait, que le Canada ne reconnaît pas aujourd'hui la dynastie hachémite et la Jordanie comme un État jordanien, mais plutôt comme un État palestinien?

M. de Corneille: Monsieur le président, je pense que M. Siniora sait parfaitement bien que les deux tiers de la population de la Jordanie sont à l'origine des Palestiniens, et que la Jordanie était l'État palestinien qui avait été reconnu à l'origine. Puis, on a voulu répartir le reste entre Israël et les Palestiniens, et leur donner un autre État. Mais cela a été annulé par les armées arabes, et nous le savons.

Par conséquent, l'une des questions auxquelles je voulais en arriver, ce sont les droits de la personne. Quand on sait que la milice Amal affamait, bombardait et abattait des Palestiniens, littéralement, par milliers et par milliers, on peut se demander où se situe l'intérêt pour les droits de la personne au Moyen-Orient.

Je vais formuler une recommandation au Comité pour qu'il élargisse son mandat à l'examen de la situation des droits de la personne, non seulement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, mais dans tout le Moyen-Orient; qu'il se penche sur la situation de tous ces gens que l'on utilise comme des machines et qui souffrent sous la tutelle d'administrations oppressives, comme en Syrie, où au moins 10,000 personnes ont été tuées en douce, à Hama. C'est dans ce genre de contexte que vit Israël, et puisque vous avez vous-même fait l'objet d'intimidation, je pense que vous savez parfaitement ce que je veux dire.

M. Siniora: À l'époque des camps de guerre, nous avons fortement insisté auprès du Canada pour qu'il intervienne au sujet de la situation des droits des Palestiniens dans les camps de réfugiés. Je crois que lorsqu'on viole les droits de la personne, il faut le dénoncer ouvertement. Je crois qu'il ne faut pas faire de distinction entre les endroits où l'on viole les droits de la personne.

Toutefois, à l'heure actuelle, nous discutons d'une situation où l'on empêche tout un peuple d'exprimer ses aspirations nationales et ceci, en occupant son territoire. Les Palestiniens, comme vous le savez, sont en révolte depuis trois mois. Il y a en Palestine un soulèvement, un soulèvement coûteux, qui dit au Canada et à la communauté internationale qu'il faudrait mettre un terme à cette situation.

[*Text*]

Mr. de Corneille: But a whole people, Mr. Chairman, is not a whole people if two-thirds of a nation or more are Palestinians—perhaps three-quarters of the people in Jordan regard themselves as Palestinians—and the rest are Bedouin or the followers of the Hashemite kingdom. Nonetheless, it constitutes a very large state made up mostly of Palestinians already. To talk about a whole state absolutely puzzles me. I do not want to get into an argument.

Mr. Siniora: Sir, in Canada you have different communities, and yet they are the Canadian people.

Mr. de Corneille: Exactly.

Mr. Siniora: Okay, so here it is not a horde of—

Mr. de Corneille: It is not as if the Palestinian people have no place on earth that is Palestinian if the nation of Jordan is mostly Palestinian.

Mr. Siniora: Sir, the Palestinians were born on their land and they have the right of self-expression on their land. They are sacrificing the creative part of their land in order to make peace with Israel.

Mr. de Corneille: Do you see any problem, then, with having a Jordanian link-up with the Palestinian state so that it could be viable in both a population sense and economically?

Mr. Siniora: I do not see any problem with a union between the two countries when it is a self-expression of the two peoples and the free will of the two peoples, and this is what the Palestinians say. When we have our state, we will carry a referendum, and if the people of Palestine decide they want to be federated, confederated or united with Jordan, this is their own free will.

Mr. de Corneille: I have one last quick question relating to deportations. I think perhaps you might have wanted to point out—and I have the names here of the four people who were deported—that they have an incredible history of terrorism, of having killed people, of having been exchanged because of terrorist exchanges, forcing them to be exchanged into Israel. What about the fact that these so-called deportees actually in many cases were once exchanged already for their terrorism? They had violated every human right there is in terms of killing innocent people.

Why is there this concern about deporting people? They were not killed; they were simply deported. Why is that such a bad violation of human rights in the case of those famous four about whom the world is so concerned? I can give you their names if you want them. I have them here.

Mr. Siniora: I know their names. I am talking about the principle of deportation not only of four people, but of 2,200 people, of banishing a person from his homeland.

[*Translation*]

M. de Corneille: Mais, tout un peuple, monsieur le président, on ne peut pas dire tout un peuple quand les deux tiers d'une nation, ou davantage sont palestiniens—il y a peut-être même les trois quarts des habitants de Jordanie qui se considèrent comme des Palestiniens—et que le reste sont des Bédouins ou des fidèles du royaume hachémite. Quoi qu'il en soit, cela constitue déjà un très grand État composé en grande partie de Palestiniens. Je m'étonne que l'on puisse parler ainsi de tout un État. Mais je ne veux pas m'embarquer dans cette discussion.

M. Siniora: Monsieur, au Canada, vous avez différentes collectivités, et pourtant, toutes font partie du peuple canadien.

M. de Corneille: Exactement.

M. Siniora: Très bien. Voici donc un groupe de. . .

M. de Corneille: Mais puisque la population de Jordanie est en majorité palestinienne, ce n'est pas comme si le peuple palestinien n'avait pas sa place sur la terre.

M. Siniora: Monsieur, les Palestiniens sont nés dans leur territoire, et ils ont le droit de s'exprimer librement sur leur territoire. Ils en sacrifient la partie productive pour faire la paix avec Israël.

M. de Corneille: Voyez-vous quelques difficultés, alors, à ce que la Jordanie soit reliée à l'État palestinien, de manière à ce que la situation soit viable, tant du point de vue de la population que sur le plan économique?

M. Siniora: Je n'ai absolument rien contre une union entre deux pays qui le veulent et qui peuvent l'exprimer librement et c'est ce que défendent les Palestiniens. Quand nous aurons notre État, nous tiendrons un référendum, et si les Palestiniens décident de se fédérer, de se confédérer ou de s'unir à la Jordanie, ce sera le reflet de leur volonté.

M. de Corneille: J'ai encore une dernière question à poser au sujet des expulsions. Vous avez peut-être voulu faire remarquer—et j'ai ici les noms des quatre personnes qui ont été expulsées—que ce sont des gens qui ont un passé incroyable en matière de terrorisme, des gens qui ont tué d'autres personnes et qui ont été échangés dans le contexte d'échanges de terroristes. Que faites-vous du fait que ces gens, dans bien des cas, avaient déjà fait l'objet d'échanges à cause de leurs activités terroristes? Ce sont des gens qui avaient violé tous les droits de la personne en assassinant des innocents.

Pourquoi vous inquiète-t-il tellement que l'on expulse des gens d'un pays? On ne les a pas exécutés, on les a tout simplement expulsés. Pourquoi considérez-vous que cela constitue une si grave violation de leurs droits dans le cas de ces quatre personnes dont on parle tellement de par le monde à l'heure actuelle? Je peux vous donner leurs noms si vous voulez. Je les ai ici.

M. Siniora: Non, je sais de qui vous parlez. Mais c'est au principe de la déportation que j'en ai, de la déportation non seulement de quatre personnes, mais de

[*Texte*]

Sir, if you were told you would be banished from Canada for life, would you protest that or not?

• 1950

Mr. de Corneille: I think you pointed out there was a United Nations expression of concern about those four deportees, that it was a violation of the Geneva Convention. These are the four people whose names I wanted to give you, if you want them.

Mr. Robinson: I am astonished at Mr. de Corneille's suggestion that somehow it was a noble gesture that the people in question were not killed, that they were merely sent away from their own land. I mean, that nobility is magnificent. But the reality is that people are being sent away from their own land and their own families. That is in breach of international law. It is in breach of the Geneva Convention. It has been condemned unanimously by the United Nations Security Council. I am astonished to hear the representative of the Liberal Party here today defending that kind of policy. I mean, that is appalling.

We know that when a ship wished to return with some of the 2,200 people forced out of their own land, it was bombed. We know that kind of thing certainly has been at least implicitly accepted. We know Israel has flouted international law. When it came to the case of Mordechai Vanunu, he was abducted—he was graciously not killed. He is now being treated in an inhumane manner in a trial for having the courage to expose Israel's policy of developing the nuclear bomb. I would hope Canada would speak out on that issue.

I want to ask Mr. Siniora to elaborate, if he would, with respect to the question of food. There has been some debate and discussion in Canada, as Mr. Siniora is no doubt aware, as to the veracity of the allegation that food was denied to some Palestinians by the IDF. I want to ask Mr. Siniora to confirm that indeed his knowledge is that food was in fact denied to Palestinians at certain points during the uprising. If he could give us any details of that, it would be most helpful.

Mr. Siniora: Well, on many occasions during the uprising, food was donated by Palestinians—both Israeli citizens from the Galilee and Palestinians from the West Bank—and was supposed to be sent in trucks to the Gaza Strip. Those trucks never arrived at the camps. They were stopped at the crossroad just at the entrance of Gaza by the Israeli border police, and they were not allowed to be sent into the camps.

On other occasions, food that arrived at the doors of the camps was thrown on the soil and trampled. On many occasions, the camps were not even allowed one hour to get supplies. All this is explained in great detail in this report that was submitted to every single one of you. I

[*Traduction*]

2,200 personnes, que l'on expulse de leur pays. Monsieur, si on vous disait que le Canada vous est interdit pour le reste de vos jours, protesteriez-vous ou non?

M. de Corneille: Vous avez dit que les Nations unies avaient exprimé leur inquiétude à l'égard de ces quatre déportés, et que cela contrevenait à la Convention de Genève. Ce sont les quatre personnes dont je voulais vous donner les noms, si vous le désirez.

M. Robinson: Je m'étonne que M. de Corneille laisse entendre que c'était en quelque sorte un geste noble que les personnes en question n'aient pas été exécutées, et qu'on se soit contenté de les expulser de leur patrie. Cette noblesse est magnifique. Mais la réalité, c'est que des gens sont expulsés de leur pays et séparés de leurs familles. Ceci contrevient au droit international. Ceci déroge aussi à la Convention de Genève. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a aussi condamné à l'unanimité de telles mesures. Je suis étonné d'entendre aujourd'hui le représentant du Parti libéral défendre ce genre de politique. Cela me renverse.

Nous savons que l'on a bombardé un navire dans lequel on ramenait dans leur pays quelque 2,200 personnes qui en avaient été expulsées. Nous savons que l'on a à tout le moins accepté implicitement ce genre de chose. Nous savons qu'Israël s'est moqué du droit international. Mordechai Vanunu a tout simplement été enlevé—on a été assez magnanime pour ne pas l'exécuter. Et on le traite aujourd'hui d'une manière inhumaine dans le cadre d'un procès, pour avoir eu le courage de dénoncer la politique d'Israël à l'égard de la bombe atomique. Je souhaiterais que le Canada intervienne sur cette question.

Je voudrais que M. Siniora nous parle un peu plus en détail de la question de la nourriture. On a beaucoup de difficulté, au Canada, comme M. Siniora le sait sans doute, au sujet de la véracité de l'allégation qui voudrait que l'IDF ait empêché que de la nourriture parvienne à certains Palestiniens. Je voudrais que M. Siniora nous apporte des précisions à ce sujet. S'il pouvait nous donner quelques détails, ce serait des plus utiles.

M. Siniora: À de nombreuses reprises, pendant le soulèvement, des Palestiniens ont fait don d'aliments—tant des citoyens israéliens de la Galilée que des Palestiniens de la Cisjordanie—qui devaient être acheminés par camions dans la bande de Gaza. Ces camions ne sont jamais parvenus jusqu'au camp. La police israélienne, à la frontière, les a interceptés à la croisée des chemins, juste à l'entrée de la bande de Gaza, et les camions n'ont jamais pu se rendre dans les camps.

À d'autres occasions, on a jeté sur le sol et piétiné de la nourriture qui était parvenue aux portes des camps. À de nombreuses reprises, on n'accordait même pas une heure dans les camps pour décharger la nourriture. Tout ceci est expliqué avec force détails dans le rapport dont vous avez

[*Text*]

believe food, fuel, even medicine was denied. Many times, wounded Palestinians were stopped from getting to medical facilities, and many of them bled to death before they arrived at the hospital.

Mr. Robinson: Just a couple of other brief questions, Mr. Chairman. As members of a committee on human rights, of course, we mourn the death of all civilians in the occupied territories, and recently there were three Israelis killed outside the nuclear installation at Dimona. In looking at *The Palestine Bulletin* here, a statement is made with respect to that, suggesting the three Palestinians and three Israeli employees were killed when the Israeli military stormed the bus. As I say, obviously we condemn all deaths of innocent civilians. Could you clarify then for the committee the circumstances of this particular killing?

Mr. Siniora: The policy of the State of Israel is there is no dealing with Palestinians. The bus was rushed, and for both the Palestinians and the Israelis who died it was because there has been a policy in Israel that there should not be any negotiations with Palestinians.

• 1955

I would like to say here that what all of us have to do to stop bloodshed in both camps is to intensify our efforts to find solutions through negotiations. Today this uprising actually opened an historic opportunity for both people, out of the suffering that is taking place, to find a political process of accommodation. Today peace is possible, but the price of that peace is that concessions have to be made by both sides. Today the Palestinians have said that they are ready to make such heavy concessions; they are ready to give up the greater part of their homeland. I believe the same thing should also come from the Israeli side. I want to say that in Israel there is a big peace camp, and this peace camp wants such a political accommodation with the Palestinian people.

The day before yesterday I was in Washington. Peace Now, from Israel, was present to tell the Prime Minister of Israel that he has no mandate to say no to peace; that people like Yael Dayan, the daughter of Moshe Dayan, said openly that peace should take shape, that the Israeli government, that the Labour Party, should talk with the PLO.

I believe also that the Government of Canada should talk with the PLO, because this process has to be started by a courageous step by the Canadian people and the Canadian government.

Mr. Robinson: Mr. Chairman, my final question is with respect to the future. Recently, in the Sunday *New York Times*, Yasser Arafat was quoted as saying that he

[*Translation*]

chacun reçu un exemplaire. Je pense que l'on a intercepté non seulement de la nourriture et du carburant, mais même des médicaments. Il est arrivé souvent que l'on empêche des Palestiniens blessés de se rendre à des installations de soins, et nombre d'entre eux sont allés au bout de leur sang avant d'arriver à l'hôpital.

M. Robinson: Deux autres brèves questions, monsieur le président, si vous me le permettez. En tant que membre d'un comité qui examine la situation des droits de la personne, nous compatissons, évidemment, à la mort de tous les civils dans les territoires occupés, et, dernièrement, il y a trois Israéliens qui ont été tués à l'extérieur de l'installation nucléaire de Dimona. Dans le *Bulletin de la Palestine*, on dit que trois Palestiniens et trois employés israéliens ont été tués quand les soldats israéliens ont pris d'assaut l'autobus. Il est évident que nous condamnons tous les meurtres de civils innocents. Pourriez-vous nous donner davantage de précisions à ce sujet?

M. Siniora: Quand la police de l'État d'Israël intervient, elle ne fait pas de quartier aux Palestiniens. L'autocar a été pris d'assaut; des Palestiniens et des Israéliens sont morts parce qu'Israël avait adopté une politique selon laquelle il ne devait y avoir aucune négociation avec les Palestiniens.

J'aimerais dire ici que, pour mettre fin aux effusions de sang dans les deux camps, nous devons tous intensifier nos efforts pour trouver des solutions à la faveur de la négociation. Aujourd'hui, au milieu de la souffrance, cette insurrection offre en fait aux deux peuples l'occasion historique de définir un processus politique de règlement. La paix est aujourd'hui possible, mais, pour y arriver, on devra faire des concessions de part et d'autre. Aujourd'hui, les Palestiniens se sont dit prêts à faire des concessions importantes; ils sont disposés à renoncer à une bonne partie de leur patrie. À mon avis, les Israéliens devraient faire de même. Je tiens à ajouter qu'il existe en Israël un puissant mouvement en faveur de la paix, et que ce mouvement désire en arriver à un tel compromis politique avec le peuple palestinien.

Avant-hier, j'étais à Washington. Le groupe israélien Peace Now était sur les lieux pour dire au premier ministre d'Israël qu'il n'avait aucun mandat lui permettant de dire «non» à la paix; des personnes telles que Yael Dayan, la fille de Moshe Dayan, ont déclaré ouvertement que la paix devait prendre forme et que le gouvernement israélien, ainsi que le Parti travailliste, devaient amorcer un dialogue avec l'OLP.

Je crois aussi que le gouvernement du Canada doit dialoguer avec l'OLP, car il importe que le peuple et le gouvernement du Canada fassent un geste courageux pour lancer le processus.

M. Robinson: Monsieur le président, ma dernière question concerne l'avenir. Récemment, dans le *New York Times* du dimanche, M. Yasser Arafat aurait déclaré

[*Texte*]

unconditionally accepted UN resolutions 242, 338, as well as all other resolutions, including the recent ones, 605, 606, and 607. By the way, Israel has obviously not yet accepted 242 which calls for withdrawal from the occupied territory.

What about hope for the future? If in fact Shamir remains intransigent, says that he refuses to yield one inch, refuses to accept the principle of land for peace, what do you, sir, as a respected voice for peace and co-existence, see for the future of those lands if Shamir refuses to budge, and if his coalition, if Liqud, possibly with Tehiya, is re-elected government? What do you see as the future for that area?

Mr. Siniora: I believe what will happen is what we today try to reject, what we today deplore, what we see today on TV monitors, will actually increase. A respected member of the Liqud, the deputy defence minister, Mikhael Dekal, said that in order to relieve the situation, Palestinians should be forced out of their country, that a policy of transfer will be implemented. That means that Israel has to commit massacres, because the Palestinians will not budge of their own free will. That means that human right infringements will rise and will be on a bigger scale. That is why it is the time right now to work to stop human rights infringements.

Mr. Witer: Mr. Chairman, perhaps I can pick up on that question. I am not sure if it is fair to ask our witness this question. But in view of the fact we are not certain whether or not anyone is going to be presenting the case on behalf of the Israelis, because, as committee members know, members of the Israeli embassy have refused to appear before this committee, I will put the question. It is one a lot of people are wondering about, and I am talking about people who are not involved closely with the issue, either on one side or the other. I think Canadians can see the violation of human rights that have occurred. I think Canadians can see violence on both sides of this issue. I think it is fair to say that Canadians deplore violence and will not accept violence as a solution to any conflict.

• 2000

I think Canadians are also wondering why these things are happening. They are asking themselves what is the ultimate goal of the Government of Israel in the West Bank and in Gaza. Now, it may not be a fair question to ask you, but you have lived there virtually all your life, and we may not get a chance to ask this of the Israelis. I would appreciate it if you could take a stab at it and give us some indication of the ultimate goal.

Surely the government in Israel knows that violence breeds violence. Surely you know that violence breeds

[*Traduction*]

qu'il acceptait sans conditions les résolutions 242 et 338 de l'ONU, ainsi que toutes les autres résolutions, y compris les plus récentes, à savoir les résolutions numéros 605, 606 et 607. Soit dit en passant, Israël n'a de toute évidence pas accepté la résolution 242, qui préconise le retrait des forces israéliennes des territoires occupés.

Y a-t-il de l'espoir pour l'avenir? Si M. Shamir se cantonne effectivement dans l'intransigeance, continue de refuser le moindre compromis, rejette le principe selon lequel Israël renoncerait à des territoires pour instaurer la paix, comment envisagez-vous l'avenir de ces régions, vous qui êtes une voix respectée en faveur de la paix et de la coexistence, si M. Shamir refuse de céder quoi que ce soit et si sa coalition, «le Likoud», et peut-être «Tehiya», est réélu à la tête du pays? Comment envisagez-vous l'avenir de la région?

M. Siniora: À mon avis, ce que nous essayons de rejeter aujourd'hui, ce que nous déplorons maintenant, ce que nous voyons actuellement à la télévison, tout cela, à mon avis, va s'intensifier. Un membre respecté du Likoud, à savoir le sous-ministre de la défense, M. Mikhael Dekal, a déclaré que, pour régler la situation, il faudrait forcer les Palestiniens à quitter leur pays, et instaurer une politique de transfert. Cela signifie qu'Israël devra commettre des massacres, car les Palestiniens ne bougeront pas eux-mêmes. Cela signifie également que les violations des droits de la personne vont se multiplier considérablement. Voilà pourquoi il faut intervenir sans tarder pour mettre un terme à ces violations.

M. Witer: Monsieur le président, j'aimerais revenir sur ce dernier point. Je ne suis pas certain qu'il soit équitable de poser cette question à notre témoin. Mais étant donné que nous ne savons pas si, oui ou non, quelqu'un viendra présenter le point de vue des Israéliens, car, comme les membres du Comité le savent, les membres de l'ambassade d'Israël ont refusé de comparaître devant le Comité, je vais poser la question. Il s'agit d'une question que beaucoup de personnes se posent, et je veux dire par là des personnes qui n'ont pas suivi la question de très près, soit d'un côté, soit de l'autre. Les Canadiens se rendent compte des violations des droits de la personne qui se sont produites. Ils voient que la violence sévit de part et d'autre. À mon avis, il est juste de dire que la population canadienne déplore la violence et qu'elle ne l'acceptera pas en tant que solution d'un conflit.

Les Canadiens se demandent aussi pourquoi toutes ces choses arrivent. Ils s'interrogent quant à savoir quel est le but ultime du gouvernement israélien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Ce n'est peut-être pas une question équitable à vous poser, mais vous avez passé là-bas presque toute votre vie; en outre, nous n'aurons peut-être pas l'occasion de la poser à des Israéliens. Je vous saurais gré d'essayer d'y répondre et de nous donner une idée de ce que peut être le but ultime des Israéliens.

Le gouvernement d'Israël sait certainement que la violence engendre la violence. Vous le savez sans doute

[*Text*]

violence, that the situation cannot go on as it is now. I think you have stated what you would like to see happen and I think we accept that. I wonder if you can give us some indication of the ultimate goal of the State of Israel vis-à-vis the Gaza situation.

Mr. Siniora: Recently a very important American Jewish delegation came into the region. This delegation was composed of members of the American Jewish Congress. They visited both Arab countries and Israel. They met President Mubarak and King Hussein, and they also met the various leaders in the coalition government of Israel.

After meeting with Mr. Shamir, I happened to be on the same plane with a member of that delegation and he told me that Mr. Shamir and Mr. Moshe Arens told them that Israel wanted to keep the status quo. The status quo, as you have said, is explosive. That means there is the wilful suppression of another people and the forceful occupation of another people against their will. They will not allow Palestinians to express their national aspirations. They will not allow Palestinians to have freedom like the rest of the people of the world.

That means that the continuation of the status quo will allow Israel to rule by force over another people. This actually makes Israel exactly similar to another country that is forcing people against their will. It will be similar to what South Africa is doing today. I hope this will not develop in Israel, because I know that there are many people in Israel who do not want this to continue.

I have many Israeli friends—some are in public life and some are just ordinary people. They want, as much as the Palestinian people, peace. So oppression, occupation will only lead to more violence, more bloodshed because in the 21st century there are no more colonial powers. Israel wants to have the Palestinians as a colony, to rule them by force. This should be stopped. This should be discontinued.

Canada, before the Palestinians, rose against such a situation and got its independence. The United States, before the Palestinians, rose against colonialism and they got their independence. It is also the duty of the Palestinians to object to such colonialism, to be able to join the free world as equal members, as constructive members. This is what the Palestinians would like to develop.

Mr. Witer: We have spent an awful lot of time during the last couple of hours talking about who recognizes whom, who did what to whom in 1945, in 1954, in 1956, etc. These are all important events and they are all passionate subject-matters. I think all of us understand that those who are involved in this issue, directly and indirectly, feel very passionately about the past.

[*Translation*]

aussi, comme vous savez que la situation actuelle ne peut pas durer encore très longtemps. Vous avez précisé ce que vous aimeriez voir se produire, et je pense que nous acceptons cela. Je me demande si vous pourriez nous donner un aperçu de ce qu'est le but ultime de l'État d'Israël en ce qui concerne la conjoncture dans la bande de Gaza.

M. Siniora: Récemment, une très importante délégation juive américaine s'est rendue dans la région. Elle comprenait des membres de l'American Jewish Congress. Elle s'est rendue dans des pays arabes et en Israël. La délégation s'est entretenue avec le président Moubarak et le roi Hussein, ainsi qu'avec les divers chefs du gouvernement de coalition en Israël.

Après avoir rencontré M. Shamir, je me suis retrouvé dans l'avion en compagnie d'un membre de cette délégation; il m'a déclaré que MM. Shamir et Moshe Arens lui avaient dit qu'Israël voulait conserver le statu quo. Comme vous l'avez précisé, le statu quo est explosif. Il suppose l'élimination délibérée d'un autre peuple et l'occupation des territoires de ce même peuple contre sa volonté. Israël ne veut pas permettre aux Palestiniens d'exprimer leurs aspirations nationales; il ne veut pas qu'ils accèdent à la liberté, tout comme le reste des peuples de la terre.

En préservant le statu quo, Israël pourra gouverner un autre peuple par la force. Ainsi, Israël s'assimilera à un autre pays qui oblige un peuple à se plier à ses volontés. Israël s'apparentera dès lors à l'Afrique du Sud. J'espère que la conjoncture évoluera différemment en Israël, car je sais qu'il s'y trouve de nombreuses personnes ne voulant pas que la situation actuelle dure.

J'ai beaucoup d'amis israéliens; certains sont fonctionnaires, et d'autres, de simples citoyens. Tout comme le peuple palestinien, ils veulent la paix. C'est pourquoi l'oppression et l'occupation ne peuvent qu'engendrer plus de violence et causer d'autres effusions de sang, car, à l'aube du 21e siècle, il n'y a plus de puissances coloniales. Israël veut diriger les Palestiniens comme si c'était des coloniaux; il veut les gouverner par la force. Cela doit cesser. Il faut mettre un terme à cette situation.

Avant les Palestiniens, le Canada s'est opposé à une telle situation et a fini par obtenir son indépendance. Avant les Palestiniens, les États-Unis se sont eux aussi dressés contre le colonialisme pour parvenir à l'indépendance. Il incombe également aux Palestiniens de dénoncer le colonialisme, pour devenir des membres à part entière de la collectivité internationale, des membres constructifs. Voilà ce à quoi les Palestiniens aspirent.

M. Witer: Nous avons passé beaucoup de temps au cours des dernières heures à chercher à savoir qui reconnaît qui, et qui avait fait quoi à qui en 1945, 1954, 1956, etc. Ce furent là des événements importants, qui ont donné lieu à des débats passionnés. À mon avis, nous comprenons tous que quiconque s'intéresse directement ou indirectement à cette question éprouve des sentiments très profonds au sujet du passé.

[*Texte*]

• 2005

But I am not sure if it would be an accurate picture for Mr. Siniora to go out of this room and feel that this is what Canadians are debating about. I think the vast majority of Canadians, Mr. Siniora, are concerned about, as I mentioned earlier, violence. They are concerned about seeing youngsters shot and killed. They are concerned about people who are denied fundamental human rights. They ask themselves why it is that, while we sit here and talk about who did what to whom 40 years ago, today violence, which is resulting in the deaths of young people and women and innocent children, is occurring.

The Chairman: Will you make that a question?

Mr. Witer: That is what they want an answer to. That is what Canadians want to know: when is it going to stop and what can we do as Canadians to assist this thing to end and for people to exist with each other in peace?

Mr. Siniora: It is a very simple question, because Palestinians are dying because they are yearning for freedom. They want freedom.

The Chairman: Before we go on to Mr. Attewell, I just want to make one observation and advise the committee that, while Israel's embassy has not yet accepted the invitation of this committee, active discussions are still being pursued. I expect to meet with a representative of the embassy, if not tomorrow, then the next day.

Mr. Attewell: I would like just to make a comment on Mr. Witer's question. I think Israel's goal is survival. I think the facts speak for themselves in that any increased land they have occupied has been the result of being attacked by another hostile neighbour. That hostility was perhaps best described by my quote earlier.

I would like to ask a question about the refugee camps. The Palestinian propagandists talk about the terrible life under 20 years of Israeli rule in the occupied territories; but, when Israel took over those areas after the Six-Day War, those conditions, the squalor and so on, had existed for some 19 or 20 years, as I understand it. The Arab nations chose to do nothing about it.

Israel, starting in 1970, built something like nine residential projects to house about 10,000 refugees, helped with the land, put in sewers and water, etc. Regarding the 10,000 who made that decision, I understand it to be a choice of theirs. So I really do not understand why Israel would not be applauded for that particular initiative to have these people taken out of the squalor they lived in and live a more dignified life, yet at the United Nations there is a resolution to stop them from doing that. I am sad to say that Canada voted for that resolution.

I have two questions. Why did the Arab countries not do something about this 40 years ago—why are you

[*Traduction*]

Cependant, je ne suis pas sûr que ce soit précisément ce dont les Canadiens discutent à l'heure actuelle. Je pense que la vaste majorité d'entre eux, monsieur Siniora, s'inquiètent de la violence, comme je l'ai mentionné un peu plus tôt. Ils se demandent pourquoi des jeunes gens se font tirer dessus et sont tués. Ils se demandent pourquoi on nie à un peuple les droits fondamentaux de la personne. Ils se demandent pourquoi la violence sévit toujours, tandis que nous sommes assis ici à nous demander qui a fait quoi à qui il y a 40 ans et tandis que cette même violence cause la mort de jeunes gens, de femmes et d'enfants innocents.

Le président: Est-ce là une question que vous posez?

M. Witer: La population canadienne veut des réponses. Elle veut savoir quand le carnage cessera et ce qu'elle peut faire pour contribuer à résoudre le problème et favoriser l'instauration de la paix entre ces deux peuples.

M. Siniora: C'est une question très simple; en effet, les Palestiniens meurent parce qu'ils aspirent à la liberté. Ils veulent la liberté.

Le président: Avant de laisser la parole à M. Attewell, je veux simplement informer le Comité que, même si l'ambassade d'Israël n'a pas encore accepté l'invitation du Comité, des discussions se poursuivent activement avec ses représentants. Je dois me réunir avec l'un d'eux demain, ou au plus tard dans deux jours.

M. Attewell: J'aimerais dire quelques mots sur la question de M. Witer. Je pense que l'objectif d'Israël, c'est de survivre. Les faits parlent d'eux-mêmes, car chaque fois qu'Israël a occupé de nouveaux territoires, il l'a fait parce qu'il avait été attaqué par un voisin hostile. Ce sont sans doute les propos que j'ai cités tantôt qui décrivent le mieux cette hostilité.

J'aimerais poser une question au sujet des camps de réfugiés. Les propagandistes palestiniens parlent des terribles malheurs que leur peuple a connus en 20 ans de domination israélienne dans les territoires occupés; mais quand Israël s'est rendu maître de ces régions après la Guerre des Six Jours, la misère y existait déjà depuis fort longtemps, autant que je sache. Les pays arabes n'avaient rien fait pour y remédier.

À partir de 1970, Israël s'est mis à construire quelque neuf complexes résidentiels pour abriter environ 10,000 réfugiés, à améliorer les terres, à installer des réseaux d'égout et d'aqueduc, etc. Autant que je sache, ces 10,000 réfugiés sont allés d'eux-mêmes habiter dans ces logements. Par conséquent, je ne vois vraiment pas pourquoi on ne louerait pas Israël pour avoir soustrait ces gens à leur misère et leur avoir permis de vivre une vie plus digne; pourtant, les Nations unies ont adopté une résolution en vue d'empêcher Israël d'agir ainsi. J'ai le regret de dire que le Canada a voté en faveur de cette résolution.

J'ai deux questions à poser. Pourquoi les pays arabes n'ont-ils rien fait il y a 40 ans? Pourquoi met-on l'accent

[*Text*]

focusing on Israel—and why should Israel be condemned for a very humane effort to get people out of this squalor?

Mr. Siniora: Actually, in the past 20 years of occupation the Palestinian lot has not improved. What happened is that, instead of allowing Palestinians to run their economic life, there has been interference. Palestinians applied to create a cement factory in the occupied territories and they were told that in Haifa there is a cement factory and that they have a monopoly in the territories and the Palestinians cannot compete with them.

Mr. Attewell: Excuse me; you are skirting my question. Is not life better for those 10,000 people now?

Mr. Siniora: This is what I am trying to say, that life is not better. That life, actually, and opportunities are less. All I have to do is compare the situation of the territories in 1967 with the situation that exists today in Jordan. We had the same standard of living. Jordan has advanced three times as fast as the territories in the past 20 years.

• 2010

The Chairman: I am going to turn now, with the committee's concurrence, to Mr. Warren Allmand, Member of Parliament, although not of this committee, who has requested the opportunity to pose a question.

Mr. Allmand: Thank you, Mr. Chairman, and I thank your committee since I am not a member.

Mr. Siniora, as you know, I was in Israel and the occupied territories about three weeks ago with the External Affairs committee, and we met in Jerusalem. I was there last summer as well. Today before this committee you have set out certain human rights violations that have taken place against Palestinians.

My conclusion, having visited the area, is that there is no doubt that Israel has carried out human rights violations against the Palestinians. On the other hand, I am equally convinced that there have been human rights violations carried out by the Palestinians against Israelis and also against other Palestinians. But as Mr. Witer says, it does not help to dwell continually on the evils of the past. As a matter of fact, it should spur us on to seek peace all the more.

Now, so you will know where I am coming from, as a result of my studies and my visits there I fully accept the creation of a Palestinian state on the West Bank and the Gaza Strip, and I fully support that there should be an exchange of land for peace. Now, the thing is that I also

[*Translation*]

sur Israël, et pourquoi condamne-t-on Israël pour un geste très humanitaire, dont l'objet était d'atténuer la misère des Palestiniens?

M. Siniora: En fait, au cours des 20 dernières années d'occupation, la situation des Palestiniens ne s'est pas améliorée. Au lieu de permettre aux Palestiniens de mener leur propre vie économique, Israël leur a mis des bâtons dans les roues. Les Palestiniens ont demandé la permission de construire une usine de ciment dans les territoires occupés, et on leur a dit qu'il y en avait déjà une à Haifa et qu'elle avait un monopole dans les territoires, de sorte que les Palestiniens n'avaient pas le droit de lui faire concurrence.

M. Attewell: Excusez-moi! Vous esquivez ma question. Est-ce que ces 10,000 personnes ne vivent pas mieux maintenant?

M. Siniora: J'essaie précisément de vous dire que leur vie ne s'est pas améliorée. En fait, les perspectives sont encore moins brillantes qu'auparavant. Tout ce qu'il me suffit de faire pour répondre à votre question, c'est de comparer la situation qui était celle des territoires en 1967 à celle qui existe aujourd'hui en Jordanie. À l'époque, la qualité de vie était la même aux deux endroits. La Jordanie a progressé trois fois plus rapidement que les territoires au cours des 20 dernières années.

Le président: Si le Comité me le permet, je vais maintenant donner la parole à M. Warren Allmand, député, qui, même s'il n'est pas membre du Comité, a demandé la permission de poser une question.

M. Allmand: Je vous remercie, monsieur le président, et je remercie également le Comité, étant donné que je n'en suis pas membre.

Comme vous le savez, monsieur Siniora, j'étais en Israël et dans les territoires occupés il y a environ trois semaines, avec le Comité des affaires extérieures, et nous nous sommes réunis à Jérusalem. Je me suis également rendu là-bas l'été dernier. Aujourd'hui, devant le Comité, vous avez cité des violations des droits de la personne dont les Palestiniens ont été victimes.

Après avoir visité la région, j'en conclus qu'il n'y a pas à douter qu'Israël a effectivement violé des droits de la personne aux dépens des Palestiniens. D'un autre côté, je suis également convaincu que les Palestiniens ont fait de même à l'endroit d'Israéliens, et même de leurs semblables. Mais, comme M. Witer l'a souligné, il ne sert à rien de ressasser continuellement les malheurs du passé. En fait, ils devraient nous inciter à rechercher la paix avec encore plus d'ardeur.

Permettez-moi maintenant de vous expliquer ma position. Par suite de mes études et de mes visites dans la région, j'accepte pleinement la création d'un État palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza; j'appuie également sans réserve le principe préconisant

[*Texte*]

fully support the existence of the Israeli state and its right to a secure existence, not an insecure existence.

Went I went to the Middle East I met people on both sides who said they wanted peace, who said they wanted to exchange land for peace. At the meeting I had with you and about seven other Palestinians in Jerusalem—by the way, we must have been breaking the law that day—they all said what you have said. They all said they wanted peace; they all said they would recognize Israel. I met two members of the PLO Council in Amman, and they said the same thing: they want peace; they want to recognize Israel. I met people in Egypt, and it was the same thing.

However, this is the difficulty we have had, and it has been raised by other members. When I got to Israel and mentioned that to certain Israeli leaders, Liqud especially, and when I mentioned it to the Canadian Jews—I said there were people like yourself who want peace and are ready to recognize Israel—not all of them would believe me. What they would do each time is take out the covenant of the PLO and show it to me. When I read it, it says very clearly that the PLO wants to wipe Israel off the face of the map. It is a very aggressive document against Israel. So I had a hard time convincing them, even though I did not meet one Palestinian who said that. But they showed me the document.

If I understand you correctly, you are saying the PLO has not taken a decision to reject that document because that is part of their negotiating position. I am convinced of your good faith; I believe what you say. I believe what the Palestinians told me in Jerusalem. I believe what the Palestinians told me in Amman. But for one reason or another we still have this covenant, which is a very aggressive and hostile document, and it is the basic document of the PLO against Israel.

The Perez group and Peace Now believe you and they are willing to negotiate, but there is a good number of Canadian Jews and Israelis who will not believe me because of the covenant. Why would your leaders not do as Sadat did and make a strong, clear declaration that you will recognize the State of Israel? That would undercut that insecurity by the group of Israelis.

Mr. Siniora: Actually, I am here among a group of parliamentarians. When Parliament sits and legislates, any new law supersedes other existing law. We have the covenant, but also every time our Parliament sits and comes up with a new resolution, it supersedes what has been set before.

[*Traduction*]

l'abandon de territoires par Israël en échange de la paix. Par ailleurs, je crois avec autant de conviction que l'État d'Israël a le droit d'exister, et d'exister en toute sécurité.

Quand je suis allé au Moyen-Orient, je me suis entretenu avec des personnes des deux camps, qui disaient vouloir la paix et adhérer aux principes que je viens d'énoncer. À la réunion que j'ai tenue avec vous et environ sept autres Palestiniens, à Jérusalem—soit dit en passant, nous avons certainement enfreint la loi, ce jour-là—ils ont tous tenu les mêmes propos que vous. Ils ont tous dit vouloir la paix et ils se sont tous dits prêts à reconnaître Israël. Je me suis réuni avec deux membres du conseil de l'OLP, à Amman, et ils ont abondé dans le même sens: ils veulent la paix, ils sont prêts à reconnaître Israël. Je me suis également réuni avec des représentants égyptiens, et eux aussi, ils avaient la même opinion.

Mais il y a une difficulté que d'autres membres ont d'ailleurs soulevée. Quand je me suis rendu en Israël, j'ai cité cette opinion à des dirigeants israéliens, à ceux du Likoud en particulier. Et quand je l'ai répétée à des Juifs canadiens—je leur ai dit qu'il y avait, chez les Palestiniens, des gens qui, comme eux, veulent la paix et sont disposés à reconnaître Israël—tous ne m'ont pas cru. Chaque fois, ils ont brandi devant moi la convention de l'OLP. Ce document dit très clairement que l'OLP veut effacer Israël de la face de la terre. Il s'agit d'un texte très hostile à Israël. J'ai donc eu beaucoup de difficulté à convaincre mes interlocuteurs, même si aucun Palestinien ne m'a tenu des propos semblables. Mais mes interlocuteurs juifs m'ont montré le document.

Si je comprends bien, vous dites que l'OLP n'a pas décidé de rejeter ce document parce qu'il constitue un élément de négociation. Je suis convaincu de votre bonne foi; je crois ce que vous me dites, et je crois aussi ce que les Palestiniens m'ont dit à Jérusalem. Je crois aussi ce qu'ils m'ont dit à Amman. Mais pour une raison ou pour une autre, cette convention très dure et hostile existe toujours, et elle constitue le document fondamental de l'OLP contre Israël.

Le groupe Perez et le mouvement Peace Now vous croient et ils sont prêts à négocier, mais il existe de nombreux Juifs canadiens et Israéliens qui refuseront de croire à cause de la convention. Pourquoi vos dirigeants n'imitent-ils pas M. Sadat, qui a prononcé une déclaration ferme et claire par laquelle il a reconnu l'État d'Israël? Une telle démarche réduirait l'insécurité que les Israéliens éprouvent.

M. Siniora: En fait, je me trouve ici devant un groupe de parlementaires. Quand le Parlement siège et légifère, toute nouvelle loi adoptée remplace les textes qui existaient auparavant. Nous avons la convention, mais chaque fois que notre Parlement siège et adopte une nouvelle résolution, celle-ci remplace ce qui a été promulgué jusque-là.

[*Text*]

• 2015

Today, our Parliament, our National Council, the Palestine National Council actually has legislated and accepted the Arab peace plan. It has also legislated a resolution for negotiations with the State of Israel under an international conference. So actually, when it accepts UN resolutions—and there is a basic UN resolution which actually accords legitimacy to the State of Israel, which is UN Resolution 181, it is called the Partition Plan of 1947—it means that by the Palestinians accepting that, they accept a two-state solution. The formalization of those intentions can only be done when the two warring parties sit at the negotiation table. And that is why we need the effort of the Canadian people, of every peace-loving people to get the warring parties to the negotiating table so we can have this document.

Mr. Allmand: I think you made a good point before, Mr. Siniora, when I think you said earlier that if people doubt you, if there are certain Israelis who doubt your word when you say that, the way to test it is to sit down at the table and put it to the test, to challenge the Palestinians to actually put into action what they have said.

I can recall two years ago or three years ago, people would not trust any Russian leader to sign a disarmament agreement. Then Mr. Gorbachev came along and when he said he was in favour of disarmament, certain people in the United States, in Canada, in the Western world, said they did not trust him. Finally, they took the challenge and they sat down with him and found out that he did sign. I guess maybe what you are saying is if you sit down with the Israeli people—

Mr. Siniora: I will give accent to it here again, that yes, we are ready at any time to sit down and negotiate with the Israeli government in an international conference. This is the position of the Palestinian people and this is also the position of all the Arab countries. You have talked to various leaders and various people in the Arab countries. President Carter was in the region last year. He met with all the leaders of the region, all the Arab leaders, including the same Palestinian PLO members in Amman. And he said that all the Arab leaders, including Hafez al Assad of Syria, want to sit down and find a comprehensive peace settlement with the State of Israel. And that is why. . . I mean, Israel should not be afraid of our peace. Security today is the most important issue that Israel talks about. But security today is not more land. Security is peace. When Israel has peace with the Palestinians and the Arabs, it will have security.

[*Translation*]

Aujourd'hui, notre Parlement, notre conseil national, en d'autres termes, le Conseil national de Palestine, a finalement adopté une loi acceptant le plan de paix proposé par les pays arabes. Il a également adopté une résolution portant sur l'ouverture de négociations avec l'État d'Israël dans le cadre d'une conférence internationale. Alors, en fin de compte, lorsque nous acceptons des résolutions de l'ONU—il existe d'ailleurs déjà une résolution fondamentale des Nations unies qui reconnaît légitimement l'existence de l'État d'Israël, soit la résolution 181, appelée le Plan de partage de 1947—cela revient à dire que les Palestiniens acceptent en fait la solution des deux États. Mais la concrétisation de ces intentions ne pourra se faire que si les deux parties en guerre s'assoient ensemble à la table de négociation. Et c'est la raison pour laquelle nous avons besoin des efforts de la population canadienne, de chaque Canadien déterminé à faire régner la paix, pour convaincre les parties en guerre de s'asseoir à la table de négociation afin que nous puissions obtenir ce document.

M. Allmand: Je pense, monsieur Siniora, que vous avez souligné un point intéressant tout à l'heure en disant, il me semble, que si certaines personnes doutent de vous, si certains Israéliens mettent votre parole en doute, la meilleure façon de savoir si vous dites la vérité serait de vous asseoir à la table de négociation; on pourrait ainsi mettre les Palestiniens au défi de concrétiser leurs déclarations d'intention.

Je me souviens de l'époque, il y a de cela deux ou trois ans, où les gens ne pouvaient pas croire qu'un dirigeant soviétique puisse signer un quelconque accord de désarmement. Puis, il y a eu M. Gorbatchev; lorsqu'il s'est déclaré en faveur du désarmement, certaines personnes aux États-Unis, au Canada et dans l'ensemble du monde occidental ont déclaré ne pas lui faire confiance. Finalement, on a décidé de relever le défi et de s'asseoir avec M. Gorbatchev à la table de négociation. Il a fini par signer. Je suppose que vous allez peut-être me dire que si vous vous asseyez avec les Israéliens à la table de négociations. . .

M. Siniora: Oui, je tiens à le répéter encore une fois, nous sommes disposés à nous asseoir n'importe quand à une table de négociation et à négocier avec le gouvernement israélien dans le cadre d'une conférence internationale. Voilà la position du peuple palestinien, et c'est également la position de tous les pays arabes. Vous avez eu l'occasion de discuter avec plusieurs dirigeants et personnalités des pays arabes. L'ex-président Carter était précisément dans la région l'année dernière. Il a rencontré tous les dirigeants de la région, tous les dirigeants arabes, y compris des membres palestiniens de l'OLP, à Amman. Il a déclaré que tous les dirigeants arabes, y compris Hafez al Assad, de Syrie, voulaient s'asseoir à une table de négociation et parvenir avec l'État d'Israël à une entente de paix globale. Et c'est la raison pour laquelle. . . En d'autres termes, Israël ne doit pas craindre notre plan de paix. À l'heure actuelle, la sécurité

[*Texte*]

Look at what we see in the region. In the region there is also war. And land does not safeguard the security of Iran or Iraq. We see missiles flying from Tehran to Baghdad and from Baghdad to Tehran. So the only possibility for security for everybody, including the Israelis, is to sit down and negotiate a peaceful settlement. The intentions are clear. If anybody doubts them, let them challenge the Palestinians. That is the litmus test. This is actually what the attitude of Mr. Shamir should be. Unfortunately, he does not want to do that.

The Chairman: Thank you very much.

If we have no requests from members for further questioning, on your behalf—Mr. Prud'homme, do you have a request?

Mr. Prud'homme: It is not a request. It is just a point of information.

How long do you think these meetings will be? A few more meetings or. . . because I would ask you a dire question at the end. Are there many meetings? I am not a member of this committee, and at the moment I would rather not ask questions.

The Chairman: Is this a question to the Chair?

Mr. Prud'homme: Yes.

The Chairman: We are negotiating now for the holding of a hearing with a representative of the Government of Israel. On our agenda there are no plans for further meetings beyond that. It is, of course, within the rights of the committee to decide to hold further hearings. So that is where we are at the present.

Mr. Prud'homme: External Affairs.

• 2020

The Chairman: Mr. Prud'homme, what I have told you is the extent of the planning thus far. We want to hear a spokesman for Israel and then we can decide whether we go on further, either under the terms of reference of the hearing that has been held tonight or under terms of reference for a wider hearing to which reference has already been made. As of tonight, it is this hearing and then with Israel. After that, further hearings will have to be a decision of the committee taken at a later date.

[*Traduction*]

constitue pour Israël le thème de préoccupation le plus important. Mais aujourd'hui, la sécurité ne signifie pas de nouveaux territoires. La sécurité passe par l'établissement de la paix. Une fois qu'Israël aura signé la paix avec les Palestiniens et les Arabes, sa sécurité sera assurée.

Regardez ce qui se passe aujourd'hui dans la région. Voyez la guerre entre l'Iran et l'Irak. La possession de territoires ne garantit pas la sécurité de l'Iran ou de l'Irak. Les deux pays se lancent des missiles, de Téhéran à Bagdad et de Bagdad à Téhéran. Par conséquent, la seule façon de garantir la sécurité pour tous, y compris pour les Israéliens, consiste à s'asseoir et à négocier un règlement pacifique. Les intentions de toutes les parties sont claires. Quiconque éprouve des doutes n'a qu'à mettre les Palestiniens au défi. Ce sera le test décisif. Voilà en fait quelle devrait être l'attitude de M. Shamir. Malheureusement, M. Shamir n'est pas disposé à le faire.

Le président: Je vous remercie infiniment.

Si nous n'avons pas d'autres questions, j'aimerais demander à M. Prud'homme s'il a une demande à formuler.

M. Prud'homme: Il ne s'agit pas d'une demande. C'est tout simplement un renseignement que j'aimerais obtenir.

Combien de temps pensez-vous que ces réunions vont durer? Va-t-il y avoir seulement quelques autres réunions ou. . . car j'aurais une question très importante à vous poser à la fin. Y a-t-il beaucoup de réunions? Je ne fais pas partie de ce Comité et, pour l'instant, je préférerais ne pas poser de questions.

Le président: S'agit-il d'une question qui s'adresse à la présidence?

M. Prud'homme: Oui.

Le président: Nous sommes actuellement en négociation pour la convocation d'une audience avec un représentant du gouvernement d'Israël. Nous n'avons prévu aucune autre réunion après cette date. Bien entendu, les membres de ce Comité auraient tout à fait le droit de décider de tenir d'autres audiences. Voilà donc où nous en sommes pour le moment.

M. Prud'homme: Les Affaires extérieures.

Le président: Monsieur Prud'homme, je vous ai déjà dit quelles étaient les réunions que nous avions planifiées pour l'instant. Nous voulons entendre un porte-parole du gouvernement d'Israël; après quoi nous serons en mesure de décider si nous voulons ou non continuer, que ce soit dans le cadre des attributions de l'audience tenue ce soir ou d'une audience de portée plus vaste à laquelle nous avons déjà fait allusion. Pour l'instant, nous avons l'audience de ce soir, puis ce sera l'audience avec Israël. Après cela, il appartiendra au Comité de décider ultérieurement s'il veut ou non tenir d'autres audiences.

[*Text*]

Mr. Prud'homme: Therefore, I would think that you would not be averse to having a Member of Parliament appearing as a witness.

The Chairman: Mr. Prud'homme, as to who will be future witnesses, if any, that will be a decision for this committee to take.

Mr. Prud'homme: Thank you very much.

The Chairman: I am going to say, with reluctance, that it is my turn to thank Mr. Siniora. I say with reluctance because I would like to get into the questioning. It has been extensive and searching and because of the time alone, I will forego that. I do take great pleasure in expressing for this committee its appreciation for the attendance by Mr. Siniora, for his participation in the questioning, which has been both articulate and informed, and I think, manifestly sincere.

Mr. Siniora, we thank you for making this hearing possible. It will certainly add to the understanding of not only the committee but I believe the House of Commons and also the people of Canada.

Mr. Siniora: Thank you, sir.

The Chairman: I will ask Mr. Morowsky to escort Mr. Siniora. Mr. Siniora, thank you very much and perhaps we will meet again.

I want to make an observation. In dialogue with Mr. Robinson, I advised you that on the agenda for tonight are the two motions I referred to. However, I am going to ask the committee if you wish to go on with those motions tonight because of the length of the questioning thus far. Certainly, there are some advantages to discussing them at a future meeting. By future, I mean on a date agreed upon by all of us.

Mr. Witer: Mr. Chairman, I suppose the mover is the one who would want to speak first, but knowing that these motions are not going to be dealt with in 10 or 15 minutes—I have experienced at least one of them on three occasions in the past—in view of the hour, I would move that we adjourn to another meeting where we can discuss them fully again. I think all of us know this is not an issue that will be put and voted on in the next 15 or 20 minutes. I think both of these issues are ones that have been debated extensively and will probably be debated extensively again today, if members stick around. Mr. Chairman, in view of the hour, I would urge that we adjourn to another day.

[*Translation*]

M. Prud'homme: Par conséquent, vous n'auriez pas d'objection à ce qu'un député puisse témoigner.

Le président: Monsieur Prud'homme, il appartiendra à ce Comité de décider qui devra ou non comparaître devant lui.

M. Prud'homme: Je vous remercie infiniment.

Le président: J'aimerais à présent dire que c'est à mon tour de remercier M. Siniora. J'aimerais le faire assez rapidement, car je voudrais passer aux questions. Le sujet a été longuement et minutieusement discuté, et ne serait-ce que pour des considérations de temps, je préfère ne pas m'y arrêter. C'est avec un immense plaisir que j'aimerais dire, au nom de ce Comité, à quel point nous avons apprécié la présence de M. Siniora, sa participation à la séance de questions; les réponses qu'il nous a faites étaient à la fois claires, basées sur des faits et, je crois, manifestement sincères.

Monsieur Siniora, nous vous remercions d'avoir rendu possible cette audience. Elle nous aura permis, non seulement aux membres de ce Comité, mais également, je crois, à la Chambre des communes et à la population du Canada, de mieux comprendre le problème.

M. Siniora: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Je demanderais à M. Morowsky de raccompagner M. Siniora. Monsieur Siniora, je vous remercie infiniment, et peut-être aurons-nous l'occasion de nous revoir.

J'aimerais maintenant faire une observation. En parlant avec M. Robinson, je vous ai dit qu'il y avait au programme de ce soir les deux motions auxquelles j'ai fait allusion précédemment. Toutefois, je vais demander au Comité s'il tient vraiment à analyser ces deux motions ce soir, compte tenu du temps que nous avons déjà passé sur les questions. Nous aurions certainement intérêt à les réserver pour une rencontre ultérieure. Je veux dire par là que nous pourrions décider ensemble d'une date pour la discussion de ces motions.

M. Witer: Monsieur le président, je suppose que c'est l'auteur de la motion qui va vouloir parler en premier, mais étant donné que nous savons qu'il va falloir plus de dix ou 15 minutes pour étudier ces motions—il y en a au moins une que j'ai déjà eu l'occasion de discuter à trois reprises par le passé—j'aimerais proposer, compte tenu de l'heure, que nous reportions cette discussion à une autre date, afin de pouvoir reprendre le débat en entier. Je pense que nous savons tous qu'il ne s'agit pas d'un problème que l'on peut régler et sur lequel on peut voter dans les 15 ou 20 prochaines minutes. Je pense que ces deux problèmes ont déjà fait l'objet d'importants débats qui vont probablement se poursuivre encore demain, si les membres sont encore là. Monsieur le président, compte tenu de l'heure qu'il est, j'aimerais vraiment que nous puissions reporter cette discussion à un autre jour.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Witer, I am not clear if you are making a motion or what it would be. Is it a motion to adjourn?

Mr. Witer: Oh, yes.

Mr. Robinson: Mr. Chairman, on a point of order, there is other business before the committee. There should be a discussion of that before a motion is entertained.

The Chairman: That is right. Let me point out that according to the regulations governing us and according to *Beauchesne*, a motion to adjourn can be proposed at any time. The committee has the opportunity to decide whether they wish to go on or not. As you know, the motion to adjourn is not debatable.

Mr. Robinson: Is it not debatable?

The Chairman: It is not debatable.

Mr. Witer: It is just a motion to adjourn, not a motion to adjourn to a future date. It is a motion to adjourn, period. Mr. Chairman, it is not debatable.

The Chairman: If this motion were to carry, I would certainly undertake to convene a meeting of the steering committee to settle a date when the full committee could meet and deal with these motions, but we must have a vote on this.

• 2025

Mr. Robinson: Mr. Chairman, just on a point of order. Perhaps the clerk or the Chair could enlighten us. I was given an assurance by the Chair that indeed the motion or motions would be dealt with this evening, immediately after Mr. Siniora presented his evidence. At that point, instead of turning to the mover of the motion, the Chair went to the vice-chairman of the committee and allowed him to propose a motion which effectively—according to the Chair—squelches any further discussion of the merits of dealing with this matter tonight. I find that a rather extraordinary means of proceeding, because according to the Chair's ruling, it denies any opportunity whatsoever to discuss whether or not we do in fact wish to proceed this evening on this important matter.

I want to ask the Chair when it is he anticipates holding another meeting of the committee in order to discuss this issue. The Chair said we cannot debate the motion to adjourn, but I would hope at the very least if the committee is serious about its study, we would reconvene at an early date for the purpose of considering whether or not we should hear the representative of the Palestinians themselves. I would have hoped we could have resolved that tonight, but Mr. Witer does not seem prepared to do that. Other members of the committee

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Witer, je ne saisis pas très bien si vous voulez faire de cela une motion ou non. S'agit-il d'une motion d'ajournement?

M. Witer: Oh, oui.

M. Robinson: Monsieur le président, j'aimerais faire un rappel au Règlement et dire qu'il y a d'autres points à l'ordre du jour du Comité. Il faudrait débattre de ces questions avant de parler de motion.

Le président: Vous avez raison. Laissez-moi tout de même vous rappeler qu'en vertu des règlements auxquels nous sommes astreints et en vertu de *Beauchesne*, une motion peut être proposée à tout moment. C'est au Comité qu'il appartient de décider s'il veut ou non continuer. Comme vous le savez, la motion d'ajournement n'est pas discutable.

M. Robinson: Elle n'est pas discutable?

Le président: Non, elle n'est pas discutable.

M. Witer: Il s'agit uniquement d'une motion d'ajournement, et non pas d'une motion d'ajournement à une date ultérieure. C'est une motion d'ajournement, et rien de plus. Monsieur le président, cela n'est pas discutable.

Le président: Si cette motion devait être adoptée, je déciderais certainement de convoquer une réunion du comité directeur pour fixer une date à laquelle le Comité pourrait se réunir au complet et aborder ces motions; mais c'est un point sur lequel nous devons voter.

M. Robinson: Monsieur le président, j'aimerais invoquer le Règlement. Peut-être le greffier, ou le président, pourrait-il nous éclairer sur ce point? La présidence m'a affirmé que cette motion serait abordée ce soir, juste après le témoignage de M. Siniora. Mais au lieu de s'adresser à l'auteur de la motion, la présidence a donné la parole au vice-président du Comité et l'a autorisé à proposer une motion qui, si l'on en croit la présidence, revient en quelque sorte à interdire toute autre discussion sur la question de savoir dans quelle mesure il serait intéressant d'aborder ce sujet ce soir. Il me semble qu'il s'agit là d'une façon de procéder assez extraordinaire; en effet, si l'on s'en tient à la décision de la présidence, il nous est désormais absolument impossible de discuter pour savoir dans quelle mesure nous aimerions continuer ce soir de traiter de cette importante question.

Je voudrais demander au président à quel moment il compte convoquer une réunion de ce Comité pour aborder cette question. La présidence a indiqué que nous ne pouvions pas débattre de la motion d'ajournement, mais j'ose espérer du moins que si le Comité prend vraiment au sérieux l'étude qu'il mène actuellement, il va nous inviter à nous réunir à nouveau dans les plus brefs délais afin de décider si nous voulons ou non entendre le représentant des Palestiniens eux-mêmes. J'aurais espéré que nous puissions résoudre cette question ce soir même,

[*Text*]

may not be. When does the Chair intend to reconvene the meeting?

The Chairman: Mr. Robinson, we could go on with the two motions to which you and I have referred if Mr. Witer's motion fails. That is one thing I want to say.

Secondly, you will recall that I myself suggested we might wish to put off further deliberation on these motions because of the length of the questioning. I would undertake to convene a meeting of the steering committee, at least, next week, if not the whole committee.

Mr. Robinson: Mr. Chairman, the motion will be put. I did have one other business matter I wanted to address, but perhaps I can do that after this motion. If we adjourn, I cannot.

The Chairman: That is right.

Mr. Robinson: If I could ask the indulgence of the Chair. With respect to the other witness we discussed—that is the Minister of Justice—could I ask whether we have had any progress on that particular matter?

The Chairman: Well, we have had progress, but we must not get into that. We must deal with this motion while it is before us. If it is defeated, we will carry on with other matters. As I have indicated, I will convene a meeting next week.

Motion agreed to.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[*Translation*]

mais il semble que M. Witer n'y soit pas disposé. Il y a peut-être d'autres membres du Comité qui ne le sont pas non plus. A quel moment le président a-t-il l'intention de convoquer une nouvelle réunion?

Le président: Monsieur Robinson, si la motion de M. Witer ne passe pas, nous pourrions continuer avec les deux motions auxquelles nous avons fait allusion précédemment. C'est là la première chose que je voulais dire.

Deuxièmement, vous vous rappellerez certainement que j'ai moi-même proposé que nous remettions à plus tard la discussion de ces motions, compte tenu du temps que nous avons consacré aux questions. J'ai suggéré de convoquer une réunion du comité directeur la semaine prochaine, si ce n'est du comité plénier.

M. Robinson: Monsieur le président, la question sera mise aux voix. Il y avait une autre question que j'aurais aimé aborder, mais je pourrais peut-être le faire après la motion. Si nous ajournons, je ne peux pas le faire.

Le président: C'est exact.

M. Robinson: J'aimerais, si vous me le permettez, faire appel à l'indulgence de la présidence. En ce qui concerne la question que nous avons discutée, à savoir celle de l'autre témoin, le ministre de la Justice, j'aimerais savoir si nous avons progressé ou non.

Le président: Eh bien, nous avons accompli certains progrès, mais ce n'est pas le moment d'aborder cette question. Nous devons d'abord nous occuper de la motion qui nous est présentée. Si cette motion n'est pas adoptée, alors, nous passerons à d'autres questions. Comme je l'ai indiqué, j'ai l'intention de convoquer une réunion la semaine prochaine.

La motion est adoptée.

Le président: La séance est levée.

Book Tarif
rate des livres
K1A 0S9
OTTAWA

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 31

Thursday, March 24, 1988

Chairman: Reginald Stackhouse

Human Rights

RESPECTING:

Consideration of Main Estimates 1988-89, Vote 10 under JUSTICE

APPEARING:

The Honourable Ray Hnatyshyn, Minister of Justice and Attorney General of Canada

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87-88

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 31

Le jeudi 24 mars 1988

Président: Reginald Stackhouse

Droits de la personne

CONCERNANT:

Étude du Budget des dépenses 1988-1989, crédit 10 sous la rubrique JUSTICE

COMPARAÎT:

L'honorable Ray Hnatyshyn, Ministre de la Justice et Procureur général du Canada

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS

Hanna Siniora, Editor, *Al Fajr* (Jerusalem).

TÉMOIN

Hanna Siniora, Éditeur, *Al Fajr* (Jérusalem).

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 31

Thursday, March 24, 1988

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 31

Le jeudi 24 mars 1988

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Human Rights

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

RESPECTING:

Consideration of Main Estimates 1988-89: Vote 10 under JUSTICE

CONCERNANT:

Étude du Budget des dépenses 1988-1989: crédit 10 sous la rubrique JUSTICE

APPEARING:

The Honourable Ray Hnatyshyn,
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

COMPARAÎT:

L'honorable Ray Hnatyshyn,
Ministre de la Justice et
Procureur général du Canada

Second Session of the Thirty-third Parliament,
1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature,
1986-1987-1988

27796—1

STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

Chairman: Reginald Stackhouse
Vice-Chairman: Andrew Witer

Members

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Président: Reginald Stackhouse
Vice-président: Andrew Witer

Membres

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 24, 1988
(44)

[*Text*]

The Standing Committee on Human Rights met in Room 371 West Block, at 3:33 o'clock p.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Reginald Stackhouse and Andrew Witer.

Acting Members present: Lorne McCuish for Walter McLean; John Reimer for Maurice Tremblay and Svend J. Robinson for Howard McCurdy.

In Attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Jack Stilborn, Research Officer.

Appearing: The Honourable Ray Hnatyshyn, Minister of Justice and Attorney General of Canada.

The Committee resumed consideration of Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1989 on Vote 10, Justice: program expenditures of the Canadian Human Rights Commission. (*See Minutes of Proceedings for Tuesday, March 8, 1988, Issue No. 29.*)

The Minister made a statement and answered questions.

At 5:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 24 MARS 1988
(44)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 15 h 33, dans la pièce 371 de l'Édifice de l'ouest, sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Reginald Stackhouse et Andrew Witer.

Membres suppléants présents: Lorne McCuish remplace Walter McLean; John Reimer remplace Maurice Tremblay; Svend J. Robinson remplace Howard McCurdy.

Aussi présent: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Jack Stilborn, attaché de recherche.

Comparaît: L'honorable Ray Hnatyshyn, ministre de la Justice et Procureur général du Canada.

Le Comité reprend l'étude du Budget des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989, au crédit 10 inscrit sous la rubrique Justice: Dépenses du Programme de la Commission canadienne des droits de la personne. (*Voir Procès-verbaux du mardi 8 mars 1988, fascicule nº 29.*)

Le Ministre fait une déclaration et répond aux questions.

À 17 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Thursday, March 24, 1988

• 1532

The Chairman: This meeting of the Standing Committee on Human Rights is called to order. The orders of the day include vote 10 under the Department of Justice.

JUSTICE

Canadian Human Rights Commission

Vote 10—Program expenditures $10,419,000

The Chairman: On behalf of the committee, I welcome the Hon. Ray Hnatyshyn, Minister of Justice. Mr. Hnatyshyn has an opening statement which he will present, following which there will be questions from members.

Hon. Ramon John Hnatyshyn (Minister of Justice): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee. I would first like to introduce the officials who are with me today: Mr. Frank Iacobucci, deputy minister; Claire Beckton, senior counsel, human rights law; and Mr. D. Martin Low, senior general counsel of the human rights law. My assistant deputy minister of public law in the Department of Justice, Mary Dawson, will be here momentarily.

Mr. Chairman and members of the committee, I am pleased to have the opportunity to appear again before this committee. I want to express my appreciation for the work of the committee and its contribution to the protection of human rights in and outside Canada, because you are seizing yourself of subjects which deal not only with domestic human rights but international human rights matters as well.

I think there are some who are saying what about the protection of human rights. From my perspective and the perspective of the government, the safeguarding of human rights requires that we be ever vigilant, ever watchful. I am particularly mindful of this obligation, since it is my legal duty to scrutinize proposed new federal laws to ensure they comply with the Canadian Charter of Rights and Freedoms and the Canadian Bill of Rights.

• 1535

Later this year we will be celebrating the 40th anniversary of the Universal Declaration of Human Rights. Under that declaration, members of the United Nations affirm the dignity and worth of the human person and pledge themselves to promote respect for and observance of human rights and fundamental freedoms. Canada is and always has been a firm supporter of the Universal Declaration of Human Rights, and is a

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le jeudi 24 mars 1988

Le président: La séance est ouverte. Le Comité permanent des droits de la personne examine aujourd'hui le crédit 10 du ministère de la Justice.

JUSTICE

Commission canadienne des droits de la personne

Crédit 10—Dépenses du programme $10,419,000

Le président: Au nom du Comité, j'aimerais souhaiter la bienvenue à l'honorable Ray Hnatyshyn, ministre de la Justice. Je crois savoir qu'il a une déclaration liminaire à nous faire, après quoi les membres du Comité pourront lui poser des questions.

L'honorable Ramon John Hnatyshyn (ministre de la Justice): Merci, monsieur le président, messieurs les membres du Comité. Permettez-moi tout d'abord de vous présenter les fonctionnaires qui m'accompagnent aujourd'hui: M. Frank Iacobucci, sous-ministre; Mme Claire Beckton, avocat-conseil, droits de la personne; et M. D. Martin Low, avocat général principal, droits de la personne. Mon sous-ministre adjoint en droit public, Mary Dawson, devrait arriver d'un moment à l'autre.

Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, je suis heureux d'avoir à nouveau l'occasion de comparaître devant votre Comité. Je tiens à vous féliciter du travail que vous accomplissez et de la contribution que vous apportez à la protection des droits de la personne au Canada et à l'étranger, puisque vous vous intéressez non seulement aux dossiers canadiens, mais aussi à ce qui se passe sur la scène internationale dans ce domaine.

Certains se disent: à quoi bon essayer de protéger les droits de la personne? Pour ma part, je tiens à vous dire, au nom de mon gouvernement, que le respect des droits de la personne exige une vigilance constante de notre part. Je suis particulièrement conscient de cette obligation, puisque c'est moi qui ai la responsabilité d'examiner tous les nouveaux projets de loi fédéraux afin de m'assurer qu'ils sont conformes avec la Charte canadienne des droits et libertés et avec la Déclaration canadienne des droits.

Cette année, nous célébrerons le 40e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Par cette déclaration, les États membres des Nations unies affirment la valeur et la dignité de la personne humaine et s'engagent à promouvoir le respect et l'application des droits et libertés fondamentales de la personne. Le Canada est un ardent défenseur de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'un des signataires des deux autres

[*Texte*]

signatory to the other two instruments that make up the International Bill of Rights—the International Covenant on Civil and Political Rights and the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights.

In this context, I acknowledge as well the important role the Canadian Human Rights Commission has played and continues to play in protecting human rights. It has been a few months since the government appointed Mr. Maxwell Yalden as the Chief Commissioner of the Canadian Human Rights Commission, but I would like to take this public opportunity to formally express my best wishes to him. As a former Commissioner of Official Languages, as a distinguished member of Canada's diplomatic corp, and as a public servant over the years, Mr. Yalden brings with him a wealth of knowledge and understanding to the work of the Human Rights Commission. I think he has already demonstrated to the committee his sense of dedication and commitment, and I know the committee will join with me in wishing him well.

Mr. Chairman, I am particularly pleased by the appointments we have been able to make to the Canadian Human Rights Commission. Mr. Yalden is representative of the quality of appointments the government has made. When he appeared before this committee on March 8, Mr. Yalden described very well the qualities it is important to have as a member of the Canadian Human Rights Commission. He suggested these qualities should include a sense of tolerance, compassion, and concern for minorities. He himself exemplifies these qualities, and I believe the other commissioners do as well.

When you look at the commissioners who have been appointed by this government, I think members of the committee and the public at large will be understanding and appreciative of the calibre and quality—people such as Mr. Ubale, a former race relations commissioner of Ontario, and Ms Doreen Winkler, a former official of the Canadian National Institute for the Blind. There are others, including Mr. Kambeitz, and Donna Greshchner of my own city, and a member of the University of Saskatchewan law faculty. I think each of these people bring an expertise and a dedication, and fit the qualities Mr. Yalden referred to as being essential. They will make a real contribution in the pursuance of human rights in Canada.

We have tried to make the commission representative of Canadians across the country, and we do have representatives from the west, Ontario, and Quebec. Since Mr. Fairweather left the commission, we have not had a representative from Atlantic Canada, and I am fully aware of the need to appoint a commissioner from that important region. I have been carefully considering the

[*Traduction*]

documents qui composent la Charte internationale des droits de l'homme, à savoir le Pacte relatif aux droits civils et politiques et le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

À cet égard, je tiens à souligner le rôle important que joue la Commission canadienne des droits de la personne en ce qui concerne la protection des droits de la personne. Il y a quelques mois, le gouvernement a nommé M. Maxwell Yalden à la présidence de cette Commission, et je profite de l'occasion pour lui souhaiter publiquement bonne chance. En qualité d'ancien commissaire aux langues officielles et de membre émérite du corps diplomatique canadien, sans parler de ses nombreuses années de service à la Fonction publique, M. Yalden possède de vastes connaissances et une grande compréhension de la Commission des droits de la personne. Son dévouement et son sens des responsabilités sont déjà connus de vous, et je suis sûr que vous vous joindrez à moi pour lui souhaiter bonne chance.

Monsieur le président, je suis particulièrement satisfait des nominations auxquelles nous avons pu procéder en ce qui concerne la Commission canadienne des droits de la personne. M. Yalden est tout à fait représentatif de la qualité de ces nominations. Lorsqu'il a comparu devant votre Comité le 8 mars dernier, M. Yalden a particulièrement bien décrit les qualités qu'il faut rechercher chez un membre de la Commission canadienne des droits de la personne. Il a dit en effet que le candidat envisagé devait notamment avoir de la tolérance, de la compassion et un souci particulier à l'égard des minorités. Lui-même incarne parfaitement ces qualités, et je pense qu'il en est de même des autres commissaires.

Pour ce qui est des nouveaux commissaires qui ont été nommés par notre gouvernement, je suis sûr que les membres du Comité et le public en général seront satisfaits des choix que nous avons faits, vu le calibre et les compétences de ces gens-là, et je veux parler notamment de M. Ubale, ancien commissaire ontarien aux relations raciales, et de Mme Doreen Winkler, ancienne responsable de l'Institut national canadien pour les aveugles. Les autres commissaires récemment nommés sont notamment M. Kambeitz, Donna Greshchner, de la même ville que moi, et un membre de la Faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan. Je suis convaincu que chacun de ces commissaires possède les qualités que M. Yalden jugeaient essentielles, notamment l'expertise et le dévouement. Ils pourront donc contribuer activement au respect et à la promotion des droits de la personne au Canada.

Nous nous sommes efforcés de rendre cette commission aussi représentative que possible de l'ensemble des Canadiens, et nous avons donc des représentants de l'Ouest, de l'Ontario et du Québec. Depuis que M. Fairweather est parti, nous n'avons plus de représentant des Maritimes, et je sais que cette région importante doit y être représentée. Et j'examine donc avec

[*Text*]

appointment of a new commissioner who would be from Atlantic Canada. I might add it is not always an easy task to find a candidate available for these responsibilities who has the qualities and experience necessary, and who is prepared to accept the commitment an appointment to the commission entails. I am pleased to say I hope to make this appointment in the near future.

Mr. Yalden has raised before this committee—and has written to me as well—the matter of a reporting relationship of the commission with the government. I am pleased he confirmed there has never been cause to complain about the actual relationship of the government and the commission. This is because the government and I, as Minister, have had the strictest regard and respect for the independence of the commission. In addition, the current reporting relationship reflects the relationship of other human rights commissions in Canada. But I am mindful of Mr. Yalden's views in this matter, and have indicated to him that I will be looking into this matter to give careful consideration to the points he has raised.

• 1540

As Mr. Yalden begins his tenure as Chief Commissioner, he does so in an atmosphere of heightened awareness of human rights and increasing activity in the courts in interpreting and applying human rights laws. The Charter has been responsible for much of this. However, there have been and continue to be important developments concerning the Canadian Human Rights Act and corresponding provincial human rights legislation.

It was not long ago when the Supreme Court of Canada confirmed that the Canadian Human Rights Act prohibits systemic or adverse-effect discrimination as well as intentional discrimination. This was a particularly important development, because it confirmed that the act protects against not just outright acts of prejudice but also policies and practices that, however well intentioned, have the effect of excluding an individual or group on the basis of a prohibited ground of discrimination. I was pleased by this development, and we are considering amending the Canadian Human Rights Act so it expressly states that systemic discrimination is prohibited.

Since I last appeared before the Human Rights committee there have been other significant cases relating to the interpretation of the Canadian Human Rights Act. One was the Robichaud case. In that case the Supreme Court of Canada held that an employer is liable for the discriminatory acts of its employees, including in particular sexual harassment.

The Supreme Court of Canada decision is of major consequence and may influence the interpretation of other human rights legislation. However, I would like to point out that after the Robichaud case first arose, but

[*Translation*]

soin une nouvelle candidature de cette région-là. Permettez-moi d'ajouter ici que ce n'est pas une tâche facile que de trouver un candidat disponible qui possède les qualités et l'expérience nécessaires et qui soit disposé à assumer toutes ces responsabilités. J'espère donc pouvoir procéder à cette nomination dans un avenir très proche.

Lorsqu'il a comparu devant votre Comité, M. Yalden a soulevé la question de la relation qui doit exister entre la commission et le gouvernement, et il m'a d'ailleurs écrit à ce sujet. Je suis heureux qu'il ait confirmé que les relations qui existent actuellement entre ces deux organismes n'ont jamais suscité de plainte. Je suis convaincu que c'est parce que le gouvernement et moi-même, en tant que ministre, tenons absolument à préserver l'indépendance de la commission. De plus, les relations existantes correspondent à celles qui existent déjà avec les autres commissions des droits de la personne qui existent au Canada. Je vais cependant examiner avec soin les opinions de M. Yalden à cet égard, et c'est d'ailleurs ce que je lui ai fait savoir.

Au moment où M. Yalden commence son mandat de président de la Commission, la question des droits de la personne prend une importance accrue et les tribunaux sont beaucoup plus souvent appelés à appliquer les lois relatives aux droits de la personne. La Charte est la cause principale de ce phénomène. Cependant, il s'est produit et il continuera de se produire des événements importants au sujet de la Loi canadienne sur les droits de la personne et des lois provinciales dans le même domaine.

Il n'y a pas très longtemps, la Cour suprême du Canada a confirmé que la Loi canadienne des droits de la personne interdit la discrimination systémique ou la discrimination par suite d'un effet préjudiciable tout autant que la discrimination directe. Il s'agit là d'une évolution particulièrement importante puisqu'elle confirme que la loi protège les personnes non seulement contre des actes préjudiciables mais aussi contre les politques et les pratiques qui, malgré les bonnes intentions de leurs auteurs, ont pour conséquence d'écarter une personne ou un groupe de personnnes pour des motifs prohibés. Je suis heureux de cette évolution et nous envisageons la possibilité de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour qu'elle interdise expressément la discrimination systémique.

Depuis ma dernière comparution devant votre Comité, il y a eu d'autres affaires importantes en ce qui concerne l'interprétation de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Dans l'affaire Robichaud, notamment, la Cour suprême du Canada a décrété que l'employeur était responsable des actes discriminatoires de ses employés, et il s'agissait notamment de harcèlement sexuel.

La décision de la Cour suprême du Canada revêt une importance considérable et influera peut-être sur l'interprétation qui sera donnée à d'autres Lois sur les droits de la personne. Je voudrais cependant vous faire

[*Texte*]

before the Supreme Court of Canada gave its decision, the Canadian Human Rights Act was amended to make employers liable for the discriminatory acts of employees, including sexual harassment. Employers are liable except where they have exercised due diligence to prevent such acts and to remedy them when they occur. In addition, the Canada Labour Code was amended by this government to require every employer to make reasonable efforts to prevent sexual harassment and to post a policy that condemns sexual harassment and provides procedures to deal with the cases of harassment. Sexual harassment will not be tolerated by the government, and we have taken steps to enforce our policy in the workplace.

Another important case was the *Action travail des femmes* case. This was another decision of the Supreme Court of Canada, in which the court had to consider the ability of a human rights tribunal to order an affirmative action program as a remedy for discrimination. The court upheld the powers of a human rights tribunal to order such a program. Such programs, of course, are expressly authorized by the Canadian Human Rights Act and the Canadian Charter of Rights and Freedoms. In addition, employers are required by the Employment Equity Act to undertake employment equity programs to eliminate systemic and discriminatory barriers. The *Action travail des femmes* case represents an important development in the efforts to eliminate discriminatory barriers to employment.

About employment equity, the question of additional resources for the Canadian Human Rights Commission has been raised. Mr. Yalden indicated to the committee earlier this month that the commission may wish to have additional resources. I understand Mr. Yalden has not precisely estimated those resources, although he does have in mind a range. He also suggested he would be dealing with the question of additional resources later this year, and this of course will be a matter for the Treasury Board of Canada to consider.

Members of the committee are aware when the commission needed additional resources for implementing equal pay those resources were provided. We are committed to ensuring that the Canadian Human Rights Commission has the resources necessary to enforce the Canadian Human Rights Act.

I have referred to certain important developments in the interpretation of human rights legislation by the courts. There have also been significant developments outside the courts during the past year. A new and comprehensive human rights act was passed in the Yukon. Formerly the Canadian Human Rights Act

[*Traduction*]

remarquer qu'après l'affaire Robichaud, mais avant que la Cour suprême du Canada ne rende sa décision, nous avons modifié la Loi canadienne sur les droits de la personne pour que les employeurs soient désormais responsables des actes discriminatoires de leurs employés, notamment en ce qui concerne le harcèlement sexuel. Les employeurs sont donc désormais responsables de ces actes, sauf lorsqu'ils ont pris toutes les précautions nécessaires pour empêcher de tels actes ou pour y remédier lorsqu'ils se produisent. De plus, notre gouvernement a modifié le Code du travail du Canada afin d'obliger chaque employeur à faire tous les efforts raisonnables pour empêcher le harcèlement sexuel et pour afficher une politique condamnant le harcèlement sexuel et énonçant les procédures à suivre, le cas échéant. Le harcèlement sexuel est un comportement que notre gouvernement ne tolérera pas, et nous avons donc pris toutes les mesures nécessaires pour que cela soit respecté dans les lieux de travail.

Une autre affaire importante a été celle de *Action travail des femmes*. Il incombait à la Cour suprême du Canada de déterminer si un tribunal des droits de la personne était habilité à exiger la mise en place d'un programme d'accès à l'égalité comme remède à la discrimination. La Cour suprême a confirmé qu'un tribunal des droits de la personne avait le pouvoir de le faire. Comme vous le savez, ces programmes doivent être expressément autorisés par la Loi canadienne sur les droits de la personne et par la Charte canadienne des droits et libertés. De plus, les employeurs sont tenus, par la Loi sur l'équité en matière d'emploi, de mettre en place des programmes d'équité en matière d'emploi afin de supprimer tout obstacle disciminatoire ou systémique. L'affaire *Action travail des femmes* constitue un jalon important parmi les efforts déployés pour supprimer la discrimination en matière d'emploi.

En ce qui concerne l'équité en matière d'emploi, on a soulevé la question des besoins en ressources supplémentaires de la Commission canadienne des droits de la personne. Au début du mois, M. Yalden a indiqué que la Commission souhaitait avoir des ressources supplémentaires. Je crois que M. Yalden n'en a pas fourni une estimation précise, mais qu'il a un ordre de grandeur à l'esprit. Il a aussi mentionné qu'il s'occuperait de cette question dans le courant de l'année. Il incombera donc au Conseil du Trésor de se prononcer à ce sujet.

Comme vous le savez, quand la Commission a eu besoin de plus de ressources pour appliquer les dispositions relatives à l'égalité des traitements, elle les a obtenues. Nous avons pris l'engagement de veiller à ce que la Commission ait les ressources nécessaires pour appliquer la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Je vous ai parlé tout à l'heure de plusieurs décisions judiciaires importantes dans le domaine des droits de la personne. Il y a également eu, au cours de l'année qui vient de s'écouler, des événements importants qui ne concernaient pas directement les tribunaux, et je veux parler tout d'abord de la nouvelle Loi sur les droits de la

[*Text*]

applied to the Government of the Yukon Territory. However, when the Yukon Human Rights Act was passed last year it became apparent that it provided comprehensive protection. On that basis I recommended to the Governor in Council that subsection 63.(1) of the Canadian Human Rights Act be proclaimed into effect, thereby ending the application of the Canadian Human Rights Act to the Government of the Yukon Territory and allowing the Yukon Human Rights Act to apply. I might add that this is done with the full support of the Canadian Human Rights Commission.

• 1545

Another important development was the introduction of the proposed Canadian Multiculturalism Act. This law will give formal expression to the principles of multiculturalism, including the principle of equal opportunity. It recognizes all Canadians as full and equal participants in Canadian society and, by affirming and strengthening Canada's unique multicultural and multi-racial heritage, the Canadian Multiculturalism Act will re-enforce our national identity and act as a unifying force.

The Multiculturalism Act will complement the Canadian Human Rights Act. The Canadian Human Rights Commission will continue to promote and enforce human rights and to give effect to the principle of equal opportunity. Together with the Canadian Human Rights Act, the Canadian Multiculturalism Act will promote a tolerant and fair society. The Canadian Human Rights Act continues to be an essential tool in promoting equality of opportunity. That is why we are committed to ensuring that it is effective and up to date. As you know, we have been conducting a review of the act and members of the committee will appreciate, I am sure, the time and effort that is needed to do a thorough review.

I am sure you will also understand that we have been moving as quickly as we can with the review, considering the number of important issues which we have to deal with. I know that some have urged that specific amendments, such as adding a concept of reasonable accommodation, be made immediately. We are committed to amending the Canadian Human Rights Act to add this concept, but I think it is important that amendments not be made in isolation but as part of an integrated and comprehensive package. While this might require some additional time, it is my sincere belief the result will be better if the package can be brought forward as a whole.

Later this year, at the instance of the federal government, federal and provincial Ministers responsible for human rights will be meeting in connection with the 40th anniversary of the Declaration of Human Rights. We

[*Translation*]

personne qui vient d'être adoptée par le gouvernement du Yukon. Auparavant, c'est la Loi canadienne sur les droits de la personne qui s'appliquait à ce territoire, mais depuis l'adoption de cette nouvelle loi, qui accorde une protection globale aux droits de la personne, nous avons jugé bon de recommander au gouverneur en conseil de proclamer l'entrée en vigueur du paragraphe 63.(1) de la Loi canadienne sur les droits de la personne, mettant ainsi un terme à l'application de la Loi canadienne sur les droits de la personne au gouvernement du Territoire du Yukon et permettant ainsi à la Loi sur les droits de la personne du Yukon de s'appliquer. Je pourrais ajouter que cela se fait avec le plein appui de la Commission canadienne des droits de la personne.

Un autre élément important était la présentation de la loi proposée sur le multiculturalisme, qui traduira officiellement les principes afférents au multiculturalisme, y compris celui de l'égalité des chances. Elle reconnaît que tous les Canadiens participent pleinement et de façon équitable à la société canadienne, et en affirmant et en renforçant le patrimoine multiculturel et multi-racial unique du Canada, cette loi renforcera notre identité nationale, tout en agissant comme force unificatrice.

La Loi sur le multiculturalisme viendra s'ajouter à la Loi canadienne sur les droits de la personne. La Commission canadienne des droits de la personne continuera à promouvoir et à mettre en oeuvre les droits de la personne tout en assurant l'application du principe de l'égalité des chances. Avec la Loi canadienne sur les droits de la personne, la Loi canadienne sur le multiculturalisme permettra de promouvoir une société tolérante et équitable. La Loi canadienne sur les droits de la personne reste un outil essentiel pour promouvoir l'égalité des chances. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à assurer son efficacité et sa mise à jour. Comme vous le savez, nous avons effectué un examen de la loi qui, pour être approfondi, exige beaucoup de temps et d'efforts, et je suis sûr que les membres du Comité en sont bien conscients.

Je suis persuadé aussi que vous comprendez que nous avons voulu que cet examen se fasse le plus rapidement possible, bien qu'il faille traiter d'un certain nombre de points importants. Je sais que certains ont demandé que des amendements précis soient apportés d'urgence, avec par exemple l'inclusion immédiate d'un concept d'hébergement raisonnable. Nous nous sommes engagés à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour ajouter ce concept, mais il me paraît important d'apporter des amendements non pas de façon isolée mais dans le cadre de tout un ensemble bien intégré. Cela pourrait exiger plus de temps, mais je suis convaincu que le résultat n'en serait que meilleur.

Plus tard cette année, sous les auspices du gouvernement fédéral, les ministres chargés des droits de la personne, aux niveaux fédéral et provincial, se réuniront à l'occasion du quarantième anniversaire de la

[*Texte*]

will be meeting to discuss important human rights issues and to ensure that our protections for human rights remain current and effective.

Mr. Chairman, the ambit of human rights protection is increasing to meet the challenges of our society. As we are all aware, government activities in the field of human rights are not limited to that which is detailed in human rights legislation. In this regard, allow me to briefly mention two recent initiatives.

The government has for some time recognized the injustice suffered by those persons who are wrongfully convicted and imprisoned. As signatory to the International Covenant on Civil and Political Rights, we accepted in principle our obligation to compensate those who are wrongfully convicted and imprisoned. I am pleased to report to you that at last week's federal-provincial-territorial meeting of Attorneys General and Ministers of Justice, my colleagues and I agreed upon guidelines for compensation which live up to the standards established by the International Covenant. The federal government will cost-share with the provinces 50% of the compensation costs arising from provincial prosecutions. Further agreements will now be negotiated to implement the guidelines endorsed by all jurisdictions.

Secondly, as you know, on November 5, 1987, I tabled Bill C-89 in the House of Commons, an act to amend the Criminal Code (Victims of Crime). For some time I have been concerned with the needs of the forgotten persons in our criminal justice system, the victims of crime. The major effect of the proposed legislation is to enhance the capacity of the criminal justice system to respond to the special circumstance of victims' requirements in a fair and sensitive manner.

Without going into the details of the proposed legislation, I believe the bill introduced procedures which will reduce the inconvenience victims encounter in the criminal justice process, while protecting and safeguarding the rights of the accused. Further, I am pleased to inform you that at last week's federal-provincial-territorial ministerial meeting in Saskatoon, Saskatchewan, all jurisdictions agreed on principles of justice for victims of crime. These basic principles are intended to act as a guide for the operation and implementation of criminal justice policies, programs and practices affecting victims.

Finally, Mr. Chairman and members of the committee, I am pleased to say that as we approach the fortieth anniversary of the Universal Declaration of Human Rights this government continues to press forward to give concrete meaning to the principles contained in the

[*Traduction*]

Déclaration des droits de la personne. Nous pourrons alors discuter d'importantes questions touchant ce domaine et faire en sorte que nos protections de ces droits restent à jour et efficaces.

Monsieur le président, il faut protéger de plus en plus les droits de la personne afin de répondre aux défis de notre société. Nous savons tous que les activités du gouvernement dans ce domaine ne se limitent pas à celles que présente en détail la Loi sur les droits de la personne. Permettez-moi à cet égard de mentionner brièvement deux initiatives récentes.

Depuis quelque temps, le gouvernement a reconnu l'injustice subie par les personnes accusées et emprisonnées à tort. Comme signataires de la Convention internationale sur les droits civils et politiques, nous avons accepté, en principe, notre obligation d'indemniser ceux et celles qui se trouvent dans cette catégorie. Je suis heureux de vous informer que, lors de la réunion fédérale-provinciale-territoriale des procureurs généraux et ministres de la Justice qui s'est tenue la semaine dernière, mes collègues et moi-même avons établi des directives qui prévoient des indemnités correspondant aux normes établies par la Convention internationale. Le gouvernement fédéral partagera à 50 p. 100 avec les provinces les coûts des indemnités en cas de poursuites au niveau provincial. D'autres accords seront négociés pour mettre en oeuvre les directives appuyées par tous les gouvernements.

Deuxièmement, comme vous le savez, le 5 novembre 1987, j'ai déposé à la Chambre le projet de loi C-89, Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels). Depuis quelque temps, les besoins des personnes oubliées par notre système de justice pénale me préoccupent; je veux parler des victimes d'actes criminels. L'effet essentiel de ce projet de loi est de rendre le système de justice pénale plus à même de faire face à la situation de ces victimes et de répondre à leurs besoins, de façon juste et compatissante.

Sans entrer dans les détails de ce projet de loi, j'estime que les procédures qu'on y présente réduiront les difficultés que le processus de justice pénale impose aux victimes, tout en protégeant et en garantissant les droits de l'accusé. En outre, je suis heureux de vous informer que, lors de la réunion ministérielle tenue la semaine dernière à Saskatoon en Saskatchewan, aux niveaux fédéral, provincial et territorial, tous les gouvernements ont approuvé les principes de la justice à rendre aux victimes d'actes criminels. Ces principes fondamentaux devront orienter la mise en oeuvre des politiques afférentes à la justice pénale ainsi qu'aux programmes et pratiques touchant les victimes.

Enfin, monsieur le président et membres du Comité, je suis heureux de dire qu'à la veille du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de la personne, notre gouvernement continue à faire son possible pour donner un sens concret aux principes

[*Text*]

universal declaration. I think this is part of our continuing commitment to equality and social justice.

• 1550

I would like to end my opening statement on that note. I will be pleased to answer any questions members of the committee may wish to pose to me.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister. Before turning to members, I would like to speak on their behalf in welcoming the officials who are with you, especially my former neighbour, Dean Iacobucci, and Mary Dawson, Mr. Low, and Claire Beckton.

Mr. Robinson: As always, I extend my warm welcome to the Minister. It is a pleasure to have him back before the committee to deal with issues we have been dealing with for some time—indeed, since the Minister was first appointed.

The Minister had a statement that he did not circulate, but I noted that large chunks of his statement this year were in fact taken out of the statement he gave to the committee last year in almost verbatim form, although there appears to have been some regression on the part of the Minister in some areas.

It was in May 1987 that the Minister stated that in the "very near future" he would be moving to fill the vacancy on the Canadian Human Rights Commission, which results in no representation whatsoever from east of Montreal on that commission, a national commission on human rights. The chief commissioner, Mr. Yalden, in appearing before the committee earlier this month, said he has met with the Minister and has made the point repeatedly that the vacancy should be filled. He explains why it is so important that it be filled. In May last year, the Minister said he would be filling the appointment in the very near future.

Now the Minister is saying he will be filling this vacancy in the near future. What on earth is the reason for this inaction on the part of the Minister in filling this vacancy? Is the Minister saying he has been able to come up with no one who is qualified, who meets the criteria to fill this vacancy? Why do we have to continue waiting, and why has the Minister refused to heed the representations and the pleas of the chief commissioner to make this important body truly representative of the entire country?

Mr. Hnatyshyn: Mr. Chairman, I cannot remember my words verbatim from the last appearance, but I know they were quite different from the statement I made today because Mr. Yalden, with whom I spent a lot of time on this matter, was not then appointed. But be that as it may, I am not going to argue about that. My statements stand by themselves, and I think this question he raises with respect to appointments is slightly out of context. I had mentioned at the time that we did have some vacancies—

[*Translation*]

qu'elle contient. Je pense que cela s'inscrit dans notre engagement permanent en faveur de l'égalité et de la justice sociale.

Je voudrais terminer mes remarques préliminaires sur cette note. Je serais heureux de répondre aux questions que voudraient me poser les membres du Comité.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre. Avant de passer la parole aux membres du Comité, c'est en leur nom que je voudrais souhaiter la bienvenue aux fonctionnaires qui vous accompagnent, en particulier à mon ancien voisin, Dean Iacobucci, ainsi qu'à Mary Dawson, à M. Low et à Claire Beckton.

M. Robinson: Comme toujours, je souhaite chaleureusement la bienvenue au ministre. C'est un plaisir de l'avoir à nouveau devant le Comité pour traiter de questions que nous étudions depuis quelque temps, en fait, depuis qu'il a été nommé pour la première fois à son poste.

Le ministre avait une déclaration qu'il n'a pas fait distribuer, mais j'ai constaté que de grandes parties de ce qu'il a dit cette année étaient extraites de la déclaration qu'il a prononcée l'an dernier devant le Comité, presque mot pour mot, encore qu'il semble y avoir une certaine régression de sa part, pour certaines questions.

C'était en mai 1987 que le ministre avait dit que dans un «très proche avenir», il ferait le nécessaire pour combler le poste vacant à la Commission canadienne des droits de la personne, qui ne se trouve nullement représentée à l'est de Montréal, alors qu'il s'agit d'un organisme national. Le président de la Commission, M. Yalden, a comparu plus tôt ce mois-ci devant le Comité et il a déclaré qu'il a rencontré le ministre, à qui il a dit à maintes reprises qu'il faudrait combler ce poste, en expliquant pourquoi c'était si important. En mai l'an dernier, le ministre a déclaré qu'il nommerait ce commissaire dans un très proche avenir.

Or, c'est ce que répète encore le ministre maintenant. Pourquoi n'agit-il pas pour combler ce poste vacant? Le ministre veut-il nous dire qu'il n'a pu trouver personne de compétent, qui réponde aux critères? Pourquoi faut-il continuer à attendre et pourquoi le ministre a-t-il refusé de tenir compte des représentations et des instances du président de la Commission afin que cet important organisme représente véritablement tout le pays?

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, je ne me souviens pas exactement de ce que j'ai dit lors de ma dernière comparution, mais je sais que c'était très différent de ma déclaration d'aujourd'hui, car M. Yalden avec qui j'ai passé beaucoup de temps à examiner cette question n'avait pas encore été nommé. Mais quoi qu'il en soit, je ne vais pas discuter trop longtemps là-dessus. Mes déclarations se justifient, et je pense que la question qu'il soulève à propos des nominations est quelque peu hors

[*Texte*]

in the plural—on the commission, and I have moved to fill vacancies in all regions by the appointment of Ms Winkler from Ontario—

Mr. Robinson: But we are talking about the Atlantic region, Mr. Chairman.

Mr. Hnatyshyn: Just a moment, Mr. Chairman. It is not the case that I was talking about the Atlantic provinces. Mr. Fairweather was the chairman on the commission at the time, and he did represent and came from the Atlantic provinces. Donna Greschner from Saskatchewan has been appointed, and we have now only one vacancy that I am hoping to fill, and that is to have someone from Atlantic Canada to represent that important region. As I mentioned in my opening remarks—and I think Mr. Robinson will appreciate that—I want to make sure we have a person who is highly qualified and who will make a contribution in the tradition that I think is developing on the commission of very high competence.

Mr. Robinson: That vacancy has gone unfilled, Mr. Chairman, according to Madam Rita Cadieux, since October 1986. Again, I would ask the Minister to show some sense of leadership. Surely to God it is not that difficult to fill that vacancy, which as I say, has been there since October 1986, for heaven's sake.

I want to move to another area, and that is with respect to another section that the Minister basically took verbatim out of last year's comment. That is with respect to amendment of the Canadian Human Rights Act.

• 1555

The Minister knows that in March 1986 the government made certain promises to amend human rights legislation. He knows that his predecessor, Mr. Crosbie, promised that he would try to have those amendments before the House by the end of 1986. Then we had the current Minister appear before the committee in February and May of last year and at this point this Minister said that he hoped to have the amendments before the House before the summer. I am now referring to his appearance in February 1987:

> I am hopeful that I can bring the package of amendments forward before the summer break.

In May 1987 he said:

> We want to have a comprehensive package and I hope to be able to bring that forward in the near future.

Now it is over two years since the government promised to move—it was on March 4, 1986 that the government promised to move—and still there is no action.

The Chief Commissioner of the Canadian Human Rights Commission has said, speaking on behalf of the commission, that they are disappointed and they are

[*Traduction*]

contexte. J'avais dit alors que nous avions certains postes vacants—plusieurs—à la Commission, et que j'avais décidé de les combler dans toutes les régions en nommant Mme Winkler de l'Ontario. . .

M. Robinson: Mais nous parlons de la région de l'Atlantique, monsieur le président.

M. Hnatyshyn: Un instant, monsieur le président. Je ne parlais pas des provinces de l'Atlantique. M. Fairweather était alors président de la Commission et il représentait les provinces de l'Atlantique dont il est originaire. Donna Greschner de la Saskatchewan a été nommée et il ne nous reste plus qu'un seul poste vacant que j'espère combler avec une personne originaire du Canada atlantique pour représenter cette importante région. Comme je l'ai dit dans mes remarques préliminaires—et je pense que M. Robinson le comprendra—je veux m'assurer d'avoir quelqu'un d'extrêmement compétent et qui apportera sa contribution à la tradition d'excellence qui caractérise de plus en plus la Commission.

M. Robinson: Monsieur le président, selon Mme Rita Cadieux, ce poste est resté vacant depuis octobre 1986. Encore une fois, je demanderais au ministre de faire preuve de leadership. Il n'est tout de même pas si difficile de combler ce poste vacant, encore une fois depuis octobre 1986!

Je voudrais passer à autre chose: il s'agit d'une autre partie que le ministre a reprise pratiquement mot pour mot de son commentaire de l'an dernier. Il s'agit des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Le ministre sait qu'en mars 1986, le gouvernement avait fait certaines promesses en vue de modifier la Loi sur les droits de la personne. Il sait que son prédécesseur, M. Crosbie, avait promis d'essayer de présenter ces modifications à la Chambre d'ici la fin de 1986. Ensuite, le ministre actuel comparaît devant le Comité en février et en mai de l'an dernier pour dire alors qu'il espérait présenter les modifications à la Chambre avant l'été. Je voudrais citer ce qu'il avait dit dans son témoignage en février 1987:

> J'espère pouvoir présenter les différentes modifications avant les vacances d'été.

En mai 1987, il a dit:

> Nous voulons présenter tout un ensemble de modifications et j'espère pouvoir le faire dans un proche avenir.

Cette promesse du gouvernement remonte à il y a deux ans—le gouvernement avait pris cet engagement le 4 mars 1986—or rien n'a encore été fait.

Le président de la Commission canadienne des droits de la personne a déclaré au nom de la Commission que ses membres étaient déçus et inquiets de la paralysie dont

[*Text*]

disturbed by the paralysis that seems to have overtaken this Minister in refusing to bring forward this package.

Consultations took place in 1986. The Minister talks about the 40th anniversary of the International Declaration of Human Rights; he talks about the dignity and worth of the human person. The Minister will know that there are still a significant number of Canadians who are denied that fundamental dignity and worth, who, for example, can be fired from their jobs, thrown out of their homes, and then it is a very short step from there to being subjected to violence or harassment, solely because those individuals happen to be gay or lesbian.

This Minister, this government made a promise to accord basic equality to those individuals—not special rights, but basic equality. Two years later, that promise is betrayed. It still has not been filled. The Minister says well, we are studying it; we are looking at it. In May of 1987: we are looking at it.

I want to ask the Minister why he has failed to move forward with respect to these basic amendments, because if we need any evidence as to the importance of these amendments then he need look no further than the outrageous utterances of the Saskatchewan Premier, Grant Devine—who, for example, equated homosexuals with bank robbers—and similar statements by the Premier of British Columbia. Why is it that this Minister is still not moving on human rights amendments?

Is it in fact the case that the dinosaur wing, the extreme right wing of his own caucus, which is represented on this committee, and indeed is represented in the highest levels of the committee, Mr. Chairman—

Mr. Witer: On a point of order, I was under the impression that we followed the same rules in committees as we do in the House. And as the chairman and members will know, the House rules do not permit or certainly do not endorse the kind of language or reference to members that Mr. Robinson has made, and I would urge that he withdraw those remarks.

The Chairman: I think we will all serve our function better if we avoid making that kind of allegation. The term "dinosaur" is as loosely used as the term "pinko", or whatever. We really do not serve the cause of Parliament by making these allegations.

We are not taking any time from you, Mr. Robinson, but I hope that in the few minutes left we can hear the substance of your argument or questioning, in which I am very interested. Please, go ahead.

Mr. Robinson: I know that the Chair is interested in this area. The Chair has himself made certain observations with respect to the question of equality in this area, observations that certainly have not promoted the cause of equality, but—

[*Translation*]

semblait souffrir ce ministre, qui refusait de présenter ces modifications.

Il y a eu des consultations en 1986. Le ministre parle du 40e anniversaire de la Déclaration internationale des droits de la personne; il parle de la dignité et de la valeur de l'être humain. Le ministre sait qu'il y a encore bien des Canadiens à qui l'on refuse cette dignité et cette valeur fondamentale et qui sont par exemple mis à pied ou jetés hors de chez eux—et en cela, ils sont pratiquement victimes de violence ou de harcèlement—rien que parce qu'ils se trouvent être homosexuels ou lesbiennes.

Ce ministre, ce gouvernement, ont promis d'accorder une égalité fondamentale, et non pas des droits particuliers, à ces personnes. Deux ans plus tard, cette promesse n'est pas tenue. Elle ne l'est pas maintenant non plus. Le ministre dit qu'il étudie la question, qu'il l'examine. Même chose en 1987.

Je voudrais demander au ministre pourquoi il n'a pas présenté ces amendements essentiels, et pour prouver leur importance, il suffit de penser aux propos scandaleux du premier ministre de la Saskatchewan, Grant Devine—qui met, par exemple, sur le même plan les homosexuels et ceux qui braquent une banque—et aux déclarations semblables du premier ministre de la Colombie-Britannique. Comment se fait-il que ce ministre n'ait pas encore présenté de modifications sur les droits de la personne?

C'est que les dinosaures, les extrémistes de droite de son propre caucus, représentés dans ce Comité et aux échelons les plus élevés, monsieur le président. . .

M. Witer: J'invoque le Règlement; j'avais l'impression que nous appliquions les mêmes règlements en comité qu'à la Chambre. Et comme le savent aussi bien le président que les membres du Comité, le Règlement de la Chambre n'autorise ni n'appuie le genre de propos que M. Robinson a tenus au sujet de certains députés, et je lui demande instamment de retirer ce qu'il a dit.

Le président: Je pense que nous remplirions tous mieux notre fonction en évitant de faire ce genre d'allégations. Le terme de «dinosaure» est utilisé de façon aussi irréfléchie que celui de «gauchiste» par exemple. Nous ne servons pas les intérêts du Parlement en faisant ce genre d'allégations.

Nous n'écourtons pas votre temps d'intervention, monsieur Robinson, mais j'espère qu'au cours des quelques minutes qui vous restent, vous nous présenterez les questions que vous voulez poser, et qui m'intéressent beaucoup. Vous avez la parole.

M. Robinson: Je sais que ces questions intéressent le président. Il a fait lui-même certaines observations au sujet de l'égalité dans ce domaine, observations qui n'ont certainement pas servi la cause de l'égalité, mais. . .

[*Texte*]

The Chairman: But they have expressed his convictions, which the chairman has a right to do.

Mr. Robinson: Indeed. Mr. Chairman, I am expressing the frustration and the anger and the sense of betrayal that is felt by many Canadians, and I can invite the Minister to look at the letters I have received, some 1,200 letters in the last month, on this question.

The government promised to move equality, justice, and dignity. It has not done that, and I just want to ask the Minister once again why it is that we have the chief commissioner expressing his disappointment, the fact that he is disturbed. We have the Queen's University Progressive Conservative Association, for example, unanimously calling on the Minister to live up to the promise that was made in March of 1986. How much longer is this Minister going to wait to keep the simple promise that the government made?

• 1600

Mr. Hnatyshyn: Mr. Chairman, and members of the committee, I think the essence of the government's approach and certainly my personal approach is one of tolerance, one of respect for the views of my fellow man and particularly those Members of Parliament. I do not know what is hoped to be accomplished by name-calling on this issue. I would hope that Mr. Robinson would be the first person. . . I think it is a fundamental human right that we do respect, even though we disagree very firmly with, the point of view of other people. I think nothing is accomplished by that kind of reference to Members of Parliament. Maybe it is Mr. Robinson's view that the other people are not right. I may not share the views Mr. Robinson expresses on every issue, but I hope that in the course of my discussions and responses I will not cast aspersions on his motives or suggest that a person has no right to speak out with respect to the issues.

On this situation I think the government has spoken and there has been a response with respect to a report of the committee. Issues keep developing and evolving. I have reassured the hon. member that the government's responses tabled by my predecessor are and continue to be the policy of the government.

With respect to the specific issue, I mentioned in my remarks that I want to bring in a comprehensive set of amendments to the Canadian Human Rights Act. As the hon. member will know, if I may be permitted a little bit of self-congratulations, I have brought in an enormous amount of legislation, a very important legislative program, which is very slowly progressing through the House, and I have had a number of issues I have been dealing with and I have been dealing with them with dispatch.

In connection with the amendments to the Canadian Human Rights Act, it is not a single-issue matter. It is not dealing only with the question of sexual preference, as important as that issue may be, and sexual orientation; it

[*Traduction*]

Le président: Mais elles ont permis au président d'exprimer ses convictions, et il a bien le droit d'en avoir.

M. Robinson: Certainement. Monsieur le président, je suis en train d'exprimer le mécontentement, la colère et le sentiment de trahison que ressentent nombre de Canadiens, et je peux inviter le ministre à examiner les lettres que j'ai reçues, quelque 1,200 le mois dernier, sur cette question.

Le gouvernement a promis d'agir en faveur de l'égalité, de la justice et de la dignité. Il n'en a rien fait, et je veux demander encore une fois au ministre comment il se fait que le président de la Commission se dire déçu et inquiet. Par exemple, les membres de l'Association du parti progressiste conservateur de l'université Queen's ont demandé à l'unanimité au ministre de respecter la promesse faite en mars 1986. Combien de temps ce ministre va-t-il encore attendre pour tenir la simple promesse qu'a faite le gouvernement?

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, membres du comité, essentiellement, l'approche du gouvernement, et la mienne en tout cas, est celle de la tolérance, du respect d'autrui et en particulier des députés. Je ne vois pas ce que l'on espère accomplir avec des insultes. J'espère que M. Robinson serait le premier. . . Le point de vue d'autrui est un droit fondamental que nous respectons, même si notre point de vue est tout à fait différent. Cette façon de caractériser des députés ne mène à rien. M. Robinson estime peut-être que les autres n'ont pas raison. Je ne partage pas nécessairement ce qu'il dit sur chaque question, mais j'espère qu'au cours de la discussion, je ne vais pas noircir ses motifs ni laisser entendre que quelqu'un n'a pas le droit de se prononcer sur telle ou telle question.

A propos de cette situation, je crois que le gouvernement s'est exprimé et qu'il a réagi à un rapport du comité. Les choses ne cessent d'évoluer. J'ai assuré le député que les réponses du gouvernement déposées par mon prédécesseur continuent de représenter la politique du gouvernement.

Pour ce qui est de la question dont nous parlons, j'ai dit dans mes remarques que je voulais présenter tout un ensemble de modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne. Comme le sait sans doute le député, si je peux me permettre de m'accorder quelques félicitations, j'ai présenté énormément de lois, dans le cadre d'un programme législatif très important qui avance très lentement en Chambre, et je me suis occupé d'un certain nombre de questions, et ce, sans perdre de temps.

Pour ce qui est des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne, la question n'est pas simple. Il ne s'agit pas seulement de la préférence et de l'orientation sexuelles, encore que ces questions puissent

[*Text*]

covers a wide variety of matters that I have been trying to look at in a serious and constructive way.

I have been looking, for example, at the question of mandatory retirement. Mandatory retirement is part of the amendments. These are not simple issues. While we are committed to the abolition of a mandatory retirement age, there are implications and serious implications with respect to pension plans, and we have gone through some consultation. We have been discussing the fundamental structure of the Canadian Human Rights Commission and the operation of the commission and the tribunal.

Mr. Robinson: But these discussions have been going on for two years, Mr. Chairman.

Mr. Hnatyshyn: Well, I appreciate that.

Mr. Robinson: At some point discussion ends and there is action.

Mr. Hnatyshyn: I did not interrupt the hon. member.

Mr. Robinson: I am sorry, go ahead.

Mr. Hnatyshyn: I am just trying to put this in a context. There are issues that have come up with respect to employment equity which also have recommendations from the commission and the predecessor to Mr. Yalden which have required response. Mr. Yalden himself has put into the mix certain requests with respect to the reporting processes that have taken place. I could go down the list of the issues that are involved in a comprehensive approach with respect to sexual orientation. Indeed, we are looking at a wide range of possibilities with respect to carrying out the commitment made by the government in that respect.

I simply point out to Mr. Robinson that in my opinion the Canadian Charter of Rights and Freedoms does provide a protection, and we want to make sure that the government response is consistent with the Charter for all Canadians, to make sure that there is no discrimination against a person in Canada.

All I can tell you is that I am trying to conclude these on a serious basis. When the announcement is made with respect to legislation I hope there will be some progress made on the backlog of matters that are under my responsibility. That will be of some assistance, I hope, in connection with this consideration as well.

• 1605

Mr. Robinson: To clarify for the Minister, when I make the point about Ministers, the concern I have, colleagues, is with respect to the policy approach on this question. It appears that the Minister is terrified to bring this issue before his own caucus. That is the difficulty, and that is something that his colleagues can respond to.

Mr. Hnatyshyn: That is simply wrong. I do not want to leave that on the record without saying something. I

[*Translation*]

être importantes; la loi porte sur une grande diversité de domaines que j'ai essayé d'examiner de façon sérieuse et constructive.

Je me suis par exemple penché sur la question de la retraite obligatoire. Elle fait partie des modifications. Ce ne sont pas des questions simples. Nous nous sommes engagés à supprimer la retraite obligatoire à un certain âge, mais il y a là certaines conséquences sérieuses pour le régime de pension, de sorte que nous avons dû procéder à certaines consultations. Nous avons discuté de la structure fondamentale de la Commission canadienne des droits de la personne, de son fonctionnement ainsi que du tribunal.

M. Robinson: Mais ces discussions durent depuis deux ans, monsieur le président.

M. Hnatyshyn: Oui, je le reconnais.

M. Robinson: On finit de discuter à un moment donné pour agir.

M. Hnatyshyn: Je n'ai pas interrompu le député.

M. Robinson: Je suis désolé, poursuivez.

M. Hnatyshyn: J'essayais de placer les choses dans leur contexte. Certaines questions se sont posées à propos de l'équité en matière d'emploi, et elles ont aussi fait l'objet de recommandations de la part de la commission et du prédécesseur de M. Yalden. Il fallait donc leur trouver une solution. M. Yalden a présenté aussi certaines demandes à propos des rapports à établir. Je pourrai vous lire la liste des questions qui se posent si l'on aborde l'orientation sexuelle de façon exhaustive. En fait, nous examinons toutes sortes de possibilités afin que l'engagement pris par le gouvernement à cet égard soit respecté.

J'aimerais dire à M. Robinson que, selon moi, la Charte canadienne des droits et libertés offre une protection, et nous voulons nous assurer que la position adoptée par le gouvernement soit conforme à la Charte, pour tous les Canadiens, pour faire en sorte que personne au Canada ne soit l'objet de discrimination.

Tout ce que je peux vous dire, c'est que j'essaie de terminer cela avec tout le sérieux possible. Lorsque les mesures législatives seront annoncées, j'espère que des progrès seront accomplis dans l'arriéré des questions dont je suis responsable. Cela permettra aussi, je l'espère, de faire accélérer l'étude de ce dossier.

M. Robinson: Je voudrais préciser au ministre que, lorsque je parle de ses collègues, ce qui me préoccupe, c'est l'attitude qui prévaut relativement à cette question. Il semble que le ministre est terrifié de présenter cette question à son propre caucus. C'est là que réside la difficulté, et ses collègues doivent pouvoir dire quelque chose à ce sujet.

M. Hnatyshyn: C'est catégoriquement faux. Je ne peux laisser dire une telle chose sans intervenir. Je discute de

[*Texte*]

discuss these matters with my colleagues on every possible occasion.

Mr. Robinson: Well, we are still waiting for action, Mr. Chairman.

My final question is with respect to another issue on which the Minister promised progress would be made long ago, and that is with respect to the question of changes to the judicial appointments process. The head of the Canadian Bar Association, Senator Bazin, has thrown up his hands in frustration. He says he does not know what this Minister of Justice is up to, and he has basically given up. The Canadian Bar Association, lawyers across the country, Canadians who are concerned about the judicial appointments process are saying to themselves, where is the leadership from this Minister? How much longer do we have to wait? How much longer is he going to study this issue before he finally moves forward? Again, it was in March of 1987 that the Minister of Justice said that he looks forward to being able to deal with this thing before we rise for the summer. Was that the summer of 1995, Mr. Chairman? What is keeping this Minister? Why is he immobilized in this—

Mr. Hnatyshyn: With all deference to Mr. Robinson, I have been in opposition myself. Faster and funnier is the old opposition complaint. Too little too late.

These matters are going to be announced at the appropriate time, and I can assure Mr. Robinson that when they are announced it will be a package that he will be proud to stand shoulder to shoulder with me on a stage and say congratulations to the Minister of Justice, he has again brought another progressive piece of policy forward. With respect to a number of initiatives I have been successful in bringing forward, the hon. member, maybe inadvertently, does not make mention of that. It is not as if we have not had a very, very full quiver dealing with a lot of issues. I am proud of the support I am getting from my officials, and I am proud of the initiatives I have been able to bring forward in the period of time I have been honoured to be the Minister of Justice. I hope to carry on this very progressive policy on behalf of the government and answer questions from the hon. member as a member of the opposition for many years to come.

The Chairman: Thank you. Mr. Witer.

Mr. Witer: Mr. Chairman, I would like to welcome the Minister and his officials to the committee. It is always a pleasure to have the Minister with us. I would like to take this occasion to indicate to him that at least some members appreciate not only the legislation that has been brought forward but the continuous effort the Minister undergoes and undertakes on behalf of those of us who are concerned primarily with human rights in Canada.

Mr. Minister, as you may know, Mr. Yalden appeared before this committee not too long ago. When he was asked about whether he would prefer that the Human

[*Traduction*]

ces questions avec mes collègues chaque fois que j'en ai l'occasion.

M. Robinson: Mais nous attendons encore que des initiatives soient prises, monsieur le président.

Ma dernière question porte sur une autre question à propos de laquelle le ministre a promis il y a longtemps que des progrès seraient accomplis, je veux parler des changements apportés au processus de nomination des juges. Le président de l'Association du Barreau canadien, le sénateur Bazin, s'est montré très mécontent. Il dit qu'il ignore ce que fait ce ministre de la Justice, et il a pratiquement abandonné tout espoir. L'Association du Barreau canadien, des avocats de tout le pays, des Canadiens que préoccupe le processus de nomination des juges se demandent si ce ministre fait vraiment preuve de leadership. Combien de temps faut-il encore attendre? Encore combien de temps va-t-il lui falloir pour étudier cette question avant d'agir finalement? Encore une fois, c'était en mars 1987 que le ministre de la Justice avait dit qu'il espérait pouvoir s'occuper de cette question avant l'ajournement pour l'été. Était-ce l'été de 1995, monsieur le président? qu'est-ce qui retient le ministre? Pourquoi ne fait-il rien. . .

M. Hnatyshyn: Je voudrais dire respectueusement à M. Robinson que j'ai été moi-même dans l'opposition. L'opposition se plaint toujours que les choses ne vont pas assez vite, et qu'elles sont prises beaucoup trop au sérieux; que l'on fait trop peu de choses et qu'on les fait trop tard.

Ces questions vont être annoncées en temps opportun, et je peux assurer M. Robinson qu'à ce moment-là, il sera fier de féliciter le ministre de la Justice, qui a présenté encore une fois une politique progressiste. C'est peut-être par inadvertance que le député ne fait pas mention d'un certain nombre d'initiatives que j'ai réussi à présenter. Ce n'est pas comme si nous ne nous étions pas occupés avec acharnement d'un très grand nombre de questions. Je suis fier de l'appui que me donne mes fonctionnaires, et des initiatives que j'ai pu présenter pendant que j'ai eu l'honneur d'être ministre de la Justice. J'espère continuer à travailler à cette politique très progressiste au nom du gouvernement et à répondre aux questions du député comme membre de l'opposition pendant bien des années encore.

Le président: Merci. Monsieur Witer.

M. Witer: Monsieur le président, je voudrais souhaiter la bienvenue au ministre ainsi qu'à ses fonctionnaires. C'est toujours un plaisir d'avoir le ministre parmi nous. Je voudrais profiter de cette occasion pour lui dire que certains députés au moins apprécient non seulement la loi qu'il a proposée mais aussi les efforts incessants qu'il déploie au nom de ceux d'entre nous qui s'intéressent essentiellement aux droits de la personne au Canada.

Monsieur le ministre, comme vous le savez peut-être, M. Yalden a comparu devant le Comité il n'y a pas très longtemps. Lorsqu'on lui a demandé s'il préférerait que la

[*Text*]

Rights Commission report directly to the House, as opposed to the House through the Minister, he indicated that he and the other commissioners felt that although they had no complaints about the way the system was operating, it would probably lend them that greater degree of independence if they could report directly to the House.

He indicated that he had made this recommendation to the Minister. I wonder if the Minister could give us some indication as to why it is that in this particular case, unlike other commissioners, a commissioner reports directly to the Minister; and second, whether or not there has been any serious consideration given by the Minister and the department to make the appropriate changes to allow the commissioner to report directly to Parliament.

• 1610

Mr. Hnatyshyn: Thank you very much for your usual impartial assessment of my duties. I guess I owe you a cup of coffee, at least, for that.

Secondly, and seriously, I think all the Human Rights Commissioners throughout Canada report through the Attorney General, or Minister of Justice. The distinction is not reporting to me, but through me. The commissioner himself has pointed out that he has absolutely no complaints with respect to interference or even an attempt at interference. There are a number of things that must be signed by me, pro forma, because he does report through me, including the presentations to Parliament. He brought the matter forward, I think, underlining the concept or principle of the independence of the Canadian Human Rights Commission.

Like other commissioners and federal commissioners, it has been a result of different legislative approaches. This particular legislation was passed by our predecessor government, and at the time Parliament considered it appropriate to have an independent commission. We had a lot of discussions in the Justice Committee at that time, which had responsibility concerning the commission and the independence of the commission. I think we all support that concept. What I have said is that it is part of the consideration that I will have to take back and take up with my Cabinet colleagues, because it would involve a change to the legislation. I have had not only a letter but also a discussion with the commissioner with respect to this matter. I have indicated that I am prepared to consult with Cabinet colleagues to see what we can do in this regard, in the overall review of the Canadian Human Rights Act. We are giving the matter serious consideration, certainly.

Mr. Witer: The other thing that the commissioner made perfectly clear to this committee is that they had a tremendous caseload, an awful lot of work, and their resources were being stretched. As opposed to that situation improving, it would appear that their caseload will probably increase, possibly as a result of new legislation, including the Multiculturalism Act to which

[*Translation*]

Commission des droits de la personne relève de la Chambre directement plutôt que par l'intermédiaire du ministre, il a dit que lui-même et les autres commissaires estimaient que, sans vouloir se plaindre du fonctionnement du système, ils bénéficieraient probablement d'une plus grande indépendance s'ils pouvaient relever directement de la Chambre.

Il a dit qu'il avait présenté cette recommandation au ministre. J'aimerais savoir si ce dernier pourrait nous dire pourquoi, contrairement aux autres commissaires, celui-ci relève directement du ministre; et deuxièmement, si le ministre et le ministère se sont sérieusement penchés sur la possibilité d'apporter les changements nécessaires pour que le commissaire relève directement du Parlement.

M. Hnatyshyn: Merci beaucoup d'évaluer comme d'habitude et de façon impartiale mes fonctions. Je vous dois une tasse de café, au moins, pour cela.

Deuxièmement, et plus sérieusement, je pense que dans tout le Canada, les commissaires aux droits de la personne relèvent de la Chambre par l'intermédiaire du procureur général ou ministre de la Justice. Ils ne relèvent donc pas de moi mais de la Chambre par mon intermédiaire. Le commissaire a souligné lui-même qu'il ne se plaignait absolument pas d'une ingérence ou même d'une tentative d'ingérence. Il faut que je signe un certain nombre de documents, pour la forme, parce que tout se fait par mon intermédiaire, y compris les soumissions au Parlement. Il a soulevé cette question pour souligner le concept ou principe de l'indépendance de la Commission canadienne des droits de la personne.

Comme pour tous les commissaires, fédéraux ou autres, c'est le résultat d'approches législatives différentes. Notre précédent gouvernement avait adopté cette loi, et à l'époque, le Parlement considérait opportun d'avoir une commission indépendante. Le Comité de la justice avait alors beaucoup discuté pour savoir qui était responsable de la commission et de son indépendance. Je pense que nous appuyons tous ce principe. Ce que j'ai dit, c'est que je vais en reparler avec mes collègues du conseil des ministres, étant donné que cela pourrait nécessiter une modification de la loi. Le commissaire m'a envoyé une lettre à ce sujet, dont nous avons discuté aussi. Je lui ai dit que j'étais disposé à consulter les autres ministres pour voir ce que nous pouvons faire à cet égard, dans le cadre de l'examen général de la Loi canadienne sur les droits de la personne. De toute évidence, nous nous penchons très sérieusement sur la question.

M. Witer: Le commissaire avait aussi bien expliqué au Comité que la charge de travail de la commission était considérable, et que ses ressources suffisaient à peine. Cette situation ne va pas s'améliorer, la charge de travail de la commission allant probablement augmenter en raison de la nouvelle législation, y compris la Loi sur le multiculturalisme dont a parlé le ministre dans ses

[*Texte*]

the Minister referred to in his opening remarks. As the Minister will know, that act, currently in second reading, calls for a report by the Minister to the House every year, indicating the progress of equal opportunity in all government departments. It also calls for the House of Commons Committee on Multiculturalism to review those cases and report back. I suspect very strongly as a result of these reviews that there may be a significant increase of cases of non-compliance, which currently, as I understand it, would fall under the responsibility of the Commissioner of Human Rights. In view of the fact (a) that this is coming upon us rather quickly, and (b) that the commission, as indicated earlier, is currently overloaded, has the Minister considered the possibility of making the appropriate changes to appoint more commissioners and give the appropriate resources so that the commission can deal effectively with the anticipated increase in workload?

Mr. Hnatyshyn: I mentioned in my opening remarks with respect to resources that previous requests for increased resources and particular policy areas have been favourably received. The only approach I have had up to now was the comments made by the commissioner when he was here, but as I mentioned in my opening remarks, we have not yet received a quantification of the requirements of the commission at this point in time. He is working on this now, if I am not mistaken, to provide these so we can go forward to the Treasury Board for consideration.

• 1615

As far as the Multiculturalism Act and the policing of that legislation are concerned, again, I have not received any specific request there. I do not believe my department has received any specific request from Mr. Yalden or the commission concerning any requirement for additional resources. It may be that when the legislation has been put into place there will be some additional requirements. I would appreciate the advice of the commission on their requirements. I have been receptive to these matters, and I will continue to be so.

Mr. Witer: As the Minister will know, back in 1986 Parliament passed the Employment Equity Act. Can the Minister give us some indication, an assessment and evaluation, of how effective the legislation has been?

Mr. Hnatyshyn: The Minister responsible is the Minister of Employment and Immigration. He has the carriage of this.

My understanding is that the first reports of the operation of this act will be in this summer, in June at the earliest. I think it is premature now. The assessment on the operation of the act will take place starting this summer, and hopefully the Minister of Employment and Immigration will be able to comment at that time, after the review has taken place.

[*Traduction*]

remarques préliminaires. Il sait qu'elle en est actuellement à l'étape de la deuxième lecture, et qu'elle prévoit que le ministre fasse un rapport à la Chambre chaque année afin d'indiquer quels ont été les progrès accomplis dans tous les ministères à propos de l'égalité des chances. La loi prévoit aussi que le Comité de la Chambre des communes sur le multiculturalisme examine ces cas pour en faire ensuite rapport. Je suis tout à fait certain qu'à la suite de ces examens l'on découvrira une augmentation importante des cas de non-respect de la loi, qui actuellement, sauf erreur, relèvent du commissaire aux droits de la personne. Étant donné que cette situation va se présenter assez rapidement et que la commission, comme nous l'avons dit précédemment, est actuellement surchargée de travail, le ministre a-t-il envisagé la possibilité d'apporter les changements nécessaires pour que soient nommés plus de commissaires et pour accorder les ressources appropriées à cet organisme afin qu'il puisse se charger efficacement de l'augmentation prévue de sa charge de travail?

M. Hnatyshyn: J'ai dit dans mes remarques préliminaires à propos des ressources que des demandes déjà présentées pour une augmentation des ressources et pour certaines questions de politique ont été favorablement accueillies. Jusqu'à présent, je n'ai été informé que par ce qu'avait dit le commissaire lorsqu'il était ici, mais comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, nous n'avons pas encore reçu jusqu'à présent une évaluation quantitative des besoins de la commission. Il y travaille actuellement, si je ne me trompe, afin qu'on puisse les présenter au Conseil du Trésor pour étude.

Pour ce qui est de la Loi sur le multiculturalisme et son contrôle, pour cela non plus je n'ai reçu aucune demande précise. Je ne crois pas que mon ministère ait reçu des demandes de ressources additionnelles de la part de M. Yalden ou de la Commission. Il se peut que nous recevions d'autres demandes lorsque la loi sera appliquée. J'aimerais que la commission me dise ce dont elle a besoin. J'ai toujours été très disposé à l'écouter, et je vais continuer de le faire.

M. Witer: Le ministre n'est pas sans savoir qu'en 1986 le Parlement a adopté la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Est-ce que le ministre peut nous dire si la loi a été efficace, peut-il en faire une évaluation?

M. Hnatyshyn: Le ministre responsable est le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. C'est lui qui est chargé de l'application de cette loi.

Je crois comprendre que les premiers rapports concernant cette loi seront déposés cet été, au plus tôt au mois de juin. C'est un peu prématuré d'en parler maintenant. On commencera cet été à évaluer l'application de cette loi, et j'espère que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourra vous répondre une fois que l'examen sera terminé.

[*Text*]

Mr. Witer: During the course of the appearance of the commissioner some questions were asked about human rights, the human rights of women and the human rights of the fetus or unborn baby. The commissioner chose not to duck that question. He answered the question and quite frankly basically indicated that human rights could be attributed only to those people who had some kind of responsibility in life. That is a paraphrase that may or may not be very accurate, but certainly the bottom line is he indicated that as far as he was concerned the fetus had no rights.

I wonder if the Minister is prepared to give us some indication of his view on this subject, which is very current and which all of us will be dealing with in short order. I was very concerned; and I will tell you why. I did not expect the commissioner to give us a view one way or the other, but he certainly did give us a view one way, and I would have some concerns about that. But I would be interested in the Minister's remarks.

Mr. Hnatyshyn: I would suppose the chief commissioner would. . . again, I do not want to interpret his words, but I suppose he would be considering this matter in light of the responsibilities in his official capacity. So I make no comment on that.

I think the more general question is asking for, I suppose, a legal interpretation, as they say, or legal advice. As the hon. member knows, of course the Morgantaler case is there, available for us to see what they say on the question of the obligation of society to protect the fetus in the constitutional capacity of the federal government. I do not think I could do more than refer hon. members to that decision to draw their conclusions.

It is interesting, of course, that there is a case before the Supreme Court involving a former New Democratic Cabinet Minister, Joe Borowski, who has specifically put the proposition to the court with respect to abortion law, specifically asking the court to rule on whether the unborn child is a person under the Canadian Charter of Rights and Freedoms. I feel that is a matter that will have to be dealt with by the courts, and in that respect the specific questions that are involved are a very current consideration by the government.

• 1620

I can only tell you and reiterate what I have said publicly on that—that we are considering this matter currently and on an urgent basis. We hope to come forward to Parliament in an appropriate manner with a legislative response so that parliamentarians can deal with this in the related sense, with respect to the results of the Morgentaler case.

Mr. Witer: I would just refer the Minister to the minutes of that meeting. I would urge the Minister to

[*Translation*]

M. Witer: Lorsque le président de la commission a comparu, on lui a posé des questions au sujet des droits de la personne, des droits des femmes et des droits du foetus ou de l'enfant qui n'est pas encore né. Il a choisi de ne pas s'esquiver. Il a répondu très franchement en soulignant surtout que les droits de la personne ne peuvent être attribués qu'aux personnes qui ont une certaine responsabilité dans la vie. Je paraphrase ici, ce n'est peut-être pas tout à fait exact, mais il a certainement dit qu'en ce qui le concerne, le foetus n'avait aucun droit.

Je me demande si le ministre est prêt à nous dire quelle est son opinion à ce sujet. Il s'agit d'une question qui est très actuelle et sur laquelle nous aurons tous à nous prononcer très bientôt. Je trouve la chose très préoccupante, et je vais vous dire pourquoi. Je ne m'attendais pas à ce que le commissaire nous donne son avis dans un sens ou dans un autre, mais il l'a fait et ça me préoccupe un peu. J'aimerais bien savoir ce qu'en pense le ministre.

M. Hnatyshyn: Je suppose que le commissaire principal. . . je répète de nouveau que je ne voudrais pas interpréter ses paroles, mais je suppose qu'il voit la question à la lumière de ses responsabilités en tant que haut fonctionnaire. Par conséquent, je n'ai aucun commentaire à faire à ce sujet.

Je crois qu'il faudrait plutôt se poser une question d'ordre plus général, parler je suppose d'interprétation juridique de la chose, ou, comme on dit, de conseil juridique. Le député le sait très bien, il y a bien sûr la cause Morgentaler. Elle nous permet à tous de savoir ce qu'on dit au sujet de cette question de l'obligation qu'a la société de protéger le foetus et quelle est l'autorité constitutionnelle du gouvernement fédéral. Je ne puis que renvoyer les députés à cette décision pour qu'ils en tirent leurs propres conclusions.

C'est intéressant bien sûr de savoir qu'il y a devant la Cour suprême une cause qui implique un ancien ministre néo-démocrate du Cabinet, Joe Borowski, qui a saisi les tribunaux d'une proposition concernant la Loi sur l'avortement, et qui demande précisément au tribunal de décider si l'enfant qui n'est pas encore né est une personne en vertu de la Charte des droits et des libertés canadiennes. Il s'agit à mon avis d'une question qui sera réglée par les tribunaux, et dans ce sens ces questions sont très présentes dans les débats du gouvernement.

Je ne puis que vous dire et vous redire ce qui a été dit publiquement à ce sujet—que nous faisons une étude urgente de la question à ce moment-ci. Nous espérons présenter au Parlement d'une façon adéquate une réponse législative, afin que les parlementaires puissent étudier la chose de façon pertinente à la lumière des résultats de la cause Morgentaler.

M. Witer: J'aimerais renvoyer le ministre au compte rendu de cette réunion. Je l'exhorte à étudier

[*Texte*]

examine carefully what the commissioner said, because the fact is that the commissioner appeared in his official function before that committee. Therefore, I think his response to that question, quite frankly, should not have been his own personal view. I would refer the Minister to the minutes and ask him to examine those minutes carefully to see if in fact the Commissioner of Human Rights for Canada overstepped some of the unwritten rules which I think all of us as Canadians expect in terms of balance, judgment, and evaluation from a Commissioner of Human Rights.

Mr. Hnatyshyn: I admit I have not examined the minutes thoroughly to make any assessment. Of course he is an independent commissioner of the Canadian Human Rights Commission and I think that is an important concept to keep in mind. This all harks back to the question of whether or not the Commissioner reports to me or through me.

These responsibilities and the commission itself are at arm's length from the government to allow them their independence, the quasi-judicial capacity that they perform in many instances. So I am loath to speculate on the matter to start with. Secondly, there is a principle here. As Minister, I certainly will read with great interest the remarks of the chief commissioner and I thank the hon. member for bringing it to my attention.

Mr. Attewell: I would like to ask a question concerning the Meech Lake accord. People are genuinely concerned about discrimination, how it might affect women, some minority groups, and aboriginals. Could you give us some thoughts and your assurance that there will not be a problem in that area?

Mr. Hnatyshyn: The best response I think I can give to Mr. Attewell is the fact that no higher an authority than a committee of his peers in the House of Commons and the Senate considered these matters and came down with a conclusion unanimously—all parties supported it—that the accord in fact did not negatively impact upon the rights of women which have been established, nor the rights of the aboriginal peoples of Canada.

• 1625

I think that is an important commentary of the fact that the committee has spent time considering these matters, listening to the best legal advice they could get with respect to the provisions of the act, including advice that was given by the Government of Canada by our spokesperson, Senator Murray, and assisted by my deputy minister and members of the department, who were of course involved in this. I think it is fair to say that the government has been very concerned that the rights of women and aboriginals will be in no way dealt with in a negative way or abrogated by the Meech Lake accord, and I think that has been accomplished. I can only hope to reassure my colleague that it is our belief that this is the

[*Traduction*]

attentivement ce que le commissaire a dit, étant donné qu'il comparaissait, comme fonctionnaire, devant le Comité. Je vous dirai franchement qu'à mon avis il n'avait pas à donner son opinion personnelle en réponse à cette question. Je demanderais au ministre de consulter le compte rendu et d'examiner attentivement les témoignages pour voir si en fait le commissaire aux droits de la personne pour le Canada n'a pas enfreint certains règlements non écrits, mais que d'après tous les Canadiens, il devrait respecter en faisant preuve d'équilibre et de bon jugement.

M. Hnatyshyn: J'admets ne pas avoir examiné de près les témoignages qui me permettraient de faire cette évaluation. Le commissaire est bien sûr un commissaire indépendant de la Commission canadienne des droits de la personne, et c'est là une leçon importante dont il faut tenir compte. Tout cela revient à se demander si oui ou non le commissaire relève de moi, ou de la Chambre par mon intermédiaire.

Ces responsabilités et la commission elle-même sont indépendantes du gouvernement. Par conséquent cette indépendance, cette autorité quasi judiciaire leur permet d'agir dans bien des cas. Par conséquent, loin de moi l'idée de commencer à spéculer là-dessus. Deuxièmement, il y a ici une question de principe. En tant que ministre, je lirai certainement avec beaucoup d'intérêt les remarques qu'a faites le commissaire principal et je remercie le député de les avoir portées à mon attention.

M. Attewell: J'aimerais poser une question au sujet de l'accord du lac Meech. Les gens se préoccupent véritablement de la discrimination, de la façon dont elle peut toucher les femmes, les groupes minoritaires et les autochtones. Pouvez-vous me dire ce que vous en pensez et me garantir aussi qu'il n'y aura pas de problèmes dans ce domaine?

M. Hnatyshyn: La meilleure réponse que je puisse donner à M. Attewell, c'est qu'il n'y a aucune autorité mieux placée qu'un comité de ses pairs de la Chambre des communes et du Sénat, qui étudie ces questions et qui doit présenter une conclusion unanime—tous les partis doivent l'appuyer—portant que l'accord n'influence pas de façon négative les droits déjà établis pour les femmes, ni les droits des autochtones du Canada.

Il s'agit là, à mon avis, d'un commentaire important du fait que le Comité a passé beaucoup de temps à étudier ces questions, à recevoir les meilleurs avis juridiques concernant les dispositions de la loi, y compris les conseils que lui a donnés le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de son porte-parole, le sénateur Murray, aidé de mon sous-ministre et de mes fonctionnaires qui, bien sûr, se sont occupés de ces problèmes. Pour être honnête, je dois dire que le gouvernement s'est beaucoup préoccupé des droits des femmes et des autochtones afin qu'ils ne soient pas traités de façon négative ni abrogés par l'accord du lac Meech. Je crois que nous avons réussi. J'espère seulement rassurer mon collègue en lui disant

[*Text*]

case and that there is no need for a woman or an aboriginal citizen of our country to have concern that their rights are in any way being negatively impacted.

Mr. Attewell: So in your view the anxieties are unfounded.

Mr. Hnatyshyn: Yes, in my view they are. And I think that I am not alone in that assessment, because the committee itself. . . This was not a split decision; this was a considered opinion of members from all parties. This is an important statement, because there were positions put forward in respect of those two areas. Careful consideration was given, and the result was a recommendation that Meech did not negatively impact on their rights.

Mr. Attewell: The proposed legislation on pornography—I am not a lawyer, but there is a section in it or a point somewhere whereby. . . You will have to help me on this, Mr. Minister, but I gather the onus is put on the person to prove he is not guilty of the offence. Do you recall the area I am referring to?

Mr. Hnatyshyn: I am glad to have the opportunity to speak on this important subject, because I know that members will want to move this legislation forward from the House of Commons into committee, where we can discuss these matters at a legislative committee. I do not know what the rules of the proceeding are, but I am glad to answer.

This legislation is I think a balanced approach—a great improvement over present, very subjective law that we now have with respect to obscenity.

Mr. Attewell: Excuse me, but is there not a provision. . .? The point I want to get at—it seems like a human rights point—is this provision, or whatever you call it legally, wrongly puts the onus on the—

Mr. Hnatyshyn: No, this is the. . . Those who read the act will realize it is not a reverse onus. It is in fact on a basis of reasonable probabilities, in the case of certain depictions, available as a specific defence. This includes, for example, artistic merit, medical purpose, educational purpose, and scientific purpose. So there are a number of specific matters identified in the legislation, which will serve as a guide not only to the courts but also for those involved in the prosecution of offences under the Criminal Code.

I want you to compare that with the current provision of the obscenity law. My recollection is, without having the section here before me, that it says that the only defence available to obscenity is the public good. I ask you if that is any more precise than the concepts that I have now indicated to you.

[*Translation*]

que nous croyons qu'il n'y a pas lieu pour les femmes et les autochtones du pays de craindre que leurs droits soient lésés par l'accord.

M. Attewell: Si j'ai bien compris, à votre avis, ces inquiétudes ne sont pas fondées.

M. Hnatyshyn: Oui, c'est mon avis. Je ne crois pas être le seul à le dire, puisque le Comité lui-même. . . Il ne s'est pas agi d'une décision divisée, mais bien d'une opinion bien réfléchie de la part des membres de tous les partis. C'est important étant donné les positions avancées au sujet de ces deux aspects. On a étudié la question soigneusement, et il en est résulté une recommandation portant que l'accord du lac Meech n'avait aucun effet négatif sur leurs droits.

M. Attewell: Au sujet du projet de Loi sur la pornographie—je ne suis pas avocat, mais il y a dans ce projet de loi un article ou un point où l'on dit quelque part. . . Vous allez devoir m'aider à ce sujet, monsieur le ministre, mais je crois comprendre que le fardeau de la preuve repose sur la personne qui doit prouver qu'elle n'est pas coupable de l'infraction. Vous souvenez-vous de l'article dont il s'agit?

M. Hnatyshyn: Je suis heureux que vous me donniez l'occasion de prendre la parole au sujet de cette question importante, car je sais que les députés voudront que ce projet de loi soit renvoyé par la Chambre des communes à un comité, où nous pourrons discuter de ces questions en comité législatif. Je ne sais pas quelle est la procédure, mais je suis heureux de pouvoir vous répondre.

J'estime que ce projet de loi aborde de façon équilibrée. . . c'est un progrès important par rapport à la loi très subjective que nous avons actuellement pour ce qui est de l'aspect obscénité.

M. Attewell: Excusez-moi, mais n'y a-t-il pas une disposition. . .? Ce que je voulais savoir—c'est là une question des droits de la personne à mon avis—est-ce que cette disposition, je ne sais pas comment vous l'appelez sur le plan juridique, impose à tort le fardeau de. . .

M. Hnatyshyn: Non, il s'agit. . . Ceux qui ont lu la loi se rendront compte qu'il n'y a pas renversement de la preuve. On se fonde plutôt sur des probabilités raisonnables, dans le cas de certaines représentations, soulevées comme défense spécifique. Cela comprend par exemple le mérite artistique, des fins médicales, éducationnelles et scientifiques. La loi identifie donc un certain nombre de questions précises qui serviront de guide, non seulement pour les tribunaux, mais également pour toutes les personnes impliquées dans la poursuite pour délits en vertu du Code criminel.

J'aimerais que vous compariez cette disposition avec celle qui existe actuellement dans la Loi sur l'obscénité. Si je me souviens bien, je n'ai pas devant moi l'article, mais on dit que la seule défense qu'on peut invoquer en matière d'obscénité, c'est le bien public. Je vous demande si cela est plus précis que la notion que je viens de vous décrire.

[*Texte*]

I think it is a question of trying to maintain a balance here of the right of free speech. But there are many instances in the Criminal Code where we recognize that certain depictions are harmful.

• 1630

I think no one on this committee would say violence against women or the involvement of children in pornographic depictions is not a legitimate object of the Criminal Code. There are some constraints in some of the definitions in the Code that would normally be pornographic or obscene under the law. There are some pursuits that would be recognized specifically in the law as legitimate in which prosecution would not be sustainable. That involves situations where there is artistic merit, or scientific, medical or other purpose of a similar nature.

The Chairman: Mr. Reimer.

Mr. Reimer: Through no choice of your own, I think you have been forced to grapple with some very difficult issues. I certainly wish you well. You did not choose the abortion issue, but you are now faced with it. The court gave that to you. And of course you have other difficult ones. I commend you on what you are trying to do with the pornography bill. I think out of my riding you have received petitions to urge you to move forward that are perhaps unequal to any other riding in Canada.

I do not expect you to have numbers with you, but what is your mail like with regard to say the pornography bill? How is the mail going that you are receiving from across the country?

Mr. Hnatyshyn: I am sorry, I do not have that information. If I had notice of the question I could have prepared myself. But in balance I think the support for the bill far exceeds the objections to the bill. Having said that, I think it all has to be looked at in perspective. There are campaigns that have developed with respect to a lot of these issues. It is hard to make an assessment. To watch the House of Commons one would think vast numbers of people were petitioning for this, that, or another thing. When you finally get the petition you realize the hon. member has a document with three signatures on it. So there are petitions and petitions.

I tend to look at the matter on the basis of merit itself. Naturally I am very sensitive to public opinion and the views of the people of Canada with respect to important issues, and I hope the assessments they send in are based on fact. But sometimes I am afraid that I have to take issue with the basic premises of some of the letters I get. The ones that support me I think are probably based on

[*Traduction*]

Il s'agit à mon avis de conserver un certain équilibre lorsqu'il s'agit de liberté de parole. Dans bien des cas, le Code criminel reconnaît certaines représentations comme étant préjudiciables.

A mon avis, personne à ce Comité ne peut dire que la violence faite aux femmes ou la participation d'enfants à des représentations pornographiques n'est pas un objet légitime du Code criminel. Le Code contient des définitions qui présentent certaines limitations qui normalement sont considérées comme étant pornographiques ou obscènes en vertu de la loi. Il y a des poursuites qu'on pourrait reconnaître spécifiquement dans la loi comme étant légitimes et pour lesquelles des accusations ne pourraient être retenues. Je pense par exemple à des situations où on pourrait invoquer le mérite artistique, des fins scientifiques, médicales ou autres.

Le président: Monsieur Reimer.

M. Reimer: Même si vous n'avez pas eu le choix, je pense que vous avez été obligé d'aborder des questions très difficiles. Je vous souhaite bonne chance. Vous n'avez pas mentionné la question de l'avortement, mais vous y faites maintenant face. Les tribunaux vous en ont saisis. Vous avez bien sûr d'autres questions très difficiles à régler. Je vous félicite du travail que vous faites au sujet du projet de loi sur la pornographie. Je crois que vous avez reçu de ma circonscription plus de pétitions que vous n'en avez reçues d'ailleurs au Canada pour vous exhorter à progresser dans ce dossier.

Je ne m'attends pas à ce que vous nous citiez des chiffres, mais avez-vous reçu beaucoup de courrier concernant le projet de loi sur la pornographie? Est-ce que vous en recevez de partout au Canada?

M. Hnatyshyn: Excusez-moi, je n'ai pas ces renseignements. Si on m'avait donné un préavis, j'aurais préparé une réponse. Dans l'ensemble, l'appui accordé au projet de loi dépasse de beaucoup les objections à ce projet de loi. Cela dit, il faut voir les choses dans leur perspective. Il y a des campagnes qui se font au sujet de beaucoup de questions. C'est assez difficile d'en faire l'évaluation. A la Chambre des communes, on se rend compte qu'un grand nombre de personnes lancent des pétitions pour ceci ou cela. Lorsqu'on obtient finalement la pétition, on se rend compte que le député a entre les mains un document qui ne comporte que trois signatures. Il y a donc pétition et pétition.

Personnellement, j'ai tendance à tenir compte surtout du mérite de la chose. Je suis bien sûr très sensible à l'opinion publique et aux vues des Canadiens sur les questions importantes, et j'espère que leurs évaluations se fondent sur des faits. Je crains parfois ne pas pouvoir accepter les prémisses de certaines lettres que je reçois. Pour ce qui est des lettres pour lesquelles on m'accorde

[*Text*]

the correct premise and the ones that oppose me are based on other premises.

Mr. Reimer: Right. I would like to ask you one other question, but before I pursue that one I think in response to something Mr. Robinson raised a little earlier. . .

I think, Mr. Robinson, we would all agree with your right to raise any issue you wish and to pursue that issue, to raise the question of when will the government act or not act on any issue. I think that right equally applies to those of us on this side of the table who wish to say act or not act also on similar issues. I think that right is equal and I think you would concede that. Although the question may be a question that you are very specifically interested in pursuing, some of us are equally interested in pursuing that it does not happen. I think that is legitimate on both sides, and I think you would agree to that.

Just an observation, Mr. Chairman, that we can feel equally strong on the opposite sides of an issue.

• 1635

The question I would like to ask you, Mr. Minister, is you mentioned in your opening remarks that we always should be very vigilant, very watchful with regard to human rights. I think those were two of the words you used with regard to human rights. You went on to say we are a strong supporter of the United Nations Universal Declaration of Human Rights. We are also a signatory to the UN Declaration of the Rights of the Child. If I may quote from that declaration, it says the following:

> Whereas the child, by reason of his physical and mental immaturity, needs special safeguards and care, including appropriate legal protection, before as well as after birth. . . the General Assembly of the United Nations proclaims. . . and calls upon parents, upon men and women as individuals and upon voluntary organizations, local authorities and national governments to recognize these rights and strive for their observation by legislative and other measures. . .

We signed this Declaration of the Rights of the Child. I think that is correct. We were a part of the General Assembly that agreed to and signed this declaration. Within it, we said we want to call upon national governments to recognize these rights. I guess you can sense what I am driving at. That is, these rights and the appropriate legal protection should be there, as this Declaration of Rights says, "before as well as after birth".

I think you can see what the issue really is. It is the debate we are having on abortion, and I do not mean to put you on the spot. I know you are working hard to come up with whatever resolution we as a government are going to bring forward—or bill or law, whatever it is

[*Translation*]

un certain appui, elles se fondent probablement sur les bonnes prémisses et dans les autres où il y a opposition, on se fonde sur d'autres prémisses.

M. Reimer: C'est exact. J'aimerais vous poser une autre question, mais avant cela et suite à la question qu'a soulevée M. Robinson un peu plus tôt. . .

Je crois, monsieur Robinson, que nous sommes tous d'accord pour dire que vous avez le droit de soulever la question que vous voulez soulever et en discuter, par exemple, celle où vous demandez quand le gouvernement agira ou non sur une question donnée. Ce droit, nous l'avons tous également, nous de ce côté-ci de la table, qui désirons demander qu'on agisse ou non sur ces mêmes questions. Il s'agit d'un droit égal, vous l'admettrez sans doute. Même s'il s'agit d'une question que vous êtes intéressé à poursuivre, certains parmi nous peuvent également être intéressés à ce qu'elle ne soit pas poursuivie. C'est légitime à mon sens pour un côté ou l'autre, et je crois que vous en conviendrez.

Je voudrais simplement faire une observation, monsieur le président, nous pouvons être tout aussi décidés même si on s'oppose à une question.

Monsieur le ministre, je voudrais vous poser la question suivante. Dans votre déclaration liminaire, vous avez dit qu'il fallait toujours être vigilant, toujours sur ses gardes en ce qui concerne les droits de la personne. Je crois que vous avez utilisé ces deux expressions. Vous avez ajouté que le Canada était l'un des ardents défenseurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies. Nous sommes également signataires de la Déclaration des droits de l'enfant des Nations unies où il est dit ceci:

> Attendu que l'enfant a, en raison de son immaturité physique et mentale, besoin d'une protection et de soins spéciaux, y compris de la protection de la loi, avant comme après la naissance. . . l'Assemblée générale des Nations unies proclame. . . et demande aux parents, aux hommes et aux femmes, aux organismes bénévoles, aux autorités locales et aux gouvernements nationaux, de reconnaître ces droits et de s'efforcer de les faire observer au moyen de mesures législatives et autres. . .

À ma connaissance, nous sommes signataires de cette Déclaration des droits de l'enfant. Nous faisions partie de l'Assemblée générale qui a adopté et signé cette déclaration dans laquelle nous demandons aux gouvernement nationaux de reconnaître ces droits. Vous voyez sans doute où je veux en venir. Autrement dit, il faudrait protéger ces droits dans la loi «avant et après la naissance» comme il est dit dans la Déclaration des droits.

Comme vous pouvez le voir, cela nous ramène au débat sur l'avortement. Je ne veux pas vous mettre sur la sellette, car je sais que vous vous efforcez de trouver une solution, sous forme d'un projet de loi ou d'une mesure quelconque. Je vous poserai seulement la question

[*Texte*]

going to be. I guess my only question to you would be as follows. Setting aside what will come—we do not know what that is yet—at present, are we abiding by this Declaration of the Rights of the Child that we in fact signed?

Mr. Hnatyshyn: I stand to be corrected, but my best information is that the declaration you referred to, Mr. Reimer, was a declaration of the United Nations in 1959. The convention is still under draft. It might be interesting for Mr. Robinson to see that compared to the United Nations, I am just Mr. Lightning Speed.

So it is not technically correct to say we have signed the convention. But in 1959 there was a declaration introduced and adopted by the United Nations, and I think you have quoted from it. Before we become legally bound, the process would be a convention as a result of this and would then be subject to signature. I think that is the background of it, Mr. Chairman.

The Chairman: I would just like to work in a question here. Mr. Minister, as you may know, this committee has been conducting a study on age discrimination in Canada. I note in your presentation today there was no reference to the matter of age discrimination and I noted when we had a meeting with the—

Mr. Robinson: He talked about mandatory retirement.

The Chairman: Yes, but age discrimination in the sense of practices in the work place, and so on. We have not had much action by the Canadian Human Rights Commission in this area.

I simply want to focus attention on it for a very brief moment because of the kind of statement that can be made in a summary of the evidence presented to our committee in making its study, statements such as "there was universal agreement on the existence of age discrimination, both in the treatment of older workers and retired seniors"; and "unemployment rates for those over age 45 are relatively low, but workers in this age group who become unemployed tend to remain unemployed for abnormally long periods of time"; or "growing numbers of men over 55 have been leaving the labour force, either because of discouragement or because of early retirement arrangements".

In general, Mr. Minister, there seems to be a reality of age discrimination, in spite of prohibitions of it in the Charter, in the Canadian Human Rights Act and in the human rights legislation of the various provinces and territories. I do not assume it is an easy problem to correct by legislation, no matter how fast you would be in writing it. But I do believe it is a challenge to Parliament and to government, and I raise the point now in the hope that it will be on your agenda and in your thinking as you address the various aspects of human rights in this country. I would appreciate a comment.

[*Traduction*]

suivante. Sans parler des mesures à venir dont nous ne connaissons pas encore la teneur, pour le moment, nous conformons-nous à cette Déclaration des droits de l'enfant dont nous sommes signataires?

M. Hnatyshyn: Je me trompe peut-être, mais à ma connaissance, la déclaration dont vous parlez, monsieur Reimer, est une déclaration des Nations unies de 1959. La convention en est toujours à l'état d'ébauche. M. Robinson pourra voir qu'à côté des Nations unies, je suis rapide comme l'éclair.

Par conséquent, nous ne pouvons pas dire que nous avons signé la convention. Néanmoins, les Nations unies ont effectivement présenté et adopté, en 1959, une déclaration dont vous avez cité un extrait, je crois. Avant d'être légalement tenus de nous y conformer, il faut que cette déclaration devienne une convention et que nous la signions. Voilà ce qu'il en est, monsieur le président.

Le président: Je voudrais simplement poser une question. Comme vous le savez sans doute, monsieur le ministre, notre Comité a effectué une étude sur la discrimination fondée sur l'âge, au Canada. Je remarque que, dans votre exposé d'aujourd'hui, vous ne faites pas mention de la discrimination fondée sur l'âge, et que nous avons rencontré. . .

M. Robinson: Il a parlé de la retraite obligatoire.

Le président: Oui, mais pas de la discrimination fondée sur l'âge en ce qui concerne l'emploi, par exemple. La Commission canadienne des droits de la personne n'a pas fait grand-chose pour remédier à ce problème.

Je voudrais en parler brièvement étant donné qu'au cours de son étude, notre Comité a entendu des témoins faire des déclarations selon lesquelles «l'existence de la discrimination fondée sur l'âge à l'endroit des travailleurs âgés et des retraités ne fait aucun doute»; et, «le taux de chômage est relativement faible chez les personnes âgées de plus de 45 ans, mais les travailleurs de ce groupe d'âge qui perdent leur emploi demeurent généralement chômeurs pendant des périodes prolongées»; ou «un nombre croissant d'hommes âgés de plus de 55 ans ont quitté la population active, soit parce qu'ils ont cédé au découragement ou parce qu'ils ont dû prendre une retraite anticipée».

Monsieur le ministre, la discrimination fondée sur l'âge semble être une réalité, même si elle est interdite dans la Charte, dans la Loi canadienne sur les droits de la personne et dans la législation sur les droits de la personne des provinces et des territoires. Je suppose qu'il n'est pas facile de résoudre ce problème à coup de lois, quelle que soit la rapidité avec laquelle vous les rédigez. Mais je crois que le Parlement et le gouvernement ont là un défi à relever et je soulève la question dans l'espoir que vous vous en occuperez et que vous y penserez lorsque vous examinerez les divers aspects des droits de la personne au Canada. Je voudrais savoir ce que vous en pensez.

[*Text*]

• 1640

Mr. Hnatyshyn: As you rightly point out, Mr. Chairman, age is one of the grounds of proscription of discrimination under the Canadian Human Rights Act. In fact, the government has been attempting by virtue of its response to the requirement of section 15 of the Charter of Rights and Freedoms. . . we have taken several actions to obtain a declaration on mandatory retirement policy. This is a complex issue, as you can appreciate, in these matters, because of the policy position we will be taking on the part of the government.

We have in fact in the government itself, the government institution, under the Public Service Superannuation Regulations and the Public Service Superannuation Act. . . the mandatory retirement policy has been repealed as of July 22, 1986. This fulfilled a commitment we made on this particular issue.

One of the items I am looking at for amendments to the Canadian Human Rights Act or the policy directive is the whole question of mandatory retirement in the federal jurisdiction. It is not an easy or a simple matter, as you fully understand, because of the fact that it impacts on a number of established and entrenched plans dealing with pensions and so on, and its application to the private sector. We are looking at the implications carefully.

But there is a remedy under the Canadian Human Rights Act now, if one is able to establish there is discrimination by virtue of age. The commission is able to examine this and look at any complaint. There is a mechanism there. But without commenting on the example you give. . . you can understand an attempt is being made to deal with that whole question on a properly independent and impartial basis.

The Chairman: I am not sure the attempt is being made that earnestly. I think a study of the activities of the commission will show it has not been a high-priority item, except in one instance. As well, I would say this is a kind of discrimination that is very easy to practise without seeming to practise it. It is one of those things that are very difficult to police. I recognize the problems of government and of authorities.

I just throw in this other point, not that it directly comes under the Minister of Justice. One of the serious problems for middle-aged and older people in employment is the trend in many industries of plant closures because of restructuring of corporations and the like. The problem for middle-aged and older people is being rehired. I think we have to address ourselves as a Parliament to this problem in a very serious way; not that we can always stop the lay-off, but there are things that can be done to ease the pain. More importantly, in the case of middle-aged people there are things that can be done to assist them to relocate. We certainly need to examine the justice and the lack of justice involved when

[*Translation*]

M. Hnatyshyn: Comme vous le dites si bien, monsieur le président, l'âge est l'un des motifs de discrimination interdits par la Loi canadienne sur les droits de la personne. En fait, le gouvernement a essayé, pour répondre aux exigences de l'article 15 de la Charte des droits et libertés. . . Nous avons pris plusieurs mesures pour obtenir une déclaration au sujet de la politique rendant la retraite obligatoire. Il s'agit là d'une question complexe, comme vous le savez, étant donné que nous devrons prendre position, sur le plan politique au nom du gouvernement.

En fait, au sein du gouvernement, dans le cadre des règlements et de la Loi sur la pension de la Fonction publique. . . Nous avons abrogé la politique à l'égard de la retraite obligatoire le 22 juillet 1986. Cette décision faisait suite à l'engagement que nous avions pris à ce sujet.

L'une des modifications que je songe à apporter à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la politique concerne toute la question de la retraite obligatoire dans des secteurs du ressort du gouvernement fédéral. Ce n'est pas facile, comme vous le comprendrez, étant donné que cela se répercute sur plusieurs régimes de pensions et autres déjà en place, sans parler des conséquences pour le secteur privé. Nous examinons attentivement toutes les répercussions d'une telle mesure.

La Loi canadienne sur les droits de la personne offre néanmoins un recours s'il est possible d'établir que vous êtes victime de discrimination en raison de votre âge. La Commission peut examiner toute plainte de ce genre. Le mécanisme de redressement existe. Néanmoins, sans parler de l'exemple que vous avez donné. . . Nous cherchons à résoudre cette question de façon objective et impartiale.

Le président: Je ne suis pas certain que l'on déploie autant d'efforts qu'il le faudrait. Si vous étudiez les activités de la Commission, vous constaterez sans doute qu'elle n'a pas attaché une importance prioritaire à cette question, sauf dans un cas. J'ajouterais que ce genre de discrimination est très facile à pratiquer sans en avoir l'air. Il est très difficile de faire appliquer la loi dans ce genre de cas. Je suis conscient des difficultés du gouvernement et des autorités.

Je soulèverai une autre question, même si elle n'est pas directement du ressort du ministre de la Justice. La fermeture de nombreuses usines à la suite d'une restructuration d'une société, par exemple, pose de sérieux problèmes aux personnes d'âge mûr et aux travailleurs âgés. Ces travailleurs ont de la difficulté à se faire réembaucher. Le Parlement doit se pencher très sérieusement sur ce problème; nous ne pouvons pas toujours empêcher les mises à pied, mais il y a certaines choses qu'il est possible de faire pour atténuer les difficultés de ces personnes. Mais surtout, dans le cas des travailleurs d'âge mûr, nous pouvons les aider à trouver un nouvel emploi. Lorsqu'un travailler âgé entre 45 et 55

[*Texte*]

somebody between 45 and 55 finds himself or herself out of work with very little opportunity to relocate.

Mr. Hnatyshyn: I do not have direct responsibility, but I believe initiatives are being taken by colleagues in Labour and Employment and Immigration on dislocation and adjustment policies. It is certainly an important element in government policy. But I take your representation, Mr. Chairman, on the issue. They are not easy to address, but we are certainly trying to address them, hopefully in an adequate way. From a discrimination point of view, the commission will be reading and following your comments here and will be able to comment with respect to the priority they give, but I think I should leave it at that.

• 1645

The Chairman: Thank you very much. We could debate, but we will not.

Mr. Robinson: Just by way of preamble, it is important that the record be clear with respect to the comments that were made by the Chief Commissioner of the Canadian Human Rights Commission on the question of abortion. I had originally asked the chief commissioner a question on the provisions of the Canada Health Act and the unequal treatment of women across Canada and his concerns from that perspective, and it was on that question that he indicated that he felt that his commission would be very concerned that women across Canada have equal access to a comprehensive health care system. It was in response to a further question by Mr. Witer on the rights of the fetus that the chief commissioner went on to say:

> I am offering a personal opinion at this time, not one that I necessarily offer as Chief Commissioner of the Canadian Human Rights Commission.

The record should be clear that on that particular very sensitive issue he was speaking solely in his personal capacity, giving his personal views, and that he made that very clear.

I might also say, before proceeding to my second round of questioning, that I was very pleased to hear Mr. Reimer confirm what many of us understand to be the case, that at least he and presumably other members of the Conservative caucus are doing whatever they can to block the government from proceeding with the amendment to the Human Rights Act with respect to sexual orientation. If I am misrepresenting Mr. Reimer's comments, then he can himself—

Mr. Witer: On a point of order, I think what Mr. Reimer has said is that we should always allow for a difference of opinion. There was no message of blocking of any proposed legislation in response by the government to any—

Mr. Robinson: Mr. Reimer said that he was entitled to work just as hard to stop an amendment as I was to promote that amendment. That is what he said. If he has a

[*Traduction*]

ans se retrouve sans emploi avec très peu de possibilités de réembauche, il faut se demander s'il s'agit là d'une situation équitable.

M. Hnatyshyn: Ce n'est pas directement de mon ressort, mais je crois que mes collègues du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration prennent des initiatives sous forme de politiques d'ajustement de la main-d'oeuvre. Il s'agit certainement d'un élément important de la politique gouvernementale. Je prends toutefois bonne note de vos observations à ce sujet, monsieur le président. Ces problèmes ne sont pas faciles à résoudre, mais nous essayons de faire de notre mieux pour les résoudre. En ce qui concerne la discrimination, la Commission lira les observations que vous avez faites aujourd'hui et pourra dire quelle est véritablement l'importance qu'elle attache à ces questions.

Le président: Merci beaucoup. Nous pourrions nous lancer dans une discussion, mais nous n'en ferons rien.

M. Robinson: En guise de préambule, je crois important de bien préciser les choses en ce qui concerne les observations que le président de la Commission canadienne des droits de la personne a faites au sujet de l'avortement. J'avais posé au président une question au sujet des dispositions de la Loi canadienne sur la santé et du fait que les femmes de toutes les régions du pays n'avaient pas droit au même traitement. C'est en réponse à cette question qu'il m'a dit, qu'à son avis, sa commission tenait beaucoup à ce que toutes les Canadiennes aient accès à des services de santé complets. En réponse à une autre question de M. Witer au sujet des droits du foetus, le président a ajouté ceci:

> Il s'agit d'une opinion personnelle que j'exprime, pas nécessairement en tant que président de la Commission canadienne des droits de la personne.

Il faut bien préciser qu'il a exprimé son opinion personnelle au sujet de cette question délicate et qu'il l'a dit très clairement.

Avant de passer à ma deuxième série de questions, je dirais que j'ai entendu avec beaucoup de plaisir M. Reimer confirmer ce que nous savons déjà, à savoir que lui-même et sans doute d'autres membres du caucus conservateur s'efforcent d'empêcher le gouvernement de modifier la Loi sur les droits de la personne à l'égard de l'orientation sexuelle. Si j'ai mal compris les observations de M. Reimer, il pourra lui-même. . .

M. Witer: J'invoque le Règlement, car M. Reimer a dit, je crois, que nous devions permettre aux autres d'exprimer des opinions différentes des nôtres. Il ne s'agissait pas de s'opposer à un projet de loi pour. . .

M. Robinson: M. Reimer a dit qu'il avait le droit de déployer autant d'efforts pour bloquer un amendement que moi-même pour faire adopter cet amendement. Voilà

[*Text*]

different view now, then certainly he will be able to take the floor and indicate otherwise.

The Chairman: I think we should end this debate, unless Mr. Reimer wishes to. . .

Mr. Robinson: I will proceed to my question. If the Minister would like to indicate the extent of similar views in the Tory caucus, then I would be pleased to hear the Minister on that.

Mr. Hnatyshyn: I have stated the government policy, which was enunciated by my predecessor. Every Member of Parliament here is able to speak on his own behalf. I respect that. It is not unusual that within caucuses discussions take place. I believe there are certain issues, for example, in the New Democratic Party where there is a difference of a point of view. Some members thought that prostitution should be legalized; other members, including the leader, thought not. There was a difference of opinion. I did not feel any less respect towards the member who held the minority view on that because of the fact that his leader disagreed with him, but this is the way politics is. So I cannot comment on what my other colleagues in the caucus feel, except the ones who have spoken to me, and I of course would not want speak on their behalf.

Mr. Robinson: Well, we are still waiting, as I say, for the government to keep the promise it made, despite the now public attempts of some to block that.

I would like to ask the Minister a question with respect to a concern that has been raised on the issue of complaints concerning retaliation in the case of individuals who have filed a complaint with the Canadian Human Rights Commission. Recently a study was done that showed that of some 64 complaints of retaliation by employers or others in the case of filing of complaints, virtually no action was taken whatsoever. I think only two of them even proceeded to the stage of a hearing, and those two were dismissed. Kathleen Ruff, of the *Canadian Human Rights Advocate*, in a recent issue documented this very clearly.

I appreciate that the Minister may not have had an opportunity yet to study this issue himself, but I would ask for the Minister to examine, if he would, this particular question. I think he would recognize that it is a concern, and that if indeed virtually no complaints of retaliatory action which were taken in the case of an individual who files a complaint are being proceeded with, we do have a problem. I would ask the Minister to look into this issue and to report back to the committee, perhaps through the clerk of the committee, on his findings.

• 1650

Mr. Hnatyshyn: My understanding is that the act does prohibit retaliatory actions by virtue of any proceeding undertaken. If there are specific instances of that, due process would be served by making a formal application

[*Translation*]

ce qu'il a dit. S'il a changé d'avis, il pourrait certainement le dire.

Le président: Je pense que nous devrions mettre fin à cette discussion, à moins que M. Reimer ne désire. . .

M. Robinson: Je vais poser ma question. Si le ministre peut nous dire dans quelle mesure d'autres membres du caucus conservateur sont du même avis, j'aimerais beaucoup le savoir.

M. Hnatyshyn: J'ai énoncé la politique gouvernementale qui avait été formulée par mon prédécesseur. Chaque député ici présent a le droit d'exprimer ses opinions personnelles. C'est un droit que je respecte. Il est normal qu'il y ait des discussions au sein des caucus. Il y a certaines questions sur lesquelles les membres du Nouveau parti démocratique ne sont pas tous du même avis. Certains pensaient qu'il faudrait légaliser la prostitution, d'autres, y compris le chef, qu'il ne fallait pas le faire. Il y a eu des divergences d'opinions à cet égard. Je n'avais pas moins de respect envers le député qui avait une opinion différente à ce sujet simplement parce que son chef n'était pas d'accord avec lui. C'est normal en politique. Par conséquent, je n'ai pas à exprimer d'opinion quant aux sentiments de mes autres collègues du caucus, sauf pour ceux qui m'ont parlé, et je n'irai certainement pas parler à leur place.

M. Robinson: Nous attendons toujours que le gouvernement tienne sa promesse même si l'on a cherché publiquement à s'y opposer.

Je voudrais poser au ministre une question au sujet de plaintes concernant des mesures de représailles prises contre des personnes qui ont déposé une plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne. Une récente étude a révélé qu'aucune mesure n'avait été prise à la suite de 64 plaintes de représailles prises par des employeurs ou d'autres personnes. Je pense que deux seulement de ces cas ont été entendus et qu'ils ont été rejetés. Kathleen Ruff a très bien décrit le problème dans un récent numéro de *Canadian Human Rights Advocate*.

Je sais que le ministre n'a peut-être pas eu l'occasion d'étudier le problème lui-même, mais je lui demanderais de se pencher sur cette question. Il reconnaîtra qu'il s'agit là d'un problème sérieux si nous ne donnons pas suite aux plaintes concernant les mesures de représailles prises contre les plaignants. Je prie le ministre de faire une petite enquête à ce propos et d'en faire connaître les résultats au Comité, peut-être par l'intermédiaire du greffier.

M. Hnatyshyn: À ma connaissance, la loi interdit toutes représailles. S'il se trouve des cas précis, la loi voudrait alors qu'on fasse une demande formelle à la Commission qui en serait ainsi saisie. Je ne suis pas trop sûr de la

[*Texte*]

to to the commission, which probably would be seized with it. I am not aware of the situation, but I think there probably is provision for reporting directly to the commission with respect to such activities.

Mr. Robinson: I am just asking the Minister if he would undertake to examine the concern that has been raised and report back to the committee on that.

Mr. Hnatyshyn: Absolutely. I am glad to look into it. Because of the independance of the commission I am not sure that I have power by executive fiat to take any action, but if you would provide me of a copy of the article I will have my officials look at it to give an examination of what, if anything, we are able to do.

Mr. Robinson: Yes, I would be pleased to do that.

On the question of the response of the government to the issue of abortion, the Minister referred to a legislative response. He knows, of course, that today a significant number of respected national groups have suggested to the federal government that it recognize that this is a question fundamentally of health and not of criminal jurisdiction.

Without in any way prejudging that issue I would like to ask the Minister to indicate whether he believes he will be in a position to make a statement of government policy—whether or not he can table legislation, if that is the route he chooses to take—whether he believes he will be in a position to make a statement of government policy before the House rises for the Easter break.

Mr. Hnatyshyn: Well, I take that as a representation. My response on behalf of the government is a matter of public record. I am aware of the position that has been put forward today and I referred those who have inquired of it to my previous statements. I think I could not add very much to what I have already said.

As far as timing is concerned, I think that at an appropriate time Parliament will be apprised of the response of the government and at that time we will be able to make an assessment as to whether it meets the appropriate approval of the House of Commons.

Mr. Robinson: I have asked the Minister specifically if he is likely to make that statement before the House rises for the Easter break.

Mr. Hnatyshyn: I cannot answer that question because I just have not made my plans for next week.

Mr. Witer: Just a short intervention and question, again in reference to the chief commissioner and his appearance before this committee and his comments regarding the question of abortion. The chief commissioner may have indicated that he was expressing a personal view, but he was doing so on the record and he

[*Traduction*]

situation, mais je crois qu'il y a probablement des dispositions permettant de rapporter directement à la Commission de telles activités.

M. Robinson: Je demande tout simplement au ministre s'il veut bien s'engager à étudier cette question que je viens de soulever et à en faire rapport au Comité.

M. Hnatyshyn: Absolument. J'en serais heureux. A cause de l'indépendance de la Commission, je ne suis pas sûr d'avoir le pouvoir de faire quoi que ce soit par fiat exécutif, mais si vous voulez bien me donner un exemplaire de l'article en question, je demanderai à mes fonctionnaires d'étudier la chose et de me dire ce qu'on peut faire, le cas échéant.

M. Robinson: Je serais heureux de le faire.

Quant à la réponse du gouvernement concernant la question de l'avortement, le ministre a parlé d'une réponse législative. Evidemment, il sait qu'aujourd'hui un nombre important de groupes nationaux dignes de respect ont proposé au gouvernement fédéral qu'il reconnaisse qu'il s'agit là, fondamentalement, d'une question touchant la santé et non pas quelque chose qui relève des instances pénales.

Sans du tout préjuger de la question, j'aimerais quand même demander au ministre de nous dire s'il croit qu'il sera en mesure de faire une déclaration concernant la politique du gouvernement, c'est-à-dire s'il pourra ou non déposer un projet de loi, si c'est là ce qu'il décide de faire, et s'il croit qu'il sera en mesure de faire une déclaration quelconque concernant la politique du gouvernement avant que la Chambre n'ajourne ses travaux pour le congé de Pâques.

M. Hnatyshyn: Bon, c'est une intervention de votre part. Quant à ma réponse au nom du gouvernement, elle figure dans tous les dossiers publics. Je suis au courant des propositions qui ont été faites aujourd'hui et quant à ceux qui les ont faites, je les ai tout simplement renvoyés à mes déclarations déjà bien connues. Je ne crois pas pouvoir ajouter à ce qui a déjà été dit.

Quant à l'échéancier, je crois qu'en temps et lieu le Parlement sera saisi de la réponse du gouvernement et, à ce moment-là, nous serons en mesure de décider si la Chambre des communes l'approuve.

M. Robinson: J'ai demandé très précisément au ministre s'il croit qu'il fera une telle déclaration avant l'ajournement de la Chambre pour le congé de Pâques.

M. Hnatyshyn: Je ne puis répondre à cette question puisque je n'ai pas encore dressé l'échéancier de mes travaux pour la semaine prochaine.

M. Witer: Une brève intervention et une question, encore une fois concernant le président, sa comparution devant le Comité et ses observations concernant la question de l'avortement. Le président a peut-être dit qu'il s'exprimait à titre personnel, mais il le faisait alors que ses propos étaient consignés au compte rendu, ce qu'il savait,

[*Text*]

knew that, and I would request that the Minister examine those comments because they were not frivolous comments. The chief commissioner put on the record that in his opinion the fetus has no rights, and I would urge the Minister—

Mr. Robinson: Mr. Chairman, on a point of order, I do not like to interrupt the member, but surely it is not fair for the hon. member to characterize a very comprehensive response by the chief commissioner in a way which is simply not accurate, in posing a question to the Minister. If he wants to put his entire text to him, that is fine. But with respect, nowhere did he suggest, as the member would indicate, that the fetus has no rights.

The Chairman: Order, please. We are getting into debate now. Could you put your question as succinctly as possible? We are running out of time.

Mr. Witer: Certainly. First of all, as the member will know and the Minister will know, I referred the Minister to the minutes and asked him to examine them. I would simply ask the Minister if he is prepared to give members of this committee or certainly this member a response of his findings after he has examined the minutes carefully and indicate whether or not in his opinion it was appropriate, and is appropriate, for someone like the commissioner to make those kinds of remarks on the record.

• 1655

An hon. member: We did not invite the commissioner. . .

Mr. Witer: No, I am sorry, it was on the record.

The Chairman: Let us have the answer from the Minister.

Mr. Hnatyshyn: I tried to respond as fully as I could, Mr. Chairman, to Mr. Witer the first time around. This is a difficult thing for me because I have not, I fully acknowledge, read the matter. I also think the question here with respect to the independence of commissions is an important concept.

Mr. Witer, in his initial line of questioning, was quite rightly talking about the desirability of a direct report to Parliament ostensibly because he believes in the independence of the commission from government intervention. This is the dilemma I have with respect to commenting on the commissioner's remarks per se. As to whether they were personal or represented an assessment of his responsibilities is something I would have to decide on my own, looking at it. I just do not know what assurance I can give the hon. member because I have not read this, but I think there are those parameters on what action I could take if I thought action was appropriate.

[*Translation*]

et je demanderais au ministre d'étudier ces propos parce que ce n'était point là propos frivoles. Le président a bien consigné au compte rendu son avis que le foetus n'a aucun droit et je presse le ministre. . .

M. Robinson: Monsieur le président, j'en appelle au Règlement, je ne veux pas interrompre le député, mais ce n'est certainement pas équitable de sa part, dans le cadre d'une question posée au ministre, de résumer aussi incorrectement une réponse très détaillée du président. S'il veut saisir le ministre du texte de la réponse au complet, libre à lui. Cependant, avec tout le respect que je vous dois, contrairement à ce que laisse entendre le député, il n'a jamais avancé que le foetus n'avait aucun droit.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Voilà qui dégénère en débat. Pourriez-vous poser votre question le plus brièvement possible? Nous allons manquer de temps.

M. Witer: Absolument. Tout d'abord, comme le député le sait et comme le ministre le sait, je renvoyais ce dernier au compte rendu de nos délibérations en lui demandant de les étudier. J'aimerais demander au ministre tout simplement s'il est prêt à saisir les membres du Comité ou, à tout le moins, le présent intervenant, de ses constatations après étude du compte rendu et qu'il nous fasse savoir si, à son avis, il est approprié ou non pour quelqu'un comme le président de faire publiquement ce genre d'observations.

Une voix: Nous n'avons pas invité le président. . .

M. Witer: Non, désolé, tout cela est consigné au compte rendu des délibérations.

Le président: Permettons au ministre de nous répondre.

M. Hnatyshyn: J'ai fait de mon mieux pour répondre, monsieur le président, à M. Witer dès le départ. C'est difficile pour moi parce que, je le reconnais, je n'ai pas lu le compte rendu. Je crois aussi qu'entre en ligne de compte ici la question très importante de l'indépendance des commissions.

M. Witer, dans sa question initiale, avait tout à fait raison de dire que mieux vaut un rapport direct au Parlement ostensiblement parce qu'il croit à l'indépendance de la Commission eu égard à toute intervention du gouvernement. Voilà le dilemme qui se pose à moi lorsqu'on me demande de commenter les observations du président. À savoir si ses observations étaient faites à titre personnel ou officiel, c'est-à-dire dans le cadre de ses responsabilités, voilà quelque chose qu'il me faudrait décider de moi-même en étudiant le texte des délibérations. Je ne sais quelle assurance je puis donner à l'honorable député parce que je n'ai pas lu le compte rendu, mais je crois qu'il y a certains paramètres concernant les gestes que je devrais poser, le cas échéant.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you very much. We will expect to hear from the Minister if he deems it appropriate.

Mr. Robinson: Mr. Chairman, there is one other item, not related to the Minister's appearance, in terms of when we will be taking up certain motions that have been tabled.

The Chairman: Yes, I am going to come to that, Mr. Robinson.

On behalf of the committee, I want to thank the Minister and his officials for coming. You can appreciate, Mr. Minister, how much we admire the leadership you are showing in the field of justice.

Mr. Hnatyshyn: Do I take that as unanimous?

The Chairman: Exactly. I am speaking on behalf of the committee.

Mr. Hnatyshyn: Thank you so much, committee members.

The Chairman: To the committee, it is the intention of the chairman to call an in camera meeting for Tuesday, March 29, at 3.30 p.m. to deal with motions affecting the future business of the committee.

Mr. Robinson: Mr. Chairman, the difficulty with that—and I would have hoped the clerk would consult with other clerks—is that there is a legislative committee dealing with the justice bill, Bill C-89, on victims of crime. So that is just impossible.

The Chairman: What I will do, because we are running out of time, is have consultation with the critics from the opposition parties before a notice is sent out.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup. Le ministre nous relancera s'il juge que c'est approprié.

M. Robinson: Monsieur le président, il y a une autre question, mais qui n'a rien à voir avec la comparution du ministre, c'est-à-dire que j'aimerais savoir quand nous nous occuperons de certaines motions qui ont été déposées.

Le président: Oui, j'y arrivais, monsieur Robinson.

Au nom du Comité, je tiens à remercier le ministre et ses fonctionnaires pour leur présence ici. Vous comprendrez, monsieur le ministre, quelle admiration est la nôtre, témoins que nous sommes du bon exemple que vous donnez dans le domaine de la justice.

M. Hnatyshyn: C'est unanime?

Le président: Tout à fait. Je parle au nom du Comité.

M. Hnatyshyn: Merci beaucoup, membres du Comité.

Le président: Quant au Comité, il est de l'intention de son président de convoquer une réunion à huis clos pour le mardi 29 mars, 15h30, pour traiter de certaines motions concernant les travaux futurs du Comité.

M. Robinson: Monsieur le président, le problème, et j'aurais espéré que notre greffier aurait consulté les autres greffiers, c'est que siège aussi un comité législatif étudiant le projet de loi de la justice, le C-89, concernant les victimes d'actes criminels. C'est donc tout à fait impossible.

Le président: Le temps nous manque, alors je vais consulter les critiques des partis de l'opposition avant d'envoyer un avis de convocation.

La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 32

Tuesday, March 29, 1988
Wednesday, April 20, 1988

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 32

Le mardi 29 mars 1988
Le mercredi 20 avril 1988

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Human Rights

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

RESPECTING:

Business of the Committee

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3), the Committee resumed consideration of its inquiry into Human Rights relating to Age Discrimination and commenced an inquiry into enforcement of racial discrimination prohibitions

CONCERNANT:

Travaux du Comité

En conformité avec son mandat en vertu de l'article 96(3), le Comité reprend l'étude des droits de la personne concernant l'inégalité de traitement fondée sur l'âge, et commence l'étude de l'application de l'interdiction de pratiques discriminatoires fondées sur la race

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987-1988

27852

STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

Chairman: Reginald Stackhouse

Vice-Chairman: Andrew Witer

Members

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Président: Reginald Stackhouse

Vice-président: Andrew Witer

Membres

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 29, 1988
(45)
[*Text*]

The Standing Committee on Human Rights met *in camera* in Room 371 West Block, at 3:35 o'clock p.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Roland de Corneille, Howard McCurdy, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay and Andrew Witer.

Acting Member present: John Oostrom for Walter McLean.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen and Jack Stilborn, Research Officers.

The Committee proceeded to consider its business.

ORDERED,—That the Chairman be authorized to convene up to three meetings of the Committee at times agreed to by the representative of each Opposition party, or otherwise at times agreed to by the Committee, for the purpose of hearing testimony on Age Discrimination from all or any of the following:

— Dr. Noël Kinsella, Chairman, New Brunswick Human Rights Commission
— Age and Opportunity Centre (Winnipeg);
— Canadian Employment and Immigration Advisory Council (CEIAC);
— Department of Employment and Immigration;
— Canadian Manufacturers' Association;
— Canadian Labour Congress;
— Professor Robert Sharpe and Melissa Kennedy, Faculty of Law, University of Toronto;
— Professor Jack London, Faculty of Law, University of Manitoba.

RESOLVED,—That the Committee meet off Parliament Hill during a day or an afternoon and evening on a day to be determined by consultation as to the availability of members, for completion of its consideration of a report on Human Rights Behind the Iron Curtain and to instruct staff on drafting a report on Age Discrimination; that the necessary staff do accompany the Committee; and that transportation, necessary services and working meals be arranged by the Clerk, the expenses to be borne by the Committee from its miscellaneous budget.

ORDERED,—That the expenses incurred by a representative of the Government of Israel in appearing before the Committee be borne by the Committee.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 29 MARS 1988
(45)
[*Traduction*]

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit à huis clos, aujourd'hui à 15 h 35, dans la pièce 371 de l'Édifice de l'ouest, sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Roland de Corneille, Howard McCurdy, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay et Andrew Witer.

Membre suppléant présent: John Oostrom remplace Walter McLean.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen et Jack Stilborn, attachés de recherche.

Le Comité entreprend de déterminer ses travaux.

IL EST ORDONNÉ,—Que le président soit autorisé à convoquer jusqu'à trois réunions du Comité au jour et à l'heure qui conviendront au représentant de chaque parti de l'opposition, ou sinon au jour et à l'heure dont seront convenus les membres du Comité, pour entendre le témoignage que rendra l'un ou l'autre des particuliers et des organismes dont les noms suivent, sur l'inégalité de traitement fondée sur l'âge:

— M. Noël Kinsella, président, Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick;
— Age and Opportunity Centre (Winnipeg);
— Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration (CCCEI);
— ministère de l'Emploi et de l'Immigration;
— Association des manufacturiers canadiens;
— Congrès du travail du Canada;
— Professeur Robert Sharpe et Melissa Kennedy, Faculté de droit, Université de Toronto;
— Professeur Jack London, Faculté de droit, Université du Manitoba.

IL EST RÉSOLU,—Que le Comité se réunisse ailleurs que sur la colline du Parlement et consacre une journée, ou un après-midi et une soirée, choix déterminé par voix de consultation selon la disponibilité des membres, pour mener à terme son étude du rapport sur les droits de la personne derrière le rideau de fer; qu'il confie à son personnel le soin de rédiger un rapport sur l'inégalité de traitement fondée sur l'âge; que le Comité se fasse accompagner du personnel nécessaire; et que le greffier prenne toutes les dispositions relatives au transport, aux services essentiels et aux repas en cours des travaux, frais que le Comité assumera à même son propre budget au chapitre des frais accessoires.

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité défraie le représentant du gouvernement d'Israël des dépenses qu'entraînera sa comparution devant le Comité.

ORDERED,—That the motion of Tuesday, March 8, 1988 which reads as follows—

> That Abdullah Abdullah of the Palestine Information Office be invited to appear immediately following the appearance of Hanna Siniora on Tuesday, March 15

—be withdrawn.

ORDERED,—That the Committee proceed immediately to invite the appearance of Amnesty International and of Dr. Chris Giannou, and also of representatives of the International Red Cross and of the United Nations Organization who have been active in the West Bank and Gaza, on the subject of human rights in the West Bank and Gaza.

RESOLVED,—That this Committee undertake to study the subject of human rights violations throughout the Middle East, at a time to be determined by the Committee.

ORDERED,—That the budget presented from the Sub-committee on Agenda and Procedure for the period April 1, 1988 to March 31, 1989, in the amount of $111,940 for Budget I and $206,940 for Budget II, be approved as the budget of this Committee, and that the Chairman present the budget to the Liaison Committee with such additional explanation of the amounts requested as may be required.

At 5:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, APRIL 20, 1988
(46)

The Standing Committee on Human Rights met in Room 307 West Block, at 3:50 o'clock p.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Howard McCurdy, Walter McLean and Reginald Stackhouse.

Acting Member present: Fred McCain for Andrew Witer.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Jack Stilborn, Research Officer.

Witness: Dr. Noël Kinsella, Chairman, New Brunswick Human Rights Commission.

In conformity with the provisions of Standing Order 96(3), the Committee resumed consideration of its inquiry into Age Discrimination and commenced an inquiry into the enforcement of prohibitions against racial discrimination.

The witness made a statement and answered questions.

IL EST ORDONNÉ,—Que soit retirée la motion du mardi 8 mars 1988, à savoir:

> Que Abdullah Abdullah, du bureau de renseignements sur la Palestine, soit invité à comparaître aussitôt après la comparution de Hanna Siniora, le mardi 15 mars.

IL EST ORDONNÉ,—Que, outre Amnesty International et M. Chris Giannou, le Comité invite à comparaître devant lui des représentants de la Croix rouge internationale et de l'Organisation des Nations unies qui ont travaillé en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, sur la question des droits de la personne dans ces régions.

IL EST RÉSOLU,—Que le présent Comité entreprenne une étude des violations des droits de la personne partout au Moyen-Orient, à un moment que déterminera le Comité.

IL EST ORDONNÉ,—Que le budget provenant du Sous-comité du programme et de la procédure pour la période allant du 1er avril 1988 au 31 mars 1989, d'un montant de 111,940$ pour le budget I, et de 206,940$ pour le budget II, soit approuvé en tant que budget du présent Comité; et que le président soumette au Comité de liaison ledit budget et lui procure, au fur et à mesure, les explications exigées sur les montants.

À 17 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 20 AVRIL 1988
(46)

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 15 h 50, dans la pièce 307 de l'Édifice de l'ouest, sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Howard McCurdy, Walter McLean et Reginald Stackhouse.

Membre suppléant présent: Fred McCain remplace Andrew Witer.

Aussi présent: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Jack Stilborn, attaché de recherche.

Témoin: M. Noël Kinsella, président, Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick.

Conformément aux dispositions du paragraphe 96(3) du Règlement, le Comité reprend l'étude de l'application de l'interdiction de pratiques discriminatoires fondées sur la race.

Le témoin fait une déclaration et répond aux questions.

At 5:01 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

À 17 h 01, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Wednesday, April 20, 1988

• 1551

The Chairman: It is a great pleasure to welcome Dr. Noel Kinsella, Chairman of the New Brunswick Human Rights Commission, to share information and views on age discrimination in employment and other areas. This is part of our committee's ongoing study of age discrimination in Canada.

Dr. Noel Kinsella (Chairman, New Brunswick Human Rights Commission): As we in Canada look to the 1990s we have to establish our agenda for human rights very carefully. Not a single subject is more important for Canadians than human rights, so your committee is one of the most important committees of the House of Commons.

After 22 years' experience as a student of human rights and a Human Rights Commissioner, I view with satisfaction the many successes and positive developments in Canada of the past two decades. The Canadian record in human rights is very good. But much work has been left undone such as in afternoon's topics of human rights and ageing and, time permitting, human rights and racism.

My written brief is in four parts. The first part focuses on the theme and objective that I see for Canadian society in dealing with human rights in the next little while. I believe we have to get back to the basics of human rights. We have to get back to our basic principles of human rights, our basic instruments of human rights. Those basic principles are very simple and they are well articulated in the preamble to the Universal Declaration of Human Rights, the 40th anniversary of which we celebrate this year. According to it, human rights are all about the ongoing recognition of the inherent dignity of all members of the human family, the ongoing reaffirmation by Canadians of our faith in the fundamental human rights and the dignity and worth of the human person, and our ongoing determination to promote social progress and better standards of life in larger freedom. Those words are directly from the preamble of the Universal Declaration of Human Rights.

• 1555

In my experience, that is what human human rights are all about, and we have to get back to those basics. We

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mercredi 20 avril 1988

Le président: Nous sommes très heureux d'accueillir M. Noel Kinsella, président de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick qui partagera avec nous ses connaissances et ses points de vue concernant la discrimination fondée sur l'âge dans l'emploi et dans d'autres secteurs. Cette rencontre fait partie de l'étude permanente du comité chargé d'étudier la discrimination fondée sur l'âge au Canada.

M. Noel Kinsella (président de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick): Comme nous nous acheminons vers les années 90, nous voulons préparer avec beaucoup de soin notre programme concernant les droits de la personne. Aucun sujet n'est aussi important pour les Canadiens que les droits de la personne et par conséquent votre comité est un des comités les plus importants de la Chambre des communes.

Après avoir, pendant, 22 ans étudié les droits de la personne et assumé les fonctions de commissaire aux droits de la personne, je suis très heureux de constater les nombreux succès et l'évolution positive qu'a connus le Canada au cours des deux dernières décennies. Le Canada a un très bon dossier en matière de droits de la personne. Cependant, il y a encore beaucoup de travail à faire au sujet des questions qui seront étudiées cet après-midi concernant les droits de la personne et le vieillissement et, si le temps le permet, les droits de la personne et le racisme.

Mon mémoire comprend quatre parties. Dans la première, je mets l'accent sur les objectifs dont doit tenir compte, à mon avis, la société canadienne pour traiter des droits de la personne très bientôt. Il faut revenir aux principes fondamentaux des droits de la personne. Il faut revenir aux principes de base, aux instruments fondamentaux. Ces principes sont très simples et très bien décrits dans le préambule de la Déclaration universelle des droits de la personne, dont nous célébrons le 40e anniversaire cette année. Selon cette déclaration, il s'agit de reconnaître de façon permanente la dignité propre à tous les membres de la famille humaine. Les Canadiens doivent constamment affirmer leur foi dans les droits humains fondamentaux et dans la dignité et la valeur de la personne humaine, et nous devons continuer à promouvoir les progrès sociaux et de meilleures conditions de vie assorties d'une liberté plus grande. Ces mots sont tirés directement du préambule de la Déclaration universelle des droits de la personne.

D'après mon expérience, cela représente exactement ce que sont les droits de la personne, et nous devons revenir

[*Texte*]

have to get back to the basic instruments of human rights. I am referring here to the Universal Declaration of Human Rights and the International Covenants, of which Canada has been a signatory since 1976, because the human rights which are articulated in the Universal Declaration of Human Rights and in the International Covenants are human rights that are accepted as human rights by the world community, irrespective of political ideologies or of political systems. These rights we find in the Universal Declaration of Human Rights and in the International Covenants are the human rights.

It is a pity this committee of the House of Commons was not in existence in the late 1970s and early 1980s when the discussion was abroad in Canada to patriate the Constitution and have a Charter of Rights and Freedoms, for there was an agreement among Canada and the 10 provinces in the mid and late 1970s that Canada would ratify the International Covenants on Human Rights, and every government in Canada agreed to that. We had agreement on a standard of human rights among all governments of Canada that we would meet these standards and would accept an international forum within which to have these rights ensured.

I mention this because I think it is possible that those who are interested in the Meech Lake proposed amendments to the Constitution might find a possible compromise without opening up the issue in terms of the content of the amendment to the Constitution. Rather, we would go back to the preamble of the resolution, the first two paragraphs of which refer to agreements: the agreement in the 1980s for the Canada Act, and the agreement at Meech Lake for this amendment, and a first preambular paragraph recalling the agreement between the Government of Canada and all 10 provinces, including Quebec, that made possible the ratification by Canada of the international human rights standards, which apply to minority rights and linguistic rights, and which are rights relating to all categories of people. If we get back to some of these basics as part of the infrastructure, it may help us in some problem areas.

I see two main obstacles that stand in the way of human rights in Canada in the next little while. The two obstacles I see are the bureaucratization of human rights and the politicization of human rights. The bureaucratization of human rights is a problem we need to be alert to, or at least be aware of, if the Canadian human rights agenda for the 1990s is to have any chance of being articulated, let alone implemented. I base this on my experience coming to Ottawa from a small province and dealing with the technocrats. I see too much of the phenomenon within the bureaucracy of human rights where the dynamics of the bureaucracy becomes more important than the dynamics of the given public programs in the field of human rights. Based on my experience for the past 22 years, the bureaucrats who are working now in great numbers in the field of human

[*Traduction*]

à ces éléments fondamentaux. Nous devons revenir aux instruments de base des droits de la personne. Je mentionne ici la Déclaration universelle et les ententes internationales dont le Canada est signataire depuis 1976, car les droits de la personne qui sont définis dans la Déclaration et dans ces ententes internationales sont des droits humains et sont acceptés comme tels par la communauté mondiale, quels que soient les idéologies ou les systèmes politiques. Ces droits que nous retrouvons dans la Déclaration universelle et dans les ententes internationales sont les droits humains.

C'est dommage que ce Comité des Communes n'existait pas à la fin des années 70 et au début des années 80 lorsqu'il était question au Canada de rapatrier la Constitution et d'obtenir une Charte des droits et des libertés, car il y avait accord au Canada et dans les dix provinces vers le milieu et la fin des années 70 pour que le Canada ratifie les ententes internationales sur les droits de la personne: tous les gouvernements du Canada était d'accord là-dessus. Tous les gouvernements du Canada s'étaient mis d'accord au sujet d'une norme concernant les droits de la personne et nous avions convenu de respecter ces normes et d'accepter une tribune internationale pour que ces droits soient garantis.

Je le mentionne car il est possible que ceux qui s'intéressent aux amendements de la constitution proposés au lac Meech puissent trouver un compromis sans ouvrir un débat sur le contenu de l'amendement de la Constitution. Nous pourrions plutôt revenir au préambule de la résolution, aux deux premiers paragraphes auxquels se réfèrent les accords: l'accord des années 80 concernant la Loi sur le Canada, l'accord du lac Meech au sujet de cet amendement et le premier paragraphe du préambule rappelant l'accord entre le gouvernement du Canada et les dix provinces, y compris le Québec, qui ont permis la ratification par le Canada des normes internationales sur les droits de la personne qui s'appliquent aux droits des minorités, aux droits linguistiques, des droits qui concernent toute catégorie de personnes. Si nous revenons à ces principes fondamentaux comme faisant partie de l'infrastructure, nous pourrons mieux résoudre certains secteurs à problèmes.

Il y aura à mon avis deux obstacles principaux aux droits de la personne au Canada dans un avenir très proche. Ces deux obstacles sont, la bureaucratisation et la politisation de ces droits. La bureaucratisation des droits de la personne soulève un problème que nous devons reconnaitre, du moins en être conscients, si le programme concernant les droits de la personne du Canada pour les années 90 a une chance d'être bien établi, sans parler de son implication. Je me fonde sur mon expérience car je viens d'une petite province pour traiter avec des technocrates. Je vois trop souvent ce phénomène au sein de la bureaucratie chargée des droits de la personne où la dynamique des droits cède le pas à celle des programmes publics. Je me fonde encore sur mon expérience des 22 dernières années: les bureaucrates, qui sont beaucoup plus nombreux maintenant dans le

[*Text*]

rights are no different when it comes to spending as much energy on political manoeuvring within the system as they spend on promoting human rights.

• 1600

One has to be concerned with what I hear said among colleagues from outside the Ottawa-Toronto-Montreal axis when they refer to a "human rights bureaucratic Mafia" up here. I would ask respectfully, Mr. Chairman, that this committee examine very carefully any of those new initiatives for human rights development that emanate from the bureaucracy, to ensure they are substantive programs for human rights and not principally motivated by a systems desire to expand a unit or, as I say, build an empire.

I also think this Standing Committee on Human Rights should be vetting the senior human rights appointments made by the Government of Canada. I would ask that this committee also examine very carefully the budget estimates of those departments of the government that have human rights programs. If my information is correct, the Department of the Secretary of State presently is proposing to cut its human rights budget quite significantly; and this in a year when we are marking the 40th anniversary of the Universal Declaration of Human Rights.

Politicization of human rights is an obstacle to human rights. Politicization of human rights has a plus side and a minus side. The plus side is that to the extent that human rights issues are politicized, these issues receive attention. The down side is that when we recognize the difference between civil and political rights, which are self-executory rights. . . do not need a program as distinct from the economic, social, and cultural rights, and the guarantee of the equality rights, which require programs. It is there where the politicization of human rights is a good thing, whereas in the civil and political area it may be a bad thing.

The politicization of human rights is occurring, as we know, in the international sphere as well at the United Nations. Again, in that context, it seems to me if we can get back to the basics of human rights within the United Nations system—and I believe there is a movement afoot to try to do that—then we will be much better able to deal with things such as collective rights, the right to development, and the right to peace: the so-called "third generation" of human rights. But we have to have our feet fairly planted and resting on a solid basis, and that solid basis is the International Bill of Rights.

Within the context of the international sphere, I would hope very much Canada would be adopting a virile, strong, leadership role, providing great vision as we articulate the international human rights agenda in the

[*Translation*]

domaine des droits de la personne, agissent de la même manière lorsqu'il s'agit de dépenser autant d'énergie pour les activités politiques qu'ils en dépensent pour promouvoir les droits de la personne.

On doit s'inquiéter de ce que j'entends dire parmi mes collègues à l'extérieur de l'axe Ottawa-Toronto-Montréal lorsqu'ils parlent de «la mafia bureaucratique qui règne sur les droits de la personne». Avec tout le respect que je vous dois, je demanderais, monsieur le président, que les membres du comité étudient très sérieusement les nouvelles initiatives concernant l'évolution des droits de la personne prises par ces bureaucraties, afin de s'assurer que les programmes soient solides et qu'ils ne soient pas surtout motivés par un système désireux d'assurer son expansion ou de construire un empire.

Je crois également que votre comité permanent des droits de la personne devrait examiner minutieusement les nominations aux postes supérieurs faits par le gouvernement du Canada dans le domaine des droits de la personne. Je demanderais au comité d'examiner de très près les provisions budgétaires de ces ministères qui ont des programmes sur les droits de la personne. Si mes renseignements sont justes, le Secrétariat d'État propose présentement des compressions importantes dans son budget réservé droits de la personne; et cela durant l'année où nous célébrons le 40ième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de la personne.

La politisation des droits de la personne représente également un obstacle. Cette politisation a un côté positif et un côté négatif. Le côté positif est que plus les droits de la personne sont politisés, plus on y attache de l'importance. Du côté négatif, lorsqu'on connait la différence qui existe entre les droits politiques et les droits civils, qui sont des droits auto-exécutoires. . . c'est qu'on ne voit pas la nécessité d'un programme distinct pour les droits économiques sociaux et culturels, et la garantie des droits à l'égalité qui, eux, exigent du programme. Dans ce sens, la politisation des droits de la personne est une bonne chose, alors que dans le domaine civil et politique, c'est peut-être une mauvaise chose.

On voit que la politisation des droits de la personne existe sur le plan international de même qu'aux Nations unies. Dans ce contexte, il me semble de nouveau que si nous pouvons revenir aux principes de base des droits de la personne au sein des Nations unies—et je pense qu'il y a un mouvement dans ce sens—nous pourrons beaucoup mieux traiter ces questions comme étant des droits collectifs, des droits à l'évolution, un droit à la paix: la prétendue «troisième génération» des droits de la personne. Cependant, il faut être bien ancrés, avoir une base très solide, et cette base solide c'est la Charte internationale des droits.

Dans le contexte du plan international, j'aimerais beaucoup que le Canada assume un rôle ferme et viril de chef de file, qu'il apporte une vision large sur la question lorsque nous établirons notre programme international

[*Texte*]

next decade, and that international program would be based on the fundamental principles of human rights contained in our foundation instruments.

If I just may make one further side point on the issue of the international sphere as I see it in Canadian work and what this committee might do, there is a practical need for the Department of External Affairs to improve the allocation for the permanent mission of Canada at the United Nations office in Geneva. This is especially critical for Canada, which I understand is expected to be elected to the United Nations Human Rights Commission. This will be the third time Canada as a member state will be a member of the United Nations Human Rights Commission. If we are going to be creative and show vision and leadership as a member of the United Nations Human Rights Commission in setting the international human rights agenda in the 1990s, then we are going to have to beef up the support staff of that particular mission.

My second point, which is the principal concern of the committee here today, "ageism", and ageism as a case study for human rights. . . my brief focuses on the basic principles of combating ageism. Those basic principles that underline our struggle in combating ageism are the very same principles I articulated at the beginning. We are doing this because of our recognition of the inherent dignity of the individual. We wish to reaffirm this, and we are determined to deal with the human rights on an ongoing basis, irrespective of chronological age.

• 1605

However, we have to recognize that there are different categories of human rights. The human rights I refer to as self-executory—civil and political rights—are different and are efforts to protect the rights of Canadians of all ages in the area of security of person, the right to life itself, and liberty.

I am thinking of the kinds of interventions that are required so that nursing homes do not, for management purposes, wipe out a lot of basic liberties because of diminished responsibility. We are aware of many situations where mental health acts are being used as very blunt instruments to take complete control of the rights of the senior citizen in that kind of setting.

In the area of economic, social and cultural rights, I have read some of the testimony of witnesses who have appeared before you, Mr. Chairman, and there is so much work that needs to be done on the whole issue of the right to education. We somehow think education rights do not apply to older persons. There is a right to work, not only in terms of personal choice or retirement issues but also in terms of career progress. Notwithstanding age, there are

[*Traduction*]

pour les droits de la personne au cours de la prochaine décennie, et je souhaite aussi que le programme international se fonde sur les principes fondamentaux que l'on retrouve énoncés dans nos instruments de base.

Permettez-moi une petite parenthèse au sujet de cette question du domaine international, tel que je conçois le travail du Canada et ce que peut faire ce comité-ci. Sur le plan pratique, le ministère des Affaires Extérieures doit améliorer le financement de sa mission permanente aux Nations unies, à Genève. C'est extrêmement important pour le Canada qui, si j'ai bien compris, s'attend à être élu à la Commission des droits de la personne des Nations unies. Ce sera la troisième fois que le Canada, en tant que pays membre, fera partie de cette commission. Si nous voulons faire preuve de créativité et montrer que nous avons une vision large des choses en tant que chefs de file et membres de la Commission des droits de la personne des Nations unies chargés de préparer le programme international sur les droits de la personne pour les années 90, nous devrons augmenter notre personnel de soutien au sein de cette mission.

La deuxième question, qui est la préoccupation principale du comité aujourd'hui, c'est «le vieillissement», et le vieillissement dans le cadre des droits de la personne. . . Mon mémoire met surtout l'accent sur les principes fondamentaux en vue de combattre le vieillissement. Ces principes fondamentaux qui soulignent notre lutte sont identiques à ceux que je vous ai signalés au départ. Nous faisons ce travail parce que nous reconnaissons la dignité propre à l'individu. Nous voulons de nouveau affirmer notre engagement et nous sommes décidés à défendre de façon permanente les droits de la personne, indépendamment de l'âge chronologique.

Cependant, les droits de la personne ne sont pas tous de même nature. Ce que j'ai appelé «autonome»—c'est-à-dire les droits civils et politiques—constitue une catégorie à part, correspondant à un effort de protection des droits de toute la population canadienne sans distinction d'âge, qu'il s'agisse de sécurité de la personne, de droit à la vie elle-même, ou de liberté.

J'aimerais donc par exemple que l'on prenne des mesures pour que les maisons de retraite ne deviennent pas, pour simple commodité de gestion, des lieux où les libertés fondamentales sont supprimées, sous prétexte que les personnes âgées seraient diminuées. Nous connaissons beaucoup de cas où les Lois sur la santé mentale sont utilisées de façon brutale pour priver ces personnes du troisième âge de leurs droits les plus fondamentaux.

En ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels, j'ai lu certains des témoignages de vos invités, monsieur le président, et je constate que dans le domaine du droit à l'éducation, il y a beaucoup à faire. On a souvent tendance à penser que ce droit à l'éducation ne concerne pas les personnes âgées. Le droit au travail ne comprend pas simplement la possibilité de choisir librement sa carrière, ou de prendre sa retraite, il

[*Text*]

different kinds of programs such as work sharing and so on. Based on what I have read, other witnesses have talked about that as well.

In the area of solidarity rights and age, it seems to me there is a real movement afoot. In fact, this very evening there is a conference in Ottawa dealing with networking among seniors in Canada, and the One Voice of Seniors Networking of Canada organization has been in existence for about a year now. That kind of sharing and the kinds of demands for participation in government and in the judiciary is noteworthy. There are many areas of statutory age discrimination that could be looked at.

Then there is the whole area of equality rights, and that is where we have had the greatest amount of experience in administering human rights codes. There is a lot of work to be done there, and this committee could intervene for a closer examination of whether or not section 14 of the Canadian Human Rights Act is appropriate, where the act provides for a normal age of retirement. I can tell you, Mr. Chairman, that in the provinces of New Brunswick and Manitoba, we proscribe discrimination on the basis of age, which is defined as the age of majority and over. There is no upper limit, and there is no normal retirement age, which is another way of building in mandatory retirement systematically or institutionally. I have provided some ideas and experiences in the brief that we have had in—

The Chairman: In a judgment delivered by one justice, the Ontario Supreme Court indicated that mandatory retirement was discriminatory, but he described it as acceptable or reasonable discrimination. It has been appealed to the Supreme Court of Canada. I wonder if you could update the committee on that.

• 1610

Dr. Kinsella: That decision and the decision from British Columbia based upon the circumstances of physicians and their hospital privileges relate directly to age being the factor. In one case, one to which you have made reference, it was found to be reasonable, and in the other case it was found not to be reasonable. It seems to me that we will see what the Supreme Court of Canada will be saying, and I am sure the test is the test they will be applying vis-à-vis section 15 of the Charter.

One does not want to say it is irrespective of what the Supreme Court will be deciding, but I think the issue of personal choice retirement is not going to go away

[*Translation*]

s'applique également à la notion de promotion et d'amélioration sur le plan professionnel. Les programmes de partage du travail peuvent s'appliquer quel que soit l'âge des employés et des travailleurs. Les témoins, d'après ce que j'ai lu, vous en ont d'ailleurs parlé.

La question de la solidarité sociale appliquée aux personnes âgées semble être à l'origine du mouvement très réel à la naissance duquel nous assistons. Il y a d'ailleurs ce soir une conférence à Ottawa qui portera sur l'organisation des personnes âgées au Canada, je signale que l'Association One Voice of Seniors Networking of Canada existe depuis environ un an. Ce genre de partage dont je parlais est de plus en plus réclamé, les personnes âgées veulent participer, et cela concerne à la fois le gouvernement et le système judiciaire. Nos lois elles-mêmes comportent des clauses discriminatoires à l'égard des personnes âgées, et il serait bon que l'on se penche là-dessus.

Il y a ensuite tout le domaine des droits à l'égalité, domaine où nous avons la plus grande expérience, je pense aux différents codes des droits de la personne. Il y a là encore beaucoup de travail à faire, et le Comité pourrait examiner si oui ou non l'article 14 de la Loi canadienne des droits de la personne est suffisant, alors que notre législation par ailleurs impose le départ à la retraite à partir d'un certain âge. Je puis vous dire, monsieur le président, que la province du Nouveau-Brunswick et du Manitoba interdisent toute discrimination fondée sur la notion d'âge, et ceci à partir de la majorité. Il n'est pas possible de concevoir une limite supérieure, il n'y a pas d'âge normal pour le départ en retraite, ce qui n'est qu'une façon d'institutionnaliser le départ obligatoire à la retraite. Je vous ai soumis quelques idées dans notre mémoire, j'ai fait appel à l'expérience que nous avons dans ce domaine. . .

Le président: La Cour suprême de l'Ontario a rendu une décision dans laquelle le départ obligatoire à la retraite était considéré comme une mesure discriminatoire, mais en même temps une mesure discriminatoire acceptable, sinon raisonnable. Il a été fait appel de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada, et j'aimerais savoir si vous pourriez nous en dire un petit peu plus là-dessus.

M. Kinsella: Cette décision de même que celle qui, en Colombie-Britannique, se fondaient sur la situation des médecins et leurs privilèges hospitaliers, avaient trait à l'âge en tant que facteur immédiat. Dans un cas, celui dont vous avez parlé, on a estimé que la décision était raisonnable, mais dans l'autre, c'est le contraire qui s'est produit. Il me semble que nous devrons attendre le jugement de la Cour suprême à cet égard, et je n'ai aucun doute qu'il se fondera sur le critère institué en vertu du libellé de l'article 15 de la Charte.

On hésite à dire que la décision de la Cour suprême sera sans conséquences, mais je crois que la liberté de choisir le moment de la retraite n'est pas une question qui

[*Texte*]

automatically. It is certainly not going to go away should the court find that the reasonable limitation provision is quite acceptable and is not offensive to section 15 of the Charter. If it decides the other way, that, yes, it is offensive, then it will be easier to implement personal choice retirement. The work of this committee and of Parliament and of the legislative assemblies will become greater should the decision be the other way around. I would see that the interest groups would not accept that there ought not to be statutory protection if we do not have constitutional protection for personal choice retirement.

The experience we have had in our province since the early 1970s is that age discrimination was proscribed if there was no pension plan in place. Now, that is the loophole in the legislation in New Brunswick, and an industrial inquiry commission, mandated in 1980 under the Industrial Relations Act of the Province of New Brunswick, examined that loophole as to whether or not that limitation ought to be removed from our human rights code. The recommendation of the industrial inquiry commission was that it ought to. It is a major study, and I have referred your committee staff to it. I think it is one of the best studies on personal choice retirement in the English language even to this date.

It was also examining the issue in light of the Senator Perrault committee's examination of the *Retirement Without Tears* study. Many of those questions, which I know the committee has had raised—a turnover in labour force, whether or not you are blocking jobs for the young entrants, etc.—have been examined, and a lot of the myths associated with those old arguments are identified in that report, which I commend to your research staff.

But anti-age discrimination is not to be limited to employment. Under human rights codes the areas of public accommodation and services are also areas of considerable discrimination because of age. Sometimes maybe it is easy to see where the age restriction is limited and that the limitation is very reasonable, particularly at the lower ends.

My experience is with the age of majority and over in the province of New Brunswick. The age of majority happens to be 19, and there are very few cases at the younger end of the scale where there are reasonable justifications. There is a serious inquiry going even in the area of automobile insurance, which is problematic, but a lot of the first premises are being questioned. I can mention cases of discrimation because of age in the middle years, discrimination that becomes tied, including age and sex regarding those in the early sixties in accommodations or landlords' preferences not to rent to the single 60-year-old woman.

[*Traduction*]

sera tranchée par le fait-même. Il est évident que cette question restera d'actualité, advenant que ce tribunal juge acceptable les dispositions concernant les limitations raisonnables et ne contreviennent pas à l'article 15 de la Charte. Par ailleurs, s'il estime que c'est contraire à l'esprit de la Charte, il deviendra plus facile de mettre en oeuvre un régime de retraite volontaire. La tâche de votre comité, du Parlement et des autres assemblées législatives ne va que s'accroître, si c'est la décision contraire qui est prise. Les groupes d'intérêt, à mon avis, ne pourront accepter qu'il n'y ait pas de protection statutaire, si la retraite volontaire n'est pas un choix admis par la Constitution.

Dans notre province, depuis le début des années 70, la discrimination en fonction de l'âge a toujours été proscrite, en l'absence d'un régime de pension. Maintenant, la loi du Nouveau-Brunswick renferme un échappatoire; c'est pourquoi une commission d'enquête industrielle, établie en 1980 en vertu de la Loi du Nouveau-Brunswick sur les relations de travail, s'est demandé si cette restriction ne devait pas être abolie dans le code des droits de la personne. Cette commission a conclu qu'il fallait l'abolir. Il s'agit d'une étude sérieuse, que j'ai signalée au personnel de votre comité. À mon sens, c'est, dans la documentation en anglais, l'une des meilleures études effectuées jusqu'ici au sujet de la retraite volontaire.

On a aussi examiné cette question à la lumière du rapport intitulé *Retraite sans douleur*, oeuvre du comité présidé par le sénateur Perrault. Beaucoup de ces questions, que le Comité a déjà soulevées, à ma connaissance—le roulement de la population active, les jeunes incapables de débuter en raison des emplois bloqués, etc.—ont été examinées, et de nombreux mythes toujours associés aux mêmes vieux arguments, sont identifiés dans ce rapport, que je recommande hautement à votre personnel de recherche.

La discrimination en fonction de l'âge ne se limite pas toutefois à l'emploi. Selon les codes des droits de la personne, on retrouve aussi de nombreux exemples d'une telle discrimination dans les secteurs du logement et des services publics. Parfois, on constate d'emblée que les restrictions fondées sur l'âge sont limitées, et qu'elles sont des plus raisonnables, notamment au bas de la pyramide des âges.

Mon expérience au Nouveau-Brunswick se limite aux groupes d'âge débutant avec la majorité. Dans notre cas, c'est 19 ans, mais il y a rarement des cas dans ce groupe d'âge où les restrictions soient raisonnablement justifiées. Une enquête sérieuse s'effectue en ce moment dans le secteur de l'assurance-automobile, domaine problématique en soi, mais où les prémisses sont contestées. Je peux vous citer des cas de discrimination contre des personnes d'un certain âge, et ces cas étaient reliés à l'âge et au sexe au début des années 60, alors que certains propriétaires préféraient ne pas céder ou louer leurs locaux à une célibataire de 60 ans.

[*Text*]

• 1615

All those kinds of personal preferences, which are nothing more than the myths and biases of those who deal with the body politic and want to divide it up on the basis of one's perception of what constitutes a better kind of Canadian than another. . . unfortunately, we have to deal with that, and we have to deal with it right up front, because the basic principle is that all members of the body politic are of equal dignity and rights. So many of these barriers that are thrown up are based on myths that just do not hold water when research is brought to bear on them.

Most of our popular cases, our widely reported cases, deal with mandatory retirement issues. The first one ever reported was the Charles Little case at the Saint John Shipbuilding and Dry Dock Co. in the 1970s. The board of inquiry found there was absolutely no justification for forcing the person to retire at age 65. He was one of their best-trained elevator operators. The Armand Bundy case was decided and leave was denied to appeal to the Supreme Court of Canada. An outside worker in the municipality of the City of Moncton was mandatorily retired only because he was at age 65. He was one of their best workers.

In these two cases no pension plan was in place, so the loophole that exists in our statute could not be used. The argument was made in these cases that there is a normal retirement age. It was an argument that at first blush might have had some sympathy.

That is why I find difficulty with that provision in the Canadian Human Rights Act. I think the approach of Manitoba's legislation and our own in New Brunswick, if we get rid of the loophole in New Brunswick, is the preferred route.

I know you want to stick to age discrimination, Mr. Chairman, but just to complete the overview of this paper being left with you, I do stop and focus on the two other areas, namely racism. Quite frankly, I think that is the human rights issue in Canada today, and it is going to be for the next 10 or 15 years. If we do not address racism, then multiculturalism and the pluralism of this society are going to have no chance of being realized.

We have all kinds of problems of interracial conflict. So many of the respondents to complaints of racial discrimination are members of racial groups themselves. We have to address racism and deal with it in a very up-front and direct fashion, and some of the problems we have there are going to require legislative action for us to resolve them.

It seems to me that is where the use of the licensing authority of governments, that of the Government of Canada and the governments of the provinces, has to be brought to bear. We need to be using contract compliance and mandatory affirmative action to deal with racism. We

[*Translation*]

Ce genre de parti-pris personnels, qui ne sont rien de plus que des mythes et des préjugés de la part de ceux qui envisagent la répartition du corps politique selon ce qu'est leur perception de ce qui constitue un Canadien supérieur aux autres. . . Malheureusement, c'est à cela que nous devons nous attaquer, sans aucun détour, car il y a un principe fondamental en cause, c'est-à-dire que tous les membres du corps politique sont égaux sur le plan de la dignité et des droits. Il y a tellement d'obstacles qui ont surgi et qui se fondent sur des mythes qui ne résistent pas au pouvoir corrosif de la lumière.

La plupart des cas qui ont capté l'attention du grand public avait trait à la mise à la retraite obligatoire. Le premier cas signalé dans les années 70 est celui de Charles Little, de la Saint John Shipbuilding and Dry Dock Co. La commission d'enquête a conclu qu'il n'était nullement justifié de l'obliger à prendre sa retraite à 65 ans. C'était l'un de leurs meilleurs opérateurs d'ascenseurs. Dans l'affaire Armand Bundy, il y a eu refus de pourvoi auprès de la Cour suprême du Canada. Un employé externe de la municipalité de Moncton a dû prendre sa retraite, seulement parce qu'il avait atteint l'âge de 65 ans; il comptait parmi les meilleurs employés.

Dans ces deux cas, il n'existait aucun régime de retraite, de sorte que l'on ne pouvait invoquer l'échappatoire qui existe dans nos lois. On a alors soutenu qu'il y a un âge normal de la retraite. À première vue, c'est un argument qui peut paraître valable.

Voilà pourquoi ces dispositions de la Loi canadienne sur les droits de la personne me déplaisent. Je préfère la démarche du Manitoba et la nôtre, au Nouveau-Brunswick, dès que nous aurons éliminé cette échappatoire.

Je sais que vous voulez vous en tenir à la discrimination en fonction de l'âge, monsieur le président, mais simplement pour avoir un aperçu complet du document qui vous est remis, je vais me concentrer sur deux autres domaines, notamment le racisme. À vrai dire, dans le contexte actuel des droits de la personne au Canada, c'est le dossier le plus important, et il le restera pendant 10 ou 15 ans. Si nous négligeons le problème du racisme, nous n'arriverons jamais à réaliser le multiculturalisme et le pluralisme au sein de la société canadienne.

Les conflits interraciaux prennent de nombreux aspects. Bien souvent, ceux que l'on accuse de discrimination raciale appartiennent eux-mêmes à un groupe racial. Nous devons nous attaquer de front au racisme, sans tergiverser, d'autant plus que certains problèmes actuels ne peuvent être résolus que par des mesures législatives.

À mon avis, c'est dans le domaine de l'émission des permis que les gouvernements, celui du Canada et ceux des provinces, doivent faire jouer leur influence. Nous devons faire observer les conditions des contrats, établir des programmes obligatoires d'action positive, si nous

[*Texte*]

are going to have to allow all our anti-discrimination agencies and all the human rights commissions the power to initiate inquiries into racism. We are going to have to make sure the human rights commissions are going to be able to address the racist literature that abounds in this country, and problems of group defamation. We are going to have to deal with that up front. If we do not do that, then the human rights agenda and multiculturalism and pluralism in this country have no chance of success whatsoever, in my view.

The parliamentary committee—I cannot remember the exact name of it, but the one that yielded the *Equality Now!* report—made some excellent recommendations, based on a coast-to-coast study, hearing many, many witnesses—some first-class recommendations. The ones in the area of tightening up our human rights legislation, based on my experience, were first class.

• 1620

Mr. Chairman, about 25% of the case-loads of human rights commissions in this country today is race. That means that 75% of our case-load deals with other issues. The biggest issues—and I can give you the statistics from my own commission—are sex discrimination issues and discrimination because of a physical disability.

The problem has been not that those issues ought not to have been addressed but that the resources available to the human rights commissions have remained constant. The demand for response from persons aggrieved because of sex, age, or handicap has increased. The net effect has been that we have not been focusing on racism.

I said at the beginning that we need to return to basics in the field of human rights. The basis of the human rights movement in Canada was like the civil rights movement in the United States: we had to deal with racism. We have been neglecting racism, not in a benign sense but in a sense that we have had too many other pressures forced upon us in these other areas and our budgets have remained the same.

There is one recommendation in the *Equality Now!* report, which I think should be underscored every time there is an opportunity to appear before a committee such as this one, and that is the recommendation that Canada should make a declaration under article 14 of the UN Convention on the Elimination of all Forms of Racial Discrimination. It is a clear, up-front recommendation. I believe that the reason Canada has not made a declaration under article 14 of the UN Convention on the Elimination of all Forms of Racial Discrimination is that we were afraid our laws may not meet the standard set by that convention, and that is a disgraceful situation for Canada to be in, in my view.

[*Traduction*]

voulons éliminer le racisme. Nous devons permettre à tous les organismes qui luttent contre la discrimination et pour les droits de la personne, d'effectuer des enquêtes sur des agissements racistes. Nous devons nous assurer que les commissions des droits de la personne puissent s'attaquer à la littérature raciste qui se répand dans tout le pays, ainsi qu'au problème de la diffamation collective. Pas de quartier! Autrement, ni les droits de la personne, ni le multiculturalisme, ni le pluralisme n'auront la chance de s'implanter au Canada, selon moi.

Il y a un comité parlementaire—son appellation m'échappe, mais c'est l'auteur du rapport *L'égalité, çà presse*—qui a formulé d'excellentes recommandations, fondées sur une étude effectuée d'un bout à l'autre du pays et sur de nombreuses dépositions—des recommandations chouettes. D'après mon expérience personnelle, j'ai trouvé admirables celles qui avaient trait au renforcement de nos lois sur les droits de la personne.

Monsieur le président, environ le quart des dossiers qui parviennent de nos jours aux commissions canadiennes des droits de la personne ont trait à des incidents raciaux. Le reste, soit 75 p. 100, porte donc sur d'autres questions. Parmi ces autres dossiers—et je peux vous fournir les statistiques recueillies par notre commission—sont des cas de discrimination fondés soit sur le sexe soit sur l'invalidité physique.

Le problème, ce n'est pas qu'il a fallu négliger ces questions, mais que les ressources octroyées aux commissions des droits de la personne sont demeurées constantes. Il y a eu une augmentation des plaintes de la part des personnes s'estimant lésées en raison de leur sexe, de leur âge ou de leur handicap. Résultat: nous n'avons pas eu le temps de nous concentrer sur le racisme.

Je l'ai dit au départ, nous devons revenir à des notions de base dans le domaine des droits de la personne. La promotion des droits de la personne au Canada, tout comme la promotion des droits civils aux États-Unis, doit avoir pour fondement la lutte contre le racisme. Nous l'avons négligé jusqu'ici, non pas de façon bénigne, mais parce que trop de pressions se sont exercées sur nous pour que nous agissions dans d'autres domaines, alors que nos budgets sont demeurés les mêmes.

On trouve une recommandation dans le rapport *L'Égalité ça presse*, qu'il importe de souligner, à mon avis, chaque fois qu'on a l'occasion de comparaître devant un comité tel que celui-ci, nommément celle qui exhorte le Canada à faire une déclaration en vertu du paragraphe 14 de la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Il s'agit d'une recommandation claire et nette. Si le Canada n'a pas encore fait de déclaration en vertu du paragraphe 14 de la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, c'est parce qu'il craint, à mon avis, que ces lois soient inférieures aux normes fixées par cette convention, ce qui le couvre de honte à mes yeux.

[*Text*]

Studies have been done on the convention, and most of the studies I have read and been involved in are concerned with freedom of the press and the issues around article 4 of that convention. That is part of our problem in Canada: we do not have tight enough instruments to deal with overt kinds of racism. Article 4 says that sometimes you have to limit freedom of assembly or freedom of the press if the racism that is facing a society is that insidious.

Again I refer your committee, Mr. Chairman, to that recommendation that was in the *Equality Now!* study. I think that would be a major step forward if Canada could do that. There is an experiential kind of reason for suggesting that. By making such a declaration, article 14 makes available to individual Canadians, or groups of Canadians, an individual complaint procedure; if Canadian laws or the situation in Canada is such that the rights to be free from racial discrimination are as provided for in that international treaty, then individual Canadians can file a complaint against Canada.

I have some experience, Mr. Chairman, in filing a complaint against Canada, *malheureusement*. It was I who wrote and initiated the communication under the optional protocol of the International Covenant on Civil and Political Rights in the case of Sandra Lovelace. I believe, and I have been told by the public and other officials, we would not have changed paragraph 12.(1)(b) of the Indian Act had there not been that decision by the Human Rights Committee of the United Nations that, yes, Canada, you have a great human rights record, but on this point you have a problem. It gave the Government of Canada a great deal of leverage in negotiating, as it were, with many of the leaders in the native community who were resisting the amendment to the Indian Act at that time.

Since we have this instrument and this forum, namely the Convention on the Elimination of all Forms of Racial Discrimination that administers the treaty, a treaty we are already obliged by in general terms, because Canada has ratified that convention, I am recommending, as has been recommended by the *Equality Now!* study, that we make a declaration under article 14 so that individual Canadians would have that kind of a forum.

• 1625

The Chairman: Thank you very much. Now, I am going to aim at terminating the meeting by 5 p.m. for various and profound reasons, including the fact that I have a 6 p.m. plane.

Mr. McLean: So do I.

The Chairman: I guess I will get support for that one.

[*Translation*]

Cette convention a donné lieu à des études. La plupart de celles que j'ai lues et qui m'ont intéressé ont trait à la liberté de la presse et aux questions relatives au paragraphe 4 de cette convention. En partie, c'est la cause du problème au Canada: nous n'avons pas les outils qu'il nous faut pour nous attaquer au racisme manifeste. Selon le paragraphe 4, il faut parfois restreindre la liberté d'assemblée ou la liberté de la presse, lorsqu'une société est attaquée par des formes insidieuses de racisme.

Je renvoie de nouveau votre comité, monsieur le président, à la recommandation figurant dans le rapport: *L'Égalité ça presse*. Ce serait une mesure régressive pour le Canada s'il prenait une telle initiative. C'est l'expérience qui m'inspire de telles propostions. Telle déclaration faite en vertu du paragraphe 14 permettrait à tout citoyen canadien ou à tout groupe de Canadiens de recourir à une procédure de grief déterminée; advenant que les lois et les circonstances au Canada sont telles que le droit d'être à l'abri de toute discrimination raciale ne se trouve que dans un traité international, tout citoyen canadien pourrait alors déposer une plainte contre le Canada.

Il m'est arrivé malheureusement, monsieur le président, d'avoir à déposer une plainte contre le Canada. C'est moi qui ai rédigé et publié la communication faite en vertu du protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dans la cause de Sandra Lovelace. Je crois bien, car c'est ce que des citoyens et des autorités m'ont dit, à savoir que l'on n'aurait jamais obtenu la modification de l'article 12.(1)b) de la Loi sur les Indiens, si le Comité des droits de la personne de l'ONU n'avait pas signalé au Canada que cet état de choses entachait son dossier, par ailleurs impeccable, en matière des droits de la personne. Le gouvernement du Canada s'en est fait un levier important lorsque le moment est venu d'en discuter avec les dirigeants des collectivités autochtones, qui s'opposaient à ce changement d'ordre juridique.

Étant donné que nous disposons de cet instrument et de ce forum, je veux parler de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui administre le traité, dont nous sommes tenus de respecter les généralités, le Canada ayant ratifié cette convention, je préconise, à l'instar du rapport *L'Égalité ça presse*, que le Canada fasse une déclaration en vertu du paragraphe 14, pour que chacun de ses citoyens aient accès à un forum de ce genre.

Le président: Merci bien. Je vais m'efforcer de lever la séance vers 17 heures, pour des motifs divers et profonds, notamment le fait que je dois prendre un avion à 18 heures.

M. McLean: Moi aussi.

Le président: Je ne manque donc pas de partisans.

[*Texte*]

Mr. McCain: Will we let them get away with this?

The Chairman: You did not get much of an answer.

Mr. McCain: No, I did not.

The Chairman: I will just raise the curtain with a brief question on the matter of age discrimination.

We have abundant legislative reference to age discrimination, yet we have a prevalence of age discrimination. Given the relative ineffectiveness of constitutional and legislative references all banning it, how do you explain this prevalence? Also, can you make specific suggestions on how the gap between the prescription and performance can be bridged?

Dr. Kinsella: First and foremost, I think we have to go back to the basics. Why does Canadian society find discrimination against another Canadian because of his or her chronological age unacceptable? Why is that fundamentally unacceptable?

It is fundamentally unacceptable because it is offensive to their dignity as an individual. If we start with our first principles, then we will be wanting to combat the obstacle with a positive mindset and bring down the barriers where we need to. If our sense of purpose—why we are doing it—is understood, then I think we will have a much easier task in the identification of the barriers and in bringing them down.

Canada has fallen very far behind in its human rights education. Ageism as a form of discrimination—a violation of an equality right—in some of the particulars can be as serious a civil rights violation or abridgement as taking away a person's property or control over that property. So, let me underscore that education is critical.

Let us sit down and examine our programs. Let us examine the different kinds of human rights we have recognized. They are all articulated in the International Bill of Rights—the economic, social and equality rights—recognizing that they are programmatic by nature. The right to an education is meaningless unless you have a school system. You cannot build a school unless you have a Gross National Product or the budget to do these kinds of things. There will be competition. That is why I think the lobbying efforts of the various citizens' groups is a natural and healthy phenomenon. Therefore we should not be cutting back on funding in the human rights area in the Secretary of State's department when you need to have these voluntary groups who are doing the digging to identify their priorities. Do we put the money on prescription-free drugs, or on education, or some other area?

Mr. McLean: I wonder if I could follow up on that discussion. That is of interest to us, I am sure. We do not necessarily see the estimates in this committee, but I am

[*Traduction*]

M. McCain: Va-t-on leur permettre de s'en tirer ainsi?

Le président: On ne semble guère pressé de vous répondre.

M. McCain: En effet.

Le président: Je vais lever le rideau en posant une brève question concernant la discrimination en fonction de l'âge.

Nous disposons d'une foule de lois contre ce genre de discrimination, pourtant elle est toujours courante. Comment l'expliquer, sinon par l'inefficacité relative des mesures constitutionnelles et législatives visant à la proscrire? Auriez-vous aussi des suggestions précises quant au moyen de combler l'écart entre les lois et la réalité?

M. Kinsella: En premier lieu, j'estime que nous devons revenir aux notions de base. Pourquoi la société canadienne juge-t-elle inacceptable toute discrimination visant tout citoyen canadien en raison de son âge? Pourquoi est-ce fondamentalement inacceptable?

C'est fondamentalement inacceptable, car c'est porter atteinte à la dignité d'un citoyen. Si nous partons des premiers principes, nous voudrons engager le combat dans un esprit positif et abattre les barrières là où il le faut. C'est le sens de notre action—pourquoi on veut agir—compris, il nous sera plus facile, à mon sens, d'identifier ces barrières et de les abattre.

Le Canada a perdu beaucoup de terrain en matière d'éducation concernant les droits de la personne. Les attitudes âgistes sont une forme de discrimination—un empiètement sur l'égalité des droits—et peuvent constituer une infraction ou une atteinte aux droits civils aussi grave qu'une atteinte à la propriété ou au contrôle de la propriété d'un citoyen. Voilà pourquoi j'insiste sur l'importance cruciale de l'éducation.

Jetons un bref coup d'oeil sur nos programmes. Examinons les divers droits de la personne que nous avons reconnus. Ils figurent tous dans la déclaration internationale des droits—droits économiques, droits sociaux, droits à l'égalité—en raison de leur caractère programmatique reconnu. Le droit à l'éducation n'a aucun sens, si l'on ne possède pas d'école. On ne peut construire d'école à moins que le produit national brut ou que votre budget ne vous le permettent. Tout le monde cherche à obtenir des fonds. Il est donc tout à fait naturel et tout à fait sain que divers groupes de citoyens se constituent afin de les obtenir. Il est donc inopportun que le Secrétariat d'État diminue les fonds octroyés à la promotion des droits de la personne, au moment où nous devons compter sur les groupes bénévoles pour l'établissement des priorités. À quoi allons-nous consacrer les fonds: aux médicaments sans ordonnance, à l'éducation ou à autre chose?

M. McLean: J'aimerais poursuivre la discussion à ce sujet. La chose nous intéresse, j'en suis sûr. Notre comité ne fait pas nécessairement l'examen des prévisions

[*Text*]

sure the committee might like to call the officials of the under-secretary and talk about where those are going. My recollection, from my time as Secretary of State, is that there were very minimal moneys there to start with, and that the amount of educational or promotional activity was just beginning to be looked at. Can you give us some idea of where those cuts or what is—

• 1630

Dr. Kinsella: It is my understanding, Mr. McLean, that they are going to cut the human rights budget by 50% this year. Why I find that so critical is that I think we can see three main institutions in Canadian society that serve to promote and protect rights. Yes, the legislative institutions, thus committees like this, Parliament and the legislatures. Yes, the courts and administrative tribunals. But the third institution is the voluntary sector, and when push comes to shove or at the end of the day, that is where I am going to cast my support.

We have a tradition in Canada of lending public support through programs, particularly of Secretary of State, to the citizens' organizations. Through the organizations, the senior citizens' organizations, the youth organizations, the ethnic organizations—

Mr. McLean: What you are saying, then, is that it is the advocacy or the voluntary action sector that is being cut.

Dr. Kinsella: That is right. If we are to have the people of Canada in these areas inform the legislators what they think the priorities in these programmatic areas ought to be, they have to be assisted to come together, to meet in the church basements, to meet the many, many NGOs across the country, to reflect upon their needs, understanding the principles, make briefs, to come here, etc.

But to cut them out—

Mr. McLean: I am just interested to know that part of the thrust of the government in that department, as I understood it, was for example the disabled, again with a whole range of non-governmental or voluntary support groups. I understood that there was some increase in funding in that area. Is this a transfer, or a focus to try and target, or is this an attack fundamentally on human rights?

Dr. Kinsella: The information I have is that the human rights program is being cut in half. The detail of it, whether they rationalize it by somebody else doing something else, I do not have that detail, but I believe that if you were to ask the Secretary of State—

Mr. McLean: Obviously, I do not expect you to defend their estimates. I am just—

[*Translation*]

budgétaires, mais je ne doute pas qu'il veuille convoquer les fonctionnaires du sous-secrétaire d'État pour qu'ils puissent nous entretenir de cette question. Je me souviens, lorsque j'étais secrétaire d'État, que nous disposions à l'époque de fonds minimes, et que l'on ne faisait que commencer à envisager certaines activités sur les plans de l'éducation ou de la promotion. Pouvez-vous nous dire où les compressions budgétaires vont s'effectuer, ou bien. . .

M. Kinsella: Je crois comprendre, monsieur McLean, que le budget octroyé aux droits de la personne sera diminué de 50 p. 100 cette année. Cela me paraît crucial, du fait qu'il y a au Canada trois grandes institutions qui oeuvrent pour la promotion et la protection des droits. Oui, il y a les institutions législatives, des comités tels que le vôtre, le Parlement et les assemblées législatives. Oui, il y a les tribunaux et les cours administratives. Mais il y a une troisième institution, soit le secteur bénévole. Mais tout bien considéré, c'est à ce dernier que je me rallie.

Les pouvoirs publics au Canada ont traditionnellement fourni leur appui aux organismes de citoyens par l'intermédiaire de leurs programmes, notamment ceux du Secrétariat d'État. Grâce à ces organisations, celles qui regroupent le troisième âge, les jeunes, les minorités ethniques. . .

M. McLean: Vous diriez donc que c'est le secteur de la défense des droits, le secteur bénévole, qui est touché par ces compressions.

M. Kinsella: C'est exact. Si nous voulons que les Canadiens fassent connaître à leurs législateurs ce qu'ils envisagent être les priorités dans ces domaines programmatiques, nous devons les aider à se regrouper, à se réunir dans un sous-sol d'église, à rencontrer les nombreuses ONG réparties par tout le pays, à traduire leurs besoins, à comprendre les principes, à rédiger des mémoires, à comparaître ici, etc.

Mais couper leur budget. . .

M. McLean: Je voudrais simplement savoir quelle mission le gouvernement a confiée à ce ministère; si je comprends bien, on met l'accent, par exemple, sur les handicapés, toujours par l'entremise d'une foule de groupes de soutien non gouvernementaux ou bénévoles. Je crois comprendre que l'on a accru les fonds dans ce secteur. S'agit-il d'un transfert de fonds, d'une concentration d'activités, ou bien s'agit-il d'une attaque fondamentale sur les droits de la personne?

M. Kinsella: Selon mes sources, le programme des droits de la personne est diminué de moitié. Quant aux détails, quant à savoir si c'est justifié par le financement d'autres activités, je l'ignore, mais j'imagine que si vous posiez la question au Secrétaire d'État. . .

M. McLean: Évidemment, je ne m'attends pas à ce que vous justifiiez ces prévisions budgétaires. Je veux seulement. . .

[*Texte*]

Dr. Kinsella: On this point, Mr. McLean, I find it curious why many of these other areas of human rights do receive support through the citizen development programs of Secretary of State, but where is age? Age is under health, and it seems to me that this gives the signal that age is a health problem. We miss the human rights problem.

Mr. McLean: I think the history of that, at least as I have looked at that through the years, was a decision that was taken by the previous government to decide to mount a large conference on ageing, set up by the secretariat. I attended that meeting, I recall, as a parliamentary delegate or whatever, and thereafter with absolutely, to my recollection, no follow-through when the decision of the government was made to identify a Minister. I asked at that time whether he had at least found the archives from that conference, and any of the staff people that were in it, because I know they were left with a lot of bitterness following that conference and the fact that nothing occurred.

First, I would concur with what you are saying in terms of the decision. The problem is it is still rooted in health, although the Minister has some separate separation, and I would think that as a committee we may want to, in terms of recommendations, do some study about the point you are making there.

I am sorry, I am just trying to watch the clock, Mr. Chairman. I think also we will want to make some inquiries. In my mind are questions: given the funding for chartered challenges, given the other human rights components that are part of Secretary of State, as to whether this is an attack on human rights, or whether this is an effort, under static budgets, to try and target the disabled and Charter challenges, given the Meech Lake and others, and so on. You have raised a very real concern and I certainly, for one, will want to make some inquiries about that. If that is true, I think in reporting we would want to signal our concern.

• 1635

There are two or three things. I recall the Sandra Lovelace period and the leadership there, and I would concur on the value of the international instruments and the importance of having these, whether it is on race or whatever they are.

I do know that at the moment there is some effort, having been a delegate through the fall at the UN on both planning for a hopeful election to the Security Council, where a number of human rights things come in a sort of emergency way, and in Geneva as well, to plan for additional staffing. We might well underline to the department the importance of that, because these are,

[*Traduction*]

M. Kinsella: À ce propos, monsieur McLean, je trouve singulier que beaucoup d'autres secteurs des droits de la personne disposent d'un appui par le truchement des programmes pertinents du Secrétariat d'État, mais où est-il question d'âge? L'âge relève du ministère de la Santé, et il me semble que l'on veut donner à entendre que l'âge est un problème de santé. C'est oublier qu'il touche aussi aux droits de la personne.

M. McLean: Si je reviens en arrière, du moins ce que j'ai pu observer au fil des ans, je dirais que la décision a été prise lorsque le gouvernement antérieur, par l'entremise du Secrétariat d'État, a organisé une grande conférence sur le vieillissement. J'ai assisté à cette conférence, si je me souviens bien, en tant que délégué parlementaire ou quelque chose d'approchant, mais je ne me souviens pas que le gouvernerment ait décidé de donner suite à l'idée d'y nommer un ministre. J'ai demandé à l'époque que l'on me retrouve les actes de cette conférence, à tout le moins, ainsi que ceux qui y avaient participé, car je sais que l'absence de suivi au terme de cette conférence a rendu amer un bon nombre d'entre eux.

Tout d'abord, je souscris à vos propos à l'égard de cette décision. Le problème, c'est que cela relève toujours du ministère de la Santé, quoi qu'il s'agisse d'une attribution distincte du ministre; je crois bien toutefois que notre comité peut recommander que des études se fassent sur les questions que vous venez de soulever.

Je suis désolé, mais j'essaie de surveiller l'heure, monsieur le président. Je crois aussi que nous allons vouloir faire une petite enquête. Certaines questions me viennent à l'esprit: vu le financement de certaines contestations, étant donné que d'autres domaines des droits de la personne relèvent du Secrétariat d'État, s'agirait-il d'une attaque contre les droits de la personne, ou bien une tentative, devant l'état statique des budgets, de se concentrer sur les handicapés, les contestations de la Charte, étant donné l'accord du lac Meech, entre autres choses. Vous venez de soulever une question fort intéressante; pour ma part, j'aimerais faire une petite enquête à ce sujet, si c'est le cas, je crois que nous devrions en faire état dans notre rapport.

Il y a aussi deux ou trois autres choses. Je me souviens de l'affaire Sandra Lovelace, des dirigeants en cause, et je souscris également à la valeur et à l'importance des instruments internationaux, qu'il s'agisse des questions raciales ou autres.

Je suis au courant des efforts déployés en ce moment, tant à l'ONU, où j'ai été délégué à l'automne dernier, pour que le conseil de sécurité soit saisi en cas d'urgence de certaines questions touchant les droits de la personne, qu'à Genève, où l'on prévoit une hausse des effectifs. Nous pourrions aussi en souligner l'importance auprès du ministère, car il s'agit encore une fois d'un domaine

[*Text*]

again, so complex and intertwined both internationally and obviously within countries, depending on the nature, and then our own—

Dr. Kinsella: Just on that point, Mr. McLean, could your committee have an interest in just determining whether the people at External Affairs would see Canada assuming a leadership role in the development of a special human instrument on age and age discrimination? I understand that the Dominican Republic and its permanent representative in New York, whose name escapes me now, were playing a leadership role in trying to get interest among some of the western group of countries that there be a special human instrument or convention on the rights of persons irrespective of age. That idea did not meet with much favour among the bureaucrats in External Affairs, for bureaucratic reasons. It may be something that this committee would want to explore with External Affairs.

Mr. McLean: I would think we should. It is a very reasonable question. My experience in the years I have been there on the disabled is that that was exactly the reaction. Officials were very reluctant to deal with the efforts of Henry Enns and others to build an international instrument and capacity. Now people are beginning to look at it as if Canada is leading on it, and it has some political priority with the government, but it takes a long time. It was a political priority because I recall sitting at one meeting when officials were advising against our involvement, but the government in the Speech from the Throne has put a signal: why do you not telex home and find out? I take your point about when we look at these questions. Rather than being defensive about them, the question of getting the signals through to the managers of the machinery would be something we could look at.

I want to thank you for the comprehensive and, I think, the responsible way your report introduces and links this issue with the wider area. I appreciate your comments about discrimination whether it is young or old, reminding us whether it is employment or driving a car or getting insurance. Increasingly, there is almost no room left in the middle where you are not being penalized in some way or shape, and this kind of thing is helpful for us.

I have not had time to read the latter page, but I noticed that you do some pages on education and educational programs. When we have had the Human Rights Commissioner here, in the meetings where I was present, he had laid a large focus on the importance of education, indicating that they were swamped with cases. The problem was that if they were going to try to deal with cases then they would never get out from under it and that really, yes, they had to deal and there had to be an appeal route but the overriding question had to be in

[*Translation*]

complexe, tant sur le plan international que sur le plan interne, selon les circonstances, et puis notre propre. . .

M. Kinsella: À ce propos, monsieur McLean, votre comité pourrait-il tenter d'établir si les autorités des Affaires extérieures sont prêtes à accepter que le Canada prenne l'initiative de créer des structures particulières pour lutter contre la discrimination en fonction de l'âge? Je crois comprendre que la République Dominicaine et son représentant permanent à New York, dont le nom m'échappe, ont été les premiers à vouloir intéresser certains pays de l'hémisphère occidental à instituer des structures particulières ou à établir une convention sur les droits des particuliers, quel que soit leur âge. Cette idée semble avoir suscité peu d'enthousiasme auprès des fonctionnaires des Affaires extérieures, pour des motifs bureaucratiques. Le comité pourra peut-être aborder cette question avec les Affaires extérieures.

M. McLean: Je le crois aussi. C'est une proposition des plus valables. Depuis des années que je m'intéresse aux handicapés, c'est toujours la même réaction que l'on observe. Les fonctionnaires ont manifesté peu d'intérêt pour les efforts déployés par Henry Enns, parmi bien d'autres, afin d'établir un instrument et un moyen d'action international. Certains estiment que le Canada est en train de frayer la route à cet égard, et le gouvernement lui accorde une certaine priorité politique, mais cela prend beaucoup de temps. Je dis bien une priorité politique, car je me souviens d'avoir assisté à une réunion où les fonctionnaires se sont élevés contre notre intervention, mais le gouvernement l'a bien laissé entendre dans le discours du Trône: ne faudrait-il pas tout d'abord aller aux renseignements? Je prends note de vos observations concernant l'examen de ces questions. Au lieu d'adopter une attitude défensive, il serait opportun, je crois, de chercher à y intéresser les responsables de l'administration.

Je vous remercie de votre rapport, que je trouve exhaustif et sérieux quant à la façon dont le sujet est présenté et relié à d'autres questions d'une portée plus générale. Je vous sais gré de vos observations au sujet de la discrimination, qu'elle soit contre les jeunes ou les personnes âgée, que ce soit pour obtenir un emploi, conduire une voiture ou obtenir une police d'assurance. On constate de plus en plus que, même dans le juste milieu, il n'y a plus guère de domaines où l'on ne soit pas pénalisé d'une façon quelconque; ce genre de présentation ne peut que nous être utile.

Je n'ai pas eu le temps de lire les dernières pages, mais je remarque qu'il y en a quelques-unes au sujet de l'éducation et des programmes pédagogiques. Lorsque le Commissaire des droits de la personne a comparu, lors des séances auxquelles j'ai assisté, elle a beaucoup insisté sur l'importance de l'éducation, et elle a dit que la Commission était inondée de plaintes. Le problème, c'est que si la Commission s'occupe de chaque cas en particulier, elle ne pourra jamais se rattraper; voilà pourquoi il faut bien parfois transiger, sans oublier les

[*Texte*]

and through all of the instruments of public policy and programs on education.

Dr. Kinsella: The sad situation in Canada on that, Mr. McLean, as I see it, is that we really have begun to fall behind other countries. This spring, students in France will not be able to get their *baccalauréat* without doing an exam in human rights. This flows from a decision of the Council of Ministers of the Council of Europe in Strasbourg about five years ago. They took the decision that human rights education would become part of the school curricula in their respective countries. As of today, it is mandatory in France's school curriculum. The Grand Duché de Luxembourg and the Canton de Genève have it already. The Federal Republic of Germany is about to launch it.

• 1640

In Canada, it is not in one school curriculum. There is an allusion to it under the Quebec Schools Act. Perhaps the Council of Ministers of Education, which is going to have a federal, provincial, and territorial ministerial conference in the fall, could address this.

Mr. McLean: I think it would be a very legitimate thing for us to explore or to recommend to the Ministers responsible. It is a relatively new instrument. They are just beginning to build on the question of federal and provincial responsibility. As a matter of fact, foreign students and the whole question of their capacity has been one of my hobby horses for years.

Dr. Kinsella: I should think if it is within the mandate of the Standing Committee on Human Rights to advise the Council of Ministers of Education that we are beginning to hear witnesses who are raising this question, it would be tremendously supportive.

The Chairman: We will consider that for a report we hope to issue in the month of June. We will now turn to Mr. McCurdy for ten minutes and then we will come back to other questions if time permits.

Mr. McCurdy: Let me first of all confess a conflict of acquaintanceship with Dr. Kinsella through my uncle and, more directly, between him and me. My Uncle George was the executive director of the Nova Scotia Human Rights Commission for about 12 years.

Dr. Kinsella: At least, yes.

Mr. McCurdy: I am pleased that you have had an opportunity to address the issue of racial discrimination and I am also pleased that you have pointed out that the

[*Traduction*]

possibilités d'appel, mais ce qui doit prédominer, c'est la nécessité de se doter de tous les instruments nécessaires en fait de politique publique, ainsi que de bons programmes pédagogiques.

M. Kinsella: Il est triste de constater, monsieur McLean, que le Canada, à mon avis, commence à tirer de l'arrière vis-à-vis d'autres pays. Ce printemps, les étudiants français ne pourront obtenir leur baccalauréat que s'ils ont réussi un examen portant sur les droits de la personne. Cela fait suite à une décision prise, il y a cinq ans, par le conseil des ministres du Parlement européen, à Strasbourg. Ces ministres ont décidé que des cours sur les droits de la personne devaient faire partie intégrante des programmes pédagogiques établis dans chacun de leurs pays respectifs. Cela fait d'ailleurs déjà partie des programmes officiels des écoles françaises. Au grand Duché du Luxembourg et dans le canton de Genève c'est également le cas. La République fédérale d'Allemagne ne va pas non plus tarder.

Au Canada ça ne fait toujours pas partie des programmes d'enseignement. Il en est vaguement question dans la loi scolaire québécoise. Le conseil des ministres de l'éducation, qui organise cet automne une conférence—où seront présents les représentants du fédéral, du provincial et de l'administration territoriale—pourrait peut-être étudier la question.

M. McLean: Je pense effectivement qu'il serait tout à fait légitime que nous nous penchions nous aussi sur cette question et que nous fassions des recommandations aux ministres responsables. Ce conseil est un organisme relativement nouveau, qui ne fait que commencer à débrouiller cette question des responsabilités fédérales et provinciales. En ce qui me concerne la question des étudiants étrangers et de leur statut a toujours été un de mes dadas, cela depuis plusieurs années.

M. Kinsella: Je pense que le comité permanent des droits de la personne serait tout à fait habilité à faire remarquer au conseil des ministres de l'éducation que certains témoins ont déjà abordé la question devant vous, je crois que cela nous serait d'une très grande aide.

Le président: Nous y réfléchirons pour le rapport, qui doit normalement sortir au mois de juin. Nous allons maintenant passer la parole à M. McCurdy pour dix minutes, et si le temps le permet nous offrirons au comité un deuxième tour de questions.

M. McCurdy: Permettez-moi de faire tout d'abord au comité une confidence: il y a entre M. Kinsella et moi-même une espèce de filiation qui passe par mon oncle, puisque celui-ci a été directeur de la commission des droits de la personne de Nouvelle-Écosse pendant douze ans.

M. Kinsella: Pour le moins, oui.

M. McCurdy: Je suis heureux que vous ayez pu aborder la question du racisme, et que vous ayez en même temps fait remarquer qu'au fil des ans la question de la lutte

[*Text*]

context of the history of enforcement of legislation against discrimination has been lost in the whole process. Human rights commissions have had their jurisdictions expanded, but their staff has not grown. Affirmative action was first introduced in this country, circa 1967 or 1968, yet only with the passage of the employment equity bill has the federal government come back to those initiatives.

I am interested in hearing you describe the general loss of thrust with respect to racial discrimination and the way in which Canada has escaped dealing with the matter properly.

I notice that you mention early in your brief the protections against discrimination contained in the Charter of Rights and Freedoms. As a matter of fact, you make reference not only to discrimination provisions but also to the guarantees of basic rights, all of which are subject to an override about which you have made no comment.

First of all, I would like to have you comment on the implications and the potential impact of a situation in which, with the Meech Lake accord and all of that, we have supposedly a guarantee of equality for one-third of the population or more that is subject to the convenience, as it were, of the various legislatures, as they may override these provisions simply by including an override provision in any legislation.

• 1645

Dr. Kinsella: I am happy to comment on that; and that is where a lot of things in my brief might get tied together. I chose, with reference to my brief discussion on ageism, to point out where Canadians gathering together around the issue of ageism can in fact be promoting our democracy; in other words, the voluntary organizations, which need the help, the strength they will gather for our democracy because of section 33 of the Charter.

The greatest defence we have domestically against the governments using section 33 of the Charter, the *non obstante* provision, is that they will be very hesitant about what the NGOs or the public are going to say. The public will not say anything if they do not know about the weakness of our Charter or know how you lobby; how you organize and stop that; and that is where human rights education comes in. If that fails, that is why it is important that voluntary organizations recognize that basic instrument, the international covenants, and use the option of protocol.

Directly on the issue of racism is my argument, the very argument I use, why we need to make a declaration under article 14 of the Convention on the Elimination of

[*Translation*]

contre cette forme de discrimination s'est un peu perdue dans les sables. Les commissions des droits de la personne ont vu leur compétence élargie, mais leur personnel n'a pas augmenté. On a pour la première fois parlé d'action positive dans ce pays en 1967 ou 1968, à peu près, mais ce n'est qu'avec l'adoption du projet de loi sur l'équité en matière d'emploi que le gouvernement fédéral s'est souvenu de ses engagements.

Vous avez décrit comment cette question du racisme a petit à petit été oubliée, et la façon dont le Canada s'est soustrait à ses obligations, j'ai trouvé votre exposé très intéressant.

Vous avez au début de votre mémoire parlé de la charte des droits et libertés en ce qu'elle devrait être une protection contre diverses formes de discrimination. Mais vous allez plus loin en parlant de garantie des droits fondamentaux, en faisant remarquer que les articles correspondants peuvent toujours faire l'objet de mesures dérogatoires. Là-dessus vous ne dites rien.

L'accord du lac Meech garantit en principe un statut d'égalité à un tiers de notre population ou plus, sous réserve toutefois des dispositions qui seraient adoptées par les assemblées législatives des diverses provinces, puisque celles-ci ont toujours la possibilité d'adopter des dispositions dérogatoires excluant la province du domaine d'application de la loi fédérale. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, et quelles pourraient en être d'après vous les conséquences.

M. Kinsella: Je me ferai un plaisir de répondre à votre question; elle recouvre d'ailleurs toute une série d'arguments que j'ai exposés dans mon mémoire. J'ai abordé rapidement la question des discriminations fondées sur la notion d'âge, pour faire remarquer en même temps que cette question pourrait devenir le lieu de rencontre de nombreux Canadiens engagés dans une lutte pour la défense de notre démocratie; je parle ici des organismes bénévoles et des associations, qui vont pouvoir mobiliser les énergies pour la défense de notre démocratie, et contre le recours à l'article 33 de la charte.

Effectivement, ce qui nous protégera le mieux contre le recours de certains gouvernements provinciaux à l'article 33 de la charte, cet article dérogatoire dont je parlais, sera simplement leur crainte d'une réaction de la part des ONG et de la population. Mais pour cela il faut que la population connaisse la charte et ses faiblesses, et qu'elle sache faire entendre sa voix; c'est-à-dire qu'elle sache s'organiser, pour s'opposer à ce genre de manoeuvre; c'est là qu'un enseignement des droits de la personne prend toute sa valeur. Et en cas d'échec il est important que les organismes connaissent l'existence de ce texte fondamental, le pacte international, avec son protocole facultatif.

Pour revenir plus directement à cette question du racisme, j'ai réclamé que le Canada se prononce conformément à l'article 14 de la convention sur

[*Texte*]

all Forms of Racial Discrimination. We need to use the international forum. We cannot get at it unless Canada makes a declaration under article 14. If we do that, we can use it. Right now it is available to us only as the Human Rights Committee of the United Nations under the option of the protocol of the covenants.

About Meech Lake, my proposal would be, without offence to the amendment contained in the schedule in the accord, to put in a first, preambular paragraph that would state that whereas the Government of Canada and the 10 provincial governments, including the Government of Quebec, had reached an agreement that made possible the ratification by Canada in 1976 of the international covenants. . . and with that in the preamble of the resolution, we now have drawn to our attention and we can use the standard of the covenants in Canadian courts; at least that.

Mr. McCurdy: I do not understand why you are not suggesting the elimination of the override section, at least in its application to section 15.

Dr. Kinsella: I would advocate the repeal of section 33, period. But there is no forum to be dealing with that yet. Right now we have a proposed amendment to the Constitution, the *realpolitik* of which is your field. I am not a politician. I do know as a New Brunswicker that our own province has yet to introduce the resolution. I also know there is a great deal of concern expressed about it. I think if it were different, if it were better, and the amendment that came out of Meech Lake were to get rid of section 33, I would certainly be very pleased about that.

Mr. McCurdy: But would you not think it reasonable for this committee to say that to this country, its multicultural characteristic, its bilingualism, the amendment of the Charter, eliminating section 33, is just as important as recognizing the distinct character of Quebec, and at the first next constitutional conference that matter ought to be addressed?

• 1650

Dr. Kinsella: If it could be done I would say yes. I do not know what the *realpolitik* of it would be. But there is something we could do directly and very quickly. Canada could make a declaration under article 14 of the covenant on the elimination of all forms of racial discrimination. This goes farther than anything in the Canadian Charter of Rights and Freedoms, even as amended under the Meech Lake agreement, if that is passed.

Mr. McCurdy: But that would not have constitutional status.

Dr. Kinsella: If Canadians' rights, guaranteed by international treaty law in the international covenants, are

[*Traduction*]

l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Il est important que nous puissions user de cette enceinte internationale, mais pour cela il faut que le Canada fasse cette déclaration prévue à l'article 14. Alors, et alors seulement, nous pourrons y avoir recours. Pour le moment il n'y a que le protocole facultatif du Pacte qui nous permette de faire appel au comité des droits de l'homme des Nations unies.

En ce qui concerne l'accord du lac Meech, je proposerais, et cela sans préjudice de l'amendement contenu dans l'annexe de l'accord, que l'on ajoute un préambule expliquant que le gouvernement du Canada et les dix gouvernements provinciaux, y compris celui du Québec, se sont entendus en 1976 pour que le Canada puisse ratifier les conventions internationales. . . et cela fait, sous forme de préambule, notre attention serait attirée sur le fait que nous pouvons invoquer les conventions internationales devant les tribunaux canadiens; ce serait un minimum.

M. McCurdy: Pourquoi ne pas proposer que l'on supprime l'article dérogatoire, au moins en ce qu'il pourrait s'appliquer à l'article 15.

M. Kinsella: Je serais partisan d'une abrogation pure et simple de l'article 33. Mais je ne vois pas pour le moment où nous pourrions en débattre. Pour le moment il y a un amendement qui a été proposé à la constitution, et cela relève de la *realpolitik* dont vous avez la charge. La politique n'est pas mon domaine. Je suis du Nouveau-Brunswick, et j'attends que notre province propose cette résolution. Je sais que l'on s'en est beaucoup inquiété. Si les choses étaient différentes, et se présentaient mieux, et si l'amendement consécutif à l'accord du lac Meech abrogeait l'article 33, j'en serais évidemment ravi.

M. McCurdy: Mais ne vous paraîtrait-il pas raisonnable que ce comité déclare qu'il est tout aussi important pour le Canada, pays du multiculturalisme et du bilinguisme, d'amender la charte et d'abroger l'article 33, que de reconnaître la situation particulière dans laquelle se trouve le Québec, et de demander à la prochaine conférence constitutionnelle de se pencher sur cette question?

M. Kinsella: Si cela pouvait être fait, je serais tout à fait d'accord. Je ne sais pas du point de vue de la *realpolitik* ce que cela peut représenter. Mais il y a quelque chose que nous pouvons faire très rapidement, et c'est cette déclaration prévue à l'article 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Cela va beaucoup plus loin que n'importe quelle disposition de la charte canadienne des droits et libertés, même modifiée conformément à l'accord du lac Meech que, si celui-ci est adopté.

M. McCurdy: Mais cette déclaration n'aurait pas force de texte constitutionnel.

M. Kinsella: Si les droits des Canadiens, qui sont garantis par les traités internationaux et les conventions,

[*Text*]

violated by Canada because of our domestic legislation including our Constitution, we will be condemned by the Human Rights Committee of the United Nations. That view will stand until we make a constitutional amendment to it. As far as our treaty obligation is concerned, it does not matter whether it is statutory law or constitutional law, if it violates international standards of human rights that we have agreed by treaty to respect.

That is why Canadians will have to use the international covenants, because of section 33. Maybe in our periodical report under the covenants to the Human Rights Committee of the United Nations, your question is going to be asked by the United Nations: why do we have section 33?

Mr. McCurdy: Would you not agree that many countries have managed to survive UN condemnation or international condemnation under various covenants? My concern is with the *realpolitik* of Canada, given the nature of this country, and given the real political message today.

Let us say what the message is: an employment equity bill with no enforcement; a Meech Lake accord that does not refer at all to the guarantee of equality rights; immigration and refugee legislation that conjures up a certain xenophobia, at least when the legislation was initially passed; and human rights commissions that now are completely discredited among the visible minority populations in this country because of the conditions which you describe. This is partly related to the inability of voluntary organizations to obtain sufficient support to provide the kind of pressure that in the past has made human rights commissions at all levels work effectively.

There is a message there. However we may articulate and however pure our rhetoric is, we have essentially disregarded the interests of minority groups and particularly the visible minority groups. This is obvious and it has discouraged and disillusioned those groups. We need to send a strong message, at the level of the Constitution, that the trend is changing.

Dr. Kinsella: You describe my perception of the country. Racism is a great problem in Canada. You can measure it very easily, not simply by the complaints that you get at the Human Rights Commission. Our agenda to deal with it has not been laid out. Secondly, our instruments are rusty and blunt—constitutional instruments and statutory instruments and authority already in the hands of federal government, provincial governments, and municipal governments. I refer, for

[*Translation*]

ne sont respectés, au Canada, que pour des raisons tenant à nos propres dispositions législatives y-compris celles de la Constitution, le comité des droits de l'homme des Nations unies condamnera le Canada. Cette condamnation sera maintenue tant que nous n'aurons pas modifié nos textes législatifs et notre Constitution. Les traités internationaux nous imposent un certain nombre d'obligations, nous devons respecter nos engagements, et notre droit, constitutionnel ou autre, ne peut pas être en contradiction avec les conventions internationales concernant les droits de l'homme.

Voilà pourquoi les Canadiens seront appelés à invoquer ces conventions internationales, si l'article 33 est utilisé. La question de savoir pourquoi nous avons cet article 33 pourrait d'ailleurs fort bien être posée dans un des rapports que nous faisons périodiquement au comité des droits de l'homme des Nations unies, conformément aux conventions correspondantes.

M. McCurdy: Me concéderez-vous que beaucoup de pays ont survécu aux condamnations de l'ONU ou de la comunauté internationale, condamnations consécutives à la violation des diverses conventions? Je m'inquiète de cette *realpolitik* qui est pratiquée au Canada, étant donné par ailleurs la configuration de ce pays, et cela en raison de ce message d'ultra-réalisme qui semble nous être adressé.

Lorsque je parle de message, je veux parler d'une Loi sur l'équité en matière d'emploi qui n'est pas appliquée, d'un accord du lac Meech qui ne garantit absolument pas les droits à l'égalité, d'une législation sur l'immigration et sur les réfugiés teintée et de xénophobie, du moins dans sa première version, et de commissions de droits de la personne qui ont perdu tout crédit auprès des minorités visibles en raison des conditions dans lesquelles elles sont obligées de travailler et que vous avez décrites, et notamment du fait que les organismes bénévoles sont insuffisamment soutenus et ne peuvent plus exercer les pressions qui par le passé permettaient aux commissions des droits de la personne, à tous les niveaux, de faire un travail efficace.

Voilà quel est le message. Quelles qu'aient pu être la force de nos arguments et la pureté de notre discours, nous avons pour l'essentiel ignoré ce que pouvait être l'intérêt des groupes minoritaires, et notamment des minorités visibles. Celles-ci ont perdu toute illusion, sinon tout courage. Voilà pourquoi il est important que nous répondions de façon vigoureuse, au niveau constitutionnel, pour annoncer un renversement de tendance.

M. Kinsella: Vous décrivez bien le pays comme je le vois. Le racisme est effectivement un problème grave au Canada. C'est facile à mesurer, et pas seulement en comptant les plaintes qui sont déposées auprès de la Commission des droits de la personne. Mais il semble en même temps que le pays n'ait pas encore vraiment décidé comment il allait s'attaquer aux problèmes. Les moyens légaux dont nous disposons sont archaïques et souvent dépassés. . . Je pense aussi bien aux textes législatifs et

[*Texte*]

example, to licensing. There are instruments in our hands that we have not used, and the Americans have been using them for years.

• 1655

Mr. McCurdy: At the federal level, one of the studies we are going to embark upon is a study of the functions of the Canadian Human Rights Commission. You have cited a couple of changes that could be brought about: first, increased staff attendant to racial discrimination cases—

Dr. Kinsella: They have to be able to initiate inquiries.

Mr. McCurdy: —second, that they be able to initiate inquiries; and third, that there be more support for voluntary organizations involved in racial discrimination issues. Are there any other recommendations you might want to make applicable?

Dr. Kinsella: Yes, we have to deal with the publication and dissemination of racist materials, whether in book form or in sign form or in telecommunication form, whether it comes from within Canada or from outside our borders, and it has to be dealt with at the administrative level. All the problems with the Criminal Code sections on hate literature and the loopholes that are there are inadequate. I am not too sure that model is the best model; I think it is the race relations agency approach, the administrative tribunal approach, where your test is the balance of probability and not proof beyond a reasonable doubt, where you can very carefully safeguard the civil libertarian issues.

We have a very serious problem in our own province, as is well known. It is amazing how many people are coming out of the woodwork as great civil libertarians who—

Mr. McCurdy: You have just raised a very interesting question; that is, a change in the manner in which individual discrimination cases are treated. In the past discrimination cases were treated by and large on the basis of balance of probability. Now increasingly it seems that anybody who complains about having experienced discrimination has to prove it beyond a reasonable doubt.

Perhaps it would be edifying for the chairman and the committee if you were to elaborate just a bit on what the impact of that change has been in terms of the effectiveness of your Human Rights Commission. I am sure we would find similar problems in virtually all of them, because the pattern has been pretty well set.

Dr. Kinsella: I think the basic way of responding to that is to point out this. In the early days of what we call the human rights movement and what the Americans call

[*Traduction*]

constitutionnels qu'aux moyens dont disposent les gouvernements fédéral, provinciaux, et les municipalités. Je pense par exemple à l'octroi des licences. Nous avons à portée de la main des moyens dont nous n'avons toujours pas fait usage, et auxquels les Américains font appel depuis des années.

M. McCurdy: Pour ce qui est du niveau fédéral, nous allons déjà faire faire une étude sur la Commission canadienne des droits de la personne. Vous avez suggéré certaines modifications: tout d'abord accroître le personnel chargé des dossiers concernant la discrimination raciale. . .

M. Kinsella: Il faut également que ce personnel puisse ouvrir des enquêtes.

M. McCurdy: . . . deuxièmement, que les enquêtes lui soient permises; et troisièmement, que l'on soutienne mieux les organismes bénévoles de lutte contre le racisme. Y a-t-il d'autres recommandations qui vous paraîtraient utiles?

M. Kinsella: Oui, nous devons également nous occuper du problème de la publication de toute une littérature raciste et de sa diffusion, sous forme de livres, ou sur les ondes, que cela vienne de l'intérieur du Canada ou de l'extérieur, il faudra en charger l'administration. Les dispositions du Code criminel permettant de lutter contre la diffusion de toute une littérature raciste sont largement insuffisantes; il y a un vide juridique. Je ne pense d'ailleurs pas que ce soit la meilleure façon de régler le problème. Je pense plutôt à un organisme chargé des questions raciales, qui fonctionnerait sur le mode d'un tribunal administratif, et où l'on jugerait en fonction de la probabilité de la véracité des déclarations du plaignant, sans exiger une preuve au delà de tout doute raisonnable, et cela dans un souci de respect scrupuleux des libertés civiles.

Comme vous le savez, notre province se heurte à un grave problème. On est frappé par le nombre de gens qui se révèlent être de grands défenseurs des libertés civiles. . .

M. McCurdy: Vous venez d'aborder une question très intéressante, à savoir la façon dont ces cas de discrimination devraient être entendus. Jusqu'ici on faisait très largement appel à la notion de probabilité. Mais l'on constate de plus en plus que les plaignants doivent fournir une preuve au delà de tout doute.

Peut-être serait-il intéressant pour le président et pour le comité que vous nous disiez rapidement quelles en ont été les conséquences quant à l'efficacité du tavail de votre Commission des droits de la personne. Je pense que votre exemple aurait une portée générale car cette évolution semble se confirmer partout.

M. Kinsella: La meilleure façon de répondre à la question est de faire remarquer qu'aux tout débuts de ce que nous appelons le mouvement de défense des droits de

[*Text*]

the civil rights movement, we were human relations agencies. We were able to deal with a community problem on a community dynamic basis. In the last 10 years the legalization of discrimination, the combating of discrimination, the defences that have been advanced, have totally tied our hands. You cannot effect a community relations model of intervention because you have lawyers now forcing you into a whole different arena.

That is not to suggest that I would ever condone the disrespect of the rules of natural justice. It is just that the administrative tribunals, as we all know, are very different in purpose, in method and in end from the other kinds of court.

The Chairman: Let me throw in one last question, coming back to the subject of age. As far as I can identify, the Universal Declaration of Human Rights makes no explicit reference to age. Would you agree that among our recommendations there might usefully be recommendations to the United Nations that this be rectified?

Dr. Kinsella: Mr. Chairman, you make my case that Canada should be right in the forefront in saying to the United Nations world community that we have the principles in the declaration; we now need to articulate a special international treaty on the human rights of persons, irrespective of age. You are right; the ground of age is not there. That is why we need to have a special instrument, and it would be great if Canada could take that lead, in my respectful judgment.

• 1700

The Chairman: Thank you very much, Dr. Kinsella. I can say as one member of the committee I regret very much we do not have more time. I hope you will take that as a suggestion and you will come back.

The meeting is adjourned. We will meet again at the call of the Chair.

[*Translation*]

la personne, que les Américains appellent le civil rights movement (mouvement de défense des droits civils), nous étions avant tout des organismes chargés d'aménager l'espace des relations humaines. Lorsqu'un problème se posait à la collectivité nous l'abordions dans une optique également de dynamique collective. Depuis 10 ans, aussi bien la légalisation de la discrimination que la lutte contre celle-ci, ainsi que les arguments qui ont pu être invoqués par la défense, bloquent complètement ce genre d'action. Étant donné que les avocats nous ont maintenant tirés vers un bord complètement opposé, il est devenu impossible de faire du travail relationnel à l'intérieur d'une dynamique communautaire.

Je n'accepte pas pour autant que l'on puisse ignorer complètement les règles du droit naturel. Mais les tribunaux administratifs, comme nous le savons, ont un statut, des méthodes et des objectifs qui diffèrent de ceux des autres juridictions.

Le président: Permettez-moi de poser une dernière question, qui concerne l'âge. Si je ne me trompe, il n'en est pas question de façon explicite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pourrions-nous, à votre avis, parmi nos recommandations, en avoir une qui demande que les Nations unies corrigent cette lacune?

M. Kinsella: Cela rejoint exactement mon argument, monsieur le président; le Canada devrait être à l'avant-garde et demander aux Nations unies que ce genre de principes soit inscrit dans la Déclaration; nous avons même besoin d'un traité international spécial sur les droits de la personne permettant d'éliminer toute discrimination fondée sur l'âge. Vous avez tout à fait raison, il n'en est pas question dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Voilà pourquoi nous avons besoin d'un texte spécial à cet effet, et j'aimerais très respectueusement proposer que le Canada en prenne l'initiative.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Kinsella. En qualité de membre de ce comité, je dois dire que je regrette vivement que nous n'ayons pas eu plus de temps. J'espère que vous y verrez une invitation à revenir nous voir.

La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS

Dr. Noël Kinsella, Chairman, New Brunswick Human Rights Commission.

TÉMOIN

M. Noël Kinsella, président, Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 33

Tuesday, May 3, 1988

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 33

Le mardi 3 mai 1988

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Human Rights

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

RESPECTING:

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3), an examination of human rights relating to Age Discrimination

CONCERNANT:

Conformément à son mandat en vertu de l'article 96(3) du Règlement, un examen de l'inégalité de traitement fondée sur l'âge

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987-1988

27909—1

STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

Chairman: Reginald Stackhouse

Vice-Chairman: Andrew Witer

Members

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Président: Reginald Stackhouse

Vice-président: Andrew Witer

Membres

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 3, 1988
(47)

[*Text*]

The Standing Committee on Human Rights met in Room 371 West Block, at 3:56 o'clock p.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Walter McLean, Reginald Stackhouse and Andrew Witer.

Acting Member present: Pat Binns for Maurice Tremblay.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Jack Stilborn, Research Officer.

Witnesses: *From Employment and Immigration Canada*: John Hunter, Acting Executive Director, Employment Services; Normand St-Jacques, Director General, Program Development and Policy Branch, Canadian Jobs Strategy; Gary Fletcher, Acting Director General, Labour Market Outlook, Strategic Policy and Planning.

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3), the Committee resumed consideration of human rights relating to Age Discrimination.

John Hunter made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 5:00 o'clock p.m., the Vice-Chairman took the Chair.

The witnesses continued to answer questions.

At 5:24 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 3 MAI 1988
(47)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 15 h 56, dans la pièce 371 de l'Édifice de l'ouest, sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Walter McLean, Reginald Stackhouse, Andrew Witer.

Membre suppléant présent: Pat Binns remplace Maurice Tremblay.

Aussi présent: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Jack Stilborn, attaché de recherche.

Témoins: *D'Emploi et Immigration Canada*: John Hunter, directeur exécutif par intérim, Services d'emploi; Normand St-Jacques, directeur général, Élaboration et politique des programmes, Groupe de la Planification de l'emploi; Gary Fletcher, directeur général par intérim, Perspectives du marché du travail et Analyse structurelle, Politique stratégique et Planification.

Conformément au mandat que lui confie le paragraphe 96(3) du Règlement, le Comité reprend l'examen de l'inégalité de traitement fondée sur l'âge.

John Hunter fait une déclaration, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

À 17 heures, le vice-président occupe le fauteuil.

Les témoins continuent de répondre aux questions.

À 17 h 24, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Tuesday, May 3, 1988

• 1557

The Chairman: Order, please.

We will begin the meeting of the Standing Committee on Human Rights, whose agenda today is receiving evidence with respect to an inquiry into age discrimination.

I welcome witnesses from Employment and Immigration Canada: Mr. John Hunter, Acting Executive Director of Employment Services; Normand St-Jacques, Acting Director General, Program Policy Development; Gary Fletcher, Director of Research and Social Studies, Strategic Policy and Planning; and as well, Josephine Stewart, Director General, Worker Development Branch, Employment Services.

The spokesperson for the delegation will be Mr. Hunter, and I will ask him to make an opening statement.

Mr. John Hunter (Acting Executive Director, Employment Services, Employment and Immigration Canada): Thank you, Mr. Chairman. My colleagues and I are pleased to be with you this afternoon. I have a statement that I would like to present to the committee, if you agree. I will try to keep myself to about 20 minutes, if that is acceptable to the committee.

The general issue of employment and unemployment of older workers is obviously an area of growing importance. It is also, I think, as the data we will share with you today will show you, a complex area. Increasing attention is being paid to it, and the focus your committee is pursuing, that of employment-related discrimination, can be very helpful to all of us who are trying to understand exactly what is happening, why it is happening, and what steps government should be taking to resolve problems or to seize opportunities.

I will begin my presentation by sharing some data from an ongoing joint Labour Canada and Employment and Immigration study on the employment of older workers to try to provide a statistical context for some of the things we will be talking about today. Then I would like to touch on the services available to older workers through our Canada Employment Centres, through the Outreach Program, and through the Industrial Adjustment Service. Finally, I would like to touch on the assistance offered by the Canadian Jobs Strategy. So that will be the outline of the presentation.

Following the presentation we would be pleased, of course, to receive questions and, later on after the

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le mardi 3 mai 1988

Le président: La séance est ouverte.

À la réunion du comité permanent des droits de la personne, nous recevrons aujourd'hui des témoignages concernant la discrimination fondée sur l'âge.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins d'Emploi et Immigration Canada: M. John Hunter, directeur exécutif par intérim des Services d'emploi; Normand St-Jacques, directeur général par intérim, Développement des politiques et programmes; Gary Fletcher, directeur de la recherche et des études sociales, Politique stratégique et planification; enfin, Josephine Stewart, directeur général des Services aux travailleurs.

Le porte-parole de la délégation est M. Hunter et c'est à lui que je demanderai de faire un exposé liminaire.

M. John Hunter (directeur exécutif par intérim, Services d'emploi, Emploi et Immigration Canada): Merci, monsieur le président. Mes collègues et moi-même sommes heureux d'être avec vous cet après-midi. J'essaierai de limiter à vingt minutes l'exposé que j'ai à vous présenter, si cela vous semble acceptable.

La question générale de l'emploi et du chômage des travailleurs âgés prend de toute évidence de plus en plus d'importance. Elle est également, comme en témoignent les chiffres dont je vous ferai part aujourd'hui, une question fort complexe, qui attire l'attention de nombreux intéressés. L'aspect qu'examine votre comité, à savoir la discrimination en matière d'emploi, pourrait être très utile pour nous tous qui essayons de comprendre exactement la nature de la situation, les causes qui en sont à l'origine et les mesures que le gouvernement devrait prendre pour résoudre les problèmes ou pour ouvrir de nouvelles perspectives.

Je commencerai mon exposé en vous communiquant certaines des données issues d'une étude en cours menée conjointement par Travail Canada et Emploi et Immigration sur l'emploi des travailleurs âgés, dans le but de vous donner le contexte statistique général des questions dont nous allons parler aujourd'hui. J'aborderai ensuite les services qui s'offrent aux travailleurs âgés par l'intermédiaire de nos Centres d'emploi du Canada, du Programme Extension et du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie. Enfin, je dirai quelques mots des programmes d'aide que prévoit la Planification de l'emploi. Ce sont là les grandes lignes de mon exposé.

Nous nous ferons ensuite un plaisir, naturellement, de répondre à vos questions pour ensuite, après la réunion,

[*Texte*]

meeting, to provide additional information if the committee wishes us to do so.

I will begin, then, with a look at a situational analysis. In the fall of 1987 EIC, with the assistance of Labour Canada, undertook a study into the labour market situation and labour market adjustment experience of older workers. What we wanted to do was try to determine the nature of problems faced by older workers and to determine how serious these problems are and whether there are additional ways in which the government could be assisting or facilitating their adjustment situation.

We consulted a large number of existing data bases and surveys to provide a comprehensive picture of the labour market situation and experience of the older worker. This work is not yet complete. We expect it to be complete some time this fall. But we can share with you today some of the findings of that particular study.

• 1600

I would like to touch first on labour force and employment growth. I will be talking about the 10-year period from 1977 to 1986 and drawing some comparisons in terms of older worker participation, unemployment and so on, in the two time periods.

Overall, in the last 10 years, the labour force grew by more than 2 million persons. The older worker category, which we have defined as those between the ages of 45-64, grew by 315,000 over this 10-year period; but because most of the growth appeared in the prime age category, between 25 and 44, the shareholder workers in the labour force actually fell from 26.5% in 1977 to 23.9% in 1986, so the relative share actually declined.

Basically, the employment growth as opposed to labour force growth mirrored that. It went from 27.2% to about 24.7% in 1986, so one can see what was happening during that 10-year period.

It is interesting to note as well that similar changes occurred in all age sub-groups within the older worker category. That is, employment grew in an absolute sense for workers in the 45-49, 50-54, 55-59 and 60-64 group and their proportion of total employment for all these sub-groups fell, too, so here was consistency within the sub-groups of older workers.

In terms of participation rates among the older workers—and indeed, among other workers in the labour

[*Traduction*]

vous faire parvenir les renseignements supplémentaires qui pourraient vous intéresser.

Je commencerai donc par un aperçu de la situation. A l'automne de 1987, EIC a entrepris une étude, en collaboration avec Travail Canada, sur la situation du marché du travail et l'expérience d'adaptation des travailleurs âgés. Nous nous étions donné pour objectifs de définir la nature des problèmes auxquels sont aux prises les travailleurs âgés, de déterminer l'ampleur de ces problèmes et de mettre en évidence les méthodes supplémentaires éventuelles que le gouvernement pourrait adopter pour aider ou faciliter leur adaptation.

Nous avons consulté un grand nombre de bases de données et d'études de manière à nous faire une idée globale de la situation du marché du travail et de l'expérience des travailleurs âgés. Ces travaux sont encore en cours. Nous pensons être en mesure de les terminer pendant l'automne. Nous pouvons, toutefois, vous communiquer dès maintenant certaines conclusions de l'étude.

Commençons tout d'abord par quelques chiffres sur la population active et la croissance de l'emploi. La période de référence de 10 ans à laquelle je me reporterai va de 1977 à 1986, que je répartirai ensuite en deux périodes de cinq ans afin de faciliter les comparaisons en ce qui a trait au taux d'activité, au chômage, etc. des travailleurs âgés.

Globalement, au cours des dix dernières années, la population active a augmenté de plus de 2 millions de personnes. La catégorie des travailleurs âgés, que nous avons définie comme celle des travailleurs de 45 à 64 ans a enregistré une hausse de 315,000 personnes pendant cettte même période. Mais comme la croissance la plus forte est intervenue dans la catégorie des travailleurs dans la force de l'âge, soit de 25 à 44 ans, la proportion de travailleurs âgés au sein de la population active est en réalité passée de 26,5 p. 100 en 1977, à 23,9 p. 100 en 1986, de sorte que leur part relative a régressé dans les faits.

Pour l'essentiel, la croissance de l'emploi, par opposition à la croissance de la population active, reflète la même réalité. La part relative des travailleurs âgés a chuté de 27,2 p. 100 à 24,7 p. 100 environ, en 1986, ce qui nous donne une bonne idée de ce qui s'est passé pendant cette période de dix ans.

Il est également intéressant de constater que tous les groupes d'âge de la catégorie des travailleurs âgés ont subi des changements analogues, c'est-à-dire que l'emploi a progressé en chiffres absolus pour les travailleurs des groupes de 45 à 49 ans, de 50 à 54 ans, de 55 à 59 ans et de 60 à 64, mais que le pourcentage du total a diminué pour tous ces sous-groupes. On constate donc des tendances uniformes dans tous les sous-groupes de travailleurs âgés.

Quant aux taux d'activité des travailleurs âgés—et à vrai dire des travailleurs en général—ils n'ont cessé

[*Text*]

force—participation rates generally increased during the period from 1977-86.

For youth, whom we are defining as from 15-24, the participation rate increased from about 62% to 66.6%, so there was a fairly sharp jump in participation of youth.

For the prime age group, it increased from 74% roughly to 82% or 83%, a large increase there as well. For older workers, however, the increase was minimal, rising from 62.1% to 62.9%. Thus, in effect there was very little change in the participation rate of older workers over that 10-year period.

Although the increase in the participation rate for older workers was quite small, some interesting changes occurred within the overall category.

The participation rate for the 45-49 age category increased from 72% to 77%. It is a fairly sharp increase in participation in that age group.

For the group from 50-54, again, there was an increase from 67% to 72%.

On the other hand, the participation rate for the 55-59 group fell from 59.9% to 59.6%, which is basically stable.

But the rate for the 60-64 age group fell from 44.3% to 38.9%. We see a decline in the participation rate as one moves up in that group of older workers.

The increases in the participation rate for the prime age category and for some of the older worker groups were due to the increase in the participation of females in the labour force. The participation rates for males fell over this period.

For example, the rate for male older workers fell from 84% to 79%, while that for females rose from 41% to 47%. We see a picture of males declining, females increasing, bring the average up, in most cases.

The change in participation rates for older male workers over the period 1977-86 shows only marginal reductions for the 45-49 and 50-54 age groups.

Age 55 appears to be a turning point for lower participation for men and by age 60, it is interesting to note that only 56% of men remain in the labour force by the time they reach 60.

[*Translation*]

d'augmenter de façon générale, pendant la période de référence, soit de 1977 à 1986.

Dans la catégorie des jeunes, soit les travailleurs de 15 à 24 ans, le taux d'activité a grimpé de 62 p. 100 environ à 66,6 p. 100, ce qui représente une progression assez spectaculaire de la représentativité des jeunes.

Pour le groupe des travailleurs dans la force de l'âge, le taux d'activité a grimpé de 74 p. 100 à quelque 82 ou 83 p. 100, ce qui est également assez impressionnant. Dans le cas des travailleurs âgés, toutefois, l'augmentation est négligeable, les chiffres ne passant que de 62,1 p. 100 à 62,9 p. 100. On ne constate donc que très peu de changement dans le taux d'activité des travailleurs âgés au cours de la période décennale.

Mais si le taux de participation des travailleurs âgés n'a guère bougé pendant cette période, on a malgré tout assisté à des changements intéressants à l'intérieur de la catégorie.

Le taux d'activité du groupe de 45 à 49 ans est passé de 72 p. 100 à 77 p. 100. Il s'agit d'une augmentation non négligeable.

Le groupe de 50 à 54 ans a lui aussi connu une augmentation, grimpant de 67 p. 100 à 72 p. 100.

En revanche, le taux d'activité du groupe de 55 à 59 ans est demeuré stagnant, à 59,6 p. 100, alors qu'il était de 59,9 p. 100 dix ans plus tôt.

C'est le groupe de 60 à 64 ans qui en a subi le contrecoup. Le taux d'activité a chuté de 44,3 p. 100 à 38,9 p. 100. Nous constatons donc un déclin progressif des taux d'activité en fonction du vieillissement des travailleurs.

L'augmentation du taux d'activité dans la catégorie des travailleurs dans la force de l'âge et dans certains groupes de travailleurs âgés s'explique par une plus grande participation des femmes au marché du travail. Les taux d'activité des hommes ont baissé au cours de la période.

Par exemple, le taux pour les hommes, dans la catégorie des travailleurs âgés, a chuté de 84 p. 100 à 79 p. 100, tandis que celui des femmes grimpait de 41 p. 100 à 47 p. 100. Le tableau général qui se dégage est donc le suivant: déclin chez les hommes et progression chez les femmes, pour une augmentation globale nette dans la plupart des cas.

L'évolution des taux d'activité des travailleurs âgés de sexe masculin, pendant la période de 1977 à 1986, ne témoigne que d'une réduction marginale dans le cas des groupes de 45 à 49 ans et de 50 à 54 ans.

Chez les hommes, il semble que le point tournant se situe à l'âge de 55 ans, car c'est à partir de ce moment-là que s'amorce le déclin. Fait notable, 56 p. 100 des hommes seulement demeurent encore dans la population active au moment où ils atteignent 60 ans.

[*Texte*]

These changes in the participation rate are likely due to a trend toward early retirement, with age 55 and especially age 60 seeming to be turning points.

Although there was an increase in employment for older workers over the period we are talking about, the 10 years from 1977-86, they represented a smaller share of total employment due to the very large increases in employment of prime age workers.

Given the demographic situation and the trend in female participation rates, however, the next few years present a different picture. In 1986, the population of the prime age group made up 32% of the total population. In 1995, this is projected to rise only slightly to 32.8%.

On the hand, the population of the 45 and over age group, the older worker age group, is expected to rise from 29.8% to 33.8% or about four percentage points.

• 1605

If the upward trend in female participation rates continues, we can expect that the proportion of the prime age group in the labour force will grow only slightly, from 52% to 53% from 1986 to 1995, while that for older workers will grow from 25% to about 30%. The older worker is becoming obviously then an increasingly important part of the labour force.

I would like to touch briefly on unemployment rates among older workers. There was a large increase, as we all know, in unemployment rates over the period 1977 to 1986, and all age categories shared in the increase. The unemployment rate for prime age workers increased from 6.3% to 8.7%. While the unemployment rate increased for older workers, they did come off relatively better than the prime age group, with their unemployment rate increasing from 5.1% to 6.8%. So at the top you had a difference—prime age was 8.7%, whereas older workers were 6.8%; so they were faring relatively better.

Within the older worker category, however, there were some relatively large increases with some of the sub-groups. The rate increased far more in the 55 to 59 group, from 4.7% to 7.3%, and from 5.7% to 7.4% in the 60 to 64 age group. These rates, however, were still below the 8.7% for the prime age group.

[*Traduction*]

Cette évolution des taux d'activité s'explique sans doute par les tendances en faveur des retraites anticipées. Les seuils critiques s'établissent à 55 ans et, plus encore, à 60 ans.

Même si l'on a pu observer un accroissement de l'emploi chez les travailleurs âgés pendant la période de référence, soit de 1977 à 1986, la part occupée par cette catégorie dans l'ensemble de l'emploi a en fait régressé en raison de l'arrivée massive des travailleurs dans la force de l'âge sur le marché du travail.

Si l'on tient compte de la situation démographique et des tendances relatives au taux d'activité des femmes, toutefois, on peut s'attendre à une situation différente pour les prochaines années. En 1986, le groupe des travailleurs dans la force de l'âge représente 32 p. 100 de la population totale. En 1995, selon les prévisions, le pourcentage relatif de ce groupe ne devrait progresser que très modestement, pour passer à 32,8 p. 100.

En revanche, le groupe des 45 ans et plus, c'est-à-dire celui des travailleurs âgés devrait gagner 4 points de pourcentage et voir son taux d'activité grimper de 29,8 p. 100 à 33,8 p. 100.

Si les tendances à la hausse dans les taux d'activités des femmes se maintiennent, on peut s'attendre à ce que la proportion du groupe de travailleurs dans la force de l'âge ne connaisse qu'une croissance modeste, pour passer de 52 p. 100 à 53 p. 100 entre 1986 et 1995, tandis que la proportion des travailleurs âgés passerait de 25 à quelque 30 p. 100. La catégorie des travailleurs âgés accaparerait ainsi une place de plus en plus importante de la population active.

Permettez-moi d'aborder brièvement la question des taux de chômage chez les travailleurs âgés. On a assisté, comme vous le savez, à une augmentation importante des taux de chômage entre 1977 et 1986, et toutes les catégories d'âge ont été touchées. Le taux de chômage chez les travailleurs dans la force de l'âge est passé de 6,3 p. 100 à 8,7 p. 100. Or, si le taux de chômage a augmenté également chez les travailleurs âgés, cette catégorie a mieux tiré son épingle du jeu que celle des travailleurs dans la force de l'âge, puisque le taux de chômage dans leur cas n'a grimpé que de 5,1 p. 100 à 6,8 p. 100. Ainsi, 8,7 p. 100 pour les travailleurs dans la force de l'âge et 6,8 p. 100 pour les travailleurs âgés: en veillissant, les travailleurs se portent mieux.

À l'intérieur de cette catégorie des travailleurs âgés, toutefois, certais sous-groupes ont connu des hausses de chômage relativement importantes. Le taux d'augmentation était relativement plus marqué dans le groupe des 55 à 59 ans, qui a grimpé de 4,7 p. 100 à 7,3 p. 100, et dans le groupe des 60 à 64 ans, qui est passé de 5,7 p. 100 à 7,4 p. 100. Ces taux demeurent malgré tout inférieurs à celui de la catégories des travailleurs dans la force de l'âge, soit 8,7 p. 100.

[*Text*]

From an unemployment standpoint, older workers were found to have a somewhat higher unemployment rate over the period, but they did not fare any worse than other age groups. There does not seem to be strong evidence of increased labour market difficulties if one looks at the unemployment rate only.

I would like to turn briefly to incidence of unemployment. The incidence of unemployment, for example, reveals that the proportion of individuals between the ages of 45 to 64 with some unemployment actually fell in the period we are studying—and I will just change the period from the last 10 years to the last 5 years, from 1980 to 1985—compared with the 1974 to 1979 period. It fell for all age groups within the older worker category. Here again, older workers fared well relative to other age groups both during and after the recession.

If you look at the average number of spells of unemployment, the situation is basically the same. Because of the recession there were more spells of unemployment on average during the 1980 to 1985 period compared to the average for 1974 to 1979, but there were some exceptions. Workers in the 55 to 59 age group and those in the 60 to 64 age group actually had fewer spells of unemployment, which is kind of surprising. I mentioned earlier that there some complexities obviously showing up in the statistics. It is difficult to always understand exactly what is happening.

In terms of the average number of spells for workers with some unemployment, older workers were clearly better off, despite the recession. The 45 to 49 group were marginally worse off, but those 50 and over were the same or better off, despite the recession.

Looking at the duration of unemployment, examination of various sources of data on duration of unemployment indicated no dramatic trends for older workers. There were about 21% of unemployed older workers in 1977 who were unemployed for a year or more. This increased to about 25% in 1986. So there was a shift over the 10-year period from about 21% to 25%.

Analysis of the average duration of unemployment indicates only slight increases in the averages, even during the recession, for any age group or within the older worker category. Although the average duration of unemployment has increased marginally, the distribution of the duration of unemployment appears to have shifted. Analysis of the distribution indicates that since the recession there has been an increase in the proportion of workers who were unemployed for 40 or more weeks.

To try to summarize and to try to explain what all that means, there are two or three or four points. First, examination of the labour market experiences of older

[*Translation*]

Au total, malgré l'augmentation du taux de chômage au cours de la période chez les personnes âgés, cette catégorie ne s'en est pas tirée plus mal que les autres catégories. Du seul point de vue du chômage, par conséquent, ce groupe ne semble pas éprouver plus de difficultés que les autres sur le marché du travail.

Passons maintenant à une brève analyse de la fréquence du chômage. L'examen de la fréquence du chômage, par exemple, montre que la proportion de travailleurs de 45 à 64 ans ayant connu une période de chômage a en fait diminué pendant la période envisagée. Pour mieux illustrer mon propos, je vais maintenant diviser en deux la période de référence de dix ans de manière à faire des comparaisons entre les cinq dernières années, de 1980 à 1985, et les cinq années précédentes, soit 1974-1979. Au total, toutefois, la fréquence du chômage a diminué pour tous les groupes d'âge de la catégorie des travailleurs âgés. Encore une fois, cette catégorie s'en est tirée relativement mieux que les autres tant pendant qu'après la récession.

Si l'on examine le nombre moyen de périodes de chômage, on s'aperçoit que la situation est sensiblement la même. A cause de la récession, on constate en moyenne un plus grand nombre de périodes de chômage de 1980 à 1985 que pendant la période précédente de 1974 à 1979. Il y a, toutefois, quelques exceptions. Les travailleurs du groupe de 55 à 59 ans et ceux du groupe de 60 à 64 ans, ont en fait connu, paradoxalement, un nombre inférieur de périodes de chômage. J'ai mentionné tout à l'heure le problème complexe d'interprétation des statistiques. Il est parfois difficile de comprendre exactement ce qui se passe.

Du point de vue du nombre moyen de périodes de chômage, les travailleurs âgés ont été nettement moins touchés que les autres catégories, malgré la récession. Le groupe de 45 à 49 ans a vu sa situation se dégradée quelque peu, mais la situation des travailleurs de 50 ans et plus est demeurée stable ou s'est même améliorée, en dépit de la récession.

En ce qui a trait à la durée des périodes de chômage, l'examen des données de diverses sources n'a mis en évidence rien de catastrophique pour les travailleurs âgés. On compte environ 21 p. 100, en 1977, des travailleurs âgés en chômage pour une période d'un an ou plus. Ce pourcentage a grimpé à environ 25 p. 100 en 1986. L'augmentation totale, sur la période de dix ans, est d'environ 4 p. 100.

L'analyse de la durée moyenne du chômage n'a permis de constater que de modestes augmentations des moyennes, même pendant la récession, pour tous les groupes d'âge et à l'intérieur de la catégorie des travailleurs âgés. Toutefois, si la durée moyenne du chômage n'a guère augmentée, il semble bien que les répartitions aient pour leur part évoluées. L'analyse des répartitions montre que, depuis la récession, il y a eu augmentation du pourcentage de travailleurs en chômage pendant 40 semaines ou plus.

Si l'on essaie de résumer toutes ces données et d'interpréter leur signification, on peut dégager quelques points dominants. Tout d'abord, l'examen de la situation

[*Texte*]

workers during and since the recession has revealed that the older worker fared well relative to other age groups. The incidence of unemployment is down, the number of spells of unemployment is down as well, and the overall average duration of unemployment increased only slightly and increased less than it did for the prime age group. Examination of the distribution of the duration of unemployment, however, reveals that an increasing polarization among older workers has developed. It is important, I think, to realize that this can be detected in the prime age group as well.

The majority of older workers did not seem to be negatively affected by the recession. Among those who were unemployed, most of them appear to have adjusted quickly. There is a small group, however, who are having difficulty in finding re-employment. It has been estimated that approximately 25,000 to 35,000 older workers have long-duration—that is, more than a year—unemployment.

• 1610

At this point it is not clear to us who these people are, exactly, or why they have ended up in extended unemployment. We are continuing our examination of the Older Worker Adjustment experience to determine if a profile of long-duration unemployed can be developed. This obviously is important if we are going to try to develop programs to target specifically at this group of 25,000 to 35,000 older workers.

It may be useful to mention as well that in addition to our own research, the Advisory Council on Adjustment, the so-called de Grandpré committee, has been appointed to examine adjustment issues in circumstances that may arise from free trade and to recommend whether changes to existing programming may be required.

I would like to shift from that part of the presentation, which was statistical—and I might mention we have Gary Fletcher here, who would be happy to answer further questions on the statistical part of it later on—and look now at the programs and services Employment and Immigration Canada offers to older workers. What we try to see is that Employment and Immigration's programs and services represent a kind of continuum of programs and services that are available to deal with a wide range of employment problems of Canadians. The services range from simple services available in the job information centre of Canada Employment Centres through counselling, through outreach projects, through to more expensive and extensive interventions of the sort we will be talking about with the Canadian Jobs Strategy.

I would like to begin by talking just a moment or two about the Canada Employment Centres themselves. The CEC services are available to older workers, of course, and they include a number of services, including the provision of labour market information, referral to

[*Traduction*]

des travailleurs âgés au sein de la population active pendant et après la récession a révélé que ce groupe s'est mieux débrouillé que les autres groupes d'âge. La fréquence du chômage a baissé, le nombre de périodes de chômage a également diminué et la durée moyenne globale du chômage n'a augmenté que légèrement, de façon moins marquée, cependant, que pour le groupe des travailleurs dans la force de l'âge. En revanche, l'examen de la répartition, du point de vue de la durée du chômage, témoigne d'une certaine polarisation chez les travailleurs âgés. Il faut savoir, toutefois, que le même phénomène frappe le groupe des travailleurs dans la force de l'âge.

La majorité des travailleurs âgés ne semble pas avoir été affectée plus qu'il ne faut par la récession. La plupart des sans-emplois semble s'être réadapté rapidement. Il demeure, malgré tout, un petit groupe qui éprouve de la difficulté à trouver un nouvel emploi. Il a été estimé que de 25,000 à 35,000 travailleurs agés, environ, connaissent des périodes de chômage de longue durée—c'est-à-dire de plus d'un an.

Pour l'instant, nous ne savons pas exactement qui sont ces personnes et pourquoi elles se retrouvent en chômage prolongé. Nous poursuivons votre étude de l'adaptation des travailleurs âgés afin de voir s'il ne serait pas possible de dresser le profil des chômeurs sans travail pendant une longue période de temps. Cette analyse est importante si nous voulons mettre au point des programmes visant spécifiquement ce groupe de 25,000 à 35,000 travailleurs âgés.

Il n'est peut-être pas inutile de mentionner également qu'en plus de nos propres travaux, le Conseil consultatif sur l'adaptation de la main-d'oeuvre, ou comité Grandpré, a reçu le mandat d'examiner les problèmes de réadaptation de la main-d'oeuvre susceptible de découler de l'accord de libre-échange et de recommander, au besoin, des modifications aux programmes actuels.

Passons maintenant à la deuxième partie de l'exposé, de caractère moins statistique—je mentionne, en passant, que Gary Fletcher, qui est avec nous aujourd'hui, se fera un plaisir de répondre à vos questions tout à l'heure sur les aspects statistiques—pour examiner les programmes et les services offerts par Emploi et Immigration Canada aux travailleurs âgés. Nous verrons que les programmes et services d'Emploi et Immigration sont structurés de manière à tenir compte d'une grande variété de problèmes d'emploi chez les Canadiens. Ces services revêtent les formes les plus diverses: informations sur les emplois communiquées par les conseillers des Centres d'emploi du Canada, projets d'extension, interventions plus coûteuses et de plus grande portée dans le cadre de la Planification de l'emploi.

Permettez-moi de parler brièvement des Centres d'emploi du Canada eux-mêmes. Les services des CEC sont offerts aux ouvriers âgés, naturellement. Ils comprennent de l'information sur le marché du travail, des renvois aux employeurs qui ont signalé une vacance

[*Text*]

employers who have listed job vacancies with the centre, counselling services, and, of course, referral to programs of the Canadian Jobs Strategy, if necessary.

Over the last few years a major program of change has been implemented throughout our network of 460 Canada Employment Centres. For example, a service-needs determination interview is now available to enable the CEC to identify more quickly the needs of clients coming into the Canada Employment Centre. The service-needs determination interview will determine whether, in the view of the staff, the client is job-ready or not. If the person is job-ready and jobs are available in the community, the person would be encouraged to make use of the job information centre. If the person is felt to be non-job-ready, we would then refer the individual to employment counselling.

About the counselling available in the Canada Employment Centres, most of it is of a one-on-one character. In the case of older workers, the nature of the counselling is primarily to enable the individual to cope with the sudden change of unemployment after a period, usually, of sustained and substantial employment, or to help him make career-related decisions, or to help him with job-search skills because he has been out of the active job-seeking part of the labour force for some time. What we attempt to do is relate the counselling to the needs of the individual, the older client.

Older clients also participate often in job-finding clubs. Some of you may be aware of the job-finding clubs we have been introducing over the last few years. I believe there are two job-finding clubs that have been set up especially for older workers. But a number of other clubs exist, and older workers are participants in those clubs. The success rate in placement of people is quite high. It runs at about 80% for participants of these job-finding clubs.

One of the initiatives we are hoping to introduce in the near future is counselling in groups. Obviously one-on-one counselling is expensive, and sometimes delays build up as the offices simply have queues of people waiting to get into counselling. We will be exploring the possibility of having group counselling sessions. We believe older workers will be able to offer each other support and acceptance, which are important in coping with the problems of unemployment. As well, we believe older workers can offer to each other a lot of experience that would be very helpful and very potent in getting them back into the employed part of the labour market.

• 1615

One of the changes we have introduced over the last few years to assist our counsellors in becoming more professional is a competency-based training program in employment counselling. This is a very impressive training program, which is really at the university level.

[*Translation*]

aux centres, des services d'orientation et, au besoin, l'inscription aux programmes de la planification de l'emploi.

Au cours des dernières années, de nombreux changements ont été adoptés dans notre réseau de 460 Centres d'emploi du Canada. C'est ainsi, par exemple, que l'on prévoit actuellement une entrevue de détermination des besoins en matière de services pour aider les CEC dans leur travail. L'entrevue permet de déterminer si, de l'avis du personnel, le client est apte au travail. Si ce dernier est effectivement apte au travail et qu'il existe des emplois dans la région, le client est encouragé à se prévaloir des services du centre d'information sur l'emploi. Si la personne n'est pas jugée apte au travail, elle est envoyée au service d'orientation professionnelle.

La plupart des services d'orientation professionnelle des Centres d'emploi du Canada prennent la forme d'entrevues personnelles. Pour les travailleurs âgés, l'orientation professionnelle vise surtout à permettre aux clients à surmonter l'expérience du chômage, le plus souvent après une longue période d'emploi continue, à l'aider à prendre une décision de réorientation de carrière ou encore à lui enseigner les techniques de recherche d'emploi qu'il a peut-être jamais eu l'occasion d'apprendre si le chômage est une nouvelle expérience pour lui. Nous essayons d'adopter les services d'orientation au besoin du client âgé.

Les clients âgés s'inscrivent souvent à des clubs de placement. Vous avez peut-être déjà entendu parler de ces clubs de placement que nous avons créés ces dernières années. Sauf erreur, il existe deux clubs de placement à l'intention expresse des travailleurs âgés. Mais les travailleurs âgés peuvent s'inscrire aux autres clubs de placement également. Le taux ce réussite des clubs de placement est très élevé, car quelque 80 p. 100 des inscrits réussissent à trouver un emploi.

Parmi d'autres initiatives envisagées, nous espérons pouvoir offrir sous peu du de l'orientation de groupe. Les services personnels d'orientation sont très coûteux et il arrive souvent que les bureaux débordés doivent recourir aux listes d'attente. C'est pourquoi nous envisageons des séances d'orientation de groupe. Cette méthode offrirait l'avantage supplémentaire de nouer des liens entre les travailleurs âgés, qui pourraient se soutenir mutuellement, ce qui est important pour contrer les effets démoralisateurs du chômage. Nous pensons en outre que les travailleurs âgés peuvent bénéficier de l'expérience des autres personnes âgées qui ont connu la même situation, cette entraide étant un moyen très utile et efficace pour retourner sur le marché du travail.

Nous avons par ailleurs pris des mesures ces dernières années pour aider nos conseillers à mieux s'acquittter de leurs fonctions grâce à un programme de formation en orientation professionnelle fondé sur les compétences. Ce programme de formation, de niveau universitaire, est fort

[*Texte*]

We found that universities in Canada, unlike universities in perhaps other countries, were not offering training in counselling, so we had to develop our own, and we now have a number of modules that are being introduced across the country. The training helps counsellors meet the varied needs of all individuals seeking our services, but it will be especially useful, we think, in terms of benefits to older workers.

Another aspect I would like to talk about before moving on from the CECs is the question of quality of service in CECs. EIC is very much committed to ensuring a high quality of service through the Canada Employment Centres. In the last fiscal year we introduced surveys of worker clients to seek feedback from them on what their satisfaction level was in terms of the service provided and how pleased they were with the outcome of the service we have provided.

As far as we know, we are the first federal department to actually put in place a systematic ongoing method of collecting the reaction of customers to the service provided at the local level. Other federal departments have done this intermittently at the national level. We are giving to our managers at the local level this tool to sample the attitudes of the clients as they use the service and to get feedback from them.

In addition to that, and in part as a result of what we have learned, we are developing a client service training package that we will be introducing in the early fall. This training is directed at the front-line staff in our Canada Employment Centres, and we believe that one of the benefits of that training will be to help our people be more sensitive to the needs of all our worker group clients, and that would certainly apply to the needs of older workers.

Another activity we are undertaking in terms of the Canada Employment Centres and CJS, indeed, is to help dispel some of the myths that may be held about older workers by employers and others. I have given to the clerk an advertisement that appeared in newspapers across Canada during the month of March, entitled "Losing your job is tough—but at 55 it's real tough". It is the story of a person in Kelowna, B.C., who became unemployed and obviously felt depressed about the situation and was helped by the Canada Employment Centre through the means of counselling and CJS programs.

The purpose of the advertisement was really twofold. The first point was to send a message to employers that older workers can make a contribution to them. The other point was really to make a point to older workers that Canada Employment Centres and the Canadian Jobs Strategy are changing, that they can offer help, and to encourage them to come to see us. As the advertisement

[*Traduction*]

impressionnant. Nous nous étions rendu compte que les universités canadiennes, contrairement aux universités d'autres pays, n'offraient pas de cours en orientation. Nous avons donc dû mettre sur pied notre propre programmme, et plusieurs modules sont maintenant offert d'un bout à l'autre du pays. Le programme aide les conseillers à répondre aux besoins variés des personnes qui s'adressent à nos services et, selon nous, les retombées seront particulièrement avantageuses pour les travailleurs âgés.

Un autre point que j'aimerais mentionner au sujet des CEC, c'est celui de la qualité du service. Emploi et immigration Canada s'est engagé à assurer un service de grande qualité dans tous les centres d'emploi. Pendant le dernier exercice, nous avons effectué des sondages auprès des travailleurs clients afin de mesurer leur degré de satisfaction à l'égard des services offerts et des résultats obtenus.

Sauf erreur, nous sommes le premier ministère fédéral à avoir mis en place des mécanismes permanents et systématiques d'évaluation de la réaction des clients aux services offerts à l'échelon local. D'autres ministères fédéraux se sont livrés à des activités analogues, mais par intermittence et au niveau national. Nos gestionnaires locaux possèdent ainsi un instrument pour sonder les attitudes de la clientèle et s'ajuster à ses besoins.

Pour compléter cette activité, et donner suite aux commentaires recueillis, nous sommes en train d'élaborer un programme de formation au service à la clientèle, que nous mettrons en place au début de l'automne. Ce programme s'adresse au personnel d'accueil de nos centres d'emplois du Canada et nous espérons ainsi aider nos employés à se montrer plus sensibles aux besoins de la clientèle, dont ceux des travailleurs âgés.

Nous avons entrepris encore une autre activité, dans le cadre des centres d'emploi du Canada et de la Planification de l'emploi, afin de combattre certains préjugés chez les employeurs et d'autres personnes au sujet des travailleurs âgés. J'ai remis au greffier le texte d'une annonce qui a paru dans plusieurs journaux du Canada au mois de mars intitulé: «Losing your job is tough—but at 55 it's real tough». Le texte raconte les tribulations d'un habitant de Kelowna, en Colombie-Britannique, qui est tombé en chômage et qui, après des moments pénibles, s'en est sorti grâce au programme d'orientation et de Planification de l'emploi du Centre d'emploi du Canada.

En réalité, l'annonce visait deux objectifs. Le premier était de faire savoir aux employeurs que les travailleurs âgés peuvent apporter une contribution précieuse. Le deuxième objectif était de convaincre les travailleurs âgés que les Centres d'emploi du Canada ainsi que le programme de Planification de l'emploi ont évolué, qu'ils peuvent apporter de l'aide; on espérait ainsi encourager

[*Text*]

says, we do not pretend to be miracle workers, but we can help.

I would like to shift from the Canada Employment Centres to the Outreach Program. I suspect most of you are aware of the Outreach Program. The purpose of the program is to provide services that will extend and complement services delivered by CECs. The prime purpose of the Outreach Program is to supplement and extend the services offered by the Canada Employment Centres. Where we find that the Canada Employment Centres are not reaching out for whatever reason to the community in an effective way, we can make use of Outreach projects.

At the present time we have some eight projects that are exclusively devoted to older workers. The budget for those is about $568,000 on an annual basis. In 1986-87 some 13,000 older workers were involved in the work of these projects.

• 1620

In addition, almost all of the other 280 or so Outreach projects will have older workers among the clientele, except those exclusively devoted to youth.

Another important service we offer is the Industrial Adjustment Service. This is a service offered by Employment and Immigration Canada, which attempts to bring employers and unions together in labour adjustment committees, which develop and carry out action plans to help industry meet its human resource requirements. Each year we sign some 500 agreements at an annual cost of $8 million to $9 million. These adjustment services work on both the upside and downside adjustments, whether it is a plant expansion or a case of plant closure. We try to work with both parties to develop mechanisms for facilitating the reintegration of people into the labour market.

We offer assistance through mobility and training and so on. If a particular group such as older workers is being affected more than others, the specific needs of this group are taken into consideration in developing responses to the adjustment situation being faced, whatever it may be.

Finally, Mr. Chairman, I would like to just touch briefly on the Canadian Jobs Strategy. I suspect it is well known to the members of the committee, so I will just touch on the key points that seem to me to relate to the discussion we are having on older workers.

In general, as I mentioned when I started talking about the Canada Employment Centres, our attempt is to encourage our staff to work with clientele and to find interventions that will help them meet their needs, either through placement, through counselling and so on. If

[*Translation*]

les travailleurs âgés à venir nous voir. Comme le précisait l'annonce, nous ne prétendons pas pouvoir opérer des miracles, mais nous pouvons apporter de l'aide.

Je passe maintenant au Programme Extension. J'imagine que vous êtes pour la plupart déjà au courant de ce programme. Celui-ci a pour but d'assurer des services qui prolongent et complètent ceux offerts par les CEC. Si pour une raison ou pour une autre, le Centre d'emploi du Canada n'arrive pas à atteindre la collectivité de façon efficace, nous avons recours à des projets d'extension.

En ce moment, il y a huit projets qui s'adressent exclusivement aux travailleurs âgés. Le budget de ces projets s'élève à environ 568,000$ par an. En 1986-1987, quelques 13,000 travailleurs âgés ont paticipé aux travaux de ces projets.

Ajoutons également que presque tous les autres projets d'Extension au nombre de 280 environ, ont parmi leur clientèle des travailleurs âgés, si l'on fait exception de ceux qui sont destinés exclusivement aux jeunes.

Le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie est une autre composante importante. Il est offert par Emploi et Immigration Canada, qui s'attache de cette façon à réunir les parties patronales et syndicales dans des comités d'adaptation de la main-d'oeuvre, chargés d'élaborer et d'exécuter des plans d'action pour aider l'entreprise à répondre à ses besoins en ressources humaines. Chaque année, nous ratifions quelques 500 accords, pour un coût annuel de 8 à 9 millions de dollars. Ces services d'adaptation fonctionnent dans les deux sens, c'est-à-dire qu'ils interviennent en cas d'expansion ou de fermeture d'usines. Nous cherchons à travailler avec les deux parties à mettre au point des mécanismes propres à faciliter la réintégration des ouvriers sur le marché du travail.

L'aide que nous offrons prend la forme notamment de primes à la mobilité et de subventions de formation. Si un groupe particulier, de travailleurs âgés, par exemple, subit des contrecoups plus importants que les autres, il est alors tenu compte des besoins propres à ce groupe dans le choix des interventions destinées à redresser la situation.

Je terminerai, monsieur le président, par un très bref aperçu de la Planification de l'emploi. Les membres du comité connaissent sans doute déjà très bien ce programme, de sorte que je me contenterai d'aborder les principaux points qui me semblent avoir une incidence directe sur la question des travailleurs âgés.

De façon générale, comme je le disais tout à l'heure à propos des Centres d'emploi du Canada, nous essayons d'encourager notre personnel à découvrir la meilleure intervention susceptible de répondre aux besoins du client, que ce soit les Services de placement, les Services

[*Texte*]

none of those are sufficient, then we turn to the Canadian Jobs Strategy.

The strategy itself is comprised of six programs, five of which provide assistance to individual workers. The exception is the Innovations program, which is really a research and development program designed to test new ways of addressing labour market problems.

Of the five, if you will, operational aspects of the Canadian Jobs Strategy, the first is a skill investment program, which has a budget of around $70 million. It assists employers to retrain workers whose jobs are threatened by technological or market change in new skills rather than to lay them off. Older workers may undertake training or investment training through training trust funds.

Older owners, managers, or the self-employed may also participate in training under the small business option. Skill investment is presently being enhanced to assist new or growing firms to hire and train employment-threatened or recently laid-off workers. This change will enhance Canadian Jobs Strategy's capacity to help older workers make the transition from situations of decline to expanding industries.

In 1986-87 some 16% of all participants or about 2,800 clients of Skill Investment were 45 years of age or older. It is estimated that as of December 1987 the participation rate was about the same; the participation rate was about 16% for Skill Investment, a program obviously that is being well used by older workers.

A second part of the Canadian Jobs Strategy is the Skill Shortages component with a budget of around $220 million. It assists employers to train currently or newly hired employees in skills in short supply. We are making some changes as of July 1, 1988. Workers wishing to relocate to undertake training or new employment will also be able to obtain mobility assistance. This will be an important aid, we think.

A third part is Job Development and the budget there was about $670 million. It assists the long-term unemployed. In 1986-87 some 15,509 older workers participated in the Job Development program, about 8.3% of all of the participants of that program.

Job Entry is another part of the Canadian Jobs Strategy. The budget there was $301 million. It is aimed at

[*Traduction*]

d'orientation ou autres. Si aucune de ces interventions ne portent fruit, nous nous tournons alors vers la Planification de l'emploi.

Ce programme comprend six volets, dont cinq sont destinés aux travailleurs individuels. Le volet qui fait exception s'intitule Innovation, dans le cadre duquel sont financés les projets de recherche et de développement visant à mettre au point de nouvelles méthodes de règlement des problèmes que connaît le marché du travail.

Sur les cinq volets opérationnels, pourrait-on dire, de la planification de l'emploi, le premier vise l'acquisition de compétences et possède un budget d'environ 70 millions de dollars. Il aide les employeurs à recycler les travailleurs dont l'emploi est menacé par des changements technologiques ou l'évolution du marché, plutôt que les licencier. Les travailleurs âgés peuvent entreprendre des cours de formation ou de recyclage grâce à un fonds fiduciaire de formation.

Les propriétaires d'entreprises, les administrateurs ou les travailleurs autonomes vieillissants peuvent également participer aux cours de formation que prévoit l'option de la petite entreprise. On est en train actuellement d'ajouter un nouveau service au volet Acquisition de compétences pour aider les entreprises, nouvelles ou en expansion, à engager et à former des travailleurs dont l'emploi est menacé ou qui ont été récemment licenciés. Les travailleurs âgés pourront ainsi plus facilement passer d'un secteur en déclin à une industrie en pleine expansion.

En 1986-1987, quelque 16 p. 100 de l'ensemble des participants au Programme Acquisition de compétences, soit environ 2,800 clients, avaient 45 ans ou plus. On a pu calculer en décembre 1987 que le taux de participation au Programme Acquisition de compétences était demeuré sensiblement le même, soit environ 16 p. 100, ce qui montre que le programme est populaire auprès des personnes âgées.

Le deuxième volet de la Planification de l'emploi, le Programme Pénurie de main-d'oeuvre spécialisé, est doté d'un budget d'environ 220 millions de dollars. Il aide les employeurs à former d'anciens ou de nouveaux employés dans des domaines de compétence où il y a pénurie de main-d'oeuvre. Nous prévoyons apporter certains changements à ce volet à partir du 1er juillet 1988. Les travailleurs désireux de se réinstaller dans une autre région pour suivre des cours ou occuper un nouvel emploi pourront obtenir une prime à la mobilité. Nous jugeons cette forme d'aide particulièrement importante.

Le troisième volet, qui s'intitule Développement de l'emploi, possède un budget d'environ 670 millions de dollars. Il vise à aider les chômeurs chroniques. En 1986-1987, quelques 15,509 travailleurs âgés ont participé au programme de Développement de l'emploi, ce qui représente 8,3 p. 100 de l'ensemble des participants.

Le quatrième volet de la Planification de l'emploi est formé par l'Intégration professionnelle. Le budget est de

[*Text*]

youth, helping them make the transition from school to work, but also at women returning to the labour force after some years of absence or older workers having difficulty making the transition from home to the labour market. In 1986-87, 4,400 clients, or about 8.1% of job entry participants, were older workers.

• 1625

Another aspect of the Canadian Jobs Strategy is Community Futures which had a budget of about $78 million. In 1986-87, 2.8% or about 90 clients of this program were older workers.

That is the five operational parts of the Canadian Jobs Strategy. The innovations program is a very interesting part of the Canadian Jobs Strategy. It is not designed to assist individual workers but to test new labour market approaches. Some innovations projects have been used to determine new ways of meeting the needs of older workers entrepreneurial training and wage subsidies. This whole area of entrepreneurial training seems to be an area of great promise in terms of assisting older workers.

At the moment consideration is being given to testing a new option aimed at the re-employment of older workers, as well as a project to determine if phased retirement is an appropriate option for EIC assistance.

We have implemented a follow-up survey on all operational parts of the Canadian Jobs Strategy to determine whether we are providing appropriate assistance. We follow up almost all of the participants after three months to see what has happened to them, to make sure that in fact we are selecting the right people for the right courses and so on. Survey results indicate that on a program-by-program basis older workers achieved approximately the same level of benefit from CJS training as all other participants. For example, in 1986-87, 63% of former CJS participants who were older workers were employed or in further training three months after the program terminated and that compared with 64.9% for all participants. It was basically the same.

An interesting figure in terms of what proportion of workers found employment using the skills acquired in their CJS training is that 78.6%, almost 80%, of older workers found employment using the skills they had acquired and this compared with 75.4% for all former participants. In fact older workers who were trained

[*Translation*]

301 millions de dollars. Ce programme est destiné aux jeunes, pour les aider à faire la transition de l'école au travail, mais il s'adresse également aux femmes, désireuses de se réintégrer à la population active après quelques années d'absence, ou encore aux travailleurs âgés qui ont de la difficulté à faire le pas entre la vie au foyer et le marché du travail. En 1986-1987, 4,400 clients de ce volet, soit environ 8,1 p. 100 de tous les participants au P.I.P, étaient des travailleurs âgés.

Enfin, le cinquième volet de la Planification de l'emploi, est constitué par le programme Développement des collectivités, dont le budget s'élève à environ 78 millions de dollars. En 1986-1987, 2,8 p. 100 de ce programme ou environ 90 clients, étaient des travailleurs âgés.

Ce sont-là les cinq volets opérationnels de la Planification de l'emploi. Le programme Innovation est lui-même un volet fort intéressant de la Planification de l'emploi. Il n'est pas destiné à venir en aide aux travailleurs comme tel, mais à mettre à l'essai de nouvelles méthodes pour aborder les problèmes du marché du travail. Certains des projets de ce volet ont servi à définir de nouvelles façons de répondre aux besoins des travailleurs âgés, notamment par des cours de développement de l'esprit d'entreprise et des subventions salariales. D'ailleurs, cette question de développement de l'esprit d'entreprise semble offrir d'excellentes perspectives pour aider les travailleurs âgés.

De nouveaux projets sont actuellement à l'étude, dont un qui mettrait à l'essai une nouvelle formule destinée à favoriser le retour au travail des travailleurs âgés et un autre qui viserait à déterminer si les retraites par étape sont un domaine d'investissement valable pour Emploi et Immigration.

Nous avons réalisé une étude de suivi relativement à tous les volets opérationnels de la Planification d'emploi afin de déterminer la pertinence de l'aide offerte. Nous interrogeons presque tous les participants trois mois après leur participation au programme pour voir ce qu'ils sont devenus, pour vérifier si nos programmes s'adressent aux bonnes personnes, etc. Les résultats de l'étude montrent que, pour chacun des programmes, les travailleurs âgés ont retiré sensiblement les mêmes avantages que tous les autres participants. Par exemple, en 1986-1987, 63 p. 100 des travailleurs âgés ayant participé à un programme de la Planification de l'emploi avaient trouvé un emploi ou poursuivaient leur formation trois mois après la fin du programme, par comparaison avec 64,9 p. 100 pour tous les autres participants. On voit donc que les pourcentages sont sensiblement les mêmes.

Voici un autre chiffre qui mérite d'être signalé: 78,6 p. 100, c'est-à-dire presque que 80 p. 100, des travailleurs âgés ayant bénéficié du programme Acquisition de Compétences de la Planification de l'emploi ont trouvé du travail mettant à profit les compétences récemment acquises, par comparaison avec 75,4 p. 100 pour

[*Texte*]

under CJS seemed to make better use of that training in terms of working in the field in which they had been trained.

Those are my introductory comments and my colleagues and I would be pleased to deal with some questions.

The Chairman: Thank you very much. To raise the curtain while my fellow members are preparing their own questions, I would like to recall what a witness at a previous meeting said regarding employment of older people, particularly in Metro Toronto, where she acknowledged there had been "a major upturn in the economy but an upturn whose benefits had not been shared equally by all age groups". In addition she made reference to the training programs for older people, saying, for example:

> Though there is a bewildering array of programs emanating from federal and provincial initiatives, little is specifically targeted to the needs of the older, experienced worker. Most of our training programs are built around people without substantial work force experience who are attempting to make the transition to the labour market—youth, single parents and social assistance recipients to name the most high-profile groups and the most comprehensively served target groups.

Without quoting at greater length, I would like to focus some attention on the point on which you adumbrated, namely, the training programs available and the Canadian Jobs Strategy program. I have to say that my own subjective impression, in terms of interviews in a constituency, is things are not that good. The impression I have from people affected in the over-45, especially over-50, age category, is they have difficulty getting into training programs or finding a program that will suit their needs and potential.

• 1630

I wonder if you could, with that question, just return to the section of your presentation on training.

Mr. Hunter: What I would like to do, Mr. Chairman, is ask my colleague, Normand St-Jacques, to talk in specific detail about the question of training and whether it is appropriate for workers who are experienced in the labour market or whether it is mainly aimed at workers who have little experience in the labour market.

In terms of the first part of the quotation that you read, the unemployment figures and so on, I do not have

[*Traduction*]

l'ensemble des anciens participants. A vrai dire, les travailleurs âgés formés dans le cadre de la Planification de l'emploi semblent avoir encore mieux profité de leur formation, si l'on en juge d'après les pourcentages de ceux qui ont trouvé du travail dans leur nouveau domaine de compétences.

Voilà qui termine mon exposé liminaire. Mes collègues et moi-même sommes maintenant à votre disposition pour répondre aux questions.

Le président: Merci beaucoup. Pour lancer le débat tandis que mes collègues en sont encore à préparer leurs questions, je voudrais rappeler les paroles prononcées par un témoin à l'occasion d'une réunion précédente au sujet de l'emploi des travailleurs âgés, en particulier dans la région urbaine de Toronto. L'intervenante reconnaissait qu'on avait assisté à «un redressement important de l'économie, mais dont les avantages n'étaient pas partagés également par tous les groupes d'âge». Elle mentionnait également les programmes de formation à l'intention des personnes âgées en affirmant, par exemple:

> Malgré une gamme impressionnante de programmes dispensés par les administrations fédérales et provinciales, bien peu d'entre eux visent à répondre spécifiquement aux besoins des travailleurs âgés et d'expérience. La plupart de nos programmes de formation visent avant tout des personnes sans grande expérience du marché du travail, qui cherchent à s'intégrer à la population active: les jeunes, les parents célibataires et les prestataires de bien-être social, pour ne nommer que les groupes les mieux connus et les plus généreusement desservis.

Je n'en cite pas davantage, mais je voudrais attirer l'attention sur un point que vous n'avez fait qu'esquisser à savoir les programmes de formation qui sont offerts et la Planification de l'emploi. Je dois vous avouer que, selon ma propre impression subjective, influencée par les conversations que j'ai eues dans ma circonscription, les choses ne vont pas aussi bien que vous semblez le dire. Le message qui m'a été communiqué par les personnes concernées de plus de 45 ans, et plus particulièrement de plus de 50 ans, c'est qu'elles ont de la difficulté à s'inscrire à un programme de formation ou à trouver un programme qui réponde à leurs besoins et à leur capacité.

Pourrions-nous donc, dans cette optique, revenir à la partie de votre exposé portant sur la formation.

M. Hunter: Il conviendrait peut-être, monsieur le président, de demander à mon collègue, Normand St-Jacques, de donner des détails sur la question de la formation afin qu'on puisse juger si cette formation est adaptée aux travailleurs qui ont une longue expérience du marché du travail, ou si elle s'adresse surtout aux travailleurs qui possèdent peu d'expérience.

Pour ce qui est de la première partie de la citation que vous avez lue, au sujet du chômage, je ne possède pas les

[*Text*]

figures for Metro Toronto here, but the national figures are what I was referring to earlier on in global terms.

One gets the sense that older workers are doing reasonably well in terms of comparison with prime age and so on—not to say that older workers are not experiencing serious problems, for many, many of them are, and it is important to be aware of that and so on. What I was trying to identify was the relationship of their problems to other groups.

The Chairman: But they are still the group that is on unemployment insurance longer than any other age group. Is that not correct?

Mr. Hunter: I am not sure about duration. I am not sure about the answer to that, Mr. Chairman. Would Gary perhaps have some data on that?

The Chairman: Well, this is the evidence that has been submitted to this committee: that anyone 45 or older is more likely to be on unemployment insurance for the full term available than people who are younger than that, down to, let us say, age 25.

Mr. Hunter: Can we look into it? And we would be happy to—

The Chairman: Yes, I wish you would, because I think this is one of the most serious challenges and it is one reason why this committee is carrying on the study it is.

As a Member of Parliament, I find—as recently as last Friday—that people who are in this category come in with tales that could move me to tears, and I do not exaggerate, and I have to wonder how I would face the same challenge, being in the same age group.

Mr. Hunter: Can I ask Mr. St-Jacques to deal with the second part of the quotation, the applicability of the training programs to persons who have experience in the labour market.

Mr. Normand St-Jacques (Acting Director General, Program Policy Development, Employment and Immigration Canada): You are quite right, Mr. Chairman, when you say that the Canadian Jobs Strategy—at least from a federal perspective, our training programs are not specifically targeted to providing training for older workers in the same way as our programs are not specifically provided to provide training specifically targeted to natives, for example, or to the disabled or to visible minorities.

I think we only have two of the sub-programs or the options, as we call them in the Canadian Jobs Strategy, that are targeted to specific groups.

We have the Entry Program under job entry, which is targeted to youth, and the Re-entry Program, which is targeted to women, without any consideration of the age groups themselves. But like natives, like visible

[*Translation*]

chiffres exacts pour la région urbaine de Toronto, mais j'ai en main les chiffres nationaux, dont je vous faisais part tout à l'heure dans une perspective globale.

Ces chiffres montrent que les travailleurs âgés ne se débrouillent pas si mal en comparaison du groupe dans la force de l'âge—ce qui, naturellement, ne veut pas dire que les travailleurs âgés ne connaissent pas de graves problèmes. Un très grand nombre d'entre eux sont en proie à d'énormes difficultés, il est très important d'en prendre conscience. J'essayais tout simplement dans mon exposé de mettre en rapport ces problèmes avec ceux des autres groupes.

Le président: Il reste que c'est quand même le groupe qui connaît les périodes de chômage les plus longues, n'est-ce pas?

M. Hunter: Je ne suis pas sûr de la durée, et je ne pourrais pas vous donner une réponse exacte, monsieur le président. Gary possède peut-être de plus amples données à ce sujet.

Le président: Ce sont là les faits qui ont été présentés au comité: les personnes de 45 ans ou plus retirent plus souvent les prestations de chômage pendant toute la durée de leur admissibilité que les personnes plus jeunes, disons de 45 à 25 ans.

M. Hunter: Pourrions-nous creuser cette question? Nous serions alors heureux de. . .

Le président: Ce serait là une heureuse initiative, parce qu'à mon avis ce problème est fondamental et explique en bonne partie pourquoi le comité a entrepris cette étude.

En tant que député, je reçois régulièrement des gens qui appartiennent à cette catégorie—le dernier cas remonte à vendredi dernier—qui racontent des histoires tristes à faire pleurer. Je n'exagère pas et je me demande comment je réagirais si j'étais dans la même situation, comme je suis dans le même groupe d'âge.

M. Hunter: Pourrais-je demander à M. St-Jacques de traiter de la deuxième partie de la citation, portant sur l'applicabilité des programmes de formation aux personnes qui ont l'expérience du marché du travail.

M. Normand St-Jacques (directeur général par intérim, Développement des politiques et programmes, Emploi et Immigration Canada): Vous avez tout à fait raison d'affirmer, monsieur le président, que la Planification de l'emploi—du moins, dans l'optique fédérale—ainsi que nos programmes de formation ne visent pas expressément les travailleurs âgés, au même titre qu'ils ne sont pas spécifiquement adaptés aux besoins des autochtones, par exemple, ou encore aux handicapés ou aux minorités visibles.

Il n'y a que deux volets ou sous-programmes de la Planification de l'emploi qui s'adressent à des groupes particuliers.

Il s'agit du Programme d'intégration dans le cadre de l'Intégration professionnelle, destiné aux jeunes, et le Programme de réintégration, qui s'adresse aux femmes, sans tenir compte des groupes d'âge eux-mêmes. Mais tout

[*Texte*]

minorities, like any other groups, all of our programs are accessible to all workers in the Canadian labour market.

What we have tried to do with respect to most of the types of training that we do is: one, it is training which leads to a job, therefore we look at training where there is occupational demand and on the basis of demand, we essentially try to target all of our training to meet the needs of all age groups themselves, especially the type of training that we purchase in provincial public educational institutions, for example.

In addition to this, we have done some research. As my colleague, Mr. Hunter, said, we are doing some research at the present time in the Innovations Program because we are finding out that in many instances, it is not additional training that is a solution for the labour market problems of an older worker, it is essentially getting another job, because they are already very skilled workers in a lot of instances and they have a lot of experience, they bring better work habits than most groups.

What we are trying to do is look at innovative ways of meeting their labour market needs. We find that entrepreneurship types of initiatives, such as the one you have in your ad, are one of the alternatives available.

• 1635

We are looking at this in a number of areas under innovations to test which is the better labour market response from the perspective. We know, from attitudinal surveys and from the existing literature, that older workers are reluctant; they do not want to admit that it is lack of skills, because they have been working for a large part of their life and they are skilled workers. They do not necessarily immediately see skills training as the immediate response to the labour market problem. It is just the lack of making that transition from work to being out of work to being back into work again.

This is why you will see, for example, in our Skill Investment Program where we address the problem of employment-threatened employees under our small business training option, which will become essentially a retraining option on July 1, that we have a large participation, at least a participation of older workers that is proportionate to the participation in the labour market. So what we are trying to do there is essentially to provide them with training before they become unemployed so they can retain their employment. So we train them before, while the industry is either introducing new technologies or essentially adapting to other labour market changes or what have you.

[*Traduction*]

comme les autochtones, les membres des minorités visibles, ou tout autre groupe, les travailleurs âgés, au même titre que tous les travailleurs du marché du travail canadien, ont accès à tous nos programmes.

Voici ce que nous avons essayé de faire dans la plupart des catégories de formation: comme nous voulons avant tout que la formation aboutisse à un emploi, nous examinons les secteurs professionnels où il y a des débouchés et nous nous employons à offrir une formation susceptible de répondre aux besoins de tous les groupes d'âge, en particulier dans le cas des cours que nous sous-traitons à des établissements d'éducation publique provinciaux.

Parallèlement, nous lançons des programmes de recherche. Comme mon collègue, M. Hunter, le disait tout à l'heure, nous nous livrons à certaines recherches à l'heure actuelle dans le cadre du Programme innovation parce que nous nous sommes aperçu que, dans bien des cas, la formation n'était pas la solution aux difficultés qu'éprouvent les travailleurs âgés sur le marché du travail. Leur principal problème, c'est de trouver un autre emploi. Ce sont déjà des travailleurs très spécialisés, dans bien des cas, et qui possèdent beaucoup d'expérience. Leurs habitudes de travail sont souvent supérieures à celles de la plupart des membres des autres groupes.

Nous nous efforçons donc de trouver des moyens innovateurs pour répondre à leurs besoins particuliers sur le marché du travail. Nous constatons que des initiatives fondées sur l'entreprenariat, comme celles dont parle votre annonce, sont une des options possibles.

Nous étudions plusieurs domaines dans le cadre de l'aide à l'innovation en vue de déterminer la meilleure réaction du marché du travail de ce point de vue. Nous savons d'après les sondages sur les attitudes et d'après les études déjà publiées, que les travailleurs âgés hésitent; ils ne veulent admettre qu'il s'agit d'un manque de compétence, parce qu'ils ont travaillé pendant une grande partie de leur vie et qu'ils sont de travailleurs spécialisés. Pour eux, l'acquisition de compétences n'apparaît pas nécessairement comme la réponse immédiate au problème du marché du travail. C'est qu'on ne fait pas la transition entre le travail, puis le chômage puis de nouveau le travail.

C'est pourquoi vous constaterez, par exemple, que nous avons une participation importante, ou du moins une participation des travailleurs âgés proportionnels à leur participation à la population active, dans notre programme Acquisition de compétences par lequel nous nous occupons du problème des employés dont l'emploi est menacé dans le cadre de notre option: formation à la petite entreprise, qui deviendra essentiellement une option de recyclage le premier juillet. Ce que nous tentons de faire, c'est essentiellement de leur donner une formation avant qu'ils ne deviennent chômeurs, pour qu'ils puissent conserver leur emploi. Nous les formons auparavant, au moment où l'industrie implante de

[*Text*]

Also, to the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration, about a month ago our minister essentially tabled a report, because that committee was doing a study of the Canadian Jobs Strategy. The minister announced his intention at that time to introduce in the Canadian Jobs Strategy a continuing employment option, which essentially will address the immediate problem through training—and these are training programs—for people who have lost their jobs because of technological change and labour market change. The problem our minister was very conscious about was the fact that at present under the Canadian Jobs Strategy, until July 1, we can only address downside issues—we cannot address the upside issues—once they have lost their employment. It was essentially a gap in programming, and the minister was very, very conscious of correcting that.

In the area of the other programming where there are skill shortages to some extent, where we have some flexibility is essentially through the direct purchase option where there is an occupational demand where we have identified a skill shortage.

At present this is essentially where we are, and we are looking at at least four innovative approaches. We are looking at wage subsidy; we are looking at the entrepreneurship option; we are looking at alternative work arrangements under our Innovations Program—because, from the evidence that my colleague Mr. Hunter gave you in his opening remarks, we are not quite sure what the appropriate response is and we feel that we need to do a little more investigation. This is precisely why we have an Innovations Program that can be come pro-active and test out positive things.

We know that there is also an employer-employee attitudinal problem with respect to the rehiring of older workers once they become laid off. We are going to try to test that one also. There are two existing innovations programs that are going to look at probably looking at broader things—more occupations, more different regions of the country, large firms and smaller firms—so that we can see exactly what is the most effective method of dealing with the labour market problems older workers are facing.

The Chairman: What time would the committee like to adjourn, just so we will know how to divide the time? Is 5 p.m. agreeable? Okay. We will ask members to govern themselves accordingly. Mr. Witer.

Mr. Witer: During the presentation made by the witnesses we heard about several programs that were currently being offered until some reference in the reply to the initial question the chairman posed. What we did

[*Translation*]

nouvelles technologies ou s'adapte à d'autres changements du marché du travail, etc.

En outre, il y a environ un mois, notre ministre a déposé un rapport auprès du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, parce que ce comité étudiait la Planification de l'emploi. À ce moment-là le ministre a annoncé son intention d'intégrer au programme de Planification de l'empoi une option de maintien de l'emploi, qui s'attaquera essentiellement au problème immédiat par la formation—et il s'agit de programmes de formation—pour ceux qui ont perdu leur emploi en raison de changement technologique et de l'évolution du marché du travail. Notre ministre était très conscient du problème qui découle du fait qu'à l'heure actuelle, dans le cadre de la Planification de l'emploi, jusqu'au premier juillet, nous ne pouvons pas prévenir les soubresauts du marché du travail, c'est-à-dire que nous ne pouvons que nous occuper des travailleurs une fois qu'ils ont perdu leur emploi. C'était une lacune du programme, et le ministre était très conscient du fait qu'elle devait être comblée.

Dans le cas des autres programmes, s'il existe une certaine pénurie de compétences, nous jouissons d'une certaine souplesse par le moyen de l'option d'achat direct s'il y a une demande professionnelle là où nous avons reconnu une pénurie de compétences.

C'est là que nous en sommes à l'heure actuelle, et nous étudions au moins quatre démarches novatrices, soit les subventions de salaires, l'option d'entreprenariat, et de nouvelles dispositions quant à l'emploi, comme le partage d'un emploi, dans le cadre de notre Programme d'aide à l'innovation—car d'après ce qu'a dit mon collègue M. Hunter dans ses remarques préliminaires, nous ne sommes pas tout à fait certains de la bonne réponse et nous estimons qu'il nous faut procéder à d'autres enquêtes. C'est précisément pourquoi nous avons un Programme d'aide à l'innovation qui peut devenir proactif et mettre à l'essai des choses positives.

Nous savons également qu'il existe un problème d'attitude chez les employeurs et les employés en ce qui concerne le ré-embauchage de travailleurs âgés mis à pied. Nous allons procéder également à des essais à cet égard. Il y a deux programmes d'aide à l'innovation qui adopteront probablement un point de vue plus général—un plus grand nombre de professions, un plus grand nombre de régions, les grandes et les petites entreprises—de sorte que nous puissions voir exactement quelle est la façon la plus efficace de réagir aux problèmes auxquels font face les travailleurs âgés dans le marché du travail.

Le président: A quelle heure le comité voudrait-il que nous levions la séance, pour que nous puissions savoir comment répartir le temps? Est-ce que 17 heures vous convient? Parfait. Nous demanderons aux membres de se comporter en conséquence. Monsieur Witer.

M. Witer: Dans leur exposé, les témoins nous ont parlé de plusieurs programmes présentement offerts qui peuvent répondre en quelque façon à la première question posée par le président. Mais on ne nous a pas dit

[*Texte*]

not hear is whether or not prior to these programs being established there had been any study or evaluations of any specific or special problems seniors face.

First, perhaps we can get some indication as to whether or not that kind of an analysis was done. Secondly, perhaps you can give us some indication, if it was done, whether or not the unemployment problems of older workers result primarily from the prevalence of a negative stereotyping or from the uncompetitiveness of individuals who reach a certain age.

• 1640

Mr. Hunter: Normand St-Jacques will respond to that in detail, the preparation of the Canadian Jobs Strategy and the research that went into it. I would like to come back to the chairman's question.

I would not want to give the impression that we are totally satisfied with the programming we now have for older workers. I made the point I think, but perhaps I did not stress it enough. The study from which most of the statistics came is a joint Department of Labour and EIC study which will be completed this fall. When that study is completed we will be conducting a major review of our programs for older workers, trying to decide in fact whether we have the right mix of programs and services. Without doubt the report of this committee will help us in that review. So I would not want to leave the impression that we are satisfied with the status quo; indeed, we are not. That is why we are engaged in this major study.

Mr. St-Jacques: With respect to the first part, relating essentially to whether any consultations had been done prior to the introduction of the current range of training programs, which are part of the Canadian Jobs Strategy, in December of 1984 the government published a consultation paper on training and it was a widely circulated discussion paper. That was part of the consultative process that gave rise to the announcement by First Ministers on February 14, 1985, at Regina. The Prime Minister, as well as all the premiers of all the provinces, subscribed to the fundamental principles of the Canadian Jobs Strategy: that it was integrated training and employment development. It was to be focused in certain areas of client needs; for instance, those most in need, people who are looking at long-term unemployment, people who are facing transition in the labour market, and people who are having difficulty in their jobs because they lack specific skills.

I might say the responses that the Department of Employment and Immigration, the commission, received at that time were quite extensive. But to be precise as to whether or not there was a specific issue relating to older workers which was raised at that time, I cannot answer that 100%. I think we will want to come back to the committee on that when we can perhaps provide the

[*Traduction*]

si avant la mise en oeuvre de ces programmes s'il y a eu des études ou des évaluations des problèmes particuliers ou spéciaux auxquels font face les travailleurs âgés.

Peut-être pourrions-nous d'abord savoir si une analyse de ce genre a été faite. Deuxièmement, peut-être, s'il y a eu une analyse, pouvez-vous nous donner une indication quant à savoir si les problèmes de chômage des travailleurs âgés découlent surtout de l'existence de stéréotypes négatifs ou du manque de compétitivité des personnes qui atteignent un certain âge.

M. Hunter: Normand St-Jacques répondra en détail à cette question, en ce qui concerne la préparation de la Planification de l'emploi et de la recherche qui a été faite à cet égard. J'aimerais revenir à la question du président.

Je ne voudrais pas donner l'impression que nous sommes actuellement totalement satisfaits des programmes en place pour les travailleurs âgés. J'en ai parlé, je crois, mais je n'ai peut-être pas assez insisté. L'étude dont proviennent la plupart des statistiques est une étude conjointe du ministère du Travail et de EIC qui sera terminé à l'automne. Une fois cette étude terminée, nous procèderons à une révision majeure de nos programmes pour les travailleurs âgés, en vue de décider si nous avons bien la bonne répartition de programmes et de services. Le rapport du comité nous sera sûrement utile à cet égard. Je ne voudrais donc pas donner l'impression que nous sommes satisfaits du statu quo, car nous ne le sommes pas. C'est pourquoi nous procédons à cette étude majeure.

M. St-Jacques: En ce qui concerne la première partie, c'est-à-dire à savoir s'il y a eu des consultations avant la mise en place de l'éventail actuel des programmes de formation qui font partie de la Planification de l'emploi, en décembre 1984 le gouvernement a publié un document de consultations sur la formation, document qui a connu une vaste diffusion. Cela faisait partie du processus de consultation qui a donné lieu à la déclaration faite par les premiers ministres le 14 février 1985, à Regina. Le premier ministre, et les premiers ministres de toutes les provinces, se sont prononcé en faveur des principes fondamentaux de la Planification de l'emploi: c'est-à-dire un programme intégré de formation et de développement de l'emploi. Ce programme devait se concentrer sur certains besoins de la clientèle, par exemple ceux dont le besoin est le plus grand, ceux qui cherchent un emploi à long terme, ceux qui font face à une transition dans le marché du travail et ceux qui ont de la difficulté dans leur emploi parce qu'il leur manque des compétences particulières.

Je dois dire que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, ou plutôt la commission, a reçu de très nombreuses réactions à l'époque. Mais quant à préciser si on a soulevé à l'époque la question particulière des travailleurs âgés, je n'en suis pas absolument certain. Je crois que nous pourrons peut-être donner ce renseignement au comité plus tard. Je ne faisais pas partie

[*Text*]

response. I was not with the department at that time, but I think the Canadian Jobs Strategy is based on those most in need. This is a reflection of what the commission, as well as the minister of the day, received in terms of response to this very extensive consultative process.

I do not know if that answers the member's question.

Mr. Witer: No, not really. I think normal procedure, in even the most basic management style, is to identify and assess and evaluate a problem before you recommend solutions. I was asking whether or not this particular problem was assessed, evaluated, and identified before these programs were recommended as a way of addressing these problems. Surely our witnesses will recognize that the problems faced by the unemployed at age 18, 19, or 20 are certainly different from the problems faced by the unemployed in the age brackets we are talking about, over 45.

Perhaps you can clarify this. Are you suggesting to me that we have a formula or a response for everybody, regardless of what age bracket they are in, that we have not targeted special needs for large groups of society that have special problems? Perhaps you can answer the two parts of that question.

Mr. St-Jacques: Mr. Chairman, the Canadian Jobs Strategy is targeted at people who are most in need in most areas. With respect to people who are unemployed, it is targeted within that spectrum at the long-term unemployed, not the short-term unemployed. Therefore that is a target in itself. It does not make any distinctions between various age groups because all age groups can access the Canadian Jobs Strategy if they are long-term unemployed workers—older workers, prime age workers and young workers.

• 1645

Severely employment-disadvantaged workers are another targeted group because at the time of consultation they were singled out as being the main labour market problems of the time, essentially because they are facing chronic problems with respect to gaining entry and securing and integrating themselves into the labour market.

Under our Job Entry Program in which we address problems of transition from out of the labour market into the labour market, youth came out very strong at the time and therefore there was a program specifically targeted at youth which looked at the problem of transition from school to work. That is the entry option under the Job Entry Program.

Mr. Witer: But there is no specific category for seniors?

Mr. St-Jacques: For older workers as such there is not.

Mr. Witer: Let me ask you this. I am sorry, Mr. Chairman, in view of the time constraint. In your

[*Translation*]

du ministère à l'époque, mais je crois que la Planification de l'emploi s'adresse à ceux dont le besoin est le plus grand. Ceci réflète la réaction reçue par la commission, de même que par le ministre d'alors, à ce processus très poussé de consultations.

Je ne sais pas si cela répond à la question.

M. Witer: Non, pas vraiment. J'estime que la procédure normale, et c'est là une des bases de la gestion, consiste à bien cerner et à bien évaluer un problème avant de recommander des solutions. Je me demandais si ce problème a été évalué et défini avant qu'on ne recommande ces programmes. Nos témoins conviendront sûrement que les problèmes auxquels font face les chômeurs à 18, 19 ou 20 ans sont bien différents des problèmes auxquels font face les chômeurs dont nous parlons, c'est-à-dire ceux de plus de 45 ans.

Peut-être pouvez-vous préciser. Est-ce que vous me dites que nous avons la même formule ou la même réponse pour tous, quel que soit le groupe d'âge en cause, que nous n'avons pas ciblé les groupes importants dans notre société qui ont des besoins et des problèmes particuliers? Peut-être pourrez-vous répondre aux deux parties de cette question.

M. St-Jacques: Monsieur le président, la Planification de l'emploi vise ceux dont le besoin est le plus grand dans la plupart des domaines. Dans le cas des chômeurs, le Programme vise les chômeurs à long terme et non à court terme. C'est là un groupe-cible en soi. Il n'y aucune distinction entre les divers groupes d'âge, car ils ont tous accès à la Planification de l'emploi s'ils sont des chômeurs à long terme—qu'ils soient âgés, dans la force de l'âge ou jeunes.

Les travailleurs fortement défavorisés en matière d'emploi constitue un autre groupe-cible, car au moment de la consultation on a déclaré qu'il s'agissait du problème principal à l'époque, surtout parce que ces travailleurs font face à des problèmes chroniques pour entrer dans le marché du travail et s'y intégrer.

Dans le cadre de notre Programme Intégration Professionnelle, qui traite des problèmes de transition au sein du marché du travail, les jeunes sont intervenus avec force à l'époque et il y a donc un programme destiné expressément aux jeunes et portant sur les problèmes de la transition de l'école au travail. C'est le volet d'entrée dans le Programme Intégration Professionnelle.

M. Witer: Mais il n'y a aucune catégorie particulière pour les travailleurs âgés?

M. St-Jacques: Pour les travailleurs âgés comme tels, non.

M. Witer: Permettez-moi de vous poser la question suivante. Je m'excuse, monsieur le président, car je sais

[*Texte*]

opinion, and perhaps all of the witnesses would like to answer this, in the experience you have had do you believe designating unemployed older workers as a separate group could bring about greater effectiveness in the kind of program delivery that your department gives?

Mr. Hunter: The whole question of the designation of target groups is really a policy question. Obviously ministers would have to decide on the designation of a group as a designated group. At the moment, as you know, there are four designated groups: women, natives, visible minorities and the disabled. If we were asked for advice by ministers about identifying another group as a designated group, I guess we would want to provide a list of advantages and disadvantages of taking that course of action. Designating a group as a target group obviously would have the advantage of increasing the public profile and prominence of that particular group and have some advantages in terms of public perceptions and so on.

A possible concern if one were to add older workers to the four existing designated groups would be that one would have almost 60% of the total labour force as a designated group, and the question would be what effect that would have on the original four existing designated groups. Would that, in effect, tend to dilute the attention being given to visible minorities, the disabled, women and natives?

I guess one would also ask about the possible precedent setting effect of that. Many youths are having severe problems in becoming integrated into the labour force. Should youth also be targeted as a designated group? This would bring the size of the designated group closer and closer to 100%.

I guess the practice in the past has been to reserve designated group status for those groups who have faced very significant barriers to employment, systemic discrimination if you wish, over a substantial period of time. That is sort of a long-winded answer, but those are perhaps the advantages and disadvantages that one would provide to ministers.

The Chairman: We have just ten minutes left and two members wanting to question. Mr. McLean and then Mr. Binns. You can take five minutes each if you can hit it on the nail.

Mr. Witer: Perhaps we could have a second round.

The Chairman: Yes, if the members wish it and the delegation can stay.

Mr. Hunter: Totally free.

• 1650

Mr. McLean: Let me thank the witnesses for coming today.

To follow on Mr. Witer's line of questioning about women, the disabled, visible minorities, and aboriginals, it would seem to me that within those categories you have a

[*Traduction*]

que notre temps est limité. À votre avis, et peut-être les témoins voudront-ils tous répondre, selon votre expérience, estimez-vous que si les chômeurs âgés étaient désignés comme un groupe distinct, cela pourrait accroître l'efficacité des programmes de votre ministère?

M. Hunter: Toute la question de la désignation des groupes-cibles est en fait une question de politiques. Ce sont évidemment les ministres qui devraient décider de la désignation d'un groupe. À l'heure actuelle, comme vous le savez, il y a quatre groupes désignés: les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, les handicapés. Si les ministres nous demandaient des conseils quant à la désignation d'un autre groupe, nous fournirions j'imagine une liste des avantages et des désavantages de cette façon de procéder. Le fait de désigner un groupe-cible aurait évidemment pour avantage d'attirer l'attention sur ce groupe dans le public et aurait certains avantages en ce qui concerne la perception du public et ainsi de suite.

Si l'on devait ajouter les travailleurs âgés aux quatre groupes désignés actuels, près de 60 p. 100 du total de la population active appartiendrait à des groupes désignés, et il faudrait se demander quel effet ceci pourrait avoir sur les quatre groupes désignés à l'origine. Est-ce que cela aurait pour effet de diluer l'attention qui est accordée aux minorités visibles, ou aux handicapés, aux femmes et aux autochtones?

Il faudrait aussi, j'imagine, se demander si cela pourrait créer un précédent. Beaucoup de jeunes éprouvent de graves problèmes à s'intégrer dans la population active. Devraient-ils aussi constituer un groupe désigné? Bientôt les groupes désignés recouperaient à 100 p. 100 la population.

Dans le passé, on a réservé le statut de groupe désigné aux groupes qui font face à des obstacles très graves à l'emploi, à ce que l'on peut appeler la discrimination systémique, pendant une assez longue période. C'est là une bien longue réponse, mais ce sont peut-être là les avantages et les désavantages que nous communiquerions aux ministres.

Le président: Il ne nous reste que dix minutes, et deux membres du comité veulent poser des question, M. McLean puis M. Binns. Vous pouvez prendre cinq minutes chacun.

M. Witer: Peut-être pourrions-nous avoir un deuxième tour.

Le président: Oui, si les membres du comité le désirent et si la délégation peut rester.

M. Hunter: Nous sommes totalement libres.

M. McLean: Je désire d'abord remercier les témoins de leur présence.

Pour donner suite à la question de M. Witer sur les femmes, les handicapés, les minorités visibles et les autochtones, il me semble qu'à l'intérieur de ces

[*Text*]

variety of variables. There is a case to be made that within older women, within older members of visible minorities, within older disabled, within older aboriginals, within those four designated categories, if you allow that they are already target groups, there is a sense in which there is double discrimination, or you could almost say a "triple whammy", if you happen to be a disabled woman or if you happen to be a visible-minority woman. One of the targets we have going now, for example, is that whole program designed to try to deal with visible-minority women and the question of double discrimination: you are discriminated against because you are a member of a visible minority, you are discriminated against because you are a woman.

As this committee is exploring the question of discrimination against, generally, age, surely it is not just a matter of saying, well, if we just move the age category, it is too big and we are including everybody. But within those designated categories there is a case to be made. I would like to put before the committee. . . and you may want to give us some response as to why this committee ought not to call for not the exclusion of all ages, but particularly as it applies across those groups, who are already have a very tough time because of limited skills and engrained problems.

I want to pose two or three questions, since time is out, and we can get some response back for our analysis a bit later on.

Let me just pose a technical question. We are looking at discrimination, and there may be a quick answer to it.

I was just asking my office what their experience was in dealing with the on-the-street offices. It is nice to be able to say it was very positive. They said they generally have a very good working relationship with people, particularly seniors, we are trying to deal with there.

But they said one of the anomalies—and they wondered if there was an answer—was that if you are at age 65 and you retire, you have a three-week benefit, evidently. If you are forced to retire at age 60 now, an airline pilot or whoever else it is, perhaps others not in such exotic areas, there is no benefit of that sort. Something needs to be corrected somewhere in the system, evidently, or maybe some offset. . . But it is not readily apparent to my staff in dealing with the clients who come in. Obviously they are coming to my office because they are not being satisfied in the employment offices.

So there may be an answer to that which would be helpful, or something that might be reviewed.

I am interested in your statement about early retirement increasing and the fact that there is a small group who have difficulty in finding work and how you are going to target and find out who they are. That is what I was hearing you say you would do, so we would have a

[*Translation*]

catégories il y a beaucoup de variables. On pourrait faire valoir que pour les femmes âgées, les membres âgés des minorités visibles, les handicapés âgés et les autochtones âgés, pour ces quatre catégories désignées, même si ce sont déjà des groupes-cibles, il y a en quelque sorte une double discrimination, et même triple si vous êtes une femme handicapée ou membre d'une minorité visible. Nous avons maintenant, par exemple, un programme qui a pour but de s'occuper des femmes membres des minorités visibles et de la question de la double discrimination: elles sont victimes de discrimination parce qu'elles sont membres d'une minorité visible et elles sont victimes de discrimination parce qu'elles sont des femmes.

Puisque le comité étudie, en général, la discrimination en raison de l'âge, il ne suffit pas de dire que la catégorie des travailleurs agés est trop considérable et inclut tout le monde. Les catégories désignées, toutefois, sont certainement dignes de votre intérêt. J'aimerais soumettre au comité. . . et vous pourriez peut-être nous donner une réponse quant à savoir pourquoi ce comité ne devrait pas réclamer l'exclusion pour tous les groupe d'âges, mais surtout pour ces groupes, qui ont déjà beaucoup de difficulté parce que leurs compétences sont restreintes et qu'ils ont des problèmes bien enracinés.

Je voudrais poser deux ou trois questions, puisque le temps nous presse, de sorte que nous puissions avoir une réponse un peu plus tard aux fins de notre analyse.

Permettez-moi de poser une question technique. Nous étudions la discrimination, et peut-être y a-t-il une réponse facile.

Je viens de demander à mon bureau quelle est leur expérience dans le cas des bureaux de quartier. Il est bon de pouvoir dire qu'elle a été très positive. On m'a dit qu'il y a d'ordinaire une très bonne relation de travail avec les gens, surtout les personnes âgées.

Mais on m'a signalé une anomalie, en se demandant s'il y avait une réponse. Si vous avez 65 ans et que vous prenez votre retraite, vous avez bien sûr des prestations de trois semaines. Si vous êtes obligé de prendre votre retraite à 60 ans, parce que vous êtes pilote ou occupé un poste soumis à des contraintes du même genre, pas nécessairement dans un domaine aussi exotique, vous ne recevez aucune prestation. Il y a une correction à apporter quelque part dans le système, manifestement, ou peut-être une compensation. . . Mais la solution n'apparaît pas immédiatement à mon personnel lorsqu'il traite avec les clients. Manifestement, les clients s'adressent à mon bureau parce qu'ils n'obtiennent pas satisfaction dans les bureaux d'emploi.

Il y aurait peut-être à cela une réponse utile, ou une solution à envisager.

Vous parlez de l'augmentation du nombre de cas de retraites anticipées et vous parlez d'un petit groupe qui a de la difficulté à trouver du travail et de la façon de le cerner et de découvrir qui le constitue. C'est du moins ce que j'ai compris de vos intentions, pour que nous

[*Texte*]

closer look at who those people are who are having that difficulty. One of the questions in my dealing as a minister with affirmative action programs was the question of reverse discrimination when we are dealing with women and others; the question of those who feel hard done by in the creation of opportunity. I wonder if as we look at this subject you could give us some thoughts on the question of. . . I am looking at street reactions of a government trying to say it wants to do this, but there is age discrimination, the longer people are working, the less opportunity young people have to get into the work force with all the changes and difficulties. What do we run into in terms of those who are anticipating what has been the political experience, or the kind of vibration, in reverse discrimination? We have certainly seen it in a number of people arguing against affirmative action for women. It would be useful to get some idea on that.

• 1655

In terms of age discrimination, my staff tells me there is no problem with the office, but when they go out to employers, they get a snow job or a variety of evasive reasons as to why they might not be employed. I wonder if you have any profile in your studies on what kind of discriminatory excuses and camouflages are given. What kinds of incentives are there in order to reduce those? If, as in every area of discrimination, this committee is recommending to government a program of action. . . We have talked with human rights commissioners already, and we have talked to others dealing with this. We keep coming back to the question of public education, of attitudinal change about the whole area. I wonder if you could give us some thoughts—even in writing later on to our researchers—with some assistance in terms of that whole question.

Obviously, you can write laws or try to change rules for a long time, but you must finally work on basic societal attitudes. We are now dealing with, demographically, a whole tide moving in. We can see it coming. We know it is coming. We have to lay out or suggest some. . . I have talked the clock out, but not without the thought that some of these answers might come back to us for some assistance in preparing a report.

The Chairman: These are significant and profound questions. If, however, you take adequate time to answer them, there will be no time for Mr. Binns to put his questions. I wonder if we could take a few seconds to see if the members are able to stay after 5 p.m. The chairman is not, but the vice-chairman is going to take the Chair at 5 p.m. I mean no disrespect to the delegation. I value your coming very highly, but I have a previous and unavoidable commitment.

We will carry on; briefly, if you do not mind.

[*Traduction*]

puissions mieux déterminer qui éprouve des difficultés de ce genre. Lorsque je m'occupais à titre de ministre des programmes d'action positive, d'aucuns soulevaient la question de la discrimination éventuelle dont pourrait souffrir la majorité, si l'on favorisait les femmes ou d'autres; c'est le problème de ceux qui s'estiment lésés par la création d'occasions pour les minorités. Je me demandais si vous pourriez nous faire part de vos réflexions sur la question de. . . Je m'intéresse aux réactions du public à l'égard d'un gouvernement qui déclare vouloir faire cela; à la réaction de ceux qui disent qu'il y a une discrimination en raison de l'âge, mais que plus les gens travaillent longtemps, moins les jeunes ont d'occasions de s'intégrer à la population active, compte tenu aussi de tous les changements et de toutes les difficultés. Quelle est la réaction de ceux qui prévoient l'expérience politique que nous avons eue à l'égard de la discrimination inverse? Nous avons vu beaucoup de gens s'opposer à l'action positive pour les femmes. Il serait utile d'avoir une certaine idée à cette égard.

En ce qui concerne la discrimination en raison de l'âge, mon personnel m'a dit qu'il n'y a pas de problèmes au bureau, mais les employeurs, par contre, leur donnent toutes sortes de raisons boiteuses pour ne pas embaucher les gens âgés. Je me demande si vos études mentionnent les excuses discriminatoires et les modes de camouflage utilisés. Quelles sont les mesures d'encouragement en vue de les réduire? Si, comme pour chaque sorte de discrimination, le comité recommande au gouvernement un programme d'action. . . Nous avons déjà parlé aux commissaires des droits de la personne, et à d'autres personnes aussi. On en revient toujours à la question d'éducation du public, de changement des attitudes. Je me demande si vous pourriez nous faire part de vos réflexions—même plus tard, par écrit, à l'intention de nos chercheurs—sur toute cette question.

Évidemment, on peut rédiger des lois ou tenter de changer les règles, mais il faut en fin de compte travailler à changer les attitudes sociales de base. Sur le plan démographique, il y a toute une marée qui monte. Nous pouvons le prévoir. Il faut exposer ou suggérer. . . J'ai épuisé mon temps, mais peut-être pourriez-vous nous faire parvenir plus tard une réponse à ces questions pour nous aider à préparer notre rapport.

Le président: Ce sont des questions importantes et profondes. Toutefois, si vous prenez le temps qu'il faut pour y répondre, il ne restera plus de temps à M. Binns pour poser ses questions. Pouvons-nous prendre quelques secondes pour voir si les membres du comité peuvent rester après 17 heures. Le président ne le peut pas, mais le vice-président assumera la présidence à 17 heures. Je n'entends pas manquer de respect à la délégation. J'apprécie votre présence à sa juste valeur, mais j'ai un engagement auquel je ne peux me soustraire.

Nous allons poursuivre, mais brièvement, s'il-vous-plaît.

[*Text*]

Mr. Hunter: May I try to briefly deal with the four questions? We may well want to supplement in written form what I am about to say.

On the first question, I think the hon. member raises a good point about whether one could give special priority, or targeting, to older workers who happen to fall within one of the four designated groups presently existing. When one talks about targeting, there are really two ways of looking at it; it is either to think of one of the four groups or else—within one of the four groups—to think in terms of some special priority.

The whole thrust of Employment and Immigration Canada programming in terms of employment is now to try to target services to those most in need. In the Canada Employment Centres, they are developing local planning strategies—which you are perhaps aware of through your contact with the Local Advisory Councils and so on—which attempt to focus on those most in need, whether they are the native older workers or whatever. One can have that kind of targeting within the structure of the four existing designated groups.

In response to the second question—the technical question about an airline pilot who is required to retire at the age of 60—I really should defer that to my unemployment insurance colleagues who are not with us today. My impression is that the pilot who retires at age 60 would be eligible for unemployment insurance benefits after the age of 60 as long as he was unable to find employment. However, I will have to defer to my colleagues. We will provide some written material—

Mr. McLean: That would come when his pension kicks in, which may not be until 65. Would that be it?

• 1700

Mr. Hunter: He would still be a member of the labour force and if he chose to seek employment, my impression would be that he would be still eligible for unemployment insurance benefits. I am not an expert in that field and will stop at this point and seek some guidance from my colleagues, but we will reply on it.

The third point was about reverse discrimination and what the street reaction could be to government proposals to provide additional priority to certain groups. I do not recall any attitudinal surveys we have done that have sampled for that. In the past we have done some surveys which have tried to measure the attitude of Canadians towards certain extra programming, but I cannot recall any surveys for the reaction of the public towards additional priority for older workers. We will check and if there is anything, we will be prepared to share it with the committee.

In terms of the last comment about the reaction the workers receive when they go to employers suspecting they are being discriminated against, it is normally illegal

[*Translation*]

M. Hunter: Est-ce que je peux essayer de répondre brièvement aux quatre questions? Il se pourrait bien que nous complétions les réponses plus tard par écrit.

En réponse à la première question, j'estime que le député soulève un point intéressant quand il demande si on pourrait donner une priorité particulière aux travailleurs âgés qui font partie d'un des quatre groupes actuellement désignés. Il y a vraiment deux façon d'aborder la question: soit de parler d'un des quatre groupes ou bien, dans le cadre d'un des quatre groupes, de parler d'une priorité particulière.

Tous les programmes d'Emploi et Immigration Canada dans le domaine de l'emploi vise à rejoindre ceux qui en ont le plus besoin. Dans les Centres d'emploi du Canada, on met au point des stratégies locales de planification—dont vous êtes peut-être au courant grâce à vos contacts avec les conseils consultatifs locaux—qui visent à atteindre surtout ceux dont le besoin est le plus grand, qu'il s'agisse de travailleurs âgés autochtones ou d'une autre catégorie. Ce genre d'action est possible dans le cadre des quatre groupes actuellement désignés.

En réponse à la seconde question—la question précise sur le pilote de ligne qui doit prendre sa retraite à 60 ans—je devrais consulter mes collègues de l'assurance-chômage qui ne sont pas ici aujourd'hui. J'ai l'impression que le pilote qui prend sa retraite à 60 ans serait admissible aux prestations d'assurance-chômage après 60 ans tant qu'il serait incapable de trouver un emploi. Toutefois, je devrai consulter mes collègues. Nous vous fournirons des documents écrits. . .

M. McLean: Cela se produirait au moment où il pourrait toucher sa pension, ce qui pourrait ne pas être avant 65 ans. Est-ce bien cela?

M. Hunter: Il serait toujours membre de la population active et s'il choisissait de chercher un emploi, j'ai l'impression qu'il serait toujours admissible aux prestations d'assurance-chômage. Je ne suis pas un expert dans ce domaine et j'en resterai là jusqu'à ce que je puisse consulter mes collègues, mais nous vous fournirons une réponse.

Le troisième point concernait la discrimination inverse et la réaction du public à des propositions gouvernementales visant à accorder une priorité spéciale à certains groupes. Je ne me souviens d'aucun sondage sur les attitudes portant sur cette question. Nous avons déjà fait certains sondages en vue de mesurer l'attitude des Canadiens envers certains programmes supplémentaires, mais je ne me souviens d'aucun sondage portant sur la réaction du public envers une priorité spéciale qu'on accorderait aux travailleurs âgés. Nous allons vérifier et si nous trouvons quelque chose, nous le communiquerons au comité.

En ce qui concerne le dernier commentaire quant à la réaction que rencontrent les travailleurs lorsqu'ils s'adressent à des employeurs et soupçonnent qu'ils sont

[*Texte*]

and contrary to provincial human rights legislation. We have not conducted any surveys to try to measure the impact or dimensions of it. It is very difficult, as you can imagine, to get a handle on it. It is an area perhaps better pursued by human rights organizations, both at the provincial and federal levels, in terms of trying to determine when excuses are being made and when there is a real and legitimate non-discriminatory basis for refusal.

Mr. Chairman, that is as much as I can provide at this point. We will have a look at the comments of the hon. member later and if we can supplement, we will.

Mr. Binns: This is certainly a difficult issue and while my comments might not show full appreciation for your work, I can assure you that I appreciate what you are trying to do on behalf of older workers through Employment and Immigration.

One of the questions I have is about current research. I have the distinct feeling that a lot of older workers disappear as statistics simply because they have not been able to find a job during the period of time in which their unemployment insurance runs out. After that they may still be unemployed, but they are not showing up anywhere. Could that be correct?

Mr. Hunter: Mr. Fletcher might want to speak about it. As I mentioned in my opening comments, part of the objective of the joint study in which we are engaged with Labour Canada is to look at the phenomenon of the discouraged worker and to try to get some idea of the dimensions. Something that concerns us is the size of this part of the labour force.

Mr. Gary Fletcher (Director of Research and Social Studies, Strategic Policy and Planning, Employment and Immigration Canada): As Mr. Hunter indicated in his opening remarks, the participation rate for older workers, especially those from ages 60 to 64, falls considerably between 1980 to 1985 compared to the 1977 to 1979 period. We do not know why.

We are hypothesising that part of it is due to early retirement. A considerable number of older workers took early retirement during and after the recession. It could be due to the discouraged worker effect and they are just dropping out of the labour market. We do not know, but we are hoping we can examine this to try to get some answers.

Mr. Binns: The participation rate for that age groups is not because they have taken early retirement, but simply because they cannot find a job. As a result, I think they disappear into the statistics.

In my constituency there is a fairly large group of people over 55 who have a great deal of difficulty and

[*Traduction*]

victimes de discrimination, c'est normalement illégal et contraire aux lois provinciales sur les droits de la personne. Nous n'avons procédé à aucun sondage pour mesurer les répercussions ou les dimensions de ce phénomène. Comme vous pouvez l'imaginer, c'est un phénomène très difficile à cerner. C'est un domaine qu'il faut peut-être laisser aux commissions des droits de la personne, tant au palier provincial que fédéral, qui sont peut-être mieux en mesure de déterminer quand il s'agit d'excuses et quand il y a un motif réel et légitime, non discriminatoire, pour refuser un emploi.

Monsieur le président, c'est tout ce que je peux dire à ce moment-ci. Nous étudierons plus tard les remarques du député et si nous pouvons apporter un complément, nous le ferons.

M. Binns: C'est certes là une question difficile et même s'il n'est pas évident d'après mes remarques que j'apprécie votre travail, je peux vous assurer que j'apprécie effectivement ce que vous tentez de faire pour les travailleurs âgés par l'entremise d'Emploi et Immigration Canada.

Une de mes questions porte sur les recherches en cours. J'ai nettement l'impression qu'un grand nombre de travailleurs âgés disparaissent des statistiques tout simplement parce qu'ils n'ont pas pu trouver un travail avant d'avoir épuisé les prestations d'assurance-chômage. Après cela, ils sont peut-être toujours sans emploi, mais ils n'apparaissent nulle part. Est-ce que cela pourrait être exact?

M. Hunter: M. Fletcher voudra peut-être répondre à cela. Comme je l'ai dit dans mes remarques préliminaires, l'étude conjointe à laquelle nous procédons avec Travail Canada a en partie pour but d'examiner le phénomène des travailleurs découragés et d'essayer d'en cerner les dimensions. Nous nous préoccupons de la taille de cette partie de la population active.

M. Gary Fletcher (directeur de la recherche et des études sociales, Politique stratégique et planification, Emploi et Immigration Canada): Comme l'a dit M. Hunter dans ses remarques préliminaires, le taux de participation des travailleurs âgés, particulièrement ceux qui ont entre 60 et 64 ans, connaît une baisse considérable entre 1980 et 1985 par comparaison avec la période 1977-1979. Nous ne savons pas pourquoi.

Nous supposons que ce phénomène est dû en partie à la retraite anticipée. Un nombre considérable de travailleurs âgés ont pris une retraite anticipée pendant et après la récession. Cela pourrait également être dû à l'effet du travailleur découragé qui quitte le marché du travail. Nous ne savons pas, mais nous espérons pouvoir étudier cette question et obtenir des réponses.

M. Binns: Le taux de participation pour ce groupe d'âge n'est pas dû à la retraite anticipée, mais au simple fait qu'ils ne peuvent pas trouver d'emploi. Je crois que c'est ce qui explique leur disparition des statistiques.

Dans ma circonscription, il y a un groupe assez considérable de gens de plus de 55 ans qui ont beaucoup

[*Text*]

serious financial problems because of situations they find themselves in. If there were a standard or if you could generalize about who those people are, quite often you would find that they do not necessarily have a lot of education. They grew up in a time when a job could be obtained with a minimum of education, really, on a farm or perhaps in the fishing industry or what have you. The worker has often had some medical difficulty, which has meant he is unable to continue working. I said "he", but that could apply to women as well.

• 1705

I have a number of cases currently in my files where these people simply cannot find a job. And I can tell you that the job boards, the service needs determination reviews, the job-finding clubs, or whatever they are, are not helping. Maybe that is because we do not know how to access those or use those programs well enough. These people, as they tell me themselves, are not refugees, they are not retarded; they just cannot find a job. They think they can contribute, but find it very difficult to do so.

I would like to share with you a discrimination we found in P.E.I. recently. Following the last provincial election, virtually hundreds of seasonal workers were not rehired by the provincial government because it was deemed—or I think it was, anyway—by the new government that their allegiance was to the former political party, which was defeated. Many of those workers working on highways, construction projects, that sort of thing, were not rehired, especially those over say 55, and simply could not find a job. I know of many of those who I would say have disappeared from the statistics, but they are still in my inventory of people who need help.

The difficulty about that is that for instance the POWA program is not of any assistance to those people. They are not unemployed because of an industrial adjustment or a shutdown of an industry. There was a shutdown in a sense, in that other people were hired to take their places. Anyway, I will not ask you to solve the political problems of Prince Edward Island here.

What I want some help in is determining how we can use the services of Employment and Immigration to help those people find some sustainable income. I wonder if you can tell me a little bit more about this service needs determination review. I notice that if people are determined to be job-ready then they can be matched with available jobs. I was under the impression that this idea of holding names and matching them did not exist in the CECs any more. Can you enlighten me on that?

[*Translation*]

de difficulté et des problèmes financiers graves en raison de la situation dans laquelle ils se trouvent. S'il y avait une norme, ou s'il était possible de généraliser sur l'identité de ces personnes, on constaterait souvent qu'ils ne sont pas très instruits. Ils ont grandi à une époque où il était possible de trouver un emploi avec un minimum d'éducation, à la ferme ou peut-être dans l'industrie de la pêche ou ailleurs. Souvent ce travailleur a une quelconque difficulté médicale qui l'empêche de continuer à travailler. J'emploie le masculin, mais il pourrait aussi s'agir de femmes.

J'ai actuellement dans les dossiers plusieurs cas où ces gens ne peuvent tout simplement pas trouver de travail. Et je peux vous dire que les commissions d'emploi, les examens de détermination des besoins du service, les clubs de recherche d'emploi et les choses du genre ne sont pas utiles. Peut-être est-ce parce que nous ne savons pas comment accéder à ces programmes ou les utiliser. Ces gens, commes ils le disent eux-mêmes, ne sont pas des réfugiés, ne sont pas des handicapés mentaux, ils sont tout simplement incapables de trouver un emploi. Ils estiment avoir une contribution à faire, mais il est très difficule d'y arriver.

J'aimerais vous communiquer un exemple de discrimination que nous avons constaté dernièrement à l'Île du Prince-Édouard. Après la dernière élection, des centaines de travailleurs saisonniers n'ont pas été réembauchés par le gouvernement provincial parce que le nouveau gouvernement estimait—ou du moins je le crois, qu'ils appartenaient à l'ancien parti politique qui a été vaincu. Bon nombre de ces travailleurs qui travaillaient pour la voirie, aux projets de construction, à des choses du genre n'ont pas été réembauchés, particulièrement ceux qui avaient plus de 55 ans, et ils ne peuvent tout simplement pas trouver d'emploi. Je connais beaucoup de ces gens qui selon moi sont disparus des statistiques, mais qui figurent toujours sur ma liste de ceux qui ont besoin d'aide.

La difficulté est que, par exemple, le programme PATA n'est aucunement utile à ces gens. Ils ne sont pas au chômage en raison d'une adaptation industrielle ou de la fermeture d'une industrie. Il y a eu fermeture en un certain sens, c'est-à-dire que d'autres gens ont été embauchés pour prendre leur place. De tout façon, je ne vous demanderai pas de résoudre les problèmes politiques de l'Île du Prince-Édouard.

Mais je voudrais bien que vous m'aidiez à déterminer comment nous pouvons utiliser les services d'Emploi et Immigration Canada pour aider ces gens à trouver un revenu régulier. Je me demande si vous pourriez me renseigner davantage sur cet examen de détermination des besoins du service. Je constate que si les gens sont décidés à se rendre aptes à travailler, on peut leur trouver un emploi disponible. J'avais l'impression que cette idée de conserver les noms et de les apparier n'existait plus dans les CEC. Pouvez-vous m'éclairer là-dessus?

[*Texte*]

Mr. Hunter: Yes, the service-needs determination process is something new. Prior to the introduction of that, people came into the Canada Employment Centres and everyone tended to get the same service, tended to see a counsellor for a few minutes. Evaluation after evaluation showed that this was not a very effective use of our resources. We were not having much impact in terms of helping the workers or the employers.

So we thought that what would be useful would be to put in place some kind of process almost like the triage process in hospitals, where early on in the experience the individual in the Canada Employment Centre has some kind of determination: what is this person, what are the needs of this individual, and so on. That takes place early on in the process so that people do not spend a lot of time churning around within the Canada Employment Centre. Now I am talking about the ideal. This may not always happen, but that is certainly the intent of the policy.

The sorting that takes place... The officer will try to make a decision in his or her mind if this individual is basically job-ready or not. If the person is determined to be not job-ready because he lacks the skills or the experience or for whatever reason, then he would normally be seen by a counsellor. We have put in place this quite extensive training program for the counsellor so that the individual would receive from one to five counselling sessions, 45 or 60 minutes, and the success rate from that process is really quite gratifying. It is a popular program with both the public and our staff. Our staff members feel that for the first time they are really able to take the time to do something that makes a difference for the public.

• 1710

Those who are determined to be basically job-ready have the skills, the attitudes and everything else needed. What is missing is a job. They would be encouraged to make use of the job information centre where we post all the jobs that come in. In some cases where there is a shortage of workers, we will invite people to give us data, which we then put into an inventory, but it is basically in occupations where we have a shortage situation.

I am not sure at this time how many occupations in P.E.I. have a shortage of workers. I suspect there are not many. On the other hand, in Toronto a large number of occupations will be shortage occupations at this time.

The job matching of the sort we attempted to do in the past for all workers was discontinued, partly because it was part of a paper system that weighed down the staff in the local offices. When we had that system in place I remember visiting an office in Prince Edward Island and being shown boxes and boxes of files on fishermen and

[*Traduction*]

M. Hunter: Oui. Le processus de détermination des besoins en matière de service est quelque chose de nouveau. Auparavant, on entrait dans les Centres d'emploi du Canada et chacun obtenait le même service, voyait un conseiller quelques minutes. L'une après l'autre, les évaluations ont montré que ce n'était pas là une utilisation très efficace de nos ressources. Nous ne réussissions pas beaucoup à aider les travailleurs ou les employeurs.

Nous avons donc pensé qu'il pourrait être utile d'implanter un processus ressemblant un peu aux triages dans les hôpitaux; dès le début, on détermine dans les Centres d'emploi du Canada l'identité de la personne, ses besoins, et ainsi de suite. Ceci a lieu au début du processus pour éviter que les gens passent beaucoup de temps à tourner en rond dans le Centre d'emploi du Canada. Bien sûr, c'est là l'idéal. Cela ne se produit pas toujours, mais c'est là l'intention de la politique.

Le triage... L'agent tente de décider pour lui-même si la personne en cause est ou non essentiellement apte à travailler. S'il juge que la personne n'est pas apte à détenir un emploi parce qu'elle manque de compétences, d'expérience ou pour une autre raison, alors elle est généralement acheminée vers un conseiller. Nous avons mis en place un programme très poussé de formation pour le conseiller de sorte que la personne en cause devrait recevoir de une à cinq séances d'orientation, de 45 à 60 minutes; le taux de réussite de ce processus est en fait très satisfaisant. C'est un programme qui jouit de la faveur tant du public que de notre personnel. Nos employés estiment que pour la première fois, ils sont vraiment en mesure de prendre le temps de faire quelque chose d'utile pour le public.

Ceux dont on juge qu'ils sont essentiellement prêts à occuper un emploi ont les compétences, les attitudes et tout ce qu'il leur faut. Ce qui leur manque, c'est un emploi. On les encourage à utiliser le Centre d'information sur l'emploi où nous affichons tous les emplois disponibles. Dans certains cas où il y a pénurie de travailleurs, nous invitons les gens à nous donner de l'information, que nous inscrivons ensuite dans un inventaire, mais cela se produit essentiellement dans les professions où il y a pénurie.

Je ne pourrais affirmer à l'heure actuelle combien de professions à l'Île-du-Prince-Édouard connaissent une pénurie de travailleurs. J'imagine qu'il n'y en a pas beaucoup. Par ailleurs, à Toronto, un grand nombre de professions sont en situation de pénurie à l'heure actuelle.

Nous avons cessé de tenter d'appareiller emplois et chômeurs comme nous le faisions dans le passé pour tous les travailleurs, en partie parce que la paperasse était trop lourde pour le personnel dans les bureaux locaux. Quand ce système était en vigueur, je me souviens que dans un bureau de l'Île-du-Prince-Édouard, on m'a montré des

[*Text*]

carpenters. It was in the middle of the winter and all of these people were registered.

We were taking registrations from them, correcting them, coding them and pretending to be able to search those hundreds and thousands of files to match them with available jobs. We were just churning around within the office and not providing any effective help to the individuals. We now attempt to obtain from clients only as much information as we can use to help them and not to engage in a lot of paper.

Mr. Binns: I would be interested in receiving more information on how the service need determination review works and information on the job-finding clubs you refer to in your brief. You mention eight Outreach projects for older workers. I wonder if it would be possible to receive a summary of what those projects are attempting to do, not necessarily what they will achieve, but the objective each of those projects has.

Mr. Hunter: Yes, we will be happy to provide all that information.

Mr. McLean: When we are looking at education and about the whole question of age discrimination, in the 1985 older workers study there was a suggestion that some of the stereotypes were part and parcel of the thinking of staff. I know there is fairly comprehensive staff training in the whole range because of the complexity of a lot of employment in terms of staff.

When we focus on age discrimination, what kind of training ingredient is there to sensitize the staff who meet the public in this particular area? It will be helpful to get some idea of how it is being tackled and if it is an area that needs more focusing.

When I had responsibility in immigration, I discovered that in the whole range of immigration officers, there was no in-house training for the changing societal needs. We have begun something about cultural and other expectations which, happily, has been well received by staff. Now as we look at the mix in Canada and we look at these four target groups and older people and their expectations, it seemed to me the kind of sensitivity that is required is one component of dealing with discrimination. It would again be helpful, I think, for us to target whether there are some areas in which it might be helpful to try to lay out some priority actions for expenditures for government.

• 1715

Thank you. I do not think I necessarily need a response. I know the time is gone.

The Vice-Chairman: Would the witnesses care to give a brief response?

Mr. Hunter: Yes, if I may, just for 30 seconds or so. I think the hon. member is right that in the past we tended

[*Translation*]

pleines boîtes de dossiers sur des pêcheurs et des charpentiers. C'était le milieu de l'hiver, et tous ces gens étaient inscrits.

Nous recevions des inscriptions, nous les corrigions, nous les codions et nous faisions semblant de pouvoir fouiller ces centaines de milliers de dossiers pour les appareiller aux emplois disponibles. Nous nous contentions de tourner à vide dans le bureau, sans fournir une aide efficace à la clientèle. Nous essayons maintenant de ne recueillir des clients que l'information que nous pouvons utiliser pour leur venir en aide, en restreignant la paperasse.

M. Binns: J'aimerais recevoir d'autres renseignements sur le fonctionnement de l'examen de détermination des besoins en matière de service et sur les clubs de recherche d'emploi dont vous parlez dans votre mémoire. Vous parlez de huit projets Extension pour les travailleurs âgés. Serait-il possible de nous communiquer un résumé de ce que visent ces projets, pas nécessairement de ce qui sera réalisé, mais de l'objectif de chacun des projets.

M. Hunter: Oui, c'est avec plaisir que nous vous fournirons ces renseignements.

M. McLean: À propos de l'éducation et de toute la question de la discrimination en raison de l'âge, l'étude de 1985 sur les travailleurs âgés suggère que certains stéréotypes ont cours parmi le personnel. Je sais qu'il y a une formation assez complète du personnel en raison de la complexité de beaucoup d'emplois détenus par le personnel.

Au chapitre de la discrimination fondée sur l'âge, quelle formation y a-t-il pour sensibiliser le personnel qui traite avec le public? Il nous sera utile d'avoir une idée de la façon dont on s'attaque à ce problème et de savoir si c'est un domaine où il faut s'arrêter davantage.

Lorsqu'on m'avais confié certaines responsabilités relevant de l'immigration, j'ai constaté que les agents d'immigration ne recevaient aucune formation interne en fonction de l'évolution des besoins sociaux. Nous avons lancé un programme de formation qui porte sur les attentes culturelles et autres, et le personnel a très bien accueilli cette initiative. Compte tenu des proportions au Canada et de ces quatre groupes cibles et des personnes âgées et de leurs attentes, il me semble que la sensibilité nécessaire est un des éléments de la lutte contre la discrimination. Il serait utile, je crois, que nous établissions s'il y a des domaines où il pourrait être utile de tenter d'établir des priorités pour les dépenses gouvernementales.

Merci. Je n'ai pas nécessairement besoin de réponse. Je sais que le temps est écoulé.

Le vice-président: Est-ce que les témoins voudraient donner une brève réponse?

M. Hunter: Oui, s'il-vous-plaît, 30 secondes seulement. Je crois que le député a raison de dire que dans le passé

[*Texte*]

to emphasize technical training in the terms and conditions of the programs and so on and tended to ignore the question of sensitivity training to make our staff fully aware of the needs of different groups.

Certainly with the counsellor training we now have in place, the competency-based training, counsellors are very sensitive to the needs of the various groups. We sense that the front-line staff who still have not received that kind of extensive training may need it. I mentioned that we will be introducing this client service training in the fall and one of the purposes of that will be to increase the sensitivity of our staff on the front line not just to older workers but to other members of designated groups.

The Vice-Chairman: Thank you. One very quick question because it keeps coming up on a fairly regular basis and you have touched on it. Especially in centres like Toronto that have a tremendous volume of clients coming into your offices, have you given any consideration to the fact that there could be a burnout factor for most people who are servicing these huge volumes? If so, what arrangements have you made to try to give some alternative activity to the people who are constantly on that front line, day in and day out, facing virtually hundreds of people every day and consequently are rather curt with many of them? That is where all these complaints, I suppose, originate from and wind up in our offices. Has that been addressed? And perhaps you can give us some indication as to how.

Mr. Hunter: Yes, it is a very good point, Mr. Chairman. We have recently completed a needs analysis. We had a survey of some 700 of our staff in the front line and asked them what their needs were. The issue of stress management came up again and again in the comments. So we will be developing a stress management program for our front-line staff as well.

Another way of dealing with this is rotation of staff as you implied in your question, allowing the people who have worked on the front line to work in the back end for a time as a change.

I think those two measures are perhaps very important, but also being able to deal with people well the first time, having the skills in knowing how to deal with an angry person will be very important because the exchanges can be less frustrating if we handle it well. We think by providing the skill in how to deal with worried, frightened, hostile clients is very important as well. So it is probably a mix of all of those to deal with this properly.

The Vice-Chairman: I might just as a final point indicate to you that there is another factor which seems to have some impact and that is conditions of employment.

[*Traduction*]

nous avons eu tendance à souligner la formation technique à l'égard des modalités des programmes et à ne pas tenir compte de la formation nécessaire pour rendre notre personnel pleinement sensible aux besoins des divers groupes.

La formation des conseillers que nous appliquons maintenant, la formation fondée sur les compétences, rend les conseillers très sensibles aux besoins des divers groupes. Nous avons l'impression que les employés de première ligne qui n'ont pas encore reçu cette formation poussée pourraient en avoir besoin. J'ai dit que nous mettrons en place cette formation au service à la clientèle à l'automne notamment en vue d'accroître la sensibilité de notre personnel de première ligne, pas uniquement à l'égard des travailleurs âgés, mais aussi à l'égard des autres membres des groupes désignés.

Le vice-président: Merci. Permettez-moi une question rapide, car elle revient assez régulièrement et vous en avez parlée. Surtout dans les centres comme Toronto, où vos bureaux reçoivent un très grand nombre de clients, avez-vous tenu compte du fait qu'il pourrait y avoir un facteur d'épuisement professionnel pour la plupart des gens qui doivent servir un si grand nombre de clients? Si tel est le cas, quelles dispositions avez-vous prises pour donner une autre activité à ceux qui sont toujours en première ligne, qui doivent faire face à des centaines de personnes chaque jour et qui en conséquence sont souvent un peu abruptes? J'imagine que c'est là l'origine de toutes ces plaintes que nous recevons dans nos bureaux. Est-ce qu'on s'est occupé de ce problème? Si oui, vous pouvez peut-être nous dire comment.

M. Hunter: Oui, c'est une question très valable, monsieur le président. Nous avons terminé dernièrement une analyse des besoins. Nous avons procédé à une enquête auprès de quelque 700 de nos employés de première ligne et nous leur avons demandé quels sont leurs besoins. La question de la maîtrise du stress a été soulevée à de nombreuses reprises. Nous allons donc élaborer un programme de maîtrise du stress pour nos employés de première ligne.

Comme vous le sous-entendez dans votre question, le roulement du personnel est une autre façon de faire face à ce problème; cela permet aux gens qui ont travaillé en première ligne de travailler à l'arrière-plan pendant un certain temps.

J'estime que ces deux mesures sont peut-être très importantes, mais aussi la capacité de bien traiter les gens la première fois, les compétences nécessaires pour savoir comment agir avec une personne en colère seront très importantes, car les interactions peuvent entraîner moins de frustrations si nous procédons correctement. Nous estimons donc qu'il est important de donner la compétence nécessaire pour faire face à des clients inquiets, craintifs et hostiles. La solution réside probablement dans une combinaison de tous ces facteurs.

Le vice-président: En dernier lieu, j'aimerais souligner qu'il y a un autre facteur qui semble avoir un impact, c'est-à-dire les conditions d'emploi. Nous avons

[*Text*]

We recently visited the newest CEC in Toronto, CEC central on University and Dundas, which has marvelous facilities. I have been told that the positive impact has been not only on employees but also on the clients. Clients seem to move through much quicker than they did before with the result that Members of Parliament get very few complaints from that particular CEC. I spoke with many of their staff, and I have been in the old facilities. It was like a 180 degree turnaround just in the attitudes.

I am not suggesting that this one thing had everything to do with it, but it seems to have a tremendous impact on the service that is being provided. Having said that, could you give me some indication as to whether or not the department is in fact looking for improved locations and facilities in other parts of the country and, indeed, in other CECs in Toronto?

• 1720

Mr. Hunter: Yes, we are, Mr. Chairman. Part of the major program of change I talked about earlier on was to look at the physical arrangements within which we provide service to the public. We had, I think, 10 pilot offices across the country where we tested a number of different colour schemes and types of furniture, and so on. There is no one here from Vancouver, but the CECs in Vancouver have done a very good job in introducing the new approaches. You are quite right, both the staff and the public respond well to improved environment. Unfortunately, we are all caught in a period of restraint, but as our leases come up for re-negotiation we attempt to move to better accommodation and, if the funds permit, use some funds for fit-up costs to improve the counters and the waiting chairs and so on and, above all, try to get rid of queues. One of the most frustrating things for the public and for ourselves is to wait in line. We are trying to wipe out lines to the extent that we can.

The Vice-Chairman: Thank you for your informative, frank presentations and responses to questions. I understand you were given relatively short notice to prepare for this meeting and you are substituting for some officials who are just one floor down appearing in front of another House of Commons committee. Thank you again.

This meeting is adjourned.

[*Translation*]

dernièrement visité le CEC le plus neuf de Toronto, CEC central à l'angle d'Université et de Dundas, qui comporte des installations merveilleuses. On m'a dit qu'il y a eu un effet positif non seulement sur les employés, mais aussi sur les clients. Les clients semblent passer beaucoup plus rapidement qu'auparavant, et il s'ensuit que les députés reçoivent très peu de plaintes de ce CEC. J'ai parlé à bon nombre des employés, et j'ai visité les anciennes installations. Il y a eu un revirement complet tout simplement au niveau des attitudes.

Je ne voudrais pas laisser entendre que ce seul fait soit la cause de toute cette amélioration, mais ces installations neuves semblent avoir un effet très considérable sur le service. Cela étant dit, pourriez-vous m'indiquer si le ministère cherche effectivement à améliorer les locaux et les installations ailleurs au pays et même dans les autres CEC de Toronto?

M. Hunter: Oui, monsieur le président, nous le faisons. Le programme majeur de changements que j'ai mentionné tout à l'heure comporte en partie l'examen des dispositions matérielles dans le cadre desquelles nous assurons le service au public. Nous avions, je crois, 10 bureaux pilotes dans tout le pays où nous avons mis à l'essai diverses couleurs et divers types de meubles, et ainsi de suite. Il n'y a personne ici de Vancouver, mais les CEC de Vancouver ont fait de l'excellent travail à cet égard. Vous avez tout à fait raison, tant le personnel que le public réagissent bien à une amélioration de l'environnement. Malheureusement, nous vivons en période de restrictions, mais à mesure que nos baux arrivent à échéance, nous tentons de déménager dans de meilleurs locaux et, si nous avons suffisamment de fonds, nous en utilisons une partie pour couvrir les coûts d'améliorations des comptoirs et des chaises et ainsi de suite et, surtout, pour tenter de nous débarrasser des files d'attente. Une des pires frustrations pour le public et pour nous-mêmes est l'attente en file. Nous essayons d'éliminer les files d'attente dans toute la mesure du possible.

Le vice-président: Je vous remercie de la franchise dont vous avez fait preuve et des renseignements que vous nous avez communiqués dans vos exposés et en réponse aux questions. Je crois savoir qu'on vous a donné un préavis assez court et que vous remplacez des fonctionnaires qui comparaissent à un étage plus bas devant un autre comité de la Chambre des communes. Merci encore.

La séance est levée.

Book Tarif
rate des livres

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 34

Monday, May 9, 1988

Chairman: Reginald Stackhouse

Human Rights

RESPECTING:

An examination of the human rights situation in the West Bank and Gaza

WITNESS:

(See back cover)

Second Session of the Thirty-third Parliament,
1988-87-88

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 34

Le lundi 9 mai 1988

Président: Reginald Stackhouse

Droits de la personne

CONCERNANT:

L'examen de la situation des droits de la personne en Cisjordanie et à Gaza

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Deuxième session de la trente-troisième législature,
1988-87-88

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Employment and Immigration Canada:

John Hunter, Acting Executive Director, Employment Services;

Normand St-Jacques, Director General, Program Development and Policy Branch, Canadian Jobs Strategy;

Gary Fletcher, Acting Director General, Labour Market Outlook, Strategic Policy and Planning.

TÉMOINS

D'Emploi et Immigration Canada:

John Hunter, directeur exécutif par intérim, Services d'emploi;

Normand St-Jacques, directeur général, Élaboration et politique des programmes, Groupe de la Planification de l'emploi;

Gary Fletcher, directeur général par intérim, Perspectives du marché du travail et Analyse structurelle, Politique stratégique et Planification.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 34

Monday, May 9, 1988

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 34

Le lundi 9 mai 1988

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Human Rights

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

RESPECTING:

An examination of the human rights situation in the West Bank and Gaza

CONCERNANT:

L'examen de la situation des droits de la personne en Cisjordanie et à Gaza

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987-1988

27928—1

STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

Chairman: Reginald Stackhouse

Vice-Chairman: Andrew Witer

Members

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Président: Reginald Stackhouse

Vice-président: Andrew Witer

Membres

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, MAY 9, 1988
(48)

[*Text*]

The Standing Committee on Human Rights met in Room 371 West Block, at 9:40 o'clock a.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Roland de Corneille, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay and Andrew Witer.

Acting Members present: Jim Manly for Howard McCurdy and John Oostrom for Walter McLean.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Philip Rosen, Research Officer.

Witness: From the Government of Israel: Ehud Olmert, Member of the Knesset.

In conformity with its mandate under Standing Order 96(3), the Committee resumed an examination of the human rights situation in the West Bank and Gaza.

The witness made a statement and answered questions.

At 11:34 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 9 MAI 1988
(48)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 9 h 40, dans la pièce 371 de l'Édifice de l'ouest sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Roland de Corneille, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay et Andrew Witer.

Membres suppléants présents: Jim Manly remplace Howard McCurdy; John Oostrom remplace Walter McLean.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Philip Rosen, attaché de recherche.

Témoin: Du gouvernement d'Israël: Ehud Olmert, membre de la Knesset.

Conformément au mandat que lui confie le paragraphe 96(3) du Règlement, le Comité reprend l'examen de la situation des droits de la personne en Cisjordanie et à Gaza.

Le témoin fait une déclaration et répond aux questions.

À 11 h 34, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

[*Texte*]

Monday, May 9, 1988

• 0939

The Chairman: I call this meeting of the Standing Committee on Human Rights to order. In conformity with its mandate under Standing Order 96(3), the committee resumes its examination of the human rights situation in the West Bank and Gaza.

• 0940

I am very pleased on behalf of the committee to welcome Mr. Ehud Olmert, who is a Member of the Knesset and thus a fellow parliamentarian. Among his many distinctions with which every member of this committee will have full appreciation is that he has been 15 years in the Knesset. That, I think, Mr. Olmert, puts you ahead of everybody else at this table; we know exactly what 15 years in Parliament demands. So we begin on a postive note.

We are also pleased to welcome Mr. Gideon Meir, Counsellor of the Embassy of Israel.

Mr. Olmert will begin the meeting with a presentation explaining the position and view of the Government of Israel.

Mr. Ehud Olmert (Member of the Knesset (Likud), Government of Israel): Mr. Chairman, members of the committee, first of all I would like to thank you for the invitation accorded to me as a representative of the Israeli government. I came here in order to share with you the pains and the problems and some observations about the past and hopefully about the future of our very troubled region. There is a traditional friendship between Israel and Canada, and in the spirit of this friendship I came here to share with you these observations.

Indeed, I believe this is not a public trial for the State of Israel or the Government of Israel but rather a frank exchange of views, thoughts and outlooks about what ought to be done and what should be done by all sides and parties concerned in order to improve the situation and hopefully one day also to embark on a meaningful process of peace negotiations.

As you know, I am a Member of Parliament. I do not think it is actually a secret that the Israeli government presently is shared by two parties which do not necessarily share some of the basic policies. However, I was asked to come over here by the foreign ministry, which is led by Deputy Prime Minister Mr. Peres, who is a leader of the Labour Party, even though I am a member of the Likud Party. I think this reflects the fact that in spite of some differences we have in Israel, there are some fundamental principles that are shared by all of us in spite of those differences.

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

[*Traduction*]

Le lundi 9 mai 1988

Le président: La réunion du Comité permanent sur les droits de la personne a commencé. Conformément à son mandat aux termes du règlement 96(3), le Comité poursuit son étude des droits de la personne en Cisjordanie et à Gaza.

Je souhaite la bienvenue, au nom du Comité, à M. Ehud Olmert, député de la Knesset et donc parlementaire. Parmi les nombreuses distinctions que lui connaissent les membres du Comité, il siège à la Knesset depuis 15 ans. Cela fait de vous le doyen de tous les députés assis à cette table. Nous savons exactement ce que signifie 15 ans de vie parlementaire. Nous commençons donc sur une note positive.

Nous accueillons également M. Gideon Meir, conseiller de l'Ambassade d'Israël.

M. Olmert nous fera tout d'abord une déclaration pour expliquer la position et le point de vue du gouvernement d'Israël.

M. Ehud Olmert (membre de la Knesset (Likoud) gouvernement d'Israël): Monsieur le président, mesdames et messieurs, je tiens tout d'abord à vous remercier de l'invitation que vous m'avez faite en tant que représentant du gouvernement israélien. Je suis venu vous faire part de nos souffrances et de nos problèmes et de certaines observations relativement au passé et espérons-le à l'avenir de notre région très perturbée. Il existe une tradition d'amitié entre Israël et le Canada, et c'est dans cet esprit que je viens partager avec vous mes observations.

En effet, je ne crois pas qu'on se lance ici dans un procès d'intention contre l'État d'Israël ou de son gouvernement, mais qu'on recherche plutôt un débat ouvert sur ce que devraient faire toutes les parties en cause pour améliorer la situation et s'engager un jour dans un vrai processus de paix.

Comme vous le savez, je suis député. Vous n'ignorez pas que le gouvernement israélien est actuellement composé de deux partis dont les politiques fondamentales ne sont pas nécessairement les mêmes. Pourtant, le responsable du ministère des Affaires étrangères, le vice-premier ministre M. Peres, qui est également chef du Parti travailliste, m'a demandé de venir ici même si je fais partie du Likoud. D'après moi, cela montre que malgré nos divergences d'opinions en Israël, certains principes fondamentaux demeurent partagés par nous tous.

[*Texte*]

These principles are first and foremost the desire to conclude the conflict between us and the Palestinians and the Arab countries and to ultimately achieve full peace. We also share the concern for human rights, for freedom of expression and for political freedom, and of course what is common to all the Israelis is the determination that Israel have a full right to defend itself and to fight for its survival against the enemies of our country. So in this spirit, with a great appreciation for your democracy—Israel is the only democracy in the Middle East and there is a lot in common between our countries in the tradition of democracy and the appreciation for these values I have outlined now—I have come here to share these thoughts with you.

The situation in our part of the world is indeed very difficult. There is great human suffering. There is a lot of suffering amongst the Palestinians. There is a great part of the Palestinian population living in the territories of Judea, Samaria and Gaza and outside of these territories that live under difficult circumstances. Some of them suffer as a result of it, and we are very concerned about the human conditions of this population. We sympathize, and we are trying to do what we can to improve their situation. I will elaborate on this later.

• 0945

However, in these introductory remarks I think it is equally important to emphasize that historically we, the Israelis, the Jewish people who live in the State of Israel, feel ourselves to be victims, to a large degree, of an intransigence which has lasted now for over 40 years. We are victims of inflexibility and a lack of openness and readiness on behalf of the Palestinian people and their leadership in the last 40 years to make peace with us.

Since the creation of the State of Israel, we have yearned for a peaceful conclusion to this conflict. In 1947 Israel accepted the partition resolution of the United Nations, and we were prepared at that time to have a state in much more narrow borders, but the Arab countries rejected this proposition and lodged a comprehensive attack against the State of Israel. Since 1947 there has not been one day of peace, one day in which the combined leadership of the Arab people and the Palestinians expressed a simple word of compromise, which was the guideline of the Israeli policy in all those years. This is the real source of the tragedy of both the Jews and the Palestinians who live in the Middle East.

Until 1967 all the territories, Judea, Samaria—what you call the West Bank—and the Gaza district were actually controlled by the Arab countries. Even though many Israelis believe those territories were part of their legacy, they were always part of what was historically the land of Israel. We knew this was a situation to which we had to acquiesce. Israel had no intention of dominating other peoples or forcing ourselves on them, but in 1967 Israel was attacked brutally by all the Arab countries surrounding her—Syria, Jordan and Egypt. We took over

[*Traduction*]

Ces principes sont en premier lieu le désir de mettre fin au conflit existant entre nous-mêmes, les Palestiniens et les pays arabes pour aboutir ultérieurement à une paix durable. Nous avons aussi les mêmes préoccupations à l'égard des droits de la personne, de la liberté d'expression et de la liberté politique et, bien entendu, tous les Israéliens sont convaincus qu'Israël a entièrement le droit de se défendre et de lutter pour sa survie contre les ennemis du pays. C'est donc dans cet esprit, tout en reconnaissant la valeur de votre démocratie—Israël est la seule démocratie du Moyen-Orient et nos deux pays ont le même souci de préserver la démocratie et les valeurs dont je viens de parler—c'est donc dans cet esprit que je viens partager mon opinion avec vous.

La situation que vit notre région du monde est en effet extrêmement difficile. Il y a beaucoup de souffrances humaines. Il y a beaucoup de souffrances parmi les Palestiniens. Un grand nombre des Palestiniens installés dans les territoires de Judée, Samarie et Gaza ainsi qu'à l'extérieur vivent dans des conditions très difficiles. Certains en souffrent beaucoup et nous sommes fort préoccupés des conditions de vie de cette population. Nous sympathisons avec elle et nous essayons d'améliorer sa situation du mieux que nous le pouvons. J'y reviendrai plus tard.

Toutefois, il importe tout autant de souligner que les Israéliens, les Juifs vivant dans l'État d'Israël, se sentent du point de vue historique, les victimes d'une intransigeance qui dure depuis plus de 40 ans. Nous sommes victimes de l'intransigeance, de l'étroitesse d'esprit et de l'entêtement dont ont fait preuve le peuple palestinien et ses dirigeants devant toute idée de faire la paix avec nous depuis 40 ans.

Depuis la création de l'État d'Israël, nous souhaitons une conclusion pacifique à ce conflit. En 1947, Israël a accepté la partition décidée par les Nations unies dans une résolution, et à l'époque nous étions prêts à accepter un territoire beaucoup plus restreint, mais les pays arabes ont rejeté cette proposition et ont lancé une attaque massive contre l'État d'Israël. Depuis 1947, nous n'avons pas connu un jour de paix, un jour où la direction des Arabes et des Palestiniens ait exprimé un seul souhait de compromis, alors que cela a été la ligne de conduite d'Israël pendant toutes ces années. Voilà la cause réelle de la tragédie qui frappe les Juifs et les Palestiniens vivant au Moyen-Orient.

Jusqu'en 1967, tous les territoires de Judée et de Samarie—ce que vous appelez la Cisjordanie—et ceux de Gaza étaient en fait sous contrôle arabe. Bien qu'un grand nombre d'Israéliens estimaient que ces territoires faisaient partie de leur héritage, de la terre d'Israël, nous savions qu'il fallait accepter cette situation. Israël n'avait pas l'intention de dominer d'autres peuples ou de s'imposer à eux, mais elle a été attaquée brutalement en 1967 par tous les pays arabes qui l'entourent—la Syrie, la Jordanie et l'Egypte. Nous avons mis la main sur ces territoires dans

[*Text*]

those territories in an act of self-defence, which was universally recognized as such, at least by all the western countries.

Since 1967 the policy of all the governments of Israel has been that we are prepared to sit down immediately, without pre-conditions, with all the parties involved to find a political solution. However, the consistent reply of all the Arab countries for many years was that defined, formulated and elaborated in Khartoum in 1967 in the meeting of the Arab League of Nations, which said no recognition, no negotiations, and no peace.

According to international law, Israel has to administer these territories until the conclusion of this conflict in the framework of peace negotiations. This is the real background for the fact that Israel is controlling these territories. It is not because we want it. It is not because Israel ever had an expansionist policy in the past. It is because the Arab countries, including the Palestinians, refuse to accept the very fact of the existence of a Jewish state in that part of the world and continuously advocate policies of liquidation.

I would like to bring to your attention the fact that the National Covenant of the Palestinians, which calls for the liquidation of the State of Israel through military measures, was approved in 1964 long before everyone knew that in 1967 Israel would be forced to take over some of those territories. Therefore their demands are not necessarily associated only with the recovery of those particular territories, but really with the very liquidation of the State of Israel as such.

• 0950

The result of this intransigence over so many years is the continued frustration of all of us and the growing unrest with the local population which live in the territories of Judea, Samaria and the Gaza district. Israel made in the last 20 years enormous efforts to conclude this conflict. As you may know, we signed in 1979 a peace treaty with Egypt, which was also co-signed by the United States of America. In the framework of this agreement in Camp David we also have outlined a possible solution for the conflict between us and the Palestinians. However, in the last 10 years none of the parties involved, including the Palestinians in Jordan, showed any interest in sitting with us at the table on that basis or on any other reasonable basis to conclude this conflict.

I would like also to mention the fact that in the context of the Camp David agreement, the then Prime Minister of Israel, Mr. Menachem Begin, signed a declaration which says the following: that Israel recognizes the legitimate rights of the Palestinian Arabs. Therefore we then thought, and we still believe, that this is a just and reasonable basis for the beginning of negotiations between us and them. However, as I said, up until now to no avail.

In the last five months we have been facing a very serious situation. There are riots of a very violent nature

[*Translation*]

un geste d'autodéfense, qui a été reconnu universellement comme tel, du moins par tous les pays occidentaux.

Depuis 1967, la politique de tous les gouvernements d'Israël a été d'être disposés à rencontrer immédiatement, sans condition préalable, toutes le parties en cause pour trouver une solution politique. Toutefois, la réponse que nous ont servie tous les pays arabes depuis des années est celle qui a été définie et élaborée à Khartoum en 1967 lors de la réunion de la Ligue arabe, c'est-à-dire un non catégorique à la reconnaissance de l'État d'Israël, aux négociations et à la paix.

En vertu du droit international, Israël doit administrer ces territoires jusqu'au règlement du conflit dans le cadre de négociations de paix. Voilà en réalité la raison pour laquelle Israël contrôle ces territoires. Ce n'est pas parce qu'elle l'a voulu. Ce n'est pas parce qu'elle avait des vélléités expansionnistes. C'est parce que les pays arabes, y compris les Palestiniens, refusent d'accepter l'existence même d'un État juif dans cette région du monde et prônent sans cesse son anéantissement.

J'attire votre attention sur le fait que le Pacte national des Palestiniens demandant l'anéantissement de l'État d'Israël par voie militaire a été approuvé en 1964, bien avant qu'on sache qu'Israël serait obligée, en 1967, d'assumer le contrôle sur certains de ces territoires. Ils ne visent donc pas seulement à récupérer ces territoires, mais en fait, c'est la disparition même de l'État d'Israël qu'ils souhaitent.

Cette intransigeance qui dure depuis des années n'a fait que mettre notre patience à rude épreuve et semer le trouble dans la population locale des territoires de Judée, de Samarie et de Gaza. Depuis 20 ans, Israël a déployé d'énormes efforts pour trouver une solution au conflit. Comme vous le savez, nous avons conclu en 1979 un traité de paix avec l'Egypte dont les États-Unis étaient également cosignataires. Dans le cadre de cet accord de Camp David, nous avons aussi proposé une solution possible au conflit entre Israël et les Palestiniens. Toutefois, au cours des dernières années, aucune des parties en cause, notamment les Palestiniens de Jordanie, n'ont montré le moindre intérêt à négocier avec nous sur cette base ou toute autre base pour arriver à une solution.

J'aimerais aussi mentionner à l'égard de cet accord que le premier ministre d'Israël d'alors, M. Menachem Begin, avait signé la déclaration suivante: qu'Israël reconnait le droits légitimes des Arabes palestiniens. Nous pensions donc à l'époque, et le pensons toujours, qu'il s'agit là d'un point de départ juste et raisonnable pour des négociations entre eux et nous. Mais comme je l'ai dit, jusqu'à maintenant tous nos efforts ont été vains.

Depuis cinq mois, nous faisons face à une situation très grave. Des émeutes très violentes ont été déclenchées

[*Texte*]

against the Israeli authorities and against the Israeli army. We have to cope with it. It is not easy. It is difficult. It is very complicated. It is very sensitive. Unfortunately it requires the use of force in order to stop it. Much as we are interested in starting a political process, Israel will not be able to tolerate a situation whereby we are forced to accept unreasonable solutions because of the pressure of violence.

Every day there are violent riots, where many people are using—at the direction, at the inspiration and at the encouragement of the PLO—Molotov cocktails, rocks and other violent measures against Israeli soldiers. Even though it is against the nature of the Israeli army to respond with force against civilians, sometimes it is inevitable. We frankly do not see that there is any simple way of calming it down without a very selective, restricted use of force.

We had lots of criticism in the last few months coming from various sources, sometimes from friendly sources, but we never heard one suggestion of how to cope with these violent demonstrations in a manner different from the one we used. We are sensitive to the suffering. In those cases when Israeli soldiers use excess power which is not needed, they are court-martialled and we take legal measures against it. But we are not going to apologize for the use of force when it is essential and is needed and it is done in order to protect the lives of Israelis.

In this context I must say that the use of violent measures is not really restricted by the Arabs only in the context of the territories. It is equally true that they are using it when they fight amongst themselves. Sometimes we regret that there is not enough attention to the use of force by Arab countries in the context of their own internal rivalries.

• 0955

As an example, a couple of years ago when there was just the beginning of a small uprising in Hama in the north of Syria, President Assad of Syria sent military aircraft, and within two days 20,000 Syrians were killed by their own government. To this day, I do not remember that there was one commission of inquiry formed by any parliament in the world to look into the status of human rights in any of those countries, in Syria or Saudi Arabia, where a year or two ago 400 people were killed on their way to Mecca. There are many other instances.

The guideline of the Israeli political approach to the territories in those 20 years was that we were anxious to start a political process. However, until it starts within the framework of the UN resolutions, which were adopted by Israel and also were the basis for the Camp David agreements, we will do everything possible in order to make life for the local inhabitants as good as possible.

[*Traduction*]

contre le gouvernement israélien et son armée. Nous devons faire face à cette situation. Ce n'est pas facile, c'est très compliqué et très délicat. Malheureusement, cela nécessite le recours à la force. Même si nous souhaitons ardemment une solution politique, Israël ne pourra tolérer une situation qui nous oblige à envisager des solutions inacceptables sous la menace de la violence.

Chaque jour éclatent des émeutes violentes où les manifestants utilisent des cocktails Molotov, des pierres et d'autres armes du genre contre les soldats israéliens sur les conseils et avec l'encouragement de l'OLP. Même si l'emploi de la force contre des civils va à l'encontre de la nature de l'armée israélienne, c'est parfois inévitable. Franchement, nous ne voyons pas comment nous pourrions rétablir l'ordre sans avoir recours à la force de façon très sélective et limitée.

Nous avons été très critiqués au cours des derniers mois de différents côtés, y compris par des sympathisants, mais on ne nous a jamais fait de suggestions quant à la façon de contrer ces manifestations violentes autrement que nous l'avons fait. Nous sommes sensibles à la souffrance des gens. Lorsque des soldats israéliens utilisent leurs pouvoirs à mauvais escient, ils sont traduits en cour martiale et en subissent les conséquences. Mais nous n'allons pas nous excuser d'avoir recours à la force lorsque c'est essentiel et inévitable, et lorsque cela sert à protéger des vies israéliennes.

A cet égard, je dois dire que les Arabes ne limitent pas leurs recours à des actes violents à ces territoires. Il faut dire qu'ils le font aussi lorsqu'ils se battent entre eux. Nous déplorons parfois le fait qu'on ne parle pas assez du recours à la force par des pays arabes dans le contexte de leurs propres rivalités internes.

Ainsi, il y a quelques années, dès les premiers signes du petit soulèvement de Hama, dans le nord de la Syrie, le président Assad a fait donner l'aviation militaire, et en deux jours 20,000 Syriens ont été tués par leur propre armée. Je ne me souviens pas, jusqu'à ce jour, avoir entendu dire qu'une seule commission d'enquête constituée à l'initiative d'un des parlements du monde se soit penchée sur la situation des droits de l'homme dans l'un de ces pays, qu'il s'agisse de la Syrie ou de l'Arabie Saoudite, où il y a un an 400 personnes ont été tuées alors qu'elles se rendaient à la Mecque. Je pourrais vous citer beaucoup d'autres exemples semblables.

En ce qui concerne les territoires, et cela depuis 20 ans, le gouvernement israélien n'a pas cessé de se montrer désireux d'aborder la face politique du processus. Cette démarche politique devra se faire dans le respect des résolutions de l'ONU qui ont été adoptées par Israël et qui étaient au fondement des accords de Camp David, et d'ici là nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour le bien-être des habitants de ces territoires.

[*Text*]

In this context, I would like to mention briefly the fact that in 1967 there was not one academic school in the entire Judea, Sumeria and Gaza. Today there are five universities that were established by the Government of Israel at that time because we thought it was essential to allow them to study where they live. Therefore, many thousands of students who were to go outside these territories to attend university are now studying there.

In 1967 there was not one newspaper in all of the West Bank and Gaza. They were all closed by the Jordanian government. Today there are many. They exercise their freedom of expression: they criticize the Israeli government; and they express their opinions, which are entirely opposed to ours, in a manner that is unknown in any of the Arab countries. There are very developed commercial relations between Arab countries and the West Bank. Bridges are open; tourists are coming; visitors are coming back and forth. Many of the local inhabitants are treated in Israeli hospitals. Hadassah Hospital in Jerusalem is filled with many Arab patients from the West Bank. Even though they are not officially part of the State of Israel, they are provided with every possible right in order to allow them to enjoy our better services.

We have applied the Fourth Geneva Convention even though to this day the status of these territories is doubtful and legally we were not compelled to do it. But we felt that, for the humanitarian needs and the personal status of the local inhabitants, it was essential that we apply the rules and the principles of the Fourth Geneva Convention.

Finally, Mr. Chairman, Israel is anxious to start a political dialogue, a political dialogue that is based on direct negotiations without any pre-conditions. Indeed, as you well know, there is a political debate within the State of Israel, and we have different opinions about the desired solution to this conflict. Thank God there is a political debate in Israel. We are a democracy, and we take pride in the fact that we exercise this democracy. We debate and argue, and finally we go to the elections and decide what should be the policy of the Government of Israel.

We believe when the day comes and the same type of democracy prevails with the Arab countries and they have also a "peace now" movement of some sort that will advocate some concessions to the Israeli side, maybe then there will be a better chance to achieve some peace. However, the basic policy of the State of Israel, in spite of these differences, is based on the following principles:

First, we are all interested in direct negotiations, and we are prepared to deal with Palestinians as well. Second,

[*Translation*]

À ce sujet j'aimerais tout de même rappeler rapidement qu'en 1967 il n'y avait pas une seule institution universitaire sur les territoires de la Judée, de la Samarie et de Gaza. Aujourd'hui il y a cinq universités qui ont été créées à l'époque par le gouvernement d'Israël, celui-ci pensant qu'il était essentiel de permettre aux habitants d'étudier sur place. Des milliers d'étudiants qui auraient été obligés de s'inscrire dans des universités étrangères sont capables de suivre maintenant des cours sur place.

En 1967 on ne publiait pas un seul journal en Cisjordanie ni à Gaza. Ils avaient tous été imprimés par le gouvernement jordanien. Aujourd'hui il y en a plusieurs. La liberté d'expression leur est garantie, ils peuvent critiquer le gouvernement israélien, exprimer leurs opinions, qui sont d'ailleurs tout à fait opposées aux nôtres, et cela comme nulle part ailleurs dans les pays arabes. Les liens commerciaux entre les pays arabes et la Cisjordanie sont étroits, les ponts sont ouverts, les touristes peuvent venir, et les visiteurs circuler librement. De nombreux habitants de ces territoires sont en traitement dans des hôpitaux israéliens, c'est ainsi qu'il y a de nombreux Arabes de Cisjordanie à l'hôpital Hadassah de Jérusalem. Bien que ces Arabes n'aient pas officiellement la citoyenneté israélienne, ils ont toute latitude pour bénéficer des meilleurs de nos services sociaux.

Tout cela pour dire que nous respectons les clauses de la quatrième convention de Genève, bien que jusqu'à ce jour le statut des territoires soit peu clair, et que sur le strict plan juridique nous ne soyons pas en vérité contraints de le faire. Mais nous avons estimé qu'il était essentiel d'appliquer les règles et les principes de la quatrième convention de Genève, et cela dans une perspective humanitaire et de respect des droits de la personne.

Finalement, monsieur le président, Israël a hâte de pouvoir entamer le dialogue au niveau politique, un dialogue politique qui consisterait en négociations directes et sans aucun préalable. Comme vous le savez d'ailleurs le débat politique à l'intérieur de l'État d'Israël est très animé, et les opinions les plus diverses quant à la solution souhaitable peuvent s'exprimer. Dieu merci, le débat politique est possible en Israël. Nous sommes une démocratie, et nous continuons à pouvoir nous enorgueillir de faire vivre la démocratie. Nous discutons, nous débattons, suite à quoi nous pouvons voter et décider de ce que sera la politique du gouvernement.

Le jour où le même type de régime démocratique prévaudra au sein du monde arabe, le jour où s'y développera un mouvement comparable à «la paix maintenant», mouvement qui demanderait que l'on fasse des concessions à la partie israélienne, nous pensons que ce jour-là les chances de parvenir à la paix seront meilleures. En dépit de certaines divergences, la politique de l'État d'Israël reste fondée sur les principes suivants:

Nous approuvons l'idée d'une négociation directe, et nous sommes prêts à traiter avec les Palestiniens eux-

[*Texte*]

we are all opposed to a complete withdrawal back to the 1967 lines because we believe such withdrawal will expose Israel to mortal dangers and we cannot afford to do it. Third, we do not believe a Palestinian state can be established on the territories of Judea, Samaria and Gaza district. Fourth, we are opposed to negotiation with terrorist organizations.

• 1000

For many years all the western countries, and Canada is included, have been fighting against this cancer of terror. We have had statements and conferences and joining consultations, in order to try to stop this cancer from spreading. It is threatening the very basic values of our democracies. The PLO has been in the forefront of perpetrating atrocities, of inflicting terror on innocent civilians around the whole world, not just in the Middle East but against everyone who had any type of connection with the State of Israel. Sometimes they inflicted terror against innocent Jews because they were Jews. You all remember the very famous story of *The Achille Lauro*, how a poor, disabled old man was thrown out of the ship into the water because he was Jewish.

This is a terrorist organization and if we are indeed serious about our fight against terrorism, there is no way that we can acquiesce with a terrorist organization and give it any type of recognition. Therefore all the Israelis, both sides of the government, Labour and Likud, are opposed to dealing with the PLO.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Olmert.

Mr. Witer: Thank you, Mr. Chairman. I welcome the witnesses and thank them for their frank presentation of events in the West Bank and in Gaza.

This is an issue that has concerned not only Canadians who have a direct interest in what is going on in the region because of heritage but also Canadians who have a deep regard for human rights. A lot of Canadians cannot accept the fact, regardless of the reasons, that a solution to a problem can be achieved by systematic beatings of civilians.

As the witness knows, Israel is a signatory to numerous international agreements and conventions relating to human rights, including the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination and the International Convention Against Torture and Other Cruelties. In view of this I wonder if the witness could tell us if in his opinion the policies currently being pursued in the West Bank and in Gaza by Israel are consistent with the international human rights commitments Israel has made.

[*Traduction*]

mêmes. Deuxièmement, nous sommes tous opposés à l'idée d'un retrait complet de nos troupes sur les lignes de 1967, car ce retrait mettrait Israël dans une position de vulnérabilité que nous ne pouvons pas assumer. Troisièmement, nous ne pensons pas qu'il soit possible de créer un État palestinien sur les territoires de Judée, Samarie et Gaza. Quatrièmement, nous sommes opposés à toute négociation avec des organisations terroristes.

Depuis déjà de nombreuses années, les pays occidentaux, y compris le Canada, sont aux prises avec ce cancer du terrorisme. Ils ont fait des déclarations, organisé des conférences, se sont consultés, tout cela pour essayer de contenir cette peste. Celle-ci menace de miner les fondements mêmes de nos démocraties. L'OLP qui s'est distinguée dans l'ordre des atrocités, a fait subir sa terreur à d'innocents civils du monde entier, non seulement au Moyen-Orient mais partout où ceux-ci pouvaient avoir quelques rapports avec l'État d'Israël. D'innocents Juifs en ont été également victimes, simplement parce qu'ils étaient Juifs. Vous vous souvenez tous de ce vieil invalide de l'*Achille Lauro* qui a été jeté à la mer, parce qu'il était Juif.

L'OLP est bien une organisation terroriste, et si nous prenons notre lutte contre le terrorisme au sérieux, il est absolument impossible de fermer les yeux sur la nature terroriste de cette organisation et de lui accorder quelque statut que ce soit. Voilà pourquoi tous les Israéliens, de droite et de gauche, du Likoud et du Parti travailliste s'opposent à ce que l'on traite avec l'OLP.

Monsieur le président, merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Olmert.

M. Witer: Merci, monsieur le président. Je souhaite la bienvenue aux témoins, et les remercie de nous avoir exposé de façon très directe l'état de la situation en Cisjordanie.

C'est une question qui préoccupe non seulement les Canadiens directement concernés par ce qui se passe dans cette région en raison de leurs liens familiaux, mais également ceux qui se sentent concernés par les questions de défense des droits de l'homme. Beaucoup de Canadiens ne peuvent accepter le fait, quelle que soit la façon dont on cherche à l'expliquer, que l'on veuille résoudre un problème en appliquant à des populations civiles une politique de matraquage systématique.

Comme le témoin le sait très bien, Israël a signé de nombreuses ententes et conventions internationales concernant les droits de l'homme y compris la déclaration des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et la Convention internationale contre la torture et autres traitements cruels. J'aimerais donc savoir si, d'après le témoin, la politique actuelle du gouvernement israélien en Cisjordanie et à Gaza est compatible avec le fait qu'Israël ait pu signer ses conventions internationales.

[*Text*]

Mr. Olmert: Mr. Witer, I do not share with you the observation that there is any attempt to resolve the political problem with systematic beatings. It is not the policy of Israel. It is opposed to the fundamental principles of our policies. The beatings take place only in those cases where there is violence inflicted by those in the West Bank who are rioting against authority and bringing disorder.

As I said before, this is not in any way an attempt to resolve the political conflict. The political conflict ought to be resolved in a political framework and we are more than anxious to do it. However, when a soldier is attacked by a Molotov cocktail, according to international law, according to all the international treaties that Israel is part of, he has a full right to protect himself. And that is what we are doing.

• 1005

I know here and there we have made mistakes. We regret every such mistake. Sometimes, indeed, Israeli soldiers have perhaps used too much force to stop some of the rioters. It is not a policy, it is not consistent, but it did take place.

I would like just to bring to your attention one such case, because I think it illuminates the values and the principles we defend. You may all have seen this famous story by CBS in which a few Israeli soldiers were beating two civilians. It was played and replayed and replayed so many times on all the networks. Immediately when this was released, the commander of the area, General Mitzna, contacted the CBS crew and asked them to come to the military camp and show the movie, to show this event to all the Israeli soldiers there. In this way we were able to detect the Israeli soldiers who were involved in this. They were brought immediately to a military court and were tried, convicted, and sentenced.

This is the policy of the state of Israel. In every case where there is an excess, those who are responsible for it are tried in court and are punished. However, I have never heard one expression of regret, one single expression of regret, by any Arab organization or country, or any Palestinian organization for that matter, about the loss of life of innocent Israeli civilians.

To conclude, the Israeli policy in those territories is entirely in line with the basic treaties and conventions of which we are co-signatories. However, according to those treaties there is a full right under specified circumstances for the soldiers in those territories, and in line with the responsibility of Israeli to restore law and order to those territories, to use force when it is essential and needed. And the policy of the government is to use it only when it is essential and needed. I expect to hear—perhaps I will hear it here—though not as a substitute for a political solution, how we can stop a demonstration of thousands of people who are using Molotov cocktails if not by the use of some force.

[*Translation*]

M. Olmert: Monsieur Witer, je ne suis pas d'accord avec vous pour dire que l'on cherche à résoudre un problème politique en matraquant systématiquement. Cela n'est pas du tout la politique d'Israël. Ce serait en contradiction avec les principes fondamentaux de nos politiques. Le matraquage n'a lieu que là où il y a eu violence de la part des émeutiers et des fauteurs de trouble en Cisjordanie.

Comme je le disais d'ailleurs, ce n'est pas ainsi que nous cherchons à résoudre le problème politique. Ce problème politique doit être résolu par la voie politique, et c'est ce que nous entendons pouvoir faire avec impatience. Cependant, lorsque nos soldats sont attaqués à coup de cocktails Molotov, le droit international lui-même, les traités internationaux ratifiés par Israël, leur donnent pleinement le droit de se protéger. Et c'est ce que nous faisons.

Je sais qu'il y a eu ici et là des erreurs commises. Nous les regrettons. Parfois, même, il est arrivé que les soldats israéliens fassent trop usage de la force pour arrêter les manifestants. Ce n'est pas une politique délibérée, ce n'est pas systématique, mais effectivement c'est arrivé.

Je tiens à ce sujet à attirer votre attention sur un point particulier qui illustre très bien quelles valeurs et principes nous défendons. Vous avez peut-être tous vu ce reportage fameux de CBS, où l'on voyait quelques soldats israéliens frapper deux civils. Ce reportage a été diffusé et rediffusé à n'en plus finir sur tous les réseaux. Le commandant de la région, le général Mitzna, a contacté sans attendre l'équipe de CBS et lui a demandé de projeter le film en question aux soldats d'un camp militaire israélien. Cela nous a permis de retrouver les soldats israéliens coupables, lesquels ont été immmédiatement traduits devant la justice militaire, jugés, puis condamnés à purger une peine.

Voilà donc quelle est la politique de l'État d'Israël. A chaque fois que des excès sont commis, les responsables sont traduits en justice et punis. Par contre, je n'ai jamais entendu un seul organisme arabe ou palestinien, ni aucun pays arabe, exprimer le moindre regret lorsque des civils israéliens innocents ont perdu la vie.

En conclusion, la politique israélienne dans les territoires est tout à fait conforme aux traités et conventions dont nous pouvons être cosignataires. Cependant, ces traités donnent plein droit, dans des circonstances qui sont définies, aux soldats israéliens des territoires chargés de veiller au maintien de l'ordre et au respect de la loi, d'utiliser la force lorsqu'elle est indispensable. Et c'est bien la politique du gouvernement israélien de ne recourir à l'usage de la force que lorsque celle-ci est absolument indispensable et nécessaire. J'aimerais que l'on me dise—ici peut-être—bien que cela ne puisse pas faire office de solution au problème politique, ce que nous pouvons faire contre des milliers

[*Texte*]

Mr. Witer: In February 1988 four U.S. doctors estimated that between 3,500 and 7,000 Palestinian Arabs had been injured in beatings. Many appeared, according to their reports, to be systematic attempts to inflict multiple fractures. The witness has indicated to us in a previous answer that in fact the Israeli army has no choice; this is the way it deals with all infractions. Could he tell us if this is the action that would be taken against Israelis if they were protesting against some form of government action?

Mr. Olmert: Israelis do not throw Molotov cocktails at Israeli soldiers. Israelis do not throw stones and rocks at the heads of Israelis soldiers or Israeli policemen. When someone is not using these violent measures, there is no need to use force to stop him.

However, I do not want to leave this mark, that there is some report of four doctors unanswered. The Red Cross and all the official and recognized international institutions, including Amnesty International, have full access to the territories, to the hospitals, to the prisons, and they can issue reports about the status of the local inhabitants in these events.

• 1010

Quite frankly, I do not think we necessarily have to accept a report written by some unknown doctors. I do not know who they are, who sent them over there, who financed them, and who helped them to write this report. We refer to the international institutions that are well recognized all over the world, including the Red Cross and Amnesty International, and they are not necessarily friendlier to Israel than to the other side. They do their job, and I think their reports should be addressed and not some remarks made by doctors that I do not think reflect the reality of what is taking place in the territories.

Mr. Witer: In response to the reply of the witness, as he probably knows, in February—and, indeed, on a consistent basis—the United Nations human rights observer to Gaza and the West Bank has stated clearly that the response of the Israeli troops to civil unrest was excessive and brutal and unwarranted, and surely no one can suggest that the UN observer had been hired by someone to issue that kind of statement or that kind of report.

If I may add a little supplementary, a lot of us in the West were concerned that Israel was locking out the press from covering the situation in the West Bank—not on a consistent basis, but during periods of time. Also, we were very concerned about reports that editors of Palestinian papers were in fact imprisoned. I am wondering if, in the course of answering that two-part question, the witness can indicate to us why.

[*Traduction*]

de gens qui lancent des cocktails Molotov, si ce n'est recourir à l'usage de la force.

M. Witer: Au moins de février 1988, des médecins américains ont estimé que 3,500 à 7,000 Arabes de Palestine ont été frappés et blessés. Il semble que très souvent, d'après ces rapports, il y ait même eu volonté délibérée et systématique d'infliger des fractures multiples. D'après ce que nous dit le témoin, l'armée israélienne n'aurait pas le choix; c'est sa façon de traiter toutes les infractions à la loi. Est-ce ainsi que l'on traiterait des Israéliens manifestant contre leur gouvernement?

M. Olmert: Les Israéliens n'attaquent pas les soldats israéliens à coups de cocktails Molotov. Ils ne lancent pas non plus de pierres, en visant la tête, sur les soldats ou les agents de police israéliens. S'ils ne sont pas violents, il n'y a donc aucune raison de recourir à la force.

Cependant, je ne voudrais pas laisser sans réponse le rapport de ces quatre médecins. Je dirais donc que la Croix-Rouge, ainsi que tous les organismes internationaux reconnus et officiels, y compris Amnistie internationale, ont libre accès à tous les territoires, ainsi qu'aux hopitaux, aux prisons, et peuvent également publier des rapports concernant la façon dont la population locale a été traitée au cours de ces événements.

Très franchement, je ne pense pas que nous devions nécessairement accepter un rapport rédigé par des docteurs inconnus. J'ignore qui ils sont, qui les a envoyés là-bas, qui les a financés et qui les a aidés à écrire le rapport. Nous voulons parler d'institutions internationales qui sont bien connues dans le monde, y comprix la Croix-Rouge et Amnistie internationale qui ne sont pas nécessairement plus favorables à Israël qu'à l'autre camp. Elles font leur travail, et je pense qu'il faudrait tenir compte de leurs rapports plutôt que des observations de médecins qui ne traduisent pas, selon moi, ce qui se passe vraiment dans les territoires.

M. Witer: Je voudrais dire au témoin qu'il sait probablement qu'en février—et même régulièrement—l'observateur des droits de la personne pour les Nations unies à Gaza et sur la rive ouest a dit très clairement que la façon dont les troupes israéliennes réagissaient à l'agitation des populations était excessive, et manifestement personne ne pourrait dire que quelqu'un a embauché l'observateur des Nations unies afin qu'il fasse une telle déclaration.

Si je peux me permettre une petite question supplémentaire, je voudrais dire que beaucoup d'entre nous, dans les pays occidentaux, étaient préoccupés du fait qu'Israël interdisait à la presse de présenter des informations concernant la situation sur la rive ouest, non pas de façon permanente, mais pendant un certain temps. De plus, nous étions très inquiets d'entendre que des rédacteurs en chef de journaux palestiniens avaient été emprisonnés. Je me demande si en répondant aux deux

[*Text*]

Mr. Olmert: There is no interference as a systematic policy in the work of the media in all those territories. I know of no other place where they have access everywhere as in Judea, Samaria, and Gaza. I think all of us can watch here on TV or read every day in the papers the reports coming from the media people who have free access to every corner of these territories. Therefore, I do not share this argument inasmuch as this is trying to suggest that there is a systematic policy of the Government of Israel.

In some instances, in some specific events when the presence of the press was serving to instigate and to provoke people to use violence at a particular time in a particular place, we suggested that they will not be there, because sometimes, as we all know, the presence of TV and the presence of the media can serve as encouragement for those who believe that a major part of their effort is to prove to the whole world how terrible the situation is. But, as a systematic policy, the Israeli policy is entirely different, and that is why all of you can watch on a daily basis all the reports, on all the different networks and the radio and the press, about every single event that takes place in the Middle East and in those territories. We take pride in the fact that we have opened ourselves to this.

Some suggested to us, I must add, that we should do what Britain was doing in the Falkland Islands, or what President Reagan did in Grenada, when he entirely blocked the presence of the media in order to be able to act in complete freedom. But we do not share this policy. That is why you could see it, you could watch it, and you could criticize it on the basis of what you saw here.

I am not sure that the Government of Israel shares the same kind of admiration for the objectivity of the UN, if I may say so, and some of its officials. This is not the record of the UN with regard to the State of Israel—quite to the contrary. Historically, it is different. We all know that the UN institutions and sometimes resolutions are not affected by the sincere and intense pursuit of justice and objectivity but rather by certain biased and prejudiced positions of the majority of countries in the UN, which are opposed to the State of Israel and do not maintain diplomatic relations with us. Therefore, from the outset I am not prepared to accept necessarily any report by anyone from the UN as a reflection of the most objective observation of what takes places in those territories.

• 1015

However, as I said, Mr. Witer, we made mistakes and we feel confident enough and strong enough about our basic policy to be able to come to you here in the framework of this friendly exchange to tell you yes, we certainly have committed some mistakes but this is not

[*Translation*]

volets de cette question, le témoin pourrait nous indiquer pourquoi il en est ainsi.

M. Olmert: Il n'existe pas de politique systématique d'ingérence dans les activités des médias dans tous ces territoires. Nulle part ailleurs elles ont accès partout comme en Judée, en Samarie et à Gaza. Je pense que nous tous pouvons observer ici à la télévision ou lire chaque jour dans les journaux ce que racontent les journalistes qui ont librement accès à tous les coins de ces territoires. Par conséquent, je ne partage pas cet argument qui semble suggérer l'adoption d'une politique systématique à cet égard par le gouvernement d'Israël.

Dans certains cas, au cours de certaines manifestations où la présence de la presse servait à provoquer le recours à la violence à un moment donné et à un endroit donné, nous avons dit que nous ne voulions pas d'elle, car parfois, comme nous le savons tous, la présence de la télévision et des médias peut servir d'encouragement à ceux qui croient qu'une grande partie de leur effort est de prouver au monde entier l'horreur de la situation. Mais en tant que politique systématique, celle d'Israël à cet égard est tout à fait différente, et c'est pourquoi vous pouvez tous avoir quotidiennement toutes les informations, sur tous les différents réseaux ainsi qu'à la radio et dans les journaux, à propos de chaque événement qui se déroule au Moyen-Orient et dans ces territoires. Nous sommes fiers de ne rien avoir à cacher.

Je dois ajouter que certains nous ont dit que nous devrions faire comme la Grande-Bretagne aux Malouines ou comme le président Reagan à Grenade, lorsqu'il avait entièrement interdit la présence des médias pour pouvoir agir en toute liberté. Mais nous ne partageons pas cette politique. C'est pourquoi vous pouvez voir ce qui se passe et vous en servir pour formuler des critiques.

Je dirais respectueusement que je ne suis pas sûr que le gouvernement d'Israël partage la même admiration pour l'objectivité des Nations unies et de certains de ses fonctionnaires. Les Nations unies n'ont pas fait preuve de cette qualité envers l'État d'Israël, bien au contraire, comme tout l'indique au fil des années. Nous savons tous que les institutions des Nations unies et que ces résolutions, parfois, ne s'inspirent pas de la poursuite sincère et intense de la justice et de l'objectivité mais plutôt de certains préjugés et partis pris de la majorité des pays de cette organisation qui s'opposent à l'État d'Israël et qu'ils n'entretiennent pas de relations diplomatiques avec nous. Par conséquent, de prime abord, je ne suis pas disposé à accepter nécessairement n'importe quelle information émanant de qui que ce soit aux Nations unies comme traduisant de la façon la plus objective ce qui se passe dans ces territoires.

Cependant, comme je l'ai dit, M. Witer, nous avons fait des erreurs et nous sommes si à l'aise par rapport à notre politique fondamentale et elle nous paraît si solide que dans le cadre de cet échange amical entre nous, nous pouvons reconnaître que nous avons commis certaines

[*Texte*]

our policy. We have a great care for human life, greater than the Palestinians show to themselves. We have killed fewer Palestinians in the course of these demonstrations, in the course of all the fighting between us and them throughout history, than they have killed themselves in different instances.

We are very much concerned about human suffering. Sometimes, however, when soldiers are attacked and civilians are attacked in a violent way such as we can see on TV—unfortunately not too much—then the soldiers have to defend themselves. And that is what we are trying to do.

Mr. Witer: Thank you.

Mr. de Corneille: First of all, I also wish to join my colleagues in welcoming you to our committee, for taking the time to come and be with us. Being yourself a fellow parliamentarian, I am sure there will be an interesting exchange of views on other matters as well as to what happens in the Knesset. I understand that the debates there are sometimes even hotter than what goes on here. I am sure we will have an opportunity someday to visit and observe for ourselves.

I think it is helpful for you to come and present the point of view of Israel and to try to put matters from your point of view into context. I think we are all aware of the fact that because of the admiration over the years and decades of Israel's democratic state and its efforts to try to pursue humanitarian concerns, it is a case that when a dog bites a man it is not news but when a man bites a dog it is news. The news seemed to be that when there was violence and Israel used pressure and force to repress that violence, it indeed became a subject of discussion; whereas when we talk about the violence that takes place in the wider context in the Middle East, it does not get as much attention.

I think this is regrettable and I was pleased that at our last committee meeting this committee finally agreed with my resolution to study not only the subject of human rights in the West Bank and Gaza but also the wider context of the violation of human rights in the entire Middle East.

I think it is in this context that we can appreciate the kinds of problems that face a state such as Israel, which in effect is in a state of war because no peace has yet been declared between the Arab nations and Israel. I think that is a factor often forgotten in the course of our discussions, that in reality except for Egypt there has still been no peace established on any basis with the State of Israel.

Mr. Chairman, I wonder if there are some comments about the problem of how to deal with the frustration of the Palestinian people and to try to bring about some kind of accommodation with them without a wider settlement in the Middle East. Also, what are Israel's plans

[*Traduction*]

erreurs, mais telle n'est pas notre politique. Nous accordons un grand prix à la vie humaine, plus grand que les Palestiniens n'en expriment aux leurs. Nous avons tué moins de Palestiniens au cours de ces manifestations et au cours de tous nos combats contre eux dans toute notre histoire qu'ils n'en ont tués eux-mêmes dans différentes circonstances.

La souffrance humaine nous préoccupe énormément. Parfois cependant, lorsque des soldats sont attaqués et que des civils le sont aussi violemment que nous le montre la télévision—malheureusement pas assez—ils doivent alors se défendre et c'est ce que nous essayons de faire.

M. Witer: Merci.

M. de Corneille: Tout d'abord, je voudrais me joindre à mes collègues pour vous souhaiter la bienvenue à notre Comité et pour prendre le temps de venir nous rencontrer. Étant vous-même parlementaire, je suis sûr que vous participerez à un échange de vues intéressant sur d'autres questions aussi bien que sur ce qui se passe à la Knesset. Je crois savoir que vos débats sont parfois plus passionnés même que les nôtres. Je suis sûr que nous aurons la possibilité de venir vous rendre visite un jour pour voir ce qu'il en est.

Je pense qu'il est utile que vous veniez présenter le point de vue d'Israël et que vous essayiez de présenter les choses selon votre perspective. Je pense que nous sommes tous conscients du fait qu'en raison de l'admiration que suscite l'État démocratique d'Israël et ses efforts pour atteindre des objectifs humanitaires depuis des années et des décennies, lorsqu'il était agressé on n'en faisait pas cas, mais lorsqu'il est devenu l'agresseur on prend soin d'en parler. On dit que lorsqu'il y avait violence Israël exerçait des pressions et faisait usage de la force pour la réprimer et c'est vraiment devenu un sujet de discussion alors que lorsque nous parlons de la violence qui existe dans le contexte plus large du Moyen-Orient, on n'en fait pas aussi grand cas.

Cela me paraît regrettable, et j'ai été heureux que lors de la dernière réunion de notre Comité ma résolution ait finalement été acceptée: il s'agissait d'étudier non seulement la question des droits de la personne sur la rive ouest et à Gaza mais aussi dans le contexte plus large de leurs violations dans l'ensemble du Moyen-Orient.

Je crois que c'est dans cette perspective que nous pouvons comprendre le genre de problèmes auxquels est confronté un État comme celui d'Israël qui est en guerre car aucune paix n'a encore été déclarée entre lui et les nations arabes. C'est un facteur que l'on oublie souvent au cours de nos discussions puisqu'en réalité à l'exception de l'Égypte aucune paix n'a encore été signée sur quelques bases que ce soit avec l'État d'Israël.

Monsieur le président, j'aimerais savoir si l'on pourrait avoir des observations sur la façon d'apaiser les mécontentements du peuple palestinien et d'en arriver à une sorte d'entente avec lui en l'absence d'un règlement plus étendu au Moyen-Orient. De plus, quels sont les

[*Text*]

to try to defuse the situation at least in the short term within the West Bank and Gaza in the light of the fact they still face an unresolved political problem?

Mr. Olmert: I must say that our Parliament is indeed very lively and sometimes very emotional, and I would more than welcome any of you who would like to have a chance to be our visitors there and watch some of these lively discussions that we have in our Parliament.

Maybe it is not entirely disconnected to the subject-matter of this particular session. Every now and then people ask: Why are you so emotional? Why are you so intense in your discussions in the Israeli Parliament? And I think there is an answer.

• 1020

The answer is that in Israel, 40 years after the proclamation of the state, we still deal with the very fundamentals. We deal with issues that will determine the very life of our country. Therefore people are so emotional about these issues.

On a day-to-day basis in our Parliament we do not just discuss some problems such that, whatever the solution for them will be, they will not affect the very life of the country. In most cases these debates are dealing with the most acute, the most sensitive, and the most important problem of our lives. That is why some of these discussions are so emotional and so lively relative to those of other parliaments.

Above and beyond the differences that exist among the different parties. . . and we have some parties. In Canada I understand you have three major parties, Mr. Chairman, or two—

The Chairman: I could almost get into trouble if I answered that.

Mr. Olmert: But maybe Canada is a small country. We in Israel have in our Parliament 15 different factions. So you can imagine that in the context of such a division and such different opinions there can be perhaps more confrontations, livelier and more vigorous, than what you are used to in your Parliament.

However, the main question, of course, is where we go from here. What do we do? What are the policies?

I must say first of all that the difference between war and peace, among others which we all recognize, is that for war you need only one side. If one side decides to launch a war, there will be a war. To make peace, you need a partner. Without someone coming and saying, I am ready to sit with you on the basis of some compromise—and we will discuss that compromise; we will argue about it; we will have differences; it will take time, but ultimately we will reach an agreement based on a mutual understanding of the needs or the desires or the problems—there can be no peace.

[*Translation*]

plans d'Israël pour essayer de calmer la situation, du moins à court terme, sur la rive ouest et à Gaza étant donné que le problème politique reste encore sans solution?

M. Olmert: Je dois dire que notre Parlement est très vivant et parfois très passionné, et je serais extrêmement heureux d'accueillir ceux d'entre vous qui voudraient venir nous rendre visite et assister à certains des débats si animés de nos députés.

Ce que je vais dire n'est peut-être pas tout à fait en rapport avec la question que nous étudions aujourd'hui. Mais de temps en temps les gens nous demandent pourquoi nous sommes si émotifs et si passionnés dans nos discussions au Parlement israélien. Et je pense qu'il y a une réponse à cette question.

C'est qu'en effet 40 ans après la proclamation de l'État d'Israël nous sommes encore aux prises avec des questions très fondamentales qui détermineront la vie même de notre pays. C'est ce qui explique toute l'émotion que ces questions suscitent pour nous.

Quotidiennement, dans notre Parlement nous ne faisons pas que discuter de certains problèmes, dont la solution, quelle qu'elle soit, n'affectera pas la vie même du pays. Dans la plupart des cas, les débats portent sur le problème le plus aigu, le plus grave et le plus important de notre existence. C'est pourquoi certains de ces débats sont si émotionnels et si vivants par rapport à ceux d'autres parlements.

Au delà des divergences qui existent entre les différents partis. . . et nous en avons quelques-uns. Je crois savoir qu'au Canada vous avez trois grands partis, monsieur le président, ou deux. . .

Le président: Je pourrais presque m'attirer des ennuis à répondre à cela.

M. Olmert: Mais c'est que le Canada est peut-être un petit pays. En Israël nous avons 15 formations différentes dans notre Parlement. Vous pouvez donc vous imaginer que dans ces conditions et compte tenu de tant d'opinions divergentes, la confrontation peut être plus vigoureuse et plus forte que chez vous.

Cependant, la principale question est de savoir que faire à partir de là. Quelles politiques adopter?

Je dois tout d'abord dire qu'en ce qui concerne la différence entre la guerre et la paix, parmi les choses que nous reconnaissons tous, c'est que pour la guerre il suffit d'un seul côté. S'il décide de déclencher les hostilités, il y aura guerre. Pour faire la paix, vous avez besoin d'un partenaire. Si quelqu'un ne vient pas vous dire: je suis prêt à discuter avec vous de certains compromis; nous en discuterons de ces derniers, nous aurons nos divergences, le processus sera long, mais finalement nous conclurons un accord fondé sur une compréhension mutuelle des besoins ou des désirs ou des difficultés. . . Autrement, il ne peut pas y avoir de paix.

[*Texte*]

Therefore I unfortunately do not see as of yet, aside from what we have achieved... and I think no one will deny that Israel was forthcoming, generous, in its dealings with Egypt, which brought about the first peace between Egypt and our country. But as of yet we do not see any other Arab partner, or Palestinian partner, who will come to us as Sadat came and say, I am ready to sit with you and to discuss with you without any preconditions the needs, the problems, in order to resolve this conflict.

However, in spite of this, I think Israel should—and this is our policy—do the following. First, hopefully, after some kind of calm is restored to the territories, we will be able to continue the policy that has been characteristic of the last 20 years, which will provide the maximum degree of freedom of speech and political freedom for the local inhabitants. There may be some criticism by the representatives of the local press. But as I said before, the fact remains that under Israeli leadership there are very many different daily publications within the West Bank that never existed before Israel took over. We will not change this policy.

Only under Israeli control can Mr. Siniora fly to Canada and sit here and criticize the Israeli government, and come back and make press conferences in Jerusalem and criticize the Israeli government, and so on and so forth, and he is untouched as long as he does not advocate violence and terrorism; because this is the *causus belli*. We will not tolerate any advocacy of violence, or any instigation or incitement towards violence. We will allow complete freedom of speech otherwise, in a manner not known and not accepted in any of the Arab Countries.

• 1025

Secondly, we believe some form of autonomy ought to be implemented. The autonomy concept is the basis of the Camp David agreements we signed with America and Egypt. Some people correctly say it has not been signed with the local Palestinians and with Jordan. That is true. But we are anxious to get into a process of negotiation to allow them to establish an autonomy which will provide them with a great deal of freedom to run their own affairs without the intervention of the Israeli government on a day-to-day basis.

This is not a complete and comprehensive solution. This is not a permanent solution, but this has been recognized by most countries, including the United States of America, as a necessary interim step by way of creating a new reality of life and a new atmosphere in the relations between Israelis, Jews and Palestinians, so that all of us will perhaps gain a new dimension and new perspectives when we embark on the negotiations for the permanent agreement. What we are trying to do now is embark on this process of negotiation for the establishment of an autonomy which will provide the local people with a

[*Traduction*]

A part ce que nous avons déjà réussi, je ne vois malheureusement pas cela se produire encore; je pense que personne ne niera qu'Israël a été réceptif et généreux dans ses pourparlers avec l'Egypte, ce qui a rendu possible le premier traité de paix entre ce pays et le nôtre. Mais pour le moment nous ne voyons aucun autre partenaire arabe ou palestinien qui viendrait nous rencontrer comme l'a fait Sadate pour dire qu'il est prêt à discuter avec nous, sans condition préalable, des besoins et des problèmes pour résoudre ce conflit.

Cependant, je pense qu'Israël devrait—et telle est notre politique—faire ce qui suit. Tout d'abord, j'espère qu'une fois que le calme sera rétabli dans les territoires, nous pourrons poursuivre la politique qui a été caractéristique de ces vingt dernières années, et qui assurera le plus grand degré de liberté d'expression et de liberté politique aux populations locales. Les représentants de la presse locale ont pu énoncer certaines critiques. Mais comme je l'ai dit précédemment, il n'en reste pas moins que sous l'égide d'Israël, il se publie sur la rive ouest de très nombreux quotidiens qui n'existaient pas avant la prise de pouvoir par notre pays. Nous n'allons pas modifier cette politique.

C'est seulement parce que ces territoires sont sous contrôle israélien que M. Siniora peut prendre l'avion pour le Canada et venir critiquer ici le gouvernement israélien puis revenir faire des conférences de presse à Jérusalem pour énoncer encore des critiques à notre endroit, et ainsi de suite, et nous ne prenons aucune mesure contre lui pour autant qu'il ne recommande ni violence ni terrorisme; car tel est le *causus belli*. Nous ne tolérerons aucun appel à la violence ni aucune incitation en faveur de cette dernière. Autrement, nous accordons la totale liberté d'expression selon des modalités que ne reconnaissent ni n'acceptent aucun des pays arabes.

Deuxièmement, nous croyons qu'il faudrait appliquer une certaine forme d'autonomie. Le concept d'autonomie est à la base des accords de Camp David que nous avons signés avec les États-Unis et l'Égypte. Certains disent à juste titre que l'accord n'a pas été conclu avec les populations palestiniennes locales et avec la Jordanie. C'est vrai. Mais nous sommes impatients de commencer à négocier avec eux afin de leur permettre de se donner une autonomie leur accordant beaucoup de liberté pour gérer leurs propres affaires sans que l'ingérence quotidienne du gouvernement israélien soit nécessaire.

Cette solution n'est pas complète ni exhaustive. Elle n'est pas permanente non plus, mais la plupart des pays y compris les États-Unis l'ont reconnu comme étape intermédiaire nécessaire pour créer une nouvelle réalité et une nouvelle atmosphère dans les relations entre les Israéliens, Juifs et Palestiniens, afin que nous tous puissions acquérir de nouvelles perspectives lorsque nous négocierons un accord permanent. Ce que nous essayons de faire maintenant c'est de faire démarrer le processus de négociations afin de créer une autonomie qui donnera aux populations locales une plus grande liberté pour gérer

[*Text*]

great degree of freedom in running their own affairs on a day-to-day basis. This will be the link for the eventual negotiations on the permanent agreement.

Mr. de Corneille: Mr. Chairman, in terms of trying to establish autonomy, I think it is fairly obvious that the territories are not exactly industrial compounds or even marvellous agricultural centres, and it would be rather hard for them to maintain any kind of economic viability as a separate state. In that sense then, I suppose for the time being as an interim solution, you are talking about a continuation of the identity of the West Bank and Gaza but able to commercially relate to both Jordan and Israel.

How do you see the viability of keeping peace in view of the fact that there are obviously threats to people who do not share the same views as those who are extremists, which is a problem in every place? For example, I think Mr. Siniora's car was bombed because it was believed he was too friendly with Israel. Therefore, I am asking how such an autonomy can take place, and under what kinds of regulations and rules can that be done? Is there any way to bring about some kind of policy that can begin to lay down what that autonomy would be like and how that can, at the same time, be viable in an economic sense?

Mr. Olmert: Sir, I think you have perhaps outlined the core of the dilemma we are facing. On the one hand we are trying to encourage moderation among the local people, as opposed to the extremism of the PLO and other terrorist organizations. On the other hand there is always a danger, as you have correctly mentioned, that those who will dare show some kind of moderation will be eliminated by their own people, as so many of them have been in the last few years.

On the other hand, if we are to deal with only the extremist organizations, such as the PLO, then the basis of their approach is the eventual liquidation of the State of Israel, and therefore it cannot serve as any kind of basis for peace negotiations. In fact, you hosted Mr. Siniora who is associated with the PLO, and I do not think it is a secret to you. We do not share his policies or his approaches, but as long as he does not advocate violence he has the liberty of expressing his opinions and travelling all over the world meeting with parliaments and political leaders, campaigning for the policies he fights for and advocates.

• 1030

However, I would like to read to you just a paragraph of one of the pamphlets that was published recently by the leaders in the territories. This is the pamphlet. It is written in Arabic, but I do not know Arabic and I am sure that you do not read Arabic so I will read to you the English translation concerning Siniora. Here they say:

> They, the enemies of our people, do not cease betraying our cause. They pay homage in the capital of American imperialism and ensure that their rulers continue to serve the policy hostile to our people and our problem.

[*Translation*]

leurs propres affaires de façon quotidienne. Cela aboutira aux négociations éventuelles sur l'accord permanent.

M. de Corneille: Monsieur le président, pour ce qui est de la création de l'autonomie, il me paraît tout à fait évident que les territoires ne représentent ni d'excellents sites de développement industriel ni des centres agricoles modèles, et il leur serait assez difficile de se doter d'une viabilité économique comme État distinct. Dans ce sens, comme solution provisoire vous envisagez de maintenir l'identité de la rive ouest et de Gaza avec des possibilités de relations commerciales avec la Jordanie et Israël.

Comment envisagez-vous la possibilité du maintien de la paix étant donné que ceux qui ne partagent pas les opinions des extrémistes s'en voient menacés, ce qui constitue un problème partout? Par exemple, je pense que la voiture de M. Siniora a été attaquée à la bombe parce qu'on le trouvait trop amical envers Israël. Je voudrais donc savoir comment cette autonomie pourrait intervenir, et en vertu de quel type de règlement. Est-il possible de proposer des politiques permettant de définir ce que serait cette autonomie, tout en faisant en sorte que ces territoires soient viables aussi sur le plan économique?

M. Olmert: Monsieur, je pense que vous avez peut-être touché le coeur du problème auquel nous sommes confrontés. D'une part, nous essayons d'encourager la modération parmi les populations locales, par opposition aux extrémismes de l'OLP et d'autres organisations terroristes. D'autre part, il existe toujours un danger, que vous avez bien souligné, à savoir que ceux qui oseront faire preuve d'une certaine modération seront supprimés par les leurs, comme tant d'entre eux l'ont été ces dernières années.

Si nous ne devons traiter qu'avec des organisations extrémistes comme l'OLP, la base de leur approche est l'éventuelle liquidation de l'État d'Israël de sorte qu'elle ne peut pas servir de base à des négociations en vue de la paix. En fait, vous avez accueilli M. Siniora qui est associé à l'OLP, et je ne pense pas que ce soit un secret pour vous. Nous ne partageons ni ses politiques ni ses approches, mais pour autant qu'il ne prône pas la violence, il est libre d'exprimer ses opinions et de voyager dans le monde entier pour rencontrer des parlementaires et des chefs politiques et pour faire connaître les politiques pour lesquelles il se bat et qu'il recommande.

Cependant, je voudrais vous lire ne serait-ce qu'un paragraphe—d'un des pamphlets récemment publiés par des militants des territoires. Ce pamphlet est rédigé en arabe, que je ne connais pas, et je suis sûr que vous ne le lisez pas non plus; je vais donc vous lire la traduction en anglais concernant Siniora. Voici ce qui est indiqué:

> Eux, les ennemis de notre peuple, ne cessent de trahir notre cause. Ils rendent hommage à la capitale de l'impérialisme américain et s'assurent que leurs dirigeants continuent à servir la politique hostile à

[*Texte*]

Thus, Mubarak—and in his footsteps, Siniora and Abu Rahme—went in order to speak on behalf of the people who did not give them such authority. They tried to bypass the achievements of our people and its leadership. . .

And so on and so forth.

Indeed, Siniora has become a target for violence because he is not too extreme. And believe me, as you may have seen here—and I am not a judge here, as I believe none of you are—the policies of Siniora are not the most moderate approaches to the future of the State of Israel. But even he is not good enough for some of those leaders.

So this is a dilemma, and ultimately it will have to be resolved by the Palestinians if they are really interested in moving the situation towards some kind of political compromise. We cannot solve this problem for them, regrettably. We cannot force on them a leadership that they will reject. However, we will not deal with leadership that will not accept the very right of Israel to exist.

Mr. de Corneille: My last question has to do with the dilemma of which our witness is speaking. I think the complexity of it is that one has many, many factions of the Palestinian groups as well, each exploited by various groups whether they are outside or inside the occupied territories. One sees factions of the PLO, the Syrian faction, the Hama militia, the ones who are the followers of El-Fattah, the followers of Arafat. One sees also the complexity of those Palestinians who are in Jordan, who are really blood brothers of those who are in the West Bank, and then there are the factions outside, those who work in Saudi Arabia.

In other words, as I understand it, there are all kinds of factions of Palestinians, and they are in fact at war with themselves. The most brutal kinds of violations of human rights have been taking place in the sieging of camps a number of years ago in Lebanon by the Syrian PLO in attacking the Arafat PLO or in terms of the Hama militia for 14 months laying siege and trying to starve out Palestinians. They are used, and victims, as I see it, of the will of some of the Arab nations who wish to pursue their own policies.

How does Israel propose, though, to deal with this? Will they take into account or try to deal with these outside factions, or is the resolution now to try simply to deal with those who are within the West Bank and hope that is the purview of Israeli outreach?

Mr. Olmert: The chance of achieving political progress depends on the possibility of the emergence of alternative leadership to the Palestinians from within the local population. We believe that there are potential leaders amongst them. Those leaders, I want you to know, do not share with us our approaches and our policies; they are

[*Traduction*]

notre peuple et à notre situation. Ainsi, Moubarak—et dans son sillage, Siniora et Abou Rahme—sont allés parler au nom du peuple qui ne leur a pas accordé un tel pouvoir. Ils ont essayé de court-circuiter les réalisations de notre peuple et de ses dirigeants. . .

Et ainsi de suite.

En vérité, Siniora est devenu la cible de la violence parce qu'il n'est pas assez extrémiste. Et croyez-moi, comme vous avez pu le voir ici—et je ne suis pas juge ici, pas plus qu'aucun d'entre vous sans doute—les politiques que prône Siniora ne représentent pas les approches les plus modérées quant à l'avenir de l'État d'Israël. Mais certains de ces dirigeants ne le trouvent même pas comme ils voudraient qu'il soit.

Tel est le dilemme, et finalement, les Palestiniens devront le résoudre s'ils veulent vraiment que la situation aboutisse à une sorte de compromis politique. Malheureusement, nous ne pouvons pas résoudre cette difficulté pour eux. Nous ne pouvons pas leur imposer un dirigeant qu'ils rejetteront. Cependant, nous ne traiterons pas avec ceux qui refuseront à Israël le droit même d'exister.

M. de Corneille: Ma dernière question concerne le dilemme dont a parlé notre témoin. Je pense que sa complexité tient au très grand nombre de factions qui existent aussi dans les groupes palestiniens, chacune étant exploitée par divers groupes, qu'ils se situent à l'extérieur ou à l'intérieur des territoires occupés. On voit des factions de l'OLP, la faction syrienne, la milice Hama, les partisans d'El-Fattah, ceux d'Arafat. On voit aussi la complexité de la situation des Palestiniens qui vivent en Jordanie et qui sont vraiment les frères de sang de ceux qui vivent en Cisjordanie, et il y a aussi les factions à l'extérieur, ceux qui travaillent en Arabie Saoudite.

En d'autres termes, d'après ce que je crois comprendre, il existe toutes sortes de factions de Palestiniens, qui sont en guerre entre elles. Les violations les plus brutales des droits de la personne ont été perpétrées lorsque des camps ont été assiégés il y a un certain nombre d'années au Liban par l'OLP syrienne, qui s'attaquait à l'OLP d'Arafat, ou lorsque, pendant 14 mois, la milice Hama a assiégé les Palestiniens qu'elle a essayé de faire mourir de faim. Ces gens sont des victimes et sont utilisés, selon moi, par certaines des nations arabes qui veulent donner suite à leurs propres politiques.

Comment Israël se propose-t-il de régler ce problème? Va-t-il tenir compte de ces factions extérieures ou essayer de s'entendre avec elles, ou a-t-il décidé maintenant d'essayer simplement de traiter avec celles qui se situent à l'intérieur de la Cisjordanie, en espérant ne pas devoir aller plus loin que cela?

M. Olmert: La chance de réaliser des progrès politiques dépend de la possibilité de l'émergence d'autres dirigeants pour les Palestiniens, choisis par les populations locales. Nous croyons qu'ils ont parmi eux des chefs potentiels. Je veux que vous sachiez que ces chefs ne partagent ni nos approches ni nos politiques; ils s'y opposent tout autant

[*Text*]

opposed to them just as much as some of the others, but some of them do not advocate violence and terrorism.

There is no way and no basis whereby one can somehow deal with all these different splinter groups that are competing with each other in extremity—no way! The only chance there in order to move ahead is hopefully by dealing with local inhabitants who are prepared to take the responsibility and represent the interests of their own people. We cannot appoint them and we cannot force them; we can only try to create such circumstances as will help them to co-operate with us. When I talked before about the autonomy as an interim period, that is what I had in mind; that is, to create circumstances that will allow them to eventually merge and co-operate on the basis of mutual interests, perhaps against the pressure from the outside organizations which do not really care for the day-to-day suffering of the local inhabitants because they are aspiring to bring about a comprehensive solution in the manner I have outlined before, the liquidation of the State of Israel.

• 1035

Mr. Manly: I would like to welcome Mr. Olmert to our meeting this morning. I would like to preface my remarks—I think it is important we do this, although it is almost pro forma—by indicating our continued support for the existence of the State of Israel and indicating that we see ourselves as being friends of the State of Israel. At the same time, however, we have some very serious concerns about the human rights situation that has developed there, particularly with reference to the occupied territories.

I would like to refer to the summary of the major findings presented by the Physicians for Human Rights in their March 30, 1988 report. I would like to read some of their conclusions:

1. There is an essentially uncontrolled epidemic of violence by soldiers and police in the West Bank and Gaza Strip, on a scale and degree of severity that poses the most serious medical, ethical and legal problems.

2. In addition to approximately 120 deaths between early December 1987 and the end of March 1988, the numbers of the seriously injured can be estimated in the thousands, not the hundreds. The frequency of assaults leading to injury is such that these episodes cannot be considered as aberrations or exceptions to established policy; they are close to being the norm.

3. There are systematic and identifiable patterns of injury in the West Bank and Gaza Strip which suggest the appliction of force is both indiscriminate in choice of victim and particular in consequence, suggesting an attempt to inflict maximum damage while minimizing the risk of death.

[*Translation*]

que certains des autres, mais certains d'entre eux ne prônent ni la violence ni le terrorisme.

Il est tout à fait impossible de s'entendre d'une façon ou d'une autre avec toutes ces différentes factions qui se font concurrence dans leur extrémisme. La seule chose à faire pour progresser est de s'entendre avec les populations locales qui sont disposées à assumer cette responsabilité et à représenter les intérêts de leur propre peuple. Nous ne pouvons pas les nommer, nous ne pouvons pas les forcer à faire quoi que ce soit; nous pouvons seulement essayer de créer des circonstances qui les aideront à coopérer avec nous. Lorsque j'ai parlé tout à l'heure de l'autonomie pour une période provisoire, c'est à cela que je pensais: c'est-à-dire créer des circonstances qui leur permettront tôt ou tard de s'unifier et de collaborer en tenant compte des intérêts mutuels, peut-être contre la pression des organisations extérieures, qui ne se soucient pas réellement de la souffrance quotidienne des habitants locaux, parce qu'elles aspirent à une solution globale qui consiste, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, à liquider l'État d'Israël.

M. Manly: J'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Olmert à notre séance de ce matin. En guise d'introduction—je pense qu'il est important que nous le fassions, bien que cela soit presque une formalité—permettez-moi de réitérer notre appui continu à l'existence de l'État d'Israël et de dire que nous nous considérons comme étant les amis de l'État d'Israël. Cependant, ce qui se passe sur le plan des droits de la personne là-bas, particulièrement dans les territoires occupés, nous préoccupe beaucoup.

J'aimerais citer certaines des conclusions tirées du rapport du 30 mars 1988 présenté par le groupe Physicians for Human Rights (Médecins pour les droits de la personne):

1. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, il y a essentiellement une épidémie incontrôlée de violence de la part des soldats et de la police, dont la gravité pose de graves problèmes médicaux, éthiques et juridiques.

2. En plus des quelque 120 décès qui ont eu lieu entre le début du mois de décembre 1987 et la fin de mars 1988, on évalue à des milliers, non pas à des centaines, le nombre des blessés graves. La fréquence des agressions causant des blessures est telle que ces épisodes ne peuvent être considérés comme étant des aberrations ou des exceptions à la politique établie; elles sont presque la norme.

3. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, les modèles systématiques et identifiables de blessures semblent indiquer que, peu importent les victimes, les actes de violence sont commis dans le but de causer le plus de dommages possible, tout en minimisant le risque de décès.

[*Texte*]

4. . . . while many of these injuries are inflicted in the course of controlling violent demonstrations or making arrests, many others have occurred during unilateral army or police violence in the course of systematic "sweeps" and beatings in refugee camps, villages or neighbourhoods under curfew and in the absence of demonstrations. Many other injuries have been inflicted on persons not directly involved in demonstrations, and on persons not resisting arrest or already handcuffed or otherwise restrained. While most of those injured are adolescents and young men, injuries have also been inflicted on children, women, the chronically ill and the elderly.

5. The medical care system in the West Bank and Gaza Strip, of marginal adequacy to begin with, is being overwhelmed by the daily burden of serious trauma.

And the list goes on, Mr. Chairman.

Now, Mr. Olmert said in his remarks that "here and there we made mistakes and we regret each mistake". But what we are talking about here, if we can give any credence at all to this report—and I think we have to pay attention to it—we are not talking about the odd mistake, we are talking about a systematic pattern of violence that is directed not only at demonstrators but at the Palestinian population generally. I would like Mr. Olmert's comments on this.

Mr. Olmert: Member of Parliament Mr. Manly, I do not give credence to this report, I am sorry. To the best of my knowledge and my recollection, this group of physicians never visited with one Israeli authority, never met with anyone and did not want to meet with anyone representing the Israeli government in their entire visit. There is a mixture here of all kinds of comments about the events taking place in the territories. If we are talking about the number of casualties and about the number of injured civilians in those hospitals, then we have different figures. But I wonder how some of those physicians could comment on events in which they did not take part. I am afraid that the picture you have presented from this report is somewhat biased. It is not representative of what really is taking place in those territories.

• 1040

We do not ignore the fact that many civilians in Judea, Samaria, and Gaza were injured, and I think I have already commented on that. We do not ignore the fact that there were casualties. But even they, in spite of the bias, mention the fact that there were many violent demonstrations. I believe some of these demonstration were seen on your TV news programs. As I said, I still do not know of any simple way of coping with violent

[*Traduction*]

4. . . . bien que bon nombre de ces blessures soient infligées pendant qu'on essaie de maîtriser les manifestations violentes ou de faire des arrestations, bon nombre d'autres blessures ont été subies suite à une violence unilatérale de la part de l'armée ou de la police au cours de ratissages systématiques dans les camps de réfugiés, dans les villages ou dans des quartiers après le couvre-feu et en l'absence de manifestations. De nombreuses autres blessures ont été infligées à des personnes qui ne participaient pas directement à des manifestations et à d'autres qui ne résistaient pas à l'arrestation, qui avaient déjà les menottes aux poignets ou qui étaient maîtrisées d'une autre façon. Bien que la plupart des blessés soient des adolescents et des jeunes hommes, des blessures ont également été infligées à des enfants, des femmes, des malades chroniques et des personnes âgées.

5. Le régime de soins de santé en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, qui a déjà de la difficulté à suffire à la tâche, est tout à fait débordé par la situation, qui est très grave.

Et la liste continue, monsieur le président.

M. Olmert a dit dans ses remarques que «ici et là, nous faisons des erreurs et nous regrettons chacune d'entre elles». Mais si nous pouvons ajouter foi à ce rapport—et je pense que nous devons en tenir compte—nous ne parlons pas ici d'une erreur par hasard, nous parlons d'un modèle systématique de violence non seulement à l'égard des manifestants, mais à l'égard de la population palestinienne en général. J'aimerais que M. Olmert nous fasse part de ses commentaires à ce sujet.

M. Olmert: Monsieur le député Manly, je suis désolé, mais je n'ajoute pas foi à un tel rapport. Pour autant que je sache et si ma mémoire est bonne, ce groupe de médecins n'a jamais rencontré le représentant israélien et n'a jamais voulu rencontrer qui que ce soit qui représentait le gouvernement israélien au cours de sa visite. Il y a ici des commentaires de toutes sortes relativement aux événements qui se déroulent dans les territoires. Si nous parlons du nombre de décès et du nombre de civils blessés dans ces hôpitaux, alors nos chiffres sont différents. Mais je me demande comment certains de ces médecins peuvent parler d'événements auxquels ils n'ont pas participé. Je crains que vous ne nous ayez brossé un tableau à partir d'un rapport qui n'est pas très objectif. Il n'est pas représentatif des événements qui se déroulent réellement dans ces territoires.

Nous ne fermons pas les yeux sur le fait qu'en Judée, en Samarie et dans la bande de Gaza, de nombreux civils ont été blessés, et nous en avons déjà parlé, je crois. Nous ne fermons pas les yeux sur le fait qu'il y a eu des morts et des blessés. Mais même eux, malgré les partis pris, mentionnent le fait qu'il y a eu de nombreuses manifestations violentes. Je crois d'ailleurs que vous avez pu voir certaines de ces manifestations au cours

[*Text*]

demonstrations, riots, and the use of Molotov cocktails and rocks by hundreds and sometimes thousands of people. Some kind of force must be used.

When the Israeli soldiers shoot at them, then we are criticized for shooting them. People say why do you not just beat them in order to stop them? However, when we beat them we are criticized for beating them. As your colleague mentioned before, unfortunately, when a person bites a dog, it makes the news. When Israeli soldiers have to face civilians and use a certain degree of force, no matter what the circumstances are, no matter what has preceded it, Israelis are criticized.

However, I want to emphasize again: the policy of the Government of Israel is to use force only when it is essential and inevitable. Israelis use force only when it is needed in order to protect the lives of the soldiers who are attacked or the lives of innocent civilians who are attacked by those rioters. In the course of the last five months there were many occasions when thousands of local people were attacking the Israelis, both soldiers and civilians. Therefore, it was inevitable that a certain degree of force would be used. There were casualties and there were injuries and we are trying to treat them.

Mr. Manly: The witness said earlier that this mission had not met with Israeli officials. I would like to quote from their introduction. They say:

> Before our departure, PHR notified the Israeli embassy in Washington and the U.S. State Department of our mission and its purpose, and requested assistance in arranging meetings with the relevant Israeli government officials and U.S. officials at the embassy in Tel Aviv.

And then further on they say:

> We interviewed the chief Israeli health officer of the Civil Administration, a branch of the Ministry of Defence in the West Bank, and met with staff physicians, nurses, administrators and other personnel of the hospitals operated by the Israeli Civil Administration in Ramallah, Hebron, and Gaza City. We spoke sometimes at length and sometimes briefly with representatives of a broad spectrum of Israeli opinion, both within the government and private citizens. We talked informally to a few Israeli physicians, some mental health professionals, and at length with Israeli Defense Force psychologists commissioned by the army to survey and report on the effects on soldiers of the present disturbances and the idea of methods of response. We also spoke with both Palestinian and Israeli lawyers and human rights advocates on issues of human rights violations

[*Translation*]

d'émissions d'information à la télévision, ici. Comme je l'ai dit, je ne connais pas de solution simple pour faire face aux manifestations violentes, aux émeutes et à l'utilisation de cocktails Molotov et de roches par des centaines et parfois des milliers de personnes. Il faut recourir à une certaine force.

Lorsque les soldats israéliens tirent sur eux, alors on nous critique pour avoir tiré sur eux. Les gens demandent pourquoi nous n'essayons pas tout simplement de les battre pour les arrêter. Cependant, lorsque nous les battons, on nous critique également. Comme votre collègue l'a déjà mentionné, malheureusement, lorsqu'une personne mord un chien, cela fait les manchettes. Lorsque les soldats israéliens doivent faire face aux civils et utiliser un certain degré de force, peu importent les circonstances, peu importe ce qui s'est passé auparavant, les Israéliens se font critiquer.

J'aimerais cependant souligner encore une fois que la politique du gouvernement d'Israël consiste à n'utiliser la force que lorsque c'est essentiel et inévitable. Les Israéliens n'ont recours à la force que lorsque c'est nécessaire pour protéger les vies des soldats qui se font attaquer ou les vies des civils innocents qui se font attaquer par ces émeutiers. Au cours des cinq derniers mois, il est arrivé très souvent que des milliers de gens attaquent des Israéliens, qu'il s'agisse de soldats ou de civils. Par conséquent, on n'a pu éviter de recourir à la force dans une certaine mesure. Il y a eu des morts et des blessés, et nous tentons de soigner ces derniers.

M. Manly: Le témoin a dit plus tôt que cette mission n'avait pas rencontré les représentants du gouvernement israélien. Permettez-moi de citer un passage de leur introduction:

> Avant notre départ, Physicians for Human Rights a avisé l'ambassade d'Israël à Washington et le Département d'État américain de notre mission et de son objectif et a demandé assistance pour organiser des rencontres avec des représentants du gouvernement israélien et des représentants américains à l'ambassade de Tel Aviv.

On dit plus loin:

> Nous avons interviewé l'agent en chef des services de santé israéliens de l'administration civile, une division du ministère de la Défense en Cisjordanie, et nous avons rencontré des médecins, des infirmières, des administrateurs et d'autres employés des hôpitaux dirigés par l'administration civile israélienne à Ramallah, Hébron et Gaza. Nous avons eu des entretiens, parfois longs et parfois brefs, avec des représentants d'un large éventail du point de vue israélien, qu'il s'agisse de représentants du gouvernement ou de simples citoyens. Nous avons eu des entretiens privés avec quelques médecins israéliens, certains professionnels de la santé mentale, ainsi que de longs entretiens avec des psychologues des forces de la défense israélienne que l'armée a chargés de faire enquête et rapport sur les conséquences des troubles actuels sur les soldats et sur les méthodes de réaction.

[*Texte*]

involving injury, medical care and treatment, and met with Israeli and Palestinian university professors.

We were not able to see Israeli military hospitals or clinics where military casualties might have been treated, nor Israeli civilian hospitals where civilian casualties might have been treated and recorded. We made strenuous efforts to obtain official figures on such casualties, but without success. Our own review of published unofficial sources yield a total, as of March 29, of two serious Israeli civilian injuries, a skull fracture and a severe burn, one Israeli soldier shot and killed and 186 injuries, none major, to Israeli soldiers and the police.

Mr. Chairman, this does not seem to me to be just a casual survey of people who were interested in going in and just seeing one side. They had done their homework. They had attempted as far as possible to get a broad spectrum of views, and I do not think the witness can simply dismiss this entire report.

• 1045

Mr. Olmert: I would like to say just a word.

The Chairman: Mr. Manly, would you let Mr. Olmert respond to some of the points?

Mr. Manly: Very briefly, Mr. Chairman.

Mr. Olmert: Mr. Manly, I would just like to say one thing. I was personally approached by the chief of this group a day before they left Israel. He called me and he said to me: up until now we did not have any chance to meet with any representative of the government or the military administration in the territories. They asked me to try to help them meet someone, which I did. To the best of my knowledge it did not work out. That is why I said to the best of my knowledge they did not meet with anyone who could present to them the full picture of the other side.

They mentioned here that they met with many Israelis on an informal basis, with professors, with others. That is all right. I do not question and challenge this. I just say that there is a different picture which could be presented by the Government of Israel, by the military administration, on a comprehensive basis and to the best of my knowledge, this was not done.

The outcome of this report and the figures that they bring and the description that they make, I think, only corroborate my suspicion that this is just a one-sided and not a full and comprehensive and balanced and fair description of what is taking place.

[*Traduction*]

Nous nous sommes également entretenus avec des avocats israéliens et palestiniens, et avec des défenseurs des droits de la personne, relativement aux cas de non-respect des droits de la personne qui occasionnaient des blessures et nécessitaient par conséquent des soins médicaux. Nous avons également rencontré des professeurs d'université israéliens et palestiniens.

Nous n'avons pu visiter d'hôpitaux ou de cliniques militaires israéliens où seraient traités les blessés militaires, ni d'hôpitaux civils israéliens où seraient traités et inscrits les blessés civils. Nous avons fait des efforts acharnés pour obtenir des chiffres officiels relativement à ces blessés, mais sans succès. D'après notre propre examen de sources publiées non officielles, en date du 29 mars, deux civils israéliens auraient été gravement blessés, soit une fracture du crâne et un brûlé grave, un soldat israélien aurait été tué et 186 soldats et agents de police israéliens auraient été légèrement blessés.

Monsieur le président, il me semble qu'il ne s'agit pas ici tout simplement d'un compte rendu fait par des gens qui ne voulaient présenter qu'un côté de la médaille. Ils ont fait leur travail. Ils ont tenté, dans la mesure du possible, d'obtenir un large éventail de points de vue, et je ne pense pas que le témoin puisse tout simplement rejeter ce rapport tout entier.

M. Olmert: J'aimerais dire simplement un mot.

Le président: Monsieur Manly, auriez-vous l'obligeance de laisser M. Olmert répondre à certains des points que vous avez soulevés?

M. Manly: Très brièvement, monsieur le président.

M. Olmert: Monsieur Manly, permettez-moi de ne dire qu'une chose. Le chef de ce groupe a communiqué avec moi la veille de son départ d'Israël. Il m'a téléphoné et il m'a dit: jusqu'à présent, nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer de représentants du gouvernement ou de l'administration militaire dans les territoires. Ils m'ont demandé d'essayer de les aider à rencontrer quelqu'un, ce que j'ai fait. Pour autant que je sache, cela n'a pas marché. C'est pourquoi j'ai dit que, pour autant que je sache, ils n'ont pas rencontré qui que ce soit qui aurait pu leur brosser le tableau de l'autre côté de la médaille.

Ils disent ici qu'ils ont rencontré de nombreux Israéliens en privé, des professeurs et d'autres. C'est très bien. Je n'en doute pas. Je dis tout simplement que le gouvernement d'Israël, l'administration militaire, pourraient présenter les choses de façon différente, de façon plus globale, et pour autant que je sache, cela n'a pas été fait.

La conclusion de ce rapport, les chiffres qui y sont mentionnés et la description qui y est faite ne viennent que confirmer mes doutes qu'il s'agit tout simplement d'une description partiale, et non pas d'une description complète, globale, équilibrée et équitable des événements qui se déroulent.

[*Text*]

Mr. Manly: Mr. Olmert indicated that they were anxious to start a political dialogue and he even said with no pre-conditions. But then he went on to list several what I would consider to be very serious pre-conditions—for example, they were completely opposed to any withdrawal to the 1967 lines—as to what might be involved in a Palestinian state, and opposed to any negotiations with the Palestinian Liberation Organization.

I do not see how those two statements can be at all congruent. Considering the opposition to any kind of negotiation with the Palestinian Liberation Organization, if you do not like the Physicians for Human Rights report, we can look at the Amnesty International report for 1987 where they point out that regarding freedom of speech, Mr. Elmadin Abu Ziad was sentenced in September to six months imprisonment under the law of sedition. He was charged with singing anti-Israeli, pro-Syrian songs during a demonstration in February 1985. That does not sound like freedom of speech.

Then the report goes on to talk about a number of people who had been arrested for supposedly having contacts with the Palestinian Liberation Organization. In each of the cases taken up by Amnesty International for investigation

> The organization had no evidence that the individual had personally used or advocated a violence. In correspondence with Amnesty International the authorities maintained that membership of or active support for such organizations in itself amounted to advocating or contributing to the violence perpetrated by them. However, Amnesty International took into account the fact that there were in effect no legal political parties in the occupied territories and that the specific activities of these individuals had, as far as was known to Amnesty International, been peaceful.

We seem to have a situation where there is a vacuum of recognized political parties. You say you have 15 in the State of Israel, but there are not effective political parties in the occupied territories, according to Amnesty International. The people look to the PLO to speak for them. Whether the people attached to that are themselves peaceful or not, they are subject to arrest. I would be interested in your comments on that.

• 1050

Mr. Olmert: Yes, sir. You mentioned before the current contradiction between the stated position with regard to negotiations without pre-conditions and some of the things that I have outlined. I am sure, sir, that you want to draw a distinction—as I thought I did, which apparently I did not explain, perhaps, at length—between positions and pre-conditions. We do not have any pre-conditions. However, we do have positions. You cannot expect Israel not to have positions. So if you ask me what the position of Israel is toward withdrawal, this is our position.

[*Translation*]

M. Manly: M. Olmert a dit qu'ils étaient impatients d'amorcer un dialogue politique, même sans établir de conditions préalables, a-t-il dit. Mais il a poursuivi en donnant une liste de plusieurs conditions préalables qui sont, à mon avis, très importantes—par exemple, qu'ils s'opposaient entièrement à tout retrait des frontières de 1967—relativement à ce que serait un État palestinien, et qu'ils s'opposaient à toute négociation avec l'OLP.

Je ne vois pas comment ces deux déclarations peuvent être compatibles. Puisque vous vous opposez à toute négociation avec l'OLP, si vous n'aimez pas le rapport du groupe Physicians for Human Rights, nous pouvons jeter un coup d'oeil au rapport d'Amnistie internationale pour l'année 1987, dans lequel on souligne qu'en ce qui concerne la liberté d'expression, M. Elmadin Abou Ziad a été condamné en septembre à six mois d'emprisonnement en vertu de la loi sur la sédition. Il était accusé d'avoir chanté des chansons anti-israéliennes, pro-syriennes, au cours d'une manifestation en février 1985. Cela ne ressemble pas à la liberté d'expression.

Le rapport parle ensuite d'un certain nombre de gens qui ont été arrêtés pour avoir supposément communiqué avec l'OLP. Dans chacun des cas qui ont fait l'objet d'une enquête de la part d'Amnistie internationale,

> l'organisation n'avait aucune preuve que l'individu avait personnellement utilisé ou encouragé la violence. Dans les lettres qu'elles adressaient à Amnistie internationale, les autorités maintenaient que le fait d'être membre ou d'appuyer activement de telles organisations équivalait à encourager ou à contribuer à la violence perpétrée par celles-ci. Cependant, Amnistie internationale a tenu compte du fait qu'il n'existait en fait aucun parti politique légal dans les territoires occupés et que les activités spécifiques de ces individus, pour autant qu'elles étaient connues d'Amnistie internationale, étaient pacifiques.

Il semble qu'il y ait un vide pour ce qui est des partis politiques reconnus. Vous dites que vous en avez 15 dans l'État d'Israël, mais il n'y a pas un seul véritable parti politique dans les territoires occupés, selon Amnistie internationale. Les gens comptent sur l'OLP pour les représenter. Que ces gens soient pacifiques ou non, ils peuvent être arrêtés. Pouvez-vous nous faire part de vos commentaires à ce sujet?

M. Olmert: Oui, monsieur. Vous avez parlé tout à l'heure de contradiction entre la position officielle concernant les négociations sans conditions préalables et certains de mes propos. Je suis certain, monsieur, que vous tenez à faire la distinction—comme je pensais l'avoir fait, mais apparemment, je ne me suis pas assez expliqué, peut-être—entre positions et conditions préalables. Il n'y a pas de conditions préalables. Cependant, nous avons des positions. Vous ne pouvez attendre d'Israël qu'il n'ait pas de positions. Par conséquent, si vous me demandez quelle est la position d'Israël sur le retrait, c'est notre position.

[*Texte*]

Mr. Manly: But if you will not talk with the PLO then that becomes a pre-condition and not a position.

Mr. Olmert: Sir, I am sure that you would like to hear my answer, because I have heard your question. Thank you.

The position is that we are not prepared to withdraw to the 1967 lines, which will expose Israel to mortal dangers. The width of the borders of Israel prior to the 1967 war was less than 8 miles in some of the most densely populated areas of the State of Israel, and under no circumstances will Israel withdraw back to these borders. However, the other side, including the PLO, says that they will not acquiesce in less than the liquidation of the State of Israel. Yet I never heard anyone say that this is a pre-condition and therefore they are not eligible for negotiations.

So I am talking about the distinction between positions and pre-conditions. If Jordan and the Palestinian delegation will come to the negotiation table and will present some positions which may seem to me to be entirely unacceptable, I am ready to hear that they are negotiating. I may disagree with them. This is the nature of negotiations. But I am not prepared to bar their right to raise these positions at the table of negotiations.

Therefore, I am for negotiations without pre-conditions. However, I have some positions, which I am going to bring to the table of negotiation just as much as the other side does.

Mr. Manly: But there has to be a political dialogue with the Palestinians.

Mr. Olmert: Sir, I think I made my point very clear with regard to the distinction. I wish you would share with me just this technical distinction, which will allow us at least to be able to indulge in a dialogue.

I might just add one or two things. You talked about a report of Amnesty International. I must tell you I was very proud of this report, not because I agree with everything, but because you could pick up—just as much as Amnesty could pick up—one case of a Palestinian who was arrested, and a few other cases in which Palestinians were arrested because they were inciting terror.

Now you talk about some songs. I would like to read you just one little song which was published recently by a moderate of the PLO to give you an idea of what we are talking about when we talk about songs in the context of violent demonstrations, of very emotional and intense confrontations, and how some of those songs might lead, when they are in a provocative way read out loud to a group of demonstrators.

The Chairman: Excuse me. Could you read that as the finale to this presentation? I want to turn to another member, who must be in the House at 11 a.m.

[*Traduction*]

M. Manly: Mais votre refus de parler à l'OLP devient une condition préalable et n'est plus une position.

M. Olmert: Monsieur, je suis certain que vous aimeriez entendre ma réponse, tout comme j'ai écouté votre question. Merci.

Notre position est la suivante: nous ne sommes pas disposés à nous retirer sur les frontières de 1967, car cela reviendrait à exposer Israël à des dangers mortels. La largeur des frontières d'Israël avant la guerre de 1967 était de moins de huit milles dans certaines des régions les plus peuplées de l'État d'Israël, et en aucun cas Israël ne se retirera sur ces frontières. Cependant, l'autre camp, y compris l'OLP, dit qu'il n'acceptera rien de moins que la liquidation de l'État d'Israël. Pourtant, je n'ai jamais entendu quiconque dire que c'était une condition préalable et qu'en conséquence, il ne pouvait être question de négociations avec eux.

Je parle donc de la distinction entre positions et conditions préalables. Si la Jordanie et la délégation palestinienne viennent à la table de négociation et présentent des positions qui peuvent me sembler entièrement inacceptables, je suis prêt à reconnaître qu'il s'agit de négociations. Il est possible que je ne sois pas d'accord avec eux, mais c'est dans la nature des négociations. En ce qui me concerne, ils ont tout à fait le droit de présenter ces positions à la table des négociations.

Par conséquent, je suis pour les négociations sans conditions préalables. Cependant, j'ai certaines positions que je tiens à formuler à la table de négociation, tout comme les représentants de l'autre camp.

M. Manly: Mais il faut qu'il y ait dialogue politique avec les Palestiniens.

M. Olmert: Monsieur, je crois m'être très clairement expliqué sur cette distinction. J'aimerais que vous partagiez avec moi cette simple distinction technique indispensable à l'ouverture du dialogue.

J'ajouterai simplement une ou deux autres choses. Vous avez parlé d'un rapport d'Amnistie internationale. Je dois vous dire que j'ai été très fier de ce rapport, non seulement parce que je suis d'accord avec tout ce qu'il contient, mais parce qu'on peut y trouver—tout comme Amnistie—un cas de Palestinien arrêté et quelques autres exemples de Palestiniens arrêtés pour incitation au terrorisme.

Vous avez parlé de chansons. J'aimerais vous lire une petite chanson qui a été récemment publiée par un modéré de l'OLP pour vous donner une idée de ce dont nous parlons quand nous parlons de chansons dans le contexte de manifestations violentes, de confrontations intenses et chargées d'émotion, et à quoi certaines de ces chansons peuvent inciter quand elles sont lues d'une manière provocante à un groupe de manifestants.

Le président: Excusez-moi. Pourriez-vous faire de cette chanson le finale de cet échange? Je voudrais donner la parole à un autre député qui doit être à la Chambre à 11 heures.

[*Text*]

Mr. Olmert: Okay. I am sorry.

The Chairman: We can come back to this, perhaps in the second round.

Mr. Olmert: I am not sure that I want to give this song the honour of being the finale, but—

The Chairman: All right. Well, it worked, anyway; we got on to another question.

Monsieur Tremblay, s'il vous plaît.

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le président, merci infiniment et je dois remercier également mon collègue, M. Attewell, de m'accorder un peu de son temps. Je n'ai qu'une minute ou deux parce que, comme vous le disiez, je dois être en Chambre, monsieur le président.

Donc, bienvenue à monsieur le député et merci pour son témoignage. Certes, il n'est pas venu ici pour écouter ce que je pense de la situation, parce que c'est nous qui l'avons invité pour davantage savoir ce que lui en pense. Mais quand même, avec les questions qui ont été posées je me permettrai simplement—et je suis obligé de le faire—un constat.

Monsieur le député, vous savez, l'État juif, l'État d'Israël, au cours des 2,000 dernières années n'était pas reconnu par les autres pays. C'est bien beau se prétendre être un pays, mais la reconnaissance des autres pays est, comme vous le savez, un point essentiel. D'ailleurs, il a fallu malheureusement un événement tragique, la Seconde guerre mondiale, pour amener tout de même une majorité, une mince majorité, mais une majorité—quand même—d'autres pays à reconnaître l'État d'Israël.

• 1055

C'est évident, et tout le monde est d'accord sur ce point: vous avez été agressés de façon massive en 1948, en 1967, et en 1973 je crois. Tout le monde condamne ces agressions. Ecoutez, vous parlez de «terre occupée» et non pas de «terre annexée». Vous allez même justifier votre occupation, pour reprendre votre expression, en disant que vous avez «instauré et situé» des universités, «instauré et créé» des journaux, «instauré et créé» des démocraties dans ces pays occupés. Vous dites évidemment que vous n'avez pas de pré-conditions mais de positions pour une négociation.

Monsieur le député, au niveau de ce constat, il est un fait que le ministère le plus important en Israël est celui de la défense. Vos leaders les plus populaires sont ceux qui prennent des positions dures, non pas des positions modérées mais des positions dures. Nous vous parlons, nous, de certains individus, par exemple de M. Siniora, et vous dites qu'ils ont une relation étroite avec l'OLP. Nous vous parlons des Nations unies, et vous contestez la crédibilité de certains de leurs intervenants. Nous vous parlons de rapports de physiciens et vous les rejetez, vous les contestez en les qualifiant de non-objectifs! On est tous bien sympathiques devant une situation semblable et qui est malheureuse. Mais si l'on continue à vous écouter,

[*Translation*]

M. Olmert: Très bien, je m'excuse.

Le président: Nous pourrons y revenir au deuxième tour, si nécessaire.

M. Olmert: Je ne suis pas certain de vouloir donner à cette chanson l'honneur d'être le finale, mais. . .

Le président: Très bien. De toute façon, ça a marché, nous sommes passés à une autre question.

Mr. Tremblay, if you please.

Mr. Tremblay (Lotbinière): Mr. Chairman, thank you very much, and I also want to thank my colleague, Mr. Attewell, for sharing with me some of his time. I only have one or two minutes because, as you said, I must go to the House, Mr. Chairman.

I welcome the hon. member and I thank him for his testimony. Of course, he did not come here to listen to what I think of the situation, because it is us who invited him to learn more about what himself thinks of it. But nevertheless, in view of the questions that were asked, there are few facts I feel compelled to establish.

As you know, sir, the Jewish state, the State of Israel, during the last 2,000 years, was not recognized by the other countries. It is easy to claim that you are a country, but the recognition of the other countries, as you know, is essential. Indeed, unfortunately, a tragic event, World War II, was necessary for a majority, a small majority, but at any rate a majority, of other countries to recognize the State of Israel.

It is obvious, and everybody agrees that you have been massively aggressed in 1948, 1967 and 1973, I think. Everybody condemns those aggressions. Now, you speak of "occupied territory" and not of "annexed territory". You even justify your occupation, to use your phrase, by saying that you have "established and opened" universities, "established and created" newspapers, "established and created" democracies in these occupied territories. Of course, you say that you do not have any pre-conditions but positions for a negotiation.

Sir, despite all that, there remains that the most important department in Israel is the Defence Department. The most popular of your leaders are the ones who are assuming hard positions, not moderate positions, but hard positions. We mentioned some individuals, for instance Mr. Siniora, and you say that they are closely related to the PLO. We mentioned the United Nations and you question the credibility of some of the participants. We mentioned physicians reports and you deny them, you question them and qualify them as non-objective! We are all sympathetic to such an unfortunate situation. But if we keep on listening to you, you will come back in 40 years time and either you will

[*Texte*]

vous allez revenir dans 40 ans et de deux choses l'une: ou bien vous allez nous refaire un tableau à peu près identique à ce que vous nous faites ce matin, ou bien vous allez mourir dans votre «merveilleuse guerre».

Je termine en disant ceci: N'êtes-vous pas également conscients que non seulement une bonne partie de votre budget va à la guerre, mais une bonne partie va aussi à votre «lobbying» auprès des autres pays? En 1947 on vous a reconnu à une faible majorité. Mais n'êtes-vous pas aussi en train de réaliser, peu importe les justifications. . . Vous dites que vous ne reconnaissez pas la violence! Quant à moi, dans mon dictionnaire, la guerre est une violence. Il est évident que la légitime défense est une justification. Mais dans des pays démocratiques, pour reprendre vos expressions, il y a des tribunaux objectifs pour être en mesure de déterminer jusqu'où va la limite de l'autodéfense. Dans ce contexte—et appelons cela le tribunal mondial, qui est l'opinion publique mondiale—, ne pensez-vous pas que vous devez faire des efforts pour essayer de récupérer cette opinion publique et qu'il aurait lieu, pour vous, de reconsidérer—appelez cela vos positions ou vos non-préconditions? Bref! En 30 secondes!

Mr. Olmert: I think you have made a very important statement, and I thank you for making this statement, even though I am not sure I share some of your observations. But I definitely appreciate the sincerity with which you have presented your different points.

Indeed, a large part of the Israeli budget is spent on the defence of the country, and there is a very simple reason for it: to this day Israel is the only nation in the whole world that is threatened with annihilation—the only nation in the whole world. Not one single nation is threatened with annihilation, other than the State of Israel. Many countries are in a state of war. Many countries are having difficulties. Only one nation in the whole world has officially and publicly and consistently for 40 years been threatened with annihilation, and that is the State of Israel.

That is why we have to have a big army. On the north front there are 6,000 Syrian tanks, more than all the tanks of the NATO forces in Europe, with Russian missiles that can go from one side of Israel to the other, with chemical warfare and weapons that are prepared to destroy the State of Israel. On the eastern front there is the big army of Jordan, and just east of Jordan there is the big army of Iraq, and this army one day may become another force that will join the wars against Israel, as they did in 1967, as they did in 1973, and as they did before.

• 1100

I want to remind you of what happened just a few weeks ago. Five thousand innocent civilians were killed by the Iraqis and the Iranians because of the use of chemical weapons, and to this day I am still looking for

[*Traduction*]

paint again a picture very similar to the one you painted this morning, or this "marvellous war" will have killed you.

I will close by saying: Are you not also aware that not only a good portion of your budget is spent on war, but that a good portion is also used for your lobbying effort with other countries? In 1947, a small majority recognized you. But are you not realizing, whatever the justifications. . . You say that you are against violence! According to my dictionary, war is violence. It is obvious that self-defence can be justified. But in democratic countries, to use your phrases, there are objective courts that are there to put limitations on self-defence. In that context—and let us call it a world court, the world public opinion—do you not think that you must endeavour to woo back that public opinion and that you should reconsider your positions or your non-preconditions, whatever you want to call them? Briefly! Thirty seconds!

M. Olmert: Vous venez de faire une déclaration très importante, et je vous en remercie, même si je ne suis pas tout à fait d'accord avec certaines de vos remarques. Il reste cependant que j'apprécie infiniment la sincérité avec laquelle vous avez présenté vos différents arguments.

Il est vrai qu'une grande partie du budget d'Israël est consacrée à la défense du pays, et il y a une raison très simple à cela: Israël est la seule nation au monde menacée d'annihilation—seule nation au monde. Il n'y a pas une seule autre nation—mis à part l'État d'Israël—qui soit menacée d'annihilation. Beaucoup de pays sont en guerre. Beaucoup de pays connaissent des difficultés. Il n'y a qu'une seule nation au monde qui, depuis 40 ans, officiellement et publiquement, soit menacée d'annihilation, c'est l'État d'Israël.

C'est la raison pour laquelle il nous faut une grande armée. Sur le front nord, il y a 6,000 chars syriens, plus que tous les chars des forces de l'OTAN en Europe, équipés de missiles russes à portée suffisante pour atteindre n'importe quel objectif sur le territoire israélien, équipés d'armes chimiques, de tout ce qu'il faut pour détruire l'État d'Israël. Sur le front de l'est, il y a la grande armée de la Jordanie, et à l'est de la Jordanie, il y a la grande armée de l'Iraq, et il est possible qu'un jour, cette armée devienne une autre force qui viendra se joindre aux guerres contre Israël, comme ils l'ont fait en 1967, comme ils l'ont fait en 1973, et comme ils l'ont fait avant.

Permettez-moi de vous rappeler ce qui est arrivé il y a tout juste quelques semaines. Cinq mille civils innocents ont été tués par les Iraqiens et les Iraniens, qui se sont servi d'armes chimiques, et j'attends toujours la

[*Text*]

UN condemnation, for the condemnation of any international organization, for this terrible mass killing of civilians. Why does it affect me? First of all, it affects me because as a human being, as a Jew, I have this terrible sensitivity about the killing of these thousands of civilians with such weapons. We have bitter memories about the use of these weapons against the Jewish people and the mass killing of them. And also I certainly know, as you do, that one day Israel will be the target for the use of these weapons, and I wonder whether the same kind of resignation and acquiescence will still prevail.

That is why we have to have a big army. Do we like it? Do we need to spend all these billions and billions of dollars of our limited resources? You can believe me that we have other very important objectives for our limited resources. We are not as wealthy as some of the Arab countries. We do not have these billions and billions of oil dollars that we can spend. So what if a few thousand people will die; we care for every one of them. We have to have an army in order to defend ourselves. There is no choice for Israel but to make sure that under no circumstances will we be exposed to the goodwill of those who are continuously preaching the liquidation of the State of Isreal.

We wish with all our heart that we could influence the enlighted public opinion in the world to share with us some of our observations. We wish there would be equal sensitivity to the lack of democracy in all the Arab countries as there is such sensitivity to every departure from accepted norms detected in the territories. We wish someone would ask the Syrians why they have detained 2,000 Palestinians for two years without trial, in administrative detention. I never heard one word of criticism coming from any of those nations which show such great interest in what is happening in the territories. Unfortunately, we never heard them.

Unfortunately, public opinion of the world does not always share with us some of our pains and some of our difficulties. But I do trust that more and more people will understand the complexity of this situation and that therefore they will understand why we need to take certain measures—sometimes measures we do not like, but they are the only resort we have in order to defend the very life of our country.

The Chairman: Thank you. Mr. Attewell.

Mr. Attewell: I would like to ask a question about the recent conflict, whether you are able really to kind of explain or describe how it started. I have heard different versions. The first few days it began as kind of a very innocent affair, but then the PLO quickly seized on this opportunity to change public awareness of the situation. Could you mention briefly kind of the origin of this? And is it one of Israel's greatest struggles now to get public awareness turned around on this situation?

Mr. Olmert: Mr. Attewell, I think that basically what you have said is a correct description of the way it started.

[*Translation*]

condamnation des Nations unies, la condamnation d'un organisme international de cette horrible tuerie de civils. Pourquoi cela me concerne-t-il? Pour commencer, cela me concerne en tant qu'être humain, en tant que Juif; tuer des milliers de civils avec de telles armes m'affecte profondément. Nous avons d'amers souvenirs de l'utilisation de ces armes contre le peuple juif pour l'exterminer. Je suis également certain, tout comme vous, qu'un jour, Israël sera la cible de ces armes, et je me demande si le même genre de résignation et de silence approbateur continuera à prévaloir.

C'est la raison pour laquelle nous avons une grande armée. Est-ce que cela nous plaît? Faut-il vraiment dépenser tous ces milliards et ces milliards de dollars alors que nos ressources sont limitées? Croyez-moi, nous avons d'autres objectifs très importants auxquels nous aimerions consacrer nos ressources limitées. Nous ne sommes pas aussi riches que certains des pays arabes. Nous n'avons pas ces milliards et ces milliards de pétrodollars à dépenser. Si quelques milliers de personnes meurent, et alors! La vie de chacun d'entre eux nous tient à coeur. Nous avons une armée pour nous défendre. Israël n'a pas d'autre choix que de s'assurer qu'en aucune circonstance il s'exposera à la bonne volonté de ceux qui prêchent en permanence la liquidation de l'État d'Israël.

Nous souhaitons de tout notre coeur parvenir à faire comprendre notre point de vue à cette partie éclairée de l'opinion publique mondiale. Nous souhaiterions qu'elle soit tout aussi sensible au manque de démocratie dans tous les pays arabes qu'elle est sensible à la moindre petite erreur dans les territoires. Nous souhaiterions que quelqu'un demande aux Syriens pourquoi ils ont détenu administrativement pendant deux ans, sans procès, 2,000 Palestiniens. Je n'ai jamais entendu une parole critique émanant de ces nations qui manifestent un tel intérêt envers ce qui se passe dans les territoires. Malheureusement, nous ne les avons jamais entendues.

Malheureusement, l'opinion publique mondiale ne partage pas toujours avec nous certaines de nos peines et certaines de nos difficultés. Mais je suis certain que de plus en plus de personnes comprendront la complexité de la situation et comprendront pourquoi il nous faut prendre certaines mesures—parfois des mesures qui ne nous plaisent pas, mais qui sont notre seul recours pour défendre la survie même de notre pays.

Le président: Merci. Monsieur Attewell.

M. Attewell: J'aimerais vous poser une question au sujet des derniers événements. J'aimerais savoir si vous pouvez nous expliquer et nous décrire comment cela a commencé. J'ai entendu différentes versions. Cela a commencé d'une manière assez innocente pendant les premiers jours, mais très rapidement, l'OLP a saisi cette occasion pour sensibiliser l'opinion publique. Pourriez-vous nous expliquer brièvement l'origine de ces événements? Une des grandes tâches d'Israël aujourd'hui est-elle de retourner l'opinion publique en sa faveur?

M. Olmert: Monsieur Attewell, je crois que pour l'essentiel, votre description de l'origine de ces

[*Texte*]

Originally there was a car accident on the way to the Gaza Strip in which a few local residents were killed—an innocent car accident. However, the rumour was spread immediately that this was done intentionally by a big Jewish truck to kill some of those civilians. At the funeral the emotions started to grow, and it immediately erupted into messy demonstrations in Gaza, Judea, and Samaria.

• 1105

Therefore, it is true that the very first expressions of discontent—in precisely five months, since December 9, 1987—were spontaneous expressions, which may have happened innocently and we accepted it as such. However, shortly afterwards the PLO tried to direct the course of these demonstrations and to influence and inspire them. They did it in various ways, through their secret cells in Judea, Samaria, and Gaza, and from the outside through different broadcasts and messages that were relayed to them.

If I may, I think what I am going to read to you know is an expression of the essence of the message I am talking about. There is a poem written by Mohamad Dahwiche, who is known to be a spokesman of the PLO on cultural affairs. He is in Arafat's circle, and he recently wrote a poem that was published in Israel in which he outlines this basic approach. I would just like to read the last part of it.

All those who pass between fleeting words, it is time for you to be gone. Live wherever you like, but do not live amongst us. It is time for you to be gone. Die wherever you like, but do not die amongst us, for we have work to do in our land. We have the past here. We have the first cry of life. We have the present, the present and the future. We have this world here and the hereafter, so leave our country, our land, our sea, our wheat, our salt, our wounds, everything, and leave the memories of memory, all those who pass between fleeting words.

I want to emphasize the words "our sea", because subsequent to the publication of this poem, which had an enormous impact in Israel, particularly on the left side of the Israeli spectrum. . . Many Israelis who do not share some of my convictions are definitely Israeli patriots, even when they are on the left side. They heard this moderate representative of the PLO tell them to leave everything, leave "our land" and "our sea". There is no sea in the West Bank. There is only the sea on the west side of Israel, which is Israel's part of the 1967 lines. If this is the position of the PLO—some prominent representative of the Israeli left state—then really there is no basis for us to negotiate with that organization.

I emphasize this because I think it gives you in essence the inspiration that the PLO has been presenting to the local people throughout that period of time. This is an overall war. This is not just an expression of some

[*Traduction*]

événements est correcte. Au départ, il y a eu un banal accident de voiture sur la route menant à la bande de Gaza, au cours duquel quelques résidents locaux ont perdu la vie. Toutefois, on a commencé immédiatement à faire courir le bruit que cet accident avait été provoqué délibérément par un chauffeur de camion juif en vue de tuer certains civils. Au cours des funérailles, l'émotion est devenue trop forte, ce qui a entraîné immédiatement des manifestations brutales à Gaza, en Judée et en Samarie.

C'est pourquoi il est vrai que les premières expressions de mécontentement—en précisément cinq mois, depuis le 9 décembre 1987—étaient spontanées, et non préméditées, ce que nous avons accepté. Toutefois, peu après, l'OLP a essayé de déterminer le cours de ces manifestations et de les orienter. Elle l'a fait de diverses façons, par l'entremise de ses noyaux secrets en Judée, en Samarie et à Gaza, et de l'extérieur, grâce à différents messages radiodiffusés transmis aux intéressés.

Si vous le permettez, je voudrais maintenant vous lire un texte qui témoigne du fond du message dont je vous parle. Il s'agit d'un poème de Mohamad Dahwiche, connu pour être le porte-parole de l'OLP en matière culturelle. C'est un proche d'Arafat, et il a écrit dernièrement un poème qui a été publié en Israël et dans lequel il décrit cette démarche fondamentale. Je voudrais vous en lire la dernière partie. La voici:

Tous ceux qui passaient entre des paroles éphémères, il est temps pour vous de partir. Allez vivre où vous le souhaitez, mais pas parmi nous. Il est temps pour vous de partir. Allez mourir où vous voulez, mais pas parmi nous, car nous avons du travail à faire sur notre terre. Le passé nous appartient. C'est ici que nous avons vu le jour. Nous avons le présent. Le présent et l'avenir. Nous avons ce monde et l'au-delà, alors quittez notre pays, notre terre, notre mer, notre blé, notre sel, nos blessures, tout, et laissez les souvenirs de la mémoire, tous ceux qui passaient entre des paroles éphémères.

Je tiens à insister sur les mots «notre mer», car après la publication de ce poème, qui a fait beaucoup de bruit en Israël, surtout sur la rive gauche du territoire. . . Bon nombre d'Israéliens qui ne partagent pas certaines de mes convictions sont sans conteste des patriotes israéliens, même lorsqu'ils habitent la rive gauche. Ils ont entendu ce représentant modéré de l'OLP leur demander de tout laisser derrière eux, et notamment—et je cite—«notre terre» et «notre mer». Il n'y a pas de mer en Cisjordanie. Il y a seulement la mer à l'ouest d'Israël, qui, après 1967, a fait partie du territoire israélien. Si telle est la position de l'OLP—d'un éminent représentant de l'État occidental d'Israël—il n'y a vraiment aucune raison pour nous de négocier avec cette organisation.

J'insiste sur ce point, car cela vous donne une idée de l'influence que l'OLP a essayé d'exercer sur la population locale pendant toute cette période. C'est une véritable guerre. Il ne s'agit pas simplement de l'expression d'un

[*Text*]

discontent about the Israeli methods in the West Bank. The basic objective of the PLO is to get rid of Israel forever, every part of it, and this is the basic direction and inspiration for those who are trying to express their frustration in Judea, Samaria, and Gaza.

Mr. Attewell: I just want to read some comments of a Member of Parliament, Mr. Allmand, when Mr. Siniora was here. He was talking about the covenant.

> When I read it, it says very clearly that the PLO wants to wipe Israel off the face of the map. It is a very aggressive document against Israel.

He mentioned a couple of other things and went on to say:

> If I understand you correctly, you are saying the PLO has not taken a decision to reject that document because that is part of their negotiating position.

Later, in reply, Mr. Siniora said, among other things:

> We have the covenant, but also every time our Parliament sits and comes up with a new resolution, it supersedes what has been set before.

Would you like to comment on that? What is he really trying to say there?

• 1110

Mr. Olmert: I am trying to think now what Mr. Siniora is trying to say, and I am not sure that he himself was quite clear and helpful in trying to clarify it.

The fact remains that the national covenant is the fundamental principle of the so-called Palestinian Liberation Organization, the ultimate objective of which is to liquidate the State of Israel. And to the best of my knowledge they consistently refuse to change this national covenant, because this has been their objective.

I do not know if some of you had an opportunity to watch the now-famous *Nightline* show 10 days ago that was broadcast from Jerusalem, the town meeting of which I had the honour of being part. There was a panel of Israelis and a panel of Palestinians, none of which are formal members of the PLO, however supporters of their ideas. And they were asked: what is your ultimate goal; what do you want? And they said very simply: we want to have a Palestinian state on the territories of Judea, Samaria, and Gaza. However, we will never sign peace unless in addition to this more than 3.5 million Palestinians will be allowed to enter Israel in the borders prior the 1967 war.

Now given that there are 750,000 Arabs living in the State of Israel today, together with the additional 3.5 million that would be allowed to enter Israel, there will be immediately at this time a majority of Palestinians in the State of Israel, prior to the 1967 borders, which means

[*Translation*]

certain mécontentement au sujet des méthodes utilisées par Israël en Cisjordanie. L'objectif fondamental de l'OLP est de se débarrasser à tout jamais d'Israël, de bout en bout, et c'est ce qui motive les personnes qui cherchent à exprimer leur mécontentement en Judée, en Samarie et à Gaza.

M. Attewell: Je voulais simplement vous lire certaines remarques faites par un député, M. Allmand, lorsque M. Siniora a comparu devant le Comité. Il parlait de la convention.

> Ce document dit très clairement que l'OLP veut effacer Israël de la face de la terre. Il s'agit d'un document très hostile à Israël.

Il a fait deux autres remarques et a ajouté:

> Si je comprends bien, vous dites que l'OLP n'a pas décidé de rejeter ce document parce qu'il constitue un élément de négociation.

Plus tard, M. Siniora a déclaré, entre autres, en réponse à cette observation, et je cite:

> Nous avons la convention, mais chaque fois que notre Parlement siège et adopte une nouvelle résolution, celle-ci remplace ce qui a été promulgué jusque-là.

Qu'en pensez-vous? Que voulait-il dire par là?

M. Olmert: J'essaie de réfléchir à ce que voulait dire M. Siniora, et je ne pense pas qu'il ait été très clair à ce sujet.

Il n'en demeure pas moins que la convention nationale est le principe fondamental de la fameuse Organisation de libération de la Palestine, dont l'objectif ultime est de liquider l'État d'Israël. Pour autant que je sache, l'organisation refuse continuellement de modifier cette convention, car c'est là son objectif.

Je ne sais pas si certains d'entre vous ont pu suivre l'émission désormais célèbre, *Nightline*, qui a été radiodiffusée il y a dix jours à partir de Jérusalem, où j'ai eu l'honneur de participer à une réunion. Il y avait un groupe d'Israéliens et un groupe de Palestiniens, ne comptant aucun membre officiel de l'OLP, même s'ils en étaient partisans. On leur a demandé quel est leur objectif ultime et ce qu'ils veulent. Ils ont répondu tout simplement: nous voulons un État palestinien sur les territoires de Judée, de Samarie et de Gaza. Néanmoins, nous ne signerons jamais un accord de paix tant que, en plus de ce territoire, on n'autorisera pas 3,5 millions de Palestiniens à venir en Israël par les frontières établies avant la guerre de 1967.

Étant donné que 750,000 Arabes vivent actuellement dans l'État d'Israël, si l'on y ajoute les 3,5 millions de Palestiniens qui seront autorisés à y entrer, il y aura immédiatement une majorité de Palestiniens dans l'État d'Israël tel qu'il était avant l'établissement des frontières

[*Texte*]

that both the West Bank and the State of Israel will become the secular Palestinian state, which is the ultimate goal of the Palestinians. There are different definitions and different formulas and different descriptions, but it is always reduced fundamentally to this position.

Hanna Siniora, with all due respect, in this respect is not reflecting the real position of the PLO, because they have never retracted from the national covenant. Not because of some default: intentionally they refuse to do it because for them the national covenant is the ultimate expression of their objectives towards the State of Israel.

Mr. Attewell: Mr. Siniora also referred to a poll that was done. I do not see his exact words here, but I think it said 93% of the Palestinians look towards the PLO leadership in terms of peace negotiations. Do you believe that percentage? Is it what has been the trend: it might have been half of the people a while ago? Could you give us a little background on that? It really presents a catch-22 position. If that really is true, and you cannot sit down with the PLO, how can peace really happen there?

Mr. Olmert: Indeed, there is a catch-22 in this matter. However, let me express a cerain doubt about the accuracy of this poll. Had he said that George Gallup made this poll in the territories, I would have taken it somewhat more seriously. But this kind of an anonymous poll that was done by someone whom no one knows raises some doubts as to its accuracy.

However, I am not really here to argue with the amount of support that is given to the PLO in the territories. Whether 90% or 50% or 40% or 70% of the people support the PLO, I presume that this large part of the population in the West Bank is compelled at this time, maybe out of genuine sympathy or out of the very difficult political circumstances, to support the PLO. I think that this is indeed one of the major obstacles for the improvement and for the enhancement of chances for political negotiations.

The objection to the PLO is not just an Israeli one. The United States of America is equally opposed the the PLO, for the same reasons that we are opposed to the PLO. Most of the countries of the world are opposed to the PLO for the same reason that we are opposed to the PLO. You cannot resolve this contradiction, sit down at the table with this organization, and at the same time dedicate yourself to the war against terrorism perpetrated by this organization. Therefore so many countries, such as America, such as Israel, and I believe such as Canada as well, are opposed to negotiating with the PLO.

• 1115

What will happen, then? I think our obligation and our challenge. . . and we are taking it very, very seriously. We do not ignore that there is a political problem here.

[*Traduction*]

en 1967; autrement dit, la Cisjordanie et l'État d'Israël deviendront l'État palestinien moderne, ce que souhaitent avant tout les Palestiniens. Il existe des définitions, des formules et des descriptions différentes, mais cela revient toujours essentiellement au même.

En toute déférence, je pense que Hanna Siniora n'exprime pas à cet égard la véritable position de l'OLP, car cette dernière n'a jamais renoncé à sa convention nationale. Elle a de bonnes raisons de le faire: au départ, elle refuse de rejeter cette convention qui reflète l'expression ultime de ses objectifs à l'égard de l'État d'Israël.

M. Attewell: M. Siniora a également parlé d'un sondage qui a été effectué. Je ne me souviens pas de ses paroles exactes, mais il a dit, je pense, que 93 p. 100 des Palestiniens comptent sur les dirigeants de l'OLP pour entreprendre des négociations de paix. Le croyez-vous? Ce pourcentage est-il conforme à la tendance? C'était peut-être l'avis de la moitié des Palestiniens il y a un certain temps. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet? Cela crée une sorte d'impasse. Si c'est vrai, et que vous refusez de discuter avec l'OLP, comment pourra-t-on rétablir la paix dans cette région?

M. Olmert: C'est vrai, nous sommes dans une impasse. Cependant, j'aimerais exprimer quelques doutes quant aux résultats de ce sondage. S'il avait dit que le sondage avait été effectué par George Gallup, dans les territoires occupés, je l'aurais peut-être pris plus au sérieux. Toutefois, il y a lieu de se poser des questions quant aux résultats d'un sondage anonyme effectué par quelqu'un que personne ne connaît.

Néanmoins, je ne suis pas là pour contester l'appui dont jouit l'OLP dans les territoires. Qu'il s'agisse de 90 p. 100, ou 50 p. 100, ou 40 p. 100, ou 70 p. 100 de la population qui appuient l'OLP, je suppose que cette forte proportion de la population en Cisjordanie est obligée de le faire à l'heure actuelle, que ce soit par conviction ou en raison de la conjoncture politique très difficile. C'est à mon avis l'un des principaux obstacles à la possibilité d'entreprendre des négociations politiques.

L'opposition à l'OLP ne vient pas simplement d'Israël. Les États-Unis d'Amérique s'y opposent également, pour les mêmes raisons que nous. La plupart des pays sont contre l'OLP, et ce, pour les mêmes raisons que nous. On ne peut pas surmonter cette opposition, entreprendre des négociations avec cette organisation tout en consacrant ses efforts à la lutte contre le terrorisme auquel elle se livre. C'est pourquoi un grand nombre de pays, comme l'Amérique, Israël et le Canada, sans doute, refusent de négocier avec l'OLP.

Que va-t-il donc se passer? Notre obligation et le défi que nous. . . Et nous prenons cela très au sérieux. Nous n'ignorons pas qu'il se pose un problème d'ordre

[*Text*]

We do not try to say it can simply be resolved by the use of force—not at all. This has never been our policy. This has never been our approach.

It has to be somehow enhanced by careful political measures that we are ready to take. At this stage any attempt to resolve these problems on a comprehensive and permanent basis will fail because of the gap between the Israeli consensus and the consensus of the other side. You name it, Jordanian or Palestinian, it is such that I do not believe there can be a comprehensive and permanent solution.

However, what we can do is try very carefully and gradually, on a step-by-step basis, to create different political circumstances, which will create a somewhat improved atmosphere, which will then open new perspectives and new dimensions for the then negotiations on that permanent agreement. This is something Israel is very anxious to start to do. But of course we will not do it as long as we are threatened by violence. Israel will not act under the pressure of violence. We will cope with this in every possible manner. We will stop it. As I have said before, we will not use force when it is not necessary. But when it is essential, when it is inevitable, we will use force, and we are not going to apologize for it.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Olmert, for your presentation, your dialoguing with us. We will certainly take seriously the information and the opinions you have shared with us, which will be recorded.

Mr. Witer: I have an observation, as a preamble to a question. We have heard the response of the witness to various observations made by international bodies, including the UN, which have been rejected, the Physicians for Human Rights, which by the way have conducted similar investigations in Chile, Czechoslovakia, Kenya, Malaysia, Panama, and South Korea—

Mr. Olmert: May I just say, Mr. Witer, I think only one has diplomatic relations with Israel. All the rest do not recognize the State of Israel.

Mr. Witer: I am just indicating where these people have conducted these kinds of investigations.

This is the Physicians for Human Rights group, which was started in 1986, and whose report you rejected. Criticism by Amnesty International, rejected. Criticism by the international media, rejected. The only thing I can say is surely all these people cannot be. . . and to my mind not a single organization I have just mentioned has ever questioned the right of the State of Israel to exist in peace. Yet all these people are rejected as having some kind of ulterior motive for making the positions known in public that they have. Individual groups or individual members of government, including our own Minister of External Affairs. . . he has been severely criticized for stating his opinion of the facts—as a matter of fact the official

[*Translation*]

politique. Nous ne cherchons pas à dire qu'on peut le résoudre en ayant recours à la force—pas du tout. Cela n'a jamais été notre politique. Nous n'avons jamais recommandé cette démarche.

Il faut toutefois essayer d'arranger les choses grâce à des mesures politiques prudentes que nous sommes prêts à prendre. Pour le moment, toute tentative en vue de résoudre ces problèmes de façon globale et permanente échouera, étant donné le fossé qui sépare Israël de ses opposants. Que l'on parle de la Jordanie ou de la Palestine, le fossé est tel qu'il est impossible, d'après moi, de trouver une solution globale et permanente.

Néanmoins, nous pouvons essayer de créer un contexte politique différent, en prenant des mesures prudentes et progressives, étape par étape, en vue de restreindre la tension, ce qui offrira une nouvelle perspective et une nouvelle dimension aux négociations futures concernant cet accord permanent. Israël est impatient d'entreprendre ce processus, mais ce ne sera pas possible tant que nous serons menacés par la violence. Israël n'agira pas sous la violence. Nous y ferons face par tous les moyens possibles. Nous y mettrons un terme. Je le répète, nous n'aurons pas recours à la force si c'est inutile. Toutefois, si c'est indispensable et inévitable, nous aurons recours à la force et nous n'aurons pas à nous en excuser.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Olmert, de votre exposé et de votre discussion. Nous prenons très au sérieux les renseignements et les opinions dont vous nous avez fait part et qui seront consignés.

M. Witer: J'ai une remarque à faire avant de poser une question. Nous avons entendu la réponse du témoin à diverses observations formulées par des organismes internationaux, comme l'ONU, lesquelles ont été rejetées, les Physicians for Human Rights, groupe qui, d'ailleurs, a mené des enquêtes semblables au Chili, en Tchécoslovaquie, au Kenya, en Malaisie, à Panama et en Corée du Sud. . .

M. Olmert: Si vous le permettez, monsieur Witer, j'aimerais signaler qu'un seul de ces pays a des relations diplomatiques avec Israël. Les autres ne reconnaissent pas l'État d'Israël.

M. Witer: Je disais simplement que ces personnes ont fait ce genre d'enquêtes.

Je parle du groupe Physicians for Human Rights, créé en 1986, et dont vous avez rejeté le rapport. Vous avez rejeté également les critiques formulées par Amnistie internationale. Même chose pour les critiques émanant des médias du monde entier. Tout ce que je puis dire, c'est que toutes ces personnes ne peuvent certainement pas. . . A mon avis, pas une seule organisation dont j'ai parlé n'a jamais remis en question le droit de l'État d'Israël de vivre en paix. Et pourtant, vous rejetez les opinions émises par toutes ces personnes en prétendant qu'elles poursuivent un autre objectif lorsqu'elles prennent ainsi position en public. Des groupes et même des membres du gouvernement, y compris notre propre

[*Texte*]

position of Canada—and stating his concerns over what is going on.

• 1120

There is an old saying, "where there is smoke, there is fire". Surely all these people cannot be ignorant of the facts or have some kind of ulterior motives. How do you account for your position of rejecting completely all the statements of concern that have been clearly expressed by the groups and individuals I have mentioned?

Mr. Olmert: Sir, I am not sure I heard you when you mentioned some of the criticism of different world organizations. When did they criticize, for instance, and express their deepest outrage about the killing in Mallot, when 23 schoolboys of Israel were killed by the PLO? I do not remember that you have mentioned in any of these events the killing of Israeli athletes in the Munich Olympic Games. I do not remember that I heard any criticism or condemnation of the PLO for the killing of three Israeli individuals just a month ago in the south of Israel in a civilian bus. I do not remember that any of these organizations initiated any official statement about the event a month ago in the bus in the south of Israel when innocent civilians were killed just because they were Israelis—just because they were Jews.

So with all due respect, do I need to put complete trust in the objectivity and the sincerity and the decency and the integrity of the automatic majority that exists in the United Nations against the state of Israel? Do I not remember that this same organization with an automatic majority decided years ago that Zionism equals racism and Nazism?

Therefore I cannot accept the assumption you made. It seems some of these organizations make statements against the State of Israel. The sheer fact that they have made the statements does not change the reality, does not make it what it is not. I am sure that had you had a chance to come to visit the State of Israel and see the kind of democracy we maintain in our country and the kind of freedom of speech we provide for all those who live with us, including 750,000 Arabs who are equal citizens in the State of Israel and who participate in our political system, with Members of Parliament who have rights equal to those of every Jew who lives in the country, I am sure you yourself would have had an entirely different perception of some of the criticism that comes from those organizations that consistently and historically have maintained biased and prejudiced anti-Israeli positions.

Mr. Witer: I suppose committee members can only conclude that all those organizations are wrong and Israel is right.

Not in speaking against, but in expressing concern with, the way Israel has reacted to a very serious and difficult problem, I might add that those who have expressed concern include a large number of United

[*Traduction*]

ministre des Affaires extérieures. . . il a été abreuvé d'injures lorsqu'il a exposé la position officielle du Canada et qu'il a fait part de ses inquiétudes.

Un vieux proverbe dit: «Il n'y a pas de fumée sans feu». Je ne crois tout de même pas que tous ces gens ne connaissent pas la situation ou ont tous des idées derrière la tête. Comment pouvez-vous rejeter toutes les formes d'inquiétudes qui ont été exprimées par tous ces groupes et ces particuliers dont j'ai parlé?

M. Olmert: Monsieur, vous avez parlé des critiques qui ont été formulées par différentes organisations internationales. Quand ces organisations ont-elles, par exemple, dénoncé avec la plus grande véhémence le meurtre, à Mallot, de 23 écoliers israéliens par l'OLP? Je ne crois pas non plus vous avoir entendu dire que ces organismes internationaux se soient élevés contre le meurtre d'athlètes israéliens lors des Jeux olympiques de Munich. Je ne me souviens pas avoir entendu quiconque condamner l'OLP pour avoir tué, il y a tout juste un mois, trois Israéliens dans un autobus civil, dans le sud d'Israël. Je ne crois pas que ces organisations aient dénoncé publiquement cet événement d'il y a un mois, dans cet autobus, dans le sud d'Israël, lorsque des civils innocents ont été tués tout simplement parce qu'ils étaient Israéliens—tout simplement parce qu'ils étaient Juifs.

Ainsi, sauf le respect que je vous dois, dois-je vraiment me fier totalement à l'objectivité, à la sincérité et à l'intégrité de tous ceux qui, d'office, aux Nations unies, s'opposent à l'État d'Israël? Cette organisation, sachant d'avance qu'elle gagnerait la partie, n'a-t-elle pas décidé, il y a des années, que le sionisme était apparenté au racisme et au nazisme?

Je ne peux donc pas accepter les propos que vous tenez. Il semble que certains de ces organismes s'opposent publiquement à l'État d'Israël, ce qui ne modifie pas pour autant la réalité. Je suis sûr que si vous aviez eu l'occasion de visiter l'État d'Israël et de constater par vous-même que notre pays est un pays démocratique, que nous y jouissons d'une liberté de parole qui est accordée à tous ceux qui vivent avec nous, y compris les 750,000 Arabes qui ont autant de droits que nous et qui participent à notre vie politique, leurs députés jouissant des mêmes droits que tous les Juifs du pays, si vous l'aviez constaté, je suis sûr que vous auriez vu ces critiques d'un oeil tout à fait différent de celui que posent sur nous toutes ces organisations qui, constamment et traditionnellement, se sont toujours élevées contre Israël.

M. Witer: Je suppose que les députés membres de ce Comité ne peuvent que conclure que tous ces organismes ont tort et qu'Israël a raison.

Je n'entends pas dénoncer la manière dont Israël a réagi face à un problème très grave et très complexe, mais je veux simplement exprimer mon inquiétude. Permettez-moi d'ajouter qu'un grand nombre de sénateurs

[*Text*]

States senators, and others, the European economic market. These are the kinds of questions that those in Canada who do not have any vested interest in this problem, or perhaps not even a significant knowledge, but are bystanders and concerned citizens of the world and of this country, are asking themselves: how is this possible? How is it possible for all these people, everybody, to be rejected, for everybody to be wrong, and for one state to be right? It is not impossible. But of course these questions are asked and reinforced, I suppose, by the reports we see on our television sets of the kind of violence that is occurring in the West Bank and Gaza.

• 1125

So again I express the concern of a lot of people who have no vested interests on one side or the other, who would like to see a peaceful solution to the problem in the Middle East and would like to think that they are not simply wishful thinkers or optimists. They are asking themselves: if you cannot have a peaceful solution in the one democracy in the Middle East, then where in the world can you have a peaceful solution?

Mr. Olmert: The question is a very good question. Indeed, Israel is the only democracy in the Middle East, and hopefully we can reach a peaceful solution of the problems.

Now, sir, I cannot argue with a general statement such as are all of them wrong and you are right. I have been trying to answer specific questions as per specific arguments which were put against the State of Israel. I think when one examines the conduct of Israel and the performance of the Israeli authorities in the territories, I think on balance in most cases we are right and the other side is wrong.

There is a certain prejudice in the world. Not always the decisions and the observations are made on the basis of integrity, sincerity and honesty. Mostly we are criticized by countries that in most cases tend to defend policies that are entirely against the State of Israel, which do not even recognize the State of Israel.

We do have some arguments with some friendly countries. Thank God, with Israel they can handle these arguments with complete sincerity and openness, because Israel is an open society. Everyone can visit Israel; everyone can look into what happens there. We assist our friends and we allow them to look into everything because this is the nature of our society. That does not mean that every such criticism is correct. Indeed, I heard some of the comments made by the Minister of External Affairs in your country, and I am not sure that I was happy with the objectivity of these comments. We regret very much some of these comments, which were unfair and unjust, but we are arguing and exchanging our views. We respect the basic friendship of Canada, the Canadian people, and the Canadian government even when we have a difference of opinion with the Minister of External Affairs.

[*Translation*]

américains, que d'autres, que la Communauté économique européenne ont également exprimé leurs inquiétudes. Voilà les questions que se posent ceux qui, au Canada, ne s'intéressent pas particulièrement à ce problème, mais qui voient avec inquiétude le monde se dérouler sous leurs yeux et se demandent comment on peut en arriver là. Comment tous ces gens peuvent-ils être rejetés, comment tous les autres peuvent-ils avoir tort, et un seul État avoir raison? Ce n'est pas impossible. Mais voilà les questions que nous nous posons en regardant les reportages qui défilent sous nos yeux à la télévision sur les actes de violence perpétrés en Cisjordanie et à Gaza.

Alors, je me fais le porte-parole de tous ceux qui n'ont pas de parti pris pour l'un ou l'autre camp, qui s'inquiètent, qui voudraient que l'on trouve une solution pacifique aux problèmes qui tenaillent le Moyen-Orient et qui ne se bercent pas particulièrement d'illusions ou qui ne sont pas particulièrement optimistes. Ah! si la seule démocratie du Moyen-Orient ne peut trouver de solutions pacifiques à ces problèmes, se demandent-ils, alors quel autre pays au monde peut en trouver une?

M. Olmert: Votre question est très judicieuse. Effectivement, Israël est la seule démocratie en place au Moyen-Orient et nous espérons trouver un jour une solution pacifique à nos problèmes.

Cependant, monsieur, je ne peux accepter, comme vous l'avez dit, que tous aient tort et nous seuls ayons raison. J'ai essayé de répondre aux critiques spécifiques formulées contre l'État d'Israël. Lorsqu'on examine le comportement d'Israël et des autorités israéliennes envers les territoires occupés, je crois que, grosso modo, nous avons raison et les autres ont tort dans la plupart des cas.

Le monde a des préjugés. Les décisions prises et les observations faites ne le sont pas toujours de façon intègre, sincère et honnête. La plupart du temps, nous sommes critiqués par des pays qui défendent toute mesure prise à l'encontre de l'État d'Israël et qui ne reconnaissent même pas notre État.

Nous nous chamaillons parfois avec nos alliés. Heureusement, Israël règle ces différends de façon sincère et ouverte, car la société israélienne est une société ouverte. Tout le monde peut se rendre en Israël; tout le monde peut constater ce qui s'y passe. Nous aidons nos amis et nous les autorisons à voir tout ce qu'ils veulent voir, car telle est la nature de notre société. Tout ceci ne signifie pas pour autant que toute critique qui nous est adressée soit justifiée. J'ai entendu certaines des observations faites par votre propre ministre des Affaires extérieures et j'ai certains doutes quant à leur objectivité. Nous regrettons infiniment que certaines de ces observations aient été faites, car à notre avis, elles étaient injustes, mais nous essayons d'en discuter et de procéder à des échanges de vues. Nous respectons l'amitié que nous offrent le Canada, le peuple canadien et le gouvernement du Canada même lorsque nos opinions divergent.

[*Texte*]

I think on balance, if you look at the position of the United States of America, if you look at the position of most of the western countries, most of them do not share the observations you have quoted from some of the international organizations that are known to have traditional anti-Israeli positions.

The Chairman: We will move to Mr. Attewell.

Mr. Attewell: I have a question about the refugee camps. When Mr. Siniora was here, I said:

> Israel, starting in 1970, built something like nine residential projects to house about 10,000 refugees, helped with the land, put in sewers and water, etc.

I went on to ask him that surely it was a good thing to provide better conditions compared to the squalor that 10,000 people had lived in. I was amazed at his response. He basically said that life was not improved, life was not better as a result of the initiative of these housing projects.

Mr. Olmert: Yes, Mr. Attewell, you have raised an extremely important issue, because I think—and this is the position of the Israeli government—that the solution of the refugee problem should be independent of the ultimate political solution of the conflict between us and the Palestinians.

The consistent position of the Arab countries since the creation of this problem in 1947 was to keep this problem alive, to keep all these generations of refugees in the camps so that they could perpetrate hatred, alienation, and hostility toward the State of Israel instead of solving the humanitarian problem, regardless of the shape of the ultimate political solution.

Now, the amazing thing is that every year the UN General Assembly, which has been mentioned here a few times, is rejecting the proposition to find a proper solution, some of which is proposed by the State of Israel, for the refugee problem in the Gaza district and Judea and Samaria.

• 1130

Mr. Attewell: Is that resolution calling on you to stop that initiative?

Mr. Olmert: Yes.

I want you to understand that we do not believe and we are not trying to argue that by rehabilitating those refugees we are relieving ourselves of the responsibility of participating in a political solution of the problem, but we are witnessing the human suffering of those people and we are trying to help them with our limited resources. The Arab countries, which have been using these problems for 40 years, never lifted a finger, never invested one penny in the solution of this problem.

[*Traduction*]

Je crois que si vous examinez la position des États-Unis, ou celle de la plupart des pays occidentaux, vous constaterez que, tout bien considéré, la plupart de ces pays ne partagent pas les observations que vous attribuez à certains de ces organismes internationaux, qui ont de tout temps adopté une position anti-israélienne.

Le président: Monsieur Attewell.

M. Attewell: J'aimerais vous poser une question à propos des camps de réfugiés. Lorsque M. Siniora était ici, j'ai dit ceci:

> Dès 1970, Israël a lancé environ neuf projets résidentiels destinés à y accueillir environ 10,000 réfugiés, y a aménagé l'infrastructure nécessaire, etc.

Je lui ai dit que c'était une bonne chose de permettre à ces 10,000 personnes de vivre dans des locaux beaucoup plus salubres que les taudis dans lesquels ils vivaient auparavant. Sa réponse m'a laissé pantois. Il m'a répondu que ces projets résidentiels n'avaient en rien amélioré la qualité de leur vie.

M. Olmert: Monsieur Attewell, vous abordez là une question très importante, car je pense—et c'est la position officielle du gouvernement israélien—que la solution au problème des réfugiés devrait être dissociée du règlement du conflit qui nous oppose aux Palestiniens.

Depuis la survenance de ce problème en 1947, les pays arabes ont toujours cherché à aviver les tensions, à conserver toutes ces générations de réfugiés dans des camps pour qu'ils puissent perpétuer la haine, l'aliénation et l'hostilité envers l'État d'Israël au lieu d'essayer de régler le problème humanitaire qui se pose, indépendamment de la solution ou du règlement politique du conflit qui nous oppose.

Or, ce qui est étonnant, c'est que chaque année, l'Assemblée générale des Nations unies, dont nous avons déjà parlé, rejette toute proposition faite en vue de trouver une solution, y compris celle que propose parfois l'État d'Israël au problème que posent les réfugiés dans la bande de Gaza, en Judée, et en Samarie.

M. Attewell: Cette résolution exige-t-elle que vous cessiez cette initiative?

M. Olmert: En effet.

Je voudrais que vous compreniez que nous n'estimons pas qu'en réimplantant ces réfugiés, nous abandonnions toute tentative de trouver une solution politique au problème, mais il n'en demeure pas moins que nous sommes les témoins de toute cette souffrance humaine et que nous essayons de les aider malgré nos ressources limitées. Les pays arabes, qui ne cessent d'aviver ce problème depuis 40 ans, n'ont jamais levé le petit doigt, n'ont jamais investi un sou pour trouver une solution à ce problème.

[*Text*]

Saudia Arabia, with all its billions, and some of the other countries could contribute to solving this problem without arguing that this is a substitute for the overall political solution of the conflict between Israel and the Arab countries and the Palestinians. But they refuse to do it, and the automatic majority of the UN, which will support everything that is proposed by the Arab and the Third World countries, approves of this very unfair disregard for human suffering of the Arab refugees.

Just recently the Prime Minister of Israel presented a new program for the rehabilitation of the Arab refugees in those territories. It calls for an investment of approximately $1.9 billion, which could solve all the problems of the Arab refugees who live in Judea, Samaria, and Gaza.

I think a concerted effort of all of the western and wealthy countries could really bring a solution to a major aspect of the tragedy of the Middle East without ignoring the need for a complete political solution for the conflict between the two countries. I wish to God that someone will join us in this extremely important endeavour in dealing with an important aspect of this tragedy.

The Chairman: Once again, I thank you for coming and for sharing these views and the information you have imparted. It will be put together with that received from other witnesses. We have agreed as a committee to hear from Amnesty International and the Red Cross, organizations to which you have referred, I think with approval and with credibility.

Mr. de Corneille: On a point of order, I did not insist on my—

The Chairman: Oh, I am sorry.

Mr. de Corneille: —turn in the third round, but I did want to register my presence at the end and my appreciation of the way in which you handled this and of our guests' presence.

The Chairman: Thank you very much.

We will be therefore looking further at the issues that have been raised today, and you can be sure that we will ponder very carefully the points you have asserted.

It is planned that the next meeting of the committee will be a week today. We will be meeting to deal with our reports on human rights behind the Iron Curtain and possibly age discrimination in Canada. Notification of that will be distributed. There will be further consultation with the party representatives and other members of the committee.

The meeting stands adjourned to the call of the Chair.

[*Translation*]

L'Arabie saoudite, avec tous ses milliards, et certains autres pays pourraient contribuer à résoudre le problème sans prétendre que cette initiative remplace toute solution politique globale du conflit qui oppose l'État d'Israël aux pays arabes et aux Palestiniens. Mais ces pays refusent de faire quoi que ce soit et les Nations unies, qui disposent d'une majorité automatique en la matière, qui appuient toute résolution proposée par les pays arabes et les pays du Tiers monde, sanctionnent ce mépris total des réfugiés arabes.

Tout récemment, le premier ministre d'Israël a proposé un nouveau programme de réimplantation des réfugiés arabes dans ces territoires. Israël entend dépenser environ 1,9 milliard de dollars, ce qui pourrait résoudre tous les problèmes des réfugiés arabes qui vivent en Judée, en Samarie, et le long de la bande de Gaza.

Si tous les pays occidentaux et tous les pays riches regroupaient leurs efforts, je pense qu'ils pourraient trouver une solution à cette tragédie du Moyen-Orient sans passer sous silence la nécessité de trouver une solution politique au conflit qui oppose les deux pays. J'espère que quelqu'un nous aidera un jour à résoudre ce problème tragique.

Le président: Je voudrais vous remercier de nouveau d'être venu et de nous avoir fait part de votre opinion. Tous les renseignements que vous nous avez donnés seront regroupés avec ceux des autres témoins. Notre Comité a décidé d'entendre Amnistie internationale et la Croix-Rouge, organismes que vous avez cités et auxquels vous accordez une certaine crédibilité.

M. de Corneille: Puis-je invoquer le Règlement? Je n'ai pas insisté. . .

Le président: Oh, excusez-moi.

M. de Corneille: . . . pour poser une question lors du troisième tour, mais je voudrais que ma présence soit notée; je voudrais remercier nos invités d'être venus et vous faire part de mon appréciation pour la façon dont vous avez mené ce débat.

Le président: Je vous remercie infiniment.

Nous creuserons les questions qui ont été soulevées aujourd'hui et vous pouvez être assuré que nous réfléchirons très attentivement aux arguments que vous avez présentés.

Nous nous réunirons de nouveau dans exactement une semaine, pour examiner les rapports que nous avons préparés à propos des droits de la personne derrière le Rideau de fer et peut-être de la discrimination envers les personnes âgées au Canada. Vous en serez avisés. Nous en reparlerons avec les représentants des partis et les autres députés membres de ce Comité.

La séance est levée.

Book Tarif
rate des livres

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 35

Monday, May 30, 1988
Tuesday, May 31, 1988

Chairman: Reginald Stackhouse

Human Rights

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

RESPECTING:

Consideration of a revised draft report

INCLUDING:

The First Report to the House

First Session of the Thirty-third Parliament,

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 35

Le lundi 30 mai 1988
Le mardi 31 mai 1988

Président: Reginald Stackhouse

Droits de la personne

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

CONCERNANT:

Étude de l'ébauche revisée d'un rapport

Y COMPRIS:

Le premier rapport à la Chambre

Deuxième session de la trente-troisième législature,

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Book rate
Tarif des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From the Government of Israel:

Mr. Ehud Olmert, Member of the Knesset.

TÉMOIN

Du gouvernement d'Israël:

M. Ehud Olmert, membre de la Knesset.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 35

Monday, May 16, 1988
Tuesday, May 31, 1988

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 35

Le lundi 16 mai 1988
Le mardi 31 mai 1988

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Human Rights

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

RESPECTING:

Consideration of a revised draft report

INCLUDING:

The First Report to the House

CONCERNANT:

Étude de l'ébauche revisée d'un rapport

Y COMPRIS:

Le premier rapport à la Chambre

Second Session of the Thirty-third Parliament,
1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature,
1986-1987-1988

STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

Reginald Stackhouse
Chairman

Andrew Witer
Vice-Chairman

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

OTHER MEMBERS WHO PARTICIPATED

Clement Côté
Marion Dewar
Girve Fretz
Bruce Halliday
Jim Jepson
David Kilgour
Fred King
Bill Lesick
John Oostrom
David Orlikow
Joe Reid
Svend J. Robinson
Gordon Towers

Donald G. Reid, Clerk of the Committee
Nino Travella, Committee Clerk

From the Library of Parliament:

Philip Rosen, Research Co-ordinator
Jack Stilborn, Research Officer

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer of Canada

THE STANDING COMMITTEE ON
HUMAN RIGHTS

has the honour to present its

FIRST REPORT

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3), your Committee has heard evidence and studied the question of human rights behind the Iron Curtain and has agreed to make the following report:

TABLE OF CONTENTS

	Page
INTRODUCTION	1
GLASNOST/PERESTROIKA	2
FREEDOM OF RELIGION	4
RIGHTS OF NATIONAL MINORITIES	6
EMIGRATION/FAMILY REUNIFICATION	9
HUMAN RIGHTS MONITORS	10
QUIET DIPLOMACY/GOING PUBLIC	10
HUMAN RIGHTS VERIFICATION MEASURES	11
PROPOSED MOSCOW CONFERENCE	12
CONCLUSION	13
TABLE OF RECOMMENDATIONS	15
APPENDICES	16
REQUEST FOR GOVERNMENT RESPONSE	23

HUMAN RIGHTS BEHIND THE IRON CURTAIN

INTRODUCTION

International human rights law imposes both domestic and international obligations on states. The development of these obligations constitutes a major departure from the general principles of international relations whereby states are not to intervene in one another's affairs in violation of national sovereignty over internal matters. Under the post-World War II international human rights legal régime, states are entitled to address human rights abuses in other states.

The 1975 Final Act of the Conference on Security and Co-operation in Europe was signed by 33 European states, including the Soviet Union, Poland, Hungary, Czechoslovakia, Bulgaria, Romania, Yugoslavia and East Germany, among others, as well as by the United States and Canada. Although dealing primarily with military and strategic affairs, as well as economic and trade relations, it also makes provision for the protection of human rights. The human rights situation behind the Iron Curtain has come under close examination by governments and legislators in Canada, the United States and the United Kingdom, among others, since the 1975 signature of the Final Act.

Not being a treaty, the Final Act is not legally enforceable and hence has no enforcement mechanism. There is, however, provision for follow-up meetings at which participating states can address one another's compliance with the Final Act. Thus far, there have been three follow-up meetings held at Belgrade, Madrid and Vienna (still in progress) where human rights issues, among others, have been discussed.

It is within this context that the Committee undertook this study. Because of the ongoing follow-up meeting in Vienna and political developments behind the Iron Curtain, which will be addressed in the next section of this Report, the Committee first solicited briefs and then held hearings in Edmonton, Winnipeg, Toronto, Ottawa and Montreal. Information and opinions were presented to the Committee by groups and individuals knowledgeable in the issues being addressed. Human rights concerns were dealt with vigorously and often put into appropriate socio-economic and political contexts.

Many issues were brought to the Committee's attention. This Report addresses those matters which appear to require the most urgent resolution. The Committee's deliberations and this Report come at an important time in countries behind the Iron Curtain. There are signs of change in that part of the world. The question which nearly everyone who appeared before the Committee addressed was the genuineness of this change. The situation is clearly in flux. This has made it difficult to arrive at hard and fast findings. Despite this state of affairs, the Committee has addressed concrete human rights issues in this Report.

GLASNOST/PERESTROIKA

The 1985 coming to power of Mikhail S. Gorbachev in the Soviet Union appears to have had a dramatic impact on that country and on its allies. Mr. Gorbachev inherited a country whose leadership was aging, whose social development was stultified and whose economy was in a shambles. Consequently, he adopted a reform program characterized by the words *glasnost* (translated by some to mean publicity and by others to mean openness) and *perestroika* (economic restructuring). He is said to be attempting to reduce the degree of central economic planning that characterizes the highly centralized Soviet economy and to bring some elements of market forces into play at the local and plant levels. His economic restructuring program is said to have been combined with an encouragement of attacks on corruption and inefficiency. It is unclear how successful *perestroika* has been thus far. It is believed by many to be a long-term economic program which will undoubtedly be frustrated by bureaucrats whose power is being undermined, by workers whose jobs may be in jeopardy and by consumers who may have to pay higher prices.

Glasnost is believed by many to be one of the elements that have led to a proliferation of books, films and journals. Some authors and historical figures who have long been lost in the silence of time have either been belatedly published or hurriedly resurrected. It appears thus far to have been primarily artists and intellectuals who have benefited from *glasnost*. It is unclear what the long-term impact of *glasnost* will be.

Although *perestroika* and *glasnost* are said to represent important developments in the Soviet Union, it would be naive to believe that a liberal democratic society as we know it, committed to openness and pluralism, will be the final outcome. These new policy thrusts are intended to strengthen the communist nature of Soviet society. They do not challenge the hegemony

of the Communist Party, the entrenchment of the state security apparatus or the monopoly of the established Marxist-Leninist ideology. Notwithstanding *perestroika* and *glasnost*, people are still suffering deprivation of their fundamental human rights in the Soviet Union.

In recent months, Mr. Gorbachev has visited such countries as East Germany, Bulgaria, Czechoslovakia, Romania, Poland and Hungary to urge them to adopt the principles of *perestroika* and *glasnost*. Each of these countries has unique problems with its political structure, its economy and its national minorities. Interestingly, it has been reported that Poland has been receptive to Mr. Gorbachev's entreaties and has begun to take some hesitant steps in the direction of economic restructuring. It has been reported that least receptive to Mr. Gorbachev's approaches have been Czechoslovakia (*glasnost* has been compared to the 1968 Prague Spring) and Romania (which has been subject to the personal rule of Nicolae Ceausescu for many years). East Germany is believed to see little need for Gorbachev-style reforms, while Hungary has severe debt problems. Bulgaria is reported to have fallen into step with Mr. Gorbachev's initiatives.

Many witnesses who appeared before the Committee expressed a concern that *glasnost* was merely a surface phenomenon which would be mistaken for genuine socio-political change. Some said it was merely an exercise in public relations that has no genuine content of any substance. Others saw these developments as representing an opportunity that could have profound importance within the context of East-West relations. Still others expressed the view that Mr. Gorbachev would have great difficulty in promoting his approach both within the Soviet Union and among its allies, and expressed a concern that he could lose power in a relatively short time.

The Committee recognizes that the countries behind the Iron Curtain are at an important stage of their evolution. They are beset by economic difficulties and by the challenges of national minorities. Their current socio-economic structures are proving to be inadequate to meet late twentieth century problems. Mr. Gorbachev's *perestroika* and *glasnost* policy thrusts are said by many to represent an attempt to adapt Eastern European communism to the realities of the late twentieth century.

The state of flux and the lack of full access to information make it difficult to draw any final conclusions. The Committee expresses the hope that *perestroika* and *glasnost* are more than a public relations ploy but believes that they in themselves do not foretell the imminent effective

securing of human rights behind the Iron Curtain. The genuineness and depth of social change behind the Iron Curtain will be indicated by the degree to which these countries accept and respect international human rights norms to which they have committed themselves by signing various international human rights agreements.

The protection and promotion of individual and minority rights are the litmus tests by which Canadians and therefore this Committee, as it monitors developments, will judge events in Iron Curtain countries. The individual and minority rights set out in the Helsinki Final Act and other international human rights documents may be used as a series of verification measures against which state actions and omissions may be measured. Thus far, in the Committee's view as will be seen in the rest of this Report, the test results have been negative. The countries behind the Iron Curtain have not lived up to the international human rights obligations to which they have subscribed—they have failed to secure the effective recognition, respect and encouragement of individual and minority rights.

FREEDOM OF RELIGION

One of the issues about which the Committee heard the most was the exercise of the freedom of religion. Principle VII of the Helsinki Final Act enunciates the freedom of religion in the following terms:

> "The participating states will respect ... the freedom of thought, conscience, religion or belief, for all ....
>
> "Within this framework the participating states will recognize and respect the freedom of the individual to profess and practice, alone or in community with others, religion or belief acting in accordance with the dictates of his own conscience."

As dictated by Marxist-Leninist ideology, the countries behind the Iron Curtain are atheistic—the promotion of atheism is officially encouraged while the exercise of religious belief is tightly controlled, where it is permitted. Religious groups must be registered to be able to function legally. Not all religious groups are permitted to register. Those that are not registered are forced to function outside the law and consequently are subject to harassment and penalties. There are also severe restrictions, and indeed in the Soviet Union prohibitions, on the religious education that can be imparted to children under eighteen years of age.

A number of religious groups have not been permitted to register by authorities in the Soviet Union. These include the Ukrainian Catholic Church, the Ukrainian Orthodox Church, Jehovah's Witnesses, Hare Krishna adherents and some Pentecostal and Baptist groups.

The Ukrainian Catholic or Uniate Church has not been recognized in the Soviet Union since 1946. Because it is not recognized, the activities of the Church are illegal and many of its adherents have been subjected to severe punishment. The Church's property has been either destroyed or expropriated for other uses in the Soviet Union. At the present time, the Ukrainian Catholic Church has been forced to operate clandestinely.

The Ukrainian Orthodox Church has existed in various forms for hundreds of years. It was repressed during the 1930's and has ceased to exist as an organized religious entity since that time. It appears, however, that Ukrainian Orthodoxy lives on as a tradition or preference that would flourish if allowed to function openly.

The Ukrainian Catholic Church and the Ukrainian Orthodox Church are being denied the right to celebrate the Millenium of the Baptism of Ukraine into the Christian faith.

Jehovah's Witnesses and Hare Krishna adherents have not been allowed to register and have had to function illegally. They have consequently been harassed, arrested and some of them have been sent to psychiatric hospitals. The members of some unregistered Pentecostal and Baptist groups have been imprisoned for their activities. Believers in the Baltic States of Estonia, Latvia and Lithuania are subject to constant harassment whether the religion to which they belong is registered or not. Some of them have been imprisoned or interned in psychiatric hospitals. It has been reported that some members of the Lutheran clergy have been prevented from exercising their ministry.

The plight of Soviet Jews, who have been allowed to register by Soviet authorities, has received special attention in recent years. There are very few synagogues and rabbis, and no rabbinical colleges in the Soviet Union. Religious books and objects, as well as Kosher foods, are difficult to obtain. There has grown up a number of religious groupings which are forced to meet in clandestine conditions in members' apartments and other places. A number of these groups have been broken up and their members arrested.

In Romania, state control over salaries of clergy, building permits, seminary admissions and the publication of religious materials is used to influence the activities of the 15 officially recognized religious groups. Among the religious groups not recognized that have to operate clandestinely are Jehovah's Witnesses, Christian Scientists, Eastern Rite Catholics (Uniate) and the Nazarenes.

In Czechoslovakia, a number of lay religious activists have been arrested. The Committee has been told that religious observance can have a deleterious impact on job and career prospects. In response to questions on freedom of religion, Karel Zoubek, Counsellor at the Embassy of Czechoslovakia, indicated that there was freedom of religion only for registered religious groups allowed to function under the Constitution (28:12 and 28:17). In Bulgaria, according to an August 1987 U.S. State Department report on the implementation of the Helsinki Final Act, there are severe restrictions on the exercise of the Muslim religion—mosques remain closed, rites such as circumcision, weddings and funerals are restricted or forbidden, the Koran is not published locally and cannot be imported, and the annual pilgrimage to Mecca is made impossible by restrictions on travel outside of Bulgaria. It is forbidden to import Bibles into Bulgaria and none have been published in that country since 1982.

Despite claims to the contrary by officials of Iron Curtain countries, freedom of religion behind the Iron Curtain, a basic human right, is so severely restricted as to be often non-existent. In Poland, because of strong popular adherence to the faith, the Roman Catholic Church seems to enjoy considerable security. Generally speaking, religious observance is discouraged by Iron Curtain countries and where permitted, it is restricted. In fact, atheism is promoted to the detriment of religious observance. A number of relatively small religious groups or the religions of particular national minorities are not recognized at all and have to conduct their activities clandestinely.

RIGHTS OF NATIONAL MINORITIES

The Committee heard much testimony and amassed much evidence about the treatment of national minorities behind the Iron Curtain. Principle VII of the Helsinki Final Act enunciates the treatment to be accorded to national minorities in the following terms:

"The participating states on whose territory national minorities exist will respect the rights of persons belonging to such minorities to equality before the law, will afford them the full opportunity for the actual enjoyment of human rights and fundamental freedoms and will, in this manner, protect their legitimate interests in this sphere."

It is furthermore provided in Basket III of the Helsinki Final Act that:

"The participating states, recognizing the contribution that national minorities or regional cultures can make to co-operation among them in various fields of education, intend, when such minorities or cultures exist within their territory, to facilitate this contribution, taking into account the legitimate interests of their members."

The Committee heard a great deal about the treatment accorded to Ukrainians, Latvians, Lithuanians and Estonians by the Soviet Union. In Ukraine, long-time efforts at "Russification" continue. Ukrainians are expected to learn the Russian language—Ukrainian history and culture have long been repressed and any efforts to encourage or revive them are dealt with severely. A number of Ukrainian nationalists have been imprisoned for these activities. Some of them have been imprisoned in Perm Camp 36, well-known for its harsh conditions—none of the Ukrainian nationalists held in this camp was released during the February, 1987 amnesty decreed by the Soviet government, although several were subsequently set free.

Latvia, Lithuania and Estonia were forcibly annexed by the Soviet Union during World War II. Neither Canada nor any other Western country has recognized the legality of this forced occupation. Nationalist activity continues in these areas of the Soviet Union to this day. The Soviet government has long engaged in a "Russification" program in these areas—the local languages and cultures are discouraged. The best jobs and housing go to Russian nationals or to those who speak Russian. Russian nationals have been moved to these areas to tip the population balance against local nationals. Nationalist activities are not tolerated — nationalist demonstrations have been disrupted and nationalist activists have been imprisoned or expelled from the country.

It has been estimated in evidence presented to the Committee that the Polish minority in the Soviet Union exceeds 2.5 million people. The Soviet policy of "Russification" over the last 50 years has meant that the Polish language has been almost completely eliminated. There are virtually no

Polish language educational or cultural institutions in the various republics in which the Polish minorities are to be found.

In Czechoslovakia, the Hungarian minority has long been the subject of government assimilationist policies. Many Hungarian language schools and cultural institutions have been closed over the years. The use of the Hungarian language in public has led to harassment.

The government of Romania has sought to belittle its minorities and forcibly assimilate them into the majority language and culture. This is especially so in relation to its Hungarian minority. There are few Hungarian-language educational and cultural institutions. There has been resettling of Romanian-language individuals in Hungarian-language towns and villages in the province of Transylvania. Finally, Hungarian-language professionals and tradespeople have been forced to resettle in Romanian-language towns and villages.

In Bulgaria, the government has implemented policies meant to repress the identity of its Turkish minority. In 1984-85, it engaged in a "name-change" campaign by forcible and at times violent means intended to eliminate all traces of Turkish family names. Many members of the Turkish minority have been forced to resettle in non-Turkish areas of Bulgaria. It appears that the public use of the Turkish language is prohibited.

It is clear that the rights of national minorities are not properly respected. It appears to be government policy in a number of Iron Curtain countries to deny the existence of unique national communities and to attempt to forcibly assimilate them into the dominant majority culture. Canada has made a proposal at the Vienna C.S.C.E. follow-up meeting to strengthen the Final Act provisions dealing with national minorities. Although such measures are desirable, they will only be as effective as the commitment of Iron Curtain countries to fully respect them. Canada has in the past supported, and should continue to support, the efforts of national minorities to have their rights fully respected.

One concrete step that Canada can take in this direction is to continue its refusal to recognize *de jure* the Soviet annexation of the Baltic states and to list all three Acting Honorary Consuls of the Baltic states in the Department of External Affairs publication entitled *Diplomatic, Consular, and other Representatives in Canada.*

EMIGRATION/FAMILY REUNIFICATION

The right to leave a country is enunciated in both the U.N.'s Universal Declaration of Human Rights and the International Covenant on Civil and Political Rights. It has been identified by some as one of the most basic of all human rights. It is provided in Basket III of the Helsinki Final Act that:

> "The participating states will deal in a positive and humanitarian spirit with the applications of persons who wish to be reunited with members of their family, with special attention being given to requests of an urgent character—such as requests submitted by persons who are ill or old."

There have been serious difficulties in this area for persons wishing to leave the Soviet Union. It has been most prominently a problem for Soviet Jews, but it has affected other nationalities in that country as well. Although there have been more Soviet Jews leaving that country in recent months than in recent years, the numbers have not yet attained the levels reached in the late 1970's. Virtually no Estonians, Latvians, Lithuanians or Ukrainians have been allowed to leave the Soviet Union. In addition, members of the Polish minority have had great difficulties in being permitted to emigrate.

The Soviet regulations under which a person may emigrate for purposes of family reunification are very restrictive. The invitation to emigrate must come from a first degree relative abroad, the family in the Soviet Union must consent to the emigration, and the person to emigrate must not have been exposed in any way to matters which may fall within a wide-ranging definition of state security. The procedures to be followed for emigration are complex and expensive. Many of those who attempt to exercise their right to emigrate are subjected to harassment and loss of employment or academic credentials. The emigration process itself is a lengthy one in which permission to emigrate is accorded in an arbitrary rather than a predictable fashion.

Most troubling of all are the situations where only part of a family is allowed to emigrate and those where cancer patients or their families are not permitted to go abroad in circumstances where medical treatment in the Soviet Union is inadequate.

The Romanian government officially discourages emigration but does allow some to occur after lengthy delays. Many Canadians with family members in Czechoslovakia are seriously concerned about family

reunification. That country uses a restrictive definition of the family and a lengthy administrative process meant to discourage applications to leave the country. When he appeared before the Committee, Rudolf Hromadka, Czechoslovakia's Consul General in Montreal, stated that there were "national security" and economic reasons for restrictions on emigration. He indicated in a moment of frankness that his government would like to keep people in Czechoslovakia (28:16).

Family reunification and emigration cases illustrate in graphic human terms the tragic and saddening consequences of human rights denial. Freedom of movement is one of the basic principles underlying a civilized social order. It is to be expected that there will be rules and procedures for exercising such a right. The use of these requirements as stratagems to frustrate, and indeed prevent, emigration and family reunification is unacceptable. Canada and other countries have raised emigration issues in a number of international fora, including at the various Helsinki Final Act follow-up and experts meetings. These efforts must be continued.

HUMAN RIGHTS MONITORS

The exercise of human rights is often fraught with risks and, at times, danger. This is certainly the case behind the Iron Curtain. The Helsinki Final Act provides that individuals are to be made aware of their rights and permitted to exercise them. Since the mid-1970's, many individuals in Iron Curtain countries have taken up the challenge and suffered the consequences—harassment, imprisonment, exile. Very few of the Helsinki monitoring groups established since the mid and late-1970's are still functioning and those that are must do so clandestinely. Their members have been either imprisoned, sent to psychiatric hospitals or exiled. This is unacceptable in light of the international human rights legal norms to which all countries have subscribed. Human rights must not only be recognized, but they must also be exercised. If the exercise of human rights is not encouraged, they will wither away and die.

QUIET DIPLOMACY/GOING PUBLIC

Both quiet diplomacy and going public in relation to human rights violations are possible approaches to achieving their satisfactory resolution. On some occasions, quiet diplomacy will work. On other occasions, going public about human rights violations will lead to a positive response and effective results.

HUMAN RIGHTS VERIFICATION MEASURES

Professor Irwin Cotler of McGill University has proposed the adoption of what he has called "human rights verification measures". He describes these as criteria by which Iron Curtain countries' human rights performances may be measured. They would assist in determining whether international human rights norms have been respected.

In general terms, verification measures are criteria against which actions and omissions are evaluated. Insofar as human rights are concerned, these criteria are set out in the international human rights documents to which Canada and the Iron Curtain countries are signatories. These documents enunciate civil, political, economic, social, cultural and other rights and freedoms which states subscribing to them undertake to effectively secure and protect. A country's human rights record is to be measured by determining the effectiveness with which it has secured the human rights of individuals and minorities.

In relation to the issues addressed in this Report, Professor Cotler set out human rights verification measures, such as:

> "... will there be a general release of prisoners of conscience in the Soviet Union, those who, in a word, took Principle VII of the Helsinki Final Act seriously?...
>
> "... will there be a resolution of the thousands of cases of family reunification?
>
> "... will there be a serious and consequential abatement of religious and cultural repression?
>
> "... will there be a facilitating of human contacts between Soviet citizens and their co-religionists or others abroad...?" (20:62-63)

Such human rights verification measures can and should be applied to Iron Curtain countries. The application of human rights verification measures to the situation in the countries behind the Iron Curtain is as important now as it has ever been, despite *perestroika* and *glasnost*. As the Committee has said throughout this Report, the human rights performance of the Iron Curtain countries in relation to freedom of religion, rights of national minorities and emigration/family reunification is not satisfactory. These countries have yet to live up to international human rights norms to which they have subscribed or to human rights verification measures which grow out of these norms.

The Committee believes that the adoption and application of human rights verification measures will assist in evaluating the degree to which individual and minority rights have been adequately secured. Human rights verification measures, tailored to address specific situations, provide a means by which human rights performance may be measured. Real progress in human rights promotion and protection can be determined by the application of such verification measures to a particular situation.

RECOMMENDATION

The Committee recommends that the Government of Canada develop human rights verification measures, based upon international human rights norms, by which real progress in human rights promotion and protection can be evaluated.

PROPOSED MOSCOW CONFERENCE

In November, 1986, the Soviet Union proposed during the Vienna follow-up meeting on the Helsinki Final Act that a C.S.C.E. conference on "humanitarian co-operation" be convened in Moscow. This proposal has yet to be accepted or rejected by the states represented at the follow-up meeting. Witnesses appearing before the Committee expressed serious skepticism about such a meeting being held before there was a marked improvement in the human rights record of the Soviet Union. When appearing before the Committee, A.A. Choupin, First Secretary of the Embassy of the Union of Soviet Socialist Republics urged Canada to support and attend such a conference in Moscow. He indicated that the conference would be an open one and would be widely covered in both the foreign and Soviet press (24:19).

The Government of Canada has not yet taken a position on the Moscow conference. Such a conference should only be supported and attended if Helsinki monitoring groups are given legal status and their members are released from prison. Such a conference should also only be approved as part of a concluding document satisfactory to all participants in the Helsinki follow-up process.

If such a conference on humanitarian co-operation is held, Canada should only participate in it if the traditions of openness exemplified at the human rights experts meeting in Ottawa in 1985 are continued. This means that there must be provision for non-governmental organizations to have

access to delegations and host-country nationals, and that there must be the widest media coverage possible of the conference and surrounding events.

RECOMMENDATION

The Committee recommends that the Government of Canada support the proposal of the Soviet Union for a conference in Moscow on humanitarian co-operation only if:

1. **the imprisoned members of Helsinki monitoring groups are released, and the groups are given full legal status and allowed to function without interference by the authorities;**

2. **the calling of such a conference is part of a concluding document satisfactory to all participants in the Vienna follow-up meeting; and**

3. **the conference is held in the tradition of complete openness established by the 1985 human rights experts meeting in Ottawa.**

CONCLUSION

Human rights have been on the international agenda for a number of years. The effective securing and protection of individual and minority rights is one of the important elements in the peace and justice necessary to the development of friendly and co-operative relations among countries. The Iron Curtain countries, in signing many international human rights documents, have assumed obligations to encourage, respect and secure individual and minority rights. They have not complied with their obligations.

The Committee believes that the Government of Canada has over the years played an effective role in pursuing human rights issues in Iron Curtain countries at C.S.C.E. follow-up meetings as well as in other contexts. This vigorous stance must be maintained.

RECOMMENDATION

The Committee recommends that the Government of Canada continue its vigorous policy of advocacy of human rights issues and individual cases in its contacts with Iron Curtain countries so long as there is not full respect for and securing of individual and minority rights in those countries.

The effective protection and development of individual and minority rights is dependent upon a long-term, continuing commitment to ensuring that they are properly secured. The Committee's Report on human rights behind the Iron Curtain marks the starting point, not the culmination, of its

concerns and commitment to the issues it addresses. The Committee will monitor human rights developments behind the Iron Curtain, as it will such developments generally in other parts of the world, and will hold such further hearings or take such appropriate steps as circumstances dictate.

TABLE OF RECOMMENDATIONS

RECOMMENDATION

The Committee recommends that the Government of Canada develop human rights verification measures, based upon international human rights norms, by which real progress in human rights promotion and protection can be evaluated.

RECOMMENDATION

The Committee recommends that the Government of Canada support the proposal of the Soviet Union for a conference in Moscow on humanitarian co-operation only if:

1. the imprisoned members of Helsinki monitoring groups are released, and the groups are given full legal status and allowed to function without interference by the authorities;

2. the calling of such a conference is part of a concluding document satisfactory to all participants in the Vienna follow-up meeting; and

3. the conference is held in the tradition of complete openness established by the 1985 human rights experts meeting in Ottawa.

RECOMMENDATION

The Committee recommends that the Government of Canada continue its vigorous policy of advocacy of human rights issues and individual cases in its contacts with Iron Curtain countries so long as there is not full respect for and securing of individual and minority rights in those countries.

APPENDIX I

The following is a list of the dates of meetings held in the course of this study, together with the number of meeting and of the issue of Minutes of Proceedings and Evidence in which details of each meeting are recorded.

DATE	MEETING NO.	ISSUE NO.
Thursday, June 4, 1987	18, 19	13
Thursday, June 11, 1987	20	14
Tuesday, June 23, 1987	21	15
Tuesday, October 6, 1987	24	17
Wednesday, October 7, 1987	26	18
Wednesday, October 21, 1987	28	19
Thursday, October 22, 1987	30	20
Wednesday, October 28, 1987	31	21
Tuesday, December 1, 1987	33	23
Tuesday, December 15, 1987	34	24
Tuesday, January 26, 1988	38	28
Tuesday, February 2, 1988	39	29
Tuesday, February 9, 1988	41	29
Monday, May 16, 1988	49	35
Tuesday, May 31, 1988	50	35

Page references within the text of the report are to the printed issues, cited by issue number and page within the issue. For example, page 26 of issue no. 20 is cited as 20:26.

APPENDIX II

The following organizations and individuals testified before the Committee on issues relating to human rights behind the Iron Curtain.

Thursday, June 4, 1987 (Issue No. 13)

From the St. Sophia Religious Association of Ukrainian Catholics in Canada:

Reverend Myroslaw Tataryn.

From the Inter-Religious Task Force for Human Rights in the Soviet Union:

Genya Intrator, Chairman.

From the Ukrainian Canadian Committee:

Christina Isajiw, Executive Director.

From the Lithuanian Canadian Committee:

Joana Kuras, Vice-President of the National Executive.

From the Ukrainian National Federation of Canada and the Ukrainian Canadian Committee:

Stephen Jaworsky.

From the Canadian Hungarian Federation:

Domoros Gyallay-Pap, Past President;

Stephen Magas, Chairman;

Gabor Takach, Executive Vice-President.

Thursday, June 11, 1987 (Issue No. 14)

From the Committee for Democratic Dissidents in Yugoslavia:

Nicholas Pasic, Canadian Member.

From the Estonian Central Council:

Roy Paluoja, Member.

From the Canadian Polish Congress:

S.T. Orlowski, President;

Marek Malicki, Vice-President;

Piotr Staniszkis, Member;

A. Garlicki, Member;

George Korwin, Chairman of the Polish National Fund.

Tuesday, June 23, 1987 (Issue No. 15)

Individual:

Mr. Danylo Shumuk.

Tuesday, October 6, 1987 (Edmonton) (Issue No. 17)

From the Institute for International Affairs for B'nai B'rith:

Paul Marantz, Member;

Farrel Shadlyn, Vice-President, B'nai B'rith Edmonton Lodge;

Alan Shefman, National Director, League for Human Rights.

From the Edmonton Branch, Czechoslovak Association of Canada:

Jaromir Stribrny, President.

From the Ukrainian Canadian Committee:

Ihor Broda, Vice-President, National Executive and President, Edmonton Freedom Council.

From the Edmonton Committee for Soviet Jewry:

Mark Keil, Chairman.

Wednesday, October 7, 1987 (Winnipeg) (Issue No. 18)

From the Ukrainian Canadian Committee:

Evhen Danylo Dzwonyk, Representative for Human Rights (acting).

From the Winnipeg Jewish Community Council, Soviet Jewry Committee:

Martin J. Pollock;

Naida Rubin.

From the Czechoslovak Association of Canada:

Milton Nemecek, President.

Joe Dobrovolny, Vice-President.

From the Ukrainian Catholic Church in Canada:

Rev. Dr. Alexander Baran;

Michael Woroby.

From Amnesty International:

Ellen Wood, U.S.S.R. Country Coordinator;

Cornelia Johnson, Coordinator of Refugees.

Wednesday, October 21, 1987 (Toronto) (Issue No. 19)

From the Czechoslovak Association of Canada:

Professor Gordon Skilling, University of Toronto.

From the Latvian National Federation in Canada:

Syvia Tint, Executive Secretary;

Ruta Silins, Special Assistant to the Vice-President;

Edite Lynch, President, Baltic Women's Council.

From the Institute for International Affairs of B'nai B'rith Canada:

Ellen Kachuck Rosenbluth, National Director;

Professor David Goldberg, Assistant Professor, Department of Political Science, York University;

Professor Aurel Braun, Associate Professor, Department of Political Science, University of Toronto.

Thursday, October 22, 1987 (Montreal) (Issue No. 20)

From the Estonian Central Council in Canada:

Professor Martin Puhvel;

Tiit Madisson.

Individual:

Professor Irwin Cotler, Faculty of Law, McGill University.

From Amnistie Internationale (Section canadienne francophone):

Gabriel Regallet, President;

Norbert Schlomiuk, U.S.S.R. Coordinator.

From the Canadian Committee on Soviet Jewry of the Canadian Jewish Congress:

Barbara Stern, National Chairman;

Allen Rose, National Vice-President of the Canadian Jewish Congress.

Wednesday, October 28, 1987 (Issue No. 21)

Individuals:

Josyp Terelya;

Fr. Myroslaw Tataryn.

Tuesday, December 1, 1987 (Issue No. 23)

From Keston College Canada:

Maureen Giroux, Chairman and Director;

Linards Lukss, Director.

Individual:

Rolands Silaraups.

Tuesday, December 15, 1987 (Issue No. 24)

From the Embassy of the Union of Soviet Socialist Republics:

Alexei P. Makarov, Minister Counsellor;

A.A. Choupin, First Secretary;

I.P. Lobanov, Press Attaché.

Tuesday, January 26, 1988 (Issue No. 28)

From the Embassy of the Czechoslovak Socialist Republic:

Karel Zoubek, Counsellor;

Rudolf Hromadka, Consul-General (Montreal).

From the Ukrainian Orthodox Church:

Very Rev. Dr. Ihor Kutash;

Rev. Roman Bozyk.

From the Canadian Council of Churches:

Paula Butler, Staff;

Dr. Bonnie Green, Chair, Helsinki Working Group, United Church of Canada.

REQUEST FOR GOVERNMENT RESPONSE

In accordance with the provisions of Standing Order 99(2), your Committee requests that the government table a comprehensive response to this report.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Human Rights (*Issues No. 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 28, 29 and 35, which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

REGINALD STACKHOUSE,
Chairman

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, MAY 16, 1988
(49)

[*Text*]

The Standing Committee on Human Rights met *in camera*, at Meech Lake at 4:00 o'clock p.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Roland de Corneille, Howard McCurdy, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay and Andrew Witer.

In Attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen and Jack Stilborn, Research Officers.

The Committee resumed consideration of a draft report to the House of Commons.

ORDERED,—That the Committee authorize the expenses for overtime of personnel required for a dinner meeting at Meech Lake on Monday, May 16, 1988, as well as costs associated with a catered dinner to be arranged through the Canadian Government Conference Centre for the members of the Committee and the necessary staff of the Committee.

At 9:15 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, MAY 31, 1988
(50)

The Standing Committee on Human Rights met *in camera* in Room 112-N at 3:46 o'clock p.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Roland de Corneille, Howard McCurdy, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay and Andrew Witer.

Acting Members present: David Kilgour for Bill Attewell and John Oostrom for Walter McLean.

In Attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Philip Rosen and Jack Stilborn, Research Officers.

The Committee took under consideration a revised draft of a report on human rights behind the Iron Curtain.

ORDERED,—That the draft report, as amended, be the report of this Committee to the House of Commons on its examination of human rights behind the Iron Curtain;

—That the Clerk be instructed to prepare Appendices to the report listing:

a) the meetings held on this subject;

b) the witnesses heard, with dates and issue numbers;

c) briefs received;

—That the Chairman be authorized to supervise the final preparation of the report as adopted, with appendices, and present it to the House when it is completed.

ORDERED,—That the Committee request, under Standing Order 99(2), a comprehensive response from the government to this report.

ORDERED,—That the report be printed in an authorized tumbled report format with a special blue cover and that, in addition to the 550 copies authorized by the Board of Internal Economy, fifteen hundred copies be printed at the Committee's expense.

ORDERED,—That, once the report has been printed, the Chairman arrange a media conference at which representatives of all parties may be present to present the report to the media following its presentation in the House.

At 5:18 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid

Clerk of the Committee

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 35

Le lundi 16 mai 1988
Le mardi 31 mai 1988

Président: Reginald Stackhouse

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 35

Monday, May 16, 1988
Tuesday, May 31, 1988

Chairman: Reginald Stackhouse

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Human Rights

CONCERNANT:

Étude de l'ébauche revisée d'un rapport

Y COMPRIS:

Le premier rapport à la Chambre

RESPECTING:

Consideration of a revised draft report

INCLUDING:

The First Report to the House

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987-1988

Second Session of the Thirty-third Parliament, 1986-87-88

COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Reginald Stackhouse
Président

Andrew Witer
Vice-président

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX:

Clément Côté
Marion Dewar
Girve Fretz
Bruce Halliday
Jim Jepson
David Kilgour
Fred King
Bill Lesick
John Oostrom
David Orlikow
Joe Reid
Svend J. Robinson
Gordon Towers

Donald G. Reid, Greffier du Comité
Nino Travella, Greffier de Comité

De la Bibliothèque du Parlement:

Philip Rosen, Coordonnateur de recherche
Jack Stilborn, Attaché de recherche

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

LE COMITÉ PERMANENT

DES

DROITS DE LA PERSONNE

a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément à l'article 96(3) du Règlement, votre Comité a entendu des témoignages et a effectué une étude sur les droits de la personne derrière le rideau de fer et a convenu de faire rapport comme suit :

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION 1

GLASNOST ET PERESTROÏKA 2

LIBERTÉ DE RELIGION 4

DROITS DES MINORITÉS NATIONALES 7

ÉMIGRATION ET RÉUNION DES FAMILLES 9

SURVEILLANTS DU RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE 11

DIPLOMATIE DE COULISSE OU DÉNONCIATION PUBLIQUE 11

MESURES DE VÉRIFICATION 12

TENUE ÉVENTUELLE D'UNE CONFÉRENCE À MOSCOU 13

CONCLUSION 14

TABLE DES RECOMMANDATIONS 16

ANNEXES 17

DEMANDE POUR UNE RÉPONSE GLOBALE PAR LE GOUVERNEMENT 24

LES DROITS DE LA PERSONNE DERRIÈRE LE RIDEAU DE FER

INTRODUCTION

Le droit international en matière de droits de la personne impose aux États des obligations à l'échelle nationale et internationale. Ces obligations constituent une dérogation importante à la règle générale voulant qu'un État ne s'ingère pas dans les affaires d'un autre en violation de la souveraineté de celui-ci sur les questions d'ordre interne. Or, aux termes du droit international en matière de droits de la personne qui s'applique depuis la Seconde Guerre mondiale, un État peut discuter des violations commises à cet égard dans d'autres États.

L'Acte final de 1975 de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a été signé par 33 pays d'Europe, notamment l'Union soviétique, la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Roumanie, la Yougoslavie et l'Allemagne de l'Est, ainsi que par les États-Unis et le Canada. Bien qu'il porte surtout sur des questions militaires et stratégiques, de même que sur les relations économiques et commerciales, cet acte prévoit également des dispositions sur la protection des droits de la personne. La situation des droits de la personne derrière le rideau de fer a été examinée de près par les gouvernements et les législateurs, notamment ceux du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni, depuis la signature de l'Acte final en 1975.

Comme il ne s'agit pas d'un traité, l'Acte final n'a pas de force exécutoire ni, par conséquent, de mécanisme d'application. Il prévoit toutefois la tenue de séances de suivi auxquelles les États signataires peuvent faire des observations sur le respect des dispositions de l'Acte par leurs cosignataires. Les parties ont jusqu'ici tenu trois réunions de suivi, dont une à Belgrade, une à Madrid et l'autre à Vienne (en cours). On y a discuté entre autres de questions relatives aux droits de la personne.

C'est dans ce contexte que le Comité a entrepris la présente étude. Étant donné la réunion de suivi qui se poursuivait à Vienne et l'évolution de la situation politique derrière le rideau de fer, dont il sera question dans la partie suivante du rapport, le Comité a d'abord demandé qu'on lui présente des mémoires, puis il a tenu des audiences publiques à Edmonton, à Winnipeg, à Toronto, à Ottawa et à Montréal. Les renseignements et les opinions qui ont été présentées au Comité provenaient de groupes et de

particuliers biens informés. Le Comité a reçu des témoignages bien sentis sur les questions relatives aux droits de la personne, témoignages dont les données étaient bien souvent replacées dans leur véritable contexte socio-économique et politique.

Un grand nombre de questions ont été portées à l'attention du Comité. Le présent rapport traite de celles qui semblent devoir être réglées en priorité. Les travaux et le rapport du Comité coïncident avec un moment important dans l'histoire des pays qui se trouvent au-delà du rideau de fer. En effet, il semble qu'un changement soit en cours dans cette partie du monde. Presque tous ceux qui ont comparu devant le Comité s'interrogeaient d'ailleurs sur l'authenticité de ce changement. Comme la situation évolue sans cesse, il est difficile d'en arriver à des conclusions sûres. Malgré cela, le Comité examine de façon très concrète dans son rapport, les questions concernant les droits de la personne.

GLASNOST ET PERESTROÏKA

L'arrivée au pouvoir en 1985 de M. Mikhaïl S. Gorbatchev comme chef d'état de l'Union soviétique semble avoir eu d'importantes répercussions sur ce pays et ses alliés. M. Gorbatchev a hérité d'un pays aux prises avec le vieillissement de ses dirigeants, la stagnation de son développement social et le dépérissement de son économie. Par conséquent, il a adopté un programme de réforme placé sous le signe de la *glasnost* (que certains traduisent par publicité et d'autres par transparence) et de la *perestroïka* (restructuration économique). Il tenterait à l'heure actuelle de réduire le degré de planification économique qui caractérise l'économie soviétique fortement centralisée et de faire intervenir certaines forces du marché au niveau local et dans les entreprises. Son programme de restructuration économique se doublerait d'un programme de lutte contre la corruption et l'inefficacité. On ne sait pas encore dans quelle mesure les objectifs de la *perestroïka* ont été réalisés. Pour un grand nombre, il s'agirait d'un programme économique à long terme, qui se heurtera sans doute à la mauvaise volonté des bureaucrates dont l'autorité est ébranlée, des travailleurs dont les emplois pourraient être menacés et des consommateurs qui pourraient avoir à payer des prix plus élevés.

Pour de nombreux observateurs, l'avènement de la *glasnost* serait l'une des causes de la prolifération des livres, des films et des revues. Des auteurs et des personnages historiques, dont on n'avait plus entendu parler depuis longtemps ont été publiés tardivement ou ressuscités précipitamment. Jusqu'à

maintenant, les principaux bénéficiaires de cette politique de transparence semblent être les artistes et les intellectuels. Quant aux effets à long terme, de la *glasnost*, ils sont difficiles à prévoir.

Bien que la *perestroïka* et la *glasnost* marquent un progrès important en Union soviétique, il ne faudrait pas penser qu'il en résultera au bout du compte une société démocratique libérale telle que nous l'entendons, c'est-à-dire vouée à l'ouverture et au pluralisme. Loin de menacer l'hégémonie du Parti communiste ou l'omniprésence de l'appareil de sécurité étatique ou encore l'influence exclusive de l'idéologie marxiste-léniniste établie, cette réorientation de la politique de l'État vise à renforcer le caractère communiste de la société soviétique. *Perestroïka* et *glasnost* ou pas, des gens sont toujours privés de leurs droits fondamentaux en Union soviétique.

Au cours des derniers mois, M. Gorbatchev s'est rendu dans divers pays, notamment en Allemagne de l'Est, en Bulgarie, en Tchécoslovaquie, en Roumanie, en Pologne et en Hongrie, pour inciter leurs dirigeants à souscrire aux principes de la *perestroïka* et de la *glasnost*. Chacun de ces pays a des problèmes particuliers en ce qui concerne sa structure politique, son économie et ses minorités nationales. Fait intéressant, la Pologne aurait été réceptive aux incitations de M. Gorbatchev, et elle aurait commencé à faire quelques pas chancelants dans la voie de la restructuration économique. Les moins réceptifs aux instances du chef d'État soviétique auraient été la Tchécoslovaquie, où l'on compare la *glasnost* au printemps de Prague de 1968, et la Roumanie, soumise depuis de nombreuses années à l'empire de Nicolae Ceausescu. L'Allemagne de l'Est ne reconnaîtrait pas une grande utilité aux réformes de M. Gorbatchev, tandis que la Hongrie est lourdement endettée. Selon certains, la Bulgarie emboîterait le pas en adoptant les mesures du numéro un soviétique.

Un grand nombre des témoins qui ont comparu devant le Comité ont dit craindre que la *glasnost* ne soit qu'un phénomène de surface qui serait interprété à tort comme un véritable changement d'orientation socio-politique. D'autres n'y voyaient guère plus qu'un outil de relations publiques sans aucun fondement réel. Certains y voyaient une occasion qui pourrait influer profondément sur les relations Est-Ouest. D'autres encore sont d'avis que M. Gorbatchev aurait beaucoup de mal à faire accepter cette nouvelle orientation tant dans son pays que parmi les alliées de l'Union soviétique, et ils ont évoqué la possibilité qu'il perde le pouvoir dans un laps de temps assez court.

Le Comité reconnaît que les pays qui se trouvent au-delà du rideau de fer sont à un moment critique de leur évolution. Ils se heurtent à des problèmes sur le plan économique et eu égard aux minorités nationales. Leur structure socio-économique ne leur permet guère de faire face aux problèmes de la fin du XXe siècle. Par la *perestroïka* et la *glasnost*, M. Gorbatchev tente d'adapter le communisme de l'Europe orientale aux réalités du siècle finissant.

Les fluctuations continuelles et l'accès restreint à l'information font qu'il est difficile de tirer des conclusions définitives. Le Comité espère bien que la *perestroïka* et la *glasnost* seront plus qu'un outil de relations publiques, mais il estime qu'elles ne peuvent pas garantir en elles-mêmes la protection imminente et effective des droits de la personne dans les pays qui se trouvent au-delà du rideau de fer. Le degré d'authenticité et la profondeur du changement social se mesureront à la façon dont ces pays accepteront et respecteront les normes internationales en matière de droits de la personne énoncées dans les diverses ententes internationales dont ils sont signataires.

La protection et la promotion des droits des individus et des minorités sont les critères qui permettront au Canada et par conséquent au Comité d'évaluer ce qui se passe dans des pays qui se trouvent au-délà du rideau de fer, tout en en surveillant l'évolution. Les dispositions de l'Acte final d'Helsinki et d'autres documents internationaux concernant les droits de la personne qui garantissent les droits des individus et ceux des minorités constituent un ensemble de mesures de contrôle qui permettent de juger les actions et les omissions des États à cet égard. Le Comité estime que, jusqu'à présent, les résultats n'ont pas été satisfaisants, comme on pourra le voir dans le reste du rapport. Les pays qui se trouvent au-delà du rideau de fer n'ont pas respecté leurs engagements internationaux en matière de droits de la personne: ils n'ont pas fait en sorte que soient reconnus, respectés et encouragés de manière effective les droits des individus et ceux des minorités.

LIBERTÉ DE RELIGION

Une des questions sur lesquelles le Comité a entendu le plus de témoignages est la liberté de religion. Le septième principe de l'Acte final d'Helsinki consacre la liberté de religion en ces termes:

> Les participants respectent...la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction pour tous... .

Dans ce cadre, les participants reconnaissent et respectent la liberté de l'individu de professer et pratiquer, seul ou en commun, une religion ou une conviction en agissant selon les impératifs de sa propre conscience.

Conformément à l'idéologie marxiste-léniniste, les pays qui sont derrière le rideau de fer sont athées; on encourage officiellement l'athéisme tandis que la pratique d'un culte religieux est soumise à de strictes mesures de contrôle quand elle est permise. Pour être légal, un groupe religieux doit être inscrit. Or, les groupes ne sont pas tous admissibles à l'inscription. Ceux qui ne le sont pas doivent subsister dans l'illégalité et, par conséquent, ils sont sujets au harcèlement et passibles de sanctions. On impose aussi de graves restrictions, et en Union soviétique, il existe même des interdictions, en ce qui concerne l'éducation religieuse qu'on peut donner aux jeunes de moins de 18 ans.

Les autorités de l'Union soviétique interdisent à différents groupes religieux de s'inscrire. C'est le cas notamment de l'Église catholique ukrainienne, de l'Église orthodoxe ukrainienne, des Témoins de Jéhovah, des adeptes de la secte Hare Krishna et de certains groupes pentecôtistes et baptistes.

Ainsi, l'Union soviétique refuse de reconnaître l'Église catholique ukrainienne, ou uniate, depuis 1946. L'Église n'étant pas reconnue, ses activités sont illégales, et beaucoup de ses fidèles ont été sévèrement punis. Les biens qu'elle détenait en Union soviétique ont été ou bien détruits ou bien expropriés pour servir à d'autres fins. À l'heure actuelle, l'Église catholique ukrainienne est obligée de poursuivre ses activités de façon clandestine.

L'Église orthodoxe ukrainienne existe sous diverses formes depuis des centaines d'années. Ayant été la cible d'actes de répression dans les années 30, elle n'existe plus en tant que mouvement religieux organisé depuis cette époque. Il semble toutefois que l'orthodoxie ukrainienne perdure en tant que tradition ou choix personnel et qu'elle reprendrait vie si on en autorisait la pratique au grand jour.

On interdit à l'Église catholique d'Ukraine et à l'Église orthodoxe d'Ukraine de célébrer le millénaire du baptême de ce pays selon le rite chrétien.

Les Témoins de Jéhovah et les adeptes de la secte Hare Krishna n'étant pas admissibles à l'inscription, ils doivent pratiquer leur foi illégalement. Ils ont par conséquent été harcelés, arrêtés et même, dans certains cas, internés dans des hôpitaux psychiatriques. Les membres de certains groupes pentecôtistes et baptistes non inscrits ont été emprisonnés en raison de leurs activités. Les croyants des États de la Baltique, soit de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie sont en proie à un harcèlement incessant, que la foi qu'ils professent soit celle d'une religion inscrite ou non. Certains d'entre eux ont été emprisonnés ou internés dans des asiles psychiatriques. On raconte que des membres du clergé de l'Église luthérienne ont été empêchés d'exercer leur ministère.

Depuis quelques années, on accorde une attention spéciale au sort des juifs en Union soviétique, dont la religion est maintenant admissible à l'inscription. Ce pays compte très peu de synagogues et de rabbins et aucune école rabbinique. Il est difficile de se procurer des livres religieux et des objets de piété, de même que de la nourriture cascher. Un bon nombre de groupements religieux sont contraints de se rassembler clandestinement dans les appartements des membres ou ailleurs. Certains de ces groupes ont été dispersés et leurs membres, arrêtés.

En Roumanie, le contrôle qu'exerce l'État sur le salaire des membres du clergé, les permis de construction, l'admission aux séminaires et la publication d'ouvrages religieux lui permet d'influer sur les activités des quinze groupes religieux officiellement reconnus. D'autres groupes, dont ceux des Témoins de Jéhovah, des scientistes chrétiens, des catholiques du rite oriental (uniates) et des nazaréens, ne sont pas reconnus et doivent pratiquer dans la clandestinité.

En Tchécoslovaquie, des militants laïcs ont été arrêtés, et il semble, d'après des témoignagnes qu'a entendus le Comité, que la pratique d'un culte en particulier peut nuire aux perspectives d'emploi et d'avancement. En répondant à des questions sur la liberté de religion, Karel Zoubek, conseiller auprès de l'ambassade de Tchécoslovaquie, a fait savoir qu'on respectait la liberté de culte des groupes religieux autorisés à fonctionner conformément à la Constitution (28:12, 28:17). En Bulgarie, selon un rapport d'août 1987 du département d'État des États-Unis sur l'application de l'Acte final d'Helsinki, l'exercice du culte musulman est soumis à des restrictions sévères: les mosquées demeurent fermées, les rites tels que la circoncision, le mariage et les funérailles sont limités ou interdits, le Coran n'est pas publié localement et ne peut pas être importé. De plus, le pèlerinage annuel à La

Mecque est devenu impossible en raison des restrictions qui limitent les déplacements à l'extérieur de la Bulgarie. Il est interdit d'importer des bibles dans ce pays, et aucune n'y a été publiée depuis 1982.

Quoi qu'en disent les autorités des pays situés derrière le rideau de fer, la liberté de religion, droit fondamental, est à ce point réprimée que souvent elle n'existe pas. En Pologne, en raison du grand enracinement de la foi dans la population, la religion catholique semble jouir d'une grande sécurité. De façon générale, les pays qui se trouvent au-delà du rideau de fer répriment la pratique religieuse, et là où celle-ci est permise, on la limite. En fait, on prône l'athéisme aux dépens de l'observance de règles religieuses. Plusieurs groupes religieux aux adeptes relativement peu nombreux et les confessions de minorités nationales données ne sont pas reconnus du tout, et ces croyants doivent agir dans la clandestinité.

DROITS DES MINORITÉS NATIONALES

Le Comité a entendu un grand nombre de témoins et recueilli beaucoup de données sur la façon dont on traite les minorités nationales qui vivent derrière le rideau de fer. Le septième principe de l'Acte final d'Helsinki expose dans les termes suivants le traitement dû aux minorités nationales:

> Les États participants sur le territoire desquels existent des minorités nationales respectent le droit des personnes appartenant à ces minorités à l'égalité devant la loi, leur donnent l'entière possibilité de jouir effectivement des droits de l'homme et des libertés fondamentales et, de cette manière, protègent leurs intérêts légitimes dans ce domaine.

Il est en outre prévu dans la troisième corbeille de l'Acte final d'Helsinki que:

> Les États participants, reconnaissant la contribution que les minorités nationales ou cultures régionales peuvent apporter à la coopération entre eux dans différents domaines de l'éducation, se proposent, lorsqu'existent sur leur territoire de telles minorités ou cultures, et en tenant compte des intérêts légitimes de leurs membres, de faciliter cette contribution.

Le Comité a beaucoup entendu parler du sort des Ukrainiens, des Lettons, des Lituaniens et des Estoniens vivant en Union soviétique. En Ukraine, on poursuit les efforts de russification entrepris depuis longtemps. Les Ukrainiens sont censés apprendre le russe, et il y a longtemps qu'on réprime la dissémination de l'histoire de la culture d'Ukraine; toute tentative

visant à les mettre en valeur ou à les évoquer fait l'objet de graves sanctions. De nombreux nationalistes ukrainiens ont été emprisonnés en raison de leurs activités. Certains sont détenus dans les installations du Perm Camp 36, réputées pour la rigueur des conditions qui y sont imposées. Aucun des nationalistes ukrainiens détenus dans ce camp n'a été libéré au cours de la période d'amnistie que le gouvernement soviétique a décrétée en février 1987, bien que plusieurs aient par la suite été relâchés.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Union soviétique a annexé de force la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie. Ni le Canada ni aucun autre pays de l'Ouest ne reconnaît la légalité de cette occupation forcée. Encore de nos jours, un nationalisme actif persiste dans ces régions de l'URSS. Le gouvernement soviétique y applique depuis longtemps un programme de russification; il tente d'inciter la population à renoncer à l'enseignement des cultures et des langues locales. Les ressortissants russes ou ceux qui parlent russe obtiennent les meilleurs emplois et les meilleurs logements. Des Russes ont été envoyés dans certaines régions pour y renverser la balance démographique au détriment des nationaux locaux. On ne tolère pas les activités à caractère nationaliste: on coupe court aux manifestations nationalistes et les activistes sont emprisonnés ou exilés.

Selon un témoignage présenté au Comité, la minorité polonaise de l'Union soviétique compterait plus de 2,5 millions de membres. En raison de la politique de russification que le gouvernement soviétique applique, la langue polonaise a pratiquement disparu au cours des cinquante dernières années. Il n'existe à toutes fins utiles aucune institution culturelle ni aucun établissement d'enseignement de langue polonaise dans les diverses républiques où l'on trouve des minorités polonaises.

En Tchécoslovaquie, la minorité hongroise subit la politique d'assimilation du gouvernement depuis des années. Au fil des ans, de nombreuses écoles de langue hongroise et des institutions culturelles hongroises ont dû fermer leurs portes. Ceux qui parlent hongrois en public sont victimes de harcèlement.

Le gouvernement de la Roumanie a cherché à affaiblir ses minorités et les a contraintes à s'assimiler à la culture et à la langue de la majorité. La minorité hongroise est particulièrement visée. Il n'existe que peu d'institutions culturelles ou d'établissements d'enseignement de langue hongroise. Des particuliers parlant roumain ont dû s'établir dans des villes et des villages de langue hongroise dans la province de Transylvanie. Enfin, on

oblige des commerçants et des professionnels de langue hongroise à s'installer dans des communautés de langue roumaine.

En Bulgarie, le gouvernement a adopté des directives visant à priver la minorité turque de son identité. En 1984-1985, le gouvernement bulgare a effectué une opération de changement de patronymes, recourant à la force et parfois à la violence pour effacer toute trace de noms de famille turcs. De nombreux membres de la minorité turque ont dû partir pour aller vivre dans des régions non turques de Bulgarie. Il semblerait qu'on interdise l'usage de la langue turque en public.

Il ressort clairement qu'on ne respecte pas comme on le devrait les droits des minorités nationales. Dans de nombreux pays qui se trouvent au-delà du rideau de fer, la politique gouvernementale semble nier l'existence de communautés nationales uniques et tenter de les contraindre à s'assimiler à la majorité. À la réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui se tient à Vienne, le Canada a proposé un moyen de renforcer les dispositions de l'Acte final portant sur les minorités nationales. Si souhaitables que soient ces mesures, elles ne donneront de résultats que si les pays qui sont derrière le rideau de fer s'engagent à les respecter à la lettre. Jusqu'à présent, le Canada a soutenu les minorités nationales qui cherchent à faire respecter pleinement leurs droits, et il devrait continuer de les soutenir.

Pour les y aider effectivement, le Canada peut continuer de refuser de reconnaître en droit l'annexion par l'Union soviétique des États de la mer Baltique et faire inscrire les noms des trois consuls honoraires suppléants de ces États dans la publication du ministère des Affaires extérieures intitulée *Représentants diplomatiques, consulaires, et autres au Canada.*

ÉMIGRATION ET RÉUNION DES FAMILLES

Le droit de quitter un pays est consacré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Certains le considèrent même comme l'un des droits les plus fondamentaux. Il est du reste prévu à la troisième corbeille de l'Acte final d'Helsinki que:

> Les États participants traiteront dans un esprit positif et humain les demandes présentées par les personnes qui désirent être réunies avec des membres de leur famille, en accordant une attention particulière aux requêtes d'un caractère urgent telles que celles soumises par des personnes malades ou agées.

Les personnes désireuses de quitter l'Union soviétique ont bien des difficultés. La situation est problématique surtout pour les Juifs soviétiques, mais elle l'est aussi pour d'autres groupes nationaux d'URSS. Quoique les Juifs soviétiques aient quitté le pays en plus grand nombre dans les derniers mois que dans les années passées, le nombre d'émigrés n'a pas encore atteint les niveaux enregistrés à la fin des années 70. Pratiquement aucun Estonien, Letton, Lituanien ni Ukrainien n'a été autorisé à quitter l'Union soviétique. En outre, les membres de la minorité polonaise ont beaucoup de mal à obtenir la permission d'émigrer.

Les règlements soviétiques aux termes desquels on peut émigrer pour rejoindre sa famille sont très restrictifs. L'invitation à émigrer doit être faite par un parent au premier degré qui vit à l'étranger; la famille qui se trouve en Union soviétique doit consentir à l'émigration de l'interessé; et celui-ci ne doit pas avoir eu connaissance de quelque manière que ce soit de questions qui peuvent relever de la sécurité de l'État, dont la définition est très vaste. La procédure d'émigration est compliquée et coûteuse. Un grand nombre de ceux qui entreprennent d'émigrer sont la cible d'actes de harcèlement et perdent leur emploi ou leurs diplômes d'études. Le processus d'émigration en tant que tel est laborieux, et la permission d'émigrer est accordée de manière arbitraire, alors que l'aboutissement devrait être prévisible.

Les cas les plus inquiétants sont ceux où l'on n'autorise que certains membres d'une famille à émigrer et ceux où l'on empêche des personnes atteintes de cancer, et des membres de leur famille, de se rendre à l'étranger, alors même que le traitement médical dispensé en Union soviétique n'est pas approprié.

Officiellement, le gouvernement roumain dissuade la population d'émigrer; il autorise néanmoins certaines persones à le faire après de longs délais. De nombreux Canadiens ayant des membres de leur famille en Tchécoslovaquie sont très préoccupés par la réunion des familles. La Tchécoslovaquie recourt à une définition restrictive de la famille et impose une lourde procédure administrative qui vise à décourager ceux qui seraient tentés de demander à quitter le pays. Quand il a comparu devant le Comité, M. Rudolf Hromadka, consul général de la Tchécoslovaquie à Montréal, a déclaré que des raisons économiques et de «sécurité nationale» motivaient les restrictions imposés en matière d'émigration. Il a fait savoir dans un élan de sincérité que le gouvernement de son pays souhaiterait qu'on reste en Tchécoslovaquie (28:16).

Les cas d'émigration et de réunion des familles font ressortir de façon tangible les conséquences tragiques et consternantes de la négation des droits de la personne. La liberté de mouvement est l'un des principes sur lesquels repose un ordre social civilisé. Il faut espérer qu'on établira des règles et des procédures qui guarantiront l'usage de cette liberté. Il est inacceptable qu'on recourt à de pareils stratagèmes pour freiner, et même empêcher, l'émigration et la réunion de familles. Le Canada et d'autres pays ont soulevé des questions relatives à l'émigration au cours de nombreuses rencontres internationales, y compris aux diverses réunions de suivi de l'Acte final d'Helsinki et à des réunions de spécialistes du domaine. Ces efforts doivent être poursuivis.

SURVEILLANTS DU RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE

L'exercice des droits de la personne comporte souvent des risques et, parfois, des dangers. C'est précisément le cas au-delà du rideau de fer. Selon l'Acte final d'Helsinki, il faut informer les gens de leurs droits et leur donner la possibilité de les exercer. Depuis le milieu des années 70, de nombreuses personnes vivant derrière le rideau de fer ont voulu relever ce défi et en ont subi les conséquences: harcèlement, emprisonnement, exil. Il ne subsiste que très peu de groupes de surveillance d'Helsinki (ceux-ci ont vu le jour entre le milieu et la fin des années 70) et ils doivent agir clandestinement. Leurs membres ont, selon le cas, été emprisonnés, internés dans des hôpitaux psychiatriques ou exilés. C'est inadmissible compte tenu des règles de droit international que tous les pays ont acceptées en matière de droits de la personne. Il faut non seulement reconnaître ces droits mais aussi les respecter. Si l'on ne préconise pas le respect des droits de l'homme, ils s'évanouiront et disparaîtront.

DIPLOMATIE DE COULISSE OU DÉNONCIATION PUBLIQUE

Pour régler de façon satisfaisante les cas de violation des droits de la personne, on peut soit opter pour la diplomatie de coulisse, soit recourir à une dénonciation publique. Parfois, le premier moyen donne des résultats. À d'autres moments, le second permet une réponse positive et de bons résultats.

MESURES DE VÉRIFICATION

M. Irwin Cotler, professeur à l'Université McGill, a proposé l'adoption de mesures de vérification qui seraient applicables aux droits de la personne. Il les décrit comme des critères permettant d'évaluer le rendement des pays qui se trouvent derrière le rideau de fer en matière de respect des droits de la personne. Ces mesures aideraient à établir si l'on respecte les règles internationales en matière de droits de la personne.

De façon générale, les mesures de vérification sont des critères servant à évaluer des actions et des omissions. En ce qui a trait aux droits de la personne, ces critères sont définis dans les documents internationaux pertinents dont le Canada et les pays qui se trouvent au-delà du rideau de fer sont signataires. Ces documents définissent les droits et les libertés civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et autres que les pays signataires s'engagent à garantir et à protéger. Le respect des droits de la personne dans un pays est évalué en fonction de l'efficacité avec laquelle il protège les droits des individus et des minorités.

Parlant de questions abordéees dans le présent rapport, M. Cotler a demandé, entre autres choses:

> ...y aura-t-il une libération générale des prisonniers d'opinion en Union soviétique, de ceux qui, en un mot, ont pris au sérieux le septième principe de l'Acte final d'Helsinki?
>
> ...réglera-t-on les milliers de cas de réunion des familles?
>
> ...va-t-on réellement mettre fin à la répression religieuse et culturelle?
>
> ...va-t-on facilliter les contacts humains entre les citoyens soviétiques et ceux qui partagent les mêmes croyances religieuses ou d'autres à l'étranger....? (20:62,20:63)

On peut et on devrait recourir à des mesures de vérification de ce genre pour évaluer la situation des droits de la personne dans les pays qui sont derrière le rideau de fer. L'application de mesures de vérification du respect des droits de la personne aux pays qui sont au-delà du rideau de fer garde aujourd'hui la même importance qu'avant, malgré la *perestroïka* et la *glasnost*. Comme le Comité l'a dit tout au long du présent rapport, en matière de liberté de religion, de droits des minorités nationales, de droit d'émigrer et de réunion des familles, ces pays ont un comportement qui n'est pas satisfaisant. Ils ne respectent pas les règles internationales qu'ils ont

pourtant acceptées ni ne satisfont aux critères de vérification qui en découlent.

Le Comité estime que l'adoption et l'application de mesures de vérification du respect des droits de la personne permettront d'évaluer plus facilement si les droits des individus et des minorités sont respectés. Ces mesures, conçues pour s'appliquer à des cas donnés, constituent un moyen d'évaluer jusqu'à quel point on respecte les droits de la personne. Leur application permet de voir si de véritables progrès ont été réalisés dans un cas donné.

RECOMMANDATION

Le Comité recommande au gouvernement du Canada de concevoir des mesures de vérification du respect des droits de la personne, compte tenu des normes internationales en la matière, afin de pouvoir ainsi évaluer les progrès réellement accomplis dans la promotion et la protection des droits de la personne.

TENUE ÉVENTUELLE D'UNE CONFÉRENCE À MOSCOU

En novembre 1986, au cours de la réunion de suivi de Vienne sur l'Acte final d'Helsinki, l'Union soviétique a proposé de tenir à Moscou une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui aurait trait à la "coopération humanitaire". Les États représentés à cette réunion de suivi n'ont encore ni accepté ni rejeté cette proposition. Des témoins qui ont comparu devant le Comité ont dit douter fort qu'une réunion de ce genre puisse avoir lieu avant que l'Union soviétique fasse de nets progrès au chapitre du respect des droits de la personne. En comparaissant devant le Comité, le premier secrétaire de l'ambassade de l'Union soviétique, M. A.A. Choupin, a demandé instamment au Canada d'encourager la tenue d'une conférence à Moscou et d'y participer. Il a fait savoir que la participation y serait libre et que la presse soviétique et la presse étrangère en assureraient largement la couverture (24:19).

Le gouvernement du Canada n'a pas encore pris de décision en ce qui concerne la conférence proposée de Moscou. Il ne faudrait en encourager la tenue et y participer que si les groupes de surveillance d'Helsinki sont légalisés et que leurs membres sont libérés de prison. En outre, il ne faudrait approuver la tenue d'une conférence de ce genre que dans un document de conclusion jugé acceptable par tous les participants du processus de suivi de la Conférence d'Helsinki.

Si l'on tient cette conférence sur la coopération humanitaire, le Canada ne devrait y participer que si l'on y maintient la tradition d'ouverture dont ont témoigné les spécialistes des droits de la personne réunis à Ottawa en 1985. Une disposition doit donc prévoir que les organismes non gouvernementaux peuvent entrer en contact avec les délégations et les ressortissants du pays hôte, et que les médias doivent couvrir le plus largement possible la conférence et les événements qui l'entourent.

RECOMMANDATION

Le Comité recommande au gouvernement du Canada de ne souscrire à la proposition de l'Union soviétique de tenir à Moscou une conférence sur la coopération humanitaire que si:

1. **les membres emprisonnés des groupes de surveillance d'Helsinki sont libérés et que ces groupes sont pleinement légalisés et autorisés à agir sans immixtion des autorités;**

2. **l'annonce de la tenue de cette conférence fait partie d'un document de conclusion jugé acceptable par tous les participants à la réunion de suivi de Vienne; et que si**

3. **la conférence se déroule selon la tradition d'ouverture dont ont témoigné les spécialistes des droits de la personne réunis à Ottawa en 1985.**

CONCLUSION

La question des droits de la personne est à l'ordre du jour des tribunes internationales depuis nombre d'années. La protection effective des droits des individus et de ceux des minorités est un des aspects importants de la paix et de la justice, qui doivent exister pour que les pays établissent des relations d'amitié et de coopération. En signant de nombreux documents internationaux traitant des droits de la personne, les pays qui sont derrière le rideau de fer se sont engagés à encourager, à respecter et à protéger les droits des individus et ceux des minorités. Or, ils n'ont pas respecté leurs engagements.

Le Comité estime que le gouvernement du Canada a, au fil des ans, joué un rôle efficace en débattant de la situation des droits de la personne dans les pays qui se trouvent au-delà du rideau de fer au cours des réunions de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ainsi

qu'à d'autres moments. Il faut qu'il continue à prendre fermement position sur cette question.

RECOMMANDATION

Le Comité recommande au gouvernement du Canada de continuer de prendre fermement la défense des droits de la personne en général et de cas particuliers dans ses contacts avec les pays qui se trouvent derrière le rideau de fer tant que ceux-ci ne respecteront ni ne garantiront pas pleinement les droits des individus et ceux des minorités.

Pour effectivement protéger et promouvoir les droits des individus et ceux des minorités, il faut s'engager à le faire de façon continue et à long terme. Le rapport du Comité sur les droits de la personne derrière le rideau de fer n'est que le début, et non pas l'aboutissement, des efforts consacrés par le Comité à la question. Celui-ci surveillera l'évolution de la situation des droits de la personne derrière le rideau de fer, comme il la surveille généralement ailleurs dans le monde, et il tiendra d'autres audiences ou prendra des mesures appropriées selon que les circonstances l'exigeront.

TABLE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION

Le Comité recommande au gouvernement du Canada de concevoir des mesures de vérification du respect des droits de la personne, compte tenu des normes internationales en la matière, afin de pouvoir ainsi évaluer les progrès réellement accomplis dans la promotion et la protection des droits de la personne.

RECOMMANDATION

Le Comité recommande au gouvernement du Canada de ne souscrire à la proposition de l'Union soviétique de tenir à Moscou une conférence sur la coopération humanitaire que si:

1. les membres emprisonnés des groupes de surveillance d'Helsinki sont libérés et que ces groupes sont pleinement légalisés et autorisés à agir sans immixtion des autorités;

2. l'annonce de la tenue de cette conférence fait partie d'un document de conclusion jugé acceptable par tous les participants à la réunion de suivi de Vienne; et que si

3. la conférence se déroule selon la tradition d'ouverture dont ont témoigné les spécialistes des droits de la personne réunis à Ottawa en 1985.

RECOMMANDATION

Le Comité recommande au gouvernement du Canada de continuer de prendre fermement la défense des droits de la personne en général et de cas particuliers dans ses contacts avec les pays qui se trouvent derrière le rideau de fer tant que ceux-ci ne respecteront ni ne garantiront pas pleinement les droits des individus et ceux des minorités.

ANNEXE I

La liste qui suit indique les dates des séances tenues au cours de cet examen, ainsi que le numéro de la séance et celui du fascicule où sont enregistrés les détails des séances particulières.

DATE	NO. DE LA SÉANCE	FASCICULE
le jeudi 4 juin 1987	18, 19	13
le jeudi 11 juin 1987	20	14
le mardi 23 juin 1987	21	15
le mardi 6 octobre 1987	24	17
le mercredi 7 octobre 1987	26	18
le mercredi 21 octobre 1987	28	19
le jeudi 22 octobre 1987	30	20
le mercredi 28 octobre 1987	31	21
le mardi 1 décembre 1987	33	23
le mardi 15 décembre 1987	34	24
le mardi 26 janvier 1988	38	28
le mardi 2 février 1988	39	29
le mardi 9 février 1988	41	29
le lundi 16 mai 1988	49	35
le mardi 31 mai 1988	50	35

Les pages auxquelles le lecteur est prié de se reporter seront réunies sous forme de fascicules et accompagnées des indications telles que: 20:26, c'est-à-dire, page 26 du fascicule n° 20.

ANNEXE II

Les organisations et individus suivants ont comparu devant le Comité portant au sujet des droits de la personne derrière le Rideau de fer.

Jeudi, le 4 juin 1987 (Fascicule nº 13)

De la St. Sophia Religious Association of Ukrainian Catholics in Canada:

Révérend Myroslaw Tataryn.

Du Inter-Religious Task Force for Human Rights in the Soviet Union:

Genya Intrator, présidente.

Du Ukrainian Canadian Committee:

Christina Isajiw, directrice exécutive.

Du Lithuanian Canadian Committee:

Joana Kuras, vice-présidente du bureau national.

De la Fédération nationale ukrainienne du Canada et du Ukrainian Canadian Committee:

Stephen Jaworsky.

De la Canadian Hungarian Federation:

Domoros Gyallay-Pap, président sortant;

Stephen Magas, président;

Gabor Takach, vice-président exécutif.

Jeudi, le 11 juin 1987 (Fascicule nº 14)

Du Comité des dissidents démocrates en Yougoslavie:

Nicholas Pasic, membre canadien.

De l'Estonian Central Council:

Roy Paluoja, membre.

Du Canadian Polish Congress:

S.T. Orlowski, président;

Marek Malicki, vice-président;

Piotr Staniszkis, membre;

A. Garlicki, membre;

George Korwin, président du Polish National Fund.

Mardi, le 23 juin 1987 (Fascicule nº 15)

À titre individuel:

M. Danylo Shumuk.

Mardi, le 6 octobre 1987 (Edmonton) (Fascicule nº 17)

De l'Institute for International Affairs for B'nai B'rith:

Paul Marantz, membre;

Farrel Shadlyn, vice-président, B'nai B'rith (Loge d'Edmonton);

Alan Shefman, directeur national, Ligue des droits de la personne.

De la Czechoslovak Association of Canada - Bureau local d'Edmonton:

Jaromir Stribrny, président.

Du Ukrainian Canadian Committee:

Ihor Broda, vice-président du bureau national, président de l'Edmonton Freedom Council.

De l'Edmonton Committee for Soviet Jewry:

Mark Keil, président.

Mercredi, le 7 octobre 1987 (Winnipeg) (Fascicule nº 18)

Du Ukrainian Canadian Committee:

Evhen Danylo Dzwonyk, représentant suppléant pour les droits de la personne.

Du Winnipeg Jewish Community Council - Soviet Jewry Committee:

Martin J. Pollock;

Naida Rubin.

De la Czechoslovak Association of Canada:

Milton Nemecek, président.

Joe Dobrovolny, vice-président.

De la Ukrainian Catholic Church in Canada:

Révérend Alexander Baran;

Michael Woroby.

D'Amnesty International:

Ellen Wood, coordinatrice au pays pour l'U.S.S.R.

Cornelia Johnson, coordinatrice pour les réfugiés.

Mercredi le 21 octobre 1987 (Toronto) (Fascicule nº 19)

De la Czechoslovak Association of Canada:

Professeur Gordon Skilling, Université de Toronto.

De la Latvian National Federation in Canada:

Syvia Tint, secrétaire exécutive;

Ruta Silins, adjointe spéciale à la vice-présidente;

Edite Lynch, présidente, Baltic Women's Council.

De l'Institute for International Affairs of B'nai B'rith Canada:

Ellen Kachuck Rosenbluth, directrice nationale;

Professeur David Goldberg, maître de conférences, département des sciences politiques, université York;

Professeur Aurel Braun, chargé de cours, département des sciences politiques, Université de Toronto.

Jeudi, le 22 octobre 1987 (Montréal) (Fascicule nº 20)

De l'Estonian Central Council in Canada:

Professeur Martin Puhvel;

Tiit Madisson.

À titre individuel:

Professeur Irwin Cotler, Faculté de droit, université McGill.

De Amnistie internationale (Section canadienne francophone):

Gabriel Regallet, président;

Norbert Schlomiuk, coordinateur pour l'U.S.S.R.

Du Comité canadien pour le Judaïsme d'Union soviétique du Congrès juif canadien:

Barbara Stern, présidente nationale;

Allen Rose, vice-président national du Congrès juif canadien.

Mercredi, le 28 octobre 1987 (Fascicule nº 21)

À titre individuel:

Josyp Terelya;

Révérend Myroslaw Tataryn.

Mardi, le 1 décembre 1987 (Fascicule nº 23)

De Keston College Canada:

Maureen Giroux, présidente et directrice;

Linards Lukss, directeur.

À titre individuel:

Rolands Silaraups.

Mardi, le 15 décembre 1987 (Fascicule nº 24)

De l'Ambassade de l'Union des républiques socialistes soviétiques:

Alexei P. Makarov, ministre conseiller;

A.A. Choupin, premier secrétaire;

I.P. Lobanov, attaché de presse.

Mardi, le 26 janvier 1988 (Fascicule nº 28)

De l'Ambassade de la République socialiste de Czechoslovaquie:

Karel Zoubek, conseiller;

Rudolf Hromadka, consul-général (Montréal).

De l'Église orthodoxe ukrainienne:

Le Très Rév. Ihor Kutash;

Rév. Roman Bozyk.

Du Conseil canadien des églises:

Paula Butler, Personnel;

Dr Bonnie Green, présidente, Groupe de travail Helsinki, Église Unie du Canada

DEMANDE POUR UNE RÉPONSE GLOBALE PAR LE GOUVERNEMENT

En conformité du paragraphe 99(2) du Règlement, votre Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages qui s'appliquent à ce rapport (*fascicules nos 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 28, 29 et 35, qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
REGINALD STACKHOUSE.

PROCÈS-VERBAUX

LE LUNDI 16 MAI 1988
(49)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit à huis clos, aujourd'hui à 16 heures, au lac Meech, sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Roland de Corneille, Howard McCurdy, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay et Andrew Witer.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen et Jack Stilborn, attachés de recherche.

Le Comité reprend l'étude d'un projet de rapport à la Chambre des communes.

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité approuve les frais qu'entraînent les heures supplémentaires des membres du personnel à l'occasion du déjeuner-rencontre du lundi 16 mai 1988, au lac Meech, ainsi que les frais liés à un déjeuner servi par un traiteur obtenu par le biais du Centre de conférences du gouvernement canadien à l'intention des membres du Comité et des membres du personnel dont la présence est jugée nécessaire.

À 21 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 31 MAI 1988
(50)

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit à huis clos, aujourd'hui à 15 h 46, dans la pièce 112-N, sous la présidence de Reginald Stackhouse, (*président*).

Membres du Comité présents: Roland de Corneille, Howard McCurdy, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay et Andrew Witer.

Membres suppléants présents: David Kilgour remplace Bill Attewell; John Oostrom remplace Walter McLean.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Philip Rosen et Jack Stilborn, attachés de recherche.

Le Comité étudie, sous sa forme révisée, un projet de rapport sur les droits de la personne derrière le rideau de fer.

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de rapport, sous sa forme révisée, soit le rapport du présent Comité à la Chambre des communes, document consécutif à l'examen, par ce dernier, des droits de la personne derrière le rideau de fer;

—Que le greffier reçoive instruction d'élaborer des annexes au rapport, soit:

a) les séances consacrées à cette question;

b) les témoins entendus, la date de leur comparution et les numéros des fascicules;

c) les mémoires reçus;

—Que le président du Comité soit autorisé à surveiller l'élaboration définitive du rapport tel qu'adopté, y compris les annexes, et à le présenter à la Chambre une fois achevé.

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité demande au gouvernement, aux termes du paragraphe 99(2) du Règlement, de déposer une réponse globale au rapport en questions.

IL EST ORDONNÉ,—Que le rapport, imprimé tête-bêche, soit muni d'une couverture spéciale bleue et que, outre les 550 exemplaires autorisés par le Bureau de régie interne, quinze cents exemplaires soient imprimés aux frais du Comité.

IL EST ORDONNÉ,—Qu'une fois le rapport imprimé, le président du Comité convie les médias à une conférence à laquelle les

représentants de tous les partis pourront assister pour y présenter ledit rapport suivant son dépôt à la Chambre.

À 17 h 18, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Donald G. Reid

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 36

Tuesday, June 28, 1988
Tuesday, July 12, 1988
Wednesday, July 27, 1988

Chairman: Reginald Stackhouse

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 36

Le mardi 28 juin 1988
Le mardi 12 juillet 1988
Le mercredi 27 juillet 1988

Président: Reginald Stackhouse

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Human Rights

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

RESPECTING:

Consideration of a draft report on Age Discrimination

INCLUDING:

The Second Report to the House

CONCERNANT:

Considération d'un projet de rapport sur la discrimination fondée sur l'âge

Y COMPRIS:

Le deuxieme rapport à la Chambre

Second Session of the Thirty-Third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987-1988

STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

Reginald Stackhouse
Chairman

Andrew Witer
Vice-Chairman

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
Hon. Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

OTHER MEMBERS WHO PARTICIPATED:

Anne Blouin
Clément Côté
Marion Dewar
Girve Fretz
Benno Friesen
Bruce Halliday
Jim Jepson
Jean-Luc Joncas
David Kilgour
Alex Kindy
Fred King
Bill Lesick
Fred McCain
John A. MacDougall
John Oostrom
David Orlikow
Joe Reid
Svend J. Robinson
Robert Toupin
Gordon Towers

STAFF:

Donald G. Reid, Clerk of the Committee
Nino A. Travella, Committee Clerk

From the Library of Parliament:

Jack Stilborn, Research Co-ordinator
Philip Rosen, Research Officer

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer

THE STANDING COMMITTEE ON

HUMAN RIGHTS

has the honour to present its

SECOND REPORT

In accordance with its mandate under Standing Order 96(3), your Committee has heard evidence and studied the question of Human Rights related to Age Discrimination and has agreed to make the following report:

TABLE OF CONTENTS

Page

I. **INTRODUCTION** 1

A) The Study 2

B) Central Definitions 3

C) Findings: An overview 4

Table of Recommendations 6

II. **THE DEMOGRAPHIC ENVIRONMENT** 11

III. **THE HUMAN RIGHTS CHALLENGE** 13

A) International Commitments 13

1. The Universal Declaration of Human Rights 13

2. International Covenants and Agreements 13

B) Domestic Commitments 15

1. The Canadian Charter of Rights and Freedoms 15

2. The Canadian Human Rights Act 15

C) Overview and Discussion 16

IV. **OLDER CANADIANS: EMPLOYMENT ISSUES** 19

A) Labour Force Trends and Implications 19

B) Unemployment Trends 21

C) Unemployment and Age — Two Approaches 23

1. The Age Discrimination Emphasis 23

2. The Labour Market Competitiveness Emphasis 25

D) Observations and Recommendations 27

V. **ELDERLY CANADIANS: RETIREMENT, POST-RETIREMENT AND SOCIAL SUPPORT ISSUES** 35

A) Retirement and Employment Issues 35

1. Mandatory Retirement 35

2. Employment Issues 38

B) The Adequacy and Fairness of Services 38

1. Health and Social Services 38

2. Housing and Transportation Services 40

3. Pensions and Financial Services 41

C) General Observations and Conclusions 43

Page

VI. CONCLUDING REMARKS: AGE DISCRIMINATION AND AGEISM 47

NOTES 53

APPENDICES 55

CALL FOR COMPREHENSIVE RESPONSE BY THE GOVERNMENT 73

Note: In the text that follows, references to the published Minutes of Proceedings and Evidence of this commitee have been made as in the following example:

(17:35)

17:35 refers to page 35 of Issue No. 17 of the Minutes of Proceedings and Evidence. These publications may be consulted in depository and reference libraries.

HUMAN RIGHTS AND AGING IN CANADA

I. INTRODUCTION

Ageism — an embracing cultural devaluation of the aging and elderly — remains a prevailing reality in Canada, and is a fundamental source of many of the specific problems identified in this study. During the investigation which has led the House of Commons Standing Committee on Human Rights to this conclusion, witnesses have provided the committee with evidence of the persistence in Canada of discrimination based on age. They have also told the committee of a wider failure of Canadians, in our treatment of many older members of our community, to fully live up to nationally and internationally recognized standards of human rights.

We believe that the time has come for resolute action against age discrimination in Canada, and against the ageist attitudes which underlie it. This is so, in part, because of demographic realities which now face Canadian society. Canada's population is steadily aging, and will continue to do so until well beyond the year 2000. The proportion of Canadians vulnerable to the human rights problems discussed in this report is thus destined to increase substantially in coming years. The numbers actually experiencing an erosion of rights will likewise increase, unless action is taken to prevent this.

The evidence we have heard suggests, as well, that population aging will merely deepen problems of age discrimination, and other age-based human rights abuse, which should even now be intolerable to Canadians. These problems violate human rights standards which Canada has affirmed, both domestically and internationally, and which remain precious safeguards of civilized life. If potential realities did not compel action, present realities would still demand it.

We recognize that Canada has come to provide an impressive range of programs and benefits to its older citizens, which might seem to imply correspondingly positive attitudes. Nevertheless, we submit this report with a strong sense that more fundamental progress remains to be achieved. The concerns of which witnesses have made us aware prescribe a broad agenda of human rights issues related to age and the aging. Progress is needed in virtually all sectors of government, and in institutions and practices outside the governmental sphere, if Canada is to fully meet the human rights challenge posed by the aging and elderly.

A) The Study

The present study was undertaken in response to problems of which Canadians have made us aware in our capacity as Members of Parliament. In letters and in personal visits during recent years, older Canadians have shared with Members of the House of Commons Standing Committee on Human Rights some deeply disturbing stories about the experience of aging in Canada. Among these stories have been some heartbreaking accounts by Canadians in their fifties and sixties, who remain unable to find work after sometimes lengthy periods of unemployment, or unable to re-enter the workforce after periods of child-rearing. Many of these people now suffer immediate privation, and related problems of family breakdown and eroding physical and mental health, while most Canadians enjoy new levels of affluence after five years of economic growth.

First-hand accounts of the experience of individuals, supported by a substantial body of social science research, convinced the Committee that age discrimination plays a central role in the predicament of unemployed older workers. Problems of age discrimination fall within the general mandate of the Committee. It was therefore concluded that the Committee could legitimately undertake an investigation of age discrimination and older worker employment problems. The inquiry leading to the present report was launched in the spring of 1987.

During initial phases of the study, it became increasingly apparent that experiences of age discrimination encountered by many unemployed older workers are part of a much larger problem. While retaining age discrimination in employment as an area of focal interest, the Committee therefore invited witnesses to provide evidence, more broadly, on ways in which the experience of older Canadians reveals inadequacies in our adherence to accepted standards of human rights.

Between 20 May 1987 and 3 May 1988 the Committee held 10 hearings, in Edmonton, Winnipeg, Toronto and Montreal as well as Ottawa. The Committee would like to express its thanks to witnesses for their invaluable help and, in particular, would like to commend contributing non-governmental organizations for their obvious dedication and expertise, achieved despite often scarce resources of time and staff. The Committee would also like to thank officials of the Canadian Human Rights Commission for their informative contributions during information visits to the Commission held in lieu of formal hearings. We look forward to ongoing

discussions with the new Chief Commissioner and his colleagues concerning the findings set forth in this report.

B) Central Definitions

Age and discrimination are among the central ideas defining the scope of this study. It is appropriate, therefore, to discuss them at the outset.

The committee is aware that limitations of human rights are experienced by young as well as older Canadians. As well, people can suffer human rights deprivations on the grounds that they are "too old" even while they would normally still be seen as relatively young. The committee has, in view of these observations, noted human rights concerns of the young as an area for future study.

For practical reasons, the scope of the present study has been restricted to human rights issues related to advancing age. We have deliberately not limited the study to the concerns of people above a hard-and-fast age threshold. We have found, however, that advancing age is not associated with widespread problems below the age of 45. The study thus predominantly deals with those aged 45 - 65 (referred to below as the aging), and those over age 65 (referred to below as the elderly).

For the purposes of this study, discrimination is taken to refer to deliberate behaviour originating from prejudice, negative stereotyping, or bigotry, and involving consequences detrimental to people merely because of their membership in particular groups. The committee is aware of recent decisions by the Courts which would broaden this definition of discrimination to include practices or behaviour which unintentionally subject members of particular groups to adverse effects. Problems which can be addressed under this broadened definition can, however, also be addressed as human rights concerns. The committee has taken this latter approach so that the traditional focus of the idea of discrimination, on attitudes, can be retained.

The idea of discrimination has increasingly made its way into the thinking and conversation of ordinary Canadians. We believe that this is a positive development, but are concerned at a growing tendency to equate discrimination with virtually any form of unfair treatment. Discrimination, we would stress, is a particularly vicious form of unfairness. It denies fundamental human equality, which underlies all moral behaviour, and

inflates incidental human differences into a basis for the inequitable treatment of victim groups.

Discrimination is deeply unjust to individuals, who suffer it irrespective of their personal qualities and abilities. It also has a corrosive effect on the community as whole, denying it the benefits of the full and effective participation of all groups. We have therefore decided to adopt a definition of discrimination which highlights its distinctiveness — its dependence on the mentality of intolerance. We recognize, however, that the issue of defining discrimination is a complex one which will warrant continuing attention as the committee proceeds with future work.

C) Findings: An Overview

As the results set out on the following pages show, older Canadians perceive age discrimination, and other human rights inadequacies, across a disturbingly extensive range of current practices.

Older worker unemployment (particularly that of the growing minority who experience protracted unemployment) may reflect discriminatory treatment by employment counsellors and potential employers, and may be a product of inadequate access to suitable training and skills development.

Early retirement is, too often, precipitated by workplace pressures based on age. Mandatory retirement, although now prohibited in some jurisdictions and subject to legal challenge where it persists, remains a form of institutionalized age discrimination in which age, rather than competence, dictates the fate of employees.

The Committee heard, from representatives of the elderly, stories of appalling treatment in nursing homes, inadequate services in hospitals not designed to meet the needs of elderly chronic care patients, and the premature loss of independence because of the insufficiency of home care and other social support services.

Representatives of Canada's elderly also provided the Committee with accounts of lost mobility resulting from public transport systems not adapted to the special needs of the infirm; and of premature institutionalization resulting from the unavailability of affordable and appropriately designed housing. They informed the Committee, as well, of the financial privation

suffered by many elderly Canadians (particularly women, whose pension entitlements may be minimal)and of age-based inequities in the provision of financial services.

The evidence supplied by witnesses leaves little room for doubt that age discrimination and other age-based abridgements of human rights are familiar realities for older Canadians. This is true despite the existence of federal and provincial human rights legislation specifically proscribing age discrimination, human rights commissions administering that legislation, and, more recently, constitutional guarantees of equal treatment for Canadians regardless of age.

Broader age-related human rights deficiencies are so extensive that they cannot be viewed merely as the random result of benign inattention. That is why the Committee has been led to confront the problem of ageism, and the central assumption that aging is automatically associated with declining capacities and productivity, frailty and helplessness. This assumption, we have been advised repeatedly, is refuted by contemporary research. It is, nevertheless, widely apparent on Canadian television screens, in advertisements, and in other media where attitudes are expressed and reinforced. It is also, sadly, apparent in our behaviour.

The Committee does not pretend to be able to offer solutions for all of the problems placed before it in the course of its investigation of aging and human rights. It submits this report in the hope that its representation of the concerns of Canada's aging and elderly will encourage the increased governmental and public attention which is, in many cases, a precondition for effective solutions.

Such attention will carry forward a process of inquiry and discussion which has already benefited from such notable parliamentary contributions as *Retirement Without Tears* (the landmark 1979 Senate study of retirement issues), the 1983 Report of the House of Commons Special Committee on Pension Reform, and the inquiry into the effectiveness of the Canadian Jobs Strategy (including its effectiveness for older workers) released by the House of Commons Standing Committee on Labour, Employment and Immigration earlier this year. The Committee plans, itself, to contribute to this process in future reports which will focus on individual issues identified in the course of the present study, but which could not be addressed in detail because of their number and the press of events.

It is the Committee's strong belief that the elimination of age discrimination ought now to become a priority for Canadians. Two decades ago statutes solely directed to the proscription of age discrimination were in effect within several provinces, and the federal Department of Manpower and Immigration maintained a Section dedicated to the problems of the older worker, including the prevalence of misinformed attitudes about aging and productivity. The Committee does not recommend a reversion to earlier legislative and administrative arrangements, but it would like to see a revival of the priorities which these arrangements suggest.

The realities experienced by the aging and elderly in Canada pose human rights challenges that Canadians can no longer afford to ignore. As part of our contribution to meeting these challenges, we offer the recommendations listed immediately below. While these recommendations reflect the major focus of this study on employment issues, we wish to emphasize that the human rights challenge posed by our treatment of the aging has implications for all sectors of government. The changes to employment programs recommended below should therefore be seen as illustrative of broader changes which are now needed.

TABLE OF RECOMMENDATIONS

1. That Canada assume a leadership role at the United Nations in the development of a specific human rights instrument on age and age discrimination. (See page 17.)

2. That those provinces which have not already done so be encouraged to remove age discriminatory definitions of age from their human rights statutes. (See page 17.)

3. That the Canadian Human Rights Commission investigate and act in respect to age discrimination, including that experienced by employed as well as unemployed older workers, with vigour. (See page 28.)

4. That Employment and Immigration Canada designate older workers (especially those older worker groups prone to long-term unemployment, if such groups can be identified) as a target group for the purposes of the Canadian Jobs Strategy. (See page 29.)

5. That Employment and Immigration Canada undertake an immediate and thorough review of options available for providing special

assistance to unemployed older workers through Canada Employment Centres, and for overcoming prejudice on the part of some employers against the hiring of older workers. (See page 29.)

6. That the Government of Canada create an interdepartmental task force to explore the multiple impacts of corporate rationalization, plant closures and corporate takeovers on older workers, and seek the cooperation of provincial governments, as needed, in developing relevant measures including a comprehensive safety net including the protection of pensions, adequate notice and severance pay, and special retraining and job-search assistance. (See page 31.)

7. That Employment and Immigration Canada immediately launch a national advertising campaign focussed on discouraged workers, and directed to fostering their use of departmental counselling, training and placement programs. (See page 31.)

8. That Employment and Immigration Canada actively encourage the development of community-based employment services targeted to the needs of unemployed older workers, with a view to increasing the share of project funding received by such groups to at least 10% of total Outreach project funding by fiscal year 1990-1991. (See page 32.)

9. That, before 30 March 1989, Employment and Immigration Canada assess the employment needs of early retirees, review the adequacy of workforce re-entry programs, such as the Job Entry component of the Canadian Jobs Strategy, and develop measures as necessary to ensure that the option of a return to work accompanies the option of early retirement. (See page 32.)

10. That the Canadian Human Rights Commission, in conjunction with Employment and Immigration Canada, explore the possible effectiveness of an amendment to federal employment equity legislation which would require the reporting of employment data by age, in order to enable the protection of older members of minority groups from the compounding, by age discrimination, of other forms of discrimination from which they suffer; and that the results of this inquiry be made public by 30 December 1988. (See page 33.)

11. That the federal government seek the cooperation of provincial governments in identifying and correcting any negative impacts of the abolition of mandatory retirement, as it is brought about by the Courts

and, should existing law not result in comprehensive abolition, that federal and provincial governments undertake the complete abolition of mandatory retirement, with the sole exception of a limited class of occupations directly involving the public safety. (See page 37.)

12. That the federal government seek the cooperation of the provinces in ensuring that the adaptation of the health care system to the needs of an aging population receives on-going attention in federal-provincial discussions on health care funding. (See page 39.)

13. That a concerted attempt be made, by appropriate federal departments and agencies, to explore the scope of possible federal involvement in such areas as the provision of low-cost housing adapted to the elderly, and the extension and/or adaptation of existing public transport systems to those among the elderly who are disabled or infirm. (See page 41.)

14. That the federal government seek provincial cooperation, on the basis of an explicit recognition that the elderly are entitled to adequate social services as a matter of human right, in a comprehensive review of the adequacy of such services, followed by systematic reform. (See page 44.)

15. That the federal government seek the cooperation of provincial governments in fostering increased participation by older Canadians in education and retraining programs, through both the adaptation of these programs and the enhancement of financial assistance available to older participants. (See page 50.)

16. That a national campaign against ageist attitudes, possibly coordinated at the federal level by the new Ministry of State for Senior Citizens, be launched immediately, and that it include:

    A. A public information campaign, which would enhance the awareness of Canadians with respect to the standards of treatment and conditions of life to which all Canadians, including the aging and elderly, are entitled; the current conditions of life and dominant concerns of this group; and the realities of aging, as portrayed in current research.

    B. An attempt to foster return by provincial governments of the secondary and post-secondary education curricula to install human rights education as a mandatory component, thereby enhancing specialized knowledge of this area; and to enhance the study of aging

and the aged, both among the student population at large and, in a more intensive way, among the various occupational groups which routinely deal with the aged and the elderly.

C. Increased support for non-governmental associations of older Canadians, which have already developed impressive resources of information to share with other Canadians, and which can claim significant achievements in educating older Canadians about themselves and giving them an articulate public voice.

D. The greater use of governmental research and other funding to foster the carrying out of primary research on aging and the current circumstances of Canada's aging and elderly. (See page 50.)

17. That future studies specifically address:

- impacts of age discrimination on young Canadians;
- the evolving concept of discrimination, and its implications;
- the adaptation of the workplace to the requirements of elderly workers, including the pro-rating of benefits for part-time work and the development of measures to foster its availability;
- the adequacy and fairness of financial services for the elderly; and
- the adequacy of pension levels, the security of private sector pensions, and the possible existence of age-based inequities in pension regulations. (See page 52.)

II. THE DEMOGRAPHIC ENVIRONMENT

Canadian society is an aging society, and during the remainder of this century and beyond will be a rapidly aging society.[1] After ranging between 4.7% and 5.6% during the first three decades of this century, the proportion of the population aged 65 or more had grown to 7.7% by 1956, 8.7% by 1976, and approximately 10.5% by 1986. A Statistics Canada study projects that, on the assumption of continuing low birth rates and relatively low immigration rates, by the year 2006 approximately 15% of the population will be over 65, a proportion that will have grown to 27% by the year 2031. Under the same assumptions, the proportion of the population aged 45-64 will grow from 19% in 1986 to 28% in 2006.

Rising numbers of the aging and elderly present only one element of the demographic transition faced by an aging Canadian society. The 18-24 age group, which provides the most entrants into the labour market, peaked at 13.5% of the population in 1981, and its numbers are now projected to diminish steadily during the time-frame in which projections are available, to 9.4% of the population by 2006, and to 7% by 2031. While increased birth rates could produce a more gradual decline, a continuation of the present low birth rates will result in a pronounced shrinkage in the proportion of the population aged 0-17 years. This group will diminish, on current projections, from about 25% of the population today to 18.7% by 2006 and to 14.9% by 2031.

The combined effect of increasing numbers of the aging and elderly, and declining numbers of the young, will be a substantial increase in the median age of Canadians. If low birth, death and net immigration rates continue, the median age of Canada's population will increase from about 30 years today to 41 years by 2006 and to 48 years by 2031.

Statistical trends and projections provide only a general indicator of the net effect various more specific developments will bring about. Progress in health care, for example, will foreseeably increase the proportion of the aging and elderly who remain vigorous as well as merely increasing longevity.[2] As one witness noted in support of arguments for expanded opportunities for those aging Canadians who wish to continue to perform productive roles in the workplace: "More Canadians are living longer, healthier, more active lives."[3]

The magnitude of the demographic transition facing Canada was a recurring theme among witnesses who provided evidence to the Committee, serving as a backdrop both for comments on age discrimination and older workers, and for comments on age discrimination and the elderly. In the words of Dr. Neena L. Chappell, of the Centre on Aging at the University of Manitoba:

> "The demographic changes we are facing in our society are new. The proportions of elderly that societies are facing are new. It is going to be the first time in history [that societies face such a transition] ... So looking to the past is not going to help us." (18:35)

Members of the Committee share with witnesses the recognition that Canada faces a demographic transition of unprecedented magnitude and direction. This transition will require major adjustments — some of which are already underway — in our institutions, practices and our view of ourselves and other Canadians. The importance of the need for the latter component — changed attitudes towards the aging and elderly — cannot, indeed, be emphasized too much. Unless Canadians change their attitudes towards these groups, changes in institutions and practices are likely to occur only on a piecemeal basis, in response to crises which have already developed, and thus at substantial social and human cost. Unless Canadians change their attitudes, they are in danger of failing to meet the challenge posed by the coming transition in demography.

Many of the current attitudes and practices to which witnesses have drawn the Committee's attention would appear to fall short of human rights standards to which Canada has committed itself — standards which, by their nature, apply to the aging and elderly as much as to other groups. To the extent that demographic change may increase the number of Canadians who experience an erosion of fundamental rights as their age advances, an investigation of Canada's human rights practices concerning the aging and elderly is now particularly timely. The presentations of witnesses before the Committee suggest, however, that present realities by themselves amply justify such an investigation.

III. THE HUMAN RIGHTS CHALLENGE

Before examining in detail concerns presented to the committee by witnesses, it is appropriate briefly to review Canada's major international commitments, and constitutional and legislative provisions relevant to the circumstances of the aging and elderly. These commitments provide an appropriate set of standards in relation to which Canada's performance may be viewed. They represent obligations voluntarily undertaken and they articulate, in specific terms relevant to older Canadians, the practical meaning of a commitment to their human rights.

A) International Commitments

1. The Universal Declaration of Human Rights

The *Universal Declaration* was adopted by the U.N. General Assembly on 10 December 1948 as an overarching statement of human rights principles. Canada both supported its adoption and played an important role in its development.

The *Declaration* begins, in Article 1, with an affirmation of the fundamental human equality implicit in the concept of human rights itself: "All human being are born free and equal in dignity and rights". Article 2 further affirms that "Everyone is entitled to all the rights and freedoms set forth in this *Declaration*, without distinction of any kind." Age is not included, however, among the distinctions specifically proscribed.

Among the specific rights which the *Declaration* sets out are: freedom from arbitrary deprivation of property; the right to social security; the right to freely chosen employment, and to "protection against unemployment"; and the right to a standard of living adequate for health and well-being.

2. International Covenants and Agreements

The *International Covenant on Civil and Political Rights* (C.P.) and the companion *International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights* (E.S.C.) elaborate upon the broad rights set out in the *Declaration.* They were subject to signature and ratification by individual countries, and are thus potentially enforceable.

The Covenants follow the *Declaration* in affirming fundamental human equality, and in proscribing discrimination on a variety of grounds. Although they do not explicitly proscribe discrimination on grounds of age, they do set forth a series of rights which are clearly relevant to concerns of the aged. Among these are: freedom from "cruel, inhuman or degrading treatment or punishment" (Article 7, C.P.); liberty of movement and free choice of residence, (Article 12.1, C.P.); and freedom from "arbitrary or unlawful interference with ... privacy, family, home or correspondence" (Article 17.1, C.P.).

Of special relevance, also, are the right to gain a living by freely chosen work, which involves access to technical and vocational guidance and training programmes (Article 6.1 and 6.2, E.S.C.); and the right to just and favorable conditions of work, including fair and equal pay for work of equal value, safe and healthy working conditions, and equal opportunities for promotion subject only to considerations of seniority and competence (Article 7(a)(b)(c), E.S.C.). Clearly relevant as well, are the right to social security and an adequate standard of living, including adequate food, clothing and housing (Articles 9 and 11.1, E.S.C.); the right to "enjoyment of the highest attainable standard of physical and mental health" (Article 12.1, E.S.C); and the right to take part in cultural life (Article 15.1(a), E.S.C.).

The International Labour Organization, a specialized agency of the United Nations since 1946, has adopted with Canada's support a number of instruments particularly relevant to the aging and elderly. While the I.L.O.'s 1958 *Discrimination (Employment and Occupation) Convention*, ratified by Canada in 1964, did not include age among the proscribed grounds of discrimination, Recommendation 162, passed by the I.L.O. in 1980, provided (Part II, Section 3) that:

> Each Member state should, within the framework of a national policy to promote equality of opportunity and treatment for workers, whatever their age, and of laws and regulations and of practice on the subject, take measures for the prevention of discrimination in employment and occupation with regard to older workers.

Canada has subscribed to all of the international instruments just reviewed, thus affirming before the world at large the human rights standards they contain.

B) Domestic Commitments

1. The Canadian Charter of Rights and Freedoms

The *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, which came into effect in 1982, begins by setting out a series of fundamental civil and political rights possessed by "everyone", and guaranteed "subject only to such reasonable limits prescribed by law as can be demonstrably justified in a free and democratic society" (S.1). Section 15, which came into effect later, on 17 April 1985, grants every individual equality "before and under the law, and the right to equal protection and benefit of the law, ... without discrimina- tion based on race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, age or mental or physical disability." S.15(2) allows exceptions to be made for ameliorative laws and programs applying to groups defined by the above criteria.

2. The Canadian Human Rights Act

The *Canadian Human Rights Act* came fully into effect on 1 March 1978. It begins (S.2) with an explicit statement of purpose: to give effect to equality of opportunity by preventing discrimination in all matters coming under the jurisdiction of Parliament. Section 3(1) enumerates the proscribed grounds of discrimination:

> For the purposes of this Act, race, national or ethnic origin, colour, religion, age, sex, marital status, family status, disability and conviction for which a pardon has been granted are prohibited grounds of discrimination.

The remainder of the first Part of the Act sets out a series of definitions of prohibited discriminatory practices. A number of these are of special importance to the aged and elderly. Section 5 makes it discriminatory on any of the proscribed grounds to deny anyone goods, services, facilities or accommodation normally available to the general public. Section 7 defines as discriminatory a refusal to employ any individual, or to differentiate between individuals to the detriment of either, on a proscribed ground. Section 8 makes it discriminatory, in employment applications or advertisements, to imply or express any limitation or preference based on a proscribed ground of discrimination. Section 10, more pointedly, makes it discriminatory for an employer to deprive an individual or group of employment opportunities on a prohibited ground, as a result of policies or practices relating to recruitment, promotion, training or other personnel

matters. Section 12 makes it a discriminatory practice to make public any symbol, notice, sign or other representation implying discrimination, as defined elsewhere in the Act, or inciting it.

Canada has thus established domestically a legislative and institutional framework to enable fulfillment of the obligations it has assumed internationally. In so doing, Canada has affirmed the view, not clearly expressed in several international instruments, that discrimination based on age is unwarranted and unacceptable.

C) Overview and Discussion

A full review of international instruments and Canadian legislation protective, directly or indirectly, of human rights would be vastly more extensive than the selective summary provided above. It would include, among other matters, an examination of provincial human rights legislation. A number of provinces proscribe discrimination on the basis of age while incorporating an upper limit of 65 years within their definitions of age, thus proscribing age discrimination in relation to the aging (up to 65) but not to the elderly. A full review would also include an examination of a vast range of substantive legislation, at both the federal and provincial levels, which directly or indirectly bears on the realization of human rights in Canada.

The purpose of the present overview is not, however, to examine critically and in detail international human rights instruments and Canada's human rights legislation. It is rather to portray Canada's major acknowledged human rights commitments, before examining some of the realities experienced by Canada's aging and elderly. In advance of this examination, however, the Committee would like to express some observations and concerns relating to the basic components of the human rights framework just surveyed.

The *Universal Declaration* and Covenants are of paramount importance to human rights not only because of the practical significance of the force of world opinion they help bring to bear on violators, but because they give authoritative expression to a global consensus about what our human rights are. Indeed, their educative significance is potentially of greater importance than their immediate practical significance.

The *Declaration* and Covenants imply a proscription of discrimination on grounds of age, if age is taken to be one of the unspecified "other

statuses'' which cannot limit what are purported to be universal human rights. It is of some concern to the Committee, however, that age is not explicitly set out as a proscribed ground of discrimination in any of these instruments. Its explicit inclusion is clearly required if these instruments are to perform the educative function which is essential to their effectiveness in fostering the suasive application of world opinion against age discrimination.

The Committee would therefore like to add its voice to that of one witness — Dr. Noel Kinsella, Chairman of the New Brunswick Human Rights Commission — in recommending that Canada assume a leadership role at the United Nations in the development of a specific human rights instrument on age and age discrimination (Recommendation 1). Such an instrument might perform functions parallel to those of the *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination.* It would, as that Convention does with respect to race discrimination, emphatically place age discrimination on the global human rights agenda.

The Committee also shares the concerns of several witnesses who have drawn attention to an apparent anomaly in the human rights legislation of some provinces, where proscriptions of age discrimination do not protect those over age 65. Whether such matters lie within the federal jurisdiction or not, legislative provisions in any jurisdiction which appear to legitimize an age-based differentiation between the rights of some Canadians and the rights of others undermine the educational effectiveness of Canadian human rights legislation considered collectively. They thus impact directly on central issues addressed in this report. Furthermore, such provisions are *prima facie* discriminatory and would appear to be in potential conflict with *The Canadian Charter of Rights and Freedoms*, Section 15. **The Committee therefore recommends that those provinces which have not already done so be encouraged to remove age discriminatory definitions of age from their human rights statutes (Recommendation 2).**

Notwithstanding the qualifications just reviewed, there can be little doubt about the underlying commitments of Canada in the area of human rights as they apply to the aged and elderly. Canada is committed to the view that all human beings share certain fundamental needs of such central importance that the failure to meet them constitutes an assault on the value and dignity of the human being itself, and that the meeting of these needs constitutes for all human beings a right. Among such rights, possessed by all human beings irrespective of any of the distinctions of status (including

distinctions of age) which give us individuality, are those rights enumerated in the international agreements and Canadian legislation reviewed above.

Canadians have also expressed in legislation the recognition that the aged and elderly, along with the young, are among those groups sufficiently vulnerable to discrimination that specific protections are required. This recognition, it will be seen, is confirmed to a disturbing degree by the evidence which has been made available to this committee. It is also confirmed by the use which Canadians make of the recourse given them by Canadian human rights legislation. At the federal level, in 1987, the Canadian Human Rights Commission accepted 469 complaints, of which 63 (or 13.4%) were complaints of age discrimination. The proportion of complaints accepted which involve age discrimination has varied between 11% and 17% in recent years. Age descrimination complaints thus constitute a significant portion of the Commission's workload.[4]

In addition to handling age discrimination complaints, the Commission has called for the amendment of the *Canadian Human Rights Act* to remove provisions restricting its effectiveness against mandatory retirement. Sections 9(2) and 14(c) permit the exclusion from membership in an employee organization and termination of employment of individuals who have reached the normal age of retirement for people in similar jobs. The Commission has called repeatedly for the removal of these provisions. The Government of Canada, we note, has already agreed in principle with this view in its response to *Equality For All*, the report of the Parliamentary Committee on Equality Rights (1985).

IV. OLDER CANADIANS: EMPLOYMENT ISSUES

In the course of the hearings conducted by this committee, it rapidly became apparent that an age-based erosion of human rights is experienced by two distinct groups: the aging, whose primary concerns relate to the area of employment, and the elderly, whose concerns relate to virtually the full array of contemporary social services. This chapter focusses on the former group, while in the following chapter concerns of the elderly are addressed.

Much of the available data on the employment experience of the aging deals with persons aged 45-64. For the purposes of this examination, therefore, the category of the aging, or older workers, will be defined in terms of this age range. The Committee is aware, however, that within particular vocations and in individual cases, discrimination or other age-based erosions of human rights can be experienced at an age well below 45. The Committee has also been made aware that the experience of Canadians aged 45-64 is not uniform, being differentiated by, among other factors, age, gender, occupation and education. Notwithstanding such differences, the evidence with which the Committee has been provided makes it abundantly clear that the various sub-groups of older workers share experiences reflecting their vulnerability to age-based human rights abuses, and thus warrant treatment together.

A) Labour Force Trends and Implications

Witnesses appearing before the Committee showed widespread awareness that the general demographic trends outlined in Part I are already having, and will continue to have, direct implications for the labour market. The entry of the baby boom generation into the labour market during the 1970's and early 1980's resulted in a decline in the proportion of older workers in the labour force, despite numerical growth of this group. Thus while the proportion of older workers in the labour force stood at 26.5% in 1977, it declined to 23.9% in 1986 even though the number of older workers grew by about 315,000.[7] Declining labour force participation rates for older male workers (from 84% in 1977 to 81% in 1986), while more than offset by the increasing participation of female older workers (from 41% to 47%), moderated rates of increase for the older worker group.

Early retirement trends are expected to result in a continuing decline in participation rates for older male workers, particularly those over age 55, while rates of labour force participation for female older workers continue to

increase. The underlying demographic transition resulting from the aging of the baby boom generation will, overall, cause the proportion of the labour force over age 45 to begin to increase, despite projected levels of withdrawal from the labour force by older men. Officials from Employment and Immigration Canada anticipate that the proportion of older workers in the labour force will grow from just under 25% today to 30% by 1995. It should be noted, as well, that rates of early departure from the labour force by older men, especially those in the age 55 and over category where departures have traditionally been concentrated, have shown recent signs of moderating. If recent increases in rates of early retirement prove to be a reflection of cyclical labour market conditions, rather than a long-term trend, then the greying of the labour force will occur more rapidly than current projections may indicate. But even if its precise timing and extent remain uncertain, there can be no uncertainty about the aging of the labour force itself. The older worker is destined to become, in both numerical and proportional terms, a progressively more important part of the Canadian workforce.

These demographic and labour force trends make it critically important that Canada succeed in achieving the productive involvement of older Canadians in the workforce. Failure to do so, first of all, threatens the right to an opportunity to work, and where discrimination on the basis of age is involved represents an additional departure from the human rights standards to which Canada is committed. It must be recognized that in what the philosopher Hannah Arendt has described as the "society of jobholders", where the identity of individuals as well their connections to the community hinge centrally on occupational status and income, employment has become, as never before, a human rights issue.

A failure fully to accommodate the older worker could also have serious implications for Canada's future economic health, as the supply of workers in other categories shrinks and national productivity becomes directly dependant on our productive use of older workers.

If today's policies exacerbate future labour shortages they may also create conditions which will lead to new human rights problems. The option of retiring while still capable of productive work, for example, could become subject to serious pressure under conditions where a shrinking labour force must support increasing numbers of the dependent elderly.

B) Unemployment Trends

According to the evidence, both statistical and personal, which witnesses supplied to the Committee, labour market difficulties of older workers raise serious concerns about Canada's success in living up to the anti-discrimination commitments and other human rights standards which it has already affirmed repeatedly in principle.

The problem of older worker unemployment has emerged with particular clarity in the years following the 1982 recession, during which the special vulnerability of older workers to the effects of economic restructuring, technological change, corporate rationalization and plant closure was apparent in unemployment data.

Unemployment among workers aged 45-64 rose, between 1981 and 1984, from 4.5% to 7.9% before declining to 6.8% in 1986, and to 6.6% in March 1988.[8] While the worsening of unemployment during the recession indicated by this data is no worse than that for other groups, the data conceal some substantial variations among the differing groups of older workers. In 1986, for example, unemployment for workers aged 55-64 stood at 7.3%, an increase from the 6.9% who were unemployed in the depths of the recession in 1982.[9] This situation contrasts with the employment pattern of those in the labour force aged 25-54, for whom unemployment rates fell from 8.8% to 8.2% between 1982 and 1986. Officials from Labour Canada, commenting on the Statistics Canada study from which these data are drawn, noted that while unemployment rates remain relatively low for older workers, their relative advantage vis-à-vis the rest of the labour force had diminished, by 1986, to about half the size of the 50% differential applying in 1982.

Unemployment figures, although they suggest that many older workers may not be participating in the benefits which economic recovery has conferred upon other Canadians, tell only one part of the story. A dynamic labour market, for example, may yield relatively high unemployment rates during any given period, as workers leave positions and search for more desirable positions. Long-term unemployment, in contrast, is much less likely to be voluntary and is much more likely to reflect serious privation on the part of the unemployed.

In March of 1985, older female workers remained unemployed for an average of 23.4 weeks, 2.1 weeks longer than the average for all unemployed women. Older male workers remained unemployed for an average of 31.8 weeks, fully 7.8 weeks longer than the average for all unemployed males.[10] Just over two years later, despite the general improvement in labour market conditions, the average duration of unemployment for males over 45 was 36.7% greater than for all unemployed males, and the average duration of unemployment for females over 45 was 18.1% greater than for all unemployed females.[11] These figures indicate that older workers, once unemployed, encounter considerably greater difficulty in finding new employment than their younger peers, and that unemployed older workers are more likely than the younger unemployed to sustain serious long-term unemployment.

This conclusion is confirmed in Statistics Canada data for the year 1985, which reveal that 18.1% of those over age 45 and unemployed at some point during the year were unemployed for 1-4 weeks, while 17.2% in the same age category were unemployed for forty or more weeks.[12] For those aged 25-44, comparable figures are 21.6% and 12.3%, indicating a higher incidence of unemployment but a relative shift away from long-term unemployment for the younger group. Particularly vulnerable to long-term unemployment were men aged 45 and above, 16.7% of whom sustained short-term (1-4 week) unemployment while fully 19% were unemployed for more than forty weeks.

A final element in the older worker unemployment picture is the relatively high rate of departure from the labour force of unemployed older workers, which is widely acknowledged to result in a disproportionate under-estimation of their unemployment rates in normal unemployment statistics. A 1983 Statistics Canada study concluded, on the basis of surveys of those desiring work but not actively seeking it (and therefore, technically, outside the labour force), that 1983 official unemployment rates for men over 45 of 9.2% concealed real unemployment rates on the order of 10.5%.[13] A 1985 report prepared for the Social Planning Council of Metropolitan Toronto estimated that, once discouraged workers and involuntary early retirees were allowed for, the level of unemployed older workers — long-term and otherwise — would be more than double that suggested by official employment statistics. As one of the Committee's witnesses observed: "It is clear that older workers have been hardest-hit by long-term unemployment, and that the consequences for them are

exceedingly harsh. Many of them are aware that at this stage of their lives, it is unlikely they will ever recover financially."[14]

In view of the near unanimity among witnesses about the seriousness of the problem of unemployment among older workers, the Committee heard, with particular interest, testimony from officials of Employment and Immigration Canada late in the hearings. Evidence provided by the department, based on comparisons between 1977 and 1986 data, confirmed the conclusion based on more immediate comparisons that while older workers tend to experience somewhat lower overall rates of unemployment than workers of other ages, certain older worker groups, particularly the age 55-59 group, have experienced significant increases. Attention was drawn, with respect to older workers and long-term unemployment, to what was described as a significant polarization among older workers. While the majority did not seem to be negatively affected by the recession, a minority — estimated at between 25,000 and 35,000 older workers — has proven to be highly vulnerable to long-term unemployment, that is, of a year or more. Departmental officials indicated that efforts are currently underway to more precisely identify characteristics of this group, with a view to exploring the possibility of targeted programs.

C) Unemployment and Age — Two Approaches

A major question facing the Committee, when looking at the labour market problems of the older worker, was to determine to what extent their origin lies in discrimination, on the part of employers or others, on the grounds of advancing age. Evidence presented by witnesses points to two seemingly different answers to this question.

1. The Age Discrimination Emphasis

Numerous witnesses, typically those directly representing the aging and elderly, or including members of these groups, advised the Committee that discrimination based on advancing age is a recurring element in the experience of older workers. The Committee was told that age discrimination is encountered by older workers in the workplace, where it often takes the form of limitations of promotional opportunities and promotion-related training, as well as of skills maintenance or upgrading opportunities which may be necessary even to retain employment in our era of technological change. The Committee was also told that, while seniority provisions in contracts provide lay-off protection to many older workers, they often face

strong social pressure within the workplace, sometimes originating from management, to retire early — to "make way for the young". In cases where contractual protection is not available, furthermore, older workers are vulnerable to replacement by younger workers, hired at entry-level salaries, to do the same or similar work.

The implications of the data on long-term unemployment would appear to be confirmed by what the Committee heard, repeatedly, about the experiences of unemployed older workers. These workers, the Committee was informed, encounter pervasive biases against the aging on the part of employers, sometimes frankly expressed and sometimes clearly implicit in remarks not directly alluding to age. Furthermore, when unemployed older workers turn to Canada Employment Centres for assistance, they may encounter attitudes, or more tangible responses, not markedly different from those in evidence among employers.

According to officials of the National Advisory Council on Aging, negative age-based stereotyping currently influences a significant proportion of hiring, job assignment, training and promotion in Canada (11:24). Requirements of a specified number of years of experience can serve as a pretext for avoiding the hiring of older, more experienced workers; training programs are often geared to the requirements and abilities of younger workers; and younger workers in entry-level positions are often viewed as the only group in which managers can be developed, leading employers to channel investments in training and promotion away from the aging. "The longer-term effects", the Committee was told, "are demoralization, career slippage and possible termination of work."[15]

A British Columbia group — The 45 Plus Committee for Mid-Life Work Options — provided evidence from one of its component associations, directly involved in seeking employment for older workers, which strongly confirms the general observation of the National Council on Aging. Experience with 3,600 older worker clients in a range of occupations is reflected in their statement that:

> For most, it is an astounding thing that because of their age, employers are not seriously considering them for employment. These job-seekers (average age 53 years) become aware that the value of the knowledge, skills and experience brought to the workplace by middle-aged workers is being underrated. It is devastating for them... .[16]

The underlying substance of the view held by groups alleging age discrimination was neatly summed up by a representative of the Society for the Retired and Semi-Retired in Edmonton: "Older workers are finding their chances of keeping a job and, after unemployment, of finding a job, are greatly diminished because of age discrimination. 'You are too old' is the sentence they hear most, and I use that word 'sentence' in its judicial sense"(17:50). According to a number of academics who informed the Committee of relevant research findings, this statement of direct experience is widely supported by research on employer attitudes and behaviour.

2. The Labour Market Competitiveness Emphasis

A somewhat different approach to employment problems of the older worker was taken by witnesses who viewed the problem from the perspective of labour market economics. Such witnesses, without exception, affirmed that direct discrimination against older workers on the basis of age is a pervasive phenomenon. They placed relatively greater emphasis, however, on certain characteristics, ascribed at least to those older workers encountering severe labour market difficulties, which may by themselves provide an immediate explanation of special difficulties encountered by individuals. These characteristics, which reduce the labour market competitiveness of certain categories of older workers, include relatively low levels of formal education, obsolescent skills, wage expectations which may have risen during years of antecedent employment or which may be assumed by employers to be higher than those of younger workers, potentially higher benefit costs, relatively low levels of geographical mobility, or the presence of health-related problems or conditions. While no witness associated these characteristics with all, or even many, older workers, and all stressed that appropriate governmental and private-sector initiatives can provide effective remedies, a number of witnesses focussed on labour market uncompetitiveness as the immediate cause of special employment difficulties encountered by many older workers.

Reflective of the labour market economics focus was the testimony of representatives of the Social Planning Council of Metropolitan Toronto, who argued that in that city continuing high unemployment for those over 45 reflects the persistence of a skill mismatch between labour supply and labour demand, particularly severe in the case of older workers. Technological change and corporate restructuring in some industries, they claimed, tends to produce shifts in labour demand from some occupational areas to others, opening up disproportionate numbers of entry-level positions sometimes in

new geographical locations. These shifts, in combination with the perception that older workers are a poor investment for adjustment and retraining initiatives, they argued, stack the odds against the older worker. Studies of displaced automotive and steel workers, showing high levels of permanent job loss combined with wage falls among those finding new employment, were mentioned as illustrating broader trends. The witnesses also noted current developments in the Toronto garment industry, where older full-time workers are being displaced by younger workers paid on a piece-work basis, many of them recent immigrants for whom language and other limitations combine to make them receptive to low wage levels and poor working conditions. The overall conclusion offered by the Council's representatives was:

> It appears that even during periods of economic health and expansion, market forces tend to squander our most important natural resource — the abilities and skills of the most experienced members of our work force.[17]

Not surprisingly, given the mandate of their departments, officials of Labour Canada and Employment and Immigration Canada focussed primary attention on these and other problems of labour market competitiveness.

Officials of the latter department outlined a range of program initiatives, under the Canadian Jobs Strategy.[18] Older worker participation rates in these programs would not be expected to reflect overall proportions of the unemployed consisting of older workers. It is nevertheless useful, in reviewing jobs program older worker participation rates, to recall that in 1987, an average of 18.7% of the unemployed were aged 45 or over.[19]

The Skill Investment program assists employers in retraining (with a view to subsequently retaining) workers whose jobs are threatened by technological change. In fiscal 1986-1987, 16% of all participants were aged 45 or more — a proportion which, according to officials, continues to prevail. The Skill Shortages program assists employers in training current or new employees in skills which are in short supply. In 1986-1987, 3.9% of participants in this program were older workers. The Job Development program combines training and subsidized jobs to assist the long-term unemployed. In 1986-87, 8.3% of participants in this initiative were aged 45 or more, and it is estimated this proportion prevails in 1987-88. The Job Entry program is targeted to assist youths and older workers (primarily women who have been occupied in homemaking) with entry to the labour force, and in 1986-87 served a clientele 8.1% of which was aged over 45. The Community Futures program assists communities facing economic decline and chronic unemployment. In 1986-87 the older worker participation rate

was 2.8%. The Innovations program supports new labour market approaches rather than providing direct assistance, and officials noted that initiatives focussing on entrepreneurial training for older workers have shown promise.

It is noteworthy that, according to figures provided by Employment and Immigration Canada, older Job Strategy participants benefit just as much from participation as do other groups. In 1986-87, 63.1% of former CJS participants aged 45 or more were either employed or in further training three months after program completion. The comparable figure for all participants is 64.9%. These figures suggest that, with appropriate assistance, older workers can overcome labour market barriers posed by discrimination based on generalized negative stereotypes.

As for Labour Canada, its officials, while affirming that one of the most basic current issues is the need to ensure that everyone in the labour market is treated equally, irrespective of sex, race or age, focussed their presentation to the Committee on labour market characteristics of departmental clienteles. The Committee was informed that the number of assistance recipients under the Labour Adjustment Benefits Program, which provides assistance of last resort to laid-off workers aged 54-65 in designated industries, has grown ten-fold over the last five years. The average claimant was described as 60 years old, with only seven years of formal education, employed in the same industry for twenty-nine years and employed by the same firm for twenty-four years, and without entitlement to a pension before age 65. "LAB claimants," the Committee was told, "like many other displaced older workers, face severe adjustment difficulties" (27:15-16). On a substantially broadened basis, the Program For Older Worker Adjustment announced in the February 1986 budget will provide assistance akin to that of the LAB Program.

D) Observations and Recommendations

The Committee would like to offer two general observations on the relative importance of direct age discrimination and of labour market uncompetitiveness in explaining the employment difficulties encountered by older workers.

First of all, it is important to recognize that these explanations are not mutually inconsistent and that the phenomena upon which each focusses may indeed be mutually reinforcing. Some older workers, it would appear, face a double disadvantage consisting of generalized age discrimination on the

one hand, and on the other, specific competitiveness problems, both in the workplace and on unemployment rolls. While further study is needed to determine the precise roles each of these factors play with respect to the various groups within the "older worker" category, so that precisely targeted responses can be developed, the Committee believes it is a reasonable assumption that initiatives are needed to deal with both general problems.

Second, in the view of the Committee, it is vitally important that Canadians recognize that many of the problems of labour market competitiveness alluded to above would appear, themselves, to be products of age discrimination. Witnesses have alleged that some employers are reluctant to invest in training and skills upgrading for older employees because they believe that the costs of such investments will not be recovered before older workers retire. We have also been told that some employers are sceptical about the ability of older employees to benefit from training. We have been told, as well, that such attitudes can still be encountered in Canada Employment Centres, although we were gratified to hear from departmental officials that the problem has been recognized, and that recently instituted internal training programs contain components designed to better attune counsellors to the needs and capacities of older workers.

While we cannot comment on the extensiveness of age-based restrictions of training and retraining opportunities, we wish to emphasize that the attitudes alleged by witnesses reflect the kind of thinking on which discrimination thrives. Such attitudes substitute age-based generalizations for considerations based on individual merit, and express negative stereotypes which, it will be seen in a subsequent section, are substantially refuted by contemporary research.

With these concerns prominently in mind, the Committee wishes to offer the following recommendation:

We recommend that the Canadian Human Rights Commission investigate and act in respect to age discrimination, including that experienced by employed as well as unemployed older workers, with vigour (Recommendation 3).

Keeping in mind the universal right to an opportunity to work, and to access to work-related educational programs, we believe that the special needs and circumstances of the older worker justify a series of proactive

measures, in addition to strengthened efforts against age discrimination. We therefore offer the following further observations and recommendations:

The Committee will review with interest the forthcoming formal governmental response to a recent recommendation of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration, that Employment and Immigration Canada designate older workers as a target group for the purposes of the Canadian Jobs Strategy.

The Committee recognizes as legitimate concerns that action on this recommendation, itself reflecting a recommendation made by the Canada Employment and Immigration Advisory Council to the Minister of Employment and Immigration in 1985, could lead to a dilution of efforts on behalf of existing priority groups. To avoid that result, it may be necessary to formulate an age designation which would target those for whom age is combined with other disadvantaging characteristics, including those already designated for attention in existing programs. Any selection of priority groups, where it is not purely symbolic, implies a relative disadvantage both for groups previously selected and for those which remain excluded. It is the committee's view, however, that the severity of employment difficulties experienced by certain categories of older workers fully justifies the precise identification and designation of at least these groups for targeted support. **The Committee therefore recommends that Employment and Immigration Canada designate older workers (especially those older workers prone to long-term unemployment, if such groups can be identified) as a target group for the purposes of the Canadian Jobs Strategy (Recommendation 4).**

The Committee is mindful that the success of targeted employment programs and affirmative action strategies relies upon the resolution of some highly complex problems. For example, as research on measures taken in some European countries suggests, poorly conceived measures may ghettoize older workers and subtly reinforce the negative images of this group that prevail among some employers. Specific protections may also be associated with undesirable and wholly unintended consequences, as has been argued to be the case with measures in France to protect older workers who already had jobs. These measures were followed by an increased aversion on the part of employers to hiring older workers in the first place.

Nevertheless the Committee wishes to recommend that Employment and Immigration Canada undertake an immediate and thorough review of options available for providing special assistance to unemployed older

workers through Canada Employment Centres, and for overcoming prejudice on the part of some employers against the hiring of older workers (Recommendation 5). Thousands of unemployed older workers across Canada continue to face bleak prospects of re-employment, while those around them enjoy the new levels of affluence produced by five years of economic recovery. These people deserve no less than the very best efforts of which public institutions are capable in seeking to develop effective remedies.

The demographic and labour market trends reviewed in previous chapters, combined with the probability that international competition will continue to propel economic restructuring, suggest that the older worker problem is not going to go away on its own. Its persistence during five years of general economic recovery, and its demonstrable tenacity even in regions where supply shortages affect many occupational sectors, suggest on the contrary that an immediate and concerted effort is necessary.

Corporate takeovers, rationalization and plant closures will remain particularly significant sources of the predicament of older workers. Troubled industries reduce their intake of younger workers, and eliminate proportionally greater numbers of younger workers during early incremental lay-offs, thus creating seniority-protected populations of older workers who suffer mass lay-offs upon major rationalization or bankruptcy. An era of intensified global competition and major economic dislocation is thus likely to involve older worker unemployment problems of special severity.

It is the view of the committee that, while the enhanced employment programs recommended above are urgently needed, they are unlikely to be sufficient, by themselves, to remedy the special predicament of the laid-off older worker. In the absence of mandatory closure notification, closures can happen overnight, preventing workers from making long-term arrangements to move or acquire different skills. The absence of notification can also prevent workers from making financial arrangements, which may be critically important if severance pay is inadequate. Takeovers can have the same effects and, as recent cases have shown, can also involve the absorption of pension funds, thus depriving individuals of their pensions. The impact of this on older workers, who may have been employed by the same company for many years and be dependent on a single pension fund, can be devastating.

There may, furthermore, be ways of reducing the incidence of plant closures, without impeding longer-term corporate adjustment. The use of

Investment Canada in minimizing any adverse employment impacts of foreign takeovers, and the targeting of regional development spending to assist the growth of new businesses in areas hit by major closures, are possible approaches.

We therefore recommend that the Government of Canada create an interdepartmental task force to explore the multiple impacts of corporate rationalization, plant closures and corporate takeovers on older workers, and seek the cooperation of provincial governments, as needed, in developing relevant measures including a comprehensive safety net including the protection of pensions, adequate notice and severance pay, and special retraining and job-search assistance (Recommendation 6).

The Committee has special concerns, as well, about another older worker group whose distinctiveness has been recognized, but whose special needs have not to our knowledge been specifically addressed. Proportions of unemployed people who have become so discouraged that they no longer seek work, and therefore are not even recognized in official unemployment statistics, have been estimated to be particularly large among the higher age groups. We recognize that discouraged workers pose a special problem for employment organizations, which by their nature can only respond to assistance requests from the unemployed. We believe, however, that the existence of discouraged workers is a reflection of failure elsewhere in our employment services net, and that every possible effort should now be made to reach out to these people.

The Committee was favorably impressed with advertising, directed to older workers generally, which was shown to us by officials of Employment and Immigration Canada. We believe that an advertising campaign directed specifically to discouraged workers would provide at least a useful starting-point in meeting the needs of this group. **We therefore recommend that Employment and Immigration Canada immediately launch a national advertising campaign focussed on discouraged workers, and directed to fostering their use of departmental counselling, training and placement programs (Recommendation 7).**

The Committee received with interest several accounts of the success achieved by small, community-based employment services targeted to the needs of older workers, and providing counselling and self-help groups as well as direct job search assistance. The Committee applauds Employment and Immigration Canada's Outreach program, under which a number of

community-based employment services receive financial assistance. We have been told, however, that financial difficulties are prevalent among these services, and that only $568,655 (or less than 2.5% of total project funding) was devoted to the eight projects targeted to older workers in 1987-1988. **The Committee therefore recommends that Employment and Immigration Canada actively encourage the development of community based employment services targeted to the needs of unemployed older workers, with a view to increasing the share of project funding received by such groups to at least 10% of total project funding by fiscal year 1990-1991 (Recommendation 8).**

The Committee shares concerns expressed by Mr. John Harker, of the International Labour Organization, that early retirement programs may be storing up trouble in the long term in order to achieve short-term improvements in unemployment statistics. Citing an ILO study entitled *Employment Promotion and Social Security* (1987), Mr. Harker argued that early retirement programs involve a loss of productive potential and waste of experience, place early retirees in a social limbo which may foster premature aging, and will involve significant long-term public expenditures. While the Committee supports the provision of options, including that of early retirement, to older workers, it wishes to stress that the option of returning to employment must accompany the option of early retirement. **We therefore recommend that, before 30 March 1989, Employment and Immigration Canada assess the employment needs of retirees, review the adequacy of workforce re-entry programs such as the Job Entry component of the Jobs Strategy, and develop measures as necessary to ensure that the option of a return to work accompanies the option of early retirement (Recommendation 9).**

A number of witnesses supported the views of representatives of the Legal Education and Action Fund, who spoke to the Committee of the "double-barrelled assault on (older) womens' dignity" created by the combined effect of sex discrimination and age discrimination (12:30). This problem, as witnesses pointed out, is widely reflected in the circumstances of older women; in, for example, the disproportionate poverty of retired women as well as in the ghettoization of women (older and otherwise) in low-income occupations. The Committee is optimistic that current initiatives of the Canadian Human Rights Commission in implementing federal employment equity legislation will bring positive results in the area of occupational representation within the federal jurisdiction. The Committee would suggest, however, that employment equity legislation should also be directed against the age discrimination from which older women (along with older members of other designated groups) may suffer. While we express

concern elsewhere in this report about the current ubiquity of requirements for the disclosure of age, we believe that disclosure for purposes specifically related to the prevention of age discriminatory practices constitutes a special case. **The Committee therefore recommends that the Canadian Human Rights Commission, in conjunction with Employment and Immigration Canada, explore the possible effectiveness of an amendment to federal employment equity legislation which would require the reporting of employment data by age, in order to enable the protection of older members of minority groups from the compounding, by age discrimination, of other forms of discrimination from which they suffer; and make public the results of this inquiry by 30 December 1988 (Recommendation 10).**

The Committee wishes to make a number of general observations and recommendations, directed to concerns shared by the aged and the elderly, in conjunction with those directed specifically to older workers. These will be treated in a concluding part, drawing on both the present part and the next, which addresses the human rights concerns of the elderly.

V. ELDERLY CANADIANS: RETIREMENT, POST-RETIREMENT AND SOCIAL SUPPORT ISSUES

As the hearings of the Committee progressed, it became apparent that many elderly Canadians perceive negative assumptions about the aged as a pervasive feature of contemporary culture, capable of hampering virtually all of their interactions with other Canadians. Concerns about discrimination in the area of employment do not disappear merely because a person has turned 65 and may have retired from full-time employment. In the case of the elderly, however, such concerns do not provide the intensive focus for testimony that was apparent in submissions relating to those aged 45-64. Elderly Canadians, rather, told the Committee of experiencing an erosion of rights in a whole range of areas, extending from employment and retirement to health services and institutional care, housing and transportation, pensions and financial services, and even relating (as was seen in Chapter 2) to anti-discrimination legislation itself, in some provinces.

In view of the breadth of the concerns raised by and on behalf of the elderly, and time constraints faced by the Committee in its investigation of these, this chapter will be devoted primarily to a review of concerns raised, and the development of some global observations and recommendations. Elderly Canadians coming before the Committee have shown themselves impressively able to supply both specific information on and analysis of problems, and to make perceptive recommendations. In many cases, the Committee can do no better than to draw attention to these, noting that the quality of submissions received from a variety of organizations of the elderly is, by itself, a striking refutation of negative stereotypes of members of this group.

A) Retirement and Employment Issues

1. Mandatory Retirement

Concerns about mandatory retirement were repeatedly expressed before the Committee during its hearings. Mandatory retirement was widely condemned as an obvious instance of age discrimination, as wasteful of potentially productive labour and, more pointedly, as wasteful of capacities for judgement developed during long experience in the workforce. As well, it was condemned as psychologically destructive, and in some cases financially destructive, of those still capable of and needful of work.

Typical of arguments against mandatory retirement were those of the Manitoba Society of Seniors Inc., whose representatives argued that it is clearly discriminatory to tell a person he or she is no longer fit for work merely because a certain age has been reached. They noted that mandatory retirement robs some individuals of any sense of purpose, terminating the creative contribution such individuals otherwise could have made to their community. The Committee was told, also, that mandatory retirement fosters other abuses, such as poor treatment of employees in their pre-retirement years by employers who know that their older employees will be gone at age 65. The theme that mandatory retirement must be seen in the context of its broader implications, as well as of its specifically discriminatory character, was echoed in the comments of a witness who said: "Mandatory retirement sends signals to people in a society, signals that people have stopped being worthwhile and productive and useful" (17:31).

A number of witnesses argued that mandatory retirement combines discrimination on the basis of age with other forms of discrimination — notably discrimination on the basis of class ("The elites of society have never been faced with mandatory retirement") and discrimination based on gender. Illustrative of this latter point, and also of the special anguish experienced by those whose membership in several discriminated-against groups subjects them to compounded deprivations, was a particularly moving story presented to the Committee by a witness for the Legal Education and Action Fund. The witness, a 66-year old woman, had re-entered the workforce at an advanced age to help discharge debts incurred in the failure of her husband's small business, and to finance advanced education for her children. She found herself mandatorily retired from a job with a hospital at age 65, despite impressive testimonials of her current competence and an urgent need to continue working because of the lack of an accumulated retirement nest-egg.

A number of witnesses attacked several of the major justifications which have been advanced in favour of mandatory retirement, including the argument that spaces must be opened for younger workers. The Committee was told, for example, that in the Federal Republic of Germany, where contracts require the replacement of a retiring older worker by an unemployed younger one, it has been found that a replacement rate of only 50% occurs and that, in Canada, economic restructuring and corporate rationalization mean that no simple relationship can be drawn between one person retiring and another being hired.

It should be noted, however, that not all witnesses opposed mandatory retirement. One argued that, by automatically removing workers from the workplace at a specified age, mandatory retirement avoids the trauma of competency tests and the possible humiliation of discharge on grounds of incompetence. We would add, here, a concern of our own — that existing pension entitlements not be reduced merely because individuals choose to work beyond age 65. Such a reduction would be a strong disincentive to continued labour force participation.

The abolition of mandatory retirement thus raises some potentially serious concerns. Great care must be taken, in correcting the age discrimination involved in mandatory retirement, to ensure that this does not impose negative impacts, such as discharge under humiliating circumstances, or the loss of pension entitlements, upon the very people it is intended to benefit. Ongoing attention to the impacts of the abolition of mandatory retirement is thus required, as well as the implementation, as needed, of measures to correct any negative impacts. We would add, in further response to the above-mentioned concerns of one of our witnesses, that continuing recognition of a normal age of retirement, while it should not be allowed to provide a basis for compelling individuals to retire, can help to avoid the attachment of any stigma to retirement.

The coming into effect of Section 15 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, in 1985, has provided an important new basis for the legal challenge of mandatory retirement, where it is not already prohibited, and a number of cases are now before the Courts. It is the opinion of the Committee that this development will result in the comprehensive abolition of mandatory retirement, with the sole exception of a limited class of occupations directly involving the public safety for which special standards are generally agreed to be appropriate. If this does not occur then, in our view, the strength of the case against mandatory retirement and of the feeling against it among older Canadians will make the implementation of alternative means for the abolition of mandatory retirement a priority task for those governments which have not already abolished it.

We therefore recommend that the federal government seek the cooperation of provincial governments in identifying and correcting any negative impacts of the abolition of mandatory retirement, as it is brought about by the Courts and, should existing law not result in comprehensive abolition, that federal and provincial governments undertake the complete

aboliton of mandatory retirement, with the sole exception of a limited class of occupations directly involving the public safety (Recommendation 11).

2. Employment Issues

Several witnesses who addressed the issue of mandatory retirement also devoted specific attention to other employment issues related to the elderly. Illustrative of this tendency were the comments of representatives of the Senior Citizens' Forum (Montreal) who, after calling for the complete elimination of mandatory retirement, also called for the wider availability of a series of measures to increase workplace flexibility and multiply options for the elderly.[20] Among those mentioned were phased-in retirement arrangements and the option of progressive reductions in workload, both before and after the age of 65. One witness noted, for the Committee's attention, that life-cycle theories of economic behaviour, as well as surveys of older people, show that many in this group wish to remain in the workforce, but working only part-time. This tendency is resisted by employers who associate such measures with higher labour costs. The same witness, noting that demographic trends suggest that the number of elderly persons desiring some form of involvement in the workplace is destined to substantially increase, declared: "The elderly should not be used as they have historically been used, really as a pool of cheap labour" (11:28).

The task of better adapting the conditions of work to the needs of elderly workers has multiple dimensions and, in the view of the Committee, ranks high on the list of issues warranting further study. Among the matters which need to be addressed are the costs and feasibility of pro-rating benefits for part-time workers, and the possibility of enhancing the availability of part-time work for the elderly.

B) The Adequacy and Fairness of Services

1. Health and Social Services

The Committee heard a great deal of evidence concerning the treatment of the elderly in hospitals and nursing homes, and the premature placement of elderly Canadians into these relatively high-cost forms of institutional care which results from what was portrayed as a continuing underemphasis, within the Canadian geriatric care system, on preserving the independence of elderly clients and enabling them to continue to function, with appropriate assistance, in the home environment.

Virtually without exception, witnesses dealing with geriatric care issues presented disturbing accounts of the treatment of the elderly in institutions, mentioning arbitrary restrictions, loneliness, over-medication, and impersonal and patronizing care-givers. According to witnesses representing Creative Retirement Manitoba, for example, the rights of an individual frequently undergo major restrictions upon his or her entry into a nursing home.[21] Residents commonly must comply with rigid schedules and if, for example, they get up at night for a glass of milk, they may be labelled as "wanderers" and given medication which may further erode the capacity to be self-sufficient. The regime of the nursing home, in too many instances, deprives people of their individuality and leads to a decline into passivity, and related physical and mental declines. The problem of over-medication was frequently mentioned by other witnesses, who noted that currently-used drugs have side-effects ranging from withdrawal to irritability, and often create a vicious circle of what amounts, in practice, to institutionally created senility.

At least as distressing as what the Committee heard about conditions frequently occurring in nursing homes, however, was evidence about the consequences of shortages of nursing home places. Waiting lists of up to one year for nursing homes or auxiliary hospitals, according to representatives of the Alberta Civil Liberties Research Centre, propel people into general hospitals where facilities are inappropriate, and can have strongly negative effects on an elderly person's health, longevity and quality of life.[22] Representatives of the NDG Senior Citizens' Council (Montreal) concluded that, in the health care area, there is a "systematic bias against the elderly, resulting from the reluctant admission to regular hospitals of the chronically ill, where the care they receive reflects the staff's preference that they not be there."[23]

Noting that about 80% of the elderly do not use the formal health care system, relying instead on the immediate family for assistance, Dr. Neena Chappell of the University of Manitoba Centre on Aging called for the creation of a range of health care alternatives, including assistance to family members who provide care and the expansion of home care and home support services.[24] In addition, many of the remaining 20%, who do rely on the formal system, do so primarily because alternatives are not available. **The Committee wishes, in view of these considerations, to recommend that the federal government seek the cooperation of the provinces in ensuring that the adaptation of the health care system to the needs of an aging population receives on-going attention in federal-provincial discussions on**

health and funding (Recommendation 12). A concerted attempt, by both levels of government acting cooperatively, would contribute to the elimination of a range of practices which are in dismal contrast to the human rights standards Canada has unequivocally affirmed. It would also enable the more efficient use"of existing health care resources, by substituting relatively low-cost forms of care for institutional care which, in addition to its other shortcomings, is extremely expensive.

2. Housing and Transportation Services

Housing issues brought before the Committee were chiefly raised in the context of comments affirming the need for alternatives to institutional care, and related to the availability of affordable and appropriate housing. The widespread absence of public transport adapted to meet the special requirements of significant numbers of elderly users was also seen as an instance of the age-based erosion of rights, and the deficiency of transportation suitable for the mobility-impaired was specifically criticized.

With respect to housing, the Committee was advised that almost one-half of those single senior citizens whose incomes are below the poverty line set by Statistics Canada rent housing, and 37% of low-income families headed by a person over age 65 also rent. Such renters must allocate cripplingly large portions of their total income merely to the paying of rent. Indeed, 77% of those over age 65 who rent devote 30% of their income or more solely to the meeting of housing costs.[25] It is not surprising, in view of these statistics, that the need for an adequate supply of affordable housing tops the list of concerns brought to the Committee by witnesses who addressed housing issues. The inadequacy of supplies, furthermore, was seen to be directly a product of attitudes of indifference, if not hostility, to the elderly. Builders, the Committee was told, concentrate on the building of luxury housing, while established residents protest against the construction of seniors' housing complexes on the grounds that property values may fall.

Regarding the design of housing, the Committee was told that often simple and inexpensive details can make a critical difference. The presence of a flat entrance to an apartment balcony, rather than a ledge or step, can combine with other features to make the difference between housing viable for the elderly and housing which precipitates the journey into institutional care.

The evidence of witnesses choosing to address transportation issues provided broad support for the position succinctly stated by a representative of the Senior Citizens Action Now Association Inc. (Saskatchewan): "The fact that older people with some of the handicaps of age are not able to use the public transportation system [does not seem to be] considered important."[26] An elderly witness commented: "The main thing I want to say about public transportation is that it is for the swift of foot. Anybody whose mobility is compromised temporarily or permanently in any way is going to have an awfully hard time using the bus or the Metro" (20:8).

The Committee was informed that adapted transport, where it exists at all, is designed for the handicapped rather than those among the elderly who are infirm, and that lack of transport leads directly to isolation and declines in health. Research made available by one witness, concerning a major urban area, supported this contention with a finding that 40% of medical and medically-related appointments for the elderly are routinely cancelled because of lack of transportation.[27]

In hearing testimony on housing and transportation issues, it became apparent to the Committee that many elderly Canadians, while aware that jurisdictional problems can impede the ability of the federal government (or, for that matter, provincial governments) to act on specific problems, nevertheless share the conviction that ways can be found to expedite action when a sufficiently high priority is attached to it. There is a clear probability that perceived inaction by the federal government on the priority issues of the elderly in areas such as housing and transportation will be seen as a sign of indifference, even where jurisdictional considerations impede action. Indifference, as the comment at the outset of this section suggests, is in turn seen by many as a sign of negative attitudes towards the elderly. **The Committee therefore recommends that a concerted attempt be made, by appropriate federal departments and agencies, to explore the scope of possible federal involvement in such areas as the provision of low-cost housing adapted to the elderly, and the extension and/or appropriate adaptation of existing public transport systems to those among the elderly who are disabled or infirm (Recommendation 13).** Elderly Canadians view these as priority issues. They seek either action or a convincing explanation of its absence.

3. Pensions and Financial Services

Witnesses addressing pension issues primarily stressed the vital importance, to many elderly Canadians, that pension levels sustain an

adequate standard of living. Some argued, as well, that regulations concerning C.P.P. credits are potentially age discriminatory. As for financial services, witnesses informed the Committee that the elderly face a diversity of age-based barriers affecting, for example, the availability of credit and of insurance for mortgages and business purposes.

Representatives of Creative Retirement Manitoba recognized a necessary linkage, which the Committee affirms and which Canada has also clearly affirmed, between sufficiency of pension levels and human rights — particularly the right to an adequate standard of living: "We really feel that it is a very strong basic right, and it forms the ... bedrock for the foundation of a lot of other rights to be built on" (18:12). The adequacy of pensions, it should be noted, requires their security. In the case of private sector pensions, this includes their protection from the effects of corporate take-overs, bankruptcies or other events which may involve incursions upon pension funds.

The Committee was also advised that regulations governing C.P.P. credits operate in a manner which appears to be age-discriminatory. Representatives of the Manitoba Society of Seniors Inc. testified that while young mothers can opt out of the workforce for child-rearing purposes without losing C.P.P. entitlements, older women who leave the workforce to care for spouses or relatives subsequently receive a smaller pension than those who have retained uninterrupted employment.[28]

With respect to financial services the Committee was advised that, while loans and mortgages can be obtained by the elderly, related facilities such as mortgage/loan insurance are not available. Lack of such insurance represents not only a disadvantage to the holders of loans, but to their spouses in the event of their death. Another witness asserted that loans and mortgages have been refused on age-related grounds and, in addition, that sharply increased small business insurance costs, where an elderly employee works on the premises, represent a barrier both to employment and to entrepreneurial activity for the elderly.

A further point was made relating to credit cards. The Committee was told that computerized credit card systems do not acknowledge spouses (except in the case of joint accounts). When a husband dies, a wife may find herself in the position of being without credit, even though she may have been responsible for the credit cards for years. Cases were alleged where

70-year-old women have had severe difficulties in attempting to re-establish credit following the invalidation of cards in the name of deceased husbands.

While the areas of pensions and financial services are areas of great technical complexity, making it appropriate to defer specific recommendations in the context of the present general survey of issues, one basic conclusion follows clearly from what elderly Canadians have already told this Committee. Many elderly Canadians believe that they have encountered age-based barriers in their dealings with financial institutions, and plainly have received no explanation of how they have been treated sufficient to resolve their concerns. Furthermore, their treatment has, in a number of cases, involved tangible financial disadvantages. The Committee hopes, in view of these facts, that financial services and the elderly will receive specific investigatory attention in the near future. The Committee also wishes it to be noted that pension benefit levels remain a priority concern of the elderly, and that their adequacy and, in the case of private sector pensions, their security also warrant ongoing and specific attention. As well, pension regulations would appear to warrant scrutiny concerning their possible incorporation of age-based inequities.

C) General Observations and Conclusions

As noted at the outset of this chapter, the range of concerns raised before the Committee by witnesses representing elderly Canadians was extremely wide. The Committee has chosen therefore to refrain from making detailed recommendations while nevertheless noting, and affirming in some cases, those made by witnesses. The Committee invites appropriate departments to respond to these recommendations, and to the experiences of elderly Canadians which they reflect.

Two general themes are apparent in the comments elderly Canadians and their representatives have shared with the committee. The first is that, in experience of many individuals in this group, negative stereotypes of the elderly continue to abound, and to find expression in discriminatory behaviour on the part of many Canadians.

With respect to age discrimination within the federal jurisdiction, the Canadian Human Rights Commission remains the agency of first resort. It also refers those whose problems lie outside the federal jurisdiction to appropriate provincial authorities. We believe that vigourous action by the Commission, in line with the recommendation to this effect we have made in

Part IV of this report, can be an effective means for the resolution of instances of age discrimination experienced by individuals.

The second theme apparent to the committee in the comments of witnesses is that overtly discriminatory behaviour is only one dimension of a broader predicament experienced by elderly Canadians. Witnesses widely expressed concerns about the general inadequacy of services provided to those among the elderly having special needs, and in some cases to the elderly in general, by public sector and private sector institutions. Allegations of inadequacy were made with respect to the areas of health care, social services, habitation (particularly nursing homes), public transport and financial services.

Allegations about the inadequacy of services, and the frequently disturbing accounts of individual situations which supported these allegations, are of immediate concern to the committee, given its mandate in the area of human rights. Human necessities, such as the opportunity to engage in freely chosen and reasonably remunerated work, an adequate standard of living, freedom from inhuman or degrading treatment, and adequate health care and housing are not bounded by age. They are felt by all of us, as we have recognized in our national and international human rights commitments. There is no valid reason why a country as affluent as Canada should fall short of minimally acceptable standards inthe provision of these necessities to any person. Still less can there be any valid reason for an age-based erosion of these rights which relegates many elderly Canadians to the status of second class citizens.

It is the view of the committee that the employment concerns which provide a focus for specific recommendations in this report should be seen as one item on the broad agenda of human rights issues related to age and aging. Demographic trends are steadily increasing the salience of this agenda, and the social and human costs of ignoring it.

We therefore recommend that the federal government seek provincial cooperation, on the basis of an explicit recognition that the elderly are entitled to adequate social services as a matter of human right, in a comprehensive review of the adequacy of such services, followed by systematic reform (Recommendation 14).

The committee suggests that the recently created Ministry of State for Senior Citizens, whose creation we applaud, might appropriately undertake

the coordination of efforts at the federal level. The experience of the Committee indicates clearly that, in many cases, needed investigatory work has already been done, by elderly Canadians themselves, and that government should now avail itself of their expertise.

VI. CONCLUDING REMARKS: AGE DISCRIMINATION HUMAN RIGHTS AND AGEISM

A recurring theme in the comments of witnesses was that negative images of aging and the elderly abound in our culture, and are pervasively reflected in the behaviour of individuals with whom the elderly interact. Some witnesses spoke not so much of age discrimination as of "ageism": a prevailing acceptance of negative stereotypes of the aging and elderly. The pervasiveness of ageist attitudes in Canada was a constantly-invoked frame of reference for witnesses presenting evidence on the diverse forms of age discrimination. The Committee would add that the prevalence of negative stereotypes in the media and elsewhere is only one dimension of the problem, which is also apparent more covertly in our easy tolerance of requirements for the disclosure of age on a vast array of government and other information forms, suggesting public acceptance of a correspondingly wide reliance on the use of age criteria in decision-making.

The Committee was invited to contrast the underlying values of Western industrial societies, where a focus on the production and consumption of material goods and the pursuit of affluence may appear to define the central basis upon which we find value in other human beings, with those of more traditional cultures. As a supplementary submission of one group of witnesses observed: "Were we as a people less materialistic, we might look to our elderly for wisdom and insight. We might consider them a treasure, not a liability; and their economic situation in life would reflect this."[29] Comments such as these are a worthwhile reminder to Canadians, who so justifiably take pride in their collective human rights record in many areas, that every culture not only supplies people with values, but directs their attention towards some areas at the expense of others in applying these values.

It is the view of the Committee, and a fundamental raison d'être for this study, that the time has come for Canadians to redirect their attention towards our collective assumptions about the process of aging, as well as towards the role of the aged and elderly in this society, and towards our treatment of these people. In particular, it is time for the baby-boom generation, which spawned the rise of a youth-oriented culture in Canada during the post-war period, to come to terms with the reality of aging. Changed attitudes towards the aged are necessary if Canada is to better fulfil human rights commitments made to all Canadians.

The Committee has found it an invaluable experience, in the process of re-examining attitudes towards the aged and elderly, to have an opportunity simply to listen to older Canadians. In addition to their comments on individual issues, they have shared with the Committee general observations such as the following:

"In Canada, we are ambivalent about the value of our elderly, we are ambivalent about seeing the senior years as part of a normal life cycle — about whether our elderly deserve a reasonable quality of life .... The rate to the caregiver [in government-contracted foster homes], to the proprietor, is presently less than $1 an hour per resident for 24-hour care, seven days a week. I find this a poignant reminder of what we seem to find our elderly are worth" (20:7-8).

"As old people, we are getting a little tired of being told we are a burden on society, that we are going to continue to be a burden on society, and eventually such a burden that society will not be able to deal with us. I do not think that is true. The great majority of old people are still self-sustaining. They are consumers. They are contributing to the current economy" (18:16).

"A common opening remark from a senior was and still is — I need something inspiring to get up and go to in the morning. Something concrete to do each day" (Senior Citizens Job Bureau, Brief, p. 1).

"Another false assumption is that older workers are incapable of mastering new techniques. That is rubbish, absolute rubbish, speaking as an older person" (17:51).

Witnesses appearing before the Committee, including those with specific expertise in fields relating to aging and the elderly, were unanimous in condemning the view that aging is automatically associated with declining powers and increasing helplessness. Their condemnation, it should be noted, was not based on convictions that such associations provide a rationale for age discrimination, although this was recognized, but was based instead on a growing body of research which demonstrates that such associations are simply incorrect.

Current empirical research findings were succinctly reviewed by Dr. Ellen M. Gee of the Department of Sociology at Simon Fraser University.

According to her submission, four major conclusions emerge from recent research on aging and work performance: "(a) age-related declines in productivity, intelligence and reaction time are small; (b) there is considerable individual variation in age-related losses; (c) of the small losses that do occur, many can be, and are, compensated by experience; and (d) older workers are more satisfied [than younger workers] with their jobs, less likely to quit an organization for another job, and have lower rates of absenteeism and accidents on the job."[30]

The overview provided by Dr. Gee was supplemented by more specific comments on the part of numerous witnesses. Representatives of the Canadian Mental Health Association, for example, informed the Committee that gerontological research has demonstrated that individuals in their late seventies can be physically, emotionally and intellectually comparable to other individuals in their early forties, and that studies have shown that, although it may sometimes require more time to train an elderly person, the appropriately trained elderly employee is more dependable, just as efficient and just as productive as younger employees in the workforce.[31]

While older Canadians possess the abilities needed for success in retraining, and further education generally, their involvement in these activities remains low. Their community college enrolment illustrates this point. In 1985-1986 people aged 45 to 59 made up only 0.58% of community college full-time career-technical program enrolment, and 0.67% of university transfer program enrollment. Those aged 60 and above represented a miniscule 0.03% of full-time career-technical program enrolment, and 0.58% of university transfer program enrolment.[32] While these figures reflect growing involvement, when compared with enrolment levels of the early 1980's, there is plainly much room for improvement.

We believe that there is now a particular need for changed attitudes towards the participation of older Canadians in education and training programs. The retraining of the aging can no longer be viewed as merely an adjunct to the basic role of educational institutions in training the young. As demographic trends reduce the numbers of newly skilled labour market entrants available to meet changing needs in the workplace, the competitiveness of Canada's economy is going to rely increasingly on our success in fostering adaptation by older workers. Economic imperatives, as well as the needs of older Canadians and their demonstrated capacities, thus favour enhanced attention to education and training for older Canadians.

Enhanced attention to education for the aging and elderly will have to involve more than attempts to increase their participation in conventional programs. Significant numbers of older Canadians had limited access to formal education in their youth, or have emigrated to Canada from countries where languages other than English and French are spoken, and thus require assistance in the areas of language and literacy. Programs responding to the special needs of older Canadians are thus required, as well as the enhancement of their participation in conventional programs.

The Committee therefore recommends that the federal government seek the cooperation of provincial governments in fostering increased participation by older Canadians in education and retraining programs, both through the adaptation of these programs and the enhancement of financial assistance available to older participants (Recommendation 15).

Negative age-based stereotypes rest on substantially erroneous information, and ageism remains a root cause, within Canada, of many of the specific problems of the aging and elderly examined in previous parts of this report. An inadequate awareness of human rights contributes here too, although we are pleased to note increased attention to general human rights education in initiatives such as the six human rights primary education modules developed by the Canadian Human Rights Foundation, currently being tested in seven provinces, and already accepted for general use in Manitoba, New Brunswick and Nova Scotia.

There is clearly a need for increased awareness, among Canadians, of human rights and the concepts of the aged. We therefore endorse the call, widely made by witnesses, for a broadly based public information and education campaign designed to attack the problem of age-based discrimination at its source, in the attitudes and assumptions of many Canadians. Such a campaign will require extensive cooperation between the federal and provincial levels of government, given provincial jurisdiction over education.

The Committee recommends that a national campaign against ageist attitudes, possibly coordinated at the federal level by the new Ministry of State for Senior Citizens, be launched immediately, and that it include:

A. A public information campaign, which would enhance the awareness of Canadians with respect to the standards of treatment and conditions

of life to which all Canadians, including the aging and elderly, are entitled; the current conditions of life and dominant concerns of this group; and the realities of aging, as portrayed in current research.

B. An attempt to foster reform by provincial governments of the secondary and post-secondary education curricula to install human rights education as a mandatory component, thereby enhancing general knowledge of this area; and to enhance the study of aging and the aged, both among the student population at large and, in a more intensive way, among the various occupational groups which routinely deal with the aged and the elderly.

C. Increased support for non-governmental associations of older Canadians, which have already developed impressive resources of information to share with other Canadians, and which can claim significant achievements in educating older Canadians about themselves and giving them an articulate public voice.

D. The greater use of governmental research and other funding to foster the carrying out of primary research on aging and the current circumstances of Canada's aging and elderly (Recommendation 16).

The Committee is of the opinion that effective governmental action in response to these recommendations would result in significant progress for Canada in remedying the root causes of age discrimination. Perhaps as importantly, it would help to engender the public consciousness-raising which is necessary if public priorities are to be shifted to better accommodate the needs and concerns of older Canadians.

Education is not, however, an adequate substitute for more direct forms of action. That is why the Committee calls on the Government of Canada for action in response to the recommendations developed in earlier sections of this report, as well as for action on education, and hopes that this report will stimulate a general review of government programs and practices.

The Committee looks foward to continuing involvement in the comprehensive review and reorientation of policies, programs and practices which, we believe, is required if human rights commitments are to be met as Canadian society ages. It is therefore primarily as a note to ourselves that we call, here, for the inclusion of a series of issues identified in this report on

Canada's agenda for future study of human rights issues related to age. **We recommend that future studies specifically address:**

- **impacts of age discrimination on young Canadians;**
- **the evolving concept of discrimination, and its implications;**
- **the adaptation of the workplace to the requirements of elderly workers, including the pro-rating of benfits for part-time work and the development of measures to foster its availability;**
- **the adequacy and fairness of financial services for the elderly;**
- **the adequacy of pension levels, the security of private sector pensions, and the possible existence of age-based inequities in pension regulations (Recommendation 17).**

This inquiry has convinced us that demographic realities, in concert with the current circumstances of older Canadians, pose a human rights challenge for Canada. We believe that action on the recommendations developed in this report will do much to help Canada meet this challenge, thus maintaining a human rights tradition of which all Canadians can be proud.

NOTES

1. The following profile is based on data provided in Frank T. Denton, Christine H. Feaver and Byron G. Spencer, *The Future Population and Labour Force of Canada: Projections to the Years 2051*, study prepared for the Economic Council of Canada, Minister of Supply and Services, Ottawa, 1980 and M.V. George and J. Perreault, *Population Projections for Canada, Provinces and Territories 1984-2006*, Statistics Canada, Cat. 91-520, Minister of Supply and Services, Ottawa, 1985.

2. For a discussion of research on the "compressions of morbidity", see Nina L. Chappell, Laurel A. Strain and Audrey A. Blandford, *Aging and Health Care: A Social Perspective*, Holt, Rinehart and Winston of Canada, Ltd., 1986, p. 36.

3. Forty-Five Plus Committee for Mid-Life Work Options, Victoria, Brief, p. 8.

4. Canadian Human Rights Commission, *1987 Annual Report*, p. 30 (see also reports for 1986, 1985, 1984, 1983 and 1982).

5. For a review and analysis of this development, see Béatrice Vizkelety, *Proving Discrimination in Canada*, Carswell, 1987, pp. 2-5.

6. Cited *ibid.*, p. 3.

7. Employment and Immigration Canada, 33:5.

8. Ernest B. Akyeampong, "Older Workers in the Canadian Labour Market", in Statistics Canada, *The Labour Force*, November 1987, p. 102.

9. Labour Canada, Brief, p. 42.

10. Canada Employment and Immigration Advisory Council, *Older Workers: An Imminent Crisis in the Labour Market*, Ottawa, 1985, p. 8.

11. Society for the Retired and Semi-Retired, Edmonton, Brief, Appendix B.

12. Statistics Canada, *The Labour Force*, March 1986, Cat. 20-001, p. 111.

13. Statistics Canada, *The Labour Force*, March 1983, Cat. 71-001, p. 89.

14. Forty-Five Plus Committee for Mid-Life Work Option, Brief, p. 5.

15. National Advisory Council on Aging, Brief, p. 5.

16. Brief, p. 2.

17. Brief, p. 7.

18. 33:13-14 and Brief, Canadian Jobs Strategy, p. 2.

19. Calculated on the basis of figures provided in Statistics Canada, *The Labour Force*, December 1987, p. 123.

20. Senior Citizens' Forum, Montreal, Brief, pp. 2-4.

21. 18:8-10.

22. 17:35.

23. 20:8.

24. 18:39.

25. 20:8.

26. Ms Frances Petit, Senior Citizens "Action Now" Association Inc., Saskatchewan, Brief, p. 3.

27. N.D.G. Senior Citizens' Council, Montreal, 20:8.

28. 18:25.

29. Rowley, Susannah Worth, "Women, Pensions and Equality", p. 284, excerpted from *Charterwatch: Reflections on Equality* and submitted by the Legal Education and Action Fund, Toronto.

30. Ellen M. Gee, Professor, Department of Sociology, University of British Columbia, Brief. pp. 2-3.

31. Brief, pp. 2-3.

32. Career-technical programs and university transfer programs are the two major community college full-time enrolment program categories. These percentages are calculated on the basis of enrolment data obtained from the Department of Secretary of State.

THE OLDER WORKER - SELECTED READINGS AND FINDINGS

Akyeampong, Ernest B., "Older Workers in the Canadian Labour Market", in Statistics Canada, *The Labour Force*, November 1987.

Provides an analysis of 1986 data related to that for previous years concerning workers aged 55-64. Documents a continuing decline in labour force participation; the failure of older worker unemployment rates to be positively affected by the economic recovery of recent years; relative vulnerability of unemployed older workers to long-term unemployment; and a high incidence of discouragement (i.e. suspension of job search) among the 3.9% of those aged 55-64 outside the labour force who reported that they wanted to work. Provides a range of additional information, including data on the occupational distribution of older workers and on their illness and accident rates.

Beach, Charles M. and S.F. Kaliski, *The Impact of Recession on the Distribution of Annual Unemployment*, Reprint Series No. 59, Industrial Relations Centre, Queen's University at Kingston, 1986.

Argues, on the basis of 1978, 1980 and 1982 unemployment data, that recessions involve a cyclical increase in the proportions of unemployed experiencing unemployment for any given longer-term period, but that the distribution of unemployment between the shorter terms and longer terms occurring under recession conditions remains comparable to that under non-recession conditions.

____, *Structural Unemployment, Demographic Change or Industrial Structure?*, Reprint Series No. 57, Industrial Relations Centre, Queen's University at Kingston, 1986.

Argues, on the basis of data on youth and women's employment in 41 industries, that accelerated change and restructuring within industries cannot supplant demographic developments (the flow into the labour force of women and baby-boomers) in explaining rising average rates of unemployment in Canada during the 1960s and 1970s.

Birren, James E., Pauline K. Robinson, Judy E. Livingstone, eds., *Age, Health and Employment*, Prentice-Hall Inc., Englewood Cliffs, N.J., 1986.

Included articles address, *inter alia*, health and job performance characteristics of older workers; the continuing reluctance of industrial employers to hire and train older workers; rates of change in the labour force and the participation of older workers in occupational change; and historical declines in labour force participation by older men (which predate modern income support programs and are ascribed primarily to industrial restructuring).

Canada Employment and Immigration Advisory Council, *Canada's Single-Industry Communities: A Proud Determination to Survive*, Ottawa, 1987.

Argues that unemployment problems characteristic of older workers are exacerbated, where plants close in single industry towns, by special problems of skills redundancy, low mobility, losses of equity due to falling housing values and declining small business opportunities.

_____, *Charting a Clear Course For a National Older Workers Program*, Ottawa, 1986.

Supplements *An Imminent Crisis* (see below) by noting that circumstances of older workers have not improved, and proposing the modification of existing programs to create an integrated safety net.

_____, *Older Workers: An Imminent Crisis in the Labour Market*, Ottawa, 1985.

Provides statistical documentation of the labour market problems of older workers, supplemented by interview results. Examines causes of older worker unemployment and argues that existing employment programs are poorly targeted and little used. Briefly reviews measures in place in other countries and develops ten major recommendations.

Casey, Bernard and Gert Bruche, *Work or Retirement?*, Gower Publishing, Hants, U.K., 1983.

Reviews older worker programs, both public sector and private sector, in Great Britain, France, the Netherlands, Sweden and the U.S.A. Concludes that retraining programs, wage subsidy and job creation schemes and campaigns to change public and employer attitude to older workers appear to have had very limited success.

Council on Aging of Ottawa-Carleton, *Too Old Yet Too Young: An Account of Women in Limbo*, Ottawa, 1984.

On the basis of a literature review and a survey of unemployed older women, argues that women in the 55-64 age group are severely disadvantaged, compared to other groups, in the areas of income, employment, housing, health care, information access and quality of life.

Denton, Frank T., Christine H. Feaver and Byron G. Spencer, *The Future Population and Labour Force of Canada: Projections to the Year 2051*, Study prepared for the Economic Council of Canada, Minister of Supply and Services, Ottawa, 1980.

On the basis of an extensive historical review of demographic and labour force data, develops population, labour force, age distribution and dependency ratio projections resting on eleven alternative sets of assumptions about fertility, mortality and immigration rates. Projects the proportion of the population over age 64 at between 10.3% and 26.7% (U.S. approximately 10% at present), depending on the assumptions employed.

Doering, Mildred, Susan R. Rhodes and Michael Schuster. *The Aging Worker — Research and Recommendations*, Sage Publications, Beverley Hills, California, 1983.

Provides a comprehensive review of the research literature on psychological characteristics and the workplace behaviour of older workers, as well as personnel practices and the aging worker and compensation, pensions and retirement policies both in the U.S. and other countries. Also provides tables summarizing the methodology and content of available studies.

Dunn, Gladys H., *Older Workers Study*, Employment and Immigration Canada, Special Groups and Affirmative Action, Ottawa, 1985.

Provides a statistical portrait of older worker unemployment, an outline of demographic trends and a review of research which dismisses negative stereotypes of older workers. Provides detailed results of an EIC survey of 616 unemployed older workers who widely perceived themselves to have been affected by negative employer attitudes towards the aged, and to have encountered similar attitudes at Canada Employment Centres.

Employment and Immigration Canada, *Labour Market Development in the 1980's*, Report of the Task Force on Labour Market Development, Minister of Supply and Services, Ottawa, 1981.

Analyzes labour market trends of the 1970s and develops projections for the 1980s in the light of demographic and economic forecasts. A profile of the unemployed is developed in which it is claimed that certain groups (including older male workers) are especially prone to experience long-term unemployment and that, for older workers, unemployment brings special social and economic hardships. Labour adjustment programs (including subsidies to overcome employer resistance, and targeted training programs) are recommended.

Fogarty, Michael P., *Forty to Sixty: How We Waste the Middle Aged*, Centre for Studies in Social Policy, London, U.K., 1975.

Provides a comprehensive portrait of the situation of older workers in Great Britain as of the mid-seventies, including a review of research findings on age, work-related capacities and productivity; an historical review of the older worker employment issue; a discussion of contemporary labour market data and trends; a review of programs available in other countries; and program recommendations.

Gray, Denis, "A Job Club for Older Job Seekers: An Experimental Evaluation," *Journal of Gerontology*, 38, 3, 1983.

Assesses the effectiveness of a self-help oriented job finding club in comparison to normal governmental employment services (U.S.); after 12 weeks 74% of the job club participants had found work versus 22% of a control group relying only upon conventional services.

Hasan, Abrar and Patrice de Broucker, *Unemployment, Employment, and Non-Participation in Canadian Labour Markets*, Study prepared for the

Economic Council of Canada, Minister of Supply and Services, Ottawa, 1985.

Develops an analysis of 1980 data which casts doubt on theories of unemployment ascribing it primarily to widespread short spells of unemployment resulting from voluntary departures and job searches. Highlights the role of long-term unemployment and the importance of discouragement and labour force withdrawal. A supplementary analysis of 1981-82 data suggests that older workers were less severely affected, during the recession, than other groups.

International Labour Organization, *Travailleurs Âgés et Retraités*, Geneva, 1984.

Argues, on the basis of global statistics and other evidence that employment problems of workers over age 45, produced by their concentration in declining industries, their maladaptation to technological change and age discrimination in hiring, promotional training and lay-off decisions, will be exacerbated by global trends towards increased numbers in this group unless appropriate ameliorative programs are established. Also provides information on ameliorative measures in place in various countries and on practices relating to retirement preparation and post-retirement income, health and quality of life.

_____, *Employment Promotion and Social Security*, Geneva, 1987.

Reviews early retirement policies in European countries (with some reference to other areas) and argues that they involve heavy public expenditures, the loss from the labour market of valuable resources, and can result in the social marginalization and premature aging of early retirees.

Lee, Jo Ann and Tanya Clemons, "Factors Affecting Employment Decisions About Older Workers," *Journal of Applied Psychology*, 10, 4, November 1985.

The central finding is that decision-making by a group of under-graduate volunteers displayed biases against older workers when training opportunities had to be assigned to either an older or younger worker and no worker performance information was provided, but

when positive information on the performance of both workers was provided the biases disappeared.

Lindsay, Colin, "The Decline in Employment Among Men Aged 55-64, 1975-1985," *Canadian Social Trends*, Spring 1987.

Reviews Statistics Canada data indicating that the percentage of Canadian men aged 55-64 and not employed grew from 24% in 1975 to 36% in 1985, chiefly as a result of an almost 300% increase in the number who had retired early, an increase from 3.9% to 8.4% in the number of unemployed, and an increase from 14,000 to 48,000 in the number who had left the labour force after losing (or being laid off from) their last job.

Magun, Sunder, *The Unemployment of Older Workers in Canada: 1976-82*, Employment and Immigration Canada, Ottawa, 1984.

On the basis of an analysis which eliminates some cohort differences (e.g. differences in educational levels and occupational concentration) finds significant age-based differences in unemployment. It is found that the length of spells of unemployment generally increases with age, and increases markedly after age 40; that the frequency of spells of unemployment decreases with age, and decreases rapidly after age 44; and that levels of discouragement and labour force withdrawal are higher for workers over 45 than for younger workers, particularly in the case of men. It is argued that, since these differences are directly age-based, they will apply to the younger worker cohort as it ages, and indicate the need for strong initiatives such as targeted training and employment programs.

Méthot, Suzanne, "Employment Patterns of Elderly Canadians," *Canadian Social Trends*, Autumn 1987.

Profiles employment among those age 65 and above, based on Statistics Canada data. Indicates that employment levels for the elderly have declined in recent decades (from nearly 20% in the mid-fifties to 7% in 1986), that the proportion involved in voluntary part-time work has risen, and that elderly workers are disproportionately concentrated in the agricultural and service sectors, and in self-employed work. It is noted that less than 1% of the elderly not already in the labour force reported being available for work and that this, in combination with overall employment trends, suggests that the abolition of mandatory

retirement would likely not result in immediate and significant increases in labour force participation of the elderly.

Morris, Robert and Scott A. Bass, "The Elderly as Surplus People: Is There a Role for Higher Education?," *The Gerontologist*, 26, 1, 1986.

Argues that both demographic and labour market trends are increasing the numbers of able, but not employed, elderly and that neither the primary labour market nor traditional government job creation programs can provide viable roles for these people. Describes a vocationally-oriented gerontology program which has demonstrated the capacity of even the less educated elderly for retraining, and advocates wider emphasis on the involvement of the elderly, through flexible part-time work, in the care of the elderly.

Muszynski, Leon, "Employment and the Older worker," in *Social Infopac*, Published by the Social Planning Council of Metropolitan Toronto, Vol. 4, No. 1, February 1985.

Uses 1979-84 data to argue that declining labour force participation rates of those aged 55-64 (especially men), comparatively high numbers of older workers in the "discouraged worker" category, and proportionally greater numbers of older workers experiencing long-term unemployment testify to the existence of an older worker unemployment problem masked by official unemployment rates, and which has received comparatively little study.

Ontario Human Rights Commission, "The Older Worker in Today's Economy and Community," Report of Proceedings on First Seminar on Age Discrimination and The Age Discrimination Act of Ontario, Toronto, Ontario, 4 June 1970.

The proceedings indicate that in the late 1960s there was substantial awareness of problems of age discrimination and the older worker and that, as of 1970, three provinces had anti-discrimination statutes targeted to the older worker in effect, and the federal Department of Manpower and Immigration maintained an Older Worker Section which, among other activities, distributed information refuting negative images of the older worker.

Ontario, Minister of Labour, *Labour Market Experiences of Workers in Plant Closures: A Survey of 21 Cases*, Toronto, 1984.

Analyzes survey data on 1,936 Ontario workers laid off as a result of plant closures during 1980 and 1981. Finds that relatively high proportions of older workers were affected (reflecting the occupations involved and the probable reduction in numbers of younger workers by plants during the pre-closure period) and that males over age 55 and females over age 25 experienced special problems finding new employment, particularly when they possessed low levels of education. It was also found that perceptions of the unavailability of work were a major precipitator of labour force withdrawal among older workers, leading unemployment statistics to understate the severity of labour market problems for this group.

Pritchard, Richard D., Scott E. Maxwell and W. Carl Jordan, "Interpreting Relationships Between Age and Promotion in Age-Discrimination Cases," *Journal of Applied Psychology*, 69, 2, 1984.

Argues that a negative relationship may be expected between age and rates of promotion within a job level even where age discrimination does not occur, and develops a model to be used in identifying this relationship in order to facilitate valid statistical tests for discrimination.

Reid, Frank, "Economic Aspects of Mandatory Retirement - The Canadian Experience," *Industrial Relations*, 43, 1, 1988.

Outlines the current legal status of mandatory retirement and argues that future judicial decision-making will rely on evidence of the practical consequences of banning mandatory retirement, relating to the validity of its defence as "reasonable in a free and democratic society." On the basis of the effects of a complete ban in Québec and Manitoba, it is argued that the labour market impacts of banning mandatory retirement are minimal and that pension plans, in these two provinces, have proven to be readily adaptable to the elimination of mandatory retirement.

Sampson, Frank, *The Labour Force Position of Older Workers*, Technical Study 31, Prepared for the Task Force on Labor Market Development, Employment and Immigration Canada, Ottawa, 1981.

Analyzes 1970 data on salient characteristics of older workers, their labour force participation (and the preferences of retirees concerning continued participation), unemployment trends and impacts, the recruitment of older workers and disadvantages faced by older workers concerning recruitment. Explores the possibility that projected shortages of certain categories of skilled workers will be exacerbated unless ways can be found to deter older workers possessing needed skills from early retirement.

Scoones, William D., "Unemployment and the Older Worker," paper prepared for the Forty-Five Plus Committee for Mid-Life Work Options, Victoria, B.C., 1987.

Reviews recent literature on older worker unemployment, older workers and the labour market, programs in place in other countries, and programs recommended for Canada. Concludes that older worker unemployment should not be seen as a looming crisis, because long-term increases in demand and other predictable trends will act to lower it, but that older workers currently encounter particularly severe employment problems, and that there are measures which could ameliorate these.

Sparrow, Paul R., "Job Performance Among Older Workers," *Ageing International*, Autumn/Winter, 1986.

Provides an overview of research on ageing and job performance in various occupational categories. Research indicates no significant age-related declines in clerical and sales work, managerial work or technical and professional work (except in cases, such as air traffic control, where success rates in training declined with age). Some research indicates age-related declines in some semi-skilled and skilled labour occupations, but experience counters this tendency in other cases, causing performance to rise with age. Training was, in general, identified as an effective counter to age-related performance declines, where these might otherwise occur.

United States Senate Special Committee on Aging, *Personal Practices For an Aging Workforce: Private-Sector Examples*, Washington, D.C., 1985.

Reviews personnel programs in 38 private-sector companies and concludes that private-sector older worker initiatives occur where

benefits to both the employer and the employee can be anticipated, and occur most frequently in the areas of hiring (full-time or, more commonly, part-time), training (less frequently), transition to retirement arrangements and job redesign. Initiatives tend to focus on occupational categories in short supply, and rarely address the general problem of lay-off and unemployment. Positive comments about older workers by some corporate officials are included.

Wanner, Richard A. and Lynn McDonald, "Ageism in the Labor Market: Estimating Earnings Discrimination Against Older Workers," *Journal of Gerontology*, 38, 6, 1983.

Contains a bibliography of research documenting age discrimination in the labour market (re-hirings, promotions, lay-offs). Provides an analysis of U.S. data showing significant age-related declines in earnings and suggests that general labour market vulnerability (reflected in reduced bargaining power vis-à-vis employers and longer unemployment spells) is the most plausible explanation.

APPENDIX II

The following is a list of the dates of meetings held in the course of this study, together with the number of meeting and of the issue of Minutes of Proceedings and Evidence in which details of each meeting are recorded.

DATE	MEETING NO.	ISSUE NO.
Wednesday, May 20, 1987	15	11
Wednesday, June 3, 1987	16,17	12
Tuesday, October 6, 1987	23	17
Wednesday, October 7, 1987	25	18
Wednesday, October 21, 1987	27	19
Thursday, October 22, 1987	29	20
Tuesday, January 26, 1988	37	27
Wednesday, April 20, 1988	46	32
Tuesday, May 3, 1988	47	33
Tuesday, June 28, 1988	51*	36
Tuesday, July 12, 1988	52,53*	36
Wednesday, July 27, 1988	54*	36

* Denotes *in camera* meeting(s)

The following is a list of witnesses who appeared before the Committee in the course of this study. Except as indicated, meetings were held in Ottawa.

Wednesday, May 20, 1987 (Issue No. 11)

From the Public Service Commission:

Trefflé Lacombe, Commissioner;

Peter Lesaux, Commissioner;

Ercel Baker, Executive Director, Staffing Programs.

From the National Advisory Council on Aging:

Francine P. Beauregard, Acting Director;

Richard Deaton, Senior Policy Analyst.

Wednesday, June 3, 1987 (Issue No. 12)

From the Canadian Council of Retirees:

Bill Corns, Executive Secretary.

From the Canadian Mental Health Association:

Dr. Jerry Cooper, Chief of Psychiatry, York Finch General Hospital.

From the Task Force on Abuse of the Elderly:

Eleanor Cooper, Research Coordinator.

From the Legal Education Action Fund:

Lori Sterling, Attorney;

Velma Windus, private citizen.

Wednesday, June 3, 1987 (Issue No. 12)

From the Young Men's Christian Association:

Peter Trollope, Executive Director.

From the Department of Family Studies, University of Guelph:

Professor Joseph Tindale.

Tuesday, October 6, 1987 - In Edmonton (Issue No. 17)

From the Alberta Council on Aging:

Rein Selles, Executive Director.

From the Alberta Civil Liberties Research Centre:

Anne Jayne, Executive Director;

Lynne Hume, Social Sciences Researcher.

From the Society for the Retired and Semi-retired:

Dora McCulloch, Board Member and Chairman;

Dianne Bateman, Co-ordinator, Retirement Registry.

Wednesday, October 7, 1987 - In Winnipeg (Issue No. 18)

From Creative Retirement Manitoba:

Farrell Fleming, Executive Director;

Sybil Shack, Board Member;

Jean Carson, Board Member;

Win Lindsay, Board Member;

Alan Klass, Former Board Member.

Wednesday, October 7, 1987 (Issue No. 18)

From the Manitoba Society of Seniors Inc:

Marguerite Chown, President;

Carol Robertson, Executive Director;

Bea Sharp, 2nd Vice-President.

From the Centre on Aging, University of Manitoba:

Neena Chappell, Director.

From the Senior Citizens "Action Now" Association Inc. (Saskatchewan):

Frances Petit, President.

From the Age and Opportunity Centre: (Winnipeg)

Robert Stewart, Executive Director;

Judith N. Schilling, Assistant Executive Director.

Wednesday, October 21, 1987 - In Toronto (Issue No. 19)

From the Social Planning Council of Metropolitan Toronto:

Jean Woodsworth, Vice-president;

Arminie Yalnizyan, Assistant Program Director;

Jeffrey Patterson, Senior Program Director.

From the Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations:

Stanley Sugarbroad, President;

Harry Fields, Treasurer;

Sheila Purdy, Legal Counsel;

Mark Frank, Membership Co-ordinator.

Thursday, October 22, 1987 - In Montréal (Issue No. 20)

From the NDG Senior Citizens' Council:

Dr. David Woodsworth, Board Member and Immediate Past President;

Catherine Wright, Coordinator;

Eva Woods, Member;

Johanna Fuchs, Member.

From the Senior Citizens' Forum of Montreal:

J.L. Hudon, President, Administrative Council;

Henri Brassard, Chairman, Revenue Committee;

Evelyn McOuat;

Lucette Hornblower, Director General.

Tuesday, January 26, 1988 (Issue No. 27)

From the Department of Labour:

Jennifer McQueen, Deputy Minister;

Greg Traversy, Assistant Deputy Minister, Policy.

From the International Labour Office (ILO):

John Harker, Director.

Wednesday, April 20, 1988 (Issue No. 32)

Individual:

Noël Kinsella, Chairman, New Brunswick Human Rights Commission.

Tuesday, May 3, 1988 (Issue No. 33)

From Employment and Immigration Canada:

John Hunter, Acting Executive Director, Employment Services;

Normand St-Jacques, Director General, Program Development and Policy Branch, Canadian Jobs Strategy;

Gary Fletcher, Acting Director General, Labour Market Outlook, Strategic Policy and Planning.

REQUEST FOR GOVERNMENT RESPONSE

In accordance with the provisions of Standing Order 99(2), your Committee requests that the government table a comprehensive response to this report.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Human Rights (*Issues Nos. 11, 12, 17, 18, 19, 20, 27, 32, 33 and 36, which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

REGINALD STACKHOUSE,
Chairman

[*Text*]

TUESDAY, JUNE 28, 1988
(51)

The Standing Committee on Human Rights met *in camera*, in Room 307, West Block, at 9:55 o'clock a.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Roland de Corneille, Walter McLean and Reginald Stackhouse.

In Attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Jack Stilborn, Research Officer.

The Committee commenced consideration of a draft report to the House of Commons on its examination of Age Discrimination.

At 11:22 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, JULY 12, 1988
(52)

The Standing Committee on Human Rights met *in camera*, in Room 307 West Block at 9:48 o'clock a.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Roland de Corneille, Howard McCurdy, Walter McLean and Reginald Stackhouse.

Acting Members present: Bruce Halliday for Maurice Tremblay and John Oostrom for Bill Attewell.

In Attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Jack Stilborn, Research Officer.

The Committee took under consideration the revised draft of its report to the House of Commons on Age Discrimination.

At 12:38 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m. this day.

AFTERNOON SITTING
(53)

The Standing Committee on Human Rights met *in camera* in Room 307 West Block at 4:27 o'clock p.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Roland de Corneille, Howard McCurdy, Walter McLean and Reginald Stackhouse.

Acting Member present: Alex Kindy for Andrew Witer.

In Attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Jack Stilborn, Research Officer.

The Committee resumed consideration of the revised draft of its report to the House of Commons on Age Discrimination.

ORDERED,—That this report, once agreed upon, be printed as a Committee issue in an authorized report format with a special cover, and that, in addition to the 550 copies authorized by the Board of Internal Economy, 5,000 copies be printed at the Committee's expense.

At 5:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, JULY 27, 1988
(54)

The Standing Committee on Human Rights met *in camera*, in Room 307, West Block, at 3:50 o'clock p.m. this day, the Chairman, Reginald Stackhouse, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Roland de Corneille, Walter McLean, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay and Andrew Witer.

In Attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Jack Stilborn, Research Officer.

The Committee considered a revised draft of its report to the House on Age Discrimination.

RESOLVED AND ORDERED,—That the revised draft report, as amended, be the report of this Committee to the House of Commons on its examination of Age Discrimination, with the Appendices listed below:

a) critical survey of literature on this subject;

b) the meetings held on this subject;

c) the witnesses heard, with dates and issue numbers.

—That the Chairman be authorized to supervise the final preparation of the report as adopted, with appendices, and present it to the House when it is completed, or, if the House is not sitting, to deposit it with the Clerk of the House.

At 5:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid

Clerk of the Committee

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 36

Le mardi 28 juin 1988
Le mardi 12 juillet 1988
Le mercredi 27 juillet 1988

Président: Reginald Stackhouse

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 36

Tuesday, June 28, 1988
Tuesday, July 12, 1988
Wednesday, July 27, 1988

Chairman: Reginald Stackhouse

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Droits de la personne

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Human Rights

CONCERNANT:

Considération d'un projet de rapport sur la discrimination fondée sur l'âge

Y COMPRIS:

Le deuxieme rapport à la Chambre

RESPECTING:

Consideration of a draft report on Age Discrimination

INCLUDING:

The Second Report to the House

Deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1987-1988

Second Session of the Thirty-Third Parliament, 1986-87-88

COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Reginald Stackhouse
Président

Andrew Witer
Vice-Président

Bill Attewell
Roland de Corneille
Howard McCurdy
L'hon. Walter McLean
Maurice Tremblay—(7)

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX:

Anne Blouin
Clément Côté
Marion Dewar
Girve Fretz
Benno Friesen
Bruce Halliday
Jim Jepson
Jean-Luc Joncas
David Kilgour
Alex Kindy
Fred King
Bill Lesick
Fred McCain
John A. MacDougall
John Oostrom
David Orlikow
Joe Reid
Svend J. Robinson
Robert Toupin
Gordon Towers

PERSONNEL:

Donald G. Reid, greffier du Comité
Nino A. Travella, greffier de comité

De la Bibliothèque du Parlement:

Jack Stilborn, Coordonnateur de recherche
Philip Rosen, Attaché de recherche

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

LE COMITÉ PERMANENT

DES

DROITS DE LA PERSONNE

a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à l'article 96(3) du Règlement, votre Comité a entendu des témoignages et a effectué une étude sur les droits de la personne relatifs à l'inégalité de traitement fondée sur l'âge et a convenu de faire rapport comme suit:

TABLE DES MATIÈRES

Page

I. **INTRODUCTION** 1

A) L'étude 2

B) Principales définitions 3

C) Sommaire des conclusions 4

Recommandations 7

II. **LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE** 11

III. **LES DROITS DE LA PERSONNE, UN DÉFI** 13

A) Engagements internationaux 13

1. La Déclaration universelle des droits de l'homme 13

2. Pactes et accords internationaux 13

B) Engagements nationaux 15

1. La Charte canadienne des droits et libertés 15

2. La Loi canadienne sur les droits de la personne 15

C) Vue d'ensemble et discussion 16

IV. **LES CANADIENS D'ÂGE MÛR: QUESTIONS RELATIVES À L'EMPLOI** 21

A) Tendances au sein de la population active et répercussions 21

B) Tendances en matière de chômage 23

C) Chômage et âge, deux approches 26

1. Insistance sur la discrimination fondée sur l'âge 26

2. Insistance sur la situation de l'offre et de la demande en matière d'emploi 28

D) Observations et recommandations 31

V. **LES CANADIENS DU TROISIÈME ÂGE: LA RETRAITE, L'APRÈS-RETRAITE ET LES SERVICES SOCIAUX** 39

A) Retraite et emploi 39

1. La retraite obligatoire 39

2. L'emploi 42

B) Des services satisfaisants et équitables 43

1. Services de santé et services sociaux 43

2. Logement et services de transport 44

3. Les régimes de pension et les services financiers 46

C) Observations générales et conclusions 48

VI. OBSERVATIONS DE CONCLUSION: LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ÂGE ET L'AGISME 51

RÉFÉRENCES 59

ANNEXES 61

DEMANDE POUR UNE RÉPONSE GLOBALE PAR LE GOUVERNEMENT 81

Note: Dans le texte qui suit, les références aux procès-verbaux et témoignages publiés de ce Comité sont présentées comme dans l'exemple suivant:

(17:35)

17:35 désigne la page 35 du fascicule nº 17 des procès-verbaux et témoignages. On peut consulter ces publications dans les bibliothèques de dépôt et de référence.

LES DROITS DE LA PERSONNE ET LE VIEILLISSEMENT AU CANADA

I. INTRODUCTION

L'agisme, qui est une attitude globale consistant à déprécier les personnes âgées, est devenu monnaie courante au Canada et c'est la cause première de bon nombre des problèmes exposés dans la présente étude. Au cours des travaux à l'issue desquels il est arrivé à cette conclusion, le Comité permanent des droits de la personne de la Chambre des communes a entendu des témoins qui lui ont fourni des preuves de la persistance au Canada de la discrimination fondée sur l'âge. Ceux-ci ont également indiqué que les Canadiens ne respectaient pas intégralement les normes reconnues à l'échelle nationale et internationale en matière de droits de la personne, si l'on considère la façon dont de nombreux citoyens âgés sont traités.

Il en est ainsi, en partie à cause de la réalité démographique à laquelle doit maintenant faire face la société canadienne. La population du Canada vieillit constamment et elle continuera de vieillir bien au-delà de l'an 2000. Par conséquent, la proportion de Canadiens susceptibles de connaître les problèmes de violation des droits de la personne abordés dans le présent rapport est destinée à augmenter considérablement dans les années à venir. Le nombre de personnes qui prendront effectivement certains droits augmentera également, à moins qu'on ne prenne des mesures préventives spécifiques.

En outre, les témoignages que nous avons entendus semblent indiquer que le vieillissement de la population aura simplement pour effet d'aggraver les problèmes de discrimination fondée sur l'âge et les autres atteintes aux droits de la personne liées à l'âge qui, même à l'heure actuelle, devraient être intolérables pour les Canadiens. Cette situation contrevient aux grands principes de respect des droits de la personne que le Canada a affirmés tant sur la scène nationale qu'internationale et qui demeurent les meilleures défenses de toute civilisation. Si, par hypothèse, la réalité future n'exigeait pas d'intervention, la réalité actuelle en exigerait tout de même une.

Certes, au fil des années, le Canada en est venu à offrir une impressionnante gamme de programme et d'avantages à ses citoyens âgés, ce qui peut sembler impliquer une attitude positive de la part des pouvoirs publics. Néanmoins, en soumettant ce rapport, nous sommes fermement convaincus qu'il reste à accomplir des progrès fondamentaux. Les

préoccupations dont nous ont fait part les témoins ont brossé un vaste tableau d'atteintes aux droits de la personne liées à l'âge et au vieillissement. Une évolution s'impose dans la presque totalité des secteurs gouvernementaux ainsi que dans les institutions et organismes du secteur privé si l'on veut que le Canada soit en mesure de relever avec succès le défi que lui posent les citoyens du troisième âge sur le terrain des droits de la personne.

A) L'étude

Le Comité a décidé d'étudier les droits de la personne et le vieillissement au Canada parce que ses membres ont été saisis, en leur qualité de députés, de problèmes à ce sujet. Dans des lettres pathétiques ou au cours de conversations déchirantes, des Canadiens d'âge mûr nous ont décrit, ces dernières années, ce que vieillir au Canada signifie pour eux. Des personnes dans la cinquantaine et dans la soixantaine ont exposé en termes troublants les difficultés qu'elles connaissent parce qu'elles n'arrivent pas à trouver de l'emploi, ayant été en chômage prolongé, ou parce qu'elles ne peuvent rien trouver sur le marché du travail après l'avoir quitté pour élever leurs enfants. Tandis que la plupart des Canadiens jouissent d'un meilleur niveau de vie suite à la croissance économique enregistrée depuis cinq ans, bon nombre de personnes d'âge mûr sont dans le besoin, connaissent des problèmes liés à l'éclatement de la famille et souffrent de troubles de santé d'ordre physique et mental.

Les récits qu'ils ont entendus et que confirment un nombre important de recherches en sciences sociales ont convaincu les membres du Comité que le chômage parmi les personnes d'âge mûr est étroitement lié à la discrimination fondée sur l'âge. Ce problème étant de ceux qu'il est autorisé à étudier, vu son mandat général, le Comité a décidé d'y consacrer, à partir du printemps 1987, les audiences qui ont abouti au présent rapport.

Dès les premières étapes de l'étude, il est apparu que la discrimination fondée sur l'âge, dont sont victimes nombreuses personnes d'âge mûr sur le marché du travail, ne constitue qu'un aspect d'un vaste problème. Tout en portant son attention sur cette question particulière, le Comité a invité des témoins à lui donner des exemples plus généraux des situations que vivent les Canadiens d'âge mûr, pour faire ressortir les lacunes dans l'application de normes reconnues en matière de droits de la personne.

Durant la période du 20 mai 1987 au 3 mai 1988, le Comité a tenu dix audiences à Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal et Ottawa. Le Comité tient à remercier les témoins de leur aide précieuse et, en particulier, les organismes non gouvernementaux qu'il a consultés, dont l'enthousiasme et la compétence n'ont jamais fait défaut, en dépit, bien souvent, d'un manque de temps et de personnel. Le Comité veut également remercier les représentants de la Commission des droits de la personne qui ont présenté des exposés instructifs au cours de visites d'information à la Commission, qui ont tenu lieu d'audiences. Nous sommes impatients de discuter avec le président de la Commission et ses collègues des conclusions figurant dans le présent rapport.

B) Principales définitions

L'âge et la discrimination sont deux des idées centrales de la présente étude. Il convient donc de s'y arrêter dès maintenant.

Le Comité n'ignore pas que les jeunes, tout comme les Canadiens âgés, peuvent eux aussi faire l'objet d'une limitation des droits de la personne. D'autre part, certaines personnes peuvent être privées de certains droits parce qu'elles sont «trop vieilles» même si elles sont encore assez jeunes. Le Comité pense qu'il serait bon de faire, ultérieurement, une étude sur ces questions des droits de la personne touchant les jeunes.

Pour des raisons pratiques, la présente étude se limite aux questions des droits de la personne liées au vieillissement. Nous avons choisi de ne pas nous en tenir strictement aux difficultés auxquelles se heurtent les personnes du troisième âge. Nous avons en effet constaté que le fait de vieillir commençait à causer des problèmes vers l'âge de 45 ans. La présente étude porte donc principalement sur les personnes âgées de 45 à 65 ans (ci-après appelées les personnes qui avançent en âge) et les personnes de plus de 65 ans (ci-après appelées les personnes du troisième âge).

Dans la présente étude, la discrimination désigne les attitudes délibérées motivées par des préjugés, des stéréotypes négatifs ou de l'intolérance, et qui causent du tort à certaines personnes simplement à cause de leur appartenance à des groupes particuliers.

Le Comité a appris que dans de récentes décisions, les tribunaux ont élargi la définition de la discrimination pour y inclure les pratiques ou les

attitudes qui ont involontairement des effets néfastes sur les membres de certaines groupes. Toutefois, les problèmes que cette définition élargie peut viser peuvent aussi être considérés comme des problèmes liés aux droits de la personne. Le Comité a opté pour cette dernière approche car il a voulu conserver la perception traditionnelle que l'on se fait de la discrimination.

Les Canadiens ordinaires sont de plus en plus sensibilisés à cette notion de discrimination. Selon nous, c'est une bonne chose, mais nous déplorons le fait que l'on ait de plus en plus tendance à associer la discrimination à presque toutes les formes de traitement injuste. Nous tenons à préciser que la discrimination est une forme particulièrement malveillante d'injustice. Elle nie à une personne le droit à l'égalité, qui sous-tend tous les comportements moraux, et accentue les petites différences humaines pour en faire la base du traitement injuste dont sont victimes certains groupes.

La discrimination est toujours injuste, quelles que soient les qualités et les compétences de la personne qui en est victime. Elle a aussi un effet destructif sur la société dans son ensemble car elle ne lui permet pas de profiter de la participation pleine et entière de tous les groupes. Nous avons donc décidé d'adopter une définition de la discrimination qui en fait ressortir le caractère distinct, c'est-à-dire l'intolérance qui la sous-tend. Nous admettons toutefois qu'il est ardu de définir la discrimination et qu'il faudra y revenir dans les travaux futurs du Comité.

C) Sommaire des conclusions

Comme on le verra dans les pages ci-après, les Canadiens d'âge mûr estiment que la discrinmination fondée sur l'âge et d'autres violations des droits de la personne se manifestent malheureusement dans une gamme extrêmement variée de pratiques courantes.

Il se peut que le chômage parmi les travailleurs d'âge mûr (en particulier parmi la minorité croissante de ceux qui connaissent un chômage prolongé) traduise la discrimination exercée par des conseillers en matière d'emploi et des employeurs potentiels, ou qu'il résulte des difficultés liées à la participation à des programmes de formation et de perfectionnement. Trop souvent, c'est pour se défaire de leurs travailleurs d'âge mûr que certains employeurs leur proposent de prendre une retraite anticipée. Bien qu'elle soit interdite dans certaines provinces et qu'elle puisse faire l'objet de poursuites devant les tribunaux là où cette pratique persiste, la retraite obligatoire demeure une forme institutionnalisée de discrimination fondée

sur l'âge puisque c'est l'âge et non la compétence de l'employé qui détermine le sort de celui-ci.

Des représentants du troisième âge ont décrit au Comité la façon effroyable dont on est traité dans certains foyers d'acceuil, les services inadéquats offerts par certains hôpitaux qui n'ont pas été conçus pour répondre aux besoins des malades chroniques âgés, et ils ont dénoncé le fait que nombre de personnes sont placées prématurément en institution en raison de l'insuffisance des soins à domicile et des autres services sociaux.

Des représentants des Canadiens du troisième âge ont aussi fait valoir au Comité que la mobilité des personnes âgés est entravée parce que les transports publics ne sont pas adaptés aux besoins des personnes infirmes et que certaines personnes sont contraintes de vivre en institution alors qu'elles pourraient être autonomes, et ce tout simplement parce qu'il y a pénurie de logements abordables conçus pour elles. Ils ont aussi exposé au Comité les difficultés financières auxquelles sont en butte de nombreux Canadiens du troisième âge (en particulier les femmes, dont les prestations de retraite sont souvent dérisoires) et le traitement inéquitable que leur imposent des établissements de services financiers en raison de leur âge.

Tous ces témoignages nous amènent à conclure que la discrimination fondée sur l'âge et d'autres violations des droits de la personne fondées sur l'âge sont monnaie courante pour les Canadiens d'âge mûr. C'est une triste réalité, en dépit de l'existence de lois fédérales et provinciales sur les droits de la personne, de commissions des droits de la personne chargées de leur administration et malgré l'adoption récente d'une charte garantissant un traitement égal à tous les Canadiens sans égard à leur âge.

Si l'on considère de façon plus globale les atteintes aux droits de la personne liées à l'âge, elles sont si nombreuses qu'on ne peut y voir le résultat fortuit de négligences mineures. C'est la raison pour laquelle le Comité a dû s'attaquer au problème de l'âgisme et au préjugé voulant que les personnes âgées soient moins productives, moins capables, plus vulnérables et plus démunies. Ce préjugé est réfuté par la recherche contemporaine, comme on nous l'a dit à maintes reprises. Quoi qu'il en soit, il est présent partout sur les écrans de télévisions, dans les annonces publicitaires et dans d'autres médias. Cela ressort aussi malheureusement de nos comportements.

Le Comité ne prétend pas offrir des solutions à tous les problèmes qui lui ont été exposés au cours de son étude de l'âgissement et des droits de la

personne; il soumet son rapport avec l'espoir qu'en se faisant le porte-parole des Canadiens qui avancent en âge et des Canadiens du troisième âge, il incitera les gouvernements et le public à s'intéresser davantage à leur situation car, bien souvent, c'est là le premier pas qui mène à des solutions efficaces.

Le présent rapport vise à poursuivre la discussion et les recherches entamées dans des études parlementaires importantes comme *Retraite sans douleur* (l'étude marquante menée par le Sénat en 1979 sur les questions relatives à la retraite), le Rapport du Comité spécial sur la réforme des pensions (1983), et l'enquête sur l'efficacité de la Planification de l'emploi (notamment son efficacité pour les travailleurs d'âge mûr), publiée plus tôt cette année par le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Le Comité espère lui-même présenter d'autres rapports qui porteront sur les questions soulevées au cours de la présente étude qu'il n'a pu examiner à fond soit qu'elles étaient trop nombreuses, soit que le temps lui manquait.

Le Comité est fermement convaincu que les Canadiens doivent dès maintenant s'attaquer en priorité à l'élimination de la discrimination fondée sur l'âge. Il y a une vingtaine d'années, des lois interdisant expressément la discrimination fondée sur l'âge étaient en vigueur dans plusieurs provinces, et le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration comptait une section chargée d'examiner les problèmes propres aux travailleurs d'âge mûr. Son rôle consistait notamment à lutter contre les préjugés ayant trait au vieillissement et à son incidence sur la productivité. Bien que le Comité ne recommande pas de revenir aux pratiques législatives et administratives antérieures, il aimerait qu'on rétablisse les priorités que ces mesures laissaient supposer en matière de lutte contre la discrimination fondée sur l'âge.

Les situations que vivent les personnes qui avancent en âge et les personnes du troisième âge au Canada soulèvent des problèmes que les Canadiens ne peuvent plus feindre d'ignorer. Nous souhaitons, par les recommandations ci-dessous, contribuer à leur solution. Bien que ces recommandations portent surtout sur les question d'emploi auxquelles nous avons consacré cette étude, nous tenons à souligner que la lutte contre la discrimination fondée sur l'âge a des répercussions dans tous les secteurs de l'activité gouvernementale. Les améliorations ci-dessous que nous recommandons d'apporter aux programmes d'emploi ne donnent donc qu'un aperçu des grands changements qui s'imposent si l'on veut combattre avec succès la discrimination fondée sur l'âge.

RECOMMANDATIONS

1) Que le Canada prenne l'initiative aux Nations Unies de créer un instrument particulier des droits de la personne portant expressément sur l'âge et la discrimination fondée sur l'âge. (p. 17)

2) Que les provinces qui ne l'ont pas déjà fait suppriment de leurs lois sur les droits de la personne toute définition discriminatoire liée à l'âge. (p. 18)

3) Que la Commission canadienne des droits de la personne fasse vigoureusement enquête sur les cas de discrimination fondée sur l'âge dont sont victimes les Canadiens d'âge mûr qui travaillent ou qui sont sans emploi, et qu'elle prenne des mesures en conséquence. (p. 32)

4) Qu'Emploi et Immigration Canada désigne les travailleurs d'âge mûr (surtout les travailleurs d'âge mûr susceptibles de demeurer longtemps en chômage, s'il est possible de définir ces groupes) comme un groupe cible aux fins de la Planification de l'emploi. (p. 33)

5) Qu'Emploi et Immigration Canada entreprenne un examen immédiat et complet des possibilités qui existent pour fournir, par l'intermédiaire des centres d'emploi du Canada, une aide spéciale aux travailleurs d'âge mûr en chômage et pour vaincre les préjugés de certains employeurs quant à l'embauche de travailleurs d'âge mûr. (p. 33)

6) Que le gouvernement du Canada mette sur pied un groupe de travail interministériel qui sera chargé d'étudier les nombreuses répercussions de la réorganisation des entreprises, des fermetures d'usines et des prises de contrôle sur les travailleurs d'âge mûr, et qu'au besoin, il sollicite la coopération des autorités provinciales pour la mise en place des mesures appropriées, notamment d'un filet de sécurité incluant la protection des pensions, la notification des fermetures d'usines et le versement d'une indemnité de départ, ainsi que de programmes de recyclage et d'aide pour ceux qui sont à la recherche d'un emploi. (p. 35)

7) Que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration lance immédiatement une campagne nationale de publicité qui s'adressera aux travailleurs découragés afin de les encourager à s'inscrire à des

programmes de placement, de formation et de counselling du Ministère. (p. 35)

8) Qu'Emploi et Immigration Canada encourage activement la mise sur pied de services d'emploi communautaires pour répondre aux besoins des travailleurs d'âge mûr sans emploi, afin de porter à au moins 10 p. 100 du total des crédits du programme extension la part que reçoivent ces groupes d'ici l'exercice 1990-1991. (p. 36)

9) Qu'Emploi et Immigration Canada évalue, d'ici le 30 mars 1989, les besoins en emploi des travailleurs qui envisagent une retraite anticipée, qu'il examine l'à-propos des programmes d'intégration professionnelle, comme le programme du même nom de la Planification de l'emploi, et qu'il prenne les mesures nécessaires pour qu'à la possibilité d'une retraite anticipée fasse pendant celle de reprendre de l'emploi. (p. 36)

10) Que la Commission canadienne des droits de la personne, conjointement avec Emploi et Immigration Canada, étudie dans quelle mesure il serait efficace de modifier la législation fédérale sur l'équité en matière d'emploi afin d'ordonner la présentation des données relatives à l'emploi selon l'âge, pour protéger les membres de groupes minoritaires qui sont d'un certain âge et qui subissent, pour ce motif, une discrimination qui s'ajouterait à d'autres formes de discrimination dont ils sont victimes, et qu'elle fasse connaître le résultat de cette étude d'ici le 30 décembre 1988. (p. 37)

11) Que le gouvernement fédéral demande aux gouvernements provinciaux de l'aider à définir et à corriger les conséquences négatives que pourrait avoir l'abolition de la retraite obligatoire, dans les cas où les tribunaux en décideront ainsi, et que si la législation en vigueur n'entraîne pas l'abolition complète de la retraite obligatoire, le gouvernement fédéral et les provinces prennent des mesures en ce sens, sauf pour certains emplois qui sont directement liés à la sécurité du public. (p. 42)

12) Que le gouvernement fédéral cherche à obtenir la coopération des provinces afin de garantir qu'au cours de leurs entretiens sur la santé et le financement, Ottawa et les provinces accordent une attention constante à la nécessité d'adapter le système des soins de santé aux besoins d'une population vieillissante. (p. 44)

13) Que les ministères et organismes fédéraux concernés unissent leurs efforts pour examiner le degré de participation éventuelle du gouvernement fédéral à la fourniture, par exemple, de logements à coût modique adaptés aux personnes du troisième âge ainsi qu'à l'élargissement et à l'adaptation des réseaux de transport en commun existants en fonction des besoins des personnes du troisième âge qui sont invalides ou infirmes. (p. 46)

14) Que le gouvernement fédéral invite les provinces à examiner toute la question de la prestation des services sociaux et à apporter des réformes en profondeur, compte tenu du fait que les personnes âgées ont droit à toute la gamme des services sociaux. (p. 50)

15) Que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux, encourage les Canadiens d'âge mûr à participer en grand nombre aux programmes d'éducation et de recyclage, soit en adaptant ces programmes, soit en accordant une aide financière accrue aux participants d'âge mûr. (p. 54)

16) Qu'on entreprenne immédiatement une campagne d'envergure nationale contre l'agisme, que pourrait coordonner, au niveau fédéral, le nouveau ministre d'État au Troisième âge, et qui comporterait:

A. Une campagne d'information publique qui sensibiliserait les Canadiens: au traitement et aux conditions de vie auxquels tous les Canadiens, et en l'occurrence les personnes d'âge mûr et les personnes du troisième âge, ont droit; aux conditions de vie actuelles et aux grandes préoccupations de ce groupe de citoyens; et aux réalités du vieillissement, dont font foi les travaux de recherche actuels.

B. Une intervention auprès des autorités provinciales afin qu'elles modifient le programme d'enseignement des niveaux secondaire et postsecondaire pour y inclure un cours obligatoire sur les droits de la personne, et encourager de ce fait l'acquisition de connaissances générales dans ce domaine, de même que pour promouvoir l'étude du vieillissement et de l'âge mûr, tant chez la population étudiante en général que, de façon plus intense, chez les divers groupes professionnels qui ont régulièrement affaire à des personnes d'âge mûr et du troisième âge.

C. Une intensification du soutien accordé aux organismes non gouvernementaux qui regroupent des Canadiens d'âge mûr, lesquels ont déjà recueilli d'impressionnantes quantités de données pour les partager avec d'autres Canadiens, et qui peuvent justifier d'importantes réalisations grâce auxquelles les Canadiens d'âge mûr ont pu mieux se connaître et mieux se faire entendre du public.

D. Un recours accru à la recherche gouvernementale et à des sources de financement autres pour promouvoir la réalisation de recherches de base sur le vieillissement et la situation actuelle des personnes d'âge mûr et du troisième âge au Canada. (p. 55)

17) Que des travaux futurs soient faits sur les questions suivantes:

- incidence de la discrimination fondée sur l'âge sur les jeunes Canadiens,

- concept de la discrimination et ses répercussions,

- adaptation du milieu de travail aux exigences des travailleurs d'âge mûr, notamment octroi d'avantages sociaux aux travailleurs à temps partiel en proportion des heures travaillées et mise en place de mesures à cette fin,

- caractère adéquat et équité des services financiers offerts aux personnes âgées,

- caractère adéquat des niveaux de pension, sécurité des pensions du secteur privé et existence possible d'injustices fondées sur l'âge dans les règlements sur les pensions. (p. 56)

II. LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

La population canadienne vieillit et, pendant le reste du XXe siècle et au-delà de celui-ci, elle sera une société en voie de vieillissement rapide.[1] Les Canadiens de 65 ans et plus, les gens qu'on dit du troisième âge, après avoir représenté de 4,7 p. 100 à 5,6 p. 100 de la population pendant les trente premières années du XXe siècle, puis 7,7 p. 100 en 1956, et 8,7 p. 100 en 1976, en représentaient près de 10,5 p. 100 en 1986. Selon une étude effectuée par Statistique Canada, si l'on suppose que le faible taux de natalité et le taux relativement faible d'immigration se maintiendront, environ 15 p. 100 de la population aura plus de 65 ans en l'an 2006, proportion qui atteindra 27 p. 100 en l'an 2031. Partant de la même hypothèse, la proportion de citoyens de 45 à 64 ans, ceux qu'on dit d'âge mûr, passera de 19 p. 100 en 1986 à 28 p. 100 en l'an 2006.

Le nombre grandissant de personnes d'âge mûr et de personnes du troisième âge n'est que l'une des caractéristiques de la transition démographique que connaît la société canadienne. Le groupe des 18 à 24 ans, qui fournit la majeure partie des nouveaux venus sur le marché du travail, a atteint une proportion record de 13,5 p. 100 de la population en 1981. Ce taux devrait diminuer de façon constante pendant la période pour laquelle on dispose de prévisions, et atteindra vraisemblablement 9,4 p. 100 de la population en 2006, et 7 p. 100 en 2031. Quoique la hausse du taux de natalité pourrait rendre le déclin plus graduel, la persistance de faibles taux de natalité accentuera la réduction de la proportion que représentent les moins de 17 ans. On prévoit que leur pourcentage tombera, de quelque 25 p. 100 de la population qu'il est aujourd'hui, à 18,7 p. 100 en 2006, et à 14,9 p. 100 en 2031.

On prévoit que l'augmentation du nombre de personnes d'âge mûr et de personnes du troisième âge et la réduction du nombre de jeunes conjugueront leurs effets pour amener une hausse marquée de l'âge médian des Canadiens. Si les faibles taux de natalité, de mortalité et d'immigration nette se maintiennent, l'âge médian de la population canadienne, qui est actuellement de 30 ans environ, passera à 41 ans en 2006 et à 48 ans en 2031.

Les tendances et les projections de nature statistique ne donnent qu'un aperçu général de l'incidence nette de divers facteurs plus précis qui sont à l'origine de ces tendances. Par exemple, l'amélioration des soins de santé fera sans doute hausser la proportion de personnes d'âge mûr et du troisième âge

qui sont en bonne santé, tout en ayant naturellement pour effet d'accroître la longévité.[2] Comme l'a dit un témoin à l'appui des arguments invoqués par ceux qui demandent de meilleures perpectives pour les Canadiens qui avancent en âge et qui veulent continuer à jouer un rôle productif sur le marché du travail: «Davantage de Canadiens vivent plus longtemps, ont une meilleure santé et mènent une vie plus active.»[3]

Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont rappelé sans cesse l'ampleur de la transition démographique que subira le Canada, sujet qui a suscité des observations ayant trait à la discrimination fondée sur l'âge que subissent les travailleurs âgés et les personnes du troisième âge. Selon le Dr. Neena L. Chappell, du *Centre on Aging* de l'Université du Manitoba:

> «Les changements démographiques qui attendent notre société sont des données nouvelles. Les sociétés enregistreront des proportions sans précédent de personnes du troisième âge. Pour la première fois dans l'histoire [des sociétés connaissent une transition de ce genre]... Il ne sert donc à rien de nous tourner vers le passé pour y chercher des solutions.»(18:35)

Les membres du Comité reconnaissent avec les témoins que le Canada est à la veille d'une transition démographique d'une nature et d'une ampleur inouïes, et qu'il faudra procéder à des ajustements majeurs—dont certains sont déjà en cours—dans nos institutions, nos habitudes et dans la perception que nous avons de nous-mêmes et des autres Canadiens. On ne saurait trop insister sur l'importance de ce dernier élément, soit la nécessité de changer l'attitude de la population face aux personnes d'âge mûr et du troisième âge. À moins que les Canadiens modifient leurs attitudes face à ces groupes, on ne réussira sans doute à modifier que de façon fragmentaire les institutions et les habitudes pour faire face aux situations d'urgence qu'on connaît déjà, en payant le coût social et humain appréciable que cela suppose. S'ils ne changent pas leurs attitudes, les Canadiens risquent de ne pas surmonter l'obstacle que constituera la transition démographique à venir.

Il semble qu'un bon nombre des attitudes et des usages qui ont cours et sur lesquels des témoins ont attiré l'attention du Comité enfreignent les droits de la personne, droits que le Canada s'est engagé à respecter et qui, par essence, appartiennent tout autant aux personnes d'âge mûr et du troisième âge qu'aux autres. L'examen des usages du Canada en matière de droits de la personne est d'autant plus opportun que l'évolution démographique peut hausser le nombre de Canadiens pour qui le vieillissement s'accompagne d'une érosion des droits fondamentaux. De plus, les exposés présentés au Comité laissent entendre que la situation actuelle justifie déjà amplement la tenue de cette enquête.

III. LES DROITS DE LA PERSONNE, UN DÉFI

Avant d'examiner en détail les préoccupations que des témoins ont exposées au Comité, il peut être utile de revoir brièvement en quoi consistent les engagements internationaux dont le Canada est signataire, ainsi que nos dispositions législatives et constitutionnelles qui concernent le vieillissement et la situation des personnes du troisième âge. Ces engagements prévoient un ensemble approprié de normes en regard desquelles on peut évaluer dans quelle mesure le Canada respecte les droits de la personne. Il s'agit d'obligations volontairement acceptées et on y expose, en des termes précis qui se rapportent aux Canadiens d'un certain âge, la portée véritable d'un engagement relatif à leurs droits en tant que personnes.

A. Engagements internationaux

1. La Déclaration universelle des droits de l'homme

La *Déclaration universelle des droits de l'homme* a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 en tant que déclaration par excellence des principes qui sous-tendent la reconnaissance des droits de la personne. Le Canada a souscrit à son adoption et il a largement contribué à son établissement.

La *Déclaration* établit à l'article 1 l'égalité fondamentale des êtres humains, sur laquelle repose le principe même des droits de la personne, et elle dispose que «tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits». L'article 2 dispose que «chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente *Déclaration*, sans distinction aucune». L'âge ne figure toutefois pas parmi les motifs de discrimination spécifiquement interdits.

Parmi les droits énoncés dans la *Déclaration* figurent: le droit de ne pas être arbitrairement privé de sa propriété; le droit à la sécurité sociale; le droit au libre choix de son travail et à «la protection contre le chômage»; et le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être.

2. Pactes et accords internationaux

Le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (C.P.) et le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*

(E.S.C.) précisent les droits généraux reconnus dans la *Déclaration*. Comme des pays les ont signés et ratifiés, ils peuvent lier ces États signataires.

Tout comme la *Déclaration*, les deux pactes affirment l'égalité fondamentale de l'homme et interdisent la discrimination fondée sur divers motifs. Bien que les pactes n'interdisent pas expressément la discrimination fondée sur l'âge, ils énoncent des droits qui ont directement trait aux préoccupations des personnes âgées, notamment la liberté de ne pas être «soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants» (Article 7, C.P.); le droit de circuler librement et de choisir librement sa résidence (Article 12.1, C.P.) et le droit de ne pas faire «l'objet d'immixtions arbritaires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance» (Article 17.1, C.P.).

Sont également mentionnés le droit d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté, qui suppose la possibilité de participer à des programmes d'orientation et de formation techniques et professionnelles (Articles 6.1 et 6.2, E.S.C.) et le droit de jouir de conditions de travail justes et favorables, qui assurent un salaire équitable et une rémunération égale pour un travail de valeur égale, la sécurité et l'hygiène du travail, la même possibilité pour tous d'être promus sans autres considérations que la durée des services accomplis et les aptitudes (Articles 7(a), (b) et (c), E.S.C.). Il y a enfin le droit à la sécurité sociale et à un niveau de vie suffisant, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants (Articles 9 et 11.1, E.S.C.); le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre (Article 12.1, E.S.C.); et le droit de participer à la vie culturelle (Article 15.1 (a), E.S.C.).

L'Organisation internationale du travail, organisme spécialisé des Nations Unies créé en 1946, a adopté, avec l'appui du Canada, un certain nombre d'actes juridiques qui visent particulièrement les personnes d'âge mûr et les gens du troisième âge. Bien que la Convention de 1958 de l'OIT concernant la discrimination (emploi et profession), ratifiée par le Canada en 1964, n'inclue pas l'âge parmi les motifs de discrimination illicite, la Recommandation 162, adoptée en 1980, prévoit que (Partie II, section 3):

> «Tout membre devrait, dans le cadre d'une politique nationale visant à promouvoir l'égalité des chances et de traitement pour les travailleurs, quel que soit leur âge, et dans le cadre de sa législation et de sa pratique en la matière, prendre des mesures pour empêcher toute discrimination en matière d'emploi et de profession à l'égard des travailleurs âgés.»

Le Canada a ratifié tous les instruments internationaux susmentionnés, souscrivant ainsi, face au monde entier, aux normes qui y sont établies en matière de droits de la personne.

B) Engagements nationaux

1. La Charte canadienne des droits et libertés

La *Charte canadienne des droits et libertés*, entrée en vigueur en 1982, commence par énoncer toute une série de droits civils et politiques fondamentaux que possède «chacun», qui sont garantis et qui «ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique» (Article 1). L'article 15, entré en vigueur le 17 avril 1985, prévoit l'égalité de tous devant la loi et dispose que tous ont droit à la même protection et aux mêmes bénéfices de la loi, «indépendamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques». Le paragraphe 15(2) autorise une exemption dans le cas des lois et des programmes destinés à améliorer la situation de groupes définis selon les critères ci-dessus.

2. La Loi canadienne sur les droits de la personne

La *Loi canadienne sur les droits de la personne*, qui est entrée en vigueur le 1er mars 1978, commence (article 2) par l'énoncé explicite de son objet: donner effet à l'égalité des chances en empêchant toute distinction à l'égard de toute question relevant de la compétence du Parlement. Le paragraphe 3(1) énumère les motifs de distinction illicite:

> Pour l'application de la présente loi, les motifs de distinction illicite sont ceux qui sont fondés sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, la situation de famille ou l'état de personne graciée.

Le reste de la première partie de la Loi donne une série de définitions d'actes discriminatoires illicites. Plusieurs revêtent une importance particulière pour les personnes d'âge mûr et celles du troisième âge. Aux termes de l'article 5, constitue un acte discriminatoire, le fait de priver, pour tout motif de distinction illicite, un individu de biens, de services, d'installations ou de moyens d'hébergement destinés au public. Aux termes de l'article 7, constitue un acte discriminatoire, le fait de refuser d'employer

un individu ou de défavoriser un employé par rapport aux autres pour un motif de distinction illicite. Aux termes de l'article 8, constitue un acte discriminatoire, le fait d'utiliser des formulaires ou des annonces d'emploi où il est fait, même implicitement, des restrictions ou préférences pour un motif de distinction illicite. Aux termes de l'article 10, constitue un acte discriminatoire, le fait pour un employeur d'annuler les chances d'emploi ou d'avancement d'un individu ou d'une catégorie d'individus pour un motif de distinction illicite suite à des lignes de conduite touchant le recrutement, les promotions, la formation ou toute autre question de personnel. Aux termes de l'article 12, constitue un acte discriminatoire, le fait de publier des symboles, des avis, des affiches ou d'autres documents implicitement discriminatoires au sens de la loi ou qui encouragent la discrimination.

Sur le plan national, le Canada s'est donné un cadre législatif propre à assurer le respect des obligations qu'il a prises à l'échelle internationale. Il a ainsi établi, sans que cela soit clairement exprimé dans différents instruments internationaux, que la discrimination fondée sur l'âge est injustifiable et inacceptable.

C) Vue d'ensemble et discussion

Une étude complète des instruments internationaux et des lois canadiennes protégeant, directement ou indirectement, les droits de la personne, serait beaucoup plus vaste que le résumé sélectif ci-dessus. Elle comprendrait, entre autres, un examen de la législation provinciale des droits de la personne. Dans plusieurs provinces, ces textes de loi interdisent la discrimination fondée sur l'âge tout en fixant une limite de 65 ans dans les définitions; c'est donc dire que l'on interdit la discrimination fondée sur l'âge à l'égard des personnes d'âge mûr (jusqu'à 65 ans) mais pas des personnes du troisième âge. Une étude complète comprendrait également l'examen d'un large éventail des lois de fond, tant aux paliers fédéral que provincial, qui, directement ou indirectement, influent sur l'exercice des droits de la personne au Canada.

Ce survol n'a toutefois pas pour objet d'examiner de façon critique et détaillée les instruments internationaux des droits de la personne ni les lois canadiennes sur les droits de la personne, mais plutôt de décrire les grands engagements que le Canada a déclaré prendre en matière de droits de la personne, avant de se pencher sur la réalité vécue par les Canadiens qui avancent en âge et les Canadiens du troisième âge. En prévision de cet examen, le Comité aimerait faire part de certaines observations et inquiétudes

liées aux éléments fondamentaux de la législation sur les droits de la personne énumérés ci-dessus.

La *Déclaration universelle* et les Pactes sont d'une suprême importance pour les droits de la personne, non seulement parce qu'ils contribuent à concentrer sur les contrevenants le poids de l'opinion publique mondiale, dont l'importance est tangible, mais aussi parce qu'ils donnent une forme officielle et incontestable à un consensus mondial au sujet des droits de la personne. Par conséquent, leur rôle éducatif revêt potentiellement plus d'importance que leur utilité pratique.

La *Déclaration* et les Pactes suggèrent clairement l'interdiction de toute discrimination fondée sur l'âge (si l'on considère que l'âge fait partie de «toute autre situation» non précisée qui ne peut restreindre les droits de la personne, que l'on qualifie de droits universels). Le Comité trouve cependant quelque peu inquiétant que l'âge ne soit explicitement indiqué comme motif de distinction illicite dans aucun de ces documents. L'âge doit être énoncé de façon explicite si l'on veut que ces instruments remplissent leur fonction éducative, laquelle est essentielle pour susciter la pression morale que peut exercer l'opinion publique mondiale pour dénoncer la discrimination fondée sur l'âge.

Le Comité voudrait d'ailleurs mettre en exergue les propos de l'un de ses témoins. M. Noël Kinsella, président de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, invite en effet le Canada à prendre l'initiative aux Nations Unies en vue de la création d'un instrument particulier des droits de la personne portant expressément sur l'âge et la discrimination fondée sur l'âge (Recommandation nº 1). Un tel instrument permettrait d'exercer une action parallèle à celle de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.* Il ferait en sorte que la discriminatin fondée sur l'âge fasse partie intégrante du débat mondial sur les drois de la personne, tout comme la Convention susmentionnée inscrit la discrimination raciale à l'ordre du jour.

Le Comité partage également les inquiétudes de plusieurs témoins qui ont attiré son attention sur une anomalie apparente des lois sur les droits de la personne de plusieurs provinces. Les dispositions de ces lois relatives à la discrimination fondée sur l'âge ne protègent pas les personnes de plus de 65 ans. Que cette question relève de la compétence fédérale ou non, il reste que, peu importe l'aire de juridiction, les dispositions législatives qui semblent légitimer une différenciation fondée sur l'âge en ce qui concerne les droits de

certains Canadiens par rapport à d'autres amoindrissent le rôle éducatif de l'ensemble des lois canadiennes sur les droits de la personne. Elles ont donc un effet direct sur les questions essentielles abordées dans le présent rapport. En outre, elles sont de prime abord discriminatoires et sembleraient aller à l'encontre de l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. **Le Comité recommande donc fortement aux provinces qui ne l'ont pas déjà fait de supprimer de leurs lois sur les droits de la personne toute définition discriminatoire liée à l'âge (Recommandation nº 2).**

Nonobstant les réserves ci-dessus, les engagements fondamentaux du Canada en ce qui concerne les droits de la personne, ne laissent que peu de doute quant à leur application aux personnes d'âge mûr et aux personnes du troisième âge. Le Canada a pour principe que tous les êtres humains partagent certains besoins fondamentaux d'une importance telle que ne pas y répondre, c'est porter atteinte à la valeur et à la dignité de l'être humain lui-même. La satisfaction de ces besoins constitue un droit pour tous les êtres humains. Les droits précisés dans les lois canadiennes et les accords internationaux énumérés ci-dessus font partie des droits dont jouit tout être humain, indépendamment de toutes les distinctions (y compris les distinctions en matière d'âge) qui définissent notre individualité.

Comme en témoigne la législation, le Canada reconnaît également que les personnes d'âge mûr et du troisième âge, ainsi que les jeunes, font partie de groupes suffisament vulnérables à la discrimination pour que des mesures de protection précises quant à la discrimination fondée sur l'âge soient requises. Cette reconnaissance, comme on le verra, est confirmée dans une alarmante mesure par les témoignages qu'a recueillis le Comité. Elle l'est en outre par l'exercice que l'on fait des recours prévus dans la législation canadienne sur les droits de la personne. Au niveau fédéral, en 1987, la Commission des droits de la personne a accueilli 469 plaintes, dont 63 (soit 13,4 p. 100) avaient trait à la discrimination fondée sur l'âge. Au cours des dernières années, la proportion de plaintes accueillies qui avaient trait à la discrimination fondée sur l'âge a oscillé entre 11 et 17 p. 100. Cette forme de discrimination représente donc une part appréciable de la charge de travail de la Commission.[4]

En plus de l'examen des plaintes relatives à la discrimination fondée sur l'âge, la Commission réclame la modification de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* dont l'efficacité est amoindrie par certaines dispositions dans les cas de retraite obligatoire. Ainsi, le paragraphe 9(2) permet à une association d'employés d'expulser un adhérant, tandis que

l'alinéas 14*c*) permet de mettre fin à un emploi en appliquant la règle de l'âge de la retraite en vigueur dans le secteur professionnel concerné. La commission a demandé à maintes reprises au gouvernement canadien de supprimer ces dispositions. Celui-ci a donné son accord de principe à cette demande dans sa réponse au rapport du Comité parlementaire sur les droits à l'égalité intitulé *Égalité pour tous* (1985).

IV. LES CANADIENS D'ÂGE MÛR: QUESTIONS RELATIVES À L'EMPLOI

Au cours des audiences tenues par le Comité, il est vite ressorti que deux groupes distincts étaient victimes de l'érosion des droits de la personne fondés sur l'âge: les personnes qui avancent en âge, qui sont préoccupées par la situation sur le marché du travail, et les personnes du troisième âge, qui sont préoccupées par la prestation de presque toute la gamme de services sociaux qui existent aujourd'hui. Le présent chapitre porte sur le premier groupe. Dans le prochain, on étudiera les préoccupations des personnes du troisième âge.

La majeure partie des données dont on dispose au sujet des antécédents professionnels des personnes qui avancent en âge concernent des personnes de 45 à 64 ans. Aux fins du présent examen, la catégorie des personnes qui avancent en âge, ou des travailleurs d'âge mûr, sera donc définie en fonction de ce groupe d'âge. Le Comité est toutefois conscient que, dans certaines professions et dans des cas particuliers, on peut être victime de discrimination fondée sur l'âge ou d'autres formes d'érosion des droits de la personne fondés sur l'âge bien avant d'avoir 45 ans. On a également informé le Comité que les cas de discrimination exercée contre des Canadiens de 45 à 64 ans ne sont pas uniformes; la discrimination étant fondée, entre autres, sur l'âge, le sexe, la profession et l'instruction. Ces différences mises à part, les éléments de preuve fournis au Comité indiquent on ne peut plus clairement que les divers sous-groupes de travailleurs d'un certain âge partagent des expériences témoignant de leur vulnérabilité à l'égard de la violation des droits de la personne fondés sur l'âge; il convient donc de les examiner ensemble.

A) Tendances au sein de la population active et répercussions

Les témoins qui ont comparu devant le Comité étaient pour la plupart sensibilisés au fait que les tendances démographiques générales décrites à la Partie I ont déjà, et continueront d'avoir, des répercussions directes sur le marché du travail. Pendant les années 70 et au début des années 80, l'arrivée de la génération issue de l'explosion démographique sur le marché du travail a fait baisser la proportion de la population active composée de travailleurs d'un certain âge, en dépit de la croissance numérique de ce groupe. Ainsi, la proportion de travailleurs d'un certain âge faisant partie de la population active se situait à 26,5 p. 100 en 1977, mais a baissé à 23,9 p. 100 en 1986, alors que le nombre absolu de ces travailleurs a augmenté d'environ 315 000.[7] La baisse du taux de participation des hommes d'âge mûr

à la population active (de 84 p. 100 en 1977 à 81 p. 100 en 1986) a été plus que compensée par la participation accrue des femmes du même groupe d'âge (de 41 p. 100 à 47 p. 100), mais elle a quand même contribué à modérer le taux d'augmentation du groupe des travailleurs d'un certain âge.

La retraite anticipée devrait continuer de faire baisser le taux de participation chez les travailleurs d'âge mûr, notamment chez ceux de plus de 55 ans, alors que le taux de participation des femmes du même groupe d'âge continuera d'augmenter. En raison de la transition démographique résultant du vieillissement de la génération issue de l'explosion démographique, la proportion de la population active âgée de plus de 45 ans commencera cependant à augmenter, en dépit des niveaux prévus de départ d'hommes d'un certain âge. Les fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration prévoient que la proportion de travailleurs d'un certain âge au sein de la population active passera d'un peu moins de 25 p. 100, à l'heure actuelle, à 30 p. 100 d'ici 1995. À cet égard, il convient de noter aussi que les taux de retraite anticipée chez les hommes d'un certain âge, notamment ceux qui font partie de la catégorie des 55 ans et plus, où l'on constate habituellement le plus grand nombre de départs, ont semblé récemment vouloir se stabiliser. Si les récentes augmentations enregistrées dans les taux de retraite anticipée se révèlent être un signe de conditions cycliques, plutôt qu'une tendance à long terme, le vieillissement de la population active se produira plus rapidement que les prévisions actuelles ne semblent l'indiquer. Si l'on ignore à quel moment précis et dans quelle mesure ce vieillissement se produira, il ne fait cependant aucun doute que la population active vieillira. Le travailleur d'âge mûr est donc appelé à devenir, en nombre absolu et en proportion, une composante de plus en plus importante de la population active au Canada.

En raison de ces tendances démographiques et de l'évolution de la population active, il est extrêmement important que le Canada fasse en sorte que les personnes d'âge mûr participent de façon productive à la population active. Sans quoi, on portera préjudice au droit de travailler et, dans les cas de discrimination fondée sur l'âge, on s'éloignera encore davantage des normes que le Canada s'est engagé à respecter en matière de droits de la personne. Il faut reconnaître que dans une société où, selon le philosophe Hannah Arendt, l'individu est défini par son emploi, où l'identité des individus et leurs liens avec la collectivité sont surtout fonction de leur statut professionnel et de leur revenu, l'emploi est plus que jamais une question de droits de la personne.

Faute de répondre à tous les besoins du travailleur d'un certain âge, on risque aussi de porter gravement atteinte à la santé économique future du Canada, à mesure que le nombre des travailleurs d'autres catégories diminuera et que la productivité nationale deviendra directement tributaire de l'utilisation productive de travailleurs d'un certain âge.

Si les politiques en vigueur à l'heure actuelle aggravent les pénuries de main-d'oeuvre futures, elles peuvent aussi créer des conditions qui donneront lieu à de nouveaux problèmes relatifs aux droits de la personne. La possibilité qu'a un travaillant de prendre sa retraite même s'il est encore apte à travailler de façon productive, par exemple, pourrait être moins bien acceptée si la population active s'amenuise et doit soutenir un nombre grandissant de personnes à charge du troisième âge.

B) Tendances en matière de chômage

Selon les données statistiques et celles tirées d'expériences personnelles que les témoins ont présentées au Comité, les difficultés éprouvées par les travailleurs d'un certain âge causent de vives inquiétudes: le Canada a-t-il réussi à honorer ses engagements en matière de lutte contre la discrimination et concernant d'autres normes relatives aux droits de la personne auxquelles il a déjà souscrit en principe à maintes reprises?

Le problème des chômeurs d'un certain âge est apparu dans toute son acuité dans les années qui ont suivi la récession de 1982; l'ensemble des données sur le chômage recueillies pendant cette période font ressortir la vulnérabilité particulière des travailleurs d'un certain âge aux effets de la restructuration économique, des changements technologiques, de la rationalisation des entreprises et de la fermeture d'usines.

Le taux de chômage chez les travailleurs âgés de 45 à 64 ans est passé de 4,5 p. 100 à 7,9 p. 100 entre 1981 et 1984, puis a baissé à 6,8 p. 100 en 1986, et à 6,6 p. 100 en mars 1988.[8] Bien que l'aggravation du chômage pendant la récession, dont font foi ces données, ne soit pas plus forte que celle qu'ont subie d'autres groupes, il demeure que ces données dissimulent certaines variations importantes entre les différents groupes de travailleurs d'âge mûr. En 1986, par exemple, le taux de chômage chez les travailleurs âgés de 55 à 64 ans se situait à 7,3 p. 100, en hausse par rapport aux 6,9 p. 100 de sans-emploi au plus fort de la récession, en 1982.[9] Ces taux contrastent avec les tendances de la population active âgée de 25 à 54 ans,

dont le taux de chômage est passé de 8,8 p. 100 à 8,2 p. 100 entre 1982 et 1986. Commentant l'étude réalisée par Statistique Canada et dont on a extrait ces données, des fonctionnaires du ministère du Travail ont fait remarquer que, bien que le taux de chômage demeure relativement faible chez les travailleurs d'un certain âge, l'écart entre ce groupe et le reste de la population active s'était réduit, en 1986, à environ la moitié de la différence de 50 p. 100 qui existait en 1982.

Bien qu'elles indiquent que de nombreux travailleurs d'un certain âge ne bénéficient peut-être pas des avantages que la relance économique a conférés à d'autres Canadiens, les grandes tendances en matière de chômage ne révèlent qu'une partie des faits. Un marché du travail dynamique, par exemple, peut occasionner des taux de chômage relativement élevés pendant une période donnée, lorsque des travailleurs quittent des postes et en cherchent de plus intéressants. Par contre, le chômage à long terme est beaucoup moins volontaire, selon toute vraisemblance, et beaucoup plus susceptible d'imposer de graves privations aux chômeurs.

En mars 1985, les chômeuses d'un certain âge sont demeurées sans emploi pendant 23,4 semaines en moyenne, c'est-à-dire 2,1 semaines de plus que la période moyenne de chômage pour l'ensemble des femmes en chômage. Quant à eux, les travailleurs d'un certain âge sont demeurés sans emploi pendant 31,8 semaines en moyenne, c'est-à-dire pas moins de 7,8 semaines de plus que la période moyenne pour l'ensemble des chômeurs.[10] Un peu plus de deux ans plus tard, malgré l'amélioration générale des conditions du marché du travail, la durée moyenne du chômage chez les hommes âgés de 45 ans et plus était 36,7 p. 100 plus élevée que chez l'ensemble des hommes sans emploi; chez les femmes âgées de 45 ans et plus, elle était 18,1 p. 100 plus élevée que chez l'ensemble des femmes en chômage.[11] Ces chiffres indiquent que les travailleurs d'un certain âge, une fois en chômage, éprouvent beaucoup plus de difficulté à trouver un nouvel emploi que les personnes plus jeunes, et ils donnent à penser qu'il est probable qu'une plus grande proportion de chômeurs d'un certain âge que de jeunes chômeurs seront sans emploi pendant très longtemps.

Cette conclusion est confirmée dans des données recueillies par Statistique Canada pour l'année 1985; en effet, elles révèlent que 18,1 p. 100 des personnes de plus de 45 ans qui ont été mises en disponibilité au cours de cette année-là ont été en chômage pendant une à quatre semaines, alors que 17,2 p. 100 des personnes du même groupe d'âge l'ont été pendant quarante semaines ou plus.[12] Dans le cas des personnes de 25 à 44 ans, les

taux correspondants sont de 21,6 p. 100 et de 12,3 p. 100, ce qui dénote, bien que certains secteurs soient assez fortement touchés, une absence relative de chômage à long terme chez ce groupe plus jeune. Il en est de même, de façon plus manifeste, pour les personnes de 15 à 24 ans, les taux étant dans leur cas de 31,6 p. 100 et de 7,3 p. 100. Les hommes âgés de 45 ans et plus ont été particulièrement vulnérables au chômage à long terme, 16,7 p. 100 d'entre eux ayant été sans emploi pendant peu de temps (de 1 à 4 semaines), alors que 19 p. 100 l'on été pendant plus de quarante semaines.

Un dernier point dont il faut tenir compte, c'est le taux relativement élevé de chômeurs d'un certain âge qui quittent la population active. On reconnaît généralement qu'en raison de cela, dans les statistiques courantes, on sous-estime, et de loin, le taux de chômage chez ces personnes. Dans une étude menée par Statistique Canada en 1983, on a conclu, après avoir effectué des sondages auprès de ceux qui désirent travailler mais qui ne cherchent pas activement un emploi (et qui, par conséquent, ne font techniquement pas partie de la population active), que, en 1983, les taux de chômage officiels d'environ 9,2 p. 100 chez les hommes âgés de 45 ans et plus masquaient des taux de chômage réels de l'ordre de 10,5 p. 100.[13] Dans un rapport rédigé en 1985 pour le compte du Conseil de planification sociale de la région métropolitaine de Toronto, on a estimé que, si on tenait compte des chômeurs découragés et des travailleurs qui ont pris une retraite anticipée contre leur gré, le taux des chômeurs d'un certain âge — sans emploi brièvement ou pendant longtemps — serait deux fois supérieur à celui qui est enregistré dans les statistiques officielles sur l'emploi. Comme l'a fait observer un des témoins qui ont comparu devant le Comité: «Il ne fait aucun doute que les travailleurs d'âge mûr ont été les plus durement touchés par le chômage à long terme et que les conséquences pour ces sans-emploi sont extrêmement pénibles. Beaucoup d'entre eux se doutent bien qu'à leur âge ils ne pourront jamais reprendre le dessus».[14]

Comme les témoins ont été presque unanimes à dénoncer la gravité du problème que représente le chômage chez les travailleurs d'un certain âge, le Comité a entendu avec un intérêt particulier les témoignages de fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, vers la fin des audiences. Des données produites par le Ministère, et fondées sur des comparaisons entre les chiffres de 1977 et ceux de 1986, ont permis de confirmer la conclusion tirée de comparaisons plus récentes: les travailleurs d'un certain âge ont tendance à connaître dans l'ensemble des taux de chômage quelque peu inférieurs à ceux des travailleurs faisant partie d'autres groupes d'âge, tandis que le taux de chômage chez certains groupes de travailleurs d'un certain âge, notamment le groupe des 55 à 59 ans, a

augmenté considérablement. En ce qui a trait aux travailleurs d'un certain âge et au chômage à long terme, on a attiré l'attention sur ce qu'on a décrit comme une polarisation importante au sein des travailleurs d'un certain âge. La majorité d'entre eux ne semblaient pas être touchés par la récession, cependant une minorité — entre 25 000 et 35 000 travailleurs d'un certain âge — a été très vulnérable au chômage à long terme, c'est-à-dire d'une durée d'un an ou plus. Ces porte-parole ont indiqué qu'on s'efforce actuellement de déterminer de façon plus précise les caractéristiques de ce groupe, dans le but d'étudier la possibilité de créer des programmes expressément conçus à son intention.

C) Chômage et âge, deux approches

En examinant les problèmes des travailleurs d'âge mûr, le Comité s'est principalement demandé dans quelle mesure ces difficultés découlent d'une discrimination fondée sur l'âge exercée par les employeurs ou d'autres. Les témoins ont répondu à cette question de deux manières à première vue contradictoires.

1. Insistance sur la discrimination fondée sur l'âge

De nombreux témoins qui, en règle générale, représentent directement des personnes qui avancent en âge et du troisième âge, ou qui font partie de ces groupes, ont révélé au Comité que la discrimination fondée sur l'âge est un fait qui revient constamment dans l'expérience des travailleurs d'âge mûr. On a affirmé au Comité que ces gens sont victimes de discrimination au travail, celle-ci prenant souvent la forme de restrictions à l'avancement et au perfectionnement préalable à l'avancement ainsi que de limitations des possibilités de maintien ou de perfectionnement des compétences acquises et qui parfois sont nécessaires même pour conserver un emploi compte tenu de la révolution technologique en cours. On a aussi expliqué au Comité que, si des dispositions des contrats de travail concernant l'ancienneté protègent un grand nombre de travailleurs d'âge mûr contre les congédiements, dans la réalité, on sent souvent de fortes pressions sociales, qui viennent parfois de la direction, et qui incitent les travailleurs d'âge mûr à prendre une retraite anticipée «pour laisser la place aux jeunes». Quand les contrats de travail ne prévoient aucune mesure de protection, les travailleurs d'âge mûr sont susceptibles d'être remplacés par des jeunes embauchés au taux de rémunération minimal pour remplir des fonctions identiques ou analogues.

Les données sur le chômage à long terme semblent être confirmées par les témoignages que le Comité a entendus à maintes reprises au sujet de l'expérience professionnelle de chômeurs d'âge mûr. Ces anciens travailleurs seraient victimes de préjugés généralisés qu'ont les employeurs à l'endroit des personnes qui avancent en âge, ce dont parfois on ne fait aucun secret et que, d'autres fois, on fait nettement sentir par des observations ayant indirectement trait à l'âge. En outre, quand des travailleurs d'âge mûr sont sans emploi et s'adressent aux Centres d'emploi du Canada pour y demander de l'aide, il leur arrive d'y trouver des attitudes, ou d'obtenir des réponses, qui ne diffèrent pas tellement de celles qu'ont les employeurs.

Selon les représentants du Conseil consultatif national sur le troisième âge, au Canada, les préjugés ayant trait à l'âge ont une forte incidence sur l'embauche, l'affectation, la formation et l'avancement (11:24). En exigeant un nombre précis d'années d'expérience certains employeurs tentent d'éviter d'avoir à embaucher des travailleurs d'âge mûr, qui ont plus d'expérience; les programmes de formation sont souvent adaptés aux besoins et aux aptitudes des jeunes travailleurs; et les jeunes qui occupent des postes de débutant sont souvent considérés comme le seul groupe où l'on peut recruter de futurs dirigeants, ce qui incite les employeurs à orienter leurs dépenses de formation et leurs décisions en matière d'avancement sans tenir compte des travailleurs qui avancent en âge. Des témoins ont révélé au Comité qu'à long terme ces pratiques ont un effet démoralisateur, qu'elles coupent court à des carrières et qu'elles peuvent entraîner le licenciement.[15]

Un groupe de la Colombie-Britannique, *45 Plus Committee for Mid-Life Work Options*, a présenté un témoignage d'une de ses associations membres qui s'occupe directement de trouver de l'emploi aux travailleurs d'âge mûr. Son témoignage renforce grandement les observations générales du Conseil consultatif national sur le troisième âge. On résume en ces termes l'expérience acquise auprès de 3 600 travailleurs d'âge mûr de divers métiers et professions:

> Pour la plupart des travailleurs, il est déroutant d'apprendre qu'en raison de leur âge les employeurs n'examinent pas sérieusement la possibilité de les embaucher. Ces candidats (dont la moyenne d'âge est de 53 ans) se rendent compte qu'on déprécie le savoir, les compétences et l'expérience qui constituent l'apport des travailleurs d'âge moyen au marché du travail. C'est désastreux pour eux... .[16]

Un représentant de la *Society for the Retired and Semi-Retired* d'Edmonton a bien résumé l'essentiel des propos de groupes qui dénoncent la discrimination fondée sur l'âge: «Les travailleurs d'âge mûr s'aperçoivent

que leurs possibilités de conserver un emploi et, en cas de chômage, d'en retrouver un, diminuent grandement en raison de la discrimination fondée sur l'âge dont ils sont victimes. «Vous êtes trop vieux» est la phrase qu'ils entendent le plus souvent, phrase qui tombe comme la sentence d'un tribunal» (17:50). Selon de nombreux universitaires qui ont communiqué au Comité les conclusions d'études sur la question, l'expérience vécue qu'on a ainsi rapportée est bien étayée par un document de recherche sur les attitudes et le comportement des employeurs.

2. Insistance sur la situation de l'offre et de la demande en matière d'emploi

Des témoins qui considèrent le problème sur le plan du fonctionnement du marché du travail voient d'un autre oeil les problèmes des travailleurs d'âge mûr. Sans exception, ils affirment que la discrimination exercée ouvertement à l'endroit de ces travailleurs est un phénomène généralisé. Cependant, ils accordent relativement plus d'importance à certaines caractéristiques, attribuées au moins aux travailleurs d'âge mûr ayant de graves difficultés sur le marché du travail, qui peuvent expliquer d'emblée les problèmes particuliers qu'ont ces personnes. Parmi ces caractéristiques qui réduisent la compétitivité de différentes catégories de travailleurs d'un certain âge, on trouve un niveau d'instruction relativement peu élevé; des compétences périmées; des exigences salariales qui ont pu croître au fil des années passées dans un emploi précédent ou que des employeurs peuvent juger supérieures à celles de jeunes travailleurs; des avantages sociaux peut-être plus coûteux; une mobilité géographique relativement moindre; et l'existence de problèmes de santé. Quoiqu'aucun témoin n'attribue ces caractéristiques à la totalité, ni même à un grand nombre, des travailleurs d'âge mûr, et que tous aient souligné que par des mesures appropriées les autorités gouvernementales et le secteur privé peuvent offrir des solutions efficaces, différents témoins voient dans la non-compétitivité sur le marché du travail la principale cause des difficultés que connaissent de nombreux travailleurs de ce groupe d'âge.

Le témoignage des porte-parole du *Social Planning Council of Metropolitan Toronto* traduit bien le point de vue de ceux qui mettent l'accent sur la situation de l'offre et de la demande en matière d'emploi. Selon le Conseil, à Toronto, la persistance d'un fort taux de chômage chez les personnes de plus de 45 ans traduit l'existence d'un déséquilibre tenace entre l'offre et la demande, lequel touche plus durement les travailleurs d'un certain âge. Il estime que les changements technologiques et les restructurations d'entreprises auxquels on procède dans certains secteurs

d'activité ont tendance à modifier la demande en matière d'emploi, à avantager certains secteurs professionnels et à débloquer des nombres excessifs de postes de débutant parfois dans de nouveaux lieux géographiques. À tout cela s'ajoute l'impression que les travailleurs d'âge mûr ne permettent pas de tirer grand-chose des initiatives de perfectionnement et d'adaptation, facteur qui semble jouer au détriment de ces travailleurs. Pour étayer l'existence de grandes tendances, on a cité des études portant sur des travailleurs déplacés des secteurs de l'automobile et de l'acier. Ces études révèlent des taux élevés de pertes d'emplois définitives et des baisses de salaire chez ceux qui sont parvenus à retrouver de l'emploi. On a aussi relevé les transformations que subit le secteur du vêtement de Toronto, où des travailleurs à plein temps d'un certain âge sont remplacés par des jeunes rémunérés à la pièce. Un grand nombre de ces derniers sont des immigrants de fraîche date qui, en raison de barrières linguistiques et autres, sont disposés à accepter un faible taux de rémunération et de piètres conditions de travail. Voici la conclusion générale des représentants du Conseil:

> Il semble que, même en période de santé et d'expansion économique, les forces du marché contribuent au gaspillage de nos plus importantes ressources naturelles, les capacités et les compétences des membres les plus expérimentés de notre main-d'oeuvre.[17]

Compte tenu du mandat de Travail Canada et d'Emploi et Immigration Canada, il n'y a pas lieu de s'étonner que les représentants de ces ministères s'attachent d'abord et avant tout à ces problèmes et à d'autres questions de compétitivité sur le marché du travail.

Les dirigeants d'Emploi et Immigration Canada ont décrit diverses mesures prises dans le cadre du programme de Planification de l'empoi.[18] Elles visent des clientèles déterminées, et les taux de participation des travailleurs d'âge mûr à ces mesures ne devraient donc pas correspondre aux pourcentages globaux de chômeurs que constitue le groupe des travailleurs d'âge mûr. Il est néanmoins utile de rappeler, quand on examine la participation des travailleurs d'âge mûr au programme de Planification de l'emploi, que 18,7 p. 100 des chômeurs avaient 45 ans et plus en 1987.[19]

Le programme Acquisition de compétences aide les employeurs à perfectionner (afin de garder à leur emploi) les travailleurs menacés de mise à pied par un changement technologique. Au cours de l'année financière 1986-1987, 16 p. 100 de tous les participants au programme avaient 45 ans et plus, proportion qui, selon les responsables, demeure inchangée. Le Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre spécialisée aide les

employeurs à offrir à leurs employés actuels et à leurs nouveaux employés l'occasion d'acquérir les compétences dont l'offre est insuffisante. En 1986-1987, 3,9 p. 100 des participants à ce programme étaient des travailleurs d'âge mûr. Le programme Développement de l'emploi offre aux chômeurs à long terme une formation et l'occasion d'acquérir de l'expérience grâce à des projets subventionnés. En 1986-1987, 8,3 p. 100 des participants à ce programme avaient 45 ans et plus, proportion qui devrait se maintenir en 1987-1988. Le programme Intégration professionnelle vise à aider les jeunes et les personnes d'un certain âge (surtout les femmes au foyer) à s'intégrer au marché du travail. En 1986-1987, 8,1 p. 100 des participants à ce programme avaient plus de 45 ans. Le programme Développement des collectivités aide les collectivités à contrer le déclin économique et le chômage chronique. En 1986-1987, le taux de participation des travailleurs d'âge mûr a été de 2,8 p. 100. Le Programme national d'aide à l'innovation vise à trouver des solutions innovatrices aux problèmes relatifs au marché du travail plutôt qu'à fournir une aide directe; les responsables ont souligné que les mesures visant principalement à donner aux travailleurs d'âge mûr une formation en gestion d'entreprises se sont révélées prometteuses.

Il convient de noter que, selon les données fournies par Emploi et Immigration Canada, les participants d'âge mûr au programme de Planification de l'emploi bénéficient de leur participation tout autant que d'autres groupes. En 1986-1987, 63,1 p. 100 des anciens participants à la Planification de l'emploi âgés de 45 ans et plus avaient de l'emploi ou suivaient un cours de perfectionnement trois mois après avoir terminé le programme. Le taux comparatif pour l'ensemble des participants s'établit à 64,9 p. 100. Ces chiffres donnent à penser qu'avec une aide appropriée les travailleurs d'âge mûr peuvent surmonter les barrières à l'emploi dressées par la discrimination inhérente à la généralisation de stéréotypes négatifs.

Tout en affirmant que l'une des plus grandes questions de l'heure est la nécessité de veiller à ce que tous ceux qui sont sur le marché du travail soient traités équitablement, sans distinction de sexe, de race ni d'âge, dans l'exposé qu'ils ont présenté au Comité les dirigeants de Travail Canada ont concentré leur attention sur les caractéristiques des groupes cibles du Ministère eu égard au marché du travail. Le Comité a appris que le nombre de personnes qui ont bénéficié du Programme de prestations d'adaptation pour travailleurs, qui accorde une aide de dernier ressort aux travailleurs congédiés, de 54 à 65 ans, de secteurs d'activité désignés, a décuplé dans les cinq dernières années. Le demandeur moyen a 60 ans, n'a que sept annnées de scolarité, a travaillé dans le même secteur pendant vingt-neuf ans et au service de la même entreprise pendant vingt-quatre ans et il n'a droit à

aucune prestation de retraite avant 65 ans. Un porte-parole a déclaré au Comité que les bénéficiaires du Programme de prestations d'adaptation pour travailleurs, comme bien d'autres travailleurs d'âge mûr qui perdent leur emploi, font face à de graves difficultés d'adaptation (27:15,16). Le Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés, dont on a annoncé la création dans le budget de février 1986, fournira une aide semblable à celle du Programme de prestations d'adaptation pour travailleurs, mais de façon beaucoup plus élargie.

D) Observations et recommandations

Le Comité voudrait faire deux observations d'ordre général sur l'importance relative des facteurs que sont la discrimination fondée sur l'âge et l'absence de compétitivité sur le marché du travail quand on les invoque pour expliquer les difficultés d'emploi des travailleurs d'âge mûr.

Premièrement, il importe de reconnaître que ces facteurs ne sont pas inconciliables et que les phénomènes qu'ils décrivent pourraient bien, au contraire, s'accentuer l'un l'autre. Il semble que certains de ces travailleurs sont victimes d'un double désavantage, soit, d'une part, une discrimination fondée sur l'âge qui est généralisée et, d'autre part, des problèmes de compétitivité particuliers, et ce à la fois en tant que travailleurs et en tant que chômeurs. S'il est nécessaire d'entreprendre des études plus poussées pour déterminer l'incidence précise de chacun de ces facteurs sur les divers groupes inclus dans la catégorie des «travailleurs d'âge mûr», afin de concevoir des solutions visant des groupes précis, le Comité estime qu'il est raisonnable de supposer qu'il faut prendre des initiatives pour s'attaquer à ces deux problèmes d'ordre général.

Deuxièmement, le Comité estime d'une importance capitale que les Canadiens reconnaissent qu'un grand nombre des problèmes de compétitivité sur le marché du travail, auxquels il est fait allusion ci-dessus, semblent eux-mêmes résulter de la discrimination fondée sur l'âge. Selon des témoins, certains employeurs hésitent à offrir des programmes de formation et de perfectionnement aux employés d'âge mûr parce qu'ils pensent pas pouvoir récupérer les sommes investies avant que ces travailleurs prennent leur retraite. Le Comité a également appris que certains employeurs avaient des doutes au sujet de la capacité des travailleurs d'âge mûr à tirer profit de cette formation. Il paraît même que certains employés des centres d'emploi du Canada partagent cette opinion. Des représentants du Ministère ont toutefois indiqué au Comité que ce problème avait été réglé et que des programmes de

formation interne avaient été mis sur pied récemment afin d'aider les conseillers à mieux comprendre les besoins et les capacités des travailleurs d'âge mûr. Le Comité s'en réjouit.

Le Comité n'est pas en mesure de se prononcer sur l'étendue des restrictions fondées sur l'âge qui s'appliquent aux programmes de formation et de recyclage, mais il tient à souligner que les comportements rapportés par les témoins reflètent le genre de réflexion dont se nourrit la discrimination. De telles attitudes substituent des généralisations fondées sur l'âge à des considérations fondées sur la valeur individuelle et véhiculent des stéréotypes négatifs qui, comme nous le verrons plus loin, sont largement réfutés par la recherche qui est faite à l'heure actuelle.

Dans cette optique, le Comité désire faire la recommandation suivante:

Nous recommandons que la Commission canadienne des droits de la personne fasse vigoureusement enquête sur les cas de discrimination fondée sur l'âge dont sont victimes les Canadiens d'âge mûr qui travaillent ou qui sont sans emploi, et qu'elle prenne des mesures en conséquence (Recommandation nº 3).

Compte tenu du droit universel de pouvoir gagner sa vie et participer à des programmes éducatifs liés au travail, nous pensons que les besoins et les conditions propres aux travailleurs d'âge mûr justifient que l'on prenne des mesures proactives afin de soutenir les efforts qui sont faits pour lutter contre la discrimination fondée sur l'âge. Par conséquent, nous faisons les observations et les recommandations suivantes:

Le Comité examinera avec intérêt la réponse officielle que donnera bientôt le gouvernement à une recommandation récente du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, voulant que Emploi et Immigration Canada considère les travailleurs d'âge mûr comme l'un des groupes cibles visés par la Planification de l'emploi.

Le Comité considère comme une préoccupation légitime la crainte que toute mesure prise en réponse à cette recommandation, qui reprend une recommandation présentée au ministre de l'Emploi et de l'Immigration en 1985 par le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, ne se traduise par la dispersion des efforts déployés en faveur des groupes actuellement désignés. Pour l'éviter, il faudrait peut-être établir une catégorie qui viserait ceux dont l'âge s'ajoute à d'autres caractéristiques

désavantageuses, y compris celles sur lesquelles portent déjà des programmes. L'établissement de groupes prioritaires, lorsque la chose n'est pas purement symbolique, se traduit par un désavantage relatif et pour les groupes déjà choisis et pour ceux qui demeurent exclus. Le Comité pense, toutefois, que la gravité des difficultés qu'éprouvent certaines catégories de travailleurs d'âge mûr en matière d'emploi justifie pleinement la désignation de ces groupes, à tout le moins, dans le but de leur accorder une aide spéciale. **Le Comité recommande que Emploi et Immigration Canada désigne les travailleurs d'âge mûr (surtout les travailleurs d'âge mûr susceptibles de demeurer longtemps en chômage, s'il est possible de définir ces groupes) comme un groupe cible aux fins de la Planification de l'emploi (Recommandation nº 4).**

Le Comité reconnaît que le succès des programmes d'emploi et de stratégies d'action positive spécifiques dépend du règlement de certains problèmes très complexes. Ainsi, comme l'examen de mesures prises dans certains pays d'Europe semble l'indiquer, des mesures mal conçues peuvent enfermer les travailleurs d'âge mûr dans un ghetto et ainsi renforcer subtilement les images négatives qui subsistent encore chez certains employeurs à l'égard de ce groupe. Des mesures de protection précises peuvent également avoir des conséquences indésirables et tout à fait involontaires, comme ce fut paraît-il le cas en France lorsque des mesures prises pour protéger les travailleurs d'âge mûr ayant encore un emploi ont accru la répugnance des employeurs à embaucher des travailleurs de ce groupe d'âge.

Néanmoins, le Comité recommande que Emploi et Immigration Canada entreprenne un examen immédiat et complet des possibilités qui existent pour fournir, par l'intermédiaire des centres d'emploi du Canada, une aide spéciale aux travailleurs d'âge mûr en chômage et pour vaincre les préjugés de certains employeurs quant à l'embauche de travailleurs d'âge mûr (Recommandation nº 5). Dans tout le Canada, des milliers de chômeurs d'âge mûr ont toujours peu de chances de retrouver un emploi, alors qu'autour d'eux certains jouissent de la prospérité qu'ont apportée cinq années de reprise économique. Ces personnes ne méritent rien de moins que les meilleurs efforts dont sont capables les institutions gouvernementales pour trouver des solutions efficaces.

Outre le fait qu'il est fort probable que la concurrence internationale continuera à provoquer, au Canada, une restructuration économique, les tendances démographiques et du marché du travail examinées dans les chapitres précédents indiquent que le problème des travailleurs d'âge mûr ne

se résorbera pas de lui-même. Le fait qu'il soit demeuré entier malgré la reprise économique générale des cinq dernières années, même dans les régions où de nombreux secteurs professionnels manquent de main-d'oeuvre, laisse supposer, au contraire, qu'un effort immédiat et concerté est nécessaire.

Les prises de contrôle, la réorganisation des entreprises et les fermetures d'usines demeureront des facteurs particulièrement préoccupants pour les travailleurs d'âge mûr. Les secteurs d'activité qui éprouvent des difficultés recrutent moins de jeunes travailleurs et se débarrassent d'un nombre proportionnellement plus grand de jeunes travailleurs lorsqu'ils procèdent au congédiement des premiers groupes de travailleurs excédentaires, ce qui crée des groupes de travailleurs d'âge mûr protégés par leur ancienneté qui sont licenciés en masse au moment de la réorganisation ou de la faillite de leur employeur. Vu l'intensification de la concurrence mondiale et les bouleversements que subit l'économie, il est probable qu'il y aura des problèmes de chômage particulièrement graves parmi les travailleurs d'âge mûr.

Selon le Comité, bien que les programmes d'emploi recommandés ci-dessus soient urgents, il est peu probable qu'ils suffiront à améliorer le sort des travailleurs d'âge mûr qui ont été licenciés. Comme rien n'oblige les employeurs à aviser leurs employés de leur intention de fermer une usine, ces fermetures peuvent survenir du jour au lendemain, empêchant ainsi les travailleurs de prendre des arrangements à long terme pour déménager ou faire l'acquisition de nouvelles compétences. Cette absence de notification empêche également les travailleurs de prendre des arrangements financiers, qui peuvent se révéler fort importants si l'indemnité de départ est insuffisante. Les prises de contrôle peuvent avoir les mêmes effets et, comment l'atteste l'actualité récente, peuvent même entraîner la disparition des fonds de pension, privant ainsi plusieurs personnes de leur pension. Cela peut avoir un effet dévastateur sur les travailleurs d'âge mûr qui ont travaillé pour la même entreprise pendant des dizaines d'années et qui dépendent de ce fonds de pension.

Il peut y avoir d'autres moyens d'atténuer l'effet des fermetures d'usines sans entraver la réorganisation à long terme des entreprises. Par exemple, on pourrait s'adresser à Investissement Canada pour réduire au minimum les conséquences néfastes sur l'emploi des prises de contrôle par des intérêts étrangers ou encore utiliser les sommes affectées au développement régional pour aider de nouvelles entreprises à s'établir dans des domaines d'activité touchés par les fermetures.

Par conséquent, nous recommandons que le gouvernement du Canada mette sur pied un groupe de travail interministériel qui sera chargé d'étudier les nombreuses répercussions de la réorganisation des entreprises, des fermetures d'usines et des prises de contrôle sur les travailleurs d'âge mûr, et qu'au besoin, il sollicite la coopération des autorités provinciale pour la mise en place des mesures appropriées, notamment d'un filet de sécurité incluant la protection des pensions, la notification des fermetures d'usines et le versement d'une indemnité de départ, ainsi que des programmes de recyclage et d'aide pour ceux qui sont à la recherche d'un emploi (Recommandation nº 6).

Le Comité est également vivement préoccupé par le sort d'un autre groupe de travailleurs d'âge mûr dont il a reconnu les particularités, mais dont les besoins spéciaux n'ont pas, à sa connaissance, été pris en considération. On estime que le nombre de sans emploi qui sont si découragés qu'ils ne font même plus l'effort de chercher du travail et ne sont donc plus inclus dans les statistiques officielles sur le chômage sont particulièrement nombreux parmi les groupes plus âgés. Nous admettons que ce groupes de travailleurs posent un problème particulier aux services d'emploi qui, de par leur nature, peuvent uniquement venir en aide à ceux qui font appel à leurs services. Selon nous, le fait qu'il y ait des travailleurs découragés résulte des lacunes dans nos services d'emploi; il faut faire tous les efforts possibles, maintenant, pour venir en aide à ces personnes.

Le Comité a été favorablement impressionné par la publicité destinée aux travailleurs d'âge mûr en général, que lui ont présentée des fonctionnaires d'Emploi et Immigration Canada. Selon lui, le lancement d'une campagne publicitaire ayant pour cible les travailleurs découragés serait au moins une première mesure pour répondre aux besoins de ce groupe.

Par conséquent, nous recommandons que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration lance immédiatement une campagne nationale de publicité qui s'adressera aux travailleurs découragés afin de les encourager à s'inscrire à des programmes de placement, de formation et de counselling du Ministère (Recommandation nº 7).

Le Comité a reçu avec intérêt plusieurs témoignages du succès remporté par de petits services d'emploi communautaires qui sont axés sur les besoins des travailleurs d'âge mûr et qui donnent des conseils, établissent

des groupes d'entraide et fournissent une aide directe à la recherche d'un emploi. Le Comité félicite Emploi et Immigration Canada pour son programme Extension, en vertu duquel une aide financière a été accordée à un certain nombre de ces services. Il constate cependant que les difficultés financières sont fréquentes dans les services d'emploi communautaires et que seulement 568 655 $ (soit moins de 2,5 p. 100 du total des crédits disponibles) ont été alloués aux huit projets offerts aux travailleurs d'âge mûr en 1987-1988. **Par conséquent, le Comité recommande qu'Emploi et Immigration Canada encourage activement la mise sur pied de services d'emploi communautaires pour répondre aux besoins des travailleurs d'âge mûr sans emploi, afin de porter à au moins 10 p. 100 du total des crédits du programme extension la part que reçoivent ces groupes d'ici l'exercice 1990-1991 (Recommandation nº 8).**

Enfin, le Comité partage l'inquiétude qu'a exprimée M. John Harker de l'Organisation internationale du travail, pour qui les programmes de retraite anticipée, s'ils permettent à court terme d'améliorer les statistiques du chômage, peuvent néanmoins receler des problèmes à long terme. Citant une étude de l'OIT intitulée *Promotion de l'emploi et sécurité sociale (1987)*, M. Harker a soutenu que les programmes de retraite anticipée entraînent une perte du potentiel de productivité et un gaspillage d'expérience et qu'ils relèguent les travailleurs qui y adhèrent à un néant social qui peut les faire vieillir prématurément, suscitant ainsi d'importantes dépenses publiques à long terme. Bien que le Comité approuve qu'on offre des solutions de rechange, et notamment la retraite anticipée, aux travailleurs d'un certain âge, il tient à souligner que la possibilité de reprendre de l'emploi doit faire pendant à celle d'une retraite anticipée. **Nous recommandons par conséquent que Emploi et Immigration Canada évalue, d'ici le 30 mars 1989, les besoins en emploi des travailleurs qui envisagent une retraite anticipée, qu'il examine l'à-propos des programmes d'intégration professionnelle, comme le programme du même nom de la Planification de l'emploi, et qu'il prenne les mesures nécessaires pour qu'à la possibilité d'une retraite anticipée fasse pendant celle de reprendre de l'emploi (Recommandation nº 9).**

Un certain nombre de témoins ont repris les propos des représentants du Fonds d'éducation et d'action juridiques, qui ont déclaré au Comité que la discrimination fondée sur l'âge et la discrimination fondée sur le sexe portent doublement atteinte à la dignité des femmes (d'âge mûr) (12:30). Comme des témoins l'ont souligné, la situation des femmes d'âge mûr confirme largement l'existence de ce problème: mentionnons, par exemple, le nombre exagérément élevé de femmes à la retraite qui sont pauvres, de même que le confinement des femmes (qu'elles soient d'âge mûr ou non)

dans des emplois mal rémunérés. Le Comité a confiance que les mesures que prend la Commission canadienne des droits de la personne pour mettre en application la législation fédérale en matière d'équité dans l'emploi améliorera la répartition des travailleurs sur le marché du travail au palier fédéral. Le Comité estime toutefois que la législation sur l'équité en matière d'emploi devrait aussi s'en prendre à la discrimination fondée sur l'âge, dont les femmes d'âge mûr (de même que les membres d'un certain âge d'autres groupes désignés) peuvent souffrir. Bien qu'ailleurs dans le présent rapport nous déplorions qu'on demande un peu partout de dévoiler son âge, nous estimons que cette divulgation, si elle vise précisément à contrer les pratiques de discrimination fondée sur l'âge, se justifie. **Le Comité recommande que la Commission canadienne des droits de la personne, conjointement avec Emploi et Immigration Canada, étudie dans quelle mesure il serait efficace de modifier la législation fédérale sur l'équité en matière d'emploi afin d'ordonner la présentation des données relatives à l'emploi selon l'âge, pour protéger les membres de groupes minoritaires qui sont d'un certain âge et qui subissent, pour ce motif, une discrimination qui s'ajouterait à d'autres formes de discrimination dont ils sont victimes, et qu'elle fasse connaître le résultat de cette étude d'ici le 30 décembre 1988 (Recommandation nº 10).**

Le Comité désire faire un certain nombre d'observations et de recommandations d'ordre général, outre celles qui visent spécifiquement les travailleurs d'âge mûr, afin de répondre à certaines préoccupations que partagent les personnes d'âge mûr et celles du troisième âge. Ces observations feront l'objet d'un dernier chapitre, lequel résumera à la fois la présente partie et la partie suivante, qui porte sur les préoccupations des personnes du troisième âge en ce qui a trait aux droits de la personne.

V. LES CANADIENS DU TROISIÈME ÂGE: LA RETRAITE, L'APRÈS-RETRAITE ET LES SERVICES SOCIAUX

Au cours des audiences du Comité, il est devenu évident que de nombreux Canadiens du troisième âge considèrent les perceptions négatives au sujet des personnes âgées comme caractéristique généralisée de la société contemporaine, qui risque de nuire à presque tous leurs rapports avec d'autres Canadiens. Les préoccupations au sujet de la discrimination en matière d'emploi ne disparaissent pas simplement parce qu'une personne a atteint l'âge de 65 ans et qu'elle a peut-être cessé d'occuper un poste à plein temps. Ces préoccupations ne forment pas toutefois le thème central des témoignages présentés par les gens du troisième âge, comme c'était le cas de ceux des personnes âgées de 45 à 64 ans. Les Canadiens du troisième âge ont plutôt fait part au Comité d'une érosion de leurs droits dans des domaines très divers: l'emploi et la retraite, les services de santé et les soins en établissement, le logement et le transport, les pensions de retraite et les services financiers, et même (comme nous l'avons vu au chapitre 2) la législation de lutte contre la discrimination qui est en vigueur dans certaines provinces.

Étant donné la très grande diversité des préoccupations exposées par des personnes du troisième âge et en leur nom, et vu le temps limité dont a disposé le Comité pour examiner ces doléances, le présent chapitre est consacré principalement à un examen des objets de préoccupations relevés et à la présentation de quelques observations et recommandations globales. Les Canadiens du troisième âge qui ont comparu devant le Comité ont fait un travail remarquable: ils ont fourni des renseignements précis, ont su analyser les problèmes examinés et ont formulé des recommandations judicieuses. Dans bien des cas, le Comité ne peut faire plus qu'attirer l'attention sur ces recommandations, et note que la qualité des mémoires présentés par divers organismes regroupant des personnes du troisième âge permet à elle seule de réfuter carrément les stéréotypes associés aux membres de ce groupe.

A) Retraite et emploi

1. La retraite obligatoire

Les inquiétudes que suscite la retraite obligatoire ont maintes fois été exposées au Comité au cours de ses audiences. Les témoins ont largement dénoncé cette mesure, affirmant qu'il s'agit d'un cas manifeste de discrimination fondée sur l'âge, que c'est un gaspillage de main-d'oeuvre potentiellement productive et, surtout, de capacités de jugement acquises au

cours d'une longue expérience sur le marché du travail, que cette mesure est destructrice sur le plan psychologique et, dans certains cas, sur le plan financier, pour ceux qui sont encore capables de travailler et qui ont besoin d'un revenu.

Le plaidoyer des porte-parole de la *Manitoba Society of Seniors Inc.* était très représentatif des arguments militant contre la retraite obligatoire: on fait manifestement preuve de discrimination lorsqu'on déclare à une personne qu'elle n'est plus apte à travailler simplement parce qu'elle a atteint un certain âge. Ceux-ci ont fait remarquer que la retraite obligatoire enlève à certains tout sentiment d'utilité, les empêchant de contribuer pleinement à la collectivité. On a également déclaré que la retraite obligatoire favorise d'autres abus, comme le traitement déplorable que des employeurs réservent à des employés d'âge mûr pendant les années précédant leur retraite, sachant qu'ils quitteront l'entreprise à 65 ans. Le fait qu'il faut considérer la retraite obligatoire en tenant compte de toutes ses répercussions, de même que de sa nature spécifiquement discriminatoire, est un argument qui est revenu dans les observations formulées par un témoin pour qui: «La retraite obligatoire comporte un message pour les membres d'une société, un message selon lequel les retraités ont cessé d'être dignes, productifs et utiles» (17:31).

Un certain nombre de témoins ont soutenu que la retraite obligatoire allie la discrimination fondée sur l'âge à d'autres formes de discrimination, notamment la discrimination fondée sur la classe sociale («Les élites de la société n'ont jamais été obligées de prendre leur retraite») et la discrimination involontaire fondée sur le sexe. Le récit particulièrement émouvant d'un témoin représentant le Fonds d'éducation et d'action juridiques illustre ce dernier point et l'angoisse particulière de ceux qui sont victimes de privations d'autant plus graves qu'ils appartiennent à plusieurs catégories de victimes de discrimination. Le témoin, une femme âgée de 66 ans, avait réintégré le marché du travail à un âge avancé afin d'aider à acquitter les dettes contractées lors de la faillite de la petite entreprise de son mari, et de financer les études supérieures de ses enfants. Après avoir travaillé dans un hôpital, elle a été obligée de prendre sa retraite à 65 ans, en dépit de témoignages impressionnants sur sa compétence et de l'extrême nécessité où elle se trouvait de continuer à travailler, n'ayant pu amasser de pécule en prévision de la retraite.

Différents témoins se sont attaqués à plusieurs des principaux motifs qui ont été invoqués pour justifier la mise à la retraite obligatoire, y compris l'argument selon lequel il faut laisser la place aux jeunes. Par exemple, ils

ont déclaré au Comité qu'en République fédérale d'Allemagne, où les contrats de travail exigent le remplacement, par un chômeur plus jeune, d'un travailleur d'âge mûr qui prend sa retraite, on a constaté que le taux de remplacement n'était que de 50 p. 100 et que, au Canada, en raison de la restructuration économique et de la rationalisation des entreprises, on ne peut établir de lien direct entre une personne qui prend sa retraite et une autre qui est embauchée.

Il convient toutefois de noter que les témoins ne s'opposent pas tous à la retraite obligatoire. L'un d'eux a soutenu que, en retirant automatiquement du marché du travail des travailleurs ayant atteint un âge donné, on permet d'éviter les traumatismes causés par des tests de compétence et l'humiliation occasionnée par un renvoi éventuel pour incompétence. Nous aimerions faire une remarque à ce sujet: il ne faut pas diminuer les droits à une pension de retraite d'un travailleur simplement parce qu'il décide de continuer à travailler après avoir atteint l'âge de 65 ans. Une telle mesure dissuaderait fortement les travailleurs de continuer de faire partie de la population active.

L'abolition de la retraite obligatoire soulève donc des questions qui pourraient être graves. En effet, la solution à la discrimination fondée sur l'âge que fournit l'abolition de la retraite obligatoire ne doit pas causer de préjudice (comme le congédiement dans des conditions humiliantes, ou la perte du droit à la pension) aux personnes que l'on veut précisément protéger. Il faudra donc surveiller constamment les conséquences de cette abolition, de même que la mise en oeuvre, s'il y a lieu, de mesures destinées à en corriger les conséquences négatives. Nous aimerions ajouter, en réponse aux craintes mentionnées par l'un des témoins que nous avons entendus, que l'existence d'un âge normal de la retraite peut contribuer à atténuer le traumatisme de la mise à la retraite, bien qu'il ne doive pas servir d'excuse pour forcer des travailleurs à prendre leur retraite.

L'entrée en vigueur, en 1985, de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés a fourni un nouveau et important moyen de contester devant les tribunaux l'obligation de prendre sa retraite, quand il n'était pas déjà interdit d'imposer cette obligation, et les tribunaux sont maintenant saisis de nombreuses affaires y ayant trait. Le Comité estime qu'on en arrivera ainsi à abolir la retraite obligatoire partout, exception faite d'une catégorie restreinte d'emplois où la sécurité du public est en jeu et où des normes particulières sont généralement jugées appropriées. S'il n'en était pas ainsi, à notre avis, le poids des arguments présentés contre la retraite

obligatoire et le rejet de cette mesure manifesté par les Canadiens du troisième âge imposeront aux gouvernements qui n'ont pas déjà aboli la retraite obligatoire la tâche prioritaire de mettre en place d'autres moyens pour la supprimer.

Par conséquent, nous recommandons que le gouvernement fédéral demande aux gouvernements provinciaux de l'aider à définir et à corriger les conséquences négatives que pourrait avoir l'abolition de la retraite obligatoire, dans les cas où les tribunaux en décideront ainsi, et que si la législation en vigueur n'entraîne pas l'abolition complète de la retraite obligatoire, le gouvernement fédéral et les provinces prennent des mesures en ce sens, sauf pour certains emplois qui sont directement liés à la sécurité du public (Recommandation nº 11).

2. L'emploi

Plusieurs témoins qui ont abordé la question de la retraite obligatoire ont également accordé une attention particulière à d'autres questions relatives à l'emploi des personnes du troisième âge. À preuve les observations des représentants du *Senior Citizen's Forum* (Montréal), qui, après avoir aussi réclamé l'abolition totale de la retraite obligatoire, ont demandé un meilleur accès à un ensemble de mesures permettant d'accroître la souplesse du marché du travail et de multiplier les possibilités offertes aux personnes du troisième âge.[20] Ils ont mentionné entre autres des dispositions de retraite graduelle et la possibilité de réduire progressivement, la charge de travail, tant avant qu'après 65 ans. Un témoin a signalé au Comité que des théories de comportement économique pendant le cycle de vie, de même que des sondages réalisés auprès de personnes âgées, indiquent que beaucoup de membres de ce groupe qui souhaitent demeurer sur le marché du travail désirent travailler à temps partiel, mais les employeurs s'y opposent, associant ces mesures à des coûts de main-d'oeuvre plus élevés. Faisant remarquer que, d'après les tendances démographiques, le nombre de personnes du troisième âge qui désirent demeurer d'une façon ou d'une autre sur le marché du travail est appelé à augmenter considérablement, le même témoin a déclaré: «Il faudra cesser de considérer les personne âgées comme une source de travail bon marché. C'est ce que l'on a toujours fait, traditionnellement» (11:28).

La tâche qui consiste à adapter les conditions de travail aux besoins des travailleurs du troisième âge revêt de multiples facettes et, de l'avis du Comité, se classe très haut dans la liste des questions à approfondir. Au

nombre de celles qu'il faudrait étudier, mentionnons le coût et la faisabilité de l'attribution aux travailleurs à temps partiel d'avantages proportionnels et la possibilité de rendre le travail à temps partiel plus accessible aux personnes du troisième âge.

B) Des services satisfaisants et équitables

1. Services de santé et services sociaux

Le Comité a entendu beaucoup de témoignages au sujet de la façon dont on traite les personnes du troisième âge dans des hôpitaux et des foyers de soins infirmiers, et du placement prématuré de celles-ci dans ces établissements où les soins sont relativement coûteux. Dans le régime canadien de soins gériatriques, on continue, semble-t-il, de ne pas mettre suffisamment l'accent sur la nécessité de préserver l'indépendance de ces personnes et de leur permettre de continuer à fonctionner, avec une aide appropriée, dans leur propre milieu.

À de très rares exceptions près, les témoins qui ont abordé la question des soins gériatriques ont fait des récits alarmants sur le traitement réservé aux personnes du troisième âge logées en établissements, dénonçant les restrictions arbitraires, la solitude, la surmédication, et aussi le personnel indifférent et condescendant. Selon les témoins représentant le groupe *Creative Retirement Manitoba*, par exemple, les droits d'une personne sont fréquemment restreints de façon importante lorsqu'elle est admise dans un foyer de soins infirmiers.[21] Souvent, les résidents doivent respecter des horaires rigoureux et si, par exemple, ils se lèvent la nuit pour prendre un verre de lait, ils risquent d'être qualifiés d'«égarés» et de se voir administrer des médicaments, qui peuvent réduire encore leur autonomie. Trop souvent, le régime imposé dans les foyers de soins infirmiers prive les gens de leur individualité, ce qui provoque la passivité et les détériorations physiques et mentales qui l'accompagnent. Beaucoup d'autres témoins ont évoqué le problème de la surmédication, faisant remarquer que les médicaments actuellement en usage ont des effets secondaires allant du repli sur soi à l'irritabilité, et engendrent souvent un cercle vicieux, c'est-à-dire, en fait, une sénilité causée par le placement en établissement.

Par ailleurs, les témoignages recueillis sur les conséquences de la pénurie de places dans les foyers de soins infirmiers ont été à tout le moins aussi affligeants que ceux que le Comité a entendus au sujet de la situation qui existe fréquemment dans ces foyers. Ainsi, selon des représentants de

l'*Alberta Civil Liberties Research Centre*, des personnes du troisième âge qui attendent depuis parfois un an d'être admises dans des foyers de soins infirmiers ou des hôpitaux auxiliaires doivent se rabattre sur des hôpitaux généraux, où les installations sont inadéquates et risquent d'avoir des répercussions très négatives sur leur santé, leur longévité et leur qualité de vie.[22] Pour leur part, les représentants du *NDG Senior Citizens Council* (Montréal) ont conclu que, dans le secteur des soins de santé, il y a un parti pris systématique contre les personnes âgées, parce que les hôpitaux n'acceptent qu'à contrecoeur les malades chroniques, dans la crainte d'une longue hospitalisation. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que le personnel soignant leur fasse sentir qu'ils ne sont pas les bienvenus.[23]

Faisant remarquer qu'environ 80 p. 100 des personnes du troisième âge ne recourent pas au régime officiel des soins de santé, comptant plutôt sur l'aide de la famille immédiate, Neena Chappell, du Centre sur le vieillissement de l'Université du Manitoba, a recommandé la création d'une gamme de solutions de rechange en matière de soins de la santé, dont une aide aux membres de la famille qui dispensent des soins et l'élargissement des services de soins et de soutien à domicile.[24] En outre, une proportion considérable des 20 p. 100 restants, qui s'appuient sur le régime officiel, le font surtout à cause de l'absence de solutions de rechange. **Compte tenu de ces considérations, le Comité recommande que le gouvernement fédéral cherche à obtenir la coopération des provinces afin de garantir qu'au cours de leurs entretiens sur la santé et le financement, Ottawa et les provinces accordent une attention constante à la nécessité d'adapter le système des soins de santé aux besoins d'une population vieillissante (Recommandation nº 12).** Des efforts concertés de la part des deux niveaux de gouvernement contribueraient à supprimer un grand nombre de pratiques qui vont carrément à l'encontre des principes régissant les droits de la personne auxquels le Canada a souscrit sans réserve. Cela permettrait également d'utiliser plus efficacement les ressources existantes dans le secteur de la santé, car on pourrait remplacer par des régimes de soins relativement peu coûteux les soins en établissement qui, en plus d'autres lacunes, sont extrêmement onéreux.

2. Logement et services de transport

Les observations concernant le logement que le Comité a recueillies avaient principalement trait à la nécessité d'offrir des solutions de rechange aux soins en institution et des logements abordables et appropriés. On considère aussi comme un signe d'érosion des droits de la personne fondés sur l'âge l'absence généralisée de services de transport en commun adaptés

aux besoins particuliers de nombreux utilisateurs du troisième âge. On dénonce surtout le manque de services de transport adaptés aux personnes dont la mobilité est réduite.

En ce qui concerne le logement, on a fait savoir au Comité que près de la moitié des personnes âgées qui vivent seules et dont le revenu se situe en deçà du seuil de pauvreté établi par Statistique Canada sont locataires, et que 37 p. 100 des ménages à faible revenu dont le chef a plus de 65 ans le sont aussi. Ces personnes doivent affecter une part croissante de leur revenu total au seul versement du loyer. En réalité, 77 p. 100 des personnes de plus de 65 ans qui sont locataires consacrent au moins 30 p. 100 de leur revenu au poste de dépense que représente le logement.[25] Compte tenu de ces données statistiques, rien d'étonnant à ce que l'accessibilité à un nombre suffisant de logements abordables figure en tête de liste des objets de préoccupation des témoins qui ont parlé de questions de logement. En outre, on estime que l'offre insuffisante de logements adaptés aux personnes âgées a un lien étroit avec l'indifférence, sinon l'hostilité, qu'on a pour les personnes du troisième âge. On a souligné au Comité que les entrepreneurs en construction préfèrent bâtir des logements luxueux, et que de plus les résidents de certains quartiers s'opposent à la construction d'ensembles immobiliers pour personnes âgées, craignant une chute de la valeur foncière.

À propos de la conception des logements, des témoins ont fait valoir que, souvent, des détails simples et peu coûteux peuvent faire toute la différence. Par exemple, la présence ou l'absence d'un balcon dont le sol se situe à la même hauteur que celui de l'appartement, plutôt que d'être décalé, n'est qu'une des caractéristiques qui peuvent faire que cet endroit convienne à la personne âgée ou l'incite à prendre prématurément la route d'un établissement de soins.

Les observations des témoins qui ont parlé des questions de transport renforcent la déclaration succincte que voici d'un représentant de la *Senior Citizens Action Now Association Inc.* (Saskatchewan): «Le fait que des personnes âgées présentant des handicaps inhérents à la vieillesse ne puissent utiliser les transports en commun (ne semble pas) important.»[26] Un témoin du troisième âge s'est exprimé ainsi: «Les transports en commun sont prévus en principe pour les personnes valides. Ceux qui, pour une raison ou une autre, se déplacent difficilement ne peuvent guère utiliser l'autobus ni le métro» (20:8).

On a souligné au Comité que les moyens de transport adaptés, quand il en existe, sont conçus pour les personnes handicapées et non pour celles du troisième âge, et que l'absence de moyens de transport contribue directement à l'isolement et à la détérioration de l'état de santé. Le fait est confirmé par une étude qu'a citée un témoin et qui portait sur une grande région urbaine; selon ce document, 40 p. 100 des rendez-vous chez le médecin que prennent les personnes âgées sont annulés faute de moyens de transport pour s'y rendre.[27]

En recueillant des témoignages sur les questions de logement et de transport, le Comité a pu constater qu'un grand nombre de Canadiens du troisième âge qui sont infirmes, tout en comprenant que le partage des compétences puisse empêcher le gouvernement fédéral (ou, en l'occurrence, les provinces) de s'occuper de problèmes donnés, demeurent néanmoins convaincus qu'il est possible d'accélérer le règlement de ces questions si on leur accorde une priorité suffisante. Il est donc très probable que l'apparente inaction du gouvernement fédéral relativement aux questions de logement et de transport qui intéressent les personnes du troisième âge soit assimilée à de l'indifférence, alors que c'est le partage des compétences qui constitue le véritable obstacle. L'indifférence, comme on le perçoit dans l'observation du début de la présente section, est à son tour perçue par bien des gens comme un signe des attitudes négatives adoptées envers les aînés. **Le Comité recommande donc que les ministères et organismes fédéraux concernés unissent leurs efforts pour examiner le degré de participation éventuelle du gouvernement fédéral à la fourniture, par exemple, de logements à coût modique adaptés aux personnes du troisième âge ainsi qu'à l'élargissement et à l'adaptation des réseaux de transport en commun existants en fonction des besoins des personnes du troisième âge qui sont invalides ou infirmes (Recommandation nº 13).** Pour les Canadiens du troisième âge, ces questions sont prioritaires. Ils demandent qu'on les règle ou qu'on fournisse une explication plausible.

3. Les régimes de pension et les services financiers

Les témoins qui ont parlé des questions de pension ont surtout insisté pour dire que pour de nombreux Canadiens du troisième âge il est vital que les pensions permettent un niveau de vie acceptable. Certains ont aussi soutenu que la réglementation concernant les crédits du Régime de pensions du Canada peut être discriminatoire. Quant aux services financiers, des témoins ont déclaré au Comité que les personnes du troisième âge doivent surmonter divers obstacles en raison de leur âge, en ce qui concerne

notamment l'accessibilité du crédit et les assurances afférentes aux hypothèques et aux affaires.

Des représentants de *Creative Retirement Manitoba* affirment qu'il existe nécessairement un rapport, que le Comité reconnaît et qu'Ottawa a aussi clairement reconnu, entre l'établissement de niveaux de pension acceptables et les droits de la personne, et plus particulièrement le droit à un niveau de vie suffisant: «Il est primordial que ce niveau de revenu soit assuré. À notre avis, c'est un droit des plus fondamentaux, sur lequel reposent de nombreux autres droits» (18:12).

Soulignons que pour que les pensions soient appropriées, il faut qu'elles soient en sûreté. Dans le cas des pensions du secteur privé, cela signifie qu'elles doivent être à l'abri des prises de contrôle, des faillites et autres événements qui peuvent entraîner des prélèvements sur les fonds de pension.

On a aussi expliqué au Comité que la réglementation régissant les crédits du Régime de pensions du Canada est appliquée d'une manière qui donne à penser qu'elle est cause de discrimination fondée sur l'âge. Des représentants de la *Manitoba Society of Seniors Inc.* ont fait valoir qu'alors que les femmes jeunes peuvent sans pénalité se retirer du marché du travail pour se consacrer à l'éducation de leurs enfants, les femmes d'âge mûr qui quittent le marché du travail pour prendre soin de leurs conjoints ou de parents touchent ultérieurement des prestations de pension inférieures à celles des travailleuses qui peuvent justifier d'une période d'emploi continu.[28]

À propos des services financiers, le Comité a appris que bien que les personnes du troisième âge puissent obtenir des prêts et des hypothèques, il leur est impossibe d'obtenir des assurances pour ces prêts ou ces hypothèques, ce qui défavorise le titulaire du prêt, ainsi que son conjoint en cas de décès du titulaire. Un autre témoin a affirmé que des prêteurs refusent de consentir des prêts ou des hypothèques pour des raisons d'âge et qu'en outre l'obligation qu'ont les petites entreprises de payer des primes d'assurance nettement plus élevées pour leurs employés d'un certain âge réduit les perspectives d'emploi et d'affaires du troisième âge.

Les cartes de crédit ont elles aussi suscité des observations. On a signalé au Comité que les réseaux informatisés de cartes de crédit ne tiennent pas compte des conjoints (sauf dans le cas des comptes communs). À la

mort de son mari, une femme peut se retrouver sans crédit, alors que pendant des années c'est peut-être elle qui a géré les cartes de crédit du couple. On a mentionné des cas de veuves septuagénaires qui ont eu un mal fou à faire établir à nouveau leur crédibilité après qu'on eût annulé les cartes de crédit qui avaient été émises au nom de leurs maris.

Malgré la grande complexité des régimes de pension et des services financiers, raison pour laquelle il vaut mieux ne pas faire de recommandations précises au cours de la présente étude générale, il faut tirer une conclusion de ce que les représentants des Canadiens du troisième âge ont déjà révélé au Comité. De nombreux citoyens affirment s'être déjà heurtés à des barrières liées à l'âge au cours de leurs transactions avec des institutions financières et n'ont pas obtenu d'elles d'explications acceptables. En outre, dans bien des cas, ce traitement les a vraiment désavantagés sur le plan financier. Cela dit, le Comité espère qu'à l'avenir on examinera de près la situation des personnes du troisième âge eu égard aux services financiers. Il tient aussi à rappeler que les niveaux de prestations de pension demeurent une préoccupation majeure des personnes du troisième âge, et qu'il faut précisément et constamment veiller à ce que ces niveaux soient acceptables et, dans le cas des pensions du secteur privé, qu'il faut veiller à ce que les fonds soient en sûreté. En outre, la réglementation régissant les pensions semble justifier la réalisation d'un examen dans le but de voir s'il ne s'y trouve pas des dispositions qui pourraient être une source de discrimination.

C) Observations générales et conclusions

Comme nous l'avons fait remarquer au début du présent chapitre, les témoins qui ont pris la parole au nom des citoyens du troisième âge ont exposé des objets de préoccupation extrêmement variés. Le Comité s'abstient de présenter des recommandations détaillées, en prenant note toutefois de celles des témoins et en en approuvant à l'occasion. Le Comité prie les ministères concernés de donner suite à ces recommandations, c'est-à-dire de tenir compte de l'expérience vécue par les Canadiens du troisième âge et dont ces propositions sont le reflet.

Deux grands thèmes sont ressortis des commentaires que les Canadiens du troisième âge et leurs représentants ont faits au Comité. Le premier qui découle de l'expérience de nombreuses personnes appartenant à ce groupe, a trait aux nombreux stéréotypes négatifs à propos des personnes âgées et le second, aux différentes formes de comportement discriminatoire de nombreux Canadiens.

Dans le champ de compétence du gouvernement fédéral, c'est la Commission canadienne des droits de la personne qui s'occupe des cas de discrimination fondée sur l'âge. Celle-ci dirige également les personne qui lui soumettent des problèmes qui ne relèvent pas de sa compétence vers les autorités provinciales concernées. À notre avis, les mesures vigoureuses que prendra la Commission, conformément à la recommandation que nous avons faite à cet effet dans la Partie IV du présent rapport, pourront être un moyen efficace de régler les cas de discrimination fondée sur l'âge.

Le deuxième thème qui ressort des commentaires des témoins est celui du comportement ouvertement discriminatoire des Canadiens, qui constitue l'un des aspects des difficultés rencontrées par les Canadiens du troisième âge. La plupart des témoins ont dénoncé l'insuffisance générale des services fournis aux personnes âgées qui ont des besoins particuliers, ou parfois à l'ensemble des personnes agées, par les organismes du secteur public et du secteur privé, en particulier dans les domaines des soins de santé, des services sociaux, du logement (surtout dans les maisons de repos), du transport en commun et des services financiers.

Ces plaintes au sujet de l'insuffisance des services et les exemples souvent attristants founis à l'appui de ces affirmations intéressent au premier chef le Comité, vu son mandat dans le domaine des droits de la personne. Des droits de la personne comme la possibilité d'avoir un travail librement choisi et raisonnablement rémunéré, d'avoir un niveau de vie acceptable, de ne pas être soumis à des traitements inhumains ou dégradants, de recevoir des soins de santé adéquats et d'être logé convenablement ne sont pas déterminés par l'âge. Ils sont le propre de tous les êtres humains, comme nous l'avons reconnu dans les instruments nationaux et internationaux que nous avons ratifiés. Il n'y a pas de raison pour qu'un pays aussi riche que le Canada ne respecte pas des normes minimales au sujet de la prestation de ces services de base. Il est encore moins acceptable que l'érosion de ces droits soit fondée sur l'âge, reléguant ainsi de nombreux Canadiens du troisième âge au rang de citoyens de deuxième classe.

De l'avis du Comité, les questions relatives à l'emploi qui font l'objet de recommandations précises dans le présent rapport devraient être considérées comme l'un des aspects des questions générales touchant les droits de la personne relatives à l'âge et à l'agisme. Les tendances démographiques font de plus en plus ressortir l'importance de cette question et les coûts humains et sociaux de sa méconnaissance.

Par conséquent, nous recommandons que le gouvernement fédéral invite les provinces à examiner toute la question de la prestation des services sociaux et à apporter des réformes en profondeur, compte tenu du fait que les personnes âgées ont droit à toute la gamme des services sociaux (Recommandation nº 14).

Le Comité pense que le ministère d'État au Troisième âge qui vient d'être créé, ce dont il se réjouit, pourrait assurer la coordination des efforts à ce sujet au palier fédéral. Le Comité a pu constater qu'à de nombreux égards le travail d'enquête avait déjà été effectué par des Canadiens du troisième âge et que le gouvernement devrait maintenant utiliser les connaissances qu'ils ont accumulées.

VI. OBSERVATIONS DE CONCLUSION: LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ÂGE ET L'AGISME

On relève une constante dans les observations des témoins: notre culture regorge de clichés négatifs à propos du troisième âge, et ceux-ci se reflètent largement dans le comportement des personnes qui ont des contacts avec les gens âgés. Des témoins délaissent l'expression discrimination fondée sur l'âge pour parler plutôt d'agisme: acceptation courante de stéréotypes négatifs des personnes d'âge mûr et du troisième âge. L'omniprésence d'attitudes agistes au Canada a été constamment rappelée par les témoins qui ont parlé des diverses formes de discrimination fondée sur l'âge. Le Comité ajoute que l'omniprésence de stéréotypes défaborables dans les médias et ailleurs n'est qu'un aspect du problème. Celui-ci transparaît aussi, mais de façon plus voilée, dans la facilité avec laquelle on accepte de révéler son âge en remplissant des formulaires gouvernementaux ou autres, acceptation qui laisse supposer que le public admet que les décideurs fassent tout aussi largement usage du critère de l'âge.

Le Comité a été invité à comparer les valeurs sous-jacentes des sociétés industrialisées occidentales, où la production et la consommation de biens matériels et la quête de la richesse peuvent sembler être les principaux jalons à partir desquels on mesure la valeur des autres humains, à celles de cultures traditionnelles. Comme le souligne le mémoire supplémentaire d'un groupe de témoins: «Si nous étions moins matérialistes, nous pourrions nous inspirer de la sagesse et de l'intuition de nos personnes âgées. Nous pourrions les considérer comme un trésor, non pas comme une charge; et leur situation financière le refléterait.[29] Des observations comme celle-ci sont pour les Canadiens, qui, à juste titre, s'enorgueillissent de collectivement respecter les droits de la personne dans de nombreux domaines, un utile rappel du fait que toute culture non seulement propose des valeurs à ses membres mais aussi que, ce faisant, elle centre leur attention sur certains domaines au détriment d'autres.

De l'avis du Comité, et c'est la raison d'être de la présente étude, l'heure est venue pour le Canada de réexaminer la façon dont on y conçoit collectivement le processus du vieillissement et le rôle des personnes d'âge mûr et du troisième âge dans notre société ainsi que la façon dont nous traitons celles-ci. Plus particulièrement, l'heure a sonné pour la génération du baby-boom, qui a connu avec l'après-guerre l'avènement d'une culture centrée sur la jeunesse, de faire face au vieillissement. Il faut modifier nos attitudes envers les personnes âgées si l'on veut que le Canada respecte mieux

les engagements en matière de droits de la personne qu'il a pris face à tous ses citoyens.

En réexaminant les attitudes face aux personnes d'âge mûr et du troisième âge, le Comité estime avoir vécu une expérience enrichissante du simple fait qu'il a eu l'occasion d'écouter des citoyens âgés. Outre les observations qu'ils ont faites à propos de questions particulières, des témoins ont voulu partager avec le Comité les réflexions d'ordre général suivantes:

«Si nous n'éprouvions pas des sentiments aussi ambivalents au sujet de la vieillesse qui, après tout, est une étape normale de la vie, et si nous étions davantage convaincus de la nécessité d'assurer une meilleure qualité de vie aux personnes du troisième âge, les foyers bénéficiant de subventions du gouvernement paieraient sans doute davantage leurs employés. Actuellement, les propriétaires de ces foyers touchent moins de 1$ l'heure par résident pour s'occuper de ces personnes 24 heures par jour, sept jours par semaine. Voilà un indice tragique de la valeur que nous attribuons aux personnes âgées dans notre société» (20:7-8).

«Les personnes âgées en ont assez de se faire dire qu'elles sont un fardeau pour la société, et qu'elles le demeureront, et qu'un jour ou l'autre, la société ne pourra plus s'occuper d'elles. Je ne pense pas que ce soit vrai. La vaste majorité des personnes âgées sont autonomes. Elles sont des consommateurs et elles contribuent à l'économie» (18:16).

«Une personne âgée avait et a encore l'habitude de commencer par dire: «Il me faut trouver une raison pour me lever le matin. Quelque chose de concret à faire chaque jour»» (*Senior Citizen's Job Bureau*, mémoire, p. 1).

«C'est une autre erreur que de penser que les travailleurs âgés sont incapables de maîtriser des techniques nouvelles. Moi qui suis une personne âgée, je puis vous assurer que c'est pure foutaise» (17:51).

Les témoins qui ont comparu devant le Comité, y compris les spécialistes de domaines ayant trait au vieillissement et au troisième âge, ont unanimement dénoncé cette idée que le vieillissement s'accompagne nécessairement d'un déclin des capacités et d'une incapacité croissante. Il faut souligner qu'ils ne l'ont pas fait parce qu'ils sont persuadés d'y voir l'origine de la discrimination fondée sur l'âge, quoi que le fait soit reconnu; s'ils

s'élèvent contre ces équations, c'est en s'appuyant sur un corpus grandissant de travaux de recherche qui montrent qu'elles sont carrément erronées.

Les conclusions de recherches actuelles ont été succintement exposées par Ellen M. Gee du département de sociologie de l'Université Simon Fraser. Selon elle, on peut tirer quatre grandes conclusions d'une recherche récente sur le vieillissement et le rendement professionnel: «a) les baisses de productivité, de niveau d'intelligence et de délai de réaction attribuables à l'âge sont minimes; b) les pertes de capacité liées à l'âge varient considérablement d'une personne à l'autre; c) l'expérience peut compenser, et compense dans bien des cas, les pertes mineures qui sont effectivement enregistrées; et d) les travailleurs d'un certain âge sont plus satisfaits de leur emploi que ceux qui sont jeunes et ils sont moins enclins à quitter un employeur pour un autre, et leurs taux d'absentéisme et d'accidents au travail sont inférieurs à ceux des autres travailleurs.»[30]

À l'aperçu fourni par Ellen M. Gee s'ajoutent des observations détaillées formulées par de nombreux témoins. Ainsi, les représentants de l'Association canadienne pour la santé mentale ont fait savoir au Comité que la recherche en gérontologie montre que des septuagénaires avancés peuvent avoir un état physique, émotif et intellectuel comparable à celui de personnes au début de la quarantaine. Selon ces porte-parole, des études ont montré que, bien qu'il puisse falloir plus de temps pour former une personne du troisième âge, l'employé du troisième âge qui a reçu une formation adéquate est plus fiable et tout aussi efficace et productif qu'un jeune travailleur.[31]

Les Canadiens d'âge mûr possèdent les aptitudes voulues pour se recycler et pour poursuivre des études en général, mais leur taux de participation demeure bas. Le nombre d'inscriptions dans les collèges communautaires le montre bien. En 1985-1986, les personnes âgées de 45 à 59 constituaient seulement 0,58 p. 100 des étudiants inscrits à temps plein à des programmes d'enseignement technique et professionnel, et 0,67 p. 100 des étudiants inscrits à des programmes de transfert universitaire. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentaient à peine 0,03 p. 100 des étudiants inscrits à temps plein à des programmes d'enseignement technique et professionnel et 0,58 p. 100 des étudiants inscrits à des programmes de transfert universitaire[32]. Ces chiffres sont plus élevés que ceux du début des années 80, mais il y a encore place à l'amélioration.

Selon nous, il faut modifier maintenant nos attitudes face à la participation des Canadiens d'âge mûr à des programmes d'éducation et de

formation. Il faut cesser de considérer le recyclage des personnes plus âgées comme un élément accessoire du rôle premier des établissements d'enseignement, à savoir former les jeunes. Comme les tendances démographiques révèlent une diminution du nombre de nouveaux venus ayant les compétences voulues et capables de relever de nouveaux défis sur le marché du travail, la compétitivité de l'économie canadienne dépendra de plus en plus de la façon dont nous réussirons à aider les travailleurs d'âge mûr à s'adapter. Ce sont des impératifs économiques, de même que les besoins des travailleurs d'âge mûr et les aptitudes qu'ils possèdent qui feront que l'on accordera plus d'attention à l'éducation et la formation de ces Canadiens.

À cette fin, il ne faudra pas simplement chercher à augmenter leur taux de participation à des programmes conventionnels. De nombreux Canadiens d'âge mûr ont dû interrompre leur études très jeunes ou sont des immigrants provenant de pays où l'on ne parle ni le français ni l'anglais et qui ont par conséquent besoin d'aide sur le plan linguistique. Il faut donc mettre sur pied des programmes qui répondront aux besoins des Canadiens d'âge mûr, de même qu'accroître leur participation aux programmes conventionnels.

Par conséquent, le Comité recommande que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux, encourage les Canadiens d'âge mûr à participer en grand nombre aux programmes d'éducation et de recyclage, soit en adaptant ces programmes, soit en accordant une aide financière accrue aux participants d'âge mûr (Recommandation nº 15).

Les stéréotypes négatifs fondés sur l'âge viennent de renseignements passablement erronés, et l'agisme demeure, au Canada, une cause importante des nombreux problèmes particuliers que posent le vieillissement et la situation des personnes du troisième âge, que nous avons examinés dans les parties précédentes du présent rapport. La situation résulte également d'une insuffisance de l'information concernant les droits de la personne; nous notons cependant avec satisfaction l'intérêt plus soutenu porté à l'enseignement dans le domaine des droits de la personne, qui apparaît dans diverses initiatives comme les six modules d'enseignements primaire consacrés aux droits de la personne, constitués par la Fondation canadienne des droits de la personnes, qui sont actuellement mis à l'épreuve dans sept provinces, et dont la mise en oeuvre généralisée a déjà été décidée au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Il convient manifestement de sensibiliser davantage les Canadiens au sujet des droits fondamentaux des personnes du troisième âge. Le Comité demande, donc, comme la majorité des témoins, qu'on lance une vaste campagne d'éducation et d'information publique afin d'attaquer le problème de la discrimination fondée sur l'âge à sa source même, soit en visant les attitudes et les préjugés de nombreux Canadiens. Cette campagne nécessiterait une intense coopération du gouvernement fédéral et des provinces, compte tenu de la compétence de celles-ci en matière d'éducation.

Le Comité recommande qu'on entreprenne immédiatement une campagne d'envergure nationale contre l'agisme, que pourrait coordonner, au niveau fédéral, le nouveau ministre d'État au Troisième âge, et qui comporterait:

A. Une campagne d'information publique qui sensibiliserait les Canadiens: au traitement et aux conditions de vie auxquels tous les Canadiens, et en l'occurrence les personnes d'âge mûr et les personnes du troisième âge, ont droit; aux conditions de vie actuelles et aux grandes préoccupations de ce groupe de citoyens; et aux réalités du vieillissement, dont font foi les travaux de recherche actuels.

B. Une intervention auprès des autorités provinciales afin qu'elles modifient le programme d'enseignement des niveaux secondaire et postsecondaire pour y inclure un cours obligatoire sur les droits de la personne, et encourager de ce fait l'acquisition de connaissances générales dans ce domaine, de même que pour promouvoir l'étude du vieillissement et de l'âge mûr, tant chez la population étudiante en général que, de façon plus intense, chez les divers groupes professionnels qui ont régulièrement affaire à des personnes d'âge mûr et du troisième âge.

C. Une intensification du soutien accordé aux organismes non gouvernementaux qui regroupent des Canadiens d'âge mûr, lesquels ont déjà recueilli d'impressionnantes quantités de données pour les partager avec d'autres Canadiens, et qui peuvent justifier d'importantes réalisations grâce auxquelles les Canadiens d'âge mûr ont pu mieux se connaître et mieux se faire entendre du public.

D. Un recours accru à la recherche gouvernementale et à des sources de financement autres pour promouvoir la réalisation de recherches de

base sur le vieillissement et la situation actuelle des personnes d'âge mûr et du troisième âge au Canada (Recommandation nº 16).

Le Comité estime qu'en donnant effectivement suite à ces recommandations, le gouvernement contribuerait grandement à éradiquer la discrimination fondée sur l'âge au Canada. Il contribuerait peut-être aussi dans une large mesure à amorcer la sensibilisation de la population qui s'impose si l'on doit modifier les priorités pour mieux tenir compte des besoins et des préoccupations des Canadiens d'âge mûr.

L'éducation ne saurait toutefois pas remplacer les formes d'action plus directes. C'est la raison pour laquelle le Comité demande instamment au gouvernement canadien de donner suite aux recommandations formulées dans le présent rapport, et de prendre des mesures dans le domaine de l'éducation. Il espère que ses travaux entraîneront un examen global des programmes et des pratiques du gouvernement.

Le Comité souhaite vivement prendre part à l'examen et à la réorientation des politiques, des programmes et des méthodes qui s'imposent, selon lui, pour que le Canada remplisse ses engagements en matière de droits de la personnes à mesure que la société vieillit. C'est donc principalement sous forme de souhait que nous demandons que soient incorporés aux travaux futurs du Canada sur les questions des droits de l'homme relatives à l'âge certaines question abordées dans le présent rapport. **Nous recommandons que des travaux futurs soient faits sur les questions suivantes:**

- **incidence de la discrimination fondée sur l'âge sur les jeunes Canadiens,**

- **concept de la discrimination et ses répercussions,**

- **adaptation du milieu de travail aux exigences des travailleurs d'âge mûr, notamment octroi d'avantages sociaux aux travailleurs à temps partiel en proportion des heures travaillées et mise en place de mesures à cette fin,**

- **caractère adéquat et équité des services financiers offerts aux personnes âgées,**

- **caractère adéquat des niveaux de pension, sécurité des pensions du secteur privé et existence possible d'injustices fondées sur l'âge dans les règlements sur les pensions (Recommandation nº 17).**

L'enquête qu'il a effectuée a convaincu le Comité que les données démographiques, conjuguées à la situation actuelle des Canadiens d'âge mûr, donnent au Canada une mission à accomplir en matière de droits de la personne. Nous avons confiance que le suivi qu'on donnera aux recommandations contenues dans le présent rapport aidera grandement le Canada à relever ce défi, et qu'on perpétuera ainsi une tradition dont tous les Canadiens peuvent être fiers.

RÉFÉRENCES

1. Le profil qui suit est établi à partir de données présentées dans *Populations et la main-d'oeuvre au Canada: Projections 1976-2051*, étude préparée par Frank T. Denton, Christine H. Feaver et Byron G. Spencer pour le Conseil économique du Canada, ministère des Approvisionnements et Services, Ottawa, 1980, et dans l'ouvrage de M.V. George et de J. Perreault intitulé *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1984-2006*, Statistique Canada, no de catalogue 91-520, ministère des Approvisionnements et Services, Ottawa, 1985.

2. Pour en savoir davantage sur les compressions de morbidité, voir l'ouvrage de Nina L. Chappell, de Laurel A. Strain et d'Audrey A. Blandford intitulé *Aqinq and Health Care: A Social Perspective*, paru chez Holt, Rinehart and Winston of Canada, Ltd., 1986, p. 36.

3. *Forty-Five Plus Committee for Mid-Life Work Options*, Victoria, mémoire, p. 8.

4. Commission canadienne des droits de la personne, rapport annuel de 1987, p. 30 (voir aussi les rapports des années 1986, 1985, 1984, 1983 et 1982).

5. Pour une analyse de cette évolution, voir l'ouvrage de Béatrice Vizkelety intitulé *Proving Discrimination in Canada*, paru chez Carswell, 1987, p. 2-5.

6. Ibid, p. 3.

7. Emploi et Immigration Canada, 33:5.

8. Ernest B. Akyeampong, «Les travailleurs âgés sur le marché du travail canadien», dans *La population active*, Statistique Canada, novembre 1987, p. 102.

9. Travail Canada, mémoire, p. 42.

10. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, *Les travailleurs âgés: Crise imminente sur le marché du travail*, Ottawa, 1985, p. 8.

11. *Society for the Retired and Semi-Retired*, Edmonton, mémoire, Appendice B.

12. Statistique Canada, *La population active*, 1986, no de catalogue 20-001, p. 111.

13. Statistique Canada, *La population active*, mars 1983, no de catalogue 71-001, p. 89.

14. *Forty-Five Plus Committee for Mid-Life Work Option*, mémoire, p. 5.

15. Conseil consultatif national sur le troisième âge, mémoire p. 5.

16. Mémoire, p. 2.

17. Mémoire, p. 7.

18. 33:13-14 et mémoire, Planification de l'emploi, p. 2.

19. Calculs effectués à partir de données fournies par Statistique Canada dans *La population active*, décembre 1987, p. 123.

20. *Senior Citizens' Forum*, Montréal, mémoire, p. 2-4.

21. 18:8-10.

22. 17:35.

23. 20:8.

24. 18:39.

25. 20:8.

26. Mme Frances Petit, *Senior Citizens «Action Now» Association Inc.*, Saskatchewan, mémoire, p. 3.

27. *N.D.G. Senior Citizens' Council*, Montréal, 20:8.

28. 18:25.

29. «Women, Pensions and Equality», p. 284, dans *Charterwatch: Reflections on Equality*, de Rowley, Susannah Worth, et soumis par le Fonds d'éducation et d'action juridiques, Toronto.

30. Ellen M. Gee, professeure, Département de sociologie, University of British Columbia, mémoire, p. 2-3.

31. Mémoire, p. 2-3.

32. Les deux grandes catégories de programmes d'étude à temps plein offerts par les collèges communautaires sont les programmes d'enseignement technique et professionnel et les programmes de transfert universitaire. Ces pourcentages ont été calculés à partir de données relatives aux inscriptions fournies par le Secrétariat d'État.

LES TRAVAILLEURS ÂGÉS — CHOIX DE LECTURES ET DE DOCUMENTS

Akyeampong, Ernest B., «Les travailleurs âgés sur le marché du travail canadien», dans Statistique Canada, *La population active*, novembre 1987.

Analyse des données de 1986 par rapport aux années précédentes au sujet des travailleurs âgés de 55 à 64 ans, montrant la diminution régulière de la participation à la population active, expliquant que les taux de chômage des travailleurs âgés ne sont pas affectés de façon positive par la reprise économique des dernières années et décrivant la vulnérabilité des travailleurs âgés sans emploi à un chômage à long terme et la forte incidence du découragement (c.-à-d. l'arrêt des recherches pour trouver un emploi) chez les 3,9 p. 100 des travailleurs âgés de 55 à 64 ans ne travaillant pas et se disant désireux de travailler. Donne une série de renseignements supplémentaires, y compris des données sur la répartition professionnelle des travailleurs âgés et leur taux d'accident et de maladie.

Beach, Charles M. et S.F. Kaliski, *The Impact of Recession on the Distribution of Annual Unemployment*, Reprint Series No. 59, Industrial Relations Centre, Queen's University à Kingston, 1986.

Les auteurs, en se fondant sur les données du chômage pour 1978, 1980 et 1982, soutiennent que les récessions comportent une augmentation cyclique de la proportion de chômeurs restant sans travail pendant une période prolongée, mais que la répartition du chômage entre court et long terme reste comparable en période de récession et en période de non-récession.

———, *Structural Unemployment, Demographic Change or Industrial Structure?*, Reprint Series No. 57, Industrial Relations Centre, Queen's University à Kingston, 1986.

Études des données du chômage des jeunes et des femmes dans 41 industries, démontrant le changement et la restructuration rapide des industries ne peuvent pas supplanter l'évolution démographique (l'arrivée dans la population active des femmes et de la génération du

bébé boom) pour expliquer l'augmentation des taux moyens de chômage au Canada au cours des années 60 et 70.

Birren, James E., Pauline K. Robinson, Judy E. Livingstone, éds., *Age, Health and Employment*, Prentice-Hall Inc., Englewood Cliffs, N.J., 1986.

Présentation d'articles sur divers sujets dont les caractéristiques des travailleurs âgés en matière de santé et de rendement au travail; la réticence constante des employeurs dans l'industrie à engager et à former des travailleurs âgés, l'évolution de la population active et la participation des travailleurs âgés aux changements professionnels et la diminution historique de la participation des hommes âgés à la population active (qui date d'avant les programmes modernes de soutien du revenu et découle essentiellement de la restructuration industrielle).

Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, *Les collectivités mono-industrielles au Canada: une volonté fière de survivre*, Ottawa, 1987.

Document expliquant que les problèmes de chômage caractéristiques des travailleurs âgés sont exacerbés lors des fermetures d'usines dans les villes mono-industrielles, en raison de problèmes particuliers comme l'inutilité des qualifications, la faible mobilité, la perte financière due à la chute du marché immobilier et la faiblesse du secteur des petites entreprises.

_____, *Grandes lignes d'un programme national pour les travailleurs âgés*, Ottawa, 1986.

Complément de *Crise imminente* (voir ci-dessous); les auteurs montrent que la situation des travailleurs âgés ne s'est pas améliorée et proposent de modifier les programmes existants pour mettre en place un filet de sécurité intégré.

_____, *Les travailleurs âgés: crise imminente sur le marché du travail*, Ottawa, 1985.

Présentation de documentation statistique sur les problèmes du marché du travail pour les travailleurs âgés, complétée par des résultats

d'entrevues. Examen des causes du chômage chez les travailleurs âgés et critique des programmes d'emploi existants, mal ciblés et peu utilisés. Examen rapide des mesures en place dans d'autres pays et présentation de 10 grandes recommandations.

Casey, Bernard et Gert Bruche, *Work or Retirement?*, Gower Publishing, Hants, U.K., 1983.

Examen des programmes destinés aux travailleurs âgés, dans le secteur public et le secteur privé, en Grande-Bretagne, en France, aux Pays-Bas, en Suède et aux États-Unis. Les auteurs concluent que les programmes de recyclage, de subventions et de création d'emplois et les campagnes destinées à changer l'attitude du public et des employeurs à l'égard des travailleurs âgés ne semblent avoir eu qu'un succès très limité.

Conseil sur le vieillissement d'Ottawa-Carleton, *Trop vieilles et pourtant trop jeunes: les femmes de nulle part*, Ottawa, 1984.

Étude fondée sur un examen des ouvrages existants et sur une enquête auprès des femmes âgées sans emploi selon laquelle les femmes âgées de 55 à 64 ans sont considérablement défavorisées par rapport aux autres groupes, dans le domaine du revenu, de l'emploi, du logement, des soins de santé, de l'accès à l'information et de la qualité de vie.

Denton, Frank T., Christine H. Feaver et Byron G. Spencer, *La population et la main-d'oeuvre au Canada - Projections to the Year 2051*, étude préparée pour le Conseil économique du Canada, ministre des Approvisionnements et Services, Ottawa, 1980.

En se fondant sur une étude historique approfondie des données du marché du travail et des données démographiques, les auteurs élaborent des projections concernant la population, le marché du travail, la répartition des âges et les rapports de dépendance en fonction de 11 séries différentes d'hypothèses sur les taux de fertilité, de mortalité et d'immigration. La proportion de la population âgée de plus de 64 ans se situe entre 10,3 p. 100 et 26,7 p. 100 (environ 10 p. 100 à présent aux États-Unis), selon les hypothèses retenues.

Doering, Mildred, Susan R. Rhodes et Michael Schuster. *The Aging Worker — Research and Recommendations*, Sage Publications, Beverley Hills, Californie, 1983.

Étude approfondie des travaux de recherche sur les caractéristiques psychologiques et le comportement au travail des travailleurs âgés, ainsi que sur les politiques de gestion du personnel à l'égard des travailleurs âgés et les politiques de compensation, de pensions et de retraite aussi bien aux États-Unis que dans d'autres pays. Présentation de tableaux résumant la méthodologie et le contenu des études existantes.

Dunn, Gladys H., *Older Workers Study*, Emploi et Immigration Canada, Groupes spéciaux et action positive, Ottawa, 1985.

Portrait statistique du chômage chez les travailleurs âgés, présentation des tendances démographiques et examen des travaux de recherche rejetant les stéréotypes négatifs des travailleurs âgés. Présentation des résultats détaillés d'une enquête d'EIC auprès de 616 travailleurs âgés au chômage qui ont le sentiment d'avoir été affectés par l'attitude négative des employeurs à l'égard des personnes âgées et d'avoir retrouvé des attitudes semblables dans les Centres d'emploi du Canada.

Emploi et Immigration Canada, *Évolution du marché du travail dans les années 1980*, Rapport du Groupe d'étude de l'évolution du marché du travail, ministre des Approvisionnements et Services, Ottawa, 1981.

Analyse des tendances du marché du travail durant les années 1970 et projections pour les années 1980 à l'aide de prévisions démographiques et économiques. Établissement d'un profil du chômeur montrant que certains groupes (y compris les travailleurs âgés masculins) sont particulièrement vulnérables au chômage à long terme et que le chômage provoque des difficultés sociales et économiques particulières pour les travailleurs âgés. On recommande des programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre (y compris des subventions destinées à vaincre la résistance des employeurs et des programmes de formation ciblés).

Fogarty, Michael P., *Forty to Sixty: How We Waste the Middle Age*, Centre for Studies in Social Policy, Londres, R.-U., 1975.

Tableau complet de la situation des travailleurs âgés en Grande-Bretagne à partir du milieu des années 70, y compris un examen des travaux de recherche sur l'âge, les capacités sur le plan du travail et la productivité; étude historique de la question de l'emploi des travailleurs âgés, discussion des données et tendances contemporaines sur le marché du travail, étude des programmes existants dans d'autres pays et recommandations en matière de programmes.

Gray, Denis, «A Job Club for Older Job Seekers: An Experimental Evaluation,» *Journal of Gerontology*, 38, 3, 1983.

L'auteur évalue l'efficacité d'un club d'entraide de recherche d'emploi par rapport à celle des services d'emploi gouvernementaux normaux (É.-U.); après 12 semaines, 74 p. 100 des membres du club avaient trouvé du travail contre 22 p. 100 des membres d'un groupe de contrôle n'utilisant que les services conventionnels.

Hasan, Abrar et Patrice de Broucker, *Chômage et dynamique du marché du travail au Canada*, étude préparée pour le Conseil économique du Canada, ministre des Approvisionnements et Services, Ottawa, 1985.

Analyse des données de 1980 qui jette le doute sur les théories attribuant essentiellement le chômage à de nombreuses petites périodes de chômage dues à des départs volontaires et à des recherches d'emploi. Explication du rôle du chômage à long terme et de l'importance du découragement et des départs de la population active. Selon une analyse supplémentaire des données de 1981-1982, les travailleurs âgés étaient moins gravement affectés que les autres groupes pendant la récession.

Organisation internationale du travail, *Travailleurs Âgés et Retraités*, Genève, 1984.

Document qui établit, en fonction de statistiques mondiales et d'autres éléments, que les problèmes d'emploi des travailleurs âgés de plus de 45 ans, dus à leur concentration dans les industries en perte de vitesse, à leurs difficultés d'adaptation aux changements technologiques et à la discrimination basée sur l'âge dans les pratiques d'embauche, de formation et de mise à pied, seront exacerbés par la tendance mondiale à une augmentation du nombre des membres de ce groupe, à moins que des programmes appropriés d'amélioration ne soient mis en place.

Documentation abondante sur les mesures d'amélioration adoptées dans divers pays et sur les pratiques concernant la préparation à la retraite et le revenu, l'état de santé et la qualité de vie après la retraite.

_____, *Emploi, promotion et sécurité sociale*, Genève, 1987.

Examen des politiques de retraite anticipée dans les pays européens (avec certaines allusions à d'autres régions) qui montre qu'elles entraînent des dépenses publiques considérables, la perte de ressources précieuses pour la population active et peuvent provoquer une marginalisation sociale et un vieillissement prématuré des retraités concernés.

Lee, Jo Ann et Tanya Clemons, «Factors Affecting Employment Decisions About Older Workers,» *Journal of Applied Psychology*, 10, 4, novembre 1985.

Résultats d'une étude effectuée auprès d'un groupe bénévole d'étudiants du premier cycle universitaire et révélant les préjugés de ceux-ci à l'égard des travailleurs âgés lorsqu'on leur demandait de choisir entre des travailleurs jeunes ou âgés pour suivre des stages de formation, sans donner d'indications sur le rendement au travail; on constate par contre que ces préjugés disparaissent lorsque des indications positives sont données sur le comportement des deux catégories de travailleurs dans leur travail.

Lindsay, Colin, «The Decline in Employment Among Men Aged 55-64, 1975-1985,» *Canadian Social Trends*, printemps 1987.

Examen des données de Statistique Canada montrant que le pourcentage d'hommes canadiens âgés de 55 à 64 ans au chômage est passé de 24 p. 100 en 1975 à 36 p. 100 en 1985, essentiellement à la suite d'une augmentation de près de 300 p. 100 du nombre ayant pris une retraite anticipée, d'une augmentation de 3,9 p. 100 à 8,4 p. 100 du nombre de chômeurs et de 14 000 à 48 000 du nombre de personnes ayant quitté la population active après avoir perdu leur dernier emploi (ou avoir été licenciées).

Magun, Sunder, *The Unemployment of Older Workers in Canada: 1976-1982*, Emploi et Immigration Canada, Ottawa, 1984.

Après une analyse éliminant certaines différences entre les cohortes (par ex., les différences entre les niveaux d'éducation et la concentration professionnelle), l'auteur constate des écarts importants sur le plan du chômage selon les catégories d'âge. Il apparaît que la durée des périodes de chômage augmente généralement avec l'âge et augmente nettement après l'âge de 40 ans, que la fréquence des périodes de chômage diminue avec l'âge et diminue rapidement après l'âge de 44 ans, et que le niveau de découragement et l'incidence des départs du marché du travail sont plus élevés pour les travailleurs de plus de 45 ans que pour les jeunes, particulièrement chez les hommes. Ces différences étant fonction de l'âge, elles devraient être valables pour les cohortes de travailleurs jeunes au fur et à mesure qu'ils vieillissent, ce qui montre qu'il est essentiel de prendre des mesures comme des programmes d'emploi et de formation spéciaux.

Méthot, Suzanne, «Employment Patterns of Elderly Canadians,» *Canadian Social Trends*, automne 1987.

Profil du chômage chez les personnes âgées de plus de 65 ans, selon les données de Statistique Canada. L'auteur montre que le niveau de chômage des personnes âgées a diminué au cours des dernières décennies (passant de près de 20 p. 100 au milieu des années 50 à 7 p. 100 en 1986), que la proportion de personnes travaillant comme bénévoles à temps partiel a augmenté et que les travailleurs âgés sont concentrées de façon disproportionnelle dans le secteur agricole et des services et dans des emplois indépendants. Moins de 1 p. 100 des travailleurs âgés ne travaillant pas déjà se sont dits disponibles pour travailler, ce qui montre, en association avec les tendances générales dans le domaine de l'emploi, que la suppression de la retraite obligatoire ne provoquerait pas nécessairement une augmentation immédiate et significative de la participation des personnes âgées au marché du travail.

Morris, Robert et Scott A. Bass, «The Elderly as Surplus People: Is there a Role for Higher Education?,» *The Gerontologist*, 26, 1, 1986.

Étude démontrant que les tendances démographiques et les tendances du marché du travail contribuent à faire augmenter le nombre de personnes âgées capables de travailler mais restant sans emploi et que ni le marché du travail primaire ni les programmes gouvernementaux traditionnels de création d'emplois ne peuvent donner de rôle valable à

ces personnes. Description d'un programme de gérontologie à orientation professionnelle qui a démontré que même les personnes âgées ayant le moins d'éducation avaient de grandes possibilités sur le plan du recyclage, et recommandation concernant la participation accrue des personnes âgées, grâce à un travail flexible à temps partiel, dans les soins des personnes âgées.

Muszynski, Leon, «Employment and the Older Worker,» dans *Social Infopac*, publié par le Social Planning Council of Metropolitan Toronto, vol. 4, nº 1, février 1985.

Examen des données statistiques de 1979-1984 pour montrer que la diminution du taux de participation à la population active des personnes âgées de 55 à 64 ans (particulièrement les hommes), le nombre comparativement élevé de travailleurs âgés dans la catégorie des «travailleurs découragés», et le nombre proportionnellement plus important de travailleurs âgés victimes de chômage à long terme sont les symptômes d'un problème de chômage chez les travailleurs âgés qui est masqué par les taux officiels de chômage et n'a fait l'objet que de peu d'étude.

Commission ontarienne des droits de la personne, «The Older Worker in Today's Economy and Community», délibérations du First Seminar on Age Discrimination and the Age Discrimination Act of Ontario, Toronto, Ontario, 4 juin 1970.

Le procès-verbal montre qu'à la fin des années 1960, on s'est rendu compte des problèmes de discrimination fondée sur l'âge et des difficultés des travailleurs âgés et que, à partir de 1970, trois provinces avaient mis en place des lois antidiscrimination visant à protéger les travailleurs âgés et le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration avait un service consacré aux travailleurs âgés chargé, entre autres choses, de distribuer des renseignements réfutant l'image négative des travailleurs âgés.

Ontario, ministre du Travail, *Labour Market Experience of Workers in Plant Closures: A Survey of 21 Cases*, Toronto 1984.

Analyse des résultats d'une enquête effectuée auprès de 1 936 travailleurs ontariens mis à pied à la suite de fermeture d'usines en 1980 et 1981. Il apparaît qu'une proportion relativement élevée de travailleurs âgés a été touchée (reflétant les activités professionnelles en

jeu et la réduction probable du nombre de jeunes travailleurs par usine pendant la période précédant la fermeture) et que les hommes de plus de 55 ans et les femmes de plus de 25 ans avaient des difficultés particulières pour trouver un nouvel emploi, particulièrement si leur niveau d'éducation était bas. Il est également apparu que le sentiment qu'il leur serait impossible de retrouver un emploi était l'un des premiers facteurs incitant les travailleurs âgés à se retirer du marché du travail, et que donc les statistiques de chômage avaient tendance à sous-estimer la gravité des problèmes de ce groupe.

Pritchard, Richard D., Scott E. Maxwell et W. Carl Jordan, «Interpreting Relationships Between Age and Promotion in Age-Discrimination Cases,» *Journal of Applied Psychology*, 69, 2, 1984.

Les auteurs expliquent qu'il faut s'attendre à une relation négative entre l'âge et les promotions à un certain niveau de travail même s'il n'y a pas de discrimination fondée sur l'âge, et élaborent un modèle à utiliser pour définir cette relation afin de faciliter l'analyse statistique de la discrimination.

Reid, Frank, «Economic Aspects of Mandatory Retirement - The Canadian Experience,» *Industrial Relations*, 43, 1, 1988.

Exposé du statut juridique actuel de la retraite obligatoire et recherche démontrant que les arrêts judiciaires futurs se fonderont sur les conséquences pratiques de l'interdiction de la retraite obligatoire et sur l'interprétation de l'argumentation de la défense voulant qu'elle soit «raisonnable dans une société libre et démocratique». L'étude des effets d'une interdiction complète au Québec et au Manitoba montre que l'impact de l'interdiction de la retraite obigatoire sur le marché du travail est minime et que les régimes de retraite dans ces deux provinces ont pu facilement être adaptés à l'élimination de la retraite obligatoire.

Sampson, Frank, *La situation des travailleurs âgés au sein de la population active*, Étude technique 31, préparée pour le Groupe d'étude de l'évolution du marché du travail, Emploi et Immigration Canada, Ottawa, 1981.

Analyse des données de 1970 sur les caractéristiques principales des travailleurs âgés, leur participation à la population active (et les préférences des retraités concernant la poursuite de leur activité), les

tendances et l'impact du chômage, le recrutement des travailleurs âgés et leur situation désavantagée dans ce domaine. Étude de la question de l'aggravation possible des pénuries existant pour certaines catégories de travailleurs spécialisés si l'on ne trouve pas un moyen d'empêcher les travailleurs âgés ayant les qualifications nécessaires de prendre une retraite anticipée.

Scoones, William D., «Unemployment and the Older Worker», document préparé pour le Forty-Five Plus Committee for Mid-Life Work Options, Victoria, C.-B., 1987.

Examen des ouvrages récents sur le chômage des travailleurs âgés, les travailleurs âgés et le marché du travail, les programmes en place dans d'autres pays et les programmes recommandés pour le Canada. Conclusions selon lesquelles le chômage chez les travailleurs âgés ne devrait pas être considéré comme une crise imminente parce que l'augmentation à long terme de la demande et les autres tendances prévisibles contribueront à le faire diminuer, démontrant que les travailleurs âgés sont actuellement victimes de problèmes de chômage particulièrement graves et qu'il existe des mesures permettant d'améliorer la situation.

Sparrow, Paul R., «Job Performance Among Older Workers», *Aging International*, automne/hiver, 1986.

Étude générale des recherches effectuées sur le vieillissement et le rendement au travail dans diverses catégories professionnelles et faisant apparaître qu'il n'y a pas de diminution marquée en fonction de l'âge dans les emplois de bureau et dans le domaine des ventes, les activités administratives ou techniques et professionnelles (sauf dans certains cas, comme le contrôle aérien, où le taux de succès aux examens diminuent avec l'âge). Certaines analyses font apparaître une diminution liée à l'âge dans certaines activités professionnelles semi-spécialisées et spécialisées, mais l'expérience contredit cette tendance dans d'autres cas, le rendement augmentant avec l'âge. La formation apparaît d'une façon générale comme efficace pour empêcher la diminution du rendement due à l'âge, là où elle est susceptible de se produire autrement.

Comité spécial du Sénat américain sur le vieillissement, *Personal Practices For an Aging Workforce: Private-Sector Examples*, Washington, D.C., 1985.

Examen des programmes de personnel dans 38 entreprises privées montrant que le secteur privé met en place des mesures spéciales pour les travailleurs âgés lorsque celles-ci avantagent et l'employeur et les employés, le plus souvent dans le domaine de l'embauche (à plein temps ou, plus fréquemment, à temps partiel), au niveau de la formation (moins souvent), et dans le cadre d'une période de transition préparant à la retraite et d'une adaptation des fonctions professionnelles. Ces mesures sont généralement prises pour les catégories professionnelles où l'offre est insuffisante et ne visent que rarement à régler le problème général des mises à pied et du chômage. Présentation de commentaires positifs de la part de certains cadres d'entreprises au sujet des travailleurs âgés.

Wanner, Richard A. et Lynn McDonald, «Ageism in the Labor Market: Estimating Earnings Discrimination Against Older Workers», *Journal of Gerontology,* 38, 6, 1983.

Bibliographie des divers travaux de recherche portant sur la discrimination en fonction de l'âge sur le marché du travail (embauche, promotions, mises à pied). Analyse des données américaines montrant une diminution considérable des revenus liée à l'âge et selon laquelle la vulnérabilité générale de ce groupe sur le marché du travail (réduction de pouvoir de négociation vis-à-vis des employeurs et durée plus longue des périodes de chômage) est l'explication la plus plausible.

ANNEXE II

La liste qui suit indique les dates des séances tenues au cours de cet examen, ainsi que le numéro de la séance et celui du fascicule où sont enregistrés les détails des séances particulières.

DATE	Nº DE LA SÉANCE	FASCICULE
le mercredi 20 mai 1987	15	11
le mercredi 3 juin 1987	16,17	12
le mardi 6 octobre 1987	23	17
le mercredi 7 octobre 1987	25	18
le mercredi 21 octobre 1987	27	19
le jeudi 22 octobre 1987	29	20
le mardi 26 janvier 1988	37	27
le mercredi 20 avril 1988	46	32
le mardi 3 mai 1988	47	33
le mardi 28 juin 1988	51*	36
le mardi 12 juillet 1988	52,53*	36
le mercredi 27 juillet 1988	54*	36

* Démontre séance(s) à huis clos

ANNEXE II

La liste qui suit indique les dates des séances tenues au cours de cet examen, ainsi que le numéro de la séance et celui du fascicule où sont enregistrés les détails des séances particulières.

DATE	N° DE LA SÉANCE	FASCICULE
le mercredi 20 mai 1987	15	11
le mercredi 3 juin 1987	16,17	12
le mardi 6 octobre 1987	23	17
le mercredi 7 octobre 1987	25	18
le mercredi 21 octobre 1987	27	19
le jeudi 22 octobre 1987	29	20
le mardi 26 janvier 1988	37	27
le mercredi 20 avril 1988	46	32
le mardi 3 mai 1988	47	33
le mardi 28 juin 1988	51*	36
le mardi 12 juillet 1988	52,53*	36
le mercredi 27 juillet 1988	54*	36

* Déroulé séance(s) à huis clos

Ce qui suit comprend une liste des témoins qui ont comparu devant le Comité lors de cet examen. Sauf autrement indiqué, les réunions se sont tenues à Ottawa.

Mercredi, le 20 mai 1987 (Fascicule nº 11)

De la Commission de la Fonction publique:

Trefflé Lacombe, commissaire;

Peter Lesaux, commissaire;

Ercel Baker, directeur exécutif, Programmes de dotation.

Du Conseil consultatif national du troisième âge:

Francine P. Beauregard, directrice par intérim;

Richard Deaton, analyste principal des politiques.

Mercredi, le 3 juin 1987 (Fascicule nº 12)

Du Canadian Council of Retirees:

Bill Corns, secrétaire exécutif.

De l'Association canadienne pour la santé mentale:

Docteur Jerry Cooper, psychiatre en chef,
York Finch General Hospital.

Du Task Force on Abuse of the Elderly:

Eleanor Cooper, coordinatrice de la recherche.

Du Legal Education Action Fund:

Lori Sterling, avocat;

Velma Windus, simple citoyenne.

Mercredi, le 3 juin 1987 (Fascicule nº 12)

De la Young Men's Christian Association:

Peter Trollope, directeur exécutif.

Du Département des études familiales de l'Université de Guelph:

Professeur Joseph Tindale.

Mardi, le 6 octobre 1987 - À Edmonton (Fascicule nº 17)

De l'Alberta Council on Aging:

Rein Selles, directeur exécutif.

De l'Alberta Civil Liberties Research Centre:

Anne Jayne, directeur exécutive;

Lynne Hume, chargée de recherches sur les sciences sociales.

De la Society for the Retired and Semi-retired:

Dora McCulloch, membre du conseil présidente;

Dianne Bateman, coordinatrice, Enregistrement (retraite).

Mercredi, le 7 octobre 1987 - À Winnipeg (Fascicule nº 18)

De Creative Retirement Manitoba:

Farrell Fleming, directeur exécutif;

Sybil Shack, membre du conseil;

Jean Carson, membre du conseil;

Win Lindsay, membre du conseil;

Alan Klass, ancien membre du conseil.

Mercredi, le 7 octobre 1987 (Fascicule nº 18)

De la Manitoba Society of Seniors Inc:

Marguerite Chown, présidente;

Carol Robertson, directrice exécutive;

Bea Sharp, Deuxième vice-présidente.

Du Centre on Aging, University of Manitoba:

Neena Chappell, directrice.

De la Senior Citizens «Action Now» Association Inc. (Saskatchewan):

Frances Petit, présidente.

De l'Age and Opportunity Centre: (Winnipeg)

Robert Stewart, directeur exécutif;

Judith N. Schilling, directrice exécutive adjointe.

Mercredi, le 21 octobre 1987 - À Toronto (Fascicule nº 19)

Du Social Planning Council of Metropolitan Toronto:

Jean Woodsworth, vice-présidente;

Arminie Yalnizyan, directrice adjointe du programme;

Jeffrey Patterson, Premier directeur du programme.

De la Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations:

Stanley Sugarbroad, président;

Harry Fields, trésorier;

Sheila Purdy, conseillère juridique;

Mark Frank, coordinateur de l'effectif.

Jeudi, le 22 octobre 1987 - À Montréal (Fascicule nº 20)

Du NDG Senior Citizens' Council:

Dr David Woodsworth, membre du conseil et président sortant;

Catherine Wright, coordinatrice;

Eva Woods, membre;

Johanna Fuchs, membre.

Du Forum des citoyens âgés de Montréal:

J.L. Hudon, président, conseil administratif;

Henri Brassard, président, Comité des revenus;

Evelyn McOuat;

Lucette Hornblower, directeur général.

Jeudi, le 26 janvier 1988 (Fascicule nº 27)

Du ministère du travail:

Jennifer McQueen, sous-ministre;

Greg Traversy, sous-ministre adjoint, Politique.

Du Bureau international du travail (BIT):

John Harker, directeur.

Mercredi, le 20 avril 1988 (Fascicule nº 32)

À titre individuel:

Noël Kinsella, président, Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick.

Mardi, le 3 mai 1988 (Fascicule nº 33)

D'Emploi et Immigration Canada:

John Hunter, directeur exécutif par intérim, Services d'emploi;

Normand St-Jacques, directeur général, Élaboration et politique des programmes, Groupe de la Planification de l'emploi;

Gary Fletcher, directeur général par intérim, Perspectives du marché du travail et Analyse structurelle, Politique stratégique et Planification.

DEMANDE POUR UNE RÉPONSE GLOBALE PAR LE GOUVERNEMENT

En conformité du paragraphe 99(2) du Règlement, votre Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages qui s'appliquent à ce rapport (*fascicules nos 11, 12, 17, 18, 19, 20, 27, 32, 33 et 36, qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
REGINALD STACKHOUSE

[*Traduction*]

LE MARDI 28 JUIN 1988
(51)

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit à huis clos, aujourd'hui à 9 h 55, dans la pièce 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Reginald Stackhouse, *président.*

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Roland de Corneille, Walter McLean et Reginald Stackhouse.

Aussi présent: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Jack Stilborn, attaché de recherche.

Le comité reprend l'étude d'un projet de rapport à la Chambre des communes portant sur l'inégalité de traitement fondée sur l'âge.

À 11 h 22, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 12 JUILLET 1988
(52)

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit à huis clos, aujourd'hui à 9 h 48, dans la pièce 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Reginald Stackhouse, *président.*

Membres du Comité présents: Roland de Corneille, Howard McCurdy, Walter McLean et Reginald Stackhouse.

Membres suppléants présents: Bruce Halliday remplace Maurice Tremblay; John Oostrom remplace Bill Attewell.

Aussi présent: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Jack Stilborn, attaché de recherche.

Le comité étudie la version révisée de son projet de rapport à la Chambre des communes portant sur l'inégalité de traitement fondée sur l'âge.

À 12 h 38, le comité suspend les travaux jusqu'à 15 h 30 aujourd'hui.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(53)

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit à huis clos, aujourd'hui à 16 h 47, dans la pièce 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Reginald Stackhouse, *président.*

Membres du comité présents: Roland de Corneille, Howard McCurdy, Walter McLean et Reginald Stackhouse.

Membre suppléant présent: Alex Kindy remplace Andrew Witer.

Aussi présent: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Jack Stilborn, attaché de recherche.

Le comité reprend l'étude de la version révisée de son projet de rapport à la Chambre des communes portant sur l'inégalité de traitement fondée sur l'âge.

IL EST ORDONNÉ,—Que le présent rapport, dès son adoption, soit imprimé sous forme de fascicule du comité, suivant un format approuvé, muni d'une couverture spéciale; et que, outre les 550 examplaires autorisés par le Bureau de régie interne, 5 000 exemplaires soient imprimés aux frais du comité.

À 17 h 05, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 27 JUILLET 1988
(54)

Le Comité permanent des droits de la personnes se réunit à huis clos, aujourd'hui à 15 h 50, dans la pièce 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Reginald Stackhouse, *président.*

Membres du comité présents: Bill Attewell, Roland de Corneille, Walter McLean, Reginald Stackhouse, Maurice Tremblay et Andrew Witer.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Jack Stilborn, attaché de recherche.

Le comité étudie une version modifiée d'un projet de rapport sur un rapport consacré à l'inégalité de traitement fondée sur l'âge.

IL EST ARRÊTÉ ET ORDONNÉ,—Que le projet de rapport, sous sa forme modifiée, soit le rapport du présent comité à la Chambre des communes, document dont se servira cette dernière lors de son étude de la question de l'inégalité de traitement fondée sur l'âge, y compris les annexes suivants:

a) étude critique des publications liées à cette question;

b) réunions consacrées à cette question;

c) témoins entendus, dates de leur comparution et numéros des fascicules.

—Que le président soit autorisé à suveiller l'élaboration définitive du rapport ainsi adopté, y compris les annexes, et à le présenter à la Chambre une fois complété, ou si celle-ci ne siège pas, à le déposer chez le greffier de la Chambre.

À 17 h 05, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Donald G. Reid

CANADA

INDEX

STANDING COMMITTEE ON

Human Rights

HOUSE OF COMMONS

Issues 1-36 • 1986-1988 • 2nd Session • 33rd Parliament

Chairperson: Reginald Stackhouse

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USERS

This Index is a subject-based and cross-referenced index which provides subject analysis as well as corresponding entries under the names of individual Members of Parliament.

Each participating Member and witness has a global entry, based on the order of reference that covers all pages where he/she spoke.

Knowles, Hon. Stanley (NDP—Winnipeg North Centre)
Regional Economic Expansion Department estimates,
1984-1985, main, **15:**9, 11-2, 19

Issue page

Testimony and debate are analysed for subject content and the entries are arranged alphabetically.

Member **Knowles**
subject entry Steel industry, **15:**9

Main subject **Steel industry**
sub-heading Exports, **15:**9

Included in the index are several headings that may be particularly useful; a list under Witnesses shows all appearances by organizations before the Committee; the heading Orders of Reference lists all matters studied by the committee; the section Procedure and Committee business records all items of a procedural nature including those listed in the Minutes.

The index is extensively cross-referenced to account for organization of subject detail and varying terminology. Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash "—".

Women *see* Canadian Forces—Training

A list of dates of meetings of the committee with the corresponding issue numbers may be found under the heading "Dates and Issues" on the following page.

The most common abbreviations found in the Index are as follows:

A = Appendices Amdt. = Amendment M. = Motion S.O. = Standing Order

Political affiliations: L = Liberal PC = Progressive Conservative NDP = New Democratic Party Ind = Independent Ind-L = Independent Liberal

---

For further information contact the
Index and Reference Branch—992-8976

INDEX

HOUSE OF COMMONS STANDING COMMITTEE

OFFICIAL REPORT

SECOND SESSION—THIRTY-THIRD PARLIAMENT

DATES AND ISSUES

—1986—

October:	21st, 1.
November:	5th, 17th, 1.
December:	2nd, 2; 4th, 3.

—1987—

January:	28th, 4.
February:	4th, 4; 11th, 5.
March:	4th, 6; 26th, 7.
April:	9th, 8.
May:	6th, 13th, 9; 19th, 10; 20th, 11.
June:	3rd, 12; 4th, 13; 11th, 14; 23rd, 15.
September:	29th, 16.
October:	6th, 17; 7th, 18; 21st, 19; 22nd, 20; 28th, 21.
November:	19th, 22.
December:	1st, 23; 15th, 24, 25; 16th, 26.

—1988—

January:	26th, 27, 28.
February:	2nd, 9th, 29.
March:	8th, 29; 15th, 30; 24th, 31; 29th, 32.
April:	20th, 32.
May:	3rd, 33; 9th, 34; 16th, 31st, 35.
June:	28th, 36.
July:	12th, 27th, 36.

ABC television network *see* Iran—Baha'i faith

Abdullah, Abdulla *see* Committee—Witnesses

Abortion
Government policy announcement, time frame, **31**:27
Morgentaler case, **31**:18
Rights, foetus *vs* mother, **29**:24-7; **31**:18, 22, 25-6
Yalden, Canadian Human Rights Commissioner, comments, **31**:18-9, 25, 27-8

Abramovich, Pavel *see* Soviet Union—Dissidents, Case histories

Abuse *see* Child abuse; Senior citizens

Accommodation *see* Disabled and handicapped—Access, Reasonable accommodation; Human rights—Reasonable accommodation

Achieving Health for All *see* Senior citizens—Society, Positive aging

Achille Lauro *see* Palestine Liberation Organization—Activities

Ackerman, Nancy (Baha'i Community of Canada)
Iran, human rights violations, Committee study, **22**:3-4, 13-4

Action travail des femmes *see* Employment equity

Adopt-a-grandparent programs *see* Senior citizens—Youth

Advisory Council on Adjustment *see* Employment—Free trade

Advocacy Centre for the Elderly *see* Retirement—Mandatory, Court challenges

Affirmative action *see* Disabled and handicapped—Employment; Employment equity; Public Service—Age discrimination

Afghanistan
Soviet Union, involvement, **20**:48
See also Ukraine

African National Congress *see* South Africa, apartheid policy

Age and Opportunity Centre
Funding, infrastructure, **18**:63
Labour, Employment and Immigration Standing Committee/Multiculturalism Standing Committee, testimony, providing, **18**:66
Reappearance, Committee inviting, **18**:65-6
See also Appendices; Witnesses

Age discrimination, **2**:58, 65-6; **7**:15-6, 19-20
Attitudes, **32**:15
Canadian Human Rights Act, applicability, **27**:10
Canadian Human Rights Commission, addressing, **29**:22-3; **31**:23-4
Canadian Human Rights Tribunals case, Pelletier *vs* Brazeau Transport Inc., **11**:22
Committee study, **11**:4-34; **12**:8-68; **17**:6-62; **18**:5-67; **19**:5-57; **20**:5-44; **27**:7-37; **32**:6-24; **33**:3-30
Objectives, **27**:22
Committee studying, **7**:5, 17-8
Complaints, **27**:34-5
Statistics, **29**:24
Constitutional Accord (1987), addressing, **19**:37
Employers, **12**:10-1, 19, 42-5, 60
Layoffs, **12**:57

Age discrimination—*Cont.*
International Labour Organization, addressing, **27**:34
Legislation, introducing, **12**:61
Manitoba, **32**:10
New Brunswick, **32**:10-1
Old age, defining, **7**:15
Pilots, Transport Department/National Defence Department, transfer, **29**:23-4
Provinces, interpreting, **18**:58-9
Statistics, **11**:5
United Nations Universal Declaration of Human Rights, reference, lack, **32**:24
Universities, entrance to professional programs, **12**:62-4
Widows' Pension Act, Alberta, Single and Divorced Speak Out organization challenging, **17**:23
Women, experiencing, **12**:40; **29**:23
See also Employment; Employment equity; Housing—Women; Insurance—Automobile; Labour relations—Collective agreements; Labour unions; Public Service; Retirement—Early, Older workers

Agenda and procedure subcommittee *see* Procedure and Committee business

Aging Veterans Program *see* Senior citizens—Residences/nursing homes, Home-owners

Agreements *see* Labour relations—Collective agreements

Ahmad, Naseer (Ahmadiyya Movement in Islam (Canada))
Pakistan, human rights, Committee study, **19**:3, 50-5

Ahmadiyya Movement in Islam (Canada) *see* Witnesses

Air flights *see* South Africa, apartheid policy—Economic sanctions

Airports *see* Disabled and handicapped—Access, Travel

Akmentins, Dr. Robert *see* Latvia—Religion, Evangelical Lutheran Church

Albania
Alia, Ramiz, regime, **19**:106
Dissidents, charging, **20**:73, 78
Human rights, violations, **19**:106
Religion
Non-existence, first official atheist country, **19**:106; **20**:73
Practice, illegal, **20**:73
See also Yugoslavia

Alberta *see* Age discrimination—Widows' Pension Act; Retirement—Jobs—Mandatory; Senior citizens—Residences/nursing homes

Alberta Civil Liberties Research Centre
Background, role, report, issuing, **17**:30, 42, 47-8
See also Senior citizens—Guardianship, Dependant Adults Act; Witnesses

Alberta Council on Aging *see* Employment—Women, Special needs; Witnesses

Alberta Human Rights Commission *see* Women—Vinogradov

Alia, Ramiz *see* Albania

All Saints week *see* Soviet Union—Religion, Russian Orthodox Church

All Union Council of Evangelical Baptists *see* Soviet Union—Religion

Allmand, Hon. Warren (L—Notre-Dame-de-Grâce—Lachine East)
Middle East, West Bank and Gaza Strip, human rights, Committee study, **30**:36-8

Alzheimer's disease *see* Senior citizens—Health and fitness

Amalyanov, Mr. *see* Soviet Union—Jews, Anti-Semitism

Amnesties *see* East Germany—General amnesty; Poland—Dissidents; Soviet Union—Dissidents

Amnesty International
Publications, Committee purchasing, **18**:117-8, 122-3; **20**:83
Role, mandate, **18**:108-9, 115-6, 119
United Nations Convention, compliance, **18**:119
See also Bulgaria—Turks; Eastern Europe—Human rights; Human rights; Israel—Human rights violations; Religion—Research; Soviet Union—Human rights violations; Witnesses

Amnistie Internationale (Section canadienne francophone)
Caseload, **20**:84
Information sources, **20**:80
See also Witnesses

Anglican Church *see* Iran—Baha'i faith, Persecuting; Palestine Liberation Organization

Anti-Semitism *see* Soviet Union—Jews

Apartheid *see* South Africa, apartheid policy

Appendices
Age and Opportunity Centre brief, **18A**:1-9
See also Procedure and Committee business—Documents

Arafat, Yassir *see* Middle East—West Bank and Gaza Strip, United Nations

Arcangel, Antonio *see* Canadian Human Rights Tribunals—Order in Council appointments

Armed Forces *see* Canadian Armed Forces

Armenians *see* Soviet Union—Emigration, Increasing

Articulation de la défense des droits des personnes retraitées ou agées avec le monde du travail *see* Employment—Older workers, Quebec

Association for Baha'i Studies
Conference, 12th Annual, Princeton University, **22**:8

Association of Jewish Seniors *see* Senior citizens—Housing, Non-profit housing

Astra, Gunars *see* Latvia—Dissidents—Human rights

Atcheson, Mary Elizabeth (Canadian Human Rights Tribunals)
Canadian Human Rights Tribunals, Order in Council appointments, Committee study, **2**:3, 5-9, 12-3, 77-9
References *see* Canadian Human Rights Tribunals—Order in Council appointments

Atlantic region *see* Canadian Human Rights Commission—Commissioners, Vacancies

Atomic energy plant *see* Ukraine

Attewell, Bill (PC—Don Valley East)
Age discrimination, Committee study, **12**:13, 15, 21-4; **17**:11, 29, 45-7, 60-2; **18**:20-4, 33-4, 38, 40-1, 43, 55-6, 64; **19**:17-21, 47-50; **20**:13, 18-9, 37-41; **27**:30
Amnesty International, **18**:115-6; **20**:83
Canadian Human Rights Commission estimates, 1988-1989, main, **31**:19-20
Committee, **7**:10, 13-4
Conference on Security and Co-operation in Europe, **14**:24
Cooper, references, **7**:23
Creative Retirement Manitoba, **18**:20
Czechoslovakia, **17**:87; **18**:99
Eastern Europe, **20**:78-9
Employment, **17**:61
Estonia, **20**:52
Human rights
Behind the Iron Curtain, Committee study, **13**:31-2, 35, 60; **14**:23-4, 43-6; **15**:5-6; **17**:74-6, 87, 107-10, 114-5; **18**:72-4, 88-90, 99-107, 114-6, 121-3; **19**:69-70, 78-9; **20**:51-2, 63, 65, 68, 72, 78-80, 83, 95, 97-101; **21**:14-5; **23**:22-3
Committee mandate, **6**:19-20; **8**:15
Iran, human rights violations, Committee study, **22**:14-6
Israel, **30**:22, 35-6; **34**:33
Latvia, **19**:78
Middle East, West Bank and Gaza Strip, human rights, Committee study, **30**:22-4, 35-6; **34**:26, 28-9, 33
Native people, **31**:19-20
Older workers, **17**:61-2
Palestine Liberation Organization, **30**:23; **34**:29
Pornography, **31**:20
Procedure and Committee business
Agenda, **27**:19
Agenda and procedure subcommittee reports, fifth, **27**:39-41, 47-50
Para. 8, amdt., **27**:43-4
Business meetings, **7**:10, 13-4, 19-21, 23; **23**:26-7; **27**:39-41, 43-4, 47-50
Chairman, election, M., **17**:6
Documents, M. (de Corneille), **18**:122
Future business, **12**:5-6, 8
Organization meeting, **17**:6
Staff, M., **7**:20
Vice-Chairman, election, M., **17**:6
Witnesses, **7**:23; **23**:26-7; **27**:40-1, 43-4, 47-50
M., **20**:72
References *see* Soviet Union—Human rights violations—Religion
Retirement, **17**:29, 60-1; **18**:33-4; **19**:49; **27**:30
Robichaud, Sister Anne, references, **7**:23
Romania, **20**:80
Senior citizens, **17**:45-7; **18**:22-3, 33, 38, 43, 55-6, 64; **19**:20-1, 47-9; **20**:13, 18-9, 37-49
South Africa, apartheid policy, **6**:19-20
Soviet Union, **13**:32; **14**:23, 44-5; **15**:5-6; **17**:74-6, 87, 107-10, 114; **18**:72-4, 88-90, 106-7, 114-5; **19**:69-70; **20**:51, 95, 97-101; **21**:14-5; **23**:22
Ukraine, **18**:107; **21**:14
Waite, Terry, references, **8**:15
Women, **31**:19-20

Australia
Prime Minister *see* Soviet Union—Republics, Baltic States
See also Senior citizens—Care—Residences/nursing homes

Automobiles *see* Insurance

Automotive industry *see* Employment—Labour force adjustment, Transitional programs

Axworthy, Hon. Lloyd (L—Winnipeg—Fort Garry)
Human rights, Committee mandate, **6**:18-9, 27

Baha'i Community of Canada *see* Witnesses

Baha'i faith *see* Iran

Baker, Ercel (Public Service Commission of Canada)
Age discrimination, Committee study, **11**:3, 18

Baltic States *see* Estonia—Tallinn; Soviet Union—Republics

Bankruptcies *see* Pensions

Banks *see* Czechoslovakia—Travel

Baptists *see* Soviet Union—Religion

Baracska Jail *see* Hungary—Military service

Baran, Rev. Dr. Alexander (Ukrainian Catholic Church in Canada)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **18**:4, 99, 103-7

Bateman, Dianne (Society for the Retired and Semi-retired)
Age discrimination, Committee study, **17**:4, 55-61

Batio, Polanya *see* Ukraine—Ukrainian Catholic Church, Persecutions

Batist, Dr. *see* Soviet Union—Emigration, Restrictions

Bauer, William *see* Conference on Security and Co-operation in Europe

Beatty, Hon. Perrin (PC—Wellington—Dufferin—Simcoe; Minister of National Defence)
Canadian Armed Forces
Charter Task Force, **5**:9-10
Common-law marriage, **5**:8
Francophone/anglophone participation, **5**:27
Physical, medical standards, **5**:8
Political activity, **5**:20-1
Retirement, **5**:8
Sexual orientation, **5**:7-8, 16-7, 31-3
Spouses, **5**:27
Women, **5**:4-6, 10-5, 18-9, 22, 24-30, 34-6
Human rights, Committee mandate, **5**:4-36
Procedure and Committee business
Briefs, **5**:23
Documents, **5**:23
Ministers, **5**:4, 36

Beauchesne's Rules and Forms of the House of Commons of Canada *see* Judiciary—Casting aspersions

Beaulne, Yvon *see* United Nations—Commission on Human Rights

Beauregard, Francine P. (National Advisory Council on Aging)
Age discrimination, Committee study, **11**:3, 21-7, 29-34

Beckton, Claire (Justice Department)
Order in Council appointments, Committee study, **4**:4, 21

Begun, Josif *see* Soviet Union—Dissidents, Releasing

Bentall, Reverend and Mrs. Howard *see* Committee—Observers

Beria, Lavrenti *see* Estonia—Tallinn, Molotov-Ribbentrop Pact

Bhinder-Namally case *see* Canadian Human Rights Tribunals—Cases

Bhutto, Zulfikar Ali *see* Pakistan—Ahmadiyya Muslims

Bielski, Casimir (Canadian Human Rights Tribunals)
Canadian Human Rights Tribunals, Order in Council appointments, Committee study, **2**:3, 14-7, 19-23, 79-80
References *see* Canadian Human Rights Tribunals—Order in Council appointments

Bill of Rights *see* Canadian Bill of Rights

Binns, Pat (PC—Cardigan; Parliamentary Secretary to Minister of Fisheries and Oceans)
Age discrimination, Committee study, **33**:25, 28

Black Ribbon Day rally *see* Estonia—Tallinn

Blouin, Anne (PC—Montmorency—Orléans)
Age discrimination, Committee study, **11**:18-9, 30-1, 34; **12**:13-5, 28
Procedure and Committee business, documents, **11**:34

B'nai Brith Canada
Background, role, **21**:62-3
Hungary and Romania, leadership mission, conducting, **19**:87
See also Edmonton Committee for Soviet Jewry

Boesak, Allan
References, **8**:9
See also Dr. Martin Luther King Jr. Centre for Non-Violent Change

Boissinot, Diane (Canadian Human Rights Commission)
Canadian Human Rights Commission, Order in Council appointments, Committee study, **1**:7, 81-4, 87-92
References *see* Canadian Human Rights Commission—Order in Council appointments

Bosley, Hon. John W. (PC—Don Valley West)
Middle East, West Bank and Gaza Strip, human rights, Committee study, **30**:26-8

Bozyk, Rev. Roman (Ukrainian Orthodox Church)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **28**:3, 22, 28

Brailovsky, Victor *see* Soviet Union—Dissidents, Releasing

Brassard, Henri (Senior Citizens' Forum of Montreal)
Age discrimination, Committee study, **20**:3, 21-3, 36-8

Braun, Prof. Aurel (Institute for International Affairs of B'nai Brith Canada)
Background, **19**:88
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **19**:4, 90-8, 101-6

Brazeau Transport Inc. *see* Age discrimination—Canadian Human Rights Tribunals case

Brezhnev, Leonid *see* Israel—Palestinians; Soviet Union—Jews, Emigration

Briefs *see* Appendices; Procedure and Committee business

Brightwell, A.H. Harry (PC—Perth)
Canadian Human Rights Commission, Order in Council appointments, Committee study, **1**:86
Procedure and Committee business
Business meeting, **1**:112-3
Questioning of witnesses, **1**:86
Witnesses, **1**:113

British Columbia
Human rights
Cut-backs, **1**:95
Ombudsman, appointment, process, **1**:49, 51
See also Canadian Human Rights Tribunals—Cases, National Bank of Canada; Retirement—Mandatory; Senior citizens—Percentage of population

Broadbent, Lucille *see* Soviet Union—Dissidents, List of names

Broadcasting *see* Immigrants

Broda, Ihor (Ukrainian Canadian Committee)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **17**:5, 89-104

Brodsky, Vladimir *see* Soviet Union—Dissidents, Releasing

Bulgaria
Ambassador *see* Committee—Witnesses
Freedom of movement, defection attempts, criminal charges, **20**:73-4, 78
Human rights, violations, **19**:105; **20**:79
Turks
Amnesty International reports, *Bulgaria: emprisonnement de membres de la minorité turque* and *Bulgaria: Continuing Human Rights Abuses against Ethnic Turks,* **20**:73
Assimilation pressures, police violence, experiencing, **19**:97; **20**:73
Trials, convictions, **20**:83

Bulgaria: Continuing Human Rights Abuses against Ethnic Turks *see* Bulgaria—Turks, Amnesty International

Bulgaria: emprisonnement de membres de la minorité turque *see* Bulgaria—Turks, Amnesty International

Bumeisters, Juris *see* Latvia—Dissidents

Bundy, Armand *see* Retirement—Litigation cases

Bureau of Labour Information *see* Labour relations

Burundi
Human rights violations, abuses, Committee studying, **26**:18

Butler, Paul (Canadian Council of Churches)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **28**:3, 22-3

Cadet corps *see* Canadian Armed Forces—Women, Reserves

Cadieux, Rita (Canadian Human Rights Commission)
Canadian Human Rights Commission estimates
1986-1987, supplementary, **3**:4, 12, 16, 27-9
1987-1988, main, **9**:5, 21-4
1988-1989, main, **29**:6, 14, 18-9

Camp David Agreement *see* Israel—Palestinians

Campbell, Dudley *see* Canadian Human Rights Tribunals—Order in Council appointments

Canada Elections Act *see* Disabled and handicapped

Canada Employment and Immigration Advisory Council *see* Senior citizens—Employment

Canada Employment and Immigration Commission *see* Canadian Human Rights Tribunals—Cases

Canada Employment Centres
Offices, renovating/refurbishing, **33**:30
Service-needs determination process, **33**:26-8
Services, **33**:9-10, 22-3
Job information centres, **33**:27
Job matching, **33**:27-8
Quality, worker survey, **33**:11
Staff
Counsellors, training programs, providing, **33**:10-1, 28-9
Employment conditions, impact, **33**:29-30
Front-line
Burn-out factor, stress management training, etc., **33**:29
Client service training, providing, **33**:11, 28
Toronto, Ont., University/Dundas office, **33**:30
See also Unemployment—Older workers

Canada Labour Code *see* Employment; Occupational health and safety

Canada Pension Plan
Amending, consistency with Canadian Charter of Rights and Freedoms, equality provisions, **4**:7
See also Women

Canadian ambassador *see* Conference on Security and Co-operation in Europe—Bauer; Poland; South Africa, apartheid policy—Economic sanctions, United Nations

Canadian Armed Forces
Charter Task Force Report
Methodology, public opinion polls, use, **5**:9-10
See also Canadian Armed Forces—Sexual orientation—Women
Common-law marriage, status, defining, **5**:8
Francophone/anglophone participation, rates, **5**:27
Minority groups, racial, linguistic, participation, **5**:8
Physical, medical standards, policy, **5**:8
Political activity, on-base, **5**:20
Family members, **5**:21
Retirement, mandatory, retaining, **5**:8
Sexual orientation, homosexuals, policy, changing, **5**:8, 18, 29-32; **9**:19-20; **26**:12-3
Charter Task Force Report, recommendations, **5**:7, 16
Court challenges, **5**:7, 33
Equality Rights Subcommittee, (1st Sess., 33rd. Parl.), recommendations, **5**:15, 17
Questionnaire, **5**:15-6
Recruiting, policy, **5**:33
Spouses, rights, **5**:27
Women, role, equality, increasing, **10**:5
Absenteeism, pregnancy, effects, **5**:10, 29-30
Charter Task Force Report, recommendations, **5**:5, 18, 28-9
Facilities, changes, requirements, **5**:5, 13, 26-7

Canadian Armed Forces—*Cont.*
Women, role, equality, increasing—*Cont.*
Hellstrom, BGen Sheila, appointment, **5**:25-6
National security, operational effectiveness, concerns, **5**:4-6, 24-5
Occupations, categories, open to women, **5**:4, 6, 12, 18, 21-4, 28-9
Studying, special trials, **5**:5, 13-4, 18, 25, 29, 34
Other countries, comparing, **5**:6, 19, 22, 24
Participation rates, **5**:11-2, 19
Minimum male requirements, effects, **5**:11-2, 29
Physical requirements, gender-free, **5**:6, 34-6
Police forces, participation, results, comparing, **5**:18-9, 34
Recruiting, campaign, difficulties, **5**:6, 10-1, 24, 26, 28
Reserves, cadet corps, participation, **5**:26-7

Canadian Auto Workers *see* Retirement—Early

Canadian Bill of Rights
Enactment, 1960, Diefenbaker, role, **4**:5

Canadian Broadcasting Corporation *see* Czechoslovakia—Human rights, Canada role

Canadian Charter of Rights and Freedoms, **8**:16
Discrimination, protection, public *vs* private sector, **4**:8
Equality provisions, coming into force, delay, **5**:33-4; **10**:4
Human rights guarantees, **4**:5
Implications, effects, **4**:29-31; **10**:4-5
Other legislation, consistency, ensuring, **4**:6; **10**:5
See also Canada Pension Plan; Canadian Human Rights Commission—Cases; Discrimination and racism; Equality Rights Panel; Manitoba Court of Appeal—Appointment, Background; Retirement—Mandatory; Sexual orientation—Discrimination; Welfare benefits—Discrimination; Women in Legal Action—Study

Canadian Committee on Soviet Jewry of the Canadian Jewish Congress *see* Witnesses

Canadian Congress for Learning Opportunities for Women
Government funding, proposing, **12**:32

Canadian Council of Churches *see* Religion—Religious intolerance; Witnesses

Canadian Council of Retirees
Background, membership, **12**:8, 14-54
See also Retirement—Mandatory; Witnesses

Canadian Council on Social Development
Equality rights, committee, establishment, recruitment methods, **1**:63-4
See also Employment—Women, Special needs

Canadian Ethnocultural Council *see* Witnesses

Canadian foreign aid and human rights
Committee study, **16**:4-6; **25**:4-23
See also Haiti

Canadian Human Rights Act
Amending, reviewing, **3**:30; **4**:8, 25-6; **9**:8; **10**:7, 25-6; **31**:11-4
Canadian Human Rights Commission, position, **9**:8-9; **29**:12-4
Consultations, private sector, **4**:9
Fairweather, Gordon, remarks, **26**:11-2
Legislation, tabling, time frame, **4**:26; **10**:26-9

Canadian Human Rights Act—*Cont.*
Background, **4**:8
Committee monitoring, **1**:46-8, 55
Discrimination, grounds, **2**:56
Definition, expanding, **4**:9; **29**:13-4
Government, responsiveness, lack, **29**:13-4
See also Age discrimination; Canadian Human Rights Commission—Reporting to Parliament—Role; Disabled and handicapped—Access, Reasonable accommodation; Discrimination and racism; Equal pay for work of equal value—Complaints; Human rights—Non-Canadians—Reasonable accommodation; Order in Council appointments—Background; Retirement—Age; Sexual orientation—Discrimination

Canadian Human Rights Advocate *see* Witnesses

Canadian Human Rights Commission
Administrative hurdles, **29**:19
Budget, **26**:6, 13
Official Languages Commission, comparison, **26**:14
Requirements, increases, **3**:7; **9**:6-7; **29**:11
Underutilizing, **29**:19-20
Cases, complaints
Backlog, **1**:52; **31**:16-7
Canadian Charter of Rights and Freedoms, increasing number, **3**:8
Interference by Justice Department, **29**:17-9
Investigation, settlement process
Handling time, **3**:7; **26**:7-8, 17-9
Ministerial Task Force on Regulatory Reform, recommendations, **4**:8
Reviewing, **4**:9
Nature, **3**:7-8; **4**:8; **29**:18
Retaliatory action, occurring, **31**:26-7
Commissioners
Multiculturalism commissioner overseeing, **26**:15
Selection process, criteria, **29**:15; **31**:5
Vacancies, filling, **4**:27; **9**:10, 17-8; **10**:8-9, 13-4, 18
Atlantic region, **26**:7, 19; **29**:13-5; **31**:5-6, 10-1
Equitable geographical representation, need, **26**:7
Process, consultations, considerations, **10**:20-1
Computers, introducing, integrating, **9**:9
Disabled employees, statistics, **9**:13
Effectiveness, **26**:9
Employment equity, role, authority, **3**:9, 14-7; **9**:8, 12, 14; **26**:9, 15-6
Establishment, **1**:57
Estimates
Committee studying, **7**:5
1986-1987, supplementary, **3**:6-30
1987-1988, main, **9**:6-25; **10**:5-34
1988-1989, main, **29**:11-28; **31**:4-29
See also Orders of Reference
Mandate, objectives, **29**:11-2
Committee studying, **32**:23
Order in Council appointments, **3**:10-1; **4**:27; **26**:7
Appointed to Canadian Human Rights Commission and Canadian Human Rights Tribunals, difficulties, legality, **1**:51, 59, 61, 64
Background, credentials, requirements, **3**:11-3, 17, 22, 37, 43

Canadian Human Rights Commission—*Cont.*
Order in Council appointments—*Cont.*
Boissinot, Diane, background, political affiliation, etc., 1:81-4, 87-92
Canadian Human Rights Commissioner, consultations, 3:12-3
Committee calling appointees as witnesses, 1:46
M. (Witer), 1:24-5, agreed to, 5
Committee endorsing, 3:36
Committee study, 1:81-111
Equality considerations, gender, 3:29-30
Kambeitz, Gerald
Appointment, rescinding, 2:41, 80
M. (Robinson), 3:31-43, negatived on recorded division, 4
Background, experience, human rights, 1:93, 95-102; 3:33, 35, 41, 43
Contacts, discussions with Members of Parliament, Prime Minister's Office, etc., 1:94-5
Law firm, government clients, 1:102-3
Political affiliation, financial contributions, 1:94-5, 100
Resumé, preparation, submission, 1:93-4, 103
Time commitment, anticipated, 1:95
Political affiliation, significance, 3:12
Training, briefing session with Prime Minister's Office, 3:13-4, 19-20, 38
Ubale, Dr. Bhausaheb, background, political affiliation, etc., 1:103-5, 107-10
Yalden, Max
Appearing before Committee, 23:24-5
Background, 29:16; 31:5
Committee study, 26:5-22
Race relations division, creating, *Equality Now!* report, recommendation, 1:111
Regional offices, 3:7; 26:14
Reporting to Parliament, through Minister of Justice, impact, 26:10-1; 29:16-8; 31:6, 15-6, 19
Canadian Human Rights Act, amending, recommending, 26:11
Role, objectives, 3:7; 9:6-7, 10-2
Canadian Human Rights Act
Changes, advocating, 1:101-2
Enforcement, 1:99
Canadian Multiculturalism Act (Bill C-93), enforcing, 26:14-5; 31:8, 17
Complaints, initiating, 26:16-7, 21
Education, research, 4:8; 26:6, 13, 16-7, 22; 29:12
Staffing, person-year allocation, 26:13
Increases, requesting, 3:8-9, 14, 24; 9:6-7, 17; 29:11, 20-1; 31:7, 16-7
Official Languages Commission, comparison, 26:14
Treasury Board, role, relationship, 29:19
Workload, nature, increases, 3:7-8
See also Age discrimination; Canadian Human Rights Act—Amending; Canadian Human Rights Tribunals; Disabled and handicapped—Access—Employment; Discrimination and racism—Systemic; Employment—Older workers; Employment equity—Monitoring; Equal pay for work of equal value; Human rights—International; Native people—Discrimination and racism, Imprisoned; Penitentiaries; Retirement—Mandatory; Senior citizens—Income, Pensions; Witnesses

Canadian Human Rights Commissioner *see* Abortion—Yalden; Canadian Human Rights Commission—Order in Council appointments; Canadian Human Rights Tribunals—Bhinder-Namally case—Cases—Order in Council appointments; Human rights—Groups

Canadian Human Rights Foundation *see* Education—Human rights courses

Canadian Human Rights Tribunals
Canadian Human Rights Commission
Relationship, 3:27
See also Canadian Human Rights Tribunals—Cases, Canada Employment and Immigration Commission
Canadian Human Rights Tribunals Panel, president, position, purpose, 10:7
Cases
Bias, apprehension, 10:8
Backlog, 1:61-2
Bhinder-Namally case, Supreme Court decision, implications, 1:62
Canadian Human Rights Commissioner, special report to Parliament, 9:18
Canada Employment and Immigration Commission, Nicholas Cliche decision, Canadian Human Rights Commission appeal, 3:23-5, 35-6
Investigation process, adjudication, 4:9, 21
MacBain case, Federal Court ruling, apprehension of bias, 1:51
National Bank of Canada case, Carole Davis, British Columbia, challenge re qualifications of appointees, apprehension of bias, 1:50; 2:43, 49, 52; 3:17-8
Nature, 1:50-1
Retaliatory action, occurring, 31:26-7
Composition, 3:23
Establishment, reason, 1:45
Mandate, role, 1:62, 72-3; 3:42
Order in Council appointments
Arcangel, Antonio, background, experience, human rights, Copps remarks in House of Commons, 4:24-5; 10:16
Atcheson, Mary Elizabeth, background, experience, contacts, etc., 2:5-8, 12-3, 77-9
Background, credentials, requirements, selection process, 3:18, 22-3, 26-8, 33, 37; 4:8-9; 10:16-8, 23-5
Bielski, Casimir, background, experience, contacts, political affiliation, etc., 2:13-7, 20-3, 79-80; 3:41-2
Campbell, Dudley, withdrawal, 2:13
Canadian Human Rights Commissioner, consultations, 3:22
Committee appearances, briefing meeting with Prime Minister's Office, propriety, 2:35-40, 51, 53-5, 57-9, 63, 67-8, 70, 73-5, 77-80, 84-5; 3:39, 43; 4:22-3
Copps remarks in House of Commons, 3:39-40
Committee endorsing, 3:36
Committee study, 2:4-86; 3:31-47
de Joseph, Antonio
Appointment, rescinding, M. (Robinson), 3:31-44, negatived on recorded division, 4-5
Background, experience, human rights, native people, 2:24, 26-32, 34-5; 3:33-5, 37-8, 40-1
Committee appearance, briefing meeting, 2:32-4
Contact, discussions with Members of Parliament, Prime Minister's Office, etc., 2:25

Canadian Human Rights Tribunals—*Cont.*
Order in Council appointments—*Cont.*
de Joseph, Antonia—*Cont.*
Political affiliation, appointment as returning officer, 2:24-5, 29-30, 33
Resumé, preparation, submission, 2:25-6
de Michele, Antonio
Background, experience, contacts, political affiliation, etc., 2:42-3, 45-9
Conflict of interest, potential, National Bank of Canada employment, 2:43-5, 49
Hershon, Goldie, background, experience, political affiliation, etc., 2:52-7
Miller, William I.
Background, experience, contacts, political affiliation, etc., 2:59-65; 3:35
Committee appearance, notification, 2:64
Conflict of interest, potential, 2:63-4
Removal from panel, causes, 10:7
Resumés, revisions, deletion of references to political affiliation, 4:17-8, 23-4
Role, 2:7-8
Term, 10:7
Training, 2:8; 3:19-20, 22, 34-5, 38
Whyard, Florence
Comments, native people, appropriateness, Justice Department inquiry, 9:18-9; 10:9-10, 14-7, 21-2
Objectivity, questioning, 9:19; 10:10-1
Wong, Jenny, background, experience, contacts, political affiliation, etc., 2:66-72, 76
See also Age discrimination; Canadian Human Rights Commission—Order in Council appointments; Witnesses

Canadian Hungarian Federation
Background, 13:73
See also Witnesses

Canadian International Development Agency *see* Haiti—Election

Canadian International Immunization Program *see* Haiti—Canadian foreign aid and human rights

Canadian Jewish Congress *see* Canadian Committee on Soviet Jewry; Soviet Union—Jews

Canadian Jobs Strategy *see* Employment—Labour force adjustment; Unemployment—Older workers

Canadian Labour Congress *see* Poland—Solidarity union; Witnesses

Canadian Mental Health Association *see* Witnesses; Women—Employment, Special needs

Canadian Multiculturalism Act (Bill C-93) *see* Canadian Human Rights Commission—Role; Human rights

Canadian Occupation Projection System *see* Employment—Labour force adjustment, Job displacement

Canadian Parliamentary Group on Soviet Jewry *see* Soviet Union—Jews

Canadian Polish Congress
Background, activities, 14:48-9
See also Witnesses

Capital punishment
Hnatyshyn, position, 10:19, 29-31
King, Coretta Scott, position, 8:13
Minority groups, commutations, comparing to whites, statistics, United States study, 8:12
Reinstatement, government initiative, 10:30
See also East Germany; Soviet Union—Dissidents—Justice system

Career development *see* Public Service

Carson, Bruce (Library of Parliament)
Procedure and Committee business
Business meeting, 7:7
Meetings, 7:7

Carson, Jean (Creative Retirement Manitoba)
Age discrimination, Committee study, 18:3, 7-8, 16, 21, 24

CBS *see* Israel—Human rights violations

Ceaucescu, Nicolae *see* Romania

Chairman, decisions and statements *see* Procedure and Committee business

Chappell, Neena (University of Manitoba, Centre on Aging)
Age discrimination, Committee study, 18:3, 34-49

Charney, Dr. Benjamin *see* Soviet Union—Emigration, Restrictions

Charter of Rights and Freedoms Educational Fund
Purpose, activities, 2:6

Charter Task Force Report *see* Canadian Armed Forces

Charter 77 members *see* Czechoslovakia—Dissidents

Chekavitz, Yuri *see* Ukraine—Dissidents

Chernobyl, Ukraine *see* Ukraine

Chertkova, Anna *see* Soviet Union—Dissidents, Case histories

Chevchienko, Alexi *see* Ukraine—Ukrainian Orthodox Church, Legalization

Child abuse
Statistics, difficulty to obtain, 12:20

Children *see* Czechoslovakia—Education; Soviet Union—Education—Religion; Ukraine

China *see* Senior citizens—Percentage of population; Social sciences and humanities research—Gerontology demographics

Choupin, A.A. (Soviet Union Embassy)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, 24:3, 15-6, 19

Chown, Marguerite (Manitoba Society of Seniors Inc.)
Age discrimination, Committee study, 18:3, 24-9, 31-4

Christianity *see* Lithuania—Religion; Ukraine—Ukrainian Catholic Church, Millenium of Christianity

Christians *see* Iran—Baha'i faith, Persecuting; Soviet Union—Jews, Emigration

Churches *see* Soviet Union—Human rights, Canadian awareness—Religion; Ukraine—Religion

CIDA *see* Canadian International Development Agency

Citizenship *see* Czechoslovakia—Emigrants/defectors; Employment—Immigrants, Government employees

Civil rights movement *see* United States

Clark, Right Hon. Joe (PC—Yellowhead; Secretary of State for External Affairs)
Economic sanctions, historical background, **6**:14
Human rights, Committee mandate, **6**:4-5, 7-29
Indonesia
de Corneille, references, **6**:7
Military equipment, **6**:8
Violations, **6**:8
Procedure and Committee business
Meetings, **6**:23
Ministers, **6**:7
References *see* Committee—Witnesses; Israel—Human rights violations; Soviet Union—Dissidents—Human rights violations
South Africa, apartheid policy
African National Congress, **6**:16, 22
Black South Africans, **6**:5
Canada, position, **6**:23, 28
Commonwealth Eminent Persons Groups, **6**:20-1
Diplomatic relations, **6**:18-9
Economic sanctions, **6**:4-5, 9-16, 19-20, 26
Economic summit, **6**:16, 27
Front line state, **6**:17, 23, 26
Namibia, **6**:5
Soviet Union, **6**:21
State of emergency, **6**:4
Southern Africa, Prime Minister Mulroney trip, **6**:18, 25
Soviet Union, Helsinki accord, **6**:22
Zimbabwe, **6**:15

Cliche, Nicholas *see* Canadian Human Rights Tribunals—Cases, Canada Employment and Immigration Commission

Clothing industry *see* Textile and clothing industry

CNG *see* Conseil national de gouvernment

Coalition on Human Rights
Background, composition, **1**:40, 47
Committee study, **1**:32-75
Criteria for Selecting Individuals to the Canadian Human Rights Tribunals Panel and/or Commission, **1**:114
See also Order in Council appointments—Process; Witnesses

Collins, Mary (PC—Capilano)
Canadian Human Rights Commission, **1**:61, 64
Estimates, 1986-1987, supplementary, **3**:14-6, 28-9
M. (Witer), **1**:24-5
M. (Robinson), **3**:37-8, 42
Canadian Human Rights Tribunals
M. (Robinson), **3**:37-8, 42
Order in Council appointments, Committee study, **2**:12, 30-1, 56-7, 64, 66-7, 84; **3**:37-8, 40, 42, 45
Coalition on Human Rights, Committee study, **1**:36, 41, 43, 61-5
Equal pay for work of equal value, **3**:16, 28-9
International Human Rights Day, **3**:28
Order in Council appointments, **1**:19-20, 41, 43, 62-3, 65; **3**:37-8, 42, 45

Collins, Mary—*Cont.*
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee
M. (Copps), amdt., **1**:12
M. (Witer), amdt. (Redway), **1**:36
Order in Council appointments, **3**:45, 47
Organization meeting, **1**:12, 15-6, 19-21, 24-5, 28-30
Questioning of witnesses, **1**:15-6; **2**:12, 30
Witnesses, **1**:19-21, 36, 41, 43
M. (Witer), **1**:24-5
M. (McCurdy), **1**:28
M. (Copps), **2**:84

Commercials *see* Senior citizens—Society, Media portrayal

Commission on Human Rights *see* United Nations

Commissioners *see* Canadian Human Rights Commission

Committee
Deliberations, effectiveness, **29**:8-9
Mandate, purpose, **1**:46-8, 55; **7**:25; **8**:12; **13**:50, 64
Standing Order 104, **2**:10; **3**:34
See also Human rights—Committee mandate
Membership *see* Orders of Reference
Observers, Reverend and Mrs. Howard Bentall, **8**:15-6
Studies and inquiries *see* Age discrimination; Canadian foreign aid and human rights; Canadian Human Rights Commission—Order in Council appointments; Canadian Human Rights Tribunals—Order in Council appointments; Coalition on Human Rights; Human rights—Behind the Iron Curtain; Iran—Human rights violations; Middle East—West Bank and Gaza Strip
Travel
Destinations, selecting, **7**:7-10, 12, 14
Edmonton, Alta., **17**:4
Hearing testimony on two subjects on same trip, **7**:7, 11, 13-4
Meetings, Saturday and Sunday, religious conflicts, **7**:12-4
Montreal, Que., **20**:3
Proposing, **7**:5-6, 13
Schedule, **7**:8-12
Opposition members, availability, **7**:10-1
Toronto, Ont., **19**:3
Winnipeg, Man., **18**:3
Witnesses, inviting
Abdullah, A., **29**:5, 29, 32; **30**:4, 16-7
Ambassadors
Bulgaria, Czechoslovakia, Romania, **23**:24
Lewis, **27**:39
Soviet Union, **23**:24; **24**:27
Turkey, **23**:26
Clark, J., External Affairs Secretary of State, **23**:28
Deschênes, Justice, **19**:57
External Affairs Department representative, **27**:39
Israel government representatives, **29**:29-32; **30**:4, 35
Justice Minister, **26**:19-20; **27**:37; **29**:8-11, 33-7
Non-governmental organizations, **27**:38
Palestinian/Palestine Liberation Organization spokespersons, **27**:40-8; **29**:4-5, 29-30; **30**:41-2
Siniora, H., **29**:5, 28-30

Committee—*Cont.*
Witnesses, inviting—*Cont.*
United Nations and Conference for Security and Co-operation in Europe spokespersons, **23**:26; **27**:39
See also Age and Opportunity Centre—Reappearance; Amnesty International—Publications; Canadian Human Rights Act; Canadian Human Rights Commission—Order in Council appointments; Canadian Human Rights Tribunals—Order in Council appointments; Eastern Europe—Human rights; Employment equity; Haiti—Canadian foreign aid and human rights; Iran—Baha'i faith, Resolution; Justice Department—Minister; King, Coretta Scott—References; Manitoba Court of Appeal—Appointment; National Defence Department—Minister; Order in Council appointments; Prime Minister's Office—Officials; Procedure and Committee business; Senior citizens—Senior Citizens' Forum of Montreal—Taxation—Transportation; Skinner, Barbara Williams—References; South Africa, apartheid policy—Economic sanctions; Sri Lanka—Weeratunga

Committee for Democratic Dissidents in Yugoslavia
Background, **14**:8
See also Witnesses

Committee for the Defence of the Unjustly Prosecuted *see* Czechoslovakia—Dissidents

Commonwealth countries *see* South Africa, apartheid policy—Economic sanctions

Commonwealth Eminent Persons Group *see* South Africa, apartheid policy

Communism *see* Czechoslovakia—Religion, Communist Party; Estonia—Religion; Human rights; Poland; Soviet Union—*Glasnost* openness policy

Commutations *see* Capital punishment—Minority groups

Computers *see* Canadian Human Rights Commission

Condominiums *see* Senior citizens—Housing, Rental accommodations

Conference on Security and Co-operation in Europe
Bauer, William, Canadian Ambassador, quality of representation, **13**:23, 27-8; **14**:33, 38; **20**:94
Media awareness, coverage, **13**:50
Meetings
Future, Soviet Union hosting, **13**:24, 36; **14**:24
Inter-Religious Task Force for Human Rights in Soviet Union, participation, meeting with Soviet Union officials, **13**:24-5
Non-governmental organizations, participation, **14**:6-7
Vienna, Austria, 1987, **13**:21-2; **14**:32
Conclusion, dependent on resolutions of Soviet Union, **21**:8, 13, 15-6
Final document, drafting, Eastern European/Western nations, proposals, process, **13**:22-4, 38-42
Progress, success, **13**:27, 38-9
See also Committee—Witnesses, United Nations; Latvia—Human rights—Religion; Soviet Union—*Glasnost* openness policy; Ukraine—Helsinki Group monitors, External Affairs Department

Conferences *see* Association for Baha'i Studies; Soviet Union—Human rights violations

Conseil national de gouvernment *see* Haiti—Election, Violence

Constitutional Accord (1987) *see* Age discrimination; Discrimination and racism; Human rights; Native people—Discrimination and racism; Women—Discrimination

Constitutional Accord (1987) Special Joint Committee, The *see* Senior citizens—Transportation, Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations

Consulate *see* Poland; Soviet Union—Republics, Baltic states

Convention Against Torture and Other Cruel, Inhumane and Degrading Treatment or Punishment *see* United Nations

Convictions *see* Justice—Wrongful imprisonment

Cooper, Eleanor (Task Force on Abuse of the Elderly)
Age discrimination, Committee study, **12**:3, 17-22, 24, 26-7, 29

Cooper, Dr. Gerry (Canadian Mental Health Association)
Age discrimination, Committee study, **12**:3, 15-7, 20-5, 27-9
References
Appearing before Committee, **7**:23
See also Senior citizens—Abuse

Copps, Sheila (L—Hamilton East)
Canadian Armed Forces, **5**:9-13, 27-30, 32
Canadian Human Rights Commission, **1**:51
Estimates
1986-1987, supplementary, **3**:6, 14, 17-20, 23-5
1987-1988, main, **10**:14-20, 23, 29-32, 34
M. (Robinson), **3**:33-6, 39-42
Canadian Human Rights Tribunals, **1**:50, 72-3; **3**:17-20, 23-5; **4**:22-5; **10**:14-7, 23
M. (Robinson), **3**:33-6, 39-42
Order in Council appointments, Committee study, **2**:7-8, 10, 13-5, 17-9, 22-3, 27-30, 33-8, 40-1, 43-5, 48-54, 60, 62-3, 65, 68-70, 73-5, 77, 80-3, 85-6; **3**:33-6, 39-42, 44-7
Capital punishment, **10**:19, 29-30
Coalition on Human Rights, Committee study, **1**:33, 35-6, 39-40, 42, 44-5, 50-3, 64, 71-3
Committee, **3**:34
Human rights, **10**:31
Committee mandate, **5**:8-13, 27-30, 32
Judiciary, **4**:22
Justice Department, **2**:40-1, 81, 83
Manitoba Court of Appeal, **4**:10-2, 22
Nova Scotia Human Rights Act, **3**:19, 41
Order in Council appointments, **1**:18-9, 22, 26-8, 31, 35-6, 39, 42, 44, 50-3, 71-2; **2**:7; **3**:19-20, 34-6, 42, 44, 46-7
Committee study, **4**:6, 10-5, 22-5
Prime Minister's Office, **2**:40-1, 81, 83
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, **1**:33
M., **1**:11-2
Amdt. (Collins), **1**:12
M. (Witer), amdt. (Redway), **1**:35-6, 40
Amdt. to amdt. (Robinson), **1**:39
Briefs, **4**:6
Documents, M., **1**:29-30
Information, **2**:35-6
Interpretation, **2**:60
Items of business, M. (King), **1**:33

Copps, Sheila—*Cont.*
Procedure and Committee business—*Cont.*
Members, **2**:50; **4**:22
Motions, **2**:82
Order in Council appointments, **3**:44, 46-7
Organization meeting, **1**:11-9, 22, 26-32
Printing, M., **1**:13
Questioning of witnesses, **1**:14-6, 71; **2**:10, 17-9, 30, 49, 69, 75; **3**:14
Quorum, **1**:13
Reports to House, **3**:34
Staff, M., **1**:17
Vice-Chairman, M. (King), **1**:11
Witnesses, **1**:18-9, 22, 35-6, 39, 42; **10**:34
M. (McCurdy), **1**:26-8
M., **2**:40-1, 81-3, 85
References *see* Canadian Human Rights Tribunals—Order in Council appointments, Arcangel; War Measures Act
Sexual orientation, **4**:13-4
South Africa, apartheid policy, **1**:31
Sri Lanka, **1**:31-2
Welfare benefits, **10**:18-9

Corns, Bill (Canadian Council of Retirees)
Age discrimination, Committee study, **12**:3, 8-15

Côté, Clément M. (PC—Lac-Saint-Jean)
Age discrimination, Committee study, **20**:14-5, 26-8

Cotler, Prof. Irwin (Individual presentation)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **20**:3, 54-72
References, **24**:5

Courts
Court challenges, government funding program, purpose, **4**:29-30
See also Canadian Armed Forces—Sexual orientation; Equality Rights Panel—Canadian Charter of Rights and Freedoms; Retirement—Mandatory; Windus—Personal case history
Judges, appointments
Political affiliation, **2**:19
Process, revising, **31**:15
See also Canadian Human Rights Tribunals—Cases; Manitoba Court of Appeal

Creative Retirement Manitoba
Background, role, **18**:5-7, 17-20
See also Senior citizens—Education—Health and fitness; Witnesses

Crimean Tartars' protests *see* Estonia—MRP-AEG group, Riga

Criminal Code *see* Mental disorders; United Nations—Convention Against Torture and Other Cruel, Inhumane and Degrading Treatment or Punishment

Criteria for Selecting Individuals to the Canadian Human Rights Tribunals Panel and/or Commission *see* Coalition on Human Rights

Crofton, Patrick (PC—Esquimalt—Saanich)
Order in Council appointments, Committee study, **4**:29-30
Procedure and Committee business, Chairman, **4**:29

Croll, Hon. Senator David A. *see* Retirement—Mandatory, Labour movement; Senior citizens

CSCE *see* Conference on Security and Co-operation in Europe

Czechoslovak Association of Canada *see* Witnesses

Czechoslovak Association of Canada, Edmonton Branch *see* Witnesses

Czechoslovakia
Ambassador *see* Committee—Witnesses
Constitution, revising, **28**:14-5
Dissidents, consequences, trials, convictions, etc., **17**:79; **19**:68-9; **20**:76; **28**:18
Charter 77 members, imprisonment, **28**:11
Committee for the Defence of the Unjustly Prosecuted, demonstration, Jan. 17/88, **28**:11
Dus, case history, **20**:82
Musicians, "illegal lucrative activities" charge, **20**:76, 83; **28**:11
Prague Union of Musicians, **17**:83-4
Wonka, case history, **20**:76
Domicile, changing, government decree, requiring, **17**:77-8, 81
Education
Canada, comparisons, statistics, **19**:61-2
Children of possible emigrants, human rights activists, denying, etc., **18**:97, 99; **19**:62; **28**:6
Non-Communists, denying, **17**:77
Point system, utilizing, **18**:97
Embassy *see* Human rights—Behind the Iron Curtain, Committee study; Witnesses
Emigrants/defectors
Citizenship, renouncing, impact, **17**:78-9
Emigration, permitting, **17**:76; **28**:16-7
Canadian immigration restrictions, **17**:86; **28**:9
Passports, Czechoslovakian, retaining, consequences, **17**:78-9
Relatives, authorities intimidating, harassing, **17**:78, 83
Returning to homeland, consequences, **17**:80, 87
Exceptions, Navratilova, **17**:88
See also Czechoslovakia—Education, Children
Employment, **19**:60-1
Conformers through fear, family relationships, impact, **17**:79-80
Non-conformists, dismissing, downgrading, **19**:61
Professions, ceilings, **17**:82-3
Underground economy, presence, **19**:66
Family reunification, Fabianic case, **28**:19
Federal assembly delegation visit to Canada, **28**:4
Human rights, violations
Canada role, **17**:80-2, 85-6, 88; **19**:67-8, 95
Canadian Broadcasting Corporation, role, **17**:85
Case histories, providing, **17**:82
Citizens, public opinion, **19**:65-6
Communists/non-Communists, government discriminating, **17**:80-1; **28**:6
Fundamental freedoms and rights, denying, impact, **17**:77, 79; **19**:66; **20**:78
Language, culture, suppressing, **13**:82; **28**:5
Hungarian minority, treatment, **13**:81-2, 87; **19**:97

Czechoslovakia—*Cont.*
Political system, background, elections, **18**:98-9; **19**:63-5; **28**:5, 13
Puppet parties, presence, **19**:64
Theory *vs* practice, discrepancies, **17**:7
Publications, authors, readers, etc., persecuting, **17**:77
Dreaming of Europe, publication, **19**:68
Religion
Children, **28**:18
Classes, **18**:92-3
Communist Party members, renouncement, government encouraging, **17**:83
Jehovah's Witnesses, **28**:12-3
Practising, **18**:93; **28**:12, 17
Priests, permits to perform services, requiring, **17**:77
Revolutionary Union Movement, **18**:97-8
Soviet Union, influence
Dubcek comments, **28**:10
Glasnost openness policy
Husak regime, ignoring, **19**:59-60
Impact, **17**:84-5, 87-8; **19**:59-60, 71, 95-6
Implementation, extent, effectiveness, **13**:90; **19**:96; **28**:10, 13-4
Promoting, Canadian role, **17**:85-7, 116
Gorbachev, Czechoslovak impressions, **19**:71
Troops, presence, **13**:90; **28**:6-7
Street committees, internal spying system, etc., **18**:98; **19**:63
Travel, external, difficulties, **18**:94; **28**:9, 16
Banks, controlling through currency exchange, **18**:94
Direct relative invitation, requiring, **18**:94
Non-Communists, denying, **17**:80-1
Statistics, **28**:8
Visas
Exit, **28**:16
Various countries, requirements, **18**:94
Visitors, issuing, procedures, **17**:87; **28**:8-9
West German border, boundaries, **28**:7

Dahwiche, Mohamad *see* Middle East—West Bank and Gaza Strip

Danesh, Dr. Hossain (Baha'i Community of Canada)
Iran, human rights violations, Committee study, **22**:3-8, 12-5

Dantzer, Vince (PC—Okanagan North)
Canadian Human Rights Commission, Order in Council appointments, Committee study, **1**:84, 99-100, 102
Order in Council appointments, **1**:76, 79, 84, 99-100
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, M., **1**:76, amdt., **1**:76, 79
Business meeting, **1**:76, 80
Printing, M., **1**:80
Questioning of witnesses, **1**:84

Darling, Stan (PC—Parry Sound—Muskoka)
Human rights, Committee mandate, **5**:25-6

Data centre *see* Human rights

Database *see* Labour relations—Bureau of Labour Information; Religion—Information database

Davis, Carole *see* Canadian Human Rights Tribunals—Cases, National Bank of Canada

de Corneille, Roland (L—Eglinton—Lawrence)
Age and Opportunity Centre, **18**:65-6
Age discrimination, **7**:15-20
Committee study, **11**:13-6: **12**:11-2; **17**:14-8, 42-5, 57-8; **18**:12-5, 17, 20, 29-32, 45-6, 49, 52-5, 65-6; **19**:21-5, 30, 37-40, 57; **27**:22-4, 26, 28-30
Alberta Civil Liberties Research Centre, **17**:42
Amnesty International, **18**:117-8
Burundi, **26**:18
Canadian Armed Forces, **5**:34-6
Canadian Charter of Rights and Freedoms, **5**:33-4
Canadian foreign aid and human rights, Committee study, **16**:5-6; **25**:7-11, 22
Canadian Human Rights Commission
Estimates, 1987-1988, main, **9**:11-4
Order in Council appointments, Max Yalden, Committee study, **26**:6-10, 17-8
Capital punishment, **8**:12
Committee, **7**:8-14; **8**:12; **24**:27
Conference on Security and Co-operation in Europe, **13**:27
Czechoslovakia, **17**:84-6, 116; **28**:13-4, 16
Disabled and handicapped, **9**:12
Eastern Europe, **19**:94-5; **23**:19-20
Employment, **18**:30-2; **19**:23-5; **27**:23, 28-9
Employment and Immigration Department, **9**:13
Employment Equity Act, **9**:12-3
Haiti, **25**:7-11
Human rights
Behind the Iron Curtain, Committee study, **13**:12-6, 26-8, 42, 44-5, 71, 87-9; **14**:10-2; **15**:7-9, 15-6; **17**:14-8, 42-5, 57-8, 67-9, 84-7, 96-8, 111-3, 116; **18**:75-6, 84-7, 95-6, 104-6, 116-9, 122-3; **19**:71-2, 79-81, 94-5, 97-8; **21**:10-1; **23**:17-20; **24**:16-8, 26-7; **28**:10, 13-6
Committee mandate, **5**:21, 33-6; **6**:5-9, 26; **8**:4, 11-3, 16-7
Hungary, **13**:89
Immigrants, **18**:95-6
Indonesia, **6**:6-7
Industry, **27**:23-4
Inter-Religious Task Force for Human Rights in the Soviet Union, **13**:26-7
Israel, **30**:14-5, 30-1
Jordan, **30**:28-30
Keston College, **23**:17, 19
King, Coretta Scott, references, **7**:23; **8**:16
King, Dr. Martin Luther, Jr., references, **8**:11
Middle East, West Bank and Gaza Strip, human rights, Committee study, **30**:12-5, 28-31; **34**:13-4, 16-7, 34
Non-governmental organizations, human rights advocacy, **14**:10-2
Non-violence, **8**:12, 16
Older workers, **17**:57; **18**:54
Ontario Coalition of Senior Citizens Organizations, **19**:39
Palestine Liberation Organization, **30**:13-4; **34**:17
Parliamentarians, **7**:11, 23-4
Procedure and Committee business
Agenda, **27**:19
Agenda and procedure subcommittee, reports
Fourth, **23**:25, 27
Para. 1, M., **23**:24
Para. 3, M., **23**:28
Fifth, **27**:39-40, 49

de Corneille, Roland—*Cont.*
Procedure and Committee business—*Cont.*
Agenda and procedure subcommittee, reports—*Cont.*
Fifth—*Cont.*
Amdt. (Attewell), **27**:44
Amdt., **27**:45-7
M., **27**:48-9
Briefs, **16**:4
M. (Witer), **16**:5-6
Business meetings, 7:8-24; **23**:25-9; **26**:23; **27**:39-40, 44-49
Documents, M., **18**:122-3
Future business, **12**:5-8
Information, **18**:45
Meetings, **7**:11; **11**:13; **26**:18
M., **23**:29
M. (Witer), amdt., **26**:23
M., **26**:23-4
M., **27**:50
Members, **17**:116; **26**:17
Ministers, **25**:11, 22
Organization meeting, **17**:6
Proceedings, M. (McCurdy), **8**:4
Questioning of witnesses, **28**:10
Witnesses, **24**:27; **26**:17-8, 23; **27**:39-40, 44-9
M., **18**:66
M., **23**:28
Public Service, **9**:12-3; **11**:14-6
References *see* Indonesia; Soviet Union—Dissidents, Case histories
Refugees, **13**:87-8
Retirement, **17**:14-8
Romania, **19**:97-8
Rwanda, **26**:18
Senior citizens, **17**:42-5; **18**:12-5, 17, 20, 32, 46; **19**:21-2, 38-40; **27**:23
Senior Citizens "Action Now" Association Inc., **18**:52-4
Social sciences and humanities research, **18**:45
South Africa, apartheid policy, **6**:6, 9
Southern Christian Leadership Conference, **8**:11-2
Soviet Union, **6**:6; **13**:13-4, 28, 42, 44-5, 87; **15**:7-9, 15; **17**:67-9, 111-2; **18**:75, 85-6, 105-6, 116-8; **19**:80-1, 94; **21**:11; **23**:18; **24**:16-7
Syria, **30**:29
Tarnopolsky, Walter, references, **17**:96
Trade, **27**:26
Ukraine, **18**:75-6, 104
Ukrainian Catholic Church, **13**:12-3
Violations, **6**:26
Wine industry, **19**:23

de Grandpré Committee *see* Advisory Council on Adjustment

de Joseph, Antonio (Canadian Human Rights Tribunals)
Canadian Human Rights Tribunals, Order in Council appointments, Committee study, **2**:3, 24-35
References *see* Canadian Human Rights Tribunals—Order in Council appointments

de Michele, Antonio (Canadian Human Rights Tribunals)
Canadian Human Rights Tribunals, Order in Council appointments, Committee study, **2**:3, 42-51
References *see* Canadian Human Rights Tribunals—Order in Council appointments

Death penalty *see* Capital punishment

Deaton, Richard (National Advisory Council on Aging)
Age discrimination, Committee study, **11**:3, 25, 27-33

Declaration of the Rights of the Child *see* Human rights—United Nations Declaration of the Rights of the Child

Defectors *see* Bulgaria—Freedom of movement; Czechoslovakia—Emigrants and/or defectors; Hungary

Defence *see* Soviet Union—*Glasnost* openness policy

Demonstrations *see* Czechoslovakia—Dissidents, Committee for the Defence of the Unjustly Prosecuted; Latvia—Helsinki Group 86, Riga—Human rights, Environmental protection group; Soviet Union—Human rights; United States—Civil rights movement

Denmark *see* South Africa, apartheid policy—Economic sanctions

Dependant Adults Act *see* Senior citizens—Guardianship

Deportation of 1941 *see* Latvia—Human rights

Deschênes Commission *see* War criminals

Deschênes, Justice *see* Committee—Witnesses; Pakistan—Ahmadiyya Muslims

Dewar, Marion (NDP—Hamilton Mountain)
Age and Opportunity Centre, **18**:63
Age discrimination, Committee study, **17**:18-22, 41-2, 58-9; **18**:17-20, 28-9, 31, 44-5, 56-8, 63
Creative Retirement Manitoba, **18**:17-8, 20
Czechoslovakia, **17**:80-2
Employment, **17**:20-1
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **17**:69-70, 80-2, 99-102, 114-5; **18**:74-5, 83-4, 91, 104, 112-3
Procedure and Committee business
Briefs, M., **18**:60
Organization meeting, **17**:6
Retirement, **17**:18-20
Senior citizens, **17**:41-2; **18**:18-9, 20, 29, 44, 56-7
South Africa, apartheid policy, **17**:101-2
Soviet Union, **17**:69-70, 99-101, 114-5; **18**:74-5, 83-4, 113
Ukraine, **17**:101
Women, **18**:31

Diefenbaker, Right Hon. J.G. *see* Canadian Bill of Rights—Enactment

Dimona nuclear installation *see* Israel

Diplomatic relations *see* South Africa, apartheid policy

Disabled and handicapped
Access, facilities and services, increasing, Canadian Human Rights Commission, role, **9**:8
Reasonable accommodation, Canadian Human Rights Act, including, **4**:10; **9**:9; **10**:7, 26
Travel, barriers, removing, Transport Department, **4**:8; **10**:6
Edmonton, Alta., airport, terminal building, modifications, **10**:6
Canada Elections Act, amending, voting rights, extending
Mentally handicapped, **4**:8, 28-9
Poll facilities, access, **4**:8

Disabled and handicapped—*Cont.*
Employment, discrimination, affirmative action programs, **9**:8
Canadian Human Rights Commission, role, **9**:12; **26**:17
Government commitment, **4**:7
Human rights caseloads, **32**:13
See also Canadian Human Rights Commission; Employment and Immigration Department; Private sector—Employees; Public Service; Senior citizens—Transportation, Immobile and mobile handicapped elderly

Disabled and Handicapped Subcommittee *see* Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations—Transportation presentation

Discrimination and racism
Canadian Charter of Rights and Freedoms, override provisions, impact, **32**:20-1
Canadian Human Rights Act, prohibiting, **31**:6
Causes, **8**:6
Combatting, **32**:12-3
Courts/tribunals, role, effectiveness, **32**:23-4
Education programs, **12**:37-8; **26**:17, 22
Members of Parliament, role, **26**:22
Constitutional Accord (1987), impact, **32**:20-1
Defining, **11**:23
Effects, **4**:5
Employers, employees' actions, liable, Robichaud case, **31**:6-7
Grounds, identifying, **9**:9
Hate literature/racist material, combatting, **32**:23
International treaties/covenants, impact, **32**:21-2
Prohibitions, enforcement, Committee study, **32**:6-24
Racial discrimination, eliminating, declaration, need, **32**:13-4, 20-1
Sexual harassment, **31**:6-7
Systemic, Canadian Human Rights Commission investigating, **12**:31; **26**:15-6, 21; **29**:12
See also Women—Vinogradov
See also Age discrimination; Canadian Charter of Rights and Freedoms; Canadian Human Rights Act; Disabled and handicapped—Employment; Employment—Older workers, Wages; Housing—Women; Native people; Sexual orientation; Unemployment—Older workers, Retraining; Welfare benefits; Women

Dismissals *see* Employment—Older workers, Wrongful dismissals

Dissidents *see* Albania; Czechoslovakia; East Germany; Hungary—Military service; Latvia; Lithuania; Poland; Romania; Soviet Union; Ukraine; Yugoslavia

Divorce
Spousal support orders, time limits, **12**:32-3

Dobrovolny, Joe (Czechoslovak Association of Canada)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **18**:4, 91, 93-9

Dr. Martin Luther King Jr. Centre for Non-Violent Change
Boesak, Allan, visit, **8**:8-9
Objectives, **8**:6, 9
Training program, **8**:6
See also Witnesses

Documents *see* Appendices; Procedure and Committee business

Dossier—appeal *see* Soviet Union—Dissidents, Releasing

Dreaming of Europe *see* Czechoslovakia—Publications

DRIPP program *see* Programme de développement régional intégré de Petit-Gôave à Petit-Trou-de-Nippe

Drugs and pharmaceuticals
Research and development, Patent Act (amdt.)(Bill C-22), legislation, **18**:10-1
See also Senior citizens—Medication

Dubcek, Alexander *see* Czechoslovakia—Soviet Union

Dus, Mr. *see* Czechoslovakia—Dissidents

Dzwonyk, Evhen Danylo (Ukrainian Canadian Committee)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **18**:4, 67-79

Early retirement solidarity contract *see* Retirement—Mandatory, Younger workers

East Germany
Capital punishment, abolishing, **20**:75
Dissidents, releasing, **20**:75
General amnesty declaration, July 17/87, **20**:74-5, 78
Human rights, violations, United States role, **19**:96-7
Soviet Union, *glasnost* openness policy, *perestroika* reforms, impact, **19**:96; **20**:79
West Germany-East Germany interdependence, impact, **19**:96

East Timor *see* Indonesia—Human rights violations

Eastern Europe
Finlandization, **19**:103-4
Human rights, violations, **19**:88-9, 92-3
Amnesty International monitoring, **20**:78-9
Assistance, Western nations, strategies, approach, **13**:60, 84; **19**:93-4, 101; **23**:19-20
Canada, role, **19**:67-8, 93-4
Committee, monitoring, **13**:50, 64
Convictions, right to due process, etc., **20**:82
Countries, comparisons, **19**:105-6; **20**:78-9, 80-1
Minority groups, nationalities, language, culture, suppressing, **13**:82-3; **20**:78
Reforms, non-threatening to regime, **19**:89, 102
Refugee situation, emphasis, need, **18**:92
Jews, **19**:90, 99, 101-2
Edmonton Committee for Soviet Jewry, monitoring, **17**:118-9
Emigration, **19**:101
International Jewish organizations, impact, **19**:100-1
Regional diversity, affecting, **19**:89
Soviet Union, comparison, demographics, emigration, social welfare, **19**:89-90
Political systems, **19**:104
Religion, **19**:103
Soviet Union
Glasnost openness policy, *perestroika* reforms, impact, **19**:90-2, 94-5; **20**:79

Eastern Europe—*Cont.*
Soviet Union—*Cont.*
Relationship, Gorbachev comments, etc., **19**:91, 103-4
See also Eastern Europe—Jews
See also Conference on Security and Co-operation in Europe—Meetings, Vienna, Austria; Human rights—Definition

Economic sanctions
Historical background, effectiveness, **6**:14
See also South Africa, apartheid policy; Soviet Union—Helsinki accord, Violations; Zimbabwe

Economy *see* Employment—Older workers; Poland—Human rights; Romania—Human rights; Ukraine

EDB *see* Senior citizens—Senior citizens organizations

Edelstein, Eli *see* Soviet Union—Dissidents, Releasing

Edmonton, Alta. *see* Committee—Travel; Disabled and handicapped—Access, Travel

Edmonton Committee for Soviet Jewry
Role, B'nai Brith Canada, relationship, **17**:118
See also Eastern Europe—Human rights, Jews; Witnesses

Education
Human rights courses, need, **4**:29; **32**:15-6, 18
Canadian Human Rights Foundation, role, **4**:29
France/other countries, **32**:19
Older persons, rights, **32**:9-10
See also Canadian Human Rights Commission—Role; Czechoslovakia; Discrimination and racism—Combatting; Employment—Older workers, Retraining; Iran—Baha'i faith; Poland; Senior citizens; Social sciences and humanities research—Geriatrics; South Africa, apartheid policy—Black South Africans; Soviet Union

Egypt *see* Iran—Baha'i faith

Elbert, Lev *see* Soviet Union—Dissidents, Releasing

***Elderly Abuse* newspaper** *see* Senior citizens—Abuse

Elections *see* Haiti; South Africa, apartheid policy

Elections Canada *see* Haiti—Election, Training

Embassies *see* Czechoslovakia; Soviet Union

Emigration *see* Czechoslovakia; Eastern Europe—Jews; Estonia; Hungary; Lithuania; Poland; Romania; Soviet Union; Ukraine

Eminent Persons Group *see* Commonwealth Eminent Persons Groups

Employment
Age discrimination, excuses/camouflages, experiencing, **33**:23-5
Canada Labour Code, minimum standards, requiring, **27**:10
Equality in workplace, male/female, **17**:24
Family responsibility leave, **27**:12
Free trade with United States, impact, **27**:28-9
Advisory Council on Adjustment, study, **33**:9
Finance Minister Wilson comments, **19**:11
Labour Department, role, **27**:24

Employment—*Cont.*
Free trade with United States, impact—*Cont.*
Possible layoffs, compensating workers, recommendations, **19**:23
Macdonald commission, transition programs, recommending, **19**:23-4
See also Employment—Older workers
Highlights of Major Developments in Labour Legislation, publication, **27**:13
Immigrants
Additional services, need, **18**:63
Government employment, Canadian citizenship, requiring, **18**:91-2
Second-generation, expectations, **1**:108
Textile and clothing industry, utilizing, **19**:9-10
Industry
Responsibility, **17**:61
See also Employment—Labour force adjustment—Older workers
International Labour Organization
Research, **27**:29-30
See also Employment—Older workers
Labour force adjustment
Canadian Jobs Strategy, needs of labour market entrants and re-entrants, addressing, **19**:14-5; **33**:19-20
Older workers, **19**:14-5
Industrial Adjustment Service, **33**:12
Job displacement, returning to same industry, Canadian Occupation Projection System sector studies, statistics, **19**:9
New Brunswick Federation of Labour 1985 study, recommendations, **27**:14
Older workers, impact, **19**:8-10, 12, 19, 22, 47; **31**:24-5
Labour Adjustment Benefits Program, income maintenance benefits, **27**:15-6
Transitional programs, need, **19**:16, 25
Retraining
Displaced experienced workers, programs, need, **19**:25
Funding, misspending, shoe industry example, **19**:29
Provincial skills shortages/skills investment programs, underutilized, **19**:24
Textile and clothing industry, impact, **19**:9-10, 28
Transitional programs, need, automotive industry example, **19**:16
United Steelworkers of America study, **27**:14
Market forces, impact, other countries, comparison, **19**:28-9
Meaningful work, society emphasizing, **17**:11
Older workers
Accident incident rates, workdays lost, **27**:9
Alternatives, less strenuous duties, etc., **27**:12
Canadian Human Rights Commission/Labour Department, role, **27**:10
Economy, industry, impact, **17**:59-60; **19**:7-8, 26-7
Employer considerations, pensions, potential disabilities, etc., **19**:13, 19
Employment and Immigration Department
Labour Department, joint study, **33**:4-5, 19, 25
Role, **27**:21-2; **33**:9
Free trade with United States, impact, **19**:23; **27**:22-3
Government employment offices, discriminating, **18**:51-2, 54-5

Employment—*Cont.*
Older workers—*Cont.*
Government role, **17**:52-3, 57-8, 61
Immigration policies, impact, **19**:27-9
Injured workers, vocational rehabilitation, restricting, **19**:19-20
Labour Assignment Program, **27**:13
Labour Outreach Initiative, **27**:13; **33**:12, 28
Male/female comparison, **33**:6-7
Obtaining, difficulty, **17**:50-2; **19**:8
Consequences, family, financial, social, **17**:52-3; **19**:20
Expectations, unrealistic, **19**:17-8
Jobs, entry-level positions, unsuitability, **19**:8, 25
Workplace training, United Kingdom war veterans example, **19**:18
Older Worker Adjustment Program, **27**:16, 20-1; **33**:9
Part-time, **27**:9
Pension plans, incorporating, **17**:58-9
Public awareness
International Federation on Aging study, International Labour Organization conference, **17**:54, 57
Society for the Retired and Semi-Retired, increasing, **17**:54-5
Quebec, labour movement study, *L'articulation de la défense des droits des personnes retraitées ou agées avec le monde du travail,* **27**:14
Retraining, **18**:51; **19**:8, 10, 25, 47; **27**:15
Education system providing, **17**:61
Government involvement, **19**:29-30
International Labour Organization, research, conducting, **27**:28, 36
Ontario, discriminating, **19**:19-20
Program guidelines, modifications, need, other countries, comparisons, **19**:25, 29
Programs, lack, **33**:15-8
Skills Shortages/Investment Programs, statistics, **33**:13, 17
Studies/consultations, **33**:18-20, 24
Standards, lowering, statistics, **17**:53
Statistics, **19**:17; **27**:8, 20; **33**:5-7, 25
Target groups, designating, **33**:21
Technological change, impact, **27**:30, 36-7
Urban *vs* rural areas, **27**:21-2
Wages, discriminating, **17**:56-7
Wrongful dismissals, **27**:11
See also Employment—Labour force adjustment
Part-time employment
Age group comparisons, **27**:9
Benefits, **27**:11-2
Labour Department study, **27**:23
Lack, **17**:12
Pensions, impact, **18**:30-2
See also Employment—Women
Positive discrimination, impact, **17**:25
Relocation, industrial and occupational training opportunities, need, **19**:10
Retirement, inter-relationship, **17**:11; **27**:27
Seasonal workers, Prince Edward Island, **33**:26-8
Statistics, **33**:5
Target groups, designating, purpose, **33**:21-2, 24

Employment—*Cont.*
Training programs
Career planning and/or development programs, need, **20**:23
Geared towards initial labour force entry, **19**:10
See also Employment—Relocation—Older workers
Visible minorities, **9**:8; **27**:24
Women
Benefits, pensions, **12**:31
Old Age Security, eligibility, provisions, changing, **12**:33-4
Child-rearing role, effects, men sharing, government encouraging, **12**:31-2, 37
Discrimination, **2**:34-5, 57, 67; **9**:8; **11**:13
Government competitions, **18**:50
Job-creation programs, senior citizens proposing, **12**:33
Job ghettoization, **12**:30
Older women, discriminating, **18**:50; **20**:22; **27**:11
Part-time workers, **12**:30; **18**:32-3; **27**:11
Special needs, addressing, **17**:20-1
Canadian Council on Social Development/Canadian Mental Health Association/Alberta Council on Aging, dialogue, providing, **17**:22
Statistics, **33**:6
Training, particular needs, **12**:32
Wage, gender-based gap, **9**:7, 24; **17**:20
Youth, **27**:35-6
Job Entry Program, **33**:20
Statistics, **33**:6
See also Czechoslovakia; Disabled and handicapped; Senior citizens; Soviet Union; Textile and clothing industry; Youth

Employment and Immigration Department
Disabled employees, statistics, **9**:13
Role, mandate, **33**:9
See also Employment—Older workers; Unemployment—Older workers; Witnesses

Employment Centres *see* Canada Employment Centres

Employment equity
Action travail des femmes, Supreme Court decision, **31**:7
Affirmative action, United States experience, comparing, **9**:22-3
Age discrimination, preventing, legislation, **12**:39; **29**:23-4
Committee, role, **29**:21
Data, compiling, **29**:20-1
Government departments/private organizations, examining, **29**:21-2
Legislation, effectiveness, **31**:17
Monitoring, Canadian Human Rights Commission role, **29**:12-3, 20-1
Provincial governments, implementing, **10**:22
Public information, **3**:15-6
Target groups, **29**:23
See also Canadian Human Rights Commission; Government appointments; Government contracts; Government departments; Public Service

Employment Equity Act
Reporting requirements, **3**:14-5; **12**:39
Data analysis, **9**:8

Employment Equity Act—*Cont.*
Requirements, sufficiency, **9**:12-3

Entrepreneurs *see* Senior citizens—Credit

Environmental protection group *see* Latvia—Human rights

Epp, Hon. Jake *see* Senior citizens—Society, Positive aging

Equal pay for work of equal value
Canadian Human Rights Commission
Role, **3**:9, 16; **4**:10; **9**:7-9, 14-6, 22, 24; **10**:8; **29**:11-2
See also Equal pay for work of equal value—Employer
Complaints, process, Canadian Human Rights Act, Section 11, amending, **9**:10, 20-4; **10**:8
Costs, **3**:29; **9**:23
Employer practices, Labour Department reviewing, filing complaints with Canadian Human Rights Commission, **9**:10-1, 20-1
Guidelines, December 1986, **9**:8, 15
Mandatory, proposing, **12**:31
Ontario, **3**:28
Private sector, implementation
Canadian Human Rights Commission, role, **9**:17
Treasury Board agreement with unions, **9**:16-7
Public information, education, **3**:28
Public Service, implementation, **9**:16; **10**:8
Complaints received, **9**:23
United States, comparison, **3**:29
Women, **12**:38-9

Equality
Defining, **10**:6
See also Canadian Charter of Rights and Freedoms; Canadian Council on Social Development; Canadian Human Rights Commission—Order in Council appointments; Employment

***Equality for All* report** *see* Equality Rights Subcommittee

***Equality Now!* report** *see* Canadian Human Rights Commission—Race relations division; Visible minorities

Equality Rights Panel
Appointments, process, **1**:49
Canadian Charter of Rights and Freedoms, court challenges, funding, **1**:49

Equality Rights Subcommittee (1st Sess., 33rd. Parl)
Equality for All report, Government response, *Towards Equality*, **4**:7
Establishment, **4**:6
See also Canadian Armed Forces—Sexual orientation

Estimates *see* Canadian Human Rights Commission

Estonia
Dissidents
Niklus and Tarto, **20**:46-8
Release, conditions, case studies, **14**:18, 21, 25; **20**:47
Economic situation, **14**:25-6
Emigration and foreign travel, **24**:9-10
Human rights, violations, **14**:17-8, 20
Estonian Central Council in Canada report, submitting, **20**:44
Mikk, hunger strike, initiating, **20**:47

Estonia—*Cont.*
Madisson, emigration, **20**:46, 48, 52
Media, role, **20**:52
MRP-AEG group, formation, membership, **20**:45
Riga, Latvia demonstration, Crimean Tartars' protests, Moscow, involvement, **20**:45
Religion
Communist Party members, denying, **20**:54
National Lutheran Church, **20**:53-4
Preachers, defrocking, **28**:30
Russification, statistics, etc., **20**:53
Soviet Union
Controlling, **20**:50
Glasnost openness policy, impact, **20**:48
Occupation, not recognized by Canada, **14**:18-20
Tallinn, Black Ribbon Day rally, August 23/87, **20**:44
Baltic-American hunger strikes, Washington, D.C., impact, **20**:46
Baltic States, interacting, **20**:52-3
KGB monitoring, **20**:48
Media reaction, **20**:45-6
Molotov-Ribbentrop Pact, Stalin crimes, publication, demanding, **20**:45-6, 49-50
Beria, prosecution, **20**:50
United States Senators, letter to Gorbachev, impact, **20**:45-6
Western nations, position, impact, **20**:47
See also Soviet Union—Republics, Baltic States

Estonian Central Council *see* Witnesses

Estonian Central Council in Canada *see* Estonia—Human rights; Witnesses

Ethnic groups *see* Soviet Union—Emigration—Jews

Europe *see* Eastern Europe; Pensions; Retirement—Mandatory, Younger workers; Senior citizens—Employment, United States

European Economic Community *see* South Africa, apartheid policy—Economic sanctions; Soviet Union—Republics, Mutual co-operation and friendship

Evangelical Lutheran Church *see* Latvia—Religion

External Affairs and International Trade Standing Committee *see* Haiti—Canadian foreign aid and human rights, Cancelling

External Affairs Department *see* Committee—Witnesses; Soviet Union—Emigration—Republics; Ukraine—Dissidents—Helsinki Group monitors; Witnesses

External Affairs Secretary of State *see* Committee—Witnesses, Clark; Iran—Baha'i faith, Persecuting; Israel—Human rights violations, Clark

External aid *see* Foreign aid

Fabianic, Milan *see* Czechoslovakia—Family reunification

Fairweather, Gordon (Canadian Human Rights Commission)
Canadian Human Rights Commission estimates
1986-1987, supplementary, **3**:4, 6-30
1987-1988, main, **9**:5-23
References *see* Canadian Human Rights Act—Amending

Family *see* Employment; Soviet Union—Travel

Family reunification *see* Czechoslovakia; Latvia; Lithuania; Poland; Soviet Union; Ukraine

Famine *see* Ukraine—Soviet Union

Farm Credit Corporation *see* Senior citizens—Credit

Federal Court *see* Canadian Human Rights Tribunals—Cases, MacBain case

Ferguson, Donna *see* Nova Scotia—Human rights cases

Ferland, Marc (PC—Portneuf)
Human rights, Committee mandate, **6**:22-3

Fez Peace Plan *see* Middle East

Fields, Harry (Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations)
Age discrimination, Committee study, **19**:3, 33-6, 40-3, 48-9

Finance and Economic Affairs Standing Committee *see* Senior citizens

Finance Department Minister *see* Senior citizens—Employment, Wilson

Finland
Withdrawal from Soviet Union, consequences, **14**:27
See also Eastern Europe

Fleming, Farrell (Creative Retirement Manitoba)
Age discrimination, Committee study, **18**:3, 5-7, 11-2, 15-6, 18-20, 22-4

Fletcher, Gary (Employment and Immigration Department)
Age discrimination, Committee study, **33**:3, 25-6

Foetus *see* Abortion—Rights

Foreign aid *see* Canadian foreign aid and human rights; South Africa, apartheid policy—Front-line states

France *see* Education—Human rights courses; Pensions; Retirement—Mandatory, Younger workers

Frank, Mark (Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations)
Age discrimination, Committee study, **19**:3, 37, 46

Free trade with United States
Agreement, intent, **27**:26
See also Employment; Industry; Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations; Senior citizens; South Africa, apartheid policy—Economic sanctions; Wine industry; Women

Freedom to Move is Life Itself *see* Senior citizens—Transportation, Ontario Minister of Transportation and Communications Advisory Council

Fretz, Girve (PC—Erie)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **24**:25-6

Front-line states *see* South Africa

Fuchs, Johanna (NDG Senior Citizens' Council)
Age discrimination, Committee study, **20**:3, 11, 17

GAINS payments *see* Senior citizens—Income, Old Age Security

Gallant, Linda (Canadian Labour Congress; Coalition on Human Rights)
Coalition on Human Rights, Committee study, **1**:6, 60-1, 67-70

Garasimov, Mr. *see* Soviet Union—Human rights violations

Garlicki, A. (Canadian Polish Congress)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **14**:3, 43

Gauvin, Michel *see* Haiti—Human rights

Gaza Strip *see* Middle East—West Bank

Geriatrics *see* Social sciences and humanities research

Gérin, François (PC—Mégantic—Compton—Stanstead; Parliamentary Secretary to Minister of Justice and Attorney General)
Canadian Human Rights Tribunals, Order in Council appointments, Committee study, **2**:37-42; **3**:46
Procedure and Committee business
Information, **2**:37-9
Order in Council appointments, **3**:46

Germans *see* Romania—Emigration; Soviet Union—Emigration, Increasing

Gerol, Ilya *see* Soviet Union—Human rights violations

Gerontology *see* Social sciences and humanities research

Ginters, Vitaly *see* Latvia—Religion

Giroux, Maureen (Keston College Canada)
Background, **23**:18
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **23**:3, 9-12, 16-24

Glasnost **openness policy** *see* Czechoslovakia—Soviet Union; East Germany; Eastern Europe—Soviet Union; Estonia—Soviet Union; Latvia—Soviet Union; Lithuania; Poland—Soviet Union; Soviet Union; Yugoslavia

Goldberg, Prof. David (Institute for International Affairs of B'nai Brith Canada)
Background, **19**:87-8
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **19**:4, 88-90, 99-101, 103

Golden handshakes *see* Retirement—Early, Industry

Gorbachev, Mikhail *see* Czechoslovakia—Soviet Union; Eastern Europe—Soviet Union, Relationship; Estonia—Tallinn, United States Senators; Soviet Union

Government appointments
Employment equity, implementing, **10**:22-3
Political affiliation, **10**:24-5

Government contracts
Employment equity, legislation, applicability, **10**:5, 22

Government departments
Employment equity legislation, applicability, **9**:13; **26**:14-5

Government departments appearing *see* Witnesses

Green, Dr. Bonnie (Canadian Council of Churches)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **28**:3, 23-6, 28-30, 32-3

Gromyko, Andrei *see* Soviet Union—Emigration, State secrets

Guaranteed Income Supplement *see* Senior citizens—Income, Old Age Security

Guardianship *see* Senior citizens

Gyallay-Pap, Domoros (Canadian Hungarian Federation)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **13**:4, 79-81, 85

Habitation a prix modique *see* Senior citizens—Residences/nursing homes, Quebec

Haiti
Canadian foreign aid and human rights
Amount, **25**:12, 16-7
Bilateral projects, **25**:12
Canadian International Immunization Program, **25**:16
Cancelling, External Affairs and International Trade Standing Committee report, **25**:7
Committee studying, **23**:28
Emergency programs, **25**:17
Humanitarian aid, providing, **25**:10, 18, 22
Industrial co-operation programs, **25**:16
Institutional support, **25**:13, 21
University of Ottawa/Laval University professors, Haiti University teaching projects, **25**:13, 21-2
Non-governmental organizations and special programs, **25**:16, 20-1
Programme de développement régional intégré de Petit-Gôave à Petit-Trou-de-Nippe, **25**:18-9
Underprivileged, effect, **25**:7-8
Canadians, security, questioning, **25**:7, 15
Election, Nov. 29/87
Canadian International Development Agency, involvement, **25**:5
Cancellation, rescheduling to Jan. 17/88, **25**:7-8, 11-2
Delegation of observers, Canada sending, **25**:5, 9, 21
Electoral process, **25**:6, 7, 9
Failure, reasons, **25**:5, 11-2, 16
Government role, **25**:4, 8-10, 19-21
Haitian-Canadians, position, role, **25**:17-8, 20
Other countries, involvement, **25**:14-5, 19
Prime Minister Mulroney, letter to Namphy, concerns, expressing, **25**:10-1, 21
Training, Elections Canada providing, **25**:5, 9, 15
United Nations Human Rights Commission, intervening, **25**:10, 13, 19
Special reporter, naming, **25**:14
United States, involvement, **25**:14
Violence, occurrence, Conseil national de gouvernment, role, etc., **25**:6-7, 10, 20
External Relations Minister Landry, visit, November 1986, intent, **25**:9, 12, 17
Government policy, non-interference, **25**:4, 11-2, 15
Human rights
Gauvin, report to United Nations Human Rights Commission, March 1987, **25**:6
Government commitment, action, **25**:4-5, 8, 15
Aid, withholding, **25**:13
Military regime, role, **25**:7, 19-20
Repression, **25**:6, 19

Halliday, Bruce (PC—Oxford)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **28**:19-20
Procedure and Committee business, members, **28**:19-20

Hampton, Howard (Canadian Labour Congress; Coalition on Human Rights)
Coalition on Human Rights, Committee study, **1**:6, 58, 63-4, 66-7, 70

Handicapped *see* Disabled and handicapped

Harker, John (International Labour Organization)
Age discrimination, Committee study, **27**:3, 26-37

Harris poll *see* Senior citizens—Negative stereotyping

Hate literature *see* Discrimination and racism

Health and fitness *see* Senior citizens

Health care *see* Senior citizens

Health Promotion Directorate *see* Senior citizens—Negative stereotyping

Hellstrom, BGen Sheila *see* Canadian Armed Forces—Women

Helsinki Accord
Helsinki Final Act, Canadian role, **20**:58
United Nations Charter, Article 102, registration, ineligibility, **18**:79
Watch groups, Canadian, panel, media coverage, etc., **14**:5-6; **20**:57
See also Latvia—Helsinki Group 86; Soviet Union; Ukraine—Helsinki Group monitors

Helsinki Final Act *see* Helsinki Accord; Soviet Union—Helsinki Accord

Helsinki Group 86 *see* Lativa

Helsinki, Human Rights, and the Rule of Law in the Soviet Union *see* Soviet Union—Human rights

Hershon, Goldie (Canadian Human Rights Tribunals)
Canadian Human Rights Tribunals, Order in Council appointments, Committee study, **2**:3, 52-8
References *see* Canadian Human Rights Tribunals—Order in Council appointments

Hicks, Bob (PC—Scarborough East)
Human rights, Committee mandate, **5**:23-4

Highlights of Major Developments in Labour Legislation *see* Employment

Hnatyshyn, Hon. Ray (PC—Saskatoon West; Minister of Justice and Attorney General)
Abortion
Government policy announcement, **31**:27
Morgentaler case, **31**:18
Rights, **31**:18, 26
Yalden, Canadian Human Rights Commissioner, comments, **31**:19, 28
Age discrimination, **31**:24
Canada Pension Plan, amending, **4**:7
Canadian Armed Forces, women, **10**:5
Canadian Bill of Rights, enactment, **4**:5

Hnatyshyn, Hon. Ray—*Cont.*
Canadian Charter of Rights and Freedoms
Discrimination, protection from, **4**:8
Human rights guarantees, **4**:5
Implications, **4**:29-31; **10**:4
Other legislation, **4**:6; **10**:5
Canadian Human Rights Act
Amending, **4**:8-9, 26; **10**:7, 25-6; **31**:13-4
Background, **4**:8
Discrimination, **4**:9
Canadian Human Rights Commission
Cases, **4**:8-9; **31**:17, 26-7
Commissioners, **10**:8-9, 14, 18, 20-1; **31**:5-6, 10-1
Estimates
1987-1988, main, **10**:4-33
1988-1989, main, **31**:4-11, 13-29
Order in Council appointments, **4**:27; **31**:5
Reporting to Parliament, **31**:6, 16, 19
Role, **4**:8
Staffing, **31**:7, 17
Canadian Human Rights Tribunals
Canadian Human Rights Tribunals Panel, **10**:7
Cases, **4**:9, 21; **10**:8
Order in Council appointments, **4**:8-9, 17-8, 23; **10**:7, 10-1, 14-8, 21-2, 24-5
Capital punishment
Hnatyshyn, position, **10**:19, 29-31
Reinstatement, **10**:30
Courts
Court challenges, **4**:30
Judges, **31**:15
Disabled and handicapped
Access, **4**:8, 10; **10**:6-7
Canada Elections Act, **4**:8, 28-9
Government commitment, **4**:7
Discrimination and racism
Canadian Human Rights Act, **31**:6
Employers, **31**:6-7
Education, human rights courses, **4**:29
Employment equity
Action travail des femmes, **31**:7
Legislation, **31**:17
Provincial governments, **10**:22
Employment, older workers, **31**:25
Equal pay for work of equal value, **4**:10; **10**:8
Equality, defining, **10**:6
Equality for All, report, Equality Rights Subcommittee, **4**:7
Equality Rights Subcommittee, establishment, **4**:6
Government appointments, **10**:22-5
Government contracts, **10**:5
Human rights, **10**:5, 9, 31
Canadian Multiculturalism Act, **31**:8
Government commitment, **31**:9, 14-5
International, **10**:5; **31**:4, 8-10
Reasonable accommodation, **31**:8
United Nations Declaration of the Rights of the Child, **31**:23
Judiciary, **4**:11, 15
Justice
Victims of crime legislation, **31**:9
Wrongful imprisonment/conviction, **31**:9

Hnatyshyn, Hon. Ray—*Cont.*
Manitoba Court of Appeal, appointment, **4**:10-2, 14-7
Native people, discrimination and racism, **31**:19-20
Order in Council appointments, Committee study, **4**:4-21, 23-31
Pension Benefits Standards Act, amending, **10**:6
Poland, martial law, **4**:25
Pornography, legislation, **31**:20-2
Procedure and Committee business
Briefs, **4**:6
Language, **31**:13
Members, **4**:15
Ministers, **4**:31
Parliamentary immunity, **4**:15
References *see* Capital punishment
Retirement, mandatory, **4**:7; **31**:14
Sexual orientation, discrimination, **4**:7, 13-4, 26-7; **10**:12-3, 27-8
United Nations, Convention Against Torture and Other Cruel, Inhumane and Degrading Treatment or Punishment, **10**:5
War criminals
Deschênes Commission, **10**:32-3
Soviet Union, **10**:33
Trials in Canada, **10**:28-9
War Measures Act, imposition, **4**:24
Welfare benefits, discrimination, **10**:18-9
Women, discrimination and racism, **31**:19-20
Yukon Territory, Human Rights Act, **31**:7-8

Holocaust *see* Iran—Baha'i faith, Persecuting

Holy Blossom Synagogue *see* Southern Christian Leadership Conference

Homebound Learning Program *see* Senior citizens—Residences/nursing homes, Alternative care programs

Homosexuals *see* Canadian Armed Forces—Sexual orientation

Horbal, Mykola *see* Soviet Union—Dissidents, Releasing; Ukraine—Helsinki Group monitors

Hornblower, Lucette (Senior Citizens' Forum of Montreal)
Age discrimination, Committee study, **20**:3, 24-8, 33-4, 38

Horyn, Mykhailo *see* Soviet Union—Perm Camp Kuchino 36-1, Tykhy-Horyn cases

Hospitals *see* Soviet Union—Psychiatric hospitals

Housing
Metropolitan Housing Committee of Montreal, activities, **2**:61-2
Women, age and sex discrimination, experiencing, **32**:11
See also Senior citizens

Hromadka, Rudolf (Czechoslovakian Embassy)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **28**:3, 8-9, 16

Hudon, J.L. (Senior Citizens' Forum of Montreal)
Age discrimination, Committee study, **20**:3, 20-1, 28-9, 31-2, 35, 37, 41-2

Human rights
Amnesty International, role, **28**:14

Human rights—*Cont.*
Behind the Iron Curtain
Canadian approach, **17**:103
Committee study, **13**:5-90; **14**:5-52; **15**:4-17; **17**:6-119; **18**:5-123; **19**:5-106; **20**:5-104; **21**:5-19; **23**:5-24; **24**:4-27; **28**:4-33
Evidence presented, credibility
Czechoslovakian Embassy, questioning, **28**:5
Soviet Union Embassy, questioning, **24**:4-5, 11, 15, 18, 23-4
Book, countries, ranking, **18**:115-6
Canadian Multiculturalism Act (Bill C-93), role, **31**:8
Committee mandate, **5**:4-36; **6**:4-29; **8**:4-17
Communism, relationship, **19**:58-9, 60-2
Constitutional Accord (1987), impact, **32**:7
Data centre, establishing, documentation of violations, **13**:50, 64
Definition, **1**:17-8; **14**:18
East European/Western nations, differences, **13**:64-5; **28**:7-8, 16-7
Ethnic, social, cultural rights, Western nations neglecting, Soviet Union and Third World perceptions, **18**:118; **24**:16-8, 23
Funding, Secretary of State cutbacks, **32**:15-7
Government commitment, action, **10**:9, 31; **31**:9, 14-5
Groups, Canadian Human Rights Commissioner, consulting, **26**:19
International, Canada, role, commitment, **3**:21-2, 25-6; **4**:21; **14**:19-21; **19**:66-8; **25**:5; **28**:14-5; **32**:6-9
Canadian Human Rights Commission, role, activities, **3**:21
Policy, *To Benefit a Better World,* government response to Winegard report, **25**:4
United Nations Universal Declaration of Human Rights, 40th anniversary, **10**:5; **31**:4, 8-10; **32**:6-7
Non-Canadians, Canadian Human Rights Act, applicability, **29**:28
Non-governmental organizations, role, **28**:15; **32**:16
Obstacles, bureaucratization, impact, **32**:7-8
Progress reviews, reports, need, **28**:32-3
Public awareness, concern, **14**:12
Reasonable accommodation, Canadian Human Rights Act including, **31**:8
Research
Financial assistance, government providing, **13**:50, 64
Radio Liberty/Radio Free Europe/Keston College, information sources, **20**:80
United Nations Declaration of the Rights of the Child, **31**:22-3
Voluntary organizations, role, **32**:16
Wiesel, Nobel Peace Prize winner, comments, **30**:21
See also Canadian foreign aid and human rights and *particular subjects*

Human Rights Act *see* Yukon Territory

Human Rights and Aging in Canada *see* Reports to House—Second

Human Rights Behind the Iron Curtain *see* Reports to House—First

Human Rights Commission *see* Alberta Human Rights Commission; Canadian Human Rights Commission; Iran—Baha'i faith; United Nations

Human Rights Committee *see* United Nations

Human Rights Standing Committee *see* Committee

Human Rights Tribunals *see* Canadian Human Rights Tribunals

Hume, Lynne (Alberta Civil Liberties Research Centre)
Age discrimination, Committee study, **17**:4, 41-3, 45-6, 48

Hungarian Socialist Workers Party *see* Hungary—Opposition enemy groups

Hungarians *see* Czechoslovakia; Romania

Hungary
Defectors, **20**:81
Economic situation, **13**:85-6; **20**:80-1
Emigration, regulations, eligibility, **13**:89; **19**:93
Human rights, dissent, etc., **19**:92-3; **20**:78
Hungarian nationalists, **13**:74
Israel, diplomatic relations, **19**:93
Jehovah's Witnesses, incarcerating, **20**:74
Jews, religious/cultural expression, maintaining, **19**:101-2
Military service, obligatory, dissidents, incarcerating in Baracska Jail, etc., **20**:74, 80-1
Opposition enemy groups, activities, Hungarian Socialist Workers Party, resolution, leaked document, **13**:73-8
Public opinion, Western nations, influencing, purpose, **13**:76, 84
Soviet Union, troops, presence, purpose, **13**:86
Travel abroad, passport applications, **13**:79
See also B'nai Brith Canada

Hunger strikes *see* Estonia—Human rights—Tallinn

Hunter, John (Employment and Immigration Department)
Age discrimination, Committee study, **33**:3-16, 19, 21, 24-5, 27-30

Husak, Gustav *see* Czechoslovakia—Soviet Union, *Glasnost* openness policy

Illiteracy *see* Older workers; Senior citizens—Functionally illiterate

ILO *see* International Labour Organization

Immigrants
Broadcasting, ethnic, government funding, requesting, **18**:92
Community organizations, immigrant-settlement activities, financial support, need, **18**:93, 95
Foreign academic equivalency, professional associations deciding, **18**:92
Immigration regulations and procedures
Immigration Act, 1976 (amdt.)(Bill C-55 and Bill C-84), legislation, amending, **18**:96
Publicity and clarification, need, **18**:92, 95-6
Third country applicants, refugee status, changing, **18**:96
Language instruction, English/French
Government funding, all immigrant family members, including, **18**:92
Post-secondary institutions, second language examinations, modifications, requiring, **18**:92
See also Employment; Older workers; Refugees; Retirement—Mandatory; Senior citizens

Immigration *see* Czechoslovakia—Emigrants/defectors, Canadian immigration restrictions; Employment—Older workers; Soviet Union

Immigration Act, 1976 (amdt.)(Bill C-55) *see* Immigrants—Immigration regulations and procedures

Immigration Act, 1976 (amdt.)(Bill C-84) *see* Immigrants—Immigration regulations and procedures

Immunity *see* Manitoba Court of Appeal—Appointment, Robinson; Procedure and Committee business—Parliamentary immunity—Witnesses

Imprisonment *see* Justice—Wrongful imprisonment

***In camera* meetings** *see* Procedure and Committee business

In the Name of Islam *see* Iran—Baha'i faith, ABC television network program

Incest
Statistics, difficulty to obtain, **12**:20

Income *see* Senior citizens; Women

Indian Act *see* Native people

Indiana University *see* Iran—Baha'i faith, Education

Indians *see* Native people

Individual Rights Protection Act *see* Retirement—Mandatory, Older workers

Indonesia
de Corneille, references, visiting, **6**:7
Human rights organizations, visiting, **6**:7
Human rights violations, East Timor, **6**:6-8
Military equipment, purchases from Canada, **6**:8

Industrial Adjustment Service *see* Employment—Labour force adjustment

Industry
Free trade with United States, impact, **19**:22; **27**:25-6
Plant closure studies, need, **19**:22, 24
Single-industry communities, **27**:23-4
Textile and clothing industry, Japan, example, **19**:22-3, 30
See also Automotive industry; Economy; Employment; Retirement—Early; Wine industry

INGs *see* International non-governmental organizations

Innovations Program *see* Unemployment—Older workers

Institute for International Affairs for B'nai Brith *see* Witnesses

Institute for International Affairs of B'nai Brith Canada
Role, **19**:87
See also Witnesses

Insurance
Automobile, youth, age discrimination, **32**:11
See also Senior citizens

International Commission of Jurists *see* Pakistan—Ahmadiyya Muslims

International Covenant on Civil and Political Rights *see* United Nations

International Federation of Human Rights *see* Soviet Union—Human rights, Conference

International Federation on Aging *see* Employment—Older workers, Public awareness; Retirement—Mandatory, Older workers

International Human Rights Day, 3:28

International Labour Organization
Background, **27**:27
Research information, filing with Clerk, **27**:27
See also Age discrimination; Employment; Retirement—Early; Witnesses

International non-governmental organizations *see* Haiti—Canadian foreign aid and human rights, Non-governmental organizations

Inter-Religious Task Force for Human Rights in the Soviet Union
Background, membership, activities, **13**:26-7, 29-30
See also Conference on Security and Co-operation in Europe—Meetings; Witnesses

Intrator, Genya (Inter-Religious Task Force for Human Rights in the Soviet Union)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **13**:3, 21-35

Investors *see* South Africa, apartheid policy—Canadian investors

Ioffe, Dr. Alexander *see* Soviet Union—Dissidents, Releasing

Iran
Baha'i faith
ABC television network program, *In the Name of Islam*, impact, **22**:13
Administrative/institutional organizations, closing, **22**:5
Constitution of Iran, not recognizing, impact, **22**:14
Other religions, comparison, **22**:15
Education
Indiana University, correspondence courses, providing, **22**:9-10
Prohibiting, **22**:5
Egypt, Morocco, Pakistan, treatment, comparisons, **22**:12-3
Human Rights Commission, Pohl interim report, impact, **22**:14
Khanjani, case history, **22**:5, 8-9
Membership, estimates, **22**:5, 7
National assembly members, murders, disappearances, **22**:5, 8-9
Other Muslim-Islam countries, comparison, **22**:12
Persecuting, **22**:4-5
Anglican Church, experiencing, **22**:16
Canada, role, effect, **22**:6-8
External Affairs Secretary of State, informing, **22**:16
Holocaust, comparison, **22**:6-7, 12
London Times report, **22**:5
Media, role, **22**:12
Muslim and Christian leaders, churches, reaction, input, **22**:12-3
South Africa, comparison, **22**:7, 11
Western nations, role, effect, **22**:6-7
Principles, **22**:7, 13
Resolution, Committee proposing, International Covenant on Civil and Political Rights, respecting, United Nations efforts, supporting, **22**:10-1

Iran—*Cont.*
Human rights violations, Committee study, **22**:4-16

Iron Curtain *see* Human rights—Behind the Iron Curtain

Isajiw, Christina (Ukrainian Canadian Committee)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **13**:3, 35-45, 47-51

Israel
Borders, withdrawal to 1967 lines, **34**:5-6, 22-3
British emergency regulations, relevance, **30**:5, 7, 9-10, 24-5
Administrative detention order, **30**:6
Creation, background, **34**:5-6
Defence budget, **34**:25-6
Dimona nuclear installation, bus killings, **30**:32
Government
Background, **34**:4-5
See also Israel—Human rights violations—United Nations; Witnesses
Human rights violations
Amnesty International report, **34**:22-3, 30
CBS news story, **34**:10
Clark, External Affairs Secretary of State, comments, **34**:30-2
Government role/position, **30**:5, 17-9; **34**:7, 20
International criticism, Israeli government response, **34**:30-3
Israeli soldiers, actions, **34**:7, 10-1, 13, 20
Landau Committee investigations, **30**:11
Shin Bet, secret service, actions, **30**:11
Vanunu, Mordechai, detention, **30**:31
Ziad, imprisonment, **34**:22-3
Israeli/Palestinian negotiations, **30**:24-5, 27-8, 32, 38-9; **34**:8-9, 4-6, 22-3, 29-30
Nightline television broadcast, **34**:28
Jerusalem elections, Siniora, Popular Front for Liberation of Palestine intimidating, **30**:12, 22-3, 27
Knesset, proceedings, **34**:13
Media, freedom of expression, **34**:8
Palestinians, treatment, **30**:5-12, 25, 29, 35-7; **34**:5, 18-20
Brezhnev peace initiatives, **30**:28
Camp David Agreement, **34**:6, 15
Canadian role, **30**:35
Deportation, **30**:6, 30-1
Food deliveries, interrupting, **30**:31-2
Jordanian passports, utilizing, **30**:24
Murphy, Assistant Secretary of State, reaction, **30**:11
Newspapers, military censorship, **30**:7-8
Palestine National Council resolution, **30**:21
Palestinian Center for the Study of Non-Violence, report, **30**:10-1
Resettlement, **30**:14-5
Shamir, position, **30**:24-5
Siniora, Hanna
Comments, *The Journal*, **30**:21
Committee testimony, **34**:15
Soviet Jews, comparison, **30**:15
United States, involvement, **30**:18
Venice Declaration, impact, **30**:17
Peace initiatives, government policy, **34**:5-6, 14-5
Refugee camps, **30**:35-6; **34**:33-4
Riots, **34**:6-7

Israel—*Cont.*
United Nations, objectivity, Israeli government questioning, **34**:12, 30-1
Universities, **34**:8
See also Committee—Witnesses; Hungary; Palestine Liberation Organization—Palestinian/Israeli dialogue; Poland; Romania; Soviet Union

Japan *see* Industry—Free trade with United States, Textile and clothing industry

Jaworsky, Stephen (Ukrainian National Federation of Canada and the Ukrainian Canadian Committee)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **13**:3, 61-72

Jayne, Anne (Alberta Civil Liberties Research Centre)
Age discrimination, Committee study, **17**:4, 30-44, 47-50

Jehovah's Witnesses *see* Czechoslovakia—Religion; Hungary; Soviet Union—Religion; Ukraine—Religion

Jerusalem *see* Israel

Jews *see* Eastern Europe; Hungary; Israel—Palestinians, Soviet Jews; Romania; Soviet Union

Job-creation programs *see* Employment—Women

Job Development Programs *see* Unemployment—Older workers

Job Entry Programs *see* Employment—Youth; Unemployment—Older workers, Job Development/Job Entry Programs

Job information centres *see* Canada Employment Centres

Jobs *see* Retirement

Johnson, Cornelia (Amnesty International)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **18**:4, 108-10, 115-6, 119, 121-2

Jordan
Palestinians, population, standard of living, etc., **30**:28-30, 36

Journal, The *see* Israel—Palestinians, Siniora

Judges *see* Courts

Judiciary
Casting aspersions, inappropriate, **4**:15
Beauchesne's Rules and Forms of the House of Commons of Canada reference, **4**:21-2
Independence, **4**:11

Junejo, M.K. *see* Pakistan—Ahmadiyya Muslims, International Commission of Jurists investigation

Jury duty *see* Senior citizens

Justice
Victims of crime legislation, compensation, providing, **31**:9
Wrongful imprisonment/conviction, compensation, providing, **31**:9

Justice Department
Estimates *see* Canadian Human Rights Commission; Orders of Reference
Human rights section, size, structure, **4**:21

Justice Department—*Cont.*
Minister
Officials, Committee inviting to appear, **1**:36, 38-9, 46; **2**:11, 40-1, 81-3; **3**:44
See also Canadian Human Rights Commission—Reporting to Parliament; Committee—Witnesses
See also Canadian Human Rights Tribunals—Order in Council appointments, Whyard; Witnesses

Justice system *see* Soviet Union

Kailly, Jennifer (Canadian Ethnocultural Council; Coalition on Human Rights)
Coalition on Human Rights, Committee study, **1**:6, 69

Kalnynychenko, Vitaliy *see* Ukraine—Dissidents—Helsinki Group monitors

Kambeitz, Gerald J. (Canadian Human Rights Commission)
Canadian Human Rights Commission, Order in Council appointments, Committee study, **1**:7, 92-103
References *see* Canadian Human Rights Commission—Order in Council appointments

Kampov, Prof. Pavlo *see* Ukraine—Ukrainian Catholic Church, Persecutions

Kaplan, Hon. Bob (L—York Centre)
Canadian Human Rights Commission, Order in Council appointments, Committee study, **1**:81-3, 85, 89, 91, 93-5, 100-1, 103-5, 109-10
Ontario, **1**:109
Order in Council appointments, **1**:76-7, 85, 100, 110
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, M. (Dantzer), amdt. (Dantzer), **1**:76-7
Business meeting, **1**:76-7, 80-1, 112-3
Members, **1**:80
Printing, M. (Dantzer), **1**:80-1
Questioning of witnesses, **1**:85, 100
Sexual orientation, **1**:101

Keil, Mark (Edmonton Committee for Soviet Jewry)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **17**:5, 105-15, 117-9

Keston College
Background, **23**:9, 17
Groups, representing, **23**:19
See also Human rights—Research, Radio Liberty; Religion—Research

Keston College Canada
Background, **23**:17-8
See also Soviet Union—Human rights; Witnesses

KGB *see* Estonia—Tallinn; Latvia—Religion; Soviet Union; Ukraine—Ukrainian Catholic Church, Persecutions

Khanjani, Dr. Ferida (Baha'i Community of Canada)
Iran, human rights violations, Committee study, **22**:3, 8-10, 15

Khanjani, Jamalu'd-Din *see* Iran—Baha'i faith

Kholmiansky, Alexander *see* Soviet Union—Dissidents, Releasing

Khowry, Bishop *see* Palestine Liberation Organization—Anglican Church

Khruschev, Nikita *see* Soviet Union—*Glasnost* openness policy

Kindy, Alex (PC—Calgary East)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **15**:16

King, Dr. Martin Luther Jr.
References, **8**:11-2
Death, memorial service, St. James Cathedral, **8**:11-2
Windsor, Ont., visit, **8**:13-4
See also Dr. Martin Luther King Jr. Centre for Non-Violent Change; South Africa, apartheid policy—Economic sanctions; United States—Civil rights movement, Peace movement

King, Coretta Scott (Dr. Martin Luther King Jr. Centre for Non Violent Change)
Human rights, Committee mandate, **8**:3, 5-17
References
Appearing before Committee, **7**:22-3
Committee presenting gifts, **8**:16
See also Capital punishment; United States—Nicaragua

King, Fred (PC—Okanagan—Similkameen)
Age discrimination, Committee study, **11**:6-7, 16-8, 31-3; **20**:12-3, 19, 35-7, 43; **27**:25-6, 31-2
Canadian Charter of Rights and Freedoms, **8**:16
Canadian foreign aid and human rights, Committee study, **16**:4-5
Canadian Human Rights Act, **10**:25
Canadian Human Rights Commission
Estimates
1986-1987, supplementary, **3**:20-1, 23, 25-6, 29
1987-1988, main, **9**:20-2; **10**:17, 23-6, 32
M. (Witer), **1**:24-5
M. (Robinson), **3**:38-40, 42-3
Canadian Human Rights Tribunals, **4**:23; **10**:23
M. (Robinson), **3**:38-40, 42-3
Order in Council appointments, Committee study, **2**:10, 18, 26-7, 33, 36, 41-3, 49-50, 61, 74-6, 81-3, 86; **3**:38-40, 42-3, 46-7
Coalition on Human Rights, Committee study, **1**:32-4, 36, 38, 43-4, 69-71, 74
Committee, **7**:7-8, 10, 12-3, 25; **8**:15-6
Conference on Security and Co-operation in Europe, **13**:28; **14**:38
Disabled and handicapped, **4**:28
Education, **4**:29
Employment equity, **9**:22
Equal pay for work of equal value, **9**:20-2
Estonia, **20**:53-4
Housing, **2**:61
Human rights, **3**:21, 25-6
Behind the Iron Curtain, Committee study, **13**:16-9, 28-9, 49, 64-6; **14**:15-6, 31, 38, 40-1; **20**:52-4, 63-6, 80-1, 83-4, 94-6, 102
Committee mandate, **6**:21-2; **8**:15-6
Judiciary, **4**:22
King, Coretta Scott, references, **8**:16
Lord's Day Act, **2**:61
Order in Council appointments, **1**:23, 38, 44, 69-71, 74; **2**:26; **3**:20-1
Committee study, **4**:22-3, 28-9

King, Fred—*Cont.*
Parliamentarians, 7:25
Parliamentary Committees, 7:18-9
Pensions, 27:31-2
Poland, 14:38, 40-1
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, 1:13
M. (Copps), amdt. (Collins), 1:12
M. (Witer), 1:34
Amdt. (Redway), 1:36
Amdt. to amdt. (Robinson), 1:38
Reports, fifth, 27:40, 42-3, 49
Amdt. (Attewell), 27:44
Briefs, 16:4
M. (Witer), 16:5
Business meetings, 7:5, 7-10, 12-6, 18-21, 25; 27:40, 42-4, 49
Chairman, M., 1:11
Information, 2:36
Items of business, M., 1:32-3
Meetings, 7:7
Members, 3:39; 4:22
Ministers, 1:38
Motions, 2:83
Observers, 8:15
Organization meeting, 1:11-6, 23-6, 28
Parliamentary Secretary, 3:46
Questioning of witnesses, 1:15; 2:49, 74
Quorum, M. (McCurdy), 1:14
Staff, M. (Attewell), 7:20-1
Unparliamentary language, 3:39
Vice-Chairman, M., 1:11
Witnesses, 1:23-6, 36-8; 27:40, 42-4, 49
M. (Witer), 1:24-5
M. (McCurdy), 1:26
M. (Copps), 2:41, 81-3
Public Service, 11:6-7, 16-8
Retirement, 11:31-2; 20:35; 27:31-2
Romania, 20:83-4
Senior citizens, 11:33; 20:12-3, 35-7, 43
Soviet Union, 6:21-2; 13:18, 65-6; 14:31; 20:52-3, 63-6, 81, 94, 96
Trade, 27:26
Ukraine, 13:16-7
Yugoslavia, 14:15

Kinsella, Noël (New Brunswick Human Rights Commission)
Age discrimination, Committee study, 32:4, 6-24
Discrimination and racism, prohibitions, enforcement, Committee study, 32:4, 19-24

Kislik, Vladimir *see* Soviet Union—Dissidents, Releasing

Klass, Alan (Creative Retirement Manitoba)
Age discrimination, Committee study, 18:3, 10-1, 17

Knesset *see* Israel

Kobryn, Vasyl *see* Ukraine—Ukrainian Catholic Church, Persecutions

Korwin, George (Canadian Polish Congress)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, 14:3, 45-6, 50-1

Koryagin, Dr. *see* Soviet Union—Dissidents—*Glasnost* openness policy

Kuchino *see* Perm Camp Kuchino

Kukk, Dr. Juri *see* Soviet Union—Dissidents, Case histories

Kuras, Joana (Lithuanian Canadian Committee)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, 13:3, 51-61

Kutash, Very Rev. Dr. Ihor (Ukrainian Orthodox Church)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, 28:3, 20-2, 27-32

LAB Program *see* Labour Adjustment Benefits Program

Labour Adjustment Benefits Program *see* Employment—Labour force adjustment, Older workers

Labour Assignment Program *see* Employment—Older workers

Labour Code *see* Canada Labour Code

Labour colonies *see* Soviet Union—Prisons

Labour Department
Responsibilities, 27:8
See also Employment—Free trade—Older workers—Part-time; Equal pay for work of equal value—Employer practices; Labour relations; Occupational health and safety; Witnesses

Labour, Employment and Immigration Standing Committee *see* Age and Opportunity Centre

Labour force
Statistics, 33:5
Workers, legislation, protection, need, 19:12-3

Labour force adjustment *see* Employment

Labour Issues Assistance Fund *see* Labour relations

Labour movement *see* Employment—Older workers, Quebec; Retirement—Mandatory

Labour Outreach Initiative *see* Employment—Older workers

Labour relations
Bureau of Labour Information database library, 27:12
Collective agreements, age discrimination, addressing, 27:12
Labour Department, role, 27:8
Labour Issues Assistance Fund, 27:14

Labour unions
Age discrimination, complaints *vs* concerns of remaining members, focus, 27:34-5

Lacombe, Trefflé (Public Service Commission of Canada)
Age discrimination, Committee study, 11:3-20

Landau Committee *see* Israel—Human rights violations

Landry, Hon. Monique (PC—Blainville—Deux-Montagnes; Minister for External Relations)
Canadian foreign aid and human rights, Committee study, 25:4-7, 9-18, 21-3
Haiti
Canadian foreign aid and human rights, 25:7, 10, 12-3, 16-7, 21-2
Canadians, security, questioning, 25:7
Election, Nov. 29/87, 25:4-7, 9-10, 12-3, 15-8, 21

Landry, Hon. Monique—*Cont.*
Haiti—*Cont.*
Government policy, non-interference, 25:4, 12
Human rights, government commitment, action, 25:4-5, 13
Human rights, international, 25:4-5
Procedure and Committee business, Ministers, 25:23
References *see* Haiti—External Relations Minister
United Nations, Human Rights Commission, 25:10

Language *see* Czechoslovakia—Human rights; Eastern Europe—Human rights, Minority groups; Immigrants; Romania—Hungarian minority

Latvia
Dissidents
Astra, 19:73, 75-7
Bumeisters, Social Democratic Party leader, 19:77-8, 83
Melngailis, 23:11-2
Rozkalns, 19:75-6; 23:10
Skudra-Ludviks, 19:75-6
Emigration, 19:78-9, 83
Risbouzikov-Rosenberg-Zieglunds cases, 19:79
Statistics, 24:10
Family reunification, 19:78
Helsinki Group 86, 14:22; 23:5, 13; 19:83
Demands, 19:73-4; 23:8, 14
Mandate, role, 23:5-6, 14
Membership, 19:73-4, 76; 23:5-8, 13
Riga, Latvia, demonstration, June 14/87, consequences, arrests, 13:56; 19:74-6; 23:8-9; 24:22
Human rights, violations, abuses, 19:74-5, 79, 82-3
Astra comments, 19:73
Canada role, 19:72
Deportation of 1941, comparison, 23:13, 20-1
Environmental protection group demonstration, 19:74
Russification, 23:13
Lesinskis comments, 19:73
Silaraups, case history, 23:7-9, 13, 20
Testimony to Conference on Security and Co-operation in Europe, 19:74-5, 80-2
Testimony to Congress of United States, Committee receiving, 23:23
Political system, 19:83
Religion, 19:78
Evangelical Lutheran Church
Akmentins, reprimands, experiencing, 19:85-6
Priests, defrocking, 28:30
Rebirth and Renewal group, formation, church leadership denouncing, Archbishop Mesters letter to pastors, etc., 19:74, 85
Ginters, Conference on Security and Co-operation in Europe hearings, Washington, D.C., testimony, 19:84
KGB, infiltrating, 19:84
State, controlling, 23:19
Soviet Union, *glasnost* openness policy, *perestroika* reforms, changes, occurring, 19:82; 23:14
Travel, foreign, statistics, 24:10
See also Soviet Union—Republics, Baltic States

Latvian National Federation in Canada *see* Witnesses

Laval University *see* Haiti—Canadian foreign aid and human rights, Institutional support

Layoffs *see* Age discrimination—Employers; Employment—Free trade, Possible layoffs

LEAF *see* Legal Education Action Fund

Lebanon
Palestine Liberation Organization, activities, 30:14

Legal Education Action Fund
Background, purpose, activities, 2:8-9; 12:29
See also Witnesses

Legislation *see* Age discrimination; Canadian Charter of Rights and Freedoms—Other legislation; Canadian Human Rights Act—Amending; Employment equity—Age discrimination; Pornography; Retirement—Mandatory; Senior citizens; Soviet Union—Justice system

Lerner, Alexander *see* Soviet Union—Emigration, Restrictions

Lesaux, Peter (Public Service Commission of Canada)
Age discrimination, Committee study, 11:3, 6-7, 14-7

Lesick, William G. (PC—Edmonton East)
Age discrimination, Committee study, 17:26-8, 47-8, 54-7
Alberta Civil Liberties Research Centre, 17:47-8
Czechoslovakia, 17:88
Eastern Europe, 17:118
Edmonton Committee for Soviet Jewry, 17:118
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, 17:73-4, 88, 93-5, 118
Older workers, 17:54-5
Procedure and Committee business, organization meeting, 17:6
Retirement, 17:26-8, 55
Senior citizens, 17:47-8
Society for the Retired and Semi-Retired, 17:55
Soviet Union, 17:73-4, 93-5, 118

Lesinskis, Imants *see* Latvia—Human rights, Russification

Lewis, Stephen *see* Committee—Witnesses, Ambassadors; Soviet Union—Human rights violations, United Nations

Liberal government, former *see* Order in Council appointments

Liberal Party of Canada *see* Social sciences and humanities research—Funding

Lindhauser, Karl *see* Soviet Union—Western nations, Soviet propaganda

Lindsay, Win (Creative Retirement Manitoba)
Age discrimination, Committee study, 18:3, 8-10, 14-5, 19-20

Lithuania
Communications, Canadian Lithuanians with family, friends, 13:53, 55
Dissidents, statistics, 13:55
Emigration, 13:53; 24:10
Family reunification, 13:53-4, 58-60
Glasnost openness policy, implementation, extent, effects, 13:55-6
Human rights, violations, situation, 13:51-3
Assistance, Western nations, strategy, approach, 13:58-60
Independence, seeking, difficulties, 13:52
Religion, 600th anniversary of Christianity in Lithuania, celebrating, 13:54; 24:14
Resettlement, Russification policy, 13:57-8

Lithuania—*Cont.*
Travel, foreign, **24**:10
Visitors from other countries, contact with citizens, restrictions, **13**:53-4
See also Soviet Union—Republics, Baltic States

Lithuanian Canadian Committee *see* Witnesses

Little, Charles *see* Retirement—Litigation cases

Lobanov, I.P. (Soviet Union Embassy)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **24**:3, 13, 18, 20-3

***Logirente* housing allowance** *see* Senior citizens—Housing, Rental accommodations

London Times *see* Iran—Baha'i faith, Persecuting

Lord's Day Act
Exemptions, subcommittee study, William I. Miller, chairman, **2**:61

Lovelace, Sandra *see* Native people—Indian Act

Low-income housing *see* Senior citizens—Housing

Ludviks, Maris *see* Latvia—Dissidents, Skudra-Ludviks

Lukss, Linards (Keston College Canada)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **23**:3, 5-9, 13-4, 16-7, 19, 21
References, background, **23**:17

Lukyanenko, Lev *see* Ukraine—Dissidents—Helsinki Group monitors

Lutherans *see* Estonia—Religion, National Lutheran Church

Luthuli, Chief *see* South Africa, apartheid policy—Economic sanctions, King

Lynch, Edite (Latvian National Federation in Canada)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **19**:4, 84-6

Lyon, Sterling *see* Manitoba Court of Appeal—Appointment

MacBain case *see* Canadian Human Rights Tribunals—Cases; Order in Council appointments—Process

Macdonald commission *see* Employment—Free trade

MacDougall, John A. (PC—Timiskaming)
Age discrimination, Committee study, **12**:51-2
Canadian Human Rights Commission, Order in Council appointments, Committee study, **1**:90-1

Madisson, Tiit (Estonian Central Council in Canada)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **20**:3, 49-54
References *see* Estonia

Magarik, Alexei *see* Soviet Union—Dissidents, Releasing

Magas, Stephen (Canadian Hungarian Federation)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **13**:4, 73, 81-7, 89

Mahdi, Naseem (Ahmadiyya Movement in Islam (Canada))
Pakistan, human rights, Committee study, **19**:3, 55-7

Makarov, Alexei P. (Soviet Union Embassy)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **24**:3-21, 23-6

Makushkin, Mikhael *see* Soviet Union—Emigration, State secrets

Malicki, Marek (Canadian Polish Congress)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **14**:3, 33-41, 46-9

Managing an Aging Canadian Workforce *see* Senior citizens—Employment

Mandela, Nelson *see* South Africa, apartheid policy—African National Congress

Mandela, Winnie
References, situation, **8**:9

Manitoba
Attorney General *see* Manitoba Court of Appeal—Consultations
See also Age discrimination; Senior citizens—Education—Medication—Residences/nursing homes—Institutional care

Manitoba Anti-Poverty Association *see* Senior citizens—Women, Majority below poverty level

Manitoba Attorney General *see* Manitoba Court of Appeal—Consultations

Manitoba Court of Appeal
Appointment, Sterling Lyon, **4**:10
Background, suitability, position on equality provisions in Canadian Charter of Rights and Freedoms, **4**:11-2, 22
Committee, authority to discuss, review, **4**:16
Consultations, Manitoba Attorney General, judiciary, **4**:14-7
Robinson, remarks, fairness, Parliamentary immunity, using, **4**:14-5

Manitoba Society of Seniors Inc.
Background, role, **18**:24
See also Senior citizens—Finance and Economic Affairs Standing Committee—Health and fitness—Women; Witnesses

Manly, Jim (NDP—Cowichan—Malahat—The Islands)
Middle East, West Bank and Gaza Strip, human rights, Committee study, **34**:18-23

Manson, Gen P.D. (National Defence Department)
Human rights, Committee mandate, **5**:3, 15, 17, 20-1, 26, 31-3

Marantz, Paul (Institute for International Affairs for B'nai Brith)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **17**:5, 64-74, 76

Marriage *see* Canadian Armed Forces—Common-law marriage

Martial law *see* Pakistan—Ahmadiyya Muslims, Zia-ul-Haq; Poland

McCulloch, Dora (Society for the Retired and Semi-retired)
Age discrimination, Committee study, **17**:4, 50-6, 58, 60-2

McCurdy, Howard (NDP—Windsor—Walkerville)
Age discrimination, Committee study, **19**:11-6, 18, 44-7; **27**:24-6, 34-6
Canadian foreign aid and human rights, Committee study, **25**:11-4, 22-3
Canadian Human Rights Commission, **32**:23
M. (Witer), **1**:24
Czechoslovakia, **19**:65-6; **28**:10-3
Discrimination and racism, prohibitions, enforcement, Committee study, **32**:19-23
Eastern Europe, **19**:99, 101
Employment, **19**:14-6; **27**:24, 35-6
Haiti, **25**:11-3
Human rights
Behind the Iron Curtain, Committee study, **14**:24-7; **19**:64-7, 69, 98-101; **23**:14-6; **24**:19-22; **28**:10-3, 19-20
Committee mandate, **6**:10-1, 13-4, 24-5; **8**:4, 13-4, 16
Industry, **27**:25-6
Iran, human rights violations, Committee study, **22**:11-3, 15
King, Dr. Martin Luther, Jr., references, **8**:13-4
Latvia, **23**:14
Older workers, **19**:15
Order in Council appointments, **1**:18, 20-3, 30-1
Procedure and Committee business
Agenda, **27**:18
Agenda and procedure subcommittee, **23**:25; **27**:38
M. (Copps), amdt. (Collins), **1**:12
M. (de Corneille), **23**:28
Business meetings, **23**:24-8; **27**:38, 40-1
Chairman, M. (King), **1**:11
Documents, M. (Copps), **1**:30
Members, **28**:19-20
Ministers, **25**:22-3
Orders of Reference, **27**:38
M., **23**:27
Organization meeting, **1**:11-2, 14-6, 18, 20-4, 26, 28-31
Proceedings, M., **8**:4
Questioning of witnesses, **1**:15
M. (Witer), **1**:16
Quorum, M., **1**:14
Witnesses, **1**:18, 20-4, 26; **23**:26-7; **27**:38, 40-1
M., **1**:14
M. (Witer), **1**:24
M., **1**:26, 28-9
References, **8**:13-4
Retirement, **27**:35
Romania, **19**:98-100
Senior citizens, **19**:44-6
South Africa, apartheid policy, **6**:10-1, 13-4, 24; **8**:14
Soviet Union, **14**:24-7; **19**:64-5, 69, 98-100; **23**:14-6; **24**:19-22
Trade, **27**:26
United States, **8**:14
Visible minorities, **32**:22

McDonald, Lynn (NDP—Broadview—Greenwood)
Canadian foreign aid and human rights, Committee study, **16**:4-5
Procedure and Committee business, briefs, **16**:4
M. (Witer), **16**:5

McLaine, Alan *see* Poland—Canadian ambassador

McLean, Hon. Walter (PC—Waterloo)
Age discrimination, Committee study, **32**:15-9; **33**:21-4, 28
Canadian foreign aid and human rights, Committee study, **25**:18-20, 22-3
Canadian Human Rights Commission
Estimates, 1988-1989, main, **29**:20-2
Order in Council appointments, Max Yalden, Committee study, **26**:22
Discrimination and racism, **26**:22
Education, **32**:19
Employment equity, **29**:21-2
Haiti, **25**:18-20
Human rights, **32**:15-6
Procedure and Committee business
Business meeting, **29**:33-7
Meetings, M., **25**:23
Ministers, **25**:22
M. (Robinson), **29**:37
Amdt., **29**:34-6
Retirement, **33**:22
United Nations, **32**:17-8

McLellan, BGen A. (National Defence Department)
Human rights, Committee mandate, **5**:3, 11-3

McMaster University *see* Social sciences and humanities research—Geriatrics and education research

McOuat, Evelyn (Senior Citizens' Forum of Montreal)
Age discrimination, Committee study, **20**:3, 23-4, 27-32, 34-41, 43

McQueen, Jennifer (Labour Department)
Age discrimination, Committee study, **27**:3, 7-18, 21-6

Meals on Wheels *see* Senior citizens—Residences/nursing homes—Senior citizens organizations

Means test *see* Old Age Security—Universality

Media *see* Conference on Security and Co-operation in Europe; Estonia—Madisson—Tallinn; Helsinki Accord—Watch groups, Canadian; Iran—Baha'i faith, Persecuting; Israel; Senior citizens—Society; Soviet Union—*Glasnost* openness policy—Western nations; Ukraine—Ukrainian Catholic Church, Persecutions; Violations; Yugoslavia

Medicine *see* Senior citizens; Social sciences and humanities research—Folk medicine

Meech Lake Agreement *see* Constitutional Accord (1987)

Meiman, Imma *see* Soviet Union—Dissidents, Releasing

Meiman, Prof. Naum *see* Soviet Union—Emigration, Restrictions

Melngailis, Gederts *see* Latvia—Dissidents

Members of Parliament *see* Discrimination and racism—Combatting; Non-governmental organizations—Briefing sessions; Retirement; Soviet Union—Human rights violations, Canadian awareness

Mental disorders
Criminal Code, amending to allow for, **4**:8

Mental health *see* Senior citizens—Health and fitness

Mentally handicapped *see* Disabled and handicapped—Canada Elections Act

Menvetkova, Olga *see* Soviet Union—Dissidents, Releasing

Menzies, Izza *see* Older workers—Competency

Mesters, Archbishop *see* Latvia—Religion, Evangelical Lutheran Church

Metropolitan Housing Committee of Montreal *see* Housing

Middle East
Fez Peace Plan, **30**:9, 13
Human rights
Committee studying, **30**:29; **34**:13
Siniora, involvement, **34**:16-7
West Bank and Gaza Strip, human rights
Autonomy, developing, **34**:15-6, 18
Committee study, **30**:4-40; **34**:3-34
Conditions, **30**:16-7, 19-21; **34**:18-9
Dahwiche, poem, **34**:27
Elections, denying, **30**:8, 26-7
Israeli occupation, **30**:12, 25, 33-5; **34**:9-10, 12, 18-20, 24-5, 29-30
Palestine Liberation Organization, role, **34**:22, 26-8
Palestinian state, creating, **30**:37
Physicians for Human Rights report, **34**:11, 18-21, 30
Shu'fat refugee camp, Robinson visit, **30**:16
Tear gas, use, effects, **30**:20
United Nations, resolutions, Arafat accepting, **30**:32-3
Uprising, **34**:26-7
Rabin comments, **30**:17-8

Mikk, Juri *see* Estonia—Human rights

Military *see* Haiti—Human rights; Hungary; Indonesia; Israel—Human rights violations, Israeli soldiers; South Africa, apartheid policy—African National Congress—Front-line states; Soviet Union

Millenium of Christianity *see* Ukraine

Miller, William I. (Canadian Human Rights Tribunals)
Canadian Human Rights Tribunals, Order in Council appointments, Committee study, **2**:3, 58-66
References *see* Canadian Human Rights Tribunals—Order in Council appointments; Lord's Day Act

Minister of State (Senior Citizens) *see* Senior citizens—Senior Citizens' Forum of Montreal, Brief

Ministerial Task Force on Regulatory Reform *see* Canadian Human Rights Commission—Cases, Investigation

Minority groups *see* Canadian Armed Forces; Capital punishment; Eastern Europe—Human rights; Visible minorities; Yugoslavia

Minority reports *see* Procedure and Committee business—Reports to House

Molotov-Ribbentrop pact *see* Estonia—Tallinn; Soviet Union—Republics, Baltic States

Monitoring Groups *see* Soviet Union—Helsinki Accord

Montreal, Que. *see* Committee—Travel; Senior citizens—Residences/nursing homes, Quebec

Montreal Urban Community Transport Commission *see* Senior citizens—Transportation

Morgentaler, Dr. Henry *see* Abortion

Morocco *see* Iran—Baha'i faith, Egypt

Moscow, Soviet Union *see* Estonia—MRP-AEG group, Riga; Soviet Union—Human rights violations, Conference, Demonstrations

Moscow Trust Group *see* Soviet Union—Human rights violations

MRP-AEG group *see* Estonia

Mulroney, Right Hon. Brian *see* Haiti—Election; Southern Africa—Prime Minister Mulroney; Ukraine—Millenium of Christianity

Multiculturalism commissioner *see* Canadian Human Rights Commission—Commissioners

Multiculturalism Standing Committee *see* Age and Opportunity Centre—Labour, Employment and Immigration Standing Committee

Murphy, Richard *see* Israel—Palestinians

Musicians *see* Czechoslovakia—Dissidents

Muslims *see* Iran—Baha'i faith, Persecuting; Pakistan—Ahmadiyya Muslims

My Name is Mrs. Simon *see* Senior citizens—Institutional care

Mykhajlenko, Hanna *see* Ukraine—Ukrainian Catholic Church, Persecutions

Namally case *see* Bhinder-Namally case

Namibia *see* South Africa, apartheid policy

Namphy, General *see* Haiti—Election, Prime Minister Mulroney

National Advisory Council on Aging
Background, activities, complaints, cases, **11**:21, 26
See also Witnesses

National Association for Women and the Law *see* Witnesses

National Bank of Canada *see* Canadian Human Rights Tribunals—Cases—Order in Council appointments

National Council on Aging *see* Senior citizens—Housing—Transportation

National Defence Department
Minister, Committee inviting to appear, **1**:34
See also Age discrimination—Pilots; Witnesses

National Health and Welfare Department *see* Senior citizens—Functionally illiterate—Health and fitness—Residences/nursing homes

National Health Research and Development Program *see* Social sciences and humanities research—Folk medicine

National Lutheran Church *see* Estonia—Religion

National Symposium on Equality Rights, January 1985
Purpose, activities, **2**:5

Native people
Discrimination and racism, **18**:59
Constitutional Accord (1987), impact, **31**:19-20
Imprisoned, Canadian Human Rights Commission, role, **26**:18

Native people—*Cont.*
Entitlements, settling, human rights implications, **3**:25
Indian Act amendments, Lovelace case, **32**:11
See also Canadian Human Rights Tribunals—Order in Council appointments; Senior citizens; Social sciences and humanities research—Elderly natives

Navratilova, Martina *see* Czechoslovakia—Emigrants/defectors, Returning to homeland

NDG Senior Citizens' Council *see* Senior citizens—Residences/nursing homes—Senior citizens organizations; Witnesses

Nemecek, Milton (Czechoslovak Association of Canada)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **18**:4, 91-3, 97-8

New Agenda for Seniors *see* Senior citizens—Residences/nursing homes, Home-owners

New Brunswick *see* Age discrimination; Retirement; Senior citizens—Senior citizens organizations

New Brunswick Federation of Labour *see* Employment—Labour force adjustment

New Brunswick Human Rights Commission *see* Witnesses

New Horizons Program *see* Senior citizens—Rights and responsibilities—Senior citizens organizations

New Zealand *see* Senior citizens—Care—Residences/nursing homes

NGOs *see* Non-governmental organizations

Nicaragua *see* United States

***Nightline* television broadcast** *see* Israel—Israel/Palestinian negotiations

Niklus, Mart *see* Estonia—Dissidents

Non-governmental organizations, human rights advocacy
Activities, **14**:11
Briefing sessions, with government officials, Members of Parliament attending, **14**:11-2
Financing, government support, **14**:10, 12
See also Committee—Witnesses; Conference on Security and Co-operation in Europe—Meetings; Haiti—Canadian foreign aid and human rights; Human rights

Non-profit housing *see* Senior citizens—Housing

Non-profit organizations *see* Pensions—Small business

Non-violence
Definition, description, **8**:6, 12
Method, using, **8**:5-6, 16
See also Tutu—References; United States—Civil rights movement

Nova Scotia
Human rights cases, Donna Ferguson, school teacher, **3**:19, 41

Nudel, Ida *see* Soviet Union—Dissidents, Releasing

Nunziata, John *see* Poland—Solidarity union

Nursing homes *see* Senior citizens—Residences/nursing homes

Nutrition *see* Senior citizens—Health and fitness

Occupational health and safety
Canada Labour Code requirements/Labour Department, role, **27**:9-10

Offences Code *see* Poland—Dissidents

Official Languages Commission *see* Canadian Human Rights Commission—Budget—Staffing

Old Age Security
Universality, means test, tax measures, options, **12**:59
See also Employment—Women, Benefits; Senior citizens—Immigrants and refugees—Income

Older Worker Adjustment Program *see* Employment—Older workers

Older workers
Competency, **17**:23-4, 50-1
Menzies, Izza, example, **17**:61-2
Illiteracy, impact, **19**:15
Immigrants, special needs, **19**:15
Male-female ratios, **27**:8-9
Natural aging process, impact, **17**:23
Plight, addressing, need, **27**:33-4
Social perceptions, impact, **17**:51-2, 59
See also Employment; Public Service; Retirement—Mandatory; Unemployment

Olmert, Ehud (Israel Government)
Middle East, West Bank and Gaza Strip, human rights, Committee study, **34**:3-34

Ombudsman *see* British Columbia—Human rights; Senior citizens—Government role

One Voice of Seniors Network of Canada *see* Senior citizens

O'Neil, Maureen (Canadian Human Rights Commission)
Canadian Human Rights Commission estimates, 1987-1988, main, **9**:5, 14

Ontario
Minister of Senior Citizens *see* Senior citizens—Residences/nursing homes, Home-owners
Minister of Transportation and Communications *see* Senior citizens—Transportation
Race Relations Commissioner, B. Ubale, appointment, role, **1**:105-8, 110
Racism, **1**:109
See also Employment—Older workers, Retraining; Equal pay for work of equal value; Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations—Free trade presentation to Ontario government; Retirement—Mandatory; Senior citizens—Society, Public education

Ontario Advisory Council on Senior Citizens *see* Senior citizens—Society, Media portrayal

Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations
Background, affiliation, **19**:31
Free trade presentation to Ontario government, submitting to Committee, **19**:38
Senior citizens shelter living and housing task force report, submitting to Committee, **19**:39

Ontario Coalition of Senior Citizens'...—*Cont.*
Transportation presentation, Disabled and Handicapped Subcommittee, submitting, **19**:40
See also Senior citizens—Free trade agreement with United States—Transportation; Witnesses

Ontario Federation of Labour *see* Retirement—Mandatory

Ontario Human Rights Act *see* Sexual orientation—Discrimination

Oostrom, John (PC—Willowdale)
Middle East, West Bank and Gaza Strip, human rights, Committee study, **30**:24-5

Opposition enemy groups *see* Hungary

Order in Council appointments
Background, credentials, requirements, human rights, **1**:41, 43, 45, 50, 52-6, 58-63, 65-75, 86, 98-100, 102, 108-10; **2**:7, 9-10, 26, 31, 48; **3**:19-21, 32-3, 35-8; **4**:20-1
Canadian Human Rights Act, amending, specific provision for recognized competence, **1**:48-9
Committee
Calling as witnesses, **1**:18, 20, 22-3, 34-9, 44, 46-7; **2**:10
Selection, limiting number to one per Member, **1**:51-2, 76-80, 112-4; **3**:34, 36-7
Time limit, 30 days reporting requirement, **1**:30-1, 35-6, 38
Treatment, Members of Parliament insulting, intimidating, **3**:42
Role, **32**:8
Study, **4**:5-31
1st Sess., 33rd Parl., **1**:26-8
Liberal government, former, **1**:57
Other individuals/organizations, supporting/objecting to appointments, process, Committee calling as witnesses, **1**:18-23; **4**:19-20
Commenting on appointees' qualifications, appointee not present, **1**:41-5, 52; **2**:9
Political affiliations, financial contributions, significance, **1**:41, 45-6, 48, 55, 60, 65, 84-6, 100; **2**:9, 17-9; **3**:35
Process, changing, improving, etc., **1**:57
Advertising for applications, publicizing, **1**:68-9
Coalition on Human Rights, recommendations, **1**:48-9
Committee role, recommending individuals for appointment, **1**:49; **4**:18, 23-4
MacBain case, response, **1**:56
Participation by interested groups/individuals, submitting names, **1**:49, 56, 69
Regional representation, importance, **1**:58-9, 65
Report to House, not required, **3**:44-7
Rescinding, Committee authority, **2**:80-1
Resumés, source, revisions, Committee obtaining originals, **1**:18-9, 21, 46, 48, 84-5
Role, importance, **1**:71-2
Training, on-the-job, opportunities, **1**:61-2; **3**:19-20
See also Canadian Human Rights Commission; Canadian Human Rights Tribunals

Orders of Reference
Canadian Human Rights Commission estimates
1986-1987, supplementary, **3**:3
1987-1988, main, **9**:3
1988-1989, main, **29**:3

Orders of Reference—*Cont.*
Committee membership, **17**:3; **21**:3
Travel, **17**:3

Organization meeting *see* Procedure and Committee business

Organizations appearing *see* Witnesses

Orlikow, David (NDP—Winnipeg North)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **13**:19-20, 29-30, 48-9
Procedure and Committee business, members, **13**:19

Orlov, Yuri *see* Soviet Union—Dissidents, Releasing

Orlowski, Stan (Canadian Polish Congress)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **14**:3, 32-3, 41-5

Orton, Helena (National Association for Women and the Law; Coalition on Human Rights)
Coalition on Human Rights, Committee study, **1**:6, 40-1, 45-7, 50-1, 53-6, 59, 64-8, 71, 73, 75

Ottawa Citizen, The *see* Soviet Union—Human rights violations, Gerol

Over 55 Program *see* Young Men's Christian Association

Pakistan
Ahmadiyya Muslims
Bhutto, former Prime Minister, special investigation committee, decision, **19**:52
Deschênes investigation, **19**:55
Fundamental freedoms and rights, denying, **19**:53
Historical background, **19**:51-2
International Commission of Jurists investigation, report, **19**:55-6
Blasphemy, government law, implications, **19**:55-6
Junejo, Prime Minister, government officials, quotations, **19**:55-6
Parker report, **19**:54
Persecution, experiencing, **19**:51-5
Zia-ul-Haq
Martial law ordinance, 1984, restrictions imposing, **19**:52-3
Quotations, **19**:54-6
Passports, religion, indicating, **19**:53
See also Iran—Baha'i faith, Egypt

Palestine Liberation Organization
Activities, **30**:13
Achille Lauro, incident, **34**:9
Anglican Church, Bishop Khowry, relationship, **30**:14
Covenant, contents, **30**:37
Factions, impact, **34**:17-8
Palestinian/Israeli dialogue, **30**:22
Israel, position, **34**:9
Palestinians, supporting, **30**:8-9, 18-9
Poll, results, **34**:29
Peace negotiations, refusing, **30**:23
Persecutions, **30**:14
United States, position, **34**:29
See also Committee—Witnesses; Lebanon; Middle East—West Bank and Gaza Strip

Palestine National Council *see* Israel—Palestinians

Palestinian Centre for the Study of Non-Violence *see* Israel—Palestinians

Palestinians *see* Committee—Witnesses; Israel; Jordan; Syria

Paluoja, Roy (Estonian Central Council)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **14**:3, 17-31
References, **20**:44

Pamyat society *see* Soviet Union—Jews, Anti-Semitism

Parker, Karen *see* Pakistan—Ahmadiyya Muslims

Parliamentarians
Other countries, imprisonment, intimidation, Canada assisting, **7**:11, 23-5

Parliamentary committees
Role, authority, influence, **7**:18-9

ParticipAction *see* Senior citizens—Health and fitness, Government role

Pasic, Nicholas (Committee for Democratic Dissidents in Yugoslavia)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **14**:3, 5-17

Passports *see* Czechoslovakia—Emigrants/defectors; Pakistan; Soviet Union—Jews, Nationality classification

Patent Act (amdt.)(Bill C-22) *see* Drugs and pharmaceuticals—Research and development; Senior citizens—Medication, Costs

Patterson, Jeffrey (Social Planning Council of Metropolitan Toronto)
Age discrimination, Committee study, **19**:3, 12-3, 15-7, 21-30

Peace movement *see* United States—Civil rights movement

Pelletier vs Brazeau Transport Inc. *see* Age discrimination—Canadian Human Rights Tribunals case

Penitentiaries
Canadian Human Rights Commission, monitoring, **26**:18

Pension Benefits Standards Act
Amendments, equality, ensuring, **10**:6

Pensions
Bankrupt companies, impact, **18**:59
Earnings-based, discriminating, **18**:52
Europe, invalidity pensions, **27**:31-2
France, age of entitlement, reducing, **27**:27
Indexing, **27**:18, 32
Portability, introducing, effects, **12**:60
Small business, non-profit organizations, **17**:59
See also Employment; Retirement—Government role; Senior citizens—Income

Pentecostals *see* Soviet Union—Religion; Ukraine—Religion

Pentney, Bill (Coalition on Human Rights; University of Ottawa)
Coalition on Human Rights, Committee study, **1**:6, 51-3, 58-62, 69, 72-4

Pepper, Congressman *see* Senior citizens—Abuse

***Perestroika* reforms** *see* East Germany—Soviet Union; Eastern Europe—Soviet Union, *Glasnost* openness policy; Latvia—Soviet Union; Soviet Union

Perm Camp Kuchino 36-1 *see* Soviet Union

Petit, Frances (Senior Citizens "Action Now" Association Inc.)
Age discrimination, Committee study, **18**:3, 49-60

Pharmacare Plan *see* Senior citizens—Medication

Pharmacists *see* Senior citizens—Medication

Physicians *see* Retirement—Mandatory, British Columbia

Physicians for Human Rights *see* Middle East—West Bank and Gaza Strip

Pilots *see* Age discrimination

Plant closures *see* Industry—Free trade with United States

PLO *see* Palestine Liberation Organization

PMO *see* Prime Minister's Office

Pohl, Reynaldo *see* Iran—Baha'i faith, Human Rights Commission

Poland
Canadian ambassador, Alan McLaine, **14**:38
Canadian consulate, size, **14**:37
Citizens, former, visiting, danger, **14**:41-3
Communist Party, influence, extent, **14**:49-50
Consulate in Canada, size, growth, **14**:37
See also Poland—Canadian consulate
Dissidents, **14**:35
Amnesty Act, 1986, releasing, **20**:74, 78
Offences Code legislation, rapid conviction process, property confiscation, etc., **20**:74
Education, post-secondary institutions, restrictions, **14**:36
Emigration to Canada, criminal records, effects, **14**:37-8
Family reunification, **14**:34, 37
Human rights, violations, **14**:36; **19**:92, 105
Economic situation, impact, **20**:81
Information, sources, **14**:48-9
Israel, diplomatic relations, **19**:92
Martial law, **4**:25; **14**:40-1
Political system, **14**:49-50; **18**:98
Religion, restrictions, **14**:36; **19**:103
Solidarity union, trade union movement, status, **14**:38-41, 50-1
Canadian Labour Congress, supporting, **14**:47-8
Nunziata comments, **14**:46-7
Soviet Union, relationship, **14**:42; **19**:91
Glasnost openness policy, implementation, extent, effectiveness, **14**:38; **20**:79
Tourism, **14**:37
Travel abroad, restrictions, **14**:35-6, 40-1
Trudeau comments, references, **17**:116

Police forces *see* Canadian Armed Forces—Women

Political affiliation *see* Canadian Human Rights Commission—Order in Council appointments; Courts—Judges; Government appointments; Order in Council appointments

Political prisoners *see* Dissidents

Pollock, Martin J. (Winnipeg Jewish Community Council, Soviet Jewry Committee)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **18**:4, 79-86, 88, 90

Polls *see* Canadian Armed Forces—Charter Task Force Report, Methodology

Popular Front for the Liberation of Palestine *see* Israel—Jerusalem elections

Population
Aging, statistics, **27**:7

Pornography
Legislation, public opinion, reverse onus clause, etc., **31**:20-2

POWA *see* Older Worker Adjustment Program

Prague Union of Musicians *see* Czechoslovakia—Dissidents

Pravda *see* Soviet Union—Helsinki Accord—Human rights violations

Prayer breakfast movement, 8:10-1

Pregnancy *see* Canadian Armed Forces—Women, Absenteeism

Preliminary Conclusion to the Seniors Think-Tank *see* Senior citizens—Rights and responsibilities

President *see* South Africa, apartheid policy—Front-line states

Press conference *see* Procedure and Committee business

Priests *see* Czechoslovakia—Religion; Latvia—Religion; Ukraine—Ukrainian Catholic Church—Ukrainian Orthodox Church

Prime Minister's Office
Officials, Committee calling as witnesses, **2**:40-1, 81-3

Prince Edward Island *see* Employment—Seasonal workers

Princeton University *see* Association for Baha'i Studies—Conference

Prisoners of conscience *see* Dissidents

Prisons *see* Soviet Union

Private sector
Disabled employees, statistics, **9**:12
See also Canadian Charter of Rights and Freedoms—Discrimination; Canadian Human Rights Act—Amending, Consultations; Equal pay for work of equal value; Sexual orientation—Discrimination; South Africa, apartheid policy

Procedure and Committee business
Adjournment, M. (Witer), **30**:40-2, agreed to on recorded division, 3
Agenda
Changes, **1**:76
Determining, **27**:18-20
Agenda and procedure subcommittee
Discussions, becoming public, **27**:42-3
Meetings, scheduling, **12**:7-8
Membership, M. (Copps), **1**:11-2, agreed to by show of hands, 4
Amdt. (Collins), **1**:12-3, agreed to by show of hands, 4
Quorum, **1**:13

Procedure and Committee business—*Cont.*
Agenda and procedure subcommittee—*Cont.*
Reports, **1**:33-4
Committee approval required, **1**:78-9
First, M. (Witer), **1**:34, as amended, 40, agreed to, 7
Amdt. (Redway), **1**:35-7, 39, agreed to, 7
Amdt. to amdt. (Robinson), **1**:37-40, withdrawn, 7
Second, M. (Dantzer), **1**:76, as amended, 80, agreed to, 9
Amdt. (Dantzer), **1**:76-80, agreed to on recorded division, 9
Third, M. (Attewell), **14**:5, agreed to, 4
Fourth, **23**:25-7
Para. 1, M. (de Corneille), **23**:24, agreed to, 4
Para. 2, M. (Witer), **23**:24, agreed to, 4
Para. 3, M. (de Corneille), **23**:28, agreed to by show of hands, 4
Fifth, adopted as amended, **27**:6
M. (de Corneille), **27**:48-9, agreed to, 6
Para. 1, **27**:37, agreed to, 4
Para. 2, **27**:37, Chairman's ruling, 4
Para. 3, **27**:37, agreed to, 4
Para. 4, as amended, **27**:37, agreed to, 4
Para. 5, as amended, **27**:38, agreed to, 4
Para. 6, as amended, **27**:38, agreed to, 5
Para. 7, as amended, **27**:39-40, agreed to, 5
Para. 8, **27**:40-3, as amended, agreed to, 6
M. (Attewell), **27**:43-5, agreed to by show of hands, 5
Amdt. (de Corneille), **27**:45-50, withdrawn by unanimous consent, 6
M. (Witer), **27**:46, agreed to, 5
Para. 9, **27**:47-8, agreed to, 5
Role, **1**:79
See also Procedure and Committee business—Witnesses, Inviting
Briefs
Appending to minutes and evidence, M. (Dewar), **18**:60, agreed to, 3
Distribution, **12**:30
Both official languages, English only, Committee adjourning, **16**:4-6
M. (Witer), **16**:5-6, agreed to, 3
English only, **5**:22-3
Requesting, **4**:6
Submissions, requesting, **27**:38
Supplementary, inviting, **11**:21
Budget
Hospitality, M. (Witer), **2**:86, agreed to, 3
1988-1989, **32**:4, agreed to
Business meetings, **1**:76-81, 111-4; **7**:5-25; **23**:24-9; **26**:22-4; **27**:37-50; **29**:28-37
Chairman
Criticizing, **4**:28-9
Election
M. (King), **1**:11, agreed to, 4
M. (Attewell), **17**:6, agreed to, 4
Impartiality, member questioning, **4**:19
Clerk, role, **2**:84
Documents
Appending to minutes and evidence, printing costs, **12**:12
Both official languages, **11**:34

Procedure and Committee business—*Cont.*
Documents—*Cont.*
Distribution, **1**:17-8, 114
In advance, **5**:23
Purchasing
M. (Witer), **1**:112, agreed to, 10
M. (de Corneille), **18**:122-3, agreed to, 4
Requesting, **12**:12
M. (Copps), **1**:29-30, agreed to, 5
Future business, **12**:5-8
M. (Witer), agreed to by show of hands, **4**:3
M. to stand (de Corneille), negatived by show of hands, **4**:3
M. to stand (Robinson), negatived by show of hands, **4**:3
In camera meetings, **4**:3; **29**:4-5; **32**:3; **35**:24
Scheduling, **31**:29
Information
Filing with Clerk, **27**:27
Requesting, **2**:35-40; **11**:33; **12**:14, 44-5, 67; **13**:19; **18**:45; **19**:30; **27**:21
Interpretation, simultaneous, **2**:60
Items of business, wording, changing, M. (King), **1**:32-3, agreed to, 6
Language, derogatory, Member using, **31**:12-3
Meetings
Adjourning
M. (de Corneille), **23**:29, agreed to
M. (McLean), **25**:23, agreed to, 3
M. (de Corneille), **27**:50, agreed to, 6
Motion non-debatable, **4**:31; **25**:23
Time, **6**:23-4
Convening, **26**:18; **29**:5, agreed to; **32**:3, agreed to
Agenda and procedure subcommittee referral, M. (de Corneille), **26**:23-4, withdrawn, 3
Off Parliament Hill, **32**:3, agreed to
Scheduling, **1**:114; **7**:5; **12**:5, 8
Conflicts with other Committees, **7**:7, 11; **11**:13, 16
M. (Witer), **26**:22, as amended, **26**:23, agreed to, 3
Amdt. (de Corneille), **26**:23, agreed to, 3
Members
Late, apologizing, **13**:19
Leaving early, **26**:17; **28**:19-20
Remarks
Beyond scope, **3**:39
Casting aspersions, **2**:50, 86; **4**:15, 21-2
Misrepresenting, **17**:116
Substitutes, **1**:80
Ministers
Inviting, **1**:34, 36, 38-9; **2**:11; **3**:44; agreed to, **4**:3; **5**:36; agreed to, **9**:4; **29**:8-11; **30**:42
Agenda and procedure subcommittee referral, **26**:20, 23, agreed to, 3
M. (Robinson), **29**:33-4, 37, agreed to, 7
Amdt. (McLean), **29**:34-6, agreed to, 7
Late, **5**:4
Questioning
Beyond scope, **6**:7-9
Replies, **4**:18
Time limit, **25**:11
Written after meeting, **5**:36
Requesting additional meetings, **4**:31; **25**:22-3

Procedure and Committee business—*Cont.*
Motions
Admissibility, **2**:80-3
Debatable, **27**:47; **30**:41
Deferring, **3**:6
Notice, **2**:41, 80
Opposition parties, representation, need, **29**:34
Observers, welcoming, **8**:7, 15
Order in Council appointments, **1**:32-75, 81-111; **2**:4-86; **3**:31-47
Reporting to House, not necessary, **3**:44-7
Orders of Reference
Determining, **27**:38
Hearings, terminating, M. (McCurdy), **23**:27, agreed to
Orders of the day *see* Procedure and Committee business—Items of business
Organization meeting, **1**:11-32; **17**:6
Parliamentary immunity, member using, **4**:14-5
Parliamentary Secretary, membership, **3**:45-6
Press conference, **35**:25, agreed to
Printing
Minutes and evidence
M. (Copps), **1**:13, stood, 4
M. (Dantzer), **1**:80-1, agreed to, 9
Reports to House, **35**:25, agreed to; **36**:76, agreed to
Proceedings, photographers, television crews, permitting to attend, M. (McCurdy), **8**:4, agreed to, 3
Questioning of witnesses
Beyond mandate of witness, **27**:26
Both official languages, **24**:23
Non-members, **15**:15-6; **30**:36
Order, **8**:7
Order of questioners, **1**:53; **2**:4; **3**:9-10, 14; **17**:93; **18**:72
Repetitive, **2**:49
Replies, through interpreter, **20**:49-54
Scope, **1**:84-7, 100-1, 111; **2**:10-2, 17-9, 30, 69, 74-6; **4**:12-3, 16
Chairman's rulings, **1**:86-7, 100-1; **2**:11; **4**:13
Time limit, **1**:14-5, 71, 81; **2**:4, 32, 78; **4**:17-9, 27-8; **14**:27; **17**:54, 67; **18**:28, 72; **19**:37; **21**:10; **28**:9-10
M. (Witer), **1**:16-7, agreed to, 4-5
Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, **1**:13-4; **3**:6
M. (McCurdy), **1**:14, agreed to, 4
Reports to House
Draft, considering, **27**:37; **29**:4-5; **35**:24-5
Government response, requesting, **35**:25, agreed to; **36**:73
Minority report, **3**:34
First, **35**:25, agreed to
Second, **36**:77, agreed to
Resolution, draft, **22**:10
Staff
Communications consultant, hiring, M. (Attewell), **7**:20-1, agreed to, 3
Expenses, Committee paying, **35**:24, agreed to
Library of Parliament researchers, M. (Copps), **1**:17, agreed to, 5
Steering committee *see* Procedure and Committee business—Agenda and procedure subcommittee
Studies under S.O. 96(2), initiating, **32**:4
Translation services, quality, **24**:24

Procedure and Committee business—*Cont.*
Travel, agreed to, **9**:4
Seeking permission of House, **12**:8
Unparliamentary language, **3**:39
Vice-Chairman
Election
M. (King), **1**:11, agreed to, 4
M. (Attewell), **17**:6, agreed to, 4
Non-members, ineligible, **1**:11
Taking chair, **18**:20; **20**:54; **33**:3, 28
Vote in House
Announcing, **21**:16
Meeting, adjourning, **21**:19
Witnesses
Appearances, scheduling, **1**:25-6; **12**:5-7; **27**:39-40
M. (McCurdy), **1**:26-9, negatived by show of hands, 5
M. (Witer), **18**:121-2, agreed to, 4
Comments, out of order, **1**:41-5, Chairman's ruling, **1**:44-5, sustained by show of hands, 7
Expenses, Committee paying, **2**:86; agreed to, **9**:4; **32**:3, agreed to
M. (McCurdy), **1**:14, agreed to
M. (Robinson), **29**:30, agreed to, 6
M. (Witer), **29**:30; **30**:4, 35
Debate be adjourned, M., (Robinson), **29**:30-2, agreed to, 6
Immunity, **12**:14
Inviting, **1**:18-24, 34-9, 112-3; 7:22-3; agreed to, **9**:4; **10**:33-4, agreed to, 3; **23**:26-7; **26**:18, 23; **27**:37-50; **29**:4-5, agreed to; rescinded, **29**:5; **29**:28-30; **30**:35, 41-2; **32**:4, agreed to
Agenda and procedure subcommittee referral, **19**:30, 57; **24**:27
M. (Witer), **1**:24-5, agreed to, 5
M. (Witer), **1**:113-4, agreed to, 10
Amdt. (Robinson), **1**:114, negatived, 10
M. (Copps), **2**:40-1, stood; 81-5, negatived by show of hands, 3
M. (de Corneille), **18**:66, agreed to, 3
M. (Attewell), **20**:72, agreed to, 4
M. (de Corneille), **23**:28, agreed to, 4
M. (Robinson), **29**:32; **30**:4; withdrawn, **32**:4
Debate be adjourned, M. (Witer), **29**:33, agreed to on recorded division, 6
Notice, **14**:5
Language of testimony
Other than English, **23**:15
Ukrainian, **21**:4
Opening statement, reading into record, **20**:44-9
Presentations, time limit, **1**:113
Reappearing, **11**:34
Requesting, **26**:17
Recalling, **2**:51
Requests to appear, **7**:6
Testimony, credibility, **24**:18
See also Procedure and Committee business—Questioning of witnesses

Programme de développement régional intégré de Petit-Gôave à Petit-Trou-de-Nippe *see* Haiti—Canadian foreign aid and human rights

Propaganda *see* Soviet Union—Western nations, Soviet propaganda

Provinces *see* Age discrimination; Employment equity; Welfare benefits—Discrimination

Prud'homme, Marcel (L—Saint-Denis)
Middle East, West Bank and Gaza Strip, human rights, Committee study, **30**:39-40

Psychiatric hospitals *see* Soviet Union

Public Service, 11:25-6
Age discrimination, **11**:4, 10; **12**:52-3
Affirmative action, **11**:12, 29-30
Complaints, nature, statistics, **11**:20
Other employers, comparison, **11**:14
Career development, patterns, **11**:6
Disabled employees, statistics, **9**:12-3
Employment equity, monitoring, **10**:22
Hiring
Age considerations, person over 45 years, statistics, **11**:5-13, 19
Application forms, resumés, statement of age, abolishment, **11**:11, 20
Senior positions, **11**:5
Trends, down-sizing, future demographics, effects, **11**:6-8, 14-21, 29
Older workers, treatment, **11**:27, 29
Productivity, age groups, relationship, statistics, **11**:12, 18-9
Retirement, **11**:8, 11
Early, **11**:16-20
Women employees, senior positions, trends, **11**:15-6
See also Equal pay for work of equal value; Retirement

Public Service Commission of Canada
Responsibilities, **11**:4
See also Witnesses

Publications *see* Czechoslovakia

Puhvel, Prof. Martin (Estonian Central Council in Canada)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **20**:3, 44-50, 52-4

Puppet parties *see* Czechoslovakia—Political system

Purdy, Sheila (Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations)
Age discrimination, Committee study, **19**:3, 36-7, 44, 49-50

Quebec
Health and Welfare Department *see* Senior citizens—Senior citizens organizations
National Assembly *see* Senior citizens—Residences/nursing homes, Quebec
See also Employment—Older workers; Retirement—Mandatory; Senior citizens—Residences/nursing homes

Quebec Human Rights Commission
Appointments, process, **1**:49

Rabin, Yitzhak *see* Middle East—West Bank and Gaza Strip, Uprising

Race Relations Commissioner *see* Ontario

Racism *see* Discrimination and racism; Ontario

Radio Free Europe *see* Human rights—Research, Radio Liberty

Radio Liberty *see* Human rights—Research

Reagan, Ronald *see* South Africa, apartheid policy—Front-line states, Presidents

Rebirth and Renewal group *see* Latvia—Religion, Evangelical Lutheran Church

Recruiting *see* Canadian Armed Forces—Sexual orientation—Women

Redway, Alan (PC—York East)
Age discrimination, Committee study, **12**:42, 46-52, 59-62, 67-8
Coalition on Human Rights, Committee study, **1**:34-8, 42, 52, 65-9, 74
Order in Council appointments, **1**:34-8, 42, 52, 65-9, 74
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, M. (Witer), **1**:34
Amdt., **1**:35-6
Amdt. to amdt. (Robinson), **1**:37-8
Witnesses, **1**:34-8, 42

Refugees
Bona fide *vs* non-bona fide, **28**:9
Determination system, changing, **13**:87-9
See also Eastern Europe—Human rights; Israel—Refugee camps; Senior citizens—Immigrants and refugees; Soviet Union—Emigration

Refusniks *see* Dissidents

Regallet, Gabriel (Amnistie Internationale (Section canadienne francophone))
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **20**:3, 72-9, 81-4

Registered Retirement Savings Plan *see* Retirement—Government role, Pension rights; Senior citizens—Taxation; Women—Widows

Regulatory Reform *see* Ministerial Task Force on Regulatory Reform

Reid, Donald G. (Committee Clerk)
Procedure and Committee business
Business meeting, **29**:29-30, 35-6
Organization meeting, **17**:6

Reid, Joe (PC—St. Catharines)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **21**:10, 18
Procedure and Committee business, questioning of witnesses, **21**:10

Reimer, John (PC—Kitchener)
Canadian Human Rights Commission estimates, 1988-1989, main, **31**:21-3

Religion
Information database, developing, **28**:26-7
Religious intolerance, eliminating, Canadian Council of Churches suggestions *re* convention, **28**:22-5, 30
Research, Keston College/Amnesty International input, **28**:26
See also Albania; Czechoslovakia; Eastern Europe; Estonia; Latvia; Lithuania; Pakistan—Passports; Poland; Romania; Soviet Union; Ukraine; United States

Rental accommodation *see* Senior citizens—Housing

Reporter *see* Haiti—Election, United Nations Human Rights Commission

Reports to House
First, *Human Rights Behind the Iron Curtain,* **35**:1-23
Second, *Human Rights and Aging in Canada,* **36**:1-73

Republics *see* Soviet Union

Research *see* Canadian Human Rights Commission—Role, Education; Religion

Research and development *see* Drugs and pharmaceuticals

Reserves *see* Canadian Armed Forces—Women

Resolution *see* Iran—Baha'i faith; Procedure and Committee business

Retirement
Age
Canadian Human Rights Act, specifying, **32**:10
Establishing, **12**:16; **20**:22; **32**:9
White/blue collar workers, statistics, **11**:32
65, social impact, **17**:31-2; **18**:33-4
Aging workforce, impact, **17**:8
Desirability, statistics, **12**:21-2, 29
Early
Canadian Auto Workers, advocating, **27**:35
Impact, **27**:28
Industry, "golden handshakes", reviewing, need, **17**:60-1
International Labour Organization report, **27**:27
Older workers, re-hiring, age discrimination, **17**:10-1, 52-3, 55, 57; **18**:52
Popularity, availability, increasing, **12**:58, 62; **17**:10, 55, 59-60; **27**:17, 20
Retirees, returning to workforce, **17**:11; **27**:30-1
Youth employment, providing, **27**:35
Economic factors, impact, **27**:17, 31-2
Flexible, options, employers providing, **11**:22; **20**:22-3
Government role, **17**:16-7
Pension rights, protecting, **17**:60
Portability options, encouraging, **17**:17-8, 61; **20**:22-3, 32
Private pensions, **20**:35
Registered Retirement Savings Plans, **20**:35
Society, educating, **17**:17, 27, 29-30
Interpreting, redefining, **17**:7, 26
Jobs, disappearing with retired employee, reallocating duties, Alberta government example, **17**:25-6
Life expectancy, increasing, statistics, **17**:12
Life planning, "flexible life scheduling", need, **17**:8, 14, 27
Workforce-employers, educating, need, **17**:12-3
Litigation cases, Bundy/Little, **32**:12
Mandatory
Abolishing, **4**:7; **11**:22, 27-9; **12**:23, 27
Advantages, protection for older employees, **12**:9, 11
Blue collar workers, position, **17**:60
British Columbia physicians, hospital privileges, **32**:10
Canadian Charter of Rights and Freedoms, impact, **17**:22; **32**:10-1
Canadian Council of Retirees, position, **12**:9
Canadian Human Rights Commission, position, **9**:9; **29**:23
Continuing employment, past retirement age, negotiating individually with employer, etc., **12**:9, 12-3; **19**:49-50
Court challenges, **12**:57
Advocacy Centre for the Elderly, monitoring, **19**:47

Retirement—*Cont.*
Mandatory—*Cont.*
Dismissal, pressure to quit, prior to age 65, declining employee efficiency, competency, increasing, **12**:9-12, 4; **17**:10
Emotional, psychological effects, **12**:16-20, 22, 25; **18**:26
Financial implications, retirees, **12**:35
Historical background, **12**:16
Industry relations system, impact, **27**:16-7
Job competency, proving, **17**:8-10, 23
Labour movement, position, **12**:37; **17**:60
Croll hearings, *Retirement Without Tears,* report, **17**:9; **32**:11
Legislation, need, **20**:22-3; **29**:24; **31**:14
Older women, immigrants, work-oriented persons, impact, **17**:8-9
Older workers, rights, **17**:8
Alberta, Individual Rights Protection Act, changes, **17**:8, 22
United Nations/International Federation on Aging, research, conducting, **17**:29
Ontario Federation of Labour, report, **12**:12
Ontario Supreme Court ruling, acceptable/reasonable discrimination, **32**:10
Other countries, comparing, **12**:25
Professions, not applicable, **12**:18, 22
Public Service, **4**:7
Quebec, **27**:17, 20
Bill 15, Senior Citizens' Forum of Montreal supporting, **20**:21-2
Self-employed, impact, Rosenblatt, research conducting, **17**:28
Senior Citizens' Forum of Montreal
Position, recommendations, **20**:22
See also Retirement—Mandatory, Quebec
Seniors, position, **17**:9
Social class system, relationship, **18**:36
Teachers, **18**:34
Unemployment rates, effects, opportunities for younger employees, **11**:30-3; **12**:9, 61-2
United States, comparing, **12**:23-5, 27; **27**:17
Universities, regulations, **12**:57, 61
Younger workers, impact, **17**:9, 25
Europe/France, early retirement solidarity contract, **17**:9; **27**:27, 32-3, 35
See also Canadian Armed Forces; Senior citizens—Abuse; Windus, Velma—Personal case history
Members of Parliament and Senators, **18**:60
New Brunswick, **32**:11-2
Personal choice retirement study, **32**:11
Phased retirement, United Kingdom example, etc., **17**:12; **20**:22-3; **27**:18, 27
Small business, difficulties, **17**:14-5
Planning, time frame, **17**:13-4; **18**:6-7; **20**:22
Employer programs, **12**:28, 58; **20**:22
Women, **17**:18-20
Pre-retirement counselling, need, **17**:11; **20**:22
Social structure, changing, impact, **17**:7-8, 28
Retirees/employed persons, ratio, statistics, **17**:29
Society, attitudes, youth, stressing, **18**:7-8
Statistics, **12**:25; **27**:17

Retirement—*Cont.*
Unemployment Insurance benefits, entitlement, **33**:22, 24
See also Employment; Public Service

***Retirement Without Tears* report** *see* Retirement—Mandatory, Labour movement

Retraining *see* Employment—Labour force adjustment—Older workers; Unemployment—Older workers

Revolutionary Union Movement *see* Czechoslovakia

Rhodesia *see* Zimbabwe

Riga, Alexander *see* Soviet Union—Dissidents, Case histories

Riga, Latvia *see* Estonia—MRP-AEG group; Latvia—Helsinki Group 86

Riots *see* Israel

Risbouzikov, Zeke *see* Latvia—Emigration

Robertson, Carol (Manitoba Society of Seniors Inc.)
Age discrimination, Committee study, **18**:3, 29, 31-2

Robichaud, Sister Anne
References, appearing before Committee, **7**:23

Robichaud Supreme Court case *see* Discrimination and racism—Employers

Robinson, Svend J. (NDP—Burnaby)
Abortion, **29**:24-5; **31**:25-8
British Columbia, **1**:95
Canadian Armed Forces, **5**:13-6, 30-3; **9**:19; **26**:12
Canadian Human Rights Act, **2**:56; **3**:30; **4**:25-6; **10**:25-7, 29; **26**:11-2; **29**:13; **31**:11-3
Canadian Human Rights Commission, **1**:59; **4**:27
Estimates
1986-1987, supplementary, **3**:6, 10-3, 29-30
1987-1988, main, **9**:14-20; **10**:9-14, 18, 23-9, 31
1988-1989, main, **29**:13-7, 24-5, 27; **31**:10-5, 23, 25-9
Order in Council appointments
Committee study, **1**:83-8, 92, 95-8, 101-3, 105-7, 110-1
M., **3**:31-3, 36, 38-9, 43
Yalden, Max, Committee study, **26**:10-2, 18-21
Canadian Human Rights Tribunals, **4**:17-8; **9**:18; **10**:9-11, 14, 23
Order in Council appointments, Committee study, **2**:4, 8-11, 13, 15-9, 21-2, 24-6, 31-2, 35-41, 45-8, 50-1, 54-6, 58-60, 66, 68, 70-3, 75-6, 78, 80-6; **3**:31-3, 36, 38-9, 43-6
Coalition on Human Rights, Committee study, **1**:32-4, 36-7, 39-44, 53, 56-60, 68-70, 73-4
Committee, **2**:10; **26**:19-20; **29**:8-10, 29; **30**:4, 16, 41-2
Courts, **31**:15
Disabled and handicapped, **10**:26
Discrimination and racism, **26**:21
Equal pay for work of equal value, **9**:14-6
Human rights, **26**:19; **31**:14-5
Committee mandate, **5**:13-7, 23, 30-3, 36
Israel, **30**:17-8, 31-2
Judiciary, **4**:22
Justice Department, **2**:11, 82; **3**:44
Legal Education Action Fund, **2**:8-9
Manitoba Court of Appeal, **4**:14-7, 22
Middle East, West Bank and Gaza Strip, human rights, Committee study, **30**:4, 16-8, 31-3

Robinson, Svend J.—*Cont.*
National Defence Department, **1**:34
Ontario, **1**:105-6, 110
Order in Council appointments, **1**:36-7, 39, 41-3, 57-60, 68, 73-4, 77-8, 84-6, 102; **2**:9, 18, 31; **3**:32-3, 44-5
Committee study, **4**:11, 14-9, 22, 25-8
Prime Minister's Office, **2**:82
Procedure and Committee business
Adjournment, M. (Witer), **30**:41-2
Agenda and procedure subcommittee, **1**:79
M. (Witer), **1**:34
Amdt. (Redway), **1**:36-7
Amdt. to amdt., **1**:37, 39-40
M. (Dantzer), amdt. (Dantzer), **1**:77-80
Business meetings, **1**:77-80, 111-4; **26**:23-4; **29**:29-36
Chairman, **4**:19, 28
Clerk, **2**:84
Documents, **1**:112
M. (Witer), **5**:23
In camera meetings, **31**:29
Information, **2**:35-40
Interpretation, **2**:60
Items of business, M. (King), **1**:32-3
Members, **1**:80; **3**:39; **4**:22
Ministers, **1**:34, 36, 39; **2**:11; **3**:44; **4**:18, 31; **5**:36; **26**:20, 23; **29**:8-10; **30**:42
M., **29**:33-4
Amdt. (McLean), **29**:35-6
Motions, **2**:41, 80, 82; **3**:6
Parliamentary immunity, **4**:14-5
Parliamentary Secretary, **3**:45-6
Printing, M. (Dantzer), **1**:80
Questioning of witnesses, **1**:53, 84-5, 111; **2**:4, 10, 18, 75, 78; **3**:10; **4**:17-9, 27-8
Unparliamentary language, **3**:39
Witnesses, **1**:36-7, 41-3, 77-8; **2**:51, 86; **29**:29
M. (Witer), **1**:113
Amdt., **1**:114
M. (Copps), **2**:82-3
M. (Witer), debate be adjourned, M., **29**:30-1
M., **29**:32; **30**:4
Debate be adjourned, M. (Witer), **29**:33
References *see* Manitoba Court of Appeal—Appointment; Middle East—West Bank and Gaza Strip, Shu'fat refugee camp
Retirement, **29**:24
Sexual orientation, **1**:96; **3**:30; **4**:26-7; **10**:11-2, 27-8
War criminals, **10**:28

Rochon Commission *see* Senior citizens—Senior Citizens' Forum of Montreal, Report to Rochon Commission

Roman Catholic Church *see* Soviet Union—Religion; Ukraine—Religion, Russian Orthodox Church

Romania
Ambassador *see* Committee—Witnesses
Canada, role, **19**:98
Ceaucescu, international image, impact, **19**:100
Dissidents, numbers, treatment, trials, convictions, etc., **20**:75-6, 78, 82
Emigration
Exit visa applicants, possible imprisonment, **20**:80

Romania—*Cont.*
Emigration—*Cont.*
German minority, emigration, permitting, **19**:93, 98
See also Romania—United States
Human rights, violations, abuses, **19**:105; **20**:75-6, 79
Economic situation, impact, **20**:81, 83-4
Hungarian minority, language, culture, suppressing, **13**:79-81, 87; **19**:93
Israel, relationship, Soviet Union, tactics, **19**:99-100
Jews, treatment, **19**:93, 105
Religion, **20**:76
Resettlement policy, **13**:80
United States, economic relationship, impact, emigration, encouraging, **19**:97-8, 102
See also B'nai Brith Canada—Hungary

Rose, Allen (Canadian Committee on Soviet Jewry of the Canadian Jewish Congress)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **20**:4, 90-4, 96-9, 101, 103-4

Rosenberg, Diitus *see* Latvia—Emigration

Rosenblatt, Paul *see* Retirement—Mandatory, Self-employed

Rosenbluth, Ellen Kachuck (Institute for International Affairs of B'nai Brith Canada)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **19**:4, 87-8

Royak, Mr. *see* Soviet Union—Dissidents, Releasing

Rozkalns, Janis *see* Latvia—Dissidents

Rubin, Naida (Winnipeg Jewish Community Council, Soviet Jewry Committee)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **18**:4, 84-7, 90

Ruff, Kathleen (Canadian Human Rights Advocate; Coalition on Human Rights)
Coalition on Human Rights, Committee study, **1**:6, 47-50, 53, 57, 62-3, 67

Russia *see* Soviet Union—Republics

Russian Orthodox Church *see* Soviet Union—Millenium of Christianity—Religion; Ukraine—Religion

Russification *see* Estonia; Lithuania—Resettlement; Soviet Union—Minority groups; Ukraine—Culture

Rwanda
Human rights violations, abuses, Committee studying, **26**:18

St-Jacques, Normand (Employment and Immigration Department)
Age discrimination, Committee study, **33**:3, 16-20

St. James Cathedral *see* King, Dr. Martin Luther, Jr.—References, Death

St. Sophia Religious Association of Ukrainian Catholics in Canada *see* Soviet Union—Ukrainian Catholic Church; Witnesses

Sakhalov, Mr. *see* Soviet Union—*Glasnost* openness policy

Sakharov, Andrei *see* Soviet Union—Dissidents

Sanctions *see* Economic sanctions

Saskatchewan *see* Senior citizens—Residences/nursing homes, Institutional care

Schilling, Judith N. (Age and Opportunity Centre)
Age discrimination, Committee study, **18**:3, 65
References, background, **18**:62

Schlomiuk, Norbert (Amnistie Internationale (Section canadienne francophone))
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **20**:3, 73-4, 76-7, 79-84

Seamstresses *see* Textile and clothing industry—Employment

Secretary of State *see* Human rights—Funding

Selles, Rein (Alberta Council on Aging)
Age discrimination, Committee study, **17**:4, 6-30

Selma, Alabama *see* United States—Civil rights movement, Demonstrations

Senators *see* Retirement—Members of Parliament

Senior citizens
Abuse, physical/emotional, **12**:17, 20, 26-7; **17**:38, 42-3
Cooper, Dr. G., committee, researching, **17**:45
Elderly Abuse newspaper, introducing, **17**:45
Mandatory retirement, including, **12**:27
Pepper, United States Congressman, international advisory group, creating, **17**:45
Victims, identifying, register, creating, **17**:38-9
Benefits, determined by past employment performance, **20**:5-6, 14
Care, treatment, **20**:17-8
Australia, New Zealand, **20**:19
Credit, obtaining, difficulties, **18**:59; **20**:29-30
Entrepreneurs, **20**:41-3
Farm Credit Corporation, age disqualification, **20**:43
West Island Senior Entreprises, paper, **20**:30
See also Senior citizens—Women
Croll, Hon. Senator, references, **18**:60
See also Senior citizens—Society, Public education
Driver's tests, requiring, **18**:26
Education
Creative Retirement Manitoba, counselling service, providing, **18**:22
Funding, Manitoba, **18**:22
Opportunities, **18**:18; **20**:9, 22
University of Winnipeg, addressing, **18**:22
See also Senior citizens—Employment—Society
Employment, unemployment, effects, **11**:22; **19**:49; **20**:7, 11-2
Alternatives, part-time, etc., **11**:24-5, 28, 33; **12**:27, 65-6; **20**:22-3, 43
Canada Employment and Immigration Advisory Council, reports, **11**:23
Education, skills, **11**:23
Government assisting, **11**:26
Managing an Aging Canadian Workforce, report, **11**:24-5
Productivity, efficiency, reliability, younger employees, comparison, **12**:17, 19, 21-2, 43, 56, 67
Re-employment, difficulties, employer attitudes, **12**:51-2, 54, 60, 65-6; **20**:12, 22-3
Statistics, **12**:54-5; **20**:12
Stereotypes, negative, **11**:24-5

Senior citizens—*Cont.*
Employment, unemployment, effects—*Cont.*
Training, retraining, **11**:22, 24, 28; **12**:67-8
United States, Europe, approaches, comparing, **11**:24-7, 33
Wages, benefits, particular needs, **11**:25, 28; **12**:9
Wilson, Finance Minister, 1984 budget speech, employment incentive projects, promising, **20**:23
See also Senior citizens—Immigrants and refugees
Finance and Economic Affairs Standing Committee hearings, Manitoba Society of Seniors Inc., treatment, **18**:28
Free trade agreement with United States, impact, **27**:23-5
Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations, brief, preparing, **19**:43-4
Functionally illiterate, special needs, National Health and Welfare Department, pamphlets, re-writing, **18**:29
Government role, ombudsman approach, federal-provincial cost-sharing programs, need, etc., **20**:6, 15
Guardianship
Dependant Adults Act, Alberta Civil Liberties Research Centre reviewing, **17**:30-1
Hearings, personal representation, denying, **18**:26
Legal aid programs, assisting, **17**:40, 42-3
Health and fitness
Alzheimer's disease, **18**:38
Assistive devices/equipment, issuance, discouraging, **20**:9
Chronic conditions/functional disabilities, comparisons, **18**:37-8
Government role, **18**:19
ParticipAction, **18**:23
Manitoba Society of Seniors Inc., role, **18**:22
Mental health, statistics, **18**:38
Nutrition, obtaining groceries, mobility problems, impact, **20**:8-9
Promoting, **18**:22-3
National Health and Welfare Department program, **20**:40-1
Summit of Fitness, over age 60 programs, lack, **20**:41
Tai Chi program, Creative Retirement Manitoba providing, **18**:23
Health care
Aging/ill health distinction, need, **17**:34
Alternatives, literature, Manitoba Centre on Aging providing, **18**:44
Community home-care service/institutional base, United Kingdom example, **18**:38-9
Family and friends, informal caregivers, **18**:35, 39, 46-7; **20**:9, 13, 24-5, 34-5
Geriatric training, lack, **17**:34-5, 39; **18**:17,43; **20**:25
System, expenses, increasing, **18**:36, 39
United States-United Kingdom comparisons, **18**:42
Use, elderly/other age groups, comparisons, **18**:38
Housing, **20**:25, 31
Low-income housing
Lay-out and facilities, review, need, **20**:26, 39-40
National Council on Aging survey, **20**:39-40
Residents, age and lifestyle differences, impact, **20**:39
Non-profit housing, **20**:30
Association of Jewish Seniors, backing, **19**:38-9
Rental accommodations, spiralling costs, impact, **19**:6-7
Condominium conversions, impact, **20**:26

Senior citizens—*Cont.*
Housing—*Cont.*
Rental accommodations, spiralling costs...—*Cont.*
Quebec, *Logirente* housing allowance, low-income elderly, subsidizing, **20**:26, 33
Immigrants and refugees, special needs, language instruction, employment, services, etc., etc., **17**:40-1, 48-9; **18**:46-7, 61-5
Old Age Security, 10 year residence requirement, **18**:61, 64
Other countries, reciprocal pension agreements, **18**:64-5
Income
Basic, government protecting, need, **18**:11-2, 23
Below poverty level, Statistics Canada, percentages, **19**:6
Financial abuse, **12**:17, 20
Inflation, economic conditions, impact, **19**:6
Old Age Security-Guaranteed Income Supplement—GAINS payments, sole income, **19**:6
Pensions, concerns, **12**:9-10, 13, 18, 26; **19**:5-6, 13; **20**:7
Canadian Human Rights Commission, Woods, Old Age Security complaint, **20**:10
Institutional care, treatment, **17**:32-3, 36, 40, 47; **18**:8-10, 57; **20**:11, 16, 18; **32**:9
Alberta, health review committee, monitoring, **17**:43
Attitudes, staff/residents, impact, **18**:9, 19; **20**:7
Government role, **18**:15; **20**:16
Medication, arbitrarily prescribing, **17**:32-3; **18**:9, 11, 17-8, 57
My Name is Mrs. Simon, article, **18**:8
Profit/non-profit facilities, **17**:41; **18**:15; **19**:7
Resident councils, input, providing, **18**:20
Saskatchewan, government investigating, Senior Citizens "Action Now" Association Inc. urging, **18**:57
Size/lay-out, impact, Manitoba regulations, **18**:19, 57
Urban/rural settings, comparisons, **18**:56-7
Institutionalized, **19**:32
Ontario Minister Van Horne white paper, discussion, **19**:32
Percentage of seniors population, **20**:38
Returning to independent situation, **17**:42; **19**:32; **20**:9, 34
Insurance, premiums increasing, group, age 65, terminating, **18**:11, 18-9, 27, 59
Loan coverage, denying, **20**:31, 42
Jury duty, disqualifying, **18**:58
Legislation and policies, ignoring, **20**:7
Manitoba Centre on Aging
Relationship, **18**:43-4
See also Senior citizens—Health care system, Alternatives
Medication
Costs, Patent Act (amdt.)(Bill C-22), legislation, impact, **18**:10-1, 13
Pharmacare Plan, Manitoba, **18**:10
Pharmacists, checking, **17**:45
See also Senior citizens—Institutional care—Residences/nursing homes
Native people, special needs, **17**:39-41
Negative stereotyping, experiencing, **17**:32; **18**:7, 35
Harris poll, United States, findings, **18**:35
Health Promotion Directorate survey, **18**:36
Networking, **32**:10
Number, increasing, effects on society, **11**:28-9, 33-4; **20**:18
Senior citizens—*Cont.*
One Voice of Seniors Network of Canada advocacy group—role, **18**:33; **32**:10
Percentage of population, **19**:32
British Columbia, **20**:37
China, **19**:47-8
Demographic changes, projections, etc., **19**:33-5
Power of attorney, recipient abusing, **18**:27
Programs and services availability, publicizing, etc., **19**:42-3; **20**:14-7, 25
Residences/nursing homes
Alberta
Assessment and placement pilot project, **17**:41-2
Levels of care, **17**:35-6
Alternative care programs, **17**:36-8, 40-1, 46; **18**:13-7, 19; **19**:6, 32; **20**:7-8, 14 16, 29-30, 37
Government role, **18**:13-5
Home care, **17**:36, 44-5; **18**:13-4, 16, 42; **20**:8-9, 13, 24-5, 33-4, 38
Manitoba, Homebound Learning Program, **18**:14
Neighbourhood networking, informal support, providing, **17**:37; **20**:25, 33
Sheltered housing, United Kingdom example, **18**:42; **19**:32-3, 39
University of Manitoba, Centre on Aging, study, **18**:42
Australia, New Zealand, **20**:19
Ethno-cultural groups, providing, **17**:49-50
Funding, **18**:58; **19**:39
Government role, **19**:38
Home-owners, community support services, lack, impact, **19**:6, 20-1, 42; **20**:24-6
Aging Veterans Program, example, **19**:22, 38-9; **20**:37
Meals on Wheels, inconsistent operation, etc., **19**:21; **20**:24
National Health and Welfare Department, social services, declining, **19**:21
New Agenda for Seniors, support services, providing, **19**:20
Ontario Minister of Senior Citizens white paper, proposals, "one-stop accessibility", **19**:42
Nursing homes/auxiliary hospitals, waiting lists, **17**:36; **20**:8
Quebec
Habitation à prix modique, Montreal, additional services, lack, **20**:13-5
Quebec National Assembly committee on condominium conversion, NDG Senior Citizens' Council appearance, **20**:16
See also Senior citizens—Housing, Rental accomodations
Rights and responsibilities, role, relationship, **18**:12, 19-21, 23-4
New Horizons Program, cut-backs, impact, **18**:12-3, 20
Preliminary Conclusion to the Seniors Think-Tank document, outlining, **18**:12
Quality of life, improving, need, **18**:19-20
Role, useful member of society, **18**:37; **19**:48-9; **20**:12, 15, 41
Senior citizens organizations, funding, **19**:43, 45-6; **20**:17-8, 25, 31-2, 34
EDB, providing, **20**:33
Meals on Wheels, **20**:41
New Brunswick, $200,000, **19**:43, 45
New Horizons Program, **19**:43, 45; **20**:40-1

Senior citizens—*Cont.*
Senior citizens organizations, funding—*Cont.*
Quebec Health and Welfare Department, NDG Senior Citizens' Council, volunteer drivers program, subsidizing, **20**:18-9
Senior Citizens' Forum of Montreal
Brief, Committee submitting to Minister of State (Senior Citizens), **20**:26
Report to Rochon Commission, **20**:24
See also Senior citizens—Taxation—Transportation
Society
Attitudes, youth, stressing, etc., **17**:31, 45-6; **18**:16-7, 36; **19**:5; **20**:12
Demographics, changing, impact, **18**:35, 37, 40, 43
Involving, **17**:46-8
Marketing trends, **18**:36
Media portrayal, impact, **17**:34-5, 46
Ontario Advisory Council on Senior Citizens, television commercials, **17**:34-5
Positive aging, portraying, **17**:35, 39; **18**:25; **20**:17
Epp paper, *Achieving Health for All,* **18**:25
Public education, need, **17**:35, 39; **18**:43; **19**:43; **20**:6, 9-10, 16-8
Croll, Hon. Senator, seniors week, endorsing, **18**:25
Government role, **18**:25; **20**:18, 31-2
Ontario government television campaign, **19**:5
Taxation, reform, Wilson white paper, discriminating, **18**:27-8
Registered Retirement Savings Plan contributions, limits, conversions, impact, etc., **18**:32; **20**:35-7
Senior Citizens' Forum of Montreal, study, submitting to Committee, etc., **20**:20-1, 28-9
Transportation
Accessibility, integrating with public system, etc., **19**:40-1, 48
Funding, **19**:36; **20**:8, 24
Government role, **19**:35-6; **20**:24
Immobile and mobile handicapped elderly, special needs, **19**:33-4; **20**:8
National Council on Aging/Senior Citizens' Forum of Montreal, study, **20**:23
Montreal Urban Community Transport Commission/Senior Citizens' Forum of Montreal, joint study, submitting to Committee, etc., **20**:23, 27-8
Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations presentation to The 1987 Constitutional Accord Special Joint Committee, recommendations, providing, **19**:36-7
Ontario Minister of Transportation and Communications Advisory Council, report, *Freedom to Move is Life Itself,* recommendations, providing, **19**:35-6
See also Senior citizens—Transportation, Trans-Action Coalition
Trans-Action Coalition, submission to Ontario Minister of Transportation and Communications, impact, **19**:41-2
Volunteers, diminishing, **20**:24
Urban/rural communities, comparisons, **18**:55-6; **19**:35; **20**:12-3, 17
Women
Credit, difficulty obtaining, **18**:27, 33
Widows, impact, **20**:30-1
Income, **12**:30

Senior citizens—*Cont.*
Women—*Cont.*
Majority below poverty level, **18**:28-9; **19**:6; **20**:7
Manitoba Anti-Poverty Association and Manitoba Society of Seniors Inc., role, **18**:29
Proportion of senior citizens population, **20**:5
Youth, interacting
Adopt-a-grandparent program, **17**:48
Family unit, changing, impact, **18**:21-2
School-visiting program, **18**:21
See also Senior citizens—Society, Attitudes

Senior Citizens "Action Now" Association Inc.
Background, **18**:52-4
See also Senior citizens—Institutional care—Residences/nursing homes; Witnesses

Senior Citizens' Forum of Montreal
Background, membership, role, **20**:20-1, 28-9
Funding, lack, impact on effectiveness, **20**:34
See also Retirement—Mandatory; Senior citizens; Witnesses

Senior citizens shelter living and housing task force report *see* Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations

Serbian Academy of Sciences *see* Yugoslavia

Sexual harassment *see* Discrimination and racism

Sexual orientation
Discrimination, **1**:101
Canadian Charter of Rights and Freedoms, prohibiting, **10**:27-8
Canadian Human Rights Act, prohibiting, **1**:96; **3**:30; **4**:7, 13-4, 26; **10**:11-3, 27; **26**:11-2; **29**:12
Government, position, **10**:28
Ontario Human Rights Act, amendment, prohibiting, **3**:30
Private sector, means of preventing, **4**:27
See also Canadian Armed Forces

Shack, Sybil (Creative Retirement Manitoba)
Age discrimination, Committee study, **18**:3, 7, 16-8, 21-2

Shadlyn, Farrel (Institute for International Affairs for B'nai Brith)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **17**:5, 63-4, 74

Shamir, Yitzhak *see* Israel—Palestinians

Shcharansky, Anatoly *see* Soviet Union—Dissidents—*Glasnost* openness policy

Shefman, Alan (Institute for International Affairs for B'nai Brith)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **17**:5, 63-4, 74

Sheptisky, Metropolitan *see* Ukraine—Ukrainian Catholic Church

Shevardnadze, Eduard *see* Soviet Union—Dissidents—Helsinki Accord

Shin Bet *see* Israel—Human rights violations

Shipilov, Vasili *see* Soviet Union—Dissidents, Case histories

Shoe industry *see* Employment—Labour force adjustment, Retraining

Shu'fat refugee camp *see* Middle East—West Bank and Gaza Strip

Shultz, George *see* Soviet Union—Dissidents, Releasing

Shumuk, Danylo (Individual presentation)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **15**:3-14, 16-7
References *see* Soviet Union—Dissidents, Case histories

Sidorova, Tatyana
References, **24**:10

Silaraups, Rolands (Individual presentation)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **23**:3, 15, 20-1
References *see* Latvia—Human rights system, Trials

Silins, Ruta (Latvian National Federation in Canada)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **19**:4, 77-8, 80-1, 83-4

Single and Divorced Speak Out organization *see* Age discrimination—Widows' Pension Act

Siniora, Hanna (Individual presentation)
Middle East, West Bank and Gaza Strip, human rights, Committee study, **30**:3-39
References *see* Committee—Witnesses; Israel—Jerusalem elections—Palestinians; Middle East—Human rights

Skilling, Prof. Gordon (Individual presentation)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **19**:4, 57-72

Skills Shortages and Skills Investment Programs *see* Employment—Labour force adjustment—Older workers

Skinner, Barbara Williams
References
Presence at Committee meeting, **8**:7
Trip to South Africa, **8**:10

Skudra, Zanis *see* Latvia—Dissidents

Slepak, Vladimir *see* Soviet Union—Emigration, Restrictions

Small business *see* Pensions; Retirement—Phased retirement

Social Democratic Party *see* Latvia—Dissidents, Bumeisters

Social Planning Council of Metropolitan Toronto *see* Witnesses

Social programs
Universality, **12**:58-9

Social sciences and humanities research
Elderly natives, **18**:48
Ethnicity and aging research, **18**:47
Folk medicine, "hidden" health care system, National Health Research and Development Program researching, **18**:48-9
Funding, **18**:46-7
Liberal Party of Canada task force study, **18**:45
Scientific research, comparison, **18**:46
Geriatrics and education research, McMaster University conducting, **18**:40
Gerontology demographics
China, comparison, one-child policy, impact, **18**:41
Social Sciences and Humanities Research Council researching, **18**:40

Social sciences and humanities research—*Cont.*
Government role, **18**:40
Statistics Canada census, consistent categories, need, **18**:45

Social Sciences and Humanities Research Council *see* Social sciences and humanities research—Gerontology demograhics

Society for the Retired and Semi-Retired
Funding, **17**:55
Mandate, role, **17**:55
See also Employment—Older workers, Public awareness; Witnesses

Soldiers *see* Israel—Human rights violations, Israeli soldiers

Solidarity union *see* Poland

South Africa, apartheid policy
African National Congress
Canada recognizing, **6**:16
Mandela, Nelson, releasing, **6**:22
Military support, providing, **6**:24
South African government, recognizing, **6**:22
Anti-apartheid groups, white participation, **8**:10
Black South Africans
Business people, difficulties, **8**:9
Canada, aid, **6**:5; **8**:8
Education, **8**:9
Canada, position, **6**:4, 16-7, 22-3, 28; **8**:7-8; **17**:101-2
Canadian investors, promoting change, **6**:5
Commonwealth Eminent Persons Group, **6**:20-1
Diplomatic relations, downgrading, cutting off, **6**:10, 13, 18-9
Dismantling, new government preparing, international organization, forming, **8**:10
Economic sanctions, imposing
Air flights, banning, **6**:9
"Backing in", effects, **6**:12
Canada, position, **6**:5, 10-4, 19, 27-8
Committee resolution, (1st Sess., 33rd Parl.), status, **1**:31; **6**:6, 10
Committee study, (1st Sess., 33rd Parl.), **1**:47
Report, government response, **6**:4
Commonwealth countries, position, **6**:12, 19-20, 26
Denmark, position, **6**:13-4
Effectiveness, questioning, **6**:11
Effects, impact, costs, **6**:15-6
European Economic Community, position, **6**:12
King, Dr. Martin Luther, Jr., Chief Luthuli, joint statement, Dec. 10/62, **8**:7-8
Sweden, position, **6**:13-4
Tourism, **6**:9-10
Trade, quantity, importance, **6**:12, 14
United Kingdom, position, **6**:19
United Nations, Canadian Ambassador, position, **6**:28
United States, position, **6**:20, 26
Economic summit, Venice, Italy, discussing, **6**:16, 27
Elections, May 1987, **8**:10
Front-line states
Canada aiding, violations, **6**:7, 17
Foreign aid, **6**:23-6; **8**:8
Military aid, **6**:25
Presidents, requesting meetings with United States President Reagan, **8**:14

South Africa, apartheid policy—*Cont.*
Namibia, occupation, Canada, position, **6**:5
Opposition parties/groups, South African government, consultation, **6**:22
Private sector, responsibility, **8**:9
Soviet Union, takeover, threat, **6**:21
State of emergency, measures in force, **6**:4
The Netherlands, position, **6**:16
Violence, **6**:15-6, 24
West Germany, position, **7**:16
See also Iran—Baha'i faith, Persecuting; Skinner—References

Southern Africa
Prime Minister Mulroney, trip, report, **6**:18, 25

Southern Christian Leadership Conference
Holy Blossom Synagogue, Toronto, Ont., fundraising efforts, **8**:11-2

Soviet Union
Ambassador *see* Committee—Witnesses
Background, history, **17**:89-90
Baltic States *see* Republics
Bureaucracy, power, authority, **13**:18
Canadian delegation, visiting, **18**:89
Canadian government officials, visiting, usefulness, **13**:70-1
Constitution
Helsinki Act principles, incorporating, **24**:5
See also Soviet Union—Dissidents
Dissidents
Activities in Western nations, **15**:8
Amnesties, February 1987 and June 1987, announcement, **18**:111, 120
Arrests, declining, **20**:61
Canadian government, intervention, effectiveness, **15**:6, 9, 11, 15; **18**:113-4, 120-1
Capital punishment, number of executions, **15**:7
Case histories, treatment, **13**:11, 61-3; **15**:9-12; **17**:74
Abramovich, **20**:88
Chertkova, **23**:11
Edelstein, **20**:95
Koryagin, **23**:10-1
Kukk, **20**:48
Riga, **23**:11
Shipilov, **23**:12
Shumuk, **13**:63, 68; **15**:4-10; **17**:64-5, 74; **18**:72-3, 120; **20**:57-8, 63
Titov, **23**:11
Wallenberg, **23**:23
de Corneille, interview, Soviet Union Embassy refusing, **24**:16-7
Walter, **23**:12
Children, family, impact, **17**:110; **20**:52
Constitution of Soviet Union, respecting, **18**:78
Crimes, nature, **14**:29; **15**:12, 14; **18**:78; **20**:48
Declarations, statements, forced signing, **21**:10
Defining, **15**:12
List of names, providing, **17**:74; **18**:112
Broadbent, Soviet Union visit, **18**:113
Numbers, **20**:84; **24**:24-5
Gorbachev comments, **24**:8
Sakharov estimates, **23**:10
Persecuting, **17**:109

Soviet Union—*Cont.*
Dissidents—*Cont.*
Releasing, **18**:112; **20**:48, 62
Begun, **17**:105; **20**:57-8, 60, 85-6, 90-1; **23**:10-1
Brailovsky, **20**:85-6, 88-91, 94-5
Brodsky, **20**:57
Canadian approach, **17**:112-3; **18**:72, 88-90; **20**:58
Conditions, **13**:6-7, 9-10, 18, 29, 36-8, 48, 68; **18**:71, 111
Edelstein case, **17**:75-6; **20**:95
Elbert, **17**:105
Horbal case, **18**:73
Ioffe case history, remarks, etc., **17**:75-6; **20**:85-6
Israel, relations, impact, **24**:21
Kholmiansky, **23**:10-1
Kislik, **23**:10-1
Magarik, **23**:10-1
Menvetkova, **20**:57
Nudel case, External Affairs Secretary of State Clark, actions, etc., **17**:69, 75, 105, 109; **19**:70; **20**:57-8, 60, 85, 90-1, 95, 97
Dossier—appeal, submission, **20**:60
Orlov-Shcharansky cases, **17**:64-5; **20**:57-8, 63
Persecution continuing, **21**:11; **23**:10
Royak case, **17**:75-6; **18**:88-9
Sakharov, **20**:60-1
Soviet strategy, dissident movement, decapitating, etc., **17**:108-10, 115, 117; **20**:51-2, 60-1, 90-1; **21**:15
State secrets, impact, **17**:75-6
Begun case, Shevardnadze-Shultz meeting, impact, **17**:106
Ioffe-Meiman cases, **17**:107-8, 114, 118; **20**:95, 97
Volvovsky, **23**:10-1
Economic situation, **15**:13; **20**:93, 99; **21**:12; **24**:5
Education
Children, **13**:34, 66-7
University diplomas, non-recognition in Canada, **24**:10-1
Embassy *see* Soviet Union—Dissidents, Case histories; Human rights—Behind the Iron Curtain, Committee study; Witnesses
Emigration, applying
Benefits to Soviet Union, 1970s policy, comparison, **17**:68
Bilateral discussions, possibility, **20**:89
Dangers, **13**:87-8
Exit visas, issuing, Canada encouraging, **17**:107
Families, special requirements, etc., **20**:87-8
Increasing, Germans, Jews, Armenians, **17**:65, 72, 105, 116; **19**:71; **20**:62; **21**:14-5
International Covenant on Civil and Political Rights, Article 12(II), governing, **18**:80; **24**:6
KGB, influence, **21**:14
Laws, changing, possible impact, **18**:90; **21**:8, 15
Other communist countries, comparison, **17**:73
Policy, administrative decree, January 1987, impact, **20**:86-7; **24**:8-9
Rate, **17**:73, 105; **24**:6, 24
Refugee status, **13**:72
Restrictions, right to due process, lack, **17**:74
Charney/Meiman, cancer patients, **19**:70; **20**:87, 96
External Affairs Department/Batist, representations, **20**:91, 97
Ethnic groups, applicability, **17**:72; **18**:85

Soviet Union—*Cont.*
Emigration, applying—*Cont.*
Restrictions, right to due process, lack—*Cont.*
Family reunification cases, **17**:105-6; **20**:86
Lerner-Slepak cases, **17**:65; **19**:70; **20**:60, 85, 88, 91, 94, 97
Rules, **24**:8-9
Soviet attitudes, changing, impact, **17**:72-3, 106; **24**:8
State secrets, **20**:87; **24**:6, 20, 25
Gorbachev, security restriction limitations, **20**:88, 91
Gromyko special commission, cases reviewing, impact, Makushkin case example, **20**:89
White & Case report, *Who May Leave: A Review of Soviet Practice Restricting Emigration on Grounds of Knowledge of "State Secrets" in Comparison with Standards of International Law and the Policies of Other States*, **20**:85
Visas, visitors, issuing, **17**:87; **24**:7
See also Soviet Union—Jews
Employment, **19**:64-5; **24**:5
Expansion, history, **13**:48
Family reunification, **13**:71-2; **17**:110-1; **20**:62; **24**:6-7, 24
See also Soviet Union—Emigration—*Glasnost* openness policy
General Secretary, position, power, authority, **13**:18
Glasnost openness policy, implementation, extent, effectiveness, **13**:5, 7, 36-7, 40, 47-8, 56-7, 67; **14**:13-4, 17, 22-3; **15**:6; **17**:73, 89-91, 93-4; **18**:71, 88-9; **19**:69-70, 98-9, 104; **20**:48, 55-8, 60-3, 68, 81
Canada respecting, **17**:69; **18**:83-4; **19**:95
Communist Party, criticism, experiencing, **20**:67
Conference on Security and Co-operation in Europe, Soviet delegation, impact, **18**:72
Defence budget, publicizing, **19**:95, 104
Family reunification, international peace and security, relationship, Gorbachev recognizing, etc., **20**:59; **24**:21
Freedom of association, increasing, conference of citizens' action groups example, **17**:73
Interpretation, **19**:91, 94-5; **24**:22
Khrushchev reforms, comparison, **20**:65-6
Koryagin, opinion, **23**:11
Media restrictions, relaxing, **19**:104
Shcharansky article on Gorbachev interview with Western media, **20**:66-7
Western media, reaction, **20**:66-7
Nationality groups, public demonstrations, permitting, **17**:65
Non-Russian nationalities, language erosion, public discussions, permitting, **17**:65, 73
Purpose
Human rights revolution/public relations campaign, conflicting views, **20**:55
Improving image in Western nations, **14**:13, 24-5; **17**:66, 69
Sakhalov delegation, visit to Canada, **19**:70
Soviet agenda, determining, **20**:68
United States Senators/Supreme Soviet, interchange, **19**:94
See also Soviet Union—Jews—Perm Camp Kuchino 36—Religion
Gorbachev, President Mikhail
Absence from public view, **17**:72

Soviet Union—*Cont.*
Gorbachev, President Mikhail—*Cont.*
Reforms, progress, **13**:19, 32-3, 39, 67-8; **15**:6, 12; **17**:70; **19**:71, 91, 102, 104; **20**:99
Canada supporting, need, **17**:66, 104; **18**:83; **19**:98-9; **23**:15
See also Soviet Union—Emigration—*Glasnost* openness policy—Human rights violations—Jews—Religion
Government, present, nature, **14**:26
Helsinki Accord
Basket III, participation, **13**:7; **18**:80
Enforcement mechanism, lacking, impact, **18**:79-80
Helsinki Final Act
Pravda printing, **20**:71; **24**:5
Shevardnadze comments, **20**:59
See also Soviet Union—Constitution—Republics
Monitoring Groups, persecuting, **20**:57
Violations, **24**:13-4
Economic sanctions, effects, **6**:21-2
Human rights violations, abuses, 7:5-6; **13**:11, 18-9, 25, 28-9, 48-9, 51, 65-6; **14**:20; **17**:95; **20**:56-7, 66; **23**:15, 17; **24**:21
Amnesty International correspondence, Gorbachev-Yakovlev responses, lack, **18**:119
Attewell comments, *Pravda* editorial criticizing, etc., **17**:75; **18**:115
Canadian awareness, assistance, approach, quiet *vs* hardline, **13**:31-2, 33, 70; **14**:23, 26, 47; **17**:66-70, 73-5, 91-3, 96-9, 102-4, 112-3; **18**:83-4, 86, 113, 117, 119-21; **19**:69; **20**:55-6, 68, 70-2, 89, 98-9; **23**:15-9, 22-3; **24**:7, 17
Churches, role, **23**:23
Government policy, "easily appeased", Shumuk example, **17**:97-8
Human rights conferences, utilizing, **17**:67, 70
Members of Parliament, diplomats, speaking out, importance, etc., **14**:30; **17**:67, 73-5; **18**:120; **24**:11, 21-2
Soviet empire, dismantling, **17**:95, 100-2; **24**:11
Clark, External Affairs Secretary of State, comments, **24**:7
Conference, Moscow, hosting, **18**:114-5; **20**:59, 62; **21**:13, 15-6; **22**:15; **24**:6, 11, 17, 29-20
International Federation of Human Rights, guidelines, inviting, etc., **20**:62, 64-5
Western nations, conditions, specifying, **20**:63-4
Demonstrations
Moscow, Dec. 6/88, **24**:22
Washington, D.C., Gorbachev visit, **23**:23
Ethnic, social and cultural rights, discussing, Yakovlev position, **18**:118-9; **24**:16-8
Garasimov, human rights initiatives, high-profile exposure, **20**:61
Gerol, comments, *The Ottawa Citizen*, **24**:5, 25
Gorbachev, comments, **24**:12
Helsinki, Human Rights, and the Rule of Law in the Soviet Union document, violations, listing, **20**:58
Keston College Canada, delegation, visiting, **23**:19-20
Moscow Trust Group, **20**:57
Trudeau comments, references, **17**:103, 111, 115-6
United Kingdom, Prime Minister Margaret Thatcher statement, **13**:71
United Nations, Canadian Ambassador Stephen Lewis, statement, **13**:71; **17**:74-5; **19**:70

Soviet Union—*Cont.*
Human rights violations, abuses—*Cont.*
Verification measures, need, **20**:56, 62-3, 66
Western criticism, impact, **17**:66; **24**:5, 23
Gorbachev remarks, **24**:19-20
Immigration, **24**:6
Israel
Relationship, **19**:100
See also Soviet Union—Dissidents—Jews
Jews, **6**:6; **17**:68-9, 118-9; **20**:89, 100; **23**:23
Anti-Semitism, **17**:108, 114, 118; **18**:80, 82, 86-7; **19**:99; **20**:63, 69, 99
Amalyanov role, publication, **20**:92, 101
Pamyat society, forming, **17**:114; **20**:92-3
Canadian Jewish Congress, delegation visiting, **20**:90
Canadian Parliamentary Group on Soviet Jewry, **17**:111-2; **21**:14; **22**:15
Emigration, refusals, grounds, **13**:25-6; **15**:6; **17**:105-6; **18**:80-1, 84-5, 87; **20**:57, 85, 95-6; **24**:7
Applications, applicants/family, repercussions, **18**:81-2
Brezhnev/Gorbachev, comparisons, **20**:55
Christians, comparison, **21**:15
Glasnost openness policy, *perestroika* restructuring, impact, etc., **18**:80, 82, 85, 88; **20**:61, 85-6, 90-1, 93
Israel, immigrants, Soviet Union citizenship renunciation, requiring, **18**:81
Reversals, **20**:88-9, 94-5
Shore case, **18**:81
State secrets, **18**:81-2; **20**:87
Statistics, **20**:85-6, 90; **24**:8
Western countries, impact, **20**:94-6
Nationality, classification for passports, non-Jewish family members, etc., **20**:100
Other ethnic groups, interchange, need, **18**:86, 89
Restrictions, religious and cultural, **17**:108-9, 117-8; **18**:82-3, 86; **20**:101, 103-4; **28**:29
Easing, **17**:65-6, 107; **20**:69-70, 90
Statistics, population, professions, **17**:109
Synagogues, registered, **20**:103-4
Youth, heritage impressions, actions, **20**:102-3
Justice system, **14**:30; **15**:13-4; **18**:90, 111
Capital punishment, offences, reducing, need, etc., **18**:112, 116-7; **20**:81
Legislation, revising, **20**:61
Trials, delays, **18**:112; **23**:20
KGB
Role, power, authority, **13**:5-6, 18
See also Soviet Union—Emigration—Religion
Lifestyles, **21**:12-3; **24**:5, 25
Medical treatment, status determining, **20**:96-7
Military, **15**:13; **20**:61; **21**:12
Minority groups, nationalities, Russification policy, treatment, **13**:26, 40-7, 62-4, 66-7, 69; **14**:28, 32-5, 42, 44-5; **15**:12
Perestroika reforms, goals, **17**:64, 68
Motivators, **17**:70-1, 117; **24**:21-2
See also Soviet Union—Jews, Religion
Perm Camp Kuchino 36-1, conditions, call for closure, **13**:10-1, 19, 26, 38, 62-3, 65; **14**:18; **18**:67-72, 74-5; **21**:8
Glasnost openness policy, impact, **18**:72

Soviet Union—*Cont.*
Perm Camp Kuchino 36-1, conditions, call for...—*Cont.*
Tykhy-Horyn cases, **18**:69
Political system, **20**:61
Prisons, corrective labour colonies, conditions, **18**:111-2; **20**:48
Psychiatric hospitals, incarceration of dissidents, etc., **13**:25, 39, 43; **15**:16; **18**:112; **23**:11-2
Public image, Western nations, **14**:23
Religion, **13**:13-4; **17**:100; **18**:106-7; **19**:103; **21**:13, 16; **23**:14, 21, 22; **24**:12
All Union Council of Evangelical Baptists, **23**:22
Attewell, Roman Catholic funeral, synagogue, attendance, **18**:109; **20**:99
Baptists, imprisonment, **20**:100; **23**:22
Glasnost openness policy, *perestroika* reforms, impact, **23**:10
Gorbachev comments, *Tashkent,* **23**:18
Jehovah's Witnesses, registration, denying, **18**:104; **23**:21
KGB
Influence, **13**:6
See also Soviet Union—Religion, Russian Orthodox Church
Pentecostals, imprisonment, **20**:100; **23**:12, 22
Practising, **13**:7-8, 33-5, 43-4, 48; **18**:86-7; **20**:62, 69, 99-102; **21**:17; **23**:22; **24**:25-6; **28**:29
Age and membership restrictions, **18**:105-6; **21**:19; **24**:26; **28**:30
Children, indoctrination, **13**:34, 66-7
Roman Catholic Church, **18**:105-6; **19**:103
Russian Orthodox Church, **18**:87; **21**:18; **28**:27
All Saints week festivities, June 6-10/88, **24**:15
KGB, relationship, **21**:14
Other religions, condemning, **24**:26
Soviet government, relationship, **18**:105; **21**:14, 17; **28**:28
See also Ukraine—Millenium of Christianity
Republics
Baltic States
Australian Prime Minister, message, **19**:77
Consulates, recognizing in Canada, **14**:28; **19**:77-8, 80, 83; **20**:51; **24**:9-11
External Affairs Department officials, position, **19**:83-4
Helsinki Final Act provisions, **24**:9
Independence from Soviet Union, gaining, **14**:25-7, 31-2; **19**:77
Molotov-Ribbentrop pact, denouncing, **19**:80-1
Soviet treatment, Estonia/Latvia/Lithuania, comparisons, **20**:53
Western nations, role, **19**:80-1
Historical background, **24**:14
Movement between, restrictions, **14**:31
Mutual co-operation and friendship, utilizing, European Economic Community example, **17**:102-3; **20**:52-3
Russia, **24**:13
Tourism, comparison, **24**:9
Travel, foreign, "family" definition used, restrictions, **20**:86-7; **24**:8-9
Western nations
Culture, access, **13**:69-70
Media, treatment, image, **13**:68-70

Soviet Union—*Cont.*
Western nations—*Cont.*
Soviet propaganda, effectiveness, Lindhauser extradition exemplifying, **20**:50-1
See also Soviet Union—Human rights violations—Jews—Public image
See also Afghanistan; Conference on Security and Co-operation in Europe—Meetings; Czechoslovakia; East Germany; Estonia; Finland—Withdrawal from Soviet Union; Human rights—Ethnic; Hungary; Latvia; Poland; Romania—Israel; South Africa, apartheid policy; Ukraine—Millenium of Christianity—Ukrainian Catholic Church—Ukrainian Orthodox Church; Violations; War criminals

Spouses *see* Canadian Armed Forces

Spouse's allowance *see* Women—Single

Sri Lanka
Weeratunga, BGen Tissa, High Commissioner to Canada, diplomatic status, Committee studying, **1**:31-2

Stackhouse, Reginald (PC—Scarborough West; Chairman)
Age discrimination, **2**:58, 65; **7**:15, 17; **29**:22-4; **31**:23-4
Committee study, **11**:4-5, 20-1, 25-6, 33-4; **12**:10-1, 14-5, 19, 29, 38-40, 42-5, 52-3, 61-6; **20**:11-2, 41-3; **27**:25-6; **31**:24-5; **32**:10, 15, 24; **33**:15-6
Canadian Human Rights Commission, **26**:6
Estimates
1987-1988, main, **9**:10-1
1988-1989, main, **29**:22-4; **31**:23-5
Order in Council appointments, Max Yalden, Committee study, **26**:6, 20
Canadian Human Rights Tribunals, Order in Council appointments, Committee study, **2**:23, 49-51, 58, 65, 80-1
Coalition on Human Rights, Committee study, **1**:75
Committee, **7**:5, 7-10, 12, 14; **26**:20; **29**:8-10, 28-9; **30**:4, 35, 42
Czechoslovakia, **13**:90; **17**:76; **28**:19
Employment equity, **29**:24
Equal pay for work of equal value, **9**:10-1
Human rights
Behind the Iron Curtain, Committee study, **13**:19, 56-7, 71, 90; **14**:17, 31-2, 37-8; **15**:6; **17**:76; **19**:83; **20**:102; **21**:9; **28**:19
Committee mandate, **6**:28; **8**:4-5
Iran, human rights violations, Committee study, **22**:10-1, 16
Judiciary, **4**:21-2
Latvia, **19**:83
Manitoba Court of Appeal, **4**:15
Middle East, West Bank and Gaza Strip, human rights, Committee study, **30**:39-40
National Advisory Council on Aging, **11**:26
Order in Council appointments, **1**:23, 75; **2**:80-1
Committee study, **4**:15, 21-2
Parliamentarians, **7**:23
Poland, **14**:37-8
Procedure and Committee business
Adjournment, M. (Witer), **30**:41-2
Agenda
Changes, **1**:76
Determining, **27**:18-9
Agenda and procedure subcommittee
Membership, M. (Copps), **1**:11-2

Stackhouse, Reginald—*Cont.*
Procedure and Committee business—*Cont.*
Agenda and procedure subcommittee—*Cont.*
Membership, M. (Copps)—*Cont.*
Amdt. (Collins), **1**:12-3
Quorum, **1**:13
Reports, **1**:33
Role, **1**:79
First, M. (Witer), **1**:34
Amdt. (Redway), **1**:35-7
Amdt. to amdt. (Robinson), **1**:37, 39-40
Second, M. (Dantzer), amdt. (Dantzer), **1**:78-80
Third, M. (Attewell), **14**:5
Fourth, **23**:24
Para. 1, M. (de Corneille), **23**:24
Para. 2, M. (Witer), **23**:24
Para. 3, M. (de Corneille), **23**:24-5, 27
Fifth
M. (de Corneille), **27**:48
Para. 1, **27**:37
Para. 2, **27**:37
Para. 3, **27**:37
Para. 4, **27**:37
Para. 5, **27**:38
Para. 6, **27**:38
Para. 7, **27**:39-40
Para. 8, **27**:40, 42
Amdt. (Attewell), **27**:43-5
Amdt. (de Corneille), **27**:46
M. (Witer), **27**:46
Para. 9, **27**:47-8
Briefs
Distribution, **16**:4-5
M. (Witer), **16**:5-6
Submissions, **27**:38
Supplementary, **11**:21
Budget, hospitality, M. (Witer), **2**:86
Business meetings, **7**:5, 7-10, 12, 14-5. 17, 22-3; **23**:24-9; **26**:22-4; **27**:37-40, 42-50; **29**:28-9, 31-7
Documents
Distributing, **1**:17-8, 114
Purchasing, M. (Witer), **1**:112
Requesting, M. (Copps), **1**:29-30
Future business, **12**:5-7
In camera meetings, scheduling, **31**:29
Information, requesting, **11**:33; **13**:19; **27**:21
Interpretation, simultaneous, **2**:60
Items of business, wording, M. (King), **1**:32
Language, derogatory, **31**:12
Meetings
Adjourning, **4**:31
M. (McLean), **25**:23
M. (de Corneille), **27**:50
Convening, **26**:18
M. (de Corneille), **26**:23-4
Scheduling, **1**:114; **7**:5; **11**:16
M. (Witer), **26**:22
Amdt. (de Corneille), **26**:23
Members
Leaving early, **26**:17; **28**:19-20
Remarks, **2**:50, 86; **3**:39; **4**:21-2

Stackhouse, Reginald—*Cont.*
Procedure and Committee business—*Cont.*
Ministers
Inviting, **2**:11; **3**:44; **5**:36; **29**:8-10; **30**:42
Agenda and procedure subcommittee referral, **26**:20, 23
M. (Robinson), **29**:34, 37
Amdt. (McLean), **29**:35-6
Questioning, **4**:18; **25**:11
Requesting additional meetings, **25**:22-3
Motions
Admissibility, **2**:80, 82-3
Debatable, **27**:47
Deferring, **3**:6
Opposition parties, **29**:34
Observers, welcoming, **8**:7, 15
Order in Council appointments, reporting to House, **3**:44, 47
Orders of Reference, hearings, terminating, M. (McCurdy), **23**:27
Organization meeting, **1**:17-8, 23; **17**:6
Parliamentary immunity, member using, **4**:15
Parliamentary Secretary, membership, **3**:45-6
Printing, minutes and evidence
M. (Copps), **1**:13
M. (Dantzer), **1**:80-1
Proceedings, photographers, M. (McCurdy), **8**:4
Questioning of witnesses
Both official languages, **24**:23
Non-members, **15**:15-6; **30**:36
Order of questioners, **1**:53; **2**:4; **3**:9-10; **17**:93
Scope, **1**:86-7, 100-1, 111; **2**:11-2, 17-9, 75-6; **4**:13, 16
Time limit, **1**:14-5, 81; **2**:4, 78; **4**:17-9, 27-8; **14**:27; **17**:54, 67; **21**:10; **28**:9-10
M. (Witer), **1**:16-7
Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, **1**:13-4; **3**:6
M. (McCurdy), **1**:14
Reports to House, draft, **27**:37
Staff
Communications consultant, M. (Attewell), **7**:20-1
Library of Parliament researchers, M. (Copps), **1**:17
Unparliamentary language, **3**:39
Vice-Chairman
Election, M. (King), **1**:11
Non-members, **1**:11
Vote in House
Announcing, **21**:16
Meeting, adjourning, **21**:19
Witnesses
Appearances, **1**:25; **27**:39-40
M. (McCurdy), **1**:26, 28
Comments, Chairman's ruling, **1**:44-5
Expenses, **2**:86
Inviting, **1**:19, 21-4, 112-3; **7**:22; **10**:33-4; **19**:30, 57; **23**:26; **24**:27; **26**:18, 23; **27**:37-40, 42-50; **29**:28-9; **30**:35, 42
M. (Witer), **1**:24-5
M. (Witer), **1**:114
Amdt. (Robinson), **1**:114
M. (Copps), **2**:82-3
M. (de Corneille), **23**:28

Stackhouse, Reginald—*Cont.*
Procedure and Committee business—*Cont.*
Witnesses—*Cont.*
Inviting—*Cont.*
M. (Robinson), **29**:32; **30**:4
Debate be adjourned, M. (Witer), **29**:33
Presentations, **1**:113
Reappearing, **11**:34; **26**:17
Requests to appear, **7**:6
Public Service, **11**:4-5, 20-1, 25-6
Retirement, **32**:10
Senior citizens, **11**:33-4; **20**:11-2, 41-3; **27**:25
South Africa, apartheid policy, **6**:28
Soviet Union, **13**:19, 56-7, 71; **14**:17, 31-2; **15**:4, 6
Trade, **27**:26
Ukraine, **20**:102; **21**:9
Ukrainian Catholic Church, **21**:9
United States, **8**:4-5
World War I, **8**:4

Stalin, Joseph *see* Estonia—Tallinn, Molotov-Ribbentrop Pact

Staniszkis, Piotr (Canadian Polish Congress)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **14**:3, 40, 49-50

State secrets *see* Soviet Union—Emigration—Jews

Statistics Canada *see* Senior citizens—Income, Below poverty level; Social sciences and humanities research; Unemployment—Older workers

Steering committee *see* Procedure and Committee business—Agenda and procedure subcommittee

Sterling, Lori (Legal Education Action Fund)
Age discrimination, Committee study, **12**:3, 29-34, 37-41

Stern, Barbara (Canadian Committee on Soviet Jewry of the Canadian Jewish Congress)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **20**:4, 84-9, 94-6, 100-3

Stewart, Robert (Age and Opportunity Centre)
Age discrimination, Committee study, **18**:3, 60-6
Background, **18**:62

Street committees *see* Czechoslovakia

Stribrny, Jaromir (Czechoslovak Association of Canada, Edmonton Branch)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **17**:5, 76-89

Studies and inquiries *see* Committee

Sugarbroad, Stanley (Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations)
Age discrimination, Committee study, **19**:3, 31-3, 38-9, 42-3, 45-50

Summit of Fitness *see* Senior citizens—Health and fitness

Supreme Court *see* Canadian Human Rights Tribunals—Cases, Bhinder-Namally case

Sweden *see* South Africa, apartheid policy—Economic sanctions

Synagogues *see* Soviet Union—Jews, Restrictions

Syria
Human rights violations, **30**:29; **34**:7
Palestinians, detaining, **34**:26

Tai Chi program *see* Senior citizens—Health and fitness

Takach, Gabor (Canadian Hungarian Federation)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **13**:4, 73-9, 84-6, 88

Tallinn, Estonia *see* Estonia

Tambo, Oliver
References, **8**:10
Appearing before Committee, **7**:22

Tarnopolsky, Walter
References, **17**:96
See also United Nations—Human Rights Committee

Tarto, Enn *see* Estonia—Dissidents

Tashkent *see* Soviet Union—Religion, Gorbachev comments

Task Force on Abuse of Elderly *see* Witnesses

Tataryn, Rev. Fr. Myroslaw (St. Sophia Religious Association of Ukrainian Catholics in Canada; Individual presentation)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **13**:3, 5-21; **21**:4-9

Taxation *see* Old Age Security—Universality; Senior citizens

Teachers *see* Retirement—Mandatory

Technological change *see* Employment—Older workers

Television *see* Senior citizens—Society

Terelya, Josyp (Individual presentation)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **21**:4, 9-19
References, **18**:79
See also Ukraine—Dissidents—Ukrainian Catholic Church

Textile and clothing industry *see* Employment—Immigrants—Labour force adjustment; Industry—Free trade with United States

Thatcher, Margaret *see* Soviet Union—Human rights, United Kingdom

The Netherlands *see* South Africa, apartheid policy

Third World *see* Human rights—Ethnic

Tindale, Prof. Joseph (University of Guelph, Family Studies Department)
Age discrimination, Committee study, **12**:4, 53-68

Tint, Sylvia (Latvian National Federation in Canada)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **19**:4, 72-9, 81-3, 87

Titov, Vladimir *see* Soviet Union—Dissidents, Case histories

To Benefit a Better World *see* Human rights—International, Policy

Toronto Area Caucus of Women and the Law
Purpose, activities, **2**:5-6

Toronto, Ont. *see* Canada Employment Centres; Committee—Travel; Southern Christian Leadership Conference—Holy Blossom Synagogue; Unemployment—Gender

Toupin, Robert (NDP—Terrebonne)
Age discrimination, Committee study, **20**:15-6, 32-5

Tourism *see* Poland; South Africa, apartheid policy—Economic sanctions; Soviet Union

Towards Equality *see* Equality Rights Subcommittee—*Equality for All* report

Trade *see* Free trade with United States; South Africa, apartheid policy—Economic sanctions

Trade unions *see* Poland—Solidarity union

Training programs *see* Dr. Martin Luther King Jr. Centre for Non-Violent Change; Employment; Order in Council appointments; Unemployment—Unemployed

Trans-Action Coalition *see* Senior citizens—Transportation

Transition programs *see* Employment—Labour force adjustment

Transport Department *see* Age discrimination—Pilots; Disabled and handicapped—Access, Travel

Transportation *see* Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations; Senior citizens

Travel *see* Committee; Czechoslovakia; Disabled and handicapped—Access; Estonia—Emigration; Hungary; Latvia; Lithuania; Orders of Reference; Poland; Soviet Union

Travella, Nino A. (Committee Clerk)
Procedure and Committee business
Business meeting, **7**:21
Future business, **12**:5-6

Traversy, Greg (Labour Department)
Age discrimination, Committee study, **27**:3, 23-5

Treasury Board *see* Canadian Human Rights Commission; Equal pay for work of equal value—Private sector

Tremblay, Marcel R. (PC—Québec-Est)
Order in Council appointments, Committee study, **4**:19
Procedure and Committee business, Chairman, **4**:19

Tremblay, Maurice (PC—Lotbinière)
Age discrimination, Committee study, **11**:8-13, 19-20, 26-7, 29-30; **27**:20-2, 32-3
Canadian Armed Forces, **5**:21-2
Canadian foreign aid and human rights, Committee study, **16**:4; **25**:15-8, 23
Canadian Human Rights Commission
Estimates, 1987-1988, main, **9**:23-4
Order in Council appointments, Max Yalden, Committee study, **26**:16-7
Equal pay for work of equal value, **9**:23-4
Haiti, **25**:15-8
Human rights
Behind the Iron Curtain, Committee study, **15**:9-10; **23**:13-4; **24**:23-4
Committee mandate, **5**:21-3
Latvia, **23**:13-4

Tremblay, Maurice—*Cont.*
Middle East, West Bank and Gaza Strip, human rights, Committee study, **34**:24-5
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, **27**:42-3
Briefs, **5**:22-3; **16**:4
Business meeting, **27**:42-3
Ministers, **25**:23
Witnesses, **27**:43
Public Service, **11**:8-12, 19, 29
Retirement, **11**:27; **27**:20, 32-3
Senior citizens, **11**:26-7, 29
Soviet Union, **15**:9-10; **24**:24

Trials *see* Bulgaria—Turks; Czechoslovakia—Dissidents; Romania—Dissidents; War criminals; Yugoslavia—Dissidents

Trollope, Peter (Young Men's Christian Association)
Age discrimination, Committee study, **12**:4, 41-53

Trudeau, Right Hon. Pierre *see* Poland; Soviet Union—Human rights violations

Turkey
Ambassador *see* Committee—Witnesses

Turks *see* Bulgaria

Turner, Right Hon. John N. *see* War Measures Act

Tutu, Bishop Desmond
References, non-violence, belief in, **8**:9

Ubale, Dr. Bhausaheb (Canadian Human Rights Commission)
Canadian Human Rights Commission, Order in Council appointments, Committee study, **1**:7, 103-11
References *see* Canadian Human Rights Commission—Order in Council appointments; Ontario—Race Relations Commissioner

Ukraine
Afghanistan war, Ukrainians fighting, **15**:16
Chernobyl, atomic energy plant accident, clean-up, health-risks for workers, **13**:58
Children, education, **13**:66
Culture, suppressions, Russification, **13**:46-7, 69
Dissidents, **13**:62
Chekavitz case, **17**:94
Kalnynychenko case, **18**:70, 73-5, 78
List of names, providing, **17**:94-5; **21**:8
Lukyanenko, **18**:70-1, 74-5, 78; **21**:8
Prisoners, **15**:12
Release, requesting, **21**:8
Terelya, **21**:10-2
Economic conditions, **21**:12
Emigration
Applications, **21**:14
External Affairs Department, statistics, availability, **24**:7
Smuggling out of country, **24**:7
See also Ukraine—Ukrainian Catholic Church, Membership
Family reunification, **13**:72

Ukraine—*Cont.*
Helsinki Group monitors, Lukyanenko/Kalnynychenko/Horbal, **18**:67, 74-7
External Affairs Department/Conference on Security and Co-operation in Europe, role, **18**:76-7
Membership, possible, repercussions, **18**:77
Ukrainian Canadian Committee involvement, **18**:76-7
Information, difficulty obtaining, **18**:73
Millenium of Christianity, 1988, celebrating, **13**:20-1
Prime Minister Mulroney/Canadian delegation to Soviet Union, participating, **28**:31
Russian Orthodox Church, California, U.S.A., misrepresenting, **18**:103
Soviet Union, involvement, **21**:17; **23**:21; **24**:13-5; **28**:21-2, 31
Religion
Church buildings, destruction, conversion, **13**:21
Followers, discriminating, **28**:29-30
Jehovah's Witnesses, **28**:27-8
Pentecostals, **23**:12
Russian Orthodox and Roman Catholic Churches, presence, **24**:13
See also Ukraine—Ukrainian Catholic Church—Ukrainian Orthodox Church
Soviet Union, human rights violations, famine, 1932-1933, **17**:101
Ukrainian Catholic Church
Activities, underground, conducting, **13**:5, 7-12, 15-7, 20; **18**:101; **21**:17-8; **28**:21
Canada, activities, **13**:12-3
Churches, Soviet Union, converting/destroying, etc., **18**:102-4; **21**:7, 11
Declaration to Vatican, statement, **18**:102
Historical background, **18**:99-101, 107; **21**:5-6; **24**:12-3
Human rights organizations, relationship, **13**:19-20
Legalization, requesting, **21**:8, 13, 16-7; **23**:22
Membership, **21**:9; **24**:12
Emigration, applications, estimates, **21**:14
Estimates, consequences, etc., **13**:16; **18**:104; **21**:7-9
Other religious groups, treatment, comparing, **13**:15-6; **18**:104-5
Persecutions, **18**:101, 107; **20**:102; **21**:6-7
Batio/Mykhajlenko/Kampov, **21**:7
KGB, role, **21**:7, 9, 11-2
Kobryn, Helsinki Initiative Group Head, **21**:7
Media, role, **21**:9
Pre- and post-World War II comparisons, **18**:101; **21**:18
Terelya, **20**:102; **21**:10-1
Priests, activities, arrests, etc., **13**:8; **21**:6-8
Registration, Soviet Union denying, etc., **18**:104; **21**:5; **23**:21
Roman Catholic Church, relationship, **13**:13; **18**:106
Russian Orthodox Church, relationship, **13**:14-5; **18**:103; **21**:13
Movement, legalization, requesting, Terelya-Badzio arrests, **18**:101
St. Sophia Religious Association of Ukrainian Catholics in Canada, activities, **13**:12-3
Sheptisky statements, July 5/41, **24**:12
Soviet Union, prohibiting, reasons, **28**:26-7
Western nations, role, **21**:9

Ukraine—*Cont.*
Ukrainian Catholic Church—*Cont.*
Youth, instructing, consequences, **21**:19
Ukrainian Orthodox Church, **21**:17
Background, history, **28**:20-1
Legalization, Chevchienko requesting, **28**:32
Members, religious, national, emigration rights, requesting, **28**:22
Priests, emigration, requesting, **28**:32
Soviet Union, prohibiting, reasons, **28**:26-7

Ukrainian Canadian Committee
Background, **13**:46
See also Ukraine—Helsinki Group monitors; Ukrainian National Federation of Canada; Witnesses

Ukrainian Catholic Church *see* Ukraine

Ukrainian Catholic Church in Canada *see* Witnesses

Ukrainian National Federation of Canada and the Ukrainian Canadian Committee *see* Witnesses

Ukrainian Orthodox Church *see* Ukraine; Witnesses

Unemployment
Duration, average, **33**:8
Gender, age, comparisons, statistics, **17**:51
Toronto, Ont., **19**:26
Older workers
Canada Employment Centres, role, **33**:9-12
Canadian Jobs Strategy, role, **33**:11-5
Counselling groups, benefits, **33**:10
Duration, **33**:9
Employment and Immigration Department, advertisement, purpose, **33**:11-2
Innovations Program, impact, **33**:17-8
Job Development/Job Entry Programs, **33**:13-4
Job-finding clubs, **33**:10, 28
Rates, **19**:8, 26; **27**:8, 14; **33**:7-9, 16-7
Recession, impact, **33**:9
Re-employment, difficulty, **18**:36, 50-1; **19**:11; **27**:14-5, 24-5; **31**:24-5; **33**:9, 16-8, 25-6
Retraining, discriminating, **17**:51
Statistics Canada study, **27**:25
Support, assistance, lack, **19**:10
Patterns, life-cycle groups, **12**:55-6
Rate
Dropping, **19**:8
Recession, impact, **33**:8
Unemployed training programs, Unemployment Insurance Act, Section 38, governing, **19**:10, 25
Youth, pensions, impact, **18**:52
See also Retirement—Mandatory

Unemployment insurance *see* Retirement

Unemployment Insurance Act *see* Unemployment—Unemployed

Union of Soviet Socialist Republics *see* Soviet Union

Unions *see* Poland—Solidarity union

United Kingdom *see* Employment—Older workers, Obtaining; Retirement—Phased retirement; Senior citizens—Health care system—Residences/nursing homes; South Africa, apartheid policy—Economic sanctions; Soviet Union—Human rights violations

United Nations
Charter *see* Helsinki Accord
Commission on Human Rights, Canada, Yvon Beaulne, activities, **3**:25-6
Convention Against Torture and Other Cruel, Inhumane and Degrading Treatment or Punishment, Criminal Code amendments to implement, **10**:5
Declaration of the Rights of the Child *see* Human rights
Human Rights Commission
Canada role, **25**:10, 14; **32**:9, 17-8
See also Haiti—Election—Human rights
Human Rights Committee
Appointments, criteria, International Covenant on Civil and Political Rights, provisions, **1**:48
Tarnopolsky, Walter, Canadian appointee, **1**:49, 74-5
International Covenant on Civil and Political Rights *see* Iran—Baha'i faith, Resolution; Soviet Union—Emigration; United Nations—Human Rights Committee, Appointments
Universal Declaration of Human Rights *see* Age discrimination—United Nations; Human rights—International
See also Amnesty International; Committee—Witnesses; Iran—Baha'i faith, Resolution; Israel; Middle East—West Bank and Gaza Strip; Retirement—Mandatory, Older workers; South Africa, apartheid policy—Economic sanctions; Soviet Union—Human rights violations

United States
Civil rights movement
Demonstrations, Selma, Alabama, 1965, **8**:4-5
Non-violence, **8**:5
Peace movement, relationship, Martin Luther King, Jr., role, **8**:5
Congress *see* Latvia—Human rights, Silaraups
Nicaragua, policy, Coretta Scott King, position, **8**:14-5
Religion, practising, **28**:18
Senators *see* Estonia—Tallinn; Soviet Union—*Glasnost* openness policy
See also Capital punishment—Minority groups; East Germany—Human rights; Employment—Older workers, Free trade with United States; Employment equity—Affirmative action; Equal pay for work of equal value; Haiti—Election; Industry—Free trade with United States; Israel—Palestinians; Palestine Liberation Organization; Retirement—Mandatory; Romania; Senior citizens—Employment—Free trade with United States—Health care system—Negative stereotyping; South Africa, apartheid policy—Economic sanctions; Violations—Countries

United Steelworkers of America *see* Employment—Labour force adjustment

Universal Declaration of Human Rights *see* United Nations

Universities *see* Age discrimination; Israel; Retirement—Mandatory; Soviet Union—Education

University of Guelph, Family Studies Department *see* Witnesses

University of Manitoba, Centre on Aging
Background, **18**:34
See also Senior citizens—Residences/nursing homes, Alternative care programs; Witnesses

University of Ottawa *see* Haiti—Canadian foreign aid and human rights, Institutional support; Witnesses

University of Winnipeg *see* Senior citizens—Education

Van Horne, Hon. Ron *see* Senior citizens—Institutionalized, Ontario Minister

Vanunu, Mordechai *see* Israel—Human rights violations

Vatican *see* Ukraine—Ukrainian Catholic Church, Declaration to Vatican

Venice Declaration *see* Israel—Palestinians

Venice, Italy *see* South Africa, apartheid policy—Economic summit

Vice-Chairman, decisions and statements *see* Procedure and Committee business

Victims of crime *see* Justice

Vienna, Austria *see* Conference on Security and Co-operation in Europe—Meetings

Vimy Ridge *see* World War I

Vinogradov, Dr. Alexandra *see* Women

Violations (of human rights)
Countries supported by United States, Canada, position, **6**:26
Government commitment, action, militant approach, utilizing, **17**:102-3
Media coverage, adequacy, **14**:6, 23-4
Soviet Union as main source *vs* other countries, Canada focusing, **17**:99
See also particular subjects

Violence *see* South Africa, apartheid policy

Visas *see* Czechoslovakia; Romania—Emigration, Exit visa; Soviet Union—Emigration

Visible minorities
Attitudes, **32**:22-3
Equality Now! report, recommendations, **32**:13-4
Human rights caseloads, statistics, **32**:13
See also Employment

Voluntary organizations *see* Human rights

Volunteers *see* Senior citizens—Senior citizens organizations—Transportation

Volvovsky, Leonid *see* Soviet Union—Dissidents, Releasing

Voting rights *see* Disabled and handicapped—Canada Elections Act

Wages *see* Employment—Older workers—Women; Senior citizens—Employment

Waite, Terry
References, **8**:15

Wallenberg, Raoul *see* Soviet Union—Dissidents, Case histories

Walter, Pastor Vladimir *see* Soviet Union—Dissidents, Case histories

War criminals
Deschênes Commission, government response, **10**:32-3
Investigations, inquiry, further, **10**:32
Soviet Union
Co-operating, **24**:10-1
Names submitted to government by Baltic community, **10**:32-3
Trials in Canada, legislation, introducing, **10**:28-9, 33

War Measures Act
Imposition, J. Turner, position, Copps, position, **4**:24-5

War veterans *see* Aging Veterans Program; Older workers—Employment, Obtaining

Washington, D.C. *see* Estonia—Tallinn, Baltic-American hunger strikes; Latvia—Religion, Ginters; Soviet Union—Human rights violations, Demonstrations

Watch groups *see* Helsinki Accord

Weeratunga, BGen Tissa *see* Sri Lanka

Welfare benefits
Discrimination, age, marital status, Canadian Charter of Rights and Freedoms, violations, provincial governments, federal authority, **10**:18-9

West Bank *see* Middle East

West Germany *see* Czechoslovakia; East Germany—Soviet Union; South Africa, apartheid policy

West Island Senior Entreprises *see* Senior citizens—Credit

Westdal, Christopher (External Affairs Department)
Canadian foreign aid and human rights, Committee study, **25**:3, 14

Western nations *see* Conference on Security and Co-operation in Europe—Meetings, Vienna, Austria; Eastern Europe—Human rights, Assistance; Estonia; Human rights—Definition; Hungary—Economic situation—Public opinion; Iran—Baha'i faith, Persecuting; Lithuania—Human rights, Assistance; Soviet Union; Ukraine—Ukrainian Catholic Church; Yugoslavia—Human rights

White & Case report *see* Soviet Union—Emigration, State secrets

Who May Leave: A Review of Soviet Practice Restricting Emigration on Grounds of Knowledge of "State Secrets" in Comparison with Standards of International Law and the Policies of Other States *see* Soviet Union—Emigration, State secrets

Whyard, Florence *see* Canadian Human Rights Tribunals—Order in Council appointments

Widows *see* Senior citizens—Women, Credit; Women

Widows' Pension Act *see* Age discrimination

Wiesel, Elie *see* Human rights

Wilson, Hon. Michael *see* Employment—Free trade; Senior citizens—Employment—Taxation

Windsor, Ont. *see* King, Dr. Martin Luther, Jr.—References

Windus, Velma (Individual presentation)
Age discrimination, Committee study, **12**:3, 34-7
Personal case history, mandatory retirement court challenge, **12**:34-6

Wine industry
Free trade with United States, impact, **19**:23

Winegard, William C. (PC—Guelph)
Canadian foreign aid and human rights, Committee study, **16**:3-6
References, report *see* Human rights—International, Policy

Winnipeg Jewish Community Council, Soviet Jewry Committee *see* Witnesses

Winnipeg, Man. *see* Committee—Travel

Witer, Andrew (PC—Parkdale—High Park; Vice-Chairman)
Abortion, **29**:25-7; **31**:18-9, 25, 27-8
Age discrimination, 7:18-9
Committee study, **12**:24-7, 37-8; **17**:22, 24-5, 48-9, 59-60; **19**:25-9, 41-4; **20**:16-8, 28-9, 31; **33**:18-21, 29-30
Amnesty International, **18**:119
Canada Employment Centres, **33**:29
Canadian Armed Forces, **5**:18-21
Canadian foreign aid and human rights, Committee study, **16**:5-6; **25**:20-2
Canadian Human Rights Commission, **3**:37
Estimates
1986-1987, supplementary, **3**:22-4, 26-7
1987-1988, main, **10**:20-3, 32-3
1988-1989, main, **29**:10-1, 16-9, 25-7; **31**:12, 15-9, 25, 27-8
M., **1**:24
M. (Robinson), **3**:36-7, 41-2
Order in Council appointments
Committee study, **1**:85, 88-90, 97-100, 107-9
Yalden, Max, Committee study, **26**:13-4, 17, 20-1
Canadian Human Rights Tribunals, **3**:22, 26-7; **10**:21, 23
M. (Robinson), **3**:36-7, 41-2
Order in Council appointments, Committee study, **2**:5-6, 10-1, 18-20, 48, 52, 57-8, 64, 69, 72-3, 79-86; **3**:36-7, 41-2, 45-6
Coalition on Human Rights, Committee study, **1**:34, 38-9, 43-4, 53-6, 59, 74-5
Committee, **7**:6, 8-10, 12, 14; **26**:20; **29**:10-1, 29
Czechoslovakia, **13**:87; **17**:82-3, 86-7, 116; **18**:97-9; **19**:63-4; **20**:82-3; **28**:16-8
Discrimination and racism, **26**:21
Eastern Europe, **19**:104-5; **20**:81-2
Economic sanctions, **6**:14
Employment, **17**:24; **19**:28-9
Employment equity, **10**:22; **31**:17
Estonia, **20**:49-50; **28**:30
Haiti, **25**:20-1
Human rights, **4**:21; **30**:21
Behind the Iron Curtain, Committee study, **13**:20-1, 33-4, 46-7, 57-60, 67, 69-72, 84-8; **14**:12-5, 27-30, 46-9; **15**:11-3, 15; **17**:70-2, 82-3, 86-7, 102-4, 115-8; **18**:77-8, 87-8, 97-9, 103-4, 119-21, 123; **19**:62-4, 81-3, 102-5; **20**:49-51, 67, 69-70, 81-4, 101-3; **21**:16-7; **23**:20-1; **24**:12-4, 25, 27; **28**:16-20, 25-33
Committee mandate, **5**:18-21; **6**:14-7, 24, 28; **8**:7
Hungary, **13**:84-6

Witer, Andrew—*Cont.*
Israel, **30**:21
Justice Department, **4**:21
Latvia, **19**:81-3; **23**:20-1; **28**:30
Lithuania, **13**:57-8; **24**:14
Manitoba Court of Appeal, **4**:16
Middle East, West Bank and Gaza Strip, human rights, Committee study, **30**:19-21, 33-5; **34**:9, 11, 13, 30-2
National Symposium on Equality Rights, **2**:5
Order in Council appointments, **1**:20, 38-9, 43-4, 54-6, 74-5, 79, 85, 98-100, 108-9; **2**:10, 48; **3**:36-7, 42, 45
Committee study, **4**:12-3, 16, 19-21
Parliamentarians, **7**:24
Parliamentary Committees, **7**:18
Poland, **14**:46-9; **17**:116; **18**:98
Procedure and Committee business
Adjournment, M., **30**:40-1
Agenda and procedure subcommittee
M., **1**:34, amdt. (Redway), amdt. to amdt. (Robinson), 1:38-9
M. (Dantzer), amdt. (Dantzer), **1**:79
M. (de Corneille), **23**:28
M., **27**:46-7
M. (de Corneille), **27**:48-50
Reports, **27**:42-4
Briefs, **16**:4
M., **16**:5-6
Budget, M., **2**:86
Business meetings, **1**:79, 112-4; **7**:6, 8-10, 12, 14-5, 18-9, 21-2, 24; **23**:26-8; **26**:22-4; **27**:42-4, 46-50; **29**:29-37
Chairman, **4**:28
Documents
M. (Copps), **1**:30
Purchasing, M. (de Corneille), **18**:123
Information, **2**:39-40
Language, **31**:12
Meetings, **1**:114
M., **26**:22
Members, **26**:17; **28**:19-20
Minister, **26**:20, 23; **29**:10-1
M. (Robinson), **29**:34, 37
Amdt. (McLean), **29**:35
Motions, **2**:80, 82; **27**:47; **29**:34
Order in Council appointments, **3**:45
Orders of Reference, M. (McCurdy), **23**:27
Organization meeting, **1**:11, 16, 20, 24, 29-30; **17**:6
Parliamentary Secretary, **3**:46
Questioning of witnesses, **1**:85, 100; **2**:10-1, 18-9, 30, 32, 69; **4**:12-3, 16; **18**:28
M., **1**:16
Time limit, **18**:28
Staff, M. (Attewell), **7**:21
Vice-Chairman, taking Chair, **33**:28
Witnesses, **1**:20, 24, 26, 38-9, 79, 112; **7**:6; **23**:26; **27**:42-4, 46-50; **29**:29
M. (McCurdy), **1**:29
M., **1**:113-4
M. (Copps), **2**:40-1, 81-5
M., **18**:121-2
M. (Robinson), **29**:32
Debate be adjourned, M., **29**:33

Witer, Andrew—*Cont.*
Public Service, **10**:22
Refugees, **13**:88
Religion, **28**:25-6
Retirement, **17**:22, 25, 59-60
Senior citizens, **17**:48-9; **19**:41-4; **20**:16-8, 28-9, 31
Senior Citizens' Forum of Montreal, **20**:29
South Africa, apartheid policy, **6**:14-7, 28; **8**:7
Soviet Union, 7:6; **13**:20, 33, 46, 67, 69-71; **14**:13, 28-30; **15**:11-3, 15; **17**:70-2, 102-4, 115-7; **18**:78, 87-8, 119-21; **19**:83, 102; **20**:51, 67, 69-70, 84; **21**:16-7; **23**:20-1; **24**:12-3; **28**:28-30
Toronto Area Caucus of Women and the Law, **2**:5-6
Ukraine, **13**:21, 58, 72; **18**:77, 103-4; **21**:17; **23**:21; **24**:13-4; **28**:26-7, 31-2
Ukrainian Canadian Committee, **13**:46
Ukrainian Catholic Church, **13**:20
Unemployment, **19**:25-6
United States, **28**:18
War criminals, **10**:32-3
Women in Legal Action, **2**:6
Women's Law Association of Ontario, **2**:5-6
Yugoslavia, **14**:13-5

Witnesses (organizations)
Age and Opportunity Centre, **18**:3, 62-6
Ahmadiyya Movement in Islam (Canada), **19**:3, 50-7
Alberta Civil Liberties Research Centre, **17**:4, 30-50
Alberta Council on Aging, **17**:4, 6-30
Amnesty International, **18**:4, 108-22
Amnistie Internationale (Section canadienne francophone), **20**:3, 72-84
Baha'i Community of Canada, **22**:3-10, 12-5
Canadian Committee on Soviet Jewry of the Canadian Jewish Congress, **20**:4, 84-104
Canadian Council of Churches, **28**:3, 22-6, 28-30, 32-3
Canadian Council of Retirees, **12**:3, 8-15
Canadian Ethnocultural Council, **1**:6, 69
Canadian Human Rights Advocate, **1**:6, 47-50, 53, 57, 62-3, 67
Canadian Human Rights Commission, **1**:7, 81-4, 87-111; **3**:4, 6-30; **9**:5-24; **29**:6, 11-28
Canadian Human Rights Tribunals, **2**:3, 5-9, 12-7, 19-35, 42-80
Canadian Hungarian Federation, **13**:3-4, 73-89
Canadian Labour Congress, **1**:6, 58, 60-1, 63-4, 66-70
Canadian Mental Health Association, **12**:3, 15-7, 20-5, 27-9
Canadian Polish Congress, **14**:3, 32-51
Coalition on Human Rights, **1**:6, 40-1, 45-75
Committee for Democratic Dissidents in Yugoslavia, **14**:3, 5-17
Creative Retirement Manitoba, **18**:3, 5-12, 14-24
Czechoslovak Association of Canada, **18**:4, 91-9
Czechoslovak Association of Canada, Edmonton Branch, **17**:5, 76-89
Czechoslovakian Embassy, **28**:3-19
Dr. Martin Luther King Jr. Centre For Non-Violent Change, **8**:3, 5-17
Edmonton Committee for Soviet Jewry, **17**:5, 105-15, 117-9
Employment and Immigration Department, **33**:3-21, 24-30
Estonian Central Council, **14**:3, 17-31
Estonian Central Council in Canada, **20**:3, 44-54
External Affairs Department, **25**:3, 14

Witnesses (organizations)—*Cont.*
Institute for International Affairs for B'nai Brith, **17**:5, 62-74, 76
Institute for International Affairs of B'nai Brith Canada, **19**:4, 87-106
International Labour Organization, **27**:3, 26-37
Inter-Religious Task Force for Human Rights in the Soviet Union, **13**:3, 21-35
Israel Government, **34**:3-34
Justice Department, **4**:4, 21
Keston College Canada, **23**:3, 5-14, 16-24
Labour Department, **27**:3, 7-18, 21-6
Latvian National Federation in Canada, **19**:4, 72-87
Legal Education Action Fund, **12**:3, 29-34, 37-41
Lithuanian Canadian Committee, **13**:3, 51-61
Manitoba Society of Seniors Inc., **18**:3, 24-34
National Advisory Council on Aging, **11**:3, 21-34
National Association for Women and the Law, **1**:6, 40-1, 45-7, 50-1, 53-6, 59, 64-8, 71, 73, 75
National Defence Department, **5**:3, 11-3, 15, 17, 20-1, 26, 31-3
NDG Senior Citizens' Council, **20**:3, 5-17, 19-20
New Brunswick Human Rights Commission, **32**:4, 6-24
Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations, **19**:3, 31-50
Public Service Commission of Canada, **11**:3-20
St. Sophia Religious Association of Ukrainian Catholics in Canada, **13**:3, 5-21
Senior Citizens "Action Now" Association Inc., **18**:3, 49-60
Senior Citizens' Forum of Montreal, **20**:3, 20-39, 41-2
Social Planning Council of Metropolitan Toronto, **19**:3, 5-30
Society for the Retired and Semi-retired, **17**:4, 50-62
Soviet Union Embassy, **24**:3-26
Task Force on Abuse of the Elderly, **12**:3, 17-22, 24, 26-7, 29
Ukrainian Canadian Committee, **13**:3, 35-45, 47-51; **17**:5, 89-104; **18**:4, 67-79
Ukrainian Catholic Church in Canada, **18**:4, 99-107
Ukrainian National Federation of Canada and the Ukrainian Canadian Committee, **13**:3, 61-72
Ukrainian Orthodox Church, **28**:3, 20-2, 27-32
University of Guelph, Family Studies Department, **12**:4, 53-68
University of Manitoba, Centre on Aging, **18**:3, 34-49
University of Ottawa, **1**:6, 51-3, 58-62, 69, 72-4
Winnipeg Jewish Community Council, Soviet Jewry Committee, **18**:4, 79-90
Young Men's Christian Association, **12**:4, 41-53
See also individual witnesses by surname

Women
Canada Pension Plan, **18**:25-6, 30-1
Child-bearing years, government contributing, **18**:31
Discrimination, Constitutional Accord (1987), impact, **31**:19-20
Free trade with United States, impact, **27**:23
Income, **12**:29
Life expectancy, **11**:24
Older, **18**:31
Single, **18**:30
Abused, **18**:27
Spouse's allowance, ineligibility, **18**:27

Women—*Cont.*
Vinogradov, Dr. Alexandra, Alberta Human Rights Commission, complaint, systemic discrimination, **12**:31-2, 40
Widows, spouses' Registered Retirement Savings Plans and pensions, tied up in estate, **20**:35-6
See also Age discrimination; Canadian Armed Forces; Employment; Equal pay for work of equal value; Housing; Public Service; Retirement—Mandatory, Older women—Planning; Senior citizens

Women in Legal Action
Study, Canadian Charter of Rights and Freedoms litigation, **2**:6-7

Women's Law Association of Ontario
Purpose, activities, **2**:5-6

Wong, Jenny (Canadian Human Rights Tribunals)
Canadian Human Rights Tribunals, Order in Council appointments, Committee study, **2**:3, 66-76
References *see* Canadian Human Rights Tribunals—Order in Council appointments

Wonka, Pavel *see* Czechoslovakia—Dissidents

Wood, Ellen (Amnesty International)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **18**:4, 110-22

Woods, Eva (NDG Senior Citizens' Council)
Age discrimination, Committee study, **20**:3, 10-1
References *see* Senior citizens—Income, Pensions

Woodsworth, Dr. David (NDG Senior Citizens' Council)
Age discrimination, Committee study, **20**:3, 5-7, 10-6, 19-20

Woodsworth, Jean (Social Planning Council of Metropolitan Toronto)
Age discrimination, Committee study, **19**:3, 5-7, 12-4, 17, 20-1, 24, 27-9

Workers *see* Employment—Seasonal workers

Workforce *see* Labour force

World War I
Vimy Ridge, Canadian participation, 70th anniversary, **8**:4

Woroby, Michael (Ukrainian Catholic Church in Canada)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **18**:4, 99-102, 104-5

Wright, Catherine (NDG Senior Citizens' Council)
Age discrimination, Committee study, **20**:3, 7-10, 15, 17

Yakovlev, Mr. *see* Soviet Union—Human rights violations, Amnesty International

Yalden, Max
Yalden—*Cont.*
Canadian Human Rights Commission, Order in Council appointments, Max Yalden. Committee study, **26**:3, 5-19, 21-2
References *see* Abortion; Canadian Human Rights Commission—Order in Council appointments

Yalnizyan, Arminie (Social Planning Council of Metropolitan Toronto)
Age discrimination, Committee study, **19**:3, 7-11, 14-5, 17-20, 24, 26-7

Young Men's Christian Association
Over 55 Program, **12**:41-2, 44-53
See also Witnesses

Youth *see* Employment; Insurance—Automobile; Retirement—Early—Society; Senior citizens; Soviet Union—Jews; Ukraine—Ukrainian Catholic Church; Unemployment

Yugoslavia
Albanians, persecuting, **20**:76-8
Dissidents, statistics, treatment, **20**:76-8
Trials, convictions, process, **20**:82
Economic situation, **14**:7, 14; **20**:81
Glasnost openness policy, implementation, extent, effectiveness, **14**:9, 13-4
Government, nature, changes, **14**:7-8, 14-5; **19**:105
Human rights, violations, **19**:105-6; **20**:79
Approach, attitudes, **14**:7
Western nations governments, approach, **14**:10
Media, newspapers, nature, activities, **14**:9, 15-6
Minority groups, nationalities, treatment, **14**:16-7
Prison conditions, **20**:77
Serbian Academy of Sciences, reform proposals, leaked document, **14**:7-8

Yukon Territory
Human Rights Act, enacting, **31**:7-8

Ziad, Abu *see* Israel—Human rights violations

Zia-ul-Haq, Gen Mohammad *see* Pakistan—Ahmadiyya Muslims

Zieglunds, Erik *see* Latvia—Emigration

Zimbabwe
Economic sanctions, effects, **6**:15

Zoubek, Karel (Czechoslovakian Embassy)
Human rights behind the Iron Curtain, Committee study, **28**:3-8, 10-5, 17-9

40th anniversary *see* Human rights—International, United Nations Universal Declaration of Human Rights

70th anniversary *see* World War I—Vimy Ridge

600th anniversary of Christianity *see* Lithuania—Religion

Witer, Andrew—*Suite*
Union soviétique, **13**:20-1, 33-4, 46-7, 57-9, 67-72; **14**:26, 29-30; **15**:11-3, 15; **17**:70-2, 86-7, 116-7; **18**:77-8, 87-8, 103-4; **19**:81-4; **20**:49-51, 67, 69-70; **21**:16-7; **24**:12-4; **28**:25-8
Yougoslavie, **14**:13-5

Wong, Jenny (Tribunal canadien des droits de la personne)
Tribunal canadien des droits de la personne, nominations par décret, examen, **2**:66-76
Voir aussi Tribunal canadien des droits de la personne

Wood, Ellen (Amnistie internationale)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **18**:110-22

Woods, Eva (NDG Senior Citizens' Council)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **20**:10-1

Woodsworth, docteur David (NDG Senior Citizens' Council)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **20**:5-7, 10-6, 19

Woodsworth, Jean (Social Planning Council of Metropolitan Toronto)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **19**:5-7, 12-3, 17, 20-1, 24, 27-9

Woroby, Michael (Ukrainian Catholic Church in Canada)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **18**:99-102

Wright, Catherine (NDG Senior Citizens' Council)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **20**:7-10, 15, 17

Yalden, Maxwell Freeman (Commission canadienne des droits de la personne)
Commission canadienne des droits de la personne, président, nomination par décret, examen, **26**:5-19, 21-2

Yalden—*Suite*
Justice, budget principal 1988-1989, **29**:11-28
Voir aussi Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Yalnizyan, Arminie (Social Planning Council of Metropolitan Toronto)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **19**:7-11, 13-5, 17-20, 24, 26-7

Yalta, accords. *Voir* Union soviétique

YMCA. *Voir* Young Men's Christian Association

***YMCA Over 55,* service de placement.** *Voir* Emploi

Yougoslavie
Crise politique et économique, situation, **14**:7-8
Droits de la personne
Situation, **19**:105-6; **20**:76-7
Violation, journalistes, scientifiques, etc., dénonciation, **14**:9-10
Minorités ethniques, problèmes, **14**:16-7
Réforme, processus
Comparaison avec le *glasnost* soviétique, **14**:9, 13-4
Pluralisme, application, possibilité, **14**:14-5
Presse, liberté de critique, etc., **14**:13, 15-6

Young Men's Christian Association (YMCA)
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Yukon. *Voir* Droits de la personne—Loi, adoption

Zoubek, Karel (Ambassade de la République socialiste de Tchécoslovaquie)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **28**:4-8, 11-5, 17-9

CANADA

INDEX

DU

COMITÉ PERMANENT DES

Droits de la personne

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules nos 1-36 • 1986-1988 • 2e Session • 33e Législature

Président: Reginald Stackhouse

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Cet index couvre les sujets ayant fait l'objet de discussions lors des séances de ce comité. Les dates et les numéros des fascicules contenant les procès-verbaux et témoignages des séances du comité sont répertoriés dans les pages préliminaires sous le titre «DATES ET FASCICULES».

Les sujets, ainsi que les noms des intervenants, sont inscrits par ordre alphabétique et en caractères gras de même que les numéros des fascicules. Chaque référence peut apparaître sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès à l'information.

Pêches
Pacifique, **11**:31

Oberle, M. F. (PC—Prince George—Peace river)
Pêches, **11**:31

L'exemple suivant illustre la méthode d'indexation employée.

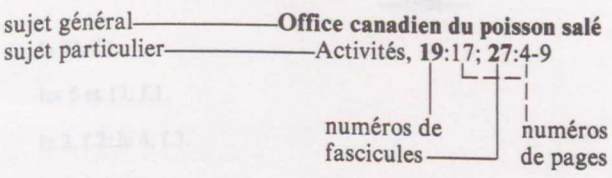

Certains sujets d'importance commandent des descripteurs spéciaux tels que: Appendices; Ordre de renvoi; Procédure et Règlement; Témoins; Votes en Comité, etc.

L'index est dit croisé parce qu'il comporte des renvois. Les renvois à un sous-titre sont indiqués par un long trait.

Nigeria. *Voir* Poisson—Exportations

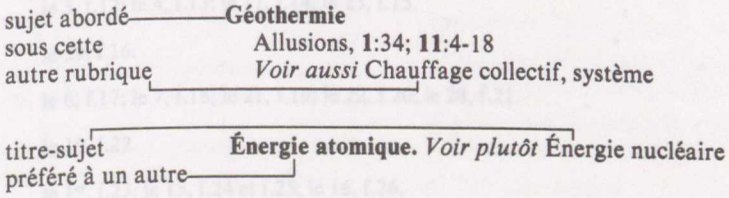

Les abréviations et symboles employés sont les suivants:

A=appendice. Am.=amendement. Art.=article. M.=motion.

Affiliations politiques: L — Libéral; PC — Progressiste conservateur; NPD — Nouveau parti démocratique; Ind. — indépendant; L Ind. — Libéral indépendant.

S'adresser à la division de l'Index et références pour toute demande de renseignements additionnels—992-7645

INDEX

COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

DATES ET FASCICULES

—1986—

Octobre:	le 21, f.1.
Novembre:	les 5 et 17, f.1.
Décembre:	le 2, f.2; le 4, f.3.

—1987—

Janvier:	le 28, f.4.
Février:	le 4, f.4; le 11, f.5.
Mars:	le 4, f.6; le 26, f.7.
Avril:	le 9, f.8.
Mai:	les 6 et 13, f.9; le 19, f.10; le 20, f.11.
Juin:	le 3, f.12; le 4, f.13; le 11, f.14; le 23, f.15.
Septembre:	le 29, f.16.
Octobre:	le 6, f.17; le 7, f.18; le 21, f.19; le 22, f.20; le 28, f.21.
Novembre:	le 19, f.22.
Décembre:	le 1er, f.23; le 15, f.24 et f.25; le 16, f.26.

—1988—

Janvier:	le 26, f.27 et f.28.
Février:	les 2 et 9, f.29.
Mars:	le 8, f.29; le 15, f.30; le 24, f.31; le 29, f.32.
Avril:	le 20, f.32.
Mai:	le 3, f.33; le 9, f.34; les 16 et 31, f.35.
Juin:	le 28, f.36.
Juillet:	les 12 et 27, f.36.

INDEX

Accord constitutionnel du lac Meech
Art. 33, clause dérogatoire, abrogation, suggestion, 32:21
Voir aussi Discrimination—Lutte; Discrimination pour raison d'âge—Personnes âgées; Transports, réseaux—Développement, stratégie

Accord sur le libre-échange. *Voir plutôt* Libre-échange, Accord canado-américain

Accords d'Helsinki. *Voir plutôt* Helsinki, accords

Ackerman, Nancy (Communauté baha'ie du Canada)
Iran, droits de la personne, violation, répercussions sur la Communauté baha'ie, examen, 22:4, 13-4

***Action travail des femmes*, affaire.** *Voir* Emploi—Égalité—Discrimination, cas

Affaire *Action travail des femmes*. *Voir plutôt Action travail des femmes*, affaire

Affaire *Donna Ferguson*. *Voir plutôt Donna Ferguson*, affaire

Affaire *Robichaud*. *Voir plutôt Robichaud*, affaire

Affaire *Sandra Lovelace*. *Voir plutôt Sandra Lovelace*, affaire

Affaires extérieures, ministère
Renseignements, sources, organismes multiculturels, consultation, etc., 14:48-9
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins
Voir aussi Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; États baltes—Consuls; Union soviétique—Prisonniers d'opinion—Noms, liste

Afghanistan
Guerre, répercussions sur l'Ukraine, 15:16

Afrique australe
Aide, Canada, rôle, 6:5

Afrique du Sud
Apartheid, politique
Canada, position, mesures prises, etc., 6:4-5, 16-7
États-Unis, position, éclaircissements, demande, 6:26-7
Victimes, assistance, mesures, etc., 8:8-10
Voir aussi sous le titre susmentionné Pays frontaliers—Stabilité
Congrès national africain, armes, fourniture, Nouveau parti démocratique, position, allégations, etc., 6:24-5
Droits de la personne
Violation, comparaison avec l'Union soviétique, 17:101-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Pays frontaliers—Assistance
Évolution
Canada, influence, mise en doute, etc., 6:28
Discussions avec des personnalités du pays, etc., 6:20-1
Surveillance, importance, 8:10-1
Liens commerciaux et diplomatiques, rupture, premier ministre, déclaration, etc., 6:18-9
Pays de l'Ouest, pressions exercées
Comparaison avec l'Union soviétique, 6:21-2
Menace communiste, prise en considération, 6:20-1
Pays frontaliers
Assistance, droits de la personne, situation, prise en considération, 6:17
Défense, système, renforcement, possibilité, 6:24-6

Afrique du Sud—*Suite*
Pays frontaliers—*Suite*
Présidents, rencontre avec le président des États-Unis, demande, 8:14
Stabilité économique, utilisation pour contrer la politique de l'apartheid, possibilité, 6:22-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Sanctions internationales, imposition—Représailles
Publicité touristique, journaux canadiens, liberté de presse, 6:9-11
Régime, renversement par la violence, gouvernement, position, 6:15-6
Sanctions canadiennes, imposition
Comité, résolution adoptée, situation, etc., 1:31, 33; 6:6, 10
Efficacité, preuves, 6:14-5
États-Unis, influence, importance, 6:20
Levée, conditions imposées au gouvernement de Pretoria, 6:22
Nouvelles initiatives, mise en application, gouvernement, engagement, 6:27
Répercussions, 6:14-5
Sanctions totales, imposition, répercussions, 6:13-4
Secrétaire d'État, réserves exprimées, explications, demande, 6:10-3
Vols directs, arrêt, 6:9
Sanctions internationales, imposition
Canada, influence, etc., 8:7-8
États-Unis et Grande-Bretagne, rôle, etc., 8:7-8
Représailles contre les pays frontaliers, prise en considération, 8:8
Voies de communication, maintien, importance, 6:13

Age and Opportunity Centre
Activités, financement, moyens, 18:63
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi Appendice

Âge de retraite. *Voir* Fonction publique—Employés; Forces canadiennes—Membres

Ahmad, Naseer (Ahmadiyya Movement in Islam (Canada))
Discrimination pour raison d'âge, étude, 19:50-5

***Ahmadiyya*.** *Voir* Pakistan—Communauté

Ahmadiyya Movement in Islam (Canada)
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Aide au développement et droits de la personne
Étude, 16:4-6; 25:4-23

***Al Fajr* (Jérusalem)**
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Albanie
Droits de la personne, situation, 19:106; 20:73

Alberta Civil Liberties Research Centre
Mandat, rôle, etc., 17:30, 42-3
Rapport, publication, 17:40-1
Représentantes, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi Discrimination pour raison d'âge—Étude

Alberta Council on Aging
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Allemagne de l'Est. *Voir plutôt* République démocratique allemande (R.D.A.)

Accord multilatéral de libre-échange nord-américain, 1993
  Art. 11, clause d'exception, suggestion, 1621
  Avis aux Importateurs—Listes Désignation pour l'application des droits—Droits antidumping et compensateurs, révision, 1621
  Chapitre 19—Examens judiciaires, publication pour contrer la politique discrétionnaire, stratégie de l'Équipe spéciale, 1622-3
  Voir aussi la libre-échange, Accord
Accord multilatéral sur l'investissement, accords préalables, Voir plutôt Traités—Négociations
Achèvement, Voir Commencement (mise en) ou Commencement, retard dans la mise en vigueur, preuve, 1619-6
  Commencement (mise en), définition, 1624-6
  Opinion, 1619-6
Action criminelle, Voir Enquête, Mandat—Enquête—Preuve, 1631, 39, 66, 10
  Délivrance, preuve, 1619-2
  Entrave à la justice, influence, Imposition, 1629
  Loyer, conditions imposées par le gouvernement de Pinochet, 1632
  Nouvelles initiatives, mise en application, prévisibilité, 1632
  Opposition, 1619-5
  Suspension (mise en), 1624-6
Action civile, Voir Preuve, 1619-2
  Demande, 1619-7
  Voir aussi Appel
Actionnaire, Voir Fraude—Enquête
  Intérêts—Valeur
Adresse, Voir Avis—Signification, 10-105, 1629
  Droits de la personne, atteinte, 10-105, 1629
Advertising Club Lucerne, Voir Publicité trompeuse, Centre
Aéroport, Voir Douane—Inspection, 1629
  Douane, publication, 1629-1
  Inspection, Voir Douane—Inspection pour raison d'État—Fraude
  Voir aussi Douane—Inspection
Affaires Courant au Japon
  Représentant, identification, Voir Témoin
  Représentation, 1624
Affidavit de Ville, Voir Preuve, Règlements (DORS/)

Allmand, hon. Warren (L—Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est)
Cisjordanie et Gaza, droits de la personne, situation, examen, **30**:36-8

Ambassade de la République socialiste de Tchécoslovaquie. *Voir plutôt* Tchécoslovaquie, République socialiste, ambassade

Ambassade de l'Union des républiques socialistes soviétiques. *Voir plutôt* Union des républiques socialistes soviétiques, ambassade

Ambassades, consulats et missions diplomatiques
Toronto, Ont., consulat polonais, expansion, etc., **14**:37

Amnistie internationale
Droits de la personne
Évaluation, **18**:115-6; **20**:78-80
Promotion, **18**:108
Rapports et documents, production, **18**:109, 117
Glasnost, processus de réforme, perception, **18**:110
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Union soviétique, congrès, participation, **18**:110
Voir aussi Autodétermination, droit; Comité—Documents—Acquisition; Tchécoslovaquie—Droits de la personne, violation—Dénonciation; Union soviétique—Droits de la personne—Législation *et* Prisonniers d'opinion—Libération

Anciens combattants. *Voir* Personnes âgées—Soins à domicile

Apartheid. *Voir* Afrique du Sud

Appendice
Age and Opportunity Centre, mémoire, **18A**:10-6

Archangel, Antonio. *Voir* Tribunal canadien des droits de la personne

Armes. *Voir* Afrique du Sud—Congrès

Association canadienne pour la santé mentale
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins
Voir aussi Retraite obligatoire à 65 ans

Assurance-chômage. *Voir* Retraite—Âge

Atcheson, Mary Elizabeth (Tribunal canadien des droits de la personne)
Tribunal canadien des droits de la personne, nominations par décret, examen, **2**:5-9, 12-3, 77-9
Voir aussi Tribunal canadien des droits de la personne

Atlantique-Nord, traité, Organisation. *Voir plutôt* Organisation du traité de l'Atlantique-Nord

Attewell, Bill (PC—Don Valley-Est)
Afrique du Sud, **6**:20
Amnistie internationale, **18**:115-6; **20**:78-9
Bénévolat, **19**:48
Centre on Aging, Université du Manitoba, **18**:43
Cisjordanie et Gaza, **30**:35; **34**:26
Droits de la personne, situation, examen, **30**:22-4, 35-6; **34**:26, 28-9, 33
Collèges communautaires, **17**:61
Comité, **12**:5-6, 8; **17**:74; **18**:72; **20**:83; **27**:19, 39-41, 43-4, 47-50
Discrimination, **31**:19-20

Attewell, Bill—*Suite*
Discrimination pour raison d'âge, **7**:10, 13-4, 19-21, 23; **18**:55-6
Étude, **12**:13, 15, 21-4; **17**:6, 11, 29, 45-7, 60-2; **18**:20-3, 33-4, 38, 40-1, 43, 55-6, 64, 66; **19**:17-21, 47-50; **20**:13, 18-9, 37-41; **27**:19, 30, 39-41, 43-4, 47-50
Droits de la personne, **14**:24
Étude, **6**:19-20; **8**:15
Éducation des adultes, formation, programmes, **17**:61
Europe de l'Est, **20**:79
Garderies, **17**:46-7
Gériatrie, **18**:43
Groupe parlementaire canadien pour les Juifs soviétiques, **17**:75
Intrator, Genya, **13**:31
Iran, **22**:14-5
Droits de la persone, violation, répercussions sur la Communauté baha'ie, examen, **22**:4-16
Israël, **30**:24, 35-6; **34**:26, 29, 33
Justice, budget principal 1988-1989, **31**:19-20
Manitoba Society of Seniors Inc., **18**:33-4
Organisation de libération de la Palestine (OLP), **30**:23; **34**:28-9
Palestine, **30**:22
Personnes âgées, **17**:45, 47; **18**:20-3, 33, 64; **19**:20-1, 47; **20**:13, 19, 38-41
Planters, société, **17**:61
Population, **12**:24; **17**:29; **18**:41; **19**:48; **20**:18
Pornographie, projet de loi, **31**:20
Retraite obligatoire à 65 ans, **12**:13, 21-4; **17**:60-1; **19**:49
Rideau de fer, **7**:13
Droits de la personne, étude, **13**:31-2, 35, 60; **14**:23-4, 43-6; **15**:5-6; **17**:74-6, 87, 107-10, 114; **18**:72-4, 88-90, 99, 106-7, 114-6, 121-3; **19**:69-70, 78-9; **20**:51-2, 65, 78-80, 83, 95, 97-102; **21**:14-5; **23**:22-3, 26-7
Roumanie, **20**:80
Scott King, Coretta, allusions, **8**:15
Tchécoslovaquie, **18**:99
Travailleurs âgés, **17**:61; **19**:17-9; **27**:30
Travaux du Comité, **7**:10, 13-4, 19-21, 23
Union soviétique, **13**:31-2, 35; **14**:23, 44; **15**:5-6; **17**:87, 108-10, 114; **18**:73-4, 88-90, 106-7, 114-5; **19**:70, 78-9; **20**:51-2, 65, 97, 99; **21**:14-5

Autochtones
Discrimination, cas, **18**:59
Commission canadienne des droits de la personne, étude, **26**:18
Personnes âgées, besoins, réponse, gouvernement, mesures, **17**:39-40
Santé, soins, situation, allusion, **18**:46
Voir aussi Tribunal canadien des droits de la personne—Whyard

Autodétermination, droit
Amnistie internationale, position, **18**:119

Autriche
Réfugiés hongrois, situation, gouvernement canadien, intervention, **13**:89

Avortement
Droit. *Voir* Femmes—Avortement
Gouvernement, politique, **31**:27

Axworthy, hon. Lloyd (L—Winnipeg—Fort Garry)
Afrique du Sud, **6**:18-9, 27
Droits de la personne, étude, **6**:18-9, 27

Baha'ie, communauté. *Voir* Iran

Baker, Ercel (Commission de la fonction publique)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **11**:18

Banque Nationale du Canada (BNC). *Voir* Tribunal canadien des droits de la personne—Audiences

Baran, révérend Alexander (Ukrainian Catholic Church in Canada)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **18**:99, 103-7

Bases militaires. *Voir* Forces canadiennes

Bateman, Dianne (Society for the Retired and Semi-retired)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **17**:55-61

Bauer, William. *Voir* Sécurité et coopération en Europe, Conférence—Propositions présentées, etc.

Beatty, hon. Perrin (PC—Wellington—Dufferin—Simcoe; ministre de la Défense nationale)
Comité
Comparution, **5**:36
Déclaration, distribution dans une seule langue, **5**:23
Droits de la personne, étude, **5**:4-36
Forces canadiennes
Bases, activités politiques, interdiction, raisons, **5**:20-1
Emploi, critères physiques et médicaux, application, **5**:8
Francophones, représentation, **5**:27
Général, femme, nomination, félicitations, **5**:25
Homosexuels, renvoi, critères, etc., **5**:8, 16-7, 31-3
Membres, **5**:8
Orientation sexuelle, **5**:7, 16-7
Postes militaires, femmes, intégration, **5**:4-6, 8-15, 18-9, 23-30, 34-6

Beauregard, Francine-P. (Conseil consultatif national du troisième âge)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **11**:21-7, 29-34

Beckton, Claire (ministère de la Justice)
Droits de la personne, étude, **4**:21
Nominations par décret, examen, **4**:21

Bénévolat
Gouvernement fédéral, mesures incitatives, **19**:48
Personnes âgées, attitude, **19**:48-9

Bénévoles. *Voir* Personnes âgées—Aide

Bibliothèque du Parlement. *Voir* Comité—Recherchiste

Bielski, Casimir (Tribunal canadien des droits de la personne)
Tribunal canadien des droits de la personne, nominations par décret, examen, **2**:14-7, 19-23, 79-80
Voir aussi Tribunal canadien des droits de la personne

Bien-être social
Prestations, gouvernements provinciaux, établissement en fonction de l'âge et du statut familial, contravention avec la Charte canadienne des droits et libertés, **10**:18-9

Binns, Pat (PC—Cardigan; secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans)
Discrimination pour raison d'âge, **33**:28
Étude, **33**:25-6, 28
Emploi, **33**:26, 28
Travailleurs âgés, **33**:25, 28

Blouin, Anne (PC—Montmorency—Orléans)
Canadian Council of Retirees, **12**:14-5
Discrimination pour raison d'âge, étude, **11**:18-9, 30-1, 34; **12**:13-5, 28
Fonction publique, **11**:18-9
Retraite obligatoire à 65 ans, **12**:14, 28
Travailleurs âgés, **11**:30-1 B'Nai

B'nai B'rith Canada, Droits de la personne, Ligue. *Voir* Droits de la personne

BNC. *Voir* Banque Nationale du Canada

Boissinot, Diane (Commission canadienne des droits de la personne)
Commission canadienne des droits de la personne, nominations par décret, examen, **1**:81-4, 87-92
Voir aussi Commission canadienne des droits de la personne

Bosley, hon. John W. (PC—Don Valley-Ouest)
Cisjordanie et Gaza, **30**:26
Droits de la personne, situation, examen, **30**:26-8
Israël, **30**:27
Organisation de libération de la Palestine (OLP), **30**:26-8
Palestine, **30**:27

Bozyk, révérend Roman (Église orthodoxe ukrainienne)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **28**:28

Brassard, Henri (Forum des citoyens âgés de Montréal)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **20**:21-3, 36-8

Braun, professeur Aurel (Institute for International Affairs of B'nai B'rith Canada)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **19**:90-8, 101-6

Brightwell, A.H. Harry (PC—Perth)
Procédure et Règlement, **1**:86
Tribunal canadien des droits de la personne, **1**:112-3

Broadbent, Lucille. *Voir* Union soviétique—Droits de la personne—Violation—Cas

Broda, Ihor (Ukrainian Canadian Committee)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **17**:89-105

Bulgarie
Droits de la personne, situation, **20**:73-4

Bureau de la main-d'oeuvre féminine
Travail à temps partiel, évaluation, rapports, **27**:11-2
Voir aussi Femmes—Emploi, égalité

Bureau de renseignements sur le travail. *Voir* Travailleurs âgés—Discrimination pour raison d'âge—Conventions

Bureau du premier ministre. *Voir* Tribunal canadien des droits de la personne—Nominations par décret

Bureau international du travail
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Burundi. *Voir plutôt* Rwanda-Burundi

Butler, Paula (Conseil canadien des Églises)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **28**:22-3

Cadieux, Rita (Commission canadienne des droits de la personne)
Justice
Budget principal 1987-1988, **9**:21-4
Budget principal 1988-1989, **29**:14, 18-9
Budget supplémentaire (A) 1986-1987, **3**:12, 16, 27-9

Camps de concentration. *Voir plutôt* Concentration, camps

Canada-Helsinki, groupe de contrôle. *Voir* Helsinki, accords

Canadian Council of Retirees
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins
Représentation, **12**:14-5
Voir aussi Retraite obligatoire à 65 ans

Canadian Hungarian Federation
Description, **13**:73
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Canadian Polish Congress
Initiatives, félicitations, **14**:46
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Représentation, **14**:48
Voir aussi Pologne—*Solidarité*, mouvement—Nunziata; Sécurité et coopération en Europe, Conférence; Union soviétique—Minorité polonaise—Représentation

Canadiens d'origine lituanienne. *Voir* Union soviétique—Lituanie

Canadiens d'origine polonaise. *Voir* Pologne

***Cap vers l'égalité*, rapport.** *Voir* Droits de la personne—Gouvernement, initiatives

Carson, Bruce (recherchiste du Comité)
Travaux du Comité, planification, **7**:7

Carson, Jean (Creative Retirement Manitoba)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **18**:7-8, 16, 21, 24

CEC. *Voir* Centres d'emploi du Canada

Centre on Aging, Université du Manitoba
Mandat, rôle, etc., **18**:34, 43-4
Représentante, témoignage. *Voir* Témoins

Centres d'emploi du Canada (CEC)
Clientèle, besoins, satisfaction, objectif, **33**:26-8
Employés, conditions d'emploi, **33**:29
Installations, améliorations, **33**:29-30
Personnes âgées, accueil, etc., **12**:43-4, **18**:51-2
Travailleurs âgés, services offerts, **33**:9-12
Voir aussi Discrimination pour raison d'âge

Chappell, Neena (Centre on Aging, Université du Manitoba)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **18**:34-49

Charte canadienne des droits et libertés. *Voir plutôt* Droits et libertés, Charte canadienne

Chili. *Voir* Tchécoslovaquie—Droits de la personne—Répression, sévérité

Chômage
Chômeurs, études effectuées, limitation, raisons, **12**:54-5

Chômeurs. *Voir* Chômage

Choupin, A.A. (ambassade de l'Union des républiques socialistes soviétiques)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **24**:15, 19

Chown, Marguerite (Manitoba Society of Seniors Inc.)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **18**:24-9, 31-4

Cisjordanie et Gaza
Avenir, perspectives, **30**:32-3
Commerce, situation, **34**:8
Droits de la personne
Situation, étude, **30**:4-42; **34**:4-34
Violation
Cas, **30**:11
Cessation, **30**:35
Israël, «politique de fer», relation, **30**:19-20
Punitions collectives, situation, **30**:10
Violation, dénonciation
Comité, rôle, **30**:16-7
Communauté internationale, responsabilité, **30**:20-1
Résolution, adoption par le Comité, requête, **30**:10-1
Élections, organisation par Israël, implications, **30**:26-7
Israël, gouvernement, objectif, **30**:33-5
Journaux
Liberté de presse, **34**:8
Rédacteurs en chef, emprisonnement, **34**:11-2
Nourriture, acheminement, interception par Israël, **30**:31-2
Paix, rétablissement, possibilités, plan Shultz, relation, **30**:18-9
Palestine, journaux, censure par Israël, cas, **30**:7-8
Palestiniens
Conditions de vie, **34**:5
Réclamations, **30**:12
Relocalisation des camps de réfugiés, **30**:14-5
Type modéré, inexistence, **30**:21-2
Répression économique, état, imposition par Israël, **30**:9
Soulèvement populaire, **30**:17-8; **34**:26-7
Universités, situation, **34**:8
Voir aussi Israël

Clark, le très hon. Joe (PC—Yellowhead; secrétaire d'État aux Affaires extérieures)
Afrique australe, aide, Canada, rôle, **6**:5
Afrique du Sud
Apartheid, politique, **6**:4-5, 16-7, 26-7
Congrès national africain, armes, fourniture, Nouveau parti démocratique, position, allégations, etc., **6**:25
Liens commerciaux et diplomatiques, rupture, premier ministre, déclaration, etc., **6**:18-9
Pays de l'Ouest, pressions exercées, **6**:21-2
Pays frontaliers, **6**:17, 23, 25-6
Publicité touristique, journaux canadiens, liberté de presse, **6**:9-11
Régime, renversement par la violence, gouvernement, position, **6**:15-6
Sanctions canadiennes, imposition, **6**:9, 11-5, 20, 22, 27
Situation, **6**:20-1, 28
Voies de communication, maintien, importance, **6**:13
Droits de la personne, étude, **6**:4-5, 7-28
Indonésie, droits de la personne, organismes de défense, entrée, interdiction, etc., **6**:7-8
Namibie, indépendance, Canada, position, **6**:5

Cliche, Nicolas. *Voir* Tribunal canadien des droits de la personne

CNA. *Voir* Congrès national africain

Coalition sur les droits de la personne
Exposé, **1**:40-1, 45-75
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Commission canadienne des droits de la personne—Nominations par décret; Nominations par décret—Processus; Tribunal canadien des droits de la personne—Nominations par décret

Code canadien du travail
Employeurs, responsabilité en matière de harcèlement sexuel, inclusion, **31**:7

Code criminel
Loi (victimes d'actes criminels), projet de loi C-89, dépôt, **31**:9
Voir aussi Torture—Nations

Collèges communautaires
Alberta, existence, **17**:61

Collins, Mary (PC—Capilano)
Coalition sur les droits de la personne, exposé, **1**:41, 43, 61-5
Comité, **1**:28
Séance d'organisation, **1**:12, 15-6
Commission canadienne des droits de la personne, **1**:24-5, 36; **3**:14, 37-8, 42
Emploi, **3**:14-6
Justice, budget supplémentaire (A) 1986-1987, **3**:14-6, 28-9
Parité salariale, **3**:16, 28-9
Procédure et Règlement, **1**:41, 43; **2**:30
Tribunal canadien des droits de la personne, **1**:19-20, 61-5; **3**:37-8, 42, 45, 47
Nominations par décret, examen, **2**:12, 30-1, 56-7, 64, 66-7

Comité
Budget des dépenses 1988-1989, approbation, **32**:4
Calendrier
Description, **7**:5-6
Surcharge de travail, **7**:11-2
Chefs religieux namibiens, délégation, visite, rafraîchissements, dépenses, approbation, m. (Witer, A.) adoptée, **2**:86
Comité directeur. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Sous-comité du programme et de la procédure
Déplacements, **9**:4; **17**:3
Députés
Comparution, **30**:40
Et personnel, déjeuner, frais, approbation, **35**:25
Immunité parlementaire, utilisation pour porter des accusations, allégations, **4**:14-5
Langage antiparlementaire, **31**:12
Ordre d'intervention, prérogative de la présidence, **3**:9-10, 14
Outrage à la présidence, propos, retrait, **4**:19, 28
Temps de parole, répartition, **1**:14-7, 71, 81; **2**:4, 32-3; **4**:18-9, 28; **17**:54, 67; **18**:28, 72, 83; **19**:11, 37; **21**:10; **30**:28; **33**:21
Partis de l'opposition, **1**:53

Comité—*Suite*
Documents
Acquisition, **20**:28-9
Amnistie internationale, rapport annuel, **1**:17, 112; **20**:83
Amnistie internationale, rapports, m. (de Corneille, R.), **18**:118, 121-2, adoptée, 123
Droits de la personne, Guide mondial, **1**:17, 112
Annexion au compte rendu, **18**:3
Demande, **12**:12
Distribution, **1**:17; **19**:86; **27**:49; **30**:10
Présentation dans une seule langue officielle, **16**:4-6
Mandat
Acquittement, **29**:8-9
Imprécision, allusion, **18**:45
Ministres
Comparution
Défense nationale, **1**:34; **3**:44; **5**:36
Justice, **1**:36, 38-40; **2**:11; **3**:44, 46; **4**:31; **26**:19-20; **27**:37; **29**:8-10, 33-7
M. (Robinson, S.), **29**:33, adoptée, 37
Am. (Witer, A.), **29**:34, adopté, 36
Report de la motion, m. (Witer, A.) retirée, **29**:37
Déclarations, distribution dans une seule langue, **5**:22-3
Notes, distribution, demande, **4**:6
Ordre du jour, modification, **30**:40-1
M. (King, F.), **1**:32, adoptée, 33
Personnel, heures supplémentaires, frais, approbation, **35**:25
Président
Et vice-président, élection, **1**:11; **17**:6
Voir aussi sous le titre susmentionné Députés—Paroles
Procès-verbaux et témoignages, exemplaires supplémentaires, impression, **35**:26
Rapport à la Chambre, ébauche, étude, **29**:4-5; **35**:25-6
Recherchiste de la Bibliothèque du Parlement, services, utilisation, **1**:17
Rôle, **1**:47
Séance d'organisation, **1**:11-7
Séances
À huis clos, **4**:3; **9**:4; **14**:52; **29**:4-5; **32**:3; **35**:25; **36**:83-5
Ajournement, **1**:32; **4**:31; **7**:25; **15**:15; **25**:23; **27**:50; **29**:5; **30**:40-2; **33**:19
M. (Witer, A.), **16**:3, 5, adoptée, 6
M. (Witer, A.), **30**:41, adoptée, 42
Convocation
Date, **30**:41; **31**:29; **34**:34
Témoignage de certains groupes ou de particuliers, **32**:3
M. (Witer, A.) adoptée, **26**:22-4
Am. (de Corneille, R.) adopté, **26**:24
Horaire, **27**:18-20; **28**:20; **30**:39
Photographes et équipes de télévision, présence, autorisation, **8**:4
Publiques, **7**:5
Réunion spéciale, annulation, et du consentement unanime, renvoi de la question au Sous-comité du programme et de la procédure, **26**:23-4
Tenue
À l'extérieur de la Colline parlementaire, **32**:3
En l'absence d'interprètes, approbation, demande, **2**:60
Et impression des témoignages en l'absence de quorum, **1**:13-4; **3**:6

Comité—*Suite*
Secrétaires parlementaires, intervention, **3**:45-6
Sous-comité du programme et de la procédure
Composition, m. (Copps, S.), **1**:11, adoptée, 13
Am. (Collins, M.), **1**:12, adopté, 13
Présentation, **14**:3-5
Quorum, **1**:13
Rapports
Premier, **1**:33
M. (Witer, A.), **1**:34, adoptée, 40
Am. (Redway, A.), **1**:35-6, adopté, 39
Sous-am. (Robinson, S.J.), **1**:37-8, retiré, 39
Deuxième, m. (Dantzer, V.) adoptée, **1**:80
Am. (Dantzer, V.), **1**:76-9, adopté, 9, 80
Troisième, **23**:24-9
Am. (de Corneille, R.) adopté, **23**:28
Am. (Witer, A.), **23**:26-7, adopté, 28
Quatrième, **27**:37-50
M. (Attewell, B.), **27**:43, adoptée, 45
Am. (de Corneille, R.), **27**:45-6, adopté, 47
M. (Witer, A.), **27**:46, adoptée, 50
M. (de Corneille, R.), **27**:48, adoptée, 49
Réunions
À huis clos, **1**:75
Convocation, demande, **1**:31; **6**:29; **12**:7-8; **27**:47
Voir aussi Rwanda-Burindi—Discrimination
Témoins, comparution, convocation, etc., 7:22-3; **9**:4; **10**:33; **18**:20; **19**:30; **23**:24-9; **26**:22-3; **27**:37-40, 42-3, 48; **29**:4-5, 28-33
Abdulah Abdulah, **29**:29; **30**:4, 16-7
M. (Robinson, S.), **29**:32, retirée, **32**:4
Report de la motion, m. (Witer, A.), **29**:32, adoptée, 33
Affaires extérieures, ministère, **1**:32
Age and Opportunity Centre, **18**:66
Amnesty International, **32**:4
Coalition sur les droits de la personne, **1**:25
M. (McCurdy, H.), **1**:26-8, rejetée, 29
Congrès national africain, 7:22
Croix rouge internationale, **32**:4
Dates, établissement, **12**:5-6; **27**:39-40, 44-5
Frais de déplacement et de séjour, remboursement, **1**:14; **2**:86; **9**:4; **18**:3; **29**:28-30; **32**:3
M. (Robinson, S.) adoptée, **29**:30
Giannou, Chris, **32**:4
Inter-Church Coalition on Africa, **1**:114
Israël, gouvernement, représentants, **27**:41-2; **29**:28-30
M. (Witer, A.) **29**:30
Report de la motion, m. (Robinson, S.), **29**:30, adoptée, 32
Kutash, Ihor, **27**:37
Lewis, Steven, **27**:39
Organisation de libération de la Palestine (OLP), **27**:40-2, 45-7; **30**:9
Organisation des Nations Unies, **32**:4
Organisations non gouvernementales (ONG), **27**:38
Palestine, peuple, représentants, **27**:43-4
Scott King, Coretta, 7:22-3
Sherwood, Percy, **27**:39-40
Shumuk, Danylo, **12**:5-6, 8, **17**:74; **18**:72, 119-20
Silaraups, Rolands, **19**:81

Comité—*Suite*
Témoins, comparution, convocation, etc.—*Suite*
Siniora, Hanna, **29**:28-9
Terelya, Joseph et Fr. Tataryn, **20**:72
Union soviétique, ambassadeur ou ses délégués, **23**:24
Winegard, William, **27**:38
Yalden, Maxwell Freeman, **23**:24
Travaux. *Voir plutôt* Travaux du Comité
Voir aussi Afrique du Sud—Sanctions canadiennes, imposition; Cisjordanie et Gaza—Droits de la personne—Violation, dénonciation; Commission canadienne des droits de la personne—Nominations par décret *et* Président—Comparution; Discrimination pour raison d'âge; Droits de la personne—Concept *et* Organismes non gouvernementaux *et* Parlementaires; Droits de la personne, Loi—Application; Forces canadiennes—Postes militaires, femmes, intégration—Charte des droits, groupe de travail, rapport; Iran—Baha'ie, communauté—Persécution; Israël—Ambassadeur, refus de comparaître; Moyen-Orient—Droits de la personne—Violation; Nominations par décret; Ordres de renvoi; Rideau de fer—Droits de la personne; Rwanda-Burindi—Discrimination; Santé—Soins; Society for the Retired and Semi-retired; Tchécoslovaquie—Droits de la personne—Situation; Tribunal canadien des droits de la personne—Nominations par décret; Union des républiques socialistes soviétiques, ambassade—Représentants; Votes

Comité canadien pour le Judaïsme d'Union soviétique du Congrès juif canadien
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Comité des dissidents démocrates en Yougoslavie
Fondation, représentation, etc., **14**:8-9
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Commissariat aux langues officielles. *Voir* Commission canadienne des droits de la personne—Ressources

Commission canadienne des droits de la personne
Années-personnes, affectation, **3**:14
Prévisions pour 1988-1989, **29**:11
Boissinot, Diane, nomination par décret
Action positive et travail des femmes, Cour fédérale d'appel, décision, position, demande, **1**:88
Affiliation politique, **1**:84, 87
Candidature, soumission, **1**:87-8
Curriculum vitae, préparation, présentation, etc., **1**:81-4, 89
Discrimination systémique, explication, demande, **1**:92
Expériences de travail, etc., **1**:88-91
Implication dans le domaine des droits de la personne, **1**:82-4, 90
Budget des dépenses
1986-1987, crédits, sous-utilisation, **29**:19-20
1987-1988, crédits, pleine utilisation, assurance, **29**:19-20
1988-1989, **29**:11
Commissaires
Femmes, représentation, **3**:29-30
Formation, programme, **3**:20, 22
Nominations
Consultations, etc., **3**:10-4; **4**:9, 19-20; **10**:20-1, 23-5
Population canadienne, représentativité, **31**:5-6

Commission canadienne des droits de la...—*Suite*
Commissaires—*Suite*
Postes vacants, comblement, **4**:27; **9**:10, 17-8; **10**:8-9, 13-4, 17-8, 21
Atlantique, région, **26**:7; **29**:14-5; **31**:5, 10-1
Candidats, qualités requises, **29**:15; **31**:5-6
Efficacité, **26**:7-8, 18-9
Emploi, équité, Loi, mise en oeuvre, surveillance, **26**:9; **29**:12
Ressources, **26**:10
Augmentation, demande, **29**:13, 20-1; **31**:7
Kambeitz, Gerald J., nomination par décret
Affiliation politique, **1**:94-5
Candidature, soumission, **1**:93-4
Contributions, versement au Parti progressiste conservateur, **1**:100-1
Curriculum vitae, présentation, etc., **1**:93, 103
Documents de la Commission, étude, **1**:102
Droits de la personne, Loi, modifications, position, demande, **1**:96-7, 101-2
Emploi, égalité et action positive, position, demande, **1**:97
Expériences de travail, etc., **1**:97-8, 102-3
Implication dans le domaine des droits de la personne, etc., **1**:95-6, 98-102
Nomination, raison, **1**:97
Poste, occupation, inaptitude, **3**:6
M. (Robinson, S.J.), **3**:31-42, rejetée, 4, 43
Temps consacré à la Commission, détermination, **1**:95
Mandat, **26**:5-6; **29**:11
Accomplissement avec efficacité et économie, objectif, **9**:9-10
Exercice, tribunaux, utilisation accrue, **26**:17
Multiculturalisme canadien, projet de loi, mise en application, surveillance, responsabilité additionnelle, **26**:14-6, 20-1
Nominations par décret
Coalition sur les droits de la personne, position, etc., **1**:41, 48, 59
Comité, étude, **1**:18, 24, 36, 41, 46
Critères, réexamen, demande, **1**:41
Examen, **1**:81-4, 87-111; **26**:5-24
Voir aussi sous le titre susmentionné les noms particuliers
Plaintes, réception, employeurs, mesures de représailles, relation, **26**:31-2
Plan stratégique, objectifs
Comparaison avec le passé, **9**:11-2
Description, **9**:6-7
Population, sensibilisation, programmes, budget, **26**:6
Président
Comparution devant le Comité, **29**:28
Expérience, **26**:5
Mandat, **26**:5
Ministre responsable et fonctionnaires, ingérence, **29**:16-9
Nomination par décret, **31**:5
Examen, **26**:5-24
Rapport au ministre de la Justice plutôt qu'au Parlement, **26**:10-1; **29**:16; **31**:15-6
Voir aussi Droits de la personne—Donna Ferguson, affaire; Foetus-Droit à la vie
Relations avec le gouvernement, **31**:6
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Commission canadienne des droits de la...—*Suite*
Ressources
Augmentation, **9**:6; **31**:16-7
Insuffisance, raisons, etc., **3**:7-9; **26**:13
Langues officielles, Commissariat, comparaison, **26**:14
Ubale, Bhausaheb, nomination par décret
Affiliation politique, **1**:106-7
Expérience au sein de la Commission de l'Ontario, **1**:103-4, 107-8, 110-1
Implication dans le domaine des droits de la personne, importance, **1**:108-10
Minorités visibles de l'Ontario, perception, **1**:105-6
Nomination, procédure, **1**:103-5
Racisme, perception, **1**:109
Rôle au sein de la Commission, détermination, **1**:103, 108-11
Voir aussi Autochtones—Discrimination, cas; Discriminaiton pour raison d'âge—Âge, détermination; Droits de la personne—Activités *et* Donna; Droits de la personne, Loi—Application *et* Modification *et* Orientation sexuelle, discrimination, interdiction, inscription; Emploi—Discrimination systémique *et* Égalité; Fonction publique—Discrimination systémique, cas; Forces canadiennes—Orientation sexuelle—Politique intérimaire, maintien, etc.; Handicapés—Services, accès; Parité salariale; Travailleurs âgés—Discrimination pour raison d'âge; Tribunal canadien des droits de la personne—Audiences, interdiction, Banque Nationale du Canada, tentative *et* Nominations par décret—Personne *et* Whyard, Florence, commentaires sur les autochtones

Commission de la fonction publique
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Commission des droits de la personne de l'Alberta. *Voir* Discrimination pour raison d'âge—Vinogradov

Commission des droits de la personne des Nations Unies. *Voir plutôt* Nations Unies, Commission des droits de la personne

Commission Deschênes. *Voir plutôt* Deschênes, Commission

Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (MacDonald). *Voir plutôt* Union économique et perspectives de développement du Canada, Commission royale d'enquête (MacDonald)

Communauté baha'ie du Canada
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Communauté balte. *Voir* Criminels de guerre—Soviétiques

Communisme. *Voir* Tchécoslovaquie; Union soviétique *et* Liberté religieuse

Concentration, camps. *Voir* Union soviétique

Conférence de Moscou. *Voir plutôt* Moscou, Conférence

Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). *Voir* plutôt Sécurité et coopération en Europe, Conférence

Conflit israélo-palestinien. *Voir* Israël—Gouvernement; Palestine—Négociations

Conflits d'intérêts. *Voir* Tribunal canadien des droits de la personne—Nominations par décret—Personne

Congrès du travail du Canada (CTC). *Voir* Pologne—*Solidarité*, mouvement; Retraite obligatoire à 65 ans—Abolition

Congrès national africain (CNA). *Voir* Afrique du Sud; Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Conseil canadien des Églises
Représentantes, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi Droits de la personne—Libertés religieuses, normes internationales, élaboration; Helsinki, accords—Acte final, application—Supervision

Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration. *Voir* Travailleurs âgés

Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or. *Voir* Personnes âgées—Image—Stéréotypes négatifs

Conseil consultatif national du troisième âge
Description, **11**:21-2
Renseignements supplémentaires, demande, **11**:33-4
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi Travailleurs âgés

Conseil consultatif sur l'adaptation de la main-d'oeuvre. *Voir* Main-d'oeuvre-Réadaptation

Consulats. *Voir plutôt* Ambassades, consulats et missions diplomatiques

Convention de Genève. *Voir* Israël

Convention des Nations Unies. *Voir plutôt* Nations Unies, Convention

Convention internationale sur les droits civils et politiques. *Voir plutôt* Droits civils et politiques, Convention internationale

Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels. *Voir plutôt* Droits économiques, sociaux et culturels, Convention internationale

Cooper, Eleanor (Task Force on Abuse of the Elderly)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **12**:17-22, 24, 26-7

Cooper, Dr Jerry (Association canadienne pour la santé mentale)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **12**:15-7, 20-5, 27-9

Copps, Sheila (L—Hamilton-Est)
Afrique du Sud, **1**:31, 33
Bien-être social, **10**:18-9
Coalition sur les droits de la personne, exposé, **1**:42, 44, 50-3, 64, 71-3
Comité, **1**:26-8, 31-3, 35, 39-40, 71; **2**:60; **3**:6, 14; **4**:6
Séance d'organisation, **1**:11-7
Commission canadienne des droits de la personne, **3**:20, 33-6, 39-42; **10**:17
Cour d'appel du Manitoba, **4**:10-2
Droits de la personne, **3**:19
Étude, **4**:10-5, 22-5, 31; **5**:8-13, 27-30
Droits de la personne, Loi, **4**:13-4
Forces canadiennes, **5**:8-12, 27-30
Justice
Budget principal 1987-1988, **10**:14-20, 23, 29-32
Budget supplémentaire (A) 1986-1987, **3**:14, 17-20, 23-5
Nominations par décret, **1**:31
Examen, **4**:10-5, 22-5, 31

Copps, Sheila—*Suite*
Peine capitale, **10**:19-20, 29-32
Procédure et Règlement, **1**:42, 44; **2**:10, 18-9, 30; **4**:22
Tribunal canadien des droits de la personne, **1**:18-9, 22, 27-30, 35-6, 50-3, 64, 71-2; **3**:17-9, 23-5, 33-6, 39-42, 44-7; **4**:22-5; **10**:14-7
Nominations par décret, examen, **2**:7-8, 10, 13-5, 17-9, 22-3, 27-30, 33-8, 40-1, 43-5, 48-54, 62-3, 65, 68-70, 73-5, 77, 80

Corns, Bill (Canadian Council of Retirees)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **12**:8-15

Côté, Clément M. (PC—Lac-Saint-Jean)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **20**:14-5, 26-8
Personnes âgées, **20**:14-5
Transports, réseaux, **20**:26-8

Cotler, professeur Irwin (témoin à titre personnel)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **20**:54-72
Voir aussi Rwanda-Burindi—Discrimination

Cour d'appel du Manitoba
Lyon, Sterling, ancien Premier ministre, nomination
Égalité, prises de position, critiques, etc., **4**:11-4
Ministre, intervention, **4**:10
Procureur général du Manitoba, consultation, **4**:14-7

Cour suprême du Canada. *Voir* Retraite obligatoire à 65 ans—Discrimination pour raison d'âge

Creative Retirement Manitoba
Personnes âgées, programmes de formation, élaboration, **18**:5-6, 18
Recherche, programmes, allusion, **18**:17-8
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Criminels de guerre
Deschênes, Commission, noms, soumission, enquêtes, etc., **10**:32-3
Procès, tenue au Canada, mesure législative, présentation, date, **10**:28-9
Soviétiques, liste, soumission par la communauté balte, ministre, intentions, **10**:32-3

Crofton, Patrick (PC—Esquimalt—Saanich)
Droits de la personne, étude, **4**:29-30
Droits et libertés, Charte canadienne, **4**:29-30
Nominations par décret, examen, **4**:29-30

CSCE. *Voir* Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

CTC. *Voir* Congrès du travail du Canada

Czechoslovak Association of Canada
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Danesh, Hossain (Communauté baha'ie du Canada)
Iran, droits de la pesonne, violation, répercussions sur la Communauté baha'ie, examen, **22**:4-8, 12-5

Dantzer, Vince (PC—Okanagan-Nord)
Comité, **1**:76, 80
Commission canadienne des droits de la personne, nominations par décret, examen, **1**:99-100, 102
Procédure et Règlement, **1**:84
Procès-verbaux et témoignages, **1**:80

Dantzer, Vince—*Suite*
Tribunal canadien des droits de la personne, **1**:76

Darling, Stan (PC—Parry Sound—Muskoka)
Droits de la personne, étude, **5**:25-6
Forces canadiennes, **5**:25-6

Deaton, Richard (Conseil consultatif national du troisième âge)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **11**:25, 27-33

Déclaration des droits de l'enfant. *Voir plutôt* Enfant, droits, Déclaration

Déclaration universelle des droits de l'homme. *Voir plutôt* Droits de l'homme, Déclaration universelle

de Corneille, Roland (L—Eglinton—Lawrence)
Afrique du Sud, **6**:6, 9, 26
Aide au développement et droits de la personne, étude, **25**:7-10, 22
Alberta Civil Liberties Research Centre, **17**:42
Autochtones, **18**:46
Autriche, **13**:89
Cisjordanie et Gaza, droits de la personne, situation, **30**:14-5
Étude, **30**:12-5, 28-31; **34**:13-4, 16-7, 34
Comité, **7**:11, 22-3; **8**:4; **12**:5-8, 12; **16**:5; **18**:20, 45; **19**:30; **26**:23; **27**:19, 39-40, 44-50
Commission canadienne des droits de la personne, **9**:11-2, **26**:7-10
Président, nomination par décret, examen, **26**:6-10, 17-8, 23
Discrimination pour raison d'âge, **7**:8-22; **17**:57-8
Étude, **11**:13-6; **12**:11-2; **17**:14-8, 42-5, 57-8; **18**:12-5, 17, 20, 29-32, 45-6, 49, 52-5, 65-6; **19**:21-5, 30, 37-40, 57; **27**:19, 22-4, 26, 28-30, 39-40, 44-50
Droits de la personne, **7**:11, 22-3; **13**:27-8; **14**:10-2; **17**:98; **19**:97
Étude, **5**:33-6; **6**:5-7, 9, 26; **8**:11-3, 16-7
Edmonton Committee for Soviet Jewry, **17**:112-3
Église catholique ukrainienne, **13**:13
Emploi, **18**:54-5
Europe de l'Est, **19**:94-5
Fonction publique, **9**:12-4; **11**:14-5
Forces canadiennes, **5**:34-6
Haïti, **25**:7-10
Immigrants, **18**:95
Immigration, **13**:87-8, **18**:95-7
Indonésie, **6**:6-7, 9
Inter-Religious Task Force for Human Rights in the Soviet Union, **13**:26-7
Israël, **30**:30-1; **34**:13-4, 16-7
Jordanie, **30**:30
Justice, budget principal 1987-1988, **9**:11-4
Libre-échange, Accord canado-américain, **27**:22, 29
Luther King, Martin, **8**:11-2
Médicaments, recherche, **18**:45-6
Moyen-Orient, **30**:28-9
Organisation de libération de la Palestine (OLP), **30**:13-4
Organismes non gouvernementaux, **14**:12
Palestine, **30**:13-4
Peine capitale, **8**:12-3
Pensions, régimes, **17**:17-8
Personnes âgées, **17**:43-5; **18**:12-4, 30-1, 46; **19**:38-9
Retraite, **17**:14-8, 57
Retraite obligatoire à 65 ans, **12**:11-2

de Corneille, Roland—*Suite*
Rideau de fer, **7**:12
Droits de la personne, étude, **13**:12-6, 26-8, 42, 44-5, 71, 87-9; **14**:10-2; **15**:7-9, 15; **17**:67-9, 84-7, 96-8, 111-3, 116; **18**:75-6, 84-7, 95-6, 104-6, 116-9, 122-3; **19**:71-2, 79-81, 94-5, 97-8; **21**:10-1; **23**:17-20, 26-9; **24**:15-8, 26-7; **28**:10, 13-6
Roumanie, **19**:97-8
Rwanda-Burundi, discrimination et génocide, enquête par le Comité et demande de comparution de Irwin Cotler et de Rose Ndayahoze, **26**:18
St. Sophia Religious Association of Ukrainian Catholics in Canada, **13**:12-3
Santé, services, **18**:45
Scott King, Coretta, **8**:16-7
Sécurité et coopération en Europe, Conférence, **13**:27
Senior Citizens «Action Now» Association Inc., **18**:52-4
Shumuk, Danylo, **15**:8
Tchécoslovaquie, **17**:84-7; **28**:14-5
Transports, réseaux, **19**:40
Travail, **27**:28
Travailleurs âgés, **18**:32; **19**:22-5; **27**:23-4, 29-30
Travaux du Comité, planification, **7**:8-24
Union soviétique, **13**:14-6, 42, 44-5; **15**:7-9, 15; **17**:68-9, 96-7, 111-3; **18**:75-6, 85-7, 105-6, 116-7, **19**:80-1; **21**:10-1; **24**:16-8

Défense. *Voir* Afrique du Sud—Pays frontaliers

Défense nationale, ministère
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

de Joseph, Antonio (Tribunal canadien des droits de la personne)
Tribunal canadien des droits de la personne, nominations par décret, examen, **2**:24-35
Voir aussi Tribunal canadien des droits de la personne

de Michele, Antonio (Tribunal canadien des droits de la personne)
Tribunal canadien des droits de la personne, nominations par décret, examen, **2**:42-51
Voir aussi Tribunal canadien des droits de la personne

Démographie. *Voir plutôt* Population

Députés. *Voir* Comité; Rideau de fer—Droits de la personne—Étude

Deschênes, Commission. *Voir* Criminels de guerre

Dewar, Marion (NDP—Hamilton Mountain)
Afrique du Sud, **17**:101-2
Age and Opportunity Centre, **18**:63
Communisme, **17**:99
Creative Retirement Manitoba, **18**:17-8
Discrimination pour raison d'âge, étude, **17**:18-22, 41-2, 58-9; **18**:17-20, 28-9, 31, 44-5, 56-8, 60, 63
Droits de la personne, **17**:99-100, 102; **18**:113
Éthiopie, **17**:101
Femmes, **17**:21-2
Immigrants, **17**:41
Pauvreté, **17**:20
Pensions, régimes, **17**:18-9
Pensions du Canada, régime, **17**:18
Personnes âgées, **17**:40-2; **18**:18-20, 28-9
Retraite, **17**:22

Dewar, Marion—*Suite*
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **17**:69-70, 80-2, 99-102, 114-5; **18**:74-5, 83-4, 91, 104, 113
Santé, services, **18**:44-5
Tchécoslovaquie, **17**:81-2
Travailleurs âgés, **17**:58
Union soviétique, **17**:69-70, 100-1, 114-5; **18**:74-5, 83-4, 113

Discrimination
Lutte
Accord constitutionnel du lac Meech
Dispositions dérogatoires, utilisation par les provinces, relation, **32**:20-1
Implications, **31**:19-20
Intégration dans les programmes d'éducation, possibilité, **12**:37-8
Voir aussi Autochtones; Alberta Civil Liberties Research Centre—Droits de la personne et libertés civiles, travaux de recherche—Rapport au Comité; Droits de la personne, Loi—Orientation sexuelle; Emploi—Égalité; Femmes; NDG Senior Citizens' Council—Personnes âgées; Organismes régis par le gouvernement fédéral—Orientation sexuelle; Rwanda-Burundi; Transports, réseaux—Personnes âgées

Discrimination fondée sur la race
Élimination, Convention internationale, art. 14, déclaration, signature par le Canada, conséquences, **32**:12-4, 21-2
Interdiction, application, étude, **32**:6-24
Lutte
Recommandations, **32**:23
Tribunal administratif, création, **32**:23-4
Voir aussi Rideau de fer

Discrimination pour raison d'âge
Âge, détermination, **12**:59-61; **18**:58-9
Commission canadienne des droits de la personne, examen, **29**:22-4
Centres d'emploi du Canada (CEC), employés, formation, **33**:28-9
Comité, étude
Déplacements, témoins, comparution, etc., 7:6-15, 21-3
Humphreys Public Affairs Group, consultant, embauche, m. (Attewell, B.), 7:20, adoptée, 21
Paramètres, établissement, etc., 7:8, 15-6, 19-20
Provinces de l'Atlantique, témoins, convocation, **10**:33-4
Rapport à la Chambre, **36**:i-vi, 1-81
Rédaction, **32**:3
Recommandations, formulation, **18**:59
Résultats attendus, etc., 7:17-9
Étude, **11**:4-34; **12**:8-68; **17**:6-62; **18**:5-67; **19**:5-57; **20**:5-44; **27**:7-50; **32**:6-24; **33**:4-30
Alberta Civil Liberties Research Centre, conclusions, **17**:30-9
Logements, location, propriétaires, préjugés, **32**:11-2
Lois, adoption, **31**:23-4
Insuffisance, autres mesures, recours, relation, **32**:15
Lutte, population, réactions adverses, réduction, mesures, **33**:23-4
Personnes âgées, **19**:5
Accord constitutionnel du lac Meech, allusion, **19**:37
Assurances, primes, coûts, **18**:59
De 65 ans et plus, jury, membre, interdiction, **18**:58

Discrimination pour raison d'âge—*Suite*
Personnes âgées—*Suite*
Femmes
Célibataires, allocation de conjoint, refus, **18**:27
Crédit, obtention, difficultés, **18**:27
Permis de conduire, renouvellement, conditions, **18**:26-7
Prêts bancaires, obtention, difficultés, **18**:59
Réforme fiscale, impact possible, **18**:27-8
Régions urbaines et rurales, comparaison, **18**:55-6
Situation, modification, gouvernement fédéral, rôle, **17**:57, 62
Vinogradov, Alexandra, plainte déposée auprès de la Commission des droits de la personne de l'Alberta, cas, **12**:31-2, 40
Voir aussi Droits de la personne—Respect; Droits de l'homme, Déclaration universelle; Emploi; Fonction publique; Organisation internationale du travail; Retraite obligatoire à 65 ans; Travailleurs âgés; Universités—Admission

Disparité salariale. *Voir* Droits de la personne, Loi

Dissidents. *Voir* Edmonton Committee for Soviet Jewry; Shumuk, Danylo—Rencontre; Tchécoslovaquie—Droits de la personne, violation; Union soviétique

Dobrovolny, Joe (Czechoslovak Association of Canada)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **18**:91, 93-9

***Donna Ferguson*, affaire.** *Voir* Droits de la personne

Dr. Martin Luther King Jr. Centre for Non-Violent Change
Représentante, témoignage. *Voir* Témoins
Voir aussi Non-violence

Droit à l'autodétermination. *Voir plutôt* Autodétermination, droit

Droits à l'égalité, Sous-comité
Recommandations, gouvernement, mise en application, **4**:6-7

Droits à l'égalité, Tribunal. *Voir plutôt* Tribunal des droits à l'égalité

Droits civils et politiques
Atteinte, indemnisation, obligation, Convention internationale sur les droits civils et politiques, dispositions, relation, **31**:9
Caractéristiques, **32**:9

Droits civils et politiques, Convention internationale
Affaire Sandra Lovelace, présentation, Loi sur les Indiens, art. 12(1)b), modification, relation, **32**:14, 17
Tchécoslovaquie, signature, **17**:77
Voir aussi Droits civils et politiques—Atteinte; Nominations par décret

Droits civiques
Défense, États-Unis, implication, etc., **8**:5

Droits de la personne
Activités à l'étranger, Commission canadienne des droits de la personne, participation, **3**:21-2, 25-6
B'nai B'rith Canada, Ligue, activités, **17**:63
Bureaucratisation, conséquences, **32**:7-8
Canada, évolution, **32**:6
Coalition. *Voir* Coalition sur les droits de la personne
Commissions, importance, rôle, etc., **10**:6
Concept, Comité, étude, suggestion, **1**:17-8

Droits de la personne—*Suite*
Conventions internationales, violation, dénonciation, ONU, participation, **32**:22
Coopération humanitaire, conférence, tenue à Moscou, proposition, etc., **13**:23-4; **14**:24
Définition, interprétation, **13**:64-5
Donna Ferguson, affaire, Commission canadienne des droits de la personne, président, opinion, demande, **3**:1
Éducation, programmmes, **32**:18-9
Ententes internationales, ratification, **32**:7
Et droits politiques, principes, reconnaissance, etc., **14**:18
Et guerres de religions, relation, **17**:99-100
Nicaragua, situation, **17**:100
Étude, **4**:5-31; **5**:4-36; **6**:4-29; **8**:4-17; **16**:4-6
Gouvernement
Initiatives, **17**:98-9
Cap vers l'égalité, rapport, mise en application, etc., **4**:7-8
Inter-Religious Task Force for Human Rights in the Soviet Union, suggestions, demande, **13**:28
Nominations, examen par le Comité, **32**:8
Groupes de défense, coopération, **13**:27-8, 48-9
Justice, promotion, moyen, **13**:18
Libertés religieuses, normes internationales, élaboration, **28**:29, 32-3
Conseil canadien des Églises, participation, **28**:23-5
Lois, mise en application, tribunaux, rôle accru, **31**:6
Non-violence, principes, application au Canada, possibilité, etc., **8**:5-6
Organismes internationaux, effectifs, hausse, **32**:17-8
Organismes non gouvernementaux (ONG)
Comité, appui, mesures, etc., **14**:10-2
Travail, médias, attitude, etc., **14**:6, 10
Parlementaires étrangers, situation, Comité, prise en considération, suggestion, **7**:11, 22-3
Politisation, conséquences, **32**:8
Principes fondamentaux, **32**:6-7
Programme international, établissement, **32**:8-9
Promotion, députés, rôle, **26**:6, 22
Respect
Discrimination pour raison d'âge, plaintes, nombre, relation, **27**:34-5
Population, vieillissement, relation, **32**:9
Projets de loi fédéraux, conformité, aspect, **31**:4
Voir aussi Union soviétique
Secrétariat d'État, programmes, compressions budgétaires, répercussions, **32**:15-7
Violation
Conférence de presse internationale tenue à Vienne, Inter-religious Task Force for Human Rights in the Soviet Union, présence, **13**:21
Dénonciation
Actions proposées, **17**:102
Gouvernement fédéral, assistance, **18**:113
Politiques canado-américaines, harmonisation, **19**:97-8
Voir aussi Cisjordanie et Gaza; Haïti; Pologne; Tchécoslovaquie; Union soviétique
Intervention dans les affaires d'un autre pays, Helsinki, accord final, citation, **14**:19-20
Voir aussi Afrique du Sud; Éthiopie; Iran; Moyen-Orient
Yukon, loi, adoption, demande de proclamation, **31**:7-8

Droits de la personne—*Suite*
Voir aussi Aide au développement; Albanie; Amnistie internationale; Bulgarie; Écoles; Europe de l'Est; Hongrie—Pays; Indonésie; Loi électorale du Canada—Modification; Palestine; République démocratique allemande; Rideau de fer; Roumanie; Tchécoslovaquie; Tribunal canadien des droits de la personne—Nominations par décret—Sélection, critères, application, etc.; Union soviétique; Yougoslavie

Droits de la personne, Comité. *Voir plutôt* Comité

Droits de la personne, Commission canadienne. *Voir plutôt* Commission canadiennne des droits de la personne

Droits de la personne, Guide mondial. *Voir* Comité—Documents—Acquisition

Droits de la personne, Loi
Application
Comité, rôle, témoins, comparution, convocation, etc., relation, **29**:21
Commission canadienne des droits de la personne, pouvoir, étendue, **26**:16
Organismes, participation, **29**:22
Discrimination pour raison d'âge (art. 14), portée, suffisance, **32**:10
Discrimination raciale, dispositions, application, **27**:38
Discrimination systémique, interdiction, dispositions, inclusion, **31**:6
Disparité salariale (art. 11), modification, demande, **9**:20-4
Dispositions, application, efficacité, **27**:35
«Dispositions raisonnables», concept, amendements, demande, **10**:7
Examen
Divergences d'opinions, prise en considération, **10**:7
Voir aussi sous le titre susmentionné Justice
Justice, ministère, examen, **10**:7
Modification
Amendements, dépôt, délai, **10**:26-7, 29; **31**:11-5
Commission canadienne des droits de la personne, position, recommandations, etc., **9**:8-9; **10**:8; **29**:13-4
«Hébergement raisonnable», concept, inclusion, **31**:8
Mesure législative, dépôt, date, **4**:25-6
Processus, consultations avec divers groupes, organismes, etc., **4**:8-10, 13; **10**:25-6
Voir aussi sous le titre susmentionné Disparité
Orientation sexuelle, discrimination, interdiction, inscription
Amendements, dépôt, demande, **4**:13-4, 27
Caucus conservateur, membres, position, **31**:25-6
Commission canadienne des droits de la personne, position, **3**:30; **26**:11-2
Forces armées, inclusion, **26**:12-3
Ministre, engagement, etc., **10**:11-3, 27
Parité salariale, dispositions, application, **10**:8
Robichaud, affaire, employeurs, responsabilités, relation, **31**:6-7
Voir aussi Commission canadienne des droits de la personne—Kambeitz, Gerald J., nomination par décret

Droits de la personne, Tribunal canadien. *Voir plutôt* Tribunal canadien des droits de la personne

Droits de l'homme, Déclaration universelle
Discrimination pour raison d'âge, inclusion par l'ONU, demande, **32**:24
40e anniversaire, célébration, Canada, participation, **10**:5; **31**:4, 9-10

Droits économiques, sociaux et culturels. *Voir* Personnes âgées

Droits économiques, sociaux et culturels, Convention internationale
Tchécoslovaquie, signature, **17**:76

Droits et libertés, Charte canadienne
Application, contestations judiciaires, financement, etc., **4**:29-31
Création, objectif, **4**:5
Égalité, droit (art. 15), orientation sexuelle, inclusion, interprétation, gouvernement, position, **10**:27-8
Société canadienne, répercussions, **10**:4
Voir aussi Bien-être social—Prestations; Forces canadiennes—Postes militaires, femmes, intégration—Restrictions—Conformité; Lois fédérales—Conformité; Retraite obligatoire à 65 ans—Abolition

Droits politiques. *Voir* Droits de la personne—Et droits; Union soviétique—Estonie—Droits

Dzwonyk, Evhen Danylo
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **18**:67-79

Dzyuba, Yvan. *Voir* Union soviétique—Russification, politique

Écoles
Droits de la personne, cours, inclusion dans les programmes scolaires, suggestion, **4**:29

Edmonton Committee for Soviet Jewry
Cas, présentation, **17**:105
Dissidents, libération, stratégie, **17**:112-3
Mission, **17**:105
Institute for International Affairs of B'Nai B'rith Canada, collaboration, **17**:118
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Éducation. *Voir* Discrimination—Lutte

Éducation des adultes, formation, programmes
Popularité, **17**:61

Égalité
Objectif, gouvernement, engagement, etc., **10**:6, 20
Voir aussi Emploi

Égalité, droit. *Voir* Droits et libertés, Charte canadienne

Église catholique romaine. *Voir* Église catholique ukrainienne—Et Église; Union soviétique

Église catholique ukrainienne
Et Église catholique romaine, rapports, **13**:13
Voir aussi Union soviétique—Ukraine

Église orthodoxe autocéphale. *Voir* Union soviétique—Ukraine

Église orthodoxe russe. *Voir* Union soviétique *et* Ukraine

Église orthodoxe ukrainienne
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi Union soviétique—Ukraine

Églises. *Voir* Pologne; Ukrainian Canadian Committee; Union soviétique—Ukraine

Égypte. *Voir* Israël—Traité de paix

EIC. *Voir* Emploi et Immigration Canada

Emploi
Carrière, planification, nécessité, **17**:13-4
Discrimination pour raison d'âge
Cas, **12**:42-6; **18**:50
Dénonciation, groupes de pression, rôle, **18**:54-5
Existence, mise en lumière, **17**:30; **19**:47
Sévérité, **20**:11-2
Discrimination systémique, Commission canadienne des droits de la personne, impuissance, **29**:12
Égalité
Commission canadienne des droits de la personne
Renseignements fournis aux organismes régis par le gouvernement fédéral, etc., **3**:14-5
Stratégie, élaboration, **9**:8, 22
Discrimination, cas, **18**:50
Affaire *Action travail des femmes,* **31**:7
Entreprises, règlements, harmonisation, etc., **3**:15-6
Voir aussi Femmes
Heures de travail, options, **17**:12
Libre-échange, Accord canado-américain, incidence, **27**:24
Personnes âgées
Embauche
Accidents de travail antérieurs, prise en considération, **12**:51-2
Prestations versées par l'employeur, **12**:49
Suite à une mise à pied, difficultés, **12**:57, 65
Formation, programmes, accessibilité, **18**:51
Immigrants, recherche d'emploi, problèmes, **18**:63-4; **19**:9-10
Marché du travail, réintégration, motivation, questionnement, **20**:12
Milieu des affaires, intégration, **12**:65-7
Placement, difficultés, raisons, etc., **12**:49-51
Revenu annuel moyen, **12**:53
Planification, programme (PAP)
Efficacité, mise en doute, **19**:14
Groupes-cibles, identification, **33**:20
Travailleurs âgés
Répercussions, **33**:12-5
Situation, études, **33**:19
Recherche, clubs, renseignements, **33**:28
Temps partiel, avantages sociaux, relation, **17**:12
YMCA Over 55, service de placement
Employeurs, facilité d'accès, etc., **12**:48-9
Gouvernements, approche, **12**:52-3
Mise sur pied, description, etc., **12**:41-2, 44, 46
Personnes admissibles, âge, fixation à 55 ans, raisons, **12**:47-8
Voir aussi Forces canadiennes; Pauvreté—Femmes âgées; Travailleurs âgés

Emploi, équité. *Voir* Gouvernement, contrats

Emploi, équité, Loi
Employeurs, personnes employées, identification, obligation, femmes âgées, protection, possibilité, **12**:39-40
Entrée en vigueur, **10**:5

Emploi, équité, Loi—*Suite*
Évaluation, **31**:17
Voir aussi Commission canadienne des droits de la personne

Emploi et Immigration Canada (EIC)
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi Travailleurs âgés—Chômage—Taux, *et* Emploi, situation

Enfant, droits, Déclaration
Canada, conformité, aspect, **31**:22-3

Enfants
Prise en charge, hommes, responsabilité, encouragements, mesures, **12**:32, 37

Estonian Central Council in Canada
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi États baltes—Indépendance; Union soviétique—Droits de la personne—Violation—Déclarations

Estonie. *Voir* Union soviétique

Estoniens. *Voir* Union soviétique—Tchernobyl

État juif. *Voir* Moyen-Orient

États baltes
Consuls au Canada, nominations, liste, publication, Affaires extérieures, ministère, refus, **14**:28
Frontières, circulation, possibilité, **14**:31
Indépendance, Estonian Central Council in Canada, objectif, réalisation, moyens, etc., **14**:25-8, 31-2

États-Unis. *Voir* Afrique du Sud; Droits civiques—Défense; Nicaragua—Liberté; Retraite obligatoire à 65 ans—Abolition; Travailleurs âgés—Main-d'oeuvre

Éthiopie
Droits de la personne, violation, comparaison avec l'Union soviétique, **17**:101

Étudiants. *Voir* Union soviétique—Ukraine

Europe de l'Est
Chefs religieux, contacts, établissement, **23**:19-20
Droits de la personne
Libéralisation, **19**:88-9
Moyens de pression, utilisation, **19**:93-5
Politiques nationales répressives, **20**:83-4
Situation, généralisation, difficultés, **19**:88
Violations, gradation, **19**:105-6; **20**:78
Émigration, politiques, **19**:89
Voir aussi les noms des pays particuliers
Glasnost, processus de réforme, répercussions, **19**:91-2; **20**:79
Juifs
Aide internationale, acceptation par les autorités politiques, **19**:89-90, 99-100
Émigration, **19**:89
Situation, **19**:89-90, 101
Justice, administration, fonctionnement, **20**:82-3
Libertés fondamentales, rétablissement, autorités soviétiques, craintes, **19**:102-4
Minorités, problème, solution, **13**:83-4
Voir aussi Hongrie—Situation; Sécurité et coopération en Europe, Conférence—Propositions présentées, etc.

Europe de l'Ouest. *Voir* Hongrie; Sécurité et coopération en Europe, Conférence—Propositions présentées, etc.; Union soviétique—Droits de la personne—Violation *et Glasnost,* processus de réforme

Fairweather, Gordon (Commission canadienne des droits de la personne)
Justice
Budget principal 1987-1988, **9**:6-23
Budget supplémentaire (A) 1986-1987, **3**:6-30

Familles, réunification. *Voir* Pologne; Union soviétique

Fédération du travail de l'Ontario. *Voir* Retraite obligatoire à 65 ans

Fédération internationale de la vieillesse (FIV). *Voir* Personnes âgées—Image; Retraite—Anticipée; Travailleurs âgés

Fédération nationale ukrainienne du Canada et Ukrainian Canadian Committee
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins
Voir aussi Rideau de fer—Droits de la personne

Femmes
Avortement, droit
Foetus, droit à la vie, relation, **29**:25-8
Traitement discriminatoire, **29**:24-5; **31**:25
Discrimination, cas, **18**:50
Emploi, égalité, Bureau de la main-d'oeuvre féminine, rôle, **27**:11
Programmes d'aide, familiarisation, nécessité, **17**:21
Revenus d'emploi inférieurs à ceux des hommes, **17**:20
Situation, gouvernement fédéral, rôle, **17**:21-2
Voir aussi Commission canadienne des droits de la personne—Commissaires; Emploi, équité, Loi—Employeurs; Fonction publique—Cadres supérieurs; Forces canadiennes—Général *et* Postes; Pauvreté; Personnes âgées; Retraite obligatoire à 65 ans

Ferland, Marc (PC—Portneuf)
Afrique du Sud, **6**:22-3
Droits de la personne, étude, **6**:22-3

Fields, Harry (Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **19**:33-6, 40-3, 48-9

Fleming, Farrell (Creative Retirement Manitoba)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **18**:5-7, 11-2, 15-6, 18-20, 22-4

Fletcher, Gary (Emploi et Immigration Canada)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **33**:25

Foetus
Droit à la vie, **31**:18
Commission canadienne des droits de la personne, président, opinion, **31**:18-9, 25, 27-8
Voir aussi Femmes—Avortement, droit

Fonction publique
Cadres supérieurs
Diminution
Remplacement par des jeunes, etc., **11**:14-7, 19-21
Retraite anticipée, politique, répercussions, **11**:20
Femmes, handicapés, etc., accès, **11**:15-6
Personnes âgées de 45 ans et plus, nombre, **11**:5

Fonction publique—*Suite*
Discrimination pour raison d'âge, plaintes, nombre, **11**:20
Discrimination systémique, cas, Commission canadienne des droits de la personne, recommandations, **26**:21
Embauche
Curriculum vitae, âge, inscription non requise, **11**:11-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Personnes âgées de 45 ans et plus
Employés
Âge de retraite, **11**:8
Citoyenneté canadienne, exigence, **18**:91-2
Handicapés
Pourcentage, comparaison avec le secteur privé, etc., **9**:12-4
Voir aussi sous le titre susmentionné Cadres supérieurs—Femmes
Jeunes
Recrutement, difficultés, etc., **11**:7
Voir aussi sous le titre susmentionné Cadres supérieurs—Diminution—Remplacement
Parité salariale, programme, mise sur pied, **10**:8
Personnes âgées de 45 ans et plus
Demandes d'emploi, pourcentage, **11**:20
Embauche
Comparaison avec le secteur privé et parapublic, **11**:12, 14
Mesures, programmes, etc., **11**:8-10, 12
Procédures, **11**:10
Statistiques, etc., **11**:5-7, 9-10
Emplois occupés, identification, **11**:11
Productivité, évaluation, **11**:18-9
Représentation, comparaison avec les autres secteurs de la fonction publique, **11**:12-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Cadres supérieurs
Programmes, application sans distinction d'âge, **11**:4
Retraite anticipée
Mesures, évaluation, etc., **11**:16-8
Voir aussi sous le titre susmentionné Cadres supérieurs—Diminution

Fonction publique, Commission. *Voir plutôt* Commission de la fonction publique

Forces canadiennes
Bases, activités politiques, interdiction, raisons, **5**:20-1
Emploi, critères physiques et médicaux, application, **5**:8
Francophones, représentation, **5**:27
Général, femme, nomination, félicitations, **5**:25-6
Homosexuels, renvoi, critères, etc., **5**:8, 16-7, 30-3
Membres
Âge de retraite obligatoire, maintien, **5**:8
Union de fait, définition, examen, **5**:8
Orientation sexuelle
Politique intérimaire, maintien, etc., **5**:7, 16-7
Commission canadienne des droits de la personne, président, position, demande, **9**:19-20
Questionnaire, application, interprétation, mise en doute, etc., **5**:15-6
Postes militaires, femmes, intégration
Annonce, etc., **5**:4
Charte des droits, groupe de travail, rapport
Comité, distribution, délai, raisons, **5**:23

Forces canadiennes—*Suite*
Postes militaires, femmes, intégration—*Suite*
Charte des droits, groupe de travail, rapport—*Suite*
Méthodologie suivie, critiques, etc., **5**:8-11, 28-30
Efforts, amélioration, demande, **5**:22
Essais
Application, catégories, etc., **5**:5, 13-4
Bureau spécial, composition, femmes, représentation, **5**:14-5
Date limite, imposition, ministre, rejet, **5**:15
Raisons, mise en doute, etc., **5**:34-6
Facteurs, prise en considération, **5**:6
Gouvernement, politique, **5**:5-6
Hommes
Représentation minimale, exigences, **5**:11-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Postes militaires, femmes, intégration—Situation de combat
Matériel, modification, coûts, **5**:26
Ministre, mesures prises, **10**:5
Pays de l'OTAN
Position, **5**:19
Voir aussi sous le titre susmentionné Postes militaires, femmes, intégration—Restrictions—Canada
Recrutement, répercussions, etc., **5**:23-4, 26-8
Restrictions
Canada, rang par rapport aux pays de l'OTAN, **5**:6, 22, 24
Conformité avec la Charte canadiennes des droits et libertés, examen, **5**:5
Rôle, évaluation, **5**:6
Situation de combat
Hommes et femmes, cooopération, recherche, **5**:24-5
Stress physique et psychologique, augmentation, **5**:18-9
Unités fermées, restrictions, **5**:12-3
Voir aussi Droits de la personne, Loi—Orientation sexuelle

Forum des citoyens âgés de Montréal
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Francophones. *Voir* Forces canadiennes

Frank, Mark (Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **19**:37, 46

***Freedom to move is life itself,* rapport.** *Voir* Transports, réseaux

Fretz, Girve (PC—Érié)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **24**:25-6
Union soviétique, **24**:25-6

Fuchs, Johanna (NDG Senior Citizens' Council)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **20**:11

Gallant, Linda (Coalition sur les droits de la personne)
Coalition sur les droits de la personne, exposé, **1**:60-1, 67-70

Garderies
Personnes âgées, utilisation, **17**:46-7

Garlicki, A. (Canadian Polish Congress)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **14**:43

Gaza. *Voir* Cisjordanie et Gaza

Genève, Convention. *Voir plutôt* Convention de Genève

Génocide. *Voir* Rwanda-Burindi—Discrimination

Gériatrie
Médecins, formation insuffisante, **18**:43
Spécialistes, formation, insuffisance, **17**:34-5

Gérin, François (PC—Mégantic—Compton—Stanstead; secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du procureur général du Canada)
Comité, **3**:46
Tribunal canadien des droits de la personne, **3**:46
Nominations par décret, examen, **2**:37-42

Gérontologie
Étude, programmes scolaires, inclusion, allusion, **20**:17
Recherche au Canada, état, **18**:39-40
Spécialistes, formation, insuffisance, **18**:17

Giroux, Maureen (Keston College Canada)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **23**:9-12, 16-24

Glasnost. *Voir* Europe de l'Est; Tchécoslovaquie; Union soviétique

Goldberg, professeur David (Institute for International Affairs of B'nai B'rith Canada)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **19**:88-90, 99-101

Gorbatchev, Mikhail. *Voir* Rideau de fer—Droits de la personne; Union soviétique

Gouvernement, contrats
Emploi, équité
Programme, entrée en vigueur, **10**:5-6
Provinces, dispositions, inclusion, **10**:22

Grande-Bretagne. *Voir* Afrique du Sud—Sanctions internationales, imposition—États-Unis; Israël—Gouvernement—Urgence; Personnes âgées—Soins à domicile; Retraite—Graduelle

Green, Bonnie (Conseil canadien des Églises)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **28**:23-6, 28-30, 32-3

Groupe parlementaire canadien pour les Juifs soviétiques
Union soviétique, visite, **17**:74

Guide mondial des droits de la personne. *Voir plutôt* Droits de la personne, Guide mondial

Gyallay-Pap, Domoros (Canadian Hungarian Federation)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **13**:79-81, 85

Haïti
Canada
Aide, **25**:7, 12-3, 16-7, 19-22
Révision, éventualité, **25**:17
Communautés haïtiennes, pressions, **25**:17-8
Non-ingérence, principe, limites, **25**:15-6
Présence, raisons, **25**:4-5
Canadiens, nombre, **25**:7
Droits de la personne, violation, **25**:6-7
Dénonciation
Canada, participation, **25**:13-5
Commission des droits de la personne des Nations Unies, allusions, **25**:10, 13
Élection du 29 novembre 1987
Aide internationale, **25**:15
Canada, position, **25**:8-9

Haïti—*Suite*
Élection du 29 novembre 1987—*Suite*
Canada, position—*Suite*
Général Namphy, approbation, **25**:15
Invalidation, **25**:5-6
Canada, réactions, **25**:20-1
Organisation, Canada, assistance, **25**:4
Élection du 17 janvier 1988
Canada, position, **25**:8-12
Caractère illégal, **25**:8

Halliday, Bruce (PC—Oxford)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **28**:19-20

Hama. *Voir* Syrie

Hampton, Howard (Coalition sur les droits de la personne)
Coalition sur les droits de la personne, exposé, **1**:58, 63-4, 66-7, 70

Handicapés
Services, accès
Amélioration, progrès réalisés, **10**:6
Commission canadienne des droits de la personne, initiatives, **9**:8
Voir aussi Fonction publique

Harcèlement sexuel. *Voir* Code canadien du travail—Employeurs, responsabilité

Harker, John (Bureau international du Travail)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **27**:26-37

Helsinki, accords
Acte final
Application
Mécanismes non exécutoires, **18**:79-80
Supervision, Conseil canadien des Églises, implication, **28**:22-3
Voir aussi Nations Unies, Charte; Union soviétique—Droits de la personne—Violation
Canada-Helsinki, groupe de contrôle, composition, etc., **14**:5-6
Voir aussi Droits de la personne—Violation—Intervention; Nations Unies, Charte; Union soviétique—Droits de la personne *et* Ukraine

Helsinki 86, groupe de surveillance. *Voir* Union soviétique—Droits de la personne—Helsinki, accords, application *et* Lettonie

Hershon, Goldie (Tribunal canadien des droits de la personne)
Tribunal canadien des droits de la personne, nominations par décret, examen, **2**:52-8
Voir aussi Tribunal canadien des droits de la personne

Hicks, Bob (PC—Scarborough-Est)
Droits de la personne, étude, **5**:23-4
Forces canadiennes, **5**:23-4

Hnatyshyn, hon. Ray (PC—Saskatoon-Ouest; ministre de la Justice et procureur général du Canada)
Avortement, gouvernement, politique, ministre, déclaration, **31**:27
Bien-être social, prestations, gouvernements provinciaux, établissement en fonction de l'âge et du statut familial, contravention avec la Charte canadienne des droits et libertés, **10**:18-9

Hnatyshyn, hon. Ray—*Suite*
Code canadien du travail, employeurs, responsabilité en matière de harcèlement sexuel, inclusion, **31**:7
Code criminel, Loi (victimes d'actes criminels), projet de loi C-89, dépôt, **31**:9
Comité
Comparution, **4**:6, 31
Députés, **4**:14-5
Commission canadienne des droits de la personne
Commissaires, **4**:9, 19-20, 27; **10**:8-9, 14, 17-8, 20-1, 24-5; **31**:5-6, 10-1
Emploi, équité, Loi, mise en oeuvre, surveillance, **31**:7
Plaintes, réception, employeurs, mesures de représailles, relation, **26**:31-2
Président, **31**:5, 16
Relations avec le gouvernement, **31**:6
Ressources, **31**:17
Cour d'appel du Manitoba, Lyon, Sterling, ancien premier ministre, nomination, **4**:10-3, 15-7
Criminels de guerre
Deschênes, Commission, noms, soumission, enquêtes, etc., **10**:33
Procès, tenue au Canada, mesure législative, présentation, date, **10**:28-9
Soviétiques, liste, soumission par la communauté balte, intentions, **10**:33
Discrimination, lutte, **31**:19-20
Discrimination pour raison d'âge, lois, adoption, **31**:23-4
Droits à l'égalité, sous-comité, recommandations, gouvernement, mise en application, **4**:6-7
Droits civils et politiques, atteinte, indemnisation, Convention internationale sur les droits civils et politiques, dispositions, relation, **31**:9
Droits de la personne
Commissions, importance, rôle, etc., **10**:6
Étude, **4**:5-21, 23-31
Gouvernement, **4**:7-8
Lois, mise en application, tribunaux, rôle accru, **31**:6
Yukon, loi, adoption, **31**:7-8
Droits de la personne, Loi
Discrimination systémique, interdiction, dispositions, inclusion, **31**:6
«Dispositions raisonnables», concept, amendements, demande, **10**:7
Examen, **10**:7
Justice, ministère, examen, **10**:7
Modification, **4**:8-10, 13, 26; **10**:8, 25-7, 29; **31**:8, 13-5
Orientation sexuelle, discrimination, interdiction, inscription, **4**:13-4, 27; **10**:12-3; **31**:26
Parité salariale, dispositions, application, **10**:8
Robichaud affaire, employeurs, responsabilités, relation, **31**:6-7
Droits de l'homme, Déclaration universelle, 40e anniversaire, célébration, Canada, participation, **10**:5; **31**:8-10
Droits et libertés, Charte canadienne
Application, contestations judiciaires, financement, etc., **4**:29-31
Création, objectif, **4**:5
Égalité, droit (art. 15), orientation sexuelle, inclusion, interprétation, gouvernement, position, **10**:27-8
Société canadienne, répercussions, **10**:4

Hnatyshyn, hon. Ray—*Suite*
Écoles, droits de la personne, cours, inclusion dans les programmes scolaires, suggestion, **4**:29
Égalité, objectif, gouvernement, engagement, etc., **10**:6
Emploi, égalité, **31**:7
Emploi, équité, Loi
Entrée en vigueur, **10**:5
Évaluation, **31**:17
Enfant, droits, Déclaration, Canada, conformité, aspect, **31**:23
Foetus, droit à la vie, **31**:18-9, 28
Fonction publique, parité salariale, programme, mise sur pied, **10**:8
Forces canadiennes, postes militaires, femmes, intégration, **10**:5
Gouvernement, contrats, emploi, équité, **10**:5-6, 22
Handicapés, services, accès, **10**:6
Juges, nomination, processus, modifications, **31**:15
Justice, budget
Principal 1987-1988, **10**:4-33
Principal 1988-1989, **31**:4-11, 13-29
Loi électorale du Canada, modification, droits de la personne, recommandations, prise en considération, **4**:28-9
Lois fédérales, conformité avec la Charte canadienne des droits et libertés, examen, **4**:6, 30-1; **10**:5
Ministères et organismes gouvernementaux, minorités visibles, participation, progrès réalisés, **10**:22-3
Multiculturalisme canadien, projet de loi, portée, **31**:8
Nominations par décret, examen, **4**:5-21, 23-31
Organismes régis par le gouvernement fédéral, orientation sexuelle, discrimination, interdiction, application, engagement, **4**:26-7
Peine capitale, position, **10**:19-20, 29-32
Pensions, prestations, normes, Loi, modifications, adoption, **10**:6
Pornographie, projet de loi
Fardeau de la preuve, responsabilité, **31**:20-1
Population, intérêt, **31**:21-2
Torture, Nations Unies, Convention, dispositions, application, code criminel, modification, **10**:5
Travailleurs âgés, congédiements, **31**:25
Tribunal canadien des droits de la personne
Archangel, Antonio, candidature, retrait, raisons, etc., **4**:24-5
Membres, **10**:7-8, 15, 22
Nominations par décret, **4**:17-8, 20-1, 23-4; **10**:21-2
Whyard, Florence, commentaires sur les autochtones, **10**:9-11, 14-7

Hommes. *Voir* Enfants—Prise; Forces canadiennes—Postes militaires, femmes, intégration

Homosexuels. *Voir* Forces canadiennes

Hongrie
Droits de la personne, situation, **19**:92-3; **20**:74
Économie, santé, relation, **20**:80-1
Europe de l'Ouest, crédits, octroi, droits de la personne, prise en considération, **13**:87
Forces armées soviétiques, présence, **13**:86
Gouvernement
Campagne de désinformation, objectif visé, etc., **13**:84-5
Voir aussi Minorités hongroises—Situation

Hongrie—*Suite*
Immigration, interdiction aux personnes de moins de 55 ans, **13**:89
Juifs, situation, **19**:101
Opposition, «groupes ennemis», traitement, document confidentiel présenté par le Parti communiste, contenu, description, etc., **13**:73-9
Situation économique, amélioration, comparaison avec les autres pays de l'Est, etc., **13**:85-6

Horizons nouveaux, programme
Financement, réduction, **19**:45
Voir aussi Personnes âgées—Autonomie—Institutions

Hornblower, Lucette (Forum des citoyens âgés de Montréal)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **20**:24-8, 33-4, 38

Hromadka, Rudolf (ambassade de la République socialiste de Tchéchoslovaquie)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **28**:8-9, 16

Hudon, J.-L. (Forum des gens âgés de Montréal)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **20**:20-1, 28-9, 31-2, 35, 37, 41-2

Hume, Lynn (Alberta Civil Liberties Research Centre)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **17**:41-3, 45-8

Humphreys Public Affairs Group. *Voir* Discrimination pour raison d'âge—Comité, étude; Rideau de fer—Droits de la personne—Comité, étude

Hunter, John (Emploi et Immigration Canada)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **33**:4-16, 19, 21, 24-5, 27-30

Immigrants
Accessibilité aux services publics et privés, difficultés, **18**:65
Accueil, aide financière accrue aux organismes communautaires, **18**:93
Emploi initial, programmes d'aide additionnels, création, proposition, **18**:92
Fonds de pension, récupération, gouvernements, ententes de réciprocité, négociations, **18**:65-6
Formation linguistique
Apprentissage pour tous les membres de la famille, proposition, **17**:40-1; **18**:92
Importance, **17**:48-9
Jeunes travailleurs
Non spécialisés, immigration, politique, révision, bien-fondé, **19**:28
Toronto, employeurs, préférence, travailleurs âgés, répercussions, **19**:27-8
Parrainage, organisations, contraintes financières et fiscales, **18**:93, 95
Personnes âgées
Accessibilité aux services publics et privés, problème, **18**:64
Adaptation, exigences, répercussions, **18**:61-2
Centres ethnoculturels, construction, financement, etc., **17**:49-50
Intégration, dimensions culturelles, **18**:65
Polonais possédant un casier judiciaire, admission, cas, **14**:37-8
Voir aussi Emploi—Personnes âgées; Tchécoslovaquie; Travailleurs âgés

Immigration
Agents, demandes de renseignements, **18**:95-6
Quotas, réduction, répercussions, **18**:92
Réfugiés, statut, détermination, modification, répercussions, etc., **13**:87-8; **18**:96
Réglementation, publication, demande, **18**:92, 95
Voir aussi Hongrie; Immigrants—Jeunes travailleurs—Non spécialisés; Travailleurs âgés—Emploi, recherche

Indiens, Loi. *Voir* Droits civils et politiques, Convention internationale—*Affaire Sandra Lovelace,* présentation

Indonésie
Droits de la personne, organismes de défense, entrée, interdiction, etc., **6**:6-9

Institute for International Affairs of B'nai B'rith Canada
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi Edmonton Committee for Soviet Jewry—Mission; Union soviétique—Droits de la personne—Violation

Institutions psychiatriques. *Voir* Union soviétique

Inter-Church Coalition on Africa. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Inter-Religious Task Force for Human Rights in the Soviet Union
Organisations religieuses, coopération, **13**:26-7
Représentante, témoignage. *Voir* Témoins
Voir aussi Droits de la personne—Gouvernement—Initiatives *et* Violation—Conférence; Sécurité et coopération en Europe, Conférence (CSCE)

Intrator, Genya (Inter-Religious Task Force for Human Rights in the Soviet Union)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **13**:21-35
Travail accompli, félicitations, **13**:31

Iran
Baha'ie, communauté
Persécution, **22**:4-5
Autorités religieuses, réactions, **22**:12-3
Cas, présentation, **22**:8-10
Comité, résolution, projet, présentation, discussions, etc., **22**:10-2
Communauté internationale, réactions, **22**:6-8
Dénonciation, Nations Unies, résolution, présentation, **22**:14
Statut juridique, **22**:14-5
Droits de la personne, violation, répercussions sur la communauté baha'ie, examen, **22**:4-16
Libertés religieuses, situation, **22**:15
Minorité anglicane, persécution, allusion, **22**:16

Isajiw, Christina (Ukrainian Canadian Committee)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **13**:35-45, 47-51

Israël
Ambassadeur, refus de comparaître devant le Comité, **29**:29-31
Cisjordanie et Gaza, territoires
Administration, droit international, règles, relation, **34**:6
Autonomie, recherche, **34**:16-7
Contrôle, historique, **34**:5
Presse, censure, **34**:11-2
Réfugiés, logements, construction, **30**:35-6; **34**:33-4

Israël—*Suite*
Cisjordanie et Gaza, territoires—*Suite*
Situation, apaisement, plans, **34**:13-6
Violence, actes, nature, **34**:19-20
Convention de Genève, clauses, respect, **34**:8
Défense, ministère, importance, **34**:24
Émeutes, situation, **34**:6-7
État
Anéantissement, **34**:6
Expulsions, recours, **30**:30-1
Forces armées, importance, **34**:25-6
Non-reconnaissance par les Palestiniens, **30**:24; **34**:6
Policiers, intransigeance, **30**:32
Politique, fondements, **34**:8-9
Reconnaissance, **34**:24
Voir aussi Organisation de libération de la Palestine (OLP)
Frontières élargies, préservation, **30**:5
Gouvernement
Conflit israélo-palestinien
Entretien, conventions internationales, adhésion, invraisemblance, relation, **34**:9-11
Organismes internationaux, analyse, rejet, **34**:30-1
Solution pacifique, recherche, **34**:6, 8, 32
Partis politiques, nombre, **34**:4
Politiques, opposants israéliens, traitement, **34**:11
Refus de négocier avec l'OLP, **34**:9, 23, 29-30
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins
Urgence, règlements de 1945, abrogation par la Grande-Bretagne, ignorance, **30**:9-10
Justification, **30**:5-7
Opinion publique, récupération, efforts, **34**:25-6
Paix, objectif, **34**:5
Factions, multiplicité, relation, **34**:17-8
Palestine
Objectif de paix, reconaissance, difficultés, **30**:27
Voir aussi sous le titre susmentionné Territoires
Palestiniens
Droits, reconnaissance, **33**:6
Voir aussi sous le titre susmentionné État—Non-reconnaissance
Territoires, cession à la Palestine, refus, **30**:25-6
Traité de paix, signature avec l'Egypte, **34**:6, 15
Voir aussi Cisjordanie et Gaza; Organisation de libération de la Palestine (OLP)—Terrorisme; Union soviétique

Jaworsky, Stephen (Fédération nationale ukrainienne du Canada et Ukrainian Canadian Committee)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **13**:61-72

Jayce, Anne (Alberta Civil Liberties Research Centre)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **17**:30-44, 47-50

Jérusalem. *Voir* Palestine

Jeunes. *Voir* Fonction publique; Personnes âgées; Retraite obligatoire à 65 ans—Travailleurs âgés; Travailleurs âgés—Rémunération; Union soviétique—Liberté religieuse—Répression *et* Juifs

Jeunesse. *Voir* Personnes âgées

Johnson, Cornelia (Amnistie internationale)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **18**:108-10, 115-6, 119, 121-2

Jordanie
Palestine, lien économique, **30**:30
Population, composition, **30**:30
Voir aussi Palestine—Palestiniens

Judaïsme. *Voir* Union soviétique—Juifs

Juges
Nomination, processus, modifications, **31**:15

Juifs. *Voir* Europe de l'Est; Hongrie; Rideau de fer—Nations; Union soviétique

Justice
Budget principal 1987-1988, **9**:6-25; **10**:4-34
Budget principal 1988-1989, **29**:8-37; **31**:4-29
Budget supplémentaire (A) 1986-1987, **3**:6-30
Crédit 10a adopté, **3**:30
Voir aussi Droits de la personne; Tchécoslovaquie—Droits de la personne, violation—Dissidents; Union soviétique

Justice, ministère
Droits de la personne, Section, description, **4**:21
Représentante, témoignage. *Voir* Témoins
Voir aussi Droits de la personne, Loi

Kailly, Jennifer (Coalition sur les droits de la personne)
Coalition sur les droits de la personne, exposé, **1**:69

Kalynychenko, Vitaliy. *Voir* Union soviétique—Prisonniers d'opinion

Kambeitz, Gerald J. (Commission canadienne des droits de la personne)
Commission canadienne des droits de la personne, nominations par décret, examen, **1**:92-103
Voir aussi Commission canadienne des droits de la personne

Kaplan, hon. Bob (L—York-Centre)
Comité, **1**:76-7
Commission canadienne des droits de la personne, nominations par décret, examen, **1**:81-3, 89, 91, 93-5, 100-1, 103-5, 109-10
Procédure et Règlement, **1**:85
Procès-verbaux et témoignages, **1**:80
Tribunal canadien des droits de la personne, **1**:76-7, 112-3

Keil, Mark (Edmonton Committee for Soviet Jewry)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **17**:105-15, 117-9

Keston College Canada
Ramifications, **23**:18
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

KGB. *Voir* Union soviétique

Khanjani, Ferida (Communauté baha'ie du Canada)
Iran, droits de la personne, violation, répercussions sur la Communauté baha'ie, examen, **21**:8-10, 15

Kindy, Alex (PC—Calgary-Est)
Afghanistan, **15**:16
Discrimination pour raison d'âge, étude, **11**:6
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **15**:16
Union soviétique, **15**:16

King, Fred (PC—Okanagan—Similkameen)
Afrique du Sud, **6**:21-2
Amnistie internationale, **20**:80
Coalition sur les droits de la personne, exposé, **1**:43-4, 69-71, 74
Comité, **1**:25-6, 28, 32-3, 38; **3**:46; **4**:28; 7:5; **16**:4-5; **27**:40, 42-4, 49
Séance d'organisation, **1**:11-6
Commission canadienne des droits de la personne, **1**:24; **3**:38-40, 42-3; **10**:23-4
Discrimination pour raison d'âge, 7:7-10, 12-6, 18-21
Étude, **11**:6-7, 16-8, 31-3; **20**:12-3, 19, 35-7, 43; **27**:26, 31-2, 40, 42-4, 49
Droits de la personne, **3**:21, 25-6; 7:25; **13**:18, 64-5
Étude, **4**:22, 28-9; **6**:21-2; **8**:15-6
Droits de la personne, Loi, **9**:20, 22; **10**:25
Écoles, **4**:29
Emploi, **9**:22
États baltes, **14**:31
Europe de l'Est, **20**:83-4
Fonction publique, **11**:6-7, 16-8
Hongrie, **20**:80
Justice
Budget principal 1987-1988, **9**:20-2; **10**:17, 23-6
Budget supplémentaire (A) 1986-1987, **3**:20-1, 23, 25-6
Loi électorale du Canada, **4**:28
Nominations par décret, examen, **4**:22, 28-9
Parité salariale, **9**:20-1
Pensions, régimes, **27**:31-2
Personnes âgées, **20**:12-3, 19, 35-7, 43
Pologne, **14**:38, 40-1
Procédure et Règlement, **1**:43-4; **2**:10; **4**:22
Retraite, **27**:31-2
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **13**:16-9, 28, 49, 64-6; **14**:15-6, 31-2, 38, 40-1, 43; **20**:52-4, 63-6, 80-1, 83-4, 94-6, 102
Scott King, Coretta, **8**:15-6
Sécurité et coopération en Europe, Conférence, **13**:28
Travailleurs âgés, **11**:31-3
Travaux du Comité, planification, 7:5, 7-10, 12-6, 18-21, 25
Tribunal canadien des droits de la personne, **1**:23, 69-71, 74; **3**:20-1, 23, 38-40, 42-3; **4**:23
Nominations par décret, examen, **2**:10, 18, 26-7, 33, 36, 41-3, 49-50, 61, 74-6
Union soviétique, **13**:16-8, 65-6; **14**:31; **20**:52-4, 63-6, 94-6
Yougoslavie, **14**:15-6

Kinsella, Noëlla (Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick)
Discrimination fondée sur la race, interdiction, application, étude, **32**:6-24

Klass, Alan (Creative Retirement Manitoba)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **18**:10-1, 17

Korwin, George (Canadian Polish Congress)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **14**:45-6, 50-1

***Kuchin*° 36-1, camp de concentration.** *Voir* Union soviétique

Kukk, Juri. *Voir* Union soviétique—Prisonniers d'opinion

Kuras, Joana (Lithuanian Canadian Committee)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **13**:51-60

Kutash, très révérend Ihor (Église orthodoxe ukrainienne)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **28**:20-2, 27-32
Voir aussi Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Lacombe, Trefflé (Commission de la fonction publique)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **11**:4-21

Landry, hon. Monique (PC—Blainville—Deux-Montagnes; ministre des Relations extérieures)
Aide au développement et droits de la personne, étude, **25**:4-7, 9-18, 21-2

Langues officielles, Commissariat. *Voir plutôt* Commissariat aux langues officielles

Latvian National Federation in Canada
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Latviens. *Voir* Union soviétique—Tchernobyl

LEAF. *Voir* Legal Education Action Fund

Legal Education Action Fund (LEAF)
Description, **12**:29
Représentantes, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi Pauvreté—Femmes âgées, problème, causes, etc.; Retraite obligatoire à 65 ans—Femmes

Lesaux, Peter (Commission de la fonction publique)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **11**:6-7, 14-7

Lesick, William G. (PC—Edmonton-Est)
Alberta Civil Liberties Research Centre, **17**:47-8
Discrimination pour raison d'âge, étude, **17**:26-8, 47-8, 54-7
Edmonton Committee for Soviet Jewry, **17**:118
Personnes âgées, **17**:48
Retraite, **17**:26-8
Rideau de fer, **17**:73, 118
Droits de la personne, étude, **17**:73-4, 88, 93-5
Society for the Retired and Semi-Retired, **17**:54-5
Stribrny, Jaromir, **17**:88
Tchécoslovaquie, **17**:88
Travailleurs âgés, **17**:56-7
Ukrainian Canadian Committee, **17**:95
Union soviétique, **17**:73-4, 93-5, 118

Lettonie. *Voir* Union soviétique

Lewis, Steven. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Liberté de presse. *Voir* Afrique du Sud—Publicité; Cisjordanie et Gaza—Journaux

Liberté d'expression. *Voir* Rideau de fer; Tchécoslovaquie

Liberté religieuse. *Voir* Droits de la personne; Rideau de fer; Tchécoslovaquie; Union soviétique

Libre-échange, Accord canado-américain
Répercussions
Fermeture d'usines, gouvernement fédéral, étude, proposition, **19**:22-3
Ontario, programmes sociaux, Ontario Coalition of Senior Citizens' Organization, mémoire, présentation, **19**:37, 43-4
Population active, **27**:29-30
Travailleurs âgés, pertes d'emplois, **19**:11, 22-3; **27**:22-3, 29
Voir aussi Emploi; Main-d'oeuvre—Réadaptation

Ligue des droits de la personne de B'Nai B'rith Canada. *Voir plutôt* B'Nai B'rith Canada, Droits de la personne, Ligue

Lindsay, Win (Creative Retirement Manitoba)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **18**:8-10, 14-5, 19-20

Lithuanian Canadian Committee
Représentante, témoignage. *Voir* Témoins
Voir aussi Rideau de fer—Droits de la personne—Ukrainian Canadian Committee, recommandations

Lituanie. *Voir* Union soviétique

Lituaniens. *Voir* Union soviétique—Tchernobyl

Lobanov, I.P. (ambassade de l'Union des républiques socialistes soviétiques)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **24**:13, 18, 20-3

Loi électorale du Canada
Modification, droits de la personne, recommandations, prise en considération, **4**:28-9

Loi martiale. *Voir* Pologne

Lois fédérales
Conformité avec la Charte canadienne des droits et libertés, examen, **4**:6, 30-1; **10**:5

Lukss, Linards (Keston College Canada)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **23**:5-9, 13-4, 16-7, 19, 21

Lukyanenko, Lev. *Voir* Union soviétique—Prisonniers d'opinion

Luther King, Martin
Mémoire, allusions, sentiments exprimés, etc., **8**:11-4

Lynch, Edith (Latvian National Federation in Canada)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **19**:84-6

Lyon, Sterling. *Voir* Cour d'appel du Manitoba

MacDougall, John A. (PC—Timiskaming)
Commission canadienne des droits de la personne, nominations par décret, examen, **1**:90-1
Discrimination pour raison d'âge, étude, **12**:51-2
Emploi, **12**:51-2

Madisson, Tiit (Estonian Central Council in Canada)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **20**:49-54

Magas, Stephen (Canadian Hungarian Federation)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **13**:73, 81-7, 89

Mahdi, Naseem (Ahmadiyya Movement in Islam (Canada))
Discrimination pour raison d'âge, étude, **19**:55-7

Main-d'oeuvre
Réadaptation, Accord canado-américain sur le libre-échange, impact, Conseil consultatif sur l'adaptation de la main-d'oeuvre, examen, **33**:9
Voir aussi Travailleurs âgés

Main-d'oeuvre, adaptation, Conseil consultatif. *Voir* Main-d'oeuvre—Réadaptation

Makarov, Alexei P. (ambassade de l'Union des républiques socialistes soviétiques)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **24**:4-21, 23-6

Malicki, Marek (Canadian Polish Congress)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **14**:33-41, 43, 46-9

Manitoba Society of Seniors Inc.
Représentantes, témoignages. *Voir* Témoins
Retraite obligatoire à 65 ans, position, **18**:33-4
Rôle, **18**:24

Manly, Jim (NDP—Cowichan—Malahat—Les Îles)
Cisjordanie et Gaza, droits de la personne, situation, étude, **34**:18-23
Israël, **34**:19, 23
Organisation de libération de la Palestine (OLP), **34**:22

Manson, général P.D. (ministère de la Défense nationale)
Droits de la personne, étude, **5**:15, 17, 20-1, 26, 31-3

Marantz, Paul (Institute for International Affairs of B'nai B'rith)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **17**:64-74, 76

McCullough, Dora (Society for the Retired and Semi-retired)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **17**:50-6, 58, 60-2

McCurdy, Howard (NPD—Windsor—Walkerville)
Accord constitutionnel du lac Meech, **32**:21
Afrique du Sud, **6**:10-1, 13-4, 24-5; **8**:14
Aide au développement et droits de la personne, étude, **25**:11-4, 22-3
Comité, **1**:28-9; **8**:4; **27**:18, 38, 40-1
Séance d'organisation, **1**:11-2, 14-6
Commission canadienne des droits de la personne, **1**:24
Discrimination
Fondée sur la race, **32**:21, 23
Interdiction, application, étude, **32**:19-23
Pour raison d'âge, étude, **19**:11-6, 18, 44-7; **27**:18, 24-6, 34-6, 38, 40-1
Droits de la personne, **22**:11-2; **27**:34-5; **32**:22
Étude, **6**:10-1, 13-4, 24-5; **8**:13-4, 16
Droits de la personne, Loi, **27**:35, 38
Emploi, **19**:47; **27**:24
États baltes, **14**:25-7
Europe de l'Est, **19**:99-101
Haïti, **25**:11-4
Hongrie, **19**:101
Horizons nouveaux, programme, **19**:45
Iran, **22**:13
Droits de la personne, violation, répercussions sur la Communauté baha'ie, examen, **22**:11-3
Luther King, Martin, **8**:13-4
Nicaragua, **8**:14
Nominations par décret, **1**:30-1
Personnes âgées, **19**:45-6
Retraite, **27**:35-6
Retraite obligatoire à 65 ans, **19**:47
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **14**:24-7; **19**:64-7, 69, 98-101; **23**:14-6, 24-8; **24**:19-22; **28**:10-3, 19-20
Scott King, Coretta, **8**:13-4
Tchécoslovaquie, **19**:66-7; **28**:10-3
Travailleurs âgés, **19**:11-7; **27**:24-5
Tribunal canadien des droits de la personne, **1**:18, 20-3
Union soviétique, **14**:24-5; **19**:69, 99-100; **24**:19-22

McDonald, Lynn (NPD—Broadview—Greenwood)
Comité, **16**:4-5

McLean, hon. Walter (PC—Waterloo)
Aide au développement et droits de la personne, **25**:18-20, 22
Comité, **25**:23; **29**:33-7
Commission canadienne des droits de la personne, **29**:20
Discrimination fondée sur la race, interdiction, application, étude, **32**:14-9
Discrimination pour raison d'âge, **33**:23
Étude, **33**:21-4, 28
Droits de la personne, **26**:22; **32**:15-9
Droits de la personne, Loi, **29**:21-2
Haïti, **25**:19-20
Justice, budget principal 1988-1989, **29**:20-2, 33-7
Retraite, **33**:22, 24

McLellan, brigadier général A. (ministère de la Défense nationale)
Droits de la personne, étude, **5**:11-3

McOuat, Evelyn (Forum des citoyens âgés de Montréal)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **20**:23-4, 27-32, 34-41, 43

McQueen, Jennifer (ministère du Travail)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **27**:7-18, 21-6

Médias. *Voir* Droits de la personne—Organismes non gouvernementaux—Travail

Médicaments, recherche
Projet de loi C-22, répercussions, **18**:45-6

Menzies, Izza. *Voir* Travailleurs âgés—Emploi, recherche—Employeurs

Miller, William I. (Tribunal canadien des droits de la personne)
Tribunal canadien des droits de la personne, nominations par décret, examen, **2**:58-66
Voir aussi Tribunal canadien des droits de la personne

Ministères et organismes gouvernementaux
Minorités visibles, participation, progrès réalisés, **10**:22-3

Minorité polonaise. *Voir* Union soviétique

Minorités ethniques. *Voir* Yougoslavie

Minorités hongroises
Situation, gouvernement hongrois, attitude, **13**:82-3
Voir aussi Roumanie; Tchécoslovaquie—Droits de la personne, violation

Minorités nationales. *Voir* Sécurité et coopération en Europe, Conférence—Propositions présentées, etc.

Minorités visibles. *Voir* Ministères et organismes gouvernementaux

Missions diplomatiques. *Voir plutôt* Ambassades, consulats et missions diplomatiques

Montréal, Qué. *Voir* Personnes âgées—Logements—Situation *et* Soins—Prestation

Moscou. *Voir* Droits de la personne—Coopération

Moscou, Conférence. *Voir* Union soviétique—Droits de la personne

Moyen-Orient
Droits de la personne
Situation, **30**:29

Moyen-Orient—*Suite*
Droits de la personne—*Suite*
Violation, Comité, étude, **32**:4
État juif, établissement, lieu, **30**:28-9

Multiculturalisme canadien, projet de loi
Portée, **31**:8
Voir aussi Commission canadienne des droits de la personne

Namibie
Indépendance, Canada, position, **6**:5

Namphy, général. *Voir* Haïti—Élection du 29 novembre 1987—Canada, position

Natalité. *Voir* Population—Vieillissement

Nations Unies, Charte
Helsinki, accords, Acte final, mécanismes d'application, **18**:79-80

Nations Unies, Commission des droits de la personne. *Voir* Haïti—Droits de la personne, violation—Dénonciation

Nations Unies, Convention. *Voir* Torture

Navratilova, Martina. *Voir* Tchécoslovaquie—Réfugiés—Visiteurs

Ndayahoze, Rose. *Voir* Rwanda-Burundi—Discrimination

NDG Senior Citizens' Council
Personnes âgées, discrimination, dénonciation, recommandations, **20**:6-7
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Nemecek, Milton (Czechoslovak Association of Canada)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **18**:91-3, 97-8

Nicaragua
Liberté, défense, États-Unis, rôle, **8**:14-5
Voir aussi Droits de la personne—Et guerre de religions, relation

Niklus, Mart. *Voir* Union soviétique—Prisonniers d'opinion

Nominations par décret
Comité, étude, délai, **1**:30-1
Droits civils et politiques, Convention internationale, normes, Canada, conformité, demande, **1**:48-9
Examen, **4**:5-31
Processus
Coalition sur les droits de la personne, suggestions, etc., **1**:46-7, 49-50, 54, 56, 59-60
Public, participation, suggestion, etc., **1**:68-9
Voir aussi Commission canadienne des droits de la personne; Tribunal canadien des droits de la personne; Tribunal des droits à l'égalité

Non-violence
Dr. Martin Luther King Jr. Centre for Non-Violent Change, rôle, etc., **8**:6-7
Voir aussi Droits de la personne

Nouveau parti démocratique. *Voir* Afrique du Sud—Congrès

Nouveaux horizons, programme. *Voir plutôt* Horizons nouveaux, programme

Novosiltsev, Valentin. *Voir* Union soviétique—Prisonniers d'opinion—Libération

Nunziata, John. *Voir* Pologne—*Solidarité,* mouvement

OIT. *Voir* Organisation internationale du travail

Olmert, Ehud (gouvernement d'Israël)
Cisjordanie et Gaza, droits de la personne, situation, étude, **34**:4-34

OLP. *Voir* Organisation de libération de la Palestine

O'Neil, Maureen (Commission canadienne des droits de la personne)
Justice, budget principal 1987-1988, **9**:14

ONG. *Voir* Organismes non gouvernementaux

Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations
Description, **19**:31
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi Libre-échange, Accord canado-américain—Répercussions—Ontario

ONU. *Voir* Organisation des Nations Unies

Oostrom, John (PC—Willowdale)
Cisjordanie et Gaza, droits de la personne, situation, étude, **30**:24-5
Israël, **30**:25
Palestine, **30**:24
Urgence, mesures, **30**:24-5

Ordres de renvoi
Comité, composition, **1**:3; **17**:3; **21**:3
Crédit 1986-1987
Justice, budget supplémentaire (A), **3**:3
Crédit 1987-1988
Justice, budget principal, **9**:3
Crédit 1988-1989
Justice, budget principal, **29**:3

Organisaton de libération de la Palestine (OLP)
Convention nationale, résolutions, **34**:28-9
Israël, État
Non-reconnaissance, **30**:27
Reconnaissance écrite, absence, **30**:25
Paix, négociation, mandat, **30**:26; **34**:29-30
Palestine, État, constitution, territoire demandé, **30**:28
Palestiniens, appui, **30**:8-9, 18-9; **34**:22
Réconciliation, objectif, **30**:12
Représentants, identification, **30**:13
Terrorisme à l'endroit d'Israël, engagement, paix, pourparlers, relation, **30**:23-4
Voir aussi Israël—Gouvernement—Refus

Organisation des Nations Unies (ONU). *Voir* Droits de la personne—Conventions; Droits de l'homme, Déclaration universelle—Discrimination internationales, violation, dénonciation

Organisation du traité de l'Atlantique-Nord (OTAN). *Voir* Forces canadiennes—Postes militaires, femmes, intégration—Pays

Organisation internationale du travail (OIT)
Discrimination pour raison d'âge, dénonciation, **27**:13
Mandat, **27**:27
Travailleurs âgés, emplois, maintien, formation et recyclage, programmes, incidence, relation, recherches, **27**:28

Organisation internationale du travail...—*Suite*
Voir aussi Pologne—Syndicats

Organismes multiculturels. *Voir* Affaires extérieures, ministère—Renseignements

Organismes non gouvernementaux (ONG)
Gouvernement, aide, détermination, **14**:12
Voir aussi Droits de la personne

Organismes régis par le gouvernement fédéral
Orientation sexuelle, discrimination, interdiction, application, ministre, engagement, **4**:26-7
Voir ausi Emploi—Égalité—Commission canadienne des droits de la personne—Renseignements

Orientation sexuelle. *Voir* Droits de la personne, Loi; Droits et libertés, Charte canadienne—Égalité; Forces canadiennes; Organismes régis par le gouvernement fédéral

Orlikow, David (NPD—Winnipeg-Nord)
Droits de la personne, **13**:48-9
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **13**:19, 29-30, 48-9
St. Sophia Religious Association of Ukrainian Catholics in Canada, **13**:19
Ukrainian Canadian Committee, **13**:49
Union soviétique, **13**:19, 48

Orlowski, S.T. (Canadian Polish Congress)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **14**:32-3, 41-5

Orton, Helena (Coalition sur les droits de la personne)
Coalition sur les droits de la personne, exposé, **1**:40-1, 45-7, 50-1, 53-6, 59, 64-8, 71, 73, 75

Otages. *Voir* Union soviétique—Droits de la personne—Violation

OTAN. *Voir* Organisation du traité de l'Atlantique-Nord

Pakistan
Communauté musulmane *ahmadiyya,* discrimination religieuse, **19**:50-7
Gouvernement pakistanais, position, **19**:55-7

Palestine
Droits de la personne, respect, situation, **30**:13-4
Israël
Reconnaissance, **30**:27-8, 37-8
Voir aussi sous le titre susmentionné Négociations
Jérusalem, élections municipales, organisation, tentative, répercussions, **30**:22
Négociations avec Israël, déclenchement, conflit israélo-palestinien, solution, recherche, relation, **30**:38-9
Palestiniens
Jordanie, passeport, obtention, possibilité, **30**:24
Voir aussi Cisjordanie et Gaza; Israël; Organisation de libération de la Palestine (OLP)
Voir aussi Cisjordanie et Gaza; Israël; Jordanie

Palestine, Organisation de libération. *Voir plutôt* Organisation de libération de la Palestine (OLP)

Paluoja, Roy (Estonian Central Council)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **14**:17-31

PAP. *Voir* Planification de l'emploi

Parité salariale
Commission canadienne des droits de la personne
Études, préparation, **9**:23
Initiatives, **9**:7-9
Lignes directrices, élaboration, mise en oeuvre, etc., **3**:16-7, 28-9; **9**:14-7
Pouvoirs, élargissement, **29**:11-2
Employeurs, lignes de conduite, examen par le ministère du Travail, lacunes, plaintes, etc., **9**:10-1, 20-1
Principe, adaptation aux personnes âgées, possibilité, **12**:38-9
Voir aussi Droits de la personne, Loi; Fonction publique

Parlementaires étrangers. *Voir* Droits de la personne

Parti communiste. *Voir* Hongrie—Opposition; Pologne; Tchécoslovaquie

Pasic, Nicholas (Comité des dissidents démocrates en Yougoslavie)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **14**:5-17

Patterson, Jeffrey (Social Planning Council of Metropolitan Toronto)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **19**:12-3, 15-7, 21-30

Pauvreté
Femmes âgées, problème, causes, etc., **12**:29-31
Emplois, possibilités, inexistence, **17**:20-1
Legal Education Action Fund, recommandations, **12**:31-4, 38

Pays-Bas. *Voir* Retraite—Anticipée—Europe

Pays de l'Ouest. *Voir* Afrique du Sud; Europe de l'Est—Droits de la personne—Moyens de pression; Rideau de fer—Droits de la personne—Situation; Union soviétique

Peine capitale
Ministre, position, **10**:19-20, 29-32
Rétablissement, Scott King, Coretta, position, **8**:12-3
Voir aussi Union soviétique—Justice

Pensions, prestations, normes, Loi
Modifications, adoption, **10**:6

Pensions, régimes
Entreprises, participation, cessation, **17**:17
Invalidité, autres pays, fonctionnement, mode, **27**:31-2
Prestations, indexation, **19**:13; **27**:18
Transférabilité, **17**:17-8
Femmes, situation financière, **17**:18-20

Pensions du Canada, régime (RPC)
Caractère discriminatoire, **18**:52
Employeurs, participation, coûts, **17**:18
Femmes à la maison, non-accessibilité, répercussions, **18**:25-6
Gestion, **17**:18
Prestations
Amélioration, **17**:17
Femmes nécessiteuses, accessibilité, **17**:19
Voir aussi Personnes âgées—Femmes

Pentecostaux. *Voir* Union soviétique—Liberté religieuse—Répression

Pentney, Bill (Coalition sur les droits de la personne)
Coalition sur les droits de la personne, exposé, **1**:51-3, 58-62, 69, 72-4

Peristroïka. Voir Tchécoslovaquie—*Glasnost*; Union soviétique

Personnes âgées
Abus, mauvais traitements, etc., **17**:38-9; **18**:29
Gouvernement fédéral, contrôle, mécanismes, établissement, **17**:43
Voir aussi sous le titre susmentionné Établissements
Adoption, programme, **17**:48
Aide
Bénévoles, compensation financière, programme, **20**:18-9
Financière, augmentation, **19**:45-6
Modèle, existence, **20**:19
Assurance-vie, régimes, **18**:11
Autonomie
Horizons nouveaux, programmme
Budget, réduction, répercussions, **18**:12
Voir aussi sous le titre susmentionné Établissements—Qualité
Mesures incitatives, **17**:36-8, **19**:20-1
Besoins
Entreprises, sensibilisation, **18**:36
Population, éducation, méthodes, **20**:18
Clubs sociaux, adhésion, **17**:48
Contraintes, **17**:53
Contribution, reconnaissance par la société, **18**:36-7
Crédit, obtention, difficultés, **20**:30, 42-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Femmes
Dignité, **18**:7-8
Discrimination
Législation insuffisante, **20**:7
Types, **19**:5-6
Droits économiques, sociaux et culturels, **32**:9-10
Droits et responsabilités, **18**:12
Établissements
Abus, mauvais traitements, etc., **18**:46; **19**:7
Bénéficiaires, droits
Atteinte, communautés, importance, relation, **18**:56-7
Diminution, **18**:8-9
Vie privée, protection, atteinte, **17**:32-3; **18**:19
Construction, **19**:38-9
Désinstitutionnalisation
Famille, répercussions, **20**:9
Ontario, intention, **19**:32-3
Développement, politique, mise en oeuvre, **18**:13-7
Employés, intransigeance, **18**:9
Libertés fondamentales, suppression, dangers, **32**:9
Placement, coûts, répercussions, **17**:44-5; **19**:39
Qualité, comparaison
Privés et publics, **17**:41
Saskatchewan, zones urbaines et rurales, étude, etc., **18**:57-8
Qualité de vie, Horizons nouveaux, programme, impact, **17**:47; **20**:40-1
Règlements, soumission passive, conséquences, **18**:9-10
Solitude, problème, **20**:11
Femmes
Crédit, obtention, difficultés, **18**:33; **20**:30-1
Pensions du Canada (RPC), régime, prestations, insuffisance, **18**:30-2
Régimes de retraite, non-admissibilité, **20**:7

Personnes âgées—*Suite*
Femmes—*Suite*
Revenus sous le seuil de la pauvreté, répercussions, **18**:28-9
Formation, programmes
Accessibilité, **18**:18
Développement de la personne, aspect, considération, **18**:7
Études, poursuite, **18**:22
Manitoba, financement, participation, **18**:22
Groupe politique, prise en considération, **19**:46
Handicapées, réseau de transports en commun, intégration, **19**:33-5
Image
Fédération internationale de la vieillesse (FIV), conclusion, **17**:54
Promotion, campagne, **18**:25; **20**:9-10
Ontario, **19**:5
Revenus, relation, **20**:7
Stéréotypes négatifs, **17**:31-2, 53; **18**:7, 35-6
Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or, réaction, **17**:34-5
Médias, influence, **17**:34-5
Population, attitude, modification, gouvernement rôle, **17**:39-40; **20**:16-7, 31-2
Jeunes, relations, influence, etc., **18**:20-2
Logements
Construction
Attitude à adopter, **19**:38-9
Prince-Arthur, projet, allusion, **19**:47
Situation, **19**:6-7; **20**:29-30, 37, 39-40
Montréal, secteur ouest, **20**:15-6
Voir aussi sous le titre susmentionné Santé
Mobilité, problèmes, **19**:34
Nombre, statistiques, **19**:32; **20**:38
Pathologies, types, **18**:37-9
Politiques sociales, adaptation en fonction des besoins et non en fonction de l'âge, **12**:58-9
Prêts personnels, assurance, plans, non-admissibilité, **20**:31
Qualité de vie, **18**:18, 22; **20**:13-4
Allusions, **18**:18, 22
Foyers d'hébergement, situation, **20**:7-8
Institutions, dimensions, relation, **18**:19
Voir aussi sous le titre susmentionné Établissements *et* Revenus *et* Soins
Revenus, qualité de vie, relation, **20**:5-6
Revenus de retraite
Adéquats, droit fondamental, **18**:11-2
Indexation, **19**:6
Insuffisance, **19**:6; **20**:10
Régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR), **20**:35-7
Santé
Enquêtes, absence, **18**:39
Logements, qualité, relation, **18**:19
Promotion
Activités sportives, programmes, mise sur pied, suggestion, **18**:23-4
Gouvernement rôle, **18**:19
Services
Absence, **20**:14-5
Caractère discriminatoire, **20**:6
Information, programme, lancement, proposition, **19**:42-3

Personnes âgées—*Suite*
Services—*Suite*
Juridiques, gratuité, suggestion, **17**:40
Système canadien, avantages, comparaison avec d'autres pays, **18**:41-2
Situation, portrait, **20**:12-3, 17
Soins
Alberta, établissements, types, **17**:35-6
Qualité de vie, relation, **17**:36
Assurance, régime, examen, **18**:38
Manitoba, établissements, types, qualité de vie, relation, **18**:42
Médicaments, ordonnances
Abus, **17**:32-3; **18**:11, 17
Contrôle, programme, projet pilote, **17**:45
Coûts, projet de loi C-22, répercussions, **18**:10, 13, 18, 60
Manitoba, assurance, régime *Pharmacare,* allusion, **18**:10
Prestation
Additionnelle, nécessité, **18**:39
Alberta, réadaptation, programmes, **17**:41-2
Coûts, étude, gouvernement, **17**:40
Familles, contribution, répercussions, **18**:35, 39, 46-7; **20**:33, 38
Groupes ethniques, barrières linguistiques, incidence, **18**:46-8
Montréal, situation, **20**:8
Rentabilité, point de vue, **20**:9
Québec, régime, situation, **20**:10
Soins à domicile
Anciens combattants, programme, allusion, **19**:38-9; **20**:37
Grande-Bretagne, assurance, régime, **18**:38
Manitoba, programme, succès, **18**:42
Service communautaire, rôle, **20**:34
Système
Coûts, augmentation, **18**:37
Restructuration, proposition, **18**:36, 38-9
Voir aussi Autochtones; Bénévolat; Creative Retirement Manitoba; Discrimination pour raison d'âge; Emploi; Garderies; Immigrants; Parité salariale—Principe; Population; Retraite obligatoire à 65 ans; Transports, réseaux

Petit, Frances (Senior Citizens «Action Now» Association Inc.)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **18**:49-60

***Pharmacare,* régime.** *Voir* Personnes âgées—Soins—Médicaments, ordonnances—Manitoba

Planification de l'emploi, programme (PAP). *Voir* Emploi

Planters, société
Déménagement, employés, réaffectation, relation, **17**:61

Pluralisme. *Voir* Pologne; Tchécoslovaquie; Union soviétique—Lettonie; Yougoslavie—Réforme, processus

Pollock, Martin J. (Winnipeg Jewish Community Council—Soviet Jewry Committee)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **18**:79-86, 88

Pologne
Canadian Polish Congress
Documents, préparation, etc., **14**:33

Pologne—*Suite*
Canadian Polish Congress—*Suite*
Voir aussi sous le titre susmentionné Solidarité, mouvement—Nunziata
Canadiens d'origine polonaise, visites, problèmes causés, etc., **14**:41-3
Droits de la personne
Situation, **19**:92; **20**:74
Violation, dénonciation, Canada, position, **14**:36-7
Éducateurs, professionnels, etc., voyages à l'étranger, restrictions, etc., **14**:35-6
Églises, attaques, **14**:36
Familles, réunification, restrictions, **14**:34
Loi martiale, suspension, mesures restées en place, etc., **14**:40-1
Parti communiste, aspects de la vie non contrôlés, identification, **14**:49-50
Pluralisme, existence, démonstration, **14**:49-51
Prisonniers d'opinion, libération, **13**:68
Régime, opposants, traitement, **14**:35
Solidarité, mouvement
Congrès du travail du Canada, intérêt porté, etc., **14**:47-9
Nunziata, John, député, déclarations, Canadian Polish Congress, position, etc., **14**:38, 46-7
Personnes ayant fui le pays, retour, possibilité, **14**:41
Situation, renseignements, demande, **14**:38-40
Syndicats
Dissolution, nouveaux syndicats, création par les autorités, plainte déposée auprès de l'Organisation internationale du travail, etc., **14**:50-1
Reconstitution, refus, **14**:36
Universités, autonomie, suppression, **14**:36

Polonais. *Voir* Immigrants

Population
Personnes âgées
Représentation, prévisions, **12**:24, 36; **18**:35, 37; **19**:35, 48; **20**:18
Vieillissement
Baisse du taux de natalité, répercussions sur la marché du travail, **11**:28-30; **17**:29-30
Statistiques, **27**:7
Travail, qualité, relation, **17**:11
Voir aussi Droits de la personne—Respect; Personnes âgées—Besoins *et* Image
Voir aussi Jordanie; Personnes âgées—Besoins; Pornographie, projet de loi

Pornographie, projet de loi
Fardeau de la preuve, responsabilité, **31**:20-1
Population, intérêt, **31**:21-2

PPAT. *Voir* Travailleurs, prestations d'adaptation, programme

Premier ministre. *Voir* Afrique du Sud—Liens; Union soviétique—Prisonniers d'opinion—Libération

Premier ministre, Bureau. *Voir plutôt* Bureau du Premier ministre

Préretraite. *Voir plutôt* Retraite anticipée

Président (décisions et déclarations)
Allégations contre les membres du pouvoir judiciaire, interdiction, **4**:15, 21-2

Président (décisions et déclarations)—*Suite*
Comité
Députés
Ordre d'intervention, prérogative de la présidence, **3**:9-10, 14
Temps de parole, répartition, **1**:81; **2**:4; **3**:9
Membres, langage antiparlementaire, **31**:12
Questions
Allusions touchant une personne absente, retenue, demande, **4**:15-6
Débat plutôt qu'un rappel au Règlement, **29**:10
Dépassant le cadre du sujet à l'étude, pertinence, **4**:13
Sous-comité du programme et de la procédure, décisions, approbation par le Comité plénier, **1**:78-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Procédure et Règlement—Nominations par décret—Annulation
Procédure et Règlement
Appels. *Voir* Procédure et Règlement—Décisions
Nominations par décret
Annulation, Comité, pouvoir, **2**:80-1
Personnes nommées, noms, citation, interdiction, **1**:44-5
Questions
Doivent se limiter aux qualifications et compétences des personnes, **2**:11
Portant sur des propositions législatives à l'étude, pertinence, **2**:30
Posées sur les affiliations politiques, pertinence, décision, **1**:86-7; **2**:17, 19
Relatives aux contributions financières à des partis politiques, interdiction, **1**:100-1
Témoins, convocation, délai, **1**:23-4

Prestations d'adaptation des travailleurs, programme. *Voir plutôt* Travailleurs, prestations d'adaptation, programme

Pretoria. *Voir* Afrique du Sud—Sanctions canadiennes, imposition—Levée

Prince-Arthur, projet. *Voir* Personnes âgées—Logements

Prisonniers d'opinion. *Voir* Pologne; Union soviétique

Procédure et Règlement
Allégations contre les membres du pouvoir judiciaire, intégration, **4**:21-2
Comité, questions relatives à l'organisation et au fonctionnement. *Voir* plutôt Comité
Décisions de la présidence, appels, **1**:45
Documents, présentation dans les deux langues officielles, **16**:4-6
Motion, retrait et, du consentement unanime, renvoi de la question au Sous-comité du programme et de la procédure, **26**:3, 23-4
Nominations par décret
Annulation, Comité, pouvoir, **2**:80-1
Personnes nommées, noms, citation, **1**:41-4
Appel de la décision du président, rejeté, **1**:7, 45
Questions
Doivent se limiter aux qualités et compétences des personnes, **2**:10-1
Portant sur des propositions législatives à l'étude, **2**:30
Posées sur les affiliations politiques, **1**:84-6; **2**:17-9
Relatives aux contributions financières à des partis politiques, **1**:100-1

Procédure et Règlement—*Suite*
Nominations par décret—*Suite*
Témoins, convocation, délai, **1**:23-4
Questions
Débat plutôt qu'une question de Règlement, **29**:8, 10
Préambule, pertinence, **4**:12-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Nominations par décret
Réunion spéciale, tenue, m. (de Corneille, R.), retrait, et, du consentement unanime, renvoi de la question au Sous-comité du programme et de la procédure, **26**:23-4
Sous-comité du programme et de la procédure, décisions, approbation par le Comité plénier, **1**:78-9

Procès. *Voir* Criminels de guerre

Procès-verbaux et témoignages
Erratum, **3**:2
Impression
M. (Copps, S.) réservée, **1**:13
M. (Dantzer, V.), **1**:80, adoptée, 81

Projet de loi C-22. *Voir* Médicaments, recherche; Personnes âgées—Soins—Médicaments, ordonnances

Projet de loi C-89. *Voir* Code criminel—Loi (victime d'actes criminels)

Prud'homme, Marcel (L—Saint-Denis)
Cisjordanie et Gaza, droits de la personne, situation, examen, **30**:39-40
Comité, **30**:39-40

Publicité touristique. *Voir* Afrique du Sud

Puhvel, professeur Irwin (Estonian Central Council in Canada)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **20**:44-9, 52-4

Purdy, maître Sheila (Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **19**:36-7, 44, 49-50

Racisme. *Voir plutôt* Discrimination fondée sur la race

Rapport à la Chambre
Premier (droits de la personne derrière le rideau de fer), **35**:1-24
Deuxième (droits de la personne et vieillissement au Canada), **36**:i-vi, 1-81
Voir aussi Comité; Rideau de fer—Droits de la personne

RDA. *Voir* République démocratique allemande

***Rebirth and Renewal,* Groupe de surveillance.** *Voir* Union soviétique—Lettonie—Chrétiens

Recherche et développement. *Voir* Transports, réseaux

Redway, Alan (PC—York-Est)
Coalition sur les droits de la personne, exposé, **1**:42, 52, 65-9, 74
Comité, **1**:34-8
Discrimination pour raison d'âge, étude, **12**:42, 46-51, 59-62, 67-8
Emploi, **12**:42, 46-51
Nominations par décret, **1**:68-9
Personnes âgées, **12**:59
Procédure et Règlement, **1**:42
Retraite, **12**:61

Redway, Alan—*Suite*
Travailleurs âgés, **12**:61, 67-8
Tribunal canadien des droits de la personne, **1**:34-5, 52, 65-8, 74

Réfugiés. *Voir* Autriche; Cisjordanie et Gaza—Palestiniens—Relocalisation; Immigration; Israël—Cisjordanie; Tchécoslovaquie

Regallet, Gabriel (Amnistie internationale)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **20**:72-9, 81-4

Régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR). *Voir* Personnes âgées—Revenus de retraite

Reid, Donald G. (greffier du Comité)
Comité, **29**:30-1, 35-6
Israël, **29**:30

Reid, Joe (PC—St.Catharines)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **21**:10, 18
Union soviétique, **21**:18

Reimer, John (PC—Kitchener)
Enfant, droits, Déclaration, **31**:22-3
Justice, budget principal 1988-1989, **31**:21-3
Pornographie, projet de loi, **31**:21

République démocratique allemande (RDA)
Droits de la personne
Situation, **20**:74-5
Violation, dénonciation, attitude du Canada, **19**:96-7

Retraite
Âge, assurance-chômage, prestations, montant, relation, **33**:22, 24
Anticipée
Europe, mesures incitatives, adoption, **17**:9; **27**:27, 35
Pays-Bas, **27**:32
Fédération internationale sur la vieillesse, étude, **17**:52-3
Formation, programmes, employeur, participation, **17**:11
Incitation, **17**:10, 57; **18**:50-1
Abolition, législation, proposition, **17**:60-1
Industries, formation, besoins, relation, **27**:35-7
Mise en application, modération souhaitée, **17**:59-60
Prestations, relation, **18**:52
Programmes, évaluation, **12**:28
Recours
Conséquences sociales et financières, **27**:28, 33-4
Possibilité, **12**:58, 61-2
Voir aussi Fonction publique; Society for the Retired and the Semi-retired
Candidats, situation financière, **27**:31
Définition, **17**:7-8
Formation, programmes, nécessité, **17**:27-8
Gouvernements, rôle, **17**:16-8, 21
Graduelle, **27**:18
Grande-Bretagne, situation, **17**:12
Petites entreprises, contraintes, **17**:14-5
Signification, redéfinition, **17**:26-7
Travailleurs
En bonne santé, phénomène social, **18**:6
Indépendants, préparation, **17**:28
Voir aussi Travailleurs âgés—Chômage

Retraite obligatoire à 65 ans
Abolition, **12**:26-8
Canadian Council of Retirees, position, **12**:9
Charte canadienne des droits et libertés, position, **17**:8
Provinces, impact, **17**:22-4
Congrès du travail du Canada, position, demande, **12**:37
États-Unis, exemple, **12**:23-4
Travailleurs âgés, répercussions, exemples, demande, etc., **12**:10-1
Allusion, **19**:47
Association canadienne pour la santé mentale
Position, **12**:16-7
Suggestions, demande, **12**:22-4
Avantages sociaux, contributions, maintien après 65 ans, **12**:13
Canadian Council of Retirees
Renseignements, demande, **12**:14
Voir aussi sous le titre susmentionné Abolition
Caractère arbitraire, **12**:57; **17**:31; **18**:36
Cas, **32**:12
Discrimination pour raison d'âge, **20**:21-2
Cas, demande, etc., **12**:19-21
«Mesure discriminatoire acceptable», tribunaux, décision, contestation auprès de la Cour suprême du Canada, **32**:10-1
Travailleurs âgés, attitude, **19**:49-50
Fédération du travail de l'Ontario, étude effectuée, dépôt, etc., **12**:12
Femmes, répercussions, Legal Education Action Fund, mémoire, **12**:30
Institutionnalisation, danger, **32**:10
Personnes âgées
Augmentation, prévisions, répercussions, **12**:24
Santé physique et émotive, répercussions, **12**:16-8
Situation, **17**:9
Problème, identification, **12**:24-6; **17**:31-2
Professeurs d'universités, cas, **12**:57
Prolongation après 65 ans
Choix, application, suggestion, **12**:19
Négociation, fonctionnement, etc., **12**:13
Raisons, etc., **12**:21-2, 28-9
Réglementation, encadrement, **19**:13
Suppression. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Abolition
Syndicats, position, **17**:9, 60
Renseignements, demande, **12**:11-2
Travail, ministère, consultations, **27**:16-7
Travailleurs âgés
Compétence, critères, utilisation, **17**:9-10
Postes laissés vacants, comblement par des jeunes, mise en doute, etc., **11**:30-3
Pressions exercées, plaintes, **12**:14
Protection offerte, **12**:11-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Abolition *et* Discrimination pour raison d'âge
Windus, Velma, mise à la retraite forcée, cas, **12**:34-7

Rideau de fer
Discrimination fondée sur la race, situation, **18**:109
Droits de la personne
Comité, étude, **7**:12-3

Rideau de fer—*Suite*
Droits de la personne—*Suite*
Comité, étude—*Suite*
Humphreys Public Affairs Group, consultant, embauche, m. (Attewell, B.), **7**:20, adoptée, **21**
Provinces de l'Atlantique, témoins, convocation à Ottawa, **10**:33-4
Étude, **13**:5-89; **14**:5-52; **15**:4-17; **17**:62-119; **18**:67-123; **19**:57-106; **20**:44-104; **21**:5-19; **23**:5-29; **24**:3-27; **28**:4-33
Députés, rôle, cas, **17**:73-4
Gouvernement, conférences internationales, participation, augmentation, **17**:103
Fédération nationale ukrainienne et Ukrainian Canadian Committee, recommandations, **13**:64
Gorbatchev, Mikhail, initiatives d'ouverture, répercussions, **14**:18
Problème, organisations religieuses, coopération, implication, etc., **13**:13-4, 30-1
Promotion, stratégie, élaboration, **17**:89, 91-3
Rapport à la Chambre, **35**:1-23
Projet, Comité, étude, **27**:37; **32**:3;
St. Sophia Religious Association of Ukrainian Catholics in Canada, suggestions, **13**:11
Situation, perception inexacte, pays de l'Ouest, **24**:4
Ukrainian Canadian Committee, recommandations, **13**:49-51
Lithuanian Canadian Committee, appui, **13**:60
Liberté d'expression, répression, **18**:109
Liberté religieuse, répression, **18**:104
Nations
Juifs, émigration, politiques restrictives, **17**:117-8
Lutte pour la liberté, **14**:20

Robertson, Carol (Manitoba Society of Seniors Inc.)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **18**:29, 31-2

***Robichaud,* affaire.** *Voir* Droits de la personne, Loi

Robinson, Svend J. (NPD—Burnaby)
Avortement, **31**:27
Cisjordanie et Gaza, **30**:16-8, 31-3
Droits de la personne, situation, examen, **30**:4, 16-8, 31-3, 41-2
Coalition sur les droits de la personne, exposé, **1**:41-4, 56-60, 68-70, 73-4
Comité, **1**:32-4, 36-7, 39, 53, 77-9, 112; **2**:4, 11, 32, 60, 86; **3**:10, 44-6; **4**:14, 18-9, 28, 31; **5**:36; **26**:19-20, 23; **29**:8-10, 29-36; **30**:4, 41-2; **31**:29
Commission canadienne des droits de la personne, **3**:6, 10-3, 29, 31-3, 36, 38-9, 43; **4**:27; **9**:17-8; **10**:13, 23; **26**:10; **29**:14-7; **31**:10-1, 26-7
Nominations par décret, examen, **1**:83-4, 87-8, 92, 95-8, 101-3, 105-7, 110-1
Président, nomination par décret, examen, **26**:10-2, 18-21, 23-4
Cour d'appel du Manitoba, **4**:14-7
Criminels de guerre, **10**:28
Droits de la personne, étude, **4**:14-8, 22, 25-7, 31; **5**:13-7, 23, 30-3, 36
Droits de la personne, Loi, **3**:30; **4**:25-7; **10**:11-3, 25-7, 29; **26**:11-2; **29**:13; **31**:11-5, 25-6
Droits et libertés, Charte canadienne, **10**:27-8

Robinson, Svend J.—*Suite*
Femmes, **29**:24-5, 27; **31**:25
Foetus, **31**:28
Forces canadiennes, **5**:13-7, 23, 30-3; **9**:19-20
Israël, **29**:29-31; **30**:31-2
Juges, **31**:15
Justice
Budget principal 1987-1988, **9**:14-20; **10**:9-14, 23-9, 31
Budget principal 1988-1989, **29**:8-10, 13-7, 24-5, 27, 29-36; **31**:10-5, 23, 25-9
Budget supplémentaire (A) 1986-1987, **3**:10-3, 29-30
Nominations par décret, examen, **4**:14-8, 22, 25-7, 31
Organisation de libération de la Palestine (OLP), **30**:18
Organismes régis par le gouvernement fédéral, **4**:26-7
Parité salariale, **9**:14-7
Peine capitale, **10**:31
Procédure et Règlement, **1**:41-4, 78-9, 84-6; **2**:10, 18; **4**:22
Procès-verbaux et témoignages, **1**:80
Tribunal canadien des droits de la personne, **1**:57-60, 68-9, 73-4, 77-8, 113-4; **3**:6, 31-3, 36, 38-9, 43; **4**:17-8; **9**:18-9; **10**:9-11
Nominations par décret, examen, **2**:8-11, 13, 16-9, 21-2, 24-6, 31-2, 35-41, 45-7, 50-1, 54-6, 58-60, 68, 70-3, 75-6, 78, 80

Rose, Allen (Comité canadien pour le Judaïsme d'Union soviétique du Congrès juif canadien)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **20**:90-4, 96-9, 101, 103

Rosenbluth, Ellen Kachuck (Institute for International Affairs of B'nai B'rith Canada)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **19**:87-8

Roumanie
Droits de la personne, situation, **19**:93, 97-8, 105; **20**:75-6
Minorités hongroises, persécutions, etc., **13**:81-2
Visa de sortie, demande, répercussions, **20**:80

Ruanda. *Voir plutôt* Rwanda-Burindi

Rubin, Naida (Winnipeg Jewish Community Council—Soviet Jewry Committee)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **18**:84-7, 90

Ruff, Kathleen (Coalition sur les droits de la personne)
Coalition sur les droits de la personne, exposé, **1**:47-50, 53, 57-8, 62-3, 67

Rwanda-Burindi
Discrimination et génocide, enquête par le Comité et demande de comparution de Irwin Cotler et de Rose Ndayahoze, **26**:18
Réunion spéciale, tenue, m. (de Corneille, R.), retrait, et, du consentement unanime, renvoi de la question au Sous-comité du programme et de la procédure, **26**:23-4

St-Jacques, Normand (Emploi et Immigration Canada)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **33**:16-20

St. Sophia Religious Association of Ukrainian Catholics in Canada
Activités, description, **13**:12-3
Objectifs, **13**:5
Renseignements, partage avec d'autres organisations, **13**:19-20

St. Sophia Religious Association of...—*Suite*
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins
Voir aussi Rideau de fer—Droits de la personne

Salaire égal pour un travail de valeur égale. *Voir plutôt* Parité salariale

***Sandra Lovelace*, affaire.** *Voir* Droits civils et politiques, Convention internationale

Santé
Recherche
État, **18**:48-9
Subventions, gouvernement fédéral, politique, **18**:45-7
Soins, système, modifications, **18**:44-5
Comité, documentation, demande, **18**:45
Statistiques, obtention, méthode utilisée, **18**:46
Voir aussi Autochtones; Personnes âgées

Schilling, Judith N. (Age and Opportunity Centre)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **18**:65

Schlomiuk, Norbert (Amnistie internationale)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **20**:73-4, 76-7, 79-84

Scott King, Coretta (Dr. Martin Luther King Jr. Centre for Non-Violent Change)
Allusions, **8**:4-5, 13-6
Droits de la personne, étude, **8**:5-16
Présents, présentation, **8**:16-7
Voir aussi Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Peine capitale—Rétablissement

Séance d'organisation. *Voir* Comité

Secrétaires parlementaires. *Voir* Comité

Secrétariat d'État. *Voir* Droits de la personne

Secteur parapublic. *Voir* Fonction publique—Personnes âgées de 45 ans et plus—Embauche—Comparaison

Secteur privé. *Voir* Fonction publique—Handicapés—Pourcentage *et* Personnes âgées de 45 ans et plus—Embauche—Comparaison

Sécurité et coopération en Europe, Conférence (CSCE)
Canadian Polish Congress, dossiers, présentation, **14**:32
Inter-Religious Task Force for Human Rights in the Soviet Union
Position, **13**:27
Présence, impressions, etc., **13**:22-3
Réunions avec les délégations soviétiques, résultats, etc., **13**:24-6, 28-9
Propositions présentées, etc., **13**:22-4
Bauer, William, ambassadeur canadien, attitude, félicitations, etc., **13**:23-4
Europe de l'Est, attitude, **13**:22, 38-9
Europe de l'Ouest, attitude, **13**:22-3
Minorités nationales au sein d'un territoire, protection, etc., **13**:40-2

Selles, Rein (Alberta Council on Aging)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **17**:6-30

Senior Citizens «Action Now» Association Inc.
Activités, **18**:52-4
Représentante, témoignage. *Voir* Témoins

Shack, Sybil (Creative Retirement Manitoba)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **18**:7, 16-8, 21-2

Shadlyn, Farrel (Institute for International Affairs for B'nai B'rith)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **17**:62-3

Shefman, Alan (Institute for International Affairs for B'nai B'rith)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **17**:63-4, 74

Sherwood, Percy. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

***Shultz,* plan.** *Voir* Cisjordanie et Gaza—Paix

Shumuk, Danylo (témoin à titre personnel)
Parents résidant en Union soviétique, identification, **15**:8
Rencontres avec d'autres dissidents libérés, possibilité, **15**:8
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **15**:4-17
Voir aussi Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Union soviétique—Prisonniers d'opinion *et* Russification, politique

Silaraups, Rolands (témoin à titre personnel)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **23**:15, 20-1
Voir aussi Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Silins, Ruta (Latvian National Federation in Canada)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **19**:77-8, 80-1, 83-4

Siniora, Hanna (*Al Fajr* (Jérusalem))
Cisjordanie et Gaza, droits de la personne, situation, examen, **30**:4-40

Skilling, professeur Gordon (Czechoslovak Association of Canada)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **19**:57-72

Social Planning Council of Metropolitan Toronto
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Society for the Retired and Semi-retired
Comité, mémoire, présentation, **17**:50
Fonds, cueillette, **17**:55
Information, diffusion, moyens, endroits, etc. **17**:54-5
Représentantes, témoignages. *Voir* Témoins
Retraite anticipée, position, **17**:55

***Solidarité,* mouvement.** *Voir* Pologne

Sous-comité du programme et de la procédure. *Voir* Comité

Sous-comité sur les droits à l'égalité. *Voir plutôt* Droits à l'égalité, Sous-comité

Soviétiques. *Voir* Criminels de guerre

Stackhouse, Reginald (PC—Scarborough-Ouest; président)
Afrique du Sud, **6**:28
Aide au développement et droits de la personne, **25**:18
Alberta Civil Liberties Research Centre, **17**:40
Centres d'emploi du Canada (CEC), **12**:43-4
Cisjordanie et Gaza, droits de la personne, situation, étude, **34**:14
Comité, **20**:30; **21**:10; **27**:18-9, 37-40, 42-50; **28**:20; **29**:28-9, 31-2, 36
Commission canadienne des droits de la personne, **26**:6; **29**:28
Nominations par décret, examen, **1**:105
Président, nomination par décret, examen, **26**:6

Stackhouse, Reginald—*Suite*
Discrimination
Fondée sur la race, interdiction, application, étude, **32**:10, 15, 24
Pour raison d'âge, **17**:62; **29**:22-4; **31**:23-4; **32**:15
Étude, **11**:4-5, 20-1, 25-6; **12**:10-1, 19-20, 28-9, 38-40, 42-5, 52-3, 61-5; **17**:13, 30, 40, 62; **20**:10-2, 28, 30, 42-3; **27**:7, 25-6; **33**:15-6
Droits de la personne, **22**:16
Étude, **6**:28
Droits de l'homme, Déclaration universelle, **32**:24
Élection à titre de président, **1**:11; **17**:6
Emploi, **12**:42, 52-3, 65-6; **17**:30; **20**:11-2
Emploi, équité, Loi, **12**:39-40
Fonction publique, **11**:5, 20-1
Immigrants, **14**:37-8
Iran, droits de la personne, violation, répercussions sur la Communauté baha'ie, examen, **22**:4, 10-1, 15
Justice
Budget principal 1987-1988, **9**:10-1
Budget principal 1988-1989, **29**:15, 22-4; **31**:13, 23-5
Parité salariale, **9**:10-1; **12**:38
Personnes âgées, **19**:32; **20**:41-3
Retraite obligatoire à 65 ans, **12**:10-1, 19-20, 28-9, 61-2; **19**:47
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **14**:37-8; **15**:6; **17**:74, 76, 116, 119; **18**:91, 95, 110; **19**:72, 86-7; **21**:9; **24**:23; **28**:19
Tchécoslovaquie, **17**:76
Travailleurs âgés, **11**:25-6; **17**:58; **31**:24-5; **33**:15-6
Tribunal canadien des droits de la personne, nominations par décret, examen, **2**:49-51, 58, 65
Union soviétique, **15**:6; **17**:74; **19**:83; **21**:9
Universités, **12**:62-4

Staniszkis, Piotr (Canadian Polish Congress)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **14**:40, 49-50

Sterling, Maître Lori (Legal Education Action Fund)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **12**:29-34, 37-41

Stern Barbara (Comité canadien pour le Judaïsme d'Union soviétique du Congrès juif canadien)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **20**:84-9, 94-6, 100-3

Stewart, Robert (Age and Opportunity Centre)
Discrimination pour raison d'âge, **18**:60-6

Stress
En milieu de travail, qualité de la vie, relation, **17**:11-2

Stribrny, Jaromir (Czechoslovak Association of Canada)
Citoyenneté canadienne, allusion, **17**:88
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **17**:76-88

Sugarboard, Stanley (Ontario Coalition fo Senior Citizens' Organizations)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **19**:31-3, 36-9, 42-3, 45-50

Syndicats. *Voir* Pologne; Retraite obligatoire à 65 ans; Tchécoslovaquie

Syrie
Hama, soulèvement, tuerie, etc., **34**:7

Takach, Gabor (Canadian Hungarian Federation)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **13**:73-9, 84-6, 88

Tarto, Enn. *Voir* Union soviétique—Prisonniers d'opinion

Task Force on Abuse of the Elderly
Représentante, témoignage. *Voir* Témoins

Tataryn, révérend Myroslaw (St. Sophia Religious Association of Ukrainian Catholics in Canada)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **13**:5-21; **21**:5-9

Tchécoslovaquie
Ambassade. *Voir* Tchécoslovaquie, République socialiste, ambassade
Citoyens
Convictions politiques, incarcération, possibilités, relation, **28**:18
Déplacements, contrôle, système bancaire, utilisation, **18**:9; **28**:9
Comités de quartiers, importance, **18**:98; **19**:63
Communisme
Idéologie, adhésion, obligation, **17**:77-80, 82
Préservation, troupes soviétiques, présence, relation, **28**:6-7
Délégation parlementaire canadienne, droits de la personne et réunification des familles, discussions, **17**:76
Dissidents
Justice, système, préjudice, **17**:83-4
Sécurité d'emploi, inexistence, **19**:61
Double citoyenneté, situation, **17**:85-6
Droits de la personne
Concept, explication, **28**:7-8
Répression, sévérité, **19**:59
Chili, situation, comparaison, **19**:67; **28**:5
Restrictions, modifications possibles à apporter, **19**:65-6
Situation, **20**:76
Comité, évaluation, **28**:4-5
Gouvernement, implication, **17**:80-2, 85-8
Voir aussi sous le titre susmentionné Délégation
Droits de la personne, violation
Charte des 77, groupe, musiciens, emprisonnement, relation, **28**:11, 18
Dénonciation
Amnistie internationale, implication, **28**:14-5
Attitude à adopter, **19**:66-9, 95-6
Élite intellectuelle, autorisation de voyager, refus, relation, **17**:81
Émigration, politiques restrictives, **18**:94; **28**:16
Enfants, répercussions, **18**:99
Enfants
Scolarisation, pratiques discriminatoires, **18**:97
Voir aussi sous le titre susmentionné Droits de la personne, violation—Émigration
Liberté religieuse, absence, **18**:93-4; **19**:58-9
Minorités hongroises, persécutions, etc., **13**:81-2, **19**:97
Parti communiste, non-adhésion, répercussions, **17**:82-3; **19**:61; **28**:6
Élections, déroulement, **18**:99
Frontières, **28**:7
Glasnost, processus de réforme
Censure, **17**:84-5, 88
Et *peristroïka,* politiques, mise en application, **28**:10
Immigrants, statistiques, **28**:9

Tchécoslovaquie—*Suite*
Liberté d'expression, évolution, **28**:10
Liberté religieuse
Situation, **28**:12-3, 17
Voir aussi sous le titre susmentionné Droits de la personne, violation
Logements, salubrité, **17**:81
Manifestations, organisation, dangers, **28**:11
Parti communiste
Athéisme, **28**:17
Voir aussi sous le titre susmentionné Droits de la personne, violation
Partis politiques, candidats, contrôle, **19**:64
Plein emploi, politique, conséquences, **19**:60-1
Pluralisme politique, situation, **18**:98-9; **19**:63-4
Réformes, orientation, **28**:13-4
Réfugiés
Citoyenneté tchécoslovaque, renonciation, conséquences, **17**:78-80
Départ, motifs, **29**:9
Familles, membres, persécution, **17**:78, 83
Visiteurs, visas, conditions d'obtention, **17**:87-8
Navratilova, Martina, cas, **17**:88
Religions, enregistrement, **28**:12
Syndicats libres, existence, **18**:97-8
Tourisme, situation, **28**:8
Travail au noir, situation, **19**:66
Universités
Admissions, contrôle, **19**:58, 62; **28**:6
Gratuité, **19**:61
Visas
Délivrance, politique, **28**:8-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Réfugiés—Visiteurs
Voir aussi Droits économiques, sociaux et culturels, Convention internationale; Union soviétique—*Glasnost,* processus de réforme

Tchécoslovaquie, République socialiste, ambassade
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Tchernobyl, centrale nucléaire. *Voir* Union soviétique

Télévision
Émissions, contenu multiculturel, amélioration, proposition, **18**:92

Témoins
Affaires extérieures, ministère, **25**:14
Affaires extérieures, Secrétaire d'État, **6**:4-5, 7-28
Age and Opportunity Centre Inc., **18**:60-6
Ahmadiyya Movement in Islam (Canada), **19**:50-7
Al Fajr (Jérusalem), **30**:4-40
Alberta Civil Liberties Research Centre, **17**:30-50
Alberta Council on Aging, **17**:6-30
Amnistie internationale, **18**:108-122, **20**:72-84
Association canadienne pour la santé mentale, **12**:15-7, 20-5, 27-9
Bureau international du travail, **27**:26-37
Canadian Council of Retirees, **12**:8-15
Canadian Hungarian Federation, **13**:73-89
Canadian Polish Congress, **14**:32-51
Centre on Aging, Université du Manitoba, **18**:34-49
Coalition sur les droits de la personne, **1**:40-1, 45-75

Témoins—*Suite*
Comité canadien pour le Judaïsme d'Union soviétique du Congrès juif canadien, **20**:84-103
Comité des dissidents démocrates en Yougoslavie, **14**:5-17
Commission canadienne des droits de la personne, **1**:81-4, 87-111; **3**:6-30; **9**:6-24; **26**:5-19, 21-2; **29**:11-28
Commission de la fonction publique, **11**:4-21
Communauté baha'ie du Canada, **22**:4-15
Conseil canadien des Églises, **28**:22-6, 28-30, 32-3
Conseil consultatif national du troisième âge, **11**:21-34
Cotler, professeur Irwin, **20**:54-72
Creative Retirement Manitoba, **18**:5-12, 14-24
Czechoslovak Association of Canada, **18**:91-9; **19**:57-72
Edmonton, Bureau, **17**:76-88
Défense nationale, ministère, **5**:11-3, 15, 17, 20-1, 26, 31-3
Défense nationale, ministre, **5**:4-36
Dr. Martin Luther King Jr. Centre for Non-Violent Change, **8**:5-16
Edmonton Committee for Soviet Jewry, **17**:105-115, 117-9
Église orthodoxe ukrainienne, **28**:20-2, 27-32
Emploi et Immigration Canada, **33**:4-21, 24-5, 27-30
Estonian Central Council in Canada, **14**:17-31; **20**:44-54
Fédération nationale ukrainienne du Canada et Ukrainian Canadian Committee, **13**:61-72
Forum des citoyens âgés de Montréal, **20**:20-43
Institute for International Affairs of B'nai B'rith Canada, **17**:62-74, 76; **19**:87-101
Inter-Religious Task Force for Human Rights in the Soviet Union, **13**:21-35
Israël, gouvernement, **34**:4-34
Justice, ministère, **4**:21
Justice, ministre, **4**:5-21, 23-31; **10**:4-33; **31**:4-11, 13-29
Keston College Canada, **23**:5-14, 16-24
Latvian National Federation in Canada, **19**:72-86
Legal Education Action Fund, **12**:29-41
Lithuanian Canadian Committee, **13**:51-60
Manitoba Society of Seniors Inc., **18**:24-9, 31-4
NDG Senior Citizens' Council, **20**:5-17, 19
Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations, **19**:31-50
Relations extérieures, ministre, **25**:4-7, 9-18, 21-3
St. Sophia Religious Association of Ukrainian Catholics in Canada, **13**:5-21
Senior Citizens «Action Now» Association Inc., **18**:49-60
Shumuk, Danylo, **15**:4-17
Silaraups, Rolands, **23**:15, 20-1
Social Planning Council of Metropolitan Toronto, **19**:5-30
Society for the Retired and Semi-retired, **17**:50-62
Task Force on Abuse of the Elderly, **12**:17-22, 24, 26-7
Tataryn, Révérend Myroslaw, **21**:5-9
Tchécoslovaquie, République socialiste, ambassade, **28**:4-9, 11-9
Terelya, Josyp, **21**:9-19
Tindale, professeur Joseph, **12**:53-68
Travail, ministère, **27**:7-18, 21-6
Tribunal canadien des droits de la personne, **2**:5-9, 12-7, 19-35, 42-80
Ukrainian Canadian Committee, **13**:35-45, 47-51; **17**:89-104, **18**:67-79
Ukrainian Catholic Church in Canada, **18**:99-107
Union des républiques socialistes soviétiques, ambassade, **24**:4-26

Témoins—*Suite*
Winnipeg Jewish Community Council—Soviet Jewry Committee, **18**:79-88, 90
Young Men's Christian Association, **12**:41-53

Terelya, Josyp (témoin à titre personnel)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **21**:9-19
Voir aussi Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Union soviétique—Prisonniers d'opinion

Tindale, professeur Joseph (témoin à titre personnel)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **12**:53-68

Tint, Syvia (Latvian National Federation in Canada)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **19**:72-9, 81-3

Toronto, Ont. *Voir* Ambassades, consulats et missions diplomatiques; Immigrants—Jeunes travailleurs; Travailleurs âgés—Congédiements

Torture
Nations Unies, Convention, dispositions, application, code criminel, modification, **10**:5
Voir aussi Union soviétique—Institutions psychiatriques spéciales—Prisonniers

Toupin, Robert (NDP—Terrebonne)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **20**:15, 32-5
Personnes âgées, **20**:15, 33-5

Transports, réseaux
Développement, stratégie, personnes âgées, besoins, prise en compte, Accord constitutionnel du lac Meech, répercussions, **19**:36-7
Freedon to Move is Life Itself, rapport préparé par le ministère des Transports de l'Ontario, allusion, **19**:35
Personnes âgées
Accessibilité, **18**:56; **19**:40-1; **20**:8, 23-4, 26-8
Alimentation, besoins, relation, **20**:8-9
Discrimination, élimination, mesures, Ontario, **19**:41-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Développement
Planification, accessibilité pour tous, principe, intégration, **19**:35-6
Recherche et développement, gouvernement, rôle, **19**:36

Travail
À temps partiel, popularité, **27**:28
Postes, élimination lors de la retraite, **17**:25-6
Rémunération, discrimination, interdiction, droits de l'employeur, atteinte, relation, etc., **17**:24-5
Sexes, égalité, recherches, **17**:22
Voir aussi Population—Vieillissement

Travail, Bureau de renseignements. *Voir plutôt* Bureau de renseignements sur le travail

Travail, Code canadien. *Voir plutôt* Code canadien du travail

Travail, ministère
Attributions, **27**:7-9
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi Parité salariale—Employeurs; Retraite obligatoire à 65 ans

Travail, Organisation internationale. *Voir plutôt* Organisation internationale du travail

Travail Canada. *Voir* Travailleurs âgés—Emploi, situation

Travailleurs, prestations d'adaptation, programme (PPAT)
Description, **27**:15-6

Travailleurs âgés
Accidents, taux, **27**:9
Affectations, programme, rôle, **27**:13-4
Chômage
Estimation, précision, niveau, **33**:25
Périodes
Durée, **33**:16
Fréquence, statistiques, **33**:8-9
Retraite, qualité, répercussions, **17**:52-3
Taux, **11**:23; **12**:54; **17**:51; **19**:8; **27**:8, 14-5, 25; **33**:7-8
Emploi et Immigration Canada (EIC), politiques, efficacité, relation, **33**:21
Marché du travail, réintégration à des postes inférieurs, relation, **18**:32
Congédiements
Importance croissante, Toronto, région, **19**:25-7
Réintégration au marché du travail, difficultés, **17**:50-1; **27**:24-5; **31**:24-5
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, rapports, publication, **11**:23
Conseil consultatif national du troisième âge, prise en considération, recommandations, etc., **11**:22, 25-6
Discrimination pour raison d'âge
Commission canadienne des droits de la personne, rôle, **27**:11
Conventions collectives, dispositions, Bureau de renseignements sur le travail, étude, **27**:12-3
Formes, etc., **11**:23-4; **12**:56-8, 60-1
Embauche, programmes d'aide, **19**:11; **27**:21-2
Emploi, planification
Formation, programmes, insuffisance, **33**:15-8
Voir aussi sous le titre susmentionné Emploi, programme—Réévaluation
Emploi, programmes
Amélioration, solutions, recherche, **19**:11-2, 15-6
Extention, programmes
Objectif, **33**:28
Statistiques, **32**:12
Nouveaux, élaboration, **19**:15
Réévaluation, **17**:58
Emploi, planification, programme, réorientation, relation, **19**:14-5
Emploi, recherche, **27**:15
Discrimination pour raison d'âge, allusion, **19**:19
Employeurs, attitudes, **17**:61; **27**:30-1
Menzies, Izza, cas, **17**:61-2
Gouvernement, assistance, **11**:26-9; **17**:58
Immigration, répercussions, **19**:27
Emploi, situation, EIC et Travail Canada, étude, statistiques, etc., **33**:5-7
Emploi et Immigration Canada
Services, **33**:9
Voir aussi sous le titre susmentionné Emploi, situation
Emplois à temps partiel, études, **27**:23-4
Fédération internationale sur la vieillesse (FIV), priorités, **17**:54
Formation, programmes, insuffisance, **19**:10, 18
Immigrants, emploi, situation, Toronto, **19**:9, 15

Travailleurs âgés—*Suite*
Main-d'oeuvre, gestion, États-Unis et Europe, mesures appliquées, etc., **11**:25, 27, 33
Marginalisation, autres pays, solutions, **19**:28-9
Mobilité, compagnies, déménagement, relation, **27**:29
Nombre, importance, etc., **27**:8
Plein emploi, politique, mise en application, **17**:58
Productivité, perception erronée, **17**:51
Réaffectations
Études sectorielles, statistiques, **19**:9-10, 17
Verticales, **19**:17
Cas, demande, **19**:17
Recyclage
Employés, attentes salariales, **19**:17-8
Employeurs, attitude négative, **17**:51-3
Gouvernement, subventions, pertinence, **19**:29-30
Insuffisance, **27**:15
Méthodes, propositions, **19**:25
Possibilités, **12**:67-8; **17**:51
Régimes de retraite, coûts, perceptions fausses, **17**:58-9
Réintégration au marché du travail
Population, vieillissement, relation, **17**:58
Voir aussi sous le titre susmentionné Congédiements
Rémunération supérieure à celle des jeunes, répercussions, **17**:56-7
Sexes, répartition, **27**:8
Situation, société, tendances futures, relation, **27**:30
Spécialisés, employeurs, offre insuffisante, **19**:8
Transition, programmes
Définition, **19**:16
Implantation, **19**:18-9; **27**:21
Mise sur pied, urgence, **19**:12
Union économique et perspectives de développement du Canada, Commission royale d'enquête (McDonald), recommandations, **19**:23-4
Voir aussi Emploi—Centres d'emploi du Canada (CEC) *et* Planification, programme; Immigrants—Jeunes travailleurs—Toronto; Libre-échange, Accord canado-américain—Répercussions; Organisation internationale du travail; Retraite obligatoire à 65 ans—Abolition

Travaux du Comité
Coalition sur les droits de la personne, **1**:40-1, 45-75
En vertu de l'art. 96(3)b) du Règlement
Aide au développement et droits de la personne, **16**:4-6; **25**:4-23
Cisjordanie et Gaza, droits de la personne, situation, **30**:4-42; **34**:4-34
Discrimination
Fondée sur la race, interdiction, application, étude, **32**:6-24
Pour raison d'âge, **11**:4-34; **12**:8-68; **17**:6-62; **18**:5-67; **19**:5-57; **20**:5-44; **27**:7-50; **32**:6-24; **33**:4-30
Droits de la personne, **4**:5-31; **5**:4-36; **6**:4-29; **8**:4-17
Iran, droits de la personne, violation, allégations, répercussions sur la Communauté baha'ie, **22**:4-16
Nominations par décret, **4**:5-31
Rideau de fer, droits de la personne, **13**:5-89; **14**:5-52; **15**:4-17; **17**:62-119; **18**:67-123; **19**:57-106; **20**:44-104; **21**:5-19; **23**:5-29; **24**:4-27; **28**:4-33; **29**:4

Travaux du Comité—*Suite*
En vertu de l'art. 103 du Règlement
Commission canadienne des droits de la personne, nominations par décret, **1**:81-4, 87-111
Tribunal canadien des droits de la personne, nominations par décret, **2**:4-81
En vertu des articles 103 et 104 du Règlement
Commission canadienne des droits de la personne, Président, nomination par décret, **26**:5-24
Justice
Budget principal 1987-1988, **9**:6-25; **10**:4-34
Budget principal 1988-1989, **29**:8-37; **31**:4-29
Budget supplémentaire (A) 1986-1987, **3**:6-30
Planification, **4**:3; **7**:5-25; **9**:4; **29**:4-5; **32**:3-4
Rapport à la Chambre, projet, étude, **29**:4-5

Travella, Nino A. (greffier du Comité)
Travaux du Comité, planification, **7**:21

Traversy, Greg (ministère du Travail)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **27**:23-5

Tremblay, Marcel R. (PC—Québec-Est)
Comité, **4**:19

Tremblay, Maurice (PC—Lotbinière)
Aide au développement et droits de la personne, étude, **25**:15-8
Cisjordanie et Gaza, droits de la personne, situation, étude, **34**:24-5
Comité, **4**:19; **5**:22-3; **16**:4; **27**:42-3
Commission canadienne des droits de la personne, **26**:17
Président, nomination par décret, examen, **26**:16-7
Discrimination pour raison d'âge, étude, **11**:8-13, 19-20, 26-7, 29-30; **27**:20-2, 32-3, 42-3
Droits de la personne, étude, **5**:21-3
Droits de la personne, Loi, **9**:23-4; **26**:16
Fonction publique, **11**:8-12, 19
Forces canadiennes, **5**:22
Haïti, **25**:15-8
Israël, **34**:24-5
Justice, budget principal 1987-1988, **9**:23-4
Parité salariale, **9**:23
Population, **11**:29
Retraite, **27**:33
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **15**:9-10; **23**:13-4; **24**:23-4
Travailleurs âgés, **11**:26-7; **27**:21-2
Union soviétique, **15**:9; **24**:24

Tribunal canadien des droits de la personne
Archangel, Antonio, candidature, retrait, raisons, etc., **4**:24-5
Atcheson, Mary Elizabeth, nomination par décret
Bureau du premier ministre, séance d'information, tenue, invitation, **2**:77-9
Droits de la personne, antécédents, etc., **2**:6-8, 12
Nominations par décret, processus, position, demande, **2**:9-11
Participation au sein de divers organismes, description, **2**:5-6, 8
Rôle comme membre du Tribunal, perception, **2**:8, 12-3

Tribunal canadien des droits de la personne—*Suite*
Audiences, interdiction, Banque Nationale du Canada, tentative
Commission canadienne des droits de la personne, inquiétudes, **3**:17-8
Détails, demande, **1**:50
Bielski, Casimir, nomination par décret
Affiliation politique, **2**:16-7, 19, 21-3
Bureau du premier ministre, séance d'information, tenue, invitation, **2**:79-80
Candidature, présentation, **2**:14-5
Droits de la personne, implication, etc., **2**:13-4, 16
Immigrants, discrimination, réflexions, demande, **2**:20-1
Cliche, Nicolas, décision, appel, interjection, etc., **3**:23-5
de Joseph, Antonio, nomination par décret
Activités avec les autochtones, les handicapés, etc., description, **2**:27, 30-1
Affiliation politique, **2**:24-5, 29-30
Bureau du premier ministre, séance d'information, tenue, participation, **2**:32-4
Candidature, présentation, **2**:24-6
Compétences et capacités à remplir le poste, demande, **2**:26-7, 33
Contribution comme membre du Tribunal, demande, **2**:31
Droits de la personne, expérience, etc., **2**:24, 31
Poste, occupation, inaptitude, **3**:6
M. (Robinson, S.J.), **3**:31-43, rejetée, 4-5, 44
Salaire égal, homosexualité, etc., opinion, demande, **2**:27-9, 32, 34-5
de Michele, Antonio, nomination par décret
Affiliation politique, **2**:50-1
Apport comme membre du Tribunal, **2**:42-3
Bureau du premier ministre, séance d'information, tenue, invitation, **2**:46-7
Candidature, soumission, **2**:46
Consultant auprès de la Banque Nationale du Canada, conflit d'intérêts, possibilité, **2**:43-5, 49
Curriculum vitae général, préparation, contenu, etc., **2**:45, 48-50
Discrimination personnelle, cas, **2**:48
Droits de la personne, implication, etc., **2**:42, 47-8
Hershon, Goldie, nomination par décret
Activités antérieures et actuelles, description, **2**:54-5
Apport comme membre du Tribunal, **2**:57
Bureau du premier ministre, séance d'information, tenue, invitation, **2**:53-5, 57-8
Curriculum vitae, envoi, contenu, etc., **2**:52-6
Discrimination, motifs, opinion, demande, **2**:56-8
Droits de la personne, expérience, etc., **2**:54
Membres
Mandat, durée, **10**:7-8
Sélection, président du comité, poste, création, etc., **10**:7, 15, 22
Miller, William I., nomination par décret
Activités auprès d'entreprises, conflit d'intérêts, possibilité, **2**:63-4
Affiliation politique, **2**:62-3
Bureau du premier ministre, séance d'information, tenue, invitation, **2**:58-9, 63
Candidature, soumission, circonstances, **2**:59-60, 64-5
Comparution devant le Comité, invitation, procédure, **2**:64

Tribunal canadien des droits de la personne—*Suite*
Miller, William I., nomination par décret—*Suite*
Discrimination en fonction de l'âge, opinion, demande, **2**:65-6
Participation au sein de divers comités, etc., **2**:61-2
Nominations par décret
Annulation, demande, **2**:41, 80-1
Bureau du premier ministre, séance d'information, tenue
Personnes présentes, identification, demande, **2**:35-9, 86
M. (Copps, S.), **2**:40-1, 81-4, rejetée, 85
Secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, présence, explication, **4**:23
Témoins, invitation, responsable, identification, demande, **4**:22-3
Coalition sur les droits de la personne, position, suggestions, etc., **1**:40-1, 45-50
Comité, étude, témoins, convocation, etc., **1**:18-23, 34-6, 41, 46-7, 51-2, 76-8, 112; **2**:13
Ministre, témoignages, lecture, demande, **4**:23
M. (Witer, A.) adoptée, **1**:114
Am. (Robinson, S.J.) rejeté, **1**:114
Rapport à la Chambre, présentation, proposition, **3**:44-7
Curriculum vitae
Affiliations politiques, retrait, raisons, etc., **4**:17-8, 23-4
Rédaction, ambiguités, etc., **1**:18-9, 27-30, 48
Examen, **2**:4-81
Gouvernement libéral précédent, comparaison, **1**:57-8
Liste de 1978, composition, etc., **3**:22-3, 26-7
Personne nommée en même temps à la Commission canadienne des droits de la personne, conflit d'intérêts, possibilité, **1**:51, 59, 64
Personnes concernées, absence, noms, citation, **1**:41-5, 52
Représentation régionale, **1**:58-9
Sélection, critères, application, etc., **1**:48, 52-3, 61, 65-8, 74-5; **4**:20-1; **10**:21-2
Affiliation politique, **1**:45-6, 55, 65
Droits de la personne, engagement, prise en considération, **1**:50-1, 54-6, 60-1, 66-8, 79
Qualifications requises, compétences, etc., **1**:61-4, 69-74; **3**:18-21, 27-8
Syndicaliste, représentation, **1**:58
Voir aussi sous le titre susmentionné les noms particuliers
Panels, composition, possibilités, **3**:23
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Whyard, Florence, commentaires sur les autochtones
Commission canadienne des droits de la personne, président, opinion, demande, **9**:18-9
Ministre, enquête, etc., **10**:9-11, 14-7, 21
Wong, Jenny, nomination par décret
Activités dans la collectivité, etc., description, **2**:66-7
Bureau du premier ministre, séance d'information, tenue, invitation, **2**:67-8, 70-5
Curriculum vitae, présentation, contenu, etc., **2**:68-72, 76
Discrimination personnelle, cas, demande, **2**:67
Intérêt particulier pour le Tribunal, **2**:67
Parité salariale, opinion, demande, **2**:72

Tribunal des droits à l'égalité
Nominations par décret, processus, fonctionnement, **1**:49

Trollope, Peter (Young Men's Christian Association)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **12**:41-53

Ubale, Bhausaheb (Commission canadienne des droits de la personne)
Commission canadienne des droits de la personne, nominations par décret, examen, **1**:103-11
Voir aussi Commission canadienne des droits de la personne

Ukraine. *Voir* Afghanistan—Guerre; Union soviétique

Ukrainian Canadian Committee
Églises, implication, **13**:49
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Revendications, autres groupes ethniques d'origine soviétique, collaboration, **17**:95
Travail accompli, félicitations, **13**:46
Voir aussi Fédération nationale ukrainienne du Canada; Rideau de fer—Droits de la personne; Union soviétique—Droits de la personne—Violation—Réciprocité *et* Empire—Démantèlement, moyens, suggestions *et* Ukraine—Helsinki

Ukrainian Catholic Church of Canada
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Union des républiques socialistes soviétiques, ambassade
Représentants
Comité, séances, témoins, manque d'objectivité, dénonciation, **24**:4-5
Témoignages. *Voir* Témoins

Union économique et perspectives de développement du Canada, Commission royale d'enquête (MacDonald). *Voir* Travailleurs âgés—Transition, programmes

Union soviétique
Ambassade. *Voir* Union des républiques socialistes, ambassade
Citoyens, voyages, possibilités, **24**:9
Communisme
Droits fondamentaux, non-reconnaissance, relation, **19**:58
Voir aussi sous le titre susmentionné Liberté religieuse
Concentration, camps
Langue ukrainienne, utilisation, raisons, **15**:12
Prisonniers, nombre, conditions, etc., **15**:9-11
Voir aussi sous le titre susmentionné Estonie; *Kuchin° 36-1*; *Perm 36-1*
Constitution, adoption, répercussions, **24**:5
Diplômes universitaires, non-reconnaisance par le Canada, **24**:10
Dissidents
Définition, **15**:11-2
Enfants, traitement, **17**:109-10; **19**:78-9
Libération, stratégie, mise en oeuvre, **17**:108-10
Mouvements, chefs de groupe, libération, stratégie, répercussions, **17**:108-9, 117; **19**:79; **21**:15
Nombre, **17**:73, 109-10
Prestige et politique d'émigration, relation, **17**:109-10
Renseignements, listes, demandes, etc., **17**:74
Utilité, allusion, **17**:109-10
Voir aussi sous le titre susmentionné Juifs
Droits de la personne
Approche, stratégie, application, etc., **13**:31-3; **18**:120-1
Canada, attitude, **14**:19; **17**:111; **18**:117; **20**:62-3; **24**:24-5
Civils et politiques, situation, discussions, **18**:118-9; **24**:19-20

Union soviétique—*Suite*
Droits de la personne—*Suite*
Délégation canadienne, visite, organisation, initiative individuelle, allusion, **18**:89
Évaluation, **18**:115-6; **20**:56-60
Rencontres canado-soviétiques, possibilités, **24**:16-9
Gorbachev, Mikhail
Attitude, **17**:104
Voir aussi sous le titre susmentionné Glasnost, processus de réforme; Répression, diminution; Russification, politique
Helsinki, accords, application, **13**:5-7
Groupes de surveillance, composition, statut, etc., **18**:75-7
Helsinki 86, groupe de surveillance, situation, **14**:22-3
Non-respect, **17**:89-90, 106-7
Législation, modification, demande, Amnistie internationale, **18**:111
Libéralisation, pays de l'Ouest, pressions exercées, conséquences, **24**:23-3
Moscou, Conférence, tenue, **18**:114-5; **20**:63-5; **21**:15; **24**:6, 19-20
Respect, **17**:73, 104; **19**:69
Canada, vigilance, rôle, **17**:112
Reconnaissance par les autorités soviétiques, **24**:25
Violation
Canada, attitude à adopter, **17**:66, 97-8, 101, 107; **18**:117; **20**:70-2
Cas, dénonciation, Lucille Broadbent, **18**:113-4
Déclarations publiques, importance, Estonian Central Council in Canada, position, demande, **14**:30
Dénonciation, prudence, nécessité, **17**:68, 100-1
Dimension internationale, **19**:72, 77
Helsinki, accords, Acte final, non-conformité, **20**:57-60
Institute for International Affairs for B'nai B'rith Canada, cas, dénonciation, **17**:62-3
Origine, causes, etc., **17**:90, 104
Otages, groupes, maintien, **18**:90
Pays de l'Ouest, attitude à adopter, **13**:70-1
Perm-31, camp de concentration, dénonciation, **18**:71
Réciprocité, concept, application, Ukrainian Canadian Committee, suggestion, **17**:90, 96-7
Renseignements, source canadienne, création, suggestion, etc., **13**:11, 19
Sanctions, imposition, effets, **19**:69
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers
Église catholique romaine, situation, **18**:105-6
Église orthodoxe russe
Millénaire, origine, propagande, etc., **18**:103; **28**:22
Statut, **21**:17; **28**:28-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Ukraine
Églises, reconstruction, *glasnost,* relation, **18**:106-7
Émigrants, Canada, attitude, **24**:10
Émigration, demandes, statistiques, etc., **24**:8
Émigration, politiques, **17**:65, 105-6, 111, 115; **18**:88-9
Assouplissement, **24**:6-7
Mise en doute, **19**:78; **24**:8-9
Canada, attitude, **17**:72-3; **20**:98-9
Incohérence, **20**:94-9
Juifs, situation, *glasnost,* paradoxalisme, **18**:80, 82, 85

Union soviétique—*Suite*
Empire
Décolonisation, allusion, **17**:100
Démantèlement, moyens, suggestions, **17**:95
Ukrainian Canadian Committee, position, **17**:102-3
Estonie
Actes criminels, détermination, **14**:29-30
Concentration, camps, internement, procédures, **14**:29
Criminels de guerre, poursuite, demande, **20**:50
Droits de la personne et droits politiques, rétablissement, mouvement, survivance, etc., **14**:20-1
Occupation illégale, dénonciation, etc., **14**:17-20
Omniprésence soviétique, répercussions, **20**:50-2
Pacte Molotov-Ribbentrop, dénonciation, manifestations, répercussions, etc., **20**:44-7, 49
Prédicateurs luthériens, démission, **28**:30
Répression, état, **20**:47, 53-4
Glasnost, processus de réforme, paradoxalisme, **20**:48, 52
Russification, **20**:53
États baltes
Consuls, reconnaissance, **19**:83-4; **20**:51
Domination soviétique, reconnaissance tacite, pays de l'Ouest, **19**:80
Incorporation, non-reconnaissance, **19**:77; **24**:9-10
Canada, négociations, **19**:81
Solidarité, mouvement, **20**:52-3
Exilés, comité de surveillance, mise sur pied, proposition, **17**:113
Expansion, base historique, **13**:48
Familles, réunification
Statistiques, **24**:6-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Lettonie—Helsinki 86; Lituanie; Ukraine
Glasnost, processus de réforme
Canada, mécanismes d'intervention, **17**:68-70; **18**:30; **20**:62-3
Gorbatchev, Mikhail
Attitude, **15**:6; **19**:91; **23**:7-8
Canada, attitude à adopter, **18**:84
Déclaration lors de la réunion plénière du Parti central, **13**:39-40
Interprétation, **13**:47-8; **14**:17; **17**:71-2, 111-2; **18**:87-8; **19**:70-1, 91, 99; **20**:55-7, 60-2, 65; **23**:10
Libertés religieuses, répercussions, **13**:46-8
Motivations, **17**:70-1, 117; **24**:21-2
Pays de l'Ouest, perception, **14**:23-5
Peuples non russes, langue, érosion, déclarations publiques, **17**:65
Prisonniers d'opinion
Libération, **23**:10-1
Perception, **13**:5
Problème causé aux personnes travaillant dans le domaine des droits de la personne, **13**:36
Résultats, **18**:89-90
Tchécoslovaquie, répercussions, **17**:86-7, 116; **19**:71
Voir aussi Yougoslavie—Réforme, processus—Comparaison *et sous le titre susmentionné les sujets particuliers*
Gouvernement actuel, attitude, **14**:26
Groupes religieux, enregistrement, **21**:16

Union soviétique—*Suite*
Hôpitaux psychiatriques normaux, prisonniers d'opinion, traitement, **23**:11-2
Institutions psychiatriques spéciales
Maintien, raisons, **13**:43-4
Prisonniers d'opinion, traitement, **18**:112
Tortures infligées, description, **15**:16; **23**:12
Intellectuels, rencontres internationales, participation, politiques restrictives, **17**:114
Israël, liens, harmonisation, **19**:100
Juifs
Dispersion, **17**:118
Dissidents, nombre, **17**:105, 109-10; **18**:80, 87
Émigrants, statistiques, **17**:105, 109-10; **18**:84
Émigration, nouvelle politique, **17**:116-7; **20**:85-9; **21**:14-5
Jeunes
Pratique religieuse, **20**:102-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Droits de la personne—Violation
Judaïsme, pratique, situation, **20**:103; **28**:29
Persécution, antisémitisme, etc., **17**:108, 111; **20**:100-1
Canada, rôle, **17**:114
Ouvrage, publication, **17**:108, 114; **18**:89
Réfutation, propragande soviétique, **17**:117-18
Situation
Glasnost, relation, **20**:90-1
Pamyat, mouvement, influence, **20**:92
Visas, demandes
Refus, motifs, **18**:80-1
Répercussions, etc., **17**:109
Voir aussi sous le titre susmentionné Émigration, politiques
Justice, système, fonctionnement, **15**:13-4; **18**:112; **23**:20
Peine capitale, statut, **18**:112, 116-7; **20**:81
KGB, pouvoirs, rôle, etc., **13**:5-6; **17**:92; **18**:88, 105-7
Kuchin^{o} 36-1, camp de concentration
Fermeture, demande, **13**:10-1; **21**:8
Prisonniers d'opinion, nombre, traitement, etc., **13**:6-7, 38, 62-3, 65-6
Renseignements complets, demande, **13**:19
Lettonie
Chrétiens, droits, défense, *Rebirth and Renewal,* groupe de surveillance, pressions, **19**:74
Droits de la personne
Événements de 1941, **23**:13, 20-1
Gouvernement canadien, rôle, **23**:14-7
Droits nationaux, non-reconnaissance, **19**:73
Glasnost, processus de réforme, manifestations, **19**:75, 82
Helsinki 86, groupe de surveillance
Constitution, motifs, **23**:5-6
Familles, réunification, mouvement, ampleur, **19**:78
Manifestations, organisation, 19:74-6; **23**:8-9
Membres, pressions exercées par les autorités soviétiques, **23**:6-8
Revendications, **19**:73-4; **23**:8, 13-4
Soutien, demande, gouvernement canadien, **19**:76-8
Libertés fondamentales, rétablissement, lutte, **19**:74-5
Propagandiste, visite au Canada, **19**:81-2
Peuple, asservissement, **19**:73
Pluralisme politique, existence, **19**:83
Prédicateurs luthériens, démission, **28**:30

Union soviétique—*Suite*
Lettonie—*Suite*
Presse, situation, **19**:82-3
Résistance, mouvements, chefs de groupe, dilemme, **19**:79
Russification, **19**:75
Territoire, occupation illégale, **19**:73
Liberté religieuse
Autorisation en accordance avec le Document de conclusion de Madrid, **13**:7
Communisme, relation, **17**:99
Répression, **18**:101, 105; **20**:69-70, 99-100; **21**:18-9; **23**:18-9, 21-2; **24**:25-6
Église catholique, situation, **18**:104
Jeunes, situation, **24**:26; **28**:27
Pentecostaux, situation, **23**:12
Recrudescence, **28**:30
Restrictions, **13**:33-5, 43, 86-7
Situation, **23**:22
Amélioration, stratégie, élaboration, **23**:23
Voir aussi sous le titre susmentionné Glasnost, processus de réforme
Lituanie
Canadiens d'origine lituanienne, parents, visite, restrictions imposées, **13**:53
Chrétienté, 600e anniversaire, célébration, **13**:54; **24**:14
Courrier envoyé à l'étranger, censure, application, **13**:55
Familles, réunification, obstacles, etc., **13**:53-4, 58-60
Population, déplacement vers d'autres régions, situation, **13**:57-8
Prisonniers d'opinion, situation, **13**:55-6
Situation, renseignements, obtention, sources, etc., **13**:51-2
Voyages, limites imposées, **13**:54
Minorité polonaise
Représentation proportionnelle dans les organismes publics, Canadian Polish Congress, recommandation, explications, demande, **14**:44-6
Situation, préoccupations, etc., **14**:32-5, 42
Nationalisme, remontée, répercussions, **17**:107, 114-5
Peristroyka, politique de restructuration, interprétation, **19**:91-2; **20**:93
Perm 36-1, camp de concentration
Existence, non-reconnaissance par le Soviet Suprême, **18**:72
Fermeture, gouvernement canadien, intervention, demande, etc., **18**:72, 74
Prisonniers d'opinion
Délits, nature, **18**:78
Nombre, traitement, etc., **18**:67-70
Renseignements, moyens d'obtention, **18**:73
Persécutions, situation, **13**:45
Pouvoir, fonctionnement, etc., **13**:5, 17-8
Presse, situation, **20**:66-8
Prisonniers d'opinion
Catholiques ukrainiens, persécutions, **13**:9-11
Concentration, camps, nombre, réduction, efforts, **18**:75
Détention, conditions, **18**:111-2
Groupes nationaux, traitement, etc., **13**:61-2
Kalynychenko, Vitaliy, **18**:70
Contacts, établissement, difficultés, **18**:73-4
Ténacité, **18**:73
Kukk, Juri, **14**:21

Union soviétique—*Suite*
Prisonniers d'opinion—*Suite*
Libération
Amnistie internationale, rôle, **18**:111
Cas, **18**:112
«Demande de repentir et de pardon», signature, refus, etc., **13**:6-7
Novosiltsev, Valentin, Premier ministre, intervention, possibilité, demande, **15**:6
Priorités, établissement, **18**:74
Processus, ralentissement, etc., **13**:36-8
Voir aussi sous le titre susmentionné Prisonniers d'opinion—Shumuk, Danylo
Lukyanenko, Lev, **18**:70-1
Ukraine, indépendance, relation, **18**:78
Niklus, Mart, **14**:18, 21
Nombre, **20**:84
Noms, liste, **15**:9
Affaires extérieures, ministère, transmission, suggestion, **15**:15
Shumuk, Danylo
Condamnation à mort, **15**:7
Désir de vivre, maintien, **15**:8
Emprisonnements, conditions, etc., **15**:4-5, 9-10
Libération, **13**:6, 63, 68; **17**:64, 74, 97; **18**:121
Tribunaux, convocation, déroulement, **15**:14-5
Tarto, Enn, **14**:21
Terelya, Josyp, libération, **21**:6, 10-2
Traitement, etc., **15**:6
Amélioration, pays de l'Ouest, pressions, relation, **18**:71-2, 120
Voir aussi sous le titre susmentionné les sujets particuliers
Répression
Diminution depuis la prise du pouvoir par Mikhail Gorbatchev, impression, **13**:19
Voir aussi sous le titre susmentionné Liberté religieuse; Ukraine—Intellectuels
Républiques nationales
Assujettissement à la constitution soviétique, **14**:31
Politique appliquée, **13**:40
Révolution de 1917, allusion, **24**:5
Russes
Émigration, situation, **18**:85-6
Droits de la personne, relation, **18**:86
Russification, politique
Application, répercussions, **13**:63-4
Dzyuba, Yvan, dénonciation, document, présentation, etc., **13**:40-1
Gorbatchev, Mikhail, position, interprétation, **13**:44-5
Régime, contexte, prise en considération, **13**:46
Shumuk, Danylo
Point de vue, **15**:12-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Prisonniers d'opinion
Voir aussi sous le titre susmentionné Lettonie
Situation, évolution, perception, etc., **13**:33-4, 67-70; **14**:23-4
Lois, modifications, possibilités, **18**:90
Paradoxalisme, **17**:64-6; **18**:87
Pays de l'Ouest, **18**:113

Union soviétique—*Suite*
Tchernobyl, centrale nucléaire, décontamination, travaux, Lituaniens, Latviens et Estoniens, recrutement de force, situation, **13**:58
Tourisme, situation, **24**:9
Ukraine
Christianisme
Historique, **28**:20
Millénaire, célébration, **13**:20-1; **23**:21; **24**:12-5; **28**:21, 31
Dissidents
Émigration, possibilités, **18**:85
Libération, gouvernements canadiens, assistance, **17**:94
Listes de noms, distribution, demande, **17**:94-5
Droits de la personne, Canada, attitude, **28**:22
Église catholique
Activités, interdiction, etc., **13**:7-8; **20**:101-2
Canada, membres, nombre, **21**:9
Caractère illégal, **18**:104; **24**:12; **28**:26-7
Clandestinité, **13**:17; **18**:100-1, 107; **28**:21
Et Église orthodoxe russe, coopération, évaluation, **13**:14-5
Historique, **21**:5-7; **24**:12-3; **28**:20-1
Légalisation, **18**:102; **21**:8, 16
Membres, visas de sortie, demandes, nombre, **21**:14
Non-reconnaissance, **21**:9
Répression, **18**:100-1; **21**:7-8, 11-4; **28**:27-8
Situation, renseignements, rareté, **28**:25-6
Statistiques, **13**:16; **18**:99-102; **21**:8-9
Traitement, comparaison avec d'autres églises, **13**:15-6; **18**:104
Voir aussi Afghanistan—Guerre *et sous le titre susmentionné* Ukraine—Millénaire
Église orthodoxe autocéphale
Historique, **28**:21
Légalisation, demande, **28**:32
Église orthodoxe russe
Christianisme, origine, relation, **18**:103
Voir aussi sous le titre susmentionné Ukraine—Église catholique—Et Église
Église orthodoxe ukrainienne
Caractère illégal, **28**:26-7
Prêtres, émigration, demandes, **28**:32
Répression, **28**:27-8
Situation, renseignements, rareté, **28**:25-6
Églises, destruction ou conversion, pratiques, situation, **13**:21
Étudiants, enseignement de la langue russe, imposition, etc., **13**:64, 66-7
Familles, réunification, empêchement, raisons, **13**:71-2
Helsinki, accords, groupe de surveillance
Composition, **18**:76-7
Ukrainian Canadian Committee, communication, tentatives, **18**:76-7
Intellectuels, répression, raisons, etc., **13**:40-1
Libertés religieuses, répression, **28**:29-30
Situation dans la structure soviétique, perception, etc., **13**:42-3
Subjugation par le système, possibilité, **13**:46-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Prisonniers d'opinion—Lukyanenko
Yalta, accords, violation, **19**:80-1

Union soviétique—*Suite*
Voir aussi Afrique du Sud—Droits de la personne—Violation, comparaison *et* Pays de l'Ouest, pressions exercées—Comparaison; Amnistie internationale; Éthiopie—Droits de la personne

Universités
Admission, politiques, discrimination pour raison d'âge, application, **12**:62-4
Étudiants immigrants
Équivalences universitaires, étude, proposition, **18**:92
Langue seconde, examen, exigences, modifications proposées, **18**:92
Voir aussi Cisjordanie et Gaza; Pologne; Tchécoslovaquie

Urgence, mesures
Emploi, justification, **30**:24-5

Vinogradov, Alexandra. *Voir* Discrimination pour raison d'âge

Violence. *Voir* Afrique du Sud—Régime

Votes en Comité
Commission canadienne des droits de la personne, Kambeitz, Gerald J., poste, occupation, inaptitude, m. (Robinson S.J.) rejetée, **3**:4
Sous-comité du programme et de la procédure, rapport deuxième, am. (Dantzer, V.) adopté, **1**:9
Tribunal canadien des droits de la personne, de Joseph, Antonio, poste, occupation, inaptitude, m. (Robinson, S.J.) rejetée, **3**:4-5

Westdal, Christopher (ministère des Affaires extérieures)
Aide au développement et droits de la personne, étude, **25**:14

Whyard, Florence. *Voir* Tribunal canadien des droits de la personne

Windus, Velma (Legal Education Action Fund)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **12**:34-6
Voir aussi Retraite obligatoire à 65 ans

Winegard, William. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Winnipeg Jewish Community Council—Soviet Jewry Committee
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Witer, Andrew (PC—Parkdale—High Park; vice-président)
Afrique du Sud, **6**:14-7, 28; **8**:7
Aide au développement et droits de la personne, **25**:20-2
Canadian Polish Congress, **14**:46
Centres d'emploi du Canada (CEC), **33**:29-30
Cisjordanie et Gaza, **30**:19-21, 33-5; **34**:11-2
Droits de la personne, situation, examen, **30**:19-21, 33-5, 40-1; **34**:9, 11-2, 30-2
Coalition sur les droits de la personne, exposé, **1**:43-4, 53-6, 59, 74-5
Comité, **1**:26, 29, 34, 38-9, 79; **3**:46; **4**:28; **7**:22; **16**:5-6; **18**:20, 59; **20**:28-9; **26**:22-4; **27**:42-4, 46-50; **29**:29-37; **30**:40-1; **31**:12
Séance d'organisation, **1**:16
Commission canadienne des droits de la personne, **3**:22, 36-7, 41-2; **4**:19-20; **10**:20; **26**:13-4, 20; **29**:16-9; **31**:15-7
Nominations par décret, examen, **1**:88-90, 97-8, 100, 107-9
Président, nomination par décret, examen, **26**:13-4, 17, 20-1, 23-4
Criminels de guerre, **10**:32-3

Witer, Andrew—*Suite*
Discrimination, **12**:37-8
Discrimination pour raison d'âge, **7**:6, 8-10, 12, 14-5, 18-9, 21
Étude, **12**:24-7, 37-8; **17**:22, 24-5, 48-9, 59-60; **18**:20, 34, 59, 66; **19**:25-9, 41-4; **20**:16-8, 28-9, 31; **27**:42-4, 46-50; **33**:18-21, 29-30
Droits de la personne, **7**:24
Étude, **4**:19-21, 23; **5**:18-21; **6**:14-7, 24, 28; **8**:7
Droits de la personne, Loi, **31**:25
Égalité, **10**:20
Élection à titre de vice-président, **1**:11; **17**:6
Emploi, **33**:18-20
Emploi, équité, Loi, **31**:17
Enfants, **12**:37
États baltes, **14**:28
Europe de l'Est, **19**:102-3, 105; **20**:82-3
Femmes, **29**:25-7
Foetus, **31**:18-9, 27-8
Fonction publique, **26**:21
Forces canadiennes, **5**:18-21
Gérontologie, **20**:17
Gouvernement, contrats, **10**:22
Haïti, **25**:20-1
Hongrie, **13**:84-7
Immigrants, **17**:48-9; **19**:28
Immigration, **13**:88
Israël, **34**:9, 11-2, 30-2
Justice
Budget principal 1987-1988, **10**:20-3, 32-3
Budget principal 1988-1989, **29**:10-1, 16-9, 25-7, 29-37; **31**:12, 15-9, 25, 27-8
Budget supplémentaire (A) 1986-1987, **3**:22-3, 26-7
Libre-échange, Accord canado-américain, **19**:43-4
Ministères et organismes gouvernementaux, **10**:22
Nominations par décret, examen, **4**:19-21, 23
Personnes âgées, **19**:42-3; **20**:16-8, 31
Pologne, **14**:46-7, 49
Procédure et Règlement, **1**:43-4, 85; **2**:10, 18-9; **4**:12-3, 16
Retraite, **17**:59-60
Retraite obligatoire à 65 ans, **12**:24-7, 37; **17**:22, 60
Rideau de fer, **17**:103
Droits de la personne, étude, **13**:20-1, 33-4, 46-7, 57-9, 67, 69-72, 84-8; **14**:12-5, 26-30, 46-9; **15**:11-2, 15; **17**:70-72, 82-3, 86-7, 102-4, 115-7; **18**:77-8, 87-8, 97-9, 103-4, 119-23; **19**:62-4, 81-4, 102-5; **20**:49-51, 67, 69-70, 81-4, 101-3; **21**:16-7; **23**:20-1, 26-8; **24**:12-4, 25, 27; **28**:16-20, 25-31
Tchécoslovaquie, **17**:82-3; **18**:97-9; **19**:63-5; **28**:16-8
Transports, réseaux, **19**:41; **20**:28
Travail, **17**:24-5
Travailleurs âgés, **19**:25-9; **33**:20-1
Travaux du Comité, planification, **7**:6, 8-10, 12, 14-5, 18-9, 21-2, 24
Tribunal canadien des droits de la personne, **1**:20, 30, 53-6, 74-5, 112-4; **3**:22, 26-7, 36-7, 41-2, 45; **4**:20; **10**:21
Nominations par décret, examen, **2**:5-6, 10, 18-20, 48, 52, 57-8, 64, 69, 72-3, 79
Ukrainian Canadian Committee, **13**:46; **17**:102

Witer, Andrew—*Suite*
Union soviétique, **13**:20-1, 33-4, 46-7, 57-9, 67-72; **14**:26, 29-30; **15**:11-3, 15; **17**:70-2, 86-7, 116-7; **18**:77-8, 87-8, 103-4; **19**:81-4; **20**:49-51, 67, 69-70; **21**:16-7; **24**:12-4; **28**:25-8
Yougoslavie, **14**:13-5

Wong, Jenny (Tribunal canadien des droits de la personne)
Tribunal canadien des droits de la personne, nominations par décret, examen, **2**:66-76
Voir aussi Tribunal canadien des droits de la personne

Wood, Ellen (Amnistie internationale)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **18**:110-22

Woods, Eva (NDG Senior Citizens' Council)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **20**:10-1

Woodsworth, docteur David (NDG Senior Citizens' Council)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **20**:5-7, 10-6, 19

Woodsworth, Jean (Social Planning Council of Metropolitan Toronto)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **19**:5-7, 12-3, 17, 20-1, 24, 27-9

Woroby, Michael (Ukrainian Catholic Church in Canada)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **18**:99-102

Wright, Catherine (NDG Senior Citizens' Council)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **20**:7-10, 15, 17

Yalden, Maxwell Freeman (Commission canadienne des droits de la personne)
Commission canadienne des droits de la personne, président, nomination par décret, examen, **26**:5-19, 21-2

Yalden—*Suite*
Justice, budget principal 1988-1989, **29**:11-28
Voir aussi Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Yalnizyan, Arminie (Social Planning Council of Metropolitan Toronto)
Discrimination pour raison d'âge, étude, **19**:7-11, 13-5, 17-20, 24, 26-7

Yalta, accords. *Voir* Union soviétique

YMCA. *Voir* Young Men's Christian Association

***YMCA Over 55*, service de placement.** *Voir* Emploi

Yougoslavie
Crise politique et économique, situation, **14**:7-8
Droits de la personne
Situation, **19**:105-6; **20**:76-7
Violation, journalistes, scientifiques, etc., dénonciation, **14**:9-10
Minorités ethniques, problèmes, **14**:16-7
Réforme, processus
Comparaison avec le *glasnost* soviétique, **14**:9, 13-4
Pluralisme, application, possibilité, **14**:14-5
Presse, liberté de critique, etc., **14**:13, 15-6

Young Men's Christian Association (YMCA)
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Yukon. *Voir* Droits de la personne—Loi, adoption

Zoubek, Karel (Ambassade de la République socialiste de Tchécoslovaquie)
Rideau de fer, droits de la personne, étude, **28**:4-8, 11-5, 17-9